Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170263
Centre d'intérêt: 35

Université Laval (Québec, Québec) Faculté des sciences de l'éducation.

CAPIEQ : caractéristiques du personnel des institutions d'enseignement du Québec : rapport de recherche / préparé par une équipe de chercheurs de la Faculté des sciences de l'éducation ; ss la dir. de Valérien Harvey à la demande de la Direction générale de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation. -- [Québec] : Université Laval, 1972.
8 t. en 4 v. ; 28 cm.

Notes (part. bibliographiques) au bas des p. Dépouillement: v. 1. Présentation de la recherche -- v. 2. Personnel enseignant -- v. 3. Personnel de direction -- v. 4. Personnel "autres professionnels".

Cote Dewey: 371.1'009714/U58c Cote LC: LB/2832.4/.C38

Descripteur(s): *Personnel enseignant *Personnel administratif *Personnel non enseignant *Caractéristiques du personnel *Tâche du personnel *Statistiques *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *CAPIEQ (Projet)

L'objectif du rapport est de présenter, en dégageant les tendances de l'évolution entre 1965 et 1970, le portrait le plus complet et le plus précis possible des caractéristiques du personnel enseignant, du personnel de direction et des autres personnels professionnels des niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Sept objectifs particuliers sont privilégiés: 1. faire le point sur le volume du personnel en fonction pour chacune des années; 2. dégager les tendances de l'évolution au cours de cette période; 3. analyser les caractéristiques du personnel affecté à des groupes de fonctions homogènes; 4. analyser l'évolution de ces fonctions en regard des objectifs préconisés par le Ministère de l'éducation dans le cadre de la réforme scolaire; 5. identifier les disparités dans les qualifications et autres caractéristiques du personnel; 6. comparer les caractéristiques des trois types de personnel retenus; 7. déterminer si certaines catégories de personnels sont sur-représentées.

La recherche utilise les données recueillies par le service informatique du Ministère de l'éducation (SIMEQ). Trois catégories de variables sont retenues: les variables individuelles ou socio-démographiques; celles définissant les qualifications académiques; les variables organisationnelles. La technique des tableaux bi-dimensionnels de fréquences est la plus fréquemment utilisée. L'essentiel du premier volume du rapport est consacré à une étude de la fiabilité des données. Les limitations imposées à l'analyse par des problèmes de validité amènent le groupe de recherche à formuler des recommandations concernant le SIMEQ.

Les trois derniers volumes sont consacrés à l'analyse des données

pour les trois groupes professionnels. En plus d'une description détaillée de l'évolution des caractéristiques des enseignants selon le niveau, le deuxième volume privilégie trois aspects: l'analyse de la scolarité; celle des disparités régionales; celle des enseignants selon le type de programme et les matières enseignées. Le volume suivant, après une étude de l'évolution des caractéristiques du personnel de direction entreprend l'analyse de quatre aspects particuliers: la scolarité; les diplômes administratifs, les disparités régionales, les types de personnel. La rareté des informations concernant les autres professionnels a singulièrement tronqué le dernier volume qui consiste surtout en une prise de connaissance de l'état actuel des données.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170263A

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME I

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheur de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval Août 1972

D
259

E D U Q 8170263A

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME I

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheur de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME I

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

TABLE DES MATIERES

PAGE

INTRODUCTION 1

PARTIE I

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Chapitre premier: Objectifs généraux de l'étude 4

Chapitre deuxième: Limitations au plan de l'analyse 11

Chapitre troisième: Présentation des composantes du rapport 18

Chapitre quatrième: Objectifs et méthodologie spécifiques aux aspects privilégiés dans l'étude. 27

Conclusion 50

PARTIE 2

VALIDITE ET FIABILITE DES DONNEES

Introduction 52

Chapitre premier: La banque de données 55

Chapitre deuxième: Valeur des résultats: problèmes généraux 78

Chapitre troisième: Valeur des résultats: analyse détaillée de la validité des caractéristiques 104

Conclusion 137

CONCLUSION 140

ANNEXE: MANUEL TECHNIQUE 152

INTRODUCTION

C'est en réponse à une demande de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) que le groupe de recherche de l'Université Laval affecté à CAPIEQ a reçu le mandat d'effectuer cette recherche pour le compte du Ministère de l'Education et dont l'essentiel des résultats est exposé dans ce rapport de recherche.

Le rapport réparti en quatre volumes constitue le résultat de l'analyse la plus détaillée à date des caractéristiques des trois grands types de personnel à l'emploi des institutions d'enseignement durant la période portant sur les années 1965-66 à 1969-70.

L'étude elle-même fait partie d'un plan plus vaste de la Direction générale de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Education du Québec. Il s'agit en effet de l'élaboration du plan sectoriel de l'enseignement supérieur, lequel vise la production d'un plan de développement de la formation du personnel scolaire. Ce plan comporte d'ailleurs l'accomplissement de trois démarches simultanées:

- l'inventaire et la description des ressources humaines, techniques et financières;
- la connaissance de l'évolution future du système scolaire;
- l'évaluation des besoins quantitatifs et qualitatifs.

Le développement du plan sectoriel ne saurait s'effectuer sans l'intégration de ces trois éléments indispensables à la mise en forme de grandes politiques. Le projet CAPIEQ ne porte que sur le premier point, soit l'inventaire des ressources humaines.

PARTIE I

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

CHAPITRE PREMIER

OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETUDE

L'objectif général de la recherche telle que demandée par la DGES consistait à confectionner, en dégageant les tendances d'évolution sur la période, le portrait le plus complet et le plus précis possible des caractéristiques de la population du personnel enseignant, du personnel de direction et des autres personnels professionnels, du système scolaire à partir des données déjà recueillies par le service informatique du Ministère de l'Education.

Le Ministère de l'Education possède une banque de données très volumineuse, mais pour devenir utile à l'orientation des politiques il faut que ces données puissent montrer l'image la plus précise, les renseignements les plus complets possibles sur le personnel qui oeuvre dans son organisation. Pour être plus utile aux gestionnaires du gouvernement les données se doivent d'être analysées en fonction d'objets plus restreints ou de problèmes qu'elles sont susceptibles de découvrir ou d'éclairer. Comme on le verra dans la suite de ce rapport, l'équipe de recherche s'est efforcée de définir des aires d'analyse à privilégier en prenant en considération les besoins les plus importants des utilisateurs de ces analyses et la qualité des données disponibles.

Ainsi on peut identifier dans le rapport l'accent placé sur un certain nombre d'aspects particuliers qui ont constitué autant d'objectifs dans cette étude:

1) Faire le point sur le volume actuel des effectifs du personnel en fonction pour chacune des années afin aussi de fournir une base de comparaison qui permette de mesurer ultérieurement l'impact de certaines politiques;

2) Dégager les tendances de l'évolution au cours de cette période récente en les ramifiant selon les nombreuses variables retenues;

3) Analyser les caractéristiques du personnel affecté à des groupes de fonctions homogènes;

4) Faire une analyse plus élaborée des variables touchant les qualifications et les changements de celles-ci en fonction des objectifs préconisés par le Ministère de l'Education dans la réforme scolaire;

5) Localiser les différentes disparités dans les qualifications et les autres caractéristiques du personnel: disparités selon les régions, selon les secteurs (public ou privé), selon les niveaux d'enseignement, selon la langue maternelle;

6) Effectuer quelques comparaisons entre les principales caractéristiques du personnel enseignant, du personnel de direction et des autres professionnels;

7) Déterminer si certaines catégories de personnes (hommes ou femmes, religieux, mariés, célibataires) sont sur-représentés à certains niveaux de l'enseignement ou dans des secteurs de l'administration.

Cette énumération d'objectifs ne serait pas complète si on ne faisait mention de deux objectifs qui, s'ils sont issus de l'approche utilisée par les chercheurs, n'en relève pas moins d'un besoin essentiel de la gestion moderne de l'entreprise publique ou privée. Ce besoin vient, d'une part, de la nécessité de transformer des masses de données en de l'information, c'est-à-dire en des ensembles largement intelligibles et pertinents.

Ceci demande un souci constant de sélection, de réduction et d'intégration de données éparses pour en tirer des significations plus générales. D'autre part, on ne peut répondre adéquatement au premier besoin sans reconnaître l'importance de fonder les résultats d'analyses et les interprétations sur des données valides.

L'équipe s'est efforcée de conduire l'étude dont elle avait le mandat avec toute la rigueur possible, même s'il s'agissait d'une analyse plutôt descriptive. De plus, même si les chercheurs ont dû encourir une somme énorme de difficultés et de délais coûteux qui auraient pu être évités par des solutions de facilité, ils ont abordé l'examen des données de façon critique. Leur souci constant, par delà la rigueur scientifique, était celui, prééminent, du meilleur service à la collectivité.

Le lecteur, conscient de la somme plutôt fabuleuse de tableaux informatiques analysés, sera en mesure de saisir l'effort fait pour rendre les résultats des analyses dans les formes les plus satisfaisantes compte tenu des contraintes. Quant à la préoccupation concernant l'examen critique des données il pourra la percevoir tout au long du rapport mais en particulier dans la deuxième partie du présent volume sous la rubrique: validité et fiabilité des données.

C'est à partir de ces quelques objectifs généraux que le groupe s'est attaqué à définir les divers éléments devant faire l'objet d'une analyse. Même si c'est avec une collaboration plus étroite de la DGES que la planification s'est surtout faite et que l'information utile a été recueillie, l'équipe a eu recours et a obtenu l'aide de la plupart des

directions générales et organismes du Ministère de l'Education. Malgré toute l'aide que nous avons pu obtenir de ces organismes et l'intérêt qu'on y a pris à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère de l'Education, il n'est peut-être pas superflu de souligner trois problèmes qui se sont constamment imposés. Il y a d'abord la rareté de statistiques et de données officielles et fiables sur le personnel scolaire. La plupart des efforts pour obtenir des statistiques aboutissent à l'obtention de volumineuses listes de cas individuels ou de nombres dont il est à peu près impossible de tirer des significations générales et cohérentes et encore moins d'établir des comparaisons.

Un deuxième problème observé dans les communications s'inscrit en paradoxe du premier. En effet on peut noter désormais chez les fonctionnaires un immense besoin; s'agit du besoin très fort mais plutôt neuf senti aussi bien chez les organismes d'informations statistiques. Il en est de même pour les officiers des nombreux organismes paragouvernementaux qui gravitent autour du Ministère de l'Education. Ces personnes sont conscientes que ce sont les résultats de ces analyses de données qui peuvent aider ce nouveau type de gestionnaires qu'ils constituent au Québec.

Un troisième problème concerne l'absence de confiance qui s'est développé à l'endroit du Service Informatique au point que, désabusées, plusieurs personnes et organismes orientent leur travail de façon à éviter d'y avoir recours plutôt que de contribuer à améliorer ce service. Par ailleurs, il nous a semblé que certains officiers du service informatique doutaient de la compétence de beaucoup d'utilisateurs à préparer des demandes adéquates de statistiques pouvant servir les objectifs de gestion ou de recherche. Nous avons pu constater qu'ils avaient bien souvent

raison eux aussi. C'est donc dire que les problèmes existant actuellement face au développement de l'utilisation des banques de données pour fins de gestion et de recherche ne pourront être réglés sur le dos de ni l'une ni l'autre de ces deux parties mais par un examen clairvoyant des problèmes et une volonté arrêtée des autorités supérieures d'effectuer un progrès important dans la maîtrise des outils de traitement, d'administration et d'analyse de l'information et leur application aux tâches de planification et de décision.

Les efforts fait par l'équipe pour accumuler toute l'information possible concernant les problèmes du personnel scolaire ont quand même permis de cerner les principaux éléments du cadre d'analyse et de préciser comment les données du fichier du personnel pouvaient être exploitées pour servir les buts de la recherche.

Parmi les autres étapes principales dans le cheminement de l'étude on doit noter la rédaction du rapport préliminaire en février 1971. Deux ordres de circonstances ont influencé la présentation de ce rapport préliminaire:

1) L'approche suivie par l'équipe dans l'inventaire rigoureux des aires d'analyses et des variables les plus susceptibles de les éclairer ainsi que le souci de travailler avec des données valides;

2) L'absence de disponibilité des données 1969-70 et 1970-71.

Dans le premier cas les tests et l'examen des variables "scolarité" pour cerner les problèmes de qualification ont exigé un travail

ardu et rigoureux mais ont produit des résultats intéressants; dans le deuxième cas le délai pour obtenir les données des années les plus récentes favorisait la production d'un rapport qui, bien qu'incomplet, donnait déjà un aperçu utile de l'analyse des qualifications et des difficultés de validité.

C'est d'ailleurs l'analyse des résultats faisant l'objet du rapport préliminaire qui a permis de préciser les éléments principaux de la commande dite globale qui touchait l'ensemble des secteurs que le plan de recherche devait comporter. Aussi est-ce dans la description de cette commande globale qu'on peut le mieux percevoir toute l'ampleur dont le présent rapport aurait dû faire l'objet.

Les problèmes de validité et de délais ont non seulement réduit les analyses tirées des tableaux obtenus dans cette commande mais ils ont empêché que l'analyse soit poussée plus dans le détail à l'aide de tableaux à plus de deux ou trois dimensions.

Pour mieux faire comprendre les diverses dimensions prévues dans le plan d'analyse et toute l'ampleur qu'aurait pu prendre le rapport sur l'analyse des caractéristiques il est bon de mentionner les secteurs couverts par le plan puisqu'ils étaient autant d'objectifs spécifiques de l'étude, objectifs pouvant être repris dans des conditions plus favorables et à l'aide de données plus fiables dans les années à venir. On trouvera donc dans la section qui suit un inventaire et une courte discussion des problèmes qui se sont posés à propos de quelques-uns des aspects les plus importants de l'étude qui ont dû être abandonnés à cause des déficiences des données.

CHAPITRE DEUXIEME

LIMITATIONS AU PLAN DE L'ANALYSE

Le projet originel de l'étude devait inclure dans l'analyse diachronique les données de 1969-70 et de 1970-71. S'il a été possible après de longs délais d'utiliser les données de 1969-70 nous n'avons pu inclure celles de 1970-71 qui ne sont disponibles que depuis quelques semaines. On voit déjà les limitations imposées par cette lacune à la fois pour l'analyse des tendances et pour l'examen des caractéristiques les plus récentes et donc les plus susceptibles de révéler l'état actuel et les orientations des caractéristiques du personnel scolaire. Il serait donc souhaitable qu'au moins les principales caractéristiques du personnel en fonction en 1971 soient analysées à l'aide du modèle fourni par la présente étude, ce qui d'ailleurs ne devrait prendre que peu de temps à condition que d'autres problèmes de délais et d'erreurs dans la production des tableaux requis ne se présentent pas.

D'autres restrictions sont venues limiter la période sur laquelle portent certains aspects de l'analyse. En effet, dans plusieurs cas, des problèmes de validité, dont on trouvera les détails dans la deuxième partie de ce volume, ont empêché de faire porter l'analyse de tendance sur la période entière. La plupart du temps ce sont les données de l'année 1969-70 qui sont exclues, mais quelques fois on a dû enlever complètement les résultats des deux premières années, contrecarrant ainsi les objectifs de l'analyse évolutive tant au plan des effectifs globaux qu'à celui de l'analyse détaillée des caractéristiques.

Comme on le sait le système scolaire comporte un clivage important selon les niveaux et le plan de l'étude prévoit des analyses distinctes selon les niveaux pour les enseignants. Or il n'a pas toujours

été possible de pousser l'analyse par niveaux jusqu'à ses limites pour des raisons qui sont exposées plus loin dans ce volume. C'est cependant le problème du collégial qui sur ce plan a imposé à l'étude la réduction la plus importante et les limitations les plus graves au plan de l'intérêt de la division par niveau. En effet, comme l'équipe l'avait déjà constaté dans son rapport préliminaire, les statistiques du collégial se sont avérées incapables de subir les tests de validité.

Une étude plus détaillée de ces problèmes de validité sera faite dans la deuxième partie, mais il est important que le lecteur prenne bonne note de toutes les implications à tirer de l'absence des analyses propres à ce niveau alors même qu'elles seraient si précieuses comme élément de guide pour le développement de ce secteur neuf de la réforme scolaire au Québec.

Si, d'une part, on peut se demander avec grand intérêt en quoi par exemple les caractéristiques telles le sexe, l'expérience et les qualifications diffèrent au collégial des résultats du secondaire, c'est sans doute l'absence des analyses selon la division des fonctions (matières enseignées au général et au professionnel) qui constitue la perte la plus importante. Il est donc souhaitable qu'on puisse procéder à ce genre d'analyses aussitôt qu'on aura des données valides. On nous dit que la DIGEC a travaillé ferme pour que les données de 1971-72 soient à point. Si tel est le cas, le modèle d'analyse fourni par CAPIEQ pour le secondaire serait relativement facile à réaliser pour le collégial.[1] C'est cependant

(1) On trouvera d'ailleurs à l'annexe technique de ce volume une classification des matières qui peut servir d'outil à une analyse subséquente.

l'analyse plus poussée des fonctions en incluant les variables "emploi du temps" qu'il faudrait pouvoir réaliser. Car même s'il est difficile de cueillir des données valides avec le formulaire actuel et les règles de son administration il n'y a aucune raison pour que dans l'un ou l'autre des fichiers du Ministère de l'Education on ne puisse pairer les données sur l'affectation des professeurs avec les autres caractéristiques présentes au fichier. Ce faisant il deviendrait possible de réaliser l'étude que CAPIEQ se proposait de faire de l'évolution des ratios étudiants-professeurs dans chacune des matières et des tendances de la demande de spécialistes dans un monde scolaire qui évolue vers un régime à options et où il est difficile de prévoir les changements de préférences de matières. En somme, le développement d'analyses dans cette veine, surtout avec la possibilité de pairer l'information sur l'affectation des professeurs avec leur spécialisation, est susceptible de produire toute une gamme de renseignements de première valeur pour la planification et l'administration des ressources humaines dans les écoles.

Parmi les objectifs principaux de l'étude figurait au tout premier rang la préoccupation de pousser le plus loin possible l'analyse des qualifications dont les variables touchent au coeur même de la qualité des ressources humaines du secteur scolaire. Or, encore là, les objectifs proposés ont dû subir d'importantes modifications. Notons seulement à ce sujet l'impossibilité d'effectuer l'analyse prévue sur le perfectionnement en raison de la rareté de l'information sur ce sujet au fichier et des problèmes de validité dont elles sont affectées. La connaissance de la spécialisation initiale des enseignants et la spécialisation

dans laquelle ils prennent leur perfectionnement eut été d'une très grande utilité surtout à l'époque où les besoins de perfectionnement sont si grands au Québec et où s'élaborent des politiques qui ne peuvent malheureusement pas reposer sur des renseignements adéquats.

En somme, les deux points précédents nous laissent entrevoir quelques-unes des possibilités et l'importance qu'aurait eu la mise au point des variables "spécialisation" proposées par CAPIEQ. L'état actuel du fichier sous ce rapport cause un tort immense à l'analyse et aux planificateurs du développement des ressources humaines dans le secteur scolaire. On trouvera plus loin d'autres détails concernant les problèmes liés à cette variable. Le lecteur intéressé à rendre possibles et fructueuses des analyses dans cette voie, devrait faire en sorte que les données du fichier soient précisées.

Un autre des objectifs importants de l'étude qui a dû être laissé de côté après des efforts considérables concernait l'analyse de la mobilité du personnel enseignant. Des variables particulières avaient été créées par l'équipe afin de saisir les tendances de l'évolution de la migration:

1) entre le système scolaire et l'extérieur;
2) à l'intérieur du système scolaire entre les diverses fonctions qu'on retrouve dans l'enseignement.

Deux ordres de problèmes ont influé sur la décision de délaisser ce domaine d'analyse. Le premier tenait à l'existence d'un projet semblable dans un autre organisme du Ministère de l'Education ce qui a eu

pour effet de paralyser nos demandes à SIMEQ malgré une entente avec l'autre groupe de recherche visant à maintenir des liens de coordination et de partage entre les deux groupes. Outre des délais d'un an pour la production des demandes-tests sur les variables "mobilité" c'est surtout le problème plus crucial lié à la validité qui a provoqué la suspension finale du projet d'analyse de la mobilité (voir deuxième partie de ce volume).

En ce qui concerne l'analyse des disparités il était prévu de pousser jusqu'au niveau des commissions scolaires régionales certaines dimensions de l'étude. Or le temps ayant manqué pour rendre à terme la réalisation de cet objectif, nous attirons l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à analyser les tableaux disponibles soit pour des régionales en particulier ou pour faire l'examen des disparités à l'intérieur même des régions administratives entre lesquelles CAPIEQ a fait porter son analyse des disparités. La même remarque vaut d'ailleurs pour l'analyse des caractéristiques des personnels des commissions scolaires locales nouvellement formées. En effet, avant même que le Bill 27 soit passé, CAPIEQ avait fait préparer par SIMEQ des tableaux statistiques regroupant les personnels scolaires selon le projet de regroupement inscrit en annexe à ce bill. Il serait donc possible ainsi de faire des analyses dès le début de la mise en place des nouvelles unités scolaires, et surtout, dans la perspective d'analyse avec les données des prochaines années, de revenir en arrière et de faire des comparaisons utiles avec des données déjà rendues compatibles.

Notons enfin, au chapitre des limitations imposées à cette étude, plusieurs analyses de caractéristiques de sous-populations qui avaient été proposées. Pour n'en mentionner que quelques-unes citons:

1) les groupes d'enseignants de l'enfance inadaptée et de l'éducation permanente qui ont été exclus de la population enseignante totale afin de les analyser pour eux-mêmes;

2) les sous-populations formées par les catégories du personnel autres professionnels, qui ont dû être soit exclues soit analysées de façon très réduites.

Voilà deux domaines importants qui auraient pourtant gagné à un examen plus détaillé étant donné les problèmes particuliers qui les touchent à cette phase du développement du système scolaire québécois.

Cet inventaire des objectifs et du plan plus étendu de la recherche avait pour but de familiariser le lecteur avec l'ampleur de l'entreprise que constituait le projet CAPIEQ et les limitations qui se sont imposées en cours d'exécution. On trouvera dans les diverses parties du rapport des détails supplémentaires concernant ces limitations ainsi que sur les contraintes particulières qui les ont provoquées.

CHAPITRE TROISIEME

PRESENTATION DES COMPOSANTES DU RAPPORT

Tel que mentionné au début le lecteur trouvera dans la suite de ce rapport des résultats d'analyses consignées dans quatre volumes. Le chapitre 4 de ce premier volume présente quelques éléments généraux de la méthodologie utilisée ainsi qu'une discussion de certains aspects particuliers touchant les objectifs, les méthodes et les techniques particulières aux axes privilégiés: soit l'étude des qualifications, celle des catégories de fonctions et de matières ainsi que l'approche propre à l'étude des disparités.

Dans la deuxième partie du volume I nous avons tenté de consigner les principaux éléments reliés aux efforts pour réaliser l'objectif d'examen critique des données utilisées. A ce stade du développement des banques de données au Québec et de leur utilisation pour les fins de l'administration et de la recherche, il nous est apparu important de faire rapport de cette analyse de la validité afin que toutes les personnes et les organismes concernés puissent conjuguer leurs efforts sur cet aspect de la recherche qui est souvent négligé: la qualité des données sur lesquelles reposent les analyses et parfois même des conclusions aux conséquences les plus lourdes.

S'il est tout à fait normal pour le chercheur d'essayer de connaître la valeur de ses données, il est plutôt exceptionnel qu'un rapport de recherche présente le détail de l'analyse de la validité. La décision de le faire dans le présent rapport tient à l'importance que prend dans notre société l'utilisation de données de toutes sortes. Aussi les difficultés touchant la validité de l'information qu'elles traduisent et les déficiences dans l'efficacité des organisations qui ont la responsabilité

de leur traitement deviennent-ils un problème social important auquel il faut s'attaquer sérieusement. L'analyse de la validité faite à l'occasion de cette étude n'est pas exhaustive et ne peut être qu'une amorce à l'étude du problème. Nous sommes d'ailleurs conscients de n'avoir pu faire qu'un travail limité, n'ayant ni les moyens ni le mandat de faire une analyse plus poussée de ces aspects. Il n'empêche cependant que la tâche d'y investir l'expertise et les sommes nécessaires s'impose et les fruits d'une telle opération devraient aisément dépasser les coûts de sa mise en oeuvre.

Il faut noter ici que les lecteurs n'auront pas tous le même intérêt à connaître les détails de l'analyse de la validité. Certains lecteurs pourront s'accomoder des commentaires touchant ce sujet qui se trouvent dans cette première partie du volume I, ainsi que dans les autres volumes; et ainsi omettre la lecture de la deuxième partie du volume I. Cependant les personnes qui sont responsables des données ou qui ont des projets d'utilisation de ces données ou qui se servent des résultats pour d'autres travaux ainsi que pour la planification auront tout à gagner à parcourir la deuxième partie du volume I portant exclusivement sur l'analyse de la validité.

Les volumes II, III, et IV du rapport présentent chacun les résultats propres à l'une des trois grandes catégories de personnel: les enseignants, le personnel de direction et les autres professionnels. Cette dernière catégorie de personnel pour lequel les objectifs initiaux d'analyse étaient somme toute les mêmes que pour les autres personnels fait l'objet d'une analyse tronquée et donc d'un rapport très court dont les

objectifs consistent surtout à faire prendre connaissance de l'état des données ainsi qu'à souligner un certain ordre de grandeur des relations entre les caractéristiques générales. Les déficiences de cette partie du rapport sont d'autant plus flagrantes qu'elles sont évidentes même à la comparaison de leur nombre de pages respectif. Les déficiences de ces données sont probablement d'ailleurs un reflet du développement plutôt récent de ce personnel ainsi que du fait qu'ils ne sont pas en général attachés à une école en particulier et sont par conséquent plus susceptibles d'échapper au processus de cueillette. Il nous apparaît donc important qu'une analyse plus détaillée de ce personnel soit reprise dès qu'un degré de certitude plus grand sera atteint pour les données de cette catégorie de personnel, mais cela comportera des exigences particulières pour la cueillette de septembre 1972.

Quant au volume II, il renferme le rapport des résultats des parties d'analyse qu'il a été possible de conduire sur l'ensemble ou sur des catégories spécifiques du personnel enseignant de la province pour la période de 1965-66 à 1969-70. L'analyse est découpée selon les niveaux mais comporte aussi souvent que possible des comparaisons entre les niveaux.

En plus d'une description détaillée de l'évolution des caractéristiques des enseignants pour les 3 niveaux du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle le volume II prévilégie trois aspects:

1) L'analyse de la scolarité;
2) L'analyse des disparités régionales;
3) L'analyse des enseignants selon le type de programme et les matières enseignées.

L'analyse des qualifications des enseignants fondée sur les variables scolarité et éclairée par les diverses variables individuelles et organisationnelles les plus importantes, s'attache de façon particulière à l'état actuel et à l'évolution de chacune des catégories de scolarité par référence aux objectifs préconisées par les promoteurs de la réforme scolaire. Malgré les distinctions importantes qui existent entre les niveaux nous nous sommes efforcé dans cette partie de réaliser un degré maximum d'intégration des diverses parties de l'analyse très volumineuse que la séparation par niveau commandait. Il faut espérer que le lecteur tirera un profit particulier de la concision de cette partie qui permet d'appréhender dans un tout qui se veut plus cohérent les tendances générales de la qualification académique des enseignants à travers les niveaux tout en faisant ressortir les particularités de ces sous-systèmes plutôt distincts d'enseignement. Il ressort de cette analyse de la scolarité que l'ensemble du système évolue plutôt qu'il ne se réforme, pour ainsi dire. Car malgré un certain nombre de pressions pour hausser les standards de scolarité chez les enseignants ces dernières années une sorte de mécanisme auto-régulateur du développement des institutions maintient l'équilibre bien en deça des grands objectifs axées sur l'idéal. Le niveau de scolarité se place même en deça des normes éductées par le Ministère de l'Education. On peut voir là l'effet, d'une part, des mécanismes politiques qui protègent les droits acquis des enseignants en place. D'autre part, le système s'offre une certaine protection en optant de conserver un enseignant moins scolarisé mais dont on connaît avec certitude les succès plutôt que le lui préférer un enseignant plus scolarisé mais dont la probabilité de succès est plus incertaine.

Ce phénomène est en lui-même intéressant. N'est-il pas étonnant et même paradoxal que certains éléments du fonctionnement des organisations qui paraissent retarder le progrès pourraient constituer tout aussi bien l'indication d'une voie meilleure. En effet, cette sorte de résistance à répondre rapidement aux pressions pour la scolarisation supérieure semble constituer comme une critique de l'idéologie charriée par la réforme scolaire de la hausse de scolarisation chez les maîtres. La société nord-américaine amorce présentement un retour à une insistance moins exclusivement centrée sur les qualifications académiques. Tout se passe comme si le système scolaire avait compris le luxe qu'il y avait dans l'insistance à vouloir forcer la hausse de la scolarité des enseignants dans un délai très court. Cette insistance sur la scolarité ne sert-elle pas comme palliatif à notre incapacité d'évaluer la performance des enseignants ?

Passer de cette réflexion à la présentation de l'analyse des disparités régionales peut déjà nous rendre perplexe devant ce genre d'analyse qui semble fondée sur le postulat entre autres que la qualité du produit de l'apprentissage est inférieur lorsque les caractéristiques des enseignants sont inférieures. En fait l'analyse des disparités repose plutôt sur le postulat qu'une différence appréciable dans les caractéristiques des enseignants peut entraîner un produit de l'apprentissage "différent" mais non nécessairement de qualité inférieure. Dans cette perspective, une analyse des disparités peut permettre d'identifier des différences qui sont susceptibles de permettre une analyse plus poussée en termes d'objectifs à atteindre dans le contexte d'une philosophie de démocratisation de l'éducation et d'égalité des chances.

Les disparités existent, et elles se maintiennent sur la période étudiée. On peut même observer quelquefois l'élargissement de certains écarts entre les régions. Cette constatation devrait commander un examen approfondi pour trouver en quoi ces écarts sont néfastes à la qualité de l'enseignement. Il est flagrant de constater dans certains cas que les régions extrêmes sont les mêmes. Toute mesure corrective doit être bien jaugée au préalable. L'égalisation des salaires des enseignants s'avérera sans doute insuffisante. Pour contrer les effets des disparités il faudrait souvent inverser les disparités dans le traitement correctif, ce qui est rarement réalisé car les milieux favorisés réussissent presque toujours à se ménager un niveau suffisant des mesures correctives pour conserver et souvent augmenter leur avance. De nombreux exemples nous tombent constamment sous les yeux et la littérature américaine sur l'égalité des chances abonde sur le sujet. Un Etat, la Californie, a d'ailleurs déclaré anticonstitutionnel un certain niveau de disparités dans les dépenses per capita entre deux districts scolaires de ce même état...

Donc, que les résultats de l'étude des disparités justifient une action nul ne saurait le nier, mais il nous apparaît hautement plus viable de recommander une action d'analyse de la signification réelle et différentielle de ces disparités qu'une action directe visant par exemple à égaliser le niveau de scolarité comme si on connaissait suffisamment les problèmes sous-jacents aux disparités observées et à leurs effets sur l'éducation des jeunes.

La troisième partie de l'analyse des caractéristiques du personnel enseignant comporte des éléments importants de ressemblance avec une

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

analyse des disparités en autant que la comparaison entre les catégories d'enseignants analysées est concernée. Selon cette optique, les considérations faites plus haut concernant les disparités vaudrait pour les actions à prendre en ce qui concerne les différences importantes observées entre le secteur général et le secteur professionnel ou encore entre les matières. Ce n'est cependant pas sur ces aspects que cette section de l'analyse s'est surtout arrêtée puisque l'objectif consistant dans un premier temps à analyser les caractéristiques de sous-groupes d'enseignants pour eux-mêmes constituait déjà un très grand pas dans l'information sur le système scolaire surtout si on en juge par l'intérêt manifesté par divers groupes pour l'examen des résultats de plusieurs des chapitres inclus sous la rubrique: matières enseignées.

Il nous apparaît qu'il s'agit là d'une partie originale et susceptible de ne constituer en fait qu'un début d'analyses plus poussées notamment dans la perspective d'un relevé de l'affectation de ressources spécialisées et/ou polyvalentes du système scolaire. Espérons que ces étapes pourront être réalisées dans les plus brefs délais en incluant une information valide pour le niveau collégial.

Le volume III comporte, comme le volume précédent pour les enseignants, une analyse de l'évolution globale des caractéristiques du personnel de direction ainsi que l'analyse détaillée de la scolarité avec un accent particulier sur l'évolution des sous-catégories extrêmes de la variable diplôme le plus élevé. Cette partie fait ressortir les similitudes avec le personnel enseignant dont la direction est issue en grande majorité. L'étude des disparités régionales montre encore ici l'avantage

des régions plus urbanisées. C'est cependant par la tentative de cerner l'existence d'une formation spécialisée en administration ainsi que par l'examen des caractéristiques des six catégories distinctes d'officier de direction que cette partie du rapport complète son intérêt. Ce sont par ailleurs deux parties qui comportent leurs difficultés puisque la sous-population des diplômés administratifs est peu nombreuse et que des problèmes de validité sont venus affecter l'analyse selon les catégories du personnel de direction.

CHAPITRE QUATRIEME

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE SPECIFIQUES AUX ASPECTS PRIVILEGIES DANS L'ETUDE

1.0 METHODOLOGIE GENERALE

Nous utilisons principalement la technique des tableaux bi-dimensionnels de fréquences avec calcul des pourcentages pour rendre les données comparables, permettant ainsi l'interprétation plus facile. Comme les combinaisons de variables 2 à 2 peuvent être très nombreuses, il a fallu après une première analyse faire un choix des groupes de résultats se révélant les plus aptes à dégager les phénomènes marquants des caractéristiques des personnels.

C'est à l'aide de trois grandes catégories de variables que l'analyse s'est ramifiée:

1) les variables individuelles ou socio-démographiques;
2) les variables "scolarité" définissant les qualifications académiques;
3) les variables organisationnelles.

La plupart de ces variables sont présentées plus en détail selon leurs catégories au chapitre 3 de la deuxième partie de ce volume qui précise leur usage et les difficultés qui se sont présentées au plan de la validité. Ces problèmes ont d'ailleurs contribué à limiter ou à annuler l'utilisation d'un bon nombre de variables individuelles et organisationnelles. Quant aux variables "scolarité", qui se situent au coeur de l'analyse des qualifications, elles font en plus l'objet de commentaires dans la section 2.2 de ce chapitre.

L'ensemble des tableaux produits avec les croisements de variables demandées a d'abord fait l'objet d'une première analyse guidée par les résultats du rapport préliminaire. L'analyse critique des résultats

s'est poursuivie encore pendant cette phase débouchant sur les limitations déjà soulignées et le rapport sur la validité. L'équipe s'est attachée dans les analyses subséquentes à dégager les faits les plus marquants et à limiter de plus en plus le nombre et la complexité des tableaux à inclure dans le rapport. Cette effort de simplification se traduit aussi par l'usage d'annexes à diverses parties du rapport. Quant au lecteur, qui dans ses travaux aurait besoin des tableaux plus détaillés qui ont servi à l'analyse, il pourra toujours avoir recours au cahier statistique de base remis à la DGES, en même temps que ce rapport.

Le lecteur sera à même de noter que pour certaines variables, il aurait fallu pousser l'analyse plus loin et utiliser des techniques d'analyse multivariées permettant le contrôle des relations entre un nombre plus grand de variables à la fois, après avoir pris soin de veiller à la sélection des recoupements de variables les plus pertinents. Après les premières analyses pour dégager les principales relations entre les variables, le plan de développement de l'analyse prévoyait des commandes supplémentaires de tableaux à dimensions multiples afin de raffiner l'étude et dégager des significations susceptibles de se prêter à des interprétations plus nombreuses et mieux identifiées. Devant les délais disproportionnés déjà encourus pour la production de la commande globale ainsi que la perspective peu reluisante de délais imputables aux erreurs de production qui s'ajoutaient à ceux de la confection initiale des tableaux, l'équipe a dû se résigner à tirer le meilleur parti possible de ses tableaux à deux et à trois dimensions.

Un autre aspect de la méthodologie réside dans le choix des mesures utilisées. Outre les pourcentages, un certain nombre de mesures ont servi à cerner les phénomènes avec plus de précision. Par exemple, pour faire ressortir avec plus d'acuité le phénomène des disparités régionales, on calcule des écarts à un taux provincial. Le point 4.0 décrit avec plus de détails la méthodologie particulière à l'étude des disparités.

L'analyse des tendances donne lieu au calcul de taux d'augmentation des effectifs soit d'une année à l'autre, soit entre la dernière et la première année de la période pour une catégorie donnée.

Le taux d'augmentation des effectifs d'une catégorie ou de toutes les catégories d'une variable pour une période donnée ne rend pas compte des changements dans la position relative des effectifs des diverses catégories d'une variable qu'il serait pourtant utile de résumer pour la période entière. Cette réalité donne lieu dans le rapport au calcul d'un taux de changement dans la représentation relative des effectifs d'une catégorie au cours de la période étudiée. Il s'agit de la différence entre le pourcentage d'une catégorie en 1968-69 et le pourcentage correspondant pour l'année 1965-66. La somme de ces changements positifs ou négatifs, pour toutes les catégories d'une variable, est égale à zéro. Ainsi, par exemple, si le changement dans la représentation relative des enseignants de sexe masculin est de + 10.6% sur la période, on trouvera un taux de - 10.6% pour le sexe féminin. Ce taux possède l'avantage d'évoquer assez puissamment la synthèse des changements qui ont eu cours dans la période analysée et de montrer rapidement en faveur de quelle catégorie

ils se sont manifestés. Les deux types de taux évoqués ici contribuent à faire ressortir les tendances par des mesures synthétiques très suggestives.

Enfin, mentionnons un dernier instrument: le calcul de ratios. L'utilisation que nous en faisons est finalement beaucoup plus restreinte que prévue en raison de la plus ou moins grande validité des données soit des personnels étudiés soit des effectifs scolaire.

Le processus qui consiste à connaître la validité des données utilisées dans l'étude est en quelque sorte un des éléments les plus important de la méthodologie. Même si les données ne sont pas recueillies par l'équipe de recherche, il importe tout autant d'établir avec le maximum de certitude les contrôles des sources d'erreurs aux différentes étapes de la manipulation de ces données. L'effort de l'équipe sur ce plan s'est fait tout au long de l'étude. Malgré la limitation dans les fruits escomptés, il est à espérer que les efforts faits trouveront des échos permettant des résultats encore plus grands pour les prochaines études. Cependant, les précautions qui ont conduit aux commandes-tests, au rapport préliminaire, ainsi qu'aux considérations sur la validité contenue dans la deuxième partie de ce volume constituent déjà un contrôle important sur la validité des résultats. L'atteinte des objectifs de la validité de l'information et de la fiabilité de sa transmission ne saurait être satisfaisante sans une vigilance encore plus grande des responsables des banques de données et une amélioration des standards de compétence méthodologique des personnels affectés au contrôle de la qualité des données.

2.0 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE PROPRES A L'ETUDE DES QUALIFICATIONS

Tout au long de ce rapport on peut noter l'importance donnée à l'examen des qualifications. La qualification constitue dans le cadre présent un ensemble de variables privilégiées qui ont fait l'objet d'une opérationnalisation plus poussée et qui servent en quelque sorte de "variables dépendantes" examinées à l'aide des autres variables socio-démographiques et organisationnelles propres à les éclairer dans cette analyse descriptive. L'analyse des qualifications se trouve donc, parmi les aspects privilégiés dans la recherche, à tenir une place très importante que l'étude des disparités et des catégories de fonctions viennent en quelque sorte compléter. Aussi bien ne doit-on pas s'étonner que l'approche utilisée dans l'étude des qualifications ait une priorité dans la description et occupe ici plus d'espace.

2.1 OBJECTIFS SPECIFIQUES A L'ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Les qualifications et le perfectionnement, probablement les éléments les plus importants de la compétence du professionnel de l'enseignement, comptent parmi les dimensions qui ont le plus d'impact dans le système d'enseignement. En effet, d'une part ces deux éléments affectent à eux seuls la très grande partie des ressources financières du système scolaire; d'autre part, dans le contexte scolaire actuel ils sont, si on en croit un certain nombre de recherches, parmi les facteurs propres à l'organisation scolaire, ceux qui ont l'influence la plus déterminante sur le produit de l'enseignement.

Parmi les innombrables possibilités d'orientation qu'offrait cette recherche sur l'ensemble des personnels scolaires de la province, pourquoi avoir privilégié l'analyse des qualifications ?

D'abord, il nous a semblé qu'un grand nombre de politiques du Ministère de l'Education touchent le problème des qualifications du personnel du système soclaire. D'un autre côté, le Rapport Parent qui a servi de guide à la réforme scolaire insiste sur le même sujet, mentionnant même l'objectif spécifique d'exiger de tout enseignant de niveau secondaire au moins une licence, soit des qualifications de niveau universitaire. Or, il apparaissait clairement en 1965 que seule une infime partie du personnel enseignant pouvait répondre à ces nouvelles exigences.[1] De toute évidence, il fallait rehausser le niveau moyen des qualifications. Diverses mesures ont été entreprises pour pallier cet état de fait tant en regard des futurs enseignants par l'amélioration des institutions de formation des maîtres qu'en regard des enseignants déjà dans le système par l'instauration de programmes de perfectionnement et de recyclage.

Qu'est-il advenu de ces réformes ? Quel fut leur impact ? Sont-elles encore efficaces ? Faut-il les repenser ? Si oui, dans quel sens le fera-t-on ? Autant de questions qui incitent à faire un bilan de la situation et qui justifient le choix de nos variables par l'intérêt et l'utilité qu'elles renferment.

---

(1) DE LAGARDE, Roger: Analyse statistique des principales caractéristiques du personnel enseignant, 1965-66, Rapport de recherche du Conseil supérieur de l'Education, 1968.

En effet, les variables liées à la qualification peuvent grandement éclairer les politiques présentes et futures du Ministère comme des syndicats. Il est important pour l'administrateur qui doit définir des politiques, d'avoir l'image la plus précise, les renseignements les plus complets possibles sur le personnel qui oeuvre dans son organisation. Imaginons qu'en fin d'analyse, on retrouve en 1969 le même portrait des qualifications qui prévalait en 1965. Ou bien imaginons que la situation a beaucoup changé: s'agit-il d'un changement positif ou négatif ? Où ce changement s'est-il fait le plus sentir: dans un secteur d'enseignement plutôt que dans un autre ou bien les différences significatives se retrouvent-elles plutôt en regard des niveaux d'enseignement ? Qu'en est-il de la répartition géographique du personnel le mieux qualifié ?

Il devient évident que les objectifs déjà explicites pour l'analyse de l'ensemble des caractéristiques valent pour l'analyse des qualifications et très souvent surtout par référence à elles.

Quelle utilité les résultats d'analyse en fonction des objectifs visés peut-elle avoir pour les administrateurs du Ministère de l'Education et des autres organismes ? Voici quelques exemples d'utilisation des résultats de l'analyse de la qualification en fonction des nombreuses variables socio-démographiques et organisationnelles disponibles.

1) Prévoir les besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel.

2) Fixer des normes réalistes de qualification pour le personnel,en prévoir les investissements nécessaires de même que les coûts de production.

3) Vérifier si les tendances répondent à la ligne d'évolution escomptée (cf. Rapport Parent et autres objectifs proposés).

4) Planifier le perfectionnement (nature, rythme). Identifier les secteurs où il faudrait consacrer davantage de ressources.

5) Planifier le perfectionnement pour les zones les moins avantagées et localiser les commissions scolaires qui attirent le personnel le moins qualifié.

6) Saisir les effets du perfectionnement des enseignants sur la hausse des qualifications et identifier les régions qui sont les plus déficientes à ce propos.

7) Permettre une revision rationnelle de certaines politiques actuelles.

8) Réduire ou accentuer certains écarts entre enseignants et administrateurs.

9) Elaborer des politiques qui tiennent compte des disparités de situation ou d'évolution.

10) Faciliter les prises de décision quant à l'embauche de nouveaux personnels.

11) Connaître et contrer des situations ou tendances néfastes au système.

Cette énumération est bien sûr plus suggestive qu'exhaustive et les responsables de la gestion du personnel scolaire peuvent eux-mêmes citer bien d'autres utilités aux résultats d'une analyse des qualifications.

2.2 METHODOLOGIE SPECIFIQUE A L'ANALYSE DE LA QUALIFICATION

L'analyse des caractéristiques touchant à la qualification s'est faite jusqu'à présent en utilisant des catégories liées à la nomenclature des diplômes et brevets. Qu'il s'agisse des diplômes de pédagogie, des diplômes spécialisés ou des diplômes en administration, leur variété rend l'analyse très peu éclairante.

Les difficultés identifiées pour l'analyse des qualifications en termes d'une nomenclature des diplômes et des brevets ont amené l'équipe à se poser des questions sur les objectifs et l'utilité d'une analyse de la qualification. Cette réflexion a surtout montré qu'il n'est pas de première importance pour le Ministère de l'Education de connaître dans le détail la qualification des personnels en termes de catégories de brevets et de diplômes qui sont multiples et dont certains sont périmés. Il a semblé plus important d'acquérir les connaissances les plus précises possibles en termes du niveau de scolarité correspondant aux diplômes, ainsi qu'en termes de la nature des diplômes et autres qualifications du personnel.

Il fallait de toute nécessité trouver des catégories définies à un niveau d'abstraction plus élevé pour comprendre la réalité à laquelle ces diplômes et brevets font référence et permettre en même temps une manipulation plus facile dans l'analyse. La conversion des diplômes en termes de scolarité pouvait apporter cet instrument mieux adapté.

Le but poursuivi par un tel travail était double: d'une part, faciliter l'analyse des caractéristiques du personnel scolaire; d'autre part,

la rendre plus précise, plus sensible. Un bref coup d'oeil dans la littérature portant sur ce personnel nous montrait qu'une telle conversion n'avait jamais été faite. Les travaux précédents ne faisaient que regrouper certaines catégories de diplômes ou de brevets. Face à cette situation et devant les objectifs poursuivis par la recherche que nous menions, i.e. utilisation de variables pertinentes à des décisions administratives, la variable qualification étant jugée d'importance majeure par l'équipe, l'analyse de la qualification a donc consisté dans un premier temps à traduire les brevets et diplômes dans des catégories fondées sur le nombre d'années de scolarité.

Cette conversion toutefois ne représente qu'un aspect de l'opérationalisation de cette variable. Pour pousser plus loin cette opération, nous avons étudié la nature de cette scolarité. Il importait de savoir s'il s'agissait d'une formation générale, spécialisée dans une discipline professionnelle pour l'enseignement ou pour l'accomplissement d'autres fonctions. Afin de répondre à des questions de ce genre, la variable scolarité fut définie opérationnellement par les sept variables suivantes que nous avons fait monter au fichier pour exploitation dans la présente étude: (1) nature des diplômes; (2) cours isolés; (3) diplômes administratifs; (4) diplôme pédagogique le plus élevé; (5) diplôme académique le plus élevé; (6) nature du diplôme le plus élevé; (7) diplôme le plus élevé.[1]

---

(1) L'annexe technique présente plus en détail le processus de transformation du diplôme en années de scolarité ainsi qu'une description plus complète des 7 variables "scolarité".

Ces sept variables ont fait l'objet d'un test afin de déterminer leur capacité à rendre avec satisfaction les réalités sous-jacentes au concept de qualification. Il ressort de cet examen que les variables (1) et (7) constituent les variables généralement les plus puissantes, tandis que la nature du diplôme le plus élevé et le diplôme administratif présentent une utilité spécifique certaine. Toutes ont donné un degré suffisant de confiance pour traduire un aspect de la réalité en rejoignant le maximum de sujets. Le rapport n'a retenu dans ses diverses parties que les variables qui s'avéraient les plus propres à faire ressortir les phénomènes.

2.3 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE PROPRES A L'ETUDE DES CATEGORIES DE FONCTIONS ET AUX MATIERES ENSEIGNEES.

Objectifs:

L'analyse du personnel enseignant réparti selon le genre de formation dispensée aux étudiants permet d'établir une première distinction quant à la fonction des enseignants à l'intérieur du système scolaire québécois. Elle contribue à faire ressortir à la fois des affinités et des dissemblances entre les enseignants de la formation générale et ceux de la formation professionnelle. Un deuxième aspect d'analyse selon des caractéristiques occupationnelles fait l'objet des chapitres 4 à 13 du volume II.

Dans cette partie, nous voulons davantage mettre l'accent sur les caractéristiques des enseignants par le biais des matières qu'ils enseignent. Cette démarche permet de déboucher sur la division des tâches à l'intérieur du milieu enseignant. A cet effet nous avons procédé à l'identification des champs d'activité propres aux niveaux secondaire et collégial, mais comme on le sait l'analyse a dû être abandonnée pour le niveau collégial.

Pour fonder la catégorisation des fonctions sur les matières enseignées nous nous sommes inspirés de la codification des matières effectuée à SIMEQ.[1] Il nous a fallu former des catégories ou familles de cours à partir de la liste exhaustive des cours offerts aux niveaux secondaire et collégial à l'échelon de la province.

---

(1) cf. Manuel de codification des matières, 1969-70, SIMEQ, M.E.

L'analyse des caractéristiques des enseignants selon les matières enseignées ne devait ainsi constituer qu'une première étape de notre démarche. Nous nous proposions de dépasser cet aspect sommaire, quoique nécessaire, afin de déboucher sur un phénomène plus complexe, l'utilisation des ressources en personnel qui constitue aussi un problème très actuel. Autrement dit, nous voulions en arriver à dégager le nombre de personnes qualifiées dans telle ou telle matière et observer parallèlement ce qu'elles enseignent, combien de matières elles enseignent, etc... De même nous désirions connaître le nombre de gens possédant des qualifications spécialisées pour enseigner les matières qui leur sont assignées. Cette analyse aurait peut-être permis de déceler des incohérences dans l'utilisation des ressources humaines (v.g. enseignants ayant une formation en mathématique qui enseignent la géographie ou l'inverse). Nous aurions probablement pu observer des groupes d'enseignants qui ne dispensent qu'un type d'enseignement par rapport à d'autres qui oeuvrent dans deux matières ou plus. Nous aurions pu également aborder le phénomène de la formation polyvalente ou spécialisée ainsi que les relations entre la matière de la formation initiale et celle des cours de perfectionnement entrepris par la suite.

Cependant, au fur et à mesure que le travail de production s'amorçait, la plupart de nos entreprises étaient vouées à l'échec. Nous tenterons d'expliciter, dans les paragraphes subséquents, les lacunes auxquelles nous venons de faire allusion. Notons simplement que celles-ci ne sont pas toutes du même ordre: certaines relèvent de la validité, d'autres se situent au niveau du traitement informatique. Finalement certaines sont liées aux exigences de notre analyse.

Limitations:

Nous avions besoin, en premier lieu, de connaître le nombre exact d'enseignants pour chacune des matières retenues.[1] Pour obtenir une telle répartition il nous fallait considérer le pourcentage du temps accordé à chaque fonction ou à chaque matière, et convertir ce pourcentage en équivalent de temps complet. Sur ce point, nous avons rencontré certains problèmes. Une première contrainte au plan informatique était de travailler avec des données autres que des entités. Nous demandions, par exemple, de considérer l'individu qui consacrait l'équivalent de 30% du temps complet à l'enseignement de la mathématique comme 0.30 professeur de mathématique. Il aurait aussi fallu le considérer comme 0.30 homme ou femme, etc... Ceci semblait difficile à traiter. Nous aurions toutefois trouvé le moyen de surmonter cet obstacle que cette opération se serait révélée impratiquable pour une autre raison: la non-validité de réponses à l'item "% du temps accordé à chaque fonction" au formulaire du personnel de SIMEQ pour l'année 1969-70.[2] A défaut de cette donnée, nous avons par la suite songé à exploiter les résultats sur le nombre de périodes consacrées à chaque activité. Cette dernière information ne nous était pas davantage accessible en raison du fort taux d'indéterminés qu'elle comportait.[3] Elle l'aurait été qu'elle aurait posé le problème

---

(1) Au niveau secondaire, nous retenions au départ seize (16) matières de la formation générale et quatorze (14) de la formation professionnelle Au niveau collégial, nous avions dix-huit (18) matières dans la formation générale et cinq (5) dans la formation professionnelle.

(2) Voir validité de la variable "% du temps", page 100-101.

(3) Voir validité de la variable "nombre de périodes", page 102.

de l'uniformisation des résultats, car comme on le sait, la valeur de la période peut varier d'une commission scolaire à l'autre. Il nous aurait fallu procéder à retranscription des résultats sur une base uniforme, travail qui risquait d'être long et fastidieux.

De plus, pour parvenir à certains de nos objectifs, nous nous proposions de créer une variable touchant le "niveau de la formation dans chaque discipline" à partir des diplômes et brevets détenus par les enseignants. En plus de déterminer les diplômes garantissant une certaine expertise dans chaque discipline d'enseignement, nous voulions établir une gradation de la formation rattachée à chacune des disciplines selon la valeur même des diplômes (i.e. d'après les années de scolarité) ou la longueur des études de spécialisation.

Malheureusement, nous avons été amenés à délaisser cet instrument parce que les matières de spécialisation des diplômes pédagogiques ont été omises au questionnaire en faveur de la mention "pédagogie générale". Ainsi les enseignants détenant soit une licence ou un baccalauréat en pédagogie, soit un brevet A avec spécialisation en histoire, en chimie etc. devaient se contenter d'inscrire pédagogie générale comme mention plutôt que leur spécialité. Plutôt que de travailler avec des informations parcellaires, nous avons préféré oublier cette variable qui eût pourtant été fort précieuse pour l'analyse de l'utilisation des ressources en personnel aux niveaux secondaire et collégial. Les diplômes pédagogiques étant très nombreux dans le système scolaire québécois, nous ne pouvions certes pas faire le compromis de les ignorer sans introduire un biais.

Quant à notre intention de créer une variable sur "la matière de spécialisation du perfectionnement" pour les enseignants inscrits à des programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme, elle nous aurait permis de voir si les enseignants se perfectionnent dans les domaines où ils exercent leurs fonctions ou s'ils ne font, de cette façon, que continuer un cheminement personnel qui n'est pas en relation avec leurs taches immédiates. Tout en nous renseignant sur les aspirations et les attitudes des enseignants, cette approche nous aurait sans doute permis de traiter, quoique sommairement, du problème de la rentabilité du perfectionnement. Si nous avions ainsi découvert que les enseignants se perfectionnent surtout dans les domaines où il y a un surplus certain, plutôt que de se diriger vers les secteurs où l'on note un manque de spécialistes, il est possible que l'impact sur les politiques à mettre en oeuvre durant les prochaines années aurait été tout autre que si nous avions trouvé la situation inverse.

Nous avions également prévu utiliser une variable portant sur le nombre de matières enseignées présente au fichier du personnel de SIMEQ de 1969-70. Quand nous avons appris l'existence de cette variable au fichier que nous exploitions, nous étions fort heureux de l'apport qu'elle pourrait fournir à notre analyse et nous l'avons incluse dans notre commande. Nous ne nous étions guère préoccupés, à ce moment, de la définition donnée à SIMEQ du concept de matière. Cependant, en prenant connaissance des résultats obtenus, nous en sommes arrivés à nous interroger sur la définition de cette variable et nous avons par la suite été amenés à l'abandonner en raison de certaines exigences de notre analyse.

Nous savons désormais que le terme "matière" correspond davantage, pour SIMEQ, à la notion de cours qu'a notre définition de la matière i.e. une famille de cours dans une même discipline. Ainsi lorsque nous demandions un tableau du niveau collégial, en 1969-70, avec les variables "matières enseignées" et "nombre de matières enseignées" nous obtenions les résultats suivants pour la formation générale: 81.0% de la population se consacre à l'enseignement d'une matière, 12.3% enseignent deux matières, et 6.6% trois matières ou plus. Nous avons nous-mêmes calculé en moyenne le nombre de matières enseignées par les enseignants de la formation générale du niveau collégial pour l'année 1969-70. Cette moyenne étant de 1.07 matière par enseignant[1], il nous a semblé que les résultats obtenus avec la variable "nombre de matières enseignées" ne pouvaient coexister avec notre définition de la matière. Avec cette variable en effet la moyenne ne saurait être inférieure à 1.55 matière par enseignant. Cette différence est dûe assurément à une définition autre de la matière que celle que nous employons avec nos catégories de matières. Pour nous la matière est une catégorie composée de plusieurs éléments alors que pour SIMEQ un de ces éléments constitue une matière. Par exemple: un professeur enseigne la mathématique et donne deux (2) cours: le cours de mathématique 101 et le cours de mathématique 201; il sera considéré comme un professeur qui enseigne deux (2) matières s'il a distingué ces deux informations lorsqu'il a rempli son questionnaire. Cependant s'il n'a

---

(1) Si nous additionnons le nombre d'enseignants dans chaque matière de la formation générale nous obtenons un total de 2238 enseignants alors qu'il n'y a effectivement que 2091 enseignants dans ce secteur, i.e. 2238/2091 1.07 matière par enseignant.

mentionné que la discipline de ces cours, i.e. la mathématique, il sera classé dans la catégorie de ceux qui enseignent une matière. Pour nous, dans les deux cas il n'enseigne toujours qu'une matière i.e. la mathématique.

Le manque de précision dans les instructions à suivre pour répondre à l'item pertinent du questionnaire a pour conséquence l'absence d'uniformité dans le codage des réponses et tout ceci rend cette variable inutilisable. Pour conserver son attrait analytique, il aurait fallu que cette variable soit fidèle à nos définitions des matières enseignées. C'est ce que nous entendions lorsque nous avons parlé précédemment des exigences de l'analyse. Nous avons perdu de cette façon un instrument précieux pour l'analyse de l'utilisation des ressources en personnel. Nous ne saurons pas si certains groupes d'enseignants sont privilégiés dans le système scolaire québécois et nous ne connaîtrons pas leurs caractéristiques. Nous ne pourrons pas davantage vérifier si les politiques d'engagement varient d'une région à l'autre, d'un secteur à l'autre, ni même si des qualifications supérieures sont suffisantes pour justifier un poste de spécialiste dans une matière, etc...

Mode d'analyse:

Ces limitations nous ont conduits à accepter certains compromis et à restreindre notre analyse. Rappelons en premier lieu, que l'analyse du personnel enseignant selon les matières enseignées ne saurait porter que sur une seule année, 1969-70, parce que c'est la seule année pour laquelle les matières enseignées ont été codifiées à SIMEQ. Nous ne

pourrons ainsi procéder à une analyse de tendances et nous sommes ainsi limités encore davantage dans les possibilités d'interprétation.

D'autre part, à défaut de connaître la distribution exacte des enseignants pour chaque matière retenue, nous travaillerons avec le nombre d'individus qui enseignent chaque matière. Nous pourrons ainsi dire que X enseignants dispensent l'enseignement de telle matière, quel que soit le pourcentage du temps accordé à celle-ci. Un même individu peut alors être compté plusieurs fois selon le nombre de matières auxquelles il peut être rattaché. Lorsque nous parlerons, par exemple, de 6354 professeurs de français au niveau secondaire en 1969-70, nous nous référerons au nombre de personnes qui dispensent des cours de français que ce soit leur matière principale ou non. Nous ne serons pas en mesure de dire ce que cela représente en équivalent de temps complet. Ce fait, par contre, nous empêchera de calculer des ratios maître/élèves par matière. Cette lacune cependant est également redevable aux statistiques qui présentent le nombre d'étudiants inscrits à chaque matière de même qu'au nombre de périodes suivis dans chacune des matières que nous comptons analyser. Si toutes ces données nous avaient été accessibles, nous aurions pu fournir une mesure aussi précise qu'un ratio professeur/élèves par matière en mettant en relation le nombre de périodes dispensées dans une matière et le nombre de périodes suivies dans cette même matière.

Une autre limitation vient jouer sur le mode d'analyse. Du fait qu'un individu peut être classé dans plusieurs catégories de matières,

nous ne pouvons considérer le pourcentage qui est calculé entre le nombre de professeurs d'une matière et le total d'enseignants d'un secteur ou d'un niveau donné.[1] En effet l'addition des effectifs de chaque catégorie d'enseignants conduit à un total en effectifs supérieur au nombre d'enseignants que nous observons effectivement à chaque niveau. Par exemple, dans le secteur général du niveau secondaire, en 1969-70, nous dénombrons 28,052 professeurs mais si l'on fait l'addition du nombre d'enseignants que l'on retrouve dans toutes les matières de la formation générale de ce niveau, on obtient la somme de 39,643 enseignants. Cette situation nous empêche d'exploiter les pourcentages horizontaux.

Compte tenu des limitations de toutes sortes à l'analyse des matières enseignées, force nous est de reconnaître que les efforts faits ont donné des résultats susceptibles de rendre des services immédiats en plus de poser les jalons d'une analyse plus fructueuses une fois surmontée les difficultés dans la qualité des données.

2.4 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE PROPRES A L'ETUDE DES DISPARITES

Les objectifs de l'analyse des disparités ayant été élaborés et discutés déjà longuement, cette section s'attachera plutôt à décrire les mesures qui ont été utilisées dans l'analyse de ces résultats.

Pour l'analyse des disparités régionales, il était essentiel, étant donnée la grande quantité de données concernées, de procéder au calcul d'un indice synthétique pouvant résumer ce phénomène.

---

(1) Les tableaux que nous utilisons, sont donc tous construits de la façon suivante: comme variable dépendante (ou verticale) nous avons les matières enseignées dans un secteur de formation pour tel niveau et nous avons des variables telles que l'âge, l'expérience, le statut d'emploi, etc...qui à tour de rôle sont considérées comme variables indépendantes.

L'indice calculé permet de mesurer la variation inter-régionale de façon simple en calculant l'écart absolu moyen des proportions régionales (pour une catégorie donnée d'une variable donnée) par rapport à la proportion provinciale choisie comme point de comparaison. Il suffit d'additionner les différences entre les proportions des unités et la proportion provinciale (abstraction faite des signes) et de diviser le résultat de cette addition par le nombre d'unités impliquées. On obtient ensuite une mesure relative de cet écart en rapportant l'écart absolu moyen à la proportion provinciale, le tout multiplié par cent: c'est l'écart procentuel moyen.

L'écart absolu moyen peut servir de critère de regroupement des unités administratives impliquées, puisqu'il est une moyenne des écarts des unités autour de la proportion provinciale. En calculant l'intervalle suivant: proportion provinciale ± l'écart absolu moyen, on obtient trois groupes d'unités:

1) Un groupe moyen d'unités dont les proportions se situent à l'intérieur de l'intervalle "proportion provinciale - l'écart absolu moyen"

2) Un groupe dont les proportions se situent au-delà de la proportion provinciale augmentée de l'écart absolu moyen. On qualifiera ces unités de sur-représentées.

3) Un groupe dont les proportions se situent en deça de la proportion provinciale diminuée de l'écart absolu moyen. On dira que ces unités sont sous-représentées pour la catégorie de la variable considérée.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C'est ce critère qui a servi à l'élaboration des tableaux faisant partie des sections des volumes II et III portant sur l'analyse des disparités régionales. Dans ces tableaux, les unités administratives apparaissent dans l'ordre décroissant de leur proportion[1] et selon les trois groupes déterminés ci-haut.

L'écart procentuel moyen pour sa part constitue une "standardisation" permettant les comparaisons d'une année à l'autre pour une catégorie d'une même variable, puisqu'il tient compte de l'évolution de la proportion choisie comme point de comparaison. Supposons par exemple qu'entre deux années la valeur de l'écart absolu moyen passe de 5 à 10. Pour la même période la proportion provinciale (par exemple la proportion d'hommes enseignant au niveau élémentaire) passe de 20% à 40%. Dans les deux cas l'écart procentuel moyen sera de 25. Le niveau des disparités est donc demeuré stable, l'augmentation de la valeur de l'écart absolu moyen n'étant que la conséquence de l'accroissement de l'importance relative de la catégorie considérée.

Dans le calcul de ces deux indices, nous avons systématiquement éliminé les écarts entre la proportion provinciale et les proportions des PSBGM et PSBGQ. Ces deux unités, nous le verrons par la suite, possèdent des caractéristiques assez particulières, et le fait d'en tenir compte aurait eu pour effet de fausser l'image des disparités en ce qui concerne les autres unités. Nous n'avons cependant pas soustrait les effectifs

---

(1) Ce classement par ordre décroissant se fait pour la dernière année de la période évolutive: 1968-69 pour le personnel de direction, 1969-70 pour le personnel enseignant.

de ces deux unités des effectifs provinciaux. Nous croyons cependant que les proportions provinciales peuvent être considérées comme une "moyenne" représentative des proportions des autres unités, étant donnée la faiblesse relative des effectifs des PSBGM et PSBGQ.

Pour les mêmes raisons nous n'avons pas non plus éliminé du total provincial les indéterminés quant à l'unité administrative.

Ce pourcentage ne dépasse jamais 1.00 pour toute la période et 0.47 après 1965-66. Il apparaît donc légitime de ne pas se préoccuper de cette population pour l'analyse.

CONCLUSION

L'équipe de recherche, malgré les nombreux problèmes de tous genres qui se sont posés à elle, a le sentiment d'apporter par ce rapport ainsi que par la façon dont elle a conduit l'ensemble du projet une contribution à l'amélioration de la compréhension de certains aspects du système scolaire ainsi que des problèmes que posent la gestion et l'analyse de données déjà cueillies et consignées sur fichiers informatiques. L'approche critique qu'elle a utilisée partait d'un intérêt profond pour le développement du système scolaire québécois. Conscients des lacunes du rapport lui-même aussi bien que de la déficience de certains résultats, les responsables souhaitent que cette étude serve au mieux les intérêts du système scolaire.

PARTIE 2

VALIDITE ET FIABILITE DES DONNEES

INTRODUCTION

Toute recherche doit pouvoir contrôler la valeur de l'information qui sert à représenter la réalité soumise à l'analyse.

Lorsque les chercheurs font eux-mêmes la cueillette des données, ils doivent prendre toutes les dispositions pour que ces données soient correctes. C'est pourquoi ils appliquent un processus de contrôle susceptible de montrer la qualité des données, le taux d'erreurs aux différentes étapes, ainsi que le degré de validité global et ses effets sur l'interprétation de la réalité.

Dans le cas de la présente étude, les données ont déjà été recueillies et ont dû faire l'objet d'un contrôle qualitatif semblable. Afin de réaliser sa recherche, l'équipe se devait de connaître à fond la valeur des données qu'elle utilise. En effet, il nous fallait obtenir une estimation du degré de validité vérifié aux points des sources d'erreurs possibles afin de donner aux analyses et interprétations de l'étude un degré maximum de fiabilité.

La suite de ce texte tente de déterminer avec le plus de précision possible, compte tenu des moyens à la disposition de l'équipe de CAPIEQ, le degré de validité et de fiabilité des données que nous avons utilisées.

Nous décrirons tout d'abord la banque de données mise sur pied par SIMEQ, avec ses processus de cueillette, de compilation et d'exploitation des données sur le personnel des institutions d'enseignement du Québec.

A chacune de ces étapes nous soulignerons les sources d'erreurs possibles, ainsi que les contrôles de ces sources d'erreurs.

Les chapitres deuxième et troisième seront consacrés à l'analyse proprement dite de la valeur des résultats et de ses conséquences. Après avoir passé en revue la méthodologie utilisée, nous présenterons au chapitre deuxième un certain nombre de problèmes généraux (exhaustivité du recensement, variables contrôle, mobilité, etc.) qui ont imposé des limitations dans l'interprétation des résultats et dans le choix des populations retenues pour fin d'analyse. Le chapitre troisième sera consacré pour sa part à l'analyse détaillée de la validité des caractéristiques regroupées selon les trois types de variables: individuelles, scolarité et organisationnelles.

CHAPITRE PREMIER

LA BANQUE DE DONNEES

INTRODUCTION

De par ses fonctions, SIMEQ est censé être au service des différentes directions générales du Ministère de l'Education et "mettre en disponibilité des statistiques et des techniques de simulation pour satisfaire d'une part les besoins de la planification globale en éducation et d'autre part pour établir des modèles de prises de décisions pour l'ensemble du système scolaire"[1]. Pour atteindre ces objectifs, SIMEQ recueille des informations sur le personnel et la clientèle des institutions d'enseignement de la province. Nous décrirons dans la suite de ce chapitre le processus de constitution du fichier du personnel, avec les sources d'erreurs susceptibles d'influencer la valeur de son contenu, et les contrôles effectués sur ces sources d'erreurs.

---

(1) Education Québec, 1971, Objectifs et mandats du Service de l'Informatique, p. 43.

1.0 PROCESSUS DE CUEILLETTE

1.1 Fabrication du questionnaire

Le questionnaire qui sert à la cueillette des données sur le personnel professionnel des institutions d'enseignement a été élaboré par l'équipe qui a développé et amélioré le système de cette banque de données fondée sur un recensement annuel. Ce questionnaire a subi au cours des ans plusieurs transformations et améliorations auxquelles les directions générales ont été appelées à contribuer.

Il s'adresse à tout le personnel professionnel à l'emploi des institutions d'enseignement soit à temps complet, soit à temps partiel. SIMEO possède au mois de septembre de chaque année des renseignements sur tout le personnel déjà à l'emploi des institutions depuis le 30 septembre précédent. Chaque année, le questionnaire fait l'objet d'une pré-impression avant de parvenir au répondant. C'est-à-dire que les dernières données connues sur les individus sont consignées dans un fichier. Ces renseignements sont imprimés à l'avance sur le questionnaire, le répondant n'ayant alors qu'à mettre à jour cette information et ajouter les données nouvelles le concernant.

Un tel mode de cueillette des informations comporte un certain nombre d'exigences au niveau même de la fabrication du questionnaire.

1.1.1 Formulation des questions

1) Est-ce que les questions mesurent correctement ce qu'elles veulent mesurer? Par exemple, lorsqu'on demande "quelle est votre fonction?" Est-ce que les interviewés répondent dans le sens où on le veut? Est-il possible de bien séparer la fonction d'enseignants de celle d'administrateur? Lorsqu'on demande combien d'années d'expérience? Veut-on dire dans l'enseignement? dans l'administration? dans les deux? en dehors? dans le système privé et public? etc.?

La seule facon de s'assurer que les questions sont valides est de bien définir ce que l'on veut mesurer. Qu'est-ce qu'on veut savoir lorsqu'on pose telle question? A notre connaissance, ces objectifs ne sont pas clairement formulés encore.

2) Le problème de la fiabilité réfère à la facon dont on mesure une variable. Est-ce que les questions sont bien formulées? Veulent-elles dire la même chose pour tout le personnel et à chaque année? Est-ce que le terme "expérience" veut dire la même chose pour le personnel enseignant comme pour le personnel administratif? Est-ce qu'en anglais les questions ont la même connotation qu'en français?

Comme la plupart des questions sont factuelles, on peut prédire qu'en général on atteindra un haut degré de validité et de fiabilité. Mais il faudrait examiner davantage chaque question et voir si elle mesure bien ce qu'elle veut mesurer et si sa formulation est correcte, précise et constante dans le temps, compte tenu de l'évolution de la situation.

Pour savoir si les questions sont fiables, c'est-à-dire si elles ont le même sens pour tout le monde, il faut faire un prétest d'un questionnaire. Ce pré-test peut servir à vérifier la validité et la fiabilité à la fois. A l'occasion d'un pré-test, on peut voir si on mesure ce qu'on veut mesurer, et si on le mesure correctement.

Lors d'un pré-test, on peut en profiter pour poser toutes sortes de questions au personnel, vérifier sur place les réponses, voir les questions qui ne sont pas claires, etc.

Est-ce qu'un pré-test du questionnaire a été fait? A notre connaissance le seul pré-test existant sur les formulaires du personnel concerne l'année 1971-72, et a été effectué en dehors de SIMEQ[1].

1.1.2 Conception du formulaire

Un autre problème majeur consiste dans le fait que certaines statistiques recueillies sur les formulaires ne sont pas exploitables, à cause de la mauvaise conception du formulaire et du fort taux de non-répondants. Cette situation est inacceptable si on considère les montants investis dans la conception du formulaire pour chacune des informations recensées: si un bloc de formulaire ne peut être correctement recensé,

---

(1) D. Mornier et M. Amyot, Les formulaires des statistiques de l'enseignement 1971-72: rapport d'un pré-test, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, Direction générale de la Planification, Etudes Statistiques, 9-02, février 1971.

il devrait disparaître du formulaire, ou faire l'objet d'une analyse détaillée de façon à le rendre utilisable. Un exemple précis de cette situation est la conception du formulaire "personnel" 69-70. Le verso de ce formulaire n'a pas été complété par 20 à 25% du personnel, et pour cause, on ne mentionne aucunement au recto que le deuxième côté doit être rempli. De plus, ce formulaire apparaît en plusieurs copies dont la dernière (celle que l'on voit en retournant le formulaire) est la liste d'instructions. Pour trouver le verso du formulaire, il fallait détacher cette feuille d'instruction. Ce simple problème technique nous a valu une sous-évaluation de 20 à 25% de nos effectifs.

1.2 Envoi des questionnaires et distribution

La date officielle d'envoi du questionnaire coïncide avec le début de chaque année scolaire. C'est donc dire que les faits rapportés au questionnaire se rapportent à cette période de l'année scolaire. La distribution aux individus est assurée par les commissions scolaires qui doivent soumettre au personnel ancien la copie pré-imprimée à leur intention et au nouveau personnel un blanc de ce questionnaire.

Même si en principe à chacun des individus faisant partie du personnel scolaire doit correspondre un questionnaire complété, il se peut qu'en pratique il y ait un décalage entre le nombre des dossiers et le nombre réel. Ceci peut être dû à la compréhension même de la définition de ce personnel professionnel. De plus, il se peut que des erreurs se glissent parce qu'on ne peut prévoir exactement le nombre de nouveaux dans

le système et pourvoir suffisamment de copies du questionnaire. Il n'est pas sûr non plus que les questionnaires parviennent à toutes les commissions scolaires.

Quels sont les moyens qui sont pris pour que chacun des membres du personnel visé ait chaque année un questionnaire entre les mains. Les questionnaires destinés au personnel qui a changé d'endroit ou de fonction lui parviennent-ils ? En envoyant les questionnaires aux commissions scolaires, on leur demande d'en donner aux nouveaux. On peut supposer que les commissions scolaires exécutent bien cette demande. Mais a-t-on fait des tests?

1.3 Réponse au questionnaire

La date officielle du relevé est le 30 septembre. Le répondant doit répondre à toutes les questions concernant soit les données socio-démographiques usuelles, soit ses qualifications, soit son emploi du temps dans ses fonctions ou tâches .

Qui répond au questionnaire? En principe, c'est l'individu lui-même. Mais dans quelle mesure la consigne est-elle respectée? Est-ce que ce sont les principaux qui répondent? Les secrétaires ou d'autres agents? A partir de quelles données? S'il s'agit de dossiers d'organismes, sont-ils faussés par les professeurs, les principaux? Quelle vérification a été faite là-dessus?

Idéalement, pour que le système d'auto-révision joue son rôle, il faut que le personnel scolaire remplisse lui-même le questionnaire, ou en-

core qu'il soit appelé à le signer. Peut-on dire que les professionnels remplissent eux-mêmes le questionnaire? dans quelle proportion? Il faudrait ici aussi faire un test du postulat que les professionnels remplissent le questionnaire et vérifier à l'aide d'un échantillon ce qui se passe.

1.4 Le retour

Le retour des questionnaires est sous la responsabilité des organismes d'enseignement et doit s'effectuer dès le 30 septembre. Cependant, il semble que jusqu'à présent, les retours s'effectuent sur une période de plusieurs mois et après certains rappels. Il ne semble pas exister, dans le mécanisme de contrôle des retours, de pression particulière ou de sanction pour exiger que la réception des questionnaires complétés se fasse dans un délai déterminé. Cependant, on procède dès l'arrivée des questionnaires à une vérification pour savoir si on a répondu à toutes les parties du questionnaire. Les détails des dispositions prises pour compléter les questionnaires ne sont pas stipulés.

Y a-t-il des pertes soit dans le courrier ou ailleurs? Quelle est la proportion des retours par rapport à la population complète? A-t-on idée du biais que peut introduire les caractéristiques de ceux qui ne répondent pas?

Quand le questionnaire est-il rempli? L'est-il au même moment par tous les répondants? Si non, la longueur du délai peut-elle influencer les données? Par exemple, si une proportion des questionnaires sont

remplis au 1^{er} semestre et le reste au deuxième. Quelle influence ce fait peut-il avoir sur l'emploi du temps ou sur d'autres caractéristiques?

Quelles sont les mesures prises pour que le retour se fasse dans un délai raisonnable? Y a-t-il eu changement dans la politique à cet effet entre 1965-66 et 1969-70?

Peut-on savoir si tous les professeurs d'une commission scolaire répondent au questionnaire?

Peut-on savoir si toutes les commissions scolaires le font? Est-ce que les commissions scolaires qui retardent l'envoi des questionnaires utilisent ceci comme moyen de pression auprès du Ministère de l'Education?

Il semble qu'une comparaison avec les données des commissions scolaires pour le budget puisse permettre de vérifier si les nombres de professeurs correspondent? Peut-on évaluer le pourcentage des non-répondants? Une estimation serait ici d'une grande utilité.

2.0 PROCESSUS DE COMPILATION

2.1 La codification et le codage

La codification ou élaboration des codes du système des renseignements émanant du questionnaire a fait l'objet d'un premier travail lors de la mise sur pieds du système d'informatique du ME. Depuis ce temps, SIMEQ a effectué des corrections, des changements pour adapter la codification aux éléments d'information actuels. Le système de codification est consigné dans les manuels de code du fichier du personnel. Deux types de brochures peuvent être distingués. D'une part, le manuel de codification qui peut varier d'une année à l'autre présente la liste des codes utilisés pour définir différents items des organismes d'enseignement (ex. parchemins, fonctions du personnel). D'autre part, le fichier maître du personnel, lui aussi pouvant varier d'une année à l'autre, comprend deux choses: une description du fichier et une description du contenu des champs.

Le codage de l'information nouvelle contenue dans les questionnaires se fait chaque année sous la direction des officiers de SIMEQ qui font appel, pour ce faire, à un groupe de travailleurs occasionnels. Il peut arriver que certaines parties de l'information ne soient pas codées pour différentes raisons.. Ainsi, il semble que la partie "occupation et emploi du temps" ne soit pas codée avant 1969-70 et ne puisse être exploitée.

La codification et le codage constituent des sources importantes d'erreurs possibles surtout lorsqu'il y a plusieurs questions ouvertes. Dans la mesure où il n'y a pas de catégories déterminées d'avance, il faut attacher une attention particulière à la codification. Pour obtenir une bonne fiabilité, il faut un bon code, explicite et un entraînement des codeurs.

Les catégories du code peuvent avoir des significations différentes pour les codeurs. Certaines catégories peuvent se recouvrir ou avoir des significations différentes d'une année à l'autre ou d'un sous-groupe professionnel à l'autre. On peut citer sous cette rubrique le problème des diplômes. On sait que des champs précis sont définis pour tel ou tel type de diplôme. Or, à cause du perfectionnement, un réaménagement annuel des diplômes s'impose. Cependant, une telle opération n'est pas effectuée de sorte que la définition des champs n'est plus valable. Ainsi, parce que le réaménagement annuel des diplômes n'est pas fait, on doit, pour retrouver le diplôme le plus élevé par exemple, faire l'investigation des neuf champs au lieu d'aller voir uniquement dans les premiers champs comme on devrait le faire normalement selon les définitions de SIMEO. De même, on pourrait citer l'exemple des mêmes diplômes qui sont inscrits dans deux champs différents.

Quelles précautions prend-on pour s'assurer que les catégories du code sont exclusives et exhaustives? Est-ce que les catégories de la codification rendent bien la signification recherchée dans les objectifs? Quel entraînement et supervision donne-t-on aux codeurs? Est-ce

qu'on fait des tests pour vérifier si les codeurs classent de la même façon tel diplôme, telle fonction? Quel est le pourcentage d'accord entre les codeurs? Il nous apparaît nécessaire de faire ces tests pour sélectionner des codeurs, pour établir le taux de "convergence" entre les codeurs et le taux d'erreurs dans le codage.

2.2 Perforation

Chaque année, un certain volume de données codées doivent être consignées sur cartes par une équipe de perforatrices avant d'être insérées dans le fichier de l'année en cours.

Les erreurs de perforation sont relativement peu fréquentes et ceci pour deux raisons: d'abord, le format des cartes à perforer est uniforme, c'est-à-dire que pour un même groupe de données, les chiffres sont toujours perforés dans les mêmes positions; pour minimiser la "possibilité d'erreur, on fabrique des cartes programme" qui font glisser la carte à perforer toujours à la même position (choisie par l'opératrice) ce qui permet d'éliminer une grande partie des erreurs. Une fois perforées, ces cartes sont passées à des vérificatrices, qui, à l'aide d'un instrument ad-hoc, tentent d'inscrire la même information dans la même carte. Si une erreur est dépistée, l'instrument le signale par un voyant approprié.

Mais il n'en demeure pas moins que le travail de perforatrice peut donner lieu à des défauts de perception visuelle occasionnés par la fatigue ou autrement: on peut perforer le mauvais chiffre ou le bon chif-

fre dans le mauvais champ, etc. D'autre part une fois les questionnaires retournés, comment remet-on les données aux perforatrices? Y a-t-il transposition sur une autre feuille? Autant de transpositions, autant de dangers d'erreurs qu'il faudrait connaître et dont il faudrait contrôler l'effet. S'il y a transposition; y a-t-il des tests pour évaluer le taux d'erreurs pour chacune des transpositions? Existe-t-il des données sur les taux d'erreurs à la perforation? Y a-t-il double perforation? Sur quel volume de perforation chaque année?

2.3 Transposition sur ruban

Pour le fichier de l'année en cours, SIMEQ possède déjà les données de l'année précédente. Il s'agit alors de remplacer l'information désuète ou les corrections en transposant sur le ruban magnétique les renseignements consignés sur cartes. Les nouveaux dossiers sont transposés entièrement sur cette bande. Des erreurs peuvent s'introduire dans cette transposition, soit que des cartes sont passées, soit que de l'information non pertinente se glisse. Y a-t-il des tests qui établissent une adéquation entre cartes et ruban magnétique?

Une fois les données sur rubans, il y a possibilité de vérifier certains types d'erreurs que les tests antérieurs n'ont pas décelés, ou qu'ils n'ont qu'évalués. Par exemple, il se peut que la corrélation entre deux codeurs soit de .99 laissant peu d'erreurs. Cependant, une partie de ces erreurs peut être corrigée sur les rubans. Il s'agit de corriger les données "illogiques", de faire des tests de cohérence. Ordi-

nairement, chaque variable a une limite inférieure et supérieure, entre lesquelles les données doivent tomber. Par exemple, on ne peut enseigner à 5 ans, non plus qu'à 95 ans. Ces limites sont définies par les codes. Il s'agit de voir si les données débordent ces limites. Si la variable sexe admet trois catégories, 1= masculin, 2 = féminin, 3 = inconnu, on ne devrait pas trouver de 4,5,6 etc. dans cette variable.

Il y a d'autres formes de contrôle qui proviennent de la logique du système et de l'inter-relation des variables. On ne peut avoir 25 ans et avoir 20 ans d'expérience. On ne peut enseigner la physique nucléaire à la maternelle. On peut poser plusieurs questions de ce genre pour corriger des erreurs de cohérence. Applique-t-on des tests sur les limites inférieures et supérieures? Sur toutes les variables? Quels sont les tests de cohérence entre variables que l'on fait?

Il semble que certains tests sont faits. Mais quels sont-ils? Peut-être certains de ces tests sont exécutés mais les renseignements ne sont pas disponibles à ceux qui utilisent ces données. Pour éviter des erreurs dans la manipulation faite dans le but de valider le fichier, y a-t-il des précautions qui sont prises pour que ne s'introduisent pas d'autres erreurs? Y a-t-il des manuels précis d'instruction, etc.?

Une fois complétées toutes les mises à jour et les montages, il subsiste un certain nombre d'erreurs qui, une fois relevées sont corrigées. Ces corrections sont-elles consignées dans les manuels appropriés? Si des statistiques ont déjà été produites avec ces erreurs, les intéressés en sont-ils informés?

Une fois la bande originelle corrigée à un degré de satisfaction donné quant à la validité, on conserve l'original mais les copies de cette bande sont faites pour l'exploitation; cette opération peut en elle-même être une source d'erreurs car tout traitement effectué sur la bande d'exploitation est susceptible d'engendrer des différences appréciables par rapport à l'original. L'application des programmes d'informatique pour l'analyse des données peut aussi introduire des erreurs: erreurs de lecture, de format, etc.

Toute modification subséquente de la bande pour une raison quelconque entraîne des erreurs dans les résultats déjà produits. Nous savons par ailleurs qu'il existe une certaine tradition orale qui fait que certaines informations (programmes, erreurs, transformations) ne sont consignées nulle part et dispariassent avec le départ de leurs détenteurs. Que fait-on pour remédier à cet état de choses?

Y a-t-il des précautions de prises lors de la préparation des copies de bandes? A-t-on estimé le taux d'erreurs à cette opération? Y a-t-il des instructions précises pour que les professionnels qui utilisent les bandes évitent les changements qui peuvent en résulter par erreur? Signale-t-on de façon systématique les erreurs qu'on y trouve? Corrige-t-on les autres bandes? A-t-on estimé le taux d'erreurs introduit ou trouvé lors de l'exploitation des divers fichiers pour le compte de SIMEQ et d'autres usagers? Pour certaines régions, il existe des fichiers statistiques identiques traités par l'informatique (CECM, CECQ, etc.); a-t-on comparé l'information contenue dans ces fichiers avec celle des fichiers de SIMEQ?

3.0 EXPLOITATION DES DONNEES

Les données sur rubans sont disposées de facon à ce qu'une exploitation rapide et efficace puisse se faire. C'est pourquoi toute une série de mécanismes de transpositions et de contrôles sont mis en place pour permettre que le fichier à jour de chacune des années soit valide.

SIMEQ possède une équipe pouvant exploiter les fichiers à l'aide d'un certain nombre de programmes internes et de programmes conventionnels. Il ne semble pas exister de liste de ces programmes ni de catalogue des tableaux déjà sortis. Le contrôle de l'exploitation des fichiers informatiques demeure la responsabilité de SIMEQ qui ne permet ni l'accès à ses programmes ou à son système, ni la sortie des bandes.

De telles conditions d'exploitation des données impliquent encore des possibilités d'erreurs qui aboutissent à des reprises de production et imposent un certain nombre de limitations à l'analyse. Pour les fins de la présente partie nous dissocierons trois sources majeures d'erreurs: 1° les erreurs touchant le manque d'exactitude par rapport à la commande concernée, 2° les erreurs de programmation pures et simples, et 3° les limitations du programme utilisé par SIMEQ.

3.1 L'inexactitude par rapport aux commandes de CAPIEQ

Le plus grand volume de tableaux repris au cours de la présente recherche relève d'une source d'erreur commune: l'inexactitude par rapport aux demandes de CAPIEQ.

Le premier cas de ce genre porte sur la population enseignante. La définition que nous avions donnée à cette population lors de la rédaction du premier rapport présenté à la DGES en janvier 1971 excluait, à notre insu, les professeurs d'éducation physique jusqu'alors classés avec les "autres professionnels" du milieu scolaire. A partir du moment où nous avons réalisé cette lacune, nous avons procédé à la rectification nécessaire lors de la commande du 23 février 1971. Nous n'étions cependant pas à même de vérifier la teneur de notre population lorsque nous avons reçu les premiers tableaux sur le personnel enseignant en mai 1971: tout semblait logique, aucune incohérence perceptible n'étant relevée. Cependant SIMEO nous avisait peu de temps après que ces tableaux devaient être repris. En effet, un second analyste, travaillant sur la même population pour constituer des tableaux avec d'autres variables, en arrivait à une population différente, sur le plan quantitatif, de celle contenue dans les premiers tableaux produits. Après avoir effectué les recherches pertinentes, on constatait à SIMEO l'inexactitude de la population enseignante des premiers tableaux: les professeurs d'éducation physique n'étaient pas inclus, les enseignants se trouvaient sous-évalués alors que les autres professionnels étaient sur-évalués.

Cet oubli lors d'une première programmation a entraîné la reprise de 225 tableaux.

Un problème semblable s'est produit avec les enseignants du niveau secondaire pour les années 1968-69 et 1969-70 alors qu'on a oublié d'inclure la douzième année comme nous l'avions spécifié dans la commande du

du 23 février 1971. L'erreur a été découverte de la même façon; 188 tableaux pour l'année 1968-69 et 151 tableaux pour 1969-70 ont dû ainsi être repris, non pas parce qu'ils étaient faux mais parce qu'ils n'étaient pas conformes à la demande.

Il ressort de ceci que nous n'avons aucun contrôle sur ce type d'erreurs au niveau de la programmation. Si un second programmeur n'avait pas travaillé sur les mêmes données, l'erreur serait peut-être passée inapercue. D'où la question suivante: si deux erreurs de ce genre ont été découvertes fortuitement, combien peuvent demeurer cachées?

L'erreur est d'autant plus grave qu'elle peut contribuer à fausser complètement par exemple une analyse basée sur des ratios ou encore une analyse de coût par enseignant.

Un troisième cas de ce genre s'est présenté au moment de l'exploitation de la variable appelée "unités administratives" (variable 15). Nous y avions isolé la CECM et la PSBGM du reste de la région administrative de Montréal et la même chose pour la région de Québec avec la CECQ et la PSBGQ. Bien que ces catégories apparaissaient sur les tableaux, la programmation ne permettait pas de répartir les individus comme nous l'avions demandé, c'est-à-dire que nous ne retrouvions aucun individu dans la CECM et la PSBGM de même que dans la CECQ et la PSBGQ. Il fallut reprendre environ 227 tableaux non conformes à la demande originale. De plus, 126 de ces tableaux ont dû être repris une autre fois pour la même raison.

Ces trois cas démontrent la nécessité de resserrer encore davantage les vérifications que SIMEQ fait des tableaux et des programmes régissant ces sorties.

3.2 Erreurs de programmation

Par erreurs de programmation, nous entendons tout oubli qui empêche la machine de sélectionner les bons individus, à un moment donné, soit parce que des champs ont été intervertis ou parce que les instructions à la machine n'étaient pas complètes, etc. . .

Les tableaux affectés comportaient d'une part la variable statut d'emploi en 1967-68 (variable 20) et d'autre part les variables secteur et type de programme en 1969-70 (respectivement les variables 7 et 12). Ces erreurs étaient perceptibles lors d'une analyse sommaire du contenu des tableaux strictement à partir d'une certaine connaissance du milieu. En 1967-68, la plupart des professionnels du système scolaire travaillent à temps partiel, ce qui nous est apparu peu vraisemblable. En 1969-70, le secteur privé au niveau collégial était plus imposant que le secteur public, alors qu'il y avait déjà une vingtaine de CEGEP en exercice. De même au niveau collégial en 1969-70, on retrouvait plus de professeurs au secteur professionnel que dans le programme de formation générale alors que vers cette époque on se demandait comment faire en sorte que le secteur professionnel soit aussi valorisé que le secteur de la formation générale.

Des instructions incomplètes ont également entraîné des erreurs sur trois variables scolarité, soit le diplôme le plus élevé (#16), la nature des diplômes (#27) et le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé (#30). Alors que pour les quatre premières années, les indéterminés sont codés 99, en 1969-70 on doit les coder 999 en vertu de changement dans la codification. Au moment de la programmation, ce changement de numération du code d'indétermination ne fut pas spécifié. Comme résultat: ceux dont la scolarité demeurait indéterminée en 1969-70 ne purent être isolés et ceci contamina les catégories existantes où ils se déversèrent ? Une autre erreur de programmation du même genre que la précédente s'est produite dans le cas de la variable expérience en 1969-70.

Au total, les erreurs de programmation furent responsables d'environ 48 reprises de tableaux en 1967-68 et de 476 en 1969-70.

3.3 Limitations du programme utilisé à SIMEQ

Si nous abordons ici la question du programme utilisé à SIMEQ, la raison principale réside dans le manque de souplesse de celui-ci, lequel manque a été à la source de nombreuses erreurs.

Ainsi, dans la commande globale du 23 février 1971, nous avions demandé que la moyenne, la médiane, le quartile supérieur et inférieur soient calculés pour les variables âge, expérience, année de service et que la médiane, le quartile supérieur et inférieur soient calculés pour le diplôme le plus élevé pour tous les tableaux où ces variables étaient

présentes. A la lecture des premiers tableaux que nous avons eus sur ces variables, nous nous sommes aperçus que les mesures statistiques étaient dans certains cas calculées sur les mauvaises variables.

On obtenait des résultats aussi étonnant que ceci: la moyenne du sexe au lieu de la moyenne de l'expérience.

Un appel à SIMEQ nous apprit que les mesures statistiques ne pouvaient être calculées que sur les variables "lignes", selon le programme qu'on y utilisait. Ce renseignement ne nous était jamais parvenu et c'est pourquoi nous ne nous étions guère préoccupés de cette limitation dans la formulation de nos demandes de travail adressées à SIMEQ. Après avoir demandé aux gens de SIMEQ pourquoi ils avaient calculé des moyennes sur des variables comme le sexe et l'état civil, variables non quantitatives, ils nous répondirent qu'ils avaient suivi ce qui était demandé dans la commande.

Quelques tableaux seulement, parmi les premiers reçus, c'est-à-dire avant le 7 juin 1971, avaient été produits de cette façon et SIMEQ procéda rapidement aux corrections nécessaires. La question semblait réglée, l'ambiguité disparue. La même erreur devait cependant se répéter dans les tableaux des "cas spéciaux"[1]. Vingt-huit (28) tableaux, parmi les quatre-vingt-huit (88) tableaux reçus sur les cas spéciaux dans la semaine du 17 août 1971, demandèrent des reprises du même ordre.

---

(1) Par "cas spéciaux", nous entendons un certain nombre de tableaux avec un nombre restreint de variables dont les catégories ne sont pas analytiques. Il s'agit de distributions, par année singulière, de l'âge, de l'expérience et des années de service.

Ceci ne constitue qu'un des aspects des erreurs engendrées par le programme utilitaire de SIMEQ. Un second aspect, et non le moindre dans ses conséquences, porte sur la valeur des mesures statistiques telles que calculées à partir du dit programme. Ce dernier ne peut isoler par exemple la catégorie "indéterminé" pour le calcul de mesures statistiques portant soit sur l'âge, l'expérience ou les années de service. Par définition la catégorie indéterminé ne comporte aucune valence bien qu'elle réponde au code 99. Or, en ne pouvant faire abstraction de la catégorie indéterminé pour le calcul des mesures statistiques, on se trouve à lui attribuer la valeur de 99.

Ainsi, si nous avons deux personnes dont l'age est de 25 ans pour la première et est indéterminé pour la deuxième, (code 99) la moyenne d'âge pour ces deux personnes est calculée comme suit: $\frac{25 + 99}{2} = 62$ ans. L'information 99 étant ainsi assimilée à une donnée d'âge.

Le même phénomène s'est produit dans le cas du diplôme le plus élevé.

Nous avons estimé à environ 2,700 le nombre de tableaux touchés par un mauvais calcul des mesures statistiques.

Il se trouve certainement d'autres limitations dans les programmes utilitaires de SIMEQ qu'analystes et programmeurs de SIMEQ seraient à même de citer puisque ce sont eux qui les utilisent.

3.4 Conclusion sur les types d'erreurs produits à SIMEQ

Les types d'erreurs relevés aux points 3.1 et 3.2 semblent être causés par un contrôle inadéquat sur le contenu des tableaux. S'agit-il d'une absence de vérification du contenu, d'un contrôle incomplet ou encore utilise-t-on un personnel qui manque de la qualification nécessaire pour effectuer cette opération de façon satisfaisante? Quoi qu'il en soit, un fait demeure évident, il faut resserrer le contrôle sur le contenu des tableaux.

Le type d'erreurs relevé au point 3.3 nous a montré que le "programme utilitaire" employé à SIMEQ ne possède pas la flexibilité suffisante pour répondre à certains besoins exprimés dans les commandes de CAPIEQ. Par ailleurs, SIMEQ a tous les moyens pour répondre aux besoins multiples des commandes de tableaux statistiques. Mais la politique actuelle de SIMEQ, qui ne favorise pas l'utilisation de programmations spécifiques, réduit considérablement les possibilités des utilisateurs.

CHAPITRE 2

VALEUR DES RESULTATS:

PROBLEMES GENERAUX

INTRODUCTION

Nous avons procédé dans le chapitre précédent à un relevé des diverses sources d'erreurs à toutes les étapes des processus de constitution et d'exploitation du fichier du personnel de SIMEO. Ce relevé a pris la forme d'une série de questions quant aux contrôles effectués sur ces sources d'erreurs. Pour réaliser l'objectif d'obtenir des données dont on connaît la validité, il faut que le chercheur puisse connaître les réponses à l'ensemble de ces questions.

Les efforts de l'équipe de CAPIEQ pour percer les secrets de la validité n'ont abouti qu'à des jugements fort généraux des officiers de la banque des données. En effet, on affirme que les erreurs de dénombrement se chiffrent, chez les enseignants, à un maximum de 1000 sujets qui proviendraient de petites écoles privées non recensées telles les écoles de danse, etc. Quant aux efforts de validation du fichier, on assure qu'ils permettent d'affirmer que le taux de validité est de l'ordre de 98.5% à 99%, sans précisions sur les tests effectués ni les résultats de ces tests. Ce genre de jugement sur la validité des données s'avère insuffisant pour répondre aux exigences d'une démarche scientifique rigoureuse.

En l'absence de critères plus rigoureux pour déterminer la validité des résultats, force nous est de recourir à des critères moins exigeants au plan statistique, mais respectant tout de même les lois de

la démarche scientifique, pour déterminer la confiance que nous pouvons porter aux résultats de notre analyse. Les principaux éléments de cette "méthodologie" sont: 1° la vraisemblance des résultats; 2° la comparaison des résultats entre eux; 3° la comparaison avec d'autres sources statistiques; 4° la production de tests par SIMEQ sur certaines variables; 5° l'examen systématique du pourcentage d'indéterminés pour chacune des variables; 6° l'examen des aspects informatiques de la compilation et de l'exploitation des données; 7° les précisions demandées aux officiers de SIMEQ (sur la codification des fonctions par exemple).

C'est donc au dégagement de la validité des résultats, principalement par référence à l'examen de la validité logique, que s'attache le reste de cette partie. Dans le présent chapitre, nous aborderons un certain nombre de problèmes généraux de validité qui ont eu pour effet de restreindre l'étendue du champ de notre investigation et d'imposer des limites sérieuses à l'interprétation des résultats de notre analyse. Ces problèmes sont: 1° l'exhaustivité du recensement; 2° la validité des variables contrôles (année, fonction, niveaux d'enseignement); 3° le problème des numéros matricules (mobilité, scolarité obtenue par perfectionnement); 4° l'état du fichier quant aux variables "% et emploi du temps" et "nombre de périodes".

1.0 L'EXHAUSTIVITE DU RECENSEMENT

Nous avons vu au chapitre premier que SIMEO n'effectue aucun test sur l'exhaustivité de son recensement annuel. Or l'absence de contrôle des sources d'erreurs à tous les niveaux du processus de cueillette des informations décrite au même chapitre, est en mesure de nous faire douter de cette exhaustivité.

Voici d'ailleurs deux éléments qui viennent confirmer ce doute. En 1970-71 SIMEO expédiait 113,689 formulaires pour le personnel des institutions d'enseignement. Ce nombre total se répartissait comme suit:

1) 92,379 formulaires préimprimés
2) 2,771 formulaires à titre supplémentaire
3) 18,539 formulaires à la demande expresse des divers organismes

Cette expédition supplémentaire constitue déjà un indice de non exhaustivité du recensement de SIMEO: en effet, on conçoit facilement qu'il puisse manquer 2 à 3 mille formulaires, mais 18,539? Cette situation s'éclaire facilement si on pose l'hypothèse que la population n'a pas complètement été recensée l'année précédente. Dans ce cas, les 18,539 formulaires supplémentaires représenteraient une grande partie de la population non-recensée. On peut penser que les organismes en ont demandé plus qu'ils n'en avaient besoin, et avec raison; mais certainement pas 18,539!

Ainsi donc, un total de (92379 + 2771 + 18,539) = 113,689 formulaires a été expédié. C'est aussi le nombre de formulaires maximum qui

puisse revenir. Or un total de 73,189 formulaires est revenu. La différence entre ces deux nombre soit (113,689 - 73,189) = 40,500 correspond aux formulaires non retournés. Une partie de ce nombre peut être attribué aux départs, une autre à des formulaires en trop, et une dernière, le cas échéant, à des formulaires perdus ou non complétés (i.e. le nombre correspondant au sous dénombrement).

D'autre part nous avons appris de SIMEQ qu'en 1969-70 un certain nombre d'individus n'ont pas complété le deuxième côté du formulaire. Par ailleurs, seul le recto de ce formulaire était pré-imprimé. Or, c'est au verso (Bloc 5) qu'apparaissent les informations sur le niveau et la fonction, caractéristiques qui nous permettent de classer la population parmi nos trois personnels. Ainsi, tous les individus n'ayant pas répondu à cette partie du questionnaire se voient attribuer un code d'indéterminé pour l'institution, la fonction, le service, le % du temps, la matière, etc. et n'ont par conséquent pu être sélectionnés pour les tableaux CAPIEQ.

On évalue à SIMEQ la proportion de ces individus entre 20 et 25%. Ainsi donc, en 1969-70, notre population, en plus d'être sous dénombrée à cause du recensement, l'est aussi par un fort taux de non-répondants à une partie importante du questionnaire. Nous nous sommes par ailleurs demandés s'il n'était pas possible d'utiliser l'information de l'année précédente pour combler ces lacunes. Mais on nous a certifié à SIMEQ, que même si le dossier d'un individu est incomplet pour une année donnée, mais complet pour l'année précédente, on ne procède pas au trans-

fert de l'information pertinente sauf pour les parties pré-imprimées.

Ces deux exemples ne nous fournissent aucun élément précis quant au degré de sous-estimation de notre population. La différence entre le nombre de formulaires expédiés et reçus en 1970-71 implique un grand nombre de facteurs (arrivées, départs, etc.) trop difficile à estimer. Nous savons d'autre part que pour cette année, SIMEQ a rencontré des difficultés dans le retour des questionnaires adressés au personnel des CEGEP. Il serait donc téméraire d'extrapoler la situation de l'année 1970-71 aux années précédentes, sur lesquelles porte notre analyse évolutive. Quant à la proportion de non-répondants au Bloc 5 du questionnaire 1969-70 avancée par des officiers de SIMEQ, nous n'en connaissons pas les fondements.

Nous ne pouvons donc faire mieux que d'affirmer globalement la non exhaustivité du recensement du personnel des institutions d'enseignement, et évaluer son influence sur le choix de nos populations à partir de la cohérence interne de nos données. Ainsi l'examen de l'évolution des effectifs globaux du personnel de direction, en fonction de notre connaissance de l'évolution du système scolaire (accroissement de la clientèle scolaire, extension des services administratifs, regroupement, etc.) nous ont amené à considérer nos données comme représentatives de l'ensemble de cette population[1]. D'autre part le même type d'examen des effectifs du personnel "autres professionnels", et en particulier des catégories qui le composent, nous ont conduit à en réduire considérablement l'analyse[2].

---

(1) Voir CAPIEQ, Volume III, chapitres troisième et quatrième.

(2) Voir CAPIEQ, Volume IV.

Enfin l'effort de validation des effectifs du personnel enseignant a été fait à partir du calcul des ratios "maître/élèves" pour chacun des niveaux d'enseignement. Les ratios des niveaux maternelle, élémentaire et secondaire et leur évolution dans le temps s'avèrent vraisemblables[1]. Il en est tout autrement pour le niveau collégial.

Cas particulier du collégial

Dans une analyse antérieure nous avions fortement mis en doute les données du collégial pour le personnel enseignant. Des ratios de 1 enseignant pour 128 élèves en 1965-66 et 1 enseignant pour 51 étudiants en 1968-69 nous avaient finalement incité à ne pas tenir compte de ce niveau pour le personnel enseignant de 1965-66 à 1967-68 lors de la rédaction de notre commande globale à SIMEQ. Des données avaient cependant été demandées pour l'année 1969-70 pour voir si elles avaient plus de valeur; de même, l'année 1968-69 avait été conservée comme point de référence dans l'analyse des données de 1969-70.

L'examen des résultats laisse voir une baisse dans les effectifs enseignants de ce niveau entre 1968-69 (4,252) et 1969-70 (4,153). Ainsi, les données du collégial en 1969-70 seraient inférieures à celles de 1968-69 que nous mettions en doute à cause d'une sous-estimation (cf. ratio "maître/élèves" 1/51). Pour mesurer l'ampleur de la sous-estimation en 1969-70, nous comparerons les résultats de SIMEQ avec d'autres sources.

---

(1) Voir CAPIEQ, Volume II, partie 2, Analyse des effectifs globaux pour chacun des chapitres.

1° EFFECTIFS ENSEIGNANTS

Seul SIMEO, à travers tout le Ministère de l'Education, semble posséder des statistiques sur la population enseignante du niveau collégial en 1969-70. D'une part, SIMEO dénombre 2695 professeurs dans les 30 CEGEP en exercice et un total de 4153 professeurs pour tout le niveau collégial en 1969-70 (temps complet et temps partiel).

D'autre part, le B.O.M.E. (No. 5, 9/9/70, p. 93) déduit simplement le nombre de professeurs à partir du nombre d'étudiants. Il y aurait ainsi 72,200 étudiants au collégial en 1969-70 dont 48,364 dans les CEGEP. On estime, à partir du ratio 1 professeur pour 15 élèves, qu'il doit y avoir environ 4800 professeurs au niveau collégial (temps complet).

	SIMEO		BOME	
i.e.	4153	vs	4800	tout le collégial
	2695	vs	3224	dans CEGEP seul

Pour sa part, Mariette Thibault de la Revue "Prospectives"[1] parle de 3681 professeurs dans les CEGEP en 1969-70 (temps partiel et temps complet). Les données de Mariette Thibault proviennent de questionnaires adressés aux CEGEP, tous membres de la Fédération des CEGEP.

---

(1) PROSPECTIVES, Vol. 6, no. 1, p. 14

Ainsi, trois sources différentes produisent trois résultats différents sur les CEGEP, du moins quant au nombre de professeurs.

SIMEO	:	2695
BOME	:	3234
PROSPECTIVE:		3681

2° EFFECTIFS ETUDIANTS

SIMEO n'a pas de statistiques sur les étudiants des CEGEP en 1969-70. Il a cependant des statistiques sur la population étudiante du niveau collégial moins celle des CEGEP, i.e. 19,617 étudiants.

D'autre part, la DIGEC déclare un nombre d'étudiants inscrits dans les CEGEP de 49,118 en 1969-70 (ceci étant obtenu à partir de "questionnaires-maison" dont les résultats ont été compilés manuellement à la DIGEC même)[1].

Si on fait le total avec ces deux sources statistiques, on aurait 19,617 + 49,118 = 68,735 étudiants au collégial en 1969-70.

Par ailleurs, le B.O.M.E. estime ce nombre à 72,200 étudiants (vol. 5, 9/9/70, p. 93) dans la province au niveau collégial cette année-là.

Si on se limite aux étudiants des CEGEP seulement, on a deux sources: la DIGEC et "PROSPECTIVES". La cueillette effectuée auprès de la Fédération des CEGEP par Mariette Thibault dénombre 47,152 étudiants dans les CEGEP en 1969-70; la DIGEC parle de 49,118 étudiants.

(1) Ceci nous a été confirmé au téléphone, le 29 novembre 1971, par M. Louis-H. Castonguay, responsable des statistiques à la DIGEC.

La différence provient du fait que la DIGEC tient compte des institutions associées.

Donc, le B.O.M.E., avance un chiffre global supérieur à celui que nous obtenons par l'addition des statistiques de SIMEQ et de la DIGEC. Quant aux effectifs étudiants des CEGEP, la DIGEC et PROSPECTIVES publient des résultats semblables. Ce serait plutôt le recensement des institutions autres que les CEGEP qui ferait défaut. Ou bien SIMEQ sous-évalue ou bien le B.O.M.E. sur-évalue; et nous n'avons aucun critère pour déterminer la source la plus valide. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'à partir d'un consensus autour des effectifs étudiants des CEGEP, CAPIEQ n'a sûrement pas toute la population enseignante de ces institutions. En effet, s'il y a environ 49,000 étudiants dans les CEGEP, en appliquant le ratio 1/15 nous devrions avoir au moins l'équivalent de 3260 professeurs à temps complet et CAPIEQ n'en a que 2695 (temps partiel et temps complet). Mariette Thibault ne semble pas loin de la réalité quand elle déclare qu'il y en a 3681 à temps partiel ou complet.

3° EFFECTIFS ENSEIGNANTS SELON LES SECTEURS

SIMEQ fournit les données suivantes sur les enseignants:

3106	dans le secteur public
997	dans le secteur privé
50	indéterminés
4153	Total

Si on accepte le fait que les statistiques publiées par "PROSPECTIVES" sur les effectifs enseignants des CEGEP sont les plus vraisemblables (cf. 2°), les statistiques de SIMEQ sur le collégial public sont nettement sous-estimées. Le collégial public comprend une série d'institutions en plus des CEGEP. Nous aurions en tout 3106 enseignants dans le collégial public alors que seulement dans les CEGEP on en aurait 3681?

Au niveau du collégial privé, SIMEQ donne un total de 997 professeurs. Mariette Thibault de son côté annonce 803 professeurs au collégial privé pour les institutions membres de l'ACQ (qui ne comprend pas tout le collégial privé). Sur ce plan, il n'y a pas d'incohérence puisque l'ACQ regroupe la grande majorité des institutions privées dispensant l'enseignement collégial au Québec.

De cette façon les statistiques que nous a fourni SIMEQ présentent des lacunes certaines quant au recensement des enseignants du collégial public, surtout du côté des CEGEP. En conséquence, il est plausible de croire que nous avons 80.0% de la population enseignante du collégial privé (803/997) et 73.0% de la population enseignante des CEGEP (2695/3681). Quant au reste du collégial public, nous ne pouvons d'aucune façon estimer le degré de représentativité des statistiques de SIMEQ (i.e. 3106 - 2695 = 411 enseignants).

Nous doutons cependant que ce chiffre (411) soit suffisant pour représenter toute la population enseignante des écoles d'affaires, des écoles normales, des instituts familiaux, des écoles d'agriculture, des

écoles de beaux-arts, des écoles de sciences hospitalières, de l'ENET et des écoles professionnelles qui répondent au statut d'institutions associées dispensant l'enseignement aux degrés 13 et plus.

Un degré aussi élevé de sous-estimation nous a donc incité a abandonner complètement l'exploitation des données pour le niveau collégial, en 1969-70, la non validité des données des années précédentes ayant été démontrée dans une analyse antérieure.

2.0 LES VARIABLES CONTROLES

Pour les fins de notre analyse, le découpage de la population scolaire a été fait en fonction de trois variables. Ces variables contrôles sont: 1° l'année de recensement; 2° la fonction (type de personnel); 3° le niveau d'enseignement. La dernière de ces variables n'apparaît en contrôle que dans le cas du personnel enseignant.

Nous nous interrogerons ici sur la validité et la fiabilité de ce découpage.

2.1 Le découpage par année singulière

Nous pouvons affirmer que la variable "année" est fiable, puisqu'elle est déterminée par le moment de la cueillette, et que toutes les informations pour une même année sont regroupées en un tout appelé "fichier".[1]

2.2 Le découpage par personnel

Le personnel a été réparti en trois (3) types: le personnel enseignant, le personnel de direction, et les autres professionnels. Ce découpage est basé sur les services et fonctions occupés par chaque individu[2]. Le problème de la validité est donc double, d'une part, on peut avoir des incohérences au niveau de services et fonctions assignés au mauvais personnel (i.e. non-conformation à la demande CAPIEQ), qui pourrait, par exemple, se caractériser par l'apparition de membres du

---

(1) En ce qui concerne le problème du moment précis du retour des questionnaires, voir partie 2, chapitre premier, pp. 61-62.

(2) Voir annexe, Manuel technique, pp. 154, 160-163.

personnel de direction chez le personnel enseignant; ce genre d'erreur peut être dû à une erreur d'analyse ou de programmation. D'autre part des individus occupant des fonctions multiples deviennent de ce fait éligibles à plus d'un genre de personnel. Tel serait le cas d'un administrateur pédagogique qui enseignerait.

En ce qui concerne le premier type d'erreur, il nous est impossible d'en évaluer la portée pour les trois premières années considérées dans la recherche, aucun tableau sur les services-fonctions n'ayant été produit pour ces années. Nous pouvons cependant en donner une idée pour les deux dernières années, soient 1968-69 et 1969-70. En 1968-69, 43 individus ont été classés "autres professionnels" alors qu'ils ne devaient aucunement être sélectionnés dans nos trois personnels. On a donc une sur-évaluation du personnel "autres professionnels" en 1968-69. Le même phénomène se produit en 1969-70 où on a 19 individus classés "autres professionnels" et qui ne devraient pas apparaître dans la demande CAPIEO. Ces sur-évaluations sont cependant sans conséquence si l'on considère que pour ces deux mêmes années le nombre "d'autres professionnels" est respectivement de 2179 et 2853.

Pour ce qui est des individus à double fonction , le problème s'est avéré plus important. L'examen de l'évolution des effectifs globaux du personnel de direction laissait voir une augmentation de 29.4% entre 1968-69 et 1969-70 alors que pour la période antérieure le taux d'accroissement se situait entre 5.3% et 13.1%. L'explication de ce fort taux d'accroissement pour la dernière période provient d'un changement dans

la politique de codification des fonctions pour les individus qui occupent simultanément deux fonctions.

En effet, jusqu'en 1968-69 inclusivement, un individu qui remplissait un poste d'enseignant et un poste de direction était classé enseignant, ou directeur selon sa fonction principale. A partir de 1969-70, le critère de classification devient la fonction la plus élevée. Cette nouvelle façon de codifier amène inévitablement des réaménagements dans les populations d'enseignants et de directeurs. Ainsi un test effectué sur les données de l'année 1968-69, et utilisant la politique de codification de l'année 1969-70, montre que les enseignants diminuent d'environ 2,500 et les directeurs augmentent du même nombre.

Cette situation entraîne un bris dans l'analyse évolutive qui avait été projetée. En ce qui concerne le personnel de direction, les résultats de l'année 1969-70 ont dû être isolés et le calcul des indices évolutifs limité à la période de 1965-66 à 1968-69. Du côté du personnel enseignant, l'impact a été jugé moins important, compte tenu des effectifs beaucoup plus élevés de ce personnel. L'année 1969-70 y a donc été incluse dans l'analyse évolutive.

2.3 Le découpage par niveau d'enseignement

La variable "niveau d'enseignement" constitue une variable contrôle dans le cas du personnel enseignant[1]. Dans l'exploitation des résultats du recensement sur le personnel scolaire, SIMEQ procède à la

---

(1) Voir annexe, Manuel technique, variable# 1, p.

répartition des indéterminés de cette variable. De sorte qu'il était essentiel que CAPIEO connaisse le pourcentage de ces indéterminés, et les critères servant à leur répartition.

Le nombre et le pourcentage d'indéterminés à la variable niveau sont les suivants:

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
N. d'indét.	10169	7562	6937	7859	192
Population enseignante	66613	67498	72746	79905	78272
% d'indét.	15.2	11.2	9.5	9.8	0.2

Nous avons appris de SIMEO que les indéterminés de 1965-66 et 1966-67 ont tous été classés arbitrairement au secondaire. Cette population se trouve ainsi composée de 33.8% de ces individus et de 25.7% en 1966-67 (i.e. respectivement 10169/30119 et 7562/29462). Tous nos résultats sur le secondaire sont donc fortement contaminés. Il est probable qu'un certain nombre de ces indéterminés exercent effectivement leurs fonctions au niveau secondaire. Mais nous ne pouvons pas faire reposer nos analyses sur des approximations.

Pour les années 1967-68 et 1968-69, la classification des indéterminés a été faite à partir du niveau d'enseignement de leur école. Voici les pourcentages affectés à chacun des niveaux pour ces deux années:

Niveau d'enseignement	%	
	1967-68	1968-69
Maternelle	0.0	0.0
Elémentaire	17.7	17.1
Secondaire[1]	68.6	58.7
Collégial	13.6	24.1

Si on extrapole ces pourcentages aux années antérieures, on peut tirer les conclusions suivantes:

1) Les résultats du niveau de la maternelle ne semblent aucunement affectés par les problèmes soulevés jusqu'ici. De sorte qu'en ce qui concerne ce niveau, on pourra faire porter l'analyse évolutive sur toute la période projetée, c'est-à-dire de 1965-66 à 1969-70.

2) Pour les années 1965-66 et 1966-67, environ 17% des indéterminés qui ont été classés au secondaire devaient l'être à l'élémentaire. Cette situation nous force donc à abandonner l'analyse des résultats des deux premières années de la période pour ce niveau.

3) Enfin l'attribution même de tous les indéterminés au niveau secondaire en 1965-66 et 1967-68 nous conduit à la même conclusion pour ce dernier niveau.

---

(1) Incluant la 12e année.

3.0 LE PROBLEME DES NUMEROS MATRICULES

Deux aspects privilégiés par CAPIEO n'ont pu faire l'objet d'une analyse en vertu d'un problème commun: l'impossibilité de suivre un même individu, d'année en année, sur la période étudiée, c'est-à-dire de 1965-66 à 1969-70. Ces aspects sont la mobilité et la scolarité obtenue par perfectionnement.

3.1 La mobilité interne et externe

Quelles sont les caractéristiques des gens les plus mobiles? Est-ce que la mobilité tend à favoriser ou défavoriser certains secteurs du système scolaire? Par exemple, à mesure que les gens se perfectionnent et qu'ils atteignent un haut niveau de scolarité, est-ce qu'ils tendent à se diriger vers les grands centres? Est-ce que les moins scolarisés sont mobiles? Si oui, se dirigent-ils vers les régions périphériques?

Les arrivants (1 an d'expérience) sont-ils qualifiés? Se distribuent-ils également sur le territoire? A partir de quel degré d'expérience les gens deviennent-ils ou plutôt tendent-ils à devenir stables? Accèdent-ils aux postes de direction (mobilité interne)? Les retours à l'enseignement sont-ils uniquement le fait de femmes mariées qui avaient abandonné pendant un certain temps? Est-ce que les gens qui reviennent à l'enseignement ont les mêmes qualifications qu'à leur départ?

Pour répondre à ces questions, CAPIEO a créé deux variables: ce sont la mobilité externe et la mobilité interne. Chacune d'elles est

composée de plusieurs catégories, chacune de ces catégories portant sur une dimension de la mobilité.

1) LA MOBILITE EXTERNE (M - E):

C'est le roulement de personnel qui s'effectue entre le système scolaire et l'extérieur et inversement.

CATEGORIES	DEFINITIONS
Départs	Ceux qui quittent l'enseignement, i.e. ceux dont le numéro matricule n'apparaît pas au fichier pour l'année concernée. N.B. : Nous intégrons au fichier pour l'année (x) (année de départ) l'information de l'année (x - 1).
Arrivants*	Ceux qui ont un (1) an d'expérience dans l'enseignement.
Stables présents	Ceux qui ont deux ans et plus d'expérience et dont le numéro matricule est présent deux années ou plus consécutives.
Stables en congé	Ceux qui répondent aux codes suivants (v.g. Manuel de codification) 98. . . Personnel absent 98-91: sans traitement pour cause de maladie 92: avec traitement pour cause de maladie 93: pour étude ou perfectionnement, sans traitement 94: pour étude ou perfectionnement, avec traitement 95: congé pour activités syndicales

(*) Il nous est impossible, avec cette façon de procéder, d'inclure les gens qui arrivent dans l'enseignement et à qui on accorde de l'expérience pour le ou les emploi(s) passé(s); sauf pour l'année 1969-70 où il est possible de les identifier comme arrivants. Pour les années précédentes nous les classons dans la catégorie retours et arrivants, vu l'impossibilité de les distinguer.

	96: prêté au Ministère de l'Education
	97: stage à l'étranger
	98: divers
Retours (1 an)*	Ceux qui ont le code 0 l'année précédente.
Retours (2 ans)	Retours après deux ans d'absence: ceux qui ont le code 0 les 2 années précédentes.
Retours (3 ans)	Retours après trois ans d'absence: ceux qui ont le code 0 les 3 années précédentes.
Retours (4 ans)	Retours après quatre ans d'absence: ceux qui ont le code 0 les 4 années précédentes.
Retours et arrivants	Deux ans et plus d'expérience - retours à la suite d'un départ avant 1965; - arrivants avec expérience reconnue pour l'emploi précédent, ne pas inclure les gens de 1969-70.
Arrivants avec de l'expérience	Cette catégorie ne vaut que pour 1969-70, seule année où l'on peut distinguer les arrivants à qui l'on reconnaît de l'expérience pour le ou les emploi (s) passé (s).
Indéterminés	Ceux qui sont non classifiables

---

* Pour 1965-66, il n'y a pas de retours ou plutôt les retours sont inclus avec les stables. Ceci s'explique par la non-existence du système informatique du Ministère de l'Education avant cette date.

2) LA MOBILITE INTERNE (M-I):

C'est le changement de "fonctions" à l'intérieur du système d'enseignement.

CATEGORIES	DEFINITIONS
Les absents	i.e. les départs de M-E
Les arrivants	cf. définition de M-E.
Les stables présents	cf. " "
Les stables en congé	cf. " "
Les retours 1 an	cf. " "
Les retours 2 ans	cf. " "
Les retours 3 ans	cf. " "
Les retours 4 ans et plus	cf. " "
Indéterminés	cf. " "

La construction de ces variables exige donc qu'on puisse suivre les individus d'une année à l'autre. Cette démarche s'est avérée impossible pour la raison suivante: de 1965-66 à 1967-68 inclusivement, les individus se voyaient attribuer un numéro matricule alphanumérique (ex: A 771006). A partir de 1968-69 le numéro matricule devient numérique (ex: 01771006). La règle de conversion permettant de passer de l'alphanumérique au numérique ne permettant pas de suivre la plupart des individus sur toutes la période, cette partie de l'analyse a dû être abandonnée.

3.2 La scolarité obtenue par perfectionnement

Pour un système qui valorise un haut degré de compétence, le perfectionnement est un moyen d'augmenter continuellement les qualifications et de tendre vers cet idéal de compétence. D'autre part, il y a dans la convention collective de 1968-69 des paragraphes qui portent précisément sur le perfectionnement.

Il apparaissait donc important de connaître les résultats du perfectionnement.

Il nous fallait donc procéder à la création de variables inexistantes dans les fichiers de SIMEQ. Ces variables sont:

1) Le perfectionnement obtenu, i.e. ceux qui, à l'année x,[1] déclarent avoir obtenu un ou des diplômes par le perfectionnement.

2) Scolarité obtenue par le perfectionnement, i.e. la conversion en années de scolarité du brevet ou diplôme obtenu à l'année x par le perfectionnement. Cette conversion a été réalisée à l'aide des tables de conversion[2] utilisées pour la création de nos variables scolarité.

---

(1) année x: année où l'information apparaît pour la première fois au fichier.

(2) Voir annexe.

Pour être considéré dans notre population "perfectionnement", un individu devait nécessairement posséder deux ans ou plus d'expérience. Cette restriction nous permettrait d'éliminer le biais que pouvaient introduire les nouveaux arrivants de chaque année.

Encore ici le problème des numéros matricules décrit plus haut, i.e. l'impossibilité de suivre les individus d'une année à l'autre, nous a forcé à abandonner la construction de ces variables.

4.0 " % ET EMPLOI DU TEMPS" ET "NOMBRE DE PERIODES"

4.1 % et emploi du temps

Parmi les aspects que nous aurions souhaité approfondir davantage en raison de leur importance du point de vue analytique, nous retrouvons l'emploi du temps des professionnels du système scolaire, à savoir l'affectation des ressources en personnel. Une première catégorisation a permis de distinguer 3 principaux types de professionnels. Deux de ces types de professionnels ont été de nouveau catégorisés à partir de la nature de leur travail: ce sont les membres de la direction et les "autres professionnels". La diversification des fonctions de ces deux personnels à partir des postes occupés à l'intérieur de différents services s'est avéré satisfaisante à la suite des résultats de la commande-test faite sur ce point. Restait le problème de la diversification des tâches des enseignants. La principale fonction de l'enseignant étant de dispenser l'enseignement d'une ou de plusieurs matières à un certain nombre d'élèves, il nous suffisait de les répartir selon les matières enseignées. A cet effet, nous avons procédé à l'identification de différentes catégories de matières. Nous étions intéressés à connaître la distribution exacte du nombre de professeurs par matière afin de déterminer un ratio maître/élève pour chaque matière. Le % du temps accordé à chaque fonction constituait le seul instrument de mesure susceptible de différencier les tâches plus ou moins nombreuses d'un enseignant. Cependant, et c'est là que les difficultés apparaissent, la donnée "% et emploi du temps", en 1969-70, ne semblait pas utilisable.[1] Nous avons exigé qu'un test soit effectué afin de connaître de façon exacte la valeur de cette information.

---

(1) L'analyse des tâches du personnel enseignant à partir des matières enseignées ne porte que sur l'année 1969-70

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Il en ressort qu'à la réception des questionnaires, 25% des individus ne répondent pas à cet item. Parmi les 75% des répondants, le tiers répond de façon incorrecte. Ce qui donne globalement 50% des réponses valides à l'arrivée. Des tests spécifiques ont été effectués pour les niveaux secondaire et collégial, niveaux pour lesquels "le % et l'emploi en temps" étaient désirés. La population retenue pour ce test ne comportait que les enseignants oeuvrant à temps complet, i.e. ceux dont l'ensemble des tâches devait constituer 100% par rapport à une semaine régulière de travail. Au secondaire, on constate que 52% des répondants arrivent à 100% de leur temps alors que 48% des réponses demeurent invalides. Au collégial les réponses valides se chiffrent à 68% vs 32% d'invalides.

En conclusion, ces données nous sont apparues inutilisables, le taux d'erreurs étant inacceptable pour procéder à l'analyse (i.e. de l'ordre de 32% à 48%).

Il est plausible de croire que les erreurs sur cette variable sont attribuables à la difficulté de la question. Si les enseignants à temps complet ne sont pas capables de répartir leur tâches de façon à ce que le total de leurs activités donne 100% de leur temps, il ne semble pas davantage certain que ceux engagés à temps partiel soient aptes à convertir le temps accordé à leurs fonctions en équivalent de temps complet.

4.2 Nombre de périodes

Le seul contrôle possible sur la teneur des réponses à l'item nombre de périodes était de le comparer avec la donnée "% et emploi du temps". Comme cette dernière variable n'est pas valide, il ne reste au fichier aucun critère valable pour connaître la validité de la variable "nombre de périodes".

De plus, même si "l'emploi du temps" eût été validé, on n'aurait pu pour autant connaître la variable "nombre de périodes". En effet, il aurait fallu procéder à une transformation pour tenir compte de la durée des périodes, celles-ci variant d'une commission scolaire à l'autre.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

INTRODUCTION

Dans le chapitre deuxième nous nous sommes attachés à identifier les problèmes généraux de fiabilité et de validité dont les conséquences pouvaient se faire sentir soit sur le choix des populations retenues pour fin d'analyse, soit sur des aspects privilégiés par l'équipe de recherche et qui ont malheureusement dû être complètement abandonnés. Nous procéderons maintenant à l'examen détaillé de la validité des caractéristiques qui ont été retenues[1] à l'intérieur des aires d'analyses qui ont en fait été exploitées.

Ces caractéristiques sont regroupées, comme pour l'analyse proprement dite, en: 1) variables individuelles; 2) variables "scolarité"; 3) variables organisationnelles.

---

(1) Les variables non retenues n'apparaissent pas dans ce chapitre. On en trouvera la liste en introduction à la partie 3 du Manuel technique en annexe au présent volume, en même temps que les raisons qui ont amenés à ne pas les retenir.

1.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

1.1 Catégories de personnel de direction (variable # 44)

Dans le rapport préliminaire, nous avions souligné l'hétérogénéité des services où l'on retrouve le personnel de direction. Ce problème nous avait empêchés de préciser, lors de ce premier rapport, certaines conclusions. Ici cependant, nous sommes en mesure de procéder à une catégorisation plus précise de ce personnel.

Notre première idée était de créer des catégories de personnel de direction selon un continuum de proximité de l'élève. Toutefois, le manque d'univocité des codes de fonctions nous a forcés à procéder autrement. A titre d'exemple, citons le code 20-15 qui regroupe et le président de la commission scolaire et le supérieur et la directrice d'écoles d'infirmières. Face à cette difficulté, nous avons opté pour une catégorisation en fonction de la nature du travail effectué. Nous avons ainsi obtenu les catégories suivantes:[1]

- L'administrateur général: c'est l'individu dont le travail se situe au niveau de l'élaboration des grandes lignes de la politique administrative et de la mise à exécution des projets approuvés par les commissaires.

- L'administrateur pédagogique: c'est l'individu dont le travail se situe au niveau de la direction, de la planification et du contrôle des différents services pédagogiques.

---

(1) Pour une définition technique de ces différentes catégories, voir annexe, Manuel technique, pp. 160-162.

- L'administrateur des services péri-scolaires: c'est l'individu en charge des différents services professionnels offerts aux étudiants comme compléments aux services pédagogiques.

- L'administrateur des services de soutien: c'est l'individu en charge des différents services non professionnels offerts aux étudiants.

- Le principal:

- L'assistant-principal:

ces deux derniers types nous ont causé certains ennuis. Alors que certains les classent dans l'administration générale, d'autres les considèrent comme des administrateurs pédagogiques. Face à cette ambiguité, nous n'avions aucun critère pour discriminer où les situer. Cette ambivalence, alliée au fait qu'ils regroupent une bonne partie du personnel de direction, nous a amenés à en faire des catégories distinctes. De plus, le fait que les individus de ces deux fonctions soient ceux qui se situent le plus près des élèves nous incite à les distinguer des autres types de personnel de direction. D'autre part, en vertu du fait, croyons-nous, que les individus qu'on rencontre comme principaux ont des caractéristiques individuelles différentes des assistants-principaux même si la nature de leur travail est assez semblable, nous faisons une distinction entre ces deux fonctions.

En examinant cette variable, nous avons remarqué une suite inexplicable de fluctuations au niveau des effectifs des administrateurs généraux, des administrateurs pédagogiques et des principaux. Ces incohérences relèvent, croyons-nous de 3 types d'erreurs: la codification inadéquate, les erreurs de programmation et les changements de codification.

La codification inadéquate et les erreurs de programmation.

Le tableau suivant regroupe les effectifs de la variable "catégories du personnel de direction" pour toutes les années:

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Administrateurs généraux	783	1090	556	754	810
Administrateurs pédagogiques	1568	1696	2132	2296	4408
Administrateurs péri-scolaires	133	193	217	234	261
Administrateurs de soutien	53	62	80	93	140
Principaux	2942	2774	3426	3311	3229
Assistant-principaux	589	624	868	978	1062
Total	6068	6439	7279	7666	9920

La première chose qui nous frappe est l'évolution discontinue des administrateurs généraux: augmentation entre 65-66 et 66-67, suivie d'une baisse entre 66-67 et 67-68 puis de nouveau une hausse entre 67-68 et 68-79 de même qu'entre 68-69 et 69-70. Cette discontinuité nous a amenés à nous demander quelle année semblait la plus plausible. Pour le savoir, nous avons dénombré en détail le contenu de la catégorie "administrateurs généraux" grâce à une série de tableaux où apparaissent les effectifs par

service et fonction. Les administrateurs généraux sont codés de la façon suivante:

Service	Fonction
20	10 à 39
22	10 à 39
78	10 à 39

sauf les principaux codés 20-16 et les assistants-principaux codés 20-26. On retranche par conséquent les 20-16 et 20-26 du total des trois services mentionnés pour obtenir le contenu de notre catégorie "administrateurs généraux". Le tableau suivant nous donne les chiffres en question.

	66-67	68-69	69-70
Total 20,22,78 avec fonction 10 à 39	1141	1239	814
Total des 20-16	51	378	---
Total des 20-26		107	4
Contenu de la catégorie Administrateurs généraux	1090	754	810

On remarque tout d'abord que le nombre de principaux et assistants-principaux du service 20 est très inconstant entre les trois années. C'est ce qui explique les fluctuations de la catégorie "administrateurs généraux". Un problème demeure cependant en 66-67 où la hausse de la catégorie "administrateurs généraux" s'explique par le faible nombre de principaux et d'assistants-principaux du service 20. Ce problème de la baisse

des effectifs du service 20 a deux explications possibles: le dénombrement des 20-16 et 20-26 n'était pas exhaustif, et on pourrait l'attribuer à une erreur de programmation, ou encore, un changement de codification a affecté ce nombre de 20-16 et 20-26. Si cela était, le changement de codification pourrait s'effectuer de deux façons: ou bien les principaux (20-16) et les assistants-principaux (20-26) du service 20 se sont vu attribuer les nouveaux codes de principaux (32-10, 34-10, 36-10) et d'assistants-principaux (32.20, 34-20, 36-20). A ce moment, les effectifs de la somme des services 20, 22 et 78 devrait être moins élevée qu'elle ne l'est. Cela n'est donc pas l'explication. Ou encore les principaux et les assistants-principaux se sont vu attribuer des nouveaux codes de fonctions à l'intérieur du même service (20), ce qui serait une erreur pure et simple de codification.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'est produit une erreur du type "programmation" ou "codification". L'importance du phénomène qui en découle ne pourrait être évaluée qu'à la lumière de tests sur les fonctions pour les trois premières années.

Les changements de codification

Il est un phénomène remarquable lorsque l'on considère la première ligne du tableau de la page 108 . En effet il semble y avoir une diminution sensible des effectifs des trois services 20, 22 et 78 en 1969-70. L'explication nous a été fournie par SIMEQ. La codification des principaux et assistants-principaux du service 20 a été modifiée de façon à placer cette catégorie de gens dans trois autres services, 32, 34 et 36. Ce

changement a eu pour effet de diminuer les effectifs du service 20, diminution qui a été compensée par une hausse des effectifs des services 32, 34 et 36.

Un second phénomène se distingue au tableau de la page 107. Il consiste en une augmentation soudaine des effectifs de l'administration pédagogique. Ce problème relève du changement de politique de sélection des fonctions à SIMEQ. En 69-70, on considère que la fonction première d'un individu est celle de directeur. Ainsi, une personne exerçant une fonction de direction et d'enseignant sera considérée comme directeur en 69-70 alors que pour les quatre premières années, elle aura été classée "enseignant". Or, cette augmentation des effectifs du personnel de la direction se fait sentir uniquement (ou presque) au niveau des administrateurs pédagogiques. Cet état de choses est normal si on sait que les coordonnateurs de matières, de niveaux, et les divers assistants et adjoints aux directeurs occupent souvent une fonction de direction et enseignent à la fois.

Ces problèmes nous ont conduit à abandonner l'analyse des caractéristiques des "administrateurs généraux". Il devront aussi inciter le lecteur à une certaine prudence dans l'évaluation des interprétations concernant les autres catégories de personnel de direction.

1.2 <u>Age</u> (variable # 21)

Les problèmes de validité de la variable "âge" sont de deux ordres:

1) d'abord la présence d'individus dans certaines classes d'âges apparaît

comme peu vraisemblable. Des enseignants et des directeurs sont classés dans les groupes d'âges 0-14 ans et 15-19 ans. Nous avons appris de SIMEQ que la catégorie des 0-14 ans a été introduite pour regrouper les personnes qui ont fait des erreurs quant à leur date de naissance. En effet l'âge de l'individu n'apparaît pas directement sur le formulaire d'inscription: il est déduit par une opération mathématique à partir de la date de naissance. Cette remarque, croyons-nous, peut également s'appliquer à une partie de la catégorie 15-19 ans.

2) d'autre part les divers manuels de codification nous informent qu'une personne n'ayant pas spécifié sa date de naissance, se voit attribuer le code 99. Or nous avons aussi appris de SIMEQ que ces "indéterminés" n'étaient pas mis de côté dans le calcul des mesures statistiques comme la moyenne.

En faisant l'hypothèse que la proportion d'indéterminés selon la variable "âge" est constituée des pourcentages des 0-14 ans et des 99 ans, on obtient les résultats suivants:

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants:					
maternelle	0.1	1.1	0.0	0.0	0.2
élémentaire	---	---	0.0	0.0	0.1
secondaire	---	---	0.0	0.0	0.2
Directeurs	0.01	0.7	0.0	0.0	0.1
Autres professionnels	0.0	1.2	0.0	0.0	0.4

Ces proportions sont toutes très faibles si l'on fait exception de l'année 1966-67 pour les enseignants du niveau maternelle et pour le personnel "autres professionnels". On peut donc attribuer un degré de fiabilité important à tous les résultats pour la variable âge, y compris les mesures statistiques.

1.3 Expérience (variable # 5)

Deux éléments nous imposent des limites sérieuses dans l'analyse évolutive des résultats de la variable expérience: 1) l'importance de la proportion de population d'expérience inconnue en 1965-66 et 1969-70, et ses répercussions sur le calcul des mesures statistiques; 2) les changements de définition de l'item "expérience" au questionnaire de SIMEQ pour la période considérée.

1) La population d'expérience inconnue.

Le tableau suivant présente les proportions de la population d'expérience inconnue pour les divers personnels scolaires.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants:					
maternelle	8.9	0.1	0,0	0.0	5.5
élémentaire	---	---	0.01	0.0	4.9
secondaire	---	---	0.0	0.0	9.1
Directeurs	0.4	0.3	0.04	0.0	9.8
Autres professionnels	5.7	0.8	0.2	0.0	14.0

Ces données montrent que pour les années extrêmes, la proportion d'indéterminés est importante. Comme ces indéterminés se sont vu attribuer la valeur 99 entre 1965-66 et 1968-69, et 00 en 1969-70, il était essentiel de les éliminer du calcul des mesures statistiques. C'est ce qui a été fait. C'est donc dire que ces mesures ne sont valides que si l'on peut poser l'hypothèse que la population d'expérience inconnue se répartit de la même façon que celle dont le degré d'expérience est connu.

2) La définition de l'expérience

La limite la plus importante à l'interprétation des résultats sur l'expérience est cependant celle imposée par le changement de définition de cette variable entre 1966-67 et 1968-69. En effet pour les deux premières années (i.e. 1965-66 et 1966-67) on demandait au formulaire le nombre d'années d'expérience reconnues par l'employeur dans le calcul du salaire. En 1967-68 et 1968-69, on demande le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement et enfin, en 1969-70, on cloisonna l'expérience en deux blocs: expérience dans l'enseignement et hors de l'enseignement. Nous avons appris par SIMEQ que l'expérience apparaissant dans les tableaux de CAPIEQ en 1969-70 est celle donnée par les répondants au bloc "expérience dans le domaine de l'enseignement". Ainsi, l'expérience des trois dernières années doit référer au même concept si on pose l'hypothèse qu'en 1967-68 et 1968-69, les gens qui n'avaient pas d'expérience dans l'enseignement n'ont pas répondu. Qu'en est-il cependant pour les directeurs et les autres professionnels ? A-t-on utilisé les mêmes critères de classification pour ces catégories du personnel ? Ces gens ont tout probablement une façon différente de répondre aux questions sur l'expérience. Considérons le

cas d'un directeur ou un administrateur ayant une grande expérience hors de l'enseignement mais pas dans l'enseignement. Pour les deux premières années, cette personne aura donné son expérience totale à l'intérieur et à l'extérieur de l'enseignement. Arrivé en 1967-68 et 1968-69, ce même personnage devra donner son expérience dans l'enseignement seulement. L'importance et l'effet de ce genre de problème peuvent difficilement s'évaluer. Tout ce que l'on puisse faire est d'en tenir compte dans l'interprétation des résultats.

1.4 Matières enseignées au niveau secondaire (variable # 13)

Pour permettre de classer les individus d'après les matières qu'ils enseignent, l'équipe de recherche a dû procéder elle-même aux regroupements nécessaires. La codification effectuée à SIMEQ portait exclusivement sur une liste de cours offerts au niveau secondaire en 1969-70, cours auxquels étaient attribués des codes distincts.[1] Toutefois cette façon de traiter l'information ne convenait pas aux objectifs poursuivis par CAPIEQ. Pour en arriver à des catégories analytiques, nous avons sélectionné les différents cours se rattachant à des disciplines spécifiques de manière à obtenir 31 familles de matières.[2]

Lors du montage de cette variable nous avons demandé de sélectionner, pour chaque matière, tous les individus qui détenaient un ou

(1) Voir Liste des matières enseignées, SIMEQ, 1969

(2) Pour une définition technique du contenu de ces familles, voir annexe, Manuel technique, p. 155-157.

plusieurs code pertinents. Cette méthode a eu pour résultat que l'addition de tous les individus affectés à chaque discipline du niveau secondaire est supérieur au nombre réel d'enseignants qui oeuvrent à ce niveau. Elle nous a par contre permis de calculer une moyenne de matières enseignées par chaque enseignant (i.e. moyenne de 1.41 matière au secteur général et de 1.05 matière au secteur professionnel).

Notre catégorisation, ainsi que nous l'avons vu précédemment, ne nous a pas permis de classer tous les cours dispensés par les enseignants du secondaire. Au total, 3457 cours sont demeurés intouchés par ces conversions de cours en matières. Certaines raisons peuvent être responsables de cette situation. On a tout d'abord les enseignants pour lesquels l'information était absente puis ceux dont l'information était incomplète. D'autre part, il est possible que les tables de SIMEQ ne soient pas exhaustives et que des individus aient spécifié les cours dont ils sont responsables sans que ceux-ci apparaissent dans les tables de codification. Ces cours ne pourraient d'aucune façon être classifiés puisqu'ils ne se retrouvent évidemment pas dans les tables de conversion. Nous ne pouvons toutefois évaluer l'ampleur d'aucun de ces phénomènes car il aurait fallu effectuer divers tests pour mesurer en quel sens chacun d'entre eux a joué. Ces tests n'ont pu être produits.

De façon générale ce n'est pas tant la variable 13 que la variable 12 qui nous renseigne le mieux sur la valeur des résultats. Nous savons ainsi que pour 3457 cours indéterminés nous avons seulement 2328 individus qui ne se retrouvent dans aucune des familles de cours analysés.

1.5 Nous voulons regrouper ici diverses variables individuelles que la cohérence interne des résultats et le faible pourcentage d'indéterminés nous ont incité à juger comme tout à fait fiables. Ces variables, ainsi que leur proportion d'indéterminés sont:

1) Sexe (variable # 4)

	% sexe non-déclaré				
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants:					
maternelle	1.1	0.7	0.6	0.1	0.1
élémentaire	---	---	0.5	0.1	0.1
secondaire	---	---	0.4	0.1	0.1
Directeurs	1.1	0.7	0.5	0.1	0.2
Autres professionnels	2.5	0.6	0.5	0.0	0.3

2) Statut d'emploi I (variable # 20)

	% d'indéterminés			
	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants:				
maternelle	2.6	1.2	0.5	1.6
élémentaire	---	0.8	0.4	0.9
secondaire	---	0.0	0.0	1.3
Directeurs	2.8	1.8	0.4	1.2
Autres professionnels	2.6	1.2	0.5	1.5

En plus de ces variables, nous retrouvons un certain nombre d'autres variables qui répondent aux mêmes critères de validité. Ce sont les

variables:

No 6	Etat civil/état de vie
22	Citoyenneté
23	Lieu de naissance
52	Langue maternelle

Ces variables ont en commun la catégorie "autres" correspondant à toute valeur autre que celles qui ont été énumérées auparavant. De ce fait la catégorie indéterminée, quand il y a réponse, est annulée.

Une remarque s'impose cependant sur la variable "citoyenneté" dans le cas de l'analyse des caractéristiques du personnel de direction par unité administrative. En effet on est en droit de s'attendre à ce que la proportion des personnes nées au Canada (soit l'addition des catégories "Québec" et "ailleurs au Canada" de la variable "lieu de naissance") constitue le minimum de citoyens canadiens, et que par conséquent cette proportion soit toujours inférieure ou égale à la proportion de directeurs de citoyenneté "canadienne". Or tel n'est pas toujours le cas. Ainsi pour le personnel de direction en 1965-66, on a un excédent d'individus nés au Canada par rapport au nombre de citoyens canadiens dans sept unités administratives sur treize. Cet excédent atteint même - 4.6 à la CECQ. Serait-ce le fait de séparatistes qui s'inscrivent à la catégorie "autre" à la question sur la citoyenneté ? La même question a été soulevée par un pré-test du questionnaire 1971-72.[1]

---

(1) D. Monnier et M. Amyot, Les formulaires des statistiques de l'enseignement 1971-72: rapport d'un pré-test, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education, DGP, Etudes Statistiques, 9-02 fév. 1971, p. 29.

2.0 VARIABLES SCOLARITE

Les qualifications et le perfectionnement, probablement les éléments les plus importants de la compétence du professionnel de l'enseignement, comptent parmi les dimensions qui ont le plus d'impact dans le système d'enseignement. En effet, d'une part ces deux éléments affectent à eux seuls la très grande partie des ressources financières du système scolaire; d'autre part, dans le contexte scolaire actuel ils sont, si on en croit un certain nombre de recherches, parmi les facteurs propres à l'organisation scolaire, ceux qui ont l'influence la plus déterminante sur le produit de l'enseignement. Ils devaient donc constituer deux aspects privilégiés de la recherche de CAPIEQ.

Nous avons déjà vu au chapitre précédent[1] que l'analyse d'une facette importante du perfectionnement, c'est-à-dire le perfectionnement obtenu, a dû être abandonné. De fait seule la variable "perfectionnement postulé" (variable # 9) a été retenue.

Quant aux qualifications, comme il a été dit à la partie I du présent volume, elles ont été définies opérationnellement par les sept variables suivantes: 1) diplôme le plus élevé; 2) nature des diplômes;

---

(1) Voir pp. 98-99.

3) cours isolés; 4) diplômes administratifs; 5) diplôme pédagogique le plus élevé; 6) diplôme académique le plus élevé; 7) nature du diplôme le plus élevé.

Faute de temps, les résultats des trois dernières de ces variables n'ont pu faire l'objet d'exploitation pour les fins du présent rapport. Nous n'examinerons donc ici que le degré de fiabilité et de validité des quatre premières. Nous terminerons cette section portant sur les variables scolarité par l'analyse de la validité de la variable "perfectionnement postulé".

2.1 Diplôme le plus élevé (variable # 16)

L'objectif de la construction de la variable # 16 était d'évaluer le niveau de scolarité auquel correspond le diplôme le plus élevé, sans distinction quant à la nature du diplôme. Pour cela il fallait pouvoir convertir ces diplômes en années de scolarité. Un bref coup d'oeil dans la littérature portant sur le personnel scolaire nous montrait qu'une telle conversion n'avait jamais été faite. Les travaux précédents ne faisaient que regrouper certaines catégories de diplômes ou de brevets. Face à cette situation et devant les objectifs poursuivis par la recherche que nous menions, i.e. utilisation de variables pertinentes à des décisions administratives, nous avons décidé de transformer les brevets et diplômes en années de scolarité.

Une première démarche fut de chercher à savoir si dans l'un ou l'autre des services du Ministère de l'Education on avait déjà fait ce travail de conversion ou produit des tables pouvant guider cette opération. Un instrument unique et complet ne semble pas exister mais des outils glanés ici et là peuvent aider à faire ce travail.[1]

Les documents pouvant servir à régler la conversion en années de scolarité ne permettaient pas de procéder avec un degré d'assurance suffisant à la conversion en année singulière de scolarité.

Il fut alors convenu de préparer à partir des documents recueillis, une table de conversion en catégories de scolarité regroupant plus d'une année et de soumettre ces catégories au test empirique des données de la banque, afin de déterminer la valeur de cette catégorisation. Les statistiques sur le personnel scolaire de 1966-67 publiées par le Ministère de l'Education serviraient de critère pour vérifier si les catégories de scolarité utilisées étaient adéquates.

---

(1) - Convention collective des enseignants (30-6-68 au 1-7-70);
- Valeur des brevets d'enseignement (tableaux 29 - 58, Recherche du C.S.);
- Tableaux de conversion de brevets et diplômes en années de scolarité (C.E.Q.);
- Equivalence des brevets d'enseignement (Direction Générale de l'enseignement supérieur);
- Décisions du comité de classification;
- Table de scolarité: 600 cas types de combinaisons de brevets et de diplômes, Direction générale de l'enseignement supérieur.

Pour ce premier essai, la catégorisation en années de scolarité était la suivante:

12 ans et moins
13 - 14 ans
15 - 16 ans
17 - 18 ans
19 ans et plus

Une telle classification fut choisie parce qu'elle permettait d'éviter certaines difficultés:

1) Difficulté de discriminer entre un diplôme dont la scolarité se situe entre 13 ou 14 ans par exemple. Cette difficulté était liée au problème de la pénurie de documentation sur la conversion des diplômes en années de scolarité. Par contre, face à un diplôme qui valait soit 13 ou 14 ans, notre catégorisation binaire nous permettait d'éviter le problème en situant l'individu dans la classe des 13 - 14 ans.

2) Le problème de discriminer entre deux de nos classes restait toujours présent. Pour certains diplômes, nous avons pu obtenir les précisions nécessaires. Par contre, beaucoup restèrent sans réponse. C'est en partie la raison pour laquelle les données comportent parfois, pour certaines catégories de personnel, une proportion assez élevée d'"indéterminés".

Un autre point à souligner fut l'impossibilité de comparer le travail de conversion avec le fichier des salaires du personnel enseignant. Comme on le sait, l'échelle de salaire des enseignants est composée de deux

dimensions, soit la scolarité et l'expérience. Or, pour diverses raisons,[1] il nous a été impossible d'obtenir cette scolarité qui nous aurait permis, en la comparant avec la nôtre, de vérifier la fiabilité et la validité de notre table de conversion.

La série d'essais et de vérifications faits pour trouver des catégories adéquates a donné lieu à une période intense de décisions méthodologiques dont le processus était fondé sur un critère fondamental: la soumission au test empirique. Cette période a aussi permis de connaître plus à fond les données concernant les qualifications et les caractéristiques de la banque sur ce point.

Ainsi, il devenait non seulement possible de vérifier l'efficacité des catégories, mais aussi pourquoi certains codes ne répondaient pas aux définitions des catégories. Un examen sommaire de ces résultats révélait qu'une forte proportion des rejets étaient dus au fait que les définitions des champs de diplômes n'étaient pas respectés. Il a fallu

---

(1) D'une part, S.I.M.E.Q. ne possède point ces données en raison d'une impasse dans les négociations, causée par le problème de la classification. Pour la première année de la convention, les commissions scolaires doivent évaluer elles-mêmes cette scolarité avec l'aide d'un comité de classification. Cueillir l'information nécessaire au niveau des commissions scolaires pose un problème puisqu'à ce niveau, la conversion des brevets et diplômes en années de scolarité n'est pas faite de façon uniforme - chaque commission scolaire ayant sa propre façon de régler les problèmes qui se posent - . D'autre part, le fichier du revenu où l'on retrouve les salaires des enseignants aurait pu nous aider; cependant, nous avons appris que ces données n'avaient pas été codés, probablement pour des raisons reliées aux difficultés citées plus haut.

par exemple reprendre les tableaux de conversion des brevets et diplômes en terme d'années de scolarité, compte tenu du fait que la plupart des brevets et diplômes pouvaient être localisés dans n'importe quel champ du fichier au lieu de se trouver dans les deux premiers champs tel que spécifié.

Les premiers résultats des essais de conversion montraient que d'abord 60% puis ensuite 75% de la population pouvait être atteinte à l'aide des catégories utilisées. Le problème était de définir des catégories qui permettaient de rejoindre et classifier la plus grande proportion des individus avec un maximum de certitude. Le raffinement des catégories donnait lieu à une diminution de la proportion des individus placés avec certitude.

Une solution satisfaisante consistait à construire des classes de scolarité plus englobantes.

Une première catégorisation de ce type des années de scolarité fut construite et elle prit l'allure suivante:

13 ans et moins
14 - 15 - 16 ans
17 ans et plus

pour rapidement devenir:

13 ans et moins
14 - 15 ans
16 ans et plus.

Deux raisons majeures nous incitèrent à une reformulation de ces catégories:

1) Dans la première formulation, la catégorie 14 - 15 - 16 ans aurait regroupé la majorité des sujets rendant insignifiantes au niveau de l'analyse, les catégories extrêmes.

2) D'autre part, la première formulation classait au même niveau des gens du Bacc. ès arts, du Brevet "A" et des gens qui suivaient des études universitaires, dépassant le niveau post-gradué.

Par contre, la deuxième formulation palliait à ce problème par son regroupement d'années. Les seules études de niveau universitaire à demeurer dans les 14 - 15 ans étaient les bacc. en pédagogie et les bacc. ès arts; les autres études universitaires (à partir du bacc.) tombaient dans la catégorie 16 ans et plus. Ce faisant, nous respections les règlements du Ministère de l'Education, à savoir que la scolarité minimale pour enseigner est de 13 ans et que la scolarité idéale implique au minimum des études de niveaux universitaires (16 ans et plus). Comme on le sait, la fin d'un premier cycle universitaire devient 16 ans avec le CEGEP; c'est pourquoi la limite inférieure de la catégorie supérieure a été fixée à 16 ans. Par cette procédure, nous évitions également la difficulté de discriminer entre les diplômes qui valent 16 ou 17 ans de scolarité selon le cas. De toute façon il semble bien, que pour éclairer les politiques, une distinction entre 16 et 17 ans de scolarité n'est pas d'une importance capitale.

Voici donc pour chacune des populations retenues pour les fins de la présente recherche les pourcentages d'individus qui n'ont pu être

classés dans l'une des trois catégories de notre dernière formulation.[1]

	% de rejets				
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants:					
maternelle	14.7	12.9	14.9	11.9	4.2
élémentaire	----	----	5.3	4.9	2.0
secondaire	----	----	11.2	9.6	3.9
Directeurs	6.9	7.2	6.9	7.0	2.9
Autres professionnels	11.8	9.6	7.5	6.0	3.0

Ces pourcentages montrent que la catégorisation retenue permet de rejoindre la quasi totalité de la population, en particulier en 1969-70. Cependant à l'exception des enseignants de l'élémentaire, les fortes fluctuations de la proportion de rejets nous ont incité à la prudence dans l'interprétation des indices évolutifs calculés à partir des valeurs des années extrêmes de la période étudiée pour chacun des personnels.

D'autre part il est impossible d'émettre une hypothèse quelconque sur le degré de scolarité de ces indéterminés. En effet, CAPIEQ avait demandé de distinguer entre les diplômes:

1) indéterminés, i.e. sur lesquels personne ne pouvait fournir de renseignements.

---

(1) Pour les tables de conversion des brevets et diplômes en années de scolarité, voir annexe, Manuel technique, partie 2,

2) autres, i.e. les parchemins qui ne confèrent aucune scolarité.

3) inconnus, i.e. les diplômes réellement inconnus, en ce sens que les individus concernés n'ont pas répondu au formulaire.

La prédominance de la première catégorie, alliée à la diminution progressive du pourcentage de rejets, déjà constatée plus haut, eut permis de faire l'hypothèse que ces diplômes n'accordaient pas une scolarité élevée et avaient tendance à disparaître face aux nouvelles exigences du Ministère de l'Education. Malheureusement les tableaux produits par SIMEQ ne font pas cette distinction. On ne peut donc que supposer que ces rejets se distribuent au pro-rata des catégories de scolarité. Cette supposition est d'autant moins téméraire que la proportion de rejets est faible.

2.2 Nature des diplômes (variable # 27)

Cette variable permet de préciser le type de formation acquise par l'individu. S'agit-il d'un diplôme couronnant des études pédagogiques ou de spécialisation dans une discipline académique ? Le professionnel de l'éducation a-t-il les deux types de diplômes ?

Voici les pourcentages d'indéterminés quant à la nature des diplômes:

	% d'indéterminés				
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants:					
maternelle	5.6	2.8	2.7	1.3	1.4
élémentaire	---	---	1.8	1.3	1.0
secondaire	---	---	2.3	1.5	1.7
Directeurs	2.8	2.9	2.9	2.6	1.6
Autres professionnels	5.7	3.8	2.9	2.2	2.0

Ces faibles proportions, en l'absence d'autres critères si ce n'est la cohérence interne des données constatée en cours d'analyse, nous conduisent à juger les résultats de cette variable comme tout à fait fiables.

2.3 Cours isolés (variables # 28)

Outre les qualifications acquises par voie de diplômes académiques ou pédagogiques, le personnel professionnel de l'enseignement possède aussi des compétences acquises par des cours dits isolés qui ne conduisent pas à un diplôme ou qui n'ont pas encore fait l'objet d'un diplôme, le programme n'étant pas complété. Ces cours n'augmentent pas la scolarité comme telle mais peuvent être une dimension importante de la qualification, s'ils sont vraiment pertinents au travail de ces professionnels. Ils peuvent compléter la formation générale reçue soit dans une discipline académique, soit en pédagogie. Enfin, comme cours de perfectionnement, les cours isolés peuvent parer à la désuétude de la formation reçue antérieurement.

Comme dans le cas de la variable précédente, et dans la mesure où il est impossible de s'assurer que SIMEQ a bien respecté la liste des cours isolés telle que définie par CAPIEQ, le seul critère de fiabilité des résultats est le pourcentage d'inconnus:

	% d'inconnus				
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants					
maternelle	3.1	5.2	4.5	3.5	3.5
élémentaire	---	---	3.9	4.2	3.4
secondaire	---	---	6.1	6.2	2.4
Directeurs	6.5	8.2	7.7	6.9	2.5
Autres professionnels	6.4	8.4	6.0	6.4	3.2

Bien que plus élevé que dans le cas de la variable # 27, ce pourcentage demeure inférieur à 8.4% pour toute la période, et 3.5% en 1969-70. La variable "cours isolés" peut donc être considérée comme fiable, l'interprétation de ses résultats devant cependant tenir compte d'une proportion d'indéterminés "moyenne", i.e. située entre 5% et 10%, avant 1969-70.

2.4 Diplômes administratifs (variable # 29)

Cette variable vise à déceler ceux qui possèdent un diplôme administratif. Il est évident qu'elle est plus utile pour le groupe du personnel de direction. En effet, il est important de connaître les dimensions

de la qualification des administrateurs. Les autres variables pourront montrer s'ils possèdent une scolarité de type pédagogique ou académique et à quel niveau; mais il est aussi permis de s'attendre à ce que les administrateurs possèdent aussi une compétence en administration acquise par un diplôme administratif ou des cours isolés. Il apparaît aussi intéressant de connaître le nombre d'enseignants possédant des diplômes administratifs, puisqu'il constituent un réservoir dans lequel les institutions peuvent puiser pour les postes de direction.

Les résultats de cette variable sont caractérisés par un haut degré de validité. Son pourcentage d'inconnus est faible et stable, si l'on excepte l'année 1968-69, où il demeure cependant inférieur à 5%:

	% d'inconnus				
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Enseignants					
maternelle	1.9	1.1	1.2	4.2	1.7
élémentaire	---	---	0.5	3.1	1.7
secondaire	---	---	1.1	4.7	2.7
Directeurs	1.1	1.2	0.9	2.5	1.9
Autres professionnels	1.1	1.1	0.9	2.7	1.6

Ce haut degré de fiabilité a son explication, pensons-nous, dans la définition de la variable. En effet le nombre de diplômes administratifs est peu élevé et la liste fournie par l'équipe de recherche était exhaustive.

2.5 Perfectionnement postulé (variable # 9)

La variable "perfectionnement postulé" ne peut avoir de population indéterminée puisqu'un individu postule ou ne postule pas du perfectionnement. Ceux qui n'ont pas répondu à la question sont ceux qui ne postulent aucun perfectionnement. Son degré de fiabilité est donc fonction de la fiabilité des processus de cueillette, de compilation et d'exploitation des données, telles que décrits au chapitre premier de la présente partie.

3.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

3.1 Secteurs (variable # 7)

La variable "secteurs" jouit, en ce qui concerne les formulaires reçus, d'un haut degré de fiabilité. En effet les individus sont répartis entre les secteurs à partir du nom et du numéro de l'école où ils exercent leur fonction, cette information faisant l'objet d'une pré-impression avant l'expédition des questionnaires. Les problèmes de validité de cette variable se posent donc plutôt au niveau de la définition des secteurs, et de l'exhaustivité du recensement selon les secteurs.

1) La définition des secteurs

Nous n'avons pu obtenir de définition précise du contenu des secteurs "public" et "privé". Selon SIMEQ, le secteur public comprend:

- les écoles des commissions scolaires
- les écoles techniques
- les écoles de métiers
- les écoles normales
- les écoles d'agriculture
- les écoles pour l'enfance inadaptée
- les institutions associées
- les Cégeps

Le secteur privé inclut toutes les autres institutions ou écoles non recensées dans la première catégorie. Nous connaissons une partie du contenu de cette catégorie, ce sont:

- les écoles maternelles, élémentaires et secondaires privées,
- les collèges classiques
- les écoles d'arts
- les instituts familiaux
- les écoles de couture
- les écoles d'infirmières
- les écoles de puériculture
- les écoles d'auxiliaires garde-malades

Un problème se pose au niveau des institutions associées. Un permis d'enseignement est accordé à chaque année, aux institutions qui en font la demande et qui remplissent les normes du Ministère de l'Education. Le renouvellement de ce permis n'est pas automatique. Le contenu des secteurs peut donc varier d'une année à l'autre.

2) l'exhaustivité du recensement

Il semble que les formulaires du personnel non retournés soient dans la majorité des cas des écoles professionnelles telles que les écoles de danse, les écoles de charme, les écoles de couture, les écoles de langues, etc. En 1967-68, 225 de ces écoles n'ont pas retourné leurs formulaires de personnel, et 210 en 1968-69. Nous n'avons pas ce nombre en 1969-70, les statistiques de l'enseignement de cette année n'étant pas encore parues. Le secteur privé est ainsi sous dénombré. Qu'en est-il du secteur public ? Il est lui aussi sous dénombré, mais d'une façon beaucoup moins forte: en 1967-68, seulement quatre (4) écoles du secteur public n'ont pas retourné leurs formulaires du personnel et treize (13) en 1968-69.

D'autre part, une comparaison sommaire des statistiques de CAPIEQ avec les statistiques de l'enseignement montre un important sous dénombrement du secteur privé dans le cas de CAPIEQ. Ainsi en 1968-69, on obtient les données suivantes:[1]

	Public		Privé	
	CAPIEQ	Stat. ens.	CAPIEQ	Stat. ens.
Enseignants	71 731	72 107	3 877	4 969
Directeurs	6 602	6 057	745	335
Total	78 333	78 164	4 622	5 304

Malgré les différences de définitions (des secteurs et des populations), ces données suggèrent une nette sous-estimation du secteur privé par rapport au secteur public.

Cependant, compte tenu de ces limites, la variable "secteurs" a été retenue pour fin d'analyse en vertu de la cohérence de l'évolution des résultats par rapport à l'évolution du système scolaire d'une part, et de l'impossibilité de mesurer de façon satisfaisante l'influence des deux facteurs pré-cités.

3.2 Type de programme (variable # 12)[2]

Cette variable est montée à partir de la répartition des enseignants

(1) Statistiques de l'enseignement 68-69, # 22, p. 6869-4.

(2) La variable 12 s'appliquait originellement aux niveaux secondaire et collégial. Etant donné que nous ne tenons pas compte des statistiques du collégial lors de l'analyse nous ne nous intéresserons ici qu'au niveau secondaire.

selon les matières qu'ils enseignent.[1] Nous avons distingué 31 familles de matières dispensées au niveau secondaire durant l'année 1969-70, en dissociant celles qui relèvent spécifiquement de la formation générale ou encore de la formation professionnelle (17 matières font partie du premier bloc et les 14 autres du second bloc). Cette distribution toutefois ne rend pas compte du nombre réel d'individus qui enseignent au niveau secondaire, cette année-là, car un individu peut apparaître autant de fois que le nombre de matières différentes dont il assume l'enseignement.

Pour obtenir le classement des enseignants selon le type de programme, il fallait procéder à une opération supplémentaire. Lorsqu'un individu enseignait seulement des disciplines de la formation générale, il était considéré comme faisant partie strictement du programme de formation générale. Et la même chose se produisait au sujet de la formation professionnelle. Cependant il s'est avéré, au cours du traitement informatique, que ces deux catégories n'épuisaient pas toutes les possibilités de classement car 1216 individus enseignaient à la fois des disciplines relevant des deux types de programme. Nous avons ainsi ajouté une troisième catégorie (appelée "Formation générale et professionnelle") pour rendre compte de cette situation que nous n'avions pas prévue au départ.

Les résultats nous sont apparus les suivants: 26,836 enseignants du secondaire ne participaient en 1969-70, qu'au programme de formation générale (79.1% de toute la population) 3566 ne faisaient partie que du

---

(1) Pour connaître le fondement de cette catégorisation, voir variable 13, p. 114-115.

programme de formation professionnelle (10.5%) et finalement 1216 enseignants oeuvraient simultanément dans les deux secteurs de formation (3.6%). De plus dans la catégorie "autre", laquelle tient lieu de catégorie résiduelle, on comptait 2328 enseignants (6.9%).

Pour évaluer un aspect de la fiabilité de cette variable il nous faut nécessairement nous référer aux données de la variable "matières enseignées au secondaire" qui en constitue le support. Ainsi si en faisant l'addition de tous les enseignants de chaque discipline du secteur général nous obtenions un nombre inférieur au nombre réel d'enseignants oeuvrant dans ce secteur, ce serait un non-sens. Toutefois nous débouchons sur des résultats cohérents: cette sommation nous donne un nombre supérieur au nombre réel d'enseignants, i.e. 39 791 vs 28 052. Pour le secteur professionnel également nous ne trouvons pas de non-sens (sommation de 5091 vs 4782 enseignants).

Reste le problème des indéterminés au type de programme. Nous ne pouvons malheureusement que noter à ce sujet le 6.9% qui n'a pu être classé. Il s'agit d'individus pour lesquels aucun renseignement n'était présent pour l'attribution du type de programme.

Bref, parmi la population recensée par SIMEQ au niveau secondaire, en 1969-70 (recensement dont nous ne connaissons pas d'ailleurs l'exhaustivité) 93.1% de la population a pu être rejoint avec la variable type de programme. Nous avons jugé ce taux satisfaisant pour procéder à l'analyse des résultats d'autant plus qu'il semble que ce soit la première fois qu'une étude de ce genre est effectuée au Québec.

3.3 <u>Unités et régions administratives</u> (variables # 15 et # 39)

Ces deux variables constituent le pivot de l'analyse des disparités régionales. Comme dans le cas de la variable "secteurs", elles ont un haut degré de fiabilité du fait que la variable "région administrative" est utilisée pour l'expédition des formulaires dans les divers organismes de la province et y est imprimé. Cette information a par conséquent été tenue à jour tout au long du processus de cueillette et de compilation. Par ailleurs, la variable "unité administrative" est formée par la variable "région administrative" et se voit validée par le fait même. D'ailleurs le pourcentage d'indéterminés pour la variable # 15 ne dépasse pas 1.0%.

CONCLUSION

En l'absence de réponses de la part de SIMEQ aux questions posées sur la validité, l'équipe CAPIEQ, comme en témoignent les différents items de la partie 2, a fait elle-même diverses démarches dans le but de mesurer la validité des résultats. Il ressort de cette analyse que CAPIEQ peut, de l'extérieur, participer à l'effort de validation. Cette tentative demeure cependant très limitée. La comparaison avec d'autres statistiques pose ainsi le problème de la rareté de résultats vraiment comparables. C'est pourquoi ce seul critère n'a jamais permis d'affirmer que des données n'étaient pas valides. Il y toujours fallu recourir à des arguments complémentaires comme dans le cas des données du collégial. Dans le cas des statistiques de ce niveau, des arguments complémentaires à la comparaison des résultats avec d'autres ont permis de les mettre en doute. En général, les comparaisons ont au moins permis de poser le problème des erreurs de dénombrement. A cet égard, CAPIEQ se demande si le fichier du personnel correspond à la population réelle des professionnels de l'enseignement et ce pour chaque année. Sinon, au Ministère de l'Education, connaît-on de façon exacte le taux de non-répondants et peut-on dire de quel ordre il est ?

Nous constatons également que plusieurs données sont rendues inutilisables parce que trop d'individus ne répondent pas à cette partie du questionnaire ou le font de façon inexacte. S'agit-il d'une question imprécise ou le répondant manque-t-il d'instructions ? De toute façon, ce sont plusieurs parties du questionnaire tel que conçu présentement qui se trouvent remises en question. Si le Ministère de l'Education désire

utiliser ces données à l'avenir parce qu'il les juge essentielles, il faudra qu'il réexamine la situation et qu'il mette au point des questions et des directions adéquates.

D'autre part, les erreurs ou oublis consécutifs à la codification ou à la programmation, de même que l'inexactitude par rapport aux demandes de CAPIEQ ne sont pas exempts de conséquences. Certaines erreurs ont été corrigées, mais combien d'autres de ce type peuvent passer inaperçues et venir fausser l'analyse ? Cette partie du contrôle de la qualité incombe à SIMEQ. Ce dernier devrait songer à se munir d'une équipe capable de faire l'auto-critique du travail effectué sur les lieux avant de le remettre au client.

Le problème de la cohérence interne des données relève également des compétences de SIMEQ. Comment est-il possible que des cas incohérents passent inaperçus ? Pourquoi tous les cas invraisemblables ne sont-ils pas reportés au code "rejet" ? En informatique, cette opération est simple et rapide, et elle évite de fausser les autres résultats.

Si toutes nos démarches empiriques ne nous ont pas conduit à connaître de façon précise la valeur des résultats, elles nous ont appris davantage les limitations dont nous devions tenir compte pour accomplir le mandat d'analyse qui nous avait été confié par la DGES.

CONCLUSION

Ce volume, axé sur la présentation de la recherche, la description des principaux problèmes rencontrés et sur les effets imposés aux limites de l'analyse, ne saurait se terminer sans une discussion si brève soit-elle des perspectives plus larges dans lesquelles ces divers problèmes se situent et peuvent trouver toute leur signification.

L'analyse effectuée dans les chapitres précédents a permis de connaître de la façon la plus détaillée possible les lacunes des données ainsi que les nombreux problèmes auxquels a donné lieu l'exercice du mandat de l'équipe du projet CAPIEQ. Les problèmes rencontrés sont si communs et si fréquents qu'on est porté en certains milieux à les considérer comme des maux nécessaires ou encore à éviter de conduire les projets qui sont susceptibles de présenter les difficultés signalées. Voilà un danger très grave puisqu'il risque d'anéantir certains efforts visant à asseoir la gestion des services publics sur des faits et des analyses qui sont nécessaires dans le contexte d'une administration moderne.

C'est au plan de l'impact social des problèmes tels ceux auxquels CAPIEQ a eu à faire face qu'il faut situer la réflexion en conclusion à ce volume.

D'une part, s'affirme de plus en plus un besoin impérieux d'éclairer les décisions avec des données factuelles dont le volume est d'autant plus imposant que les ensembles à administrer deviennent de plus en plus grands. D'autre part, les possibilités d'emmagasinage et de traitement des données se sont développées de façon vertigineuse avec les

nouvelles générations d'ordinateurs. Mais en attendant qu'on réussisse à greffer littéralement les électrodes du cerveau électronique au cerveau logique de l'humain, comment régler le problème de la transformation de données en de l'information utilisable ?

Les quelques réflexions qui suivent veulent apporter une contribution à l'identification des problèmes, les difficultés qui confrontent notre société à ce stade initial de l'utilisation de la technologie du management de l'information pour fins de décisions ou de recherche. Trois aspects retiennent l'attention: 1) les conséquences du degré de fiabilité d'une banque de données; 2) la distinction entre des données et de l'information; 3) l'importance du contrôle de la qualité des données.

Le concept de fiabilité comprend un certain nombre de dimensions particulières dans le contexte propre à ce rapport de recherche. Il s'agit de l'aptitude d'un organisme responsable d'une banque de données à cueillir, transformer et reproduire un ensemble de données avec le maximum de garanties que les données reflètent bien la réalité concernée dans un délai minimum et dans des conditions satisfaisantes de relation de service aux usagers.

On a pu à travers le volume I se rendre compte des déficiences dans la validité des caractéristiques consignées dans les fichiers informatiques sous formes de nombreuses variables traduisant les déclarations du personnel scolaire. Même si plusieurs parties de ces fichiers semblent présenter un degré suffisant de validité des données consignées, il s'avère qu'un fort secteur est déficient et que de plus l'information sur la validité et les efforts de validation faite par SIMEQ est presqu'-inexistante.

D'un autre côté, nous avons relevé un nombre excessif d'erreurs au plan de la reproduction des données en tableaux qui laisse perplexe sur l'efficacité du système à répondre adéquatement aux besoins actuels et encore moins aux exigences accrues que posera à l'avenir l'utilisation plus grande de données déjà recueillies pour fins de gestion et de recherche.

L'efficacité d'un système de gestion de données ne tient cependant pas seulement à la conservation de données valides ainsi qu'à leur transmission fidèle à des utilisateurs. L'organisation qui gère la banque de données constitue un service à l'administration publique et à la société en général. L'atteinte de cet objectif demande un haut degré d'engagement à rechercher des besoins des organismes utilisateurs du service ainsi qu'une capacité à entretenir des relations cordiales avec ceux qui ont à mettre ces données au profit de l'amélioration des réalités sociales.

L'exercice du mandat de CAPIEQ a donné lieu à l'identification d'un certain nombre de problèmes sur ce plan qui, s'ils ne sont pas l'apanage exclusif de l'organisme du SIMEQ, n'en constituent pas moins des handicaps à surmonter dans l'avenir pour améliorer un service de première importance et dont le nombre et la diversification des usagers se trouve en pleine période de croissance rapide.

Parmi les problèmes d'efficacité à souligner il faut citer les difficultés de communication entre l'organisme informatique et l'usager de ce service. Les rapports semblent croître avec le degré d'attitude critique de l'usager envers les données et avec l'état antérieur des

relations de SIMEQ avec l'organisme qui identifie cet usager. Par ailleurs même s'il existe un degré important de règles impersonnelles il appert qu'il demeure un fort réseau informel de communication qui servent plus à brouiller les relations qu'à les améliorer.

L'équipe CAPIEQ consciente qu'elle peut contribuer par son expérience à l'amélioration d'un service qui a besoin d'une réforme autant au niveau de ses objectifs que de son fonctionnement courant, a déjà par son mode de travail et ses remarques apporté un certain nombre de contributions à l'égard de cet objectif. De plus, deux rapports administratifs adressés à DGES et qui ont été portés à la connaissance des autorités du Ministère de l'Education et de SIMEQ ont tenté de cerner quelques-uns des problèmes et d'envisager même des recommandations. Il est à espérer que l'ensemble de ces efforts auront des effets positifs sur le problème de la gestion des données du Ministère de l'Education et du gouvernement en général.

Car en dernière analyse l'inefficacité se traduit par des coûts sociaux non-négligeables. Plusieurs ordres de coûts sont impliqués ici, mais il y en a deux qu'on a tendance à oublier et qui sont en fait les types les plus importants de coûts à considérer. Le premier tient au coût des délais encourus par un projet d'analyse de données. Il est bien sûr que le temps est une variable importante, nécessaire à la réalisation de tout projet. Mais les coûts de reprises de travaux et de délais inclus s'élèvent rapidement lorsqu'on considère le coût des ressources humaines impliquées dans ces reprises et des équipes d'analystes rendues inactives par de tel délais.

Un deuxième ordre de coûts plus difficiles à évaluer quoique possiblement encore plus importants réside dans la perte d'analyses qui auraient pu rendre des services certains à la prise de décision et à l'élaboration de politiques dont la qualité en souffrira souvent à la grandeur de tout un système scolaire.

Mais, diront certains, pourquoi faut-il juger du coût des problèmes de validité et de fiabilité des données par référence aux résultats d'analyses perdus ? N'est-ce pas là exagérer l'importance des données dans un contexte où tant de données existent et sont emmagasinées qui ne servent en aucune façon si ce n'est les objectifs mêmes de la conservation ? Bien sûr, dans ces conditions, un peu plus ou un peu moins de données ne fait que peu de différence. C'est donc en pensant aux objectifs visant à rendre les données utilisables qu'il faut examiner le problème.

C'est bien à ce point qu'il faut faire une distinction entre données et informations. Les données existent en masse sous différentes formes qu'on peut produire et reproduire à volonté à des vitesses inimaginables. Classer, transformer, échanger, publier des données peut être une occupation intéressante et même lucrative. Mais l'important n'est pas là; c'est le sens à extraire de ces données qui est essentiel.

C'est cette transformation des données pour leur faire prendre des significations qui constitue l'objet central du management des données et qui porte à conséquences lorsqu'une privation se fait sentir. Car des données ne deviennent de l'information qu'en autant qu'elles contribuent à produire un changement chez l'homme. L'information existe lorsque des données sont assimilées, intériorisées par quelqu'un. Dès

qu'elles le sont on voit toute suite les possibilités de les mettre à profit et c'est dans cette perspective que leur absence prend toute son importance et peut ainsi s'identifier à des coûts sociaux.

Dans un article publié à l'occasion des discussions sur le dernier budget du Québec un éditorialiste signalait les déficiences dans l'allocation des ressources faites aux divers postes de la recherche pour fins de planification et de gestion des affaires de l'Etat.[1] A ce sujet, il notait l'insuffisance particulière du budget du Bureau de la statistique qui passait à $2.1 millions avec une augmentation de $82,000. sur l'année précédente. Comment, disait le journaliste, le gouvernement espère-t-il obtenir les données et les analyses statistiques dont il a absolument besoin pour déterminer les orientations à plus long terme de l'économie du Québec ? Et il enchaînait: "pour alimenter convenablement ses services de planification et de gestion, c'est au moins $5 millions par année soit un millième de son budget brut que le Québec devrait dépenser au chapitre de la statistique."

Voilà bien un commentaire qui s'applique bien à la présente discussion puisqu'il apparaît que le niveau de dépenses de ce Bureau traduit beaucoup plus les objectifs de simple cueillette et emmagasinage de données que des objectifs de produire de l'information pour laquelle des analystes et chercheurs divers sont requis. Il nous semble à nous aussi de la plus haute importance de voir à ce que tant de données cueillies dans

---

(1) Lemelin , Claude, Le budget québécois: vivre selon ses besoins, <u>Le Devoir</u>, Samedi 18 mars 1972.

tous les ministères soient rentabilisées, c'est-à-dire analysées pour en tirer l'information qu'elles renferment et la diffuser aux gestionnaires qui la requièrent de plus en plus. Voilà bien une tâche qui pourrait occuper une foule de diplômés des sciences humaines avec profit.

Malgré l'ensemble des problèmes soulignés dans ce volume, dont quelques-uns touchent à des aspects qui transcendent le secteur de l'éducation, les responsables du projet ont procédé à l'analyse la plus satisfaisante dans les circonstances. Car si de nombreuses analyses ont été abandonnées à cause des déficiences des données l'équipe était consciente de ses possibilités fort limitées pour l'analyse de la validité. Là où des doutes subsistaient encore elle a opté pour l'analyse afin de permettre à tous de tirer profit des données dont on ne connaît pas bien la validité mais qu'on n'a pas par ailleurs invalidées. On comprendra cependant les précautions suggérées dans les interprétations. Les gestionnaires qui utiliseront les résultats devront comprendre que l'approche critique de CAPIEQ à l'endroit des données ne suffit pas non plus à invalider pour autant les données. Tout au plus sert-elle à limiter les conséquences très importantes imputables aussi bien à une absence totale de confiance qu'à une confiance illimitée non fondée dans une analyse empirique de la validité. En effet, on n'est pas sans savoir qu'il se trouve présentement des gens pour adopter l'une ou l'autre de ces positions face aux données de SIMEQ.

CAPIEQ considère donc avoir atteint les limites de ce qui peut être fait dans la situation actuelle pour connaître la validité des données du fichier du personnel, du moins pour les données de 1969-70 et des

années antérieures. La conclusion que CAPIEQ tire de cette expérience est que SIMEQ n'exerce pas un "contrôle de qualité" suffisamment exigeant pour répondre adéquatement aux types d'utilisation des données qui s'amorcent. Ce problème est d'importance capitale puisque de la qualité des données dépendent désormais des décisions qui se situent dans les millions de dollars et aux conséquences humaines et sociales inestimables. Ce problème important doit donc faire l'objet d'un examen sérieux de la part de tous les secteurs du Ministère de l'Education et surtout du niveau des sous-ministres. Car il devient clair pour l'équipe que ni CAPIEQ ni la DGES ni même SIMEQ ne peuvent faire en sorte qu'une politique ferme soit adoptée concernant la validité de ces fichiers.

En conséquence, nous croyons que l'excellence de la banque de données du Ministère de l'Education, à la veille d'une ère d'utilisation intense pour fins de travaux scientifiques et de gestion, requiert la mise sur pied d'un service expert d'examen critique de la valeur des données ainsi que de "contrôle de la qualité". Cette expertise dépasse celle de l'informaticien et même du statisticien professionnel et relève de ce qu'on pourrait appeler "l'informatologue", soit ce type de chercheur à la fois méthodologue et informaticien des sciences humaines.[1] L'expert ou le groupe restreint d'experts ne devrait pas relever entièrement de SIMEQ à cause des problèmes qui dépassent les attributions de cet organisme, mais devrait avoir autorité sur toute question touchant le "contrôle de

---

(1) Dans l'ère de la prolifération sinon de la pollution des données, l'informatologie serait d'ailleurs la science de la transformation de données en information.

la qualité" et l'information à donner sur ce contrôle aux utilisateurs.

On est d'ailleurs conscient à SIMEQ que le type d'analyse amorcé par CAPIEQ a des exigences différentes et plus grandes que ce qui prévalait auparavant. On n'est pas sans savoir que si les données sont (enfin) utilisées vraiment pour la gestion et les travaux scientifiques, si les données sont analysées de façon critique plutôt qu'acceptées comme telles, ceci demande une approche nouvelle et un personnel plus compétent et plus stable pour certains aspects du travail. Mais il nous semble que SIMEQ ne peut de lui-même définir une priorité si importante et que c'est aux autorités supérieures du Ministère de l'Education que revient la responsabilité d'analyser le problème dans ces nouvelles dimensions et de définir les objectifs prioritaires nouveaux et les moyens de les réaliser sans faute.

Nous croyons fermement qu'il y a très peu d'endroits au budget du Ministère de l'Education où les quelques milliers de dollars requis pourraient être plus rentables qu'à l'item "contrôle de la qualité" de sa banque de données. En effet, c'est de ces quelques milliers de dollars dont dépend l'efficacité réelle des millions investis pour développer cette banque et pour prévenir d'autres millions en coûts réels d'erreurs qui seraient la conséquence de l'utilisation massive de données non validées.

Même si SIMEQ montre des difficultés dans son fonctionnement, il nous semble injuste dans la situation actuelle de lui imputer toute la responsabilité des défauts dans le "contrôle de la qualité" et même d'erreurs et de déficiences qui échappent à son contrôle ou à sa compétence.

Citons à cet effet les défauts de dénombrement ou les retards d'entrées des questionnaires alors que le Ministère de l'Education ne possède pas de politique coercitive à cet égard. Par ailleurs, certaines incohérences dans le système ou des changements de politique qui influent sur la codification nuisent ou échappent aux responsables de la banque à cause d'un manque de coordination. L'absence relative d'utilisation sérieuse des données par le passé et surtout d'analyse critique de ces données qui aurait fait découvrir des lacunes n'est pas une responsabilité de SIMEQ. C'est pourquoi dans l'étude du problème on doit considérer les éléments qui relèvent de SIMEQ et ceux qu'on doit retenir et coordonner ailleurs.

Le contrôle de la qualité est une tâche exigeante qui consiste d'abord à inventorier et distinguer les sources d'erreurs, à prévoir les contrôles informatiques et autres ainsi que les politiques et règlements pour les rendre possibles. Les responsables de la qualité doivent voir à l'exécution de tous ces contrôles soit par SIMEQ pour la partie "processing", soit par d'autres organismes ou personnes pour les autres aspects. De plus, ils doivent voir à ce que l'information adéquate sur le contrôle de la qualité et la validité des données ainsi que les précautions sur certains points soient donnés aux utilisateurs.

En terminant, CAPIEQ réitère sa conviction qu'une phase importante s'amorce au Ministère de l'Education et au Gouvernement qui reposera en grande partie sur l'utilisation rationnelle de données déjà cueillies pour la gestion et d'autres travaux scientifiques. Avec le développement de la recherche au Québec et la disponibilité des ressources informatiques, le Ministère de l'Education et le Gouvernement en général devront

songer à l'adoption de politique différenciées face à la production et l'utilisation de données. Il nous semble important de considérer très tôt la nécessité de changer les priorités dans les fonctions du gouvernement pour, par exemple, se conserver (se donner) surtout le rôle de production de données brutes d'excellente qualité et délaisser au moins relativement le champ de l'exploitation statistique directe de ces données qui peut être laissé aux organismes décentralisés de gestion ou de recherche, soit en permettant l'accès direct aux ordinateurs ou en octroyant des bandes à des institutions responsables. Une façon de réaliser les économies nécessaires pour concentrer des efforts sur le contrôle de la qualité serait peut-être de viser à unifier de plus en plus diverses banques pouvant servir à mettre au point un excellent et unique Bureau québécois de la statistique qui pourrait se permettre l'atteinte des hauts standards requis dans la qualité des données produites.

A l'heure actuelle, la priorité semble encore trop sur l'agrandissement des possibilités des systèmes que sur le contrôle de la qualité. Or, sans cette importance à accorder à la qualité des données, les avantages de l'utilisation plus large des données seront effacés par les conséquences néfastes d'une qualité insuffisante.

Il nous apparaît que la réforme administrative du gouvernement gagnerait à viser l'objectif de se doter de données de qualité, analysées et transformées en de l'information utile, car on sent de plus en plus que les gestionnaires accèdent à un style de gestion fondé sur l'information objective. On perçoit de grands besoins, les ordinateurs sont remplis de données mais il y a rareté d'information.

ANNEXE

MANUEL TECHNIQUE

TABLE DES MATIERES

PARTIE PAGE

1 DEFINITION TECHNIQUE DES DIFFERENTS PERSONNELS
ET DES CATEGORIES DE FONCTIONS.

1.1 Personnel enseignant

1.1.1 Les enseignants
1.1.2 Matières enseignées

1.2 Personnel de direction

1.2.1 Le personnel de direction
1.2.2 Les catégories de personnel de direction

1.3 Personnel "autres professionnels"

1.3.1 Le personnel "autres professionnels"
1.3.2 Les catégories de personnel "autres professionnels"

2 TABLES DE CONVERSION DES BREVETS ET DIPLOMES
EN ANNEES DE SCOLARITE

2.1 Le diplôme pédagogique le plus élevé

2.2 Le diplôme académique le plus élevé

2.3 Le diplôme le plus élevé

PARTIE PAGE

3 LISTE DES VARIABLES

- Catégories des variables
- Inscription sur le tableau

4 LISTE DES VARIABLES REGROUPEES SELON LEUR NATURE

4.1 Les variables liées à l'individu

4.2 Les variables scolarité

4.3 Les variables liées à l'organisation

PARTIE 1

DEFINITION TECHNIQUE

DES DIFFERENTS PERSONNELS ET DES CATEGORIES DE FONCTIONS

1.1 Personnel enseignant :

1.1.1 Les enseignants	Service	Fonction[1]
Enseignement régulier	32	4
Enfance inadaptée	34	4
Enseignements spéciaux	36	4
Professeurs d'éducation physique	60	41

Nous ne tenons pas compte des enseignants de l'éducation permanente. (service 38).

---

1. Manuel des fonctions, S.I.M.E.Q., 1969-70.

Les codes de fonctions 1, 2, 3 et 4 correspondent respectivement

1 = directeur d'un service
2 = adjoint au directeur d'un service
3 = autres professionnels d'un service
4 = enseignant pour les services 32 à 38 et le personnel de compétence professionnelle pour les autres services.

1.1.2 Matières enseignées

Nos catégories de matières enseignées, que l'on retrouvent aux tableaux 1, 2, 3 et 4, sont construites à partir du Manuel de codification des matières enseignées, 1969-70, S.I.M.E.Q.

Les matières enseignées au niveau secondaire, de même qu'au niveau collégial, sont réparties selon le type de programme. Nous obtenons ainsi deux sous-totaux à chaque niveau, i.e. un sous-total pour la formation générale et un sous-total pour la formation professionnelle, le grand total étant calculé à chaque niveau pour l'ensemble des matières enseignées.

D'une part, les matières enseignées au niveau secondaire , formation générale, possèdent un code à 3 chiffres correspondant aux codes de disciplines des institutions secondaires privées et publiques (cf. tableau 1). D'autre part, les matières du même niveau, formation professionnelle, groupent à la fois des codes de 3 chiffres (codes de disciplines) et des codes de 8 chiffres quand il s'agit des matières enseignées dans les écoles de métier (cf. tableau 2).

Les matières enseignées au niveau collégial sont identifiées par une codification unique à 3 chiffres, qu'il s'agisse de la formation générale (tableau 3) ou de la formation professionnelle (tableau 4).

Tableau 1. Matières enseignées au niveau secondaire
Formation générale 1969-70
(codes de discipline)

(1) Français	(2) Anglais	(3) Autres langues	(4) Sc. humaines	(5) Sc. religieuses	(6) Educ. familiale et civisme	(7) Histoire	(8) Géographie	(9) Arts plastiques	(10) Arts d'expression #9	(11) Mathématique	(12) Biologie et sc. connexes	(13) Chimie	(14) Physique	(15) Autres sciences naturelles	(16) Educ. physique	(17) Autres matières	(18) Indéterminées
240	220	200	070	160	120	340	330	002	038	350	310	320	370	085	130	080	Re-jets
		210	075		122	341	331	003	039	351	311	321	375	300	131	100	
		230			123	345		004	040		312	322		301	132	105	
		250	110		125			005	041		313	323		302		124	
		260	112		126			006	042		314	324		303		163	
		270	134		127			010	043			325		304		190	
		275	140		150			011	044			326		305			
		276	142		155			012	045			327		306			
		277	145		180			013	046					307			
		280	165					014	047					308			
		281	166					015	048					309			
		290	167					020	050								
			168					025									
			170					030									
								035									

Tableau 2. Matières enseignées au niveau secondaire
Formation professionnelle 1969-70

(codes de discipline)

1 Techniques agricoles	2 Tech. de l'alimentation	3 Tech. artistiques	4 Tech. commerciales	5 Tech. de la construction	6 Tech. de l'équip. motorisé	7 Electrotechniques	8 Techniques forestières
401 & 449	806	090 & 835	060 & 627	810 & 873	808	830	750
405 450	820	091 837	600 630	811 883	825	831	940
410 451	821	640 886	605 635	840 884	826	832	
415 452	822	650	610 636	861 890	850	845	94156401
417 453	823		615 637		865	880	84156902
419 454		94205402	620 640	84016116	866	892	94207405
420 455	84070401	84043616	625 641	94206404	867	893	94204463
421 456	94208406	84045301		84162908	894		94231448
422 457	94209407	84032214	84037122	84136707	930	94137403	84194943
423 459	84071402	84033214	84002102	94215416		84163909	84197943
424 460	94074405	84046302	94216417	94241460	84157903	94218420	84010110
425 465	94212410	84020201	94066472	84049305	94138469	84217951	84056[illegible]4
426 470	84082413	84047303	84099430	84169915	94152469	94217419	84056127
427 472	94093414	94212409	94101452	84112603	94214415	94165422	84013113
430 475	94223428	94211409	84101432	94220425	84106502	84165911	94239458
435 477	84093424	94049304	84103434	84051307	94164418	84166912	84105501
436 480	94093440	84044617	94138470	84052309	84164910	84020120	84196942
437 482	94233450	94065612	84058125	94222427	84174920	84167913	94153464
440 485		84031212	84185931	84052308	84175920	84168914	94153465
441 487		84023204	84159905	84027208	84198944	84035120	
445 490		84022203	84017117	94026429	94150467	94219423	
447 087		84025206	94229445	84026207	94177435	84175921	
448		84021202	94236454	94224430	84177923	84183929	
		94024421	94154465	94225431	84178924	84029210	
94149413		84024205	84098429	84116607	94178434	84189935	
94061514		84032213		94180439	94193436	84133704	
94253510		84038215		84180926	84184930	84192938	
94254511		84059217		84027208	84193939	841949 0	
94252509		84050306		94186441	84098429		
94018512		84060618		84186932			
94248505		94151468		84028209			
94251508		84011111		94228443			
94249506		84054310		84201947			
94246503		84053309		84135706			
94247504		84094425					
94238457		84091422					
94245502		84092423					
94244501							

9 Tech. hydro-thermiques	10 Tech. de l'imprimerie	11 Techniques du textile	12 Tech. de la mécanique	13 Services personn. familiaux & hospitaliers	14 Cours de formation générale (école de métiers)	15 Autres matières	16 Indéterminées
855 & 875	887	815	859	500 & 520	84042436	710	84255199
857 877	889	816	863	505 540	94042636	720	
869 878		817	864	506 550	84014114	800	et
870 888	84122613	891	868	507 551	84015115	838	
871 896	84110601		881	508 700	84019119	898	rejets
872 897	84111602	84140801	882	509 818	84005105		
	84113604	84141802	885	510	84004104	84155901	
84157904	84114605	84142803			84006106	94234466	
84158904	84115606	84143804	84089420	94210408	84007107	84104435	
84128904	84117608	84144805	84195941	94072412	94001101	84057437	
84160906	84118609	84145806	94176437	84073404	84064126	94227442	
94160411	84062619	84146806	84176922	84072403	84036121	94063471	
84018118	84119610	84146807	94243462	84067438	84008108	84161907	
84203949	84124615	84147808	84039216	84084415		84100431	
94170424	84121612	84148809	84130701	84090421		84077408	
84170916	84123614	84075407	94242461	94090432		94213414	
84172918	84120611	84076407	94179433	84095426		84137708	
84171917		84075406		94232449		94221426	
84173919		84102433		84012112		94240459	
84179925		84079410		84020611		84188934	
84034118		84078409		94230446		84131702	
84040223		84080411				84132703	
84040123		84081411				84200946	
94226438		84081412				84202948	
84030211		94081413				84134705	
84181927		84085416				84041952	
84182928		84086417				94235453	
84187933		84087418				94250407	
94187444		84088419				84199946	
94190447		84055311				84003103	
84190936		94237455					
84009109		84097428					
94191451		94097456					
84191937		84096427					

Tableau 3. Matières enseignées au niveau collégial
Formation générale 1969-70

(codes de matière)

(1) Français (langue et litt.)	(2) Philosophie	(3) Educ. physique	(4) Mathématique	(5) Biologie	(6) Chimie	(7) Physique	(8) Géologie	(9) Sc. graphiques	(10) Géographie	(11) Histoire et civilisations anc.	(12) Psychologie	(13) Sc.religieuses	(14) Sc. sociales	(15) Arts plastiques	(16) Arts d'expression	(17) Anglais (langue seconde)	(18) Autres langues	(19) Indéterminées
601	340	109	201	101	202	203	205	242	320	330	350	370	380	510	530	604	605	Re-
										331					550		606	jets
															560		607	
																	608	
																	609	
																	612	

Tableau 4. Matières enseignées au niveau collégial
Formation professionnelle 1969-70
(codes de matière)

(1) Techniques biologiques	(2) Techniques physiques	(3) Techniques humaines	(4) Techniques administratives	(5) Arts appliqués	(6) Indéterminées
110	210	310	410	570	Rejets
140	211	351	411		
141	220	361	420		
142	231	382	430		
144	232	388			
145	233	389			
180	240	390			
190	241	391			
	243				
	245				
	248				
	251				
	260				
	270				
	271				
	280				

1.2 Personnel de direction [2]

1.2.1 Personnel de direction : tous les services fonction 1, 2 et 3.

1.2.2 Catégories de personnel de direction

	Service	Fonction
- L'administrateur général :		
administration générale	20	1-2-3
recensement scolaire	22	1-2-3
recherche	78	1-2-3
Sauf, le principal 20 - 16		
l'assistant principal 20 - 26		
- L'administrateur pédagogique :		
administration pédagogique	30	1-2-3
enseignement - cours régulier	32	1-2-3
enseignement - enfance inadaptée	34	1-2-3
enseignements spéciaux	36	1-2-3
examens	52	1-2-3

2. Les catégories de personnel de direction que nous utilisons ici sont différentes de celles utilisées dans "Les Règles budgétaires des commissions scolaires et des institutions associées pour 1969-70" Hebdo-Education, # 44, 10 juin 1969.

	Service	Fonction
bibliothèques	56	1-2-3
loisirs et éducation physique	60	3
techniques audio-visuelles	66	1-2-3

Sauf, 32 - 10, 34 - 10, 36 - 10 : directeur d'école

32 - 20, 34 - 20, 36 - 20 : assistant directeur d'école

Nous ne tenons pas compte du personnel de direction de l'éducation permanente, (service 38).

- L'administrateur des services péri-scolaires :

orientation scolaire	50	1-2-3
service social	54	1-2-3
culte et pastorale	58	1-2-3
loisirs et éducation physique	60	1-2
santé	62	1-2-3
psychologie	64	1-2-3

- L'administrateur des services de soutien :

transport	80	1-2-3
alimentation	82	1-2-3
logement	84	1-2-3
autres entreprises auxiliaires	86	1-2-3
équipement scolaire	90	1-2-3

	Service	Fonction
- Principal :		
	20	16
	32	10
	34	10
	36	10
- Assistant-principal :		
	20	26
	32	20
	34	20
	36	20

1.3 Personnel "autres professionnels"
(personnel de compétence professionnelle):

1.3.1 Personnel "autres professionnels": tous les services, sauf 32 à 38, fonction 4.

1.3.2 Les catégories de personnel "autres professionnels"

- Orientation scolaire et professionnelle:	50	4
- Psychologie :		
psychologie	64	4
- Affaires sociales :		
santé	62	4
service social	54	4
- Culte et pastorale:		
culte et pastorale	58	4

	Service	Fonction
- Loisirs et éducation physique:	60	4
- Autres professionnels de l'administration générale :		
administration générale	20	4
recensement scolaire	22	4
recherche	78	4
- Autres professionnels de l'administration pédagogique:	30	4
- Autres professionnels des services pédagogiques auxiliaires :		
bibliothèques	56	4
techniques audio-visuelles	66	4
examens	52	42-43 48-49
- Autres professionnels des services de soutien :		
transport	80	4
alimentation	82	4
logement	84	4
autres entreprises auxiliaires	86	4
équipement scolaire	90	4

PARTIE 2

LES TABLES DE CONVERSION[1]

Dans cette partie, nous reproduisons les tables de conversion corrigées, établies par l'équipe de recherche. Ces tables ont servi à convertir les brevets et diplômes de notre population en années de scolarité. On retrouvera à la partie II, Chapitre troisième, du présent volume, les différentes étapes du cheminement qui ont permis la construction de ces tables ainsi que les sources où ont été puisés les renseignements utiles.

Le contenu des catégories des tables conversion 2.1, 2.2 et 2.3 se lit comme suit :

Catégorie 1 = diplômes de 16 ans et plus de scolarité

Catégorie 2 = diplômes de 14 - 15 ans de scolarité

Catégorie 3 = diplômes de 13 ans et moins de scolarité

Catégorie 4 = diplômes indéterminés

Catégorie 5 = diplômes autres

Catégorie 6 = diplômes inconnus.

---

1. Manuel de codification des brevets et diplômes, S.I.M.E.Q., 1968-69.

2.1 Le diplôme pédagogique le plus élevé. (catégorisation valable de 1965-66 à 1968-69).

CATEGORIE 16 ans +	CATEGORIE 14-15 ans	CATEGORIE 13 ans -	CATEGORIE indét.	CATEGORIE autres	CATEGORIE inconnus
85	7401	61	99	96	98
79	65	60	83	84	00
78	56	59	81	73	
77	47	58	7499	72	
76	41	57	69	71	
75	37	55	68	70	
7401 + 7407	18	54	67	63	
01 + 7407	14	53	66		
02 + 7407	07 hommes de 1936-53	50	62		
03 + 7407	01	49	45		
06 + 7407		48	40		
08 + 7407		46	38		
09 + 7407		39	32		
10 + 7407		36	30		
11 + 7407		35	23		
25 + 7407		34	17		
65 + 7407		31	05		
		25			
52		24			
44		22			
43		21			
26		20			
		19			
sauf		16			
7401		15			
01		13			
02		12			
03		11			
06		10			
08		09			
09		08			
10		07 sauf hommes de 1936-53			
11		06			
25		04			
65		03			
employés seuls		02			

2.1 Le diplôme pédagogique le plus élevé (1969-70).

CATEGORIE 16 ans +	CATEGORIE 14-15 ans	CATEGORIE 13 ans -	CATEGORIE indét.	CATEGORIE autres	CATEGORIE inconnus
85	7401	61	999	96	998
79	65	60	83	84	00
78	56	59	81	73	
77	47	58	7499	72	
76	41	57	69	71	
75	37	55	68	70	
7401 + 7407	18	54	67	63	
01 + 7407	14	53	66		
02 + 7407	07 { hommes de 1936-53	50	62		
03 + 7407		49	45		
06 + 7407		48	40		
08 + 7407	01	46	38		
09 + 7407		39	32		
10 + 7407	99	36	30		
11 + 7407	100	35	23		
25 + 7407		34	17		
65 + 7407		31	05		
		25			
52		24	109		
44		22	110		
43		21	111		
26		20			
		19			
sauf		16			
7401		15			
01		13			
02		12			
03		11			
06		10			
08		09			
09		08			
10		07 { sauf hommes de 1936-53			
11					
25					
65					
employés seuls		06			
		04			
		03			
101		02			
		102			
		98			

2.2 Le diplôme académique le plus élevé. (catégorisation valable de 1965-66 à 1968-69).

CATEGORIE 16 ans +	CATEGORIE 14-15 ans	CATEGORIE 13 ans -	CATEGORIE indét.	CATEGORIE autres	CATEGORIE inconnus
95	805036	805000 à	99	97	00
94	805032	805028	91	84	98
93	7435	7450	90	73	
92	7407	722545	89	72	
88	722509	722516	83		
87	51	722511	82	sauf	
86	29	722510	7499	722545	
79	28 à partir de 1961 incl.	33	64	722516	
78		28 jusqu'à 1961 excl.		722511	
77				722510	
76				722509	
75					
74				71	
				70	
sauf				42	
7407					
7435					
7450					
7499					

2.2 Le diplôme académique le plus élevé (1969-70).

CATEGORIE 16 ans +	CATEGORIE 14-15 ans	CATEGORIE 13 ans -	CATEGORIE indét.	CATEGORIE autres	CATEGORIE inconnus
95 94 93 92 88 87 86 79 78 77 76 75 74 sauf 7407 7435 7450 7499	805036 805032 7435 7407 722509 51 29 28 { à partir de 1961 incl	805000 à 805028 7450 722545 722516 722511 722510 33 28 { jusqu'à 1961 excl 103 104	999 91 90 89 83 82 7499 64 105 106 107 108	97 84 73 72 sauf 722545 722516 722511 722510 722509 71 70 42	00 998

2.3 Le diplôme le plus élevé. (catégorisation valable de 1965-66 à 1968-69).

CATEGORIE 16 ans +	CATEGORIE 14-15 ans	CATEGORIE 13 ans -	CATEGORIE indét.	CATEGORIE autres	CATEGORIE inconnus
95 94 93 92 88 87 86 85 79 78 77 76 75 74 * 7401 + 7407 01 + 7407 02 + 7407 03 + 7407 06 + 7407 08 + 7407 09 + 7407 10 + 7407 11 + 7407 25 + 7407 65 + 7407 52 44 43 26 sauf 7401, 01, 02, 03, 06, 08, 09, 10, 11, 25, 65 lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de 7407 * sauf 7407, 7435, 7450, 7499	805036 805032 7435 7407 7401 722509 65 56 51 47 41 37 29 28 (à partir de 1961 incl) 18 14 07 (hommes de 1936-53) 01	805000 à 805028 7450 722545 722516 722511 722510 61 60 59 58 57 55 54 53 50 49 48 46 39 36 35 34 33 31 28 (jusqu'à 1961 excl.) 25 24 22 21 20 19 16 15 13 12 11 10 09 08 07 (sauf hommes de 1936-53) 06 04 03 02	99 91 90 89 83 82 81 7499 69 68 67 66 64 62 45 40 38 32 30 23 17 05	97 96 84 73 72 sauf 722545 722516 722511 722510 722509 71 70 63 42	98 00

CATEGORIE 16 ans +	CATEGORIE 14-15 ans	CATEGORIE 13 ans -	CATEGORIE indét.	CATEGORIE autres	CATEGORIE inconnus
95 94 93 92 88 87 86 85 79 78 77 76 75 74 * 7401 + 7407 01 + 7407 02 + 7407 03 + 7407 06 + 7407 08 + 7407 09 + 7407 10 + 7407 11 + 7407 25 + 7407 65 + 7407 52 44 43 26 lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de 7407 { sauf 7401, 01, 02, 03, 06, 08, 09, 10, 11, 25, 65 } * { sauf 7407, 7435, 7450, 7499 } 101	805036 805032 7435 7407 7401 722509 65 56 51 47 41 37 29 28 { à partir de 1961 inc } 18 14 07 { hommes de 1936-53 } 01 99 100	805000 à 805028 7450 722545 722516 722511 722510 61 60 59 58 57 55 54 53 50 49 48 46 39 36 35 34 33 31 28 { jusqu'à 1961 excl } 25 24 22 21 20 19 16 15 13 12 11 10 09 08 07 { sauf hommes de 1936-53 } 06 04 03 02 98 102 103	999 91 90 89 83 82 81 7499 69 68 67 66 64 62 43 40 38 32 30 23 17 05 105 106 107 108 109 110 111	97 96 84 73 72 sauf 722545 722516 722511 722510 722509 71 70 63 42	998 00

PARTIE 3

LISTE DES VARIABLES

Nous retrouvons dans les pages subséquentes la description des catégories de chaque variable susceptible d'être utilisée, de même que la façon dont nous désirions que celles-ci soient inscrites sur le tableau.[1]

On remarquera que cette liste comprend 70 variables, qui n'ont évidemment pas toutes fait l'objet d'une analyse de la part de CAPIEQ. Mais elle se devait d'être exhaustive afin de permettre à SIMEQ de prévoir les espaces maximum au fichier d'exploitation de CAPIEQ.

Un certain nombre de ces variables ont effectivement été retenues par l'équipe de recherche. L'analyse de leur degré de fiabilité et de validité fait l'objet de la partie 2 du présent volume. D'autres n'ont pas été retenues pour diverses raisons, reliées à leur validité, mais aussi à d'autres considérations:

1) La variable "niveau d'enseignement (directeurs et autres professionnels" (variable # 2), a été complètement rejetée pour deux raisons: 1) l'attribution arbitraire d'une forte proportion d'indéterminés

---

(1) REMARQUES:

1) Le chiffre entre parenthèses à la suite de la variable désignée indique l'(les) année(s) pour la (les) quelle (s) la variable est présente au fichier de SIMEQ. Quand aucune précision ne suit la présentation de la variable, cela signifie qu'elle se retrouve dans les fichiers de façon identique pour les 5 années analysées (1965-70).

2) L'astérisque à droite de la variable indique que cette variable a été créée par l'équipe de recherche.

3) L'absence de catégories pour les variables avec une astérisque signifie que les variables se sont avérées non-opérationnalisables.

au niveau secondaire en 1965-66 et 1966-67; 2) le bris dans l'analyse évolutive, conséquence du changement de codification des fonctions à partir de 1969-70.[1]

2) Matières enseignées (1969-70) au niveau collégial (variable # 14). La fiabilité des résultats de cette variable ne saurait faire l'objet d'un examen quelconque en vertu du fait que les données du niveau collégial ne sont pas retenues pour la présente analyse.

3) Combinaison de langues (personnel enseignant) (variable # 18). Cette variable a été constituée à partir des variables:

52 langue maternelle

53 Langue habituelle d'enseignement

54 Langue de l'école

Son utilisation s'est avérée devoir être très limitée: 1) par l'absence de données pour l'année 1967-68; 2) par un très fort pourcentage d'indéterminés avant 1969-70.

4) Statut d'emploi II et III (variables # 24 et # 25). L'utilisation de ces deux variables a été rejeté en vertu de l'impossibilité d'analyse évolutive. D'une part il n'y a pas de données disponibles pour l'année 1965-66. D'autre part il y a changement de catégorisation à partir de 1969-70.

---

(1) Voir partie 2, chapitre deuxième, pp. 89-91.

5) Nombre de matières enseignées (1969-70) (variable # 37). Voir partie I, pp. 38-46.

6) Salaires (variable # 42). La variable "salaires" est inexploitable en raison de la proportion élevée de non-répondants (dixit SDMEQ).

7) Les variables nos 34, 35 et 38 n'ont fait l'objet d'aucune demande de production de tableaux de la part de CAPIEQ.

8) Les résultats des variables nos 26, 40, 41, 55, 59 et 60 n'ont pas été exploitées à cause de retards dans la production des tableaux et/ou par manque de temps disponible.

9) Les variables nos 30, 56, 57 et 58 ont fait l'objet de production de tableaux sur la demande de la DGES.

10) Enfin les variables nos 19, 31, 32 et 33 n'ont pas été retenues en raison de l'importance de la population indéterminée, dépassant 10% et atteignant même dans certains cas jusqu'à 80 ou 90%.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
1	Niveaux d'enseignement (enseignants)	maternelle	mater.
		élémentaire	élém.
		secondaire	second.
		collégial	coll.

REM.: De 1965-66 à 1967-68 inclusivement, le secondaire exclut la douzième année qui est reportée alors au collégial. A partir de 1968-69, la douzième année est incluse au secondaire.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
2	Niveaux d'enseignement (personnel de direction et autres cadres)	maternelle - élémentaire	mater. et élém.
		secondaire	second.
		collégial	coll.

REM.: De 1965-66 à 1967-68 inclusivement, le secondaire exclut la douzième année qui est reportée alors au collégial. A partir de 1968-69, la douzième année est incluse au secondaire.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
3	Années	1965-66	1965-66
		1966-67	1966-67
		1967-68	1967-68
		1968-69	1968-69
		1969-70	1969-70
4	Sexe	masculin	masculin
		féminin	féminin
		non déclaré	non déclaré

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
5	Expérience	par catégories d'années d'expérience analytiques.	1
			2 - 5
			6 - 15
			16 - 35
			36 +
6	Etat civil/état de vie*	marié	marié
		laic célibataire	L. célibat.
		religieux	religieux
		autres	autres
7	Secteurs	public	public
		privé	privé
		autres	autres
8	Perfectionnement obtenu (1966-70)*	oui	oui
		non	non
		indéterminé	indét.
9	Perfectionnement postulé (1966-70)*	oui	oui
		non	non
		indéterminé	indét.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
10	Mobilité externe (1966-70)*	départs	départs
		arrivants	arrivants
		stables présents	S. présents
		stables en congé	S. en congé
		retours (1) an	retours (1)
		retours (2) ans	" (2)
		retours (3) ans	" (3)
		retours (4) ans	" (4)
		retours et arrivants	Re. et Arri.
		indéterminés	Indét.
11	Mobilité interne (1966-70)*	absents	absents
		arrivants	arrivants
		stables présents	S. présents
		stables en congé	S. en congé
		retours (1) an	retours (1)
		retours (2) ans	" (2)
		retours (3) ans	" (3)
		retours (4) ans ou plus	" (4+)
		indéterminés	indét.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
12	Type de programme* (1969-70)	formation générale	Form. gén.
		formation professionnelle	Form. prof.
		formation générale et professionnelle	F. gén. + prof.
		autre	Autre

REM.: Voir la liste des matières enseignées au secondaire (var. #13) et celle des matières enseignées au collégial (var. #14) pour connaître le contenu des catégories.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
13	Matières enseignées*[1] (1969-70) niveau secondaire	1° Formation générale	
		français	français
		anglais	anglais
		autres langues	A. langues
		sciences humaines	sc. hum.
		sciences religieuses	sc. rel.
		éducation familiale et civisme	éd. fam. + civ.
		histoire	histoire
		géographie	géogr.
		arts plastiques	arts plast.
		arts d'expression	arts expr.
		mathématique	math.
		biologie et autres sciences connexes	bio. + cie
		chimie	chimie
		physique	physique
		autres sciences naturelles	sc. nat. autres
		éducation physique	éd. phys.
		indéterminées	indét.
		autres	autres

1. Cf. Partie 1 (1.1.2) pour définition technique.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		2° Formation professionnelle	
		techniques agricoles	tech. agri.
		techniques de l'alimentation	tech. alim.
		techniques artistiques	tech. art.
		techniques commerciales	tech. comm.
		techniques de la construction	tech. const.
		techniques de l'équipement motorisé	tech. éq. mot.
		électro-techniques	électro-tech.
		techniques forestières	tech. forest.
		techniques hydrothermiques	t. hydrotherm.
		techniques de l'imprimerie	tech. imprim.
		techniques du textile	tech. text.
		techniques de la mécanique	tech. mécan.
		services personnels et familiaux	serv. pers. + fam.
		cours de formation générale	form. gén.
		indéterminées	indét.
		autres	autres
14	Matières enseignées[1] (1969-70) niveau collégial	1° Formation générale	
		français	français
		philosophie	philo.
		éducation physique	éd. phys.
		mathématique	math.
		biologie	biologie
		chimie	chimie
		physique	physique
		géologie	géologie
		sciences graphiques	sc. graph.
		géographie	géogr.

---

1. Cf. Partie I [illegible] technique.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		histoire	histoire
		psychologie	psycho.
		sciences religieuses	sc. relig.
		sciences sociales	sc. sociales
		arts plastiques	arts plast.
		arts d'expression	arts expr.
		anglais	anglais
		autres langues	A. langues
		autres	autres
		2° Formation professionnelle	
		techniques biologiques	tech. biol.
		techniques physiques	tech. phys.
		techniques humaines	tech. hum.
		techniques administratives	tech. adm.
		arts appliqués	arts appl.
		autres	autres
15	Unités administratives* (c. scolaires + rég. administratives).	Montréal (→ C.E.C.M. + P.S.B.G.M.)	Mtl. autres
		Québec autres (→ C.E.C.Q. + P.S.B.G.Q.)	Qué. autres
		P.S.B.G.M.	P.S.B.G.M.
		C.E.C.M.	C.E.C.M.
		C.E.C.Q.	C.E.C.Q.
		P.S.B.G.Q.	P.S.B.G.Q.
		Bas-St-Laurent, Gaspésie	B.St-L., Gasp.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		Saguenay, Lac-St-Jean	Sag., L.St-J.
		Trois-Rivières	T-R.
		Cantons de l'Est	C. de l'
		Outaouais	Out
		Nord-Ouest	N-O
		Côte Nord, Nouveau Québec	C.N.-N.Q.
16	Diplôme le plus élevé* [1]	16 ans et plus	16 +
		14 - 15 ans	14-15
		13 ans et moins	13-
		indéterminé	indét.
		inconnu	inconnu
17	Specialisation*	Variable non opérationnalisable	

---

1. Cf. Partie 2 (2.3) - table de conversion.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		(1) (2) (3)	
18	Combinaison de langue* maternelle (1)	français, français, français	F,F,F
		anglais, anglais, anglais	A,A,A
	langue habituelle d'enseignement (2)	français, français, anglais	F,F,A
	langue de l'école (3)	anglais, anglais, français	A,A,F
		français, anglais, anglais	F,A,A
	(* 1967-68)	anglais, français, français	A,F,F
		français, anglais, français	F,A,F
		anglais, français, anglais	A,F,A
		indéterminé	indét.
		autres	autres

REM.: Toujours suivre l'ordre indiqué ici, soit -langue maternelle
-langue habituelle d'enseignement
-langue de l'école

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
19	Confessionnalité	catholique	Cath.
	du système (1967-70)	protestante	Protest.
		catholique et protestante	Cath. + Protest.
		autre	Autre
		indéterminée	Indét.
20	Statut d'emploi	1966-69: temps plein	t. plein
	(1966-70)	1966-69: temps partiel	t. partiel
		1966-69: indéterminé	indét.

NO	NOM DE LA VARIABLE		CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		1969-70	temps plein	t. plein
			temps partiel	t. partiel
			à la leçon	à la leçon
			indéterminé	indét.
21	Age		par classes d'âge analytiques	0-14
				15-19
				20-24
				25-29
				30-44
				45-59
				60 +
22	Citoyenneté		canadienne	Cana.
			autre	autre
23	Lieu de naissance		au Québec	Qué.
			ailleurs au Canada	ailleurs Can.
			à l'étranger	à l'étranger
24	Statut d'emploi (1966-70)	1966-69	régulier	régulier
			suppléant	suppléant
			indéterminé	indét.

NO	NOM DE LA VARIABLE		CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		1969-70	suppléant	suppléant
			non suppléant	non suppléant
			indéterminé	indét.
25	Statut d'emploi (1966-70)	1966-69	permanent	permanent
			temporaire	temporaire
			indéterminé	indét.
		1969-70	régulier	régulier
			occasionnel	occasionnel
			indéterminé	indét.
26	Religion		catholique romaine	cath. rom.
			protestante	protest.
			juive	juive
			autre	autre
27	Nature des diplômes*		diplômes pédagogiques seulement	péd.
			diplômes pédagogique + académique	péd. + acad.
			diplômes académiques seulement	acad.
			diplômes indéterminés	indét.
			diplômes inconnus	inconnus

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
28	Cours isolés*	oui	oui
		non	non
		inconnu	inconnu
29	Diplômes adminis-* tratifs	oui	oui
		non	non
		inconnu	inconnu
30	Lieu d'obtention du* diplôme le plus élevé (i.e. lieu géograph)	Québec (province)	Québec
		Ontario	Ontario
		Nouveau-Brunswick	N.-Brunswick
		Autres provinces du Canada	Canada (autres)
		Etats-Unis	Etats-Unis
		Angleterre	Anglet.
		France, Belgique et Suisse	Fr. Bel. + Suisse
		indéterminé	indét.
		autres	autres
31	Zones rurales ou urbaines (≠1969-70)	urbain	urbain
		rural	rural
		indéterminé	indét.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
32	Population (≠ 1969-70)	100,000 et plus	100,000 +
		50,000 à 99,999	50 - 99,999
		30,000 à 49,999	30 - 49,999
		10,000 à 29,999	10 - 29,999
		1,000 à 9,999	1 - 9,999
		moins de 1,000	- de 1,000
		centre rural situé dans une zone métropolitaine	centre rural/Métropo.
		indéterminé	indét.
33	Etat de vie du directeur (≠ 1969-70)	laique	laique
		prêtre / pasteur	prêtre/pasteur
		frère / soeur	frère/soeur
		indéterminé	indét.
34	Degré supérieur enseigné	distribution par degrés enseignés	
		Maternelle	mater.
		1ère année	1
		↓	↓
		20e année	20

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
35	Degré inférieur enseigné	distribution par degrés enseignés	
		Maternelle	mater.
		1ère année	1
			2
			3
		↓	↓
		20e année	20
36	Décalage entre les* degrés enseignés	Variable non opérationnalisable	

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
37	Nombre de matières* enseignées (1969-70)	une seule matière	1
		deux matières	2
		trois matières et plus	3*
		indéterminées	indét.
38	Nombre d'élèves dans l'école	catégories établies à partir de la dernière convention collective des principaux et des assistants principaux (1968-69)	224 et moins
			225 - 399
			400 - 599
			600 - 799
			800 - 999
			1000 - 1199
			1200 - 1799
			1800 - 2399
			2400 - 2999
			3000 et plus
			indét.
39	Régions administratives	Bas St-Laurent, Gaspésie	B. St-L., Gasp.
		Saguenay - Lac St-Jean	Sag.-L.St-J.
		Québec	Qué.
		Trois-Rivières	T-R
		Cantons de l'Est	C. de l'

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		Montréal	Mtl
		Outaouais	Out.
		Nord-Ouest	N-O
		Côte Nord - Nouveau Québec	C.N.-N.Q.
40	Commissions scolaires régionales (1969-70) (secondaire)	Cf. Fichier composite 1968-69, S.I.M.E.Q. 55 commissions scolaires du secteur catholique - code 002 à 790 9 commissions scolaires du secteur protestant - code 900 à 980 8 unités suivantes : cf. copie de la commande de Michel Amyot remise à S.I.M.E.Q. le 19 mai 1970. 1) C.E.C.Q., Vanier, Sillery. 2) Greater Quebec 3) C.E.C.M. 4) P.S.B.G.M. 5) Outremont, Mont-Royal, Wesmount (catholiques) 6) Verdun, Lachine, Lasalle, Très St-Sacrement, St-Pierre aux Liens (catholiques).	

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
		7) St-Laurent, Dorval Pointe-Claire et Beaconsfield, Ile Bizard, Ste-Anne de Bellevue (catholiques)	
		8) Outremont, Mont-Royal, Westmount, Hampstead, Côteau St-Pierre, Lachine, Verdun, St-Laurent, Sault-aux-Récollets, Pointe-aux-Trembles (protestantes).	
41	Commissions scolaires locales (1969-70) (élémentaire)	Cf. Annexe au projet de loi 27.	
42	Salaires	Distribution par $1,000 $ 1,000 - $ 2,000 - $20,000	$ 1,000 $ 2,000 ↓ $20,000
43	Années de service (≠ 1965-66)	Distribution par catégories d'années de services analytiques.	1 2 - 5 6 - 15 16 - 35 36+

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
44	Catégories de personnel* de la direction [1]	L'administrateur général	A. gén.
		L'administrateur pédagogique	A. péd.
		L'administrateur des services péri-scolaires	A. péri-sco.
		L'administrateur des services de soutien	A. soutien
		Le principal	Principal
		L'assistant principal	A. principal
45	Catégories de personnel* "autres professionnels[2]	Orientation	Orient.
		Psychologie	Psycho.
		Affaires sociales	A. Soc.
		Culte et pastorale	C. et pasto.
		Loisirs et éducation physique	Loisirs éd.+phys.
		Autres cadres de l'administration générale	A.C. A. gén.
		Autres cadres de l'administration pédagogique	A.C. A. péd.
		Autres cadres des services péri-scolaires	A.C. péri-sco.
		Autres cadres des services de soutien	A.C. soutien

1. Cf. Partie 1 (1.2.2) pour définition technique.

2. Cf. Partie 1 (1.3.2) pour définition technique.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
46	Age	Distribution par années singulières, 1 - 2 - 3 à 99 ans.	1 2 3 ↓ 99
47	Age	Distribution par classes d'âge quinquennales	0 - 4 5 - 9 10 - 14 15 - 19 20 - 24 25 - 29 30 - 34 35 - 39 40 - 44 45 - 49 50 - 54 55 - 59 60 - 64 65 - 69 70 +

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
48	Etat de vie	Laics	laics
		Religieux	religieux
		Autre	autre
49	Etat civil	Marié	marié
		Célibataire	célibat.
		Veuf	veuf
		Autre	autre
50	Expérience	Distribution par années singulières de 1, 2, 3 à 36 ans et plus.	1
			2
			3
			4
			↓
			36 +
51	Expérience	Distribution par classes d'années d'expérience quinquennales	1 - 5
			5 - 10
			11 - 15
			16 - 20
			21 - 25
			26 - 30
			31 - 35
			36 +

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
52	Langue maternelle	Français	Français
		Anglais	Anglais
		Autre	Autre
53	Langue habituelle d'enseignement	Français	Français
		Anglais	Anglais
		Autre	Autre
54	Langue d'enseignement ou de l'école (←1967-68)	Français	Français
		Anglais	Anglais
		Français et anglais	Franc. + angl.
		Français autre	Franc. + A.
		Anglais autre	Angl. + A.
		Indéterminée	Indét.
		Autre	Autre
55	Diplôme pédagogique* le plus élevé[1]	16 ans et plus	16^{+}
		14 - 15 ans	14-15
		13 ans et moins	13^{-}
		indéterminé	indét.
		autre	autre
		inconnu	inconnu
		ne s'applique pas	ne s'app. pas

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
56	Date d'obtention du* diplôme pédagogique le plus élevé	Distribution par années singulières 1934 et avant 1935, 1936, 1937 ... 1969	1934⁻ 1935 1936 1937 1938 1939 1940 ↓ 1969
57	Date d'obtention du* diplôme pédagogique le plus élevé	Distribution par catégories quinquennales 1934 et avant 1935-39, 1940-44, etc ...	1934 ⁻ 1935 - 39 1940 - 44 1945 - 49 1950 - 54 1955 - 59 1960 - 64 1965 - 69
58	Institution d'obtention du diplôme pédagogique le plus élevé.*	Distribution des institutions québécoises une par une.	Liste des institutions québécoises.
		Regroupement de toutes les institutions qui ne sont pas québécoises.	Autres
		Indéterminée	Indét.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
59	Diplôme académique* le plus élevé [1]	16 ans et plus	16+
		14 - 15 ans	14-15
		13 ans et moins	13-
		indéterminé	indét.
		autre	autre
		inconnu	inconnu
		ne s'applique pas	ne s'app. pas
60	Nature du diplôme le* plus élevé	diplôme pédagogique	péd.
		diplôme académique	acad.
		diplôme pédagogique = diplôme académique	péd. = acad.
		indéterminé et inconnu	indét. + inconnu
61	Nombre d'élèves dans* la commission scolaire (locale et régionale).	Variable non opérationnalisable	

1. Cf. Partie 2 (2.2) - table de conversion.

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
62	Nombre d'élèves par* niveaux dans la région administrative.	Variable non opérationnalisable	
63	Nombre d'élèves par* niveaux dans la province.		Idem
64	Nombre d'élèves par* matières par commissions scolaires (secondaires)		Idem
65	Années de service (1966-70)	Distribution par années singulières 1, 2, 3 à 36+	1 2 3 ↓ 36+
66	Années de service	Distribution des années de service par classes quinquennales	1 - 5 6 - 10 11 - 15 16 - 20 21 - 25 26 - 30 31 - 35 36+

NO	NOM DE LA VARIABLE	CATEGORIES	INSCRIPT. SUR TABLEAU
67	Scolarité obtenue* par le perfectionnement.	16 ans et plus	16+
		14 - 15 ans	14-15
		13 ans et moins	13 -
		indéterminée	indét.
		autre	autre
		inconnue	inconnue
		ne s'applique pas	ne s'app. pas
68	Scolarité postulée* par le perfectionnement.	cf. variable 67.	
69	Nombre d'élèves par matière au collégial public.	cf. variable 14 pour catégories de matières.	Variable non opérationnalisable
70	Nombre d'élèves par matière au collégial privé.	cf. variable 14 pour catégories de matières.	Variable non opérationnalisable

PARTIE 4

LISTE DES VARIABLES

REGROUPEES SELON LEUR NATURE

VARIABLES INDIVIDUELLES :

(4)	sexe
(21-46-47)	âge (3)
(5-50-51)	expérience (3)
(22)	citoyenneté
(49)	état civil
(48)	état de vie
(6)	état civil / état de vie *
(52)	langue maternelle
(53)	langue habituelle d'enseignement
(23)	lieu de naissance
(42)	salaire
(43-65-66)	années de service (3)
(26)	religion

N.B. 1. Le ou les chiffre(s) entre parenthèses indique(nt) le ou les numéro(s) de la variable telle qu'on pourra la retrouver dans la section précédente de ce cahier.

2. Le chiffre entre parenthèses à droite de la variable indique le nombre de variables de cette nature que nous avons.

3. L'astérisque à droite de la variable indique que celle-ci a été créée par l'équipe de recherche.

VARIABLES INDIVIDUELLES (suite) :

(35)	degré inférieur enseigné
(34)	degré supérieur enseigné
(36)	décalage entre degrés enseignés *
(37)	nombre de matières enseignées *
(13)	matières enseignées au secondaire *
(14)	matières enseignées au collégial *
(20)	temps plein / temps partiel (66-69)
	temps plein / temps partiel / à la leçon (69-70)
(24)	régulier / suppléant (66-69)
	non suppléant / suppléant (69-70)
(25)	permanent / temporaire (66-69)
	régulier / occasionnel (69-70)
(11)	mobilité interne *
(10)	mobilité externe *
(44)	catégories de personnel de direction *
(45)	catégories de personnel "autres cadres" *

VARIABLES "SCOLARITE" :

(27)	nature des diplômes *
(28)	cours isolés *
(29)	diplômes administratifs *
(55)	diplôme pédagogique le plus élevé *
(59)	diplôme académique le plus élevé *

VARIABLES "SCOLARITE" (suite)

(60)	nature du diplôme le plus élevé *
(16)	diplôme le plus élevé *
(30)	lieu (géographique) d'obtention du diplôme le plus élevé *
(56-57)	date d'obtention du diplôme pédagogique le plus élevé * (2)
(58)	institution d'obtention du diplôme pédagogique le plus élevé *
(17)	spécialisation *
(8)	perfectionnement obtenu *
(9)	perfectionnement postulé *
(67)	scolarité obtenue *
(68)	scolarité postulée *

VARIABLES ORGANISATIONNELLES

(7)	secteurs *
(1 et 2)	niveaux (2)
(39)	régions administratives
(15)	unités administratives *
(54)	langue de l'école
(18)	3 variables langue ensemble *
(38)	nombre d'élèves dans l'école
(61)	nombre d'élèves dans la commission scolaire locale et régionale *

VARIABLES ORGANISATIONNELLES (suite)

(62) nombre d'élèves par niveaux dans la région administrative *

(63) nombre d'élèves par niveaux dans la province *

(64) nombre d'élèves par matières dans la commission scolaire (secondaire) * [1]

(32) population

(31) zones rurales - urbaines

(33) état de vie du directeur

(12) type de programme *

(19) confessionnalité du système

(40) 72 commissions scolaires régionales

(41) 180 commissions scolaires locales

(69) nombre d'élèves par matières au collégial public * [2]

(70) nombre d'élèves par matières au collégial privé * [2]

---

1. Cf. variable #13 pour les catégories de matières enseignées au secondaire.

2. Cf. variable #14 pour les catégories de matières enseignées au collégial.

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

E D U Q 8170263B

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME II (1)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval Août 1972

D
260

E D U Q 8170263B

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME II (1)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME II (1)

PERSONNEL ENSEIGNANT

TABLE DES MATIERES

	PAGE	
LISTE DES TABLEAUX	iii	
INTRODUCTION	1	Vol.II(1)
Evolution des caractéristiques du personnel enseignant du secondaire et de l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et de la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	7	
PARTIE I		
ANALYSE DE LA SCOLARITE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DE LA MATERNELLE. (1967-68 à 1969-70)	20	
PARTIE 2		
ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES.		
Chapitre premier : Les enseignants du secondaire (1967-68 à 1969-70)	65	
Chapitre deuxième : Les enseignants de l'élémentaire (1967-68 à 1969-70)	111	
Chapitre troisième: Les enseignants de la maternelle (1965-66 à 1969-70)	152	
PARTIE 3		
ANALYSE DES ENSEIGNANTS SELON LE TYPE DE PROGRAMME ET LES MATIERES ENSEIGNEES (SECONDAIRE 1969-70).		
Chapitre premier : Type de programme	184	Vol.II(2)
Chapitre deuxième : Secteur général	245	
Chapitre troisième: Secteur professionnel	295	
Chapitre quatrième: Professeurs de français	337	Vol.II(3)
Chapitre cinquième: Professeurs d'anglais	369	

Chapitre sixième : Professeurs d'histoire	398	
Chapitre septième : Professeurs de géographie	431	
Chapitre huitième : Professeurs de mathématiques	461	
Chapitre neuvième : Professeurs de chimie	499	
Chapitre dixième : Professeurs de physique	528	
Chapitre onzième : Professeurs de techniques commerciales	556	Vol.II(4)
Chapitre douzième : Professeurs de techniques agricoles	595	
Chapitre treizième: Professeurs de techniques du textile	628	
CONCLUSION	661	
ANNEXE — Annexes à la Partie 2		
Annexe au chapitre premier	673	
Annexe au chapitre deuxième	691	
Annexe au chapitre troisième	709	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau | Page

1. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. . . . . 9 Vol.II(1)

2. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 11

3. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 12

4. Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 14

5. Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 15

6. Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon le secteur. 17

7. Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon les unités administratives. 18

9. Effectifs du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . . 27

10. Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 29

11. Nature des diplômes du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. 32

12. Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle selon la nature de leurs diplômes de 1967-68 à 1969-70. 34

13. Personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle possédant une formation pédagogique et académique alliée à une scolarité d'au moins 14 ans en 1967-68 à 1969-70. 35

14. Scolarité des "un an" d'expérience au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 39

15. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon les cours isolés en 1967-68 à 1969-70. 41

16. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le sexe en 1967-68 et 1969-70. 45

17. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon l'état de vie en 1967-68 et 1969-70. 48

18. Scolarité du personnel enseignant laic du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 50

19. Moyenne d'âge et d'expérience du personnel enseignant au secondaire à l'élémentaire et à la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 52

20. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le lieu de naissance en 1967-68 et 1969-70. 55

21. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le secteur en 1967-68 et 1969-70. 59

22. Effectifs du personnel enseignant du secondaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 67

23. Effectifs du personnel enseignant du secondaire pour les régions administratives, de Montréal et de Québec par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 68

24. Clientèle scolaire du secondaire, par région administrative, en 1967-68, 1968-69 et 1970-71. 69

25. Ratio "professeur-étudiants" au niveau secondaire, par région administrative, en 1967-68 et 1968-69. 70

26. Personnel enseignant du secondaire de sexe masculin par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 74

27. Rapport marié/laic-célibataire (X100) du personnel enseignant du secondaire par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 77

28. Personnel enseignant religieux, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 78

29. Personnel enseignant du secondaire par groupes d'âge, en 1967-68 et 1969-70. 80

30. Age moyen du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 82

31. Moyenne d'expérience du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . 85

32. Personnel enseignant du secondaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 88

33. Personnel enseignant du secondaire né à l'étranger, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 89

34. Personnel enseignant du secondaire possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 93

35. Personnel enseignant du secondaire possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 95

36. Personnel enseignant du secondaire possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 96

37. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 99

38. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 100

39. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme académique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 101

40. Personnel enseignant du secondaire postulant du perfectionnement, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 104

41. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 107

42. Personnel enseignant du secondaire au secteur privé, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 109

43. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 112

44. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, dans les régions de Montréal et de Québec, de 1967-68 à 1969-70. 113

45. Clientèle scolaire de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 114

46. Ratio "professeur-étudiants" de l'élémentaire, par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 115

47. Personnel enseignant de l'élémentaire de sexe masculin, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 120

48. Rapport mariés/laics-célibataires (X100) pour le personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 124

49. Personnel enseignant de l'élémentaire religieux par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 125

50. Age moyen du personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 127

51. Nombre moyen d'années d'expérience du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, de 1968-69 à 1969-70. 130

52. Personnel enseignant de l'élémentaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 132

53. Personnel enseignant de l'élémentaire né à l'étranger par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 133

54. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 136

55. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 14-15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 138

56. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 139

57. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 141

58. Enseignants de l'élémentaire, possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 143

59. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 144

60. Personnel enseignant de l'élémentaire postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 146

61. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 148

62. Personnel enseignant de l'élémentaire du secteur privé par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . . 150

63. Effectifs du personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 153

64. Accroissement annuel (X100) des effectifs du personnel enseignant de la maternelle, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 154

65. Clientèle scolaire de la maternelle par région administrative de 1965-66 à 1968-69. 156

66. Accroissement annuel (X100) des effectifs de la clientèle scolaire de la maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 157

67. Ratio "professeur-étudiants" au niveau maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 158

68. Rapport marié/laic-célibataire (X100) pour le personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 162

69. Personnel enseignant-maternelle religieux par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 163

70. Age moyen des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 165

71. Moyenne d'expérience des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 167

72. Personnel enseignant de la maternelle possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 171

73. Personnel enseignant de la maternelle possédant 14 et 15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 173

74. Personnel enseignant de la maternelle possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 et 1969-70. 174

75. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 176

76. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 178

77. Personnel enseignant de la maternelle postulant du perfectionnement, par unité administrative, de 1966-67 à 1969-70. 180

78. Répartition des effectifs enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. . . . . . . 188 Vol.II(2)

79. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le sexe. 190

80. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'état civil/état de vie. 191

81. Ratio "laics/religieux" au niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. 192

82. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'âge. 194

83. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'expérience. 196

84. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le statut d'emploi. 198

85. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la citoyenneté. 200

86. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu de naissance. 201

87. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu géographique d'obtention du diplôme le plus élevé. 203

88. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon que le diplôme le plus élevé provient de lieux francophones ou de lieux anglophones. 204

89. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le diplôme le plus élevé. . . . 207

90. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la nature des diplômes. 209

91. Personnel enseignant de niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les cours isolés. 211

92. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les diplômes administratifs. . . 212

93. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les secteurs. 215

94. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: secteur selon le type de programme. 216

95. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les unités administratives. . . .219

96. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le type de programme. 222

97. Comparaison entre le taux provincial et les taux de chacune des unités administratives pour la variable type de formation du niveau secondaire en 1969-70. 224

98. Répartition des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon la variable "combinaison des langues" 228

99. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

100. Personnel enseignant du secteur anglophone au niveau secondaire en 1969-70, type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

101. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme. 234

102. Personnel enseignant du secteur anglophone du niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme 234

103. Répartition des enseignants de la formation générale selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 248

104. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le sexe 251

105. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie 254

106. Personnel enseignant à la formation générale de niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque maitère enseignée. 256

107. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge 257

108. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'année d'expérience pour chaque matière enseignée . . 259

109. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience 260

110. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 262

111. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 264

112. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu de naissance. 265

113. Personnel ensiegnant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. 268

114. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. 272

115. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 277

116. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs. 279

117. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 281

118. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives. . . . . 283.

119. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 dans le secteur francophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 289

120. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70, dans le secteur anglophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 290

121. Répartition des enseignants de la formation professionnelle selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 297

122. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire, en 1969-70: matières enseignées selon le sexe. 300

123. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie. . . 302

124. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque matière enseignée. 304

125. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge. 305

126. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'années d'expérience pour chaque matière enseignées 307

127. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience. 308

128. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 310

129. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 312

130. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières ensiegnées selon le lieu de naissance 313

131. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé 315

132. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. . . . 319

133. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 322

134. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs . . 324

135. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 327

136. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives . . . 329

137. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la langue de l'école 334

138. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . . . . 340 Vol.II(3)

140. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience. . . . 341

141. Personnel enseignant le français au niveau secondaire, en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 343

142. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature du diplôme. 344

143. Personnel enseignant le francais au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes. 346

144. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 348

145. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 350

146. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 353

147. Age moyen du perosnnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 355

148. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 356

149. Expérience moyenne du personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 358

150. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 359

151. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé. 361

152. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 363

153. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 372

154. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 373

155. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé. 375

156. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . 376

157. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 378

158. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 380

159. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 382

160. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 384

161. Age moyen des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . . . 385

162. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 386

163. Expérience moyenne des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 388

164. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 389

165. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 391

166. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes. 394

167. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 401

168. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 402

169. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 404

170. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 405

171. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 408

172A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 410

172B. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 412

173A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 415

173B. Age moyen des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . 417

173C. Personnel enseignant l'histoire au niveau du secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 418

173D. Expérience moyenne des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 420

173E. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 421

173F. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 423

173G. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 425

174. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 433

175. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . . 434

176. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 436

177. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 437

178. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 439

179. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 440

180. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 442

181. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe . 446

182. Age moyen du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 448

183. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . 449

184. Expérience moyenne du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 451

185. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 452

186. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 454

187. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 456

188. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 464

189. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 466

190. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 468

191. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 470

192. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 472

193. Le diplôme le plus élevé des enseignants en mathématiques au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 473

194. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 475

195. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 477

196. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 480

197. Age moyen des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 482

198. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 483

199. Expérience moyenne des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 485

200. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 487

201. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 490

202. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-79: unités administratives selon la nature des diplômes 492

203. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 502

204. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 503

205. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé . . 505

206. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . . 506

207. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 508

208. Le diplôme le plus élevé du personnel enseignant la chimie au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques . 509

209. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 511

210. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 512

211. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe. . 515

212. Age moyen des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 517

213. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . . 518

214. Expérience moyenne des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 520

215. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 521

216. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 523

217. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 525

218. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 530

219. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 531

220. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 532

221. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 533

222. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 536

223. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 538

224. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 539

225. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 542

226. Age moyen des enseignants en physique au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative . 544

227. Personnel enséignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 545

228. Expérience moyenne des enseignants en physique au niveau secondaire en 1969-70: par unité administrative 547

229. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 548

230. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 550

231. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 551

232. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . 558 Vol.II(4)

233. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 560

234. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le sexe 561

235. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 562

236. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 564

237. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 568

238. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 570

239. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplômes le plus élevé selon les diplômes administratifs 571

240. Enseignants en techniques commerciales possédant des diplômes administratifs selon leur diplôme le plus élevé (niveau secondaire - 1969-70) 572

241. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 573

242. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 575

243. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 579

244. Age moyen des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 581

245. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 583

246. Expérience moyenne des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 584

247. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 586

248. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 587

249. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 591

250. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 600

251. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 601

252. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 603

253. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 604

254. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 607

255. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 609

256. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 610

257. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 613

258. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 616

259. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 617

260. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 618

261. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 619

262. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 620

263. Personnel ensiegnant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 631

264. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 632

265. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 634

266. Personnel enseignant les techniques du textiel au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 635

267. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 637

268. Le diplôme le plus élevé des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 638

269. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 639

270. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 640

271. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 641

272. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 645

273. Age moyen des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 647

274. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, unités administratives selon l'âge 648

275. Expérience moyenne des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 650

276. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 652

277. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 655

278. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 656

INTRODUCTION

Ce sont des truismes que d'affirmer qu'un système d'enseignement vaut ce que valent ses enseignants ou que le succès d'une réforme scolaire dépend ultimement des enseignants. Ces derniers constituent les principaux agents de réalisation des objectifs que la société fixe au système scolaire. Toutefois les caractéristiques des enseignants, leurs conditions de travail et l'organisation scolaire dans son ensemble ne sont pas indépendantes du type d'objectifs qu'on cherche à atteindre.

En parcourant le Rapport Parent, les publications du Ministère de l'Education, les travaux de la CEQ, la convention collective des enseignants (1968), nous trouvons les lacunes les plus fréquemment observées chez le personnel enseignant de même que les différentes mesures proposées pour y remédier. On se penche ainsi sur le degré de scolarité que doit posséder un enseignant, sur la nécessité d'une formation pédagogique. On se demande également par exemple si l'enseignement effectué auprès de grands groupes est aussi efficace que celui qui s'adresse à des petits groupes. Les réponses qu'on apporte à ce type d'interrogations déterminent concrètement les caractéristiques des agents d'éducation ainsi que leurs conditions de travail.

Dans la mesure où les données recueillies par le Ministère de l'Education permettait de le faire, c'est en référence aux principales questions qui ont préoccupé le monde de l'enseignement ces dernières

années que nous avons voulu mener l'étude des caractéristiques du personnel enseignant. Notre analyse s'articule donc autour de trois grands thèmes qui lui donnent sa signification:

1. La scolarité du personnel enseignant
2. Les disparités régionales (unités administratives)
3. Le type de programme et les matières enseignées.

1. Scolarité du personnel enseignant[1]

Au moment de la parution du Rapport Parent, les auteurs notaient que la majorité des maîtres en exercice étaient peu scolarisés et ce à tous les niveaux. Pour mener à terme les réformes qu'ils proposaient à différents paliers du système d'enseignement ceux-ci recommandaient notamment l'application de normes plus strictes quant à la formation du personnel enseignant. Ces mesures ne devaient toutefois être appliquées que graduellement, compte tenu du contexte qui prévalait à ce moment-là au Québec. Dans ce sens le Ministère de l'Education a formulé par la suite un certain nombre de conditions pour l'exercice de la profession lesquelles étaient appelées à devenir de plus en plus exigeantes.

---

(1) Dans cette partie l'analyse portera sur les niveaux maternelle, élémentaire et secondaire. Le niveau collégial n'a pas été retenu parce qu'il posait un problème évident de validité. De plus les données sur la maternelle couvre une période de cinq ans, soit de 1965-66 à 1969-70, tandis que celles de l'élémentaire et du secondaire ne s'échelonnent que sur trois ans, soit de 1967-68 à 1969-70. Ici également, il s'agit de problèmes liés à la valeur des résultats. Pour plus de détails sur ces sujets, voir

Nous considérons donc la période analysée comme une période de rattrapage. L'analyse de la scolarité des maîtres en exercice nous permet ainsi de voir dans quel sens la situation a évolué ces dernières années et de dégager les principales tendances qui se dessinent aux différents niveaux d'enseignement. Les résultats de cette recherche sont susceptibles d'intéresser au plus haut point toutes les personnes intéressées à la formation des maîtres et ils sont difficilement dissociables des politiques d'embauche et de perfectionnement des prochaines années.

2. Les disparités régionales[1]

L'objectif premier de cette partie de l'analyse est l'examen des différences pouvant exister entre les régions de la province et de leur évolution dans le temps. En effet un des buts principaux de la réforme scolaire au Québec est la démocratisation de l'enseignement.et l'un des éléments d'une vraie démocratisation est l'élimination des disparités régionales. Avec la variable "régions administratives" nous sommes en mesure de saisir ce phénomène[2].

---

(1) Idem note page 2.

(2) La définition des régions administratives retenue est celle du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Gouvernement du Québec. Cependant en raison de la forte concentration de population dans les régions de Montréal et de Québec, nous avons créé la variable "unités administratives", qui subdivise ces deux régions en trois sous-régions chacunes. Ainsi la région administrative de Montréal comprend les unités de "Montréal autres", de la CECM et de la PSBGM. Celle de Québec se subdivise en "Québec autres", CECQ et PSBGQ.

Nous pourrons examiner l'influence de la réforme scolaire sur les disparités régionales d'un point de vue quantitatif d'abord. L'analyse de l'évolution des effectifs globaux nous permettra de voir dans quelle mesure le nombre d'enseignants s'adapte à l'accroissement de la clientèle scolaire. Nous essaierons aussi de cerner et de voir évoluer les disparités régionales du point de vue qualitatif. Est-ce que les enseignants âgés et expérimentés se concentrent dans certaines régions? Y a-t-il des régions favorisées du point de vue de la scolarité de son personnel enseignant? On peut présumer que la promotion de l'école faite par le Rapport Parent et l'amélioration générale des conditions salariales dans le domaine de l'éducation ont joué dans le sens d'une augmentation aussi générale de la qualité du personnel attiré dans ce secteur d'activité.

Il n'est pas certain cependant que ces facteurs aient contribué à la réduction des disparités régionales, étant donnée la présence d'autre facteurs, non monétaires ceux-là. D'une part les régions urbaines présentent de plus grands avantages pour l'éducation, le loisir, le transport, etc. . . D'autre part il est permis de penser que ces mêmes régions ont pu prendre une certaine avance sur la réforme scolaire. Il n'est pas sûr dès lors qu'il ne faille pas créer d'autres forces d'attraits (salaire) qui fassent équilibre avec les premières.

3. <u>Les matières enseignées</u>

Les matières enseignées constituent les fonctions exercées par

les enseignants dans le système d'enseignement. De fait elles répondent à la principale division des tâches qu'il est possible d'opérer chez le personnel enseignant. Elles contribuent à caractériser le travail des maîtres en exercice et de ce fait à distinguer divers types de professionnels. Nous avons ainsi des professeurs de français, de mathématiques, de chimie, etc. . .

Cette approche vise principalement à comparer, sur de nombreux aspects, les individus appartenant aux catégories professionnelles ainsi obtenues. Parmi les éléments retenus pour l'analyse, les qualifications occupent la première place. Car si l'analyse de la scolarité des enseignants fait l'objet d'une partie distincte de ce volume, elle nous permet ici d'aborder le problème des disparités entre les différents groupes d'enseignants. Nous serons ainsi en mesure de voir si certains groupes d'enseignants sont moins scolarisés que d'autres, si les enseignants du secteur professionnel tirent généralement de l'arrière par rapport à ceux du secteur général, de quelle nature est la formation des professeurs des différentes disciplines, etc. . .

Notons que dans cette troisième partie l'analyse évolutive ne saurait être effectuée en raison de l'absence des données pertinentes sur les années antérieures à 1969-70[1].

---

(1) De plus l'analyse devait porter sur les deux niveaux où la spécificité des tâches se retrouve au plan des matières enseignées, c'est-à-dire aux niveaux secondaire et collégial. Mais nous avons dû nous limiter aux résultats du secondaire à cause des doutes émis sur la valeur des statistiques du collégial (voir CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 83-88.)

En résumé notre étude des caractéristiques du personnel enseignant reposera sur trois aspects (scolarité, disparités régionales et matières enseignées) dont les deux premiers seront abordés de façon diachronique tandis que les matières enseignées feront l'objet d'une analyse synchronique. Nous aurons généralement recours aux mêmes variables lesquelles peuvent être d'ordre individuel, organisationnel ou scolaire.

Mais avant de procéder à l'analyse proprement dite nous considérons l'évolution globale de notre population par le biais des différentes caractéristiques ou variables utilisées tout au long de l'analyse. Ceci nous permettra de nous représenter les phénomènes ultérieurs dans un contexte englobant.

Evolution des caractéristiques du personnel enseignant du secondaire et de l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et de la maternelle de 1965-66 à 1969-70.

De 1965-66 à 1969-70 à la maternelle et de 1967-68 à 1969-70 au secondaire, les effectifs du personnel enseignant augmentent; par contre à l'élémentaire, de 1967-68 à 1969-70, c'est une diminution que l'on constate. L'évolution du personnel enseignant de ces niveaux est subséquente à l'évolution des effectifs scolaires à ces mêmes niveaux . Toutefois, il faut souligner que le passage en 1969-70, de plus de deux milles (2,000) individus du personnel enseignant au personnel de direction, passage qui faisait suite au changement de codification des fonctions survenu à SIMEQ[1], affecte l'évolution des effectifs du secondaire surtout mais également ceux de l'élémentaire, sans toutefois en changer les tendances.

A la suite de la description de ces grandes tendances chez les enseignants des différents niveaux, nous allons nous attacher à l'évolution de la composition du personnel enseignant de ces niveaux. Nous aborderons dans l'ordre les caractéristiques individuelles, "scolarité" et organisationnelles. Ces évolutions porteront pour le niveau de la maternelle sur les années 1965-66 à 1969-70 et pour les niveaux élémentaire et secondaire, sur les années 1967-68 à 1969-70.

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2 , Chapitre deuxième, pp. 89-91.

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES

Sexe

Alors que les niveaux maternelle et élémentaire regroupent une population presqu'exclusivement féminine, le niveau secondaire est composé majoritairement d'hommes. De plus, pendant que ces tendances s'amplifient au secondaire et à la maternelle, à l'élémentaire même si la population reste féminine, on y rencontre de plus en plus d'hommes (tableau 1, A).

Etat civil/état de vie

Pendant que les laics augmentent, les religieux diminuent; cette constatation vaut pour les trois (3) niveaux. Autre observation qui vaut également aux trois niveaux: pendant que les gens mariés augmentent, les célibataires diminuent. C'est au secondaire qu'on retrouve toutes proportions gardées, le plus de gens mariés et de religieux et le moins de célibataires. Inversement, c'est à la maternelle que l'on retrouve le plus de célibataires et le moins de gens mariés et de religieux. A tous les niveaux, la population la moins nombreuse est constituée par les religieux; pour leur part, les gens mariés forment la population la plus nombreuse au secondaire et à l'élémentaire tandis qu'à la maternelle, ce sont les célibataires qui en 1969-70 regroupent le plus d'individus. De façon générale on peut parler d'une laicisation de plus en plus grande du personnel enseignant de ces trois niveaux (tableau 1,B).

Tableau 1: Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.

	SECONDAIRE			ELEMENTAIRE			MATERNELLE				
	67-68	68-69	69-70	67-68	68-69	69-70	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SEXE											
Masculin	53.4	55.5	56.3	9.9	10.6	11.3	0.8	1.0	0.7	0.3	0.7
Féminin	46.2	44.4	43.6	89.6	89.3	88.6	98.0	98.3	98.7	99.5	99.2
Indét.	0.6	0.1	0.1	0.5	0.1	0.1	1.1	0.7	0.6	0.1	0.1
B - ETAT CIVIL/ETAT DE VIE											
Marié	48.2	51.6	52.5	42.8	47.6	50.0	30.7	31.9	35.9	39.6	41.2
Célib.	34.6	34.1	33.5	45.3	41.8	39.4	58.7	59.3	56.7	54.6	52.5
Religieux	15.4	13.1	11.6	9.2	8.3	7.5	7.7	6.5	5.3	4.5	3.7
Autre	1.7	1.3	2.4	2.8	2.3	3.2	2.8	2.3	2.1	1.3	2.5
C - EXPERIENCE											
1 an	14.4	13.6	10.7	8.9	7.3	7.0	15.4	18.5	16.6	17.1	14.9
2 - 5	33.9	35.1	33.4	32.4	31.8	27.0	40.7	45.0	45.1	42.6	39.6
6 - 15	33.4	33.7	30.9	39.3	41.2	40.7	27.4	28.7	30.8	33.4	31.9
16 - 35	16.4	15.8	13.9	39.3	41.2	40.7	7.2	7.5	7.3	6.8	6.5
36 ans +	1.8	1.7	2.0	1.6	1.4	2.2	0.4	0.1	0.2	0.1	1.6
Indét.	0.0	0.0	9.1	0.01	0.0	4.9	8.9	0.1	0.0	0.0	5.5
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)	100.0 (1098)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2718)	100.0 (2890)

Age et expérience

Il semble qu'à tous les niveaux, le personnel enseignant est de plus en plus stable; c'est du moins ce que laissent voir les moyennes d'âge et d'expérience: le personnel est de plus en plus jeune, et de plus en plus expérimenté, à l'exception de l'élémentaire où la moyenne d'âge augmente un peu (tableau 1,C et 2,A).

	Age		Expérience	
	67-68	69-70	67-68	69-70
Secondaire	32.8	31.7	8.8	9.0
Elémentaire	31.3	31.4	9.6	10.7
Maternelle	29.0	27.6	6.1	7.2

A part ces grandes tendances, on remarquera que le personnel enseignant de ces trois niveaux travaille à temps plein (tableau 2,B) qu'il est citoyen canadien (tableau 2,C) et qu'il est né au Québec (tableau 3,A). Dans les trois cas, c'est toujours au secondaire qu'on rencontre proportionnellement le moins de temps plein, le moins de citoyen canadien et le moins d'enseignants nés au Québec alors que c'est à l'élémentaire qu'on en retrouve le plus.

SCOLARITE

De façon générale, les enseignants du secondaire sont nettement plus qualifiés que ceux des autres niveaux. C'est là qu'on rencontre

Tableau 2: Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.

	SECONDAIRE			ELEMENTAIRE			MATERNELLE				
	67-68	68-69	69-70	67-68	68-69	69-70	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A- AGE											
24 ans	27.2	27.0	27.1	41.9	37.9	34.5	53.6	58.0	54.8	53.7	52.6
25-29	26.5	27.5	28.8	19.9	23.3	25.3	14.4	14.7	17.4	19.0	20.2
30-44	30.1	30.7	30.6	20.7	22.4	24.6	19.4	17.4	17.8	18.7	20.1
45-59	13.1	12.4	11.5	15.1	14.4	13.9	10.3	9.1	8.4	6.8	6.1
60 ans +	3.0	2.4	1.9	2.4	1.6	1.7	2.4	0.8	2.6	1.8	1.2
Indét.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B- STATUT D'EMPLOI											
T. plein	91.6	92.9	93.1	97.7	97.8	97.5	—*	94.3	94.3	94.0	97.2
T. partiel	7.1	6.7	4.3	1.5	1.9	1.3	—	3.1	4.7	5.2	4.3
Indét.	1.4	0.3	2.6	0.0	0.0	0.5	—	2.6	1.2	0.5	1.6
C- CITOYENNETE											
Canadienne	92.3	91.3	91.0	96.1	96.5	96.0	86.7	90.7	91.1	93.3	93.2
Autre	7.7	8.7	9.0	3.9	3.5	4.0	13.3	9.3	8.9	6.7	6.8
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)	100.0 (1098)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2768)	100.0 (2890)

* Données non disponibles en 1965-66

Tableau 3: Caractéristique individuelle du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.

	SECONDAIRE			ELEMENTAIRE			MATERNELLE				
	67-68	68-69	69-70	67-68	68-69	69-70	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - LIEU DE NAISSANCE											
Québec	83.2	82.5	82.3	89.5	89.7	89.2	77.0	81.8	82.3	85.5	86.2
Ailleurs au Canada	6.3	5.8	5.2	4.7	4.6	4.3	6.3	5.7	5.4	4.5	4.0
A l'étranger	10.2	11.7	12.6	5.8	5.7	6.5	16.8	12.5	12.3	10.1	9.7
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)	100.0 (1098)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2768)	100.0 (2890)

toutes proportions gardées, le plus de "16 ans et plus" et de "14-15 ans" de scolarité (tableau 4,A), le plus d'enseignants possédant les deux types de formation (tableau 4,B) et des diplômes administratifs (tableau 4,C) et le plus d'enseignants ayant suivi des cours isolés (tableau 5,A). De même, c'est encore à ce niveau, qu'on cherche le plus à améliorer ses qualifications puisqu'on retrouve le plus de gens postulant du perfectionnement (tableau 5,B). Sur ce dernier point, il faut cependant souligner que la maternelle se situe sur un pied d'égalité avec le secondaire.

Inversement, c'est à la maternelle qu'on rencontre le moins de "16 ans et plus" et de "14-15 ans" de scolarité (tableau 4,A), le moins d'enseignants possédant des diplômes administratifs (tableau 4,C). Par contre, c'est à l'élémentaire qu'on retrouve le moins d'enseignants avec les deux types de formation (tableau 4,B), le moins d'enseignants ayant suivi des cours isolés (tableau 5,A) et enfin le moins d'enseignants cherchant à améliorer leurs qualifications (tableau 5,B).

Caractéristiques organisationnelles[1]

Secteur

Le tableau 6 nous montre un net accroissement du secteur public et une baisse absolue du secteur privé aux niveaux secondaire et mater-

---

(1) Notons qu'une variable, la "combinaison des langues", est exclusive au niveau secondaire et à l'année 1969-70. La présentation des résultats globaux en est ainsi reportée à la Troisième partie.

Tableau 4: Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.

	SECONDAIRE			ELEMENTAIRE			MATERNELLE				
	67-68	68-69	69-70	67-68	68-69	69-70	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - DIPL. LE PLUS ELEVE											
16 ans +	27.0	29.0	33.9	3.2	3.9	6.5	2.5	3.1	4.3	4.2	6.4
14-15	32.9	33.6	34.6	10.8	12.7	17.4	6.3	6.7	8.0	8.2	14.4
13 ans -	30.0	27.8	27.6	80.6	78.5	74.0	76.5	77.3	72.9	75.6	75.1
Indét.	10.1	9.5	3.9	5.3	4.9	2.0	14.8	12.9	14.9	11.9	4.2
B - NATURE DES DIPLOMES											
Péd.	28.4	25.9	25.4	80.2	77.8	69.5	77.7	76.0	77.3	75.3	66.7
Péd & Acad.	57.3	59.4	63.6	15.9	18.7	28.2	14.5	19.2	22.6	21.0	31.1
Acad.	12.0	13.2	9.4	2.2	2.2	1.3	2.3	2.0	2.3	2.4	0.7
Indét.	2.3	1.5	1.7	1.8	1.3	1.0	5.6	2.8	2.7	1.3	1.4
C - DIPLOME ADMINISTRATIFS											
Oui	1.6	1.9	4.5	0.2	0.4	1.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.8
Non	97.3	93.4	92.7	99.3	95.6	97.4	97.9	98.7	98.6	95.5	97.7
Inconnu	1.1	4.7	2.7	0.5	3.1	1.6	1.9	1.1	1.2	4.2	1.5
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)	100.0 (1098)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2718)	100.0 (2890)

Tableau 5: Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.

	SECONDAIRE			ELEMENTAIRE			MATERNELLE				
	67-68	68-69	69-70	67-68	68-69	69-70	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - COURS ISOLES											
Oui	16.4	18.9	24.2	4.7	6.1	13.3	5.8	6.5	9.3	9.7	17.5
Non	77.2	75.0	73.3	91.4	89.6	83.3	91.1	88.3	86.3	86.8	79.0
Inconnu	6.4	6.2	2.5	3.9	4.2	3.4	3.1	5.2	4.5	3.5	3.5
B - PERFECTIONNEMENT POSTULE											
Oui	28.9	26.7	28.1	18.2	19.7	29.2	---*	33.8	28.9	26.7	28.1
Non	71.1	73.3	71.9	81.8	80.3	70.8	---	66.2	71.1	73.3	71.9
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)	100.0 (1098)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2768)	100.0 (2890

* Données non disponibles en 1965-66

nelle. Pendant ce temps, à l'élémentaire à la suite d'une baisse à peu près similaire des effectifs, les deux secteurs voient leur représentation relative se stabiliser.

Unités administratives

A tous les niveaux, pour toute la prćiode, on retrouve un peu plus de 50.0% du personnel enseignant dans la région de Montréal, à peu près 15.0% dans la région de Québec, et jamais plus de 10.0% dans chacune des autres régions. A l'intérieur des régions de Montréal et de Québec ce sont les unités de "Montréal autres"[1] et "Québec autres"[2] qui regroupent le plus d'individus (tableau 7).

Ces propos méritent toutefois d'être nuancés. Si la région de Montréal regroupe toujours plus de 50.0% des effectifs du personnel enseignant, c'est au secondaire qu'elle en regroupe le moins et à la maternelle qu'on en retrouve le plus. Pour la région de Québec, c'est la situation inverse que l'on retrouve. Quant aux autres régions, mises à part celle de la Côte-Nord - Nouveau-Québec qui a un comportement identique à la région de Montréal ainsi que celle de Trois-Rivières qui suit le "pattern" de la région de Québec, elles ont toutes une allure différente.

---

(1) La sous-région "Montréal-autres" est constituée de la région de Montréal amputée de la CECM et de la PSBGM.

(2) La sous-région "Québec autres" est constituée de la région de Québec moins la CECQ et la PSBGQ.

Tableau 6: Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon le secteur.

	SECONDAIRE		
	67-68	68-69	69-70
Public	90.7	93.6	92.2
Privé	9.0	6.2	7.4
Indét.	0.3	0.2	0.3
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)

	ELEMENTAIRE		
	67-68	68-69	69-70
Public	96.9	96.9	96.9
Privé	3.1	3.1	3.1
Indét.	0.0	0.01	0.01
Total	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)

	MATERNELLE				
	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Public	84.5	88.0	90.2	92.8	93.6
Privé	15.5	12.0	9.8	7.2	6.3
Indét.	0.0	0.0	0.0	0.03	0.03
Total	100.0 (1098)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2718)	100.0 (2890)

Tableau 7: Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70 selon les unités administratives.

	SECONDAIRE			ELEMENTAIRE			MATERNELLE				
	67-68	68-69	69-70	67-68	68-69	69-70	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Mtl autres	33.0	33.9	32.7	32.8	33.2	33.9	45.3	43.3	42.9	39.7	39.3
CECM	13.8	13.4	14.8	14.1	14.3	14.3	4.6	6.8	7.7	7.8	11.9
PSBGM	3.5	3.4	3.0	14.0	13.9	13.9	9.9	7.3	5.6	4.3	3.0
Mtl total	50.3	50.7	50.5	51.1	51.7	52.2	59.8	57.4	56.2	51.8	54.3
Qué. total	15.4	14.9	14.8	14.0	13.9	13.9	8.2	10.0	11.2	13.1	13.3
CECQ	1.9	2.5	2.1	1.7	1.6	1.6	4.2	3.2	2.4	1.9	1.7
PSBGQ	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.03
Qué. total	17.4	17.4	17.0	15.8	15.6	15.6	12.6	13.3	13.6	15.1	14.9
B. St-L., Gasp.	4.8	4.8	4.7	5.2	5.1	4.8	3.5	3.4	3.1	4.2	4.3
Sag., L. St-J.	6.1	6.3	6.0	6.0	5.8	6.2	6.3	6.1	7.1	6.6	5.7
T.-Riv.	8.8	8.5	8.5	7.6	7.6	7.2	7.3	7.0	6.6	7.6	7.0
C. de l'Est	4.4	4.4	4.6	4.1	4.1	4.0	3.7	4.3	4.0	4.1	4.0
Outaouais	3.6	3.7	3.8	4.3	4.3	4.3	1.7	3.5	3.7	4.0	3.7
Nord-Ouest	3.0	3.1	3.3	3.5	3.5	3.3	1.0	1.7	2.6	3.4	3.0
C.N. - N.O.	1.6	1.0	1.6	2.4	2.5	2.5	3.1	3.2	3.0	3.2	3.0
Indét.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.1	0.0	0.1	0.0
Total	100.0 (32508)	100.0 (35194)	100.0 (33946)	100.0 (38171)	100.0 (37741)	100.0 (37283)	100.0 (1096)	100.0 (1532)	100.0 (2067)	100.0 (2718)	100.0 (2890)

PARTIE I

"ANALYSE DE LA SCOLARITE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES NIVEAUX SECONDAIRE, ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE 1967-68 à 1969-70"

INTRODUCTION

Au début des années soixante, le Gouvernement du Québec mettait sur pied une commission chargée d'étudier le système scolaire québécois: la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec. Les résultats de cette Commission prirent l'allure de recommandations qui touchaient à peu près tous les domaines de l'éducation au Québec. Parmi l'ensemble des recommandations, un certain nombre s'attachaient aux qualifications des maîtres.

Au moment de la parution de ce rapport, les auteurs notaient que la majorité des maîtres étaient fort peu scolarisés et ce à tous les niveaux. Ils prévoyaient donc un certain temps avant que les objectifs proposés soient réalisés. Devant cette situation, le Ministère de l'Education a formulé des exigences moins strictes pour un certain temps notamment par le règlement #4. Dans ce contexte, un certain nombre de questions surgissent qui peuvent servir de guide dans l'analyse de la scolarité du personnel enseignant. Dans quel sens la situation a-t-elle évolué depuis la parution de ce rapport en 1965? Est-ce que certains niveaux d'enseignement sont plus avancés que d'autres? Accepte-t-on encore des gens non légalement qualifiés c'est-à-dire ne répondant pas aux exigences formulées dans le système? La réponse à ces questions supposent, au préalable, de bien dégager ce que recommandait le Rapport Parent et ce qu'a préconisé le Ministère de l'Education quant à la scolarité des enseignants.

C'est pourquoi dans les paragraphes qui suivent, nous nous arrêterons à tour de rôle à chacun des niveaux; tout d'abord, pour en dégager la spécificité et les différences, puis pour en préciser les exigences quant aux qualifications des maîtres.

MATERNELLE

L'enseignement pré-scolaire a pour objectif de favoriser chez l'enfant le développement d'une personnalité équilibrée et de le préparer à profiter le plus possible de l'éducation qu'il recevra aux stades ultérieurs de son développement[1]. La réalisation de ces objectifs suppose de la part de ceux qui auront à s'occuper des enfants d'âge pré-scolaire, des qualités personnelles évidentes et une connaissance approfondie de la personnalité de l'enfant. A cet égard, le Ministère de l'Éducation, à la suite du Rapport Parent, a fixé des exigences aux futurs maîtres de ce niveau.

Le Rapport Parent recommandait que les cours suivis correspondent en premier lieu à un certificat d'aptitude d'une durée d'un après une treizième année, ce qui devait totaliser quatorze (14) ans de scolarité. Un programme de deux ans après le certificat conduira à la licence d'enseignement pré-scolaire[2].

Les plus scolarisés en enseignement pré-scolaire auraient alors 16 ans de scolarité.

---

(1) Hebdo Education, Québec, 30 Sept. 1966/IIIe Année # 9, p. 59

(2) Rapport Parent, Tome II, 3e éd., 1965, p. 280, art. 410-411.

Quant au Ministère de l'Education, il propose:

> *"Une nouvelle classe maternelle ne sera autorisée que si le professeur détient un brevet "A", option maternelle, ou un brevet spécialisé d'enseignement dans les classes maternelles. Toutefois, pour cette année (1969), nous accepterons d'autoriser l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle, si le professeur a complété au moins 10 crédits de cours en vue de l'obtention de l'un ou l'autre brevet spécialisé approprié"* (1).

Bref, dans les deux cas, on exige au moins 14 années de scolarité tout en visant l'objectif plus élevé d'une licence.

ELEMENTAIRE

Avec le Rapport Parent, de nouveaux objectifs ont été formulés pour l'école élémentaire. Jusqu'alors, l'école élémentaire avait toujours été conçue comme terminale du moins dans les normes. Un de ces changements fondamentaux a été de la concevoir comme une étape; dans l'avenir, tous les jeunes vont passer par le secondaire. L'enseignement élémentaire devra donc fournir à chacun les outils intellectuels qui l'aideront à tirer plein profit des enseignements scolaires subséquents et des leçons de la vie[2].

Une fois posés ces objectifs, une réforme complète de l'élémentaire s'imposait; il fallait éliminer toutes ses insuffisances car elles pèseront de plus en plus lourd dans le fardeau des enseignants des autres niveaux (secondaire, pré-universitaire et professionnelle). En effet, un enseignement élémentaire sans qualité, peut réduire les enseignements qui lui font suite à des prespectives étriquées.

---

(1) Hebdo Education, Québec, 4 février 1969, Ve année # 26, p. 208

(2) Rapport Parent, Tome II, 3e édition, 1965, p. 97 art. 168

Parmi les nombreuses lacunes dénoncées par le Rapport Parent, une porte sur la scolarité des maîtres à l'élémentaire. Selon les auteurs, les enseignants de l'élémentaire, au moment où ce rapport fut écrit, avaient une préparation culturelle et pédagogique insuffisante:

> *"Il faut se rendre compte par ailleurs que nombre d'enseignants du cours élémentaire n'ont d'autre formation intellectuelle et d'autre bagage culturel que ce qu'ils ont pu acquérir durant onze ou douze années de scolarité"(1)*

Le Ministère de l'Education à la suite du Rapport Parent a donc exigé davantage des enseignants de ce niveau quant à leur formation. Ces exigences se situent au moins à 14 ans au niveau d'un premier diplôme lequel pourra être suivi d'une licence d'enseignement élémentaire qui donnera 16 ans de scolarité; d'autre part, cette scolarité doit se composer d'une formation à la fois pédagogique et académique[2].

Ainsi, autant à la maternelle qu'à l'élémentaire, il est préconisé au moins 14 ans de scolarité et une formation pédagogique et académique. Par ailleurs, en formulant des exigences identiques pour la maternelle et l'élémentaire, on facilite la mobilité des enseignants entre les deux niveaux.

> *"L'idéal serait que les institutrices de la maternelle et celles du premier cycle de l'élémentaire soient formées pour l'un ou l'autre niveau; ainsi, pourrait-on établir une continuité qui manque actuellement; le passage de la maternelle à la première année du cours élémentaire signifie pour l'enfant un dépaysement presque complet: tout devient sensiblement différent, méthode d'enseignement et discipline en particulier. Par ailleurs, cette formation assurerait aux institutrices une mobilité d'emploi qui pourrait être fort utile"(3).*

---

(1) Rapport Parent, Tome II, 3e éd. 1965, p. 90 art. 154

(2) Idem, pp. 278-279

(3) Rapport Parent, Tome II, 3e éd., 1965, p. 83 art. 146

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

SECONDAIRE

Au niveau secondaire, le Rapport Parent a dû s'attaquer d'abord à la notion même de secondaire qui avait toujours été vu dans le milieu canadien-français comme synonyme de cours classique[1]. Il a donc fallu redéfinir les objectifs et le contenu de l'enseignement à ce niveau. A l'avenir le secondaire devra tenir compte des différences individuelles et contribuer à un commencement d'orientation des étudiants. L'école secondaire devra donc organiser divers programmes sous forme d'options. Elle rendra ainsi possible différents dosages de formation générale et d'approfondissement de connaissances particulières. Bref, nous sommes devant un niveau secondaire avec de nouvelles dimensions issues de la généralisation des études, de la diversification, de la coordination et de l'intégration des enseignants[2].

Encore ici, face à cette nouvelle orientation du secondaire, on devra exiger davantage des maîtres:

> *"A l'avenir, les candidats à l'enseignement secondaire auront tous acquis une formation de base de treize ans, après quoi ils devront s'orienter soit vers une licence d'enseignement secondaire (Bachelor of Education) comportant trois ans d'étude, soit vers une licence spécialisée accompagnée du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire. Le Ministère de l'Education exigerait donc désormais des nouveaux enseignants du cours secondaire au moins seize ans d'études". (3)*

Toutefois, ici également, le Ministère de l'Education s'est montré moins strict et tolère 14 ans de scolarité[4].

---

(1) Rapport Parent, Tome II, 3e éd., 1965, p. 125 art. 209

(2) Rapport Parent, Tome II, 3e éd. 1965, pp 125-126

(3) Idem, p. 281 art 412, Le souligné est de nous.

(4) Règlement # 4, Québec, 30 mars 1966.

On notera que ces recommandations du Rapport Parent ont été formulées en 1965; or à cette époque la scolarité des enseignants n'était guère élevée de l'avis des auteurs. Pour sa part, le Ministère a semblé endosser ce constat puisqu'il a pratiqué une politique tolérante d'engagement du personnel enseignant.

On peut par ailleurs se demander comment la situation a évolué depuis 1965? Est-ce que la scolarité s'est haussée? Si oui, cette évolution est-elle identique à tous les niveaux? Est-ce que les plus scolarisés possèdent également une formation pédagogique et académique? Est-ce que des groupes particuliers ont joué plus que d'autres dans l'amélioration de la scolarité? Est-ce que ceux qui sont arrivés dans l'enseignement depuis 1965-66 ne constitueraient pas précisément une sous-population plus scolarisée? Comment se caractérisent les plus scolarisés? les moins scolarisés? Sont-ce des hommes? des gens expérimentés? Dans quelles régions les retrouve-on? Autant de questions auxquelles nous apporterons des réponses dans le chapitre qui suit. Constamment, nous garderons en tête les exigences requises pour enseigner aux différents niveaux ce qui nous permettra en situant nos résultats dans un cadre précis de leur donner plus de signification.

Originellement, la période étudiée devait s'étendre de 1965-66 à 1969-70. Toutefois, la non validité des données au niveau élémentaire et secondaire pour les années 1965-66 et 1966-67 nous a amenés à ne retenir que les années 1967-68, 1968-69 et 1969-70[1]. Quant à la maternelle,

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, Chapitre deuxième, p. 91-93.

les données des cinq années sont valides. Toutefois, par souci de comparaison, nous ne retiendrons que les trois dernières années[1]. Par ailleurs, le niveau collégial devait également faire partie de cette analyse; toutefois, là également, la non-validité[2] des données nous a empêchés d'inclure ce niveau dans l'analyse.

---

(1) Les données de ce niveau pour les années 1965-66 et 1966-67 sont toutefois présentées dans les effectifs globaux: voir pp.7 et suivantes.

(2) CAPIEQ, Volume I, Partie 2, Chapitre deuxième, p. 83-88.

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

De 1967-68 à 1969-70, pendant que les effectifs du personnel enseignant des niveaux maternelle et secondaire augmentent, ceux de l'élémentaire diminuent (tableau 9).

Tableau 9 : Effectifs du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70.

	1967-68	1968-69	1969-70	% aug.
Secondaire	32,508	35,194	33,946	+ 4.4
Elémentaire	38,171	37,741	37,283	- 3.2
Maternelle	2,067	2,718	2,890	+39.8

Une analyse détaillée des effectifs des différents niveaux ayant déjà été faite, nous ne retiendrons que deux éléments de cette analyse ici[1]. D'une part, l'évolution des effectifs du personnel enseignant des différents niveaux est parallèle à l'évolution des effectifs de la clientèle scolaire de ces mêmes niveaux; d'autre part, les effectifs du secondaire en 1969-70 sont affectés par le changement de codification sur-

(1) Voir plus loin, partie 2.

venu à SIMEQ, cette même année[1].

Parallèlement à cette évolution des effectifs, on assiste à une hausse générale de la scolarité à tous les niveaux. Partout, la proportion de "16 ans et plus" de scolarité comme celle des "14-15 ans" augmente alors que les "13 ans et moins" diminuent (tableau 10).

---

(1) En 1969-70, plus de deux milles (2000) enseignants ont été touchés par le changement de codification des fonctions survenu à SIMEQ, de sorte qu'ils sont passés dans le personnel de direction. Or la majorité des enseignants ainsi touchés travaillaient au secondaire. Il en résulte qu'entre 1968-69 et 1969-70, les effectifs enseignants au secondaire ne diminuent pas comme l'indique le tableau mais augmentent ou du moins restent stables. L'hypothèse d'une augmentation faible est cependant plus plausible étant donné que la clientèle scolaire entre 1968-69 et 1969-70 augmente.

Par ailleurs, ces changements ont également eu des conséquences sur les catégories de scolarité en particulier les "16 ans et plus". En effet, les individus touchés par ce changement de codification nous sont apparus être des coordinateurs de matières, c'est-à-dire des individus possédant habituellement une scolarité élevée dans la matière où ils sont coordonnateurs. Quant aux autres catégories de scolarité, elles ne sont touchées que de façon minime. Pour une discussion plus détaillée de ce problème: voir Volume I, partie 2, Chapitre deuxième.

Tableau 10 : Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70.

		1967-68	1968-69	1969-70
SECONDAIRE	16 ans +	27.0	29.0	33.9
	14 - 15	32.9	33.6	34.6
	13 ans -	30.0	27.8	27.6
	Total	100.0 (32,508)	100.0 (35,194)	100.0 (33,946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	3.2	3.9	6.5
	14 - 15	10.8	12.7	17.4
	13 ans -	80.6	78.5	74.0
	Total	100.0 (38,171)	100.0 (37,741)	100.0 (37,283)
MATERNELLE	16 ans +	4.3	4.2	6.4
	14 - 15	8.0	8.2	14.4
	13 ans -	72.9	75.6	75.1
	Total	100.0 (2067)	100.0 (2718)	100.0 (2890)

Pour les trois niveaux, l'accroissement des "16 ans et plus" et des "14-15 ans" de scolarité est absolu. Quant aux "13 ans et moins", au secondaire et à l'élémentaire leur baisse est absolue alors qu'à la maternelle, leur diminution n'est que relative (tableau 10).

On a vu en introduction que pour les niveaux maternelle et élémentaire, on exigeait au moins 14 ans de scolarité alors qu'au secondaire

l'exigence se situait à 16 ans de scolarité bien qu'on tolère toujours 14 ans. Grâce au tableau 10 , on connait la proportion d'enseignants qui satisfont à ces exigences pour chacun des niveaux.

A la maternelle, alors qu'en 1967-68, on retrouvait 12.3% de 14 ans et plus de scolarité, on en compte en 1969-70, à la suite d'une hausse absolue, 20.8%. A l'élémentaire la proportion d'enseignants possédant au moins 14 ans de scolarité évolue de 14% à 23.9% entre 1967-68 et 1969-70. Enfin au secondaire, on compte 68.5% de 14 ans et plus de scolarité en 1969-70 alors qu'on en retrouvait que 59.9% en 1967-68.

Si l'on s'attarde uniquement aux 16 ans et plus, le secondaire compte en 1969-70, le tiers de son personnel enseignant ainsi scolarisé alors qu'en 1967-68 on en dénombrait 27.0%. Aux autres niveaux, la proportion de "16 ans et plus" de scolarité n'est jamais supérieure à 5% sauf en 1969-70 où on en retrouve 6.5% à l'élémentaire et 6.4% à la maternelle.

Ainsi, le secondaire est en 1969-70 comme il était en 1967-68, nettement plus scolarisé que l'élémentaire et la maternelle. D'autre part, l'élémentaire apparait un peu plus scolarisé que la maternelle.

Cependant ce qui est le plus caractéristique de ces deux niveaux, c'est qu'en 1969-70, on y rencontre les trois quarts de la population avec une scolarité inférieure à 14 ans: 74% à l'élémentaire et 75.1% à la maternelle. La situation semble toutefois plus sérieuse à la maternelle puisqu'entre 1968-69 et 1969-70, les effectifs de la ca-

tégorie 13 ans et moins de scolarité ont augmenté de 5.5% passant de 2056 en 1968-69 à 2170 en 1969-70. Bref, dans les trois quarts des cas pour ces deux niveaux on doit se fier aux aptitudes naturelles des gens affectés à l'enseignement.

Ainsi malgré une amélioration sensible de la scolarité des enseignants, on est encore loin de l'idéal du Rapport Parent, ceci étant cependant plus vrai pour l'élémentaire et la maternelle.

Par ailleurs, on a vu en introduction que les enseignants, en plus d'une scolarité de 14 ans, devaient également posséder une formation pédagogique et académique. A ce sujet, le tableau 11 nous indique la proportion d'enseignants de chaque niveau répondant à cette norme.

De façon générale, il ressort du tableau 11 qu'à tous les niveaux, on assiste à une hausse absolue des enseignants formés à la fois pédagogiquement et académiquement. Parallèlement, à tous les niveaux, les enseignants ne possédant qu'une formation uniquement pédagogique ou uniquement académique accusent des baisses absolues.

C'est au secondaire qu'on rencontre, proportionnellement, le plus d'enseignants possédant les deux types de formation. C'est également à ce niveau qu'on retrouve le plus de diplômés académiques uniquement. Quant à ceux qui possèdent une formation uniquement pédagogique, c'est à l'élémentaire qu'on en dénombre le plus, toute proportion gardée.

Tableau 11 : Nature des diplômes du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70.

		1967-68	1968-69	1969-70
SECONDAIRE	Péd.	28.4	25.9	25.4
	Péd. + Acad.	57.3	59.4	63.6
	Acad.	12.0	13.2	9.4
	Total	100.0 (32,508)	100.0 (35,194)	100.0 (33,946)
ELEMENTAIRE	Péd.	80.2	77.8	69.5
	Péd. + Acad.	15.9	18.7	28.2
	Acad.	2.2	2.2	1.3
	Total	100.0 (38,171)	100.0 (37,741)	100.0 (37,283)
MATERNELLE	Péd.	72.3	75.3	66.7
	Péd. + Acad.	22.6	21.0	31.1
	Acad.	2.3	2.4	0.7
	Total	100.0 (2067)	100.0 (2718)	100.0 (2890)

Par ailleurs, on remarquera que là où l'on retrouve le plus de "16 ans et plus" de scolarité, on retrouve le plus d'enseignants avec les deux types de formation. Inversement, là où il y a le plus de "13 ans et moins" de scolarité, on retrouve toujours plus de formation uniquement pédagogique. De façon plus explicite, on peut dire que plus la scolarité des

enseignants augmente plus ils ont tendance à posséder des compétences à la fois pédagogique et académique, ceci se vérifiant aux trois niveaux (tableau 12).

Toujours avec le tableau 12 , on est en mesure de connaître de façon précise, le nombre d'enseignants de chaque niveau qui possèdent à la fois la scolarité requise et la formation exigée. Il s'agit de considérer la proportion d'enseignants qui se situent dans les catégories de scolarité "16 ans et plus" et "14-15 ans" sous la colonne "formation pédagogique et académique".

Il apparait clairement au tableau 13, que c'est au niveau secondaire qu'on retrouve le plus de gens satisfaisant aux exigences requises pour enseigner. C'est cependant à ce niveau que l'accroissement par rapport à 1967-68 des gens qualifiés pour enseigner est le plus faible. Toutefois cet accroissement n'est plus faible qu'en pourcentage car au niveau de la représentation relative c'est à ce niveau qu'on constate les plus forts changements. En terme de chiffres absolus, le secondaire entre 1967-68 et 1969-70 a gagné 5250 enseignants qualifiés selon les exigences alors qu'à l'élémentaire et à la maternelle on est allé en chercher 2451 et 223 respectivement pour la même période. C'est donc dire que loin de s'estomper, l'écart entre la qualification des enseignants des différents niveaux augmente.

Tableau 12 : Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle selon la nature de leurs diplômes de 1967-68 à 1969-70.

		1967-68				1969-70			
		P.	P. + A.	A.	Total	P.	P. + A.	A.	Total
SECONDAIRE	16 ans +	0.2	89.8	10.0	27.0 (8777)	0.1	92.0	7.8	33.9 (11520)
	14 - 15	19.8	62.3	17.9	32.9 (10706)	5.5	78.3	16.2	34.6 (11731)
	13 ans -	69.1	21.7	9.2	30.0 (9755)	16.9	69.4	13.6	27.6 (9374)
	Total	28.4 (9234)	57.3 (18643)	12.0 (3887)	100.0 (32508)	6.8 (2322)	79.3 (26918)	12.2 (4132)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	0.6	92.1	7.3	3.2 (228)	0.4	95.3	4.3	6.5 (2442)
	14 - 15	42.5	51.2	6.3	10.8 (4136)	42.7	52.0	5.4	17.4 (6493)
	13 ans -	91.7	7.0	1.3	80.6 (30777)	83.4	16.4	0.1	74.0 (27586)
	Total	80.2 (30595)	15.9 (6068)	2.2 (829)	100.0 (30171)	69.5 (25923)	28.2 (10506)	1.3 (493)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	0	96.6	3.4	4.3 (88)	0	97.8	2.2	6.4 (185)
	14 - 15	30.3	60.0	9.7	8.0 (165)	42.7	54.5	2.9	14.4 (415)
	13 ans -	88.3	10.7	1.1	72.9 (1507)	79.1	20.7	0.2	75.1 (2170)
	Total	72.3 (1495)	22.6 (468)	2.3 (48)	100.0 (2067)	66.7 (1929)	31.1 (900)	0.7 (20)	100.0 (2890)

Tableau 13 : Personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle possédant une formation pédagogique et académique alliée à une scolarité d'au moins 14 ans en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68	1969-70	△	% aug.
SECONDAIRE	16 ans +	24.2 (7879)	31.2 (10600)	+ 7.0	+34.5
	14 - 15	20.5 (6661)	27.1 (9190)	+ 6.6	+38.0
	Total	44.7 (14540)	58.3 (19790)	+13.6	+36.1
	Total secondaire	100.0 (32508)	100.0 (33946)		+ 4.4
ELEMENTAIRE	16 ans +	3.0 (1131)	6.2 (2327)	+3.2	+105.8
	14 - 15	5.6 (2119)	9.0 (3374)	+3.4	+ 59.2
	Total	8.6 (3250)	15.2 (5701)	+6.6	+ 75.4
	Total Elémentaire	100.0 (38171)	100.0 (37283)		- 3.2
MATERNELLE	16 ans +	4.1 (85)	6.3 (181)	+2.2	+113.0
	14 - 15	4.8 (99)	7.8 (226)	+3.0	+128.2
	Total	8.9 (184)	14.1 (407)	+5.6	+121.2
	Total maternelle	100.0 (2067)	100.0 (2890)		+ 39.9

Ainsi, en 1969-70, on retrouve près de 60% du personnel enseignant du secondaire adéquatement qualifié alors qu'à l'élémentaire, il n'y en a que 15.2% et à la maternelle seulement 14.1%. Le niveau secondaire est donc nettement en avance sur les autres niveaux. Cette avance se vérifie également d'une autre façon: en 1969-70, la proportion d'enseignants du secondaire possédant "16 ans et plus" de scolarité et une formation pédagogique et académique (31.2%) est supérieure à la proportion des enseignants de l'élémentaire (6.2%) et de la maternelle (6.3%) possédant une formation pédagogique et académique alliée à une scolarité d'au moins 14 ans.

Cette augmentation de gens qualifiés est due en partie au perfectionnement et en partie aux nouveaux enseignants. Concernant le perfectionnement, nous n'avons aucune donnée qui nous permette de vérifier cette affirmation. Toutefois, nous pouvons vérifier la scolarité des nouveaux enseignants à leur entrée dans le système.

Le tableau 14 nous permet d'observer facilement que l'amélioration de la scolarité est due en partie aux nouveaux enseignants. A tous les niveaux et pour toutes les années, la proportion de "14 ans et plus" de scolarité chez les arrivants est toujours supérieure à la proportion des "14 ans et plus" de scolarité pour l'ensemble du niveau (tableau 14).

A la maternelle et à l'élémentaire, pour toutes les années c'est la proportion et des "16 ans et plus" et des "14-15 ans" de scolarité

qui est supérieure à la proportion de ces individus dans l'ensemble du niveau. Par contre au secondaire, il n'y a que la proportion des "14-15 ans" de scolarité qui est supérieure.

Par ailleurs, alors qu'au secondaire ce n'est qu'une infime proportion qui entre dans l'enseignement avec moins de 14 ans (17.9% de "13 ans et moins" en 1969-70), à l'élémentaire et à la maternelle et plus spécifiquement à la maternelle, c'est la majorité des "un an" d'expérience qui entrent avec uniquement "13 ans et moins" de scolarité; en 1969-70, 42.9% des nouveaux enseignants de l'élémentaire et 54.9% des enseignants de la maternelle n'ont pas le "14 ans" de scolarité requis.

De façon générale, à l'élémentaire comme au secondaire, les arrivants ont au moins 14-15 ans de scolarité soit le minimum requis. A la maternelle, le plus fort contingent de nouveaux possèdent encore en 1969-70 "13 ans et moins" de scolarité. Par ailleurs, ces nouveaux ont quand même une scolarité plus élevée que l'ensemble du personnel enseignant de ces mêmes niveaux.

Contrairement au personnel de direction[1], les "un an d'expérience" dans le personnel enseignant viennent hausser la scolarité générale. Une telle situation se produit parce que la scolarité du personnel enseignant n'est pas très élevée. D'autre part, il n'y a pas que l'arrivée de nouveaux enseignants qui améliore la scolarité; il semble que le perfectionnement joue aussi un rôle, en particulier dans le passage

---

(1) CAPIEQ, Volume III, Chapitre premier, p. 34-35-36

d'une scolarité de "14-15 ans" à "16 ans et plus" pour le niveau secondaire. A ce niveau, la proportion des arrivants possédant "16 ans et plus" de scolarité est toujours inférieure à la proportion des "16 ans et plus" de scolarité dans l'ensemble de ce niveau; or d'année en année cette dernière proportion augmente. C'est donc dire qu'un autre élément, le perfectionnement, joue.

Le perfectionnement semble jouer également aux niveaux maternelle et élémentaire chez les enseignants qui passent d'une scolarité de "13 ans et moins" à "14-15 ans".

Dans un système qui d'une part pratique une politique d'engagement tolérante et qui d'autre part valorise et favorise le perfectionnement, il ne faut pas se surprendre que les gens entrent dans le système avec le minimum requis, qui est d'ailleurs supérieur à la scolarité de nombreux enseignants déjà en place, pour ensuite hausser leur scolarité à l'aide du perfectionnement. Cette situation est d'autant plus tentante pour l'enseignant que le taux de rendement sur l'investissement de ceux qui se perfectionnent à temps partiel est nettement supérieur au taux de rendement de ceux qui se perfectionnent à temps plein soit avant leur entrée dans l'enseignement, soit pendant qu'ils y sont[1].

Chez les directeurs, une partie des nouveaux soit les "un an d'expérience"[2] arrivent également avec le minimum requis. Il faut donc s'en

---

(1) Harvey, Valérien, Economic Aspects of Teacher's Salaries, Chicago, Illinois, mars 1967, pp. 130-140.

(2) Chez le personnel de direction, les arrivants comprennent les "un an d'expérience" plus tous ceux qui accèdent aux postes de direction avec une expérience dans l'enseignement. Nous n'avons malheureusement aucune donnée sur ces derniers individus (Voir Volume III, Chapitre premier, pp. 35-36).

Tableau 14 : Scolarité des "un an" d'expérience au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70.

	1967-68		1968-69		1969-70	
	1 an	Total*	1 an	Total	1 an	Total
16 ans +	23.3	27.0	26.4	29.0	29.7	33.9
14 - 15	46.4	32.9	45.0	33.6	49.0	34.6
13 ans -	16.9	30.0	15.3	27.8	17.9	27.6
Total	100.0 (4678)	100.0 (32508)	100.0 (4780)	100.0 (35194)	100.0 (3643)	100.0 (33946)
16 ans +	5.7	3.2	8.7	3.9	10.8	6.5
14 - 15	26.7	10.8	31.7	12.7	44.5	17.4
13 ans -	55.1	80.6	50.1	73.5	42.9	74.0
Total	100.0 (3386)	100.0 (38171)	100.0 (2739)	100.0 (37741)	100.0 (2602)	100.0 (37283)
16 ans +	6.7	4.3	6.7	4.2	11.3	6.4
14 - 15	12.8	8.0	12.7	8.2	30.7	14.4
13 ans -	55.4	72.9	64.4	75.6	54.9	75.1
Total	100.0 (343)	100.0 (2067)	100.0 (464)	100.0 (2718)	100.0 (432)	100.0 (2890)

* Total: Proportion du personnel enseignant de chacun des niveaux qui se situe à telle catégorie de scolarité.

remettre au perfectionnement pour hausser le niveau général de la scolarité.

Si la scolarité des enseignants continue à s'élever, si les normes restent telles qu'elles sont présentement et si le perfectionnement est toujours favorisé, la situation que l'on observe chez le personnel de direction prévaudra également chez les enseignants d'ici quelques années. C'est à dire qu'en entrant avec le minimum requis les enseignants ne hausseront plus la scolarité; tout au plus, elle restera stable. L'amélioration de la scolarité sera alors due au perfectionnement en cours de carrière.

Avant d'aborder comme telle l'analyse de la composition du personnel enseignant des différentes catégorie de scolarité, nous allons nous attarder à une dernière variable qui concerne les qualifications: les cours isolés. Par cours isolés, nous entendons tous les cours suivis qui se terminent par l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme qui sans ajouter à la scolarité des enseignants qui ont suivi ces cours, améliorent quand même leurs qualifications: les méthodes d'enseignement comme la méthode "cuisinaire" font partie de ces cours[1].

A tous les niveaux, la proportion d'enseignants des cours isolés est à la hausse. Par ailleurs pour toute la période ce sont toujours les enseignants du secondaire qui prennent, toute proportion gardée, le plus de cours isolés. Les enseignants qui en possèdent le moins sont à l'élémentaire[2].

---

(1) Voir annexe au Volume I

(2) Voir effectifs globaux, p.15 tableau 5-A

Tableau 15 : Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon les cours isolés en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68			1969-70		
		Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
SECONDAIRE	16 ans +	23.7	28.7	27.0	30.9	34.9	33.9
	14 - 15	24.9	35.6	32.9	26.9	37.3	34.6
	13 ans -	22.9	30.8	30.0	35.3	24.9	27.6
	Total	100.0 (5344)	100.0 (25180)	100.0 (32508)	100.0 (8214)	100.0 (24897)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	5.9	3.1	3.2	8.8	6.3	6.5
	14 - 15	12.9	10.8	10.8	17.3	17.7	17.4
	13 ans -	52.9	82.1	80.6	68.9	74.5	74.0
	Total	100.0 (1785)	100.0 (34882)	100.0 (38171)	100.0 (4971)	100.0 (31058)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	4.6	4.2	4.3	6.7	6.4	6.4
	14 - 15	6.8	8.2	8.0	15.0	14.5	14.4
	13 ans -	42.2	76.7	72.9	70.6	75.8	75.1
	Total	100.0 (192)	100.0 (1783)	100.0 (2067)	100.0 (507)	100.0 (2282)	100.0 (2890)

Le tableau 15 nous montre qu'à chaque niveau, ce sont toujours les moins scolarisés qui favorisent le plus ce type de cours. Cette

situation est identique à celle rencontrée chez le personnel de direction où c'était toujours les moins scolarisés qui avaient tendance à rechercher les diplômes administratifs.

Ainsi, les enseignants du secondaire tout en étant les plus qualifiés selon les normes exigées, sont ceux qui détiennent le plus de cours isolés en 1969-70 (24,2%)[1]. Parmi les enseignants de ce niveau ce sont les moins scolarisés d'entre eux, les "13 ans et moins" qui vont surtout suivre ces cours (35.3% en 1969-70). Cette situation vient ajouter au décalage qui existait déjà entre les qualifications des enseignants du secondaire et ceux des autres niveaux.

---

(1) Voir effectifs globaux p. 15 tableau 5-A

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

On vient de voir qu'entre 1967-68 et 1969-70, la scolarité du personnel enseignant des différents niveaux d'enseignement s'est haussée. On sait également que les enseignants du secondaire sont plus scolarisés que ceux des autres niveaux. On peut dès lors se demander si une telle situation ne serait pas due à la composition différente des populations des différents niveaux. Est-ce que les hommes sont plus scolarisés que les femmes? A quel niveau les retrouve-t-on ? Où se rencontrent surtout les religieux? Quelle est leur scolarité? Où se situent les enseignants les plus expérimentés? les plus âgés? Autant de questions auxquelles nous allons répondre dans les lignes qui suivent.

2.1 Sexe

Alors que la population enseignante du secondaire est majoritairement masculine, à l'élémentaire et à la maternelle, c'est une population presqu'exclusivement féminine qu'on rencontre. Par ailleurs, si au secondaire cette tendance s'amplifie de plus en plus (53.4% d'hommes en 1967-68 et 56.3% en 1969-70) en faveur des hommes, à la maternelle, c'est en faveur des femmes que la tendance s'accentue (98.7% de femmes en 1967-68 et 99.2% en 1969-70). Enfin, à l'élémentaire, même si la population demeure presqu'entièrement féminine, les hommes sont de plus en plus nombreux (9.9% d'hommes en 1967-68 et 11.3% en 1969-70)[1].

---

(1) Voir effectifs globaux, p. 9 tableau 1-A

On sait par ailleurs que la scolarité des enseignants du secondaire est sensiblement supérieure à celle des autres niveaux. Comme les hommes sont majoritaires à ce niveau, on peut se demander s'ils sont plus scolarisés que leurs consoeurs? Le tableau 16 répond à cette question. Peu importe le niveau que l'on considère, les hommes sont plus scolarisés que les femmes: leur proportion de "16 ans et plus" et de "14-15 ans" de scolarité est toujours supérieure à celle des femmes peu importe le niveau considéré, en 1967-68 comme en 1969-70. De même, la proportion des hommes possédant "16 ans et plus" ou "14-15 ans" de scolarité, à tous les niveaux et ce autant en 1967-68 que 1969-70, est toujours supérieure à la proportion de "16 ans et plus" ou de "14-15 ans" de scolarité dans l'ensemble du niveau en question.

Par ailleurs, si l'on compare la scolarité des hommes et des femmes des différents niveaux, on se rend compte que chez les hommes ce sont ceux du secondaire qui sont le plus scolarisés, suivi de ceux de l'élémentaire et enfin des enseignants de la maternelle. Chez les enseignantes, ce sont également celles du secondaire qui sont le plus scolarisées; on notera cependant que les enseignantes de la maternelle sont plus scolarisées que celles de l'élémentaire.

Ainsi, plus on monte dans les niveaux, plus les gens sont scolarisés; par ailleurs, à chacun des niveaux, les hommes sont toujours plus scolarisés que les femmes.

Tableau 16 : Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le sexe en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68			1969-70		
		H	F	Total	H	F	Total
SECONDAIRE	16 ans +	36.8	15.6	27.0	41.8	23.8	33.9
	14 - 15	35.2	30.3	32.9	36.0	32.7	34.6
	13 ans -	16.8	45.3	30.0	18.2	39.8	27.6
	Total	100.0 (17357)	100.0 (15004)	100.0 (32508)	100.0 (19113)	100.0 (14802)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	17.7	1.6	3.2	24.3	4.3	6.5
	14 - 15	38.7	7.8	10.8	42.4	14.2	17.4
	13 ans -	30.8	86.2	80.6	29.5	79.7	74.0
	Total	100.0 (3769)	100.0 (34219)	100.0 (38171)	100.0 (4223)	100.0 (33027)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	28.6	4.1	4.3	10.5	6.4	6.4
	14 - 15	21.4	7.9	8.0	36.8	14.2	14.4
	13 ans -	14.3	73.4	72.9	42.1	75.3	75.1
	Total	100.0 (14)	100.0 (2041)	100.0 (2067)	100.0 (19)	100.0 (2868)	100.0 (2890)

Par ailleurs, on peut se demander si à mesure qu'on avance dans le temps, les hommes n'ont pas plus de chance que les femmes d'être choisis en particulier au secondaire mais également à l'élémentaire? En effet, si l'on observe la scolarité des enseignants et des enseignantes au secondaire et à l'élémentaire, on s'aperçoit que dans les catégories supérieures de scolarité ("16 ans et plus", "14-15 ans"), les hommes et les femmes connaissent des hausses absolues, c'est-à-dire que les proportions et les effectifs augmentent. Chez les "13 ans et moins" par contre les hommes continuent à augmenter alors que les femmes diminuent. Chez les femmes, aux deux niveaux, nous assistons à des baisses absolues alors que chez les hommes, on constate une hausse absolue au secondaire et une hausse relative à l'élémentaire, c'est-à-dire que la proportion de "13 ans et moins" chez les hommes diminuent alors que le nombre d'individus augmentent.

Bref, mise à part la maternelle qui semble être un niveau où les femmes prédominent et prédomineront encore longtemps, du moins si l'on se fie au contexte culturel et aux données du tableau 16 , aux autres niveaux on rencontre de plus en plus d'hommes. Même si à ces niveaux, les femmes haussent leur scolarité, il semble quand même que les hommes aient de plus en plus de chance d'être choisi. Ceci est particulièrement significatif chez les "13 ans et moins" où les hommes continuent d'augmenter tandis que les femmes décroissent. Bref, si à scolarité plus élevée, on est justifié d'opter pour les hommes, il semble qu'à scolarité faible mais égale, les hommes aient plus de chance d'être choisis. Cette constatation

a également été faite chez le personnel de direction[1]; il semble donc que c'est l'ensemble du système d'enseignement qui se masculinise, mise à part la maternelle.

2.2 Etat civil/état de vie

On sait[2] que les religieux sont de moins en moins nombreux dans le système d'enseignement et ce à tous les niveaux. C'est cependant au secondaire (11.6%) qu'on en rencontre le plus en 1969-70; à l'élémentaire, on en retrouve 7.5% et à la maternelle 3.7%.

Parmi les laics, on rencontre de plus en plus de gens mariés à tous les niveaux. Ce sont d'ailleurs eux qui sont majoritaires au secondaire et à l'élémentaire, tandis qu'à la maternelle, ce sont les célibataires.

Si l'on examine la scolarité de ces différentes populations, tout d'abord, les religieux face aux laics, on se rend compte que de façon générale, les religieux sont plus scolarisés que les laics. La proportion de religieux des trois niveaux possédant "16 ans et plus" de scolarité et "14-15 ans", est toujours supérieure à celle des laics sauf en 1969-70 au secondaire dans la catégorie "14-15 ans". Ainsi en 1967-68, les religieux sont plus scolarisés que les laics. De même, en 1969-70, à la suite d'une amélioration de la scolarité dans les deux groupes, les religieux demeurent plus scolarisés.

---

(1) CAPIEQ, Volume III, Chapitre premier, p. 27

(2) Voir effectifs globaux, p.9 tableau 1-B

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 17 : Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon l'état de vie en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68			1969-70		
		Laics	Rel.	Total	Laics	Rel.	Total
SECONDAIRE	16 ans +	26.1	33.2	27.0	32.7	45.5	33.9
	14 - 15	32.6	36.1	32.9	34.9	34.1	34.6
	13 ans -	30.6	25.9	30.0	28.5	18.6	27.6
	Total	100.0 (26930)	100.0 (5016)	100.0 (32508)	100.0 (29183)	100.0 (3933)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	3.2	3.7	3.2	6.5	7.5	6.5
	14 - 15	10.3	16.8	10.8	16.8	26.0	17.4
	13 ans -	81.6	72.9	80.6	74.5	63.1	74.0
	Total	100.0 (33620)	100.0 (3500)	100.0 (38171)	100.0 (33354)	100.0 (2799)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	4.2	4.5	4.3	6.4	8.3	6.4
	14 - 15	7.9	10.9	8.0	14.3	14.8	14.4
	13 ans -	73.3	71.8	72.9	75.4	72.2	75.1
	Total	100.0 (1913)	100.0 (110)	100.0 (2067)	100.0 (2709)	100.0 (108)	100.0 (2890)

Il semble qu'avec la laicisation, c'est-à-dire avec l'engagement de plus en plus de laics et le départ des religieux, les religieux qui sont restés étaient les plus scolarisés ou encore ils se sont perfectionnés.

Si l'on examine maintenant de plus près la scolarité des laics, c'est-à-dire des gens mariés et des célibataires, on se rend compte qu'au secondaire, même si les gens mariés regroupent une proportion plus forte de "16 ans et plus" de scolarité lorsque l'on examine les "14 ans et plus" de scolarité, ce sont les célibataires qui sont le plus scolarisés. A l'élémentaire, en 1967-68, on retrouve la même situation qu'au secondaire. En 1969-70, toutefois, ce sont les célibataires qui regroupent et le plus de "16 ans et plus" de scolarité et le plus de "14-15 ans". Enfin, à la maternelle, alors qu'en 1967-68 ce sont les gens mariés qui sont le plus scolarisés, en 1969-70 ce sont les célibataires. Soulignons toutefois que les données de 1967-68 sont affectés par un fort pourcentage d'indéterminés: 17.4% chez les genx mariés et 12.8% chez les célibataires.

Donc dans l'ensemble les célibataires sont plus scolarisés que les enseignants mariés. Comparés aux religieux, les célibataires sont toutefois moins scolarisés. Ainsi, il apparaît que ce sont les enseignants célibataires qu'ils soient religieux ou laics, qui sont le plus scolarisés. On peut dès lors se demander si cette situation n'est pas liée au fait qu'ils aient plus de facilité à se perfectionner étant donné l'absence de responsabilités familiales. Par ailleurs les célibataires étant dans

Tableau 18 : Scolarité du personnel enseignant laic du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68			1969-70		
		Mariés	Célib.	Total	Mariés	Célib.	Total
SECONDAIRE	16 ans +	28.4	22.8	24.9	34.6	29.7	33.9
	14 - 15	28.7	37.9	33.6	30.9	41.0	34.1
	13 ans -	31.1	29.7	31.2	30.1	26.1	27.6
	Total	100.0 (15678)	100.0 (11252)	100.0 (29778)	100.0 (17827)	100.0 (11356)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	3.5	2.8	3.2	6.3	6.9	6.5
	14 - 15	8.7	11.7	10.8	13.4	21.3	17.4
	13 ans -	82.2	80.8	80.6	78.2	70.2	74.0
	Total	100.0 (16342)	100.0 (17278)	100.0 (38171)	100.0 (18627)	100.0 (14677)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	6.2	2.9	4.3	7.0	5.9	6.4
	14 - 15	9.4	6.9	8.0	13.4	15.1	14.4
	13 ans -	67.0	77.3	72.9	74.3	76.3	75.1
	Total	100.0 (742)	100.0 (1171)	100.0 (2067)	100.0 (1192)	100.0 (1517)	100.0 (2890)

l'ensemble plus jeunes que les gens mariés[1], il faut croire qu'ils entrent dans le système plus scolarisés que les gens mariés. Enfin, dans le cas des religieux rappelons les hypothèses que nous avons déjà faites à savoir que d'une part, ce sont surtout les plus scolarisés qui sont demeurés dans le système et que d'autre part, ils ont eu plus de facilités que les laics pour se perfectionner.

2.3 Age et expérience

Le tableau 19 nous montre que les enseignants les plus âgés se retrouvent au secondaire alors que ceux qui ont le plus d'expérience se concentrent à l'élémentaire. Quant à la maternelle, c'est là qu'on retrouve les enseignants les plus jeunes et les moins expérimentés. A tous les niveaux, entre 1967-68 et 1969-70, l'expérience moyenne diminue pendant que l'âge moyen en fait autant sauf à l'élémentaire où il augmente mais à peine. Bref, les enseignants de tous les niveaux sont de plus en plus jeunes et de plus en plus expérimentés ce qui nous porte à croire en une plus grande stabilité du personnel enseignant.

Cette plus grande stabilité du personnel enseignant se vérifie également chez les catégories de scolarité des différents niveaux d'enseignement à l'exception des enseignants possédant "16 ans et plus" de scolarité à la maternelle; cette population est toutefois minime. De plus,

---

(1) Autant au secondaire qu'à l'élémentaire ou à la maternelle les célibataires sont les plus jeunes; ils sont suivis des gens mariés et enfin des religieux. L'âge moyen des célibataires est toujours inférieur à 30 ans, celui des laics mariés toujours supérieur à 30 ans et enfin celui des religieux se situe autour de 40 ans.

Tableau 19 : Moyenne d'âge et d'expérience du personnel enseignant au secondaire à l'élémentaire et à la maternelle en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68		1969-70	
		Age	Expérience	Age	Expérience
SECONDAIRE	16 ans +	33.7	9.2	32.3	9.2
	14 - 15	30.8	7.7	29.4	7.6
	13 ans -	33.3	10.3	33.3	10.6
	Total	32.8	8.8	31.7	9.0
ELEMENTAIRE	16 ans +	31.4	7.7	30.2	8.4
	14 - 15	30.3	7.5	28.7	7.8
	13 ans -	31.2	10.0	32.0	11.5
	Total	31.3	9.6	31.4	10.7
MATERNELLE	16 ans +	30.5	5.8	27.6	4.8
	14 - 15	30.8	6.0	26.6	6.6
	13 ans -	27.8	6.2	27.5	7.5
	Total	29.0	6.1	27.6	7.2

le niveau maternelle étant en plein développement il est normal d'y rencontrer un personnel jeune et peu expérimenté.

Au secondaire, le personnel le plus expérimenté est le moins scolarisé; cette observation se vérifie également à l'élémentaire et à la maternelle. De même nous avons fait la constatation chez les directeurs. Chez le personnel de direction, nous avions également noté que les gens les plus expérimentés étaient les plus âgés. Cette observation se vérifie également en 1969-70 à l'élémentaire et au secondaire. Tel n'était pas le cas cependant en 1967-68 où les plus âgés étaient les plus scolarisés. Toutefois, l'arrivée de jeunes enseignants scolarisés à ces niveaux entre 1967-68 et 1969-70 fait diminuer la moyenne d'âge des plus scolarisés alors que les moins scolarisés demeurent les plus âgés.

Ainsi, en 1969-70, à l'élémentaire et au secondaire comme chez l'ensemble du personnel de direction, les plus âgés sont les plus expérimentés et les moins scolarisés. Les enseignants de la maternelle échappent à cette règle en ce sens que les plus expérimentés qui sont également les moins scolarisés ne sont pas les plus âgés. Toutefois, la tendance semble se dessiner dans ce sens à ce niveau également, puisqu'à mesure qu'on avance dans le temps, la moyenne d'âge des plus scolarisés diminuent beaucoup plus rapidement que celle des moins scolarisés ("13 ans et moins").

2.4 Lieu de naissance

C'est l'élémentaire qui regroupe le plus d'enseignants nés au Québec: environ 89.5% pour toutes les années de la période. A la maternelle, on rencontre de plus en plus d'enseignants québécois; alors qu'en 1967-68, ce niveau se situait bon dernier avec 82.3% d'enseignants nés au Québec, en 1969-70, la maternelle se retrouve immédiatement derrière l'élémentaire avec 86.2% d'enseignants québécois. Au secondaire par contre, la proportion des enseignants québécois diminue sans cesse: on passe ainsi de 83.2% en 1967-68 à 82.3% en 1969-70[1].

Quant aux enseignants nés ailleurs au Canada, c'est au secondaire qu'on en retrouve le plus (5.2% en 1969-70) et à la maternelle qu'on en retrouve le moins (4% en 1969-70)[2].

Pour ce qui est des enseignants nés à l'étranger, c'est toujours au secondaire qu'on en retrouve le plus en 1969-70 (12.6%); par contre, c'est à l'élémentaire qu'ils se concentrent le moins (6.5% en 1969-70)[3].

Si l'on examine la scolarité de ces différents groupes, on verra que peu importe le niveau et l'année étudiée, les enseignants nés au Québec sont toujours moins scolarisés que ceux qui ne sont pas nés au Québec.

D'autre part, si l'on compare entre eux les enseignants québécois du secondaire avec ceux des autres niveaux, on voit que ceux du secondaire sont plus scolarisés que ceux de l'élémentaire et que ces derniers

---

(1) Voir effectifs globaux, p. 12 tableau 3-A

(2) Idem, p.11 tableau 2-C

(3) Idem, p.11 tableau 2-C

Tableau 20 : Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le lieu de naissance en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68				1969-70			
		Québec	Ailleurs Canada	Etranger	Total	Québec	Ailleurs Canada	Etranger	Total
SECONDAIRE	16 ans +	25.1	31.9	39.0	27.0	31.9	36.0	46.6	33.9
	14 - 15	33.0	36.9	30.1	32.9	35.5	36.6	27.8	34.6
	13 ans -	33.3	20.1	10.2	30.0	29.9	23.9	14.4	27.6
	Total	100.0 (27044)	100.0 (2036)	100.0 (3428)	100.0 (32508)	100.0 (27924)	100.0 (1749)	100.0 (4273)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	2.6	6.2	10.6	3.2	5.7	10.1	16.4	6.5
	14 - 15	9.5	26.5	19.0	10.8	16.3	28.8	25.5	17.4
	13 ans -	84.5	34.0	42.2	80.6	76.9	58.3	44.4	74.0
	Total	100.0 (34179)	100.0 (1778)	100.0 (2214)	100.0 (38171)	100.0 (33251)	100.0 (1594)	100.0 (2438)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	3.9	3.6	7.1	4.3	6.6	3.4	6.0	6.4
	14 - 15	6.3	20.5	13.4	8.0	12.7	25.6	22.1	14.2
	13 ans -	79.6	58.9	34.3	72.9	78.4	65.8	49.8	75.1
	Total	100.0 (1701)	100.0 (112)	100.0 (254)	100.0 (2067)	100.0 (2492)	100.0 (117)	100.0 (281)	100.0 (2890)

sont plus scolarisés que ceux de la maternelle. On obtient des résultats semblables lorsqu'on procède à une comparaison entre les enseignants nés ailleurs au Canada et à l'étranger; ceux du secondaire sont toujours plus scolarisés que ceux des autres niveaux.

Si l'on s'attarde maintenant à la scolarité des enseignants qui ne sont pas nés au Québec, on voit qu'en 1969-70, peu importe le niveau considéré, la différence n'est pas grande entre ces deux groupes; cependant, alors qu'au secondaire et à l'élémentaire ce sont les enseignants nés à l'étranger qui sont quelque peu plus scolarisés, à la maternelle c'est l'inverse qui se produit. Si l'on compare cette situation à celle de 1967-68, on voit qu'il n'y a rien de changé; si ce n'est à l'élémentaire où par contre c'étaient les enseignants nés ailleurs au Canada qui étaient le plus scolarisés en 1967-68. Enfin, à la maternelle, le fort pourcentage d'indéterminés à la catégorie "à l'étranger" nous empêche de faire la comparaison.

Il semble donc que, peu importe le niveau, les enseignants nés hors du Québec sont toujours plus scolarisés; cette observation nous amène à nous demander si on n'est pas plus exigeant envers ces derniers qu'envers les enseignants nés au Québec quant à la scolarité à l'entrée dans le système d'enseignement québécois.

Ainsi, ici comme pour les autres variables, les populations du secondaire (hommes, femmes, laics religieux, enseignants québécois. . .) sont toujours plus scolarisées que ceux des autres niveaux. De même, com-

me de façon générale l'élémentaire est plus scolarisé que la maternelle, les différentes sous-populations de ce niveau sont plus scolarisées que celle de la maternelle.

3.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

3.1 Secteur

De 1967-68 à 1969-70, on assiste à une diminution du secteur privé. Toutefois, cette diminution ne frappe que les niveaux secondaire et maternelle. A l'élémentaire où les effectifs du personnel enseignant diminue, la baisse est identique dans les deux secteurs, toute proportion gardée, de sorte que pour toute la période étudiée, on rencontre toujours 96.9% des enseignants dans le secteur public et 3.1% dans le secteur privé. C'est d'ailleurs à l'élémentaire que le secteur public regroupe le plus d'enseignants. Au secondaire et à la maternelle, on retrouve, à mesure qu'on avance dans le temps, de plus en plus de monde au public: à ces deux niveaux alors que le secteur public regroupait à peu près 90% des enseignants en 1967-68, il en regroupe à peu près 93% en 1969-70, soit 92.2% au secondaire et 93.6% à l'élémentaire[1].

Le peu d'importance du secteur privé à l'élémentaire n'est pas surprenant si l'on se souvient que les institutions qui ont toujours fait la force du secteur privé se situaient aux autres niveaux d'enseignement: les collèges classiques et certaines écoles professionnelles. Quant aux maternelles, elles se sont d'abord développées dans le secteur privé.

Au plan de la scolarité, le secteur privé reste en 1969-70 comme il l'était er 1967-68 plus scolarisé que le secteur public. Par ailleurs,

---

(1) Voir effectifs globaux, p.17, tableau 6

Tableau 21 : Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le secteur en 1967-68 et 1969-70.

		1967-68			1969-70		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
SECONDAIRE	16 ans +	26.6	31.1	27.0	35.5	39.8	33.9
	14 - 15	33.1	31.4	32.9	35.5	24.3	34.6
	13 ans -	31.1	15.6	30.0	27.8	24.6	27.6
	Total	100.0 (29482)	100.0 (2939)	100.0 (32508)	100.0 (31308)	100.0 (2526)	100.0 (33946)
ELEMENTAIRE	16 ans +	3.1	8.4	3.2	6.4	11.4	6.5
	14 - 15	10.6	17.0	10.8	17.3	22.4	17.4
	13 ans -	81.6	51.2	80.6	74.6	56.1	74.0
	Total	100.0 (36979)	100.0 (1192)	100.0 (38171)	100.0 (36109)	100.0 (1168)	100.0 (37283)
MATERNELLE	16 ans +	4.0	6.9	4.3	6.3	7.7	6.4
	14 - 15	7.8	9.9	8.0	14.4	14.2	14.4
	13 ans -	76.2	42.4	72.9	76.5	54.6	75.1
	Total	100.0 (1864)	100.0 (203)	100.0 (2067)	100.0 (2706)	100.0 (183)	100.0 (2890)

le secteur public comme le secteur privé du secondaire reste plus scolarisé que le public et le privé de l'élémentaire et les enseignants de ces deux niveaux sont plus scolarisés que ceux de la maternelle.

Cependant, il faut noter que l'écart entre la proportion des "14 ans et plus" des deux secteurs diminue à l'élémentaire et à la maternelle alors qu'elle augmente au secondaire[1].

3.2 Unités administratives

Les conclusions qui ont pu être tirées dans les pages précédentes portent sur l'ensemble de la province. Or si cette analyse est importante parce qu'elle donne une image globale de la scolarité du personnel enseignant elle n'en demeure pas moins incomplète. Le simple fait que la région de Montréal regroupe 50% des effectifs enseignants à chaque niveau soulève des interrogations sur les conclusions précédentes. Si d'une part, on peut penser que les résultats d'une analyse de la scolarité dans l'ensemble de la province et dans la région de Montréal se rapprochaient, on ne peut d'autre part généraliser ses résultats à l'ensemble des régions. Par ailleurs, si cela est vrai pour la scolarité des enseignants, il en est de même pour les autres caractéristiques du personnel enseignant. Ainsi, il apparait intéressant de procéder à une analyse des principales caractéristiques du personnel enseignant sous l'angle des régions administratives, ce que nous ferons dans la partie qui suit.

---

(1) La comparaison dans le temps entre les secteurs est toutefois affectée par le fort pourcentage d'indéterminés en 1967-68 au secteur privé en particulier.

PARTIE 2

ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES

INTRODUCTION

Un des buts premiers de la réforme scolaire au Québec est la démocratisation de l'enseignement. Toute démocratisation sur un territoire donné implique l'élimination des disparités. C'est ce problème que nous voulons étudier dans cette partie. Jusqu'ici nous avons examiné les répercussions de la réforme scolaire principalement pour l'ensemble de la province. L'analyse des caractéristiques du personnel enseignant par région administrative nous permettra de constater dans quelle mesure chacune d'elle s'est conformée à l'évolution provinciale. Elle nous permettra ainsi de mesurer partiellement l'influence de la politique de réduction des disparités du Gouvernement du Québec à travers des incitations monétaires (égalisation des salaires, primes d'éloignement).

Reconnaissant en effet l'existence de telles disparités, le Bill 25 établissait en 1967 une échelle de traitement unique pour le personnel enseignant à travers toute la province, en fonction de catégories de scolarité et d'expérience. La convention collective de 1968-69, intervenue entre le gouvernement du Québec et les enseignants du secteur public, maintenait cette échelle unique de salaire, en y ajoutant des catégories de primes d'éloignement pour certaines régions situées à distance des principaux centres urbains.

Ces mesures destinées à réduire les disparités (quantitatives et qualitatives) entre les différentes régions du Québec ont-elles contribué, malgré leur date récente, à nous rapprocher de cet objectif ? Existe-t-il toujours des différences importantes en nombre et en qualité entre les

régions urbaines comme Montréal et Québec et les régions moins ou peu urbanisées ? S'il y a eu réduction des disparités, quelle a été son ampleur et quel chemin reste-t-il à parcourir ?

L'égalisation des salaires et l'attribution de primes d'éloignement ont pu contribuer à une amélioration générale de la situation. Il n'est pas sûr cependant que ces mesures aient eu pour effet de diminuer les disparités entre régions. Un certain nombre de facteurs, non monétaires ceux-là, jouent en faveur des régions plus urbanisées: facilité d'accès à l'éducation, de loisirs, de transports, présence d'institution de formation des maîtres, etc. Ces facteurs font que les régions urbaines sont en mesure d'attirer un personnel plus expérimenté et plus scolarisé.

Si tel est le cas, n'y aurait-t-il pas lieu d'établir de nouvelles disparités salariales en faveur des régions plus défavorisées, afin d'y attirer un tel type de personnel ? N'y aurait-il pas lieu en même temps d'encourager plus fortement au perfectionnement, par des incitations monétaires ou autres, le personnel déjà en place dans ces régions ? Pour répondre à toutes ces questions, nous allons examiner les caractéristiques du personnel enseignant des niveaux secondaire, élémentaire et maternelle, par unité administrative.

CHAPITRE PREMIER

LES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

De 1967-68 à 1969-70, les effectifs enseignants du secondaire de la province de Québec sont passés de 32,508 à 33,946, soit une augmentation de 4.2%. Ce taux d'augmentation, comme il a déjà été signalé à la partie 1 du présent volume, est sous-estimé à cause du changement de codification des fonctions survenu à SIMEQ en 1969-70 et qui a fait passer dans le groupe des directeurs un certain nombre d'individus occupant deux fonctions (enseignement et administration). Ce changement de codification affecte surtout les données du niveau secondaire.[1]

Les tableau 22 et 23 montrent que ce phénomène a affecté toutes les régions administratives. Si on laisse de côté le cas de la Côte-Nord - Nouveau Québec, sur lequel nous reviendrons plus loin, toutes les régions administratives ont accusé une augmentation de leurs effectifs enseignants entre 1967-68 et 1968-69, alors que pour l'intervalle suivant, on a une diminution dans sept d'entre elles et une faible augmentation de 0.8% pour le Nord-Ouest. A l'intérieur des régions de Montréal et de Québec (tableau 23), deux unités seulement ont enregistré un accroissement; ce sont la CECM (+6.6%) et Québec autres (+3.7%). Il est possible que de fortes augmentations de population scolaire aient pu compenser les effets du changement des codifications des fonctions dans ces deux unités administratives. La CECM fait partie d'une région en pleine expension démographique. L'unité de Québec autres, en plus d'un certain nombre de comtés, fortement ruraux, comprend pour sa part les banlieues de la ville de Québec: il suffit d'invoquer

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 89-91 et 109-110.

ici le phénomène de déplacement des populations urbaines vers la périphérie[1].

Les données concernant la clientèle scolaire (tableau 24) montrent que l'augmentation des effectifs enseignants entre 1967-68 et 1968-69 correspond à une augmentation générale des effectifs étudiants. Seule la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec fait exception. Il est cependant certain qu'il s'agit là d'un sous-dénombrement en 1968-69, tant du côté enseignant que du côté étudiant. D'une part les enseignants passent de 514 en 1967-68 à 344 en 1968-69, pour remonter à 557 en 1969-70. D'autre part, les effectifs étudiants de 1970-71 du tableau 24 indiquent le même type de remontée, après une diminution de 34.8% entre 1967-68 et 1968-69[2]. Il semble donc qu'une ou plusieurs institutions n'aient pas fait parvenir leurs questionnaires aux fichiers du personnel et de la clientèle scolaire de SIMEQ. Enfin, de façon générale, les données 70-71, sur les effectifs scolaires, toutes supérieures à celles de 1968-69, indiquent qu'on aurait dû s'attendre sinon à une augmentation, du moins à une stabilisation des effectifs enseignants de 1968-69 à 1969-70.

Toutes ces limites devront nous conduire, dans la suite du texte à utiliser de façon très prudente les indices évolutifs calculés sur toute la période étudiée, en particulier sur les effectifs (% aug.).

---

(1) Il est aussi possible que le changement de codification des fonctions ait plus ou moins influencé les personnels de ces unités. Nous ne pouvons malheureusement pas mesurer ce phénomène selon la variable "unités administratives".

(2) Les données sur la clientèle scolaire par région administrative ne sont pas disponibles pour l'année 1969-70.

Tableau 22 : Effectifs du personnel enseignant du secondaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Régions Administratives	67-68*	68-69	69-70	% augmentation 67-68 à 68-69	68-69 à 69-70	67-68 à 69-70
Mtl.	16,363	17,862	17,153	+ 9.2	- 4.0	+ 4.8
Qué.	5,662	6,126	5,785	+ 8.2	- 5.6	+ 2.3
B. St.L. Gasp.	1,574	1,706	1,588	+ 8.4	- 6.9	+ 0.9
Sag. Lac St-J.	1,979	2,211	2,039	+11.7	- 7.8	+ 3.0
Trois-Riv.	2,849	2,983	2,888	+ 4.7	- 3.2	+ 1.4
C. de l'Est	1,446	1,562	1,548	+ 8.0	- 0.9	+ 7.1
Outaouais	1,161	1,300	1,277	+12.0	- 1.8	+ 9.1
Nord-Ouest	960	1,100	1,109	+14.6	+ 0.8	+15.5
C.-N. - N.-Q.	514	344	557	-33.1	+62.0	+ 8.4
Total	32,508	35,194	33,946	+ 8.3	- 3.5	+ 4.2

* Les données pour l'année 1967-68 sur le personnel enseignant du secondaire incluent la 12e année collégiale. Cette remarque s'applique à tous les tableaux concernant le personnel enseignant de ce niveau.

Notre analyse des disparités d'un point de vue quantitatif n'en est cependant pas affectée. Les ratios "professeur-étudiants" du tableau 25 constituent les indices permettant cette analyse. Remarquons tout d'abord que par rapport au ratio 1/17 de la convention collective de 1968-69, déjà

Tableau 23 : Effectifs du personnel enseignant du secondaire pour les régions administratives, de Montréal et de Québec par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	% augmentation 67-68 à 68-69	68-69 à 69-70	67-68 à 69-70
Mtl. autres	10,724	11,944	11,111	+11.4	- 7.0	+ 3.6
CECM	4,498	4,725	5,037	+ 5.0	+ 6.6	+12.0
PSBGM	1,141	1,193	1,005	+ 4.6	-15.8	-11.9
Total Mtl.	16,363	17,862	17,153	+ 2.9	- 4.0	+ 4.8
Qué. autres	5,019	5,228	5,037	+ 4.2	+ 3.7	+ 0.4
CECQ	614	868	721	+41.4	-16.9	+17.4
PSBGQ	29	30	27	+ 3.4	-10.0	- 6.9
Total Qué.	5,622	6,126	5,785	+ 8.2	- 5.9	+ 2.1

en 1967-68 toutes les régions administratives se trouvaient dans une situation avantageuse, leur ratio ne dépassant pas 1/16.8 pour la région du Nord-Ouest. En 1968-69 il atteignait 1/17.0 dans celle de Trois-Rivières. Entre 1967-68 et 1968-69, l'augmentation en général plus rapide de la population étudiante par rapport aux enseignants a fait que le ratio a diminué dans cinq régions, est demeuré stable dans deux autres, et n'a augmenté que dans les régions du Nord-Ouest et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Le changement

Tableau 24 : Clientèle scolaire du secondaire, par région administrative, en 1967-68, 1968-69, et 1970-71.

Régions Administratives	67-68*	68-69	% aug. 67-68 à 68-69	70-71	%aug. 68-69 à 70-71
Mtl.	256,401	285,140	+11.2	325,611	+14.2
Qué.	87,302	94,849	+ 8.6	102,487	+ 8.1
B. St-L. Gasp.	24,012	26,480	+10.3	27,820	+ 3.0
Sag. Lac St-J.	31,552	35,509	+12.5	37,139	+ 4.6
Trois-Riv.	44,556	49,246	+10.5	50,402	+ 2.3
C. de l'Est	22,927	25,006	+ 9.1	26,394	+ 5.6
Outaouais	19,126	21,989	+15.0	25,995	+18.2
Nord-Ouest	16,104	18,091	+12.3	19,709	+ 8.9
C.-N. - N.-Q.	6,967	4,545	-34.8	9,398	+106.8
Total prov.	508,947	560,855	+10.2	624,955	+11.4

* Excluant la 12e année collégiale.

Sources: Gouvernement du Québec, Statistiques de l'enseignement, Ministère de l'Education, Service de l'informatique,
Cat. 22-E 6768-1, pp. 1 et 10;
Cat. 22-E 6869-1, pp. 1 et 10;
Cat. 22-G 7071-1, p. 1.

le plus significatif a affecté la région de Trois-Rivières, dont le ratio est passé de 1/15.6 à 1/17.0.

Tableau 25 : Ratio "professeur-étudiants" au niveau secondaire, par région administrative, en 1967-68 et 1968-69.

Régions Administratives	67-68	68-69
Mtl.	1/15.6	1/16.0
Qué.	1/15.4	1/15.5
B. St-L. Gasp.	1/15.2	1/15.5
Sag. Lac St-J.	1/16.4	1/16.4
Trois-Riv.	1/15.6	1/17.0
C. de l'Est	1/16.0	1/16.0
Outaouais	1/16.5	1/16.9
Nord-Ouest	1/16.8	1/16.4
C.-N. - N.-Q.	1/13.5	1/13.3
Total prov.	1/16.0	1/16.0

Par rapport au ratio provincial de 1/16.0, la situation était la suivante en 1968-69: seule la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec était nettement avantagée du point de vue quantitatif avec un ratio de 1/13.3.

D'autre part les régions de Trois-Rivières et de l'Outaouais étaient les plus désavantagées avec des ratios de 1/17.0 et 1/16.9. Les régions de Québec et du Bas St-Laurent - Gaspésie se situaient au-dessus de la moyenne provinciale, à 1/15.5. Celles du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest avaient un ratio de 1/16.4, légèrement inférieur à celui de la province et des régions de Montréal et des Cantons de l'Est.

En résumé, c'étaient les régions plus urbanisées de Montréal, de Québec et des Cantons de l'Est, accompagnées des régions de la Côte-Nord - Nouveau-Québec et du Bas St-Laurent - Gaspésie qui, du point de vue de la quantité d'enseignants se retrouvaient dans une position avantageuse. Pour les trois premières régions, il faut attribuer cette situation à une offre d'emploi importante. C'est en effet dans ces régions que se concentrent les institutions de formation pédagogique et académique. D'autre part il faut souligner que dans ces régions on offre un éventail de cours plus diversifié, s'adressant quelquefois à un nombre restreint d'étudiants (cours de langues modernes par exemple), mais qui justifient l'engagement d'enseignants. Ce phénomène joue dans le sens d'une hausse du ratio. Pour ce qui est de la Côte-Nord - Nouveau-Québec et du Bas St-Laurent, Gaspésie, c'est probablement l'éparpillement des écoles qui affecte le ratio.

La suite de l'analyse va nous permettre maintenant d'examiner ce personnel du point de vue qualitatif.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.1 Sexe

En 1967-68, la proportion de personnel enseignant du secondaire était à 53.4% de sexe masculin. Comme le montre le tableau 26 ,[1] les hommes représentaient déjà la majorité de la population dans onze unités administratives. Seules la CECM (47.2%) et la région du Nord-Ouest (49.3%) faisaient exception. Entre 1967-68 et 1969-70 la masculinisation de ce personnel s'est accentuée. Au niveau de la province, le pourcentage d'hommes est passé de 53.4% à 56.3% par suite d'une augmentation d'effectifs de 10.1% face à une réduction de 1.3% de la population féminine.[2] Le tableau 26 indique que l'importance relative des hommes n'a diminué que dans deux unités: la PSBGM (-2.2) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (-0.9). Dans le premier cas, la proportion d'hommes est même passée en dessous de 50%, à 48.8%.

Quant aux disparités inter-régionales, les indices du tableau 5 montrent qu'elles se sont légèrement accrues. L'écart absolu moyen est passé de 1.9 à 2.4 entre 1967-68 et 1969-70. D'autre part la répartition des unités administratives autour de la proportion provinciale, basée sur l'année 1969-70, est très étonnante. On a déjà souligné à la partie 1 du présent

---

(1) Dans le tableau 26 , ainsi que dans les tableaux qui suivent dans ce chapitre, les unités administratives apparaissent selon un ordre décroissant de leurs proportions del'année 1969-70. Pour les détails concernant les principes de classement et de regroupement des unités, voir CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième pp. 46-49. Les mêmes remarques s'appliquent aux tableaux 1 à 17 en annexe au présent chapitre.

(2) Pour les données concernant le personnel de sexe féminin, voir annexe, tableau 1.

volume que de façon générale les hommes ont une scolarité plus élevée que les femmes. On y a aussi montré, et nous y reviendrons de façon plus détaillée un peu plus loin dans le chapitre, que les régions les plus scolarisées sont les régions les plus urbanisées. Il n'est donc pas surprenant que le PSBGQ et la CECQ se retrouvent parmi les unités sur-représentées du côté masculin. Cette situation est d'autant moins étonnante que la région de Québec en est une où le secteur des services prédomine nettement, offrant ainsi un éventail de carrières plus limité que la région de Montréal par exemple. D'autre part la présence du Nord-Ouest chez les "sous-représentées" s'inscrit dans la même logique, puisque c'est une région peu scolarisée.

Ce qui étonne, c'est de retrouver d'un côté la région du Saguenay-Lac St-Jean et l'unité fortement rurale de Québec-autres parmi les plus fortes proportions d'hommes, et de l'autre côté, parmi les plus faibles, les unités de la CECM et de la PSBGM. On a déjà esquissé une possibilité d'explication pour Montréal: le plus grand éventail de carrières offert par une région fortement industrialisée. D'autre part il est probable que c'est dans cette région que se concentrent les femmes les plus scolarisées. Pour ce qui est de la sur-représentation masculine dans la région du Saguenay - Lac St-Jean, elle pourrait être attribuable au fait qu'il s'agit d'une région regroupant plusieurs villes d'une certaine importance et qui ont influencé le développement de standards de qualités dans l'enseignement. D'autre part il s'agit d'une région pionnière du point de vue du syndicalisme. Enfin la situation dans "Québec autres" pourrait être attribuable à une forte présence masculine dans les villes de la banlieue de Québec, incluses dans cette unité.

Tableau 26 : Personnel enseignant du secondaire de sexe masculin par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	62.0 (18)	66.7	66.7 (18)	+4.7	0.0
Sag. Lac St-J.	56.2 (1112)	56.7	59.7 (1217)	+3.5	+ 9.4
Qué. autres	56.1 (2814)	57.7	59.3 (2986)	+3.2	+ 6.1
CECQ	54.0 (332)	58.4	59.2 (427)	+5.2	+28.6
Trois-Riv.	54.1 (1541)	57.7	58.1 (1678)	+4 0	+ 8.9
Mtl. autres	54.5 (5847)	56.6	57.3 (6362)	+2.8	+ 8.8
Outaouais	53.6 (622)	53.9	57.2 (731)	+3.6	+17.5
C. de l'Est	53.8 (778)	58.2	55.6 (860)	+1.6	+10.5
B. St-L. Gasp.	52.7 (830)	55.5	54.3 (863)	+1.6	+ 4.0
C.-N. - N.-Q.	55.1 (283)	57.8	54.2 (302)	-0.9	+ 6.7
CECM	47.2 (2125)	49.0	51.8 (2611)	+4.6	+22.9
Nord-Ouest	49.3 (473)	51.0	51.1 (567)	+1.8	+19.9
PSBGM	51.0 (582)	51.6	48.8 (490)	-2.2	-15.8
Total prov.	53.4 (17357)	55.5	56.3 (19113)	+2.9	+10.1
E. abs. m.	1.9	2.5	2.4		
E. proc. m.	3.5	4.5	4.3		

2.2 Etat civil/état de vie

Pour les enseignants du secondaire, la période de 1967-68 à 1969-70 est marquée par une laicisation de plus en plus grande. Au niveau provincial, la proportion de religieux est passée de 15.4% à 11.6%, par suite d'une réduction d'effectifs de 21.6%. Cette laicisation s'est faite presque exclusivement au profit des enseignants mariés. Leurs effectifs ont augmenté de 13.7% et leur proportion est passée de 48.2% à 52.5%. Par contre le nombre des laics-célibataires ne s'est accru que de 0.9% de sorte que leur importance relative est passée de 34.6% à 33.5%.[1]

Quant aux unités administratives, elles ont généralement suivi l'évolution provinciale. Les effectifs d'enseignants mariés n'ont diminué qu'à la PSBGM. Leur pourcentage a augmenté dans toutes les unités. En 1969-70, cette proportion variait entre 45.7% (Québec-autres) et 66.7% (PSBGQ). Les disparités inter-régionales sont demeurées stables: l'écart absolu moyen est passé de 2.7 en 1967-68 à 2.6 en 1969-70, et l'écart procentuel moyen de 5.6 à 4.9. Le nombre de laics-célibataires a diminué dans neuf unités administratives. Leur proportion a diminué dans onze d'entre elles. Les seules augmentations ont été faibles: elles ont été enregistrées à la CECM (+1.2) et dans l'Outaouais (+0.5). En 1969-70, le pourcentage de laics-célibataires variait entre 25.1% (Cantons de l'Est) et 40.9% (CECM). Les écarts n'avaient pas non plus varié beaucoup pour cette catégorie: l'écart absolu moyen

(1) Les données des catégories "mariés" "laic-célibataire" et "autre" apparaissent en annexe, aux tableaux 2, 3, et 4 . La catégorie résiduelle "autre" ne réunit jamais plus de 4.2% de la population.

était de 2.9 en 1967-68 et de 2.8 en 1969-70; l'écart procentuel moyen était passé de 8.4 à 8.1.

Les rapports marié/laic-célibataire du tableau 27 montrent que déjà en 1967-68, la proportion d'enseignants mariés dépassait celle des laics-célibataires dans douze unités administratives sur treize. Seul le Bas St-Laurent - Gaspésie faisait exception. Entre 1967-68 et 1969-70, ce rapport a augmenté dans onze unités, diminuant faiblement à la PSBGM et à la CECM. Dans le Bas St-Laurent - Gaspésie, il était passé de 93.0 à 126.7. Aucune unité n'avait de rapport inférieur à 100. Il n'y a aucun doute que l'amélioration des conditions salariales constitue un élément explicatif important du fait que le poste d'enseignant au niveau secondaire devienne de plus en plus un emploi d'individu marié, et même d'homme marié. L'extension par le Bill 25 et la convention collective de 1968-69 de ces conditions à travers toute la province rendrait compte de la généralité de l'évolution.

Enfin le tableau 28 présente l'évolution des effectifs religieux. A l'exception de la PSBGM, où ils sont demeurés stables, et du PSBGQ où ils sont absents, les religieux ont diminué dans toutes les unités administratives, autant en nombre qu'en importance. En 1969-70, leur proportion ne dépassait pas 18.9% (Cantons de l'Est), contre un maximum de 21.9% en 1967-68. Les disparités régionales pour cette catégorie sont demeurées stables: l'écart absolu moyen est passé de 3.4 à 3.3, et l'écart relatif moyen de 22.1 à 28.2. De fait on retrouve en 1969-70 les mêmes régions sur-représentées en proportion de religieux qu'en 1968-69. Ce sont les Cantons de l'Est, Québec-autres et Trois-Rivières. Cette permanence s'explique probablement par la présence d'institutions religieuses importantes dans ces unités.

Tableau 27 : Rapport marié/laic-célibataire (X100) du personnel enseignant du secondaire par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	1967-68	1968-69	1969-70
C. de l'Est	176.5	194.4	214.3
PSBGQ	145.7	130.9	200.3
Mtl. autres	160.5	173.6	182.0
Sag. Lac St-J.	148.8	176.5	170.9
Trois-Riv.	131.2	147.6	164.8
C.-N. - N.-Q.	128.1	126.6	164.6
CECQ	137.4	159.7	160.7
Outaouais	151.2	176.7	160.0
PSBGM	153.9	164.8	153.3
Nord-Ouest	122.0	130.6	143.0
Qué. autres	119.8	126.0	133.6
B. St-L. Gasp.	93.0	114.8	126.7
CECM	128.5	125.7	126.4
Total prov.	139.3	151.3	156.7
E. abs. m.	17.7	23.7	19.7
E. proc. m.	12.7	15.7	12.6

Tableau 28 : Personnel enseignant du secondaire religieux, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C. de l'Est	21.9 (317)	20.0	18.9 (292)	- 3.0	- 7.9
Qué. autres	21.2 (1064)	18.7	17.3 (870)	- 3.9	-18.2
Trois-Riv.	20.9 (295)	17.9	15.0 (233)	- 5.9	-27.2
B. St-L. Gasp.	18.6 (293)	14.9	13.2 (209)	- 5.4	-28.7
Outaouais	17.7 (205)	14.8	13.1 (167)	- 4.6	-18.5
Nord-Ouest	17.4 (167)	14.5	12.4 (138)	- 5.0	-17.4
Mtl. autres	14.9 (1603)	12.6	11.3 (1256)	- 3.6	-21.6
Sag. Lac St-J.	13.6	11.1	10.2	- 3.4	-22.7
C.-N. - N.-Q.	13.4 (69)	10.2	8.6 (48)	- 4.8	-30.4
CECQ	15.6 (96)	9.0	7.1 (51)	- 8.5	-46.9
CECM	7.4 (335)	6.4	5.1 (258)	- 2.3	-23.0
PSBGM	0.3 (3)	0.1	0.3 (3)	0.0	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	15.4 (5016)	13.1	11.6 (3933)	- 3.8	-21.6
E. abs. m.	3.4	3.5	3.3		
E. proc. m.	22.1	26.7	28.2		

2.3 Age et expérience

De 1967-68 à 1969-70, l'âge moyen des enseignants du secondaire de la province est passé de 32.8 ans à 31.7 ans. Le tableau 29 rend compte de façon détaillée de ce rajeunissement. Il est le résultat d'une augmentation des effectifs des 20-44 ans, face à une réduction du nombre des plus de 45 ans. Deux facteurs principaux expliquent cette évolution. D'abord l'augmentation des effectifs des 20-29 ans et peut-être d'une partie de 30-44 ans provient de l'accroissement de la population enseignante, suite à l'augmentation de la clientèle scolaire, déjà soulignée au début de ce chapitre. Quant à la réduction du nombre des plus de 45 ans, elle est liée à l'accroissement du niveau de scolarité, dont on a déjà parlé à la partie I du présent volume. C'est en effet dans les groupes d'âge élevés que se concentrent les individus les moins scolarisés.[1]

Le tableau 30 montre que le rajeunissement a été presque général. Seule la CECQ a conservé une moyenne d'âge de 32.3 ans en 1967-68 et 1969-70. De fait, sauf pour cette unité, la diminution de l'importance relative des plus de 45 ans a été générale.[2] Elle varie entre -16.5 (PSBGQ) et -0.2 (Côte-Nord - Nouveau-Québec.) A la CECQ l'augmentation a été de 1.6. Cependant la forte augmentation des 20-24 ans, dont la proportion est passée de 20.0% à 24.1% a permis à cette unité de conserver sa moyenne d'âge de 1967-68.

---

(1) Voir partie 1, pp. 51, 52 et 53.

(2) Les données par groupes d'âge apparaissent en annexe, tableaux 5 à 10 inclusivement.

Tableau 29 : Personnel enseignant du secondaire par groupes d'âge, en 1967-68 et 1969-70.

	67-68	69-70	△	% aug.
15 - 19 ans	1.1 (342)	0.7 (224)	- 0.4	-34.5
20 - 24 ans	26.3 (8534)	26.3 (8915)	0.0	+ 4.5
25 - 29 ans	26.6 (8632)	28.8 (9792)	+ 2.2	+13.4
30 - 44 ans	30.1 (9797)	30.6 (10388)	+ 0.5	+ 6.0
45 - 59 ans	13.1 (4248)	11.5 (3919)	- 1.6	- 7.7
60 ans et plus	3.0 (964)	1.9 (638)	- 1.1	-33.8

Enfin les indices de disparités inter-unités n'indiquent pas de rapprochement important des unités administratives quant à leur structure par âge. L'écart absolu moyen est passé de 1.0 à 0.9 entre 1967-68 et 1969-70, l'écart procentuel moyen étant de 3.0 à 2.8. La diminution de la moyenne d'âge entre ces deux années n'est d'ailleurs pas toujours fonction de la situation en 1967-68. Ainsi la région du Nord-Ouest, une des plus jeunes en 1967-68, a vu cette moyenne réduite de 1.5 an, alors que la réduction provinciale était de 1.1 an. Le tableau 30 indique qu'en 1969-70 l'unité la plus vieille était celle de la PSBGM. Les régions jeunes étaient toutes des régions éloignées des centres urbains: le Saguenay - Lac St-Jean, le Nord-Ouest, la

Côte-Nord - Nouveau-Québec et le Bas St-Laurent - Gaspésie. Parmi les unités qui se groupaient autour de la moyenne provinciale, les plus urbanisées, à la seule exception de la CECM, avaient une moyenne supérieure à la province. C'étaient Montréal-autres, les Cantons de l'Est, la CECQ et la PSBGQ. La présence de la CECM au-dessous de la moyenne provinciale peut paraître curieuse. Rappelons cependant que cette unité a enregistré une plus forte hausse de population enseignante entre 1967-68 et 1969-70, ce qui n'a pu que rajeunir son personnel.[1]

Il existe un lien étroit entre la structure par âge et l'expérience. On peut faire l'hypothèse que les régions plus urbanisées ont un personnel enseignant généralement plus âgé parce qu'elles sont en mesure d'attirer des individus plus expérimentés. D'autre part les régions éloignées des centres urbains, où l'offre d'emploi est moins importante, constituent une sorte de tremplin où les enseignants nouvellement arrivés sur le marché du travail vont acquérir leur expérience. Nous examinerons donc maintenant la répartition des unités administratives selon leur structure d'expérience.

Malgré le rajeunissement de la population enseignante, le nombre moyen d'années d'expérience est demeuré stable, au niveau provincial en tout cas. Entre 1967-68 et 1969-70 il est passé de 8.9 ans à 9.0 ans. Le tableau 31 montre que des changements plus importants se sont produits dans certaines unités administratives. Deux d'entre elles ont enregistré des réductions de plus de 1 an: la CECQ (-1.9) et la PSBGQ (-4.1). Si le cas de

---

(1) Voir Effectifs globaux, p. 18, tableau 7.

Tableau 30 : Age moyen du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△
PSBGM	36.3	36.6	34.7	-1.2
Mtl. autres	33.7	33.4	32.5	-1.2
C. de l'Est	33.5	32.9	32.4	-1.1
CECQ	32.3	32.9	32.3	0.0
PSBGQ	34.2	32.0	32.2	-2.0
Trois-Riv.	33.0	32.1	31.6	-1.4
Outaouais	32.7	32.5	31.6	-1.1
CECM	32.7	32.1	31.4	-1.3
Qué. autres	31.9	31.5	31.1	-0.8
Sag. Lac St-J.	30.7	30.9	30.6	-0.1
Nord-Ouest	31.8	31.1	30.3	-1.5
C.-N. - N.-Q.	30.5	30.8	29.9	-0.6
B. St-L. Gasp.	29.7	29.6	29.3	-0.4
Total prov.	32.8	32.4	31.7	-1.1
E. abs. m.	1.0	1.0	0.9	
E. proc. m.	3.0	3.1	2.8	

la PSBGQ est peu significatif étant donnés les faibles effectifs impliqués, celui de la CECQ mérite qu'on s'y arrête. On a déjà souligné l'augmentation des 20-24 ans dans cette unité. De fait elle est la seule à avoir enregistré un accroissement de l'importance relative des enseignants possédant un an d'expérience: alors que pour la province leur proportion passait de 14.4% à 10.7% entre 1967-68 en 1969-70, à la CECQ ils passaient de 9.4% à 12.3%.[1] C'est aussi dans cette unité qu'on a enregistré, après la PSBGQ, la plus forte augmentation de pourcentage des 2 à 5 ans d'expérience: alors qu'ils regroupaient 27.9% de la population en 1967-68 leur proportion était de 34.8% en 1969-70. Il faut sûrement attribuer cette évolution à la très forte augmentation des effectifs enseignants de la CECQ entre 1967-68 et 1969-70.[2]

D'autre part deux régions ont vieilli d'un an ou plus: Trois-Rivières (+1.0) et le Nord-Ouest (+1.2). Dans le Nord-Ouest, ce vieillissement est surtout dû à la forte augmentation du nombre des 36 ans et plus d'expérience; de 8 qu'ils étaient en 1967-68, ils sont passés à 43 en 1969-70; leur proportion est passée de 0.8% à 3.9%. Enfin dans le cas de Trois-Rivières, le vieillissement fait suite à une forte diminution des effectifs (235 contre 418) et de la proportion (8.1 vs 14.7) des enseignants à leur première année d'expérience en 1969-70, par rapport à 1967-68.

Quant aux disparités régionales, comme dans le cas de l'âge, elles sont demeurées à peu près stables: l'écart moyen absolu est passé de 0.9 à

---

(1) Voir annexe, tableau 11 . Les données par catégorie d'expérience apparaissent en annexe, tableaux 11 à 15 .

(2) Voir l'analyse des effectifs globaux au début de ce chapitre.

1.1, l'écart moyen relatif de 10.1 à 12.2. D'ailleurs la répartition des unités administratives, en particulier dans le cas des unités se situant aux extrêmes, a peu varié. Par exemple la moyenne de la PSBGM est demeurée élevée, alors que celle de la Côte-Nord - Nouveau-Québec est restée la plus faible de la province. Cependant l'hypothèse émise au sujet de la répartition des unités selon leur moyenne d'âge se vérifie plus difficilement. La PSBGM, les Cantons de l'Est et Montréal-autres d'une part, l'Outaouais, le Saguenay-Lac St-Jean, le Bas St-Laurent - Gaspésie et la Côte-Nord - Nouveau-Québec d'autre part, se situent sensiblement au même rang que dans le cas de l'âge. Mais il y a des exceptions. La région de Trois-Rivières, dont la moyenne d'âge était légèrement inférieure à celle de la province en 1969-70, se retrouve avec la plus forte moyenne d'expérience, à 10.5 ans. La région du Nord-Ouest a une moyenne d'expérience beaucoup plus près de celle de Montréal autres que de celle du Bas St-Laurent - Gaspésie ou de la Côte-Nord - Nouveau Québec. L'examen des catégories d'expérience montre que dans les deux cas, on a une sur-représentation des 36 ans et plus d'expérience. Alors que pour la province leur proportion est de 2.0% en 1969-70, elle est de 3.9% au Nord-Ouest et de 3.5% à Trois-Rivières. Enfin la présence de la PSBGQ parmi les régions les moins expérimentées est peu significative, étant donnée comme nous l'avons déjà dit, le nombre peu important d'individus impliqués. Cette unité ne contient d'ailleurs aucun effectifs dans les 36 ans et plus, et deux seulement chez les 16-35 ans d'expérience, en 1969-70.

Tableau 31 : Moyenne d'expérience du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△
Trois-Riv.	9.5	9.5	10.5	+1.0
PSBGM	11.0	11.4	10.4	-0.6
C. de l'Est	9.4	9.4	9.8	+0.4
Mtl. autres	9.2	9.0	9.2	0.0
Nord-Ouest	7.8	7.5	9.0	+1.2
Qué. autres	8.3	8.5	8.8	-0.1
CECM	9.0	8.9	8.7	-0.3
CECQ	10.3	9.2	8.4	-1.9
Outaouais	8.8	8.8	8.4	-0.4
Sag. Lac St-J.	7.4	7.5	7.9	+0.5
B. St-L. Gasp.	7.5	7.1	7.6	+0.1
PSBGQ	11.4	8.8	7.3	-4.1
C.-N. - N.-Q.	6.9	6.8	7.1	+0.2
Total prov.	8.9	8.8	9.0	+0.1
E. abs. m.	0.9	0.8	1.1	
E. proc. m.	10.1	9.1	12.2	

2.4 Lieu de naissance

En 1967-68, 83.2% des enseignants du secondaire étaient nés au Québec, 10.5% à l'étranger, et 6.3% seulement ailleurs au Canada. En 1969-70, la proportion de Québécois avait quelque peu diminué, passant à 82.3%, au profit exclusif des enseignants nés à l'étranger, dont la proportion était de 12.6%. Les individus nés ailleurs au Canada avaient diminué à 5.2%.

Quand on examine cette évolution au niveau des régions et des unités administratives, on se rend compte que la réduction de la proportion de Québécois est exclusive aux régions de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. A l'intérieur de la région de Québec, on peut aussi parler de stabilité en ce qui concerne Québec-autres et la CECQ, dont les proportions n'ont diminué respectivement que de 0.1 et 0.5. La plus forte diminution a été enregistrée à la PSBGQ, soit -4.6. Dans les deux autres régions, elle varie entre -1.4 (Outaouais) et -2.8 (PSBGM et CECM).[1] Cette concentration de la diminution de l'importance relative des enseignants nés au Québec dans les seules unités ou régions déjà moins ou sous-représentées à cette catégorie a évidemment contribué à augmenter les différences inter-régionales, et à maintenir la distribution des unités autour de la proportion provinciale.

Ainsi en 1969-70, trois unités étaient sous-représentées à la catégorie "né au Québec": c'étaient dans l'ordre le PSBGQ (33.3%), Le PSBGM (38.3%) et l'Outaouais (74.1%). Les unités de Montréal-autres (76.2%) et de la CECM (79.5%) ne dépassaient pas non plus 80.0%. Enfin la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (81.5%) se situait sous la proportion provinciale de 82.3%.

---

(1) Voir annexe, tableau 16.

Les tableaux 32 et 33 donnent la distribution des individus nés en dehors du Québec. On notera tout d'abord que la proportion des enseignants nés ailleurs au Canada (tableau 32) a diminué dans toutes les unités administratives, à la seule exception d'une faible augmentation de 0.1 à la CECQ. Quant à la diminution de 22.2 enregistrée à la PSBGQ, elle est peu significative, étant donnée la faiblesse des effectifs impliqués. En 1969-70, cette catégorie regroupait entre 1.3% (Trois-Rivières) et 22.6% (PSBGQ) des enseignants du secondaire. Les unités à plus forte représentation étaient la PSBGQ, la PSBGM (17.0%), l'Outaouais (15.4%) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (9.5%).

D'autre part le tableau 33 indique que la proportion d'enseignants nés à l'étranger a augmenté dans dix unités administratives, et n'a diminué que faiblement dans les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie (-0.3) et des Cantons de l'Est (-0.7). Elle est demeurée stable au Saguenay-Lac St-Jean. En 1969-70, les différences inter-unités étaient importantes. Les PSBGM et PSBGQ avaient les plus fortes proportions, avec respectivement 44.7% et 37.0%. Dans les unités de Montréal-autres (17.5%), de la CECM (16.3%) et dans la région de l'Outaouais (10.5%), le pourcentage d'étranger dépassait 10.0%. La proportion la plus faible était celle du Bas St-Laurent - Gaspésie, à 3.1%.

Le lien est évidemment très étroit entre la composition ethnique et la situation géographique des unités administratives d'une part, et la structure linguistique de leur personnel enseignant. Ainsi les unités de la région de Montréal se retrouvent parmi les plus fortement représentées à la fois du côté des enseignants nés ailleurs au Canada et du côté des nés à l'étranger. Montréal étant la région la plus cosmopolite de la province, cette situation

Tableau 32 : Personnel enseignant du secondaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	44.8 (13)	26.7	22.6 (8)	-22.2	-38.5
PSBGM	17.3 (197)	16.8	17.0 (171)	- 0.3	-13.2
Outaouais	16.9 (196)	16.2	15.4 (197)	- 1.5	+ 0.5
C.-N. - N.-Q.	11.1 (57)	15.4	9.5 (53)	- 1.6	- 7.0
Mtl. autres	7.9 (847)	7.1	6.3 (697)	- 1.6	-17.7
CECQ	5.2 (32)	7.4	5.3 (38)	+ 0.1	+18.8
Nord-Ouest	8.3 (80)	6.2	5.0 (56)	- 3.3	-30.0
C. de l'Est	4.7 (68)	4.7	4.5 (70)	- 0.2	+ 2.9
CECM	4.9 (220)	4.6	4.1 (209)	- 0.8	- 0.5
B. St-L. Gasp.	5.0 (78)	4.6	3.3 (52)	- 1.7	-33.3
Qué. autres	2.7 (136)	2.5	2.4 (120)	- 0.3	-11.8
Sag. Lac St-J.	2.7 (53)	2.1	2.0 (40)	- 0.7	-24.5
Trois-Riv.	2.1 (59)	2.1	1.3 (38)	- 0.8	-35.6
Total prov.	6.3 (2036)	5.8	5.2 (1749)	- 1.1	-14.1
E. abs. m.	3.2	3.4	2.7		
E. proc. m.	50.8	58.6	51.9		

Tableau 33 : Personnel enseignant du secondaire né à l'étranger, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	41.6 (475)	43.2	44.7 (449)	+ 3.1	- 5.5
PSBGQ	17.2 (5)	20.0	37.0 (10)	+19.8	+50.0
Mtl. autres	13.7 (1473)	15.5	17.5 (1948)	+ 3.8	+32.2
CECM	12.8 (574)	15.2	16.3 (823)	+ 3.5	+43.4
Outaouais	7.6 (88)	8.5	10.5 (134)	+ 2.9	+52.3
Nord-Ouest	7.6 (73)	9.5	9.8 (109)	+ 2.2	+49.3
C.-N. - N.-Q.	8.2 (42)	13.4	9.0 (50)	+ 0.8	+19.0
C. de l'Est	8.6 (124)	8.4	7.9 (123)	- 0.7	- 0.8
CECQ	6.4 (39)	6.8	6.8 (49)	+ 0.4	+25.6
Qué. autres	5.5 (274)	5.3	5.9 (299)	+ 0.4	+ 9.1
Trois-Riv.	4.1 (118)	4.0	4.7 (136)	+ 0.6	+15.2
Sag. Lac St-J.	4.5 (89)	5.0	4.5 (92)	0.0	+ 3.3
B. St-L. Gasp.	3.4 (54)	3.1	3.1 (50)	- 0.3	- 7.4
Total prov.	10.5 (3428)	11.7	12.6 (4273)	+ 2.1	+24.6
E. abs. m.	4.0	4.7	5.4		
E. proc. m.	38.1	40.3	43.1		

n'est pas surprenante. Quant à la forte proportion de "nés ailleurs au Canada" à l'intérieur de la PSBGQ elle s'explique par son caractère anglophone.

Notons cependant que la PSBGQ, comme la PSBGM, recrute plus volontiers ses enseignants parmi les "nés à l'étranger" que parmi les "nés ailleurs au Canada". Le plus haut degré de scolarisation des premiers en est peut-être la cause.[1] Enfin la présence d'une forte minorité anglophone dans l'Otaouais et la Côte-Nord - Nouveau-Québec explique la sur-représentation de "nés ailleurs au Canada" dans ces régions. Dans le cas de l'Outaouais, on peut aussi invoquer sa proximité avec l'Ontario.

---

(1) Voir partie 1, pp. 54 à 57.

3.0 VARIABLES SCOLARITE

3.1 Diplôme le plus élevé

En 1967, le règlement numéro 4 du Ministère de l'Education exigeait un minimum de 14 années de scolarité pour les enseignants de la province. En 1967-68, 30% des enseignants du secondaire ne répondaient pas à cette exigence. D'autre part, dès 1965 le Rapport Parent recommandait que les enseignants du secondaire possèdent au moins 16 années de scolarité. En 1967-68, la proportion des "16 ans et plus" était de 27.0%. Entre 1967-68 et 1969-70, on assiste à une augmentation du niveau de scolarité. Les 13 ans et moins ont diminué, autant en effectifs (-3.9%) qu'en importance relative (-2.4). Ils regroupaient 27.6% des enseignants en 1969-70. Les "14-15 ans" ont enregistré un accroissement d'effectifs de 9.6%, et leur proportion est passée de 32.9% à 34.6%. Enfin l'augmentation la plus importante a été enregistrée du côté des "16 ans et plus", leur nombre s'étant accru de 31.3% et leur proportion de 6.9. Cependant leur proportion en 1969-70 n'était que de 33.9%, ce qui est encore loin des objectifs fixées par le Rapport Parent quelques cinq années auparavant.

De façon générale, l'évolution décrite pour la province a été du même type pour la plupart des unités administratives. Trois unités ont cependant enregistré une augmentation de l'importance relative de leur "13 ans et moins". Ce sont la PSBGM (+1.6) et la PSBGQ (+0.8), et la CECQ (+1.5) qui a même vu ses effectifs augmenter de 24.5%, contre une diminution provinciale de 3.9%. Les PSBGM, CECQ et Cantons de l'Est ont subi les seules diminutions

de leur proportion de "14-15 ans". Enfin la CECQ et la PSBGQ ont enregistré des réductions de 0.3 et 11.0 de leur "16 ans et plus". Dans le cas de la PSBGQ cependant, cette réduction ne porte que sur quatre individus. Il faut souligner que toutes ces unités, bien que leur évolution ne se soit pas faite dans le même sens que celui de la province, ont quand même conservé à la fois parmi les plus faibles proportions de "13 ans et moins" et les plus forts pourcentages de "16 ans et plus".

D'ailleurs les très fortes disparités inter-régionales qui existaient en 1967-68 se sont en général maintenues pour la période étudiée. Le tableau 34 montre que de 1967-68 à 1969-70, les écarts entre unités n'ont que faiblement diminué en ce qui concerne leur proportion de "13 ans et moins" de scolarité. L'écart absolu moyen est passé de 4.9 à 3.5 et l'écart procentuel moyen de 16.3 à 12.7. Les unités extrêmes sont demeurées les mêmes, c'est-à-dire le Bas St-Laurent - Gaspésie, avec 42.1% et 39.7% de "13 ans et moins" d'une part, et le PSBGM avec 6.3% et 7.9% pour la même catégorie d'autre part.

La distribution des unités administratives autour de la proportion provinciale de 1969-70, qui ne diffère pas d'ailleurs de celle de 1967-68, est très significative. On peut nettement y distinguer quatre groupes:

1) Quatre régions sont sur-représentées quant à leur proportion de 13 ans et moins de scolarité. Ce sont des régions fortement rurales et éloignées des grands centres urbains de la province. Il s'agit du Bas St-Laurent Gaspésie, du Nord-Ouest, du Saguenay - Lac St-Jean et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec.

Tableau 34 : Personnel enseignant du secondaire possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L.	42.1	41.4	39.7	- 2.4	
Gasp.	(663)		(630)		- 5.0
Nord-Ouest	41.7	39.1	38.0	- 3.7	
	(400)		(421)		+ 5.3
Sag.	40.3	39.3	36.2	- 4.1	
Lac St-J.	(798)		(738)		- 7.5
C.-N. - N.-Q.	35.4	30.2	34.8	- 0.6	
	(182)		(194)		+ 5.3
Qué. autres	34.4	32.4	29.8	- 4.6	
	(1725)		(1499)		-13.1
Trois-Riv.	32.6	31.0	28.5	- 4.1	
	(929)		(822)		-11.5
Outaouais	32.1	29.9	28.3	- 3.8	
	(373)		(361)		- 3.2
CECM	28.9	24.9	26.0	- 2.9	
	(1298)		(1310)		+ 0.9
C. de l'Est	28.1	25.0	25.5	- 2.6	
	(406)		(395)		- 2.7
CECQ	23.9	25.2	25.4	+ 1.5	
	(147)		(183)		+24.5
Mtl. autres	25.7	23.7	24.7	- 1.0	
	(2759)		(2739)		- 0.7
PSBGQ	10.3	3.3	11.1	+ 0.8	
	(3)		(3)		0.0
PSBGM	6.3	5.3	7.9	+ 1.6	
	(72)		(79)		+ 9.7
Total Prov.	30.0	27.8	27.6	- 2.4	
	(9755)		(9374)		- 3.9
E. abs. m.	4.9	5.6	3.5		
E. proc. m.	16.3	20.1	12.7		

2) Trois autres régions, dont la population urbaine est concentrée sur une faible partie de leur territoire, se rapprochent de la proportion provinciale, tout en lui demeurant supérieure, ce sont "Québec-autres", Trois-Rivières et l'Outaouais.

3) Les unités à majorité francophone de la région urbaine de Montréal, la CECQ et la région des Cantons de l'Est forment le troisième groupe. Leur proportion est inférieure au pourcentage québécois. La présence de centres universitaires sur leur territoire pourrait rendre au moins compte en partie de cette situation.

4) Enfin les deux unités anglophones des régions de Montréal et de Québec semblent avoir pris une très forte avance au plan des nouvelles exigences de la réforme scolaire. Leurs proportions de "13 ans et moins" de scolarité, de 11.1% pour la PSBGQ et de 7.9% pour la PSBGM, se distinguent nettement, aussi bien de la proportion provinciale (27.6%) que de celle de Montréal-autres (24.7%).

La répartition des 14 ans et plus de scolarité nous est présentée aux tableaux 35 et 36. On y voit que la PSBGQ est à la fois sur-représentée pour les "14-15 ans" et les "16 ans et plus". La PSBGM est sur-représentée pour les "14-15 ans", et sa proportion de "16 ans et plus" est supérieure à la proportion provinciale (36.8% vs 33.9%). La faible représentation des 14-15 ans à la CECQ, dans "Montréal autres" et surtout à la CECM est cependant compensée par des pourcentages élevés de 16 ans et plus. C'est d'ailleurs la CECM qui a la proportion la plus élevée de "16 ans et plus", soit 43.5%, contre 33.9% pour la province et 17.2% seulement pour la région du Bas St-Laurent -

Tableau 35 : Personnel enseignant du secondaire possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	51.3 (585)	50.5	48.9 (491)	- 2.4	-16.1
PSBGQ	34.5 (10)	40.0	44.4 (12)	+ 9.9	+20.0
B. St-L. Gasp.	34.9 (549)	37.6	39.5 (628)	+ 4.6	+14.4
C.-N. - N.-Q.	37.4 (192)	32.6	39.1 (218)	+ 1.7	+13.5
Outaouais	32.1 (373)	34.1	38.9 (497)	+ 6.8	+33.2
Trois-Riv.	36.2 (1031)	37.6	37.9 (1095)	+ 1.7	+ 6.2
Nord-Ouest	34.3 (329)	34.8	37.9 (420)	+ 3.6	+27.7
Qué. autres	33.6 (1685)	35.0	36.7 (1851)	+ 3.1	+ 9.9
C. de l'Est	36.9 (533)	37.1	36.2 (560)	- 0.7	+ 5.1
Sag. Lac St-J.	31.8 (630)	32.7	36.1 (737)	+ 4.3	+17.0
CECQ	36.6 (225)	34.0	35.1 (253)	- 1.5	+12.4
Mtl. autres	31.7 (3398)	31.9	32.0 (3557)	+ 0.3	+ 4.7
CECM	25.9 (1166)	27.1	28.0 (1410)	+ 2.1	+20.9
Total prov.	32.9 (10706)	33.6	34.6 (11731)	+ 1.7	+ 9.6
E. abs. m.	2.7	2.3	3.2		
E. proc. m.	8.3	6.8	9.2		

Tableau 36 : Personnel enseignant du secondaire possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECM	35.2 (1582)	39.9	43.5 (2190)	+ 8.3	+38.4
PSBGQ	51.7 (15)	43.3	40.7 (11)	-11.0	-36.4
Mtl. autres	31.0 (3320)	32.9	38.7 (4298)	+ 7.7	+29.5
PSBGM	32.7 (373)	34.4	36.8 (370)	+ 4.1	- 0.8
CECQ	35.3 (217)	32.4	35.0 (252)	- 0.3	+13.9
C. de l'Est	26.8 (387)	29.7	34.6 (535)	+ 7.8	+38.2
Trois-Riv.	23.0 (656)	24.8	31.5 (911)	+ 8.5	+38.9
Qué. autres	22.1 (1110)	24.1	29.2 (1470)	+ 7.1	+32.4
Outaouais	26.6 (309)	25.6	28.9 (369)	+ 2.3	+19.4
Sag. Lac St-J.	17.5 (347)	18.2	23.5 (479)	+ 6.0	+38.0
C.-N. - N.-Q.	18.1 (93)	28.8	22.8 (127)	+ 4.7	+36.6
Nord-Ouest	15.2 (146)	15.2	21.2 (235)	+ 6.0	+61.0
B. St-L. Gasp.	14.1 (222)	13.6	17.2 (273)	+ 3.1	+23.0
Total prov.	27.0 (8777)	29.0	33.9 (11520)	+ 6.9	+31.3
E. abs. m.	5.7	6.5	6.3		
E. proc. m.	21.0	22.4	18.6		

Gaspésie. Cette dernière région, sur-représentée en "13 ans et moins", ainsi que la Côte-Nord - Nouveau-Québec et le Nord-Ouest, sont cependant aussi sur-représentés à la catégorie "14-15 ans". L'existence de primes d'éloignement n'est pas étrangère à cette situation. Ces primes permettent à des jeunes peu expérimentés, mais "moyennement" scolarisés de se déplacer vers ces régions. D'autre part il est possible que cette sur-représentation fasse suite à un effort de perfectionnement. Mais l'absence de centres universitaires dans ces régions en limite la poursuite. De sorte qu'on retrouve les mêmes régions parmi les sous-représentées à la catégorie "16 ans et plus". Est-ce que l'établissement de campus de l'Université du Québec dans l'est de la province va remédier à cette lacune? Car malgré les efforts entrepris depuis le Bill 25 pour lutter contre les disparités régionales par l'égalisation des échelles de salaires à travers la province, et par l'institution de primes d'éloignement, la situation s'est améliorée partout, mais les disparités se maintiennent quant aux catégories extrêmes de niveau de scolarité.

3.2 Nature des diplômes

Le Rapport Parent, en plus de recommander une scolarité minimum de 16 ans, recommandait aussi que la formation des enseignants soit à la fois pédagogique et académique. En 1967-68, 57.3% des enseignants du secondaire répondaient à ce critère. La proportion des diplômés pédagogiques seulement était de 28.4%; les individus possédant une formation exclusivement académique ne représentaient que 12.0% de la population. Entre 1967-68 et 1969-70, l'évolution s'est poursuivie dans le sens des recommandations du Rapport Parent.

Les enseignants possédant les deux types de formation regroupaient 63.6% de la population en 1969-70, soit une augmentation de 6.3. Cette augmentation s'est faite au détriment des deux autres catégories de façon à peu près égale: la proportion des diplômés pédagogiques était de 25.4% en 1969-70; celles des diplômés académiques ne représentait plus que 9.4% des enseignants du secondaire.

Les tableaux 37-38 , et 39 montrent que les unités administratives ont en général suivi le même type d'évolution à travers toute la province. Seule la CECQ a enregistré une faible diminution de la proportion d'enseignants possédant les deux types de formation (tableau 37). L'augmentation générale pour les autres unités doit être reliée à l'amélioration aussi générale du niveau de scolarité déjà constaté. En effet, on a déjà souligné à la partie 1 du présent volume le lien existant entre un haut degré de scolarité et la possession des deux types de formation.[1] C'est pourquoi le classement des unités administratives au tableau 37 est à peu de chose près à l'inverse de celui du tableau 34 , qui présente les proportions de la catégorie "13 ans et moins" de scolarité pour les mêmes unités.

D'autre part, seule la région du Bas St-Laurent - Gaspésie a vu sa proportion de diplômés pédagogiques augmenter de 1.4. Enfin les pourcentages d'enseignants à formation académique seulement n'ont augmenté qu'à la PSBGQ (+1.0), à la CECM (+0.6) et à la CECQ (+1.3). Encore une fois cette augmentation dépend probablement du haut degré de scolarisation de ces unités admi-

---

(1) Voir partie 1, pp. 32 à 36.

Tableau 37 : Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	82.6	86.3	89.9	+ 7.3	
	(942)		(903)		- 4.1
PSBGQ	72.4	76.7	74.1	+ 1.7	
	(21)		(20)		- 4.8
CECQ	70.2	70.5	69.3	- 0.9	
	(431)		(500)		+16.0
Mtl. autres	62.4	64.5	68.7	+ 6.3	
	(6689)		(7635)		+14.1
CECM	60.1	64.1	67.9	+ 7.8	
	(2704)		(3420)		+26.5
C. de l'Est	55.4	58.3	66.5	+11.1	
	(801)		(1030)		+28.6
Trois-Riv.	55.5	57.8	62.2	+ 6.7	
	(1581)		(1797)		+13.7
Outaouais	52.4	53.8	60.1	+ 7.7	
	(608)		(767)		+26.2
Qué. autres	52.0	53.3	57.7	+ 5.7	
	(2611)		(2906)		+11.3
Sag.	48.6	47.7	54.0	+ 5.4	
Lac St-J.	(961)		(1102)		+14.7
C.-N. - N.-Q.	46.3	49.4	51.7	+ 5.4	
	(238)		(288)		+21.0
Nord-Ouest	45.7	41.9	49.9	+ 4.2	
	(439)		(553)		+26.0
B. St-L.	39.2	40.6	41.8	+ 2.6	
Gasp.	(617)		(664)		+ 7.6
Total prov.	57.3	59.4	63.6	+ 6.3	
	(18643)		(21586)		+15.8
E. abs. m.	6.7	8.5	7.1		
E. proc. m.	11.7	14.3	11.2		

Tableau 38 : Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L. Gasp.	44.7 (503)	42.4	45.3 (720)	+ 1.4	+43.1
Nord-Ouest	40.7 (391)	39.5	37.5 (416)	- 3.2	+ 6.4
Sag. Lac St-J.	30.3 (757)	37.9	34.6 (705)	- 3.7	- 6.9
C.-N. - N.-Q.	38.1 (196)	33.7	34.1 (190)	- 4.0	- 3.1
Qué. autres	31.9 (1603)	30.9	30.3 (1527)	- 1.6	- 4.7
Trois-Riv.	30.7 (875)	28.5	28.4 (820)	- 2.3	- 6.3
Outaouais	32.0 (371)	29.9	28.4 (363)	- 3.6	- 2.2
CECM	29.9 (1347)	26.1	24.0 (1209)	- 5.9	-10.2
CECQ	23.8 (146)	20.0	22.2 (160)	- 1.6	- 9.6
C. de l'Est	25.4 (367)	21.6	20.4 (316)	- 5.0	-13.9
Mtl. autres	21.9 (2345)	19.3	19.0 (2114)	- 2.9	- 9.9
PSBGQ	13.8 (4)	10.0	7.4 (2)	- 6.4	-100.0
PSBGM	11.3 (129)	8.8	6.5 (65)	- 4.8	-49.6
Total prov.	28.4 (9234)	25.9	25.4 (8608)	- 3.0	- 6.8
E. abs. m.	6.6	7.2	6.9		
E. proc. m.	23.2	27.8	27.2		

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 39 : Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme académique seulement par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	13.8	10.0	14.8	+ 1.0	
	(4)		(4)		0.0
C.-N. - N.-Q.	13.4	16.0	12.7	- 0.7	
	(69)		(71)		+ 2.9
B. St-L.	14.6	16.4	11.3	- 3.3	
Gasp.	(230)		(180)		-21.7
C. de l'Est	16.0	18.4	11.2	- 4.8	
	(231)		(173)		-25.1
Nord-Ouest	12.2	16.5	11.1	- 1.1	
	(117)		(123)		+ 5.1
Mtl. autres	13.3	14.7	10.3	- 3.0	
	(1430)		(1142)		-20.1
Outaouais	13.1	13.8	9.7	- 3.4	
	(152)		(124)		-18.4
Sag.	11.6	12.8	9.6	- 2.0	
Lac St-J.	(229)		(195)		-14.8
Qué. autres	14.0	14.3	9.5	- 4.5	
	(704)		(477)		-32.2
Trois-Riv.	11.3	12.8	8.2	- 3.1	
	(322)		(238)		-26.1
CECM	6.8	8.2	7.4	+ 0.6	
	(304)		(371)		+22.0
CECQ	5.5	7.8	6.8	+ 1.3	
	(34)		(49)		+44.1
PSBGM	5.3	4.0	3.1	- 2.2	
	(61)		(31)		-49.2
Total prov.	12.0	13.2	9.4	- 2.6	
	(3887)		(3178)		-18.2
E. abs. m.	2.3	2.6	1.5		
E. proc. m.	19.2	19.7	16.0		

nistratives: c'est parmi les catégories supérieures de scolarité qu'on retrouve surtout les diplômés académiques.[1]

Quant aux disparités inter-régionales, comme dans le cas de la scolarité, elle sont importantes aussi bien en 1967-68 qu'en 1969-70. Elles tendent aussi à se maintenir, sauf pour la catégorie des diplômés académiques, où l'écart absolu moyen a diminué de 2.3 à 1.5, et l'écart procentuel moyen de 19.2 à 16.0. Du côté des diplômés académiques et pédagogiques, la proportion variait entre 39.2% (Bas St-Laurent - Gaspésie) et 82.6% (PSBGM) en 1967-68. L'écart était donc de 43.4. En 1969-70 les unités extrêmes étaient les mêmes, et malgré une augmentation de proportion de 2.6 pour le Bas St-Laurent - Gaspésie, l'écart entre les deux était de 48.1.

Donc malgré une amélioration de la situation, que ce soit au niveau de la scolarité ou de la nature de la formation, les disparités inter-régionales tendent à persister, et même à s'agrandir dans le cas des régions se situant aux extrêmes. Le perfectionnement constitue un moyen de parer à ces disparités par l'amélioration des qualifications du personnel déjà en place. La convention collective de 1968-69 s'est particulièrement attachée à développer un système d'incitations monétaires au perfectionnement. La variable suivante nous permet, en partie du moins, de mesurer l'étendue et l'évolution de ce phénomène.

---

(1) Voir partie 1, pp. 34, tableau 12

3.3 Perfectionnement postulé

Les données que nous possédons sur le perfectionnement ont une valeur limitée: nous ne pouvons utiliser que celles concernant le perfectionnement postulé. Elles ne nous indiquent pas dans quelle mesure ce perfectionnement est obtenu.[1]

En 1967-68, 37.4% des enseignants du secondaire postulaient du perfectionnement. Pour les unités administratives, cette proportion variait entre 19.8% (PSBGM) et 43.8% (Cantons de l'Est). Entre 1967-68 et 1969-70, le pourcentage provincial est passé à 39.0%. Les unités extrêmes étaient le PSBGQ (22.2%) et la région des Cantons de l'Est (45.2%). En plus de cette région, les proportions les plus élevées étaient celles de Trois-Rivières (44.8%) et du Saguenay - Lac St-Jean (43.6%). La CECQ et la CECM se situaient aussi à plus de 40%. Les régions de la Côte-Nord - Nouveau-Québec et du Nord-Ouest, et les unités du PSBGM avaient les proportions les plus faibles, ne dépassant pas 32.5%.

On voit par ce classement que du côté francophone le perfectionnement semble être lié à la présence d'institutions de formation de maîtres, beaucoup plus qu'au degré de scolarisation de la région, malgré les incitations monétaires.

Parmi les sept unités aux plus fortes proportions d'enseignants postulant du perfectionnement, cinq profitent de la présence d'universités sur

---

(1) Pour la variable "perfectionnement obtenu", voir CAPIEQ, Volume 1, partie 2, chapitre deuxième, pp. 98-99.

Tableau 40 : Personnel enseignant du secondaire postulant du perfectionnement, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C. de l'Est	43.8 (633)	47.0	45.2 (699)	+1.4	+10.4
Trois-Riv.	39.1 (1115)	45.3	44.8 (1295)	+5.7	+16.1
Sag. Lac St-J.	39.0 (772)	39.8	43.6 (888)	+4.6	+15.0
CECQ	36.6 (225)	33.6	40.9 (295)	+4.3	+23.7
CECM	41.1 (1859)	40.0	40.4 (2036)	-0.7	+10.1
Qué. autres	38.5 (1934)	43.2	39.9 (2012)	+1.4	+ 4.0
Mtl. autres	37.5 (4018)	38.0	38.2 (4249)	+0.7	+ 5.7
B. St-L. Gasp.	31.2 (491)	35.8	35.3 (561)	+4.1	+14.3
Outaouais	35.7 (415)	37.3	35.2 (450)	-0.5	+ 8.4
C.-N. - N.-Q.	33.3 (171)	27.0	32.5 (181)	-0.8	+ 5.8
Nord-Ouest	31.4 (302)	31.1	28.8 (319)	-2.6	+ 5.6
PSBGM	19.8 (226)	17.6	24.6 (247)	+4.8	+ 9.3
PSBGQ	31.0 (9)	13.2	22.2 (6)	-8.8	-33.3
Total prov.	37.4 (12161)	38.9	39.0 (13238)	+1.6	+ 8.9
E. abs. m.	3.0	4.7	4.2		
E. proc. m.	8.0	12.1	10.8		

leur territoire: ce sont les Cantons de l'Est, la CECQ, la CECM, Montréal-autres et Québec-autres. C'est la situation inverse qui se présente pour les régions de la Côte-Nord - Nouveau-Québec et Nord-Ouest. Quant au PSBGM et au PSBGQ, leur très haut degré de scolarisation explique sûrement la faible proportion de leur personnel qui postule du perfectionnement.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les disparités inter-unités quant au perfectionnement s'accroissent légèrement pour la période étudiée. D'autre part, à l'exception de la région du Saguenay - Lac St-Jean, ce sont les enseignants des régions les plus scolarisées qui postulent le plus de perfectionnement. Cette situation n'est pas étrangère au maintien des disparités inter-régionales de scolarité.

3.4 Diplômes administratifs

On a déjà signalé au volume 3 la faible proportion d'enseignants du secondaire possédant des diplômes administratifs. En 1967-68 elle était de 1.6% seulement. De 1967-68 à 1969-70 leur nombre est passé de 506 à 1541. Malgré cet accroissement d'effectifs de 204.5% leur proportion n'était que de 4.5% en 1969-70. L'hypothèse invoquée pour expliquer ces faibles pourcentages, soit que la possession de tels diplômes n'est pas un critère prioritrire d'accession à des postes de direction[1], semble vouloir se vérifier dans toutes les unités administratives.

---

(1) Voir Volume III, chapitre premier, page 51.

Le tableau 41 montre que l'évolution suivie par les unités administratives est du même type à travers toute la province. A l'exception de la PSBGQ, ou le nombre de diplômés administratifs est passé de 1 à 0, l'accroissement des effectifs a été important partout. L'augmentation de la proportion varie entre 1.2 (Bas St-Laurent - Gaspésie) et 3.9 (CECM et Outaouais). Cependant la proportion des enseignants possédant un diplôme administratif ne dépasse pas 5.9% en 1969-70. .Les unités dont le pourcentage dépasse 5% sont dans l'ordre: la PSBGM (5.9%), l'Outaouais (5.8%), la CECM (5.7%), et "Montréal-autres" (5.6%). Cette concentration de proportions plus élevée dans la région de Montréal pourrait s'expliquer par une sur-représentation d'enseignants des techniques commerciales dans cette région.[2] C'est en effet dans ce groupe qu'on retrouve le plus de diplômes administratifs en 1969-70. Par contre le cas de l'Outaouais reste inexplicable, puisque cette catégorie d'enseignants y est sous-représentée.

---

(2) Voir partie III, chapitre onzième, pp.

Tableau 41 : Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme administratif par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	2.2 (25)	2.8	5.9 (59)	+3.7	+57.6
Outaouais	1.9 (22)	2.8	5.8 (74)	+3.9	+236.4
CECM	1.8 (80)	2.4	5.7 (286)	+3.9	+257.5
Mtl. autres	1.9 (207)	2.3	5.6 (625)	+3.7	+201.9
CECQ	1.1 (7)	1.6	4.6 (33)	+3.5	+371.4
C.-N. - N.-Q.	1.4 (7)	2.0	4.3 (24)	+2.9	+242.9
Sag. Lac St-J.	0.9 (17)	1.4	4.1 (83)	+3.2	+388.2
C. de l'Est	1.5 (21)	1.7	3.4 (53)	+1.9	+152.4
Qué. autres	1.2 (58)	1.5	3.2 (159)	+2.0	+174.1
Nord-Ouest	0.8 (8)	1.0	3.2 (36)	+2.4	+350.0
B. St-L. Gasp.	0.9 (21)	1.4	4.1 (39)	+3.2	+ 85.7
Trois-Riv.	1.1 (32)	1.0	2.4 (70)	+1.3	+118.7
PSBGQ	3.4 (1)	0.0	0.0 (0)	-3.4	-100.0
Total prov.	1.6 (506)	1.9	4.5 (1541)	+2.9	+204.5
E. abs. m.	0.4	0.5	1.1		
E. proc. m.	24.5	27.4	24.4		

4.0 VARIABLE ORGANISATIONNELLE

4.1 Secteur

En 1967-68, le secteur public regroupait 90.8% des enseignants du secondaire de la province. Quant aux unités administratives, exception faite du secteur entièrement public des régions de Montréal et de Québec, la proportion variait entre 83.8% (Montréal-autres) et 96.8% (Côte-Nord - Nouveau-Québec).

Le développement du secteur public d'une part, la réduction du nombre d'institutions privées d'autre part, a fait passer la proportion d'enseignant du secteur public à 92.2% en 1969-70. Alors que les effectifs enseignants du secteur public augmentait dans toutes les régions,[1] le tableau 42 montre que le nombre d'enseignants du secteur privé a diminué partout. De sorte que la proportion qu'ils représentent a aussi diminué dans toutes les unités administratives. Cependant le même tableau indique que le secteur privé représentait encore au delà de 10.0% des effectifs du secondaire dans les unités de "Montréal-autres" (13.6%) et de "Québec-autres" (12.2%) en 1969-70. Ces sous-régions comprennent les banlieues mieux nanties des deux plus grands centres urbains de la province, de même que le secteur privé du territoire de la CECM, PSBGM, CECQ et de PSBGQ.Notons cependant que la réduction de 2.1 enregistrée dans "Montréal-autres" a contribué à maintenir une certaine stabilité du point de vue des différences inter-régionales.

---

(1) Voir annexe, tableau 17.

Tableau 42 : Personnel enseignant du secondaire au secteur privé, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Mtl. autres	15.6 (1676)	11.9	13.6 (1514)	-2.0	- 9.7
Qué. autres	12.5 (625)	8.7	12.2 (616)	-0.3	- 1.4
C. de l'Est	9.8 (139)	7.6	7.7 (119)	-2.1	-14.4
Trois-Riv.	7.4 (239)	3.6	4.6 (132)	-2.8	-44.8
Sag. Lac St-J.	5.0 (91)	2.1	2.6 (54)	-2.4	-40.7
C.-N. - N.-Q.	3.0 (15)	0.6	2.5 (14)	-0.5	- 6.7
Nord-Ouest	3.4 (29)	0.8	2.2 (24)	-1.2	-17.2
Outaouais	6.1 (71)	1.6	2.1 (27)	-4.0	-62.0
B. St-L. Gasp.	3.4 (54)	0.6	1.6 (26)	-1.8	-51.9
Total prov.	8.9 (2939)	6.2	7.4 (2526)	-1.5	-14.1
E. abs. m.	4.9	4.5	5.0		
E. proc. m.	55.1	72.6	67.6		

CHAPITRE DEUXIEME

LES ENSEIGNANTS DE L'ELEMENTAIRE

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Le tableau 43 présente les effectifs enseignants de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. Au niveau provincial cette population est passée de 38,171 à 37,283 entre ces deux années, soit une diminution de 2.3%. Les taux d'accroissement annuels indiquent que la baisse des effectifs avait déjà débuté entre 1967-68 et 1968-69. Pour toute la période, seule la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec a connu une augmentation. Cependant à partir de l'intervalle 1968-69 à 1969-70, les effectifs de cette région ont commencé à diminuer. De fait, entre 1968-69 et 1969-70, la région du Saguenay - Lac St-Jean est la seule à avoir connu une augmentation, après avoir subi la plus importante baisse à l'intervalle précédent. Cette augmentation ne semble pas correspondre à un accroissement de clientèle scolaire. Nous ne possédons pas de données comparables pour l'année 1969-70 en ce qui concerne les effectifs étudiants. Cependant, entre 1968-69 et 1970-71, leur nombre est passé de 56,373 à 50,558 dans cette région.[1] Il est donc possible que le recensement du personnel enseignant ait sous-dénombré les effectifs de l'élémentaire en 1968-69. Au lieu d'une diminution importante, suivie d'une augmentation du même ordre de grandeur, on aurait en fait une quasi stabilité des effectifs enseignants du Saguenay - Lac St-Jean.

---

(1) Pour les données de l'année 1970-71, voir gouvernement du Québec, Statistiques de l'enseignement, Ministère de l'Education, Service de l'informatique, cat. 22-G 7071-1, p.1

Pour les autres régions, la réduction des effectifs varie énormément, soit entre 0.3% (Montréal) et 10.1% (Bas St-Laurent - Gaspésie). La faible diminution enregistrée pour Montréal est attribuable aux différences d'évolution des effectifs des unités composant cette région. Le tableau 44 montre que cette diminution est le fait de la CECM et de la PSBGM. Dans "Montréal-autres" on enregistre une augmentation de 1.0% pour la période. Le

Tableau 43: Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70.

	67-68	68-69	69-70	% aug. 67-68 à 68-69	% aug. 68-69 à 69-70	% aug. 67-68 à 69-70
Mtl.	19,524	19,518	19,471	-0.03	-0.2	- 0.3
Qué.	6,017	5,872	5,813	-2.4	-1.0	- 3.4
B. St-L. Gasp.	1,973	1,927	1,773	-2.3	-8.0	-10.1
Sag. Lac St-J.	2,304	2,175	2.294	-5.6	+5.5	- 0.4
Trois-Riv.	2,904	2,868	2,693	-1.2	-6.1	- 7.3
C. de l'Est	1,557	1,529	1,489	-1.8	-2.6	- 4.4
Outaouais	1,648	1,612	1,608	-2.2	-0.2	- 2.4
Nord-Ouest	1,341	1,309	1,221	-2.4	-6.7	- 8.9
C.-N. - N.-Q.	903	931	921	+3.1	-1.1	+ 2.0
Total prov.	38,171	37,741	37,283	-1.1	-1.2	- 2.3

Tableau 44 : Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, dans les régions de Montréal et de Québec, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	% aug. 67-68 à 68-69	% aug. 68-69 à 69-70	% aug. 67-68 à 69-70
Mtl. autres	12,520	12,551	12,640	+ 0.2	+ 0.7	+ 1.0
CECM	5,398	5,395	5,342	-0.1	-1.0	-1.0
PSBGM	1,606	1,572	1,489	-2.1	-5.3	-7.3
Total Mtl.	19,524	19,518	19,471	-0.03	-0.2	-0.3
Qué. autres	5,329	5,234	5,185	-1.8	-0.9	-2.7
CECQ	647	598	589	-7.6	-1.5	-9.0
PSBGQ	41	40	39	-2.4	-2.5	-4.9
Total Qué.	6,017	5,872	5,813	-2.4	-1.0	-3.4

fort pouvoir d'attraction de la région de Montréal en terme de migrations et le phénomène de déplacement des populations vers les banlieues dans les grandes villes, compensant la faiblesse de la natalité pourraient expliquer cette évolution. Dans le même ordre d'idées, on constatera que dans la région de Québec, c'est l'unité de "Québec-autres" qui a subi la plus faible diminution de personnel pour la même période.

Cette diminution généralisée du personnel au niveau élémentaire correspond à une réduction aussi générale de la clientèle scolaire. Le tableau 45

montre que cette diminution affecte toutes les régions administratives, entre 1967-68 et 1968-69. Comme pour le personnel enseignant, la réduction varie d'une région à l'autre.

Tableau 45 : Clientèle scolaire de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1968-69.

Régions Administratives	67-68	68-69	% aug.
Mtl.	509,443	502,201	- 1.4
Qué.	155,028	150,055	- 3.2
B. St-L. Gasp.	50,344	48,156	- 4.3
Sag. Lac St-J.	58,484	56,373	- 3.6
Trois-Riv.	74,551	71,546	- 4.0
C. de l'Est	39,536	38,165	- 3.5
Outaouais	44,383	43,547	- 1.9
Nord-Ouest	33,746	32,290	- 4.3
C.-N. - N.-Q.	21,448	21,247	- 0.9
Total prov.	986,943	963,580	- 2.4

Sources: Gouvernement du Québec, Statistiques de l'enseignement, Ministère de l'Education, Service de l'informatique, cat. 22-E 6768-1, pp. 1 et 10; cat. 22-E 6869-1, pp. 1 et 10

Les effectifs scolaire ont diminué de 0.9% dans la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, et de 4.3% dans celles du Bas St-Laurent - Gaspésie et du Nord-Ouest pour la période. De façon générale la réduction des effectifs a été plus importante que dans le cas des enseignants. Les ratios "professeurs-étudiants" du tableau 46 illustrent bien cette évolution.

Tableau 46 : Ratio "professeur-étudiants" de l'élémentaire, par région administrative, de 1967-68 à 1968-69.

Régions Administratives	67-68	68-69
Mtl.	1/26.1	1/25.8
Qué.	1/25.7	1/25.6
B. St-L. Gasp.	1/25.5	1/25.0
Sag. Lac St-J.	1/25.4	1/25.9
Trois-Riv.	1/25.7	1/24.9
C. de l'Est	1/25.4	1/25.0
Outaouais	1/26.9	1/27.0
Nord-Ouest	1/25.2	1/24.7
C.-N. - N.-Q.	1/23.8	1/22.8
Total prov.	1/25.9	1/25.5

On remarque en premier lieu que pour les deux premières années de la période étudiée, et pour toutes les régions, le ratio ne dépasse jamais la norme de 1/27.0 fixée par la convention collective de 1968-69. D'autre part, le ratio a augmenté dans sept régions sur neuf. Et si l'on accepte l'hypothèse déjà émise d'une relative stabilité des effectifs enseignants de la région du Saguenay - Lac St-Jean, il ne reste plus qu'une région faisant exception, soit l'Outaouais. C'est d'ailleurs cette région qui, pour les deux années considérées, conserve le rapport maître-élèves le plus faible, tendant même à s'écarter de plus en plus de la moyenne provinciale.

En résumé la baisse quasi générale de la population enseignante de l'élémentaire peut être attribuée en grande partie à la chute de la natalité depuis la fin des années '50, et au divers mouvements de population sur le territoire de la province, en particulier autour des grands centres urbains de Montréal et de Québec. Dans la plupart des régions cette baisse de la population scolaire a été plus importante que la réduction du personnel enseignant, de sorte que du point de vue quantitatif, la situation s'est améliorée ou est demeurée stable dans toutes les régions administratives.

D'autre part, si du point de vue de la norme de 1/27.0 de la convention collective 1968-69 toutes les régions se trouvaient dans une situation avantageuse, du point de vue de la moyenne provinciale, les disparités inter-régionales demeurent importantes ayant même tendance à s'accentuer. En 1968-69, la région de l'Outaouais se retrouvait dans une position particulièrement défavorable, avec un ratio de 1/27.0 et s'écartant de plus en plus de celui de la province. Les régions urbanisées de Montréal et de Québec, avec

probablement la région du Saguenay - Lac St-Jean se situaient légèrement en-dessous de la moyenne provinciale. Toutes les autres régions se trouvaient au-dessus du ratio provincial. Une région était nettement favorisée: celle de la Côte-Nord - Nouveau-Québec avec un ratio de 1/22.8, profitant peut-être de primes d'éloignement importantes, d'une situation économique avantageuse, et de la dispersion des écoles ou des classes sur un territoire peu peuplé.

Voilà pour le point de vue quantitatif. Qu'en est-il maintenant de la qualité de ce personnel, dont dépend en grande partie la qualité de son enseignement.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.1 Sexe

Traditionnellement l'enseignement élémentaire au Québec constitue une occupation presqu'exclusivement féminine. De fait en 1967-68 le personnel féminin représentait 89.6% de la population enseignante de ce niveau pour la province.[1] Quant aux unités administratives, cette proportion variait entre 75.6% pour la CECQ et 95.5% pour la région du Nord-Ouest.

Entre 1967-68 et 1969-70, la diminution déjà observée du personnel enseignant de l'élémentaire a surtout affecté les femmes. Les effectifs de sexe féminin ont en effet diminué dans douze unités sur treize, la seule exception étant la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Du côté masculin le nombre d'enseignants a même augmenté dans neuf unités, comme le montre le tableau 47 .[2] L'importance relative des individus de sexe masculin a augmenté dans toutes les unités. Ce phénomène de masculinisation ou plutôt de déféminisation est cependant très lent. Si l'on excepte l'augmentation de 6.1 de la proportion du PSBGQ, qui ne porte que sur deux individus, l'accroissement ne dépasse pas 2.1 Mais ce qui ressort surtout des données du tableau 47

---

(1) Les données concernant le personnel de sexe féminin apparaissent en annexe, au tableau 18.

(2) Dans le tableau 47 , ainsi que dans les tableaux qui suivent dans ce chapitre, les unités administratives apparaissent dans un ordre particulier basé sur les proportions de l'année 1969-70. Pour les détails concernant les principes de classement et de regroupement des unités, voir CAPIEQ, Volume 1, partie 1, chapitre quatrième, pp. 46-49 . Les mêmes remarques s'appliquent aux tableaux 18 et 35 en annexe au présent chapitre.

c'est d'une part, la très nette différence de représentation masculine entre les régions très urbanisées et les régions rurales ou moins urbanisées, et d'autre part, la constance de ces disparités pour la période concernée.

La région de Québec, et à un moindre degré celles de Montréal et des Cantons de l'Est, se distinguent par un plus fort pourcentage d'enseignants masculins, et cela pour les trois années. D'autre part ce sont les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie et du Nord-Ouest qui, en terme de proportions, attirent le moins d'hommes. Cette situation résulte, pensons-nous, de la conjonction de plusieurs phénomènes. C'est dans les centres urbains, où se trouvent les institutions de formation des maîtres, que la demande d'emploi risque d'être plus forte, en particulier du côté masculin. Or non seulement les hommes sont-ils en moyenne plus scolarisés que les femmes,[1] mais il est aussi possible qu'à compétence égale on engagera plus volontier un homme qu'une femme. D'autre part, il n'est pas certain que les commissions scolaires des régions éloignées, souvent plus pauvres que celle des centres urbains, tentent de maximiser la qualité de l'enseignement par l'engagement d'enseignants plus scolarisés, qui coûtent plus cher. Les femmes joueraient alors le rôle de "cheap labour", au détriment de la qualité de l'enseignement. Enfin dans l'évolution culturelle les centres urbanisés prennent ordinairement de l'avance et franchissent plus facilement les traditions. Ainsi les hommes des milieux urbains, plus rapidement que ceux des milieus ruraux, où les traditions sont plus fortes, ont pu passer plus tôt au-delà des conventions pour aller dans l'enseignement.

Quant à la forte sur-représentation des PSBGM et de la CECQ par rapport aux autres unités urbaines elle est plus difficile à expliquer. Il se pourrait cependant que le moins grand éventail de possibilités de carrière par rapport à

---

(1) Voir partie 1, pp. 43 à 47

Tableau 47 : Personnel enseignant de l'élémentaire de sexe masculin, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	19.5 (8)	17.5	25.6 (10)	+6.1	+24.9
CECQ	24.1 (156)	23.7	24.6 (145)	+0.5	- 7.1
CECM	12.3 (666)	12.6	13.3 (710)	+1.0	+ 7.0
Mtl. autres	11.5 (1438)	12.5	13.0 (1646)	+1.5	+14.1
C. de l'Est	10.9 (170)	11.4	12.8 (190)	+1.9	+12.3
PSBGM	10.7 (172)	12-0	11.3 (169)	+0.6	- 2.1
Qué. autres	8.9 (474)	9.4	11.0 (571)	+2.1	+20.3
C.-N. - N.-Q.	8.2 (74)	8.9	8.7 (80)	+0.5	+ 8.2
Outaouais	6.7 (111)	8.0	8.5 (136)	+1.8	+23.8
Trois-Riv.	7.0 (202)	8.3	8.3 (223)	+1.3	-14.5
Sag. Lac St-J.	6.8 (157)	6.6	8.0 (183)	+1.2	+17.1
Nord-Ouest	3.9 (52)	4.5	5.8 (71)	+1.9	+35.4
B. St-L. Gasp.	4.5 (89)	5.1	5.0 (89)	+0.5	- 0.2
Total prov.	9.9 (3769)	10.6	11.3 (4223)	+1.4	+12.0
E. abs. m.	3.9	3.7	3.9		
E. proc. m.	39.1	35.3	34.0		

à Montréal y pousse plus d'hommes, en termes relatifs, vers l'enseignement. L'explication serait la même pour la région des Cantons de l'Est: il suffit d'invoquer ici le grand pouvoir d'attraction de la région de Montréal sur cette partie de la province.

2.2 Etat civil/état de vie

En 1967-68, les laics représentaient 88.1% de la population enseignante au niveau élémentaire pour la province, les religieux 9.2% seulement, et les "autres" 2.8%. En 1969-70, ces proportions étaient de 89.4% pour les laics, 7.5% pour les religieux, et 3.2% pour les "autres".[1]

L'évolution de 1967-68 et 1969-70 est marquée par trois phénomènes: Laicisation lente affectant toutes les unités administratives; accroissement aussi généralisé de l'importance relative des mariés par rapport aux laics célibataires; stabilité des disparités inter-unités quant à la structure selon l'état civil/état de vie.

En 1967-68, les enseignants mariés représentaient 42.8% de la population au niveau provincial. Les différences entre unités étaient assez importantes. L'écart absolu moyen était de 7.1, soit 16.5% de la proportion provinciale. Les unités de "Québec-autres" (30.3%) et de la CECQ (32.3%) et la région de Trois-Rivières (34.4%) avaient les proportions les plus faibles. Les régions de l'Outaouais et du Nord-Ouest étaient d'autre part sur-représentés à cette catégorie avec des pourcentages de 58.1% et 54.3%. Entre

(1) Les données concernant les catégories "marié", "laic-célibataire" et "autres" apparaissent en annexe à ce chapitre, aux tableaux 19-20 et 21.

1967-68 et 1969-70, seuls le PSBGM et le Nord-Ouest ont subi de légères diminutions d'effectifs mariés, les autres unités connaissant des augmentations variant entre 5.0% et 22.7%. Face à la diminution générale des effectifs laics-célibataires et religieux (PSBGM et PSBGQ exclus), l'augmentation de la proportion des mariés a été aussi générale et importante, variant entre 3.4 (PSBGM) et 10.1 (Trois-Rivières). Les écarts entre unités sont cependant demeurés stables et les regroupements autour de la proportion provinciale sont restés les mêmes. Seule la région de Trois-Rivières (44.5%) s'est sensiblement rapprochée du pourcentage provincial (50.0), tout en demeurant à un niveau inférieur.

L'augmentation générale de la proportion des enseignants mariés s'est faite pour sa plus grande part au détriment des laics-célibataires. En effet, les effectifs de ces derniers ont diminué dans toutes les unités, entraînant une réduction de leur proportion de 5.9 points au niveau provincial, variant entre 4.1 (PSBGM) et 9.3 (Trois-Rivières) pour les unités administratives. En 1967-68, les laics célibataires regroupaient 45.3% des enseignants. Les trois unités de la région de Québec étaient sur-représentés à cette catégorie en même temps que la région du Saguenay - Lac St-Jean. Les pourcentages les plus faibles étaient ceux de l'Outaouais (30.6%) et du Nord-Ouest (33.0%).

En 1969-70, la proportion provinciale avait diminué à 39.4%, mais l'écart absolu moyen, qui était de 6.7 en 1967-68, s'était maintenu à un niveau élevé soit 6.5. D'autre part les regroupements déjà effectués pour 1967-68 sont demeurés sensiblement les mêmes.

Le rapport marié/laic-célibataire, présenté au tableau 48 , permet de comparer l'évolution des deux catégories l'une par rapport à l'autre. La dernière colonne de ce tableau montre que le rapport a augmenté dans toutes les unités administratives. Alors qu'en 1967-68, le rapport n'était supérieur à 100 que dans cinq unités, en 1969-70, la proportion des mariés avait dépassé celle des célibataires dans dix unités, les seules exceptions se concentrant dans les régions de Québec (Québec-autres et CECQ) et de Montréal (CECM).

Quant aux effectifs religieux (tableau 49) ils ont aussi diminué partout (PSBGM et PSBGQ exclus,) entraînant une diminution de leur importance relative. Alors qu'en 1967-68 les religieux représentaient entre 6.7% (CECM) et 13.7% (Québec-autres) de la population, en 1969-70, ces extrêmes étaient de 4.8% et 12.4%, concernant les mêmes unités. La diminution a cependant été faible, quatre unités conservant un pourcentage de religieux supérieur à 10%: Québec-autres (12.4%), CECQ)11.4%), Trois-Rivières (11.9%) et Cantons de l'Est (1[illegible].[illegible]%). La présence de communautés religieuses dans ces régions pourrait expliquer cette situation.

Quant à la diminution des effectifs laics-célibataires, elle pourrait en partie être attribuée au non-renouvellement des effectifs, face à la baisse de la population scolaire. Les variables âge et expérience nous aiderons à vérifier cette hypothèse.

Tableau 48 : Rapport mariés/laics célibataires (x100) pour le personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	1967-68	1968-69	1969-70
Outaouais	189.9	236.9	276.8
Nord-Ouest	164.6	211.7	209.2
C. de l'Est	111.0	143.6	164.5
Mtl. autres	125.5	146.2	162.1
C.-N. - N.-Q.	96.5	123.1	136.1
PSBGM	101.9	120.8	119.4
B. St-L. Gasp.	88.6	103.2	116.6
Trois-Riv.	68.4	90.9	108.5
PSBGQ	77.3	111.1	105.3
Sag. Lac St-J.	69.8	85.3	101.1
CECM	76.7	90.7	99.6
CECQ	60.3	69.8	82.0
Qué. autres	56.1	69.1	78.6
Total prov.	94.5	113.9	126.9
E. abs. m.	32.9	42.4	44.5
E. proc. m.	34.8	37.2	35.0

Tableau 49 : Personnel enseignant de l'élémentaire religieux par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Qué. autres	13.7 (730)	13.0	12.4 (641)	-1.3	-11.9
Trois-Riv.	12.8 (372)	12.3	11.9 (320)	-0.9	-13.8
CECQ	12.2 (79)	12.9	11.4 (67)	-0.8	-14.9
C. de l'Est	12.8 (199)	11.8	10.4 (155)	-2.4	-22.3
Nord-Ouest	9.9 (133)	9.5	8.8 (107)	-1.1	-19.1
B. St-L. Gasp.	10.7 (211)	10.0	8.6 (153)	-2.1	-27.8
C.-N. - N.-Q.	7.8 (70)	8.4	7.1 (65)	-0.7	- 7.2
Mtl. autres	8.4 (1052)	7.4	6.4 (809)	-2.0	-23.1
Sag. Lac St-J.	7.1 (164)	6.3	5.9 (136)	-1.2	-17.3
Outaouais	7.4 (122)	6.2	5.2 (83)	-2.2	-31.4
CECM	6.7 (364)	5.5	4.8 (257)	-1.9	-29.1
PSBGM	0.2 (4)	0.3	0.4 (6)	+0.2	+85.4
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	9.2 (3500)	8.3	7.5 (2799)	-1.7	-20.0
E. abs. m.	2.3	2.5	2.4		
E. proc. m.	25.3	29.9	32.2		

2.3 Age et expérience

En 1967-68, l'âge moyen des enseignants de l'élémentaire était de 31.3ans pour la province. Dans les unités administratives, il variait entre 29.0 ans (Saguenay -Lac St-Jean) et 34.1 ans (Outaouais). Ainsi que l'indiquent les données du tableau 50 , quatre régions s'écartaient sensiblement de la moyenne provinciale: le Saguenay - Lac St-Jean et la Côte-Nord - Nouveau-Québec, avec des populations "jeunes"; les Cantons de l'Est et l'Outaouais avec une structure par âge plus vieille.

Entre 1967-68 et 1969-70, l'évolution de la structure par âge a été du même type pour toutes les unités administratives. A de très rares exceptions près, la période étudiée est marquée par une diminution des effectifs et de l'importance relative des moins de 25 ans et des 45 ans et plus, et par un accroissement du nombre des 25 à 44 ans.[1] L'importance de ces derniers est passée de 40.6% à 49.9% pour la province. Ce sont les 20-24 ans qui ont subi la plus importante diminution de proportion, passant de 38.0% à 32.4%, soit une réduction de 5.6. On doit, en grande partie attribuer cette similitude d'évolution de la structure par âge au phénomène déjà souligné de réduction des effectifs enseignants, suite à la diminution des effectifs scolaires dans toutes les régions administratives. D'une part on a de moins en moins recours aux services de nouveaux enseignants; d'autre part les enseignants plus âgés quittent l'enseignement, volontairement ou non, à un âge de moins en moins élevé.

---

(1) Les données par groupe d'âge apparaissent aux tableaux 22 à 28 en annexe à ce chapitre.

Tableau 50 : Age moyen du personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	1967-68	1968-69	1969-70	△
Outaouais	34.1	34.0	34.1	+0.0
C. de l'Est	33.0	33.4	33.3	+0.3
Trois-Riv.	31.7	31.9	32.4	+0.7
Nord-Ouest	32.1	32.3	32.1	0.0
Mtl. autres	32.1	31.9	31.8	-0.3
CECQ	31.9	31.2	31.5	-0.4
PSBGQ	30.5	32.1	31.0	+0.5
B. St-L. Gasp.	30.5	30.6	30.9	+0.4
Qué. autres	30.4	30.6	30.7	+0.3
CECM	30.1	30.3	30.6	+0.5
PSBGM	31.7	30.8	30.4	-1.3
Sag. Lac St-J.	29.0	29.0	29.4	+0.4
C.-N. - N.-Q.	29.3	29.3	29.3	0.0
Total prov.	31.3	31.3	31.4	+0.1
E. abs. m.	1.3	1.3	1.2	
E. proc. m.	4.2	4.2	3.7	

Ainsi en 1969-70, la situation était sensiblement la même qu'en 1967-68. La moyenne d'âge provinciale se situait à 31.4 ans, soit une augmentation de 0.1 an seulement. L'écart moyen absolu était passé de 1.3 à 1.2, représentant 2.7% de la moyenne provinciale, et indiquait un très léger rapprochement des unités administratives quant à leur structure par âge. Quant au regroupement des unités autour de la moyenne provinciale il n'avait pas changé.

Les données du tableau, 50 indiquent enfin qu'à l'exception de trois unités, l'évolution de 1967-68 à 1969-70 s'est faite dans le sens d'un léger vieillissement de la population enseignante, ou d'une stabilité. Les unités de Montréal-autres et de la CECQ ont connu un faible rajeunissement. La diminution de 1.3 ans de l'âge moyen de la PSBGM est cependant plus important. Il doit être attribué à une faible diminution de la proportion des 20-24 ans (0.3 contre 5.6 pour la province) et à une forte réduction des 60 ans et plus, qui sont passés de 54 à 28 individus, pour une diminution de proportion de 1.5 contre 0.7 au niveau provincial.

Le tableau 51 montre que le nombre moyen d'années d'expérience a augmenté de un an pour la province entre 1967-68 et 1968-69. En ce qui concerne les unités administratives, seuls les PSBGM et PSBGQ ont vu leur moyenne d'expérience diminuer, la première de 0.1 an seulement, la seconde de 2.0 ans. Les augmentations les plus importantes sont celles des régions de Trois-Rivières (4.8 ans) et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (2.1 ans). D'autre part les indices de disparité indiquent une augmentation des différences inter-unités. L'écart absolu moyen est passé de 0.8 ans en 1967-68 à 1.2 ans en 1969-70; ces écarts moyens représentent respectivement 8.1% et 11.1% de la moyenne provinciale correspondante.

L'examen des catégories d'expérience montre que c'est surtout aux dépends des moins de 6 ans d'expérience que s'est faite la réduction déjà signalée des effectifs enseignants du niveau élémentaire.[1] Toutes les unités ont subi une diminution des effectifs de 0.1 an d'expérience, variant entre 5.1% (Nord-Ouest) et 48.1% (Bas St-Laurent - Gaspésie). Du côté de 2 à 5 ans, seul la PSBGQ a connu une augmentation de 8.1% qui ne porte cependant que sur un individu. Cependant les diminutions importantes des 6-15 ans (27.2%) et des 16 à 35 ans (41.9%), expliquent que cette unité ait subi la seule baisse significative de sa moyenne d'expérience.

Comme dans le cas de l'âge, la réduction des moins de 6 ans d'expérience s'explique par l'absence de renouvellement des effectifs enseignants, face à la diminution des effectifs scolaires. Et même si une réduction des effectifs des plus de 6 ans d'expérience affecte plusieurs unités administratives, l'importance relative de ces derniers a quand même augmenté dans dix unités, soit entre 0.4 (Montréal-autres) et 8.1 (Trois-Rivières). Les exceptions sont les PSBGM et PSBGQ, et à un moindre degré, la CECQ (-0.4).

2.4 Lieu de naissance

Entre 1967-68 et 1968-69, les enseignants de l'élémentaire nés au Québec sont passés de 89.5% à 89.2%, soit une légère diminution de 0.3 seulement.[2] Cependant, le sens de cette évolution est le fait des régions de Montréal

---

(1) Voir tableaux 29 à 33 en annexe à ce chapitre.

(2) Voir tableau 34 en annexe à ce chapitre.

Tableau 51 : Nombre moyen d'années d'expérience du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, de 1968-69 à 1969-70.

Unités Administratives	1967-68	1968-69	1969-70	△
Trois-Riv.	10.4	10.6	15.2	+4.8
Outaouais	10.7	11.1	12.3	+1.6
C. de l'Est	10.4	10.8	11.8	+1.4
CECQ	10.8	10.6	11.6	+0.8
Nord-Ouest	9.5	9.9	11.1	+1.6
Mtl. autres	9.8	9.9	10.5	+0.7
Qué. autres	9.5	9.9	10.1	+0.6
C.-N. - N.-Q.	8.0	8.2	10.1	+2.1
B. St-L. Gasp.	8.8	9.2	9.7	+0.9
CECM	9.0	9.3	9.6	+0.6
Sag. Lac St-J.	8.3	8.7	9.6	+1.3
PSBGM	8.7	8.3	8.6	-0.1
PSBGQ	10.0	9.3	8.0	-2.0
Total prov.	9.6	9.7	10.6	+1.0
E. abs. m.	0.8	0.8	1.2	
E. proc. m.	8.1	7.8	11.1	

et de Québec et des Cantons de l'Est. Toutes les autres régions ont connu des augmentations de proportion à cette catégorie de personnel, les régions du Saguenay - Lac St-Jean et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec étant cependant les seules à enregistrer des accroissements d'effectifs. Deux unités seulement étaient nettement sous-représentés à cette catégorie en 1969-70: c'étaient les PSBGM et PSBGQ, avec des proportions de 56.3% et 47.5%. Le caractère particulier de ces deux unités du point de vue linguistique explique évidemment cette situation.

Les tableaux 52 et 53 montrent qu'en dehors de ces deux unités, ce sont les régions où la proportion de population de langue maternelle française est la plus faible qui attirent le plus les individus nés ailleurs au Canada ou à l'étranger. Au recensement canadien de 1961, les régions de l'Outaouais, de la Côte-Nord - Nouveau-Québec et de Montréal se classaient respectivement au 7e et 8e et 9e et dernier rang quant à la proportion de francophone.[1] Les deux premières régions sont sur-représentées à la catégorie "nés ailleurs au Canada", avec des proportions respectives de 8.3% et 8.5%, contre 4.3% pour la province. La CECM et l'unité de Montréal-autres sont sur-représentées en ce qui concerne les individus nés à l'étranger, avec des pourcentages de 9.5% à 8.8% par rapport à une moyenne provinciale de 6.5%.

Notons enfin que la diminution déjà signalée de la proportion des individus nés au Québec dans les zones métropolitaines est due pour sa grande part à l'augmentation de l'importance des étrangers, au détriment des individus

---

(1) Voir Recensement du Canada 1961, B.F.S., Vol. 1, partie 2

Tableau 52 : Personnel enseignant de l'élémentaire né ailleurs au Canada, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	26.8 (11)	35.0	23.1 (9)	-3.7	-18.0
PSBGM	13.2 (212)	12.8	12.8 (191)	-0.4	-10.1
C.-N. - N.-Q.	9.2 (83)	8.7	8.5 (78)	-0.7	- 5.8
Outaouais	8.7 (143)	9.1	8.3 (134)	-0.4	- 6.9
Mtl. autres	6.6 (823)	6.3	5.8 (733)	-0.8	-11.3
CECM	4.4 (237)	4.6	4.1 (219)	-0.3	- 7.8
Nord-Ouest	5.1 (68)	5.0	4.1 (50)	-1.0	-26.8
Sag. Lac St-J.	2.6 (59)	2.8	2.2 (51)	-0.4	-15.8
C. de l'Est	2.1 (32)	2.1	2.9 (30)	-0.1	- 8.9
Qué. autres	0.9 (48)	1.1	1.1 (55)	+0.2	+18.9
B. St-L. Gasp.	1.4 (28)	1.5	1.1 (20)	-0.3	-29.3
CECQ	0.6 (4)	1.0	0.8 (5)	+0.2	+21.4
Trois-Riv.	1.0 (30)	0.8	0.7 (19)	-0.3	-35.1
Total prov.	4.7 (1778)	4.6	4.3 (1594)	-0.4	-10.3
E. abs. m.	2.8	2.7	2.5		
E. proc. m.	59.6	57.0	59.3		

Tableau 53 : Personnel enseignant de l'élémentaire né à l'étranger par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	30.0 (481)	30.9	32.4 (482)	+2.4	+ 0.1
PSBGQ	12.2 (5)	17.5	20.5 (8)	+8.3	+59.8
CECM	7.5 (403)	7.9	9.5 (506)	+2.0	+25.4
Mtl. autres	7.6 (949)	7.7	8.8 (1118)	+1.2	+16.9
C.-N. - N.-Q.	6.9 (62)	4.8	4.5 (41)	-2.4	-33.5
C. de l'Est	3.2 (50)	2.2	3.4 (51)	+0.2	+ 1.6
CECQ	1.4 (9)	1.2	2.4 (14)	+1.0	+56.1
Outaouais	3.0 (50)	2.4	2.6 (42)	-0.4	-15.4
Sag. Lac St-J.	1.7 (40)	1.1	1.6 (36)	-0.1	- 6.3
Nord-Ouest	2.5 (33)	2.1	1.6 (19)	-0.9	-41.7
Qué. autres	1.4 (72)	0.8	1.4 (73)	0.0	- 2.7
Trois-Riv.	1.3 (39)	0.8	1.1 (30)	-0.2	-21.5
B. St-L. Gasp.	1.1 (21)	0.9	1.0 (18)	-0.1	-18.3
Total prov.	5.8 (2214)	5.7	6.5 (2438)	+0.7	+10.1
E. abs. m.	3.2	3.6	4.0		
E. proc. m.	55.5	62.5	61.8		

nés ailleurs au Canada. Dans les autres régions, l'augmentation de la proportion de québécois s'est surtout faite au dépend des "nés ailleurs au Canada", à la seule exception de la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, où ces derniers sont diminué de 0.7, contre 2.4 pour les étrangers.

3.0 VARIABLES SCOLARITE

3.1 Diplôme le plus élevé

Le rapport Parent proposait en 1965 un niveau de scolarité correspondant à un minimum de 14 années d'études, aux niveaux pré-élémentaire et élémentaire. En 1966 le règlement numéro 4 du Ministère de l'Education entérinait cette recommandation, sans toutefois préciser le niveau d'enseignement. Si on regarde les données du tableau 54 , on voit qu'aucune unité administrative ne rencontre ces exigences. Loin de là: en 1969-70, 74.0% des enseignants de l'élémentaire possèdent 13 ans ou moins de scolarité, et cette proportion varie entre 50.3% (CECQ) et 91.4% (Bas St-Laurent - Gaspésie).

D'autre part, la réduction des effectifs des 13 ans et moins de scolarité dans douze unités, et la diminution de leur importance relative à travers toute la province ne s'est pas faite dans le sens d'une réduction des disparités. L'écart absolu moyen est passé de 8.1 à 10.1 entre 1967-68 et 1969-70 et l'écart procentuel moyen de 10.0 à 13.7. En 1969-70, les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie et du Nord-Ouest, c'est-à-dire les deux régions les plus fortement rurales et les plus économiquement désavantagées, étaient nettement sur-représentés à cette catégorie de scolarité avec des proportions de 92.3% et 90.5% respectivement. Quatre autres unités possédaient une proportion de 13 ans et moins supérieure à 80.0%: c'était, par ordre décroissant, le Saguenay - Lac St-Jean, l'Outaouais, Trois-Rivières et la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Les régions urbaines de Montréal et de Québec, avec celle des Cantons de l'Est, possédaient les proportions les plus faibles de 13 ans et moins.

Tableau 54 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L. Gasp.	93.9 (1852)	92.3	91.4 (1621)	-2.5	-12.5
Nord-Ouest	90.5 (1214)	89.6	87.6 (1069)	-2.9	-11.9
Sag. Lac St-J.	89.5 (2062)	89.7	83.3 (1911)	-6.2	- 7.3
Outaouais	85.4 (1407)	85.8	83.1 (1336)	-2.3	- 5.1
Trois-Riv.	89.1 (2587)	86.9	83.0 (2236)	-6.1	-13.6
C.-N. - N.-Q.	84.3 (761)	80.8	82.8 (763)	-1.5	+ 0.2
Qué. autres	87.3 (4652)	85.9	79.2 (4106)	-8.1	-11.7
C. de l'Est	79.8 (1242)	76.9	71.9 (1071)	-7.9	-13.8
Mtl. autres	77.7 (9733)	75.3	70.7 (8931)	-7.0	- 8.1
CECM	71.6 (3866)	67.8	63.9 (3412)	-7.7	-11.7
PSBGQ	70.7 (29)	62.5	59.0 (23)	-11.7	-20.6
PSBGM	61.1 (981)	60.8	54.5 (811)	-6.6	-17.3
CECQ	60.4 (391)	56.4	50.3 (296)	-10.1	-24.2
Total prov.	80.6 (30777)	78.5	74.0 (27586)	-6.6	
E. abs. m.	8.1	9.0	10.1		
E. proc. m.	10.0	11.5	13.7		

A l'intérieur des régions de Montréal et de Québec, les unités métropolitaines étaient les plus avantagées, en particulier du côté anglophone et de la CECQ, avec la proportion la plus faible, soit 50.3%. Par rapport à 1967-68, le regroupement des unités n'avait pas changé. De fait, malgré la diminution générale de l'importance des 13 ans et moins les proportions des régions extrêmes tendent à s'éloigner de plus en plus de la moyenne provinciale. C'est le cas du Bas St-Laurent - Gaspésie en particulier, dont l'écart par rapport à la moyenne provinciale est passé de 13.3 à 17.4 pour la période. Du côté de la CECQ, il est passé de 20.2 à 23.7. Donc si la situation générale s'améliore, elle se fait plus rapidement chez les plus favorisés que chez les défavorisés.

Les tableaux 55 et 56 présentent les données concernant les 14 ans et plus de scolarité. Le classement des unités autour de la moyenne provinciale ; est évidemment l'inverse de celui du tableau . Du point de vue évolutif, on voit que la réduction des effectifs enseignants s'est faite exclusivement au dépend des 13 ans et moins de scolarité. Les taux d'augmentation des tableaux 55 et 56 montrent que toutes les unités ont vu leurs nombres de "14-15 ans" et de "16 ans et plus" d'expérience augmenter. La seule exception est une stabilité des effectifs des 14-15 ans pour la CECQ. La CECQ est donc la seule unité où l'importance relative de 16 ans et plus a augmenté plus fortement que celles des 14-15 ans. Cependant de façon générale, le pourcentage d'augmentation des 16 ans et plus dépasse celui des 14-15 ans. Le nombre des 16 ans et plus, tout en demeurant inférieur à celui des 14-15 ans dans presque toutes les régions augmente donc plus rapidement que ces derniers, allant

Tableau 55 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 14-15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECQ	31.1 (201)	32.8	34.1 (201)	+ 3.0	+ 0.0
PSBGM	20.5 (330)	23.5	31.4 (467)	+ 10.9	+ 42.0
PSBGQ	9.8 (4)	15.0	25.6 (10)	+ 15.8	+ 148.5
CECM	14.9 (807)	16.8	22.1 (1179)	+ 7.2	+ 46.8
C. de l'Est	14.7 (229)	17.2	20.4 (304)	+ 5.7	+ 32.7
Mtl. autres	11.7 (1462)	13.8	18.9 (2389)	+ 7.2	+ 63.1
Qué. autres	8.1 (431)	9.8	15.6 (809)	+ 7.5	+ 87.4
Sag. Lac St-J.	6.5 (149)	6.8	12.7 (292)	+ 6.2	+ 94.5
Trois-Riv.	7.8 (226)	9.8	12.6 (338)	+ 4.8	+ 49.8
Outaouais	7.6 (126)	8.7	12.1 (194)	+ 4.5	+ 55.3
C.-N. - N.-Q.	7.9 (71)	9.1	11.3 (104)	+ 3.4	+ 45.9
Nord-Ouest	3.8 (51)	5.0	8.2 (100)	+ 4.4	+ 96.5
B. St-L. Gasp.	2.5 (49)	3.9	6.0 (106)	+ 3.5	+ 115.7
Total prov.	10.8 (4136)	12.7	17.4 (6493)	+ 6.6	
E. abs. m.	5.5	6.0	6.3		
E. proc. m.	50.9	47.0	36.1		

Tableau 56 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Mtl. autres	3.9 (488)	4.8	7.9 (1000)	+4.0	+104.5
Qué. autres	2.1 (114)	2.4	4.0 (207)	+1.9	+ 85.3
PSBGM	5.0 (81)	5.1	8.7 (130)	+3.7	+ 61.3
CECM	6.3 (340)	7.5	11.9 (635)	+5.6	+ 86.9
CECQ	7.0 (45)	9.5	14.1 (83)	+7.1	+ 83.4
PSBGQ	9.8 (4)	5.0	15.4 (6)	+5.6	+ 49.5
B. St-L. Gasp.	0.2 (4)	0.5	1.1 (20)	+0.9	+394.3
Sag. Lac St-J.	1.3 (29)	1.6	2.7 (63)	+1.4	+106.8
Trois-Riv.	1.1 (33)	1.6	3.8 (103)	+2.7	+220.4
C. de l'Est	1.9 (29)	3.1	6.0 (89)	+4.1	+202.0
Outaouais	1.8 (30)	2.0	3.2 (52)	+1.4	+ 73.5
Nord-Ouest	1.0 (13)	1.0	1.8 (22)	+0.8	+ 63.9
C.-N. - N.-Q.	2.0 (18)	3.1	3.5 (32)	+1.5	+ 78.5
Total prov.	3.2 (1228)	3.9	6.5 (2442)	+3.3	
E. abs. m.	2.0	2.4	3.7		
E. proc. m.	61.9	60.7	56.3		

ainsi dans le sens des recommandations du Rapport Parent pour une qualification de plus en plus poussée des enseignants.

Cette évolution est cependant d'autant plus lente que la région était dans une situation défavorisée au départ. De façon générale, et pour les deux catégories de la variable, ce sont les régions les plus défavorisées au départ qui ont connu un accroissement inférieur à l'augmentation provinciale. C'est en particulier le cas des régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Nord-Ouest, du Saguenay -Lac St-Jean, de l'Outaouais, de Trois-Rivières et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, dont les proportions de "14-15 ans" et de "16 ans et plus" s'écartent de plus en plus de la proportion provinciale.

3.2 Nature des diplômes

Les recommandations du Rapport Parent pour les niveaux élémentaire et pré-élémentaire allaient dans le sens de l'acquisition d'une compétence pédagogique; des recommandations à plus long terme visaient la possession d'une formation académique et pédagogique. Les données concernant la nature des diplômes du personnel enseignant de l'élémentaire montrent l'influence de ces recommandations. D'une part la population possédant les deux types de formation a augmenté, autant en nombre qu'en importance, dans toutes les unités administratives. C'est ce que montre le tableau 57 .

D'autre part, si ce sont les effectifs des diplômés pédagogiques qui ont le plus été affectés par la diminution de la population enseignante de l'élémentaire, du point de vue relatif, et aux seules exceptions de la CECM et de PSBGQ, le taux de réduction des effectifs des individus possédant

Tableau 57 : Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative de 1967-68 et 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	19.5 (8)	22.5	56.4 (22)	+36.9	+ 17.5
PSBGM	25.8 (414)	32.4	47.6 (709)	+21.8	+ 71.3
CECQ	31.8 (206)	33.8	40.8 (240)	+ 9.0	+ 16.5
C. de l'Est	21.9 (341)	26.2	38.2 (569)	+16.3	+ 66.9
CECM	15.8 (853)	19.5	32.2 (1719)	+16.4	+101.5
Mtl. autres	17.7 (2213)	20.5	30.3 (3824)	+12.6	+ 72.8
Trois-Riv.	19.1 (556)	21.7	25.4 (685)	+ 6.3	+ 23.2
Qué. autres	13.3 (707)	14.8	25.0 (1297)	+11.7	+ 83.5
Nord-Ouest	8.0 (107)	12.5	21.6 (264)	+13.6	+146.7
C.-N. - N.-Q.	13.1 (118)	17.5	20.9 (193)	+ 7.8	+ 63.6
Outaouais	10.8 (178)	12.8	19.2 (308)	+ 8.4	+ 73.0
Sag. Lac St-J.	9.0 (207)	9.2	16.2 (372)	+ 7.2	+ 79.7
B. St-L. Gasp.	8.1 (160)	8.8	17.2 (304)	+ 9.1	+ 90.0
Total prov.	15.9 (6068)	18.7	28.2 (10506)	+12.3	+ 73.1
E. abs. m.	5.5	5.9	9.0		
E, proc. m.	34.4	31.5	32.0		

une formation exclusivement pédagogique sont tous supérieurs à ceux des premiers. Les tableaux 58 et 59 montrent qu'au niveau provincial les effectifs de la catégorie "pédagogique seulement" ont diminué de 15.3%, tandis que ceux du groupe"académique seulement" ont été réduits de 40.5%.

C'est cependant la proportion des individus à formation pédagogique seulement qui a le plus diminué, dans toutes les unités administratives. Cette situation ne contredit pas ce qui vient d'être dit. Elle dépend tout simplement du fait que les "pédagogiques seulement" sont beaucoup plus importants que les "académiques seulement". En fait ils représentaient 80.2% de la population provinciale en 1967-68, contre 2.2% pour les seconds. En 1969-70, ces proportions étaient passées à 69.5% et 1.3% respectivement.

D'autre part, du point de vue des disparités régionales, les régions les plus défavorisées, c'est-à-dire les régions possédant les plus faibles proportions de diplômés académique et pédagogique (Tableau 57) étaient celles du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay -Lac St-Jean, et à un degré moindre l'Outaouais, la Côte-Nord - Nouveau-Québec et le Nord-Ouest. Du côté des plus favorisés on retrouvait les régions de Montréal, de Québec (à l'exception de Québec-autres, sous-région moins urbanisée) et les Cantons de l'Est, dont on a déjà eu l'occasion de vérifier la ressemblance avec les régions métropolitaines. Le cas est encore plus frappant du côté anglophone: les proportions les plus élevées sont celles de la PSBGQ (56.4%) et de la PSBGM (47.6%), contre 16.2% pour le Saguenay - Lac St-Jean. La présence d'une importante minorité anglophone dans les Cantons de l'Est n'est probablement pas non plus étrangère à sa situation favorable.

Tableau 58 : Enseignants de l'élémentaire, possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Sag. Lac St-J.	88.5 (2039)	89.5	82.6 (1895)	- 5.9	- 7.1
B. St-L. Gasp.	87.7 (1730)	88.2	81.7 (1448)	- 6.0	-17.2
Outaouais	85.5 (1409)	85.0	79.1 (1272)	- 6.4	- 9.7
Nord-Ouest	86.7 (1162)	83.3	75.8 (925)	-10.9	-20.4
C.-N. - N.-Q.	80.2 (724)	78.1	75.6 (696)	- 4.6	- 3.9
Trois-Riv.	79.5 (2308)	76.9	74.1 (1995)	- 5.4	-13.6
Qué. autres	84.0 (4474)	83.2	73.4 (3840)	-10.6	-14.2
Mtl. autres	78.1 (9774)	75.4	66.7 (8431)	-11.4	-13.7
CECM	77.9 (4203)	73.6	64.5 (3445)	-13.4	-18.0
C. de l'Est	75.1 (1170)	71.3	60.4 (900)	-14.7	-23.1
CECQ	66.9 (433)	65.4	57.7 (340)	- 9.2	-21.5
PSBGM	70.9 (1138)	65.3	50.8 (756)	-20.1	-33.6
PSBGQ	75.6 (31)	75.0	41.0 (16)	-34.6	-48.4
Total prov.	80.2 (30595)	77.8	69.5 (25923)	-10.8	-15.3
E. abs. m.	5.0	6.1	7.7		
E. proc. m.	6.2	7.8	11.1		

Tableau 59 : Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECM	1.8 (96)	2.6	2.7 (145)	+0.9	+51.0
PSBGQ	2.4 (1)	0.0	2.6 (1)	+0.2	0.0
C.-N. - N.-Q.	4.5 (41)	2.6	2.1 (19)	-2.4	-53.7
Mtl. autres	2.8 (346)	2.9	1.8 (228)	-1.0	-34.1
PSBGM	2.4 (39)	1.8	1.3 (19)	-1.1	-51.3
Nord-Ouest	3.7 (49)	3.3	0.7 (8)	-3.0	-83.7
Qué. autres	1.7 (90)	1.5	0.6 (33)	-1.1	-63.3
Outaouais	1.7 (28)	1.4	0.6 (10)	-1.1	-64.3
Sag. Lac St-J.	1.0 (23)	0.8	0.5 (11)	-0.5	-52.2
C. de l'Est	2.1 (33)	1.9	0.4 (6)	-1.7	-81.8
CECQ	0.5 (3)	0.3	0.3 (2)	-0.2	-33.3
B. St-L. Gasp.	2.9 (58)	2.1	0.3 (6)	-2.6	-89.7
Trois-Riv.	0.8 (22)	1.1	0.2 (5)	-0.6	-77.3
Total prov.	2.2 (829)	2.2	1.3 (493)	-0.9	-40.5
E. abs. m.	1.0	0.8	0.9		
E. proc. m.	45.1	36.9	66.2		

Les indices de disparités enfin, comme dans le cas du degré de scolarité, indiquent un accroissement des différences inter-régionales, malgré une amélioration générale de la situation. Dans le cas des individus à formation académique et pédagogique par exemple, l'écart moyen absolu de 5.5 représentant 34.4% de la proportion provinciale, est passé à 9.0, soit un écart relatif moyen de 32.0. La structure des disparités est donc demeurée stable et les différences inter-régionales importantes.

3.3 Perfectionnement postulé

Au cours de la période 1967-68 à 1969-70, le nombre et la proportion des individus postulant du perfectionnement ont augmenté dans toutes les unités administratives, à la seule exception de la PSBGM, où nous l'avons vu, la population enseignante de l'élémentaire est de toutes façons hautement scolarisée. En terme de proportion, cette augmentation s'est surtout fait sensible dans les régions du Saguenay - Lac St-Jean (+29.4), de l'Outaouais (+17.4) et du Bas St-Laurent - Gaspésie (+14.4), trois régions nettement défavorisées du point de vue de la scolarité de ses enseignants. Par contre une autre région défavorisée, celle du Nord-Ouest, n'a pas connu une aussi forte augmentation, et se retrouve donc à l'avant dernier rang des unités administratives quant à sa proportion en 1969-70.

Mais même si trois régions peu scolarisées se retrouvent dans une position avantageuse du point de vue du perfectionnement postulé, les indices de disparités inter-unités du tableau 60 indique une certaine stabilité. L'écart absolu moyen est demeuré à 3.2 en 1969-70, et l'écart relatif a peu

Tableau 60 : Personnel enseignant de l'élémentaire postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Sag. Lac St-J.	17.7 (407)	14.7	47.1 (1081)	+29.4	+165.0
CECM	23.6 (1272)	27.3	34.1 (1821)	+10.5	+ 43.0
PSBGM	32.2 (517)	27.7	32.0 (477)	- 0.2	- 7.9
C. de l'Est	21.5 (334)	25.5	30.4 (452)	+ 8.9	+ 35.[illegible]
B. St-L. Gasp.	15.1 (298)	17.0	29.5 (523)	+14.4	+ 75.6
Mtl. autres	17.9 (2240)	20.3	27.7 (3507)	+ 9.8	+ 56.2
CECQ	16.2 (105)	15.7	27.5 (162)	+11.3	+ 54.3
C.-N. - N.-Q.	19.5 (176)	14.8	26.3 (242)	+ 6.8	+ 37.6
Qué. autres	15.1 (803)	17.1	25.9 (1341)	+10.8	+ 66.9
Outaouais	8.2 (135)	13.9	25.6 (412)	+17.4	+204.6
Trois-Riv.	17.3 (503)	16.2	23.5 (633)	+ 6.2	+ 26.0
Nord-Ouest	12.5 (168)	10.5	20.3 (248)	+ 7.8	+ 47.9
PSBGQ	7.3 (3)	12.5	15.4 (6)	+ 8.1	+100.7
Total prov.	18.2 (6961)	19.7	29.2 (10905)	+11.0	+ 56.6
E. abs. m.	3.2	4.7	3.2		
E. proc. m.	17.6	23.9	11.0		

diminué, passant de 17.6 à 11.0 entre 1967-68 et 1969-70. Cette stabilité vient du fait que des unités déjà fortement représentée chez les individus postulant du perfectionnement, ont elles aussi amélioré leur situation. C'est le cas en particulier de la région de Montréal (CECM et PSBGM) et de celle des Cantons de l'Est, qui se retrouvent au 2e, 3e, et 4e rang, derrière le Saguenay - Lac St-Jean, en 1969-70.

3.4 Diplôme administratif

Si les enseignants constituent un réservoir où se puise une partie du personnel administratif, le tableau 61 montre qu'au niveau élémentaire une proportion infime des enseignants possèdent quelque formation administrative. En 1967-68, la proportion de diplômés administratifs ne dépasse pas 0.4% (Cantons de l'Est). Entre 1967-68 et 1969-70 cependant les effectifs de cette catégorie ont augmenté dans toutes les unités, à la seule exception de la PSBGQ.

Cette augmentation a surtout été importante dans les trois unités de la région de Montréal, et dans la région de l'Outaouais. Les proportions demeuraient cependant faibles, ne dépassant pas 1.6% en 1969-70 (PSBGM).

Tableau 61 : Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	Δ	% aug.
PSBGM	0.5 (8)	0.4	1.6 (24)	+1.1	+196.7
Outaouais	0.2 (3)	0.3	1.5 (24)	+1.3	+631.8
Mtl. autres	0.3 (38)	0.5	1.3 (169)	+1.0	+337.5
CECM	0.3 (15)	0.4	1.3 (70)	+1.0	+328.9
C.-N. - N.-Q.	0.3 (3)	0.4	1.3 (12)	+1.0	+342.0
C. de l'Est	0.4 (6)	0.5	1.2 (18)	+0.8	+186.9
Trois-Riv.	0.3 (9)	0.3	0.7 (18)	+0.4	+116.4
Nord-Ouest	0.1 (2)	0.2	0.7 (8)	+0.6	+537.4
Qué. autres	0.1 (5)	0.2	0.6 (33)	+0.5	+483.8
Sag. Lac St-J.	0.2 (4)	0.1	0.6 (14)	+0.4	+198.7
CECQ	0.0 (0)	0.2	0.5 (3)	+0.5	0.0
B. St-L. Gasp.	0.1 (1)	0.2	0.5 (8)	+0.4	+349.3
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	0.2 (94)	0.4	1.1 (401)	+0.9	+327.7
E. abs. m.	0.1	0.1	0.3		
E. proc. m.	41.6	34.9	34.9		

4.0 VARIABLE ORGANISATIONNELLE

4.1 Secteur

En 1967-68, le secteur public employait déjà 96.9% de la population enseignante du niveau élémentaire.[1] Cette proportion n'avait pas changé en 1969-70. De fait, en 1969-70 une seule région avait un secteur privé important, en terme relatif: c'était la Côte-Nord - Nouveau-Québec, avec une proportion de 12.5%. En nombre absolu les régions à secteur privé important étaient "Montréal-autres", et "Québec-autres".[2] Leurs proportions étaient cependant beaucoup plus faibles, soit respectivement 5.5% et 4.6%.

Notons enfin que du point de vue évolutif l'importance relative du secteur privé a peu varié pour la période. Seule la région déjà sur-représentée de la Côte-Nord - Nouveau-Québec a vu sa proportion varier de plus de un point, dans le sens d'une augmentation. En nombre absolu cependant cet accroissement ne porte que sur douze individus.

(1) Pour les données concernant le secteur public, voir le tableau 34 en annexe à ce chapitre.

(2) Les effectifs du secteur privé des territoires de la CECM, du PSBGM, de la CECQ et du PSBGQ sont inclus dans les unités de "Montréal autres" et de "Québec autres".

Tableau 62 : Personnel enseignant de l'élémentaire du secteur privé par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C.-N. - N.-Q.	11.4 (726)	11.9	12.5 (690)	-0.3	- 4.3
Mtl. autres	5.8 (726)	5.8	5.5 (690)	-0.3	- 4.3
Qué. autres	4.2 (225)	4.0	4.6 (240)	+0.4	+ 5.6
Trois-Riv.	2.0 (58)	1.9	2.1 (57)	+0.1	- 2.6
Sag. Lac St-J.	1.6 (37)	1.7	1.6 (36)	0.0	- 0.4
C. de l'Est	0.8 (13)	0.6	0.7 (10)	-0.1	-16.3
Outaouais	0.6 (10)	0.6	0.7 (12)	+0.1	+13.8
Nord-Ouest	1.5 (20)	1.5	0.7 (8)	-0.8	+ 3.2
B. St-L. Gasp.	0.0 (0)	0.1	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	3.1 (1192)	3.1	3.1 (1168)	0.0	- 2.0
E. abs. m.	2.8	2.8	2.9		
E. proc. m.	88.9	89.9	90.7		

CHAPITRE TROISIEME

LES ENSEIGNANTS DE LA MATERNELLE

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Entre 1965-66 et 1969-70, les effectifs enseignants de la maternelle sont passés de 1098 à 2890 pour la province, soit une augmentation de 163.2%. Le tableau 63 montre que deux unités seulement ont subi une diminution entre ces deux années: les effectifs de la PSBGQ sont passés de 2 à 1 individu, ceux de la PSBGM de 109 à 88, pour une réduction de 19.3%. La CECQ a enregistré un faible accroissement de 4.0%. Toutes les autres unités administratives ont connu de très fortes augmentations, variant entre 218.6% (Montréal-autres) et 700,0% (Nord-Ouest).

Cette augmentation, comme le montrent les taux d'accroissement annuel du tableau 64 , a surtout été importante en début de période, soit entre 1965-66 et 1966-67, atteignant même plus de 100% pour la CECM, l'Outaouais et le Nord-Ouest. De façon générale les taux d'accroissement vont en s'atténuant, à l'exception du Bas St-Laurent - Gaspésie et de Trois-Rivières ou l'accroissement le plus fort se situe entre 1967-68 et 1968-69, et de la région du Saguenay - Lac St-Jean ou le taux atteint son maximum entre 1966-67 et 1967-68. Pour le dernier intervalle, on a même une diminution des effectifs dans sept unités, et mis à part le taux d'accroissement positif de 63.2% de la CECM, l'augmentation ne dépasse pas 9.7% (Bas St-Laurent-Gaspésie) dans les autres unités administratives.

L'enseignement à la maternelle, service peu développé au début de la période étudiée, a donc connu une phase de rattrapage, c'est-à-dire d'extension des services, variable selon les unités administratives, mais qui était complétée dans la plupart des cas en 1968-69. Cet effort s'est

Tableau 63 : Effectifs du personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	% aug.
Mtl. autres	497	664	887	1080	1136	+128.6
Qué. autres	90	153	231	357	383	+325.6
PSBGM	109	112	116	116	88	- 19.3
CECM	51	104	159	212	344	+574.5
CECQ	46	49	49	51	48	+ 4.0
PSBGQ	2	2	2	2	1	- 50.0
B. St-L. Gasp.	38	52	64	113	124	+226.3
Sag. Lac St-J.	69	93	147	179	164	+137.7
Trois-Riv.	80	107	137	207	203	+153.8
C. de l'Est	41	66	82	111	116	+182.9
Outaouais	19	54	76	108	107	+463.2
Nord-Ouest	11	26	54	93	88	+700.0
C.-N. - N.-Q.	34	49	63	87	88	+158.8
Indet.	11	1	0	2	0	
Total prov.	1098	1532	2067	2718	2890	+163.2

Tableau 64 : Accroissement annuel (x100) des effectifs du personnel enseignant de la maternelle, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66 à 66-67	66-67 à 67-68	67-68 à 68-69	68-69 à 69-70
Mtl. autres	+ 33.6	+ 33.6	+ 21.8	+ 5.2
Qué. autres	+ 70.0	+ 51.0	+ 54.5	+ 7.3
PSBGM	+ 2.8	+ 3.6	0.0	-24.1
CECM	+103.9	+ 52.9	+ 33.3	+ 62.3
CECQ	+ 6.5	0.0	+ 4.1	- 5.9
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	- 50.0
B. St-L. Gasp.	+ 36.8	+ 23.1	+ 76.6	+ 9.7
Sag. Lac St-J.	+ 34.8	+ 58.1	+ 21.8	- 8.4
Trois-Riv.	+ 33.8	+ 28.0	+ 51.1	- 1.9
C. de l'Est	+ 61.0	+ 24.2	+ 35.4	+ 4.5
Outaouais	+184.2	+ 40.7	+ 42.1	- 0.9
Nord-Ouest	+136.4	+107.7	+ 72.2	- 5.4
C.-N. - N.-Q.	+ 44.1	+ 28.6	+ 38.1	+ 1.1
Total prov.	+ 39.5	+ 34.9	+ 31.5	+ 6.3

poursuivi à la CECM en 1969-70. Quant à la diminution ou à la quasi-stabilité des effectifs enseignants de la PSBGM, de la PSBGQ et de la CECQ, elles pourraient s'expliquer par l'avance prise par ces trois unités administratives dans ce secteur de l'enseignement. Une fois l'effort d'extension des services complété, la faible augmentation entre 1968-69 et 1969-70 serait attribuable aux effets de la baisse de la natalité au Québec depuis la fin des années '50. Elle pourrait aussi en partie être le résultat d'un ajustement au ratio "maître-élèves" de la convention collective de 1968-69, fixé à 1/40.

Les tableaux 65 et 66 concernent la clientèle scolaire par région administrative, de 1965-66 à 1968-69.[1] Ils montrent que l'accroissement des effectifs du personnel enseignant est le résultat d'une augmentation importante de la population étudiante, dans toutes les régions. Au niveau provincial, le nombre d'élèves est passé de 44,663 en 1965-66 à 105,819 en 1968-69 (Tableau 65). Les taux d'accroissement annuels sont tous positifs et atteignent plus de 190% dans l'Outaouais et le Nord-Ouest entre 1965-66 et 1966-67 (tableau 66). Entre 1967-68 et 1968-69, ils varient entre 23.7% (Saguenay - Lac St-Jean) et 70.0% (Bas St-Laurent - Gaspésie).

L'augmentation de la population étudiante a cependant été moins rapide que celle de la population enseignante. Les ratios "professeur-étudiants" du tableau 67 illustrent bien cette situation. Entre 1965-66 et 1968-69,

---

(1) Les données sur la clientèle scolaire par région administrative ne sont pas disponibles pour l'année 1969-70.

Tableau 65 : Clientèle scolaire de la maternelle par région administrative de 1965-66 à 1968-69.

Régions Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69
Mtl.	27,391	34,546	43,376	54,812
Qué.	5,414	7,923	10,723	16,250
B. St-L. Gasp.	1,491	1,957	2,553	4,334
Sag. Lac St-J.	2,988	3,985	5,881	7,276
Trois-Riv.	3,080	4,144	5,013	7,819
C. de l'Est	1,699	2,630	3,116	4,354
Outaouais	867	2,539	3,380	4,340
Nord-Ouest	429	1,248	2,146	3,467
C.-N. - N.Q.	1,304	1,977	2,120	3,167
Total prov.	44,663	60,949	78,308	105,819

Sources: Gouvernement du Québec, Statistiques de l'enseignement
Ministère de l'Education, Service de l'informatique,
Cat. 22-E 6566-1, p. 2;
Cat. 22-E 6667-1, p. 1;
Cat. 22-E 6768-1, pp. 1 et 10;
Cat. 22-E 6869-1, pp. 1 et 10;

seule la région de Québec a vu son ratio diminuer de 1/39.2 à 1/39.6. Toutes les autres régions ont enregistré une augmentation. Cette augmentation a cependant surtout été sensible entre 1965-66 et 1967-68. Entre 1967-68 et 1968-69, le ratio a diminué dans six régions administratives sur neuf.

Tableau 66 : Accroissement annuel (x100) des effectifs de la clientèle scolaire de la maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69.

Régions Administratives	65-66 à 66-67	66-67 à 67-68	67-68 à 68-69
Mtl.	+ 26.1	+ 25.6	+ 26.4
Qué.	+ 46.3	+ 35.3	+ 51.5
B. St-L. Gasp.	+ 31.3	+ 30.5	+ 70.0
Sag. Lac St-J.	+ 33.4	+ 47.6	+ 23.7
Trois-Riv.	+ 34.5	+ 21.0	+ 56.0
C. de l'Est	+ 54.8	+ 18.5	+ 39.7
Outaouais	+192.8	+ 33.1	+ 28.4
Nord-Ouest	+190.9	+ 72.0	+ 61.6
C.-N. - N.-Q.	+ 51.6	+ 7.2	+ 49.4
Total prov.	+ 36.5	+ 28.5	+ 35.1

Cette tendance quasi générale va dans le sens de l'hypothèse déjà émise d'un ajustement au ratio de 1/40 de la convention collective de 1968-69.

En 1968-69, deux régions avaient un ratio inférieur à 1/40: c'étaient le Saguenay - Lac St-Jean (1/40.6), et l'Outaouais (1/40.2). Le ratio provincial était de 1/38.9. Les régions de Québec et des Cantons de l'Est se situaient elles aussi en deça de la "moyenne provinciale."

Les ratios les plus élevés étaient ceux de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (1/36.4) et du Nord-Ouest (1/37.3), deux régions dont la faible densité de la population, et par conséquent l'éparpillement des écoles, expliquent la situation privilégiée du point de vue quantitatif.

Tableau 67 : Ratio "professeur-étudiants" au niveau maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69.

Régions Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69
Mtl.	1/41.7	1/39.3	1/37.3	1/38.9
Qué.	1/39.2	1/38.8	1/38.0	1/39.6
B. St-L. Gasp.	1/39.2	1/37.6	1/39.9	1/38.4
Sag. Lac St-J.	1/43.3	1/42.8	1/40.0	1/40.6
Trois-Riv.	1/38.5	1/38.7	1/36.6	1/37.8
C. de l'Est	1/41.4	1/39.8	1/38.0	1/39.2
Outaouais	1/45.6	1/47.0	1/44.5	1/40.2
Nord-Ouest	1/39.0	1/48.0	1/39.7	1/37.3
C.-N. - N.-Q.	1/38.4	1/40.3	1/33.7	1/36.4
Total prov.	1/40.7	1/39.8	1/37.9	1/38.9

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.1 Sexe [1]

La quasi totalité du personnel enseignant de la maternelle est de sexe féminin. En 1965-66 tout le personnel était de sexe féminin dans sept unités administratives sur treize. Dans les autres unités, le nombre d'enseignants de sexe masculin ne dépassait pas deux individus.

En 1969-70, huit unités avaient un personnel totalement féminin. La population masculine, passée de 9 à 19 au niveau provincial, se concentrait dans la région de Montréal: 10 individus dans Montréal-autres, et 2 à la CECM. Les 10 individus de Montréal-autres ne représentaient cependant que 0.9% du personnel de cette unité.

2.2 Etat civil/état de vie

Alors que déjà en 1965-66 les laics constituaient 89.4% de la population enseignante de la province à la maternelle, l'importance relative de ce groupe a continué d'augmenter, pour atteindre 93.7% en 1969-70.[2] Cette laicisation est le résultat d'une augmentation beaucoup plus importante des effectifs mariés (253.7%) et laics-célibataires (135.2%) que des religieux (27.1%).

De façon générale, les différentes unités administratives ont suivi le même type d'évolution. Les effectifs mariés ont augmenté dans toutes les unités, exception faite du PSBGM où ils sont demeurés stables, et du

(1) Les données concernant la variable sexe apparaissent en annexe, tableaux 36-37

(2) Les données des catégories "marié", "laic-célibataire" et "autre" ont été reportés en annexe, tableaux 38-39-40.

PSBGQ où ils sont restés nuls. L'importance relative de cette catégorie a fortement augmenté presque partout. Seule la région de l'Outaouais a subi une diminution tout en demeurant sur-représentée à cette catégorie, en compagnie de la PSBGM. Par contre la CECM (+16.4), la CECQ (+28.8) et la région du Saguenay - Lac St-Jean (+27.1), sous-représentées en 1965-66, se rapprochaient de la proportion provinciale de 41.2% en 1969-70. Les effectifs des laics célibataires ont aussi augmenté presque partout. Seuls la PSBGM (-27.5%) et la CECQ (-30.8%) ont subi une baisse, tandis que les effectifs demeuraient stables pour le PSBGQ. Cet accroissement n'a cependant pas suffi à maintenir ou à augmenter l'importance relative de ce groupe dans 10 unités. De fait seuls le PSBGQ (+50.0), le Bas St-Laurent - Gaspésie (+10.0) et l'Outaouais (+13.5) ont vu leur proportion de laic célibataire augmenter. Dans le cas de l'Outaouais, une partie de cette augmentation tient à la baisse de proportion des mariés, fortement sur-représentés, on l'a vu, dans cette région.

Le tableau 68 [1] présente un indice permettant de comparer l'évolution des deux catégories marié et laic-célibataire l'une par rapport à l'autre. En 1965-66, trois unités seulement avaient une proportion de mariés supérieure ou égale à celle des laics-célibataires: c'étaient le PSBGM (rapport de 114.8), l'Outaouais (299.5) et le Nord-Ouest (100.0). Entre

---

(1) Dans le tableau 68 , ainsi que dans les tableaux qui suivent dans ce chapitre, les unités administratives apparaissent dans un ordre particulier basé sur les proportions de l'année 1969-70. Pour les détails concernant les principes de classement et de regroupement des unités, voir CAPIEQ, Volume 1, partie 1, chapitre quatrième, pp.46-49. Les mêmes remarques s'appliquent aux tableaux 36 à 58 en annexe au présent chapitre.

1965-66 et 1969-70, l'augmentation du rapport marié/laic célibataire est quasi général. Seuls l'Outaouais et le Nord-Ouest ont enregistré une diminution. Dans le cas de l'Outaouais cependant le rapport demeure supérieur à 100 en 1969-70. Celui du Nord-Ouest diminue à 75.5, tandis que ceux de "Montréal-autres" (109.2) et des Cantons de l'Est (103.7) viennent rejoindre les 100 et plus. On peut donc conclure de façon générale à une augmentation plus rapide de la proportion des personnes mariés par rapport aux laics célibataires. Cependant ce mouvement est lent, et le rattrapage des femmes mariées sur les célibataires n'est pas encore un fait accompli dans plusieurs coins de la province.

Pour leur part les effectifs religieux ou bien ont diminué (cas de 5 unités), ou bien n'ont pas augmenté suffisamment pour que leur proportion se maintienne ou augmente. La seule exception a été la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, où le pourcentage de religieux est passé de 2.9 à 10.2, une augmentation de 7.3 points, face à la diminution provinciale de 4.0 pour la période. En 1965-66 les effectifs religieux se concentraient dans l'unité de Montréal-autres (48 sur 85) représentant 9.7% de la population de cette unité, et dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie (10 individus représentant 26.3% de la population). Si on élimine la proportion de 27.3% de la région du Nord-Ouest, qui ne concerne que 3 individus, le pourcentage de religieux ne dépassait pas 8.8% (Trois-Rivières) pour les autres unités.

Entre 1965-66 et 1969-70, malgré une diminution de l'importance relative de cette catégorie, trois régions ont conservé une sur-représentation de religieux, par rapport à la proportion provinciale de 3.7%: ce sont la Côte-Nord - Nouveau-Québec (10.2%), le Bas St-Laurent - Gaspésie (7.3%) et le Nord-Ouest (6.8%)

Tableau 68 : Rapport marié/laic célibataire (x100) pour le personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
PSBGM	114.8	96.3	115.4	140.5	183.3
Outaouais	299.5	96.3	138.7	160.3	175.4
Mtl. autres	73.3	72.1	88.3	97.1	109.2
C. de l'Est	42.3	40.9	65.9	103.9	103.7
Nord-Ouest	100.0	35.3	39.4	60.4	75.5
CECQ	10.3	15.3	32.3	37.2	66.6
Sag. Lac St-J.	12.0	21.6	25.9	47.5	61.6
C.-N. - N.-Q.	37.5	48.3	63.6	89.7	61.2
CECM	22.4	58.7	55.9	60.3	54.9
Qué. autres	33.8	41.0	34.3	36.4	47.1
Trois-Riv.	15.9	20.5	25.8	43.4	43.7
B.St-L. Gasp.	28.6	20.6	42.1	37.5	39.5
PSBGQ	0.0	0.0	(1)	100.0	0.0
Total prov.	52.2	53.9	63.3	72.5	78.6
E. abs. m.	48.3	23.0	26.4	31.4	30.1
E. proc. m.	92.5	42.7	41.7	43.3	38.3

(1) Il n'y a pas de laic-célibataire dans cette unité en 1967-68.

Tableau 69 : Personnel enseignant-maternelle religieux par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C.-N. - N.-Q.	2.9 (1)	8.2	11.1	12.6	10.2 (9)	+ 7.3	+800.0
B. St-L. Gasp.	26.3 (10)	19.2	12.5	11.5	7.3 (9)	-19.0	- 10.0
Nord-Ouest	27.3 (3)	11.5	11.1	7.5	6.8 (6)	-20.5	+100.0
Qué. autres	5.6 (5)	7.2	6.9	5.3	5.0 (19)	- 0.6	+280.0
Trois-Riv.	8.8 (7)	6.5	6.6	5.3	4.9 (10)	- 3.9	+ 42.9
CECQ	6.5 (3)	8.2	8.2	5.9	4.2 (2)	- 2.3	- 33.3
Mtl. autres	9.7 (48)	7.4	5.2	4.4	3.7 (42)	- 6.0	- 12.5
C. de l'Est	4.9 (2)	10.6	9.8	4.5	3.4 (4)	- 1.5	+100.0
Sag. Lac St-J.	4.3 (3)	2.2	3.4	2.8	1.8 (3)	- 2.5	0.0
CECM	0.0 (0)	1.9	0.6	0.0	1.2 (4)	+ 1.2	-
PSBGM	0.9 (1)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	- 0.9	-100.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Outaouais	5.3 (1)	0.0	0.0	0.9	0.0 (0)	- 5.3	-100.0
Total prov.	7.7 (85)	6.5	5.3	4.5	3.7 (108)	- 4.0	+ 27.1
E. abs. m.	6.0	3.8	3.7	2.8	2.2		
E. proc. m.	77.3	59.4	70.0	62.6	59.6		

2.3 Age et Expérience

En 1965-66 l'âge moyen des enseignants de la maternelle était de 29.3 ans. Comme le montre le tableau 70 les disparités inter-unités étaient très grandes: l'écart entre les unités extrêmes du Saguenay - Lac St-Jean (24.7 ans) et du Nord-Ouest (43.0 ans) était de 18.3 ans.[1] Entre 1965-66 et 1969-70, la moyenne d'âge a diminué de 1.7 ans au niveau provincial, passant à 27.6 ans. Les écarts entre régions ont fortement diminué, l'écart entre unités extrêmes (PSBGQ exclue) passant à 8.2 ans. Seule la PSBGM conservait une moyenne d'âge supérieure à 30 ans, tandis que les diminutions les plus importantes se concentraient dans deux régions "vieilles" en 1965-66: le Nord-Ouest ou l'Outaouais.

Ce rapprochement des structures par âge s'explique en grande partie par l'évolution des effectifs enseignants. Le Nord-Ouest lo l'Outaouais sont les deux régions qui ont enregistré les plus importants accroissements d'effectifs entre 1965-66 et 1969-70. Ces accroissements se sont faits pour la plus grande part au profit des groupes d'âges 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.[2]

Quant à la moyenne d'âge élevée de la PSBGM, on peut sans doute l'attribuer à la présence dans cette unité d'un personnel plus expérimenté, suite à une avance prise dans ce secteur de l'enseignement. D'autre part la présence de l'unité de Montréal-autres parmi les populations plus

---

(1) La moyenne d'âge de 44.0 ans de la PSBGQ est peu comparable à celle des autres unités puisqu'elle ne concerne que deux individus.

(2) Voir annexe, tableaux 42 et 43 . Les données par groupes d'âge apparaissent en annexe, tableaux 41 à 46 .

Tableau 70 : Age moyen des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△
PSBGM	35.1	32.5	35.8	33.6	33.5	- 1.6
Mtl. autres	30.1	28.0	30.9	29.6	29.4	- 0.7
C.-N. - N.-Q.	27.0	26.1	28.8	28.4	28.2	+ 1.2
Outaouais	34.7	28.4	28.3	28.7	27.7	- 7.0
C. de l'Est	26.2	25.9	26.9	27.8	27.2	+ 1.0
CECQ	25.6	25.7	27.7	27.3	27.0	+ 1.4
Nord-Ouest	43.0	25.9	25.7	26.4	26.6	-16.4
CECM	26.8	27.3	28.0	27.4	26.1	- 0.7
B. St-L. Gasp.	25.4	25.5	25.6	24.9	25.7	+ 0.3
Sag. Lac St-J.	24.7	24.3	25.4	25.2	25.6	+ 0.9
Qué. autres	27.8	26.4	25.8	25.8	25.4	- 2.4
Trois-Riv.	26.3	25.0	26.5	26.1	25.3	- 1.0
PSBGQ	44.0	42.0	60.5	39.0	21.0	-23.0
Total prov.	29.3	27.4	29.0	28.3	27.6	- 1.7
E. abs. m.	4.0	1.5	2.1	1.6	1.3	
E. proc.m.	13.7	5.3	7.3	5.6	4.7	

"vieilles" en 1969-70 est dû à sa sur-représentation aux catégories d'âges supérieure à 30 ans. Il est possible que cette unité comprenant sur son territoire les riches banlieues de la métropole canadienne, ait été en mesure d'attirer un personnel plus expérimenté. La présence du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean, de Québec-autres et de Trois-Rivières parmi les populations plus "jeunes" relèverait d'un phénomène inverse: l'incapacité des régions moins ou peu urbanisées d'attirer des enseignants expérimentés.

Les données du tableau 71 présentant la moyenne d'expérience de chacune des unités administratives confirme en grande partie ces hypothèses.[1] La PSBGM se retrouve au premier rang parmi les populations les plus expérimentées. L'unité de Montréal autres a une moyenne d'expérience de 7.6 ans, supérieure à la moyenne provinciale. Les populations les plus jeunes quant à leur degré d'expérience sont, à part la CECM, et la PSBGQ, celles d'unités peu urbanisées. Le cas de la PSBGQ, comme nous l'avons déjà vu, est peu significatif étant donnée la faiblesse des effectifs. Celui de la CECM mérite cependant qu'on s'y arrête. Cette unité est à la fois plus "jeune" du point de vue de l'âge et de l'expérience.

---

(1) L'analyse de l'expérience pour une période s'étandant de 1965-66 à 1969-70 pose un problème particulier: la définition de cette variable varie au cours de la période étudiée. (Voir CAPIEQ, volume 1, partie 2 chapitre troisième. Il est cependant possible d'analyser la position relative des unités administratives par rapport à la province choisie comme point de comparaison. C'est ce que nous ferons dans la suite de ce texte, en nous limitant aux données de l'année 1969-70. Nous avons cependant cru bon de présenter les moyennes d'expérience pour toute la période étudiée ici. Il en est de même pour les catégories d'expérience, présentées en annexe, aux tableaux 47 à 51 inclusivement.

Tableau 71 : Moyenne d'expérience des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70

Unités Administrative	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
PSBGM	11.2	9.0	9.1	9.8	10.7
Trois-Riv.	4.9	4.5	4.8	5.2	10.2
Outaouais	10.4	7.4	7.9	7.4	9.6
C.-N. - N.-Q.	6.2	5.7	6.8	6.8	8.5
C. de l'Est	4.2	5.1	5.3	5.6	8.0
Mtl. autres	6.1	6.0	6.3	6.4	7.6
CECQ	5.7	5.8	7.1	6.6	6.4
Qué. autres	5.7	5.8	5.0	5.2	6.2
Sag. Lac St-J.	4.7	4.2	4.4	5.1	5.9
Nord-Ouest	6.8	5.3	5.1	5.3	5.9
B. St-L. Gasp.	4.9	5.3	5.3	5.3	5.2
CECM	4.0	5.4	5.8	5.8	4.9
PSBGQ	15.5	14.0	27.5	15.0	3.0
Total prov.	5.3	5.9	6.1	6.1	7.2
E. abs. m.	1.4	0.7	1.0	0.7	1.5
E. proc. m.	21.5	11.7	15.3	11.9	21.0

Deux hypothèses peuvent être invoquées pour expliquer cette situation. D'une part l'accroissement des effectifs enseignants de cette unité s'est poursuivie jusqu'en 1969-70.[1] D'autre part, on le verra plus loin, la CECM est hautement scolarisée, par rapport aux autres unités. On a déjà souligné à la partie 1 du présent volume la relation entre l'âge et le degré de scolarité: en général, c'est parmi les jeunes que l'on retrouve les enseignants les plus scolarisés.

Enfin la présence de la région de Trois-Rivières parmi les populations les plus expérimentés relèvent d'un mauvais classement des individus dont le degré d'expérience n'a pu être déterminé. En effet, si l'on compare le nombre de 45 ans et plus d'âge qui est de 6 pour cette région au nombre de 36 ans et plus d'expérience qui est de 16, on aboutit à une incohérence. En supposant que ces 36 ans et plus d'expérience aient débuté leur carrière à l'âge de 15 ans, ils devraient avoir au moins 51 ans pour se retrouver dans la catégorie des 36 ans et plus d'expérience. La moyenne d'expérience de cette région est donc fortement sur-évaluée.

2.4 Lieu de Naissance[2]

En 1965-66, 77.0% des enseignants de la maternelle étaient nés au Québec, 16.8% à l'étranger, et 6.3% seulement ailleurs au Canada. En 1965-66 et 1969-70, l'augmentation de la population enseignante s'est faite au profit des trois catégories de cette variable. Cependant ce sont

---

(1) Voir EFFECTIFS GLOBAUX, pp. 18 tableau 7

(2) Voir Annexe, tableaux 52-53 et 54.

les effectifs d'enseignants nés au Québec qui se sont le plus accrus, de sorte que leur pourcentage s'est élevé à 86.2%, alors que les proportions de nés à l'étranger et de nés ailleurs au Canada passaient respectivement à 9.7% et 4.0%.

En 1969-70, les fortes proportions de nés ailleurs au Canada se concentraient dans les unités ou régions à minorité anglophone importantes. Les PSBGQ (100.0%), PSBGM (18.2%) et la région de l'Outaouais (12.1%) contigüe à la province de l'Ontario, étaient sur-représentées à cette catégorie. La Côte-Nord - Nouveau-Québec (6.8%) et Montréal-autres (5.2%) se situaient au-dessus de la proportion provinciale.

Quant aux nés à l'étranger, ils se concentraient dans la région cosmopolite de Montréal. La PSBGM (34.1%) et Montréal-autres (14.3%) y étaient sur-représentés; la CECM (11.6%) dépassait le pourcentage provincial de 9.7%.

3.0 VARIABLES SCOLARITE

3.1 Diplôme le plus élevé

On a déjà vu à la première partie du présent volume que les exigences du Rapport Parent et du Ministère de l'Education pour les enseignants de la maternelle étaient d'au moins 14 années de scolarité.[1] En 1965-66, 76.5% de la population de la province ne répondaient pas `a ce critère. En 1969-70, la situation s'était peu améliorée, puisque la proportion de "13 ans et moins" de scolarité était de 75.1%. Le nombre d'enseignants appartenant à cette catégorie de scolarité est même passé de 840 à 2170 entre 1965-66 et 1969-70, soit une augmentation de 158.3%. On doit sans aucun doute attribuer cette évolution à la très forte expansion des services à ce niveau d'enseignement, et par conséquent à la difficulté de recruter en aussi grand nombre un personnel qualifié. Le tableau 72 montre d'ailleurs que l'augmentation du nombre des "13 ans et moins" s'est produit dans dix unités administratives sur treize.

Le même tableau montre aussi que les disparités régionales, déjà importantes en 1965-66, se sont accentuées au cours de la période étudiée. De façon générale on assiste à une diminution de l'importance relative des "13 ans et moins" de scolarité: c'est le cas de huit unités. L'augmentation de 50.0 pour la PSBGQ est peu significative étant donnés les faibles effectifs impliqués. Les autres augmentations

---

(1) Voir partie 1, pp. 21-22.

Tableau 72 : Personnel enseignant de la maternelle possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	50.0 (1)	50.0	50.0	100.0	100.0 (1)	+50.0	0.0
Sag. Lac St-J.	88.4 (61)	93.5	87.8	88.3	92.7 (152)	+ 4.3	+156.8
B. St-L. Gasp.	89.5 (34)	92.3	90.6	92.9	87.9 (109)	- 1.6	+220.5
Nord-Ouest	72.7 (8)	96.2	87.0	92.5	86.4 (76)	+13.7	+850.8
C. de l'Est	82.9 (34)	86.4	81.7	86.5	83.6 (97)	+ 0.7	+185.3
Qué. autres	84.4 (76)	83.7	77.5	80.1	83.5 (320)	- 0.9	+321.9
Outaouais	78.9 (15)	87.0	81.6	86.1	83.2 (89)	+ 4.3	+493.9
Trois-Riv.	88.8 (71)	86.0	78.1	82.6	81.3 (165)	- 7.5	+132.3
C.-N. - N.-Q.	79.4 (27)	83.7	76.2	75.9	77.3 (68)	- 2.1	+151.9
Mtl. autres	72.4 (360)	71.8	68.2	71.1	71.5 (812)	- 0.9	+125.7
PSBGM	67.9 (74)	65.2	65.5	66.4	63.6 (56)	- 4.3	- 24.4
CECM	68.6 (35)	66.3	57.9	55.7	59.3 (204)	- 9.3	+483.1
CECQ	80.4 (37)	81.6	73.5	58.8	43.8 (21)	-36.6	- 43.2
Total prov.	76.5 (840)	77.3	72.9	75.6	75.1 (2170)	- 1.4	+158.3
E. abs. m.	6.9	10.0	8.9	11.1	11.4		
E. proc. m.	9.0	13.0	12.2	14.7	15.2		

concernant des régions où le pourcentage d'indéterminés quant à la variable "diplôme le plus élevé a fortement diminué entre 1965-66 et 1969-70.[1] Mais l'écart entre régions extrêmes, PSBGQ exclue, qui était de 21.6 en 1965-66, est passé à 48.9 en 1969-70.

En 1969-70, la CECQ, dont on a déjà dit qu'elle avait pu prendre de l'avance sur les autres unités administratives dans ce secteur de l'enseignement,[2] se retrouvait dans une situation nettement à part, avec 43.8% seulement de ses enseignants à "13 ans et moins" de scolarité. C'est d'ailleurs cette unité qui possédait à la fois les plus fortes proportions de "14-15 ans" (tableau 73) et de "16 ans et plus" (tableau 74). Les deux unités entièrement publiques de Montréal (CECM et PSBGM) se situaient aussi parmi les sous-représentées en "13 ans et moins". La CECM était à la fois sur-représentée en "14-15 ans" avec 22.7%, et en "16 ans et plus" avec 14.5%. La PSBGM était sur-représentée en "14-15 ans" avec une proportion de 23.9%. Parmi les unités se situant autour de la proportion provinciale, seule Montréal-autres avait un pourcentage inférieur à celui de la province. Les régions les plus désavantagées étaient le Saguenay - Lac St-Jean (92.7%) et le Bas St-Laurent - Gaspésie (87.9%) suivies de près par le Nord-Ouest (86.4%). L'unité de Québec-autres, fortement rurale si l'on élimine de son territoire les banlieues de la ville de Québec, se situait au-dessus de la moyenne provinciale, avec une proportion de

---

(1) Ainsi le pourcentage d'indéterminés de la région du Nord-Ouest dont la proportion de "13 ans et moins" a augmenté de 13.7 entre ces deux années, est passée de 18.2% à 2.2%, pour une diminution de 16.0.

(2) Voir Effectifs globaux, p. 18, tableau 7.

Tableau 73 : Personnel enseignant de la maternelle possédant 14 et 15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECQ	8.7 (4)	12.2	20.4	25.5	35.4 (17)	+26.7	+ 324.6
PSBGM	15.6 (17)	15.2	12.1	17.2	23.9 (21)	+ 8.3	+ 23.7
CECM	5.9 (3)	6.7	10.7	12.7	22.7 (78)	+16.8	+2495.1
Trois-Riv.	2.5 (2)	3.7	8.8	8.7	15.8 (32)	+13.3	+1503.7
Outaouais	0.0 (0)	5.6	5.3	5.6	14.0 (15)	+14.0	-
Mtl. autres	5.0 (25)	5.7	7.8	8.3	13.9 (158)	+ 8.9	+ 535.4
C.-N. - N.-Q.	11.8 (4)	8.2	9.5	10.3	12.5 (11)	+ 0.7	+ 174.2
Nord-Ouest	9.1 (1)	0.0	0.0	2.2	11.4 (10)	+ 2.3	+ 902.2
C. de l'Est	7.3 (3)	4.5	7.3	4.5	11.2 (13)	+ 3.9	+ 334.1
Qué. autres	5.6 (5)	9.2	8.7	7.0	10.7 (41)	+ 5.1	+ 713.1
B. St-L. Gasp.	5.3 (2)	5.8	1.6	2.7	9.7 (12)	+ 4.4	+ 497.2
Sag. Lac St-J.	1.4 (1)	3.2	3.4	2.8	4.3 (7)	+ 2.9	+ 652.3
PSBGQ	50.0 (1)	50.0	50.0	0.0	0.0 (0)	-50.0	-100.0
Total Prov.	6.3 (69)	6.7	8.0	8.2	14.4 (415)	+ 8.1	+ 501.4
E. abs. m.	2.7	2.5	3.7	4.5	5.3		
E. proc. m.	43.6	37.9	46.2	53.7	36.7		

Tableau 74 : Personnel enseignant de la maternelle possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECQ	4.3 (2)	4.1	6.1	7.8	16.7 (8)	+12.4	+ 305.3
CECM	5.9 (3)	9.6	11.3	13.2	14.5 (50)	+ 8.6	+1557.7
Mtl. autres	2.4 (12)	3.3	4.7	5.2	7.9 (90)	+ 5.5	+ 652.4
PSBGM	2.8 (3)	2.7	5.2	6.0	5.7 (5)	+ 2.9	+ 64.4
Qué. autres	2.2 (2)	2.6	3.9	2.8	4.2 (16)	+ 2.0	+ 712.4
C.-N. - N.-Q.	0.0 (0)	0.0	3.2	0.0	3.4 (3)	+ 3.4	-
C. de l'Est	2.4 (1)	1.5	0.0	1.8	2.6 (3)	+ 0.2	+ 206.5
Trois-Riv.	0.0 (0)	0.9	2.9	1.0	2.5 (5)	+ 2.5	-
Outaouais	5.3 (1)	3.7	2.6	1.9	1.9 (2)	- 3.4	+ 101.9
Sag. Lac St-J.	2.9 (2)	1.1	1.4	2.2	1.2 (2)	- 1.7	+ 1.3
B. St-L. Gasp.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.8 (1)	+ 0.8	-
Nord-Ouest	0.0 (0)	3.8	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	2.5 (27)	3.1	4.3	4.2	6.4 (185)	+ 3.9	+ 585.2
E. abs. m.	1.7	2.0	2.7	3.4	4.9		
E. proc. m.	70.9	63.7	62.8	80.5	77.5		

83.5%. C'est probablement à la présence de ces banlieues que l'on doit attribuer les 4.2% de "16 ans et plus" de cette unité (tableau 74).

Ainsi comme dans le cas des deux autres niveaux d'enseignement, on retrouve le même continuum quant au degré de scolarisation. La permanence de facteurs tels la présence dans les régions urbanisées d'institutions de formation des maîtres, et par conséquent une offre d'emploi plus importante, de la part d'un personnel mieux qualifié, explique à la fois le maintien, et même l'élargissement des disparités inter-régionales, malgré les efforts entrepris à travers la politique salariale et les incitations au perfectionnement.

3.2 Nature des diplômes

Etant donné le lien étroit existant entre le type de formation et le degré de scolarité[1], il est évident que les conclusions quant à la variable "nature des diplômes" se rapprochent sensiblement de celles de la variable précédente. Le tableau 75 indique que, comme dans le cas de la scolarité, les recommandations du Rapport Parent relatives à la possession d'une formation à la fois pédagogique et académique sont très loin d'être atteintes puisque seulement 31.1% de la population enseignante de la maternelle possédait ce type de formation en 1969-70. Cette situation constituerait cependant une grande amélioration par rapport à 1965-66, où la proportion n'était que de 14.5%.

---

(1) Voir partie 1 du présent volume p. 32 à 36.

Tableau 75 : Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECQ	23.9 (11)	28.6	36.7	41.2	58.3 (28)	+34.4	+ 154.5
PSBGM	14.7 (16)	17.9	18.1	23.3	40.9 (36)	+26.2	+ 937.5
CECM	13.7 (7)	26.9	35.2	38.2	39.8 (137)	+26.1	+1857.1
Trois-Riv.	13.8 (11)	16.8	19.7	17.4	34.5 (70)	+20.7	+ [illegible]36.4
Mtl. autres	15.5 (77)	21.4	24.0	22.4	34.4 (391)	+18.9	+ 407.8
C. de l'Est	12.2 (5)	13.6	18.3	21.6	27.6 (32)	+15.4	+ 540.0
Qué. autres	15.6 (14)	19.0	21.6	15.7	26.6 (102)	+11.0	+ 628.6
C.-N. - N.-Q.	11.8 (4)	10.2	17.5	17.2	25.0 (22)	+13.2	+ 450.0
Outaouais	15.8 (3)	13.0	15.8	15.7	20.6 (22)	+ 4.8	+ 633.3
Nord-Ouest	18.2 (2)	23.1	22.2	12.9	19.3 (17)	+ 1.1	+ 750.0
B. St-L. Gasp.	5.3 (2)	11.5	12.5	11.5	16.1 (20)	+10.8	+ 900.0
Sag. Lac St-J.	8.7 (6)	10.8	17.0	13.4	14.0 (23)	+ 5.3	+ 283.3
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	14.5 (159)	19.2	22.6	21.0	31.1 (900)	+16.6	+ 466.0
E. abs. m.	3.5	5.7	5.9	7.5	10.1		
E. proc. m.	23.5	29.7	25.9	39.8	32.1		

Cette augmentation a affecté toutes les unités administratives, à l'exception de la PSBGQ. Comme dans le cas de la scolarité cependant, ce sont les unités déjà plus favorisées de ce point de vue en 1965-66 qui ont enregistré les plus fortes augmentations de proportion. De sorte que les disparités régionales ont encore augmenté, au profit en particulier des régions de Québec et de Montréal, mais aussi de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est.

Les régions sous-représentées à la catégorie "pédagogique et académique" se retrouvent évidemment sur-représentées à la catégorie "pédagogique seulement" (tableau 76). Ce sont toutes des régions peu ou moins urbanisées, c'est-à-dire le Saguenay - Lac St-Jean, le Bas St-Laurent - Gaspésie, le Nord-Ouest et l'Outaouais. L'unité de Québec-autres possède pour sa part la plus forte proportion (72.6%) de diplômés pédagogiques seulement, parmi les unités se trouvant autour de la moyenne provinciale.

Soulignons enfin que la proportion d'enseignants possédant une formation exclusivement académique ne dépassait pas 2.3% en 1969-70.[1]

3.3 Perfectionnement postulé

Le perfectionnement du personnel déjà en place constitue un des principaux moyens pour favoriser l'augmentation de la scolarité dans les régions défavorisées de ce point de vue. En 1966-67, 33.8% des enseignants

---

(1) Voir annexe, tableau 55.

Tableau 76 : Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBCQ	100.0 (2)	100.0	100.0	100.0	100.0 (1)	0.0	-100.0
Sag. Lac St-J.	82.6 (57)	89.2	81.6	86.0	84.8 (139)	+ 2.2	+143.9
B. St-L. Gasp.	84.2 (32)	84.6	84.4	88.5	82.3 (102)	- 1.9	+218.8
Nord-Ouest	72.7 (8)	76.9	77.8	87.1	79.5 (70)	+ 6.8	+775.0
Outaouais	84.2 (16)	87.0	80.3	83.3	79.4 (85)	- 4.8	+431.3
Qué. autres	81.1 (73)	78.4	76.6	82.9	72.6 (278)	-10.9	+280.8
C. de l'Est	80.5 (33)	83.3	81.7	76.6	72.4 (84)	- 8.1	+154.5
C.-N. - N.-Q.	79.4 (27)	81.6	73.0	75.9	70.5 (62)	- 8.9	+129.6
Trois-Riv.	86.3 (69)	82.2	78.1	80.7	65.5 (133)	-20.8	+ 92.8
Mtl. autres	72.8 (362)	70.0	67.3	70.4	61.9 (703)	-10.9	+942.0
CECM	78.4 (40)	70.2	62.3	60.4	58.4 (201)	-20.0	+402.5
PSBGM	82.6 (90)	82.1	79.3	75.0	58.0 (51)	-24.6	- 43.3
CECQ	76.1 (35)	71.4	63.3	58.8	41.7 (20)	-34.4	- 42.9
Total prov.	77.7 (853)	76.0	72.3	75.3	66.7 (1929)	-11.0	+126.1
E. abs. m.	5.6	6.5	7.2	8.6	10.4		
E. proc. m.	7.2	8.6	9.9	11.4	15.6		

de la maternelle postulaient du perfectionnement. Entre 1966-67 et 1969-70, le nombre d'individus appartenant à cette catégorie a augmenté de 56.9%. Cependant leur proportion a diminué à 28.1%, malgré les incitations monétaires au perfectionnement de la convention collective de 1968-69.

Le tableau 77 montre que presque toutes les unités administratives ont suivi ce type d'évolution. Du côté des effectifs aucune unité n'a enregistré de diminution. Le nombre d'enseignants postulant du perfectionnement est cependant demeuré stable dans deux unités hautement scolarisée, comme on l'a déjà vu: la PSBGM et la CECQ.[1] Par contre trois unités seulement ont enregistré une augmentation de leur proportion: le Saguenay - Lac St-Jean, la PSBGM et la CECQ.

On notera enfin que de façon assez générale, les proportions les plus élevées d'enseignants postulant du perfectionnement se retrouvent dans les régions les plus faiblement scolarisées. Seule la PSBGM fait exception à cette règle: bien que parmi les plus scolarisées sa proportion dépasse celle de la province. On pourrait peut-être attribuer cette situation à sa faible proportion de "16 ans et plus" de scolarité par rapport aux autres unités urbaines. On a déjà souligné que sa situation "avantageuse" quant au niveau de scolarité était dû à une sur-représentation de "14-15 ans", sa proportion de "16 ans et plus" se situant autour du pourcentage provincial.[2]

---

(1) On ne tient évidemment pas compte de la PSBGQ.

(2) Voir pp. 170 à 175.

Tableau 77 : Personnel enseignant de la maternelle postulant du perfectionnement, par unité administrative, de 1966-67 à 1969-70.

Unités Administratives	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Sag. Lac St-J.	28.0 (26)	24.5	25.1	46.3 (76)	+16.3	+192.3
Outaouais	59.4 (31)	51.3	47.2	43.0 (46)	-14.4	+ 48.4
Nord-Ouest	53.8 (14)	59.3	36.6	31.8 (28)	-22.0	+100.0
PSBGM	24.1 (27)	22.4	18.1	30.7 (27)	+ 6.6	0.0
Trois-Riv.	39.3 (42)	27.7	27.1	30.5 (62)	- 8.8	+ 47.6
B. St-L. Gasp.	38.5 (20)	26.6	24.8	29.8 (37)	- 8.7	+ 85.0
C.-N. - N.-Q.	34.7 (17)	25.4	26.4	27.3 (24)	- 7.4	+ 41.2
Mtl.autres	32.4 (215)	27.1	28.1	26.4 (300)	- 6.0	+ 39.5
C. de l'Est	42.4 (28)	36.6	24.3	25.9 (30)	-16.5	+ 7.1
Qué. autres	36.6 (56)	32.0	25.8	24.8 (95)	-11.8	+ 69.6
CECM	35.6 (37)	27.0	18.9	24.1 (83)	-11.5	+124.3
CECQ	10.2 (5)	12.2	11.8	10.4 (5)	+ 0.2	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	33.8 (518)	28.9	26.7	28.1 (813)	- 5.7	+ 56.9
E. abs. m.	9.0	8.7	5.7	6.4		
E. proc.m.	26.4	30.0	21.1	22.8		

3.4 Diplômes administratifs

Concernant le dernier aspect de l'analyse des qualifications de notre personnel, soient les qualifications administratives, nous ne pourrons que souligner l'absence d'une telle formation chez les enseignants de niveau maternelle puisque moins de 1% du personnel pour l'ensemble de la province possède un tel diplôme.[1]

En termes d'effectifs la population est passée de deux enseignants à 22 de 1965-66 à 1969-70, et une seule région "Montréal-autres" possède une fréquence plus haute que un durant ces années.

En réalité l'intérêt de posséder des compétences administratives pour ces enseignants est minime puisque leurs chances d'accéder à des postes de direction n'est pas tellement élevé. Nous devons tenir compte également du fait que l'enseignement au niveau de la maternelle est une tâche assez spécialisée et que par conséquent ceux qui la pratiquent sont moins susceptibles d'être intéressés à changer de fonction.

---

(1) Voir Annexe, tableau 56.

4.0 VARIABLE ORGANISATIONNELLE

4.1 Secteur

En 1965-66, les enseignants de la maternelle du secteur public représentaient déjà 84.5% de la population au niveau provincial.[1] Si en termes de proportions le secteur privé était important dans les régions du Nord-Ouest (36.4%), de l'Outaouais (31.6%), des Cantons de l'Est (14.6%) et dans l'unité de Québec-autres (13.3%), en terme d'effectifs cependant, seul la proportion de 25.6% de "Montréal-autres" est significative puisqu'elle concerne 127 individus.

De 1965-66 à 1969-70, le secteur public a pris encore plus d'importance, atteignant même 100.0 pour le Bas St-Laurent - Gaspésie. Seule la région de la Côte Nord - Nouveau-Québec a vu l'importance relative de son secteur public diminuer de 15.9 points. Partout ailleurs (exception faite évidemment des unités publiques par définition) la proportion du secteur public a augmenté, surtout dans le cas des unités ou régions déjà signalée pour l'importance de leur secteur privé en 1965-66. De sorte que seules Montréal-autres (avec 10.5%) et la Côte-Nord -Nouveau-Québec (avec 21.8%) conservaient en 1969-70 un secteur privé de quelque importance, la proportion ne dépassant pas 5.6% (Québec-autres) pour les autres unités. Le secteur privé se concentrait donc dans la région éloignée, mais en expansion économique, la Côte-Nord - Nouveau-Québec.

---

(1) Voir annexe, tableaux 57 et 58.

(2) Les effectifs du secteur privé des territoires de la CECM, du PSBGM, de la CECQ et du PSBGQ sont inclus dans les unités de "Montréal autres" et "Québec autres".

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

E D U Q 8170263C

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME II (2)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:

Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey

à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval Août 1972

D
261

E D U Q 8170263C

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME II (2)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME II (2)

PERSONNEL ENSEIGNANT

TABLE DES MATIERES

	PAGE	
LISTE DES TABLEAUX	iii	
INTRODUCTION	1	Vol.II(1)
Evolution des caractéristiques du personnel enseignant du secondaire et de l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et de la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	7	
PARTIE I		
ANALYSE DE LA SCOLARITE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DE LA MATERNELLE. (1967-68 à 1969-70)	20	
PARTIE 2		
ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES.		
Chapitre premier : Les enseignants du secondaire (1967-68 à 1969-70)	65	
Chapitre deuxième : Les enseignants de l'élémentaire (1967-68 à 1969-70)	111	
Chapitre troisième: Les enseignants de la maternelle (1965-66 à 1969-70)	152	
PARTIE 3		
ANALYSE DES ENSEIGNANTS SELON LE TYPE DE PROGRAMME ET LES MATIERES ENSEIGNEES (SECONDAIRE 1969-70).		
Chapitre premier : Type de programme	184	Vol.II(2)
Chapitre deuxième : Secteur général	245	
Chapitre troisième: Secteur professionnel	295	
Chapitre quatrième: Professeurs de français	337	Vol.II(3)
Chapitre cinquième: Professeurs d'anglais	369	

Chapitre sixième : Professeurs d'histoire 398
Chapitre septième : Professeurs de géographie 431
Chapitre huitiè : Professeurs de mathématiques 461
Chapitre neuvième : Professeurs de chimie 499
Chapitre dixième : Professeurs de physique 528
Chapitre onzième : Professeurs de techniques commerciales 556 Vol.II(4)
Chapitre douzième : Professeurs de techniques agricoles 595
Chapitre treizième: Professeurs de techniques du textile 628

CONCLUSION 661

ANNEXE Annexes à la Partie 2
Annexe au chapitre premier 673
Annexe au chapitre deuxième 691
Annexe au chapitre troisième 709

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page	
1.	Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	9	Vol.II(1)
2.	Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	11	
3.	Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	12	
4.	Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	14	
5.	Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	15	
6.	Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon le secteur.	17	
7.	Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon les unités administratives.	18	
9.	Effectifs du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . .	27	
10.	Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . .	29	
11.	Nature des diplômes du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70.	32	
12.	Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle selon la nature de leurs diplômes de 1967-68 à 1969-70.	34	

13. Personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle possédant une formation pédagogique et académique alliée à une scolarité d'au moins 14 ans en 1967-68 à 1969-70. 35

14. Scolarité des "un an" d'expérience au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 39

15. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon les cours isolés en 1967-68 à 1969-70. 41

16. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le sexe en 1967-68 et 1969-70. 45

17. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon l'état de vie en 1967-68 et 1969-70. 48

18. Scolarité du personnel enseignant laic du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 50

19. Moyenne d'âge et d'expérience du personnel enseignant au secondaire à l'élémentaire et à la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 52

20. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le lieu de naissance en 1967-68 et 1969-70. 55

21. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le secteur en 1967-68 et 1969-70. 59

22. Effectifs du personnel enseignant du secondaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 67

23. Effectifs du personnel enseignant du secondaire pour les régions administratives, de Montréal et de Québec par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 68

24. Clientèle scolaire du secondaire, par région administrative, en 1967-68, 1968-69 et 1970-71. 69

25. Ratio "professeur-étudiants" au niveau secondaire, par région administrative, en 1967-68 et 1968-69. 70

26. Personnel enseignant du secondaire de sexe masculin par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 74

27. Rapport marié/laic-célibataire (X100) du personnel enseignant du secondaire par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 77

28. Personnel enseignant religieux, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 78

29. Personnel enseignant du secondaire par groupes d'âge, en 1967-68 et 1969-70. 80

30. Age moyen du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 82

31. Moyenne d'expérience du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . 85

32. Personnel enseignant du secondaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 88

33. Personnel enseignant du secondaire né à l'étranger, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 89

34. Personnel enseignant du secondaire possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 93

35. Personnel enseignant du secondaire possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 95

36. Personnel enseignant du secondaire possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 96

37. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 99

38. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 100

39. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme académique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 101

40. Personnel enseignant du secondaire postulant du perfectionnement, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 104

41. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 107

42. Personnel enseignant du secondaire au secteur privé, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 109

43. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 112

44. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, dans les régions de Montréal et de Québec, de 1967-68 à 1969-70. 113

45. Clientèle scolaire de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 114

46. Ratio "professeur-étudiants" de l'élémentaire, par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 115

47. Personnel enseignant de l'élémentaire de sexe masculin, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 120

48. Rapport mariés/laics-célibataires (X100) pour le personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 124

49. Personnel enseignant de l'élémentaire religieux par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 125

50. Age moyen du personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 127

51. Nombre moyen d'années d'expérience du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, de 1968-69 à 1969-70. 130

52. Personnel enseignant de l'élémentaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 132

53. Personnel enseignant de l'élémentaire né à l'étranger par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 133

54. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 136

55. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 14-15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 138

56. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 139

57. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 141

58. Enseignants de l'élémentaire, possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 143

59. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 144

60. Personnel enseignant de l'élémentaire postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 146

61. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 148

62. Personnel enseignant de l'élémentaire du secteur privé par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . . 150

63. Effectifs du personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 153

64. Accroissement annuel (X100) des effectifs du personnel enseignant de la maternelle, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 154

65. Clientèle scolaire de la maternelle par région administrative de 1965-66 à 1968-69. 156

66. Accroissement annuel (X100) des effectifs de la clientèle scolaire de la maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 157

67. Ratio "professeur-étudiants" au niveau maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 158

68. Rapport marié/laic-célibataire (X100) pour le personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 162

69. Personnel enseignant-maternelle religieux par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 163

70. Age moyen des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 165

71. Moyenne d'expérience des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 167

72. Personnel enseignant de la maternelle possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 171

73. Personnel enseignant de la maternelle possédant 14 et 15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 173

74. Personnel enseignant de la maternelle possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 et 1969-70. 174

75. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 176

76. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 178

77. Personnel enseignant de la maternelle postulant du perfectionnement, par unité administrative, de 1966-67 à 1969-70. 180

78. Répartition des effectifs enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. . . . . . . 188 Vol.II(2)

79. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le sexe. 190

80. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'état civil/état de vie. 191

81. Ratio "laics/religieux" au niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. 192

82. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'âge. 194

83. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'expérience. 196

84. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le statut d'emploi. 198

85. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la citoyenneté. 200

86. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu de naissance. 201

87. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu géographique d'obtention du diplôme le plus élevé. 203

88. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon que le diplôme le plus élevé provient de lieux francophones ou de lieux anglophones. 204

89. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le diplôme le plus élevé. . . . 207

90. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la nature des diplômes. 209

91. Personnel enseignant de niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les cours isolés. 211

92. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les diplômes administratifs. . . 212

93. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les secteurs. 215

94. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: secteur selon le type de programme. 216

95. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les unités administratives. . . .219

96. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le type de programme. 222

97. Comparaison entre le taux provincial et les taux de chacune des unités administratives pour la variable type de formation du niveau secondaire en 1969-70. 224

98. Répartition des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon la variable "combinaison des langues" 228

99. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

100. Personnel enseignant du secteur anglophone au niveau secondaire en 1969-70, type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

101. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme. 234

102. Personnel enseignant du secteur anglophone du niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme 234

103. Répartition des enseignants de la formation générale selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 248

104. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le sexe 251

105. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie 254

106. Personnel enseignant à la formation générale de niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque maitère enseignée. 256

107. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge 257

108. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'année d'expérience pour chaque matière enseignée . . 259

109. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience 260

110. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 262

111. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 264

112. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu de naissance. 265

113. Personnel ensiegnant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. 268

114. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. 272

115. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 277

116. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs. 279

117. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 281

118. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives. . . . . 283.

119. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 dans le secteur francophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 289

120. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70, dans le secteur anglophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 290

121. Répartition des enseignants de la formation professionnelle selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 297

122. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire, en 1969-70: matières enseignées selon le sexe. 300

123. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie. . . 302

124. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque matière enseignée. 304

125. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge. 305

126. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'années d'expérience pour chaque matière enseignées 307

127. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience. 308

128. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 310

129. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 312

130. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières ensiegnées selon le lieu de naissance 313

131. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé 315

132. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. . . . 319

133. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 322

134. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs . . 324

135. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 327

136. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives . . . 329

137. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la langue de l'école 334

138. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . . . . 340 Vol.II(3)

140. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience. . . . 341

141. Personnel enseignant le français au niveau secondaire, en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 343

142. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature du diplôme. 344

143. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes. 346

144. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 348

145. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 350

146. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 353

147. Age moyen du perosnnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 355

148. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 356

149. Expérience moyenne du personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 358

150. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 359

151. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé. 361

152. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 363

153. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 372

154. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 373

155. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé. 375

156. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . 376

157. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 378

158. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 380

159. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 382

160. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 384

161. Age moyen des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . . . 385

162. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 386

163. Expérience moyenne des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 388

164. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 389

165. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 391

166. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes. 394

167. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 401

168. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 402

169. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 404

170. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 405

171. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 408

172A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 410

172B. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 412

173A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 415

173B. Age moyen des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . 417

173C. Personnel enseignant l'histoire au niveau du secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 418

173D. Expérience moyenne des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 420

173E. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 421

173F. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 423

173G. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 425

174. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 433

175. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . . 434

176. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 436

177. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 437

178. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 439

179. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 440

180. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 442

181. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe . 446

182. Age moyen du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 448

183. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . 449

184. Expérience moyenne du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 451

185. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 452

186. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 454

187. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 456

188. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 464

189. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 466

190. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 468

191. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 470

192. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 472

193. Le diplôme le plus élevé des enseignants en mathématiques au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 473

194. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 475

195. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 477

196. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 480

197. Age moyen des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 482

198. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 483

199. Expérience moyenne des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 485

200. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 487

201. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 490

202. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 492

203. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 502

204. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 503

205. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé . . 505

206. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . . 506

207. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 508

208. Le diplôme le plus élevé du personnel enseignant la chimie au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques . 509

209. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 511

210. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 512

211. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe. . 515

212. Age moyen des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 517

213. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . . 518

214. Expérience moyenne des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 520

215. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 521

216. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 523

217. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 525

218. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 530

219. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 531

220. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 532

221. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 533

222. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 536

223. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 538

224. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 539

225. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 542

226. Age moyen des enseignants en physique au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative . 544

227. Personnel enséignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 545

228. Expérience moyenne des enseignants en physique au niveau secondaire en 1969-70: par unité administrative 547

229. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 548

230. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 550

231. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 551

232. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . 558 Vol.II(4)

233. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 560

234. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le sexe 561

235. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 562

236. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 564

237. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 568

238. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 570

239. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplômes le plus élevé selon les diplômes administratifs 571

240. Enseignants en techniques commerciales possédant des diplômes administratifs selon leur diplôme le plus élevé (niveau secondaire - 1969-70) 572

241. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 573

242. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 575

243. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 579

244. Age moyen des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 581

245. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 583

246. Expérience moyenne des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 584

247. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 586

248. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 587

249. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 591

250. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 600

251. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 601

252. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 603

253. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 604

254. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 607

255. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 609

256. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 610

257. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 613

258. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 616

259. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 617

260. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 618

261. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 619

262. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 620

263. Personnel ensiegnant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 631

264. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 632

265. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 634

266. Personnel enseignant les techniques du textiel au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 635

267. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 637

268. Le diplôme le plus élevé des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 638

269. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 639

270. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 640

271. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 641

272. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 645

273. Age moyen des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 647

274. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, unités administratives selon l'âge 648

275. Expérience moyenne des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 650

276. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 652

277. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 653

278. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 656

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

PARTIE 3

ANALYSE DES ENSEIGNANTS SELON LE TYPE DE PROGRAMME ET LES MATIERES ENSEIGNEES (NIVEAU SECONDAIRE - 1969-70)

INTRODUCTION

L'analyse que nous venons d'effectuer nous a permis de déceler la présence d'un certain nombre de disparités entre les régions ou unités administratives. Dans la présente partie nous nous proposons de poursuivre une analyse de même type en nous demandant cette fois s'il existe des différences entre les enseignants du secteur général et ceux du secteur professionnel, ou encore entre les professeurs des différentes disciplines enseignées dans chaque type de programme [1].

Nous essaierons ainsi de voir si la parité entre les deux types de programme, telle que souhaitée dans un esprit de polyvalence, est un fait véridique ou si le secteur professionnel tient toujours lieu..."d'enfant pauvre"; ceci fera l'objet du chapitre premier. De même nous nous attacherons à l'examen de la situation à l'intérieur de chaque secteur de formation en nous demandant si certaines matières sont plus favorisées que d'autres. Le chapitre deuxième portera sur les matières de la formation générale et le chapitre troisième sur les matières de la formation professionnelle.

Pour tenter d'évaluer la situation nous procéderons à l'analyse comparative des deux secteurs de formation ainsi que des matières enseignées entre elles en nous servant d'indicateurs tels que les caractéristiques des enseignants. Nous sommes conscients que ces instruments rendent

---

(1) A noter que pour des raisons d'ordre technique nous avons dû nous limiter au niveau secondaire et à l'année 1969-70. Voir exposé de ces limitations dans CAPIEQ, Volume I.

compte de façon partielle de la qualité de l'enseignement dispensé.[1] Toutefois les variables retenues constituent des outils aptes à nous éclairer sur de nombreux phénomènes et c'est dans cette optique que nous conduirons notre analyse.

Les variables que nous utilisons sont généralement regroupées autour de trois grands thèmes: caractéristiques individuelles, scolarité et caractéristiques organisationnelles. Cette orientation vaut notamment pour les trois premiers chapitres, alors qu'elle connaît certaines modifications dans les chapitres subséquents où nous avons privilégié certaines catégories d'enseignants afin d'en faire une analyse plus poussée.

Les matières retenues, au nombre de dix, ont été sélectionnées en raison soit de leur importance numérique, de leur place au sein des programmes du niveau secondaire ou encore grâce à l'existence de certains documents pouvant nous servir de cadre de référence. Sept d'entre elles relèvent de la formation générale et les trois autres de la formation professionnelle. L'analyse y sera faite en fonction de trois aspects: les caractéristiques des individus selon leur sexe, leurs qualifications et leur répartition dans les unités administratives.

---

(1) Nous aurions ainsi désiré approfondir davantage l'analyse des qualifications des enseignants des différentes disciplines en faisant intervenir la variable "niveau de la formation dans chaque discipline" mais la disponibilité des données ne nous a pas permis de le faire (voir CAPIEQ, Volume I, partie 2, pp. 114-115.

CHAPITRE PREMIER

TYPE DE PROGRAMME

INTRODUCTION

En préconisant la polyvalence aux niveaux secondaire et collégial, le Ministère de l'Education mettait de l'avant une nouvelle conception de l'enseignement à ces niveaux. Il proposait de la sorte une redéfinition de l'enseignement technique laquelle devait favoriser la cohabitation harmonieuse de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel.

L'enseignement professionnel était ainsi appelé à devenir un secteur prioritaire et essentiel, axé principalement sur les domaines de pointe. Considéré trop longtemps comme "un mal nécessaire", l'enseignement technique se devait de retrouver sa véritable vocation. Dans cette ligne de pensée, le Ministère de l'Education mettait sur pied, durant l'année 1969, un groupe de travail composé de plusieurs spécialistes de l'éducation, le groupe "Education et Emploi", dont la principale tâche consistait à étudier les moyens d'adapter le système d'éducation à l'évolution de l'économie québécoise.

Les diverses actions entreprises au Ministère de l'Education dans le but de rendre à l'enseignement professionnel la place qui lui revient dans le système d'éducation, ont eu pour effet de dénoncer le statut dont celui-ci jouissait depuis longtemps auprès de la population. Il n'a sans doute pas été dans le passé considéré à tort comme "l'enfant pauvre" du Ministère. Pauvre il l'était pour différentes raisons: souvent conçu comme un débouché pour les élèves moins doués, le secteur professionnel s'est développé tant bien que mal sans plan d'ensemble, de façon parallèle au secteur

général, qui lui, se développait de façon relativement unifiée. Régies et contrôlées par différents organismes, voire par de nombreux ministères, financées par différentes sources de revenus, les institutions dispensant l'enseignement professionnel ont évolué plus ou moins librement: certaines se sont maintenues pendant que d'autres devaient fermer leurs portes.

Cette absence de coordination dénotant un manque d'intérêt pour le sort réservé à l'enseignement professionnel au Québec, durant plusieurs années, a sans doute contribué à accentuer les inégalités entre ce type d'enseignement et l'enseignement de type général. Bien qu'une autre phase de la réforme scolaire soit actuellement en cours de réalisation, il n'est pas exclu que la phase antérieure n'ait laissé de séquelles longues à enrayer.

Le but de notre analyse ne saurait consister à énumérer toutes les conséquences que cette attitude mitigée de l'Etat face à la formation professionnelle a pu entraîner. Il en est cependant une qui nous intéresse tout particulièrement car elle concerne le personnel enseignant. Eléments actifs de la régorme scolaire, les enseignants du secteur professionnel ont longtemps été victimes d'une discrimination au niveau des salaires et de la classification. Sur ce deuxième point, notons la spécificité de la situation des enseignants du secteur professionnel: la rareté d'écoles de formation des maîtres de même que la diversité des éléments pouvant constituer la qualification (formation académique, expérience industrielle, stages pour fins de recyclage) ont entraîné des difficultés diverses dans l'appréciation de la formation de ces maîtres. De plus la qualification n'était pas nécessairement appréciée selon les mêmes critères d'une institution à l'autre.

Finalement, la piètre réputation rattachée au secteur professionnel a vraisemblablement éloigné un bon nombre de personnes compétentes de ce secteur d'activité.

Mais en 1969-70, qu'en est-il réellement ? Qui sont les enseignants qui participeront à la réforme de l'enseignement secondaire ? Ceux du secteur professionnel tirent-ils encore de l'arrière, quant aux qualifications, par rapport à leurs confrères du secteur général ? Si oui, quelles implications en découlent ?

A toutes ces questions et à bien d'autres encore nous nous proposons d'apporter des éclaircissements dans ce chapitre. Nous nous attacherons principalement à décrire et à comparer les deux secteurs d'activité. Etant donné que nous avons déjà identifié les principales tendances propres aux enseignants du niveau secondaire, de la période allant de 1967-68 à 1969-70 inclusivement,[1] notre analyse, portant uniquement sur l'année 1969-70, n'accordera que peu d'importance aux résultats globaux. Elle se fixera davantage sur l'étude comparée des secteurs de formation par le biais des caractéristiques des enseignants.

---

(1) Voir parties 1 et 2

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Comment se répartissent les enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon le type d'enseignement auquel ils participent ? Tout d'abord les programmes de formation générale mobilisent à eux seuls 79.1% de la population enseignante de ce niveau durant l'année étudiée (tableau 78). La formation professionnelle d'autre part, ne représente que 10.5% des effectifs globaux.[1] On retrouve également des enseignants oeuvrant à la fois dans les deux secteurs de formation (3.6%). Nous qualifierons ces derniers d'enseignants polyvalents.

Par ailleurs, il nous a été impossible de connaître le genre d'enseignement dispensé par 6.9% de la population enseignante du niveau secondaire.[2]

---

(1) Cependant on ne peut en déduire que 10.5% seulement des étudiants du niveau secondaire sont inscrits aux programmes de formation professionnelle; il y en a probablement plus parce que les étudiants du secteur professionnel sont également appelés à acquérir une formation générale.

(2) Ce phénomène peut être en partie redevable à la capacité de la variable "type de programme" à rendre compte de la réalité. Le type de programme auquel est associé chaque enseignant est obtenu à partir des matières qu'il enseigne. La catégorisation même des matières telle que nous la retrouverons aux chapitre deuxième et troisième, repose sur des cours dispensés par l'enseignant. Notons que l'équipe a dû procéder elle-même à cette catégorisation à partir de la liste des cours offerts en 1969-70 dans toute la province au niveau secondaire, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Un certain nombre de cours ont été classés délibérément dans la catégorie "indéterminés". Cela s'est présenté quand nous avions des doutes sur la catégorie de matières à laquelle certains cours pouvaient être rattachés. De plus, la difficulté de codifier les matières de la formation professionnelle a pu jouer au détriment de ce secteur. Cette mesure a vraisemblablement contribué à la sous-évaluation des effectifs de ce dernier.

Tableau 78 : Répartition des effectifs enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme.

	Effectifs	%
Formation générale	26,836	79.1
Formation professionnelle	3,566	10.5
Formation gén. et prof.	1,216	3.6
Indéterminés	2,328	6.9
Total	33,946	100.0

Nous aurions aimé présenter un ratio maître/élèves pour chaque type de formation mais nous n'avons pu nous procurer des statistiques pertinentes sur la clientèle scolaire desservie en 1969-70. Par statistiques pertinentes nous entendons le nombre de cours suivis dans chaque matière. Pour calculer le ratio maître/élèves du secteur général il aurait aussi fallu connaître l'importance des cours de formation générale dans les programmes des étudiants inscrits à une spécialité professionnelle.

Nous ne pouvons pas davantage situer l'année 1969-70 par rapport aux années précédentes dans un courant évolutif en raison de l'absence de données sur la répartition des enseignants du niveau secondaire par type de programme pour la période antérieure à 1969-70.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

Nous analyserons successivement les enseignants de niveau secondaire sous huit angles différents, c'est-à-dire, le sexe, l'état civil/état de vie, l'âge, l'expérience, le statut d'emploi, la citoyenneté, le lieu de naissance et le lieu d'obtention de leur diplôme le plus élevé. Ces variables contribueront à tracer le portrait des enseignants du niveau secondaire avec cette particularité qu'il s'agira principalement de voir en quoi se ressemblent et/ou se différencient les enseignants qui oeuvrent dans les différents secteurs de formation.

2.1 Sexe

Le niveau secondaire considéré globalement compte plus d'hommes que de femmes en 1969-70 c'est-à-dire 56.3% vs 43.6% (tableau 79). La répartition des éléments féminins et masculins, selon le type de programme laisse voir certaines variations. D'une part le personnel enseignant du secteur professionnel est nettement dominé par une majorité masculine (70.4% d'hommes vs 29.6% de femmes). D'autre part les enseignants de la formation générale, de même que ceux de la formation générale et professionnelle, manifestent un écart beaucoup moindre entre leurs proportions d'hommes et de femmes: respectivement 54.8% et 55.8% d'hommes par rapport à 45.1% et 44.2% de femmes.

Comment expliquer la faible participation des femmes aux programmes de formation professionnelle ? Il est possible que cette situation soit reliée à une certaine tradition dans les écoles de métier et les instituts

de technologie: destinés presqu'exclusivement à la formation des garçons, ces institutions recrutaient de préférence un personnel masculin. Bien que certains métiers soient désormais accessibles aux étudiantes de par la mixité des écoles, la structure du personnel enseignant de ce secteur n'en a peut-être pas été grandement affectée. Comme l'intégration de la plupart des institutions d'enseignement professionnel aux commissions scolaires régionales, à partir de l'année 1968, s'est effectuée avec le passage du corps professoral déjà en place, on ne peut s'attendre à des changements radicaux en l'espace de quelques années.

Tableau 79 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le sexe.

	Form gén.	Form. prof.	Form. gén. & prof.	Indet.	Total
Masculin	54.8	70.4	55.8	52.1	56.3
Féminin	45.1	29.6	44.2	47.7	43.6
Indet.	0.1	0.0	0.0	0.2	0.1
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Lorsque nous analyserons la composition du personnel, selon le sexe, dans le chapitre troisième sur les matières de la formation professionnelle, ce fait ressortira davantage. Nous y verrons ainsi plus de métiers où les hommes sont majoritaires que de métiers où les femmes dominent.

2.2 Etat civil/état de vie

Dans l'ensemble plus de la moitié des enseignants du niveau secondaire en exercice en 1969-70 sont mariés, c'est-à-dire 52.5% (tableau). Parmi les célibataires on rencontre trois fois plus de laics que de religieux (33.5% vs 11.6%).

Tableau 80 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'état civil/état de vie.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. & prof.	Indet.	Total
Marié	50.0	69.4	57.7	53.2	52.5
Célib.	35.2	22.6	30.8	31.1	33.5
Religieux	12.8	3.8	8.6	11.2	11.6
Autres	2.0	4.2	2.8	4.5	2.4
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Comment la situation se présente-t-elle à l'intérieur de chaque type de programme ? Le secteur professionnel compte plus de gens mariés que le secteur général (69.4% vs 50.0%). A l'inverse le secteur général groupe plus de laics célibataires que le secteur professionnel (35.2% vs 22.6%) mais aussi plus de religieux que ce dernier (12.8% vs 3.8%). Pour leur part les enseignants qui participent aux deux types de formation se situent à mi-chemin entre les deux tendances.

Comme la plupart des gens sont appelés à se marier entre 20 et 30 ans, on pourrait s'attendre à ce que là où il y a plus de célibataires laics, en l'occurence dans le secteur général, on retrouve également un personnel plus jeune que dans les domaines où il y a passablement de gens mariés.

La dichotomisation de notre variable à partir de la distinction "laics-religieux" nous permet de mieux cerner l'importance numérique des deux groupes l'un par rapport à l'autre. Celle-ci prend toute sa signification avec le calcul du ratio laics/religieux appliqué à chaque secteur d'activité.

Au niveau secondaire, en général le nombre de laics est plus imposant que le nombre de religieux, mais ce taux varie selon que l'on considère l'un ou l'autre des types d'enseignement. Le secteur de la formation générale compte ainsi 6.8 laics pour un religieux comparativement au secteur professionnel où le rapport est de 25.9. (tableau 81).

Tableau 81 : Ratio "laics/religieux" au niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme.

Formation générale	6.8	laics pour 1 religieux
Formation professionnelle	25.9	laics pour 1 religieux
Formation gén. & prof.	10.5	laics pour 1 religieux
Indéterminés	8.0	laics pour 1 religieux
Total	8.4	laics pour 1 religieux

Comment interpréter cette différence ? Le développement rapide du système d'éducation depuis quelques années, a favorisé l'entrée d'un bon nombre de laics dans le milieu enseignant auparavant formé en bonne partie de religieux. Cependant il demeure que certaines communautés ou congrégations religieuses se spécialisent encore dans l'enseignement et ceci est plus fréquent dans le domaine de la formation générale. Ceci explique probablement que les religieux soient proportionnellement plus nombreux dans le secteur général que dans le secteur professionnel malgré l'augmentation du nombre de laics. Il sera intéressant de voir, au moment de l'analyse des matières enseignées, dans le secteur général comme dans le secteur professionnel, vers quelles disciplines se sont dirigés les religieux à la suite de la laicisation de l'enseignement.

2.3 Age

Plus de quatre enseignants sur cinq, au niveau secondaire en 1969-70, ont entre 20 et 45 ans (tableau 82). La catégorie la plus dense est celle des 30 à 44 ans laquelle devance de peu celle des 25 à 29 ans (respectivement 30.6% vs 28.8%). Ce qui laisse voir une population relativement jeune. De fait la moyenne d'âge pour l'ensemble de la population se situe à 31.8 ans.

Les enseignants du secteur général sont généralement plus jeunes que leurs confrères du secteur professionnel, tel que nous l'avions pressenti. Cette différence d'âge s'observe notamment dans la catégorie des 20 à 24 ans d'âge. On y retrouve 28.0% des enseignants du secteur général contre

Tableau 82 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'âge.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. & prof.	Indet.	Total
24 ans -	28.7	15.9	27.3	25.9	27.2
25 - 29	29.7	26.7	24.8	23.8	28.8
30 - 44	29.4	38.6	33.9	30.2	30.6
45 - 59	10.6	16.3	12.3	15.2	11.5
60 ans +	1.6	2.5	1.7	4.8	1.9
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

14.8% seulement dans le secteur professionnel. A l'inverse, la catégorie 45 à 59 ans s'avère plus imposante dans le secteur professionnel: 16.3% de la population appartient à cette catégorie vs 10.6% dans le secteur général. Les moyennes respectives de chaque type de formation rendent compte de cet écart observé au chapitre de l'âge. L'âge moyen dans le secteur général, est ainsi de 31.2 ans contre 34.5 ans pour le secteur professionnel.

Les enseignants affectés simultanément aux deux secteurs de formation suivent de près les caractéristiques des enseignants du secteur général. Leur moyenne d'âge un peu plus élevée que ces derniers, soit 32.3 ans par rapport à 31.2 ans, s'explique par un nombre supérieur de sujets dans les catégories supérieures à 30 ans. Cette ressemblance nous amène à penser

que les enseignants polyvalents sont d'abord des enseignants de la formation générale.

Quels facteurs peuvent être responsables de l'écart d'âge entre les deux secteurs de formation ? Nous savons d'une part que le niveau secondaire s'est prévalu récemment d'une hausse appréciable de sa clientèle scolaire. D'où la nécessité d'accroître les effectifs enseignants. Il est probable que la majorité des nouveaux professeurs aient été de jeunes diplômés. Cependant, nous croyons que le secteur général a bénéficié davantage de cette augmentation des effectifs étudiants, en raison du fait que tous les étudiants du secondaire suivent des cours de formation générale quelle que soit leur orientation professionnelle. Cet ajustement aurait favorisé le rajeunissement du personnel dispensant la formation générale, alors que ce phénomène aurait été moins déterminant pour le secteur professionnel. Bien qu'une demande de nouveaux professeurs ait pu jouer là aussi, il est possible que la disponibilité de jeunes diplômés ait été moins grande et qu'ainsi les candidats à l'enseignement y soient plus âgés que dans le secteur général.

Nous pouvons dès lors supposer que les différences d'âge, entre les catégories professionnelles, s'accompagnent de différences appréciables quant à l'expérience.

2.4 Expérience

Au total 44.1% de la population des enseignants du niveau secondaire possède moins de cinq ans d'expérience (tableau 83). Il s'agit ici

de l'expérience prise dans l'enseignement. D'autre part près d'un tiers des enseignants se situe dans la catégorie de 6 à 15 ans d'expérience (30.9%) tandis que 15.9% jouissent d'une expérience égale ou supérieure à 16 ans. Par ailleurs nous n'avons pas d'information sur 9.1% de la population.

Tableau 83 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'expérience.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
1 an	10.8	12.3	12.1	7.2	10.7
2 - 5	33.7	38.2	35.8	20.1	33.4
6 - 15	32.9	23.5	29.3	20.2	30.9
16 - 35	14.7	11.8	12.3	8.9	13.9
36 ans +	2.0	1.6	1.9	2.0	2.0
Indet.	5.9	12.6	8.0	41.5	9.1
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

La moyenne d'années d'expérience pour l'ensemble de la population est de 9.0 ans. D'un secteur à l'autre toutefois nous observons des variations: 8.0 ans dans le secteur professionnel, 8.7 ans pour ceux qui oeuvrent dans les deux secteurs à la fois et 9.1 ans dans le secteur général.

Contrairement à ce que nous aurions été portés à croire il ne semble pas y avoir ici de lien très étroit entre l'âge et l'expérience. En effet, bien que les enseignants du secteur professionnel soient en général plus âgés que leurs confrères, ils paraissent moins expérimentés que ceux-ci. Ainsi, alors que pour l'ensemble de la population 44.1% des individus ont moins de 6 ans d'expérience, c'est dans une proportion de 50.5% qu'on les retrouve dans le secteur professionnel (vs 44.5% dans le secteur général).

Nous avons tendance à croire que la raison de cette apparente contradiction repose plutôt sur la spécificité de l'expérience requise pour enseigner dans le secteur professionnel. Sans doute qu'ici l'expérience globale eut été plus significative. Etant donné la rareté d'écoles de formation de maîtres dans le secteur professionnel, il est probable que plusieurs nouveaux enseignants accèdent à l'enseignement seulement après avoir acquis une expérience valable sur le marché du travail (exercice d'un métier, stages industriels, etc...), celle-ci pouvant peut-être parfois compenser pour l'absence de diplômes pédagogiques. Ainsi, quoique moins expérimentés dans l'enseignement, les enseignants du secteur professionnel arrivent probablement dans le milieu enseignant avec une connaissance plus diversifiée du marché du travail que ceux du secteur général. Nous ne pouvons malheureusement pas vérifier cette hypothèse car les données sur l'expérience globale des enseignants font défaut en 1969-70.

2.5 Statut d'emploi

La presque totalité des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 répond à un statut de plein temps, soit 93.1% (tableau 84). L'enseignement à temps partiel semble peu populaire puisque 4.3% seulement de la population le pratique. Le statut de professeur à la leçon demeure le fait d'exceptions (1.3%).

Tableau 84 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le statut d'emploi.

	Form. gén.	Form. prof.	Form gén. et prof.	Indet.	Total
Temps plein	94.7	93.8	97.0	71.1	93.1
Temps partiel	4.1	4.3	1.8	7.0	4.3
A la leçon	0.4	0.5	0.4	15.3	1.4
Indet.	0.8	1.5	0.8	6.6	1.3
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Le fait d'appartenir à l'un ou l'autre des secteurs de formation n'exerce pas tellement d'influence sur le statut d'emploi des enseignants puisqu'on observe à peu de choses près la même distribution dans le secteur général et dans le secteur professionnel. Cet aspect de la carrière de l'enseignant à savoir le statut d'emploi est vraisemblablement lié aux caractéristiques et aux besoins du niveau où il exerce ses fonctions. Par exemple,

les professeurs dont la spécialité réside dans l'enseignement du français sont sans doute appelés à dispenser l'enseignement de cette matière à différents degrés. Et il en va probablement de même pour les différentes matières dites de base qui font tout aussi bien partie du programme du secondaire I que du secondaire V. De plus le système de cours optionnels étant peu développé à ce niveau, on aura moins tendance à s'assurer les services d'un spécialiste à qui on ne saurait confier qu'un cours à un degré spécifique (comme ce peut être le cas au niveau collégial). De même la fonction de titulaire d'un groupe d'élèves favorise l'emploi de professeurs à plein temps.

Le cas des enseignants oeuvrant à la fois dans les deux programmes de formation met en évidence cette souplesse que l'on attend des professeurs du niveau secondaire: ils sont proportionnellement plus nombreux à bénéficier d'un statut de temps plein que ceux qui sont limités à un secteur de formation (i.e. 97.0% vs 93.1% pour l'ensemble).

Ce fait, c'est-à-dire la prépondérance des travailleurs à temps complet au niveau secondaire, peut manifester également une tendance quant à la politique d'engagement des professeurs de ce niveau. On préférera ceux qui sont aptes à exercer plusieurs fonctions ou à enseigner à plusieurs degrés. On retrouve toutefois environ 6.0% de la population bénéficiant d'un statut de temps partiel (incluant les professeurs à la leçon). On pourrait voir là un autre aspect des politiques d'engagement dans les Commissions scolaires. Devant respecter les ratios maître/élèves prescrits par le Ministère de l'Education, celles-ci doivent parfois avoir recours à du personnel supplémentaire soit pour prendre charge d'un seul groupe d'étudiants ou d'un seul enseignement ne requérant pas la présence d'un personnel à temps complet.

2.6 Citoyenneté et lieu de naissance

Nous pouvons nous demander si les deux principaux programmes de formation en vigueur en 1969-70, au niveau secondaire, recrutent sensiblement le même genre de personnel sur le plan de la citoyenneté, ou si l'un d'eux accueille plus de citoyens étrangers, et même d'individus nés hors du Québec.

Dans l'ensemble neuf enseignants sur dix sont citoyens canadiens et la proportion de citoyens canadiens ou d'autre nationalité se distribue de façon semblable dans le secteur général et dans le secteur professionnel, à savoir environ 91.0% de citoyens canadiens par rapport à 9.0% de nationalité étrangère (tableau 85). La faible différence entre les proportions observée dans les deux secteurs ne suggère rien de très significatif.

Tableau 85 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la citoyenneté.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Canadienne	90.9	91.8	91.9	89.7	91.0
Autre	9.1	8.2	8.1	10.1	9.0
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Cependant le rapprochement de ces résultats avec ceux concernant le lieu de naissance des enseignants, nous laisse entrevoir qu'une certaine proportion de la population enseignante du niveau secondaire a adopté délibérément la citoyenneté canadienne. En effet, bien que 91.0% des enseignants du niveau secondaire en exercice en 1969-70 soient de citoyenneté canadienne, seulement 87.4% de l'ensemble de la population est né au Canada, dont 82.3% au Québec (tableau 86). D'autre part, 12.6% sont nés à l'extérieur du Canada alors que 9.0% seulement sont de nationalité étrangère. Dans un sens comme dans l'autre on observe un 3.6% de la population qui serait vraisemblablement composée d'immigrants.

Tableau 86 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu de naissance.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Québec	82.3	83.3	83.6	80.0	82.3
Ailleurs au Canada	5.2	4.7	5.5	5.5	5.1
A l'Etranger	12.6	11.9	10.9	14.5	12.6
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Les données ne varient que très peu d'un secteur à l'autre. Le secteur ne semble donc pas déterminant quant à l'orientation des enseignants selon qu'ils sont nés au Canada ou ailleurs. Il est possible cependant que

des différences apparaissent au niveau de l'analyse des matières enseignées. Nous pourrons à ce moment voir si les autochtones se répartissent également ou si au contraire ils s'approprient certains champs d'enseignement (le français par exemple). Pour l'instant limitons-nous à constater que globalement les deux secteurs ont accueilli à peu près les mêmes proportions de gens nés à l'extérieur du Canada; cette tendance est toutefois un peu moins prononcée chez ceux qui enseignent à la fois dans les deux secteurs de formation.

2.7 Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé

La plupart des enseignants du niveau secondaire, en exercice en 1969-70, soit 85.2%, ont obtenu leur diplôme le plus élevé au Québec (tableau 87); cette tendance s'affirme davantage chez les enseignants qui participent aux deux types de formation (87.4%). On se souvient par ailleurs que dans l'ensemble 82.3% des enseignants sont nés au Québec (tableau). C'est dire que plus de gens possèdent des diplômes du Québec que l'on a d'individus nés au Québec, et ceci chez les trois catégories d'enseignants.

Trois faits, somme toute de faible importance, apparaissent à la lecture du tableau 87). Tout d'abord on observe proportionnellement plus de diplômés de l'Ontario, des Etats-Unis, de même que de la France, la Belgique ou la Suisse, dans le secteur général que dans le secteur professionnel. Il est possible que l'enseignement des langues telles que le français et l'anglais, dans le secteur général soient à la source de cet écart.

Tableau 87 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu géographique d'obtention du diplôme le plus élevé.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Québec	85.3	85.2	87.4	83.2	85.2
Ontario	2.6	1.5	2.2	2.6	2.4
Nouv-Brunswick	1.1	1.0	1.2	1.0	1.1
Canada (autres)	1.1	1.1	1.2	0.9	1.1
Etats-Unis	1.6	1.0	2.3	1.4	1.6
Angleterre	0.5	0.7	0.2	0.7	0.5
Fr. Bel. Suisse	2.5	2.2	1.2	2.0	2.4
Autres	4.2	5.6	3.4	6.7	4.5
Indet.	1.2	1.7	0.9	1.5	1.2
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

D'autre part, les diplômes obtenus aux Etats-Unis sont sur-représentés chez les enseignants affectés aux deux secteurs d'enseignement (2.3% par rapport à 1.6% pour l'ensemble de la population). Par contre, ce type d'enseignants manifeste moins de propension que les autres à posséder des diplômes de France-Belgique-Suisse, 1.2% par rapport à 2.4% pour l'ensemble des enseignants.

Finalement c'est au niveau de la formation professionnelle que l'on retrouve le plus de diplômés de pays autres que le Canada, les Etats-Unis, l'Angleterre, la France, la Belgique et la Suisse.

Il est intéressant de regrouper les enseignants en deux groupes à partir du lieu géographique d'obtention de leur diplôme le plus élevé selon que l'on dichotomise sur la question linguistique: pays francophones d'une part et pays anglophones d'autre part (tableau 88). A noter ici que nous isolerons le Québec afin de mieux cerner la provenance des diplômes obtenus à l'extérieur de l'aire géographique sur laquelle porte notre analyse.

Tableau 88 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon que le diplôme le plus élevé provient de lieux francophones ou de lieux anglophones.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Québec	85.3	85.2	87.4	83.2	85.2
Pays franco. (Fr.Bel. Suisse)	2.5	2.2	1.2	2.0	2.4
Pays anglo. (Can.≠Qué. E-U, Angl.)	6.9	5.3	7.1	6.6	6.7
Autres pays	4.2	5.6	3.4	6.7	4.5
Indet.	1.2	1.7	0.9	1.5	1.2
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Il ressort de ce tableau-synthèse que le diplôme le plus élevé des enseignants québécois, quand il ne provient pas du Québec, est le plus souvent obtenu au Canada anglais, aux Etats-Unis ou en Angleterre. En ce qui concerne le Canada anglais et les Etats-Unis ce résultat ne nous surprend guère. La proximité de ces pays avec le Québec favorise les échanges: autant les québécois peuvent aller y étudier, autant les anglophones peuvent venir vivre au Québec durant quelque temps.

De plus il ne faut pas oublier que le secteur anglophone recrute vraisemblablement un bon nombre d'enseignants anglophones et de ce fait attire peut-être plusieurs individus nés ou formés à l'extérieur du Québec. Pourquoi cependant compte-on moins d'enseignants ayant obtenu leur diplôme le plus élevé dans ces milieux anglophones au niveau de la formation professionnelle (5.3% vs 6.9% pour la formation générale) ? En grande partie, comme nous le verrons plus loin, parce que les régions du Québec où l'on retrouve surtout les anglophones misent davantage sur la formation générale que la formation professionnelle. La probabilité de retrouver des individus ayant obtenu leurs diplômes au Canada anglais ou aux Etats-Unis se trouve ainsi plus forte du çoté de la formation générale.

3.0 VARIABLES "SCOLARITE"

Quatre variables constituant quatre points de vue différents sur la qualification des enseignants viennent compléter le portrait des enseignants de chaque secteur de formation. Ces variables sont: le diplôme le plus élevé, la nature des diplômes, les cours isolés et les diplômes administratifs. Ici encore il s'agit de voir s'il y a des disparités entre les secteurs.

3.1 Diplôme le plus élevé

La scolarité des enseignants du niveau secondaire, durant l'année 1969-70, se répartit comme suit: 33.9% de l'ensemble de la population possède des diplômes de 16 ans et plus de scolarité, 34.6% des diplômés de 14-15 ans alors que 27.6% ne jouissent que de 13 ans ou même moins de scolarité (tableau 89). La valeur numérique des diplômes varie selon le secteur considéré.

On observe les individus les moins scolarisés dans le secteur de la formation professionnelle: 44.4% d'entre eux ont une scolarité de 14 ans et plus tandis que la catégorie des 13 ans et moins y rejoint 47.2% de la population. Les plus scolarisés, par contre, se situent au niveau de la formation générale: ils sont proportionnellement les plus nombreux à posséder des diplômes équivalents à 16 ans et plus de scolarité (i.e. 37.4% vs 16.6% dans le secteur professionnel). On y rencontre également le moins de diplômes d'une valeur de 13 ans et moins de scolarité (soit 23.5% par rapport à 47.2% pour le secteur professionnel).

Tableau 89 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le diplôme le plus élevé.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
16 ans +	37.4	16.6	23.6	25.8	33.9
14 - 15	36.3	27.8	34.1	25.0	34.6
13 ans -	23.5	47.2	37.9	39.9	27.6
Indet.	2.8	8.4	4.4	9.3	3.9
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Chez ceux que l'on retrouve à la fois dans les deux secteurs, on note une scolarité plus élevée que dans le secteur professionnel seul, à savoir moins de diplômes de 13 et moins (37.9% vs 47.2%) et plus de diplômes de 16 ans et plus (23.6% vs 16.6%). Ces derniers s'avèrent, d'autre part, moins scolarisés que leurs confrères de la formation générale. En effet, on y remarque moins de diplômes de 16 ans et plus (23.6% vs 37.4%) et plus de diplôme de 13 ans et moins (37.9% vs 23.5%). Cette catégorie d'enseignants semble endosser à parts égales les caractéristiques des deux types de formation. Elle se situe d'ailleurs souvent à mi-chemin entre les tendances des deux secteurs quand celles-ci tendent à s'éloigner (ceci vaut par exemple pour l'état civil/état de vie, l'âge, l'expérience).

Il ne faut cependant pas s'étonner outre mesure de la faible scolarité des enseignants du secteur professionnel si l'on considère qu'il n'existe

que peu d'écoles de formation des maîtres dans ce domaine, et que de plus la qualification académique pour l'apprentissage de nombreux métiers ne dépasse guère le niveau des écoles de métier et des instituts de technologie. C'est pourquoi l'on ne peut s'étonner que près de la moitié des enseignants du secteur professionnel aient une scolarité à peine plus élevée que celle des étudiants à qui ils dispensent leurs cours (nous parlons ici des diplômes de 13 ans et moins).

Nous avons déjà noté auparavant que la reconnaissance de l'expérience industrielle pouvait jouer dans l'évaluation de l'aptitude à l'enseignement professionnel. Il est possible que ce type d'expérience soit même à certains moments plus recherché que les diplômes de sorte que l'analyse de la scolarité effectuée sans tenir compte de l'expérience globale ne permet pas une comparaison équitable entre les deux secteurs. Malheureusement, comme nous l'avons déjà indiqué, nous ne possédons pas les données sur l'expérience globale reconnue par l'employeur, mais seulement celles sur l'expérience dans l'enseignement, lesquelles sont ici inadéquates.

3.2 Nature des diplômes

Dans l'ensemble 25.4% des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 possèdent des diplômes uniquement pédagogiques, cette tendance étant moins accentuée chez les enseignants du secteur professionnel puisque c'est le cas de 15.4% seulement d'entre eux (tableau 90). D'autre part 63.6% de la population détient à la fois des diplômes pédagogique et académique. Finalement, 9.4% n'ont que des diplômes académiques. On observe, sur ce point,

un écart assez grand entre le secteur général et le secteur professionnel: les diplômes de cette nature sont deux fois plus nombreux proportionnellement, dans le secteur professionnel, que dans le secteur général, à savoir que 19.1% de la population en détient par rapport à 8.1% dans le secteur général.

Tableau 90 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la nature des diplômes.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indét.	Total
Péd.	25.8	15.4	27.4	34.4	25.4
Péd. & Acad.	64.9	62.1	60.4	52.5	63.6
Acad.	8.1	19.1	11.2	8.5	9.4
Indét.	1.2	3.5	1.1	4.6	1.7
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Nous pouvons également lire le tableau 90 de deux façons différentes selon que nous mettons l'accent sur la possession de diplômes pédagogiques ou sur celle de diplômes académiques. Commençons par les diplômes pédagogiques: dans l'ensemble 89.0% de la population en possède et de façon plus précise on rencontre ces diplômes chez 90.7% des gens du secteur général, chez 78.5% des enseignants du secteur professionnel et chez 87.8% de ceux qui sont affectés aux deux secteurs.

D'autre part, 73.0% de l'ensemble de la population détient des diplômes académiques. Le secteur professionnel vient en tête avec 81.0% de diplômés académiques, suivi du secteur général avec 73.0% et des enseignants dans les deux sexteurs avec 71.6%.

Les enseignants du secteur général et ceux qui oeuvrent dans les deux secteurs manifestent sensiblement les mêmes caractéristiques. Par contre, ceux de la formation professionnelle dénotent des tendances spécifiques. Ils possèdent moins de diplômes pédagogiques et plus de diplômes académiques que leurs confrères. Ce fait semble difficilement dissociable du phénomène de la rareté au Québec d'institutions spécialisées dans la formation de maîtres pour l'enseignement professionnel, situation qui d'ailleurs apparaît totalement différente dans le cas de l'enseignement général. Pourtant il est possible que le facteur expérience prime sur toute autre qualification et de ce fait n'encourage pas la mise sur pied de programmes de formation de maîtres.

Les individus qui oeuvrent dans le secteur professionnel du niveau secondaire sont ainsi peu scolarisés et il semble que leur formation pédagogique se résume le plus souvent à un an de pédagogie obligatoire ajouté à un diplôme de technicien ou l'équivalent.

3.3 Cours isolés

Par cours isolés nous entendons tout cours ne conduisant pas à l'acquisition d'un diplôme. Cette formule ne semble pas très populaire chez les enseignants du niveau secondaire: un enseignant sur quatre (i.e. 24.2%), en

1969-70, y a déjà eu recours sans que sa scolarité en soit rehaussée (tableau 91).

Tableau 91 : Personnel enseignant de niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les cours isolés

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Oui	21.5	41.7	31.3	24.7	24.2
Non	76.3	54.1	65.3	72.6	73.3
Indet.	2.2	4.2	3.4	2.7	2.5
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Ses principaux adeptes en sont assurément les enseignants du secteur professionnel: 41.7% déclarent avoir suivi de tels cours. A défaut d'écoles de formation de niveau supérieur, la formule des cours isolés ou de stages intensifs de formation peut être considérée pour ces enseignants comme un moyen, et peut être le seul pour certains d'entre eux, d'ajouter à leur compétence dans un domaine spécifique: tel ne semble pas être le cas pour ceux du secteur général: 21.5% de la population s'est déjà inscrite à des cours isolés. Ceux-ci ont à leur disposition un choix beaucoup plus vaste de moyens pour parfaire leur formation, tant sur le plan académique que pédagogique.

La situation des enseignants oeuvrant simultanément dans les deux secteurs demeure intermédiaire entre les deux positions: 31.3% d'entre eux ont manifesté un intérêt certain pour cette formule de cours, à un moment donné. Nous ne saurions dire cependant si cette démarche est davantage reliée à leur participation à un secteur d'activité plutôt qu'à l'autre, ou même aux deux à la fois.

3.4 Diplômes administratifs

Dans l'ensemble, peu d'enseignants oeuvrant au niveau secondaire durant l'année 1969-70 possèdent des diplômes administratifs puisque ce n'est le fait que de 4.5% de la population (tableau 92). Le personnel enseignant de la formation générale de même que celui de la formation générale et professionnelle détient cette forme de compétence dans une proportion de 11.0% environ, ce qui est nettement plus élevé que la proportion des individus détenant des diplômes administratifs dans le secteur général à savoir 3.4%.

Tableau 92 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les diplômes administratifs.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indét.	Total
Oui	3.4	10.5	11.8	4.3	4.5
Non	94.3	83.8	84.5	93.0	92.7
Indét.	2.3	5.7	3.7	2.7	2.7
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Nous pouvons nous demander ce qui incite les enseignants du niveau secondaire à acquérir une formation en administration. Une des motivations pourrait être l'aspiration à occuper un poste de direction. Même si ces diplômes ne sont pas apparus, ces dernières années, comme un critère prioritaire d'accessibilité aux postes de direction.[1] Nous croyons toutefois que cette hypothèse ne peut s'appliquer à l'ensemble des détenteurs de diplômes administratifs. Elle ne rend pas compte de l'écart observé entre les secteurs de formation.

Comment alors expliquer cette différence entre les secteurs ? Dans le cas des enseignants du secteur professionnel qui sont proportionnellement les plus qualifiés dans ce domaine, il appert que cette formation est surtout le fait des enseignants oeuvrant en techniques commerciales. En effet, ces derniers détiennent environ 80.0% des diplômes administratifs que l'on rencontre dans le secteur professionnel.[2] La principale raison en est la pertinence de cette formation pour le type d'enseignement dispensé.

---

(1) Projet CAPIEQ, volume III,

(2) Voir chapitre troisième

4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

Les variables organisationnelles, au nombre de trois, nous permettent de mesurer l'importance relative des effectifs de chaque type de formation dans les secteurs public et privé, au niveau de chacune des unités administratives et des deux systèmes linguistiques. Cette approche vise principalement à vérifier la présence ou l'absence de disparités qui pourraient être engendrées ou tolérées par le système scolaire de par son organisation même. A noter ici que la variable "type de programme" sera tantôt considérée comme variable dépendante, à d'autres moments comme variable indépendante. Etant elle-même d'ordre organisationnel, elle demeure susceptible d'être un agent déterminant. Elle participe ainsi, au même titre que les trois autres variables, à la composition du système scolaire québécois.

4.1 Secteur

Le secteur public recouvre 92.2% de la population enseignante du niveau secondaire en 1969-70, (tableau 93). Les deux types de formation sont presqu'entièrement assurés par celui-ci puisqu'il fournit 93.6% des effectifs de la formation générale et 89.1% des effectifs de la formation professionnelle.

Le secteur privé groupe par ailleurs 7.4% de l'ensemble de la population. Il demeure proportionnellement mieux représenté sur le plan de la formation professionnelle que sur celui de la formation générale. Il contribue ainsi dans une proportion de 10.0% aux effectifs de la formation professionnelle et de 6.2% seulement à ceux de la formation générale.

Tableau 93 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les secteurs.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Public	93.6	89.1	92.6	80.4	92.2
Privé	6.2	10.0	7.4	18.3	7.4
Indét.	0.2	0.8	0.0	1.3	0.3
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

Ces résultats renseignent sur deux faits principaux. D'abord nous y constatons que le secteur public est plus présent au niveau de la formation générale qu'à celui de la formation professionnelle compte tenu de l'importance relative des deux types de formation. Le secteur privé, pour sa part, semble jouer, toutes proportions gardées, un rôle plus grand dans l'enseignement professionnel que dans l'enseignement de type général. On peut voir le rôle de suppléance qu'ont joué les institutions privées sur le plan de la formation professionnelle avant que le secteur public ne réalise pleinement les objectifs de démocratisation de l'enseignement prônés par l'Etat. La démocratisation de l'enseignement repose sur le postulat que l'Etat doit fournir à tous et à chacun la possibilité de poursuivre des études secondaires selon ses goûts et ses aptitudes. Pour que ce choix puisse s'effectuer librement, il faut que celui-ci participe aux deux programmes de formation du niveau secondaire. Mais, ce n'est qu'à partir de

1968 que le Ministère de l'Education a entrepris de rapatrier une partie de l'enseignement professionnel dispensé par certaines institutions privées dans les commissions scolaires régionales. Cette opération n'étant pas encore terminée en 1969-70, il est possible que les statistiques citées ici ne soient plus tout à fait le reflet de la situation actuelle.

Il est une question que l'on peut se poser à ce moment-ci: comment s'organisent les secteurs privé et public quant aux deux types de programme ? Quel aménagement font-ils de leurs ressources en personnel ? Le tableau 94 nous permet cette approche. Il porte sur l'affectation des ressources humaines dans chaque secteur. Il nous apprend ainsi que le secteur public alloue 80.3% de ses ressources à la formation générale et 10.2% à la formation professionnelle. D'autre part, le secteur privé consacre 65.5% de ses effectifs à la formation générale et 14.1% à la formation professionnelle.

Tableau 94 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70, secteur selon le type de programme.

	Public	Privé	Indét.	Total
Form. gén.	80.3	65.5	45.5	79.1
Form. prof.	10.2	14.1	26.8	10.5
Form. gén. & prof.	3.6	3.6	0.0	3.6
Indét.	6.0	16.8	27.7	6.9
Total	100.0 (31308)	100.0 (2526)	100.0 (112)	100.0 (33946)

A noter que 16.8% des effectifs du secteur privé sont indéterminés quant au type de programme, ce qui réduit passablement les possibilités de comparaison entre les secteurs. Il demeure toutefois évident que les deux secteurs privilégient la formation générale. Cependant le secteur privé se montre plus généreux que le secteur public au chapitre de la formation professionnelle: il y affecte au moins 14.1% de ses effectifs comparativement à 10.5% pour le secteur public. On peut comprendre ces écarts entre les deux secteurs, en se remémorant certains faits. L'on sait que depuis longtemps les deux secteurs sont concurrentiels sur le plan de la formation générale, l'un offrant le cours scientifique, l'autre le cours classique. Cependant il en va autrement de la formation professionnelle où les deux secteurs jouent davantage un rôle complémentaire. Le secteur privé peut ainsi plus avantageusement offrir certains programmes professionnels sans être détrôné par le secteur public.

4.2 Unités administratives

Nous voulons aborder ici deux problèmes. D'une part nous nous proposons de voir s'il existe des disparités inter-sectorielles au niveau de chacune des unités administratives. D'autre part, nous désirons faire une analyse des disparités régionales reposant sur l'importance relative des types de formation dans chaque région.

Rappelons tout d'abord la répartition des effectifs enseignants. On note en premier lieu que les régions de Québec et de Montréal totalisent à elles seules 67.5% de l'ensemble des enseignants du niveau secondaire en

1969-70. Viennent ensuite les régions de Trois-Rivières (8.5%), du Saguenay-Lac St-Jean (6.0%), du Bas St-Laurent - Gaspésie (4.7%), des Cantons de l'Est (4.6%), de l'Outaouais (3.7%), du Nord-Ouest (3.3%) et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (1.6%) (tableau 95).

L'analyse par régions nous renseigne sur le développement relatif de chaque secteur de formation dans les différentes unités administratives. De l'examen des régions prises une à une nous pouvons dégager deux tendances principales selon que la formation générale est proportionnellement plus développée que la formation professionnelle ou que c'est l'inverse qui se produit.

Le bilan du développement relatif de chaque secteur de formation dans les différentes unités administratives se solde comme suit (tableau):

1) Vocation générale plus marquée dans les sous-populations de la CECM (14.5% des effectifs de la formation générale vs 12.6% de ceux de la formation professionnelle) et de Québec autres (15.3% vs 12.1%), ainsi que dans l'ensemble de la région de Québec (17.4% vs 16.0%).

2) Vocation professionnelle plus prononcée dans les sous-populations de Montréal autres (36.5% des effectifs de la formation professionnelle vs 32.4% de ceux de la formation générale) et de la CECQ (3.8% vs 2.0%), ainsi que dans l'ensemble de la région de Montréal (52.0% vs 49.8%).

Pour toutes les autres régions ou unités, l'écart entre leur représentation dans chacun des deux secteurs n'est jamais plus grand que 1.0%.

Tableau 95 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les unités administratives.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Mtl. autres	32.4	36.5	29.3	33.1	32.7
CECM	14.5	12.6	8.1	26.2	14.8
PSBGM	3.0	2.9	4.2	1.7	3.0
Total Mtl.	49.8	52.0	41.5	61.0	50.5
Qué. autres	15.3	12.1	17.6	12.3	14.8
CECQ	2.0	3.8	2.1	0.7	2.1
PSBGQ	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total Qué.	17.4	16.0	19.8	13.1	17.0
B. St-L. Gasp.	4.7	5.0	7.6	2.5	4.7
Sag. Lac St-J.	5.9	6.9	5.6	6.4	6.0
Trois-Riv.	8.6	9.3	9.8	5.3	8.5
C. de l'Est	4.6	3.7	6.3	4.8	4.6
Outaouais	3.9	3.3	3.2	3.5	3.8
Nord-Ouest	3.5	2.5	3.7	1.5	3.3
C.-N. - N.-Q.	1.6	1.4	2.4	1.8	1.6
Total	100.0 (26836)	100.0 (3566)	100.0 (1216)	100.0 (2328)	100.0 (33946)

D'autre part, l'examen de la répartition des enseignants oeuvrant simultanément dans les deux secteurs de formation nous révèle d'autres traits spécifiques à certaines régions. Ainsi dans les sous-populations de la PSBGM, de Québec autres, du Bas St-Laurent - Gaspésie, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est, ce type d'enseignement polyvalent s'avère sur-représenté. La région du Bas St-Laurent - Gaspésie par exemple, ne totalise que 4.7% des enseignants du niveau secondaire, mais elle fournit 7.6% de l'ensemble des enseignants qui participent aux deux types de formation. Ce phénomène est vraisemblablement lié à la présence, dans ces unités, d'institutions plus ou moins grandes qui préfèrent offrir à leur personnel des emplois à temps complet quitte à les intégrer aux deux programmes de formation.

Nous ne pouvons dégager de cette analyse des faits bien significatifs. Un fait ressort cependant: ce sont les tendances propres aux régions de Québec et de Montréal. On voit que la région de Montréal est mieux représentée, à l'échelon provincial, dans le secteur de la formation professionnelle que dans celui de la formation générale (i.e. 52.0% vs 49.8%). A Québec nous observons la tendance inverse (17.4% des effectifs de la formation générale vs 16.0% de ceux de la formation professionnelle). Ces différences peuvent sans doute être reliées aux caractéristiques de ces deux régions. Montréal étant davantage une région à caractère industriel et Québec une région axée plutôt sur les services. Il est possible que la structure de l'économie joue sur la structure de l'éducation, c'est-à-dire que l'éducation soit en partie axée sur les besoins du milieu.

Nous pouvons nous demander si au-delà des disparités inter-sectorielles, il existe également des disparités entre les régions.[1] Ce sera le but de la seconde partie de notre analyse. Nous étudierons ici chacune des régions pour elle-même en nous reportant aux taux provinciaux. Nous nous souvenons que la formation générale groupe 79.1% des effectifs enseignants du niveau secondaire, alors que la formation professionnelle recouvre 10.5% de la population. Quant à ceux qui se retrouvent à la fois dans les deux secteurs, ils constituent 3.6% des effectifs globaux. Qu'en est-il plus précisément au niveau de chaque région ? Le tableau 96 rend compte de cette approche.

Nous nous servirons d'un indice pour étudier le phénomène des disparités. Cet indice repose sur l'écart procentuel entre les taux provinciaux et les taux observés dans chaque région. Par taux nous entendons le pourcentage de la population affecté à chaque secteur de formation. Les résultats de ces calculs apparaissent dans le tableau 97 .

La lecture de ce tableau nous révèle l'existence d'écarts entre les régions. Au niveau de la formation générale, par exemple, l'indice varie de - 3.6 (pour la CECQ) à + 5.7 (au Nord-Ouest). Les unités administratives où la formation générale se trouve plus faiblement représentée qu'à l'échelon provincial sont les suivantes: la CECQ (-3.6), la CECM (-2.1), le Saguenay - Lac St-Jean (-1.8), Montréal autres (-0.9) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (-0.8).

---

(1) Par disparités nous entendons ici des différences entre les régions. Ces différences ne peuvent être considérées comme des situations avantageuses ou défavorables, le secteur professionnel étant avant tout relié aux besoins du milieu.

Tableau 96 : Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le type de programme.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
Mtl. autres	78.2	11.7	3.2	6.9	100.0 (11111)
CECM	77.0	8.9	1.9	12.1	100.0 (5037)
PSBGM	80.6	10.4	5.1	3.9	100.0 (1005)
Total Mtl.	77.9	10.8	2.9	8.3	100.0 (17153)
Qué. autres	81.5	8.6	4.2	5.7	100.0 (5037)
CECQ	75.5	18.7	3.6	2.2	100.0 (721)
PSBGQ	81.5	7.4	3.7	7.4	100.0 (27)
Total Qué.	80.7	9.8	4.1	5.3	100.0 (5785)
B. St-L. Gasp.	79.4	11.1	5.9	3.7	100.0 (1588)
Sag. Lac St-J.	77.3	12.1	3.3	7.3	100.0 (2039)
Trois-Riv.	80.1	11.5	4.1	4.3	100.0 (2888)
C. de l'Est	79.3	8.5	5.0	7.2	100.0 (1548)
Outaouais	81.2	9.3	3.1	6.4	100.0 (1277)
Nord-Ouest	84.8	7.9	4.1	3.2	100.0 (1109)
C.-N. - N.-Q.	78.3	9.0	5.2	7.5	100.0 (557)
Total	79.1	10.5	3.6	6.9	100.0 (33946)

Pour la formation professionnelle les taux varient de -3.1 (pour la PSBGQ) à +8.2 (pour la CECQ). Notons les unités où la formation professionnelle s'avère plus développée que pour l'ensemble de la province: l'écart est positif pour la CECQ (+8.2), au Saguenay - Lac St-Jean (+1.6), dans Montréal autres (+1.2), à Trois-Rivières (+1.0) et dans le Bas St-Laurent - Gaspésie (+0.6).

Pourquoi avons-nous choisi de présenter les écarts négatifs dans le cas de la formation générale et les écarts positifs pour la formation professionnelle ? Etant donné que la formation générale constitue le principal type d'enseignement dispensé au niveau secondaire, nous pensions qu'une sous-représentation à ce niveau ne pouvait qu'être une conséquence de la sur-représentation des effectifs de la formation professionnelle. Nous constatons que ceci ne se réalise que dans la CECQ, le Saguenay - Lac St-Jean et Montréal autres. Et finalement il ne faut pas s'en surprendre parce que les taux d'indéterminés varient passablement (i.e. d'une région à l'autre comme nous l'indique l'écart qui va de -4.7 à +5.2). De même le pourcentage de gens affectés aux deux secteurs fluctue de -1.7 à +2.3. Ces deux taux influencent la répartition dans les deux secteurs de formation pris isolément.

En raison de ces taux variables il s'avère difficile d'interpréter les résultats. Tentons cependant quelques conclusions: on note que la CECQ et la CECM sont toutes deux sous-représentés quant à la formation générale, alors que la PSBGQ et la PSBGM y sont sur-représentées. Ceci équivaut à un enseignement légèrement différent selon qu'il s'agit de francophones ou d'anglophones. Qu'en est-il dans les Cantons de l'Est et l'Outaouais, régions

Tableau 97 : Comparaison entre le taux provincial et les taux de chacune des unités administratives pour la variable type de formation du niveau secondaire en 1969-70.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indét.
Mtl. autres	- 0.9	+ 1.2	- 0.4	0.0
CECM	- 2.1	- 1.6	- 1.7	+ 5.2
PSBGM	+ 1.5	- 0.1	+ 1.5	- 3.0
Total. Mtl.	- 1.2	+ 0.3	- 0.7	+ 1.4
Qué. autres	+ 2.4	- 1.9	+ 0.6	- 0.8
CECQ	- 3.6	+ 8.2	0.0	- 4.7
PSBGQ	+ 2.4	- 3.1	+ 0.1	+ 0.5
Total Qué.	+ 1.6	- 0.7	+ 0.5	- 1.6
Bas St-L. Gasp.	+ 0.3	+ 0.6	+ 2.3	- 3.2
Sag. Lac St-J.	- 1.8	+ 1.6	- 0.3	+ 0.4
Trois-Riv.	+ 1.0	+ 1.0	+ 0.5	- 2.3
C. de l'Est	+ 0.2	- 2.0	+ 1.4	+ 0.3
Outaouais	+ 2.1	- 1.2	- 0.5	- 0.5
Nord-Ouest	+ 5.7	- 2.6	+ 0.5	- 3.7
C.-N. - N.-Q.	- 0.8	- 1.5	+ 1.6	+ 0.8

où les anglophones sont nombreux ? La formation générale y est sur-représentée comme pour la PSBGM et la PSBGQ. De plus les régions de Québec et de Montréal se distinguent: Montréal étant plus axée que Québec sur la formation professionnelle alors que Québec l'est davantage que Montréal à propos de la formation générale. Quant aux autres elles manifestent chacune un comportement propre et il devient difficile d'y discerner des tendances générales.

4.3 Langues

La variable "combinaison des langues" doit son nom à la diversité des éléments qui la composent. Elle porte plus précisément sur trois aspects de la question linguistique. Ce sont dans l'ordre: la langue maternelle, la langue d'enseignement et la langue de l'école. Une seule des trois composantes de cette variable se rattache exclusivement à l'individu et c'est la langue maternelle. Quant aux deux autres elles sont davantage reliées à l'organisation puisqu'elles font référence à la langue de travail (i.e. langue d'enseignement) et à la langue du milieu de travail (i.e. langue de l'école).

Avec cette variable nous voulons aborder un certain nombre de problèmes. Nous désirons par exemple savoir si les deux systèmes d'enseignement, soit le système anglophone et le système francophone, sont aussi "perméables" l'un que l'autre. Ceci peut se traduire dans les questions suivantes: retrouve-t-on autant d'anglophones dans le secteur francophone que de francophones dans le secteur anglophone ? Se localisent-ils dans les mêmes programmes de formation ? Sinon qu'est-ce qui les différencient ? Comment

chacun des deux secteurs tire-t-il avantage des ressources dont il dispose ? Quel type de personnel recrute-il ? A quel type de formation participent par exemple les anglophones qui oeuvrent dans le secteur francophone ? Ces derniers ont-ils tendance à enseigner dans leur langue maternelle ou dans la langue seconde ? Rappelons avant tout que nos observations ne valent que pour les enseignants du niveau secondaire en exercice durant 1969-70.

La variable "combinaison des langues", de par sa complexité, va ainsi nous permettre d'étudier parallèlement les deux systèmes linguistiques, de les comparer sur le plan de la composition respective de leur personnel et de l'aménagement interne de leurs ressources linguistiques en fonction de leurs besoins. Elle demeure également susceptible de nous éclairer sur le comportement des enseignants. Il est ainsi possible que nous découvrions une plus grande souplesse ou une plus grande facilité d'adaptation chez certaines catégories d'enseignants. Ceci pouvant se manifester par une capacité d'interchangeabilité entre les deux systèmes linguistiques.[1]

---

(1) A noter ici qu'une donnée supplémentaire nous aurait été fort précieuse pour compléter notre analyse: l'identification du nombre de personnes qui, indépendamment des fonctions qu'elles exercent en 1969-70, sont aptes à dispenser leur enseignement dans les deux langues (français et anglais). Avec les données que nous utilisons, nous sommes en mesure de reconnaître parmi notre population une partie seulement des gens qui sont bilingues, c'est-à-dire seulement ceux qui mettent à profit cette aptitude. Cette lacune nous empêche d'analyser nos résultats en référence au règlement # 6 du Ministère de l'Education.

Après avoir présenté les tendances générales du personnel enseignant sur les trois aspects ou les trois composantes de notre variable "combinaison des langues", nous opérerons un contrôle sur la langue de l'école à partir de laquelle on obtient la distinction entre les systèmes linguistiques.

La répartition des effectifs enseignants du niveau secondaire, pour l'année 1969-70, nous éclaire sur trois principaux points (tableau 98). Tout d'abord si nous ne lisons que les résultats concernant la langue maternelle, nous apprenons que 83.8% de la population a le français pour langue maternelle alors que pour 11.5% des enseignants c'est l'anglais. D'autre part, nous constatons que 76.9% de cette même population enseigne habituellement en français tandis que 18.4% des enseignants le font en anglais. Finalement, nous savons que le secteur francophone absorbe 83.4% des effectifs du niveau secondaire en 1969-70, par rapport à 11.9% pour le secteur anglophone.

Par ailleurs en considérant les différentes combinaisons linguistiques, nous sommes en mesure de localiser celles qui rejoignent le plus d'individus. La combinaison FFF s'avère la plus répandue avec 74.1% des effectifs. Viennent ensuite les combinaisons AAA (8.7%) et FAF (7.2%). Ces trois résultats ne peuvent être dissociés du contexte où ils prennent racine. Dans les premiers (FFF) et deuxième cas (AAA) nous sommes en présence de l'enseignement de type régulier offert d'une part en français dans les écoles françaises par des francophones d'origine et d'autre part en anglais dans les écoles anglaises par des anglophones d'origine. Le troisième cas (FAF) réfère

Tableau 98 : Répartition des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon la variable "combinaison des langues".

Langue maternelle *	Langue d'enseignement *	Langue de l'école *	Nombre d'enseignants dans chaque catégorie	% d'enseignants dans chaque catégorie
F	F	F	25159	74.1
A	A	F	574	1.7
A	F	F	129	0.4
F	A	F	2459	7.2
Sous-total du secteur francophone			28321	83.4
A	A	A	2962	8.7
F	F	A	575	1.7
F	A	A	273	0.8
A	F	A	230	0.7
Sous-total du secteur anglophone			4040	11.9
Indet.			1585	4.7
Total			33946	100.0

* F = Français
A = Anglais

à l'enseignement de la langue seconde assumé par des enseignants francophones auprès de la majorité étudiante de la langue française. Ces résultats, par conséquent ne se prêtent guère à de nombreux commentaires. Pour les interpréter il nous faut les replacer dans le contexte où ils s'inscrivent à savoir à l'intérieur de l'un ou l'autre des systèmes linguistiques.

Pourquoi avoir ainsi privilégié la langue de l'école comme principal critère de démarcation plutôt que la langue maternelle ? Nous croyons que cette démarcation entre les écoles française et les écoles anglaises reflète la réalité québécoise. Les institutions scolaires sont généralement définies à partir de leur statut juridique (privées ou publiques) mais aussi à partir de la langue et la religion. Ce mode de groupement des institutions d'enseignement repose sur la bi-polarité qui caractérise le Québec tout entier sur le plan culturel. C'est pourquoi cette bi-polarité , où langue et religion sont étroitement reliées, nous semble davantage susceptible d'éclairer le système d'enseignement que la distinction à propos de la langue maternelle qui pour sa part n'est pas perceptible au niveau de l'organisation scolaire.

Notre analyse comportera deux moments selon que la variable "combinaison des langues" agira comme variable dépendante ou comme variable indépendante.

Nous constatons d'abord que dans le système francophone (tableau 99) on retrouve davantage de francophones d'origine (88.8% FF

+ 8.7 FA = 97.5%) qu'on dénombre d'anglophones d'origine dans le secteur anglophone (i.e. 73.3% AA + 5.7% AF = 79.0% (tableau 100). On compte également davantage de francophones dans le secteur anglophone (14.2% FF +6.8% FA = 21.0%), que d'anglophones dans le secteur francophone (2.0% AA + 0.5% AF = 2.5%). Il serait à ce moment difficile de fonder une conclusion à partir de ces résult . Il est essentiel auparavant de voir de près la répartition des tâches à l'intérieur de chaque système avant de porter un jugement trop hâtif sur ces données. Il suffit en effet de s'attarder quelque peu sur l'importance relative de l'enseignement des deux langues dans chacun des systèmes, pour retrouver la source des écarts observés. Dans le système francophone le français constitue la langue d'enseignement de 89.3% des enseignants (88.8% FF + 0.5 AF). Par contre, dans le système anglophone l'anglais comme langue d'enseignement ne convient qu'à 80.1% de la population (73.3% AA + 6.8% FA). Est-il possible que l'on attache une plus grande importance au français dans le système anglophone que le système francophone ne le fait à propos de l'anglais ? Bien qu'un cinquième des enseignants du système anglophone enseignent en français (5.7% AF + 14.2% FF = 19.9%). Ceci ne veut pas dire qu'un cinquième de l'enseignement s'y fait en français. Nous croyons plutôt que les écoles où l'enseignement est dispensé dans les deux langues ont été classées dans le système anglophone si la majeure partie de l'enseignement se fait en anglais ou dans le système francophone si c'est le français qui domine.[1]

Regardons maintenant du côté de chaque type de formation, en ne faisant ressortir que les points saillants.

---

(1) Une catégorie spéciale n'ayant pas été prévue au fichier du personnel de SIMEQ pour isoler les écoles bilingues.

Tableau 99 : Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement.*

	Form. gén.	Form. prof.	Form. Gén. et prof.	Indet.	Total
F F	87.3	97.6	89.6	92.6	88.8
F A	10.4	0.6	8.2	0.9	8.7
A A	2.0	0.9	2.0	4.3	2.0
A F	0.3	0.9	0.2	2.1	0.5
Total	100.0 (22522)	100.0 (3126)	100.0 (488)	100.0 (1685)	100.0 (28321)

Tableau 100 : Personnel enseignant du secteur anglophone au niveau secondaire en 1969-70, type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement.*

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
A A	74.6	76.7	81.0	51.5	73.3
A F	5.2	0.3	4.2	17.8	5.7
F F	14.1	10.9	7.4	24.1	14.2
F A	6.2	12.1	7.4	6.6	6.8
Total	100.0 (3209)	100.0 (339)	100.0 (189)	100.0 (303)	100.0 (4040)

* La première lettre réfère à la langue maternelle et la seconde lettre à la langue d'enseignement (F =Français et A =Anglais)

Les écoles françaises recrutent majoritairement un personnel francophone et ceci vaut autant pour la formation générale (87.3% FF + 10.4% FA = 97.7%) que pour la formation professionnelle (97.6% FF + 0.6% FA = 98.2%). Seulement 1.5% des enseignants du secteur professionnel enseignant en anglais (0.6% FA + 0.9% AA) par rapport à 12.4% pour le secteur général (10.4% FA + 2.0% AA).

Dans les écoles anglaises d'autre part, on compte davantage d'anglophones dans la formation générale que dans la formation professionnelle (respectivement 79.8% soit 74.6% AA + 5.2% AF vs 77.0% soit 76.7% AA + 0.3% AF). L'enseignement en français dans le secteur général s'y avère plus imposant que dans le secteur professionnel (5.2% AF + 14.1% FF = 19.3% vs 0.3% AF + 10.9% FF = 11.2%). Toutefois le secteur professionnel du système anglophone offre davantage de cours en français que celui du système francophone ne le fait à propos de l'anglais (11.2% vs 1.5%). Ceci cependant peut n'être qu'une conséquence de la présence plus imposante d'écoles bilingues au sein du secteur anglophone, puisqu'il ne saurait s'agir ici de l'enseignement de la langue seconde. Notre définition des programmes de formation professionnelle n'incluent en effet que les options professionnelles comme telles, de sorte qu'autant la langue seconde que la langue première font partir des cours de la formation générale.

Bref, bien que proportionnellement les francophones soient mieux représentés dans le système anglophone que les anglophones ne le sont dans le système francophone il demeure qu'en terme d'effectifs chacun des deux groupes linguistiques possède un nombre semblable d'individus se prévalant

d'une capacité d'interchangeabilité entre les deux systèmes d'enseignement. Ainsi 703 enseignants anglophones oeuvrent dans le secteur francophone en 1969-70 au niveau secondaire, par rapport à 848 francophones dans le secteur anglophone (tableau 98). On peut également croire que le système anglophone manifeste une plus grande ouverture aux "out-groups" que le secteur francophone en raison probablement de besoins spécifiques. Les écoles anglaises n'hésitent pas à recourir à un personnel francophone (dans une proportion de 21.0%), pour répondre à leurs exigences. En ce sens on peut dire que le système anglophone paraît plus accessible que le système francophone, qui lui n'admet que peu d'anglophones dans ses écoles (2.5%). Il est possible cependant que la situation dans le secteur anglophone soit reliée tout simplement à une pénurie de professeurs qualifiés pour y enseigner en français tandis que les francophones pourraient en majeure partie assumer eux-mêmes l'enseignement de la langue seconde.

Nous entamons maintenant la seconde partie de notre analyse laquelle repose sur une problématique autre que dans la partie précédente. Nous nous intéresserons ici principalement à l'allocation des ressources humaines à l'intérieur de chaque système linguistique à la lumière des programmes de formation.

Citons d'abord quelques résultats d'ordre général pour nous permettre de situer l'analyse dans son contexte. La répartition des effectifs enseignants dans chacun des systèmes linguistiques s'établit comme suit: le secteur francophone alloue globalement 83.0% de ses effectifs (i.e. 79.5% + 3.5%) à la formation générale (tableau 101) et le système anglophone fait

Tableau 101 : Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
F F	78.2	12.1	3.5	6.2	100.0 (25159)
F A	95.2	0.8	3.3	0.7	100.0 (2459)
A A	78.9	4.9	3.5	12.7	100.0 (574)
A F	50.4	20.9	1.6	27.1	100.0 (129)
Total	79.5	11.0	3.5	5.9	100.0 (28321)

Tableau 102 : Personnel enseignant du secteur anglophone du niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme.

	Form. gén.	Form. prof.	Form. gén. et prof.	Indet.	Total
A A	80.8	8.8	5.2	5.3	100.0 (2962)
A F	72.6	0.4	3.5	23.5	100.0 (230)
F F	78.4	6.4	2.4	12.7	100.0 (575)
F A	72.5	15.0	5.1	7.3	100.0 (273)
Total	79.4	8.4	4.7	7.5	100.0 (4040)

* La première lettre réfère à la langue maternelle et la seconde à la langue d'enseignement (F = Français et A = Anglais).

de même pour 84.1% de sa population (i.e. 79.4% + 4.7%, tableau). Le système francophone compte proportionnellement plus d'effectifs du côté de la formation professionnelle que son homologue anglophone; le premier y affecte 14.5% de ses ressources (i.e. 11.0% + 3.5%) et le second 13.1% de celles-ci (i.e. 8.4% + 4.6%). Les différences entre les systèmes étant toutefois minimes, on peut dire que l'enseignement est à peu près le même des deux côtés. C'est vraisemblablement au niveau des matières enseignées que les nuances se feraient plus sensibles en raison de certaines divergences d'ordre culturel entre anglophones et francophones. Mais cette approche est impossible à réaliser dans le cadre du projet CAPIEQ.[1]

Dans quels secteurs oeuvrent les différentes catégories d'enseignants ? Certaines catégories linguistiques[2] sont-elles mieux représentées dans un type de formation ? Y a-t-il ressemblance entre les deux systèmes linguistiques sur ce point ?

En ce qui a trait aux individus qui enseignent dans leur langue maternelle, compte tenu de l'importance relative de chaque secteur de formation, on note des situations à peu près équivalentes dans les deux systèmes linguistiques. Les anglophones enseignant en anglais sont un peu plus nombreux, proportionnellement, dans la formation générale que ne le sont les

---

(2) Une catégorie correspond ici à une combinaison spécifique de la langue maternelle et de la langue d'enseignement.

francophones dans le cas équivalent. Les premiers sont ainsi sur-représentés dans la formation générale (i.e. 80.8% vs 79.4% tableau 102) alors que les seconds y sont sous-représentés (i.e. 78.2% vs 79.5% tableau 101).

Quant aux francophones et aux anglophones qui enseignent dans la langue seconde, ils se différencient quelque peu. Dans le secteur francophone, on peut dire que les francophones qui enseignent en anglais sont sur-représentés dans les programmes de la formation générale. En effet, la formation générale groupe 79.5% de l'ensemble des enseignants et la combinaison FA y est présente dans une proportion de beaucoup supérieure, i.e. 95.2% (tableau 101). Cette catégorie d'enseignants est par contre pratiquement absente au niveau de la formation professionnelle (0.8%). Cette situation reflète l'importance de la langue seconde dans les programmes de formation générale. Dans le secteur anglophone, la combinaison équivalente, soit AF, ne jouit pas d'une popularité aussi grande: On retrouve 72.6% des AF dans la formation générale alors que celle-ci représente 79.4% du secteur anglophone (tableau 102). Cependant le taux d'indéterminés quant à la formation pour la combinaison AF (i.e. 23.5%) rend difficile la comparaison des AF du secteur anglophone avec les FA du secteur francophone (où on ne compte que 0.7% des FA indéterminés sur la formation). Et il en va de même pour les deux autres catégories (i.e. AA et AF du secteur francophone et FF et FA du secteur anglophone) où la présence de taux d'indéterminés assez élevés rend l'analyse plus ou moins significative.

L'approche qui nous aurait semblé toutefois intéressante avec les données des tableaux 101 et 102 porte sur l'analyse parallèle de l'orientation d'une même catégorie d'enseignants dans les deux systèmes linguistiques. Prenons le cas des francophones qui enseignent en français. Se dirigent-ils vers les mêmes programmes de formation lorsqu'ils oeuvrent dans le secteur anglophone plutôt que dans le secteur francophone ? Malheureusement les taux variables d'indéterminés pour une même catégorie d'enseignants dans chacun des deux systèmes linguistiques nous empêchent de tirer profit d'une analyse qui nous aurait sûrement renseignée sur un des aspects de la mobilité du personnel enseignant au niveau secondaire.

PORTRAIT-SYNTHESE

Nous avons observé, tout au long de notre analyse, la présence d'un certain nombre de disparités inter-sectorielles. Les différences dans la composition du personnel oeuvrant au niveau de chaque secteur sont apparues tout autant du côté des caractéristiques individuelles que sur le plan de la scolarité et de l'organisation. Nous voulons ici en quelque sorte résumer les faits saillants qui se dégagent de cette analyse comparée des enseignants de chaque secteur de formation.

Au niveau individuel, nous notons tout d'abord que le secteur général compte proportionnellement plus de femmes au sein de son personnel que le secteur professionnel, mais aussi moins de gens mariés que celui-ci en raison de la présence d'un plus grand nombre de célibataires et de religieux. La moyenne d'âge dans le secteur professionnel est de trois ans plus élevée que dans le secteur général alors que l'expérience dans l'enseignement s'avère généralement plus faible dans le premier cas. Ceci ne peut être qu'une conséquence d'une arrivée plus tardive dans l'enseignement, et d'une plus grande importance accordée à l'expérience globale du côté du secteur professionnel. D'autre part, la majorité des enseignants des deux secteurs bénéficient d'un statut de personnel à plein temps et il semble que cette tendance tienne en partie de la ressemblance des options offertes aux différents degrés du niveau secondaire. Par ailleurs, près d'un dixième de la population est formé de citoyens étrangers. Parmi les citoyens canadiens, la plupart sont nés au Québec, un bon nombre ailleurs au Canada ou même à l'étranger. Le milieu enseignant n'opère apparemment pas de discrimination envers

les non-québécois d'origine d'autant plus que certains d'entre eux ont acquis leur diplôme le plus élevé au Québec. La situation demeure semblable dans les deux secteurs. Par cc tre, les diplômes acquis en dehors du Québec proviennent plus souvent de pays anglophones tels que le Canada anglais, les Etats-Unis et l'Angleterre que de pays francophones comme la France, la Belgique et la Suisse; et ceci est plus fréquent dans le cas de la formation générale. D'autre pays ont également été privilégiés comme lieu d'obtention du diplôme le plus élevé par un plus grand nombre d'enseignants de la formation professionnelle que de la formation générale.

La scolarité, de même que la nature de la formation constituent un autre domaine où les deux groupes d'enseignants se distinguent. Les enseignants participant à la formation générale se signalent par une scolarité passablement plus élevée que celle de leurs confrères du secteur professionnel et par des qualifications davantage axées sur la formation pédagogique, alors que chez les seconds, c'est la formation académique qui jouit d'une plus grande popularité. Par ailleurs, des deux côtés on retrouve proportionnellement autant d'individus se prévalant d'une formation mixte. Mais il est un élément que le lecteur se doit de prendre en considération avant d'être tenté de juger trop sévèrement la scolarité des enseignants du secteur professionnel (50% de la population possède 13 ans et moins de scolarité): c'est la rareté d'institutions de niveau supérieur où les individus pourraient acquérir une formation technique aussi poussée que celle qui est accessible dans les spécialités de la formation générale. Pour que les écarts s'amenuisent il faudrait que les chances d'accessibilité à une instruction supérieure soient les mêmes pour les deux catégories d'enseignants. Tel n'est cependant pas le

cas présentement. Les enseignants du secteur professionnel tentent peut-être de compenser cette lacune en s'adonnant aux cours isolés. Ils y adhèrent en effet deux fois plus nombreux, en proportion, que leurs confrères plus scolarisés du secteur général. Au plan des qualifications administratives les enseignants du secteur professionnel font meilleure figure que ceux du secteur général: un dixième d'entre eux détient un diplôme administratif contre 3.0% seulement dans le secteur général. Nous savons toutefois que cette formation est concentrée chez les professeurs des techniques commerciales et quasi-absente chez les autres professionnels de ce secteur.

La perspective organisationnelle que nous avons adoptée en dernier lieu devait nous permettre d'étudier la participation de divers sous-ensembles aux deux programmes de formation de même que l'aménagement que ceux-ci font de leurs propres ressources. Nous avons appris par exemple que le secteur public recouvre la majorité des enseignants des deux types de formation mais qu'il est plus présent, en 1969-70, au chapitre de la formation générale qu'à celui de la formation professionnelle. Le secteur privé alloue proportionnellement plus d'effectifs à la formation professionnelle que ne le fait le secteur public bien que les deux secteurs valorisent surtout la formation générale. Il faut souligner que nos données sur les secteurs ne sont peut-être plus tout à fait à jour. La mission d'intégration des écoles de métiers aux commissions scolaires n'étant pas aussi avancée qu'aujourd'hui au moment de la cueillette des données.

D'autre part, il existe des disparités entre la représentation de chaque secteur de formation dans les unités administratives. Dans certaines

régions la formation générale s'avère davantage présente (CECM et Québec autres) alors que dans d'autres c'est la formation professionnelle qui prévaut (Montréal autres, et CECQ). De cette analyse nous retenons surtout les vocations distinctes des régions de Québec et de Montréal. La première privilégie davantage de la formation générale et Montréal fait de même avec la formation professionnelle. Au delà de ces différences il est possible que les régions elles-mêmes puissent constituer un facteur de disparités de par leur organisation en rapport aux deux secteurs de formation. De fait les régions ou unités n'opèrent pas toutes une même allocation de leurs ressources. Certaines misent plus que d'autres sur la formation professionnelle pendant que les autres sont plus profondément orientées vers la formation générale.

La variable "combinaison des langues" nous a finalement éclairé sur la composition du personnel de chaque système linguistique en termes de ressources disponibles et d'utilisation de ces mêmes ressources. Nous ne mentionnerons que les faits marquants. On retrouve davantage de francophones d'origine dans le secteur francophone que d'anglophones d'origine dans le secteur anglophone. On compte également plus de francophones dans le secteur anglophone que d'anglophones dans le secteur francophone. Un cinquième des enseignants du secteur anglophone enseignent en français et il semble que très peu d'anglophones soient aptes à enseigner dans la langue seconde. De plus les écoles françaises recrutent autant d'enseignants francophones pour les deux types de formation sauf que l'anglais occupe une place plus grande du côté de la formation générale. Dans le secteur anglophone, par contre, le personnel anglophone est davantage présent à la formation générale qu'à la formation

professionnelle. L'enseignement en français y est en grande partie assumé par des francophones et ceci vaut pour les deux types de formation. A noter ici que le secteur professionnel du système anglophone offre davantage de cours en français que ne le fait le système francophone à propos de l'anglais. Ceci est peut-être une conséquence de la présence plus imposante d'écoles bilingues au sein du secteur anglophone. A ce moment on peut se demander si l'apprentissage d'un métier est un phénomène plus courant chez les francophones que chez les anglophones.

L'allocation des ressources à l'intérieur de chaque système linguistique nous montre une autre facette de l'organisation. Dans les deux systèmes on retrouve autant de personnel affecté à la formation générale (environ 80.0%) mais le secteur francophone semble miser un peu plus sur la formation professionnelle que le secteur anglophone. De plus les anglophones enseignant en anglais sont mieux représentés dans la formation générale que ne le sont les francophones dans le cas équivalent. Par ailleurs pour l'enseignement de la langue seconde on remarque des différences assez grandes: on retrouve proportionnellement plus de francophones que d'anglophones qui assument l'enseignement de l'anglais dans le secteur francophone alors que dans le secteur anglophone, ce sont davantage les francophones qui enseignent en français. Nous ne pouvons cependant pas savoir si les enseignants d'une même catégorie linguistique se dirigent vers les mêmes programmes de formation selon qu'ils participent à un secteur plutôt qu'à l'autre bien que cette analyse aurait été des plus intéressantes. La présence d'un taux d'indéterminés fort variable rend cette démarche impossible. Quoiqu'il en soit, de façon

générale, nous serions portés à croire que le secteur anglophone est plus ouvert aux "out-groups" que le secteur francophone; que ce soit par nécessité ou par choix, nous ne saurions le dire. Le secteur francophone utilise surtout les ressources du milieu tandis que le secteur anglophone puise volontiers à l'extérieur ce qui lui fait défaut. Tout ceci par contre ne peut être résumé à une question d'ouverture ou de fermeture des deux milieux puisqu'il faudrait connaître de façon plus approfondie les ressources dont dispose chaque milieu. Les politiques d'engagement comme nous le savons, peuvent tout autant refléter les lacunes existantes qu'être axées sur certains choix.

CHAPITRE 2

SECTEUR GENERAL

INTRODUCTION

L'analyse du personnel enseignant réparti selon le genre de formation dispensée nous a permis d'établir une première distinction quant à la fonction des enseignants à l'intérieur du système scolaire québécois. Elle a contribué à faire ressortir à la fois des ressemblances et des différences entre les enseignants de la formation générale et ceux de la formation professionnelle.

Ce chapitre, de même que le troisième chapitre veut mettre l'accent sur les caractéristiques des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 par le biais des matières qu'ils enseignent.[1] Cette démarche en plus de nous permettre de déboucher sur la division des tâches à l'intérieur du milieu enseignant, nous rend possible la vérification de certaines hypothèses émises dans le chapitre premier à propos des enseignants des deux secteurs de formation.

Nous procéderons plus précisément dans ce chapitre à l'analyse des enseignants du secteur général. Au total, celui-ci englobe seize (16) matières. Notre étude portera généralement sur la comparaison des différents groupes d'enseignants. Nous ferons ainsi ressortir les matières qui tranchent le plus face à l'ensemble du secteur et préciserons ce en quoi elles se rapprochent ou se différencient les unes des autres.

---

(1) Les matières enseignées ne constituent pas comme telles des spécialités en ce sens qu'elles ne font référence qu'aux fonctions de chaque enseignant et non à sa formation.

Les variables retenues pour cette analyse étant les mêmes que celles analysées au chapitre précédent, il va sans dire que nous pourrons mieux circonscrire et localiser certains phénomènes. De façon plus précise, nous pourrons voir par exemple où se retrouvent les religieux, quelles matières enseignent les citoyens étrangers; nous verrons également si certaines matières sont réservées aux hommes ou aux femmes, si les professeurs les plus qualifiés se retrouvent dans des disciplines spécifiques, s'il existe des disparités entre les régions etc... En plus de répondre à certaines questions que nous avons posées dans le chapitre premier, il est fort possible que nous en soulevions d'autres. Toutefois souvent nous devons nous en tenir à des facteurs hypothétiques pour les expliquer parce que les instruments dont nous disposons ont une portée limitée.

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, 28,052 individus participaient au programme de formation générale.[1] Le tableau 103 nous montre leur répartition selon les matières enseignées.

Nous observons tout d'abord que deux matières comptent chacune plus de 6,000 enseignants; ce sont le français et les mathématiques. Viennent ensuite l'anglais et les sciences religieuses (respectivement 4,622 et 4,120 enseignants). A elles seules ces quatre matières totalisent plus de la moitié des enseignants du niveau secondaire cette année-là, et ce n'est pas sans raison. Tous les étudiants du programme de formation générale sont tenus de suivre un certain nombre d'heures de cours dans ces disciplines ainsi que tous ceux des trois premiers degrés du programme de formation professionnelle.

Parmi les autres matières qui occupent une place moins importante que les précédentes au sein des programmes du niveau secondaire, nous retrouvons en tête l'histoire, la géographie et les arts plastiques, comprenant chacune entre 2000 et 2700 enseignants.

Toutes les autres matières totalisent moins de 5.0% des enseignants du secteur général. Certaines d'entre elles ne s'enseignent qu'aux degrés supérieurs du cours secondaire et plusieurs sont optionnelles. Toutefois la

---

(1) Sont comptés ici tous les enseignants qui dispensent un cours relevant de la formation générale. Ainsi tous les enseignants qui étaient inclus dans la catégorie "formation générale et professionnelle" de la variable "type de programme" (voir chapitre premier) se trouvent compris, parmi les 28,052 enseignants du secteur général.

Tableau 103 : Répartition des enseignants de la formation générale selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70.[1]

	EFFECTIFS	%
Français	6354	16.0
Mathématiques	6027	15.2
Anglais	4622	11.6
Sc. religieuses	4120	10.4
Histoire	2625	6.6
Géographie	2468	6.2
Arts plastiques	2034	5.1
Biologie	1933	4.8
Educ. physique	1540	3.9
Educ. fam. & civ.	1326	3.3
Chimie	1233	3.1
Sc. humaines	1180	3.0
Arts d'expression	1177	3.0
Physique	1171	2.9
Autres langues	980	2.5
Autres sc. natur.	853	2.1
Indéterminés	148	0.4
Total[2]	39643	100.0

(1) Pour une définition technique du contenu des catégories, voir CAPIEQ, Volume I, Annexe, Manuel technique.

(2) Le total obtenu ici est supérieur au nombre réel d'enseignants oeuvrant dans le secteur général en vertu du fait que nous travaillons avec le nombre d'individus qui enseignent chaque matière. Un même individu peut être compté plusieurs fois selon le nombre de matières qu'il enseigne. A chaque fois il est considéré comme une entité.

proportion d'enseignants dans chaque matière ne reflète pas nécessairement l'importance accordée à ces matières dans le système scolaire.[1]

Pour commenter plus longuement ces résultats, il nous aurait fallu connaître ce que représentent exactement en équivalent de temps complet tous les enseignants oeuvrant au niveau de chaque discipline. A ce moment nous aurions pu comparer entre eux les effectifs de chaque catégorie, sur une base uniforme, et par-delà calculer des ratios maître/élèves pour chaque discipline. Cependant cette démarche s'est avérée impraticable pour différentes raisons.[2] Il devient alors difficile d'interpréter ces résultats globaux parce qu'ils se trouvent en quelque sorte être plus ou moins fidèles à la réalité. Nous savons seulement qu'en moyenne les enseignants oeuvrant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 enseignent 1.41 matière.

---

(1) Il est à remarquer que 148 cours dispensés par un certain nombre d'individus n'ont pu être classés dans aucune des 16 disciplines retenues soit parce que l'information donnée était imprécise ou parce qu'ils correspondaient aux cours que nous avons préféré isoler de crainte de contaminer nos grandes catégories.

(2) Voir CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième, pp. 38-46.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

Dans cette subdivision nous essaierons de faire ressortir les caractéristiques des enseignants de chaque matière selon quelques variables se rattachant spécifiquement à l'individu. Pour chaque variable nous procéderons de la même façon: nous effectuerons des regroupements de matières pour lesquelles les caractéristiques sont semblables. A certains moments même nous serons en mesure de constituer des blocs de matières dénotant chacun des tendances propres.

2.1 Sexe

Le secteur général du niveau secondaire est constitué principalement en 1969-70 d'enseignants masculins, à savoir de 54.9% d'hommes et de 45.0% de femmes (tableau 104). Au plan des matières enseignées nous observons cependant des variations assez imposantes quant à la composition de leur personnel respectif.

Nous remarquons d'une part un certain nombre de disciplines où l'enseignement est assumé au moins trois fois sur cinq par des hommes. Ceci vaut notamment pour la physique (82.9%), la chimie (74.7%), l'éducation physique (64.5%) et les langues autres que le français et l'anglais (63.5%).

D'autre part les femmes apparaissent majoritairement au niveau de certains enseignements: les arts plastiques (69.5%), l'éducation familiale et civique (66.4%), les arts d'expression (55.2%), le français (51.8%) ainsi que les sciences religieuses (51.0%). Mais jamais leur présence n'est aussi imposante dans ces disciplines que les proportions atteintes par les hommes en chimie et en physique.

Tableau 104 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Français	48.1	51.8	100.0 (6354)
Anglais	52.1	47.8	100.0 (4622)
Autres langues	63.5	36.5	100.0 (980)
Sc. Humaines	55.8	44.1	100.0 (1180)
Sc. Religieuses	48.9	51.0	100.0 (4120)
Ed. fam. & civ.	33.5	66.4	100.0 1326)
Histoire	55.4	44.4	100.0 (2625)
Geographie	54.6	45.3	100.0 (2468)
Arts plastiques	30.4	69.5	100.0 (2034)
Arts. expression	44.7	55.2	100.0 (1177)
Mathématiques	59.0	40.9	100.0 (6027)
Biologie	54.0	46.0	100.0 (1933)
Chimie	74.7	25.2	100.0 (1233)
Physique	82.9	17.1	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	59.8	40.2	100.0 (953)
Educ. physique	64.5	35.3	100.0 (1540)
Total	54.9	45.0	100.0 (28052)

Etant donné la mixité qui prévaut actuellement dans les écoles secondaires on peut se demander de quoi cette situation dépend. La proportion de professeurs de chimie masculins ne saurait ainsi correspondre à la proportion d'étudiants masculins, inscrits à des cours de chimie. C'est davantage du côté de facteurs d'ordre culturel qu'il faut regarder.

Nous constatons à ce sujet que les sciences ont joui, dans le passé, d'un statut particulier; pour en dispenser l'enseignement, on avait l'habitude de rechercher des spécialistes, c'est-à-dire des individus formés dans les universités. Comme la très grande majorité des diplômés dans les sciences sont de sexe masculin, il ne faut pas se surprendre que les professeurs de chimie et de physique soient des hommes. De plus la masculinisation récente du personnel enseignant du niveau secondaire risque de renforcer cette tendance.

Quant aux disciplines où les femmes se distinguent par des proportions supérieures à ce qu'elles représentent comme sous-population, il faut se remémorer certains événements pour comprendre la situation. L'enseignement des arts ainsi que de l'éducation familiale et civique a voué, de par le passé, un rôle assez prononcé dans la formation des filles contrairement à ce qui se passait dans les écoles destinées aux garçons; dans le second cas on misait davantage sur les activités sportives. Il est possible que la structure du personnel enseignant les arts n'ait pas été tellement affectée par la mixité récente des écoles; les femmes auraient continué à oeuvrer majoritairement dans ces champs d'activité.

2.2 Etat civil/état de vie

Au total, la moitié des enseignants du niveau secondaire en exercice durant l'année 1969-70 sont mariés (tableau 105). Parmi les célibataires on retrouve plus de laics que de religieux (35.0% vs 12.6%). Par ailleurs 2.1% de la population appartient à la catégorie "autres" incluant les veufs, les gens séparés ou divorcés.

C'est en physique et en chimie qu'on observe le plus de gens mariés (respectivement 58.2% vs 56.0%); alors que nous retrouvons proportionnellement le plus de célibataires laics en histoire, géographie et éducation physique (respectivement 39.4% vs 40.0%, et 43.4%). En raison d'un certain lien entre l'âge et l'état civil en ce qui concerne les laics du moins, nous pouvons supposer que là où il y a plus de célibataires les enseignants sont un peu plus jeunes que là où on compte passablement de gens mariés.

Quant aux religieux, ils s'avèrent sur-représentés en français (16.0%), dans les autres langues (25.6%), en sciences religieuses (32.2%) et en arts d'expression (18.6%). Ce sont vraisemblablement les disciplines où ces derniers affichent les meilleures qualifications (en termes de scolarité) puisqu'en dépit de la laicisation de l'enseignement, les religieux apportent une contribution plus grande à certains types d'enseignement qu'à d'autres. On peut également supposer que c'est dans ces mêmes disciplines qu'ils possèdent une plus longue expérience de l'enseignement bien que nous ne puissions pas vérifier cette hypothèse.

Tableau 105 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie.

	Marié	Laic-Célibataire	Religieux	Autres	Total
Français	48.0	34.0	16.0	2.0	100.0 (6354)
Anglais	52.9	35.7	8.1	3.3	100.0 (4622)
Autres langues	44.6	28.1	25.6	1.7	100.0 (980)
Sc. humaines	47.5	36.2	14.4	1.9	100.0 (1180)
Sc. religieuses	34.0	32.1	32.2	1.7	100.0 (4120)
Ed. fam. & civ.	45.1	38.1	15.3	1.5	100.0 (1326)
Histoire	48.2	39.4	10.2	2.2	100.0 (2625)
Geographie	48.5	40.0	10.0	1.5	100.0 (2468)
Arts. plastiques	45.6	37.1	14.2	3.1	100.0 (2034)
Arts. expression	46.0	33.1	18.6	2.2	100.0 (1177)
Mathématiques	50.9	33.8	14.1	1.3	100.0 (6027)
Biologie	48.0	37.5	12.5	2.0	100.0 (1933)
Chimie	56.0	31.1	11.4	1.5	100.0 (1233)
Physique	58.2	29.5	11.3	0.9	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	53.2	3[illegible].4	7.4	2.0	100.0 (853)
Educ. physique	50.1	43.4	4.0	2.5	100.0 (1540)
Total	50.3	35.0	12.6	2.1	100.0 (28052)

Le seul lien que nous établissons de façon assez sûre entre le sexe et l'état civil/état de vie concerne les professeurs d'autres langues. La plupart d'entre eux, ainsi que nous l'avons vu précédemment, sont de sexe masculin. Il est fort probable que les religieux que nous retrouvons à ce palier soient également de sexe masculin. Ceci tient en grande partie au fait que l'enseignement du grec et du latin (langue et littérature) est inclus dans la famille des autres langues. Celui-ci a été longtemps une spécialité des collèges classiques destinés surtout aux garçons. Plusieurs religieux s'y sont affirmés dans le passé et continuent probablement d'y perpétuer la culture grecque et latine.

2.3 Age

L'âge moyen des enseignants du secteur général en 1969-70 se situe à 31.8 ans (tableau 106). Il varie de 27.1 ans (éducation physique) à 34.4 ans (sciences religieuses).

De façon générale la moyenne d'âge des enseignants est plus élevé dans les disciplines où les religieux sont mieux représentés que de l'ensemble, i.e. dans les autres langues (34.4 ans), les arts d'expression (34.4 ans), les sciences religieuses (32.2 ans) et le français (31.9 ans). Cette situation tient au fait que les religieux que l'on retrouve aujourd'hui dans l'enseignement ne sont pas des nouveaux venus. Ils continuent à exercer le même métier qu'au temps où les communautés ou congrégations religieuses s'occupaient surtout d'enseignement. D'ailleurs lorsqu'on se réfère au tableau 107 on observe que dans ces quatre disciplines de 13.6% (français) à 19.1% (arts d'expression) des enseignants ont 45 ans ou davantage alors

Tableau 106 : Personnel enseignant à la formation générale de niveau secondaire en 1969-70; moyenne d'âge pour chaque matière enseignée.

Autres langues	34.4 ans
Arts expression	34.4 ans
Anglais	32.8 ans
Sc. religieuses	32.2 ans
Français	31.9 ans
Sc. humaines	31.8 ans
Arts plastiques	31.5 ans
Educ. fam. & civ.	30.9 ans
Chimie	30.6 ans
Mathématiques	30.4 ans
Autres sc. natur.	30.4 ans
Histoire	29.8 ans
Biologie & Cie	29.7 ans
Physique	29.7 ans
Géographie	29.5 ans
Educ. physique	27.1 ans
Total	31.8 ans

que ce n'est le cas que de 12.2% pour l'ensemble de la population. C'est vraisemblablement la présence des religieux qui contribuent à hausser la moyenne d'âge puisque de moins en moins de jeunes sont attirés par la vie religieuse. Conséquemment la majorité des religieux qu'on retrouve dans l'enseignement seraient relativement âgés.

Tableau 107 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans+	Total
Français	26.7	28.0	31.8	12.1	1.5	100.0 (6354)
Anglais	28.8	25.4	27.7	15.8	2.4	100.0 (4622)
Autres langues	15.8	25.9	40.7	15.5	2.0	100.0 (980)
Sc. humaines	26.0	29.6	30.9	12.3	1.3	100.0 (1180)
Sc. religieuses	25.9	26.1	33.9	12.9	1.3	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	30.8	27.4	29.9	10.9	1.0	100.0 (1326)
Histoire	34.3	32.0	24.2	7.9	1.6	100.0 (2625)
Geographie	34.4	32.0	24.8	7.5	1.3	100.0 (2468)
Arts plastiques	30.3	27.6	28.1	12.3	1.8	100.0 (2034)
Arts expression	20.9	23.3	36.5	15.5	3.8	100.0 (1177)
Mathématiques	28.6	32.0	29.8	8.5	0.9	100.0 (6027)
Biologie	35.6	29.2	25.9	8.0	1.3	100.0 (1933)
Chimie	28.3	31.2	31.5	7.5	1.4	100.0 (1233)
Physique	28.1	35.7	28.6	6.4	1.1	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	34.0	28.7	28.0	9.1	1.4	100.0 (853)
Educ. physique	43.9	33.8	18.9	2.3	0.9	100.0 (1540)
Total	28.5	29.5	29.6	10.6	1.6	100.0 (28052)

On note également que ce sont des disciplines où l'on compte peu de jeunes enseignants (de 15.7% de "20 à 24 ans") dans les autres langues à 26.1% pour le français vs 28.5% pour l'ensemble). Ce qui nous amène à croire que les religieux forment un personnel relativement stable.

Il faut souligner que les professeurs d'anglais font exception: leur moyenne d'âge se situe parmi les plus élevées et on y retrouve beaucoup moins de religieux que dans la plupart des matières (8.1% vs 12.6% pour l'ensemble de la population).

D'autre part tel que nous l'avions pressenti, les professeurs d'éducation physique et de géographie (moyennes d'âge de 27.1 ans et 29.5 ans) sont plus jeunes que les professeurs de chimie et de physique (30.6 ans et 29.7 ans). Ceci était lié à la présence plus ou moins importante de célibataires laics ou de gens mariés. Les différences toutefois sont minimes.

Notons cependant un dernier fait intéressant: 75.6% des professeurs d'éducation physique ont moins de 30 ans (tableau 107). Le développement de cette discipline au niveau secondaire demeure un phénomène relativement récent et ce sont de jeunes individus qui en assument l'enseignement dans la majorité des cas. Ce n'est en effet que depuis la parution du Rapport parent que l'éducation physique s'enseigne dans plusieurs écoles secondaires.

2.4 Expérience

La moyenne d'années d'expérience pour l'ensemble de la population est de 9.0 ans (Tableau 108). Les enseignants les plus expérimentés correspondent aux groupes identifiés comme étant les plus âgés. Ce sont ceux

Tableau 108 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'années d'expérience pour chaque matière enseignée.

Autres langues	10.6 ans
Arts expression	10.5 ans
Sc. religieuses	10.2 ans
Français	10.2 ans
Sc. humaines	10.0 ans
Anglais	9.6 ans
Educ. fam. & civ.	9.3 ans
Mathématiques	9.3 ans
Arts plastiques	9.2 ans
Biologie	8.3 ans
Chimie	8.3 ans
Geographie	8.0 ans
Histoire	7.9 ans
Autres sc. natur.	7.8 ans
Physique	7.7 ans
Educ. physique	5.7 ans
Total	9.0 ans

des autres langues (10.6 ans), des arts d'expression (10.5 ans), des sciences religieuses et de l'anglais (10.2 ans). Là où l'âge moyen est d'environ 32.0 ans, l'expérience moyenne est supérieure ou égale à 10.0 ans (sauf pour l'anglais où la moyenne d'années d'expérience est de 9.6 ans).

Tableau 109 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans+	Indet.	Total
Français	9.3	29.4	36.0	18.1	2.2	5.0	100.0 (6354)
Anglais	12.0	32.5	31.2	15.4	2.8	6.4	100.0 (4622)
Autres langues	5.9	27.9	38.4	20.6	1.4	5.7	100.0 (980)
Sc. humaines	11.0	32.0	31.5	16.4	2.6	6.4	100.0 (1180)
Sc. religieuses	11.5	30.1	31.2	20.1	2.0	5.1	100.0 (4120)
Ed. fam. & civ.	8.6	33.9	33.9	16.2	1.7	5.7	100.0 (1326)
Histoire	14.0	37.6	29.6	10.9	1.7	6.2	100.0 (2625)
Géographie	12.2	38.2	32.7	10.8	1.8	4.2	100.0 (2468)
Arts plastiques	10.4	33.1	32.0	13.7	2.6	8.2	100.0 (2034)
Arts expression	8.1	28.0	29.2	17.5	2.5	14.7	100.0 (1177)
Mathématiques	9.3	33.5	35.4	15.7	1.6	4.5	100.0 (6027)
Biologie	13.6	37.9	29.7	11.7	2.3	4.8	100.0 (1933)
Chimie	11.7	39.1	28.8	11.8	2.4	6.2	100.0 (1233)
Physique	13.5	40.9	28.9	10.3	2.2	4.2	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	14.2	36.7	30.1	11.1	2.0	5.9	100.0 (853)
Educ. physique	16.6	41.7	27.5	4.8	0.6	8.8	100.0 (1540)
Total	10.8	33.8	32.7	14.6	2.0	6.0	100.0 (28052)

Les mêmes remarques que celles émises en regard de l'âge valent ainsi pour l'expérience puisqu'il semble y avoir une relation assez étroite entre ces deux variables.

Quant aux enseignants les moins expérimentés, on les retrouve dans les disciplines où l'on a recherché depuis quelque temps la présence de nombreux spécialistes, c'est-à-dire en éducation physique, en physique, en sciences naturelles, en histoire, en géographie, en chimie et en biologie. La forte demande de professeurs dans ces disciplines est reliée d'abord à une augmentation de la clientèle scolaire, consécutive à un taux de fréquentation scolaire accru et à une persévérance plus grande aux études; elle est également liée aux changements survenus dans les programmes de cours du niveau secondaire, ces dernières années.

D'ailleurs la lecture du tableau 109 nous révèle que dans toutes ces sept disciplines, et seulement là, plus de la moitié du personnel a cinq ans ou moins d'expérience dans l'enseignement (par rapport à 44.6% pour toute la population.) Ces résultats vont dans le sens de nos remarques antérieures. Ils renforcent en même temps l'hypothèse que les gens les plus expérimentés dans l'enseignement se localisent dans les matières depuis plus longtemps aux programmes du niveau secondaire, créant ainsi une rareté de débouchés dans ces disciplines.

2.5 Statut d'emploi

Au total 94.8% des enseignants oeuvrant au secondaire en 1969-70, dans les programmes de formation générale, travaillent à plein temps (tableau 110). D'autre part 4.4% de la population possède un statut de temps partiel (incluant les professeurs à la leçon).

Tableau 110 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi.

	Temps plein	Temps partiel	A la leçon	Total
Français	96.5	2.5	0.2	100.0 (6354)
Anglais	95.8	3.1	0.2	100.0 (4622)
Autres langues	89.7	8.7	0.7	100.0 (980)
Sc. humaines	96.3	2.7	0.2	100.0 (1180)
Sc. religieuses	94.9	3.9	0.2	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	95.9	3.2	0.2	100.0 (1326)
Histoire	96.5	2.3	0.2	100.0 (2625)
Geographie	97.1	2.2	0.1	100.0 (2468)
Arts plastiques	93.2	5.4	0.4	100.0 (2034)
Arts expression	85.0	12.1	1.2	100.0 (1077)
Mathématiques	97.3	1.9	0.2	100.0 (6027)
Biologie	95.9	3.0	0.2	100.0 (1933)
Chimie	96.1	2.7	0.5	100.0 (1233)
Physique	97.0	2.3	0.3	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	96.4	2.1	1.2	100.0 (853)
Educ. physique	93.2	5.3	0.6	100.0 (1540)
Total	94.8	4.0	0.4	100.0 (28052)

Pour la plupart des matières, les résultats demeurent forts rapprochés des résultats globaux. Deux groupes d'enseignants constituent toutefois des exceptions. Ce sont les professeurs d'autres langues et d'arts d'expression. Parmi eux on retrouve moins d'individus oeuvrant à temps complet que dans l'ensemble (respectivement 89.7% et 85.0%) pour une plus forte proportion de temps partiels (8.7% et 12.1%). En quoi l'enseignement dans ces domaines favorise - il plus qu'ailleurs l'engagement de temps partiels ? Nous croyons que cette situation tient du fait que ces enseignements occupent une place minime au sein des programmes de la formation générale (ex: le Russe, l'Espagnol, l'Allemand, le piano, le violon, le théâtre), et, dépendant de la grandeur des écoles, on n'aura peut-être pas toujours un emploi à temps complet à offrir aux spécialistes de ces disciplines.

2.6 Citoyenneté et lieu de naissance

Alors que 87.5% des enseignants oeuvrant à la formation générale du niveau secondaire, en 1969-70, sont nés au Québec, on retrouve 90.9% d'entre eux avec la citoyenneté canadienne (tableau 111 et 112). C'est donc dire que parmi l'ensemble de notre population il y a 3.4% d'enseignants constitués par des immigrants naturalisés citoyens canadiens.

Comment se présente la situation au niveau de chaque groupe de professionnels ? Certaines disciplines comptent-elles plus d'étrangers ou d'individus nés hors du Québec que d'autres ?

Tableau 111 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté.

	Canadienne	Autres	Total
Français	90.5	9.5	100.0 (6354)
Anglais	89.9	10.1	100.0 (4622)
Autres langues	83.3	16.7	100.0 (980)
Sc. humaines	92.7	7.3	100.0 (1180)
Sc. religieuses	95.1	4.9	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	96.8	3.2	100.0 (1326)
Histoire	91.6	8.4	100.0 (2625)
Geographie	93.5	6.5	100.0 (2468)
Arts plastiques	93.0	7.0	100.0 (2034)
Arts expression	92.7	7.3	100.0 (1177)
Mathématiques	93.5	6.5	100.0 (6027)
Biologie	91.5	8.5	100.0 (1933)
Chimie	85.3	14.7	100.0 (1233)
Physique	87.7	12.3	100.0 (1177)
Autres sc. natur.	87.3	12.7	100.0 (853)
Educ. physique	85.7	14.3	100.0 (1540)
Total	90.9	9.1	100.0 (28052)

Tableau 112 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu de naissance.

	Québec	Ailleurs au Canada	A l'étranger	Total
Français	85.3	2.5	12.2	100.0 (6354)
Anglais	69.8	14.4	15.8	100.0 (4622)
Autres langues	70.0	4.7	25.3	100.0 (280)
Sc. humaines	89.4	3.9	8.7	100.0 (1180)
Sc. religieuses	89.9	3.8	6.3	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ	92.8	3.3	3.9	100.0 (1326)
Histoire	80.3	6.6	13.1	100.0 (2625)
Geographie	87.1	3.7	9.2	100.0 (2468)
Arts plastiques	85.5	4.8	9.7	100.0 (2034)
Arts expression	84.2	3.9	11.9	100.0 (1177)
Mathématiques	86.6	3.7	9.6	100.0 (6027)
Biologie	86.2	2.9	10.9	100.0 (1933)
Chimie	77.2	3.8	19.0	100.0 (1233)
Physique	81.3	3.5	15.2	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	70.7	7.4	21.9	100.0 (853)
Educ. physique	75.5	5.5	19.0	100.0 (1540)
Total	82.3	5.2	12.5	100.0 (28052)

En premier lieu nous observons les plus fortes proportions de citoyens canadiens dans les sciences religieuses et en éducation familiale et civique (95.1% et 96.8%). Ce sont également dans ces disciplines que les individus nés au Québec sont proportionnellement les mieux représentés (respectivement 89.9% et 92.8%). Ce fait ne peut être dissocié du contexte socio-culturel propre au Québec. Les valeurs religieuses et familiales participent comme on le sait, au patrimoine des québécois. Il ne faut sans doute pas s'étonner que ce soit surtout des québécois qui assument la transmission de ces valeurs.

Par ailleurs les professeurs d'autres langues forment la catégorie professionnelle où l'on retrouve le plus de citoyens étrangers (16.7%). C'est là également que les québécois se font les plus rares (70.0%). Si on considère que dans cette famille de cours, outre le grec et le latin, sont incluses des langues telles que le Russe, l'espagnol, l'italien et l'allemand , ces résultats apparaissent peu étonnants. Ces faits nous apprennent que dans ces domaines, les québécois ne sont pas toujours formés adéquatement puisque plusieurs étrangers y ont trouvé un emploi. Il semble même que plusieurs parmi ceux-ci aient adopté à un moment donné la citoyenneté canadienne car pour 25.3% de la population né à l'extérieur du Canada, on n'a que 16.7% de citoyens étrangers.

Si, d'autre part, la plupart des professeurs d'anglais sont nés au Canada et possèdent la citoyenneté canadienne, il appert que plusieurs d'entre eux sont nés hors du Québec (i.e. 14.4%). Comme en général, les gens qui naissent au Canada-anglais possèdent une bonne connaissance de la langue anglaise, il est assez facile de comprendre que plusieurs

enseignants qui y sont nés viennent enseigner l'anglais au Québec. Ce fait pourrait être symptomatique de la rareté de québécois aptes à enseigner la langue seconde. Cependant il faut considérer que le secteur anglophone absorbe vraisemblablement une bonne partie de ces individus, car comme nous le verrons plus loin, dans le secteur francophone ce sont surtout des francophones qui enseignent l'anglais.

Finalement dans trois disciplines le personnel est formé une fois sur cinq de citoyens étrangers, à savoir en chimie, en éducation physique et dans les autres sciences naturelles. Ce sont en même temps les disciplines avec les autres langues, où l'on retrouve proportionnellement le moins de québécois (i.e. 70.7% dans les sciences naturelles à 77.2% en chimie par rapport à 82.3% pour l'ensemble de la population. Il apparaîtrait que ces trois secteurs de par leur développement rapide, ont été affectés par une pénurie de personnel québécois formé adéquatement. Cette situation aurait favorisé l'entrée d'étrangers dans le système scolaire québécois, dont plusieurs par la suite seraient devenus citoyens canadiens.

2.7 Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé

Au total, presque tous les enseignants ont obtenu leur diplôme le plus élevé au Québec soit 85.4% de la population (tableau 113). La plupart des autres diplômes viennent du Canada anglais (5.7%) tandis que la France, la Belgique et la Suisse ont été le lieu choisi par 2.4% de la population. Finalement 41.1% des enseignants ont été chercher leur diplômes le plus élevé dans des pays autres que ceux-ci.

Tableau 113 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé.

	Québec	Ont.	N.B.	Canada aut.	E.U.	Angl.	Fr.Belg. Suisse	Autres	Total
Français	88.1	2.1	0.4	0.4	0.7	0.3	3.5	3.4	100.0 (6354)
Anglais	76.5	4.8	3.3	2.9	4.3	0.8	1.0	5.1	100.0 (4622)
Autres langues	75.7	4.3	0.1	1.0	2.9	0.5	5.5	8.4	100.0 (980)
Sc. humaines	87.6	3.1	0.9	0.8	1.0	0.3	2.0	2.8	100.0 (1180)
Sc. religieuses	90.2	2.8	0.5	0.9	1.5	0.1	1.1	2.1	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	93.0	1.3	0.9	0.5	0.8	0.3	0.7	2.0	100.0 (1326)
Histoire	87.5	2.2	1.3	1.5	1.6	0.6	1.3	3.2	100.0 (2625)
Géographie	91.2	1.8	0.7	0.7	0.6	0.2	1.7	2.6	100.0 (2468)
Arts plastiques	88.2	1.0	0.9	1.0	1.4	0.7	1.4	4.3	100.0 (2034)
Arts expression	83.1	2.2	0.6	0.6	2.2	1.8	2.6	5.4	100.0 (1177)
Mathématiques	90.4	1.7	0.8	0.9	1.1	0.3	1.2	2.9	100.0 (6027)
Biologie	89.3	1.0	0.6	1.2	1.1	0.4	1.7	3.5	100.0 (1933)
Chimie	81.4	1.9	0.6	1.3	1.9	0.6	5.2	5.7	100.0 (1253)
Physique	84.9	1.5	0.9	1.0	1.0	0.7	2.9	5.5	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	79.5	2.9	1.4	2.6	2.9	1.7	1.3	6.4	100.0 (853)
Educ. physique	74.0	5.1	1.9	0.8	1.9	0.9	5.6	7.9	100.0 (1540)
Total	88.4	2.5	1.1	1.1	1.7	0.5	2.4	4.1	100.0 (28052)

De la même façon que nous avons remarqué des différences entre les catégories de professionnels quant à la citoyenneté et au lieu de naissance, nous observons certaines nuances quant au lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. Généralement ces particularités se retrouvent chez les mêmes groupes d'enseignants.

Etant donné que nous analysons le personnel du système scolaire québécois, nous nous intéressons tout d'abord aux diplômés du Québec. Notons auparavant que bien que 82.3% des enseignants sont nés au Québec, 85.4% ont fait leurs études les plus avancées au Québec.

Plus de 90.0% des enseignants oeuvrant dans quatre disciplines différentes sont diplômés d'institutions québécoises. Ceci vaut pour les professeurs d'éducation familiale et civique (93.0%), de géographie (91.2%), de mathématiques (90.4%) et de sciences religieuses (90.2%). On y rencontre ainsi peu de diplômes obtenus à l'extérieur du Québec.

A l'opposé les professeurs d'éducation physique, d'autres langues, d'anglais et d'autres sciences naturelles comptent le moins de diplômés du Québec (de 74.0% pour l'éducation physique à 79.5% pour les autres sciences naturelles). En éducation physique ce sont les diplômes d'Ontario, de la France, de la Belgique et de la Suisse ainsi que de pays autres que ceux mentionnés qui apparaissent les plus fréquemment (respectivement 5.1% 5.6% et 7.9%. Chez les professeurs d'anglais on retrouve plus de diplômés du Canada anglais et des Etats-Unis que dans l'ensemble (respectivement 11.0% et 4.3% vs 4.7% et 1.7% pour l'ensemble de la population).

Dans les autres langues, par ailleurs, on observe un certain nombre de diplômés de l'Ontario (4.3%), des Etats-Unis (2.9%) et des autres pays non identifiés (8.4%). D'autre part, dans les sciences naturelles, autres que la biologie, les diplômes obtenus à l'extérieur du Québec proviennent surtout de pays autres que ceux mentionnés et du Canada anglais (7.9% et 6.9%).

Un dernier fait à noter: parmi les professeurs de chimie 5.2% de la population détient un diplôme provenant de la France, de la Belgique ou de la Suisse, ce qui est quelque peu supérieur à la proportion de diplômés de ces pays pour l'ensemble de la population (2.4%). Ceci ne saurait nous étonner puisque 19.0% des enseignants de cette discipline sont nés à l'extérieur du Canada (tableau 112).

3.0 VARIABLES "SCOLARITE"

Nous entrons maintenant dans la seconde phase de notre analyse. Nous y verrons trois aspects de la scolarité des enseignants oeuvrant à la formation générale du niveau secondaire pendant l'année 1969-70. Toutefois contrairement au chapitre premier l'analyse des différentes catégories d'enseignants selon la nature de leurs diplômes ne pourra pas être effectuée.[1]

3.1 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble 36.8% des enseignants ont une scolarité de 16 ans et plus, tandis que 36.2% de la population possède des diplômes de 14-15 ans de scolarité et 24.1% de 13 ans et moins (tableau 114).

Malgré une hausse générale de la scolarité chez les enseignants du niveau secondaire entre 1967-68 et 1969-70 inclusivement,[2] il appert qu'en 1969-70 des disparités apparaissent entre la scolarité des professeurs de différentes disciplines. A ce sujet nous pouvons émettre deux hypothèses: soit que ces disparités existaient auparavant et que la hausse de la scolarité a joué partout de la même façon ou bien que cette hausse ne s'est manifestée qu'à certains paliers de l'enseignement.

---

(1) Les tableaux portant sur la variable "nature des diplômes" n'étaient pas produits au moment où l'analyse touchait à sa fin. Cette remarque ne vaut cependant que pour le présent chapitre, ainsi que pour le chapitre 3.

(2) Voir partie I du présent volume.

Tableau 114 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14-15	13 ans -	Indet.	Total
Français	37.0	37.1	24.4	1.5	100.0 (6354)
Anglais	28.1	40.2	28.1	3.6	100.0 (4622)
Autres langues	65.0	27.7	5.0	2.3	100.0 (980)
Sc. humaines	36.9	34.8	26.6	1.6	100.0 (1180)
Sc. religieuses	37.2	38.8	22.7	1.2	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	19.2	35.7	42.9	2.2	100.0 (1326)
Histoire	39.9	43.5	15.0	1.5	100.0 (2625)
Géographie	33.1	42.3	23.4	1.2	100.0 (2468)
Arts plastiques	12.6	26.8	54.5	6.1	100.0 (2034)
Arts expression	41.1	21.7	28.5	8.7	100.0 (1177)
Mathématiques	36.1	41.4	21.1	1.4	100.0 (6027)
Biologie	40.0	36.7	21.6	1.7	100.0 (1933)
Chimie	58.6	30.8	8.4	2.2	100.0 (1233)
Physique	52.4	37.0	8.5	2.0	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	42.0	34.0	21.3	2.7	100.0 (853)
Educ. physique	22.1	34.2	35.3	8.4	100.0 (1540)
Total	36.8	36.2	24.1	2.9	100.0 (28052)

De quel ordre sont ces disparités en 1969-70 ? Les professeurs les plus scolarisés oeuvrent dans les autres langues tandis que les moins scolarisés se retrouvent dans les arts plastiques. Les premiers détiennent proportionnellement le plus de diplômes de 16 ans et plus de scolarité (65.0%) et le moins de diplômes correspondant à 13 ans et moins de scolarité (5.0%). Pour leur part, 54.5% des professeurs d'arts plastiques ont 13 ans et moins de scolarité et seulement 12.6% d'entre eux ont fait des études de degré universitaire. Ce sont là les cas extrêmes.

En nous référant aux normes recommandées dans le Rapport Parent quant à la scolarité des enseignants du secondaire, nous sommes appelés à apprécier la proportion des "16 ans et plus" dans chaque discipline. Après les professeurs d'autres langues viennent, en termes de rang, les professeurs de chimie (58.6% de "16 ans et plus"), de physique (52.4%), des sciences naturelles autres que la biologie (42.0%), des arts d'expression (41.1%) et finalement les professeurs de biologie (40.0%). Dans tous ces groupes, deux individus sur cinq au moins ont une scolarité de niveau universitaire.

Comment expliquer que ces enseignants soient les plus scolarisés de tous les enseignants qui oeuvrent à la formation générale cette année-là ? En ce qui concerne les professeurs de sciences nous avons déjà noté qu'ils sont depuis déjà un certain temps considérés comme des spécialistes et que cette attitude a favorisé l'insertion d'un bon nombre de diplômés universitaires dans le milieu enseignant.

Quant aux professeurs d'autres langues, nous avons déjà fait l'hypothèse que l'on retrouvait un bon nombre de religieux de sexe masculin

assez expérimentés et relativement âgés lesquels dispenseraient l'enseignement du grec et du latin. Or si effectivement nous voyons juste, il ne faut pas se surprendre des résultats obtenus, sachant que les études de prêtrise par exemple, conduisent à un diplôme de degré universitaire. C'est peut-être l'importance des religieux dans cette discipline qui explique en partie les qualifications supérieures qu'on y retrouve. Il faut probablement penser de plus que les professeurs de langues ne peuvent généralement acquérir une connaissance des langues autres que les langues officielles d'un pays qu'en passant par l'université lorsque ces langues ne correspondent pas à leur langue maternelle.

D'autre part parmi les professeurs des arts d'expression il est vraisemblable de croire que plusieurs ont étudié dans une école supérieure de musique ou d'art dramatique.

Bref certaines disciplines ne constitueraient des spécialisations que de diplômés de degré supérieur de sorte que ceci favoriserait la présence de diplômes supérieurs dans certaines disciplines plus que dans d'autres (contrairement aux disciplines du secteur professionnel, au niveau secondaire du moins , où la formation universitaire ne convient généralement pas).

A l'autre extrémité certaines catégories de professionnels possèdent peu de diplômes appelant une scolarité de 16 ans et plus. (i.e., moins de 25.0%). Par contre on y rencontre plus de 30.0% de diplômes équivalant à une scolarité inférieure à 14 ans. Ceci vaut pour les professeurs d'arts plastiques (54.5% de "13 ans et moins"), d'éducation familiale et civique (42.9%) et d'éducation physique (35.3%). Ceux-ci

demeurent marginaux par rapport aux autres enseignants du secteur général. Dans les deux permiers cas, on se souvient que le corps professoral est majoritairement féminin (tableau 104) et il semble que la scolarité soit surtout du niveau du Brevet C. Ceci nous amène à établir un certain parallèle entre l'enseignement de ces matières avec l'enseignement au niveau élémentaire. Il est probable que les cours qui se rattachent à ces deux disciplines ne sont pas considérés comme prioritaires ce qui expliquerait en partie qu'on tolère de faibles qualifications.

En ce qui concerne l'éducation physique, ce phénomène demeure complexe. Les faibles moyennes d'âge et d'années d'expérience que nous y avons observé nous aurait laissé croire à une scolarité plus élevée. Toutefois en raison d'une demande assez forte de professeurs d'éducation physique, ces dernières années, l'aptitude à l'enseignement n'y a peut-être pas toujours été appréciée en référence à la formation académique.

En dernier lieu, mentionnons les disciplines où la médiane d'années de scolarité se situerait aux alentours de 14-15 ans de scolarité soit le minimum fixé par le Ministère de l'Education pour enseigner au secondaire en 1969-70: l'histoire (43.5% de "14-15 ans"), la géographie (42.3%), les mathématiques (41.4%), et l'anglais (40.2%). A ces disciplines, dans le cadre du règlement # 4 du Ministère de l'Education, il faut bien entendu ajouter celles où nous avons remarqué 40.0% et plus de diplômes de "16 ans et plus". (Autres langues, chimie, physique, sciences naturelles et arts d'expression).

3.2 Cours isolés

Au total 21.9% des enseignants oeuvrant en 1969-70, à la formation

générale du niveau secondaire, ont suivi des cours isolés, à savoir des cours ne conduisant à aucun diplôme (tableau 115).

Certaines catégories d'enseignants semblent avoir adopté cette formule plus fréquemment que d'autres. Les plus fervents adeptes de cette méthode sont les professeurs d'arts d'expression (37.7%), d'arts plastiques (36.5%), d'éducation physique (33.1%) et d'autres langues (27.2%). En ce qui concerne les professeurs d'arts plastiques et d'éducation physique, de par leur faible scolarité et cette propension aux cours isolés, ils se rapprochent davantage des enseignants du secteur professionnel que de ceux du secteur général du moins pour l'année 1969-70. Pour ces deux groupes d'enseignants ainsi que pour les professeurs d'arts d'expression, on peut penser que cette démarche manifeste tout autant un souci de perfectionnement à court terme qu'elle fasse suite à des intérêts personnels ou à des pressions exercées de l'extérieur (par le Ministère de l'Education par exemple). A ce moment il pourrait s'agir d'incitations à l'apprentissage des méthodes actives rendues nécessaires par la modification du contenu des cours et des méthodes pédagogiques qui s'y rattachent.

D'autre part, le cas des professeurs d'autres langues est bien différent. Ce sont en effet les plus scolarisés. Qu'est-ce qui pourrait alors les amener à suivre de tels cours ? Nous savons que les cours isolés comprennent entre autres des cours sur les méthodes audio-visuelles. Nous pensons que c'est de ce côté qu'il faut regarder car la réputation de ces méthodes au niveau de l'enseignement de langues n'a pas cessé de croître depuis quelques années.

Tableau 115 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés.

	Oui	Non	Indet.	Total
Français	17.8	80.2	2.0	100.0 (6354)
Anglais	22.8	75.0	2.3	100.0 (4622)
Autres langues	27.2	70.2	2.6	100.0 (980)
Sc. humaines	24.3	73.3	2.4	100.0 (1180)
Sc. religieuses	17.9	80.0	2.1	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	19.4	78.6	2.0	100.0 (1326)
Histoire	15.5	82.9	1.6	100.0 (2625)
Géographie	15.1	83.2	1.7	100.0 (2468)
Arts plastiques	36.5	60.6	2.9	100.0 (2034)
Arts expression	37.7	58.8	3.5	100.0 (1177)
Mathématiques	14.9	83.2	1.9	100.0 (6027)
Biologie	16.8	81.6	1.6	100.0 (1933)
Chimie	24.0	73.1	2.9	100.0 (1233)
Physique	22.2	74.1	3.7	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	20.2	77.2	2.6	100.0 (853)
Educ. physique	33.1	65.3	1.6	100.0 (1540)
Total	21.9	75.9	2.2	100.0 (28052)

3.3 Diplômes administratifs

Dans l'ensemble, 3.8% seulement des enseignants de la formation générale, en exercice au secondaire durant l'année 1969-70, possèdent des diplômes administratifs (tableau 116).

Au plan des matières enseignées, la proportion des diplômés en administration varie entre 1.6% (en chimie) et 4.8% (en anglais). Le cas des professeurs d'arts plastiques s'avère exceptionnel. On y retrouve en effet 12.0% de la population avec ce type de qualifications. Qu'est-ce qui pourrait y expliquer la fréquence de tels diplômes ?

Pour y répondre il faut nécessairement investiguer les différents parchemins qui entrent dans la composition de la variable "diplômes administratifs" . Notre attention s'arrête sur le certificat en "organisation et administration des loisirs." Celui-ci semble l'explication la plus plausible à la présence d'un nombre si élevé de diplômés administratifs dans cette discipline par rapport à ce qu'on observe chez l'ensemble de la population. En quoi sommes-nous justifiés de faire un tel rapprochement ? En raison tout simplement d'un lien qu'on établit souvent entre loisirs et arts plastiques.

Tableau 116 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs.

	Oui	Non	Indét.	Total
Français	2.9	95.1	2.0	100.0 (6354)
Anglais	4.8	92.4	2.8	100.0 (4622)
Autres langues	2.3	95.4	2.2	100.0 (980)
Sc. humaines	4.1	93.0	2.9	100.0 (1180)
Sc. religieuses	2.5	95.8	1.7	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	3.2	94.9	1.8	100.0 (1326)
Histoire	2.6	95.7	1.7	100.0 (2625)
Géographie	2.5	95.6	1.9	100.0 (2468)
Arts plastiques	12.0	84.1	3.9	100.0 (2034)
Arts expression	2.3	95.1	2.6	100.0 (1177)
Mathématiques	3.0	95.5	1.5	100.0 (6027)
Biologie	2.3	95.5	2.2	100.0 (1933)
Chimie	1.6	95.5	2.9	100.0 (1233)
Physique	1.9	95.6	3.5	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	3.4	94.0	2.6	100.0 (853)
Educ. physique	2.2	94.9	2.9	100.0 (1540)
Total	3.8	93.9	2.3	100.0 (28052)

4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

Par variables organisationnelles nous entendons celles qui relèvent d'un aspect particulier de la structuration du système scolaire québécois. L'une concerne les secteurs, l'autre les unités administratives, tandis que la troisième réfère à des distinctions socio-culturelles (les langues).

Nous nous donnons pour tâche de voir quel impact ces trois aspects de l'organisation peuvent exercer sur la structuration du personnel réparti selon les matières enseignées. Dans ce chapitre toutefois nous ne pourrons pas utiliser nos variables organisationnelles de la même manière que dans le chapitre premier, c'est-à-dire considérer par exemple la répartition des enseignants des différentes disciplines à l'intérieur du secteur privé ou du secteur public.[1] Ceci entraîne certaines limitations au point de vue de l'interprétation.

4.1 Secteur

Le secteur public englobe 93.6% des enseignants de la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 (tableau 117). De façon générale il recouvre de 93.0% à 95.0% des effectifs enseignants de chaque discipline.

Le secteur privé pour sa part représente 6.2% des effectifs globaux. En ce qui a trait à deux disciplines toutefois, ce dernier s'avère beaucoup mieux représenté que le secteur public. Il s'agit en l'occurence

---

(1) Cette limitation est inhérente à la conception de notre variable "matières enseignées". Voir à ce sujet CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième, pp. 38-46.

Tableau 117 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur.

	Public	Privé	Total
Français	93.1	6.9	100.0 (6354)
Anglais	93.7	6.1	100.0 (4622)
Autres langues	80.5	18.2	100.0 (980)
Sc. humaines	96.3	3.5	100.0 (1180)
Sc. religieuses	93.8	6.2	100.0 (4120)
Educ. fam. & civ.	95.5	3.8	100.0 (1326)
Histoire	93.0	7.0	100.0 (2625)
Géographie	93.9	6.1	100.0 (2468)
Arts plastiques	95.2	4.5	100.0 (2034)
Arts expression	82.7	17.1	100.0 (1177)
Mathématiques	94.6	5.3	100.0 (6027)
Biologie	92.7	7.3	100.0 (1933)
Chimie	93.3	6.7	100.0 (1233)
Physique	93.0	7.0	100.0 (1171)
Autres sc. natur.	94.0	5.9	100.0 (853)
Educ. physique	93.9	5.8	100.0 (1540)
Total	93.6	6.2	100.0 (28052)

des arts d'expression et des langues autres que le français et l'anglais (respectivement 17.1% et 18.2% des sous-populations concernées. Au sujet des autres langues cette situation est en grande partie reliée à l'enseignement du grec et du latin (langue et littérature) reconnu comme une spécialité des collèges classiques. Peut-être aussi que l'enseignement secondaire de type privé comprend des écoles où la langue d'enseignement est autre que le français et l'anglais.

Les institutions privées semblent également accorder une importance plus grande aux arts d'expression que ne le fait le secteur public. Traditionnellement, l'apprentissage d'un instrument de musique, par exemple, constituait une activité valorisée surtout dans les institutions privées destinées aux filles (on se souvient que la majorité des professeurs d'arts d'expression sont des femmes). C'était également un moyen beaucoup plus convenable que le sport pour tenir occupée ces jeunes filles pensionnaires dont il fallait faire l'éducation. Bien que cette conception de l'éducation soit en perte de vitesse, les arts d'expression apparaissent continuer à jouer un certain rôle dans le secteur privé, du moins en ce qui a trait à l'année 1969-70. Il y a sans doute également le fait que certaines institutions privées se spécialisent dans l'enseignement de la musique et des arts d'expression.

4.2 Unités administratives

Les régions de Québec et de Montréal totalisent à elles seules 67.0% des enseignants affectés au programme de formation générale du niveau secondaire, pendant l'année 1969-70, soit 17.5% à Québec et 49.5% à Montréal (tableau 118).

Viennent ensuite, par importance numérique les régions de Trois-Rivières (8.7%), du Saguenay - Lac St-Jean (5.9%), du Bas St-Laurent -

Tableau 118 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives.

	Mtl. aut.	PSBGM	CECM	Total Mtl.	Qué. aut.	PSBCQ	CECQ	Total Qué.
Français	31.4	2.8	12.4	46.6	16.2	0.1	1.6	17.9
Anglais	30.6	5.5	16.2	52.3	13.2	0.1	1.7	15.0
Autres langues	37.5	4.4	13.4	55.3	18.9	0.2	1.6	20.7
Sc. humaines	21.5	1.8	4.6	27.9	26.1	0.0	2.4	28.5
Sc. religieuses	25.6	0.0	14.6	38.7	17.1	0.0	1.2	18.3
Educ. fam. & civ.	20.1	1.1	7.8	29.0	26.2	0.1	1.3	27.6
Histoire	28.7	8.1	16.4	53.2	13.6	0.1	1.5	15.2
Géographie	27.2	2.2	14.6	44.0	16.0	0.0	1.1	17.1
Arts plastiques	30.3	2.3	11.1	43.7	17.9	0.0	2.0	19.9
Arts expression	30.8	3.0	8.6	42.4	21.1	0.0	1.9	23.0
Mathématiques	29.6	3.1	13.4	46.1	15.8	0.1	1.6	17.5
Biologie & cie	28.3	2.5	16.2	47.0	15.9	1.6	0.0	17.5
Chimie	29.8	2.8	11.4	44.0	16.9	0.2	1.1	18.2
Physique	33.2	1.4	7.7	42.3	16.6	0.1	1.6	18.3
Autres sc. natur.	32.6	8.8	12.0	53.4	11.6	1.4	0.4	13.4
Educ. physique	36.4	4.0	13.6	54.0	13.4	0.1	2.4	15.9
Total	32.2	3.1	14.2	49.5	15.4	0.1	2.0	17.5

B. St-L. Gasp.	Sag. L. St-J.	Trois-Riv.	C. de l'est	Out.	Nord-Ouest	C.N.-N.Q.	Total
5.4	6.4	9.4	4.7	3.7	3.4	1.9	100.0 (6354)
4.9	4.9	8.7	4.4	4.3	3.5	1.9	100.0 (4622)
1.0	5.2	7.6	4.5	2.7	1.9	1.0	100.0 (980)
7.7	7.0	11.1	5.6	4.1	5.8	2.2	100.0 (1180)
5.8	6.9	13.5	5.9	4.1	5.1	1.8	100.0 (4120)
6.7	6.1	12.1	8.1	3.0	6.0	1.3	100.0 (1326)
4.7	4.2	9.1	4.3	3.9	3.4	1.9	100.0 (2625)
6.4	7.6	9.3	4.6	4.7	3.9	2.2	100.0 (2468)
5.4	5.6	9.9	6.2	3.4	4.1	1.6	100.0 (2034)
6.1	6.4	8.3	5.2	3.3	3.4	1.8	100.0 (1177)
5.4	6.5	10.2	4.6	3.9	3.9	1.9	100.0 (6027)
5.0	5.9	11.4	4.2	2.7	4.4	1.7	100.0 (1933)
6.1	6.6	9.5	4.9	4.6	4.2	1.9	100.0 (1233)
5.5	6.2	12.5	5.2	3.9	4.3	1.8	100.0 (1171)
6.3	5.6	6.3	3.9	6.6	2.6	2.0	100.0 (853)
4.5	4.5	6.2	5.7	3.7	3.9	1.6	100.0 (1540)
4.8	5.9	8.7	4.6	3.8	3.5	1.7	100.0 (28052)

Gaspésie (4.8%), des Cantons de l'Est (4.6%), de l'Outaouais (3.8%), du Nord-Ouest (3.5%) et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (1.7%).

A l'intérieur de la région de Montréal, nous avons les unités de la PSBGM et de la CECM qui représentent respectivement 3.1% et 14.2% des effectifs globaux, tandis que le reste de cette région ("Montréal autres") équivaut à 32.2% de la population totale.

A Québec le CECQ groupe 2.0% de la population globale et la PSBGQ en totalise seulement 0.1%. A tout considérer, dans le cas présent, la région de Québec c'est "Québec autres" (15.4% vs 17.5%).

Certaines régions ou unités ne seront pas retenues pour notre analyse. Il s'agit tout d'abord de la PSBGQ laquelle est trop faiblement représentée au niveau provincial pour que les résultats soient significatifs. La seconde c'est la CECQ où la proportion d'enseignants dans chaque discipline varie de 1.1% à 2.4% par rapport à une représentation totale de 2.0% des effectifs; nous ne voyons là rien de très suggestif.

Nous avons ainsi les régions du Saguenay - Lac St-Jean (proportions variant de 4.2% en histoire à 7.0% en sciences humaines), des Cantons de l'Est de 4.2% en biologie à 8.1% en éducation familiale et civique), de l'Outaouais (de 2.7% en autres langues et en biologie et 6.6% en autres sciences naturelles), le Nord-Ouest (de 1.9% en autres langues à 6.0% en éducation familiale et civique) et finalement la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (de 1.0% en autres langues et 2.2% en sciences humaines et en géographie).

La lecture des résultats nous montre que, dans ces régions, les variations de proportions sont principalement une conséquence de l'importance plus ou moins grande des effectifs des régions de Québec et de Montréal au niveau de chaque discipline. Ainsi lorsque dans une discipline quelconque, la région de Montréal est sous-représentée,[1] la plupart des autre régions bénéficient à peu près également d'une hausse proportionnelle d'effectifs. Et la situation est inversée quand Montréal est sur-représenté dans une discipline; à ce moment la plupart des autres régions sont affectées d'une sous-représentation. C'est pourquoi notre analyse portera surtout sur les régions de Québec et de Montréal.

Notons toutefois que certains résultats semblent faire exception à la règle que nous venons d'énoncer. Il s'agit tout d'abord de la sous-représentation des professeurs d'autres langues dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie (1.0%); malgré la sur-représentation des effectifs des régions de Québec et de Montréal, cette région s'avère fort peu développée à ce niveau puisqu'elle accuse un écart beaucoup plus grand que dans les autres régions, entre sa proportion de professeurs d'autres langues et sa proportion globale d'enseignants.

Dans le cas de la région de Trois-Rivières c'est l'inverse qui se produit à propos des sciences religieuses, de l'éducation familiale et civique ainsi que de la physique (respectivement 13.5%, 12.1% et 12.5% des

---

(1) Par sous-représentation, nous entendons le fait que la proportion des enseignants de la région de Montréal, pour une discipline donnée, est inférieure à la proportion totale des enseignants dans cette même région. Par sur-représentation nous désignons le phénomène inverse.

effectifs). Nous ne saurions toutefois expliquer ces phénomènes.

A propos des régions de Québec et de Montréal, nous remarquons des faits complémentaires: là ou Montréal est sous-représenté, Québec est sur-représenté de façon générale. Cependant parfois Québec l'est davantage que ce que nous serions en droit d'attendre: en sciences humaines (28.5%), en éducation familiale et civique (27.6%), et en arts d'expression (23.0%).

Qu'en est-il maintenant à Montréal, région où la configuration semble très particulière ? Nous y observons en premier la sous-représentation d'effectifs en sciences humaines (27.9%), en éducation familiale et civique (29.0%), en sciences religieuses (46.6%), en physique (42.3%), en arts d'expression (42.4%), en arts plastiques (43.7%), en géographie et en chimie (respectivement 44.0%). Par contre cette région s'avère sur-représentée en autres langues (55.3%), en éducation physique (54.0%), en autres sciences naturelles (53.4%) et en histoire (53.2%).

Nous croyons que ces écarts d'une discipline à l'autre (qui persistent avec quelques variations au niveau des unités administratives, constitue un indice du développement plus prononcé de la région de Montréal

par rapport aux autres régions. Nous nous expliquons: en affectant moins d'effectifs à des disciplines obligatoires, cette région satisfait quand même à ses besoins, et peut parallèlement se consacrer à l'enseignement de matières jugées moins importantes dans les programmes du niveau secondaire. Ceci peut se manifester par un choix assez vaste de cours offerts dans une même discipline. Par exemple en éducation physique il y a peut-être dix options possibles à Montréal alors que dans les autres régions ce choix est peut-être réduit à cinq ou six options possibles, et même moins. De telle sorte que la région de Montréal manifesterait un développement fort original, par rapport à l'ensemble de la province. Ceci est probablement lié au fait que Montréal regroupe une population hétérogène et que de par son caractère international elle est souvent appelée à innover dans différents domaines parmi lesquels on retrouverait notamment l'éducation.

4.3 Langues

La variable "combinaison des langues", que nous avons analysée de façon globale au chapitre premier, est constituée comme nous le savons de trois composantes, l'une étant nettement à caractère individuel (langue maternelle), l'autre à caractère à la fois individuel et organisationnel (langue habituelle d'enseignement) et la dernière à caractère institutionnel (langue de l'école). Nous opérerons une distinction à partir de la langue de l'école. Ceci nous permettra d'analyser et de comparer la situation à l'intérieur des deux systèmes linguistiques (francophone et anglophone).

Avant de passer à l'analyse proprement dite, il nous faut souligner que sur 28052 enseignants affectés à la formation générale du niveau secondaire, en 1969-70, 23510 enseignants oeuvrent dans le secteur francophone et 3398 dans le secteur anglophone (soit respectivement 83.8% et 16.2% de la population). Les résultats portant sur le système francophone apparaissent au tableau 119 tandis que ceux du secteur anglophone sont présentés au tableau 120 .

La répartition des enseignants selon la langue maternelle et la langue d'enseignement pour chaque matière retenue, diffère beaucoup d'un système linguistique à l'autre, tout d'abord en raison des différences dans la composition globale de leur personnel respectif, et ensuite de par la présence apparamment plus imposante d'écoles bilingues au sein du secteur anglophone.[1] Avant de mentionner de quel ordre et à quel palier se situent ces différences, nous devons considérer isolément le cas des matières anglais et français. Ces disciplines méritent un traitement particulier étant donné les problèmes spécifiques qu'elles soulèvent.

Pour enseigner le français dans les écoles françaises nous avons 99.7% de francophones d'origine (i.e. 98.5% de FF et 1.2% de FA, voir tableau 119). Par ailleurs, dans la situation équivalente, nous avons 94.6% d'anglophones d'origine qui enseignent l'anglais dans les écoles anglaises (i.e. 93.0% de AA et 1.6% de AF, voir tableau 120). A prime abord les écoles anglaises semblent faire appel à peu d'anglophones d'origine comparativement à ce qui se passe dans le secteur francophone. Cependant lorsque nous considérons la langue d'enseignement, nous découvrons

(1) Voir Partie 3, Chapitre Premier, L'analyse effectuée à la section 9.3.

Tableau 119 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 dans le secteur francophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement.*

	FF	AA	AF	FA	Total
Français	98.5	0.3	0.1	1.2	100.0 (5557)
Anglais	19.4	10.0	0.4	70.2	100.0 (3386)
Autres langues	94.4	2.2	0.4	3.0	100.0 (674)
Sc. humaines	94.1	0.7	0.4	4.8	100.0 (1050)
Sc. religieuses	95.6	0.8	0.2	3.4	100.0 (3655)
Ed. fam. & civ.	94.4	0.3	0.1	5.1	100.0 (1227)
Histoire	95.9	1.7	0.0	2.4	100.0 (1932)
Geographie	96.0	0.7	0.1	3.2	100.0 (2149)
Arts plastiques	97.2	0.7	0.5	1.6	100.0 (1764)
Arts expression	94.6	1.4	1.1	2.9	100.0 (1006)
Mathématiques	97.9	0.9	0.2	1.0	100.0 (5073)
Biologie	96.1	1.2	0.1	2.6	100.0 (1695)
Chimie	98.0	1.5	0.0	0.5	100.0 (1017)
Physique	97.7	1.3	0.6	0.5	100.0 (1028)
Autres sc. natur.	94.1	3.2	0.7	2.0	100.0 (491)
Educ. physique	97.9	1.1	0.8	0.2	100.0 (1233)
Total	87.4	2.0	0.3	10.3	100.0 (23510)

* La première lettre réfère à la langue maternelle et la seconde à la langue d'enseignement (F=Français et A=Anglais).

Tableau 120 : Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 dans le secteur anglophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement.*

	AA	FF	FA	AF	Total
Français	16.1	50.2	8.3	25.4	100.0 (634)
Anglais	93.0	1.3	4.1	1.6	100.0 (1004)
Autres langues	70.6	15.0	5.6	8.7	100.0 (160)
Sc. humaines	86.0	10.0	2.0	2.0	100.0 (100)
Sc. religieuses	78.9	8.9	8.1	4.1	100.0 (369)
Educ. fam. & civ.	84.2	3.9	9.2	2.6	100.0 (76)
Histoire	90.9	5.6	2.4	1.6	100.0 (571)
Geographie	87.5	8.8	2.8	0.8	100.0 (249)
Arts plastiques	80.4	7.5	12.1	0.0	100.0 (199)
Arts expression	76.7	15.5	3.9	3.9	100.0 (129)
Mathématiques	88.9	4.8	5.8	0.4	100.0 (422)
Biologie	88.4	8.7	2.9	0.0	100.0 (173)
Chimie	88.7	8.3	2.3	0.7	100.0 (133)
Physique	81.6	9.2	8.0	1.1	100.0 (87)
Autres sc. natur.	92.2	1.4	5.3	1.0	100.0 (284)
Educ. physique	84.8	6.2	8.5	0.5	100.0 (211)
Total	74.9	13.7	6.2	5.2	100.0 (3398)

* La première lettre réfère à la langue maternelle et la seconde à la langue d'enseignement (F = Français et A = Anglais).

que dans le secteur anglophone 2.9% des professeurs d'anglais dispensent leur enseignement en français (1.3% de FF et 1.6% de AF) tandis que dans le secteur francophone 1.5% des professeurs de français enseignent en anglais (0.3% de AA et 1.2% de FA). Ceci n'apparaît pas très cohérent. Cependant si nous acceptons l'hypothèse de la présence d'écoles bilingues dans les deux secteurs, ainsi que nous l'avions soulevé au chapitre premier, ces résultats prennent une autre signification. Il faut de plus se rappeler que la composante "langue d'enseignement" réfère à la langue habituelle d'enseignement de l'enseignant et qu'en moyenne chaque enseignant a la charge de 1.41 matière. Ainsi il est possible que certains professeurs d'anglais enseignent une autre matière en français et ait mentionné le français comme leur langue habituelle d'enseignement, du fait qu'ils enseignent l'anglais à des francophones intégrés à des écoles bilingues (pour lesquels il s'agit alors de la langue seconde). On retrouverait la même problématique du côté anglophone.

Cette hypothèse s'avère d'autant plus probable que lorsqu'on étudie la composition des enseignants dispensant l'enseignement de la langue seconde, la situation se complexifie davantage. Les professeurs d'anglais du système francophone sont à 89.6% francophones d'origine (i.e. 19.4% de FF et 70.2% de FA, voir tableau 119). Les professeurs de français du système anglophone sont à 41.5% anglophones d'origine (i.e. 16.1% de AA et 25.4% de AF, voir tableau 120). En ce qui a trait à la langue d'enseignement, on observe une confusion encore plus grande que ce qui prévalait à propos de la langue première au niveau de chaque système linguistique. D'abord il appert que 19.8% des professeurs d'anglais, langue

seconde, enseignent généralement en français (19.4% de FF et 0.4% de AF) tandis que 24.4% des professeurs de français, langue seconde, enseignent généralement en anglais (16.1% de AA et 8.3% de FA). Ces faits nous portent à croire que la langue d'enseignement citée par ces enseignants réfère à la langue dans laquelle ils enseignent d'autres matières.

Bref, notre variable "combinaison des langues" demeure un instrument plus ou moins apte à nous éclairer sur différents problèmes touchant l'enseignement du français et de l'anglais au secondaire, pendant l'année 1969-70, parce que nous ne pouvons isoler les écoles bilingues et mesurer l'impact de celles-ci sur les distributions observées. D'autre part l'hypothèse des écoles bilingues n'explique vraisemblablement pas toutes les incohérences que nous avons notées. Il nous est tout autant loisible de mettre en question les résultats obtenus.

Devant notre incapacité à cerner à fond la question, nous ne pouvons nous empêcher de commenter brièvement du moins les autres résultats. Nous les décrirons tout en nous abstenant de faire des commentaires élaborés.

Dans le secteur francophone la plupart des enseignants enseignent en français, i.e. (87.4% de FF et 0.3% de AF, (voir tableau 119), et au niveau de toutes les disciplines, sauf l'anglais, cette proportion se situe au-delà de 94.0%. Du côté anglophone par contre seulement 81.1% des enseignants enseignent en anglais (i.e. 74.9% de AA et 6.2% de FA, voir tableau 120) et les proportions varient de 76.2% chez les professeurs d'autres langues à 97.5% chez les professeurs de sciences naturelles autres que la biologie.

En ce qui a trait à la langue maternelle nous ne retrouvons jamais plus de 3.9% d'anglophones d'origine dans le secteur francophone; les proportions d'anglophones passent de 0.4% en éducation familiale et civique à 3.9% en autres sciences naturelles. Du côté anglophone les proportions francophones varient de 6.7% dans les autres sciences naturelles à 20.6% dans les autres langues.

Un fait ressort de deux courtes analyses que nous venons d'effectuer: c'est la prépondérance des anglophones au plan de l'enseignement des sciences naturelles autres que la biologie. C'est proportionnellement dans cette discipline qu'ils sont à la fois les mieux représentés chez eux de même que dans le secteur anglophone. D'ailleurs, sans risque de nous fourvoyer nous pouvons dire que les anglophones misent davantage sur cette discipline que les francophones puisque dans le secteur anglophone, les professeurs de cette discipline représentent 8.3% des effectifs globaux comparativement à 2.8% du côté francophone.

CHAPITRE 3

SECTEUR PROFESSIONNEL

INTRODUCTION

Au chapitre premier nous avons pris connaissance d'un certain nombre de disparités existant entre les enseignants de la formation générale et ceux de la formation professionnelle. Nous voulons maintenant nous attarder exclusivement aux enseignants du secteur professionnel afin de voir si, au sein même de ce secteur, de telles différences ne se reproduiraient pas entre les différentes catégories d'enseignants qui y oeuvrent.

La comparaison s'effectuera cette fois-ci entre les quatorze groupes d'enseignants répondant chacun à une discipline particulière. Nous essaierons de dégager tout autant les similitudes que les contrastes entre ces groupes.

Nous étudierons trois types de caractéristiques, les mêmes que dans les chapitres précédents: individuelles, "scolarité" et organisationnelles. Nous nous attacherons principalement à décrire les faits. A certains moments nous serons en mesure d'apporter des éléments d'explication, tandis qu'à d'autres moments, les commentaires prendront davantage une tournure hypothétique en raison du peu de littérature existant sur le sujet.

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Durant l'année 1969-70, 4782 individus participaient au programme de formation professionnelle au niveau secondaire[1]. Nous pouvons observer leur répartition selon les matières enseignées au tableau .

Une discipline mobilise, à elle seule, plus du tiers des enseignants de la formation professionnelle: les techniques commerciales avec 35.6% des effectifs (soit 1800 enseignants). L'importance de cette discipline est en grande partie attribuable à la multiciplicité des cours qu'elle englobe, à la diversité des débouchés qui s'offrent aux étudiants, et au développement récent qu'elle a connu avec l'apparition par exemple des cours d'opérateur en informatique.

Viennent ensuite les techniques artistiques, les électro-techniques et techniques de l'équipement motorisé avec toutes trois plus de 400 enseignants, soit de 8.8% à 11.7% des effectifs.

Par ailleurs les techniques de la construction de même que les techniques hydrothermiques, les services personnels familiaux et hospitaliers, les techniques du textile et de la mécanique comptent de 4.5% à 7.1% des effectifs, ou de 230 à 359 enseignants.

---

(1) Sont comptés ici tous les enseignants qui dispensent un cours relevant exclusivement de la formation professionnelle. Ainsi tous les enseignants qui étaient inclus dans la catégorie "formation générale et professionnelle" de la variable "type de programme" (voir Chapitre premier) se trouvent compris parmi les 4782 enseignants du secteur professionnel.

Tableau 121 : Répartition des enseignants de la formation professionnelle selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70[1].

	Effectifs	%
T. commerciales	1800	35.6
T. artistiques	590	11.7
Electro-techn.	466	9.2
T. Eq. motorisé	444	8.8
T. construction	359	7.1
T. hydrotherm.	345	6.8
Services pers. Fam. + Hosp.	316	6.2
T. textile	269	5.3
T. mécanique	230	4.5
T. agricoles	63	1.2
T. forestières	60	1.2
T. alimentaires	58	1.1
T. imprimerie	46	0.9
Indéterminés	45	0.8
Total[2]	5050	100.0

(1) Pour une définition technique du contenu des catégories, voir CAPIEQ Volume I, Annexe, Manuel Technique.

(2) Le total obtenu ici est supérieur au nombre réel d'enseignants oeuvrant dans le secteur professionnel en vertu du fait que nous travaillons avec le nombre d'individus qui enseignent chaque matière. Un même individu peut être compté plusieurs fois selon le nombre de matières qu'il enseigne. A chaque fois il est considéré comme une entité.

Les autres spécialités, soit les techniques agricoles, forestières, alimentaires et de l'imprimerie ne constituent ensemble que 5.2% de la population globale. On constate ainsi le peu d'importance des techniques reliées aux richesses naturelles.

Il serait difficile présentement d'essayer de commenter la grandeur des populations. Il est possible que certains secteurs d'activité aient connu récemment un développement plus ou moins prononcé sans que nous soyons en mesure de l'observer. En effet, nos statistiques, qui ne portent que sur l'année 1969-70, ne nous permettent pas de distinguer les secteurs en voie de développement. De la même façon, à défaut d'en connaître l'évolution dans le temps, nous ne pouvons reconnaître les secteurs en perte de vitesse.

De plus, pour évaluer l'importance du corps professoral il nous faudrait tenir compte de la clientèle scolaire. Les statistiques pertinentes nous font défaut. Cette restriction nous empêche de calculer un ratio maître/élèves pour chaque discipline, et par conséquent nous limite dans notre tentative d'interprétation des écarts observés entre les effectifs enseignants de chaque famille professionnelle.

Il est cependant un aspect fort intéressant que nous pouvons soulever à ce moment-ci: alors que les enseignants du secteur général dispensent en moyenne l'enseignement de 1.41 matière, dans le secteur professionnel cette moyenne est de 1.05 matière. Nous croyons que cette différence repose principalement sur la plus grande spécialisation observée dans le secteur professionnel laquelle se concrétiserait par la non-polyvalence des enseignants qui y oeuvrent.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

Nous examinerons ici les enseignants de chaque catégorie professionnelle sous huit angles différents lesquels caractérisent spécifiquement les individus. Cette démarche vise à faire ressortir les principales similitudes comme les principales différences entre les groupes d'enseignants.

2.1 Sexe

Au total deux individus sur trois sont de sexe masculin au programme de la formation professionnelle durant l'année 1969-70 (tableau 122). On retrouve ainsi proportionnellement plus d'hommes dans le secteur professionnel que dans le secteur général cette année-là (i.e. 66.7% vs 54.9%). Dans la plupart des cas, les métiers enseignés ont toujours été exercés par des hommes du moins dans notre société; dès lors, il est normal qu'on retrouve plus d'enseignants masculins que féminins.

Parmi l'ensemble des matières enseignées au secteur professionnel, il y a trois matières cependant, où l'on rencontre plus de femmes que d'hommes; ce sont les techniques du textile (92.6%), les services personnels, familiaux et hospitaliers (77.8%) et les techniques commerciales (55.6%). Ces trois disciplines, où la population est majoritairement féminine comprennent, par opposition à la plupart des autres dis-

Tableau 122 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire, en 1969-70: matières enseignées selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
T. agricoles	58.7	41.3	100.0 (63)
T. alimentaires	63.8	36.2	100.0 (58)
T. artistiques	92.7	7.3	100.0 (590)
T. commerciales	44.4	55.6	100.0 (1800)
T. construction	97.2	2.8	100.0 (359)
T. eq. motorisé	100.0	0.0	100.0 (444)
Electro-Techn.	99.1	0.6	100.0 (466)
T. forestières	81.7	18.3	100.0 (60)
T. hydrotherm.	98.8	1.2	100.0 (345)
T. imprimerie	97.8	2.2	100.0 (46)
T. textile	7.4	92.6	100.0 (269)
T. mécanique	99.6	0.4	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	22.2	77.8	100.0 (316)
Indéterminés	71.1	29.9	100.0 (45)
Total	66.7	33.3	100.0 (4782)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

cinlines, des spécialitées culturellement réservées aux femmes: couture, buanderie, coiffure, soins de beauté, cours de secrétariat, de réceptionniste, etc. . .

Dans toutes les autres disciplines le personnel est majoritairement masculin. Dans certains cas même le personnel enseignant est exclusivement ou presqu'exclusivement composé d'hommes: en techniques de l'équipement motorisé (100%), en techniques de la mécanique (99.6%), en électro-techniques (99.1%), ainsi que dans les techniques hydro-thermiques (98.8%), les techniques de l'imprimerie (97.8%), les techniques de la construction (97.2%) et les techniques artistiques (92.7%).

2.2 Etat civil/état de vie

Bien que la population enseignante du niveau secondaire, durant l'année 1969-70, soit composée en majeure partie de laics, cette observation s'applique davantage au secteur professionnel qu'au secteur général (91.2% vs 85.3%). On ne retrouve ainsi que 5.0% de religieux à ce palier de l'enseignement (tableau 123).

Dans toutes les matières, à l'excention des techniques du textile (15.2%), on ne rencontre jamais plus de 8.0% de religieux. Dans certaines matières d'ailleurs, on n'en compte aucun: en techniques forestières, en techniques de l'imprimerie et en techniques de la mécanique.

Ces résultats nous suggèrent que rares sont les communautés ou congrégations religieuses qui s'intéressent à l'enseignement professionnel. Le cas des techniques du textile est particulier: il semble qu'on

Tableau 123 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie.

	Marié	Célib.	Relig.	Autres	Total
T. agricoles	50.8	41.3	7.9	0.0	100.0 (63)
T. alimentaires	60.3	27.6	5.2	6.9	100.0 (58)
T. artistiques	74.9	19.3	3.6	2.2	100.0 (590)
T. commerciales	56.4	31.7	7.9	4.0	100.0 (1800)
T. construction	77.7	17.5	1.9	2.8	100.0 (359)
T. Eq. motorisé	81.3	13.1	0.4	5.2	100.0 (444)
Electro-Techn.	77.7	18.7	0.4	3.2	100.0 (466)
T. forestières	76.7	23.3	0.0	0.0	100.0 (60)
T. hydrotherm.	47.7	18.5	0.6	3.2	100.0 (345)
T. imprimerie	95.6	2.2	0.0	2.2	100.0 (46)
T. textile	40.5	40.1	15.2	4.1	100.0 (269)
T. mécanique	84.3	12.2	0.0	3.5	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	55.7	30.7	6.6	7.0	100.0 (316)
Indéterminés	82.2	13.3	2.2	2.2	100.0 (45)
Total	66.5	24.7	5.0	3.8	100.0 (4782)

y retrouve un certain nombre de religieuses (ne pas oublier que 92.6% des enseignants y sont de sexe féminin).

En ce qui concerne les laics, nous notons à peu près partout la prépondérance des gens mariés. Il y a cependant certaines disciplines où les célibataires sont mieux représentés: en techniques agricoles et en techniques du textile (respectivement 41.3% et 40.1% vs 24.7% de laics célibataires chez l'ensemble de la population).

La présence de plusieurs individus mariés, chez tous les groupes d'enseignants, nous amène à penser que l'âge moyen sera partout relativement élevé.

2.3 Age

Nous avons déjà vu, au Chapitre premier, que la moyenne d'âge des enseignants du secteur professionnel est supérieure à celle des enseignants du secteur général. De fait elle se situe à 34.0 ans (tableau 124).

Les variations, au plan des catégories professionnelles, s'opèrent entre un minimum de 31.7 ans d'âge moyen en électro-téchnique et un maximum de 40.4 ans d'âge moyen en techniques de l'imprimerie. Que se passe-t-il dans ces deux disciplines?

Nous remarquons tout d'abord qu'en techniques de l'imprimerie, la médiane d'âge se situe dans la catégorie des "30 à 44 ans" (54.3% des enseignants s'y retrouvent) plus précisément elle est de 40.7 ans. Au total, 96.9% de la population a plus de 29 ans (tableau 125). Par

contre en électro-techniques la médiane d'âge est de 31.7 ans et seulement 49.2% de la population y a trente ou plus. C'est notamment en regard de l'expérience que ces faits trouveront leur signification.

Tableau 124 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque matière enseignée.

T. imprimerie	40.4 ans
T. textile	36.1 ans
T. construction	34.4 ans
T. agricoles	34.2 ans
T. commerciales	34.2 ans
T. alimentaires	34.0 ans
T. mécanique	34.0 ans
Services pers. Fam. + Hosp.	34.0 ans
T. hydrotherm.	33.7 ans
T. artistiques	33.5 ans
T. forestières	32.7 ans
T. eq. motorisé	32.5 ans
Electro-techn.	31.7 ans
Total	34.0 ans

2.4 Expérience

En moyenne les enseignants du secteur professionnel, oeuvrant au niveau secondaire en 1969-70, possèdent 8.2 ans d'expérience dans l'enseignement. Les différences sur ce point, entre les catégories profes-

Tableau 125 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans +	Total
T. agricoles	20.6	30.2	28.6	15.9	4.8	100.0 (63)
T. alimentaires	24.2	15.5	43.1	13.8	3.4	100.0 (58)
T. artistiques	16.2	29.4	38.9	14.3	1.4	100.0 (590)
T. commerciales	23.2	22.4	34.3	16.9	3.1	100.0 (1800)
T. construction	15.3	25.1	43.5	15.3	0.8	100.0 (359)
T. eq. motorisé	16.0	36.0	35.8	10.4	1.8	100.0 (444)
Electro-techn.	13.7	37.1	40.8	7.1	1.3	100.0 (466)
T. forestières	21.7	33.3	28.3	13.3	3.3	100.0 (60)
T. hydrotherm.	16.3	30.8	37.8	13.1	2.0	100.0 (345)
T. imprimerie	0.0	13.0	54.3	26.1	6.5	100.0 (46)
T. textile	19.0	17.5	37.3	23.1	3.0	100.0 (269)
T. mécanique	6.1	34.5	44.1	14.0	1.3	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	23.0	21.0	37.5	17.5	1.3	100.0 (316)
Indéterminés	13.3	24.4	40.0	17.7	4.4	100.0 (45)
Total	18.5	26.2	37.4	15.3	2.3	100.0 (4782)

sionnelles, sont appréciables. L'expérience moyenne passe en effet de 5.7 ans en techniques alimentaires à 10.9 ans en techniques du textile.

Quant aux professeurs de techiques de l'imprimerie bien que constituant le groupe le plus âgé, ils ne sont pas les plus expérimentés (moyenne de 7.9 ans). Il s'avère difficile d'apprécier leur distribution dans les catégories d'âge parce que 19.6% d'entre eux n'ont pas donné l'information pertinente. Toutefois, nous nous rendons compte qu'au moins 17.4% de ces enseignants en sont à leur première année d'enseignement en 1969-70 et que ce taux d'arrivants est le plus élevé après celui que nous observons en techniques de la construction (respectivement 17.4% et 18.9% vs 12.2% pour l'ensemble de notre population, voir tableau 127). Il semble que face à une demande assez forte de nouveaux enseignants dans cette discipline, les jeunes candidats aptes à occuper cette fonction se soient révélés rares (seulement 13.0% de ce groupe d'enseignants a moins de 30 ans). Peut-être également que c'est un des métiers où la maitrise des éléments qui le composent est la plus longue à acquérir.

Quant aux enseignants les plus jeunes, ils se situent également parmi les moins expérimentés (moyenne de 5.9 ans). Nous pensons que ceci est lié au développement assez récent des techniques hydrothermiques au sein des programmes du niveau secondaire car 63.5% des professeurs affectés à l'enseignement de cette discipline possèdent 5 ans et moins d'expérience dans l'enseignement, alors que seulement 7.8% d'entre eux ont plus de quinze ans d'expérience. Il est à noter toutefois qu'on y

trouve 10.4% n'ayant pas donné d'information sur cette question et que les effectifs de chaque classe d'expérience s'en trouvent sous-évalués.

Tableau 126 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'années d'expérience pour chaque matière enseignée.

T. textile	10.9 ans
T. commerciales	9.7 ans
T. mécanique	7.9 ans
T. imprimerie	7.9 ans
T. artistiques	7.8 ans
T. construction	7.6 ans
Services pers. Fam. & Hosp.	7.2 ans
T. agricoles	7.2 ans
T. forestières	7.1 ans
T. eq. motorisé	6.2 ans
T. hydrotherm.	6.0 ans
Electro-techn.	5.9 ans
T. alimentaires	5.7 ans
Total	8.2 ans

Pour résumer les principales tendances disons que le secteur professionnel dans son ensemble présente une configuration fort différente du secteur général. Dans le second cas la relation âge et expérience

Tableau 127 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans +	Indet.	Total
T. agricoles	14.5	38.1	15.9	9.5	3.2	15.9	100.0 (63)
T. alimentaires	12.1	48.3	20.7	6.9	0.0	12.1	100.0 (58)
T. artistiques	11.4	40.3	27.3	10.7	0.8	9.5	100.0 (590)
T. commerciales	13.2	31.9	28.8	14.8	2.9	8.4	100.0 (1800)
T. construction	18.9	43.7	22.6	10.9	1.9	10.0	100.0 (359)
T. eq. motorisé	12.2	44.8	24.5	6.7	0.7	11.7	100.0 (444)
Electro-techn.	15.0	47.0	20.2	9.0	0.2	3.6	100.0 (466)
T. forestières	15.0	38.3	21.7	13.3	0.0	11.7	100.0 (60)
T. hydrotherm.	13.9	49.6	18.3	7.2	0.6	10.4	100.0 (345)
T. imprimerie	17.4	34.8	13.0	13.0	2.2	19.6	100.0 (46)
T. textiles	4.8	25.3	26.4	19.0	2.2	22.3	100.0 (269)
T. mécaniques	9.1	44.8	20.9	15.6	0.0	9.6	100.0 (230)
Services pers. fam. & Hosp.	11.4	31.6	21.2	6.0	1.6	21.2	100.0 (316)
Indéterminés	6.6	20.0	46.6	11.1	0.0	15.5	100.0 (45)
Total	12.2	37.6	25.1	11.9	1.7	11.5	100.0 (4782)

dans l'enseignement est plus prononcée que chez les enseignants du secteur professionnel. L'âge d'entrée dans l'enseignement semble plus avancé de façon générale dans le secteur professionnel. Ceci nous précise la spécificité de ce secteur. Pour y oeuvrer il semble que l'expérience industrielle ou la pratique d'un métier soient un pré-requis essentiel de telle sorte que les enseignants âgés de moins de 25 ans y sont proportionnellement moins nombreux que dans le secteur général (18.5% vs 28.5%, voir tableaux 125 et 107).

2.5 Statut d'emploi

La majorité des enseignants du secteur professionnel, en exercice, pendant l'année 1969-70, travaillent à plein temps (94.6%, voir tableau 128).Dans huit disciplines sur treize, ce taux dépasse 97.0%. Il s'agit des techniques de la mécanique (98.7%), de la construction (98.6%), des techniques hydrothermiques (98.5%), forestières (98.3%), de l'imprimerie (97.8%), des techniques artistiques (97.6%), de l'équipement motorisé (97.3%) et finalement des électro-techniques (97.2%).

A l'inverse nous observons les taux les plus élevés de personnel à temps partiel (incluant les professeurs à la leçon) en techniques agricoles (14.3%), du textile (10.4%) et en services personnels, familiaux et hospitaliers (10.4%), en techniques alimentaires et commerciales (toutes deux 5.2%). Nous savons par ailleurs que toutes ces disciplines ont un fait en commun: toutes regroupent au moins 35.0% de femmes au sein de leur personnel. Par contre les disciplines où le temps complet constitue le statut d'emploi de la presque totalité des enseignants sont formées

Tableau 128 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi.

	Temps plein	Temps partiel	A la leçon	Indet.	Total
T. agricoles	84.1	11.1	3.2	1.6	100.0 (63)
T. alimentaires	93.1	5.2	0.0	1.7	100.0 (58)
T. artistiques	97.6	1.9	0.3	1.6	100.0 (590)
T. commerciales	93.2	4.9	0.3	1.6	100.0 (1800)
T. construction	98.6	0.3	0.3	0.8	100.0 (359)
T. eq. motorisé	97.3	1.1	0.2	1.4	100.0 (444)
Electro-techn.	97.2	1.3	0.0	1.5	100.0 (466)
T. forestières	98.3	1.7	0.0	0.0	100.0 (60)
T. hydrotherm.	98.5	0.6	0.0	0.9	100.0 (345)
T. imprimerie	97.8	2.2	0.0	0.0	100.0 (46)
T. textile	86.6	10.0	0.4	3.0	100.0 (269)
T. mécanique	98.7	0.0	0.9	0.4	100.0 (230)
Services pers. Fam. & hosp.	87.7	8.2	2.2	1.9	100.0 (316)
Indéterminés	97.8	2.2	0.0	0.0	100.0 (45)
Total	94.6	3.7	0.5	1.3	100.0 (4782)

d'un personnel presqu'exclusivement masculin. Il semblerait que ce soit surtout la présence des femmes qui modifie le statut d'emploi. Il est vraisemblable de croire que certaines d'entre elles préfèrent le travail à temps partiel lequel leur permet de faire également face à leurs obligations familiales.

2.6 Citoyenneté et lieu de naissance

Au total 91.8% des enseignants possèdent la citoyenneté canadienne et dans la plupart des disciplines, celle-ci est même le fait de plus de 93.0% de la population (tableau 129). D'autre part seulement 88.3% d'entre eux sont nés au Canada, soit 83.4% au Québec et 4.9% au Canada anglais (tableau 130). Le rapprochement de ces deux résultats nous amène à observer un certain 4.7% de l'ensemble de la population qui aurait adopté à un moment donné la citoyenneté canadienne.

Les différences sur ces deux points entre les catégories professionnelles sont en général minimes. Les professeurs de certaines disciplines font toutefois exception soit par leur forte proportion de citoyens étrangers ou encore d'individus nés en dehors du Québec.

Notons tout d'abord que la discipline où on rencontre à la fois le plus de citoyens canadiens et le plus d'enseignants nés au Québec est constituée par les techniques de l'imprimerie (97.8% de citoyens canadiens et 93.5% de québécois). Comme nous savons par ailleurs que c'est dans cette discipline que les individus sont les plus âgés, nous pouvons croire que la préférence va aux candidats qui connaissent à fond leur métier et

Tableau 129 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté.

	Canadienne	Autre	Total
T. agricoles	88.9	11.1	100.0 (63)
T. alimentaires	81.5	15.5	100.0 (58)
T. artistiques	89.5	10.5	100.0 (590)
T. commerciales	90.9	9.1	100.0 (1800)
T. construction	94.2	5.8	100.0 (359)
T. eq. motorisé	93.0	7.0	100.0 (444)
Electro-techn.	94.0	6.0	100.0 (466)
T. forestières	85.0	15.0	100.0 (60)
T. hydrotherm.	93.3	6.7	100.0 (345)
T. imprimerie	97.8	2.2	100.0 (46)
T. textile	93.7	6.3	100.0 (269)
T. mécanique	93.0	7.0	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	92.1	7.9	100.0 (316)
Indéterminés	95.5	4.4	100.0 (45)
Total	91.8	8.2	100.0 (4782)

Tableau 130 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu de naissance.

	Québec	Ailleurs au Canada	A l'étranger	Total
T. agricoles	84.1	3.2	12.7	100.0 (63)
T. alimentaires	63.8	3.4	32.8	100.0 (58)
T. artistiques	77.6	5.9	16.4	100.0 (590)
T. commerciales	80.6	7.1	12.3	100.0 (1800)
T. construction	88.0	3.1	8.9	100.0 (359)
T. eq. motorisé	88.1	3.1	8.9	100.0 (444)
Electro-techn.	88.4	2.6	9.0	100.0 (466)
T. forestières	83.3	0.0	16.7	100.0 (60)
T. hydrotherm.	87.2	2.9	9.9	100.0 (345)
T. imprimerie	93.5	0.0	6.5	100.0 (46)
T. textile	88.1	2.6	9.3	100.0 (269)
T. mécanique	85.6	3.0	11.3	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	82.9	6.0	11.1	100.0 (316)
Indéterminés	88.9	2.2	8.9	100.0 (45)
Total	83.4	4.9	11.7	100.0 (4782)

les techniques usitées dans ce domaine au Québec. De toute façon ce groupe ne totalise que 46 enseignants et il semble que les québécois suffisent en grande partie à la demande.

Il en va tout autrement des techniques alimentaires. On y observe que 32.8% des enseignants sont nés à l'extérieur du Canada par rapport à 15.5% seulement de citoyens non-canadiens. C'est en fait dans cette discipline que l'immigration a été la plus prononcée. Quelle peut être la raison de cette situation? Les techniques alimentaires constituent un champ d'enseignement auquel on n'a commencé que depuis quelques années à se préoccuper au Québec (cette discipline n'englobe que 58 enseignants). Le recrutement de candidats aptes à en assumer l'enseignement s'est effectué avec l'aide d'un certain nombre d'étrangers lesquels graduellement ont demandé la citoyenneté canadienne.

Les autres matières où le corps professoral compte plus d'étrangers que dans l'ensemble de la population sont les techniques agricoles, les techniques artistiques et les techniques forestières. L'écart entre la proportion de gens nés à l'extérieur du Canada et la proportion de citoyens étrangers y varie de -5.9% (en techniques artistiques) à -1.6% (en techniques agricoles).

2.7 Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé

La majorité des enseignants du secteur professionnel, en exercice en 1969-70, ont obtenu leur diplôme le plus élevé au Québec, soit 85.8% de la population (tableau 131). Sur ce plan les proportions varient

Tableau 131 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé.

	Québec	Ont.	N.-B.	Canada aut.	E.-U.	Angl.	F. Bel. Suisse	Autres	Indét.	Total
T. agricoles	77.8	0.0	0.0	0.0	4.8	0.0	4.8	6.3	6.3	100.0 (63)
T. alimentaires	69.0	1.7	0.0	1.7	0.0	0.0	20.7	5.2	1.7	100.0 (58)
T. artistiques	86.6	1.2	0.5	0.8	1.0	1.9	1.5	4.1	2.4	100.0 (590)
T. commerciales	83.1	2.8	1.8	1.7	2.3	0.4	1.3	5.4	1.1	100.0 (1800)
T. construction	90.0	0.0	0.8	0.8	0.5	0.8	1.4	3.9	1.7	100.0 (359)
T. éq. motorisé	89.0	1.1	1.1	0.7	0.7	0.4	0.9	5.2	0.9	100.0 (444)
Electro-techn.	89.9	1.5	0.8	0.6	1.3	0.0	0.8	4.3	0.6	100.0 (466)
T. forestières	81.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.7	8.3	3.3	100.0 (60)
T. hydrotherm.	88.9	0.9	0.9	1.2	0.6	0.3	2.0	4.0	1.2	100.0 (345)
T. imprimerie	91.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	4.3	2.2	100.0 (46)
T. textile	85.1	0.4	0.7	1.1	0.4	1.1	2.6	5.9	2.6	100.0 (269)
T. mécanique	90.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	3.5	3.0	0.9	100.0 (230)
Services pers. Fam. & Hosp.	83.5	2.2	0.3	1.9	0.6	0.9	1.9	6.0	2.5	100.0 (316)
Indéterminés	88.9	0.0	0.0	0.0	2.2	2.2	4.4	2.2	0.0	100.0 (45)
Total	85.8	1.6	1.1	1.2	1.3	0.6	1.9	5.0	1.5	100.0 (4782)

entre 69.0% en techniques alimentaires à 91.3% en techniques de l'imprimerie. Ceci va dans le même sens que ce que nous avons observé précédemment quant à la citoyenneté et au lieu de naissance des enseignants de ces deux disciplines: la probabilité d'avoir des diplômés d'institutions québécoises est plus grande quand il y a plus de gens nés au Québec que lorsqu'il y a en moins.

En techniques alimentaires les diplômes détenus par les enseignants quand ils n'ont pas été obtenus au Québec l'ont été dans des pays francophones tels que la France, la Belgique et la Suisse (20.7% par rapport à 1.9% pour l'ensemble de la population). De fait cette constatation ne nous surprend guère puisque les européens des pays francophones jouissent non seulement d'une bonne réputation dans ce domaine mais ont également la possibilité depuis longtemps d'acquérir une formation dans des écoles spécialisées dans cette discipline.

On remarque également que les diplômes obtenus dans ces trois mêmes pays sont assez bien représentés en techniques forestières (6.7%).

Quant aux diplômes provenant du Canada anglais, ils ne sont guère populaires chez l'ensemble de la population (3.9% de diplômes obtenus dans les provinces anglophones du Canada) et la proportion la plus élevée se situe au niveau des techniques commerciales (6.3%). Comme nous le verrons plus loin les techniques commerciales constituent l'option professionnelle la plus développée dans le secteur anglophone et c'est probablement là qu'enseignent les canadiens-anglais.

Les enseignants diplômés des Etats-Unis sont rares dans l'ensemble (1.3%) et c'est en techniques agricoles qu'ils s'avèrent proportionnellement les mieux représentés (4.8%). Mais cela ne correspond qu'à trois individus et n'apparaît guère significatif.

L'Angleterre ne fournit jamais plus de 1.9% des diplômes détenus par les enseignants de chaque discipline et ce taux s'applique aux techniques artistiques.

Quant aux pays autres que ceux que nous venons de mentionner, ils ont participé à la formation de 5.0% de tous les enseignants du secteur professionnel. Le plus haut taux observé appartient aux enseignants des techniques forestières (8.3%). En ajoutant à ce taux le 6.7% de diplômes obtenus en France, en Belgique et en Suisse, on a à peu près le compte d'individus qui dans cette discipline sont nés à l'étranger soit 16.7% (tableau 131).

3.0 VARIABLES "SCOLARITE"

Au chapitre premier nous avons analysé cette dimension en comparant les résultats de la formation générale avec ceux de la formation professionnelle. Cette analyse nous a révélé l'existence de disparités entre les enseignants affectés à chaque programme de formation.

Nous pouvons nous demander maintenant si, à l'intérieur du secteur professionnel, certaines catégories d'enseignants se distinguent par de meilleures qualifications académiques, ou si ce portrait global convient à tous les groupes d'enseignants. Nous ferons appel à trois variables: le diplôme le plus élevé, les cours isolés et les diplômes administratifs[1].

3.1 Diplôme le plus élevé

Près de la moitié des enseignants participant au programme de formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70, ont une scolarité de 13 ans et moins, soit 44.9% d'entre eux (tableau 132). D'autre part seulement 18.4% de la population possède un diplôme équivalent à un degré universitaire (16 ans et plus).

Nous observons des différences assez grandes entre les catégories d'enseignants. Tout d'abord nous notons que dans certaines disciplines, les enseignants sont nettement plus scolarisés qu'ailleurs. Ainsi en techniques agricoles, en techniques commerciales et en techniques forestières,

(1) De même qu'au chapitre deuxième la variable " nature des diplômes" ne pourra pas être analysée n'étant pas disponible.

Tableau 132 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
T. agricoles	36.5	34.9	19.0	9.5	100.0 (63)
T. alimentaires	5.2	5.2	72.4	17.2	100.0 (58)
T. artistiques	17.3	39.0	37.8	5.9	100.0 (590)
T. commerciales	21.6	25.9	40.2	6.3	100.0 (1800)
T. construction	9.7	32.9	51.0	6.4	100.0 (359)
T. eq. motorisé	12.4	38.1	40.5	9.0	100.0 (444)
Electro-techn.	14.6	44.4	35.0	6.0	100.0 (466)
T. forestières	21.7	28.3	36.7	13.3	100.0 (60)
T. hydrotherm.	13.6	35.9	43.2	7.2	100.0 (345)
T. imprimerie	4.3	15.2	63.0	17.4	100.0 (46)
T. textile	4.5	8.9	76.6	10.0	100.0 (269)
T. mécanique	13.9	34.8	44.8	6.5	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	7.0	16.1	66.8	10.1	100.0 (316)
Indéterminés	4.4	35.5	57.8	2.2	100.0 (45)
Total	18.4	29.4	44.9	7.3	100.0 (4782)

la proportion des "16 ans et plus" de scolarité est supérieure à 20.0% (soit respectivement 36.5%, 21.6% et 21.7%). Ces enseignants ont vraisemblablement reçu une formation universitaire. Ceci est d'autant plus probable que, dans nos universités, on retrouve des facultés d'agronomie, de foresterie et de commerce. On peut ainsi constater l'importance d'un programme d'études universitaires sur la formation des enseignants qui oeuvrent dans des disciplines ou techniques connexes. C'est sans doute ce fait commun avec la plupart des disciplines de la formation générale qui rend la scolarité de ces trois catégories d'enseignants assez rapprochée de ce qu'on observe dans le secteur général.

Dans d'autres champs d'enseignement nous constatons à l'inverse une rareté de diplômes supérieurs et la prépondérence des diplômes les plus faibles. Il s'agit notamment des techniques alimentaires (5.2% de "16 ans et plus" vs 72.4% de "13 ans et moins"), des techniques du textile (4.5% de "16 ans et plus" vs 76.6% de "13 ans et moins"), des services personnels, familiaux et hospitaliers (7.0% de "16 ans et plus" vs 66.8% de "13 ans et moins"), des techniques de l'imprimerie (4.3% de "16 ans et plus" vs 63.0% de "13 ans et moins") et finalement des techniques de la construction (9.7% de "16 ans et plus" vs 51.0% de "13 ans et moins"). Dans ces domaines, les possibilités d'acquérir une formation académique élevée (16 ans et plus) semblent fort réduites. Cette situation dépend en grande partie du fait que les connaissances n'y ont pas atteint un degré de formalisation suffisant pour donner naissance à des programmes universitaires.

De façon générale donc les enseignants du secteur professionnel en exercice durant l'année 1969-70 ne sont pas très scolarisés et malgré

que l'âge moyen y soit dans l'ensemble plus élevé que dans le secteur général, l'expérience dans l'enseignement y est moins prononcée. D'après ces deux critères leurs qualifications sont plus faibles de façon générale que celles des enseignants oeuvrant à la formation générale. Toutefois nous croyons que l'aspect "compétence" ou "expérience globale et aptitudes personnelles" y joue un rôle de premier ordre.

Quoi qu'il en soit, il ne faut sans doute pas s'inquiéter outre mesure du sort des étudiants inscrits à des options professionnelles. Ceux-ci reçoivent une formation générale dispensée par les mêmes professeurs que les étudiants inscrits à un programme régulier, et leur formation technique est assumée par des individus dont il serait difficile ici de mettre en doute la compétence. Les principales disparités ne tiennent sans doute pas à la personnalité ou aux aspirations professionnelles des enseignants, mais à l'inégalité des chances d'accès à une formation supérieure. A ce sujet, la Corporation des Enseignants du Québec recommandait, il y a quelque temps, la mise en forme d'un programme de baccalauréat spécialisé pour l'enseignement professionnel secondaire, lequel serait réalisé dans le cadre des programmes de perfectionnement des maîtres en exercice présentement en vigueur dans certaines universités québécoises.

3.2 Cours isolés

L'examen du tableau 133 nous révèle que 39.0% des enseignants du secteur professionnel ont déjà eu recours aux cours isolés, appelés ainsi parce qu'ils ne correspondent à aucun diplôme.

Tableau 133 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés.

	Oui	Non	Indét.	Total
T. agricoles	36.5	60.3	3.2	100.0 (63)
T. alimentaires	50.0	46.6	3.4	100.0 (58)
T. artistiques	41.7	53.6	4.7	100.0 (590)
T. commerciales	35.6	61.6	2.8	100.0 (1800)
T. construction	37.9	59.6	2.5	100.0 (359)
T. eq. motorisé	37.6	56.3	6.1	100.0 (444)
Electro-techn.	35.4	59.9	4.7	100.0 (466)
T. forestières	51.7	46.7	1.7	100.0 (60)
T. hydrotherm.	40.0	53.9	6.1	100.0 (345)
T. imprimerie	69.6	26.1	4.3	100.0 (46)
T. textile	56.5	39.0	4.5	100.0 (269)
T. mécanique	34.3	61.7	3.9	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	45.3	48.7	6.0	100.0 (316)
Indéterminés	48.9	48.9	2.2	100.0 (45)
Total	39.0	56.9	4.0	100.0 (4732)

Nous remarquons que cette pratique est davantage populaire chez les groupes d'enseignants les moins scolarisés. Ainsi dans cinq disciplines la proportion d'adeptes de cette formule dépasse 45.0% des sous-populations respectives: en techniques de l'imprimerie (69.6%), en techniques du textile (56.5%), en techniques forestières (51.7%), en techniques alimentaires (50.0%) et dans les services personnels familiaux et hospitaliers (45.3%). Notons cependant que les professeurs des techniques forestières se classent parmi les plus scolarisés et de ce fait constituent une exception à la relation entre une faible scolarité et les cours isolés.

Ces faits nous portent à croire que dans certains types d'enseignement, il est plus aisé de recourir à ces cours que de postuler un diplôme. C'est peut-être d'ailleurs pour plusieurs enseignants la seule façon de parfaire leur formation.

3.3 Diplômes administratifs

Dans l'ensemble, 10.8% du personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70, détient un diplôme administratif (tableau 134).

Ce type de qualification n'est en général le cas que de 3.5% ou moins des enseignants de chaque discipline. Il concerne 5.0% et plus de la population dans quatre domaines: en techniques commerciales (23.7%), en techniques de l'imprimerie (6.5%), en techniques agricoles (6.3%) et en techniques forestières (5.0%). Ce sont surtout les professeurs de

Tableau 134 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs.

	Oui	Non	Indét.	Total
T. agricoles	6.3	92.1	1.6	100.0 (63)
T. alimentaires	3.4	95.6	0.0	100.0 (58)
T. artistiques	3.1	88.1	8.8	100.0 (590)
T. commerciales	23.7	73.7	2.6	100.0 (1800)
T. construction	2.5	90.8	6.7	100.0 (359)
T. eq. motorisé	2.5	90.1	7.4	100.0 (444)
Electro-techn.	3.4	86.5	10.1	100.0 (466)
T. forestières	5.0	91.7	3.3	100.0 (60)
T. hydrotherm.	2.6	88.7	8.7	100.0 (345)
T. imprimerie	6.5	84.8	8.7	100.0 (46)
T. textile	3.3	94.4	2.2	100.0 (269)
T. mécanique	2.6	86.1	11.3	100.0 (250)
Services pers. Fam. + Hosp.	3.5	94.0	2.5	100.0 (316)
Indéterminés	0.0	91.1	8.9	100.0 (45)
Total	10.8	83.9	5.2	100.0 (4782)

techniques commerciales qui, de par leur importance numérique, contribuent au 10.8% global de diplômés administratifs; ils fournissent en effet 427 des 516 diplômes en administration de tout le secteur professionnel.

Quelle en est la raison? Le fait est que ce genre de qualification concorde parfaitement avec leur enseignement.

Pour ce qui est des trois autres catégories d'enseignants, nous ne saurions expliquer les pourcentages observés. La variable "diplômes administratifs" fait référence à une série de documents hétérogènes de sorte qu'il serait difficile de privilégier certains d'entre eux pour interpréter les résultats.

4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

Nous poursuivons notre analyse des enseignants du secteur professionnel en faisant maintenant référence à trois aspects relatifs à l'organisation scolaire. Il s'agit d'étudier les enseignants de chaque discipline répartie selon les secteurs, les unités administratives et la langue de l'école.

L'analyse telle qu'elle sera effectuée ici constitue un pis-aller: logiquement ce ne sont pas les matières enseignées qui devraient apparaître comme variables dépendantes, mais plutôt ces trois variables organisationnelles. Cependant comme nous l'avons déjà expliqué au chapitre deuxième cette perspective ne pourra pas être adoptée ici.

4.1 Secteur

Le secteur public englobe 90.0% des enseignants dispensant la formation professionnelle au niveau secondaire en 1969-70 (tableau 135). Toutefois au niveau de chaque discipline enseignée, la représentation du secteur public s'avère variable. Celui-ci couvre en effet de 47.6% des effectifs en techniques agricoles à 99.2% des effectifs en techniques de la construction .

Tandis que le secteur public apporte une contribution de l'ordre de 95.0% à 99.2% des effectifs dans sept disciplines (les techniques artistiques, de la construction, de l'équipement motorisé, les électrotechniques, les techniques hydrothermiques, de l'imprimerie et de la

Tableau 135 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur.

	Public	Privé	Indét.	Total
T. agricoles	47.6	49.2	3.2	100.0 (63)
T. alimentaires	75.9	5.2	19.0	100.0 (58)
T. artistiques	95.9	3.5	0.5	100.0 (590)
T. commerciales	89.5	10.3	0.2	100.0 (1800)
T. construction	99.2	0.5	0.3	100.0 (359)
T. eq. motorisé	98.0	2.0	0.0	100.0 (444)
Electro-techn.	95.9	4.1	0.0	100.0 (466)
T. forestières	75.0	25.0	0.0.	100.0 (60)
T. hydrotherm.	98.0	1.7	0.3	100.0 (345)
T. imprimerie	97.8	2.2	0.0	100.0 (46)
T. textile	69.1	29.0	1.9	100.0 (269)
T. mécanique	98.7	0.9	0.4	100.0 (230)
Services pers. Fam. & hosp.	41.8	27.0	1.3	100.0 (316)
Indeterminés	97.8	0.0	2.2	100.0 (45)
Total	90.0	9.3	0.6	100.0 (4782)

mécanique), le secteur privé se manifeste surtout au niveau de quatre disciplines. Ce sont: les techniques agricoles (49.2%), les techniques forestières (25.0%), les techniques du textile (29.0%) et les services personnels, familiaux et hospitaliers (27.0%).

Ces résultats ne peuvent cependant être dissociés du contexte qui prévalait en septembre 1969:[1] la mission d'intégration de l'enseignement professionnel secondaire aux commissions scolaires n'en était qu'à une phase intermédiaire. Nous ne pouvons ainsi apprécier à leur juste valeur les résultats obtenus puisqu'ils se situent dans un cadre de changement. Les écoles de métier n'étaient ainsi pas toutes passées au secteur public à ce moment-là et il se peut que le statut des institutions tel que mentionné au fichier que nous exploitons n'ait pas été modifié au même rythme que cela s'est produit dans la réalité.

4.2 Unités administratives

La région de Montréal totalise à elle seule 49.3% des enseignants du secteur professionnel, du niveau secondaire en 1969-70, dont 34.6% dans l'unité "Montréal-autres", 3.3% à la PSBGM et 11.4% à la CECM (tableau 136). Elle regroupe de 30.1% des effectifs (en techniques du textile). Ces variations de proportions ne constituent pas à proprement parler des facteurs de disparités entre la région de Montréal et le reste de la province. Elles rendent plutôt compte de la vocation de cette région quant à la formation professionnelle, ceci supposant un lien entre éducation et économie.

---

(1) Septembre 1969 correspond au moment où ont été cueillies les statistiques portant sur l'année 1969-70.

Tableau 136 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives.

	Mtl. aut.	PSBGM	CECM	Total Mtl.	Qué. aut.	CECQ	PSBGQ	Total Qué.
T. agricoles	30.1	0.0	0.0	30.1	23.8	1.6	0.0	25.4
T. alimentaires	36.2	0.0	15.5	51.7	10.3	13.8	0.0	24.1
T. artistiques	31.7	9.5	9.1	50.3	15.8	3.4	0.0	19.2
T. commerciales	35.8	4.5	12.8	53.1	13.6	3.1	0.2	16.9
T. construction	29.2	1.9	12.2	43.3	15.0	3.6	0.0	18.6
T. eq. motorisé	30.2	0.2	7.9	38.3	15.1	3.8	0.0	18.9
Electro-techn.	34.5	0.8	9.6	44.9	11.4	3.2	0.0	14.6
T. forestières	46.7	0.0	6.7	53.4	26.7	0.0	0.0	26.7
T. hydrotherm.	38.0	1.4	7.5	41.9	13.3	2.9	0.0	16.2
T. imprimerie	63.0	0.0	8.7	71.7	0.0	15.2	0.0	15.2
T. textile	37.5	1.5	18.2	57.2	11.5	0.7	0.0	12.2
T. mécanique	34.8	0.4	10.4	45.6	14.8	1.7	0.0	16.5
Services pers. Fam. & hosp.	40.0	2.5	12.0	54.5	13.6	5.1	0.0	18.7
Indet.	31.1	0.0	4.4	35.5	17.8	4.4	0.0	22.2
Total	34.6	3.3	11.4	49.3	13.5	3.4	0.1	17.0

B. St-L. Gasp.	Sag. L. St-J.	Trois-Riv.	C. de l'est	Out.	Nord-Ouest	C.N. N.Q.	Total
7.9	7.9	11.1	4.8	3.2	6.3	3.2	100.0 (63)
3.4	1.7	1.7	3.7	2.5	3.4	2.2	100.0 (58)
4.7	5.4	8.6	3.7	2.5	3.4	2.2	100.0 (590)
4.8	5.0	7.3	5.1	3.4	2.4	2.1	100.0 (1800)
7.5	7.8	9.7	3.3	5.0	2.5	1.9	100.0 (359)
9.7	6.1	12.8	5.2	3.4	4.1	1.6	100.0 (444)
9.2	6.9	10.3	4.9	4.5	3.0	1.5	100.0 (466)
0.0	6.7	6.7	0.0	3.3	3.3	0.0	100.0 (60)
6.7	10.1	14.5	4.9	2.3	2.3	0.9	100.0 (345)
0.0	10.9	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (46)
4.5	8.6	8.6	4.5	3.0	1.1	0.4	100.0 (269)
3.0	7.4	14.8	4.3	3.5	3.5	1.3	100.0 (230)
2.8	10.4	8.5	1.9	0.3	2.8	0.3	100.0 (816)
8.9	6.7	11.1	8.9	2.2	6.7	0.0	100.0 (45)
5.6	6.6	9.4	4.4	3.3	2.8	1.7	100.0 (4782)

Dans quelles disciplines la région de Montréal est-elle mieux représentée qu'au plan des effectifs globaux? En techniques de l'imprimerie tout d'abord (71.7%) et nous croyons que ceci est lié à la localisation des principales maisons d'éditions québécoises dans cette région; l'unité de "Montréal autres" recouvre 63.0% des effectifs parmi les 71.7% de la région de Montréal. Viennent ensuite les techniques du textile (57.2% dont 18.2% à la CECM), les services personnels, familiaux et hospitaliers (54.5% dont 40.0% à "Montréal autres"), les techniques forestières (53.4% dont 46.7% dans "Montréal autres"), et les techniques commerciales (53.1%).

La PSBGM pour sa part compte 9.5% des enseignants des techniques artistiques, tandis que la CECM contribue à 15.5% des effectifs des techniques alimentaires. Ce sont là les principaux faits à noter en ce qui concerne l'ensemble de la région montréalaise.

La région de Québec d'autre part représente 17.0% des effectifs globaux, dont 13.5% dans l'unité "Québec autres", 3.4% à la CECQ et 0.1% à la PSBGQ. Elle se distingue au plan des techniques agricoles (25.4% dont 23.8% dans "Québec autres"), des techniques alimentaires (24.1% dont 13.8% à la CECQ), et des techniques forestières (26.7% dont 26.7% dans "Québec autres". C'est ainsi la composante la plus rurale de Québec ("Québec-autres" qui se spécialise dans l'enseignement des techniques étroitement liées aux richesses naturelles. Finalement la CECQ assume entièrement l'enseignement des techniques de l'imprimerie dispensé dans la région de Québec (15.2% des effectifs enseignants.)

La région du Bas St-Laurent - Gaspésie totalise 5.6% de tous les enseignants du secteur professionnel. Les taux observés y vont de 0.0% des effectifs en techniques de l'imprimerie à 9.7% des effectifs en techniques de l'équipement motorisé . En plus de cette dernière discipline, la région du Bas St-Laurent - Gaspésie est assez bien représentée au niveau des électro-techniques (9.2% des effectifs de cette discipline).

La région du Saguenay - Lac St-Jean représente 6.6% des effectifs globaux. Elle totalise de 1.7% des effectifs en techniques alimentaires à 10.0% des effectifs en techniques de l'imprimerie . Avec cette dernière discipline, c'est dans les services personnels, familiaux et hospitaliers (10.4%) et en techniques hydrothermiques (10.1%) qu'elle s'affirme davantage.

Quant à la région de Trois-Rivières (9.4% des effectifs globaux), elle connaît des variations de 1.7% en techniques alimentaires à 14.8% en techniques de la mécanique . En plus des techniques de la mécanique elle groupe passablement d'effectifs en techniques hydrothermiques (14.5%) ainsi qu'en techniques de l'équipement motorisé (12.8%).

Parmi les quatre autres régions, soit celles des Cantons de l'Est, de l'Outaouais, du Nord-Ouest et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, un seul fait mérite d'être noté. Il s'agit de la proportion d'effectifs enseignants en techniques agricoles dans le Nord-Ouest (6.3% vs 2.8% des effectifs globaux). Partout ailleurs les taux d'enseignants dans chaque discipline se rapprochent du taux d'effectifs enseignants observés dans

dans chacune de ces régions.

Ces principaux points résument ce qu'on retrouve de particulier dans chacune des régions administratives. Nous n'avons que peu commenté les résultats parce que nous croyons que les principales différences entre les régions résident au niveau de l'importance des industries qui y sont développées. L'enseignement serait ainsi en étroite relation avec l'économie régionale, facilitant probablement aux étudiants inscrits aux options professionnelles, les chances de trouver un emploi dans la région où ils ont été formés. C'est peut-être en ce sens qu'il faut concevoir la démocratisation de l'enseignement quand on parle d'enseignement professionnel.

4.3 Langue de l'école

Dans le présent chapitre, nous n'analyserons pas la variable "combinaison des langues" laquelle a déjà été vue de façon globale au chapitre premier sous l'éclairage du type de programme. Cette approche prenait une plus grande signification quand nous nous référions aux enseignants de la formation générale qu'à ceux de la formation professionnelle, en particulier pour les professeurs d'anglais et de français (langue première et langue seconde)[1].

Ici nous nous intéresserons davantage au type d'enseignement dispensé selon que nous nous situons dans le secteur francophone ou dans le secteur anglophone. Nous pensons que cette étude, reposant strictement sur un aspect organisationnel, peut nous éclairer sur certaines différen-

---

(1) La variable " ombinaison des langues" a été retenue au chapitre lequel porte sur les matières de la formation générale.

ces socio-culturelles entre les deux principaux groupes linguistiques du Québec. Nous croyons qu'il faut aborder la question de la même façon que lors de l'analyse effectuée avec les unités administratives. Selon nous, l'allocation des ressources à l'intérieur d'un système, s'articulerait davantage autour des valeurs des groupes concernés, qu'à partir d'une perspective ou l'étudiant choisit parmi un vaste éventail d'options possible celle qui lui convient. Le choix serait en partie conditionné par les valeurs du milieu.

Pour nous situer il nous faut d'abord considérer l'importance numérique du corps professoral de chacun des systèmes linguistiques. En 1969-70 le secteur francophone groupe 83.4% du personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire, tandis que son homologue anglophone en totalise 11.9% (tableau 137). D'autre part nous n'avons pas d'information sur 4.6% de la population.

Dans huit disciplines, le secteur francophone rejoint plus de 90.0% des effectifs enseignants. Il s'agit des techniques alimentaires (91.4%), de l'équipement motorisé (94.4%), des électro-techniques (90.3%), des techniques forestières (96.7%), hydrothermiques (90.8%), de l'imprimerie (92.5%), du textile (92.5%) et de la mécanique (96.1%). Si l'on considère que le nombre d'enseignants est généralement fonction de la clientèle scolaire, il semblerait que les étudiants francophones se dirigent davantage vers les métiers associés à l'apprentissage de ces techniques que les étudiants anglophones.

Tableau 137 : Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la langue de l'école.

	Français	Anglais	Indét.	Total
T. agricoles	85.7	9.5	3.2	100.0 (63)
T. alimentaires	91.4	3.4	5.2	100.0 (58)
T. artistiques	80.2	15.6	4.2	100.0 (590)
T. commerciales	79.5	16.7	3.6	100.0 (1800)
T. construction	89.1	8.8	1.9	100.0 (359)
T. eq. motorisé	94.4	4.3	1.4	100.0 (444)
Electro-techn.	90.3	7.5	2.1	100.0 (456)
T. forestières	96.7	0.0	3.3	100.0 (60)
T. hydrotherm.	90.8	7.8	1.4	100.0 (345)
T. imprimerie	95.7	2.2	2.2	100.0 (46)
T. textile	92.5	4.1	3.3	100.0 (269)
T. mécanique	96.1	2.6	1.3	100.0 (230)
Services pers. Fam. + Hosp.	87.6	10.2	2.2	100.0 (816)
Indéterminés	91.1	6.7	2.2	100.0 (45)
Total	83.4	11.9	4.6	100.0 (4782)

Ceux-ci, pour leur part préféreraient les métiers reliés aux techniques commerciales, artistiques et aux services personnels, familiaux et hospitaliers; on retrouve dans ces disciplines plus de 10.0% des professeurs oeuvrant dans le secteur anglophone. C'est toutefois au niveau des techniques commerciales et artistiques que les anglophones sont les mieux représentés (respectivement 16.7% et 15.6% des sous-populations concernées). On comprend mieux le taux de diplômés des provinces anglophones du Canada observé en techniques commerciales (tableau).

Nous nous sommes contentés de noter les principales différences entre les deux systèmes linguistiques. Nous laissons au lecteur le soin de les interpréter à partir des connaissances qu'il possède de ces deux ensembles culturels.

Ce volume doit être rendu à la dernière date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

E D U Q 8170263D

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME II (3)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval Août 1972

D
262

E D U Q 8170263D

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME II (3)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval
Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME II (3)

PERSONNEL ENSEIGNANT

TABLE DES MATIERES

	PAGE	
LISTE DES TABLEAUX	iii	
INTRODUCTION	1	Vol.II(1)
Evolution des caractéristiques du personnel enseignant du secondaire et de l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et de la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	7	
PARTIE I		
ANALYSE DE LA SCOLARITE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DE LA MATERNELLE. (1967-68 à 1969-70)	20	
PARTIE 2		
ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES.		
Chapitre premier : Les enseignants du secondaire (1967-68 à 1969-70)	65	
Chapitre deuxième : Les enseignants de l'élémentaire (1967-68 à 1969-70)	111	
Chapitre troisième: Les enseignants de la maternelle (1965-66 à 1969-70)	152	
PARTIE 3		
ANALYSE DES ENSEIGNANTS SELON LE TYPE DE PROGRAMME ET LES MATIERES ENSEIGNEES (SECONDAIRE 1969-70).		
Chapitre premier : Type de programme	184	Vol.II(2)
Chapitre deuxième : Secteur général	245	
Chapitre troisième: Secteur professionnel	295	
Chapitre quatrième: Professeurs de français	337	Vol.II(3)
Chapitre cinquième: Professeurs d'anglais	369	

Chapitre sixième : Professeurs d'histoire 398
Chapitre septième : Professeurs de géographie 431
Chapitre huitiè : Professeurs de mathématiques 461
Chapitre neuvième : Professeurs de chimie 499
Chapitre dixième : Professeurs de physique 528
Chapitre onzième : Professeurs de techniques commerciales 556 Vol.II(4)
Chapitre douzième : Professeurs de techniques agricoles 595
Chapitre treizième : Professeurs de techniques du textile 628

CONCLUSION 661

ANNEXE Annexes à la Partie 2
Annexe au chapitre premier 673
Annexe au chapitre deuxième 691
Annexe au chapitre troisième 709

LISTE DES TABLEAUX

Tableau — Page

1. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. . . . . 9 Vol.II(1)

2. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 11

3. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 12

4. Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 14

5. Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 15

6. Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon le secteur. 17

7. Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon les unités administratives. 18

9. Effectifs du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . . 27

10. Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 29

11. Nature des diplômes du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. 32

12. Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle selon la nature de leurs diplômes de 1967-68 à 1969-70. 34

13. Personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle possédant une formation pédagogique et académique alliée à une scolarité d'au moins 14 ans en 1967-68 à 1969-70. 35

14. Scolarité des "un an" d'expérience au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 39

15. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon les cours isolés en 1967-68 à 1969-70. 41

16. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le sexe en 1967-68 et 1969-70. 45

17. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon l'état de vie en 1967-68 et 1969-70. 48

18. Scolarité du personnel enseignant laic du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 50

19. Moyenne d'âge et d'expérience du personnel enseignant au secondaire à l'élémentaire et à la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 52

20. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le lieu de naissance en 1967-68 et 1969-70. 55

21. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le secteur en 1967-68 et 1969-70. 59

22. Effectifs du personnel enseignant du secondaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 67

23. Effectifs du personnel enseignant du secondaire pour les régions administratives, de Montréal et de Québec par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 68

24. Clientèle scolaire du secondaire, par région administrative, en 1967-68, 1968-69 et 1970-71. 69

25. Ratio "professeur-étudiants" au niveau secondaire, par région administrative, en 1967-68 et 1968-69. 70

26. Personnel enseignant du secondaire de sexe masculin par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 74

27. Rapport marié/laic-célibataire (X100) du personnel enseignant du secondaire par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 77

28. Personnel enseignant religieux, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 78

29. Personnel enseignant du secondaire par groupes d'âge, en 1967-68 et 1969-70. 80

30. Age moyen du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 82

31. Moyenne d'expérience du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . 85

32. Personnel enseignant du secondaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 88

33. Personnel enseignant du secondaire né à l'étranger, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 89

34. Personnel enseignant du secondaire possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 93

35. Personnel enseignant du secondaire possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 95

36. Personnel enseignant du secondaire possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 96

37. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 99

38. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 100

39. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme académique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 101

40. Personnel enseignant du secondaire postulant du perfectionnement, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 104

41. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 107

42. Personnel enseignant du secondaire au secteur privé, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 109

43. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 112

44. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, dans les régions de Montréal et de Québec, de 1967-68 à 1969-70. 113

45. Clientèle scolaire de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 114

46. Ratio "professeur-étudiants" de l'élémentaire, par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 115

47. Personnel enseignant de l'élémentaire de sexe masculin, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 120

48. Rapport mariés/laics-célibataires (X100) pour le personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 124

49. Personnel enseignant de l'élémentaire religieux par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 125

50. Age moyen du personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 127

51. Nombre moyen d'années d'expérience du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, de 1968-69 à 1969-70. 130

52. Personnel enseignant de l'élémentaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 132

53. Personnel enseignant de l'élémentaire né à l'étranger par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 133

54. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 136

55. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 14-15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 138

56. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 139

57. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 141

58. Enseignants de l'élémentaire, possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 143

59. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 144

60. Personnel enseignant de l'élémentaire postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 146

61. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 148

62. Personnel enseignant de l'élémentaire du secteur privé par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . . 150

63. Effectifs du personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 153

64. Accroissement annuel (X100) des effectifs du personnel enseignant de la maternelle, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 154

65. Clientèle scolaire de la maternelle par région administrative de 1965-66 à 1968-69. 156

66. Accroissement annuel (X100) des effectifs de la clientèle scolaire de la maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 157

67. Ratio "professeur-étudiants" au niveau maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 158

68. Rapport marié/laic-célibataire (X100) pour le personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 162

69. Personnel enseignant-maternelle religieux par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 163

70. Age moyen des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 165

71. Moyenne d'expérience des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 167

72. Personnel enseignant de la maternelle possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 171

73. Personnel enseignant de la maternelle possédant 14 et 15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 173

74. Personnel enseignant de la maternelle possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 et 1969-70. 174

75. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 176

76. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 178

77. Personnel enseignant de la maternelle postulant du perfectionnement, par unité administrative, de 1966-67 à 1969-70. 180

78. Répartition des effectifs enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. . . . . . . 188 Vol.II(2)

79. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le sexe. 190

80. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'état civil/état de vie. 191

81. Ratio "laics/religieux" au niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. 192

82. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'âge. 194

83. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'expérience. 196

84. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le statut d'emploi. 198

85. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la citoyenneté. 200

86. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu de naissance. 201

87. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu géographique d'obtention du diplôme le plus élevé. 203

88. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon que le diplôme le plus élevé provient de lieux francophones ou de lieux anglophones. 204

89. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le diplôme le plus élevé. . . . 207

90. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la nature des diplômes. 209

91. Personnel enseignant de niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les cours isolés. 211

92. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les diplômes administratifs. . . 212

93. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les secteurs. 215

94. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: secteur selon le type de programme. 216

95. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les unités administratives. . . .219

96. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le type de programme. 222

97. Comparaison entre le taux provincial et les taux de chacune des unités administratives pour la variable type de formation du niveau secondaire en 1969-70. 224

98. Répartition des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon la variable "combinaison des langues" 228

99. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

100. Personnel enseignant du secteur anglophone au niveau secondaire en 1969-70, type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignemont 231

101. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme. 234

102. Personnel enseignant du secteur anglophone du niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme 234

103. Répartition des enseignants de la formation générale selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 248

104. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le sexe 251

105. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie 254

106. Personnel enseignant à la formation générale de niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque maitère enseignée. 256

107. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge 257

108. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'année d'expérience pour chaque matière enseignée . . 259

109. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience 260

110. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 262

111. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 264

112. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu de naissance. 265

113. Personnel ensiegnant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. 268

114. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. 272

115. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 277

116. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs. 279

117. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 281

118. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives. . . . . 283.

119. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 dans le secteur francophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 289

120. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70, dans le secteur anglophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 290

121. Répartition des enseignants de la formation professionnelle selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 297

122. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire, en 1969-70: matières enseignées selon le sexe. 300

123. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie. . . 302

124. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque matière enseignée. 304

125. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge. 305

126. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'années d'expérience pour chaque matière enseignées 307

127. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience. 308

128. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 310

129. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 312

130. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières ensiegnées selon le lieu de naissance 313

131. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé 315

132. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. . . . 319

133. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 322

134. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs . . 324

135. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 327

136. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives . . . 329

137. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la langue de l'école 334

138. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . . . . 340 Vol.II(3)

140. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience. . . . 341

141. Personnel enseignant le français au niveau secondaire, en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 343

142. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature du diplôme. 344

143. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes. 346

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

144. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 348

145. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 350

146. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 353

147. Age moyen du perosnnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 355

148. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 356

149. Expérience moyenne du personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 358

150. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 359

151. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé. 361

152. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 363

153. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 372

154. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 373

155. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé. 375

156. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . 376

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

157. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 378

158. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 380

159. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 382

160. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 384

161. Age moyen des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . . . 385

162. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 386

163. Expérience moyenne des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 388

164. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 389

165. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 391

166. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes. 394

167. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 401

168. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 402

169. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 404

170. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 405

171. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 408

172A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 410

172B. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 412

173A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 415

173B. Age moyen des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . 417

173C. Personnel enseignant l'histoire au niveau du secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 418

173D. Expérience moyenne des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 420

173E. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 421

173F. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 423

173G. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 425

174. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 433

175. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . . 434

176. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 436

177. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 437

178. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 439

179. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 440

180. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 442

181. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe . 446

182. Age moyen du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 448

183. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . 449

184. Expérience moyenne du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 451

185. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 452

186. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 454

187. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 456

188. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 464

189. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 466

190. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 468

191. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 470

192. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 472

193. Le diplôme le plus élevé des enseignants en mathématiques au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 473

194. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 475

195. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 477

196. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 480

197. Age moyen des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 482

198. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 483

199. Expérience moyenne des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 485

200. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 487

201. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 490

202. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 492

203. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 502

204. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 503

205. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé . . 505

206. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . . 506

207. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 508

208. Le diplôme le plus élevé du personnel enseignant la chimie au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques . 509

209. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 511

210. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 512

211. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe. . 515

212. Age moyen des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 517

213. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . . 518

214. Expérience moyenne des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 520

215. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 521

216. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 523

217. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 525

218. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 530

219. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 531

220. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 532

221. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 533

222. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 536

223. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 538

224. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 539

225. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 542

226. Age moyen des enseignants en physique au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative . 544

227. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 545

228. Expérience moyenne des enseignants en physique au niveau secondaire en 1969-70: par unité administrative 547

229. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 548

230. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 550

231. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 551

232. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . 558 Vol.II(4)

233. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 560

234. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le sexe 561

235. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 562

236. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 564

237. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 568

238. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 570

239. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplômes le plus élevé selon les diplômes administratifs 571

240. Enseignants en techniques commerciales possédant des diplômes administratifs selon leur diplôme le plus élevé (niveau secondaire - 1969-70) 572

241. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 573

242. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 575

243. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 579

244. Age moyen des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 581

245. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 583

246. Expérience moyenne des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 584

247. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 586

248. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 587

249. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 591

250. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 600

251. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 601

252. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 603

253. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 604

254. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 607

255. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 609

256. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 610

257. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 613

258. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 616

259. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 617

260. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 618

261. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 619

262. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 620

263. Personnel ensiegnant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 631

264. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 632

265. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 634

266. Personnel enseignant les techniques du textiel au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 635

267. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 637

268. Le diplôme le plus élevé des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 638

269. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 639

270. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 640

271. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 641

272. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 645

273. Age moyen des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 647

274. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, unités administratives selon l'âge 648

275. Expérience moyenne des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 650

276. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 652

277. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 653

278. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 656

CHAPITRE 4

PROFESSEURS DE FRANCAIS

INTRODUCTION

Nous procéderons ici à l'analyse des professeurs de français afin de les caractériser sous différents angles. Plusieurs raisons nous ont amenés à les étudier comme groupe. D'abord, par leur nombre, ils constituent le groupe d'enseignants le plus important. En effet, ils sont 6354 individus à dispenser l'enseignement de cette matière au niveau secondaire en 1969-70. Ils représentent également 22.4% des enseignants de la formation générale. D'autre part, le français consitute au niveau secondaire , une matière de base obligatoire à tous les niveaux. D'ou l'importance des professeurs de français qui ne peut être négligée, et se trouve également rehaussée par le fait que ces individus dispensent l'enseignement de la langue première, dans 87.4% des cas.

A ce sujet le Rapport Parent met l'accent sur l'importance de la langue parlée, autant que de la langue écrite. Pour cela, il affirme que la langue maternelle ne peut être enseignée que par un spécialiste et recommande, qu'au niveau secondaire, on devrait "exiger des diplômes au moins équivalents à ceux qu'on exige des spécialistes de l'enseignement des sciences ou des mathématiques ; c'est-à-dire, aussitôt que ce sera possible, une licence pour tous les enseignants du secondaire; temporairement, on devra se contenter de professeurs ne possédant peut-être qu'un ou deux certificats en langue maternelle"[1] . Le Rapport Parent mentionne également que les professeurs de français doivent posséder une connaissance

---

(1) Rapport Parent, Tome II, 3e partie. Les programmes d'étude, p. 42.

parfaite de la phonétique, des structures de la grammaire française, être entraînés à la recherche linguistique, et à l'enseignement du travail du style. L'enseignement du français, comme langue maternelle, devra faire de cette langue un outil efficace et harmonieux, afin d'en assurer la survie au Québec et en Amérique du Nord. C'est dans ce but, qu'en 1969, le Ministère de l'Education du Québec approuvait un programme-cadre de français, visant à réformer l'enseignement du français, pour combattre la détérioration de la langue maternelle de la majorité de la population québécoise.

Comme la qualité de l'enseignement du français dépend en grande partie des professeurs qui dispensent ces cours, et de leurs qualifications, nous essaierons de les connaître sous différents aspects.
Pour cela, nous les analyserons selon le sexe, les qualifications et les unités administratives.

1.0 ANALYSE DU SEXE

Par rapport à l'ensemble des enseignants du niveau secondaire en exercice en 1969-70, les professeurs de français se classent parmi les groupes qui se caractérisent par le plus petit écart dans la répartition des sexes. On a ainsi 3057 hommes et 3290 femmes qui dispensent des cours de français à travers la province cette année-là, soit respectivement 48.1% et 51.7% de la population concernée. Nous essaierons de faire ressortir les caractéristiques propres aux hommes et aux femmes afin de voir en quoi ils se ressemblent ou se différencient.

1.1 Age

L'âge moyen des hommes se situe à 31.1 ans et celui des femmes à 32.5 ans. Ainsi la répartition de leurs effectifs respectifs dans les classes d'âge diffère légèrement. Cela s'observe notamment chez les moins de 30 ans, où les femmes représentent 52.0% de leur personnel, face à 56.5% chez les hommes, de même que chez les 45-59 ans, où les femmes y sont dans 14.9% des cas et leurs confrères dans seulement 9.1% (tableau 138).

D'après ces observations, on peut penser que les femmes sont légèrement plus âgées que leurs confrères, même si elles sont relativement plus nombreuses chez les 20-24 ans (27.8% vs 24.4%).

La différence d'âge, plus élevée chez les femmes que les hommes, correspond-elle à une plus longue expérience?

Tableau 138 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	24.7	28.5	26.7
25 - 29	32.1	24.2	28.0
30 - 44	32.8	30.8	31.8
45 - 59	9.1	14.9	12.8
60 ans +	1.2	1.6	1.5
Total	100.0 (3057)	100.0 (3290)	100.0 (6354)

1.2 Expérience

La moyenne d'expérience pour l'ensemble de la population se situe à 10.2 ans. On note toutefois une différence marquée, selon que l'on se situe chez les hommes ou chez les femmes. L'expérience moyenne du personnel masculin se localise à 8.8 ans, et celle du personnel féminin à 11.4 ans. Cette différence s'observe notamment chez les moins de 5 ans, où les hommes représentent 44.9% et les femmes 32.9% (tableau 140). Si l'on regarde chez les nouveaux venus, on constate que plus d'hommes que de femmes y sont présents (11.6% vs 7.1%). Par contre, chez les 16

ans et plus, ce sont les femmes qui dominent (61.7% vs 50.7%). Il semble donc, que récemment, on ait engagé plus d'hommes que de femmes pour enseigner le français. Si cette tendance se poursuivait, il y aurait plus d'hommes que de femmes qui enseigneraient cette matière. On peut alors se demander qu'est-ce qui attire maintenant les hommes à dispenser l'enseignement du français, et qui ne les attirait pas auparavant? La revalorisation de l'enseignement au niveau secondaire joue sans doute un rôle important dans l'arrivée des professeurs masculins. Plusieurs raisons peuvent être la cause: entre autres, un meilleur salaire, la sécurité d'emploi, l'importance accordée à l'enseignement du français dans nos écoles.

Tableau 140 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70; sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	11.6	7.1	9.3
2 - 5	33.3	25.8	29.4
6 - 15	35.2	36.8	36.0
16 - 35	13.8	22.2	18.1
36 ans +	1.7	2.7	2.2
Indét.	4.4	5.3	5.0
Total	100.0 (3057)	100.0 (3290)	100.0 (6354)

1.3 Diplôme le plus élevé

Les professeurs de français de sexe masculin sont plus jeunes et moins expérimentés que ceux de sexe féminin; il semble pourtant qu'ils sont plus scolarisés que ces derniers. C'est ce qui ressort de l'examen du tableau 141 . En effet la répartition selon le sexe accuse une différence notable dans la catégorie "16 ans et plus" et "13 ans et moins". La moitié des hommes (51.0%) possèdent une scolarité égale ou supérieure à 16 ans, tandis que chez les femmes, il ne s'agit que du quart (24.0%). Par contre, plus du tiers du personnel féminin (37.0%) figure chez les "13 ans et moins", tandis que seulement 10.8% du personnel masculin détient une telle scolarité.

Ainsi les hommes sont beaucoup plus près des recommandations du Rapport Parent sur la scolarité des enseignants au secondaire que leurs consoeurs. En effet, la moitié des professeurs de sexe masculin répondent à une scolarité minimum de 16 ans, tandis que cette situation existe pour seulement le quart des professeurs de sexe féminin. Ainsi, si les femmes ont l'avantage d'une plus longue expérience dans l'enseignement, les hommes se prévalent d'une scolarité plus élevée.

Tableau 141 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire, en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	51.0	24.0	37.0
14 - 15	36.8	37.5	37.1
13 ans -	10.8	37.0	24.4
Indét.	1.4	1.6	1.5
Total	100.0 (3057)	100.0 (3290)	100.0 (6354)

1.4 Nature des diplômes

La lecture du tableau 142 nous apprend que les femmes manifestent une plus grande propension à la possession d'une formation strictement pédagogique que leurs confrères. En effet, elles ont celle-ci dans une proportion de 43.4%, tandis que les hommes, seulement dans 17.6%. Peu d'individus, en général, possèdent une formation uniquement académique (5.4%); cependant, ils sont plus nombreux chez les hommes (7.9%) que les femmes (3.2%). Nous avons vu, dans la Première partie, que les diplômes strictement académiques étaient surtout le fait des jeunes enseignants. Il semble donc normal ici de retrouver ce type de diplômes en proportion plus grande chez les hommes que chez les femmes puisque ceux-ci sont moins expérimentés.

Tableau 142 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature du diplôme.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	17.6	43.4	31.0
Péd. + Acad.	73.7	52.8	62.8
Acad.	7.9	3.2	5.4
Indét.	0.8	0.8	0.8
Total	100.0 (3057)	100.0 (3290)	100.0 (6354)

Le Rapport Parent recommande aux enseignants de joindre des diplômes des deux formations, soit de l'académique et du pédagogique. Les hommes répondent donc mieux que les femmes à cette recommandation, puisque près des trois-quarts d'entre eux se prévalent d'une formation mixte (73.7%), tandis que c'est le cas d'un peu plus de la moitié des professeurs féminins, seulement 52.8%.

En résumé les hommes sont plus scolarisés que les femmes et possèdent en plus grand nombre une formation de type mixte. On peut donc penser que la professionnalisation de l'enseignement a touché les professeurs de français du secondaire car on y trouve de fortes proportions d'hommes jeunes et scolarisés.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Le Rapport Parent faisait en 1965, deux recommandations quant aux critères de qualifications des enseignants du niveau secondaire; un diplôme minimum de 16 ans et une formation pédagogique et académique. Nous essaierons ici de voir combine de professeurs de français répondent à ce critère, s'il existe un lien entre le degré du diplôme et la formation, ainsi que les caractéristiques des individus les moins expérimentés par rapport à leurs aînés.

Rappelons sommairement la distribution de notre population au plan de la scolarité et de l'expérience afin de mieux situer les phénomènes que nous observerons par la suite. En termes d'années de scolarité de 16 ans ou plus d'études ou encore de 14-15 ans tandis que 24.4% ont complét. moins de 14 années de scolarité. Quant à l'expérience elle est de l'ordre de 1 an pour 9.2% des enseignants, de 2 à 5 ans pour 29.3% d'entre eux, de 6 à 15 ans pour 35.9% de notre population et finalement 20.3% ont à leur compte plus de 15 ans d'expérience dans l'enseignement.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Existe-t-il un lien entre la scolarité des professeurs de français et la nature de leur formation? Le tableau 143 nous révèle que presque tous les enseignants qui ont un diplôme de 16 ans ou plus de scolarité se prévalent d'une formation mixte (96.3%). Ce type de formation décroît par contre à mesure que faiblit la scolarité: on ne re-

trouve ainsi que 59.6% de diplômés mixtes chez les "14-15 ans" de scolarité et seulement 18.7% chez les "13 ans ou moins".

Tableau 143 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.3	29.9	80.3	13.8	31.0
Péd. + Acad.	96.3	59.6	18.7	35.1	62.8
Acad.	3.4	10.5	1.0	0.0	5.4
Total	100.0 (2351)	100.0 (2361)	100.0 (1548)	100.0 (94)	100.0 (6354)

Chez les enseignants ayant 14-15 ans de scolarité, ce sont les diplômes de formation uniquement académique qui sont sur-représentés par rapport à l'ensemble (10.5% vs 5.4%). D'autre part, les enseignants qui n'ont qu'un diplôme de 13 ans de scolarité le doivent souvent à une formation de nature exclusivement pédagogique. En effet, ils sont 80.3% à détenir une telle formation, tandis que ceux qui jouissent d'une formation pédagogique et académique uniquement représentent 18.7% de ces enseignants.

Si nous considérons que tous les enseignants doivent avoir une formation pédagogique pour enseigner, ce sont les diplômés de 14-15 ans de scolarité qui en ont le moins: 89.5% d'entre eux détiennent une telle formation, tandis qu'ils sont plus nombreux chez les "16 ans et plus" (96.6%) et les "13 ans et moins" (99.0%).

Il semble donc qu'on puisse établir des correspondances entre la scolarité et la formation des professeurs de français: aux diplômes de 16 ans ou plus correspond presque toujours une formation à la fois pédagogique et académique tandis qu'aux diplômes équivalent à une faible scolarité (13 ans ou moins) correspond quatre fois sur cinq une formation uniquement pédagogique.

2.2 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Il semble que les enseignants les moins expérimentés, lesquels sont en même temps les moins âgés, soient les plus scolarisés. Ceci se vérifie notamment par la catégorie des "13 ans et moins" de scolarité lesquels sont relativement moins nombreux chez ceux qui ont moins de cinq (5) ans d'expérience que chez ceux qui en ont davantage (tableau 144). Il est toutefois étonnant de trouver 8.3% d'arrivants ne possédant qu'une scolarité égale ou inférieure à 13 ans. Si depuis quelques années les diplômés universitaires formés en "lettres" ne trouvent plus autant de débouchés dans l'enseignement ce n'est sans doute pas tant parce que ceux-ci se raréfient mais plutôt parce qu'occasionnellement on leur préfère les "14-15 ans" qui rencontrent les normes du Ministère ou encore parce qu'ils ne veulent pas s'éloigner des grands centres. Ceci pourrait expliquer qu'on ait encore engagé en 1969-70 un certain nombre de professeurs de français ayant l'équivalent d'un Brevet C.

Tableau 144 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: Expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
16 ans +	33.1	36.4	40.1	35.8	28.9	33.2	37.0
14 - 15	57.2	48.7	24.8	33.6	26.0	38.9	37.1
13 ans -	8.3	13.4	33.5	29.7	43.0	24.7	24.4
Indét.	1.3	1.5	1.5	0.9	2.1	3.2	1.5
Total	100.0 (589)	100.0 (1867)	100.0 (2287)	100.0 (1153)	100.0 (142)	100.0 (316)	100.0 (6354)

Si l'on considère les proportions de "16 ans et plus", scolarité minimum recommandée dans le Rapport Parent pour enseigner au niveau secondaire, ce ne sont pas les nouveaux professeurs qui en comptent le plus. En effet, les proportions de "16 ans et plus" augmentent à mesure que les classes d'expérience s'élèvent, jusqu'aux "16-35 ans", à partir de laquelle il y a diminution. Au contraire, ceux qui possèdent une scolarité de 14-15 ans, représentent 57.2% des nouveaux venus, et se comportent à l'opposé des 16 ans et plus dans les classes d'expérience supérieures. Il faut penser que généralement, une grande majorité entre dans l'enseignement, avec un diplôme de 14-15 ans, soit un brevet A, sans diplôme complet de premier cycle (16 ans et plus). Par la suite, ils se chargent d'augmenter leur scolarité par le biais du perfectionnement. Ainsi même en 1969-70, 57.2% des nouveaux venus arrivent

avec un diplôme de 14-15 ans, tandis que le tiers répond à la scolarité minimum recommandée dans le Rapport Parent (16 ans).

Quant aux fortes proportions de gens peu scolarisés, chez les "16 ans et plus" d'expérience, particulièrement chez les "30 ans et plus" (43.0%), il ne faut guère s'en étonner outre mesure, car ces individus expérimentés et âgés sont entrés dans le système scolaire au moment où les exigences face aux diplômes étaient très faibles; "l'ancienneté" leur assure maintenant leur poste. Il est possible que certains d'entre eux se perfectionnent pour hausser leur scolarité, mais nous ne pouvons malheureusement pas vérifier cette hypothèse.

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

Le tableau 145 nous révèle que les enseignants ayant moins de 6 ans d'expérience sont davantage enclins à acquérir une formation strictement académique (9.1%) que leurs confrères plus expérimentés (i.e. de 1.0% à 3.5% chez les "6 ans et plus"). D'autre part, nous savons qu'ils sont les plus nombreux à posséder au moins un diplôme de 14 ans (tableau 144). Au contraire, les individus qui se prévalent d'une plus longue expérience (plus de 6 ans), ont tendance à valoriser davantage la formation pédagogique seule, que leurs confrères moins expérimentés. Ce sont également ceux qui détiennent en plus grand nombre une scolarité égale ou inférieure à 13 ans. Ce sont les "2 à 5 ans", et les "16 ans et plus" d'expérience qui comptent le plus de diplômes de nature mixte,

c'est-à-dire à la fois pédagogique et académique, (respectivement 65.3% et 66.6% vs 62.8% pour l'ensemble de la population).

Les nouveaux venus forment le groupe des moins bien pourvus quant à la formation mixte: seulement 59.4% d'entre eux jouissent d'une telle formation. Cette d rnière varie suivant les classes d'expérience: 65.3% chez les "2 à 5 ans", 60.2% chez les "6 à 15 ans", 66.6% chez les "16 à 35 ans" et enfin, 63.4% chez les plus expérimentés.

Tableau 145 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: Expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans -	Indét.	Total
Péd.	30.4	24.6	35.5	32.1	36.6	30.1	30.9
Péd. + Acad.	59.4	65.3	60.2	66.6	63.4	59.2	62.8
Acad.	9.5	9.1	3.5	1.0	0.0	8.9	5.4
Indét.	0.7	1.0	0.7	0.3	0.0	1.9	0.7
Total	100.0 (589)	100.0 (1867)	100.0 (2287)	100.0 (1153)	100.0 (142)	100.0 (316)	100.0 (6354)

(1) Programme-Cadre de français, langues et littératures, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, M.E., page 6.

Pour faire le bilan, on constate que les enseignants les moins expérimentés détiennent surtout des diplômes académiques (68.9% chez les "1 an", 74.4% chez les "2 à 5 ans") et sont les plus nombreux à détenir au moins 14 ans de scolarité. De ces caractéristiques découlent peut-être la "politisation" des professeurs de français depuis quelques années. Les nouveaux venus constituent des éléments jeunes et dynamiques dans le système, et s'entendent pour promouvoir l'utilisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de la langue française au Québec. D'autre part, dans les classes d'expérience les plus élevées, on retrouve une plus forte tendance à la possession d'une formation pédagogique (98.7% des "16 à 35 ans", et 100% des "36 ans et plus" se prévalent d'une telle formation), ainsi qu'une forte présence de diplômes faibles. C'est peut-être ce qui explique que surgissent parfois des difficultés d'implantation du programme-cadre de français dans les écoles secondaires.

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

La répartition des professeurs de français selon les unités administratives fera l'objet de cette partie de l'analyse. Nous analyserons leurs caractéristiques selon cinq variables: le sexe, l'âge, l'expérience, le diplôme le plus élevé et la nature des diplômes. Nous pourrons ainsi faire ressortir les disparités et ressemblances entre les régions et établir des liens entre celles-ci.

Voyons d'abord la distribution des effectifs selon les régions. Celles de Montréal et de Québec représentent à elles seules 64.4% de la population tandis que Trois-Rivières en constitue 9.4%. Toutes les autres régions ne totalisent pas plus de 7.0% de la population globale.

3.1 Sexe

De façon générale, on trouve une population composée de 48.1% et de 51.8% de femmes (tableau 146). Dans l'ensemble, les régions de Montréal et de Québec ne diffèrent pas beaucoup de cette représentation. Seules la PSBGM et la CECQ indiquent des tendances différentes. En effet, 58.1% des enseignants de la PSBGM sont de sexe féminin, tandis que 57.0% du personnel de la CECQ est composé d'hommes. Nous verrons plus loin, si les caractéristiques reliées aux professeurs de ces deux unités s'en trouvent affectées. Parmi les autres régions, seules le Nord-Ouest, la Côte-

Tableau 146 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire de 1969-70: Unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl. autres	49.8	50.0	100.0 (1993)
PSBGM	41.9	58.1	100.0 (179)
CECM	50.5	49.5	100.0 (786)
Total Mtl.	49.5	50.5	100.0 (2958)
Qué. autres	50.5	49.3	100.0 (1032)
CECQ	57.0	43.0	100.0 (100)
PSBGQ	25.0	75.0	100.0 (4)
Total Qué.	51.0	49.0	100.0 (1136)
B. St-L. Gasp.	35.6	64.3	100.0 (345)
Sag. Lac St-J.	48.4	51.6	100.0 (409)
Trois-Riv.	51.1	48.9	100.0 (601)
C. de l'Est	47.0	53.0	100.0 (298)
Outaouais	53.4	36.2	100.0 (236)
Nord-Ouest	32.4	67.6	100.0 (250)
C.-N. - N.-Q.	32.2	67.8	100.0 (121)
Total	48.1	51.8	100.0 (6354)

Nord - Nouveau-Québec et le Bas St-Laurent, Gaspésie s'écartent de l'ensemble, par une sous-population à dominante féminine.

Les enseignants de sexe féminin représentent plus de 65.0% dans ces trois régions. Or celles-ci constituent des régions "éloignées". Pourquoi la présence des femmes dans ces régions est-elle beaucoup plus marquée que celle des hommes ? Comme les femmes étaient plus nombreuses à dispenser leur enseignement au niveau secondaire, il y a quelques années, nous supposons que ces régions n'ont pas encore été aussi touchées par la venue des hommes au secondaire que les régions industrialisées. C'est pourquoi les femmes y tiennent encore une place prépondérante. De plus, nous pouvons penser que l'on engage le personnel disponible lequel dans ces régions serait surtout constitué de femmes, peut-être parce qu'elles sont moins mobiles que les hommes.

3.2 Age

L'âge moyen des professeurs de français se localise à 31.8 ans (tableau 147). Certaines régions affichent un personnel plus jeune. Il s'agit notamment du Bas St-Laurent - Gaspésie et du Nord-Ouest où les moyennes se situent à 29.5 ans et 30.8 ans. La représentation des enseignants âgés de moins de 30 ans dans ces unités reflète la jeunesse de ces sous-populations. On y trouve ainsi plus de 60.0% des enseignants ayant moins de 30 ans comparativement à 54.7% pour l'ensemble (tableau 148). Au contraire la PSBGM et les Cantons de l'Est se distinguent par une moyenne d'âge plus élevée que dans l'ensemble (respectivement 34.8 ans et 33.6 ans vs 31.8 ans); on y retrouve de fortes proportions de gens au-delà de 30 ans,

Tableau 147 : Age moyen du personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGM	34.8
PSBGQ	33.8
C. de l'Est	33.6
Mtl. autres	32.6
Outaouais	31.9
CECQ	31.8
Trois-Riv.	31.6
C.-N. - N.-Q.	31.5
CECM	31.3
Sag. Lac St-J.	31.3
Qué. autres	31.2
Nord-Ouest	30.8
B. St-L. Gasp.	29.5
Total	31.8

i.e. 59.9% pour la PSBGM et 53.3% pour les Cantons de l'Est par rapport à 45.4% pour l'ensemble. Les autres régions n'offrent guère de distinction quant à l'âge respectif de leur personnel.

Tableau 148 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-49	60 ans +	Total
Mtl. autres	23.4	27.4	34.2	13.1	1.8	100.0 (1993)
PSBGM	15.1	25.1	39.7	19.0	1.1	100.0 (179)
CECM	24.4	33.3	30.1	11.1	1.0	100.0 (786)
Total Mtl.	22.7	28.9	33.4	12.9	1.5	100.0 (2958)
Québ. autres	27.8	30.2	30.2	10.8	0.9	100.0 (1032)
CECQ	20.0	29.0	42.0	6.0	3.0	100.0 (100)
PSBGQ	0.0	25.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (4)
Total Qué.	26.4	30.1	31.4	10.4	0.1	100.0 (1136)
B. St-L. Gasp.	38.8	24.1	29.0	7.2	0.9	100.0 (345)
Sag. Lac St-J.	26.4	30.3	32.5	9.8	1.0	100.0 (409)
Trois-Riv.	32.6	22.6	30.1	13.3	1.3	100.0 (601)
C. de l'Est	23.5	23.1	34.2	16.4	2.7	100.0 (298)
Outaouais	33.0	25.8	25.0	13.1	3.0	100.0 (236)
Nord-Ouest	34.4	27.2	25.2	12.0	1.2	100.0 (250)
C.-N. - N.-Q.	24.0	33.0	29.8	11.6	1.6	100.0 (121)
Total	26.7	28.0	31.8	12.1	1.5	100.0 (6354)

3.3 Expérience

En raison du lien généralement observé entre l'âge et l'expérience nous nous attendons à trouver une expérience moyennement faible dans les régions où la moyenne d'âge est peu élevée, et vice-versa. Qu'en est-il dans la réalité ?

Le tableau 149 nous révèle que l'expérience moyenne pour l'ensemble de la population se situe à 10.2 ans. Certaines régions se distinguent de l'ensemble quant à l'expérience de leur personnel, mais les variations demeurent faibles. Ce sont les unités Côte-Nord - Nouveau-Québec et l'Outaouais qui se distinguent par le plus jeune personnel (moyennes d'âge respectives de 9.1 ans et 9.2 ans). Ceci s'explique par les fortes proportions d'individus avec moins de 5 ans d'expérience (tableau 150). Si on retourne au tableau 149 , on peut constater que ces enseignants ne sont toutefois pas les plus jeunes. (Ceux du Bas St-Laurent - Gaspésie et du Nord-Ouest sont plus jeunes). Cette expérience moins longue de l'enseignement serait dûe à une arrivée plus tardive dans l'enseignement que dans d'autres régions.

Les individus qui possèdent par ailleurs la plus grande expérience de l'enseignement travaillent dans les Cantons de l'Est (moyenne de 12.1 ans) et à Trois-Rivières (11.1 ans). Pourtant ceux de Trois-Rivières ne sont pas parmi les plus âgés.

Si nous nous attardons aux nouveaux enseignants (1 an) dans chacune des unités administratives, nous observons que c'est en Outaouais, au Nord-Ouest, à la CECQ qu'ils sont les plus nombreux (environ 15.0% vs 9.7%

Tableau 149 : Expérience moyenne du personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

C. de l'Est	12.1
Trois-Riv.	11.1
PSBGM	10.7
Nord-Ouest	10.4
Mtl. autres	10.3
CECM	9.9
Qué. autres	9.8
PSBGQ	9.5
Sag. Lac St-J.	9.5
B. St-L. Gasp.	9.4
CECQ	9.3
Outaouais	9.2
C.-N. - N.-Q.	9.1
Total	10.2

pour l'ensemble de la population. Ces unités auraient-elles connu une augmentation plus élevée de la population étudiante créant ainsi une demande plus grande de nouveaux enseignants ? Nous ne saurions l'affirmer sans le recours aux statistiques de la clientèle scolaire dans ces régions.

Tableau 150 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience.*

	1 an	2-5	6-15	16-35	36ans+	Total
Mtl. autres	10.1	30.2	37.7	19.3	2.7	100.0 (1881)
PSBGM	1.8	27.3	45.4	25.5	0.0	100.0 (165)
CECM	7.7	32.2	41.2	17.5	1.3	100.0 (766)
Total Mtl.	9.0	29.5	39.1	19.2	2.2	100.0 (2812)
Qué. autres	8.7	33.2	37.1	19.5	1.4	100.0 (984)
CECQ	15.8	25.3	33.7	24.2	1.0	100.0 (95)
PSBGQ	0.0	25.0	50.0	25.0	0.0	100.0 (4)
Total Qué.	9.3	32.5	36.9	20.0	1.3	100.0 (1082)
B. St-L. Gasp.	12.2	32.5	35.3	18.4	1.6	100.0 (320)
Sag. Lac St-J.	10.8	27.4	43.7	15.8	2.3	100.0 (387)
Trois-Riv.	8.8	32.9	35.5	18.8	3.8	100.0 (574)
C. de l'Est	7.1	31.1	32.1	24.4	5.3	100.0 (283)
Outaouais	16.3	29.9	33.5	18.6	1.8	100.0 (221)
Nord-Ouest	16.0	27.4	35.2	17.2	4.1	100.0 (244)
C.-N. - N.-Q.	7.9	30.7	44.7	15.8	0.9	100.0 (114)
Total	9.7	30.9	37.9	19.1	2.3	100.0 (6038)

* Sans les indéterminés

3.4 Diplôme le plus élevé

Notre intérêt ici est de connaître la composition des régions selon la scolarité de leurs enseignants. Certaines régions recrutent-elles un personnel plus scolarisé ? De quel ordre sont les disparités en 1969-70 ?

Notons tout d'abord que la région de Montréal dans son ensemble est celle qui se caractérise par la plus forte proportion de "16 ans et plus" (45.8% vs 37.0% pour l'ensemble, voir tableau 151). C'est également celle qui compte le moins de "13 ans et moins" (18.2% vs 24.4% pour l'ensemble). A Québec seule la CECQ connaît une sur-représentation des "16 ans et plus" (52.0%). Nous pouvons voir là l'influence de la masculinisation du personnel de la CECQ sur la scolarité.

D'autre part, les régions les moins bien dotées en "16 ans et plus" sont: la Côte-Nord - Nouveau-Québec, le Bas St-Laurent - Gaspésie, le Nord-Ouest et le Saguenay - Lac St-Jean (i.e. moins de 25.0%). Il semble donc que l'on ait exigé moins de diplômes élevés dans les régions "éloignées", car les "13 ans et moins" y sont fortement sur-représentés contrairement à la région de Montréal et à la CECQ, et surtout à la PSBGM où les "13 ans et moins" ne rejoignent que 3.3% de la sous-population. On peut avancer que le fait d'une majorité féminine (58.0%) dans cette unité, n'en affecte pas la scolarité, comme nous aurions pu le croire, sachant que les femmes sont moins scolarisées que les hommes (tableau 141).

Tableau 151 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans+	14-15	13 ans -	Indet.	Total
Mtl. autres	43.5	34.5	30.1	1.8	100.0 (1993)
PSBGM	44.7	46.4	3.3	5.6	100.0 (179)
CECM	51.9	30.3	17.3	0.5	100.0 (786)
Total Mtl.	45.8	34.1	18.3	0.2	100.0 (2958)
Qué. autres	31.2	41.2	26.2	1.4	100.0 (1032)
CECQ	52.0	34.0	12.0	2.0	100.0 (100)
PSBGQ	25.0	75.0	0.0	0.0	100.0 (4)
Total Qué.	33.0	40.7	24.9	1.4	100.0 (1136)
B. St-L. Gasp.	17.4	35.6	45.2	1.7	100.0 (345)
Sag. Lac St-J.	24.7	37.9	36.2	1.2	100.0 (409)
Trois-Riv.	35.1	41.4	22.8	0.7	100.0 (601)
C. de l'Est	34.6	41.6	21.8	2.0	100.0 (298)
Outaouais	30.1	44.5	24.6	0.8	100.0 (236)
Nord-Ouest	22.4	35.2	41.6	0.8	100.0 (250)
C.-N. - N.-Q.	14.9	38.8	44.6	1.7	100.0 (121)
Total	37.0	37.1	24.4	1.5	100.0 (6354)

Il appert que les quatre régions ci-haut mentionnées ont un personnel sur-représenté chez les moins de 30 ans d'âge; par ailleurs on y trouve sans doute moins d'individus spécialisés en français qu'ailleurs. Cette situation peut probablement trouver sa raison dans le fait que ces régions exercent une force d'attraction moindre que les régions de Québec et de Montréal. De plus, les femmes y sont beaucoup mieux représentées que les hommes et ce sont elles qui sont les moins scolarisées.

Les régions de Trois-Rivières, les Cantons de l'Est et l'Outaouais constituent les régions où les individus ont surtout des diplômes de 14 et 15 ans de scolarité (respectivement 41.4%, 41.6% et 44.5% vs 37.1% pour l'ensemble). Ils ne font partie ni des plus scolarisés, ni des moins scolarisés. Il semble que le choix des candidats dans ces régions soit plus étendu que les régions où l'on compte passablement de "13 ans et moins" et on aurait pu y appliquer avec plus de rigueur les exigences au niveau de la scolarité.

3.5 Nature des diplômes

Le tableau 152 nous montre que les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest sont mieux représentées que l'ensemble en ce qui regarde les diplômes uniquement pédagogiques (plus de 45.0% vs 31.0% chez l'ensemble de la population). D'autre part elles sont sous-représentées quant à la formation mixte (moins de 50.0% vs 62.8% pour l'ensemble). La nature de leur formation vient accentuer les disparités déjà observées entre

Tableau 152 : Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Péd.	Péd. & Acad.	Acad.	Total
Mtl. autres	22.6	68.8	7.8	100.0 (1993)
PSBGM	6.1	86.6	6.1	100.0 (179)
CECM	20.6	76.2	2.9	100.0 (786)
Total Mtl.	21.1	71.8	6.4	100.0 (2958)
Qué. autres	38.3	56.4	4.4	100.0 (1032)
CECQ	23.0	74.0	1.0	100.0 (100)
PSBGQ	0.0	50.0	50.0	100.0 (4)
Total Qué.	36.8	57.9	4.3	100.0 (1136)
B. St-L. Gasp.	62.3	33.6	3.2	100.0 (345)
Sag. Lac St-J.	46.9	48.9	3.7	100.0 (409)
Trois-Riv.	32.6	63.4	3.5	100.0 (601)
C. de l'Est	24.2	65.4	9.1	100.0 (298)
Outaouais	30.9	60.6	7.6	100.0 (236)
Nord-Ouest	46.4	48.8	4.4	100.0 (250)
C.-N. - N.-Q.	51.2	43.8	4.1	100.0 (121)
Total	31.0	62.8	5.4	100.0 (6354)

ces régions et les autres régions quant à la scolarité.

Pour la région de Montréal, surtout à la PSBGM et à CECM, la formation pédagogique et académique à la fois, est mieux représentée que dans l'ensemble (86.6% vs 62.8%). Dans la région de Québec, seule la CECQ est dans ce cas (74.0%).

D'autre part les Cantons de l'Est, l'unité "Montréal-autres" et la région de l'Outaouais ont de fortes proportions de diplômés de nature strictement académique (soit respectivement 9.1%, 7.8% et 7.6%) tandis que la CECQ et la CECM en ont très peu (1.0% et 2.9%).

Il apparaît donc que les unités les plus scolarisées: celles de Montréal et de la CECQ comptent beaucoup de diplômes de nature pédagogique et académique, tandis que les régions les moins scolarisées correspondent à celles où les diplômes de nature pédagogique seulement sont les plus nombreux. Les différences entre régions très industrialisées et isolées sont marquées surtout par le sexe et la scolarité des enseignants.

En résumé, on peut diviser les professeurs de français en trois groupes selon les régions: les enseignants les mieux qualifiés dans les grandes agglomérations: Montréal et Québec (CECQ), les moins bien qualifiés dans les régions isolés (Nord-Ouest, C.-N. - N.-Q., Saguenay - Lac St-Jean, Bas St-Laurent - Gaspésie) où les femmes sont en treś forte proportion; les professeurs moyennement qualifiés, dans les régions mitoyennes (Trois-Rivières, Cantons de l'Est, Outaouais). Il semble que l'éloignement joue un rôle dans la qualité des qualifications des professeurs

de français. Les régions "isolées" ont un moins grand choix de candidats et de ce fait exigent moins de qualifications. Cependant, il semble que pour le Nord-Ouest, l'Outaouais et le Bas St-Laurent - Gaspésie, la situation tend à s'améliorer au plan des effectifs enseignants, car les nouveaux y sont sur-représentés face à la population globale, de même qu'à la CECQ. Si cette situation se répète dans le futur, les régions éloignées pourront peut-être parvenir à un développement tel que l'on exigera plus de qualifications au niveau des diplômes pour y enseigner le français.

PORTRAIT-SYNTHESE

Pour résumer les principales caractéristiques individuelles des professeurs de français, l'analyse de la variable sexe nous a démontré que les enseignants de sexe féminin sont à peine plus âgés que ceux du sexe masculin, mais plus expérimentés. Par contre, les hommes détiennent des diplômes plus élevés que les enseignantes et jouissent plus souvent qu'elles d'une formation mixte, les femmes par contre tendent davantage que les hommes à posséder une formation strictement pédagogique.

L'analyse des qualifications nous a révélé l'existence d'un lien entre un diplôme de "16 ans et plus" et une formation mixte, et une scolarité égale ou inférieure à 13 ans avec une formation uniquement pédagogique. Les enseignants les plus expérimentés se caractérisent par de fortes proportions de diplômés de "13 ans et moins", et des diplômes de nature pédagogique, contrairement aux moins expérimentés. D'autre part, on dénote encore 8.3% de "13 ans et moins" chez les nouveaux-venus. Ceci est la preuve d'une grande tolérance, face aux normes établies (14 ans) et aux recommandations du Rapport Parent sur la scolarité (16 ans). Seulement 33.1% de ces nouveaux venus répondent à une scolarité minimum de 16 ans. Bien que la majorité se prévaut d'une formation mixte (62.8%) elle est relativement plus fréquente chez les professeurs détenant 2 à 5 ans ou 16 à 25 ans d'expérience.

Certaines disparités, quant aux caractéristiques des professeurs de français, sont apparues au niveau des unités administratives. La répartition selon le sexe, entre autres, nous a révélé que seule la CECQ

marquait une nette prépondérance du sexe masculin (57.0%) à l'opposé du Nord-Ouest, de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, du Bas St-Laurent - Gaspésie, et de la PSBGM où domine le sexe féminin. Par ailleurs dans les unités où les enseignants sont jeunes, ils sont peu expérimentés et vice-versa en vertu d'une relation entre l'âge et l'expérience. Ainsi, les professeurs de la PSBGM et des Cantons de l'Est sont les plus âgés et les plus expérimentés. Il faut d'ailleurs mentionner qu'il s'agit pour eux de l'enseignement de la langue seconde, en grande partie. Ceux du Bas St-Laurent-Gaspésie, du Nord-Ouest et de l'Outaouais se caractérisent par leur jeune âge et leur brève expérience. Toute la région de Montréal et l'unité CECQ s'imposent par un bon nombre de diplômés de degré universitaire (16 ans et plus) et leurs proportions de diplômes mixtes.

C'est à l'unité PSBGM que l'on trouve le moins de diplômes de 13 ans ou moins ainsi que la plus forte proportion de diplôme de double nature. Pourtant, il s'agit pour ces enseignants de l'enseignement de la langue seconde. (Nous verrons au chapitre 5 si les professeurs d'anglais dans les unités CECM et "Montréal autres" sont aussi bien qualifiés pour enseigner la langue seconde). C'est au Bas St-Laurent - Gaspésie, à la Côte-Nord - Nouveau-Québec, au Nord-Ouest et au Saguenay - Lac St-Jean que l'on observe les plus fortes proportions de diplômes égaux ou inférieurs à 13 ans et de diplômes de nature pédagogique seulement. Il semble assez difficile d'établir un lien entre la scolarité et la nature des diplômes des enseignants des autres régions.

CHAPITRE 5

PROFESSEURS D'ANGLAIS

INTRODUCTION

On compte 4622 professeurs d'anglais au niveau secondaire, en 1969-70, soit 16.4% des enseignants de la formation générale. La majorité de ces enseignants sont responsables de l'enseignement de la langue seconde au Québec (73.2%), tandis qu'un cinquième d'entre eux enseignent la langue première (21.7%). L'importance numérique de ce personnel, de même que l'importance de la matière enseignée, qui est obligatoire à ce niveau, constituent des raisons déjà suffisantes pour procéder à l'analyse de ce personnel.

De plus étant donné que l'anglais représente l'une des deux langues officielles du pays, les anglophones autant que les francophones ont tout à gagner à bien connaître cette langue. Car l'on sait que la menace de voir se détériorer graduellement le français au Québec n'est pas une conséquence néfaste de l'apprentissage de l'anglais mais plutôt de la place prépondérante accordée à l'anglais dans plusieurs milieux de travail. Autrement dit c'est davantage parce qu'on considère que l'anglais est "payant" tandis que le français ne l'est pas.

Il semble toutefois que cette conception favorable à l'enseignement de l'anglais ne soit pas celle qui prévaut dans le système scolaire. Pour enseigner l'anglais, langue seconde on a longtemps cru que la connaissance d'usage suffisait. De cette manière c'était souvent

une langue réduite qui se trouvait transmise aux étudiants. Pour leur part les auteurs du Rapport Parent déclarent que l'anglais, langue seconde, doit être bien enseignée ou pas du tout. On doit viser en plus de l'aspect pratique de la langue, l'aspect culturel en vue d'une meilleure compréhension entre groupes ethniques. Ainsi, en plus d'une scolarité élevée (minimum 16 ans), le Rapport Parent recommande aux professeurs d'anglais, comme langue seconde, une connaissance de la phonétique, du vocabulaire, de la langue parlée, et de la culture qui sous-tend cette langue. Dans ce but le règlement numéro 6 du Ministère de l'Education, daté de l'année 1971, recommande aux institutions d'enseignement d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue seconde, spécialement de la langue parlée. Pour ce faire, il se soucie de la formation des maîtres dans ce domaine et veut prendre des mesures "pour inciter plus d'étudiants anglophones à se spécialiser dans l'enseignement de l'anglais , langue seconde", et invite "les universités de langue anglaise à développer leurs programmes de didactique de l'anglais, comme langue seconde".

Au chapitre 2, nous avons obtenu une description globale des enseignants d'anglais et de leurs qualifications. En les analysant comme entité, nous pourrons pousser plus loin l'analyse de ce groupe d'enseignants.

1.0 ANALYSE DU SEXE

L'anglais constitue un des seuls champs d'expérience avec le français et les sciences religieuses, à présenter un personnel mixte aussi bien réparti entre les individus des deux sexes. On trouve, en effet, 2409 hommes, soit 52.1% et 2209 femmes, soit 47.3%, pour un total de 4622 professeurs d'anglais. Cet équilibre dans la répartition selon le sexe trouve probablement sa raison dans le fait que cette matière s'adresse autant aux filles qu'au garçons et qu'ainsi les hommes tout autant que les femmes ont pu trouver de l'emploi dans cette discipline.

1.1 Age

Bien que la répartition des professeurs d'anglais dans les classes d'âge diffère selon qu'ils sont masculins ou féminins (tableau 153), leur moyenne d'âge varie peu d'un sexe à l'autre puisque celle-ci se situe à 32.2 ans chez les hommes et 33.3 ans chez les femmes.

La répartition des effectifs féminins indique que les catégories "24 ans et moins" et "45 ans et plus" y rejoignent plus d'individus que chez les hommes, tandis que ceux-ci se concentrent davantage entre 25 et 45 ans. Ainsi, les hommes sont un peu plus jeunes que leurs consoeurs puisqu'ils sont 54.8% à être âgés de 20 à 30 ans, contre 52.5% des femmes dans ce cas. Si les hommes sont légèrement plus jeunes que les femmes, qu'en sera-t-il de leur expérience?

Tableau 153 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	25.1	33.0	28.9
25 - 29	29.9	20.4	25.4
30 - 44	30.0	25.1	27.6
45 - 59	12.7	19.0	15.8
60 ans +	2.2	2.5	2.4
Total	100.0 (2409)	100.0 (2209)	100.0 (4622)

1.2 Expérience

Dans l'ensemble, la moyenne d'années d'expérience pour les professeurs d'anglais se situe à 9.6 ans. On observe cependant que cette moyenne varie selon qu'on se situe chez les hommes (9.1 ans) ou chez les femmes (10.1 ans).

On constate ainsi que les professeurs féminins sont en général un peu plus âgés que leurs confrères, et que leur expérience est plus lon-

gue. Ceci apparait surtout dans les catégories en-deça et au-delà de quinze ans d'expérience. On compte relativement plus d'hommes dans les catégories inférieures à quinze ans (78,0%) que de femmes (73.[illegible]

Tableau 154 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	13.2	10.7	12.0
2 - 5	34.8	30.1	32.5
6 - 15	30.0	32.5	31.2
16 - 35	13.5	17.5	15.4
36 ans +	2.9	2.6	2.8
Indét.	5.6	6.7	6.2
Total	100.0 (2409)	100.0 (2209)	100.0 (4622)

Si l'on regarde chez les nouveaux venus (1 an), les hommes y sont relativement plus nombreux (13.2%) que les femmes (10.7%). Cette forte proportion de nouveaux, dans l'ensemble (12.0%), peut s'expliquer soit par une grande mobilité du personnel ou par un ajustement des effectifs enseignants rendu nécessaire par l'application de normes plus strictes quant au ratio maître/élèves. On aurait alors accueilli plus d'hommes

(318) que de femmes (236).

Quoi qu'il en soit une analyse évolutive portant sur quelques années aurait eu comme intérêt de nous renseigner sur les tendances quant à la répartition selon le sexe. La masculinisation de la population enseignante du niveau secondaire a peut-être influencé la composition de ce personnel.

1.3 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble, 28.1% de la population détient un diplôme d'au moins 16 ans de scolarité. La répartition selon le sexe, indique une différence marquée quant à la proportion des diplômés de 16 ans et plus: 35.2% chez les hommes et seulement 20.4% chez les femmes. En considérant comme critère de qualification une scolarité minimum de 16 ans pour enseigner au niveau secondaire, les professeurs d'anglais se situent loin de cet idéal, encore plus les femmes que les hommes.

Les professeurs masculins qui possèdent une scolarité égale à 14-15 ans sont plus nombreux que les femmes (42.7% vs 37.4%). Au contraire celles-ci enregistrent deux fois plus d'individus détenant une scolarité maximum de 13 ans que leurs confrères (38.8% vs 18.3%).

Ces observations nous laissent deviner que la moyenne de scolarité des enseignants de sexe masculin serait plus élevée que celle des professeurs de sexe féminin. La professionnalisation des professeurs d'an-

glais s'opère donc par des hommes jeunes, qui possèdent une scolarité plus élevée que celle des femmes en général.

Tableau 155 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	35.2	20.4	28.1
14 - 15	42.7	37.4	40.2
13 ans -	18.3	38.8	28.1
Indét.	3.8	3.3	3.6
Total	100.0 (2409)	100.0 (2209)	100.0 (4622)

1.4 Nature des diplômes

L' examen du tableau 156 nous révèle que les professeurs masculins sont plus enclins à la possession d'une formation uniquement académique (12.7%) que leurs consoeurs (6.4%), et ils sont aussi plus nombreux à se prévaloir d'une formation mixte, c'est-à-dire, à la fois pédagogique et académique (64.0%) qu'elles (55.5%). Par ailleurs, 36.9% des femmes jouissent d'une formation uniquement pédagogique par rapport à 21.2% des hommes.

En opérant une distinction à partir des deux grands types de formation nous remarquons que là où la formation académique apparaît la plus fréquemment, la scolarité est plus élevée (i.e. 76.7% chez les hommes et 61.9% chez les femmes) tandis que là où la formation pédagogique s'avère plus courante la scolarité est plus faible (92.4% chez les femmes et 85.2% chez les hommes).

Tableau 156 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	21.2	36.9	28.7
Péd. + Acad.	64.0	55.5	60.0
Acad.	12.7	6.4	9.7
Indét.	2.1	1.2	1.7
Total	100.0 (2409)	100.0 (2209)	100.0 (4622)

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Cette partie s'attache aux qualifications des professeurs d'anglais, en ce sens qu'elle traitera de leur scolarité et de leur expérience. Nous essaierons de préciser le lien entre la scolarité et le type de formation. Nous tâcherons de voir si la scolarité des gens moins expérimentés diffère de celle des autres enseignants et en quoi. Nous savons déjà que 28.1% de la population jouit d'une scolarité égale ou supérieure à 16 ans ou encore de 13 ans et moins tandis que plus de 40% des enseignants possèdent un diplôme de 14 ou 15 ans de scolarité. Nous savons également que les hommes sont plus scolarisés que les femmes.

Sur le plan de l'expérience il faut se rappeler que près des deux tiers des professeurs d'anglais oeuvrant au secondaire, en 1969-70, ont passé entre 2 à 15 ans dans l'enseignement (32.5% chez les "2 à 5 ans" et 31.1% chez les "6 à 15 ans"). Par ailleurs on compte seulement un peu plus d'enseignants dont l'expérience se situe entre 16 et 35 ans (15.3%) que de nouveaux venus dans l'enseignement (11.9%). Ces résultats nous permettront de pondérer les phénomènes que nous observerons dans cette partie de l'analyse.

2.1. Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Nous avons cru déceler un lien entre la scolarité et la formation reçue lors de l'analyse des caractéristiques des hommes et des femmes. Ce lien existe-t-il de façon globale?

Nous remarquons au tableau 157 que 92.9% des "16 ans et plus" se prévalent d'une formation mixte, tandis que 68.4% des moins scolarisés ont acquis une formation uniquement pédagogique. D'autre part, 59.1% de ceux qui ont un diplôme de 14 et 15 ans joignent des diplômes de nature pédagogique à des diplômes académiques, tandis que 18.8% est en possession de diplôme uniquement académique.

Tableau 157 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.6	22.1	68.4	12.0	28.7
Péd. + Acad.	92.9	59.1	30.4	40.4	59.9
Acad.	6.5	18.8	1.2	0	9.7
Indét.	0	0	0	47.6	1.7
Total	100.0 (1301)	100.0 (1856)	100.0 (1299)	100.0 (116)	100.0 (4622)

Nous pouvons donc conclure qu'en général, à une scolarité faible est liée une formation uniquement pédagogique. Au contraire, une scolarité de 16 ans correspond presque toujours à une formation mixte, tandis qu'une scolarité de 14-15 ans, est le résultat de l'acquisition d'une formation uniquement académique, pédagogique ou mixte.

Comme le Rapport Parent préconise une scolarité minimum de 16 ans et une formation à la fois pédagogique et académique pour enseigner l'an-

glais au secondaire, il est intéressant de constater que seulement 26.0% des professeurs de cette matière remplissent ces deux conditions.

2.2 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Les enseignants les moins expérimentés (moins de 5 ans), par conséquent les moins âgés, sont les plus scolarisés si l'on regarde leur proportion de "13 ans et moins". Ils ne sont que 11.9% à détenir une telle scolarité comparativement à 21.1% chez les "2 à 5 ans", à 37.0% chez les "6 à 15 ans" et 36.4% chez les "16 à 35 ans" et les "36 ans et plus" (tableau 158).

D'autre part on observe que la proportion des "16 ans et plus" augmente à mesure qu'on avance dans les classes supérieures d'expérience (de 20.9% chez les "1 an" à 32.3% chez les "36 ans et plus"). Ce sont ainsi les professeurs d'anglais les plus âgés qui répondent le mieux à la scolarité recommandée dans le Rapport Parent, c'est-à-dire 16 ans.

Finalement la représentation des diplômes de 14-15 ans de scolarité est de loin plus élevée chez les arrivants que dans toute autre classe d'expérience (64.3% vs 40.2% pour l'ensemble de la population). De plus la proportion des diplômes de 14-15 ans tend à diminuer au fur et à mesure que l'on progresse dans les classes supérieures d'expérience (de 47.3% chez les "2 à 5 ans" à 26.6% chez les "16 ans et plus").

Tableau 158 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
16 ans +	20.9	28.2	30.0	30.5	32.8	24.6	28.1
14 - 15	64.3	47.3	29.1	30.7	26.6	40.8	40.2
13 ans -	11.9	21.1	37.0	36.4	36.7	26.8	28.1
Indét.	2.9	3.3	3.9	2.4	3.9	7.7	3.6
Total	100.0 (554)	100.0 (1504)	100.0 (1441)	100.0 (711)	100.0 (128)	100.0 (284)	100.0 (4622)

En définitive, bien que les enseignants les plus expérimentés soient les mieux dotés en diplômes de "16 ans et plus", ce sont également eux qui totalisent le plus de diplômés de "13 ans et moins". On peut penser que plusieurs enseignants se sont perfectionnés en cours de carrière tandis que d'autres auraient la même formation qu'à leur entrée dans l'enseignement. On note aussi que 11.9% des arrivants n'ont que 13 ans de scolarité. Mais il faut se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps n'importe qui connaissant un peu d'anglais pouvait devenir professeurs d'anglais au secondaire!

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

L'examen du tableau 159 nous révèle que les individus les moins expérimentés sont plus enclins à acquérir un diplôme de nature exclusi-

vement académique que les autres enseignants. En effet, 17.5% de la classe des "1 an", et 15.8% de celle des "2 à 5 ans" possèdent cette formation, tandis que dans les classes plus élevées ils sont moins de 5.0% à détenir une telle formation. Nous avons vu précédemment que les enseignants ayant moins de 5 ans d'expérience, possédaient surtout des diplômes de 14 et 15 ans (tableau 158); on peut ainsi penser que l'importance de la formation académique chez ce groupe d'enseignants, est reliée aux diplômes de 14-15 ans de scolarité.

Pour sa part, la formation pédagogique seule varie peu selon l'expérience: (environ 30.0% partout sauf chez les "2 à 5 ans" où c'est le fait de 23.6% des enseignants). Au contraire, les individus qui joignent des diplômes de nature mixte augmentent avec les années d'expérience. Les diplômés à la fois pédagogique et académique constituent ainsi de 50.7% de la population chez les "1 an" à 64.1% chez les "36 ans et plus". Cette tendance s'avère du même ordre que celle observée à propos des "16 ans et plus". C'est dire que la relation globale perçue entre 16 ans de scolarité et une formation mixte persiste au niveau des strates d'expérience.

Quelle est l'importance de la formation académique chez les jeunes enseignants par rapport aux plus expérimentés? On observe à ce sujet fort peu de différences entre les sous-populations. Partout on retrouve au moins 67.0% des individus avec une formation académique. Par contre la formation pédagogique connaît des variations d'une classe

Tableau 159 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Péd.	30.3	23.6	32.8	30.5	31.3	26.8	28.7
Péd. + Acad.	50.7	58.8	61.4	66.5	64.1	56.7	59.9
Acad.	17.5	15.8	4.5	1.7	3.1	11.6	9.7
Indét.	1.4	1.8	1.3	1.3	1.6	4.9	1.7
Total	100.0 (554)	100.0 (1504)	100.0 (1441)	100.0 (711)	100.0 (128)	100.0 (284)	100.0 (4622)

d'expérience à l'autre. Elle rejoint 81.0% des "1 an" d'expérience et devient graduellement le fait de plus de 95.0% de la population chez les "16 ans et plus" d'expérience. Il semble ainsi que l'on accorderait de moins en moins d'importance, pour enseigner l'anglais, à la possession de diplômes pédagogiques et que par contre de plus en plus on engagerait des candidats avec une formation strictement académique.

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

La région de Montréal à elle seule comprend la moitié de la population étudiée (52.3%) et en y ajoutant les régions de Québec et de Trois-Rivières, les trois-quarts des professeurs d'anglais du secondaire, en exercice en 1969-70, s'y trouvent. (i.e. 15.0% à Québec et 8.7% à Trois-Rivières). Aucune des autres régions ne regroupe que 5.0% des effectifs globaux.

3.1 Sexe

Dans l'ensemble, nous savons que la population est composée de 52.1% d'hommes et de 47.8% de femmes. Qu'en est-il dans chaque région? Certaines unités offrent des variations notables, tandis que la plupart d'entre elles se situent autour de la représentation provinciale (tableau 160).

L'ensemble de la région de Québec affiche pour sa part un écart en faveur du sexe masculin (58.2% vs 41.6%). L'unité "Québec autres" vient en tête avec un personnel à dominante masculine (60.2%). Il en est de même entre autres, pour le Bas St-Laurent-Gaspésie (58.1%), le Saguenay - Lac St-Jean (57.7%) et Trois-Rivières (57.1%).

Si la région de Montréal est formée dans l'ensemble de plus de professeurs féminins (51.3%) que masculins (48.7%), c'est dû en partie à la PSBGM, dont le personnel compte presque deux fois plus de femmes (63.9%) que d'hommes (36.1%). Egalement, à Québec, la CECQ va à l'encontre de l'ensemble de la région, car on y trouve plus de femmes (55.7%) que d'hommes (44.3%).

Tableau 160 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl autres	51.2	48.7	100.0 (1415)
PSBGM	36.1	63.9	100.0 (255)
CECM	48.1	51.9	100.0 (749)
Mtl total	48.7	51.3	100.0 (2419)
Qué. autres	60.2	39.7	100.0 (610)
PSBGQ	50.0	50.0	100.0 (4)
CECQ	44.3	55.7	100.0 (79)
Qué. total	58.2	41.6	100.0 (693)
B. St-L., Gasp.	58.1	41.4	100.0 (227)
Sag., Lac St-J.	57.7	42.2	100.0 (225)
Trois-Riv.	57.1	42.9	100.0 (403)
C. de l'Est	54.4	45.6	100.0 (206)
Outaouais	50.8	48.7	100.0 (197)
Nord-Ouest	49.4	50.6	100.0 (162)
C.N. - N.Q.	48.9	51.1	100.0 (90)
Total	52.1	47.8	100.0 (4622)

3.2 Age

Au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, l'âge moyen des professeurs d'anglais est de 32.7 ans. Les variations autour de cette moyenne vont de 28.5 ans pour la PSBGQ à 35.3 ans dans les Cantons de l'Est (tableau 161). Toutefois la PSBGQ ne représente que quatre (4) individus ce qui n'apparaît guère significatif.

Tableau 161 : Age moyen des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

C. de l'Est	35.3 ans
Mtl autres	33.8 ans
Trois-Riv.	33.5 ans
PSBGM	33.0 ans
Nord-Ouest	32.5 ans
Qué. autres	32.4 ans
Outaouais	32.4 ans
CECQ	31.9 ans
C.N. - N.O.	31.6 ans
Sag., L. St-J.	31.4 ans
CECM	31.3 ans
Bas St-L., Gasp.	30.3 ans
PSBGQ	28.5 ans
Total	32.7 ans

Tableau 162 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-34	45-59	60 ans+	Total
Mtl. autres	25.7	24.3	24.1	17.6	3.2	100.0 (1415)
PSBGM	29.3	24.7	29.4	18.0	1.0	100.0 (255)
CECM	31.7	27.0	27.9	12.4	0.9	100.0 (749)
Total Mtl.	27.7	25.2	28.8	16.0	2.3	100.0 (2419)
Qué. autres	30.0	26.6	25.6	14.8	3.1	100.0 (610)
PSBGQ	25.0	50.0	25.0	0.0	0.0	100.0 (4)
CECQ	27.8	29.1	27.8	15.2	0.0	100.0 (79)
Total Qué	29.7	27.0	25.8	14.7	2.7	100.0 (693)
B. St-L. Gasp.	39.2	26.0	23.0	9.3	2.6	100.0 (227)
Sag. Lac St-J.	26.7	25.8	36.4	10.2	0.9	100.0 (225)
Trois-Riv.	28.0	23.8	26.1	18.6	3.5	100.0 (403)
C. de l'Est	26.2	21.8	25.2	23.8	2.9	100.0 (206)
Outaouais	32.5	22.3	27.4	15.7	2.0	100.0 (197)
Nord-Ouest	31.5	30.2	19.1	17.3	1.9	100.0 (162)
C.-N. - N.-Q.	30.0	27.8	28.9	12.2	1.1	100.0 (90)
Total	28.9	25.4	27.6	15.8	2.4	100.0 (4622)

Le plus jeune serait ainsi celle du Bas St-Laurent - Gaspésie où 65.2% de la population a moins de 30 ans comparativement à 54.3% pour l'ensemble des enseignants (tableau 162). D'autre part les Cantons de l'Est se distinguent par leur moyenne d'âge la plus élevée parce que les individus âgés de plus de 44 ans y sont proportionnellement mieux représentés que partout ailleurs (i.e. 26.7% vs 18.2% pour l'ensemble).

Prenons maintenant connaissance d'une donnée connexe à l'âge, c'est-à-dire l'expérience laquelle nous permettra de mieux situer nos sous-populations les unes par rapport aux autres.

3.3 Expérience

L'expérience moyenne des professeurs d'anglais est de 6.8 ans (tableau 163). Quatre régions se distinguent légèrement de ce résultat provincial, tandis que la plupart d'entre elles se situent autour de cette mesure.

Les régions du Saguenay - Lac St-Jean et du Bas St-Laurent - Gaspésie recrutent le personnel le plus jeune (moyennes respectives de 7.7 ans et 7.9 ans). Dans le cas du Saguenay - Lac St-Jean cette position lui est dûe à une faible proportion d'individus ayant au-delà de 15 ans d'expérience (13.5% vs 19.4% pour l'ensemble de la population). Pour le Bas St-Laurent - Gaspésie, par contre, la situation est différente: c'est sa forte représentation en moins de 6 ans d'expérience qui détermine sa basse moyenne d'expérience (55.4% vs 47.5% pour l'ensemble).

Tableau 163 : Expérience moyenne des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

Trois-Riv.	11.7 ans
C. de l'Est	11.0 ans
Nord-Ouest	10.7 ans
Mtl. autres	10.1 ans
PSBGM	9.7 ans
Qué. autres	9.2 ans
CECQ	8.9 ans
C.-N. - N.-Q.	8.7 ans
Outaouais	8.6 ans
CECM	8.5 ans
B. St-L. Gasp.	7.9 ans
Sag. Lac St-J.	7.7 ans
PSBGQ	6.5 ans
Total	9.8 ans

D'autre part c'est dans les Cantons de l'Est et à Trois-Rivières que l'on enregistre les moyennes d'expérience les plus élevées, soit respectivement 11.0 ans et 11.7 ans. Que se passe-t-il dans ces régions ? Nous y retrouvons tout simplement proportionnellement plus d'individus dont l'expérience est supérieure à 15 ans que partout ailleurs (25.8%

Tableau 164 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: Unités administratives selon l'expérience.*

	1 an	2-5	6-15	16-35	36ans +	Total
Mtl. autres	11.0	34.2	33.5	17.5	3.7	100.0 (1314)
PSBGM	12.3	31.3	37.4	17.2	1.8	100.0 (227)
CECM	14.3	34.9	34.4	15.1	1.3	100.0 (720)
Total Mtl.	12.2	34.1	34.2	16.7	2.2	100.0 (2261)
Qué. autres	12.7	35.5	33.4	16.0	2.3	100.0 (574)
PSBGQ	0.0	33.3	66.6	0.0	0.0	100.0 (3)
CECQ	10.4	35.1	32.5	22.1	0.0	100.0 (77)
Total Qué.	12.4	35.5	33.5	16.6	2.0	100.0 (654)
B. St-L. Gasp.	13.5	41.9	30.2	12.1	2.3	100.0 (215)
Sag. Lac St-J.	15.4	35.3	36.3	11.9	1.6	100.0 (201)
Trois-Riv.	12.0	32.8	31.5	18.0	5.7	100.0 (384)
C. de l'Est	11.6	29.5	33.2	21.1	4.7	100.0 (190)
Outaouais	16.3	36.3	29.5	16.3	1.6	100.0 (190)
Nord-Ouest	17.0	35.8	25.8	15.1	6.3	100.0 (159)
C.-N. - N.-Q.	13.1	36.9	35.7	11.9	2.4	100.0 (84)
Total	12.8	34.7	33.2	16.4	3.0	100.0 (4338)

* sans les indéterminés

dans les Cantons de l'Est et 23.7% à Trois-Rivières comparativement à 19.4% chez l'ensemble de la population).

Par ailleurs l'absence de statistiques sur la clientèle scolaire correspondante nous rend difficile l'interprétation de certains résultats. En étudiant ainsi la classe des nouveaux venus (1 an), on constate qu'il existe des variations de proportions à travers les régions. C'est au Nord-Ouest, en Outaouais et au Saguenay - Lac St-Jean que l'engagement de nouveaux professeurs d'anglais en 1969-70, a été le plus prononcé (plus de 15.0%). Toutes ces hypothèses sont plausibles, mais nous pensons qu'il s'agit, pour les régions où les enseignants sont jeunes et peu expérimentés (Bas St-Laurent - Gaspésie, Saguenay - Lac St-Jean) d'une forte émigration qui cause un roulement continuel, faisant ainsi de la place aux jeunes professeurs.

Par contre, dans les Cantons de l'Est, sachant que les individus de langue maternelle anglaise sont nombreux, la carrière dans l'enseignement de cette matière joue sans doute un rôle important sur la stabilité des enseignants de cette région, ce qui les porte à former le groupe des plus âgés, et des plus expérimentés peu après ceux de Trois-Rivières.

3.4 Diplôme le plus élevé

Nous savons que dans l'ensemble, 28.1% de la population détient un diplôme de 16 ans et plus de scolarité ou encore de 13 ans ou moins, et 40.2% ont un diplôme de 14-15 ans (tableau 165). Comment se comportent les régions face à cette répartition ?

Tableau 165 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14-15	13 ans -	Indet.	Total
Mtl. autres	32.2	38.7	25.2	3.9	100.0 (1415)
PSBGM	22.4	71.8	3.9	2.0	100.0 (255)
CECM	39.5	35.8	23.1	1.6	100.0 (749)
Total Mtl.	33.4	41.3	22.3	3.0	100.0 (2419)
Qué. autres	26.9	36.7	31.3	5.1	100.0 (610)
PSBGQ	25.0	50.0	25.0	0.0	100.0 (4)
CECQ	25.3	46.8	25.3	2.5	100.0 (79)
Total Qué.	26.7	37.9	30.6	4.8	100.0 (693)
B. St-L. Gasp.	9.7	42.7	45.4	2.2	100.0 (227)
Sag. Lac St-J.	14.2	37.3	42.7	5.8	100.0 (225)
Trois-Riv.	26.3	39.2	31.0	3.5	100.0 (403)
C. de l'Est	27.2	37.4	33.0	2.4	100.0 (206)
Outaouais	23.4	40.6	31.5	4.6	100.0 (197)
Nord-Ouest	16.7	38.9	38.9	5.6	100.0 (162)
C.-N. - N.-Q.	21.1	38.9	34.4	5.6	100.0 (90)
Total	28.1	40.2	28.1	3.6	100.0 (4622)

Sur le plan des plus scolarisés (16 ans et plus), seule la région de Montréal, surpasse le taux provincial (33.4% vs 28.1%), la CECM en tête (39.5%). D'autre part, c'est la région du Bas St-Laurent - Gaspésie qui répond le moins à une telle scolarité (9.7%) recommandée dans le rapport Parent aux enseignants du niveau secondaire. La PSBGM enregistre 71.8% de ses effectifs chez les "14-15 ans". Il est à noter que les diplômés de "13 ans et moins" qui enseignent dans cette unité sont très rares (3.9%). Les individus détenant de tel diplôme sont pourtant nombreux dans l'ensemble (28.1%) et principalement au Bas St-Laurent - Gaspésie (45.4%), au Saguenay - Lac St-Jean (42.7%), et au Nord-Ouest (38.9%). Les régions de Montréal et de Québec se caractérisent par les plus faibles représentations dans cette catégorie (22.3% et 30.6% respectivement).

Bref les professeurs d'anglais de la région de Montréal se distinguent par une scolarité plus élevée que celle des enseignants des autres régions, particulièrement de ceux du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest où les individus ont une très faible scolarité. Rappelons-nous également, que comptent ces derniers, à l'exception des enseignants du Nord-Ouest parmi les plus jeunes et les moins expérimentés. Or, nous avons vu précédemment que plus les gens sont expérimentés plus ils possèdent une scolarité égale ou supérieure à 16 ans, et vice-versa (tableau 158). Il semble donc que ce lien subsiste au niveau de certaines unités. Mais qu'en est-il de la correspondance entre la scolarité et la nature de la formation dans chaque région ?

3.5 Nature des diplômes

Au total, une formation uniquement pédagogique convient à 28.7% de la population. A la lecture du tableau 166 , on constate que les enseignants de certaines régions sont plus enclins que d'autres à la posséder. C'est le cas surtout du Bas St-Laurent - Gaspésie, où ils en ont dans 62.6% des cas. Comme une telle formation ne forme pas un spécialiste en langue, on peut se demander dans quelles conditions s'y effectue l'enseignement de l'anglais. Au Saguenay - Lac St-Jean, au Nord-Ouest et à la CECQ, 38.0% de chaque sous-population ne détient également que des diplômes pédagogiques. Par ailleurs, on trouve relativement plus d'enseignants détenant uniquement une formation académique à la Côte-Nord - Nouveau - Québec et en Outaouais que dans l'ensemble (14.4%, 14.8% et 12.7% vs 9.7%).

Tous les enseignants de la région de Montréal se distinguent par une forte propension à l'acquisition de diplômes de double nature (68.2%), spécialement ceux qui travaillent à la PSBGM (93.3%). On se souvient que ces derniers n'étaient pourtant pas ceux qui détenaient le plus de diplômes de 16 ans et plus (22.4% vs 28.1% dans l'ensemble). Cependant, ils sont les plus nombreux à posséder une scolarité minimum de 14 ans.

D'autre part, ce sont les professeurs du Bas St-Laurent - Gaspésie qui sont le moins enclins à acquérir une formation mixte. Seulement 30.4% de la sous-population s'en prévaut. Egalement là, ce sont les plus nombreux à posséder des diplômes d'au plus 13 ans de scolarité.

Tableau 166 : Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Ped.	Ped.&Acad.	Acad.	Indet.	Total
Mtl. autres	21.8	64.7	11.8	1.7	100.0 (1415)
PSBGM	3.9	93.3	2.7	0.0	100.0 (255)
CECM	24.4	66.2	8.9	0.4	100.0 (749)
Total Mtl.	20.7	68.2	10.0	1.1	100.0 (2419)
Qué. autres	32.5	55.7	8.9	2.9	100.0 (610)
PSBGQ	25.0	50.0	25.0	0.0	100.0 (4)
CECQ	38.0	51.9	8.9	1.3	100.0 (79)
Total Qué.	33.0	55.3	8.9	2.7	100.0 (693)
B. St-L. Gasp.	62.6	30.4	6.2	0.9	100.0 (227)
Sag. Lac St-J.	38.7	52.4	7.1	1.8	100.0 (225)
Trois-Riv.	34.5	55.3	7.4	2.7	100.0 (403)
C. de l'Est	30.1	57.8	11.2	1.0	100.0 (206)
Outaouais	37.1	48.2	12.7	2.0	100.0 (197)
Nord-Ouest	38.9	42.6	14.8	3.7	100.0 (162)
C.-N. - N.-Q.	35.6	45.6	14.4	4.4	100.0 (90)
Total	28.7	59.9	9.7	1.7	100.0 (4622)

PORTRAIT-SYNTHESE

Nous rappellerons ici les principales caractéristiques des professeurs d'anglais en service au niveau secondaire, en 1969-70, afin d'en tracer le portrait le plus réaliste possible.

Sachant que les hommes sont un peu plus nombreux dans l'enseignement de l'anglais que les femmes, nous avons constaté lors de l'analyse du sexe que les enseignants masculins sont à peine plus jeunes que leurs consoeurs et que leur expérience est moins prononcée qu'elles. Les hommes jouissent, en général, d'une scolarité plus élevée que celle des professeurs féminins et sont plus enclins à l'acquisition d'une formation académique que les femmes qui possèdent plutôt une formation pédagogique.

L'analyse des qualifications nous a démontré l'existence d'un lien entre les diplômes élevés et une formation mixte, entre une scolarité égale ou inférieure à 13 ans et des diplômes de nature strictement pédagogique, et entre une scolarité de 14-15 ans et une formation uniquement académique. D'après les années d'expérience, nous avons observé que les enseignants les moins expérimentés (moins de 5 ans), détiennent moins de diplômes de "13 ans et moins" et possèdent le plus de diplômes académiques seuls, tandis que leurs confrères ayant plus de 6 ans d'expérience, possèdent surtout des diplômes de "13 ans et moins " ou de "16 ans et plus", et une formation mixte.

A la section des unités administratives, nous avons repéré certaines disparités quant aux variables étudiées. Tandis que la région de Québec (surtout l'unité "Québec autres") affiche une composition à dominante

masculine, de même que le Bas St-Laurent - Gaspésie, celle de Montréal, se révèle à majorité féminine, surtout à la PSBGM (63.9%). Au point de vue de l'âge, deux régions ressortent: le Bas St-Laurent - Gaspésie dont la moyenne d'âge est de 30.3 ans et les Cantons de l'Est de 35.3 ans vs 32.7 ans dans l'ensemble. Ces deux régions se situent également aux deux pôles de l'expérience, de même que Trois-Rivières (moyenne d'expérience de 11.7 ans), et le Saguenay - Lac St-Jean (moyenne de 7.7 ans). D'une façon globale, le lien entre l'âge et l'expérience subsiste même au niveau des régions. Au plan de la scolarité, c'est la région de Montréal qui domine avec sa forte proportion de "16 ans et plus, particulièrement à la CECM, tandis que la PSBGM est la plus scolarisée si l'on tient compte des "14 ans et plus". C'est également dans la région de Montréal (PSBGM spécialement) que les professeurs sont le plus enclins à obtenir une formation mixte. Les unités caractérisées par un personnel faiblement scolarisé sont surtout: le Bas St-Laurent - Gaspésie, le Saguenay - Lac St-Jean et le Nord-Ouest. Le personnel de chacune de ces régions est fortement enclin à acquérir une formation de nature exclusivement pédagogique.

CHAPITRE 6

PROFESSEURS D'HISTOIRE

INTRODUCTION

Au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, 2625 individus dispensent l'enseignement de l'histoire. Ce groupe représente 7.3% de tous les enseignants oeuvrant à ce niveau durant cette période. Il occupe le sixième rang sur le plan quantitatif.

L'analyse de cette catégorie d'enseignants revêt une importance particulière en vertu du fait qu'après avoir parlé longtemps d'une pénurie d'enseignants qualifiés au Québec, dans presque tous les domaines, on se retrouve en juin 1970 avec une offre excédentaire de services de la part de diplômés dans certaines disciplines, notamment en histoire[1]. Faut-il pour autant croire les professeurs en place tous très qualifiés? C'est là que la situation se fait plus délicate.

Nous avons vu, au chapitre troisième, que les enseignants qui assument en 1969-70 l'enseignement de l'histoire, au niveau secondaire du moins, n'ont pas tous atteint un degré de scolarité où l'on acquiert généralement un certain niveau de spécialisation (i.e. au moins 14-15 ans). De même, il est possible que des individus dont la scolarité correspond à 16 ans et plus soient spécialisés dans une autre discipline que l'histoire même s'ils enseignent l'histoire!

Nous nous proposions au départ, de faire une étude sur l'utilisation des ressources en personnel. Nous voulions tout d'abord identifier

---

(1) D'après les statistiques publiées par le Bureau Québécois de Placement des instituteurs, juin 1970.

un certain nombre de diplômes comportant une spécialisation en histoire en établissant une sorte de gradation des diplômes retenus. Nous cherchions de cette façon un moyen de sélectionner parmi toute la population des enseignants du niveau secondaire les gens spécialisés en histoire et nous nous proposions de regarder parallèlement ce qu'ils enseignent. A ce moment nous aurions pu voir, durant l'année 1969-70, qui sont et que font les diplômés en histoire. Mais comme nous l'avons déjà noté, cette étude s'est avérée impossible à réaliser[1].

Malgré cette lacune et l'utilisation restreinte que nous pouvons faire de nos variables concernant les qualifications, nous essaierons de tenir compte de ces facteurs tout au long de l'analyse. Nous pouvons contribuer, tout au moins, à tracer un portrait précis et détaillé des enseignants qui occupaient un poste de professeur d'histoire au niveau secondaire en 1969-70.

---

(1) Voir CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième, pp. 38-46.

1.0 ANALYSE DU SEXE

La répartition des professeurs d'histoire selon le sexe s'avère semblable à ce qu'on observe sur ce point dans l'ensemble du niveau secondaire durant l'année 1969-70: 55.4% d'hommes et 44.6% de femmes. Comme ce résultat global semble lié à une évolution dans le sens d'une masculinisation du personnel, nous avons toutes les raisons de croire qu'en histoire comme ailleurs ce phénomène a joué. Bien que nous ne puissions pas mesurer ici l'influence de l'arrivée d'un bon nombre d'hommes dans cette discipline, nous croyons que l'analyse comparative des caractéristiques des hommes et des femmes qui enseignent l'histoire nous éclairera tout de même un peu sur le sens des changements en cours.

1.1 Age

La moyenne d'âge des professeurs d'histoire, en 1969-70, est de 29.8 ans. Cette moyenne s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes, leur moyenne d'âge étant identique.

Lorsque nous regardons la distribution des deux groupes dans les classes d'âge, nous observons toutefois un certain nombre de différences (tableau 167).

Environ les deux tiers de la population a moins de 30 ans. Mais alors que la catégorie la plus dense chez les hommes se situe de 25 à 29 ans (38.0% vs 24.4% pour les femmes), chez les femmes celle des "24 ans et moins" s'avère la plus imposante (42.7% vs 27.8% pour les hommes). Ces écarts sont en partie contre-balancés par la représentation plus imposante

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 167 : Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	27.8	42.7	34.3
25 - 29	38.0	24.4	32.0
30 - 44	26.9	20.9	24.2
45 - 59	6.3	10.0	7.9
60 ans +	1.1	2.1	1.6
Total	100.0 (1455)	100.0 (1165)	100.0 (2625)

des femmes dans les classes d'âge supérieures à 44 ans (12.1% vs 7.4% chez les hommes).

Il semble que du côté des femmes nous soyons en mesure d'observer certains phénomènes. Beaucoup d'entre elles arriveraient dans l'enseignement assez jeunes puis se retireraient à un certain moment soit à la suite de leur mariage ou pour d'autres raisons. Par ailleurs les hommes y entreraient un peu plus tard et contribueraient surtout aux effectifs de la strate de 25 à 45 ans. Par la suite ou les femmes reviendraient à l'en-

seignement ou les hommes quitteraient le milieu enseignant de sorte que les premières soient mieux représentées que les hommes dans les catégories extrêmes d'âge (i.e. 1 an et 45 ans et plus).

1.2 Expérience

Les professeurs d'histoire possèdent en moyenne 7.9 années d'expérience dans l'enseignement. Comme leur moyenne d'âge est de 29.8 ans on peut penser que la plupart d'entre eux sont arrivés assez tôt dans l'enseignement.

Il semble toutefois que les femmes soient généralement un peu plus expérimentées que les hommes, leur moyenne d'années d'expérience étant de 8.7 ans par rapport à 7.3 ans pour les hommes. L'examen du tableau 168 nous en dira plus long sur cette question.

Tableau 168 : Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	14.1	14.0	14.0
2 - 5	40.9	33.6	37.6
6 - 15	29.0	30.5	29.6
16 - 35	9.1	13.2	10.9
36 ans +	1.5	1.9	1.7
Indét.	5.4	6.9	6.2
Total	100.0 (1453)	100.0 (1165)	100.0 (2625)

On compte autant d'arrivants dans les deux groupes soit 14.0%, mais aussi moins d'individus ayant entre 2 et 5 ans d'expérience chez les femmes que chez les hommes (33.6% vs 40.9%). C'est dire que la majorité des enseignants d'histoire qui sont entrés dans l'enseignement au cours des cinq dernières années, à partir de 1969-70, sont de sexe masculin. En termes d'effectifs cela représente 700 hommes et 554 femmes. On est davantage porté à croire à une masculinisation du personnel lorsque l'on observe parallèlement ce qui se passe dans les catégories supérieures d'expérience: 10.6% des hommes possèdent plus de 15 ans d'expérience contre 15.1% chez les femmes (soit 155 hommes et 176 femmes). Quelles conséquences peuvent découler de ce renversement des forces, au niveau des qualifications?

1.3 Diplôme le plus élevé

Les hommes jouissent généralement d'une scolarité plus élevée que les femmes (tableau 169). Les diplômes comportant 16 ans et plus de scolarité leur reviennent ainsi plus fréquemment qu'aux enseignants de sexe féminin (49.8% vs 27.7%). Par contre les diplômes correspondant à la scolarité la moins élevée (13 ans et moins) sont détenus proportionnellement par un plus grand nombre de femmes que d'hommes (25.0% vs 7.0%).

Tableau 169 : Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	49.8	27.7	39.9
14 - 15	41.7	45.9	43.5
13 ans -	7.0	25.0	15.0
Indét.	1.5	1.4	1.5
Total	100.0 (1455)	100.0 (1165)	100.0 (2625)

Si on compare ces résultats avec la scolarité recommandée dans le Rapport Parent soit un minimum de 16 ans, force nous est de constater que les hommes y répondent mieux que les femmes. Par ailleurs, les normes du Ministère s'en tiennent à 14 ans (13 ans plus un an de pédagogie). Sur ce plan aussi les hommes font meilleure figure avec leur 91.5% de "14 ans et plus" par rapport à 73.6% chez les femmes. Si nous considérons la scolarité comme un indice de la qualité de l'enseignement, il semble que la présence d'un certain nombre d'hommes dans cette discipline affecte positivement la qualité de l'enseignement.

1.4 Nature des diplômes

Les enseignants d'histoire possèdent pour la plupart une formation de type mixte, soit 69.1% d'entre eux (tableau 170). Nous savons par ail-

leurs qu'il existe certaines exigences au sujet de la nature des diplômes pour l'enseignement de l'histoire qui correspondent à la connaissance de la matière (diplôme académique) et à la connaissance des méthodes d'enseignement (diplôme pédagogique). Nous constatons ainsi que la majorité des enseignants s'y conforme. Par contre la présence simultanée des deux types de diplômes est davantage le fait des hommes que des femmes (75.9% vs 60.8%).

Tableau 170 : Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	13.5	34.6	22.9
Péd. + Acad.	75.9	60.8	69.1
Acad.	10.0	4.1	7.4
Indét.	0.5	0.5	0.6
Total	100.0 (1455)	100.0 (1165)	100.0 (2625)

Comme pour l'ensemble du niveau secondaire durant l'année étudiée, les femmes jouissent en plus grand nombre d'une formation strictement pé-

dagogique que les hommes (34.6% vs 13.5%) alors que ceux-ci détiennent plus de diplômes uniquement académiques qu'elles (10.0% vs 4.1%).

Nous commençons dès lors à percevoir un lien entre la scolarité et la nature des diplômes acquis. Nous nous souvenons que la moitié des hommes ont 16 ans et plus de scolarité. Ici nous découvrons qu'ils possèdent également une formation plus souvent mixte que les femmes. De quelle façon la scolarité des hommes favoriserait-elle une formation mixte? Cette situation ne peut être dissociée du contexte socio-culturel qui a prévalu au Québec durant une longue période. D'une part les collèges classiques étaient surtout destinés aux garçons qui par la suite pouvaient se diriger en plus grand nombre que les filles vers l'Université. L'alternative est la suivante: certains auraient ajouté à leur Baccalauréat ès arts une année de pédagogie à la suite de laquelle ils obtenaient un Baccalauréat en pédagogie détenant ainsi une scolarité de 16 ans et une formation mixte; d'autres auraient poursuivi des études universitaires dans une discipline académique avec la possibilité de s'inscrire en même temps à l'Ecole Normale Supérieure, ceci leur garantissant une formation de type mixte ainsi qu'une scolarité supérieure à 16 ans.

Quelques femmes ont probablement suivi un cheminement semblable. Mais il semble que la plupart d'entre elles soient passées par les Ecoles Normales puisque 70.9% d'entre elles ont moins de 15 ans de scolarité et presque toutes ont reçu une formation pédagogique.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Cette analyse comporte trois dimensions: l'expérience, la scolarité et la nature de la formation acquise. Nous connaissons déjà le niveau de scolarité des professeurs d'histoire de même que leur distribution dans les différentes strates d'expérience pour avoir analysé ces deux aspects dans la section précédente.

Nous voulons ici vérifièr globalement la relation entre la scolarité et la nature des diplômes que nous avons déjà abordée de façon sommaire par le biais des sexes. Nous voulons également caractériser les différentes strates d'expérience sur le plan de la scolarité en accordant une attention particulière aux arrivants.

Nous savons que ceux-ci forment 14.1% des enseignants d'histoire au niveau secondaire, en 1969-70. C'est un des taux d'arrivants les plus élevés que l'on observe cette année-là. Nous pouvons présentement nous interroger sur les raisons d'un pareil taux à une époque où il semble commencer à y avoir peu de postes disponibles par rapport aux offres de services[1]. On a tout de même embauché durant l'année 1969-70, 368 personnes pour enseigner l'histoire. Une arrivée aussi forte de nouveaux professeurs peut être reliée à différents phénomènes: augmentation des ins-

---

(1) Nous n'avons pas les données pertinentes pour poursuivre l'analyse dans ce sens. Nous nous référons aux statistiques du Bureau Québécois de Placement des instituteurs lesquelles révèlent qu'un bon nombre de diplômés en histoire n'ont pu trouver de travail en juin 1970. Nous supposons que pour que l'on tienne de tels propos à ce moment là, certains malaises devaient être présents auparavant lesquels ont entraîné la mise sur pied d'un organisme chargé de recevoir les offres d'emploi et de les acheminer vers les employeurs éventuels.

criptions à des cours d'histoire, rattrapage dans certaines régions, taux de remplacement du personnel plus élevé que dans d'autres disciplines, etc.

Quoi qu'il en soit le seul fait que plusieurs diplômés en histoire n'ait pas trouvé de travail en 1970, nous incite à accorder une importance assez grande aux qualifications des nouveaux venus dans cette discipline en 1969-70, de même qu'à celles de tous les professeurs d'histoire.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Les diplômes de 16 ans et plus de scolarité détenus par les enseignants d'histoire correspondent dans 96.8% des cas à une formation de type mixte (tableau 171). Sinon ce sont des diplômes académiques seulement (3.1%).

Tableau 171 : Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.2	24.7	79.0	15.4	22.9
Péd. + Acad.	96.8	61.6	19.7	46.2	69.1
Acad.	3.1	13.7	1.3	0	7.4
Indét.	0	0	0	38.5	0.6
Total	100.0 (1048)	100.0 (1143)	100.0 (395)	100.0 (39)	100.0 (2625)

Pour leur part les diplômes de 14-15 ans sont généralement liés à une formation de type mixte (61.6%) et plus souvent à une formation uniquement pédagogique qu'à une formation strictement académique (24.7% vs 13.7%).

Les diplômes à la fois pédagogique et académique sont de moins en moins bien représentés à mesure que la scolarité s'abaisse. Il en va tout autrement des diplômes exclusivement pédagogiques qui constituent 79.0% des "13 ans et moins" (contre 0.2% chez les "16 ans et plus").

Les individus les plus qualifiés se retrouvent dans la catégorie des "16 ans et plus", d'une part en raison de leur scolarité, mais aussi grâce à leur formation presque toujours pédagogique et académique. Cependant on ne peut dire si leur champ de spécialisation se trouve en histoire. Toutefois, ils demeurent plus qualifiés, au sens large, que ceux qui possèdent des diplômes pédagogiques d'une valeur de 13 ans et moins. En terme de diplômes ces derniers représentent l'équivalent d'un Brevet C qui ne comporte pas de spécialisation dans une matière donnée (et par ailleurs n'est plus usité dans les Ecoles normales).

S'il est vrai qu'on a un surplus de diplômés en histoire au Québec, il est aussi vrai que plusieurs professeurs d'histoire en exercice durant l'année 1969-70, ne répondaient pas aux normes émises par le Ministère de l'Education.

Ce ne sont toutefois que des considérations globales. Certaines régions sont peut-être mieux pourvues que d'autres. Nous étudierons cet

aspect lorsque nous nous pencherons sur le problème des disparités régionales.

2.2 <u>Expérience selon le diplôme le plus élevé</u>

De la catégorie de 1 an d'expérience à celle de 36 ans et plus d'expérience, les diplômes correspondant à 16 ans et plus de scolarité voient leurs proportions varier positivement. Celles-ci passent en effet de 33.2% dans la catégorie inférieure à 52.3% pour la catégorie supérieure (tableau 172A).

Tableau 172A: Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
16 ans +	33.2	39.3	41.8	47.4	52.3	33.3	39.9
14 - 15	58.7	49.4	33.6	32.4	20.5	46.9	43.5
13 ans -	7.1	9.9	23.3	18.1	25.0	16.7	15.0
Indét.	1.1	1.3	1.3	2.1	2.3	3.1	1.5
Total	100.0 (368)	100.0 (987)	100.0 (777)	100.0 (287)	100.0 (44)	100.0 (162)	100.0 (2625)

Cependant les diplômes correspondant à 13 ans et moins de scolarité suivent la même ligne d'évolution que "les 16 ans et plus". Quasi absents chez les moins expérimentés (7.1% chez "les 1 an" et 9.9% chez les "2 à 5 ans") ils englobent le quart des enseignants sont l'expérience est de 36 ans et plus (25.0%).

Nous observons ainsi deux mouvements parallèles: une tendance à une hausse des "16 ans et plus" et des "13 ans et moins" à partir des enseignants les plus jeunes aux plus âgés. Ainsi lorsqu'on se réfère aux recommandations du Rapport Parent portant sur une scolarité minimale de 16 ans pour enseigner au niveau secondaire, nous remarquons que ce sont les individus les plus âgés et les plus expérimentés qui répondent le mieux à ces exigences. Si par ailleurs nous nous basons sur les normes du Ministère de l'Education, les plus jeunes enseignants se retrouvent au premier rang avec plus de 90.0% de "14 ans et plus" de scolarité. Il semble bien que 14 ans de scolarité soit le critère de sélection utilisé depuis cinq ans (les"14-15 ans de scolarité" étant surtout le fait des "5 ans et moins" d'expérience). Alors, pourquoi les enseignants les plus âgés recherchent-ils des diplômes plus élevés? Ce sont peut-être les individus les plus motivés au perfectionnement du fait qu'au fur et à mesure qu'ils accumulent les années d'expérience, la probabilité de faire carrière dans l'enseignement augmente. Les jeunes enseignants, pour leur part, ne sont pas encore fixés sur leur avenir professionnel. Il y a aussi le fait qu'à partir d'un certain nombre d'années d'expérience le salai-

re est plafonné et seule une hausse de la scolarité peut faire varier les revenus d'un enseignant de façon positive.

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

Nous avons déjà vu que la plupart des diplômes comportant 16 ans et plus d'études étaient reliés à une formation à la fois pédagogique et académique. Ainsi parallèlement à la hausse proportionnelle des diplômes de "16 ans et plus", de la catégorie de 1 an d'expérience à celle des "36 ans et plus", on assiste à une hausse des diplômes mixtes lesquels passent de 61.4% à 77.3% pour les mêmes catégories (tableau 172-B).

Tableau 172-B Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Péd.	25.0	21.0	25.1	20.9	20.5	24.1	22.9
Péd. + Acad.	61.4	68.8	71.7	75.6	77.3	62.3	69.1
Acad.	12.8	10.0	2.8	2.8	2.3	10.5	7.4
Indét.	0.8	0.2	0.4	0.7	0	3.1	0.6
Total	100.0 (368)	100.0 (987)	100.0 (777)	100.0 (287)	100.0 (44)	100.0 (162)	100.0 (2625)

Les diplômes uniquement pédagogiques connaissent une représentation sensiblement du même ordre d'une catégorie d'expérience à l'autre, quoique un peu plus élevée chez les "1 an".

Un des plus grands changements survenus au cours des cinq dernières années concerne l'avènement d'un nombre croissant d'enseignants dont la formation est strictement académique (10.0% chez "les 2 à 5 ans" et 12.8% chez les "1 an d'expérience"). Ce phénomène n'est pas exclusif à l'histoire puisqu'il est généralisé à l'ensemble du niveau secondaire. Cette augmentation des diplômes de nature académique chez les enseignants d'histoire semble reliée à la hausse des diplômes de 14-15 ans, laquelle, comme nous le savons touche particulièrement les jeunes enseignants. Une formation académique équivalant à 14-15 ans de scolarité nous conduit au Baccalauréat ès arts. Est-ce à dire que les diplômés de ce type tenderaient à s'introduire de plus en plus dans le milieu enseignant?

Bref, c'est parmi les enseignants les plus âgés et les plus expérimentés que l'on retrouve les individus qui répondent le mieux aux exigences les plus élevées soit une scolarité de 16 ans et plus et une formation de type mixte. Si ces derniers sont formés en histoire ce sont de loin les enseignants les plus qualifiés pour assumer l'enseignement de cette discipline (ce qui ne met pas forcément en doute la "compétence" des autres enseignants).

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

L'analyse des unités administratives nous permettra de voir s'il existe ou non des disparités entre les régions. Nous avons un certain nombre d'hypothèses à vérifier touchant principalement les qualifications.

Tout d'abord voyons comment se répartissent les 2625 professeurs d'histoire oeuvrant au niveau secondaire en 1969-70. Plus de 50.0% d'entre eux se localisent dans la région de Montréal (52.3%); ceux-ci se redistribuent à leur tour par unités administratives: 28.7% dans "Montréal autres" 16.4% à la CECM et 8.1% à la PSBGM.

La région de Québec qui englobe 15.2% des professeurs d'histoire se subdivise de la même manière que Montréal: "Québec autres" avec 13.6% des effectifs, la CECQ qui en engage 1.5% et la PSBGQ, presqu'inexistente au niveau de l'enseignement de l'histoire, n'en contient que 0.1% soit trois (3) individus.

Viennent ensuite, en importance numérique, les régions de Trois-Rivières (9.1% des effectifs), du Bas St-Laurent - Gaspésie (4.7%), des Cantons de l'Est (4.3%), du Saguenay - Lac St-Jean (4.2%), de l'Outaouais (3.9%), du Nord-Ouest (3.4%) et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (1.9%).

3.1 Sexe

Les professeurs d'histoire enseignant au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, sont constitués de 55.4% d'hommes et 44.6% de femmes. Certaines unités ou régions suivent le "pattern" provincial (tableau 173-A).

Tableau 173-A: Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl autres	58.3	41.6	100.0 (753)
PSBGM	45.3	54.7	100.0 (214)
CECM	54.1	45.9	100.0 (431)
Mtl total	55.0	44.9	100.0 (1398)
Qué. autres	58.1	40.8	100.0 (358)
PSBGQ	100.0	0	100.0 (3)
CECQ	64.1	35.9	100.0 (39)
Qué. total	59.0	40.0	100.0 (400)
B. St-L., Gasp.	44.4	55.6	100.0 (124)
Sag., Lac St-J.	64.9	35.1	100.0 (111)
Trois - Riv.	54.8	45.2	100.0 (239)
C. de l'Est	53.6	46.4	100.0 (112)
Outaouais	60.8	39.2	100.0 (102)
Nord-Ouest	47.2	52.8	100.0 (89)
C.N. - N.Q.	56.0	44.0	100.0 (50)
Total	55.4	44.4	100.0 (2625)

Plusieurs cependant présentent une configuration différente. Trois unités accusent ainsi une représentation des hommes de l'ordre de plus de 60.0% : l'unité CECQ (64.1%), de même que les régions du Saguenay - Lac St-Jean (64.9%) et de l'Outaouais (60.8%). Par ailleurs, trois (3) autres unités connaissent une sur-représentation d'enseignants de sexe féminin et ce sont celles de la PSBGQ (54.7%), du Bas St-Laurent - Gaspésie (55.6%) et du Nord-Ouest (52.8%).

Connaissant les caractéristiques différentes des hommes et des femmes, nous pouvons nous demander si la prépondérance de l'un ou l'autre des groupes dans certaines unités, exercera une influence sur leurs caractéristiques générales.

3.1 Age

La moyenne d'âge des professeurs d'histoire, en 1969-70, est de 29.8 ans (tableau 173-B). Dans deux (2) unités cette moyenne est inférieure à 28 ans: à la PSBGQ (26.0 ans) et dans la région du Bas St-Laurent - Gaspésie (26.9 ans). Cette situation est dûe à la présence de plus de 50% de leur personnel respectif dans la classe d'âge de 24 ans et moins, par rapport à 34.8% pour l'ensemble du personnel (tableau 173-C).

Par ailleurs trois unités sont composées d'un personnel où l'âge moyen est supérieur à 31 ans. Ce sont les régions des Cantons de l'Est (32.0 ans) et de l'Outaouais (31.1 ans) et de l'unité PSBGM (33.4 ans).

Tableau 173-B: Age moyen des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGM	33.4 ans
C. de L'Est	32.0 ans
Outaouais	31.1 ans
Mtl. autres	30.3 ans
C.-N. -N.-Q.	29.7 ans
CECQ	29.3 ans
Sag. Lac St-J.	29.2 ans
Nord-Ouest	29.0 ans
Trois-Riv.	29.0 ans
Qué. autres	28.8 ans
CECM	28.7 ans
B. St-L. Gasp.	26.9 ans
PSBGQ	26.0 ans
Total	29.8 ans

Ces données prennent en grande partie leur signification lorsque l'on tient compte simultanément de l'expérience.

Tableau 173-C: Personnel enseignant l'histoire au niveau du secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans +	Total
Mtl. autres	31.8	33.7	24.6	7.0	2.8	100.0 (753)
PSBGM	22.5	27.1	29.4	20.6	0.5	100.0 (214)
CECM	35.3	33.4	24.8	5.6	0.5	100.0 (431)
Total Mtl.	31.4	32.8	25.4	8.7	1.7	100.0 (1398)
Qué. autres	33.8	36.9	22.1	5.9	1.4	100.0 (358)
PSBGQ	66.6	0.0	33.3	0.0	0.0	100.0 (3)
CECQ	46.2	10.3	35.9	7.7	0.0	100.0 (39)
Total Qué.	35.2	34.0	23.5	6.0	1.2	100.0 (400)
B. St-L. Gasp.	52.4	25.0	18.5	2.4	1.6	100.0 (124)
Sag. Lac St-J.	36.0	31.5	27.0	4.5	1.0	100.0 (111)
Trois-Riv.	41.4	30.5	17.6	9.2	1.3	100.0 (239)
C. de l'Est	21.4	30.4	35.7	11.6	1.0	100.0 (112)
Outaouais	35.3	31.4	21.6	6.9	4.9	100.0 (102)
Nord-Ouest	43.8	28.1	16.9	10.1	1.1	100.0 (89)
C.-N. -N.-Q.	34.0	30.0	28.0	6.0	2.0	100.0 (50)
Total	34.8	32.0	24.2	7.9	1.6	100.0 (2625)

3.3 Expérience

Nous remarquons tout d'abord que dans les deux unités où les moyennes d'âge sont les plus faibles, l'expérience moyenne y est également peu élevée comparativement à l'ensemble. Celle-ci se situe à 2.3 ans à la P.S.B.G.Q. et à 6.0 ans pour le Bas St-Laurent - Gaspésie (tableau 173-D). Et il en va de même pour les unités où l'âge moyen était apparu relativement élevé. Dans l'unité P.S.B.G.Q. et dans la région des Cantons de l'Est l'expérience moyenne s'avère supérieure à celles des autres unités, i.e. respectivement de 10.1 ans et de 9.4 ans. L'Outaouais demeure une exception (moyenne de 7.2 ans).

Globalement le lien entre l'âge et l'expérience existe au niveau des régions. Toutefois on observe des disparités. Ainsi, la PSBGQ se distingue par une moyenne d'années d'expérience très faible (2.3 ans). Cette situation demeure peu significative, cependant étant le fait de seulement trois individus lesquels se retrouvent tous dans la classe de 2 à 5 ans d'expérience (tableau 173.E).

Par contre, en ce qui regarde la région du Bas St-Laurent - Gaspésie, elle compte passablement de nouveaux professeurs d'histoire puisque 62.5% de sa population possède moins de six ans d'expérience. La demande pour ce groupe de spécialistes y aurait été plus forte depuis cinq ans que dans d'autres régions. Comme la moyenne d'années d'expérience y est peu élevée, on peut penser que la recherche de spécialités pour

Tableau 173-D: Expérience moyenne des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGM	10.1 ans
C. de l'Est	9.4 ans
Trois-Riv.	9.1 ans
CECQ	8.4 ans
Nord-Ouest	8.1 ans
Mtl. autres	7.9 ans
Qué. autres	7.9 ans
C.-N. - N.-Q.	7.6 ans
Outaouais	7.2 ans
CECM	7.0 ans
Sag, Lac St-Jean	6.7 ans
B. St-L., Gasp.	6.0 ans
PSBGQ	2.3 ans
Total	7.9 ans

enseigner l'histoire constitue un phénomène assez récent; il en serait de même dans les régions de l'Outaouais, du Nord-Ouest et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec qui comptent respectivement 19.1%, 26.7% et 28.3% de nouveaux professeurs d'histoire. Pour le biais de la scolarité nous pourrons voir si les taux supérieurs de "1 an" dans ces régions peuvent être reliés

Tableau 173-E: Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36ans +	Total
Mtl. autres	14.5	41.2	30.7	11.2	2.4	100.0 (704)
PSBGM	10.4	32.1	38.9	16.6	2.1	100.0 (193)
CECM	16.3	40.1	32.0	11.1	0.5	100.0 (416)
Total Mtl.	14.5	39.5	32.3	12.0	1.7	100.0 (1313)
Qué. autres	16.4	40.0	31.0	10.7	1.8	100.0 (335)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (3)
CECQ	16.2	37.8	57.0	18.9	0.0	100.0 (37)
Total Qué.	16.3	40.3	30.4	11.5	1.6	100.0 (375)
B. St-L. Gasp.	17.5	45.0	30.0	7.5	0.0	100.0 (120)
Sag. Lac St-J.	11.4	45.7	31.4	11.4	0.0	100.0 (105)
Trois-Riv.	9.8	44.6	29.9	11.6	4.0	100.0 (224)
C. de l'Est	8.0	37.0	38.0	15.0	2.0	100.0 (100)
Outaouais	19.1	39.4	33.0	6.4	2.1	100.0 (94)
Nord-Ouest	26.7	33.7	23.3	15.1	1.2	100.0 (86)
C.-N. - N.-Q.	28.3	26.1	30.4	13.0	2.2	100.0 (46)
Total	14.9	40.1	31.5	11.7	1.8	100.0 (2463)

au remplacement des généralistes par des spécialistes. Si par contre la scolarité y demeure peu élevée il sera plus difficile d'évoquer pareil phénomène. Il faudra alors plutôt interpréter ce fait en partie par une instabilité plus grande de leur personnel ainsi qu'à une certaine augmentation de la clientèle scolaire.

3.4 Diplôme le plus élevé

La lecture du tableau 173F nous montre que la représentation des diplômes de 16 ans et plus de scolarité demeure très faible dans les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie (16.9%), du Nord-Ouest (19.1%) et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (28.0%) par rapport à l'ensemble de la province (39.9%). Par ailleurs les taux de "13 ans et moins" y sont peu élevés que dans toutes les autres régions (de 28.0% à 40.3% vs 15.0% pour l'ensemble). Elles s'avèrent défavorisées par rapport au reste de la province. Nous aurions cru que l'arrivée de nouveaux candidats aurait contribué à amoindrir les disparités. Il est vrai cependant qu'en 1969-70, les nouveaux enseignants en histoire, ne se révèlent pas les plus scolarisés (tableau 172A) et ceci n'aide aucunement à réduire les disparités régionales. Ces régions ont ainsi peut-être recruté un personnel à peine plus scolarisé que celui qui était déjà en fonction. Dans le cas présent, l'Outaouais demeure toutefois une exception, cette région se retrouve en position aussi avantageuse que Trois-Rivières et le Saguenay-Lac St-Jean.

Tableau 173-F: Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans+	14-15	13 ans-	Indet.	Total
Mtl. autres	47.1	40.5	10.4	2.0	100.0 (753)
PSBGM	22.9	73.4	1.4	2.3	100.0 (214)
CECM	52.9	35.7	10.9	0.5	100.0 (431)
Total Mtl.	45.2	44.1	9.2	1.6	100.0 (1398)
Qué. autres	36.6	40.8	21.2	1.4	100.0 (358)
PSBGQ	33.3	66.6	0.0	0.0	100.0 (3)
CECQ	69.2	25.6	5.1	0.0	100.0 (39)
Total Qué.	39.8	39.5	19.5	1.2	100.0 (400)
B. St-L. Gasp.	16.9	42.7	40.3	0.0	100.0 (124)
Sag. Lac St-J.	34.2	41.4	21.6	2.7	100.0 (111)
Trois-Riv.	34.7	50.2	14.6	0.4	100.0 (239)
C. de l'Est	42.0	42.0	16.1	0.0	100.0 (112)
Outaouais	36.3	41.2	17.6	4.9	100.0 (102)
Nord-Ouest	19.1	46.1	33.7	1.1	100.0 (89)
C.-N. - N.-Q.	28.0	40.0	28.0	4.0	100.0 (50)
Total	39.9	43.5	15.0	1.5	100.0 (2625)

A l'autre extrémité, les régions les plus scolarisées de par l'importance de leurs "16 ans et plus", sont celles de Montréal, des Cantons de l'Est et de Québec (de 39.8% à 45.2%). Ce fait nous porte à croire que plus on se situe à proximité des centres universitaires, plus les "16 ans et plus" sont nombreux, et que plus on s'en éloigne, plus ceux-ci se raréfient. Dans les régions périphériques, i.e. l'Outaouais et Trois-Rivières, de même qu'au Saguenay-Lac St-Jean, la situation est intermédiaire, ce qui va dans le sens de notre hypothèse. C'est pourquoi nous sommes amené à penser que le surplus de diplômés est un phénomène urbain. La demande est plus forte dans les régions éloignées des grands centres mais celles-ci ne réussissent pas à attirer du personnel très qualifié, du moins durant l'année 1969-70.

Signalons en dernier lieu qu'à l'intérieur des régions de Québec et de Montréal, les unités publiques catholiques de la CECM et de la CECQ recrutent en majorité des diplômés possédant 16 ans et plus d'études (soit 52.9% et 69.2%) alors que les unités protestantes de la PSBGM et de la PSBGQ engagent surtout des individus ayant 14-15 ans de scolarité (73.4% et 66.6%).

3.5 Nature des diplômes

Lorsqu'on examine la nature des diplômes détenus par les enseignants oeuvrant au niveau de chacune des régions, des disparités du même ordre que celles que nous avons noté dans les paragraphes précédents, apparaissent entre les régions (tableau 173-G).

Tableau 173G : Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Ped.	Ped. & Acad.	Acad.	Indet.	Total
Mtl. autres	15.1	74.0	10.0	0.9	100.0 (753)
PSBGM	2.3	95.3	2.3	0.0	100.0 (214)
CECM	17.4	77.0	5.6	0.0	100.0 (431)
Total Mtl.	13.9	78.2	7.4	0.5	100.0 (1398)
Qué. autres	29.3	64.5	5.3	0.8	100.0 (358)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (3)
CECQ	7.7	89.7	2.6	0.0	100.0 (39)
Total Qué.	27.0	67.3	5.0	0.7	100.0 (400)
B. St-L. Gasp.	63.7	29.8	6.5	0.0	100.0 (124)
Sag. Lac St-J.	34.2	53.2	9.9	2.7	100.0 (111)
Trois-Riv.	30.1	64.0	5.9	0.0	100.0 (239)
C. de l'Est	17.9	73.2	8.9	0.0	100.0 (112)
Outaouais	27.5	60.8	10.8	1.0	100.0 (102)
Nord-Ouest	50.6	37.1	11.2	1.1	100.0 (89)
C.-N. - N.-Q.	36.0	52.0	12.0	0.0	100.0 (50)
Total	22.9	69.1	7.4	0.6	100.0 (2625)

Plus les enseignants d'une région sont scolarisés, plus ils ont tendance à posséder une formation de type mixte: 78.2% à Montréal, 73.2% dans les Cantons de l'Est et 67.3% à Québec. La scolarité devient un peu plus faible et les diplômes mixtes diminuent: 64.0% à Trois-Rivières, 60.8% en Outaouais et 53.2% au Saguenay - Lac St-Jean. Finalement la proportion baisse à 52.0% pour la Côte-Nord - Nouveau-Québec, à 37.1% au Nord-Ouest et 29.8% dans le Bas St-Laurent - Gaspésie. C'est dire que le lien déjà observé de façon globale entre le diplôme le plus élevé et la nature des diplômes (tableau 171) persiste au niveau des régions.

De même, il semble que moins les régions sont scolarisées (i.e. beaucoup de "13 ans et moins") plus les diplômes uniquement pédagogiques ont de l'importance: 63.7% dans le Bas St-Laurent - Gaspésie et 50.6% au Nord-Ouest par rapport à 13.9% à Montréal et 17.9% dans les Cantons de l'Est.

PORTRAIT-SYNTHESE

La moyenne d'âge des hommes et des femmes qui enseignent l'histoire au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, est identique. Cependant les femmes sont mieux représentées dans les classes extrêmes d'âge alors que la majorité des hommes ont entre 25 et 44 ans. L'expérience des femmes s'avère supérieure à celle des hommes en raison de leur prépondérance dans les catégories d'expérience supérieures à 15 ans. Par ailleurs plus d'hommes que de femmes ont moins de cinq ans d'expérience et ce fait nous éclaire sur les possibilités d'une masculinisation récente du personnel affecté à l'enseignement de l'histoire. D'autre part, il semble que ce soit les hommes qui fassent meilleure figure sur le plan de la scolarité de même qu'au niveau de la formation acquise. Mieux pourvus en diplômes de 16 ans et plus de scolarité et plus souvent formés à la fois en pédagogie et dans les matières académiques, les hommes affichent des qualifications généralement supérieures à celles des femmes.

Au chapitre des qualifications, nous observons que presque tous les diplômes de "16 ans et plus" correspondent à une formation de type mixte, et que ce type de formation décroît en même temps que la scolarité s'abaisse en faveur des diplômes uniquement pédagogiques. D'autre part, selon qu'on se réfère aux normes du Ministère de l'Education ou aux recommandations du Rapport Parent pour apprécier la scolarité des professeurs d'histoire en exercice en 1969-70, des groupes différents s'imposent. Dans le premier cas ce sont les individus les moins âgés et les moins

expérimentés qui se défendent le mieux, tandis que dans le second cas ce sont les enseignants les plus âgés et les plus expérimentés qui se distinguent favorablement. Quant à la formation reçue, ce sont également les enseignants les plus expérimentés qui présentent les qualifications les plus adéquates. En effet, nous constatons que la formation devient de plus en plus mixte à mesure que croît la scolarité, c'est-à-dire, à mesure que l'on avance dans les catégories d'expérience. Nous observons finalement que les jeunes professeurs d'histoire se distinguent des plus âgés par leur scolarité de "14-15 ans" et leurs diplômes uniquement académiques.

La composition du personnel oeuvrant au niveau de chacune des unités administratives laisse voir certaines variations. D'abord certaines régions comptent plus d'hommes au sein de leur personnel qu'au niveau provincial; c'est le cas notamment de la CECQ et des régions de l'outaouais et du Saguenay - Lac St-Jean. A la PSBGQ, dans le Bas St-Laurent - Gaspésie et l'Outaouais ce sont les femmes qui forment plus de la moitié du corps professoral. C'est dans deux de ces dernières unités que nous retrouvons le personnel de plus jeune de même que le moins expérimenté (PSBGQ et Bas St-Laurent - Gaspésie). A l'opposé la PSBGM et les Cantons de l'Est retiennent les enseignants les plus âgés et les plus expérimentés. Les meilleures qualifications s'observent dans les régions de Montréal, Québec et des Cantons de l'Est grâce à leurs proportions de "16 ans et plus" et de leurs diplômés mixtes. D'autre part, les régions les plus faiblement scolarisées comptent le moins d'enseignants dont la formation

est mixte (Bas St-Laurent - Gaspésie, Nord-Ouest et Côte-Nord - Nouveau-Québec). De façon générale au niveau des régions le lien global entre la scolarité et la nature des diplômes persiste; où il y a plus de "16 ans et plus" on retrouve le plus de diplômes mixtes et où il y a le plus de "13 ans et moins" on observe le plus de diplômes uniquement pédagogiques.

CHAPITRE 7

PROFESSEURS DE GEOGRAPHIE

INTRODUCTION

La géographie a toujours été considérée comme une matière obligatoire au niveau secondaire. C'est pourquoi, depuis l'avènement de l'ère des "spécialistes", on retrouve une assez bonne proportion des enseignants de ce niveau assignés à la géographie, soit 6.2% pour un total effectif de 2,468 individus, en 1969-70, ce qui les porte au sixième rang de la formation générale.

La géographie, de même que l'histoire, fait partie de ces disciplines que l'on dit présenter des débouchés de plus en plus rares sur le marché du travail enseignant. Cette situation s'inscrit dans un contexte plus vaste: le fait est que la plupart des diplômés des Facultés de Lettres considèrent l'enseignement comme le débouché par excellence. De sorte que les demandes d'emploi risquent souvent de dépasser les offres d'emploi.

Conscients de ce phénomène nous accorderons un intérêt particulier aux caractéristiques des professeurs de géographie en 1969-70, et plus spécialement à leurs qualifications.

1.0 ANALYSE DU SEXE

Le nombre d'hommes enseignant la géographie en 1969-70 est supérieur à celui des femmes. Leurs proportions respectives sont de 54.6% pour les premiers et 45.3% pour les seconds. Nous essaierons de voir en quel sens la professionnalisation de l'enseignement a contribué à modifier les caractéristiques du personnel affecté à cette discipline.

1.1 Age

Bien que des différences apparaissent au niveau de la répartition des enseignants des deux sexes dans les classes d'âge, ils semblent que les professeurs masculins sont à peu près du même âge que ceux de l'autre sexe. En effet, l'âge moyen des hommes se situe à 29.3 ans, tandis que celui des femmes à 29.7 ans.

Si l'on regarde la distribution des enseignants dans les strates d'âge (tableau 174), il apparaît que les femmes ont plutôt tendance à se concentrer dans les classes extrêmes. Ainsi, la plus forte catégorie chez les femmes réside chez les "24 ans et moins" (41.7% vs 28.5% chez les hommes) tandis que chez leurs confrères, elle se situe chez les "25-29 ans" (37.9%). De plus, on trouve 9.7% des femmes âgées de 45 à 59 ans, pour 5.7% chez les hommes.

Pourtant les deux-tiers des enseignants des deux groupes sont âgés de moins de trente ans, ce qui signifie que nous sommes en présence

d'un personnel jeune.

Si les hommes sont à peine plus jeunes que les femmes, peut-on penser que leur expérience sera un peu moins longue?

Tableau 174 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	28.5	41.7	34.5
25 - 29	37.9	24.9	31.9
30 - 44	26.7	22.4	24.7
45 - 59	5.7	9.7	7.5
60 ans +	1.2	1.3	1.3
Total	100.0 (1348)	100.0 (1118)	100.0 (2468)

1.2 Expérience

Le personnel enseignant la géographie possède en moyenne 8.0 ans d'expérience. Toutefois la moyenne d'années d'expérience des hommes est de deux ans plus faible que chez les femmes (7.1 ans vs 9.2 ans).

En se référant au tableau 175 on observe que 55.6% des hommes ont cinq ans ou moins d'expérience, tandis que seulement 44.1% des femmes se situent dans cette catégorie. A partir de 6 ans et plus d'expérience,

les enseignants féminins enregistrent de plus fortes proportions que leurs confrères (51.7% vs 40.3%), mais la différence se fait surtout sentir chez les "6 à 15 ans" (35.1% vs 30.9%) et les "16 à 35 ans" (14.4% vs 7.9%).

Tableau 175 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	14.1	9.8	12.2
2 - 5	41.5	34.3	38.2
6 - 15	30.9	35.1	32.7
16 - 35	7.9	14.4	10.8
36 ans +	1.5	2.2	1.8
Indét.	4.2	4.1	4.2
Total	100.0 (1348)	100.0 (1118)	100.0 (2468)

Une analyse évolutive sur une période donnée aurait été intéressante, notamment pour constater si le phénomène de masculinisation au niveau secondaire depuis quelques années, a touché les professeurs de géographie. Nous pouvons toutefois constater ici que les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes à avoir moins de 6 ans d'expérience. Ce fait constitue un indice assez révélateur de la tendance qui se dessine: il semble que les hommes sont de plus en plus attirés par l'enseignement de la géographie.

On remarque que, bien que les femmes soient à peine plus âgées que leurs confrères, elles ont à leur actif plus d'années d'expérience. Ainsi, les hommes entrent plus tard que les femmes dans le domaine de l'éducation. Si les enseignants de sexe masculin n'ont pas travaillé ailleurs avant d'arriver dans l'enseignement, on devrait trouver une scolarité plus élevée chez la gent masculine que chez la gent féminine.

1.3 Diplôme le plus élevé

Les enseignants en géographie détiennent des diplômes correspondant à "16 ans et plus" dans une proportion de 33.1%, de "14-15 ans" dans 42.3% des cas et 23.3% ont une scolarité de "13 ans et moins" (tableau 176).

A "14-15 ans" de scolarité on retrouve 44.7% des hommes et 39.5% des femmes. Cette différence n'est pas le principal facteur de disparité entre les deux groupes. C'est à "16 ans et plus" et à "13 ans et moins" qu'ils se sistinguent le plus. En effet, 42.4% des hommes ont "16 ans et plus" de scolarité, tandis que seulement 21.7% des femmes ont la même qualification. Chez les "13 ans et moins", la représentation féminine est trois fois plus forte que celle des hommes, soit 38.1% et 11.2% respectivement.

Les individus masculins qui dispensent les cours de géographie ont un niveau de scolarité plus élevé que celui des professeurs féminins. Existera-t-il aussi une différence au plan de la nature de leurs diplômes?

Tableau 176 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	42.4	21.7	33.1
14 - 15	44.7	39.5	42.3
13 ans -	11.2	38.1	23.3
Indét.	1.7	0.6	1.2
Total	100.0 (1348)	100.0 (1118)	100.0 (2468)

1.4 Nature des diplômes

Plus des deux tiers des enseignants masculins (70.5%) ont une formation de type mixte (tableau 177). Les femmes sont beaucoup moins bien représentées sur ce plan (47.9%). Une fois sur deux elles ne possèdent qu'une formation pédagogique (49.3% contre 20.3% chez les hommes). D'autre part plus d'hommes que de femmes détiennent des diplômes strictement académiques (8.4% vs 2.6%).

Le fait que les hommes aient plus souvent que les femmes une formation à la fois pédagogique et académique ainsi qu'une scolarité égale ou supérieure à 16 ans nous suggère que la masculinisation du personnel ne pourrait que contribuer à l'amélioration des qualifications scolaires

des professeurs de géographie. Si l'on considère cependant l'ensemble des qualifications, c'est-à-dire l'expérience et la scolarité, il est difficile de dire si la plus longue expérience des femmes compense pour leur plus faible scolarité. Les auteurs du Rapport Parent reconnaissaient en effet la valeur de l'expérience mais accordaient aussi un très vif intérêt à la formation des maîtres en exercice.

Tableau 177 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	20.3	49.3	33.4
Péd. + Acad.	70.5	47.9	60.3
Acad.	8.4	2.6	5.8
Indét.	0.7	0.2	0.5
Total	100.0 (1348)	100.0 (1118)	100.0 (2468)

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

La qualité de l'enseignement de la géographie dépend bien entendu de plusieurs facteurs, mais plus spécialement du personnel enseignant. Des individus bien qualifiés et spécialisés dans la matière sauront sans doute capter l'intérêt de l'étudiant et éveiller sa curiosité. Le Rapport Parent recommande ainsi le diplôme de licence en géographie pour dispenser l'enseignement de cette matière au niveau secondaire. Il préconise également la possession de diplômes pédagogique et académique. Nous verrons ici comment se situent les professeurs de géographie, en service en 1969-70, face à ces critères de qualification.

Rappelons sommairement que la plupart d'entre eux ont 14 ou 15 ans de scolarité (42.3%); viennent ensuite les diplômés de "16 ans et plus" (33.1%) et enfin les "13 ans et moins" (23.4%).

En ce qui touche l'expérience, autre critère de qualification, nous savons que la moitié des professeurs de géographie ont moins de six ans d'expérience: 12.1% en sont à leur première année, et 38.2% en ont de 2 à 5 ans. De 6 à 15 ans, on retrouve 32.7% de cette population et à 16 ans et plus, 12.6%.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Chez les enseignants de géographie, la correspondance entre le diplôme le plus élevé et la nature des diplômes est très précise. Les "16 ans et plus" possèdent des diplômes de nature mixte dans une propor-

tion de 95.8%, tandis que les "14-15 ans" détiennent le même genre de diplômes dans 57.6% des cas. Le diplôme pédagogique revient à 32.3% des "14-15 ans" et à 83.4% des "13 ans et moins" (tableau 178).

Tableau 178 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.1	32.3	83.4	19.4	33.4
Péd. + Acad.	95.8	57.6	16.1	38.7	60.3
Acad.	4.0	10.2	0.5	0	5.8
Total	100.0 (816)	100.0 (1044)	100.0 (577)	100.0 (31)	100.0 (2468)

De la même manière que cela se produit souvent au niveau secondaire, en 1969-70 du moins, on voit que plus la scolarité s'abaisse plus la formation de type mixte devient rare. Au contraire la formation uniquement pédagogique croît à mesure que la scolarité se fait plus faible.

D'après les deux critères idéaux de scolarisation des enseignants du secondaire, on constate que moins d'un tiers, soit 31.7%, des professeurs de géographie répondent favorablement aux exigences établies par le Rapport Parent, soit à la fois 16 ans de scolarité et une formation mixte.

2.2 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Dans toutes les classes d'expérience, eu égard aux "6 à 15 ans", la catégorie de scolarité qui rejoint le plus grand nombre d'individus est constituée par celle des diplômes de "14-15 ans". Toutefois ceux-ci diminuent proportionnellement des "1 an" d'expérience aux "36 ans et plus" (de 59,7% à 37,8%). Le même phénomène se produit à propos des "16 ans et plus" de scolarité quoique de façon moins accentuée (de 32,0% à 28,9%). Par contre on observe une tendance différente à propos des diplômes répondant à "13 ans ou moins" de scolarité. On n'en compte que 10,0% chez les arrivants mais graduellement on en arrive à 33,3% chez les enseignants dont l'expérience est de 36 ans ou plus.

Tableau 179 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
16 ans +	32.0	32.7	35.9	30.0	28.9	26.9	33.1
14 - 15	59.7	51.7	28.2	36.7	37.8	38.5	42.3
13 ans -	10.0	14.2	34.8	32.2	33.3	29.8	23.4
Indét.	0.3	1.4	1.1	1.1	0.0	4.8	1.3
Total	100.0 (300)	100.0 (944)	100.0 (808)	100.0 (267)	100.0 (45)	100.0 (104)	100.0 (2468)

Ainsi il apparaît clairement que les individus les moins expérimentés, à savoir ceux qui ont moins de six ans d'expérience dans l'enseignement, sont plus scolarisés que leurs aînés; ils détiennent ainsi plus de diplômes de 16 ans et plus de scolarité que ces derniers (exception faite des "6 à 15 ans") et aussi moins de diplômes correspondant à 13 ans et moins de scolarité qu'eux.

Par ailleurs le tiers seulement des arrivants répond à la scolarité recommandée dans le Rapport Parent tandis qu'un dixième d'entre eux sont entrés dans l'enseignement, en 1969-70, avec seulement treize années d'études complétées et peut-être moins. Il demeure assez étonnant de constater cette tolérance alors qu'il semble y avoir des "chômeurs instruits" formés en géographie. Toutefois, le surplus de personnel assez scolarisé se localise peut-être uniquement dans les grandes agglomérations de sorte que le choix des candidats serait moins vaste dans les petites localités. Si nos commentaires sont exacts ils ne peuvent encore une fois que nous alerter sur les disparités engendrées par la présence ou l'absence d'institutions d'études supérieures dans certaines aires géographiques du Québec.

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

Les diplômes de type mixte concernent toujours plus de la moitié des enseignants en géographie, quelque soit leur nombre d'années d'expérience. Au total, 60,3% de la population que nous étudions présentement détient des diplômes à la fois pédagogique et académique (tableau 180).

Proportionnellement, c'est dans la catégorie "16 à 35 ans" d'expérience qu'on en retrouve le plus (67.0%), alors que la classe des "2 à 5 ans" suit avec 63.0%.

Les diplômes de nature exclusivement pédagogique sont principalement le fait de ceux dont l'expérience se situe entre "6 et 15 ans" ou à "36 ans et plus" (respectivement 38.9% et 37.8%). Quant aux diplômes strictement académiques on les retrouve davantage chez les arrivants que dans toute autre classe d'expérience (i.e. 10.0% vs 5.8% pour l'ensemble). De plus ce type de diplômes est de moins en moins bien représenté à mesure que l'on avance dans les classes d'expérience: de 10.0% chez les "1 an" les proportions tombent graduellement à 1.5% chez les "16 à 35 ans" d'expérience (les "36 ans et plus" constituant une exception avec 4.4%).

Tableau 180 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Péd.	35.7	27.5	38.9	31.1	37.8	42.3	33.4
Péd. + Acad.	54.0	63.0	58.7	67.0	57.8	50.0	60.3
Acad.	10.0	8.9	2.2	1.5	4.4	3.8	5.8
Total	100.0 (300)	100.0 (944)	100.0 (808)	100.0 (267)	100.0 (45)	100.0 (104)	100.0 (2468)

On peut ainsi en conclure que la seule tendance qui ressort de la lecture de ces résultats concerne la popularité croissante de la formation exclusivement académique chez les jeunes enseignants. Cependant ceci n'est pas exclusif aux professeurs de géographie puisque ce phénomène évolutif a déjà été observé de façon globale lors de l'analyse de la scolarité des enseignants du secondaire[1].

---

(1) Voir partie I du présent volume.

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

Au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, 44.0% des professeurs de géographie pratiquent dans la région de Montréal: l'unité "Montréal autres" en rejoint 27.2%, la CECM 14.6% et la PSBGM, 2.2%.

La région de Québec avec 17.2% des enseignants en géographie se répartit en unités comme Montréal: "Québec autres" (16.0%), CECQ (1.1%), et PSBGQ (0.1%), que nous ne commenterons pas lors de l'analyse à cause de sa très faible représentation (un individu).

Les autres régions présentent une plus faible concentration d'enseignants. Elles ne recouvrent jamais plus de 10% de la population qui dispense des cours de géographie: Trois-Rivières (9.3%), Saguenay - Lac St-Jean (7.6%), Bas St-Laurent - Gaspésie (6.4%), Outaouais (4.7%), Cantons de l'Est (4.6%), Nord-Ouest (3.9%) et Côte-Nord - Nouveau-Québec (2.2%).

Ces résultats nous donnent une idée de l'ampleur des phénomènes qui seront considérés dans cette partie de l'analyse. Car si chaque région présente des caractéristiques qui lui sont propres, il demeure que ce sont les régions de Québec, Montréal et de Trois-Rivières qui donnent ici le ton à l'ensemble de la province (elles totalisent en effet 70.6% de notre population).

3.1 Sexe

Nous savons que dans l'ensemble les professeurs de géographie de sexe masculin constituent 54.6% de la population, contre 45.3% pour les enseignantes (tableau 181). La plupart des unités administratives connaissent une distirbution semblable. Toutefois, quelques exceptions surviennent, notamment à la PSBGM et en Outaouais où la présence des hommes est imposante: 58.5% et 61.2%. Ailleurs, particulièrement à la Côte-Nord - Nouveau-Québec, au Bas St-Laurent - Gaspésie, et à Trois-Rivières, ce sont les femmes qui dominent (respectivement 55.6%, 51.6% et 51.7%) mais elle le font de façon moins marquée que les hommes à la PSBGM ou en Outaouais. Il est probalbe que la Côte-Nord - Nouveau-Québec et le Bas St-Laurent - Gaspésie, ont été moins touchées par la masculinisation des professeurs de géographie à cause de l'éloignement de ces régions. A Trois-Rivières, où n'existait pas de centre universitaire, avant l'ouverture de la constituante de l'Université du Québec, la situation serait à peu près identique.

Désormais si la prépondérance de l'un ou l'autre des sexes dans chacune des régions joue sur les caractéristiques de leur personnel, étant donné les caractéristiques différentes des hommes et des femmes.

3.2 Age

L'âge moyen des individus qui dispensent des cours de géographie à travers la province en 1969-70, se situe à 29.5 ans. Dans la plupart

Tableau 181 : Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mlt autres	56.6	42.2	100.0 (671)
PSBGM	68.5	31.5	100.0 (54)
CECM	56.5	43.5	100.0 (361)
Total Mtl	57.2	42.7	100.0 (1086)
Qué. autres	55.9	43.8	100.0 (395)
PSBGQ	100.0	0	100.0 (1)
CECQ	57.1	42.9	100.0 (28)
Total Qué.	56.1	43.6	100.0 (424)
B. St-L., Gasp.	48.4	51.6	100.0 (159)
Sag., Lac St-J.	51.6	48.4	100.0 (188)
Trois-Riv.	48.3	51.7	100.0 (230)
C. de l'Est	52.6	47.4	100.0 (114)
Outaouais	61.2	38.8	100.0 (116)
Nord-Ouest	50.5	49.5	100.0 (97)
C.-N. - N.Q.	44.4	55.6	100.0 (54)
Total	54.6	45.3	100.0 (2468)

des unités, on retrouve à peu de choses près une moyenne d'âge semblable à celle-ci (tableau 182).

Quelques unités cependant attirent notre attention par des écarts plus prononcés. C'est le cas surtout de la PSBGM où les enseignants sont âgés en moyenne de 36.7 ans. Suivent dans cette même ligne, les Cantons de l'Est et la CECQ avec un âge moyen de 31.0 ans. La répartition de ses enseignants dans les classes d'âge nous montre que 68.5% du personnel de la PSBGM est âgé de 30 à 60 ans, tandis qu'à la CECQ ils sont 53.6% et dans les Cantons de l'Est, 40.3% à être du même âge (vs 33.5% pour l'ensemble de la population, voir tableau 183).

D'autre part, le Bas St-Laurent - Gaspésie et le Saguenay - Lac St-Jean se distinguent par le jeune âge de leur personnel (moyennes 27.5 ans et 27.8 ans). En effet, au Bas St-Laurent - Gaspésie 46.5% des enseignants sont âgés de moins de 25 ans (contre 34.5% pour la population globale) et 79.5% y ont moins de 30 ans (contre 66.5% pour l'ensemble des professeurs de géographie). Au Saguenay - Lac St-Jean par ailleurs 38.3% de la population est âgé de 34 ans ou moins et 72.9% de moins de 30 ans.

3.3 Expérience

Les mêmes unités administratives qui se distinguaient quant à l'âge de leur personnel, se distinguent également par leur expérience, sauf l'Outaouais. En moyenne, les enseignants de la PSBGM ont une expérience de 11.8 ans, tandis qu'à la CECQ cette moyenne est de 10 ans (tableau 184).

Tableau 182 : Age moyen du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGQ	52.0 ans
PSBGM	36.7 ans
C. de l'Est	31.3 ans
CECQ	31.0 ans
C.N. - N.Q.	30.3 ans
Montréal autres	30.3 ans
Outaouais	29.6 ans
CECM	29.5 ans
Nord-Ouest	29.2 ans
Trois-Rivières	28.7 ans
Québec autres	28.5 ans
Sag., Lac St-J.	27.8 ans
Bas St-L., Gasp.	27.5 ans
Total	29.5 ans

Il semble difficiel ici d'établir un lien entre l'âge et le sexe des enseignants puisque chaque unité présente une configuration particulière.

Tableau 183 : Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25 - 29	30 - 44	45 - 49	60 ans +	Total
Mtl autres	30.1	33.1	26.4	8.6	1.8	100.0 (671)
PSBGM	2.8	25.9	44.4	24.1	1.9	100.0 (54)
CECM	33.0	32.1	28.5	5.8	0.6	100.0 (361)
Total Mtl	29.8	32.4	28.0	8.5	1.4	100.0 (1086)
Qué. autres	35.9	35.2	22.8	5.3	0.8	100.0 (395)
PSBGQ	0	0	0	100.0	0	100.0 (1)
CECQ	32.1	14.1	42.9	10.7	0	100.0 (28)
Total Qué.	35.6	33.7	24.1	5.9	0.7	100.0 (424)
B. St-L., Gasp.	47.1	33.3	11.9	5.6	1.9	100.0 (159)
Sag., Lac St-J.	38.8	34.6	23.4	2.1	1.1	100.0 (188)
Trois-Riv.	39.9	27.8	23.5	8.3	0.4	100.0 (230)
C. de l'Est	27.2	30.7	29.8	10.5	1.8	100.0 (114)
Outaouais	40.5	25.7	23.3	6.0	3.4	100.0 (116)
Nord-Ouest	42.2	28.9	15.5	13.4	0	100.0 (97)
C.-N. - N.Q.	35.2	33.3	20.4	7.4	3.7	100.0 (54)
Total	34.5	32.0	24.7	7.5	1.3	100.0 (2468)

Ainsi, 76.5% des enseignants de la PSBGM ont entre 6 à 36 ans d'expérience et 53.8% en ont autant à la CECQ (vs 47.4% pour toute la population, voir tableau 185). Dans l'ensemble cependant les professeurs qui dispensent des cours de géographie sont moins expérimentés que ceux des deux unités pré-citées, puisqu'ils n'ont en moyenne que 8.0 ans d'expérience.

D'autre part, les régions du Saguenay - Lac St-Jean, de l'Outaouais et du Bas St-Laurent - Gaspésie, se caractérisent par le personnel le moins expérimenté. La proportion d'individus possédant moins de 6 ans d'expérience y est supérieure à celle de l'ensemble (environ 60.0% vs 52.6%).

Ainsi les enseignants les plus âgés et les plus expérimentés se trouvent à la PSBGM et à la CECQ, tandis que le Bas St-Laurent - Gaspésie et le Saguenay - Lac St-Jean se distinguent par la jeunesse et la faible expérience de leur personnel. Toutefois, bien que les professeurs des Cantons de l'Est soient assez âgés (moyenne 31.3 ans), leur moyenne d'expérience moins élevée que l'on aurait pu le croire laisse supposer que leur scolarité est assez élevée. Par contre en Outaouais, où le personnel est moyennement âgé, l'expérience se situe sous la moyenne provinciale (6.5 ans vs 8.0 ans). On peut donc croire que la scolarité peut constituer la raison de cet écart.

Tableau 184 : Expérience moyenne du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGM	11.8 ans
CECQ	10.0 ans
Trois-Rivières	9.8 ans
Cantons de l'Est	9.6 ans
Nord-Ouest	8.3 ans
Montréal autres	8.3 ans
C.-N. - N.Q.	8.1 ans
CECM	7.8 ans
Québec autres	7.4 ans
Bas St-L., Gasp.	6.8 ans
Outaouais	6.5 ans
Sag., Lac St-J.	6.3 ans
PSBGQ	-
Total	8.0 ans

Tableau 185 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire 1969-70: unités administratives selon l'expérience.*

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Total
Mtl autres	11.0	42.4	32.0	11.9	2.6	100.0 (646)
PSBGM	5.9	17.6	49.0	27.5	0.0	100.0 (51)
CECM	15.0	34.2	37.0	13.3	0.6	100.0 (354)
Total Mtl	12.1	38.4	34.5	13.1	1.8	100.0 (1051)
Qué. autres	13.3	40.8	35.5	8.8	1.6	100.0 (377)
PSBCQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)
CECQ	11.5	34.6	26.9	26.9	0.0	100.0 (26)
Total Qué.	13.1	40.4	35.0	9.9	1.5	100.0 (403)
B. St-L., Gasp.	12.6	49.0	29.1	7.3	2.0	100.0 (151)
Sag., Lac St-J.	12.4	42.9	37.9	6.2	0.6	100.0 (177)
Trois-Riv.	10.0	41.6	33.3	11.0	4.1	100.0 (219)
C. de l'Est	8.4	35.5	36.4	18.7	0.9	100.0 (107)
Outaouais	20.0	41.8	29.1	8.2	0.9	100.0 (110)
Nord-Ouest	19.1	37.2	28.7	11.7	3.2	100.0 (94)
C.-N. - N.Q.	15.4	32.7	42.3	5.8	3.8	100.0 (52)
Total	12.7 (300)	39.9 (944)	34.2 (808)	11.3 (267)	1.9 (45)	100.0 (2364)

* sans les indéterminés.

3.4 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble, 33.1% des enseignants détiennent une scolarité supérieure ou égale à 16 ans (tableau 186). La CECQ et la CECM ont respectivement des proportions de 50% et 50.7% de "16 ans et plus". A cet égard on note que ce sont les centre-villes des régions de Québec et de Montréal qui retiennent les professeurs de géographie les plus scolarisés parmi tous ceux qui enseignent au niveau secondaire durant l'année 1969-70.

Par contre, le Bas St-Laurent - Gaspésie détient au niveau des "16 ans et plus" le record de sous-scolarisation avec 11.3% de ses enseignants dans cette catégorie, alors que 45.3% de la population se concentre à "13 ans et moins" (vs 23.4% pour l'ensemble).

Par ailleurs à la PSBGM, 68.5% des individus qui dispensent des cours de géographie possèdent 14 ou 15 années d'étude. A "13 ans et moins", cette unité accuse la plus faible proportion c'est-à-dire 5.6%.

Nous observons globalement que neuf des treize unités administratives sont sous-représentées en "16 ans et plus", c'est-à-dire que seulement quatre d'entre elles dépassent la proportion provinciale des "16 ans et plus" et ce sont la CECM, la CECQ, "Montréal autres" et les Cantons de l'Est. Dans toutes les autres unités, moins du tiers des professeurs de géographie ont une scolarité de "16 ans et plus".

Nous pouvons ici constater la présence d'un bon nombre de diplômés de degré universitaire dans les Cantons de l'Est (36.8%) explique

Tableau 186 : Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Mtl autres	40.1	40.8	17.4	1.6	100.0 (671)
PSBGM	20.4	68.5	5.6	5.6	100.0 (54)
CECM	50.7	32.1	16.6	0.6	100.0 (361)
Total Mtl	42.6	39.3	16.6	1.5	100.0 (1086)
Qué. autres	27.6	43.3	27.8	1.3	100.0 (395)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (1)
CECQ	50.0	35.7	10.7	3.6	100.0 (28)
Total Qué.	29.0	42.9	26.7	1.4	100.0 (424)
B. St-L., Gasp.	11.3	42.1	45.3	1.3	100.0 (159)
Sag., Lac St-J.	22.9	45.2	31.4	0.5	100.0 (188)
Trois-Riv.	26.5	52.6	20.9	0.0	100.0 (230)
C. de l'Est	36.8	43.0	18.4	1.8	100.0 (114)
Outaouais	30.2	42.2	25.0	2.6	100.0 (116)
Nord-Ouest	15.5	47.4	36.1	37.0	100.0 (97)
C.-N. - N.Q.	29.6	33.3	37.0	0.0	100.0 (54)
Total	33.1 (816)	42.3 (1044)	23.4 (577)	1.3 (31)	100.0 (2468)

le décalage observé entre les moyennes d'âge et d'expérience, en Outaouais par contre l'examen de la scolarité n'apporte aucune explication aux résultats concernant l'âge et l'expérience.

En considérant 14 ans comme critère minimum de scolarité, plusieurs unités sont encore loin des normes du Ministère de l'Education. La sommation des "16 ans et plus" et des "14 et 15 ans" nous donne une proportion de 75.4% des enseignants en géographie qui répondent à ce critère. Cependant, les unités de la région de Montréal, soit "Montréal autres", la PSBGM et la CECM ainsi que la CECQ, Trois-Rivières et les Cantons de l'Est sont les seules à être sur-représentées en diplômés de "14 ans et plus" de scolarité. D'où résulte, encore une fois, le sous-développement du Bas St-Laurent - Gaspésie, entre autre, ainsi que de la Côte-Nord - Nouveau-Québec et du Nord-Ouest.

3.5 Nature des diplômes

Au total, 83.3% des professeurs de géographie se prévalent d'une formation qui est à la fois pédagogique et académique (tableau 187). Dans toutes les unités, au moins les deux tiers des enseignants sont ainsi formés.

Toutefois, certaines distinctions entre les unités sont marquées. Les deux régions situées à des pôles extrêmes sont les mêmes que pour le diplôme le plus élevé: la PSBGM où 94.4% des individus qui dispensent des cours de géographie détiennent les deux types de diplômes et le Bas St-Laurent - Gaspésie où seulement 69.8% possèdent les mêmes compétences.

Tableau 187 : Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Péd.	Péd. + Acad.	Acad.	Indét.	Total
Mtl autres	6.4	84.8	8.0	1.0	100.0 (671)
PSBGM	1.9	94.4	3.7	0	100.0 (54)
CECM	3.9	88.1	8.0	0	100.0 (361)
Total Mtl	5.3	86.4	7.8	0.5	100.0 (1086)
Qué. autres	10.0	82.3	7.1	1.0	100.0 (395)
PSBGQ	0	100.0	0	0	100.0 (1)
CECQ	3.6	89.3	3.6	3.6	100.0 (28)
Total Qué.	9.7	82.3	6.8	0.7	100.0 (424)
B. St-L., Gasp.	22.6	69.8	6.3	1.3	100.0 (159)
Sag., Lac St-J.	11.7	81.9	5.9	0.5	100.0 (188)
Trois-Riv.	9.6	87.0	3.5	0	100.0 (230)
C. de l'Est	7.0	80.7	11.4	0.9	100.0 (114)
Outaouais	9.5	81.9	8.6	0	100.0 (116)
Nord-Ouest	13.4	71.1	14.4	1.0	100.0 (97)
C.-N. - N.Q.	5.6	83.3	11.1	0	100.0 (54)
Total	8.7	83.3	7.5	0.5	100.0 (2468)

La différence provient surtout du fait que dans cette dernière unité, la majorité des diplômés n'ont que 13 ans ou moins de scolarité (i.e. 45.3%) habituellement cette scolarité répond à une formation uniquement pédagogique. Ainsi, 22.6% des professeurs de géographie du Bas St-Laurent - Gaspésie ne possèdent que des diplômes pédagogiques, par rapport à 1.9% à la PSBGM. D'autre part, les diplômes académiques ne rejoignent pas beaucoup de professeurs de géographie (7.5%), sauf dans le Nord-Ouest (14.4%), les Cantons de l'Est (11.4%) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (11.1%).

Ainsi, deux régions se situent à des pôles différents du développement de l'enseignement de la géographie; d'autre part, ces deux unités diffèrent à tous points de vue. La région du Bas St-Laurent - Gaspésie se distingue par une majorité de professeurs féminins, un personnel relativement jeune et peu expérimenté, faiblement scolarisé, ainsi que par une concentration de diplômés chez les "13 ans et moins" et une forte propension à l'acquisition de diplômes pédagogiques. La PSBGM possède les caractéristiques opposées en ce qui concerne ses professeurs de géographie.

Le fait que la PSBGM, soit situé dans le plus grand centre urbain de la province et que le Bas St-Laurent - Gaspésie pour sa part constitue une des régions les plus isolés où le développement économique est dans un état de stagnation n'est sans doute pas étranger au développement éducationnel que nous observons dans ces deux milieux.

PORTRAIT-SYNTHESE

Les professeurs de géographie oeuvrant au niveau secondaire en 1969-70, sont majoritairement des hommes et nous avons pu constater qu'ils sont légèrement plus jeunes et un peu moins expérimentés que les femmes qui exercent la même profession. Ils détiennent proportionnellement plus de diplômes de "16 ans et plus" ou de "14-15 ans" de scolarité qu'elles et ces diplômes correspondent en plus grande partie à une formation de type mixte.

L'analyse des qualifications nous a révélé un lien étroit entre le diplôme le plus élevé et la nature des diplômes. A un diplôme de "16 ans et plus" correspond dans presque tous les cas une formation à la fois pédagogique et académique, tandis qu'une scolarité égale ou inférieure à 13 ans est liée généralement à une formation uniquement pédagogique. Ce sont les enseignants les moins expérienntés qui sont les plus scolarisés. Ils détiennent plus de diplômes de "16 ans ou plus" (exception les "6 à 15 ans") et de "14-15 ans" et tendent davantage à acquérir une formation académique que leurs aînés lesquels sont plus familiers à la formation strictement pédagogique ou encore à la formation mixte.

Par le biais de l'analyse des caractéristiques des enseignants de chaque unité administrative, nous avons découvert que le plus grand écart au niveau des disparités régionales, en ce qui concerne les pro-

fesseurs de géographie, se situait entre la PSBGM où les enseignants sont en majorité des hommes, âgés, expérimentés et très scolarisés, et le Bas St-Laurent - Gaspésie qui a les caractéristiques opposées.

CHAPITRE 8

PROFESSEURS DE MATHEMATIQUES

INTRODUCTION

Les professeurs de mathématiques forment le second groupe en importance numérique parmi tous les enseignants qui oeuvrent au niveau secondaire durant l'année 1969-70. Cette discipline regroupe en effet 6027 enseignants suivant de près le groupe de français, lequel compte 6354 individus.

L'analyse de ce personnel présente sensiblement le même intérêt que celle du personnel enseignant le français. Ces deux matières occupent une place de choix au sein des programmes du niveau secondaire. Elles font partie des matières dites de base sur lesquelles reposent la formation générale.

Nous avons vu, au chapitre deuxième, les caractéristiques globales des enseignants en mathématiques. Nous y avons tracé un portrait d'ensemble et c'est ce portrait que nous proposons maintenant de détailler. Les qualifications des enseignants, par le biais de la scolarité et de l'expérience constituent une de nos préoccupations majeures. Cet intérêt provient en partie d'un souci de la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants, cette qualité pouvant difficilement être dissociée des qualifications de ceux qui assument cet enseignement. Un autre facteur joue également sur la priorité que nous accordons aux qualifications: ce sont les efforts déployés par le Ministère de l'Education, depuis quelques années, pour favoriser le perfectionnement des profes-

seurs de mathématiques. Le Ministère de l'Education désireux de transformer le programme des mathématiques aux niveaux élémentaire et secondaire, invitait, à partir de l'été 1966, un bon nombre de maîtres en exercice à acquérir une formation en mathématiques modernes. Les frais encourus par ceux-ci, pour fins de recyclage, étaient de plus considérés parmi les dépenses admissibles des commissions scolaires.

Nous ne pourrons malheureusement pas pousser l'analyse en ce sens, c'est-à-dire évaluer le nombre d'enseignants aptes à opérer cette réforme dans l'enseignement des mathématiques. Pour mener à bien une telle analyse il nous faudrait connaître le nombre de crédits suivis en mathématiques modernes par chaque enseignant. Un tel niveau de précision ne nous est cependant pas accessible [1]. C'est pourquoi nous devrons limiter notre analyse à la scolarisation des enseignants et à la nature de leur formation.

---

(1) Voir CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième, pp. 38-46.

1.0 ANALYSE DU SEXE

La composition du personnel selon le sexe nous laisse voir une dominante masculine. Le corps professoral regroupe en effet 3554 hommes (59.0%) et 2467 femmes (40.9%). Cette prépondérance des hommes s'avère toutefois moins marquée que dans d'autres "sciences exactes" telle que la chimie et la physique. Nous nous proposons de voir si cet état dénote de nouvelles tendances. L'alternative est la suivante: ou les hommes sont arrivés récemment dans l'enseignement et y ont détrôné les femmes de la même façon que cela s'est passé depuis quelques années pour l'ensemble du niveau secondaire, ou bien les femmes s'introduisent graduellement dans une discipline jusque là jugée masculine. Les instruments dont nous disposons pour apprécier la situation concernent l'âge et l'expérience; pour tenter de l'expliciter nous aurons recours aux variables "diplôme le plus élevé" et "nature des diplômes".

1.1 Age

La moyenne d'âge des enseignants en mathématiques est de 30.4 ans durant l'année 1969-70. L'âge moyen des enseignants de sexe féminin ne diffère que de peu de celui des enseignants masculins, à savoir 30.9 ans vs 30.0 ans. Cependant les deux groupes se distribuent de façon différente dans les classes d'âge. La lecture du tableau 188 nous révèle ainsi que 34.6% des femmes ont moins de 25 ans d'âge (contre 24.5% chez les hommes) mais que plus d'hommes que de femmes sont âgés

de moins de 30 ans (62.2% vs 58.5%). C'est l'avantage des femmes dans la classe inférieure à 25 ans qui, en compensant pour leur 12.6% de 45 ans et plus (vs 7.5% chez les hommes), leur assure une moyenne d'âge semblable à celle que l'on retrouve chez les hommes.

Tableau 188 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70 : sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	24.6	34.6	28.3
25 - 29	37.6	23.9	32.0
30 - 44	30.4	29.1	29.8
45 - 59	6.6	11.3	8.5
60 ans +	0.9	1.0	0.9
Total	100.0 (3554)	100.0 (2467)	100.0 (6027)

Toutefois ce n'est pas tant l'âge que l'expérience qui nous renseignera sur l'antériorité possible d'un groupe par rapport à l'autre.

1.2 Expérience

Pour l'ensemble de la population l'expérience moyenne se situe à 9.3 ans et elle passe de 8.3 ans chez les hommes à 10.7 chez les femmes. Ces résultats nous apprennent que les femmes qui enseignent les mathématiques au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, manifestent une plus longue tradition dans l'enseignement que les hommes exerçant la même fonction. Cependant nous ne pouvons dire s'il s'agit d'une expérience acquise au niveau de l'enseignement des mathématiques.

Toutefois l'hypothèse demeure plausible. Il est possible ainsi qu'avant "l'ère des spécialistes", ces individus cumulaient plusieurs fonctions. Mais il n'est pas exclus que parmi celles-ci, on retrouvait, pour plusieurs d'entre eux, l'enseignement des mathématiques. C'est pourquoi nous pouvons maintenir notre hypothèse malgré toutes les réserves qu'elle suppose.

Examinons maintenant le tableau 189 pour obtenir plus d'information sur la situation.

Dans la catégorie d'expérience de 6 à 15 ans on retrouve proportionnellement le même nombre d'hommes (35.1%) que de femmes (35.8%). Toutefois en deçà comme au-delà de cette valeur des différences se font sentir. Plus d'hommes que de femmes ont moins de 6 ans d'expérience (46.9% vs 36.9%). En termes d'effectifs celà représente presque deux fois plus d'hommes que de femmes (i.e. 1668 vs 908) chez les jeunes enseignants. Par contre au-delà de 15 ans d'expérience les femmes prédo-

minent (23.4% vs 13.3%). Ces faits semblent corroborer l'antériorité possible des femmes sur les hommes au niveau de l'enseignement des mathématiques, l'arrivée de près de la moitié des hommes dans le milieu enseignant datant de moins de six ans (46.9% des enseignants masculins ont entre 1 et 5 ans d'expérience). De toute évidence la probabilité que les femmes aient comme groupe une plus longue expérience de cet enseignement que les hommes s'avère fondée.

Tableau 180 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	10.0	8.2	9.3
2 - 5	36.9	28.6	33.5
6 - 15	35.1	35.8	35.4
16 - 35	11.9	21.4	15.7
36 ans +	1.4	2.0	1.6
Indét.	4.6	4.1	4.5
Total	100.0 (3554)	100.0 (2467)	100.0 (6027)

1.3 Diplôme le plus élevé

Nous constatons, par le biais du tableau 190 , que les enseignants masculins jouissent en général de qualifications supérieures à celles des enseignants féminins. Ils sont ainsi proportionnellement plus nombreux à se prévaloir d'une scolarité de 16 ans et plus (44.3% des hommes vs 24.4% des femmes). De plus, chez les hommes, 85.7% de la population possède une scolarité équivalente ou supérieure à 14 ans alors que ceci ne s'applique qu'à 65.9% des femmes (1/3 d'entre elles a 13 ans et moins de scolarité).

La supériorité des hommes par rapport aux femmes, quant à leur scolarité, nous apparaît comme un indice de la professionnalisation de la carrière d'enseignant. Ce phénomène va probablement de pair avec un taux de fréquentation scolaire à la hausse de même qu'avec une persévérance scolaire plus grande. De telles conditions auraient entraîné depuis quelques années l'arrivée d'un bon nombre d'enseignants dans le système scolaire. En ce qui regarde l'enseignement des mathématiques l'apport aurait été davantage fourni par les hommes. Et nous pouvons nous demander si on ne les retrouve pas surtout aux degrés supérieurs du niveau secondaire, puisqu'au fur et à mesure que l'enseignement devient plus poussé la proportion d'enseignants masculins croît. Ceci est d'autant plus probable que les hommes détiennent une meilleure scolarité que les enseignantes de cette discipline, et que dans certains

Tableau 190 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	44.3	24.4	36.1
14 - 15	41.4	41.5	41.4
13 ans -	12.7	33.2	21.1
Indét.	1.6	0.9	1.4
Total	100.0 (3554)	100.0 (2467)	100.0 (6027)

milieux éducatifs on a souvent tendance à croire que le niveau de scolarisation des enseignants doit être plus faible lorsqu'on se situe dans les degrés inférieurs d'enseignement et qu'il doit augmenter avec les niveaux d'enseignement (la qualification supérieure étant le doctorat lequel conviendrait surtout aux professeurs de niveau universitaire).

1.4 Nature des diplômes

Indépendamment de la scolarité, on peut se demander si les deux groupes d'enseignants tendent à acquérir le même type de formation. Il appert que sur ce plan chaque groupe d'enseignants se comporte d'une façon qui lui est propre (tableau 191). Ainsi bien que la majorité des enseignants possèdent une formation mixte (62.7%) celle-ci s'avère plus fréquente chez les hommes que chez les femmes (68.8% vs 53.9%).

De même on retrouve deux fois plus de diplômes uniquement pédagogiques chez les enseignants féminins que chez les enseignants masculins (42.2% vs 20.5%). Par ailleurs les diplômes exclusivement académiques se révèlent trois fois plus populaires chez les seconds (10.0% pour les hommes vs 3.3% pour les femmes).

Nous pouvons par là constater la prépondérance de la formation pédagogique chez les enseignants en mathématiques. Dans l'ensemble 92.1% possède une formation de ce genre alors qu'en ce qui concerne la formation académique, elle recouvre 70.0% seulement de la population. Toutefois, l'écart entre les deux principaux types de formation demeure plus grand chez le personnel féminin puisque 96.1% ont du pédagogique et 57.2% de l'académique. Chez les hommes, les proportions sont de l'ordre de 89.3% pour le pédagogique et de 78.8% pour l'académique.

Partant des données sur le diplôme le plus élevé et sur la nature des diplômes, nous pouvons dès maintenant supposer qu'il existe un lien global entre ces deux variables en raison surtout des comporte-

Tableau 191 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969 0: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	20.4	42.2	29.4
Péd. + Acad.	68.8	53.9	62.7
Acad.	10.0	3.3	7.3
Indét.	0.7	0.5	0.6
Total	100.0 (3554)	100.0 (2467)	100.0 (6027)

ments distincts des hommes et des femmes. Les premiers se prévalent d'une meilleure scolarité et détiennent en majorité des diplômes de type mixte. Par ailleurs les femmes, dont la scolarité est moins élevée, possèdent en proportion moindre ces diplômes et acquièrent plus fréquemment que les hommes une formation strictement pédagogique.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Par qualifications nous entendons la conjugaison de trois éléments: l'expérience, la scolarité et la formation acquise.

Pour mieux mesurer l'ampleur des phénomènes que nous aurons à observer, rappelons brièvement la composition de notre population quant à l'expérience: 9.3% des enseignants arrivent dans l'enseignement, 33.5% y sont depuis 2 à 5 ans, 35.4% depuis 6 à 15 ans, 15.7% depuis 16 à 35 ans, et finalement 1.6% depuis 36 ans et plus. En outre 4.5% des enseignants demeurent indéterminés sur le plan de l'expérience.

D'autre part, globalement, près de 80% des professeurs de mathématiques ont 14 ans et plus de scolarité, la catégorie la plus dense étant celle des "14 - 15 ans" (41.4% vs 36.1% de "16 ans et plus").

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

La lecture du tableau 192 nous révèle des phénomènes fort intéressants. On y observe en effet des différences appréciables dans la nature de la formation selon qu'on considère l'une ou l'autre des catégories de scolarité.

Il semble en effet que plus les diplômes sont strictement pédagogiques plus ils ont tendance à correspondre à une faible scolarité puisqu'on n'en compte que 0.2% chez "les 16 ans et plus" et 78.9% chez les "13 ans et moins". Par contre la formation mixte semble correspon-

dre à une scolarité plus élevée: 61.3% des "14-15 ans" et 90.8% des "16 ans et plus" possèdent les deux types de diplômes (vs 18.7% des "13 ans et moins"). De même les diplômes strictement académiques sont plus souvent reliés à une scolarité de 16 ans et plus ou de 14-15 ans (9.0% et 8.5%) qu'à une scolarité de 13 ans et moins (2.4%).

Tableau 192 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.2	30.2	78.9	12.2	29.4
Péd. + Acad.	90.8	61.3	18.7	41.5	62.7
Acad.	9.0	8.5	2.4	0	7.3
Indét.	0	0	0	46.3	0.6
Total	100.0 (2177)	100.0 (2494)	100.0 (1274)	100.0 (82)	100.0 (6027)

En opérant une réduction des types de diplômes selon que les individus ont une formation pédagogique d'une part et une formation académique d'autre part, on obtient des résultats tout aussi révélateurs (tableau 193). Nous y constatons que les diplômes de 16 ans et plus de

scolarité sont plus fréquents lorsque les enseignants ont une formation académique que lorsque celle-ci comporte du pédagogique (99.8% vs 91.0%). Par contre les diplômes de 13 ans et moins de scolarité correspondent plus souvent à une formation pédagogique qu'à une formation académique (97.6% vs 21.1%). D'où l'on peut déduire que la majorité des diplômes correspondant à la plus faible catégorie de scolarité sont du niveau du Brevet C.

Tableau 193 : Le diplôme le plus élevé des enseignants en mathématiques au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Total
Péd.	91.0	91.5	97.6	92.1
Acad.	99.8	79.8	21.1	70.0

D'après le règlement #4 du Ministère de l'Education, la plupart des individus répondent aux normes fixées, à l'exception de tous ceux qui ont 13 ans et moins de scolarité (1274 personnes) et des autres, parmi "les 14 ans et plus", qui n'ont aucune formation pédagogique (1243 individus).

Par rapport aux exigences préconisées par le Rapport Parent, la plupart des "16 ans et plus" y répondraient (i.e. 90.8% de 2177 = 1977), à condition bien entendu que leur formation soit pertinente à l'enseignement des mathématiques.

2.2 Expérience selon le diplôme le plus élevé

De par leur proportion de diplômes de 16 ans et plus de scolarité, les nouveaux enseignants ne semblent guère plus scolarisés que leurs aînés (31.0% vs 36.1% pour l'ensemble de la population, tableau 104). Par contre ils se distinguent au niveau des diplômes de 14-15 ans de scolarité par la meilleure représentation, à savoir 59.7% par rapport à 41.4% chez l'ensemble des enseignants. De plus c'est la catégorie où les diplômes les plus faibles apparaissent le moins fréquemment (8.1% vs 21.1% dans l'ensemble). Cette situation leur assure sans aucun doute une légère avance sur leurs aînés immédiats, soit ceux qui ont entre 2 et 5 ans d'expérience. Ces derniers comptent au sein de leur groupe 13.0% d'individus dont la scolarité est égale ou inférieure à 13 ans contre 8.1% chez les arrivants. Ce 4.9% excédentaire dans la plus basse catégorie de scolarité en faveur des "2 à 5 ans d'expérience" neutralise d'une certaine façon leur supériorité, sur les arrivants, pour les diplômes de degré supérieur (34.6% vs 31.0%).

Nous pourrions étendre ce type de comparaison à toutes les catégories d'expérience. Qu'il nous suffise de noter que la présence d'un

Tableau 194 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans+	Indét.	Total
16 ans +	31.0	34.6	37.6	39.9	32.3	32.7	36.1
14 - 15	59.7	50.1	30.2	35.8	36.4	42.4	41.4
13 ans -	8.1	13.0	30.4	23.8	31.3	22.7	21.1
Indét.	1.3	1.5	1.6	0.4	0.0	2.2	1.4
Total	100.0 (558)	100.0 (2020)	100.0 (2132)	100.0 (949)	100.0 (99)	100.0 (269)	100.0 (6027)

certain nombre de diplômes supérieurs n'est pas nécessairement garante d'une meilleure scolarité. Ainsi chez les enseignants dont l'expérience varie de 16 à 35 ans on trouve 39.9% de la population dans la catégorie supérieure de scolarité mais aussi 23.8% de diplômes de 13 ans et moins de scolarité. Tout compte fait il semble que ce soit les jeunes enseignants qui bénéficient en général d'une meilleure scolarité et ils sont suivis des "16 à 35 ans d'expérience". Au dernier rang on retrouverait les plus expérimentés (36 ans et plus) précédés de peu des enseignants possédant entre 6 et 15 ans d'expérience.

Comme les enseignants les moins expérimentés sont également les plus jeunes, il semble qu'une nouvelle tendance se dessine chez les professeurs de mathématiques du niveau secondaire; ceux-ci tendent en effet à entrer de plus en plus avec une scolarité de 14-15 ans.

Comment expliquer la grande popularité des diplômes correspondant à 14-15 ans de scolarité chez les jeunes enseignants au détriment des diplômes plus élevés que leurs aînés possèdent en plus grande proportion? Nous croyons qu'il s'agit moins d'une popularité comme telle chez les nouveaux candidats à l'enseignement que d'une politique récente d'engagement des professeurs. Nous savons que c'est le Ministère de l'Education qui fixe les conditions générales d'engagement des enseignants mais que ce sont par contre les Commissions scolaires elles-mêmes qui procèdent à l'embauche de leur personnel. Il est possible que celles-ci s'en tiennent aux conditions minima parce que celà leur permet d'abaisser leur masse salariale. Cette attitude aurait pour effet de favoriser l'offre de candidats répondant à ces exigences.

Mais il demeure que cette situation est avantageuse pour les individus répondant à 14-15 ans de scolarité. Tout en ayant la possibilité de poursuivre leurs études par le biais du perfectionnement, une fois introduits dans le milieu enseignant, ils réduisent leur période de "manque à gagner".

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

Les diverses catégories d'enseignants se distinguent les unes des autres par leur scolarité mais en va-t-il de même quant à la nature de leur formation? Il semble que des différences soient également perceptibles sur ce plan.

Si on considère tout d'abord les diplômes à la fois pédagogique et académique, on observe qu'ils sont moins fréquents chez les arrivants que dans toutes les autres catégories d'expérience, à savoir que 48.6% d'entre eux possèdent cette formation par rapport à 62.7% pour l'ensemble

Tableau 105 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans+	Indét.	Total
Péd.	34.6	24.8	33.5	26.3	28.3	32.7	29.4
Péd. + Acad.	48.6	63.1	62.1	72.3	69.7	56.9	62.7
Acad.	16.1	11.4	3.8	1.2	2.0	8.9	7.3
Indét.	0.7	0.8	0.6	0.2	0	1.5	0.6
Total	100.0 (558)	100.0 (2020)	100.0 (2132)	100.0 (949)	100.0 (99)	100.0 (269)	100.0 (6027)

de la population (tableau 195). Par contre c'est le groupe où l'on retrouve le plus de diplômes uniquement pédagogiques (34.6% vs 29.4% pour l'ensemble) ou académiques (16.1% vs 7.3% pour l'ensemble). Les nouveaux enseignants se comportent vraiment de façon singulière par rapport à tous les autres enseignants.

Essayons de voir maintenant de quel groupe les arrivants se distinguent le plus. Les enseignants dont l'expérience se situe de 16 à 35 ans d'expérience présentent les caractéristiques les plus opposées aux nouveaux venus dans l'enseignement. La plupart d'entre eux détiennent des diplômes mixtes (72.3% vs 48.6%). Ils ont moins tendance que les arrivants à posséder des diplômes d'une seule nature que ce soit pour les diplômes pédagogiques (26.3% vs 34.6%) ou pour les diplômes académiques (1.2% vs 16.1%).

De façon générale, nous remarquons deux faits majeurs: la hausse graduelle des diplômes de type mixte de la catégorie de 1 an d'expérience à celle des "16 à 35 ans" et la baisse parallèle des diplômes uniquement académiques. Ces résultats sont conformes aux tendances déjà observées pour l'ensemble du niveau secondaire, de la période allant de 1967-68 à 1969-70 inclusivement.

3.0 UNITES ADMINISTRATIVES

Les régions de Québec et de Montréal englobent à elles seules 63.6% de la population; la première compte 17.5% des enseignants et la seconde en regroupe 46.1%. La PSBGM et la CECM représentent plus du tiers des enseignants de la région de Montréal. Comparativement la PSBGQ et la CECQ contribuent très faiblement aux effectifs globaux de la région de Québec (10.0% environ).

En termes quantitatifs viennent ensuite les régions de Trois-Rivières (10.3% de la population), du Saguenay - Lac St-Jean (6.5%), du Bas St-Laurent - Gaspésie (5.4%), des Cantons de l'Est (4.6%), du Nord-Ouest et de l'Outaouais (toutes deux 3.9% des effectifs) et en dernier lieu la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (1.9%).

Nous désirons savoir s'il existe des disparités entre ces régions, et le cas échéant, à quel niveau elles se situent. Il ne faut pas oublier que les mathématiques constituent une matière obligatoire au niveau secondaire et de ce fait les disparités contrent les objectifs de démocratisation pronés par l'Etat.

3.1 Sexe

Plusieurs régions ou unités administratives possèdent sensiblement la même structure du personnel quant au sexe que celle observée chez l'ensemble de la population. Cette remarque vaut notamment pour "Montréal autres", la CECM, "Québec autres", l'ensemble des régions de Qué-

Tableau 196 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl autres	60.1	39.9	100.0 (1781)
PSBGM	65.4	34.6	100.0 (185)
CECM	58.0	42.3	100.0 (806)
Total Mtl	59.7	40.2	100.0 (2772)
Qué. autres	59.1	40.8	100.0 (954)
PSBGQ	87.5	12.5	100.0 (8)
CECQ	68.0	32.0	100.0 (97)
Total Qué.	60.1	39.7	100.0 (1059)
B. St-L., Gasp.	58.2	41.2	100.0 (323)
Sag., Lac St-J.	56.3	43.7	100.0 (394)
Trois - Riv.	59.2	40.6	100.0 (618)
C. de l'Est	55.6	44.4	100.0 (275)
Outaouais	57.9	41.6	100.0 (233)
Nord-Ouest	54.2	45.8	100.0 (236)
C.-N. - N.Q.	59.0	41.0	100.0 (117)
Total	59.0 (3554)	41.0 (2467)	100.0 (6027)

bec et de Montréal, les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, de Trois-Rivières, de l'Outaouais et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. En effet, ces régions comptent toutes un personnel formé de près de 59.0% d'hommes et de 41.0% de femmes (tableau 196).

Dans certaines régions, par contre, les enseignants de sexe féminin se révèlent mieux représentés. C'est le cas du Saguenay - Lac St-Jean (43.7% de femmes vs 41.0% pour l'ensemble de la population), des Cantons de l'Est (44.4% de femmes) et du Nord-Ouest (45.8% de femmes). Dans d'autres régions c'est le personnel masculin qui se montre sur-représenté. Ceci s'applique à la PSBGM (65.4% d'hommes vs 59.0% pour l'ensemble de la population), la PSBGQ (87.5% d'hommes) et la CECQ (68.0% d'hommes).

Nous avons vu antérieurement que les hommes et les femmes se différenciaient sur certains aspects. Nous pouvons nous demander si la présence d'un plus fort contingent d'hommes ou de femmes, dans certaines régions, est susceptible d'affecter les caractéristiques de leur personnel respectif.

3.2 Age

L'âge moyen des enseignants en mathématiques, en exercice durant l'année 1969-70, se situe comme nous le savons à 30.4 ans. D'une région ou d'une unité à l'autre nous observons de menues variations (tableau 197). La moyenne d'âge la plus faible se retrouve dans le Bas St-Laurent - Gaspésie (27.6 ans). La plus élevée par contre appartient à la

PSBGM (33.4 ans). Mais en général la moyenne d'âge dans les différentes unités ne diffère pas beaucoup de la moyenne provinciale, sauf pour les deux unités pré-citées. Qu'est-ce qui leur vaut cet écart plus prononcé?

Tableau 107 : Age moyen des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGM	33.4 ans
C. de l'Est	32.6 ans
Mtl autres	31.5 ans
Outaouais	31.2 ans
CECQ	30.8 ans
PSBGQ	30.3 ans
Trois-Riv.	30.2 ans
C.N. - N.O.	29.9 ans
CECM	29.6 ans
Qué. autres	29.6 ans
Sag., L. St-J.	29.1 ans
Nord-Ouest	28.4 ans
B. St-L., Gasp.	27.6 ans
Total	30.4 ans

Tableau 108 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans +	Total
Mtl autres	24.6	31.2	32.7	10.4	1.1	100.0 (1781)
PSBGM	20.0	26.5	34.1	18.9	0.5	100.0 (185)
CECM	27.9	36.8	28.0	6.8	0.4	100.0 (806)
Total Mtl	25.2	32.5	31.5	10.0	0.8	100.0 (2772)
Qué. autres	31.1	32.5	28.4	6.8	1.2	100.0 (954)
PSBGQ	12.5	62.5	12.5	12.5	0.0	100.0 (97)
CECQ	32.0	25.8	34.0	7.2	1.0	100.0 (8)
Total Qué.	31.1	32.1	28.8	6.9	1.1	100.0 (1059)
B. St-L., Gasp.	43.3	28.2	24.5	3.1	0.9	100.0 (323)
Sag., Lac St-J.	32.0	33.2	28.9	5.6	0.3	100.0 (394)
Trois-Riv.	28.9	32.7	29.3	8.4	0.6	100.0 (618)
C. de l'Est	18.2	32.4	36.0	11.6	1.8	100.0 (275)
Outaouais	29.2	31.3	26.2	11.2	2.1	100.0 (233)
Nord-Ouest	42.8	27.1	23.3	5.9	0.8	100.0 (236)
C.-N. - N.Q.	32.5	29.9	28.2	7.7	1.7	100.0 (117)
Total	29.2 (1731)	32.0 (1926)	29.8 (1799)	8.5 (514)	0.9 (57)	100.0 (6027)

Il suffit de considérer la distribution des effectifs de chaque région pour connaître la source de ces écarts. Dans le cas de la région du Bas St-Laurent - Gaspésie cette position lui est dûe à la sur-représentation de son personnel dans la catégorie inférieure d'âge (tableau 198). Alors que dans l'ensemble 28.3% des enseignants ont moins de 24 ans, c'est dans une proportion de plus de 40.0% qu'on les retrouve dans cette région. Le cas de la PSBGM se conçoit aussi aisément. Cette unité contient la plus forte proportion d'individus ayant de 45 à 59 ans soit 18.9% alors qu'au niveau provincial on n'en compte que 8.5%.

Cependant ces raisons ne constituent pas en soi des facteurs explicatifs. Il nous faudra considérer également les données sur l'expérience, lesquelles nous éclaireront davantage, et nous permettront de déboucher sur une analyse plus complète.

3.3 Expérience

La moyenne d'années d'expérience pour l'ensemble des enseignants est de 9.3 ans et elle connaît des variations allant de 6.3 ans pour la PSBGQ à 11.1 ans dans les Cantons de l'Est (tableau 199). Les unités où l'expérience moyenne est plus faible correspondent-elles à celles où l'âge moyen l'est également?

Tableau 199 : Expérience moyenne des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

C. de l'Est	11.1 ans
Trois-Riv.	10.7 ans
Mtl autres	9.9 ans
PSBGM	9.6 ans
Outaouais	9.3 ans
CECQ	9.2 ans
Qué. autres	9.1 ans
CECM	8.5 ans
C.N. - N.O.	8.2 ans
Nord-Ouest	7.8 ans
Sag., Lac St-J.	7.8 ans
B. St-L., Gasp.	7.1 ans
PSBGQ	6.3 ans
Total	9.3 ans

En général ce lien existe: dans les régions où la moyenne d'années d'expérience est inférieure à 9 ans, l'âge moyen est inférieur à 30 ans. C'est le cas notamment de la CECM ainsi que des régions du Bas

St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean, du Nord-Ouest et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Ces régions ont un phénomène en commun: la rareté relative d'enseignants dont l'expérience est supérieure à 15 ans (tableau 200).

Le cas de la PSBGQ constitue une exception: son personnel s'avère le moins expérimenté mais il n'est pas le moins âgé (moyenne d'âge: 30.3 ans et moyenne d'années d'expérience: 6.3 ans). Comme il ne s'agit que de 7 individus ce phénomène ne revêt pas une importance de premier plan.

Qu'en est-il des régions où l'âge moyen apparaissait supérieur à 31 ans, soit une moyenne d'âge un peu plus élevée que pour l'ensemble de la population? Nous voulons parler ici des unités de Montréal autres de la PSBGM, des Cantons de l'Est et de l'Outaouais (Tableau 197). Nous constatons, par le biais du tableau 199 , que les moyennes d'années d'expérience les plus élevées se retrouvent dans ces unités. Une seule exception: Trois-Rivières où l'expérience est en moyenne de 10.7 ans et la moyenne d'âge de 30.2 ans. La moyenne étant influencée par les extrêmes, on se rend compte que cette position, quant à l'expérience moyenne, est liée à une très faible proportion d'effectifs appartenant à la catégorie des "1 an d'expérience" (soit 5.7% vs 9.7% pour l'ensemble).

Tableau 200 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience*.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Total
Mtl autres	9.7	33.0	36.3	18.7	2.3	100.0 (1714)
PSBGM	9.7	33.5	38.1	18.8	0.0	100.0 (176)
CECM	7.3	35.7	42.2	14.4	0.5	100.0 (785)
Total Mtl	9.0	33.8	38.2	17.4	1.6	100.0 (2675)
Qué. autres	10.0	34.1	38.6	15.7	1.5	100.0 (906)
PSBGQ	0.0	57.1	42.9	0.0	0.0	100.0 (7)
CECQ	12.0	35.9	31.5	20.7	0.0	100.0 (92)
Total Qué.	10.1	34.4	38.0	16.0	1.4	100.0 (1005)
B. St-L., Gasp.	13.2	42.4	34.9	8.2	1.3	100.0 (304)
Sag., Lac St-J.	9.4	37.0	40.9	12.2	0.6	100.0 (362)
Trois-Riv.	5.7	36.8	37.0	17.4	3.2	100.0 (593)
C. de l'Est	7.7	30.0	34.6	25.0	2.7	100.0 (260)
Outaouais	12.1	36.3	33.5	16.3	1.9	100.0 (215)
Nord-Ouest	20.1	38.0	24.8	15.4	1.7	100.0 (234)
C.-N. - N.Q.	12.7	40.0	32.7	12.7	1.8	100.0 (110)
Total	9.7 (558)	35.1 (2020)	37.0 (2132)	16.5 (949)	1.7 (99)	100.0 (5758)

* Sans les indéterminés.

Globalement donc la relation entre l'âge et l'expérience se vérifie au niveau des régions. Cependant cette constatation n'explique aucunement les écarts observés. L'examen du tableau 200 peut nous éclairer. Tout d'abord nous remarquons des variations importantes entre les taux d'arrivants dans chaque région. Le plus faible taux se situe à Trois-Rivières (5.7%) et le plus fort appartient au Nord-Ouest (20.1%). Nous observons également dans les régions généralement considérées comme défavorisées. les taux les plus élevés de " 1 an d'expérience": en plus du Nord-Ouest, on a les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie (13.2%), de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (12.7%) et de l'Outaouais (12.1%). Ces régions semblent en pleine période soit de croissance ou de rattrapage, leurs besoins de personnel pour enseigner les mathématiques en 1969-70 se montrant supérieurs à ceux de toutes les autres régions ou unités.

Par contre d'autres régions manifestent une certaine stabilité, leurs taux d'arrivants étant inférieur aux taux provincial. Ce sont les régions de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est et l'unité CECM.

Connaissant les caractéristiques des différentes catégories d'expérience, quant à leur scolarité, nous nous demandons de quel ordre sera la scolarité du personnel oeuvrant dans ces régions.

3.4 Diplôme le plus élevé

Au niveau provincial, 36.1% des enseignants en mathématiques se prévalent d'une scolarité de 16 ans et plus, mais la situation diffère

cependant beaucoup d'une région à l'autre (tableau 201). Trois unités administratives présentent des qualifications supérieures en raison d'une forte proportion de "16 ans et plus". Ce sont: la PSBGM (52.4%), la CECM (55.3%) et la PSBGQ (50.0%). Parmi celles-ci la PSBGM marque une bonne avance sur les deux autres par sa quasi-absence de diplômes de 13 ans et moins de scolarité (0.5% vs 13.5% à la CECM et 25.0% à la PSBGQ).

La région de Montréal se montre nettement avantagée par rapport à celle de Québec ainsi qu'à toutes les autres régions par l'importance de ses "16 ans et plus" (48.4%) et sa faible proportion de "13 ans et moins" (14.9% vs 21.1% pour l'ensemble).

Les régions qui recrutent le personnel le moins qualifié seraient ainsi le Bas St-Laurent - Gaspésie (38.1% de "13 ans et moins"), le Nord-Ouest (30.5% de ces diplômés), le Saguenay - Lac St-Jean (29.9%) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (26.5%). Ce sont les régions où l'on compte à la fois le plus de diplômes de faible scolarité et le moins de diplômes supérieurs.

Il ne fait aucun doute que des disparités existent entre les régions au sujet de la scolarité de leur personnel enseignant les mathématiques en 1969-70. La région de Montréal vient en tête comme cela se produit dans plusieurs cas, les Cantons de l'Est et l'Outaouais s'en tirent également assez bien, mieux que Québec du moins. Pour leur part, les régions dites éloignées semblent éprouver de la difficulté à recruter un personnel qualifié, bien qu'elles aient accueilli beaucoup de nouveaux

Tableau 201 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Mtl autres	44.9	36.5	17.1	1.6	100.0 (1781)
PSBGM	52.4	44.3	0.5	2.7	100.0 (185)
CECM	55.3	30.4	13.5	0.7	100.0 (806)
Mtl total	48.4	35.2	14.9	1.4	100.0 (2772)
Qué. autres	25.1	47.3	25.8	1.9	100.0 (954)
PSBGQ	50.0	25.0	25.0	0.0	100.0 (97)
CECQ	39.2	53.6	7.2	0.0	100.0 (8)
Qué. total	26.5	47.7	24.1	1.7	100.0 (1059)
B. St-L., Gasp.	12.1	48.6	38.1	1.2	100.0 (323)
Sag., Lac St-J.,	23.4	44.9	29.9	1.8	100.0 (394)
Trois-Riv.	27.0	49.8	23.0	0.2	100.0 (618)
C. de l'Est	37.5	37.5	22.9	2.2	100.0 (275)
Outaouais	30.9	43.3	24.0	1.7	100.0 (233)
Nord-Ouest	21.6	47.5	30.5	0.4	100.0 (236)
C.-N. - N.Q.	25.6	46.2	26.5	1.7	100.0 (117)
Total	36.1 (2177)	41.4 (2494)	21.1 (1274)	1.4 (82)	100.0 (6072)

enseignants en 1969-70. Toutefois comme ce ne sont pas les nouveaux venus qui sont les plus scolarisés (en termes de "16 ans et plus"), il ne faut pas se surprendre que dans les quatre régions, où les moyennes d'expérience sont inférieures à la moyenne provinciale, la scolarité soit plus faible que dans les autres régions.

Les résultats observés n'en constituent pas moins des indices de disparités inter-régionales. Cependant, la qualification ne se mesure pas uniquement en terme de scolarité, elle réfère également à la nature de la formation acquise. D'où la nécessité d'examiner la situation sous cet angle.

3.5 Nature des diplômes

La formation attendue, sinon exigée, des enseignants du niveau secondaire, comporte une dimension pédagogique et une dimension académique et elle correspond à une scolarité qui n'est pas inférieure à 14 ans, sinon à 16 ans suivant les recommandations du Rapport Parent. Ces deux facettes analysées simultanément nous renseigneront passablement sur les qualifications du personnel enseignant de chaque région.

En considérant à la fois la scolarité et le type de diplôme, on découvre que dans les unités où le personnel est le plus scolarisé, le personnel a tendance à se conformer le plus aux normes de la profession (tableau 202). A la PSBGM, presque tous les enseignants possèdent les deux types de formation (95.2%). A la CECM et la PSBGQ la formation mix-

Tableau 202 : Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Péd.	Péd. + Acad.	Acad.	Total
Mtl autres	21.0	70.0	8.3	100.0 (1781)
PSBGM	2.2	95.7	2.2	100.0 (185)
CECM	20.7	71.2	7.7	100.0 (806)
Mtl total	19.7	72.1	7.7	100.0 (2772)
Qué. autres	38.7	54.5	5.5	100.0 (954)
PSBGQ	12.5	75.0	12.5	100.0 (8)
CECQ	24.7	66.0	9.3	100.0 (97)
Qué. total	37.2	55.7	5.9	100.0 (1059)
B. St-L., Gasp.	53.6	38.1	7.1	100.0 (323)
Sag., Lac St-J.	40.6	53.3	5.3	100.0 (394)
Trois-Riv.	34.0	59.1	7.0	100.0 (618)
C. de l'Est	26.9	65.8	6.2	100.0 (275)
Outaouais	31.3	60.9	7.7	100.0 (233)
Nord-Ouest	43.6	46.2	10.2	100.0 (236)
C.-N. - N.Q.	35.0	51.3	13.7	100.0 (117)
Total	29.4	62.7	7.3	100.0 (6027)

te concerne également plus de 70.0% de la population (respectivement 71.2% et 75.0%).

D'autre part les régions qui recrutent le personnel le moins scolarisé et également le moins expérimenté présentent moins de diplômes mixtes que l'ensemble mais plus de diplômes uniquement pédagogiques. Les diplômes pédagogiques sont ainsi bien représentés dans le Bas St-Laurent - Gaspésie (53.6% vs 29.4% pour l'ensemble), le Saguenay - Lac St-Jean (40.6%), le Nord-Ouest (43.6%) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (35.0%). Dans les deux dernières régions la formation académique seulement est assez populaire (respectivement 10.2% et 13.7% vs 7.3% pour l'ensemble).

On peut s'interroger sur le fait que certaines régions recrutent proportionnellement plus que d'autres des diplômés uniquement pédagogiques. Comme en général les diplômes strictement pédagogiques correspondent à une faible scolarité (tableau 192), on peut penser que ces diplômes proviennent d'Ecoles Normales. Comme d'autre part, on retrouvait ce type de maisons d'enseignement dans toutes les régions, contrairement au cas des universités (avant 1969-70 du moins), on peut croire que ces régions recrutent en majeure partie leur personnel parmi les candidats "locaux". Elles n'attireraient que peu de candidats formés à l'extérieur, et par conséquent dans les universités du Québec.

Bref, il semble qu'a une scolarité élevée correspondent des diplômes mixtes, tandis que les diplômes pédagogiques seulement seraient

surtout le fait des enseignants moins scolarisés. Nous avons déjà observé cette relation lors de l'analyse du diplôme le plus élevé et il semble qu'elle persiste au niveau des régions. Ici cette relation rend compte de disparités assez grandes entre les régions.

PORTRAIT - SYNTHESE

L'analyse des caractéristiques des enseignants en mathématiques, exerçant au niveau secondaire durant l'année 1969-70, nous a permis de déceler des différences appréciables entre les hommes et les femmes. L'âge moyen des deux groupes est à peu près du même ordre. Cependant plus d'hommes que de femmes ont moins de trente ans et les femmes sont mieux représentées dans les classes supérieures d'âge. Elles le sont également dans les classes supérieures d'expérience alors que la moitié des enseignants masculins possèdent moins de six ans d'expérience. De façon générale, les femmes s'adonnent depuis plus longtemps que les hommes à l'enseignement, si ce n'est à l'enseignement des mathématiques. Par ailleurs, sur le plan de la scolarité les hommes jouissent d'un certain avantage sur les femmes: ils détiennent proportionnellement plus de diplômes de 16 ans et plus de scolarité qu'elles et également moins de diplômes de 13 ans et plus que ces dernières. La formation des hommes s'avère plus souvent mixte et demeure moins axée sur le pédagogique que dans le cas des enseignants féminins, ceux-ci misant davantage sur la formation académique que les femmes.

Au chapitre des qualifications, on constate que les diplômes les plus élevés répondent presque toujours à une formation mixte, tandis que les diplômes les plus faibles correspondent dans la plupart des cas à une formation uniquement pédagogique. Il appert également que plus les di-

plômes comportent une dimension académique plus ils appellent une scolarité élevée. D'autre part nous observons deux tendances majeures chez les professeurs de mathématiques: plus on se rapproche des catégories inférieures d'expérience, plus la proportion des diplômes de 14 - 15 ans de scolarité tend à augmenter tandis que plus on s'en éloigne, plus les diplômes soit de "16 ans et plus" ou de "13 ans et moins" tendent à être mieux représentés. Les jeunes enseignants semblent arriver de plus en plus dans l'enseignement avec une scolarité de 14-15 ans, alors que les enseignants plus âgés demeurent peu scolarisés ou plus scolarisés que les nouveaux venus. Finalement les jeunes enseignants se comportent également de façon singulière quant à la nature de leur formation. Il semble en effet que plus les enseignants sont expérimentés plus ils acquièrent une formation mixte, et que moins ils le sont plus ils possèdent une formation simple de type pédagogique ou académique. Ceci nous porte à croire que les enseignants ajoutent à un certain moment de leur carrière un complément à leur formation. Ce complément peut être de nature pédagogique ou académique selon les diplômes déjà détenus.

La plupart des unités administratives suivent de près la distribution globale selon le sexe (59.9% d'hommes et 41.0% de femmes). Les organismes tels que la PSBGM, la PSBGQ et la CECQ recrutent cependant plus d'hommes que dans l'ensemble des régions, alors que les régions du Saguenay - Lac St-Jean, des Cantons de l'Est et du Nord-Ouest favorisent un peu plus les femmes que les autres régions. La moyenne d'âge la plus faible appartient à la région du Bas St-Laurent - Gaspésie en raison de

sa forte proportion d'enseignants de moins de 25 ans; la moyenne d'âge la plus élevée se retrouve à la PSBGM. Le lien entre l'âge et l'expérience demeure moins apparent au niveau de chaque région qu'au niveau provincial et ceci rend compte en partie des écarts attribuables à la scolarisation plus ou moins poussée de leur personnel respectif; le degré de scolarisation influence, comme on le sait, l'âge d'entrée sur le marché du travail. Quelles unités ou régions comptent le personnel le plus scolarisé? La PSBGM devance passablement la CECM et la PSBGQ lesquelles se classent aux deuxième et troisième rangs; dans l'ensemble c'est la région de Montréal qui l'emporte, et elle est suivie des Cantons de l'Est, de l'Outaouais, Trois-Rivières et Québec (le rang étant déterminé selon la proportion de "16 ans et plus" et de "14-15 ans"). Par contre la région de loin la plus désavantagée se trouve être le Bas St-Laurent - Gaspésie. De plus il appert que dans les unités où le personnel est le plus scolarisé, celui-ci manifeste une tendance à se conformer le plus à la formation requise pour enseigner. Ceci nous amène à constater que le personnel le plus qualifié se localise à la PSBGM, la CECM et la PSBGQ. D'autre part les régions où les diplômes pédagogiques sont les plus populaires correspondent à celles où le personnel est le moins bien nanti sur le plan de la scolarité (Bas St-Laurent - Gaspésie, Saguenay - Lac St-Jean, Nord-Ouest et Côte-Nord - Nouveau-Québec).

CHAPITRE 9

PROFESSEURS DE CHIMIE

INTRODUCTION

Le Chapitre deuxième nous a révélé certaines données concernant les professeurs de chimie en exercice au niveau secondaire durant l'année 1969-70. Deux faits se sont particulièrement avérés révélateurs: c'est une population avant tout masculine et hautement scolarisée par rapport à ce que l'on observe généralement dans la formation générale. Quelle est la raison de cette situation?

La chimie, de même que la physique, ont toujours été considérées comme des disciplines un peu à part du fait qu'elles entraient dans la famille des "sciences exactes". Elles semblent avoir ainsi joui dans le passé d'un statut particulier. En effet, on a constamment cherché à avoir des "spécialistes" pour dispenser les cours de chimie contrairement aux autres matières, créant ainsi une sorte de "mythe" de la chimie, comme de la physique. Ce "mythe", si l'on peut envisager de cette façon un tel phénomène, était également entretenu par les étudiants: n'importe qui ne peut pas réussir en chimie ou en physique et parallèlement ceux qui en assument l'enseignement ne peuvent pas être quelconque.

Cette conception n'a pu être somme toute que favorable à l'enseignement de la chimie. Etant depuis plus longtemps traités comme des "spécialistes" que tout autre groupe d'enseignants, les professeurs oeuvrant dans les domaines apparentés aux "sciences exactes" travail-

lent probablement dans les disciplines où ils sont formés alors que d'autres ont vraisemblablement dû, en cours de carrière, faire preuve d'une certaine polyvalence. Cependant à côté de l'enseignement d'autres ouvertures s'offrent à ces individus (comme la recherche industrielle) lesquelles exercent sans aucun doute un attrait plus grand côté salaire. Tous comptes faits on peut se demander si les différences avec les autres catégories d'enseignants sont aussi grandes que l'on pourrait être proté à le croire et c'est ce que nous verrons dans ce chapitre.

Notons auparavant que ce personnel compte 1233 individus ce qui représente 4,3% des enseignants du secteur général du niveau secondaire en 1969-70.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

1.0 ANALYSE DU SEXE

On retrouve trois fois plus de professeurs de chimie de sexe masculin (921) que de sexe féminin (311) au niveau secondaire en 1969-70, soit respectivement 74.6% et 25.2% de la population. Etant donné que le recrutement se fait chez les gens scolarisés, autant que possible de niveau universitaire, il n'est pas étonnant de trouver une aussi forte présence masculine au sein de ce personnel. En effet, nous savons que la très grande majorité des étudiants en chimie dans les universités, était et est encore aujourd'hui composée d'hommes, très peu de femmes se dirigeant dans cette branche. De plus, puisque généralement les hommes sont plus nombreux à enseigner dans les niveaux supérieurs, et que la chimie est au programme à la fin du secondaire, on peut penser qu'il s'agit là d'une autre raison pour expliquer la forte présence masculine.

Il sera très intéressant de voir si les femmes présentent les mêmes caractéristiques que les hommes, sinon sont-elles moins scolarisées et plus enclines à posséder une formation pédagogique, comme c'est en général, le cas?

1.1 Age

La moyenne d'âge des professeurs de chimie se situe à 30.5 ans. Elle s'avère un peu plus faible chez les hommes (30.3 ans) que chez les femmes (31.1 ans). Alors que la catégorie la plus dense est constituée chez les femmes par les moins de 25 ans (33.7% vs 26.6% chez les hommes), elle se localise chez les 25-29 ans, chez les enseignants masculins (34.1% vs 22.8% pour les femmes, tableau 203). D'autre part, dans les classes

supérieures à 44 ans on compte 12.2% des enseignants féminins pour seulement 7.6% des enseignants masculins.

Tableau 203: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	26.6	33.7	28.3
25 - 29	34.1	22.8	31.2
30 - 44	31.7	31.2	31.5
45 - 59	6.1	11.6	7.5
60 ans +	1.5	0.6	1.4
Total	100.0 (921)	100.0 (311)	100.0 (1233)

Comme les enseignants de sexe féminin sont légèrement plus âgés que ceux du sexe opposé, on peut s'attendre à ce que leur expérience soit un peu plus longue.

1.2 Expérience

De même que pour l'âge, la moyenne d'années d'expérience des hommes est inférieure à celle des femmes. En effet, alors que dans l'en-

semble les enseignants de chimie possèdent 8.3 ans d'expérience, les hommes en ont en moyenne 7.8 ans et les femmes 9.6 ans.

Si l'on regarde chez les moins de six ans d'expérience on constate que les hommes s'y retrouvent dans une proportion de 51.9% et les femmes dans une proportion de 47.6% (tableau 204). La plus grande différence entre les deux groupes réside par contre au niveau des "16 ans et plus" d'expérience, à laquelle appartiennent 20.3% des femmes contre 12.2% des hommes. Ces résultats nous suggèrent que les femmes participent depuis assez longtemps à l'enseignement de la chimie car elles sont présentes à toutes les strates d'expérience. Pour tenir ce genre de raisonnement il faut admettre que l'expérience dans l'enseignement équivaudrait ici à l'expérience dans l'enseignement de la chimie puisqu'il s'agit de "spécialistes" et par conséquent d'individus dont on attend fort peu de polyvalence.

Tableau 204: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	11.6	12.2	11.8
2 - 5	40.3	35.4	39.1
6 - 15	30.3	24.4	28.8
16 - 35	10.0	17.4	11.8
36 ans ±	2.2	2.9	2.4
Indét.	5.6	7.7	6.2
Total	100.0 (921)	100.0 (311)	100.0 (1233)

Nous ne pouvons toutefois pas vraiment discerner de phénomène de masculinisation ou de féminisation. Toutefois étant donné que les hommes sont sur-représentés dans les classes d'un an à 16 ans d'expérience il semble possible qu'ils soient en train de gagner ici aussi du terrain (comme c'est le cas dans plusieurs disciplines du secondaire depuis quelques années).

1.3 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble, 58.6% de la population détient un diplôme d'au moins seize ans de scolarité, norme recommandée dans le Rapport Parent pour les professeurs du secondaire (tableau 205). Cependant, les hommes se prévalent proportionnellement plus de cette scolarité que les femmes (59.2% vs 56.9%). Par contre, au sujet des diplômes correspondant à 14 - 15 ans de scolarité, ces dernières affichent une représentation supérieure à celle de leurs confrères (34.1% vs 29.6%). Finalement les "13 ans et moins" peu nombreux dans l'ensemble (8.4%), apparaissent plus fréquemment chez les enseignants masculins que chez les enseignants féminins (8.9% vs 7.1%). Ainsi, environ 90.0% des professeurs des deux sexes répondent à la scolarité minimum requise par le règlement numéro 4 du Ministère de l'Education, c'est-à-dire 14 ans d'études.

Si les hommes et les femmes se ressemblent du point de leur scolarité en va-t-il de même pour la nature de leur formation?

Tableau 205: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans ±	59.2	56.9	58.6
14 - 15	29.6	34.1	30.8
13 ans -	8.9	7.1	8.4
Indét.	2.3	1.9	2.2
Total	100.0 (921)	100.0 (311)	100.0 (1233)

1.4 Nature des diplômes

Dans l'ensemble, presque les trois-quart des professeurs de chimie possèdent à la fois une formation pédagogique et académique (72.8%), laquelle est également recommandée dans le Rapport Parent. Le tableau 206 nous indique que plus de femmes que d'hommes possèdent une formation mixte (76.8% vs 71.4%). D'autre part, peu d'enseignants ont acquis seulement une formation pédagogique (9.5%); ceci est toutefois plus fréquent chez les femmes (11.6%) que chez les hommes (8.8%). Au contraire, ces derniers sont plus enclins qu'elles à détenir des diplômes de nature académique seulement, (18.8% vs 11.3%).

En faisant le bilan de tous ceux qui ont soit de l'académique dans leur formation ou encore du pédagogique, il en ressort que les femmes sont plus nombreuses à posséder une formation pédagogique que les

hommes (88.4% vs 80.2%), tandis que plus d'hommes que de femmes se prévalent d'une formation académique (90.2% vs 88.0%).

Tableau 206: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	8.8	11.6	9.5
Péd. et Acad.	71.4	76.8	72.8
Acad.	18.8	11.3	16.9
Indét.	1.0	0.3	0.8
Total	100.0 (921)	100.0 (311)	100.0 (1233)

De façon générale les professeurs de chimie, qu'ils soient de sexe féminin ou de sexe masculin, présentent les mêmes caractéristiques à peu de choses près. La plus grande disparité repose sur la grandeur des populations. Car côté qualifications les enseignantes n'ont rien à envier à leurs confrères. Ces constatations contribuent à renforcer l'hypothèse selon laquelle les professeurs de chimie au secondaire sont depuis plusieurs années, avec les autres groupes d'enseignants des sciences dites "exactes", les seuls vrais professionnels de ce niveau. Parmi les femmes n'y sont ainsi admises que celles qui offrent des qualifications sinon supérieures du moins égales.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Nous nous pencherons ici sur les qualifications des professeurs de chimie en exercice en 1969-70. Nous nous demanderons entre autres quelle catégorie de scolarité rencontre le mieux les exigences du Rapport Parent quant à la formation requise. Pour évaluer l'importance des faits il nous faut nous rappeler que plus de la moitié des enseignants ont complété 16 ans ou plus d'études tandis que seulement un dixième d'entre eux ont 13 ans ou moins de scolarité.

Par ailleurs nous désirons voir s'il y a des différences entre les diverses strates d'expérience. Certaines sont-elles plus scolarisées que d'autres ou encore formées plus adéquatement? Notons que la catégorie la plus imposante est constituée par les "2 à 5 ans" d'expérience (39.1%) suivie de celle des "6 à 15 ans" (28.8%) tandis que les arrivants regroupent un peu plus d'un dixième des effectifs globaux.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Existe-t-il un lien entre la scolarité et la nature des diplômes? Il ressort du tableau 207 que les "16 ans et plus" sont très enclins à posséder une formation mixte, c'est-à-dire à la fois pédagogique et académique, puisqu'ils ont celle-ci dans une proportion de 83.[illegible], par rapport à 72.8% dans l'ensemble. Chez les "14 - 15 ans" c'est également la formation mixte qui domine car 61.3% d'entre eux s'en prévalent. Chez les "13 ans et moins" elle est devancée de peu par la formation pé-

dagogique seule (46.1%). Ainsi, plus on est scolarisé, plus on possède une formation mixte et plus on se rapproche de l'idéal du Rapport Parent.

Ce sont par ailleurs les diplômés de 14-15 ans de scolarité qui tendent le plus à posséder une formation uniquement académique (21.8% vs 16.9% dans l'ensemble). Quant aux plus scolarisés, 16.1% d'entre eux sont en possession d'un diplôme de nature académique uniquement (vs 8.7% chez les "13 ans et moins").

Tableau 207: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.1	16.8	46.1	14.8	9.5
Péd. et Acad.	83.8	61.3	45.2	48.1	72.8
Acad.	16.1	21.8	8.7	0.0	16.9
Indét.	0.0	0.0	0.0	37.0	0.8
Total	100.0 (722)	100.0 (380)	100.0 (104)	100.0 (27)	100.0 (1233)

En opérant une démarcation à partir de la nature de la formation, on constate d'abord que les individus les moins scolarisés détiennent au moins un diplôme pédagogique dans une proportion supérieure aux autres enseignants, i.e. 91.3% vs 82.3% pour l'ensemble de la population (tableau 208). Par contre ce sont les enseignants les plus scolarisés qui

ont le plus souvent de l'académique dans leur formation (99.9% vs 83.1% ches les "14-15 ans" et 53.8% chez les "13 ans et moins"). Il est ainsi probable que dans le cas des "16 ans et plus" le diplôme pédagogique vient s'ajouter à un diplôme académique assez élevé étant donné que le Ministère de l'Education demande désormais aux maîtres en exercice d'avoir complété trente (30) crédits en pédagogie. Il semble en effet que ce soit surtout la formation académique qui favorise une meilleure scolarité.

Tableau 208: Le diplôme le plus élevé du personnel enseignant la chimie au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Total
Péd.	83.9	78.2	91.3	82.3
Acad.	99.9	83.1	53.8	89.7

2.2 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Deux grandes tendances se dégagent de l'examen du tableau 209. La première concerne les diplômes correspondant à "16 ans et plus" d'études. On observe à ce sujet que plus les enseignants sont expérimentés, plus ils tendent à avoir une scolarité élevée. Ainsi, chez les arrivants, seulement 45.5% se prévalent d'une telle scolarité tandis

que chez les "16 à 35 ans" ils sont 66.4% à être dans ce cas. Au contraire, moins les enseignants sont expérimentés, plus ils possèdent des diplômes de "14-15 ans": de 37.9% chez les nouveaux venus on passe à 20.7% chez les "36 ans et plus".

On peut se demander si le fait que les jeunes professeurs de chimie arrivent avec une scolarité moins élevée que leurs aînés dénote une nouvelle tendance, ou s'il n'en a pas toujours été de même. A ce moment le perfectionnement seul serait responsable des écarts observés. Cette seconde hypothèse entre toutefois en contradiction avec nos connaissances a priori sur les professeurs de chimie. Nous croyons plutôt que le statut des professeurs de chimie a été plus élevé dans le passé et que la professionnalisation récente des autres groupes d'enseignants a entraîné un certain nivellement avec les diverses catégories d'enseignants, de sorte que les nouveaux venus dans cette discipline ont une formation du même ordre que ce que l'on retrouve ailleurs. La baisse de prestige rattaché à l'enseignement des "sciences exactes" aurait en même temps éloigné un certain nombre de personnes compétentes de ce secteur d'activité, lesquelles se seraient plutôt orientées dans la recherche ou l'industrie. Ceci est d'autant plus probable que 13.1% des arrivants en 1969-70 ont une scolarité inférieure aux 14 ans exigés par le Ministère de l'Education pour enseigner au secondaire, cette année-là. Il est possible toutefois que les jeunes diplômés de degré universitaire se concentrent dans certaines régions ou encore se dirigent à des niveaux d'enseignement plus élevés (CEGEP par exemple où la demande de gens formés

en sciences a dû être très forte ces dernières années) ce qui laisserait les individus les moins scolarisés pour l'enseignement secondaire.

Tableau 209: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
16 ans +	45.5	56.0	64.2	66.4	62.1	56.6	58.6
14 - 15	37.9	36.7	23.1	26.7	20.7	27.6	30.8
13 ans -	13.1	5.2	11.0	6.2	17.2	9.2	8.4
Indét.	3.4	2.1	1.7	0.7	0.0	6.6	2.2
Total	100.0 (145)	100.0 (482)	100.0 (355)	100.0 (146)	100.0 (29)	100.0 (76)	100.0 (1233)

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

De même que l'on constate une augmentation de diplômés de "16 ans et plus" quand on s'élève dans les classes d'expérience, on y observe une augmentation de la formation mixte (tableau 210). On compte en effet de 55.2% chez les nouveaux à 93.2% chez les "16 à 35 ans" d'expérience qui possèdent une telle formation, autrement dit moins les individus possèdent d'expérience moins ils sont portés à détenir des diplômes à la fois pédagogique et académique. La différence apparaît nettement au niveau des "2 à 5 ans" et des "6 à 15 ans" d'expérience (res-

pectivement 67.0% et 80.6% de diplômes mixtes).

D'autre part, les enseignants les moins expérimentés (moins de 6 ans) sont davantage enclins à posséder une formation uniquement académique que leurs aînés. Le quart d'entre eux ont une telle formation tandis qu'ils sont seulement 8.5% dans la classe des "6 à 15 ans", 1.4% dans celle des "16 à 35 ans" et 6.9% chez les plus expérimentés, à détenir des diplômes de nature académique uniquement.

La formation pédagogique seule rejoint 9.5% des instituteurs de chimie. C'est la catégorie des arrivants et celle des "6 à 15 ans" qui totalisent le plus de diplômés de cette nature (17.9% et 10.7%).

Tableau 210: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Péd.	17.9	7.5	10.7	4.8	6.9	10.5	9.5
Péd. et Acad.	55.2	67.0	80.6	93.2	86.2	63.2	72.8
Acad.	26.2	25.1	8.5	1.4	6.9	19.7	16.9
Indét.	0.7	0.4	0.3	0.7	0.0	6.6	0.8
Total	100.0 (145)	100.0 (482)	100.0 (355)	100.0 (146)	100.0 (29)	100.0 (76)	100.0 (1233)

La classe des "16 à 35 ans" d'expérience se trouve ainsi à être la plus scolarisée (66.4% de "16 ans et plus" de scolarité) de même que

celle qui détient la formation la plus pertinente avec ses 93,2% de diplômés mixtes. A l'opposé on retrouve les jeunes enseignants qui comptent le moins de "16 ans et plus" de scolarité, passablement de "13 ans et moins" et finalement plus de diplômés formés seulement en pédagogie ou dans les disciplines académiques.

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

La répartition des professeurs de chimie dans les unités administratives nous indique que 44.1% des enseignants oeuvrent, en 1969-70, dans la région de Montréal, dont 29.8% dans "Montréal autres" et 11.4% à la CECM. La région de Québec suit avec 18.2% des effectifs; l'unité "Québec autres" en regroupe à elle seule 16.9%. Vient ensuite la région de Trois-Rivières qui compte 9.5% des enseignants de cette discipline. Toutes les autres unités ne recouvrent chacune jamais plus de 7.0% de la population étudiée.

3.1 Sexe

Globabement il y a trois fois plus d'hommes que de femmes qui enseignent la chimie au niveau secondaire durant l'année 1969-70 (i.e. 74.7% vs 25.2%, tableau 211). Cette configuration convient à plusieurs unités, notamment à "Montréal autres", Trois-Rivières, aux Cantons de l'Est, au Bas St-Laurent - Gaspésie, au Nord-Ouest et à la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Par contre dans d'autres unités la représentation des femmes est nettement supérieure aux taux provincial. C'est le cas de la PSBGM de la CECM, de la CECQ et de l'Outaouais (plus de 30.0% de femmes).

D'autre part les enseignants masculins forment plus de 80.0% du personnel dans l'unité "Québec autres", l'ensemble de la région de Québec, ainsi qu'au Saguenay & Lac St-Jean.

Tableau 211: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-1970: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl. autres	72.3	27.7	100.0 (368)
PSBGM	60.0	40.0	100.0 (35)
CECM	64.5	35.6	100.0 (141)
Total Mtl.	69.5	30.5	100.0 (544)
Qué. autres	84.7	15.3	100.0 (209)
PSBGQ	100.0	0.0	100.0 (2)
CECQ	61.5	38.5	100.0 (13)
Total Qué.	83.5	16.5	100.0 (224)
B. St-L., Gasp.	78.7	21.3	100.0 (75)
Sag. L. St-J.	81.5	18.5	100.0 (81)
Trois-Riv.	74.4	25.6	100.0 (112)
C. de l'Est	76.6	23.3	100.0 (60)
Outaouais	68.4	31.6	100.0 (57)
Nord-Ouest	78.8	19.2	100.0 (52)
C.-N. - N.-Q.	78.3	21.7	100.0 (23)
Total	74.7	25.2	100.0 (1233)

Sachant que les hommes et les femmes présentent des caractéristiques semblables, rencontrerons-nous autant de disparités entre les régions que nous en avons observé dans d'autres disciplines?

3.2 Age

La moyenne d'âge de l'ensemble de notre population se localise à 30.5 ans (tableau 212). Bien que l'âge moyen de la plupart des unités se situe autour de cette mesure; certaines s'en écartent passablement. Les enseignants de la PSBGM et de la CECQ figurent comme étant les plus âgés car leur moyenne d'âge se situe respectivement à 36.5 ans et 35.2 ans. Ils sont ainsi 57.2% à avoir entre 30 et 60 ans, dans la première unité mentionnée et 61.5% dans la seconde alors que ce n'est le cas que de 39.0% de la population globale (tableau 213).

D'autre part, les moyennes d'âge les plus faibles se retrouvent à la Côte-Nord - Nouveau-Québec (26.2 ans), au Bas St-Laurent - Gaspésie (28.3 ans) et au Saguenay - Lac St-Jean (28.5 ans). Ceci se conçoit assez facilement lorsqu'on considère que dans ces unités de 70.3% à 82.6% du personnel est âgé de moins de trente ans (par rapport à 59.6% chez l'ensemble de la population).

Tableau 212: Age moyen des enseignants en chimie au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative.

PSBGM	36.5 ans
CECO	35.2 ans
PSBGQ	33.5 ans
Mtl autres	31.8 ans
Outaouais	31.6 ans
C. de l'Est	30.9 ans
Trois-Riv.	30.6 ans
Qué. autres	29.9 ans
Nord-Ouest	29.6 ans
CECM	29.3 ans
Sag., Lac St-J.,	28.5 ans
B. St-L., Gasp.	28.3 ans
C.N. - N.O.	26.2 ans
Total	30.5 ans

3.3 Expérience

Les professeurs de chimie du niveau secondaire ont en moyenne 5.6 ans d'expérience en 1969-70. La plupart des unités se caractérise par un personnel aussi expérimenté (tableau 214). Quelques-unes par

Tableau 213: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-1970: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans	Total
Mtl. autres	22.9	30.2	35.6	9.5	1.9	100.0 (368)
PSBGM	8.6	28.6	42.9	14.3	5.7	100.0 (35)
CECM	36.2	30.5	24.8	8.5	0.0	100.0 (141)
Total Mtl.	25.1	30.1	33.3	9.6	1.7	100.0 (544)
Qué. autres	30.6	33.5	28.2	5.7	1.9	100.0 (209)
PSBGQ	0.0	0.0	50.0	50.0	0.0	100.0 (2)
CECQ	15.4	15.4	53.8	7.7	7.7	100.0 (13)
Total Qué.	29.5	32.6	29.9	5.8	2.2	100.0 (224)
B. St-L., Gasp.	36.0	36.0	22.7	5.3	0.0	100.0 (75)
Sag. Lac St-J.	37.0	33.3	23.4	6.2	0.0	100.0 (81)
Trois-Riv.	22.2	31.2	37.6	6.0	0.0	100.0 (117)
C. de l'Est	21.7	33.3	40.0	3.3	1.7	100.0 (60)
Outaouais	29.8	24.6	35.1	10.5	0.0	100.0 (57)
Nord-Ouest	42.3	23.1	25.0	5.8	3.8	100.0 (52)
C.-N. - N.-Q.	47.8	34.8	17.4	0.0	0.0	100.0 (23)
Total	28.4	31.2	31.5	7.5	1.4	100.0 (1233)

contre comptent un personnel nettement plus expérimenté notamment la CECQ et la PSPGM (respectivement 11.0 ans et 9.2 ans d'expérience moyenne). C'étaient également les deux unités où l'on retrouvait les individus les plus âgés. Ainsi nous nous rendons compte que plus de 60.0% des enseignants y ont plus de cinq ans d'expérience alors que ce n'est le cas que de 45.8% de l'ensemble de la population (tableau 215).

D'autre part, les professeurs de chimie possédant le moins d'expérience se localisent à la Côte-Nord - Nouveau-Québec (4.3 ans) et au Nord-Ouest (4.5 ans). En effet, 80.0% des premiers et 69.4% des seconds ont moins de cinq ans d'expérience. Le personnel de la Côte-Nord - Nouveau-Québec figure donc comme le plus jeune et le moins expérimenté. Au Nord-Ouest, il semble que les enseignants soient arrivés dans l'enseignement un peu plus tard, car bien que très peu expérimenté, il sont un peu plus âgés qu'à la Côte-Nord - Nouveau-Québec (tableau 212).

Si l'on examine la représentation des nouveaux-venus dans toutes les unités, on remarque l'existence de variations dans chacune d'elles. Bien que dans l'ensemble on trouve 12.5% d'arrivants, l'Outaouais, le Bas St-Laurent - Gaspésie, le Nord-Ouest et le Saguenay - Lac St-Jean en comptent davantage (environ 17.0%). D'après le jeune âge et le peu d'expérience des enseignants de chimie, il s'agit sans doute d'une réponse à une forte demande causée par le développement de l'enseignement de la chimie dans ces régions (lequel serait consécutif à une hausse générale de la scolarisation de la population étudiante de ces régions).

Tableau 214: Expérience moyenne des enseignants en chimie au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative.

CECO	11.0 ans
PSBGM	9.2 ans
Trois-Riv.	7.8 ans
C. de l'Est	7.3 ans
PSBGO	6.0 ans
Mtl autres	5.7 ans
Qué. autres	5.7 ans
Outaouais	5.7 ans
B. St-L., Gasp.	5.3 ans
CECM	5.1 ans
Sag., Lac St-J.,	4.9 ans
Nord-Ouest	4.5 ans
C.N. - N.O.	4.3 ans
Total	5.6 ans

3.4 Diplôme le plus élevé

Nous savons que dans l'ensemble 58.6% des enseignants se prévalent d'un diplôme de "16 ans et plus" de scolarité. A ce point de vue la région de Montréal domine nettement les autres régions avec 71.0% de son personnel appartenant à cette catégorie (tableau 216). La CECM de-

Tableau 215: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-1970: unités administratives selon l'expérience.*

	1 an -	2-5	6-15	16-35	36 ans +	Total
Mtl. autres	11.7	41.5	30.9	13.2	2.6	100.0 (349)
PSBGM	6.5	32.2	35.4	19.4	6.5	100.0 (31)
CECM	11.2	50.7	24.6	12.7	0.7	100.0 (134)
Total Mtl.	11.3	43.4	29.6	13.4	2.3	100.0 (514)
Qué. autres	15.5	37.7	33.0	11.9	2.1	100.0 (194)
PSBGQ	0.0	50.0	50.0	0.0	0.0	100.0 (12)
CECQ	8.3	25.0	33.3	25.0	8.3	100.0 (2)
Total Qué.	14.9	37.0	33.2	12.5	2.4	100.0 (208)
B. St-L., Gasp.	17.3	40.0	33.3	8.0	1.3	100.0 (75)
Sag., Lac St-J.	15.9	46.4	27.5	8.7	1.4	100.0 (69)
Trois-Riv.	7.2	36.0	36.9	14.4	5.4	100.0 (111)
C. de l'Est	7.1	37.5	41.1	14.3	0.0	100.0 (56)
Outaouais	18.2	34.6	25.5	21.8	0.0	100.0 (55)
Nord-Ouest	16.3	53.1	16.3	6.1	8.2	100.0 (49)
C.-N. - N.-Q.	10.0	70.0	20.0	0.0	0.0	100.0 (20)
Total	12.5	41.7	30.7	12.6	2.5	100.0 (1157)

* sans les indéterminés.

vance les autres unités montréalaises avec 80.1% de "16 ans et plus" (contre 77.1% à la PSBGM et 66.8% dans "Montréal autres"). Deux autres unités surpassent le taux provincial: les Cantons de l'Est et la CECQ avec respectivement 68.3% et 64.2% de "16 ans et plus".

Quant aux régions les moins bien représentées dans cette catégorie, il s'agit du Bas St-Laurent - Gaspésie (36.0%), du Saguenay - Lac St-Jean (43.2%) et du Nord-Ouest (44.2%). Les deux premières sont particulièrement bien dotées en "14-15 ans" soit 54.7% dans le Bas St-Laurent - Gaspésie et 42.0% dans le Saguenay - Lac St-Jean (vs 30.8% pour l'ensemble du personnel). L'Outaouais se distingue également par sa proportion élevée de "14-15 ans" (42.1%).

En se basant sur les normes du Ministère de l'Education (règlement #4), on s'aperçoit que les sous-populations qui s'y conforment davantage sont celles de l'ensemble de la région de Montréal (92.7% de "14 ans et plus"), des Cantons de l'Est (95.0%) et de la CECQ (92.3%). La région la moins scolarisée est le Nord-Ouest où les diplômes de "14 ans et plus" rejoignent seulement 76.0% de la population (contre 79.4% pour l'ensemble des enseignants).

Il semble donc, que les régions urbanisées drainent les meilleurs sujets, tandis que les régions éloignées des centres urbains, se contenteraient de sujets moins qualifiés.

Tableau 216: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-1970: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Mtl. autres	66.8	24.7	7.6	0.8	100.0 (368)
PSBGM	77.1	17.1	0.0	5.7	100.0 (35)
CECM	80.1	14.9	3.5	1.4	100.0 (141)
Total Mtl.	71.0	21.7	6.1	1.3	100.0 (544)
Qué. autres	48.8	35.9	12.0	3.3	100.0 (209)
PSBGQ	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (2)
CECQ	64.2	23.1	7.7	0.0	100.0 (13)
Total Qué.	50.4	34.8	11.6	0.3	100.0 (224)
B. St-L., Gasp.	36.0	54.7	9.3	0.0	100.0 (75)
Sag., Lac St-J.	43.2	42.0	11.1	3.7	100.0 (81)
Trois-Riv.	47.8	38.5	10.3	3.4	100.0 (117)
C. de l'Est	68.3	26.7	1.7	3.3	100.0 (60)
Outaouais	49.1	42.1	5.3	3.5	100.0 (57)
Nord-Ouest	44.2	32.7	21.2	1.9	100.0 (52)
C.-N. - N.-Q.	56.5	30.4	8.7	4.3	100.0 (23)
Total	58.6	30.8	8.4	2.2	100.0 (1233)

3.5 Nature des diplômes

En plus de recommander aux enseignants du secondaire, un diplôme minimum de 16 ans, le Rapport Parent préconise aussi la possession de diplômes de nature mixte, soit pédagogique et académique. Près des trois quarts des professeurs de chimie répondent à cette exigence. Qu'en est-il dans les régions?

Toute la région de Montréal se distingue par sa proportion de diplômés mixtes (i.e. 79.4% vs 72.8% pour l'ensemble de la population, tableau 217). A l'intérieur de celle-ci c'est la PSBGM qui domine avec 94.3% de ses enseignants détenant une telle formation (contre 77.2% dans "Montréal autres" et 81.6% à la CECM). Parmi les autres unités, c'est l'Outaouais qui devance avec 82.5% de son personnel avec des diplômes de nature mixte. Ce sont par contre les enseignants du Bas St-Laurent - Gaspésie qui totalisent le moins de diplômes mixtes (57.3%). A l'inverse ils ont obtenu en très grand nombre une formation strictement pédagogique (22.7% vs 9.5% dans l'ensemble), suivis de ceux de la région du Nord-Ouest (19.2%). D'autre part le Saguenay - Lac St-Jean et la CECQ constituent les unités où l'on rencontre le plus de diplômes uniquement académiques (respectivement 23.5% et 23.1% par rapport à 16.9% chez l'ensemble de la population).

Bref aux deux pôles de la scolarisation se trouvent la région de Montréal d'une part (particulièrement la CECM et la PSBGM) et d'autre part, le Nord-Ouest et le Bas St-Laurent - Gaspésie. La région de Montréal jouit d'une forte proportion de diplômés de "16 ans et plus" et de diplômés de type mixte tandis que les deux autres régions se caractérisent par la faible présence de ces critères de qualification.

Tableau 217: Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-1970: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Péd.	Péd.+Acad.	Acad.	Indét.	Total
Mtl. autres	4.3	77.2	18.2	0.3	100.0 (368)
PSBGM	5.7	94.3	0.0	0.0	100.0 (35)
CECM	4.3	81.6	14.2	0.0	100.0 (141)
Total Mtl.	4.4	79.4	16.0	0.2	100.0 (544)
Qué. autres	12.9	69.9	14.8	2.4	100.0 (209)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (2)
CECQ	7.7	69.2	23.1	0.0	100.0 (13)
Total Qué.	12.5	70.1	15.2	2.2	100.0 (244)
B.St-L., Gasp.	22.7	57.3	20.0	0.0	100.0 (75)
Sag., Lac St-J.	13.6	60.5	23.5	2.5	100.0 (81)
Trois-Riv.	16.2	65.8	17.1	0.9	100.0 (117)
C. de l'Est	5.0	73.3	21.7	0.0	100.0 (60)
Outaouais	7.0	82.5	10.5	0.0	100.0 (57)
Nord-Ouest	19.2	61.5	17.3	1.9	100.0 (52)
C.-N. - N.-Q.	4.3	73.9	21.7	0.0	100.0 (23)
Total	9.5	72.8	16.9	0.8	100.0 (1233)

PORTRAIT-SYNTHESE

Les professeurs de chimie en exercice au niveau secondaire, en 1969-70, se différencient très peu lorsqu'on considère de façon distincte les hommes et les femmes. Les premiers s'avèrent un peu plus jeunes et moins expérimentés que les seconds, mais au niveau de la scolarité les femmes n'ont rien à envier aux hommes. D'où nous avions conclu que le niveau de professionnalisation de ce groupe d'enseignants était en fait acquis depuis un certain temps.

L'analyse de leurs qualifications nous a montré l'existence d'un lien entre la scolarité et la nature de la formation acquise. Plus la scolarité est élevée plus il appert que la formation est mixte, tandis que plus elle est faible plus la formation uniquement pédagogique apparaît de façon fréquente. Par ailleurs plus on avance dans les classes supérieures d'expérience plus la formation tend à devenir mixte et plus elle appelle une scolarité élevée.

Quant à la répartition des professeurs de chimie dans les unités administratives elle dénote la présence de certaines disparités dont les plus marquées concernent l'ensemble des qualifications. Ainsi le personnel qui affiche les meilleures qualifications (en termes d'expérience et de scolarité) se localise dans la région de Montréal (particulièrement PSBGM et CECM), à la CECO et dans les Cantons de l'Est. Les enseignants qui possèdent les caractéristiques les plus opposées oeuvrent dans les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Nord-Ouest et du Sa-

guenay - Lac St-Jean. De façon générale on observe la démarcation entre les régions urbanisées (avec campus universitaires) et les régions dites "éloignées".

CHAPITRE 10

PROFESSEURS DE PHYSIQUE

INTRODUCTION

La physique se trouve associée à la chimie sous différents aspects: il s'agit également d'une discipline où le personnel enseignant, à forte majorité masculine, détient une scolarité élevée. Elle a sans doute été elle-même privilégiée par le passé car sa place au sein des programmes d'études secondaires, i.e. aux degrés supérieurs uniquement, lui garantissait un certain prestige. Les enseignants chargés d'en assumer l'enseignement ont été tôt considérés comme des "spécialistes" contrairement à la plupart des autres groupes d'enseignants. Pour quelle raison ce statut particulier? En majeure partie parce qu'on a cru longtemps qu'il est plus difficile d'enseigner une science "exacte" qu'une sciences "humaine". C'est probablement ce qui explique qu'on y ait recherché des individus plus scolarisés qu'ailleurs.

Malgré ce contexte nous pouvons nous demander si les professeurs de physique n'auraient pas quelques points communs avec un bon nombre d'enseignants du secondaire. Car il est possible qu'en raison de la professionnalisation récente de la carrière d'enseignant les différences entre les nombreuses catégories d'enseignants tendent à s'atténuer. C'est un peu dans cette optique que nous effectuerons l'analyse des caractéristiques des professeurs de physique. Mais auparavant notons que ce groupe représente 4.1% de tous les enseignants du secteur général en 1970, soit 1171 individus.

1.0 ANALYSE DU SEXE

La composition du personnel enseignant la physique se révèle être à forte majorité masculine car 971 hommes et 200 femmes sont chargés d'en dispenser les cours au niveau secondaire, en 1969-70, soit respectivement 82.9% et 17.1% de la population. Comme pour la chimie, le recrutement s'effectue chez les diplômés supérieurs lesquels sont pour la plupart des hommes puisque ce sont surtout ces derniers qui font des études avancées dans le domaine des "sciences exactes".

En analysant les enseignants des deux sexes séparément, nous saurons si les femmes présentent des caractéristiques différentes de celles de leurs confrères ou si, comme en chimie, elles leur ressemblent beaucoup.

1.1 Age

La moyenne d'âge des professeurs de physique, en exercice pendant l'année 1969-70, est de 29.6 ans. Elle s'avère un peu plus faible chez les hommes que chez les femmes, soit de 29.3 ans vs 31.1 ans.

La répartition des effectifs dans les classes d'âge nous indique la source de cet écart (tableau 218). Tandis que la catégorie la plus dense chez les femmes est celle des "25 à 29 ans" (39.0%) chez les hommes c'est la classe des "24 ans et moins" qui l'emporte (39.0%). D'autre part les enseignantes se rencontrent plus fréquemment que les hommes dans les classes supérieures d'âge (15.0% d'entre elles ont 45 ans et plus par rapport à 5.9% chez les hommes).

Ces différences s'accompagnent-elles de disparités sur le plan de l'expérience?

Tableau 218 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	25.9	39.0	28.2
25 - 29	39.0	19.5	35.7
30 - 44	29.0	26.5	28.6
45 - 59	5.1	12.5	6.4
60 ans +	0.8	2.5	1.1
Total	100.0 (971)	100.0 (200)	100.0 (1171)

1.2 Expérience

Les femmes sont plus expérimentées que leurs confrères comme l'indique leur moyenne respective: 10.0 ans et 7.2 ans (vs 7.7 ans pour l'ensemble du personnel). Bien que les individus qui détiennent de "2 à 5 ans" d'expérience forment la strate la plus populeuse dans les deux cas, on trouve plus d'enseignants de sexe masculin qui ont moins de quinze ans d'expérience que de femmes (84.9% vs 75.5%, tableau 219). Par contre les enseignantes sont mieux représentées qu'eux en ce qui concerne les "16 ans et plus" d'expérience (20.0% vs 10.7%).

Quant aux arrivants ils apparaissent proportionnellement aussi nombreux dans les deux groupes (i.e. 13.5%). Cependant en termes d'effectifs cela représente cinq fois plus d'hommes que de femmes, soit 131 hommes pour 27 femmes.

Tableau 219 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience

	Masculin	Féminin	Total
1 an	13.5	13.5	13.5
2 - 5	41.9	36.0	40.9
6 - 15	29.5	26.0	28.9
16 - 35	8.8	16.0	10.3
36 ans +	1.9	4.0	2.2
Indét.	4.5	2.5	4.2
Total	100.0 (971)	100.0 (200)	100.0 (1171)

Bref, les femmes sont en général plus âgées et plus expérimentées que les hommes. Mais qu'en est-il de leur scolarité?

1.3 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble les professeurs de physique sont assez bien scolarisés puisque 52.4% d'entre eux possèdent un diplôme d'au moins 16 ans de scolarité, 37.0% un diplôme de 14 ou 15 ans, et finalement 8.5% ont

complété moins de 14 ans d'études.(tableau 220). Si on considère la répartition des diplômes à l'intérieur des deux groupes il appert que les diplômes supérieurs apparaissent plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes (53.9% de "16 ans et plus" vs 45.5%). Par ailleurs, plus de femmes que d'hommes possèdent un diplôme de 14-15 ans de scolarité (45.5% vs 35.2%), et la proportion de "13 ans et moins" est un peu plus forte chez les enseignants de sexe masculin que de sexe féminin (8.9% vs 7.0%).

Tableau 220 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	53.9	45.5	52.4
14 - 15	35.2	45.5	37.0
13 ans -	8.9	7.0	8.5
Indét.	2.1	2.0	2.0
Total	100.0 (971)	100.0 (200)	100.0 (1171)

Ainsi quoique les hommes détiennent proportionnellement plus de diplômes de "16 ans et plus" de scolarité, les femmes sont plus nombreuses à posséder une scolarité minimum de quatorze ans (91.0% vs 89.1%); de ce fait elles répondent mieux aux normes du Ministère de l'Education

quant à la scolarité attendue des maîtres en exercice au secondaire durant la période étudiée.

1.4 Nature des diplômes

Parmi les professeurs de physique oeuvrant au secondaire en 1969-70, les hommes se prévalent plus souvent que les femmes d'une formation de type mixte, i.e. 72.3% vs 68.5% (tableau 221). Par contre, les femmes sont plus portées à posséder une formation exclusivement pédagogique car 20.5% d'entre elles ont une telle formation par rapport à 9.6% chez les hommes. D'autre part, les enseignants de sexe masculin sont plus nombreux à avoir acquis une formation uniquement académique que ceux de l'autre sexe (17.4% vs 10.0%).

Tableau 221 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	9.6	20.5	11.4
Péd. + Acad.	72.3	68.5	71.6
Acad.	17.4	10.0	16.1
Indét.	0.7	1.0	0.8
Total	100.0 (971)	100.0 (200)	100.0 (1171)

En résumé il semble que plus il y a de diplômés de degré universitaire dans un groupe plus la formation tend à être à la fois pédagogique et académique.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Les professeurs de physique figurent parmi ceux qui répondent le mieux à la scolarité et au type de formation recommandés par les auteurs du Rapport Parent. Cependant, combien parmi eux réunissent à la fois ces deux critères de qualifications? Quelles sont les caractéristiques des enseignants les moins expérimentés par rapport à leurs aînés? C'est là le genre de questions que nous essaierons d'approfondir dans cette partie de l'analyse.

Mais avant de procéder à cette étude rappelons que 52.4% de la population se prévaut d'une scolarité de 16 ans ou davantage alors que 8.5% seulement se retrouve chez les "13 ans et moins". Quant à l'expérience, 13.4% des individus en sont à leur première année, 40.9% ont enseigné de 2 à 5 ans, 28.8% de 6 à 15 ans, 10.3% de 16 à 35 ans, et enfin 2.2% ont 36 ans ou plus d'expérience.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Nous retrouvons ici deux principales tendances. En premier lieu nous constatons que plus les gens sont scolarisé plus ils possèdent une formation mixte, i.e. à la fois pédagogique et académique puisque 84.2% des "16 ans et plus" ont acquis une telle formation, par rapport à 60.5% des "14-15 ans" et 47.0% des "13 ans et moins" (tableau 222). Par ailleurs moins les enseignants sont scolarisés, plus ils détiennent des diplômes de nature uniquement pédagogique car c'est le cas de 0.2% des "16 ans et plue", de 20.6% des "14-15 ans" et 42.0% des "13 ans et moins".

D'autre part les diplômes appelant 14-15 ans de scolarité sont ceux qui se rattachent le plus souvent à une formation exclusivement académique (18.9% vs 15.6%) des "16 ans et plus" et 11.0% des "13 ans et moins").

Nous nous demandions au début de la section quelle proportion des professeurs de physique réunissait à la fois une formation mixte et un diplôme de 16 ans et plus de scolarité. Il s'agit en fait de 44.1% de ce personnel (i.e. 516 individus). C'est là un des plus forts pourcentages d'enseignants du secondaire répondant à la fois à ce double critère en 1969-70.

Tableau 222: Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	0.2	20.6	42.0	8.3	11.4
Péd. + Acad.	84.2	60.5	47.0	54.2	71.6
Acad.	15.6	18.9	11.0	0.0	16.1
Indét.	0.0	0.0	0.0	37.5	0.8
Total	100.0 (614)	100.0 (433)	100.0 (100)	100.0 (24)	100.0 (1171)

2.2 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Le tableau 223 nous permet de déceler trois tendances. D'abord, plus les enseignants ont de l'expérience plus les diplômés de "16 ans et plus" sont fréquents. En effet, chez les nouveaux-venus ces derniers ne représentent que 41.1% de la population tandis que chez les plus expérimentés ils forment 61.5% de cette sous-population. Parallèlement, les diplômes de 13 ans et moins de scolarité augmentent à mesure que l'on s'élève dans les catégories d'expérience: ils passent ainsi de 6.9% chez les "2 à 5 ans" d'expérience à 15.4% chez les "36 ans et plus". Ils sont toutefois fort bien représentés chez les arrivants (1 an d'expérience) puisqu'ils concernent 10.8% d'entre eux. Finalement plus les gens sont expérimentés moins ils possèdent de diplôme de 14-15 ans de scolarité. De 44.3% chez les arrivants, ils représentent 23.1% des "36 ans et plus" d'expérience.

Ces résultats nous laissent à penser qu'un certain nombre d'enseignants entrent dans l'enseignement avec une scolarité de 14-15 ans et recourent au perfectionnement pour augmenter leur niveau de scolarité. Ou alors, comme la scolarité que nous considérons réfère aux diplômes obtenus, il peut s'agir d'étudiants universitaires n'ayant pas terminé leur license.

Si l'on s'en tient aux normes du Ministère de l'Education, ce sont les professeurs détenant de 2 à 5 ans et de 6 à 15 ans d'expérience qui sont les plus scolarisés, et les plus expérimentés qui le sont moins.

Par contre ce sont les "36 ans et plus" d'expérience qui répondent le mieux à la scolarité recommandée par le Rapport Parent i.e. 16 ans d'études. Ceux-ci figurent comme les plus qualifiés car à une longue expérience de l'enseignement ils joignent une scolarité élevée.

Tableau 223 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans+	Indét.	Total
16 ans +	41.1	50.1	60.1	57.0	61.5	42.9	52.4
14 - 15	44.3	41.1	29.6	31.4	23.1	44.9	37.0
13 ans -	10.8	6.9	8.3	10.7	15.4	10.2	8.5
Indét.	3.8	1.9	2.1	0.8	0.0	2.0	2.0
Total	100.0 (158)	100.0 (479)	100.0 (338)	100.0 (121)	100.0 (26)	100.0 (49)	100.0 (1171)

2.3 Expérience selon la nature des diplômes

Les enseignants les plus jeunes ont plus souvent que les autres enseignants une formation simple de type pédagogique ou académique. En effet, 20.9% des arrivants ont acquis des diplômes de nature pédagogique uniquement, tandis qu'ils sont 11.4% dans l'ensemble à détenir une telle formation (tableau 224). Par ailleurs, 24.7% des arrivants et 21.7% des "2 à 5 ans" d'expérience n'ont qu'une formation pédagogique (vs 16.1% pour l'ensemble du personnel).

A l'opposé plus les professeurs ont de l'expérience, plus ils détiennent des diplômes à la fois pédagogique et académique. Bien que dans l'ensemble 71.6% des enseignants se prévalent d'une telle formation, on n'en trouve que 53.2% chez les arrivants et 65.8% chez les "2 à 5 ans". Par contre cette formation est de l'ordre de plus de 82.0% dans les classes d'expérience supérieure à 6 ans (le taux le plus élevé se rencontrant chez les "36 ans et plus", i.e. 92.3%).

Tableau 224: Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Péd.	20.9	11.7	7.7	11.6	7.7	6.1	11.4
Péd. + Acad.	53.2	65.8	82.0	85.1	92.3	73.5	71.6
Acad.	24.7	21.7	9.5	3.3	0.0	20.4	16.1
Indét.	1.3	0.8	0.9	0.0	0.0	0.0	0.8
Total	100.0 (158)	100.0 (479)	100.0 (338)	100.0 (121)	100.0 (26)	100.0 (49)	100.0 (1171)

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

Les phénomènes observés au Chapitre des qualifications se répètent-ils à une échelle plus petite à savoir au niveau des unités administratives? C'est ce que nous tenterons de voir ici en abordant l'étude des disparités régionales. Car bien que les professeurs de physique forment en soi une entité, la considération de leurs caractéristiques globales ne laisse voir que des différences entre divers sous-groupes. Nous voulons maintenant étudier leur répartition dans les unités administratives et y relever les facteurs de disparités les plus importants.

Il faudra se rappeler tout au long de l'analyse que la région de Montréal totalise à elle seule 42.3% de la population, réparti entre l'unité "Montréal autres" (33.2%), la PSBGM (1.4%) et la CECM (7.6%). La région de Québec représente (18.2% des enseignants, dont l'unité "Québec autres" englobe la majorité (16.5%), la CECQ (1.6%) et la PSBGQ (0.1%) se divisant le reste. Vient ensuite la région de Trois-Rivières (12.5%), suivie du Saguenay - Lac St-Jean (6.2%), du Bas St-Laurent - Gaspésie (5.5%), des Cantons de l'Est (5.2%), du Nord-Ouest (4.3%), de l'Outaouais (3.9%) et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (1.5%).

3.1 Sexe

Nous savons déjà que les hommes totalisent 82.9% du personnel et les femmes 17.1%. De quelle façon la structuration du personnel de

chaque unité se rapproche-t-elle ou s'éloigne-t-elle de ce portrait d'ensemble?

L'unité "Montréal autres", la région de Québec et l'Outaouais affichent une représentation similaire à celle de l'ensemble (tableau 225). Par contre la Côte-Nord - Nouveau-Québec, la PSBGM, le Bas St-Laurent - Gaspésie, le Nord-Ouest et le Saguenay - Lac St-Jean se caractérisent par une composition masculine à plus de 91.0%. La plus forte représentation se trouve au Bas St-Laurent-Gaspésie où dans 96.9% des cas ce sont des hommes qui enseignent la physique.

Par ailleurs, on trouve plus de 20.0% de professeurs féminins à la CECM (27.8%), dans les Cantons de l'Est (23.0%) et à Trois-Rivières (21.9%). Il est à noter que ces trois unités comptent des centres universitaires, de sorte que sans doute on y trouverait plus de femmes qualifiées pour enseigner la physique que dans les autres régions. Par contre dans les régions dites "éloignées" (exception faite de la PSBGM) le rôle de professeur de physique reviendrait presque toujours à l'homme.

3.2 Age

Les professeurs de physique du niveau secondaire, en 1969-70, ont en moyenne 29.6 ans mais au plan des unités l'âge moyen accuse des variations qui vont de 27.0 ans au Bas St-Laurent - Gaspésie à 34.6 ans à la PSBGM (tableau 226).

Tableau 2[illegible]5 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe

	Masculin	Féminin	Total
Mtl autres	80.7	19.3	100.0 (389)
PSBGM	94.1	5.9	100.0 (17)
CECM	72.2	27.8	100.0 (90)
Total Mtl	79.6	20.4	100.0 (496)
Qué. autres	84.0	16.0	100.0 (194)
PSBGQ	100.0	0.0	100.0 (1)
CECQ	84.2	15.8	100.0 (19)
Total Qué.	84.1	15.9	100.0 (214)
B. St-L., Gasp.	96.9	3.1	100.0 (64)
Sag., L. St-J.	91.8	8.2	100.0 (73)
Trois-Riv.	78.1	21.9	100.0 (146)
C. de l'Est	77.0	23.0	100.0 (61)
Outaouais	84.8	15.2	100.0 (46)
Nord-Ouest	94.0	6.0	100.0 (50)
C.-N. - N.-Q.	95.2	4.8	100.0 (21)

Dans trois unités incluant la PSBGM, les enseignants ont plus de 32.0 ans d'âge moyen. Que s'y passe-t-il donc? A la PSBGM d'abord la raison en est imputable à la présence d'un fort contingent de gens âgés de plus de 29 ans, soit 58.9% par rapport à 36.1% pour l'ensemble de la population (tableau 227). A la CECO (âge moyen de 34.4 ans) 21.0% du personnel est âgé de 45 ans et plus alors que ce n'est le cas que de 7.5% de tous les enseignants. Finalement en Outaouais (moyenne d'âge de 32.3 ans) c'est la sur-représentation de son personnel dans la classe des "45-49 ans" qui lui vaut cette place (19.6% vs 6.4% pour toute la population).

A l'opposé trois autres unités se distinguent par la jeunesse de leur personnel. En plus du Bas St-Laurent - Gaspésie, il s'agit du Saguenay - Lac St-Jean et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec où la moyenne d'âge est de 27.8 ans. Dans ces régions environ 75.0% des enseignants ont moins de 30 ans contre 64.8% au niveau provincial.

3.3 Expérience

L'expérience moyenne pour l'ensemble des professeurs de physique se localise à 7.7 ans. Peu d'unités présentent une moyenne qui s'écarte de cette mesure. Cependant, certaines attirent notre attention, notamment la PSBGM où les enseignants se distinguent par une moyenne de 10.1 ans d'expérience (tableau 228). Près de 25.0% d'entre eux ont acquis plus de 15 ans d'expérience dans l'enseignement, plus exactement 23.5% vs 13.1% pour toute la population (tableau 229). L'Outaouais

Tableau 226 : Age moyen des enseignants en physique au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative

PSBGM	34.6 ans
CECQ	34.4 ans
Outaouais	32.3 ans
Mtl autres	30.1 ans
Trois-Riv.	30.1 ans
C. de l'Est	29.7 ans
Qué. autres	29.1 ans
CECM	28.8 ans
Nord-Ouest	28.8 ans
C.-N., N.-Q.	27.8 ans
Sag., Lac St-J.	27.8 ans
B. St-L., Gasp.	27.0 ans
PSBGQ	25.0 ans
Total	29.6 ans

Ces résultats pris isolément présentent un certain intérêt mais c'est davantage lorsqu'ils sont rattachés à l'expérience qu'ils prennent leur signification.

Tableau 227 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans +	Total
Mtl autres	27.8	31.4	32.9	7.2	0.8	100.0 (389)
PSBGM	11.8	29.4	41.2	11.8	5.9	100.0 (17)
CECM	27.8	42.2	23.3	6.7	0.0	100.0 (90)
Total Mtl	27.2	33.3	31.4	7.3	0.8	100.0 (496)
Qué. autres	29.4	38.7	25.3	5.7	1.0	100.0 (194)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
CECQ	21.1	31.6	26.3	10.5	10.5	100.0 (19)
Total Qué.	61.0	82.0	54.0	13.0	4.0	100.0 (214)
B. St-L. Gasp.	28.2	45.3	26.6	0.0	0.0	100.0 (64)
Sag. L. St-J.	38.3	32.9	24.7	2.7	1.4	100.0 (73)
Trois-Riv.	22.6	39.7	30.1	6.2	1.4	100.0 (146)
C. de l'Est	21.3	49.2	23.0	4.9	1.6	100.0 (61)
Outaouais	32.6	19.6	28.3	19.6	0.0	100.0 (46)
Nord-Ouest	34.0	30.0	30.0	4.0	2.0	100.0 (50)
C.-N. - N.-Q.	47.6	28.6	19.0	4.8	0.0	100.0 (21)
Total	29.1	35.7	28.6	6.4	1.1	100.0 (1171)

vient au second rang avec une moyenne d'âge assez élevée, à savoir de 9.7 ans. Ici également plusieurs individus ont plus de 15 ans d'expérience comme enseignant (24.4%). Il faut se souvenir que dans ces deux unités le personnel apparaissait comme le plus âgé.

Par ailleurs, ce sont les professeurs de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, et du Bas St-Laurent - Gaspésie qui possèdent le moins d'expérience, soit respectivement en moyenne 3.6 ans et 4.7 ans. A la Côte-Nord - Nouveau-Québec, 89.5% de la population détient moins de 5 ans d'expérience et au Bas St-Laurent - Gaspésie, c'est le fait de 66.1% des enseignants (contre 56.8% au niveau provincial). Cette position en fait à la fois les professeurs de physique les moins âgés de même que les moins expérimentés.

On peut ainsi dire que la concordance entre l'âge et l'expérience existe dans les diverses unités puisque de façon générale les individus qui ont moins de 29.0 ans possèdent moins de 7.0 ans d'expérience et vice-versa.

Par l'examen des taux respectifs d'arrivants on peut constater que la CECO, la Côte-Nord - Nouveau-Québec, le Saguenay - Lac St-Jean et le Nord-Ouest ont plus de 20.0% de leur personnel respectif à leur début dans l'enseignement, ce qui est supérieur au taux provincial (14.1%). A quoi peut-on attribuer cette forte proportion de nouveaux-venus? Sans doute à un prolongement de la scolarité dans ces régions ou encore à la mobilité des enseignants qui y dispensent des cours de physique.

Tableau 228 : Expérience moyenne des enseignants en physique au niveau secondaire en 1969-70: par unité administrative

PSBGM	10.1 ans
Outaouais	9.7 ans
Nord-Ouest	8.7 ans
CECQ	8.7 ans
Trois-Riv.	8.5 ans
Qué. autres	8.4 ans
Mtl autres	7.8 ans
CECM	7.0 ans
C. de l'Est	6.6 ans
Sag., Lac St-J.	5.8 ans
B. St-L., Gasp.	4.7 ans
PSBGQ	4.0 ans
C.-N., N.-Q.	3.6 ans
Total	7.7 ans

Tableau 229 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience *

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans +	Total
Mtl autres	15.9	39.4	30.7	12.2	1.9	100.0 (378)
PSBGM	5.9	52.9	17.6	17.6	5.9	100.0 (17)
CECM	6.7	51.7	29.2	12.4	0.0	100.0 (89)
Total Mtl	13.8	42.1	30.0	12.4	1.7	100.0 (484)
Qué. autres	14.6	38.5	33.5	8.4	5.0	100.0 (179)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
CECQ	22.2	33.3	22.2	16.7	5.6	100.0 (18)
Total Qué.	15.1	38.4	32.3	9.1	5.0	100.0 (198)
B. St-L., Gasp	11.3	54.8	33.9	0.0	0.0	100.0 (62)
Sag., L. St-J.	20.6	44.1	27.9	7.4	0.0	100.0 (68)
Trois-Riv.	10.8	40.3	34.5	11.5	0.0	100.0 (139)
C. de l'Est	10.3	44.9	34.5	10.3	0.0	100.0 (58)
Outaouais	11.1	40.0	24.4	24.4	0.0	100.0 (45)
Nord-Ouest	20.4	44.9	18.4	8.2	8.2	100.0 (49)
C.-N. - N.-Q.	21.1	68.4	5.3	5.3	0.0	100.0 (19)
Total	14.1	42.7	30.1	10.8	2.3	100.0 (1122)

* Sans les indéterminés

3.4 Diplôme le plus élevé

De par sa proportion de diplômés de 16 ans et plus de scolarité la région de Montréal devance toutes les autres régions, i.e. 63.3% contre un taux provincial de 52.4% (tableau 230). A l'intérieur de celle-ci la PSBGM et la CECM font meilleure figure que "Montréal autres" (taux respectifs de "16 ans et plus": 88.2%, 80.0% et 58.4%).

Viennent ensuite la CECQ, l'Outaouais et les Cantons de l'Est qui ont plus de 55.0% de leurs effectifs dans cette catégorie. Ce sont alors ces unités (comprenant la région de Montréal) qui répondraient le mieux à la scolarité minimum recommandée dans le Rapport Parent (16 ans). La Côte-Nord - Nouveau-Québec, et le Bas St-Laurent - Gaspésie constituent les régions qui se rapprochent le moins de cet idéal puisque seulement 23.8% et 32.8% de leur personnel respectif détient une telle scolarité.

Dans la catégorie des diplômes de 14-15 ans, c'est la Côte-Nord - Nouveau-Québec qui bat la marche avec 61.9% de ces diplômés. Suivent le Nord-Ouest, le Bas St-Laurent - Gaspésie, et "Québec autres" avec 46.0% de "14-15 ans" de scolarité.

Ce sont les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, et du Saguenay - Lac St-Jean qui viennent en tête avec les plus fortes proportions de diplômés de "13 ans et moins". Elles en comptent respectivement 18.8% et 15.1%. La PSBGM et la CECQ n'en comptent aucun.

Ainsi les enseignants de la PSBGM et du Bas St-Laurent - Gaspésie résident aux pôles extrêmes de la scolarisation. Le développement éduca-

Tableau 230 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé

	16 ans +	14-15	13 ans -	Indét.	Total
Mtl autres	58.4	31.4	8.2	2.1	100.0 (389)
PSBGM	88.2	11.8	0.0	0.0	100.0 (17)
CECM	80.0	18.9	1.1	0.0	100.0 (90)
Total Mtl	63.3	28.4	6.7	1.6	100.0 (496)
Qué. autres	41.7	46.9	8.8	2.6	100.0 (194)
PSBGQ	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
CECQ	57.9	31.6	0.0	10.5	100.0 (19)
Total Qué.	43.5	45.3	7.9	3.3	100.0 (64)
B. St-L., Gasp.	32.8	46.9	18.8	1.6	100.0 (64)
Sag., L. St-J.	41.1	39.7	15.1	4.1	100.0 (73)
Trois-Riv.	47.9	42.5	8.2	1.4	100.0 (146)
C. de l'Est	55.7	37.7	6.6	0.0	100.0 (61)
Outaouais	56.5	32.6	6.5	4.3	100.0 (46)
Nord-Ouest	42.0	46.0	12.0	0.0	100.0 (50)
C.-N. - N.-Q.	23.8	61.9	9.5	4.8	100.0 (21)
Total	52.4	37.0	8.5	2.0	100.0 (1171)

tionnel que nous décrivons ici n'est pas sans refléter la situation socio-économique de ces régions.

3.5 Nature des diplômes

Dans l'ensemble, 71.6% des professeurs de physique ont reçu une formation de type mixte. Tous les enseignants de la PSBGM se prévalent d'une telle formation, tandis qu'ils sont 87.0% en Outaouais et 82.2% à la CECM à avoir acquis des diplômes de double nature (tableau 231). On se souvient que ces trois unités se rangent parmi les plus scolarisées. Au contraire, les enseignants du Bas St-Laurent - Gaspésie, et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, lesquels sont les moins scolarisés, ont à leur compte peu de diplômes nature mixte (environ 60.0%).

C'est à la Côte-Nord - Nouveau-Québec que l'on trouve le plus d'enseignants ne détenant qu'une formation académique (28.6%). C'est également là que les diplômés de "14-15 ans" sont le plus nombreux (61.9%).

La formation strictement pédagogique est peu populaire chez les professeurs de physique(11.4%). Toutefois au Saguenay - Lac St-Jean elle concerne 23.3% des enseignants et c'est une des régions où les "13 ans et moins" de scolarité sont les plus nombreux.

Il reste difficile d'établir un lien entre la scolarité des enseignants et leur formation au niveau des régions administratives. Il apparaît toutefois que dans les régions plus scolarisées, on retrouve une forte proportion de diplômés à la fois pédagogique et académique.

Tableau 231 : Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes

	Péd.	Péd. + Acad.	Acad.	Indét.	Total
Mtl autres	8.2	74.3	16.5	1.0	100.0 (389)
PSBGM	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (17)
CECM	4.4	82.2	13.3	0.0	100.0 (90)
Total Mtl	7.3	76.6	15.3	0.8	100.0 (496)
Qué. autres	17.5	64.4	16.5	1.5	100.0 (194)
PSBGQ	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (1)
CECQ	15.8	68.4	10.5	5.3	100.0 (19)
Total Qué.	17.3	65.0	15.9	1.9	100.0 (214)
B. St-L, Gasp.	17.2	60.9	21.9	0.0	100.0 (64)
Sag., L. St-J.	23.3	63.0	13.7	0.0	100.0 (73)
Trois-Riv.	13.7	68.5	17.1	0.8	100.0 (146)
C. de l'Est	4.9	73.8	21.3	0.0	100.0 (61)
Outaouais	6.5	87.0	6.5	0.0	100.0 (46)
Nord-Ouest	10.0	74.0	16.0	0.0	100.0 (50)
C.-N. - N.-Q.	9.5	61.9	28.6	0.0	100.0 (21)
Total	11.4	71.6	16.1	0.8	100.0 (1171)

Tel est ainsi le cas pour les régions de Montréal et de l'Outaouais. Dans les régions où la scolarité est assez faible comparativement à l'ensemble de la population on retrouve plus fréquemment des diplômés soit uniquement pédagogiques ou académiques. Il en est ainsi au Bas St-Laurent - Gaspésie, au Saguenay - Lac St-Jean, à la Côte-Nord - Nouveau-Québec et au Nord-Ouest.

PORTRAIT-SYNTHESE

La majorité des professeurs de physique en exercice au secondaire en 1969-70, sont de sexe masculin. Les femmes apportent une contribution originale à la structuration de ce personnel par leur moyenne d'âge et d'expérience plus élevée que celle des hommes, leur scolarité moins souvent de degré universitaire mais plus fréquemment supérieure à 14 ans, et finalement par la nature de leur formation (où la composante pédagogique s'avère plus importante que chez les hommes).

De la même manière que pour l'ensemble des enseignants du secondaire cette année-là, plus les professeurs de physique sont scolarisés plus leur formation tend à être mixte, tandis que moins ils le sont plus la formation exclusivement pédagogique devient populaire. On remarque également que plus ils sont expérimentés plus ils détiennent des diplômés de degré universitaire et se prévalent d'une formation mixte. A l'inverse moins ils ont d'expérience dans l'enseignement plus leur scolarité se situe à 14-15 ans et leur formation est de type simple, soit pédagogique ou académique uniquement.

Finalement certaines disparités entre les régions se sont dégagées de l'examen des caractéristiques de leur personnel respectif. Parfois le personnel est fortement masculin (Bas St-Laurent - Gaspésie, Côte-Nord - Nouveau-Québec, PSBGM, Nord-Ouest et Saguenay - Lac St-Jean). Ailleurs la participation féminine s'avère plus imposante (CECM, Trois-Rivières et Cantons de l'Est). En ce qui concerne les autres as-

pects analysés nous ne retiendrons que les cas les plus extrêmes: PSBGM et Bas St-Laurent - Gaspésie. La PSBGM se caractérise par un personnel âgé, expérimenté, très scolarisé et dont la formation est très souvent mixte. Le Bas St-Laurent - Gaspésie pour sa part offre les caractéristiques les plus opposées.

Ce volume doit être rendu à la dernière date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

E D U Q 8170263E

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME II (4)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

D
263

E D U Q 8170263E

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME II (4)

PERSONNEL ENSEIGNANT

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval | Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME II (4)

PERSONNEL ENSEIGNANT

TABLE DES MATIERES

	PAGE	
LISTE DES TABLEAUX	iii	
INTRODUCTION	1	Vol.II(1)
Evolution des caractéristiques du personnel enseignant du secondaire et de l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et de la maternelle de 1965-66 à 1969-70.	7	

PARTIE I

ANALYSE DE LA SCOLARITE DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE, DE L'ELEMENTAIRE ET DE LA MATERNELLE. (1967-68 à 1969-70)	20	

PARTIE 2

ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES.

Chapitre premier :	Les enseignants du secondaire (1967-68 à 1969-70)	65	
Chapitre deuxième :	Les enseignants de l'élémentaire (1967-68 à 1969-70)	111	
Chapitre troisième:	Les enseignants de la maternelle (1965-66 à 1969-70)	152	

PARTIE 3

ANALYSE DES ENSEIGNANTS SELON LE TYPE DE PROGRAMME ET LES MATIERES ENSEIGNEES (SECONDAIRE 1969-70).

Chapitre premier :	Type de programme	184	Vol.II(2)
Chapitre deuxième :	Secteur général	245	
Chapitre troisième:	Secteur professionnel	295	
Chapitre quatrième:	Professeurs de français	337	Vol.II.(3)
Chapitre cinquième:	Professeurs d'anglais	369	

Chapitre sixième : Professeurs d'histoire	398	
Chapitre septième : Professeurs de géographie	431	
Chapitre huitiè : Professeurs de mathématiques	461	
Chapitre neuvième : Professeurs de chimie	499	
Chapitre dixième : Professeurs de physique	528	
Chapitre onzième : Professeurs de techniques commerciales	556	Vol.II(4)
Chapitre douzième : Professeurs de techniques agricoles	595	
Chapitre treizième: Professeurs de techniques du textile	628	

CONCLUSION 661

ANNEXE Annexes à la Partie 2

Annexe au chapitre premier 673

Annexe au chapitre deuxième 691

Annexe au chapitre troisième 709

LISTE DES TABLEAUX

Tableau Page

1. Caractéristiques individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. . . . . 9 Vol.II(1)

2. Caractérist ues individuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 11

3. Caractéristiques ir lividuelles du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 12

4. Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 14

5. Qualifications du personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70. 15

6. Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon le secteur. 17

7. Personnel enseignant au secondaire et à l'élémentaire de 1967-68 à 1969-70 et à la maternelle de 1965-66 à 1969-70, selon les unités administratives. 18

9. Effectifs du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . . 27

10. Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 29

11. Nature des diplômes du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. 32

12. Scolarité du personnel enseignant au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle selon la nature de leurs diplômes de 1967-68 à 1969-70. 34

13. Personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle possédant une formation pédagogique et académique alliée à une scolarité d'au moins 14 ans en 1967-68 à 1969-70. 35

14. Scolarité des "un an" d'expérience au secondaire, à l'élémentaire et à la maternelle de 1967-68 à 1969-70. . . 39

15. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon les cours isolés en 1967-68 à 1969-70. 41

16. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le sexe en 1967-68 et 1969-70. 45

17. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon l'état de vie en 1967-68 et 1969-70. 48

18. Scolarité du personnel enseignant laic du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 50

19. Moyenne d'âge et d'expérience du personnel enseignant au secondaire à l'élémentaire et à la maternelle en 1967-68 et 1969-70. 52

20. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le lieu de naissance en 1967-68 et 1969-70. 55

21. Scolarité du personnel enseignant du secondaire, de l'élémentaire et de la maternelle selon le secteur en 1967-68 et 1969-70. 59

22. Effectifs du personnel enseignant du secondaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 67

23. Effectifs du personnel enseignant du secondaire pour les régions administratives, de Montréal et de Québec par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 68

24. Clientèle scolaire du secondaire, par région administrative, en 1967-68, 1968-69 et 1970-71. 69

25. Ratio "professeur-étudiants" au niveau secondaire, par région administrative, en 1967-68 et 1968-69. 70

26. Personnel enseignant du secondaire de sexe masculin par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 74

27. Rapport marié/laic-célibataire (X100) du personnel enseignant du secondaire par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 77

28. Personnel enseignant religieux, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 78

29. Personnel enseignant du secondaire par groupes d'âge, en 1967-68 et 1969-70. 80

30. Age moyen du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 82

31. Moyenne d'expérience du personnel enseignant du secondaire, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . 85

32. Personnel enseignant du secondaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 88

33. Personnel enseignant du secondaire né à l'étranger, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 89

34. Personnel enseignant du secondaire possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 93

35. Personnel enseignant du secondaire possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 95

36. Personnel enseignant du secondaire possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 96

37. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 99

38. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme pédagogique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 100

39. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme académique seulement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 101

40. Personnel enseignant du secondaire postulant du perfectionnement, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 104

41. Personnel enseignant du secondaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 107

42. Personnel enseignant du secondaire au secteur privé, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 109

43. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1969-70. 112

44. Effectifs du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, dans les régions de Montréal et de Québec, de 1967-68 à 1969-70. 113

45. Clientèle scolaire de l'élémentaire par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 114

46. Ratio "professeur-étudiants" de l'élémentaire, par région administrative, de 1967-68 à 1968-69. 115

47. Personnel enseignant de l'élémentaire de sexe masculin, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . 120

48. Rapport mariés/laics-célibataires (X100) pour le personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 124

49. Personnel enseignant de l'élémentaire religieux par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 125

50. Age moyen du personnel enseignant de l'élémentaire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 127

51. Nombre moyen d'années d'expérience du personnel enseignant de l'élémentaire, par unité administrative, de 1968-69 à 1969-70. 130

52. Personnel enseignant de l'élémentaire né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 132

53. Personnel enseignant de l'élémentaire né à l'étranger par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 133

54. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 136

55. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 14-15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 138

56. Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 139

57. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 141

58. Enseignants de l'élémentaire, possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 143

59. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 144

60. Personnel enseignant de l'élémentaire postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. 146

61. Enseignants de l'élémentaire possédant un diplôme administratif par unité administrative de 1967-68 à 1969-70. 148

62. Personnel enseignant de l'élémentaire du secteur privé par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70. . . . 150

63. Effectifs du personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 153

64. Accroissement annuel (X100) des effectifs du personnel enseignant de la maternelle, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 154

65. Clientèle scolaire de la maternelle par région administrative de 1965-66 à 1968-69. 156

66. Accroissement annuel (X100) des effectifs de la clientèle scolaire de la maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 157

67. Ratio "professeur-étudiants" au niveau maternelle, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69. 158

68. Rapport marié/laic-célibataire (X100) pour le personnel enseignant de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 162

69. Personnel enseignant-maternelle religieux par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 163

70. Age moyen des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 165

71. Moyenne d'expérience des enseignants de la maternelle par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 167

72. Personnel enseignant de la maternelle possédant 13 ans et moins de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 171

73. Personnel enseignant de la maternelle possédant 14 et 15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 173

74. Personnel enseignant de la maternelle possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 et 1969-70. 174

75. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique et académique, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70. 176

76. Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70. 178

77. Personnel enseignant de la maternelle postulant du perfectionnement, par unité administrative, de 1966-67 à 1969-70. 180

78. Répartition des effectifs enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. . . . . . . 188 Vol.II(2)

79. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le sexe. 190

80. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'état civil/état de vie. 191

81. Ratio "laics/religieux" au niveau secondaire en 1969-70 selon le type de programme. 192

82. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'âge. 194

83. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon l'expérience. 196

84. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le statut d'emploi. 198

85. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la citoyenneté. 200

86. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu de naissance. 201

87. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le lieu géographique d'obtention du diplôme le plus élevé. 203

88. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon que le diplôme le plus élevé provient de lieux francophones ou de lieux anglophones. 204

89. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon le diplôme le plus élevé. . . . 207

90. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la nature des diplômes. 209

91. Personnel enseignant de niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les cours isolés. 211

92. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les diplômes administratifs. . . 212

93. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les secteurs. 215

94. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: secteur selon le type de programme. 216

95. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon les unités administratives. . . .219

96. Personnel enseignant du niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le type de programme. 222

97. Comparaison entre le taux provincial et les taux de chacune des unités administratives pour la variable type de formation du niveau secondaire en 1969-70. 224

98. Répartition des enseignants du niveau secondaire en 1969-70 selon la variable "combinaison des langues" 228

99. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

100. Personnel enseignant du secteur anglophone au niveau secondaire en 1969-70, type de programme selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 231

101. Personnel enseignant du secteur francophone au niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme. 234

102. Personnel enseignant du secteur anglophone du niveau secondaire en 1969-70: langue maternelle et langue d'enseignement selon le type de programme 234

103. Répartition des enseignants de la formation générale selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 248

104. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le sexe 251

105. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie 254

106. Personnel enseignant à la formation générale de niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque maitère enseignée. 256

107. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge 257

108. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'année d'expérience pour chaque matière enseignée . . 259

109. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience 260

110. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 262

111. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 264

112. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu de naissance. 265

113. Personnel ensiegnant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. 268

114. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. 272

115. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 277

116. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs. 279

117. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 281

118. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives. . . . . 283.

119. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70 dans le secteur francophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 289

120. Personnel enseignant à la formation générale du niveau secondaire en 1969-70, dans le secteur anglophone: matières enseignées selon la langue maternelle et la langue d'enseignement 290

121. Répartition des enseignants de la formation professionnelle selon les matières enseignées au niveau secondaire durant l'année 1969-70 297

122. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire, en 1969-70: matières enseignées selon le sexe. 300

123. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'état civil/état de vie. . . 302

124. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'âge pour chaque matière enseignée. 304

125. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'âge. 305

126. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: moyenne d'années d'expérience pour chaque matière enseignées 307

127. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon l'expérience. 308

128. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le statut d'emploi 310

129. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la citoyenneté. 312

130. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières ensiegnées selon le lieu de naissance 313

131. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé 315

132. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le diplôme le plus élevé. . . . 319

133. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les cours isolés. 322

134. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les diplômes administratifs . . 324

135. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon le secteur. 327

136. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon les unités administratives . . . 329

137. Personnel enseignant à la formation professionnelle du niveau secondaire en 1969-70: matières enseignées selon la langue de l'école 334

138. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . . . . 340 Vol.II(3)

140. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience. . . . 341

141. Personnel enseignant le français au niveau secondaire, en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 343

142. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature du diplôme. 344

143. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes. 346

144. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 348

145. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 350

146. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 353

147. Age moyen du perosnnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 355

148. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 356

149. Expérience moyenne du personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 358

150. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 359

151. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé. 361

152. Personnel enseignant le français au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 363

153. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 372

154. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 373

155. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé. 375

156. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . 376

157. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 378

158. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 380

159. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 382

160. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 384

161. Age moyen des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . . . 385

162. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 386

163. Expérience moyenne des enseignants en anglais au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 388

164. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 389

165. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 391

166. Personnel enseignant l'anglais au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes. 394

167. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 401

168. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 402

169. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 404

170. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 405

171. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 408

172A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 410

172B. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 412

173A. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 415

173B. Age moyen des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . 417

173C. Personnel enseignant l'histoire au niveau du secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 418

173D. Expérience moyenne des enseignants en histoire au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 420

173E. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 421

173F. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 423

173G. Personnel enseignant l'histoire au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 425

174. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 433

175. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . . 434

176. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé . . . 436

177. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . . 437

178. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes . . . 439

179. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé . . . 440

180. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes . . . 442

181. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe . 446

182. Age moyen du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . . . 448

183. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . 449

184. Expérience moyenne du personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative . . . 451

185. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience . . . 452

186. Personnel enseignant la géographie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé . . . 454

187. Personnel enseignant la géographie au secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes . . . 456

188. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 464

189. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 466

190. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 468

191. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 470

192. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 472

193. Le diplôme le plus élevé des enseignants en mathématiques au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 473

194. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 475

195. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 477

196. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 480

197. Age moyen des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 482

198. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 483

199. Expérience moyenne des enseignants en mathématiques au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 485

200. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 487

201. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 490

202. Personnel enseignant les mathématiques au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 492

203. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 502

204. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 503

205. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé . . 505

206. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes . . . 506

207. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 508

208. Le diplôme le plus élevé du personnel enseignant la chimie au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques . 509

209. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 511

210. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 512

211. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe. . 515

212. Age moyen des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 517

213. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge . . . 518

214. Expérience moyenne des enseignants en chimie au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 520

215. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 521

216. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 523

217. Personnel enseignant la chimie au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 525

218. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge 530

219. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience . . 531

220. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 532

221. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 533

222. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 536

223. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 538

224. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 539

225. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 542

226. Age moyen des enseignants en physique au niveau secondaire, en 1969-70, par unité administrative . 544

227. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 545

228. Expérience moyenne des enseignants en physique au niveau secondaire en 1969-70: par unité administrative 547

229. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 548

230. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 550

231. Personnel enseignant la physique au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 551

232. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . 558 Vol.II(4)

233. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 560

234. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le sexe 561

235. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 562

236. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 564

237. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 568

238. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 570

239. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplômes le plus élevé selon les diplômes administratifs 571

240. Enseignants en techniques commerciales possédant des diplômes administratifs selon leur diplôme le plus élevé (niveau secondaire - 1969-70) 572

241. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 573

242. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 575

243. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 579

244. Age moyen des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 581

245. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 583

246. Expérience moyenne des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 584

247. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 586

248. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 587

249. Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 591

250. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 600

251. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 601

252. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 603

253. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 604

254. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 607

255. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 609

256. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 610

257. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 613

258. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 616

259. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge 617

260. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 618

261. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 619

262. Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 620

263. Personnel ensiegnant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge . . 631

264. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience 632

265. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé 634

266. Personnel enseignant les techniques du textiel au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes 635

267. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes 637

268. Le diplôme le plus élevé des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques 638

269. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés 639

270. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé 640

271. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes 641

272. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe 645

273. Age moyen des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 647

274. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, unités administratives selon l'âge 648

275. Expérience moyenne des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative 650

276. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience 652

277. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé 653

278. Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes 656

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

CHAPITRE 11

PROFESSEURS DE TECHNIQUES COMMERCIALES

INTRODUCTION

Les techniques commerciales constituent la catégorie la plus dense, quant aux effectifs enseignants, de tout le secteur professionnel du niveau secondaire en 1969-70 (soit 1800 enseignants sur 4782). Dans cette discipline sont comptés tous les enseignants participant à des programmes de formation de main-d'oeuvre spécialisée dans ce qu'il est convenu généralement d'appeler le "travail de bureau". Ce secteur englobe des métiers comme le secrétariat et ses spécialités (telles que le secrétariat juridique, médical, etc. . .), de même que les métiers de commis de bureau, d'aide-comptable, d'agent de commercialisation, d'opérateur en informatique, etc. . .

De par leur importance numérique, l'ancienneté de certains de leurs programmes de formation (exemple: ceux des instituts commerciaux pour jeunes filles), de même que la diversité des métiers qu'elles englobent, les techniques commerciales présentent un intérêt non négligeable sur le plan analytique. C'est pourquoi nous avons privilégié l'analyse du personnel en charge de leur enseignement.

1.0 ANALYSE DU SEXE

La composition du personnel enseignant les techniques commerciales, selon le sexe, nous révèle une population mixte où les femmes apparaissent proportionnellement plus nombreuses que les hommes. On y trouve en effet 1001 femmes (55.6%) et 799 hommes (44.4%) pour une population globale de 1800 individus.

En raison de la diversité des cours offerts dans cette discipline, nous nous sommes demandés s'il n'était pas possible que les hommes et les femmes se localisent dans des secteurs spécifiques. Il semble que l'hypothèse soit plausible. Prenons par exemple le cas des écoles se spécialisant dans la formation du personnel de secrétariat: puisque ce métier est conçu traditionnellement comme un débouché s'adressant aux femmes, son apprentissage en est vraisemblablement confié à un personnel féminin (du moins en ce qui a trait aux cours de sténographie et de dactylographie). Par contre, certains autres cours rattachés à la formation d'aide-comptable ou de commis de bureau (comme la comptabilité et la tenue de livres) sont davantage susceptibles de recruter un personnel académique masculin puisque ces métiers semblent attirer davantage les étudiants de sexe masculin.

Quoique nous n'ayons point d'instruments pour vérifier ces énoncés, nous sommes portés à croire que la spécialisation des sexes se retrouve au niveau de certains cours. Bien que cette hypothèse repose sur une connaissance élémentaire de ce milieu, nous la maintiendrons tout

au long de l'analyse des caractéristiques de notre personnel en fonction du sexe.

1.1 Age

La moyenne d'âge des enseignants en techniques commerciales se situe à 34.0 ans. Elle s'avère un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes, c'est-à-dire de 34.7 ans vs 33.2 ans. Cette légère différence d'âge entre les sexes n'est apparente qu'à partir de la catégorie d'âge de 25 à 29 ans. Dans la catégorie inférieure à celle-ci on retrouve proportionnellement autant d'hommes que de femmes à savoir 23.3% et 23.9% de leurs populations respectives (tableau 232).

Tableau 232 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	23.3	23.9	23.6
25 - 29	25.0	20.2	22.3
30 - 44	35.3	33.4	34.2
45 - 59	12.8	20.0	16.8
60 ans +	3.6	2.6	3.1
Total	100.0 (799)	100.0 (1001)	100.0 (1800)

Entre 25 et 44 ans on compte 60.3% des enseignants masculins pour seulement 53.6% des enseignants féminins. Par contre 22.6% des femmes sont âgées de 45 ans ou plus et ce n'est le cas que de 16.4% des hommes.

On pourrait s'attendre logiquement à ce que l'expérience des hommes soit moins prononcée que celle des femmes. Ce n'est qu'à partir de la mise en relation des caractéristiques "âge et expérience" que nous pourrons tenter d'expliquer le léger écart observé entre les deux groupes au chapitre de l'âge.

1.2 Expérience

Les femmes, dans l'ensemble, jouissent d'une expérience supérieure à celle de leurs confrères masculins. La moyenne d'années d'expérience des enseignants féminins se situe ainsi à 10.2 ans tandis qu'elle est de 9.1 ans chez les professeurs masculins (moyenne de 9.7 ans pour l'ensemble du personnel). Cette différence s'observe notamment chez les deux groupes lorsque l'on considère la proportion respective de gens en deçà et au delà de quinze ans d'expérience. On compte en effet moins de femmes que d'hommes dans les catégories d'expérience inférieures à seize ans, à savoir 72.7% de femmes par rapport à 75.6% d'hommes (tableau 233). D'autre part, celles-ci s'avèrent mieux représentées que les hommes chez les "16 ans et plus" d'expérience, soit 19.0% vs 16.0%.

Ainsi, de la même façon que pour l'âge, les femmes et les hommes se distinguent au niveau de l'expérience. La principale nuance s'observe toutefois, dans la catégorie des arrivants (i.e. celle d'un an d'expé-

rience). On y retrouve une bonne partie de l'ensemble de la population (13.2%) mais aussi proportionnellement plus d'hommes que de femmes (i.e. 15.6% vs 11.3%). En termes d'effectifs les nouveaux enseignants regroupent 125 hommes et 113 femmes. Globalement on pourrait croire que le secteur des techniques commerciales se trouve en pleine période de croissance à en juger le nombre de nouveaux venus dans ce champ d'enseignement (presqu'un huitième de la population). Selon cette hypothèse, les secteurs d'activité où se localisent les hommes, ou se développeraient plus rapidement, ou bien seraient l'objet d'une plus grande mobilité du personnel. Si au contraire, ce domaine n'a pas connu d'essor remarquable au cours des dernières années, il peut s'agir d'un rattrapage rendu nécessaire par l'application, en 1969-70, de normes plus strictes quant au ratio maître/élèves. Cet ajustement se serait alors effectué à l'aide d'un plus fort contingent d'hommes que de femmes.

Tableau 233 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	15.6	11.3	13.2
2 - 5	32.7	31.3	31.9
6 - 15	27.3	30.1	28.8
16 - 35	13.0	16.2	14.8
36 ans +	3.0	2.8	2.9
Indét.	8.4	8.4	8.4
Total	100.0 (799)	100.0 (1001)	100.0 (1800)

Il semble probable, qu'ici comme ailleurs, la tendance à la masculinisation de la population enseignante du niveau secondaire, ces dernières années, ait pu jouer sur la composition du personnel. Ce qui expliquerait que les hommes soient plus jeunes que les femmes et aient une expérience moins prononcée que celles-ci. Ce fait ressort très bien dans le tableau 234 où l'on voit que la proportion d'hommes décroît à mesure que l'on avance dans les catégories d'expérience. Celle-ci passe en effet de 52.5% chez les arrivants à 39.1% chez les "16 à 35 ans" d'expérience.

Tableau 234 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le sexe.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Masculin	52.5	45.5	42.0	39.1	46.2	44.4	44.4
Féminin	47.5	54.5	58.0	60.9	53.8	55.6	55.6
Total	100.0 (238)	100.0 (574)	100.0 (519)	100.0 (266)	100.0 (52)	100.0 (151)	100.0 (1800)

1.3 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble plus de 50% des enseignants des techniques commerciales possèdent des diplômes correspondant à une scolarité égale ou supérieure à 14 ans (tableau 235). Cependant, il n'en va pas de même lorsque l'on examine séparément la scolarité des hommes et des femmes. En

effet alors que près de la moitié des hommes, soit 43.6%, se situe dans la catégorie de 16 ans ou plus de scolarité, on n'en compte que 15.0% chez les femmes. Par contre 53.4% des femmes ont une scolarité égale ou inférieure à 13 ans par rapport à 23.5% chez les hommes.

Tableau 235 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	43.6	15.0	27.7
14 - 15	28.2	24.1	25.9
13 ans -	23.5	53.4	40.2
Indét.	4.8	7.5	6.3
Total	100.0 (799)	100.0 (1001)	100.0 (1800)

Bien que la composition de nos catégories ne permet pas le calcul de moyennes arithmétiques, il ne fait aucun doute que la moyenne d'années de scolarité des hommes serait de loin supérieure à celle des femmes en vertu des répartitions observées ci-dessus.

On peut s'interroger sur les raisons de ce décalage entre la scolarité des enseignants féminins et masculins. Nous avons toutefois une piste: l'analyse des qualifications des enseignants quant à l'âge et à l'expérience, nous a appris que les enseignants masculins étaient généralement plus jeunes et moins expérimentés que leurs consoeurs. L'étude

évolutive des qualifications des enseignants nous a par ailleurs montré que plus les enseignants étaient jeunes, plus ils avaient tendance à être scolarisés. Ce qui expliquerait peut-être en partie le niveau de scolarisation plus élevé des hommes. D'autres facteurs peuvent jouer également. En l'occurence il est possible que pour les postes comblés généralement par les femmes, comme la sténographie et la dactylographie, on exige surtout une bonne connaissance des techniques utilisées laquelle n'appelle pas une scolarité nécessairement supérieure à 13 ans. Par contre s'il est vrai que les hommes enseignent des matières telles que la comptabilité et qu'ils forment les opérateurs en informatique, la probabilité d'avoir acquis une formation de niveau universitaire (exemple: diplômes d'une Faculté des Sciences de l'Administration), s'en trouve accrue. Autrement dit les disparités quant à la scolarité des hommes et des femmes proviendraient en grande partie d'une répartition différente des tâches et des exigences propres à l'exécution de chacune d'entre elles.

1.4 Nature des diplômes

Il semble bien que les enseignants des techniques commerciales n'échappent pas aux tendances générales du milieu où ils oeuvrent. De la même façon que pour l'ensemble du niveau secondaire les enseignants les plus scolarisés détiennent plus fréquemment que les autres soit une formation mixte (66.6% chez les hommes vs 60.1% chez les femmes) ou une formation uniquement académique (10.5% pour les hommes vs 2.6% pour les femmes), (tableau: 236). Par ailleurs les femmes, moins scolarisées que

les hommes, manifestent une propension plus grande que ceux-ci à la possession de diplômes uniquement pédagogiques (i.e. 35.1% vs 20.0%).

Tableau 236 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	20.0	35.1	28.4
Péd. + Acad.	66.6	60.1	63.0
Acad.	10.5	2.6	6.1
Indét.	2.9	2.2	2.5
Total	100.0 (799)	100.0 (1001)	100.0 (1800)

Si on fait le bilan, on découvre que 95.2% des femmes (35.1% + 60.1%) se prévalent d'une formation pédagogique comparativement à 88.6% des hommes (20.0% + 66.6%). Par ailleurs 77.1% des hommes (66.6% + 10.5%) jouissent d'une formation académique par rapport à 62.7% des femmes (60.1% + 2.6%). On observe ainsi une différence, entre les deux sexes, quant à la nature de la formation acquise laquelle n'est peut-être pas indépendante des cours donnés par chacun des deux groupes. Si les hommes enseignent la comptabilité, ils ont à la fois plus de possibilités d'acquérir une formation académique et même une formation académique avancée (de type universitaire par exemple). Si par contre, les

femmes se confinent à l'enseignement des matières telles que la sténographie et la dactylographie, il leur est impossible d'acquérir une formation académique pertinente de degré supérieur. C'est probablement une des raisons pour lesquelles elles sont moins scolarisées que les hommes et détiennent moins de diplômes académiques. Elles recherchent cependant plus fréquemment qu'eux une formation pédagogique.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Les qualifications d'un enseignant sont constituées à la fois par son expérience et sa scolarité. Dans un premier temps nous étudierons les caractéristiques des enseignants en techniques commerciales selon qu'ils appartiennent à l'une ou l'autre des trois grandes catégories de scolarité, c'est-à-dire "16 ans et plus", "14-15 ans" et "13 ans et moins". Lors de cette analyse, il faudra constamment se rappeler la position relative de ces trois catégories: les diplômes de 16 ans et plus se retrouvent chez 27.7% de la population, tandis que ceux de 14-15 ans sont détenus par 25.0% des enseignants et ceux de 13 ans et moins par 40.2% d'entre eux. En vertu de cette répartition des effectifs, les "13 ans et moins" forment le groupe le plus imposant (723 individus).

Dans un second temps nous privilégierons l'analyse de l'expérience. De façon générale nous voulons savoir si les diverses strates d'expérience manifestent des tendances similaires. Chaque strate d'expérience recouvre une proportion différente de la population dont il faut tenir compte. La catégorie des arrivants et celle des "16 à 35 ans" rejoignent de 13.2% à 14.8% des individus, tandis que celles des "2 à 5 ans" et des "6 à 15 ans" représentent chacune environ 30.0% de la population. Les "36 ans et plus" sont fort peu nombreux (2.9%). La moyenne d'années d'expérience pour l'ensemble de ce personnel se situe, en 1969-70, à 9.7 ans.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Nous avions cru déceler précédemment une certaine correspondance entre la scolarité des hommes et des femmes et la nature de leurs diplômes. Bien qu'il s'agisse ici de tout le personnel enseignant, sans distinction de sexe, il n'est pas exclus que cette ralation persiste chez l'ensemble du personnel. De fait ce type de lien se retrouve ici et il est du même ordre que celui qui prévaut pour l'ensemble du niveau secondaire.

Les individus ayant 16 ans et plus de scolarité sont ainsi ceux qui affichent la plus grande proportion de diplômes à la fois pédagogique et académique; 88.0% d'entre eux possèdent une formation de type mixte contre 62.0% chez "les 14-15 ans" et 48.0% chez "les 13 ans et moins" (tableau 237).

D'autre part les diplômes uniquement pédagogiques se retrouvent surtout chez les "13 ans et moins": 51.3% d'entre eux en détiennent contre 27.0% chez les "14-15 ans". Comme ces diplômes apparaissent rarement chez les "16 ans et plus" (1.2%) on peut penser que ce sont surtout des diplômes provenant d'écoles normales (Brevets A,B ou C).

Finalement les diplômes strictement académiques sont davantage le fait des "14 ans et plus" de scolarité, car 10.9% d'entre eux environ ont cette formation par rapport à 0.7% chez les "13 ans et moins".

Tableau 237 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd.	1.2	27.0	51.3	7.1	28.4
Péd. + Acad.	88.0	62.0	48.0	53.1	63.0
Acad.	10.8	10.9	0.7	0.0	6.1
Indét.	0.0	0.0	0.0	39.8	2.5
Total	100.0 (498)	100.0 (466)	100.0 (723)	100.0 (113)	100.0 (1800)

Bref, il semble qu'en techniques commerciales, durant l'année 1969-70, les enseignants épousent les tendances générales du niveau où ils oeuvrent. Les diplômes de "16 ans et plus" sont surtout redevables à une formation mixte tandis que ceux de "13 ans et moins" sont plus souvent de nature strictement pédagogique que les autres diplômes.

Si l'on s'en tient aux exigences préconisées dans le Rapport Parent au sujet de la scolarité idéale pour enseigner au niveau secondaire, très peu d'enseignants du secteur des techniques commerciales en exercice en 1969-70 y répondent. Pour procéder à cette évaluation il faut considérer tout d'abord ceux dont la scolarité est de 16 ans et plus et ensuite sélectionner parmi ceux-ci les individus possédant une formation mixte, c'est-à-dire 88.0% de 498 enseignants, soit 438 indivi-

dus. Cette façon d'envisager la situation demeure à la fois limitée et incomplète. On ne peut dire si la formation comporte une spécialisation dans la matière enseignée. Ainsi un diplôme mixte équivalant à 16 ans et plus de scolarité n'est pertinent à l'enseignement des techniques commerciales que s'il assure une certaine expertise dans ce domaine.

2.2 Diplôme le plus élevé selon les cours isolés

Un tiers des enseignants des techniques commerciales ont suivi des cours isolés, soit 35.6% de la population (tableau 238).

Sur ce point, les enseignants dont la scolarité se situe à 14-15 ans ou 16 ans et plus se comportent sensiblement de la même façon: environ un quart seulement des effectifs de ces deux catégories de scolarité se sont inscrits à de tels cours. Cependant les cours isolés jouissent d'une plus grande popularité chez les enseignants faiblement scolarisés: 44.7% des enseignants dont la scolarité est de 13 ans ou moins ont cherché de cette façon un complément à leur formation. Cette démarche, de la part des enseignants peu scolarisés, demeure valable en autant que ces cours ajoutent à leurs qualifications. Mais on peut parfois s'interroger sur la pertinence de tels cours. Il semble qu'à certains moments des pressions aient été exercées par le Gouvernement sans que les individus comprennent toujours l'utilité de s'inscrire à ces programmes.

Tableau 238 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Oui	27.3	26.6	44.7	51.3	35.6
Non	68.9	72.1	52.0	46.9	61.6
Indét.	3.8	1.3	3.3	1.8	2.8
Total	100.0 (498)	100.0 (466)	100.0 (723)	100.0 (113)	100.0 (1800)

2.3 Diplôme le plus élevé selon les diplômes administratifs

Comme nous l'avons vu au chapitre troisième, les enseignants en techniques commerciales l'emportent sur tous les autres groupes quand il s'agit des diplômes administratifs: 23.7% d'entre eux se prévalent d'une telle formation alors que celle-ci n'est le fait que de 3.2% de l'ensemble des enseignants du niveau secondaire en 1969-70. Reste à déterminer quel type d'enseignants détient cette formation. La lecture du tableau 239 nous apprend que ce sont surtout les individus dont la scolarité est égale ou supérieure à 16 ans, qui possèdent des diplômes administratifs (c'est le cas de 37.3% des "16 ans et plus"). Viennent ensuite ceux dont la scolarité se situe à 13 ans et moins: 30.6% d'entre eux ont acquis une formation en administration (par rapport à 12.9% chez les "14-15 ans").

Tableau 239 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: diplômes le plus élevé selon les diplômes administratifs.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Oui	37.3	12.9	20.6	28.3	23.7
Non	61.4	84.8	75.8	69.0	73.7
Indét.	1.2	2.4	3.6	2.7	2.6
Total	100.0 (498)	100.0 (466)	100.0 (723)	100.0 (113)	100.0 (1800)

Nous nous devons de rappeler que la variable "diplômes administratifs" englobe un certain nombre de diplômes et certificats d'inégale valeur. C'est pourquoi on peut retrouver ce type de diplômes autant dans la catégorie de scolarité de 16 ans ou plus que dans celle de 13 ans ou moins. Il aurait été intéressant ici de pouvoir isoler les diplômes dont se prévalent les enseignants des techniques commerciales. Car il en est un qui revêt ici une importance particulière: il s'agit du brevet pédagogique avec spécialisation en techniques commerciales.

Du fait que les diplômes administratifs détenues par les professeurs de techniques commerciales correspondent plus souvent à une scolarité de 16 ans et plus qu'à une scolarité de 13 ans et moins (43.6% vs 34.9%), on peut penser y retrouver un bon nombre de diplômés des Facultés des Sciences de l'Administration soit environ un dixième de la

population c'est-à-dire 186 individus par rapport à 1800 enseignants (tableau 240). Ce groupe d'enseignants demeure un réservoir précieux de candidats aptes à occuper des postes administratifs dans les maisons d'enseignement du Québec.

Tableau 240 : Enseignants en techniques commerciales possédant des diplômes administratifs selon leur diplôme le plus élevé (niveau secondaire - 1969-70).

	Effectifs	%
16 ans +	186	43.6
14 - 15	60	14.1
13 ans -	149	34.9
Indét.	32	7.5
Total	427	100.0

2.4 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble il semble que les moins expérimentés aient tendance à être également les plus scolarisés. Ce phénomène peut être observé par le biais de la catégorie de scolarité correspondant à 13 ans et moins. En effet, parmi les enseignants nouvellement introduits dans le milieu (i.e. 1 an d'expérience) on ne compte que 30.7% possédant une scolarité égale ou inférieure à 13 ans (tableau 241). Mais à mesure

que l'on avance dans les classes d'expérience la situation se détériore: 34.7% de "13 ans et moins" de scolarité chez les "2 à 5 ans" d'expérience, 44.7% chez les "6 à 15 ans" d'expérience, 45.1% chez les "16 à 35 ans" d'expérience et 53.8% chez les "36 ans et plus

Tableau 241 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
16 ans +	27.3	29.3	30.4	24.1	21.2	21.2	27.7
14 - 15	37.0	28.4	20.4	27.8	23.1	15.2	25.9
13 ans -	30.7	34.7	44.7	45.1	53.8	47.0	40.2
Indét.	5.0	7.7	4.4	3.0	1.9	16.6	6.3
Total	100.0 (238)	100.0 (574)	100.0 (519)	100.0 (226)	100.0 (52)	100.0 (151)	100.0 (1800)

D'autre part, la représentation relative de chacune des classes d'expérience au sein de la catégorie "16 ans et plus" de scolarité ne semble, a priori, répondre à aucune tendance spécifique sauf à une légère diminution de la proportion des "16 ans et plus" des catégories inférieures d'expérience aux catégories supérieures d'expérience;on passe en effet de 27.3% à 21.2%. Toutefois alors qu'on remarque une hausse graduelle de la proportion des "16 ans et plus" de la classe inférieure

d'expérience à celle des "6 à 15 ans" (de 27.3% à 30.4%) on assiste également à une baisse des "16 ans et plus" à partir des "6 à 15 ans" d'expérience aux "36 ans et plus" (de 30.4% à 21.2%). Comment expliquer ce phénomène? Lorsque nous avons analysé l'expérience en fonction du sexe (tableau 233) nous avons constaté la faible participation des hommes à la classe d'expérience de 16 à 35 ans. Comme nous savons par ailleurs que les femmes sont généralement moins scolarisées que les hommes, il est possible que leur prépondérance dans cette catégorie d'expérience soit responsable de la faible scolarité qu'on y observe. Quant aux "36 ans et plus" d'expérience, qu'ils soient homme ou femme ne semble pas jouer tellement sur leur scolarité; à tous les paliers du système d'enseignement, ils forment la classe la moins scolarisée.

2.5 Expérience selon la nature des diplômes

Une formation strictement académique semble convenir davantage aux moins expérimentés, ce qui laisse entrevoir une tendance récente. Ainsi on rencontre des diplômes uniquement académiques chez 9.7% de ceux qui arrivent dans l'enseignement et chez 9.6% de ceux qui y sont depuis 2 à 5 ans (tableau 242). Par contre, les enseignants possédant une expérience égale ou supérieure à 16 ans manifestent peu de propension à la possession de diplômes uniquement académiques soit 1.5% chez les "16 à 35 ans" d'expérience et 1.9% chez ceux qui ont 36 ans et plus d'expérience.

Tableau 242 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Indét.	Total
Péd.	28.6	24.2	32.8	27.8	38.5	26.5	28.4
Péd. + Acad.	61.8	62.9	62.4	70.7	59.6	55.0	63.0
Acad.	9.7	9.6	3.5	1.5	1.9	6.0	6.1
Indét.	0.0	3.3	1.3	0.0	0.0	12.6	2.5
Total	100.0 (238)	100.0 (574)	100.0 (519)	100.0 (266)	100.0 (52)	100.0 (151)	100.0 (1800)

Quant à la formation mixte elle connaît une évolution dans l'autre sens. En effet elle croît proportionnellement de la classe d'un an d'expérience à celle des "16 à 35 ans" (de 61.8% à 70.7%).

La formation uniquement pédagogique, pour sa part ne semble répondre à aucune tendance spécifique. Elle accuse des variations assez grandes d'une classe d'expérience à l'autre. Mais si l'on dénombre, dans chaque catégorie d'expérience, la proportion de tous ceux qui jouissent d'une formation pédagogique, on débouche sur des résultats intéressants: dans les classes d'un an et de 2 à 5 ans d'expérience on compte 90.0% environ de la population avec une formation pédagogique, alors que dans les autres classes d'expérience on en trouve de 95.0% à 98.0%.

Bref, les jeunes enseignants semblent moins enclins à rechercher une formation pédagogique que leurs aînés bien que la majorité s'en pré-

vale. On assisterait ainsi à un léger changement. Ce phénomène n'est peut-être cependant que passager. Face à un besoin urgent de nouveaux enseignants, (ne pas oublier que 14.4% des enseignants des techniques commerciales en 1969-70 ont un an d'expérience), on aurait été moins exigeant quant à la formation pédagogique. Il demeure possible qu'il s'agisse là également d'une nouvelle politique: on insisterait désormais moins sur les diplômes pédagogiques et on valoriserait davantage une formation académique plus poussée dans le but de revaloriser le statut de ce secteur d'activité et d'y attirer des compétences. Cette hypothèse s'avère d'autant plus plausible que les diplômes strictement académiques sont plus souvent associés à une scolarité élevée que ne le sont les diplômes uniquement pédagogiques (tableau 237).

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

Nous essaierons de voir maintenant s'il existe des différences marquées entre les unités administratives quant aux caractéristiques de leurs enseignants en techniques commerciales, caractéristiques reliées au sexe, à l'âge et à l'expérience de même qu'à la scolarité. On peut ainsi se demander si les différences socio-économique entre les régions exercent une influence sur la qualité du personnel en exercice. Ou encore si le degré de professionnalisation de l'enseignement, dénoté par une présence plus imposante d'hommes que de femmes au sein du personnel enseignant, ne serait pas plus prononcée dans la région de Montréal considérée souvent comme novatrice par rapport aux autres régions.

Il faudra bien garder constamment en mémoire que les régions de Québec et de Montréal représentent à elles seules 70.0% de la population que nous étudions présentement (53.1% à Montréal et 16.9% à Québec). C'est dire que les caractéristiques de leur personnel enseignant respectif jouent sur les caractéristiques globales. Trois-Rivières se classe au troisième rang avec 7.3% des enseignants des techniques commerciales. Toutes les autres unités groupent 5.0% ou moins des effectifs de cette catégorie d'enseignant.

Dans la présente analyse nous nous abstiendrons de commenter les résultats de la PSBGO étant donné la faible importance numérique de cette unité (i.e. 0,2% de notre population).

3.1 Sexe

Nous connaissons la répartition globale de notre population selon le sexe: 55.6% de femmes et 44.0% d'hommes. Cependant au niveau de chacune des unités administratives on peut se demander si les sous-populations sont identiques quant à la composition du personnel.

Toutes les unités ne comportent pas les mêmes proportions d'hommes et de femmes au sein de leur personnel. D'une part, certaines présentent une configuration semblable à la répartition globale selon le sexe. Ce sont les sous-populations de "Montréal autres", de la CECO, des Cantons de l'Est, du Nord-Ouest, et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (tableau 243). D'autre part, trois unités, tendent à recruter autant d'hommes que de femmes: celles de "Québec autres", du Bas St-Laurent - Gaspésie et de Trois-Rivières.

Les unités administratives les plus marginales, quant à leur personnel, le sont peut-être en fonction des programmes d'études qu'elles dispensent. On retrouve en effet dans trois unités deux fois plus de femmes que d'hommes qui enseignent les techniques commerciales (la PSBGM, la CECM, et l'Outaouais). Nous avons peine à croire qu'il s'agisse là d'une politique discriminatoire envers les hommes même si globalement les hommes sont majoritaires au niveau secondaire durant l'année 1969-70. Nous pensons plutôt que ces unités offrent des genres d'enseignement que les femmes sont plus aptes à assumer. Ainsi les écarts observés entre les unités seraient moins une question d'égalité ou d'inégalité des chances entre les deux sexes, mais davantage une ques-

Tableau 243 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl autres	44.9	55.1	100.0 (644)
PSBGM	33.3	66.7	100.0 (81)
CECM	33.9	66.1	100.0 (230)
Mtl total	41.3	58.7	100.0 (955)
Qué. autres	49.0	51.0	100.0 (245)
PSBGQ	33.3	66.7	100.0 (3)
CECQ	43.6	56.4	100.0 (55)
Qué. total	47.9	52.1	100.0 (303)
B. St-L., Gasp.	48.8	51.2	100.0 (86)
Sag., L. St-J.	55.6	44.4	100.0 (90)
Trois-Riv.	48.9	51.1	100.0 (131)
C. de l'Est	47.8	52.2	100.0 (92)
Outaouais	35.5	64.5	100.0 (62)
Nord-Ouest	46.5	53.5	100.0 (43)
C.N. - N.O.	47.4	52.6	100.0 (38)
Total	44.4	55.6	100.0 (1800)

tion de besoins eu égard aux ressources du milieu. Cette dernière réflexion vaut également pour la région du Saguenay-Lac St-Jean qui pour sa part compte proportionnellement plus d'hommes que toutes les autres régions.

Notons finalement que bien que Québec et Montréal donnent le ton à l'ensemble de la population, elles se différencient quelque peu quant à la composition de leur personnel: Montréal compte plus de femmes que Québec (58.7% vs 52.1%) alors que Québec compte pour sa part plus d'hommes que Montréal (47.9% vs 41.3%). Cette différence au niveau de la participation des hommes et des femmes à l'enseignement des techniques commerciales, comme nous l'avons noté au paragraphe précédent, est probablement indissociable de l'état du marché des enseignants dans ces deux régions. Il s'avère possible que les débouchés pour les jeunes diplômés des Facultés des Sciences de l'Administration, souvent de sexe masculin d'ailleurs, soient plus nombreux et plus diversifiés à Montréal qu'à Québec. Au contraire, à Québec, l'enseignement et la fonction publique représentent les débouchés les plus courants et les plus recherchés par maints diplômés.

3.2 Age

La moyenne d'âge des enseignants de chaque unité administrative nous permet de déceler certaines distinctions quant à l'âge des personnes en fonction dans chacune d'entre elles (tableau 244).

Tableau 244 : Age moyen des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative .

PSBGO	46.7 ans
PSBGM	37.7 ans
Mtl autres	35.9 ans
Outouais	35.6 ans
CECM	34.7 ans
Sag., Lac St-J.	34.5 ans
Nord-Ouest	34.4 ans
CECQ	34.0 ans
C. de l'Est	33.4 ans
Trois-Riv.	32.4 ans
Qué. autres	29.7 ans
B. St-L., Gasp.	29.6 ans
C.N. - N.Q.	29.5 ans
Total	34.0 ans

La moyenne d'âge pour l'ensemble de la population est de 34.0 ans. Certaines unités se situent passablement en deçà ou au-delà de cette valeur. Dans trois d'entre elles, par exemple, l'âge moyen s'avère inférieur à 30 ans, il s'agit des sous-populations de Québec autres, du Bas St-Laurent-Gaspésie, et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Il suffit d'ail-

leurs de considérer le faible pourcentage d'individus ayant au-delà de 45 ans dans chacune de ces unités (tableau 245) pour y observer des populations plus jeunes que dans les autres unités. Nous pouvons, dès lors, nous attendre à y retrouver des gens moins expérimentés.

Par contre, quatre unités voient l'âge moyen de leurs enseignants se fixer à plus de 35 ans. Ce sont les unités de "Montréal autres", de la PSBGM et de la PSBGQ et de l'Outaouais.

On a par ailleurs noté que dans trois de ces unités, PSBGM, PSBGQ et Outaouais, le personnel enseignant était surtout composé de femmes (tableau 243). En réunissant ces deux faits, nous sommes amenés à nous demander si les milieux où l'on compte beaucoup d'anglophones n'auraient pas commencé plus tôt l'enseignement des techniques commerciales considérées longtemps comme des techniques "féminines" et par conséquent qui recrutent surtout des femmes. Ce n'est toutefois qu'au regard de l'expérience dans chacune de ces unités que nous pourrons mieux circonscrire la situation.

3.3 Expérience

C'est par le biais de la moyenne d'années d'expérience que nous pourrons le mieux observer les tendances propres à chaque unité administrative quant à l'expérience de leur personnel enseignant (tableau 246). Logiquement nous nous attendons à ce que les unités où le personnel est plus jeune soient également celles où le personnel est le moins expérimenté et vice versa, en raison d'un certain lien entre l'expérience et l'âge.

Tableau 245 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25 - 29	30 - 44	45 - 59	60 ans +	Total
Mtl autres	17.5	20.3	37.9	18.6	5.6	100.0 (644)
PSBGM	12.3	18.5	39.5	28.4	1.2	100.0 (81)
CECM	21.3	22.2	33.0	22.6	0.9	100.0 (230)
Mtl total	18.0	20.6	36.8	20.3	4.1	100.0 (955)
Qué. autres	38.7	23.7	28.6	8.2	0.8	100.0 (245)
PSBGQ	0.0	0.0	33.3	66.7	0.0	100.0 (3)
CECQ	20.0	10.9	52.7	16.4	0.0	100.0 (55)
Qué. total	34.9	21.1	33.0	10.2	0.7	100.0 (303)
B. St-L., Gasp.	40.7	27.9	20.9	9.3	1.2	100.0 (86)
Sag., L. St-J.	18.9	31.1	28.9	18.9	2.2	100.0 (90)
Trois-Riv.	28.2	26.0	32.1	9.2	4.6	100.0 (131)
C. de l'Est	26.1	21.7	[illegible]	16.3	2.2	100.0 (92)
Outaouais	16.1	21.0	38.7	22.6	1.6	100.0 (62)
Nord-Ouest	20.9	27.9	32.6	14.0	4.7	100.0 (43)
C.N. - N.O.	39.4	23.7	10.5	0.0	0.0	100.0 (38)
Total	23.5	22.3	34.2	16.8	3.1	100.0 (1800)

Tableau 246 : Expérience moyenne des enseignants en techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

PSBGQ	13,0 ans
C de l'Est	11,3 ans
CECM	10,7 ans
Nord-Ouest	10,4 ans
Outaouais	10,2 ans
Trois-Riv.	10,2 ans
Mtl autres	10,1 ans
PSBGM	9,7 ans
CECO	9,5 ans
Sag., Lac St-J.	8,8 ans
Qué. autres	8,5 ans
B. St-L., Gasp.	8,2 ans
C.N. - N.O.	5,2 ans
Total	9,7 ans

Qu'en est-il effectivement? La moyenne d'années d'expérience pour l'ensemble de la population se trouve à 9.7 ans. Elle est plus faible dans les régions où la moyenne d'âge était inférieure à 30 ans. Cependant d'autres unités comportent une moyenne d'années d'expérience inférieure à celle de l'ensemble, à savoir la CECO et la région du Saguenay-

Lac St-Jean. Cette position leur est redevable soit à la sur-représentation de leur personnel au sein de la catégorie de 1 an d'expérience ou de celle de 2 à 5 ans d'expérience (tableau 247).

Quant aux unités où la moyenne d'âge est de plus de 35 ans, leurs moyennes d'années d'expérience ne sont pas forcément les plus élevées contrairement à ce que nous nous y attendions (exception faite de la PSBGO). Notre hypothèse s'en trouve compromise. Un fait demeure: à expérience égale avec d'autres régions l'âge y est relativement plus élevé. Comme les unités de la PSBGM, et de l'Outaouais comportent un personnel passablement féminin, on peut penser que plusieurs femmes y sont revenues à l'enseignement après quelques années d'abstention et de ce fait contribuent à hausser les moyennes d'âge.

Si l'on considère maintenant les taux d'individus ayant un an d'expérience, on observe des écarts d'une région à l'autre (tableau 247). Les taux de "1 an" d'expérience varient de 8.6% dans l'Outaouais à 20.6% dans la Côte-Nord - Nouveau-Québec. A quoi celà est-il attribuable? A un rattrapage dans certaines régions? A une instabilité chez les enseignants, donnant lieu à une mobilité plus grande dans quelques régions? A une évolution inégale de la clientèle scolaire? Toutes ces hypothèses sont plausibles mais nous n'avons aucun moyen d'en vérifier la véracité.

3.4 Diplôme le plus élevé

Dans l'ensemble 27.7% des enseignants en techniques commerciales détiennent une scolarité égale ou supérieure à 16 ans (tableau 248).

Tableau 247 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70; unités administratives selon l'expérience*.

	1 an	2 - 5	6 - 15	16 - 35	36 ans +	Total
Mtl autres	14.5	30.6	34.3	16.8	3.8	100.0 (572)
PSBGM	9.2	35.5	36.8	18.4	0.0	100.0 (76)
CECM	15.8	29.7	29.3	23.4	1.8	100.0 (222)
Mtl total	14.3	30.8	33.2	18.5	3.0	100.0 (870)
Ouô. autres	18.0	38.2	30.9	9.4	3.4	100.0 (233)
PSBGO	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (1)
CECO	17.3	23.1	42.3	17.3	0.0	100.0 (52)
Ouô. total	17.9	35.3	33.2	10.8	2.8	100.0 (286)
B. St-L., Gasp.	11.0	46.3	29.3	9.8	3.7	100.0 (82)
Sag., L. St-J.	13.9	43.0	25.3	16.5	1.3	100.0 (79)
Trois-Riv.	15.1	40.3	24.4	14.3	5.9	100.0 (119)
C. de l'Est	10.3	34.6	28.2	20.5	6.4	100.0 (78)
Outaouais	8.6	36.2	29.3	25.9	0.0	100.0 (58)
Nord-Ouest	9.3	48.8	30.2	7.0	4.7	100.0 (43)
C.N. - N.O.	20.6	47.1	29.4	2.9	0.0	100.0 (34)
Total	14.4	34.8	31.5	16.1	3.2	100.0 (1649)

Tableau 248 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Mtl autres	31.1	21.6	40.5	6.8	100.0 (644)
PSBGM	29.6	51.9	9.9	8.6	100.0 (81)
CECM	38.7	21.3	36.5	3.5	100.0 (230)
Mtl total	32.8	24.0	37.0	6.1	100.0 (955)
Qué. autres	21.6	32.7	40.4	5.3	100.0 (245)
PSBGQ	0.0	66.7	0.0	33.3	100.0 (3)
CECQ	21.8	36.4	30.9	10.9	100.0 (55)
Qué. total	21.4	33.7	38.2	6.6	100.0 (303)
B. St-L., Gasp.	15.1	26.7	43.0	15.1	100.0 (86)
Sag., L. St-J.	26.7	20.0	46.7	6.7	100.0 (90)
Trois-Riv.	24.4	22.9	45.0	7.6	100.0 (131)
C. de l'Est	23.9	33.7	41.3	1.1	100.0 (92)
Outaouais	24.2	16.1	54.8	4.8	100.0 (62)
Nord-Ouest	20.9	20.9	55.8	2.3	100.0 (43)
C.N. - N.Q.	13.2	34.2	52.6	0.0	100.0 (38)
Total	27.7	25.9	40.2	6.3	100.0 (1800)

Sur ce plan Montréal surpasse toutes les autres régions puisqu'elle comporte 32.8% de diplômés de degré universitaire. C'est d'ailleurs surtout la CECM qui lui assure cette avance alors que 38.7% de sa population appartient à la catégorie supérieure de scolarité.

Si l'on considère d'autre part les unités où les taux de "13 ans et moins" sont inférieurs à la moyenne provinciale (40.2%), on retrouve en tête la PSBGM (9.9%) suivie de la CECQ (30.9%) et la CECM (36.5%). Toutes les autres unités comptent plus de 40.2% de leur personnel avec une scolarité de 13 ans et moins.

En tenant compte cette fois-ci, non plus des unités mais des régions, il nous est loisible d'observer que les régions de Québec et de Montréal se distinguent nettement des autres régions quant à leurs proportions de "13 ans et moins" de scolarité. Ce sont les deux seules régions qui se situent en-deçà du taux provincial. De par l'importance de leurs effectifs, elles contribuent à faire baisser le taux provincial.

Nous accordons une certaine importance aux "13 ans et moins" parce que le résidu au niveau de chaque région est constitué par les "14 ans et plus". D'après les normes d'émission de permis et brevets d'enseignement, seuls les individus possédant cette scolarité sont habilités à enseigner au secondaire en 1969-70 (13 ans de scolarité et un an de pédagogie). Nous pourrions également nous en tenir aux recommandations du Rapport Parent et alors il faudrait constater que les "16 ans et plus"

sont plutôt rares. Montréal viendrait alors en tête (32.8%) suivie du Saguenay-Lac St-Jean (26.7%), de Trois-Rivières (24.4%), de l'Outaouais (24.2%) et des Cantons de l'Est (23.9%). La région de Québec se classerait alors au sixième rang seulement (21.4%).

Cette façon de procéder toutefois ignorerait la situation actuelle de l'enseignement professionnel au Québec. Le Bureau Québécois de placement des Instituteurs en 1970, se montre beaucoup moins exigeant parce qu'il sait que ce n'est pas possible de l'être davantage si l'on veut recruter du personnel. Son seuil de tolérance se situe aux alentours de 14 ans de scolarité (l'équivalent du D.E.C. professionnel). Nous pouvons lire les résultats sous ce second éclairage.

Nous observons que, dans l'ensemble, 53.6% de la population possède une scolarité de 14 ans et plus. Cependant ce résultat global est davantage le reflet des régions de Québec et de Montréal que l'image de l'ensemble de la province. Seule la région des Cantons de l'Est ressemble aux régions pré-citées. Les autres unités comptent au sein de leur personnel soit autant de gens ou même plus dont la scolarité est inférieure à 14 ans. L'avance de ces trois régions est probablement due à la proximité de campus universitaires.

Dans le cas présent il semble bien que les régions périphériques aux centres urbains recrute le personnel le plus qualifié. De fait il n'y a pas là de quoi nous surprendre. Comme nous le savons les grands centres ont la capacité de drainer une bonne partie de la main-d'oeuvre d'un pays. Cet afflux de main-d'oeuvre permet aux employeurs éventuels

de sélectionner les individus les plus compétents. Ceci se produit dans l'enseignement comme dans la plupart des autres secteurs d'activités. Il en va cependant tout autrement dans les régions dites "éloignées" qui, contrairement aux grandes agglomérations, manifestent certaines difficultés à retenir un personnel qualifié (surtout en l'absence de primes d'éloignement suffisamment élevées).

3.5 Nature des diplômes

La région de Montréal comporte la plus grande proportion de diplômes de type mixte soit 68.1% par rapport à 63.0% pour l'ensemble de la population (tableau 249). Le plus grand nombre de diplômes uniquement pédagogiques se situe dans les régions de la Côte-Nord -Nouveau-Québec (50.0%) et du Bas St-Laurent - Gaspésie (46.5%), le taux provincial étant de 28.4%. Finalement ce sont les régions du Saguenay-Lac St-Jean et des Cantons de l'Est qui totalisent le plus de diplômes uniquement académiques (respectivement 7.8% et 7.6% vs 6.1% pour l'ensemble).

Nous pourrions rapprocher ces résultats avec ceux concernant la scolarité mais il appert que chaque unité ou chaque région présente une configuration qui lui est propre. Un seul fait ressort: à Montréal les enseignants sont plus scolarisés et possèdent plus de diplômes à la fois pédagogique et académique que dans toutes les autres régions. Dans cette région, il semble bien qu'un lien existe entre la scolarité et la nature des diplômes. Mais nous ne pouvons guère généraliser ces observations à l'ensemble de la province.

Tableau 249 : Personnel enseignant les techniques commerciales au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Péd.	Péd. + Acad.	Acad.	Indét.	Total
Mtl autres	24.1	64.6	8.1	3.3	100.0 (644)
PSBGM	6.2	88.9	3.7	1.2	100.0 (81)
CECM	23.9	70.4	5.2	0.4	100.0 (230)
Mtl total	22.5	68.1	7.0	2.4	100.0 (955)
Qué. autres	40.4	50.6	6.1	2.9	100.0 (245)
PSBGQ	0.0	66.7	0.0	33.3	100.0 (3)
CECQ	30.9	65.5	3.6	0.0	100.0 (55)
Qué. total	38.3	53.5	5.6	2.6	100.0 (303)
B. St-L., Gasp.	46.5	47.7	2.3	3.5	100.0 (86)
Sag., L. St-J.	28.9	63.3	7.8	0.0	100.0 (90)
Trois-Riv.	30.5	60.3	3.1	6.1	100.0 (131)
C. de l'Est	25.0	67.4	7.6	0.0	100.0 (92)
Outaouais	27.4	64.5	3.2	4.8	100.0 (62)
Nord-Ouest	34.9	58.1	7.0	0.0	100.0 (43)
C.N. - N.O.	50.0	47.4	2.6	0.0	100.0 (38)
Total	28.4	63.0	6.1	2.5	100.0 (1800)

PORTRAIT-SYNTHESE

Les enseignants des techniques commerciales oeuvrant au niveau secondaire, durant l'année 1969-70, présentent des caractéristiques différentes selon qu'il s'agit des hommes ou des femmes. Les hommes sont, dans l'ensemble, plus jeunes, moins expérimentés et plus scolarisés que les femmes. Ils manifestent d'autre part une propension moins grande que les femmes à l'acquisition de diplômes pédagogiques et se prévalent davantage qu'elles d'une formation académique.

Les diplômes de 16 ans et plus de scolarité répondent dans la plupart des cas à une formation de type mixte, tandis que ceux correspondant à 13 ans et moins de scolarité sont plus souvent de nature uniquement pédagogique que les autres diplômes. Les cours dits isolés jouissent d'une grande popularité chez les enseignants les moins scolarisés, tandis que les autres enseignants s'y adonnent, mais de façon moins prononcée. Ce sont les enseignants les plus scolarisés (16 ans et plus) qui détiennent proportionnellement le plus de diplômes administratifs. Par ailleurs, la proportion des diplômes de "13 ans et moins" de scolarité tend à augmenter des catégories inférieures d'âge aux catégories supérieures. Il en va tout autrement des diplômes de "16 ans et plus" qui voient leurs proportions croître de un an d'expérience à 15 ans d'expérience puis décroître par la suite. Les enseignants les plus expérimentés, de même que les plus âgés, s'avèrent ainsi les moins scolarisés. Finalement une formation strictement académique semble convenir surtout aux jeunes ensei-

gnants, tandis que la formation de type mixte est davantage le fait des "16 à 35 ans" d'expérience que de toute autre catégorie.

Les unités ou régions administratives se différencient les unes des autres de par la composition de leur personnel. Les unités de la PSBGM et de la CECM et l'Outaouais se distinguent de l'ensemble par une forte proprotion de femmes au sein de leur personnel, et la région du Saguenay-Lac St-Jean recrute proportionnellement plus d'hommes que les autres régions. De façon générale la relation entre l'âge et l'expérience se vérifie au niveau des régions. Les unités où le personnel est jeune sont généralement celles où les enseignants sont moins expérimentés ("Québec autres", Bas St-Laurent - Gaspésie, et Côte-Nord - Nouveau-Québec); à la PSBGO, de même qu'à la PSBGM, "Montréal autres" et en Outaouais, le personnel est nettement plus âgé que dans les autres unités. Comme l'expérience y est relativement plus faible que ce à quoi nous nous attendions, nous croyons que cette situation est due à un retour d'un certain nombre de femmes dans l'enseignement. Les régions les plus scolarisées sont les Cantons de l'Est, Montréal et Québec où l'on retrouve des centres universitaires (la PSBGM devance de loin les autres unités). Sur le plan de la formation acquise les régions de Montréal et des Cantons de l'Est comptent le plus de personnel possédant une formation mixte. A un pôle, on retrouve ainsi les régions urbanisées et à l'autre pôle, les régions éloignées des grands centres lesquelles s'avèrent nettement défavorisées.

CHAPITRE 12

PROFESSEURS DE TECHNIQUES AGRICOLES

INTRODUCTION

Constatant le retard du secteur agricole par rapport aux autres secteurs de l'économie québécoise, le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole estimait, dans son rapport paru en 1966, que le Québec ne pourrait longtemps tolérer une agriculture empirique à l'intérieur d'un système d'économie concurrentiel. Il fallait songer à s'organiser pour améliorer la situation tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Pour pallier aux difficultés de l'agriculture, ce Comité préconisait de "mettre à la disposition du monde agricole un enseignement de même niveau et de même qualité que tout autre secteur d'enseignement et de lui donner les mêmes chances et les mêmes moyens qu'à tous les autres."[1]

Pour obtenir cette parité avec les autres secteurs de l'enseignement diverses mesures s'avéraient nécessaires. En particulier il importait de favoriser l'harmonisation de l'enseignement agricole avec les autres enseignements professionnels mais aussi de réaliser son association étroite avec la formation générale. Cet objectif se concrétise par la voie de la polyvalence. Il fallait aussi songer à assurer une continuité verticale de l'enseignement pour permettre une éducation progressive et former une élite agricole.

Parmi les principaux artisans de cette réforme on retrouve le personnel enseignant. Le Comité d'étude chargé d'étudier la situation de

---

(1) Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement professionnel agricole, Ministère de l'éducation, gouvernement du Québec, 1966, p. 65

l'enseignement agricole au Québec estimait, en 1966, que les qualifications du personnel enseignant s'étaient grandement améliorées au cours des dernières années au plan technique comme au plan pédagogique. Cependant il était conscient que le Ministère de l'Education, en prenant l'enseignement agricole sous sa juridiction, aurait un rôle important à jouer pour favoriser le recrutement et la formation du personnel enseignant agricole.

A ce moment il considérait le recrutement d'un personnel qualifié comme le problème le plus urgent auquel aurait à faire face le Ministère de l'Education et les institutions engagées dans l'enseignement agricole au Québec.

Le rapport de ce comité ayant été rendu public en 1966, on peut se demander comment se présentait la situation trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1969-70 ? Le chapitre troisième nous a permis de connaître de façon globale les caractéristiques des professeurs des techniques agricoles. Celles-ci y étaient de plus comparées aux caractéristiques des enseignants des autres disciplines du secteur professionnel. Nous nous proposons ici de préciser cette première analyse.

Une dernière remarque s'impose avant de passer à l'analyse proprement dite: il s'agit de noter que le personnel professionnel du secteur agricole est composé de soixante-trois (63) individus pour l'ensemble du niveau secondaire, durant l'année 1969-70. De par la proportion de ses effectifs, le secteur agricole se situe au sixième rang, en importance

numérique, par rapport aux autres secteurs professionnels.[1]

---

(1) L'évaluation numérique du personnel professionnel agricole semble contestable. La répartition de ce personnel selon les secteurs nous a déjà laissés perplexes (voir 3e partie, Chap. 3). Il en va de même pour la distribution selon les unités administratives que nous verrons dans le présent chapitre. Cependant en l'absence de statistiques correspondantes sur la clientèle scolaire, il nous est difficile d'apprécier la qualité du recensement effectué à SIMEQ. Nos doutes ne sont peut-être pas fondés car il se peut que l'enseignement agricole soit plus développé au niveau de l'éducation permanente (subventionnée par le Fédéral) dont nous tenons pas compte et que, par conséquent les statistiques que nous utilisons soient valides.

1.0 ANALYSE DU SEXE

Avant que l'accessibilité de l'enseignement secondaire du secteur public ne soit considérée comme un objectif à réaliser, à l'échelon provincial, les institutions d'enseignement agricole ont joué un rôle de suppléance dans les milieux ruraux. Elles dispensaient un enseignement fort différent aux garçons et aux filles (le décalage étant beaucoup plus marqué qu'aux autres paliers d'enseignement). Bien que les services offerts par ces institutions aient été repensés au cours des dernières années, nous pouvons croire que cette démarcation entre les besoins de formation des garçons par rapport à ceux des filles a été responsable du maintien de rôles différenciés pour les enseignants masculins vs les professeurs féminins. Ainsi quand on considère les spécialités de l'enseignement agricole du niveau secondaire telles qu'elles se présentent aujourd'hui (soit l'horticulture, la production laitière et l'horticulture ornementale), on peut s'attendre à retrouver des professeurs féminins tout autant que des professeurs masculins, les deux groupes étant peut-être associés à des tâches différentes (par exemple la production laitière pour les hommes et l'horticulture pour les femmes).

Cependant les données dont nous disposons, ne nous permettent pas de vérifier cette hypothèse. Elle demeure toutefois plausible en raison de la présence à la fois d'hommes et de femmes au sein du corps professoral, alors que nous aurions pu nous attendre à retrouver presqu'exclusivement des hommes. Ceux-ci, au nombre de 37, représentent 58.7% de la population tandis que les femmes, au nombre de 26, forment 41.3% de la population.

Si, comme nous le supposons, les hommes et les femmes jouent des rôles différenciés dans l'enseignement agricole, il est possible que les caractéristiques des hommes soient distinctes de celles des femmes. C'est ce que nous essaierons de voir dans les paragraphes subséquents.

1.1 Age

La moyenne d'âge pour l'ensemble des enseignants des techniques agricoles se situe à 34.2 ans. Cependant l'âge moyen des femmes s'avère nettement inférieur à celui des hommes c'est-à-dire de 31.3 ans par rapport à 36.3 ans.

Lorsque l'on considère les catégories inférieures d'âge, on peut observer la source de ces écarts. Ainsi alors qu'on compte 57.7% des femmes en-deça de 30 ans, c'est dans une proportion de 45.9% qu'on retrouve les hommes dans les strates d'âge inférieures à 30 ans (tableau 250). Par contre 27.0% des hommes ont plus de 45 ans alors que ceci ne s'applique qu'à 11.5% des femmes.

Comment expliquer que les femmes soient en général moins âgés que les hommes ? Cela peut être dû à différents facteurs d'ordre socio-économique, comme l'embauche plus répandue de femmes dans ce secteur ces dernières années, le développement de spécialités où les femmes sont plus compétentes, le renouvellement fréquent du personnel féminin qui demeurerait moins longtemps sur le marché du travail, etc...

Ces résultats combinés à ceux de l'expérience nous donneront une image plus claire de la situation.

Tableau 250 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	18.9	23.1	20.6
25 - 29	27.0	34.6	30.2
30 - 44	27.0	30.8	28.6
45 - 59	18.9	11.5	15.9
60 ans +	8.1	0.0	4.8
Total	100.0 (37)	100.0 (26)	100.0 (63)

1.2 Expérience

La moyenne d'années d'expérience des enseignants en techniques agricoles, durant l'année 1969-70, est de 7.2 ans. De la même façon que pour l'âge, les femmes et les hommes se différencient au plan de l'expérience, les premières sont moins expérimentées que les seconds (moyennes respectives de 5.6 ans et de 8.2 ans).

L'examen du tableau 251 nous permet de constater ce qui se passe: bien qu'il y ait beaucoup plus d'hommes possédant 16 ans ou plus d'expérience que de femmes (i.e. 18.9% vs 3.8%) ceci est en partie contrebalancé par le fait que l'on compte plus de nouveaux venus dans l'enseignement chez les hommes que chez les femmes (21.6% vs 11.5%).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 251 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	21.6	11.5	17.5
2 - 5	29.7	50.0	38.1
6 - 15	13.5	19.2	15.9
16 - 35	16.2	0.0	9.5
36 ans +	2.7	3.8	3.2
Indét.	16.2	15.4	15.9
Total	100.0 (37)	100.0 (26)	100.0 (63)

D'autre part nous notons un phénomène intéressant lequel concerne les femmes: plus de la moitié d'entre elles ont entre 6 et 15 ans d'expérience (i.e. 69.2% vs 43.2% chez les hommes). Ceci nous permet de préciser certaines de nos hypothèses concernant ce groupe. Comme dans la plupart des autres disciplines du niveau secondaire les femmes sont généralement moins bien représentées dans la classe de 6 à 15 ans d'expérience que les hommes et, d'autre part plus présentes qu'eux aux classes supérieures d'expérience, nous pouvons penser que le secteur des techniques agricoles s'est développé de façon originale. Les hommes auraient été presque seuls durant un certain temps et la majorité des femmes seraient arrivées plus tardivement, probablement à la suite d'une modification du

programme de cours de l'enseignement technique agricole. Nous pensons notamment au développement de l'horticulture ornementale, laquelle a pu attirer un certain nombre de femmes dans ce secteur, les hommes se spécialisant plutôt dans la production laitière. L'examen de la scolarité des deux groupes d'enseignants nous éclairera sans doute davantage sur la possibilité de carrières distinctes pour les hommes et les femmes.

1.3 Diplôme le plus élevé

Il appert que les hommes sont plus scolarisés que les femmes parmi les enseignants qui oeuvrent en techniques agricoles en 1969-70. En effet, 45.9% des hommes se prévalent d'une scolarité de 16 ans et plus contre 23.1% chez les femmes (tableau 252). Par ailleurs les femmes sont sur-représentées dans la catégorie de scolarité correspondant à 13 ans et moins: elles possèdent ces diplômes dans une proportion supérieure à l'ensemble des enseignants du secteur agricole, à savoir 34.6% vs 19.0% pour l'ensemble (et 8.1% pour les hommes). Toutefois on compte plus d'indéterminés chez les enseignants de sexe masculin. L'analyse des cas d'indéterminés nous a révélé que ce pourrait être principalement des gens dont la scolarité est faible,[1] de telle sorte que les taux de "16 ans et plus" et de "14-15 ans" ne seraient pas affectés par l'impossibilité de déterminer la scolarité de ces enseignants.

Tableau 252 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70; sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	45.9	23.1	36.5
14 - 15	32.4	38.5	34.9
13 ans -	8.1	34.6	19.0
Indét.	13.5	3.8	9.5
Total	100.0 (37)	100.0 (26)	100.0 (63)

Quoi qu'il en soit, les hommes se révèlent plus scolarisés que les femmes en raison du fait qu'un individu sur deux a un diplôme de degré universitaire (par rapport à un sur quatre chez les femmes). Pour bien comprendre ce phénomène il est bon de se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps on considérait comme un événement l'obtention pour une femme d'un diplôme d'une Faculté d'Agriculture. Beaucoup considèrent encore aujourd'hui qu'une femme n'a pas besoin d'être aussi instruite qu'un homme. Comme le milieu agricole est assez rarement considéré comme avant-gardiste, il ne faut peut-être pas s'étonner que les femmes qui s'y intéressent ou qui en sont issues, aient été possiblement chercher une formation différente de celle des hommes. Peut-être même sont-elles spécialisées dans certains domaines qui n'appellent pas une aussi forte scolarité que pour les métiers vers lesquels plusieurs hommes se dirigent.

1.4 Nature des diplômes

La plupart des enseignants en techniques agricoles possèdent des diplômes pédagogique et académique à savoir 79.4% de la population (tableau 253). Sur ce plan les femmes surpassent les hommes (88.5% vs 73.0%). Ces dernières manifestent d'ailleurs une propension plus sensible à l'acquisition de diplômes pédagogiques puisqu'en plus de ces 88.5% il faut ajouter celles qui n'ont qu'un diplôme de nature pédagogique c'est-à-dire 3.8% des femmes; ce qui donne 92.3% de femmes diplômées en pédagogie par rapport à 75.7% chez les hommes (i.e. 73.0% + 2.7%).

Tableau 253 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Ped.	2.7	3.8	3.2
Ped. & Acad.	73.0	88.5	79.4
Acad.	16.2	3.8	11.1
Indet.	8.1	3.8	6.3
Total	100.0 (37)	100.0 (26)	100.0 (63)

Par ailleurs les diplômes strictement académiques sont davantage recherchés par les enseignants masculins: 16.2% en possèdent par rapport à 3.8% chez les femmes. Si on fait le bilan de la formation académique (c'est-à-dire diplômes académique et pédagogique et diplômes académiques seulement), on obtient les résultats suivants: 92.3% pour les femmes et 89.2% pour les hommes.

Comme nous savons d'autre part que la scolarité des hommes est plus élevée dans l'ensemble que celle des femmes, il semble difficile d'éviter de faire un parallèle entre la scolarité et le type de formation.

Cependant ici on ne peut que noter une différence quant à la formation pédagogique; les femmes y sont plus familières que les hommes et elles sont moins scolarisées qu'eux. Mais on ne peut dire que les hommes le sont davantage à cause de leur formation académique puisque tous deux s'y adonnent tout autant. Nous approfondirons cet aspect lors de l'analyse des qualifications.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Sur le plan des qualifications le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole recommandait, en 1966, "qu'au niveau secondaire, les professeurs d'agriculture possèdent une licence en sciences agricoles ou l'équivalent et un diplôme ou un certificat d'études en pédagogie."[1]

Nous ne pouvons pas déterminer le nombre d'individus formés en sciences agricoles parce que nous ne connaissons pas la spécialité des diplômes détenus par les enseignants.[2] Nous sommes cependant en mesure de déterminer ceux qui ont l'équivalent d'une licence (i.e. 16 ans et plus). De même nous pouvons distinguer ceux qui ont une formation pédagogique.

Nous basant sur la formation idéale requise pour enseigner les techniques agricoles au niveau secondaire, selon les conclusions de ce Comité d'étude, nous essaierons de voir dans quelles conditions s'est effectuée ou s'effectuera prochainement l'intégration de l'enseignement agricole au secteur public.

Rappelons tout d'abord que 56.5% des enseignants possèdent une scolarité égale ou supérieure à 16 ans, 34.9% ont des diplômes de 14-15 ans de scolarité et 19.0% de 13 ans et moins de scolarité. Quant à la répartition des enseignants des techniques agricoles dans les différentes

---

(1) Rapport du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole, Op. Cit., p. 101.

(2) Voir CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième, pp. 38-46.

classes d'expérience, celle-ci nous laisse supposer un développement récent de ce secteur d'enseignement car 55.6% de la population a moins de six ans d'expérience dont 20.8% se situe à 1 an, et seulement 12.7% des enseignants jouissent de plus de 15 ans d'expérience (soit 8 individus).

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Nous nous sommes demandés, antérieurement, si dans le domaine des techniques agricoles un type de diplôme plutôt qu'un autre pouvait être garant d'une meilleure scolarité. L'analyse des résultats du tableau 254 nous apporte quelques éclaircissements sur cette question.

Tableau 254 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans +	14-15	13 ans -	Indet	Total
Ped.	0.0	0.0	16.7	0.0	3.2
Ped. & Acad.	91.3	77.3	83.3	33.3	79.4
Acad.	8.7	22.7	0.0	0.0	11.1
Indet.	0.0	0.0	0.0	66.7	6.3
Total	100.0 (23)	100.0 (22)	100.0 (12)	100.0 (6)	100.0 (63)

La première chose qui nous frappe concerne les diplômes de 16 ans et plus de scolarité. Ceux qui les détiennent possèdent, dans 91.3% des cas, une formation mixte. Pour leur part les diplômes de 14-15 ans reposent souvent sur une formation mixte mais une fois sur quatre (22.7%) il s'agit de diplômes académiques seulement. Finalement les diplômes de 13 ans ou moins de scolarité correspondent presque toujours à une formation mixte (83.3%) sauf pour 16.7% de cette sous-population pour qui ce sont des diplômes de nature strictement pédagogique.

Il semble ainsi que les diplômes pédagogiques détenus par les enseignants en techniques agricoles n'entraînent pas une scolarité très élevée puisque tous ceux qui n'ont que cette formation se classent dans la catégorie inférieure de scolarité. La principale source d'écart, sur le plan de la scolarité, serait plutôt du côté de la valeur quantitative des diplômes académiques. La formation pédagogique même ne jouerait pas un grand rôle quant à l'évaluation de la scolarité. Ceci est d'autant plus probable du fait qu'il n'existe pas d'écoles de formation de maîtres pour l'enseignement professionnel agricole, tandis qu'on a, au Québec, une variété de cours (académiques) en techniques agricoles correspondant à divers degrés de scolarité. La formation pédagogique pourrait ainsi se résumer aux 30 crédits de pédagogie exigés, par le ministère de l'Education, de tous les enseignants en exercice.

2.2 Diplôme le plus élevé selon les cours isolés

Pour l'ensemble des enseignants, nous pouvons dire que les cours isolés s'avèrent assez populaires puisque 36.5% d'entre eux s'y sont déjà

adonnés (tableau 255). Cependant les résultats détaillés viennent annuler le lien que nous avions cru percevoir lors de l'analyse des matières enseignées dans le secteur professionnel (chapitre troisième). En effet, bien que les matières où les enseignants sont les moins scolarisés soient apparues comme celles où les cours isolés sont les plus appréciés, il n'en va pas toujours de la même manière lorsqu'il s'agit des individus. Ici, ce sont les enseignants les plus scolarisés qui sont les plus fervents adeptes des cours isolés. Ainsi les individus possédant 16 ans et plus de scolarité s'y adonnent dans une proportion de 39.1% et ceux dont la scolarité se situe à 14-15 ans le font dans une proportion de 40.9% (comparativement à 25.0% chez les "13 ans et moins" de scolarité).

Tableau 255 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés.

	16 ans +	14-15	13 ans -	Indet.	Total
Oui	39.1	40.9	25.0	33.3	36.5
Non	56.5	54.5	75.0	66.7	60.3
Indét.	4.3	4.5	0.0	0.0	3.2
Total	100.0 (23)	100.0 (22)	100.0 (12)	100.0 (6)	100.0 (63)

Quoique nous ne puissions présumer de la pertinence des cours suivis et de leur lien avec les cours dispensés par les enseignants, il demeure, en autant que ces cours manifestement un souci de perfectionnement, que ce sont les enseignants les plus scolarisés qui se soucient le plus de cet apport supplémentaire à leur formation.

2.3 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Les nouveaux venus dans l'enseignement possèdent-ils une formation semblable à celle de leurs aînés ? Sur le plan de la scolarité nous observons quelques différences, bien qu'il soit difficile de discerner de nouvelles tendances, si ce n'est une diminution graduelle des "16 ans et plus" de la catégorie de 16 à 35 ans d'expérience à celle des arrivants. La proportion de ces diplômes passe ainsi de 100.0% à 9.1% dans ces deux catégories (tableau 256).

Tableau 256 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans+	Indet.	Total
16 ans +	9.1	33.3	40.0	100.0	0.0	40.0	36.5
14-15	63.6	33.3	40.0	0.0	50.0	20.0	34.9
13 ans -	0.0	33.3	20.0	0.0	50.0	10.0	19.0
Indet.	27.3	0.0	0.0	0.0	0.0	30.0	9.5
Total	100.0 (11)	100.0 (24)	100.0 (10)	100.0 (6)	100.0 (2)	100.0 (10)	100.0 (63)

Quant aux deux autres catégories de scolarité, leur évolution dans les diverses strates d'expérience, ne semble répondre à aucune tendance spécifique. Nous remarquons cependant que ce sont les arrivants qui détiennent proportionnellement le plus de diplômes de 14-15 ans d'études comme c'est souvent le cas au niveau secondaire durant l'année 1969-70 (63.6% par rapport à 34.9% pour l'ensemble).

Bref, les enseignants en techniques agricoles les plus scolarisés sont, de toute évidence, ceux qui appartiennent à la catégorie d'expérience de 16 à 35 ans puisque tous se prévalent d'une scolarité égale ou supérieure à seize ans. Viennent ensuite les enseignants dont l'expérience varie entre 6 à 15 ans (80.0% d'entre eux ont une scolarité de 14 ans ou davantage). D'autre part, les moins scolarisés détiennent l'expérience la plus élevée (36 ans et plus) tandis que les enseignants jouissant de 1 an à 5 ans d'expérience se situent à mi-chemin sur le plan de la scolarité.

A quoi peuvent être dûs ces écarts assez remarquables d'une catégorie d'expérience à l'autre ? Nous pensons que seule la présence d'agronomes au sein des catégories d'expérience variant de 6 à 35 ans, peut expliquer ces différences. Il s'agirait d'individus qui auraient manifestement participé davantage à la mise sur pied et au développement des institutions d'enseignement professionnel agricole et qui auraient choisi de faire carrière dans ce milieu. La situation serait différente pour ceux qui ont 5 ans ou moins d'expérience; leur formation étant pour un bon nombre du niveau collégial (diplômés d'instituts de technologie agricole), il est possible que ce soient surtout des techniciens. S'il en était ainsi dans la réalité, les

propositions du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole, quant à la formation du personnel enseignant, seraient en partie réalisées. Ce dernier préconisait la formation d'un corps professoral composé d'individus possédant "une licence orientée vers l'enseignement au niveau secondaire, assistés selon les besoins de techniciens spécialisés en agriculture".[1]

2.4 Expérience selon la nature des diplômes

Les trois quarts des enseignants en techniques agricoles (79.4%) possèdent une formation à la fois pédagogique et académique (tableau 257). Ceci est plus fréquent dans le cas des "6 à 15 ans" et des "16 à 35 ans" d'expérience puisque 100.0% des individus de ces deux catégories possèdent une formation mixte.

Les diplômes de nature exclusivement pédagogique sont rares dans l'ensemble (3.2%) et ils ne sont le fait que de deux individus dont l'un a entre 2 et 5 ans d'expérience et l'autre 36 ans ou plus d'expérience.

Les diplômes uniquement académiques sont populaires chez les nouveaux enseignants car 27.3% d'entre eux ont cette seule formation par rapport à 11.1% pour l'ensemble. Au total sept individus ont cette seule formation et six d'entre eux ont cinq ans ou moins d'expérience. Nous avons

---

(1) Rapport du Comité d'Etude de l'enseignement professionnel agricole, Op. cit., p. 99.

Tableau 257 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36ans+	Indet.	Total
Ped.	0.0	4.2	0.0	0.0	50.0	0.0	3.2
Ped. & Acad.	54.5	83.3	100.0	100.0	0.0	80.0	79.4
Acad.	27.3	12.5	0.0	0.0	50.0	0.0	11.1
Indet.	18.2	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	6.3
Total	100.0 (11)	100.0 (24)	100.0 (10)	100.0 (6)	100.0 (2)	100.0 (10)	100.0 (63)

déjà vu que les jeunes enseignants détiennent principalement des diplômes correspondant à 14-15 ans d'étude acquis probablement dans des Instituts de technologie agricole. Il semble qu'on ait eu tendance à rechercher ces dernières années, des techniciens de ce type n'exigeant pas toujours d'eux qu'ils possèdent une formation pédagogique.

Par contre tous les enseignants dont l'expérience varie entre 6 et 35 ans ont les deux types de formation et il est fort probable que la formation pédagogique ait été acquise en cours de route au moment où ceux-ci décidaient de faire une carrière dans l'enseignement (le Ministère de l'Education insistant d'ailleurs sur la nécessité de la pédagogie).

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

Ainsi que nous l'avons noté au chapitre troisième, en matière d'enseignement professionnel, la répartition des effectifs de chaque secteur ne constitue pas en soi un facteur de disparités. Elle nous aide plutôt à découvrir les vocations spécifiques à chaque région. Qu'en est-il de l'enseignement professionnel agricole dispensé au niveau secondaire, en 1969-70, dans les différentes unités administratives ?

La région de Montréal n'est pas à proprement parler une région où l'enseignement agricole semble très développé contrairement à d'autres secteurs professionnels. Elle totalise ici 30.2% des effectifs enseignants ce qui est relativement bas si l'on considère qu'elle groupe généralement 50.0% environ des effectifs enseignants. Cette faible représentation tient au fait que la CECM et la PSBGM n'apportent aucune participation à l'enseignement des techniques agricoles, alors qu'au chapitre de la formation générale elles contribuent à raison de presqu'un tiers des effectifs de la région de Montréal. Et il en va de même dans les unités publiques de la CECQ et de la PSBCQ de la région de Québec. Toutefois Québec conserve un caractère agricole presqu'aussi marqué qu'à Montréal; elle fournit ainsi 25.4% des effectifs malgré qu'elle desserve une population beaucoup moins vaste.

Les autres régions où l'enseignement agricole semble de quelque importance au niveau secondaire sont celles de Trois-Rivières (11.1%), du Bas St-Laurent - Gaspésie et Saguenay - Lac St-Jean avec toutes deux 7.9% des effectifs. Les autres régions groupent chacune moins cinq enseignants c'est-à-dire moins de 7.0% de la population.

Comme l'ensemble de la population est constitué de 63 individus seulement, on retrouve finalement peu d'enseignants au niveau de chaque région.[1] Cette situation rend l'analyse infructueuse. Car comment peut-on parler de populations quand on se réfère à 2 ou 3 individus ? Le lecteur comprendra qu'il nous est impossible, dans le cas présent, de procéder à une analyse détaillée des résultats. Nous nous limiterons à présenter les tableaux statistiques recueillis pour fins d'analyse. Il s'agit en l'occurence de tableaux où les unités administratives sont combinées avec les variables suivantes: le sexe, l'âge, l'expérience, le diplôme le plus élevé et la nature des diplômes (tableaux 258 à 262 inclusivement).

---

(1) Nous devons considérer cependant que le secteur agricole est sans doute celui parmi toutes les spécialités de l'enseignement professionnel, où l'éducation permanente joue le rôle le plus important. L'enseignement régulier, au niveau des commissions scolaires, ne reflèterait ainsi qu'une partie de la situation de l'enseignement agricole au Québec.

Tableau 258 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl. autres	63.2	36.8	100.0 (19)
PSBGM	0.0	0.0	100.0 (0)
CECM	0.0	0.0	100.0 (0)
Total Mtl.	63.2	36.8	100.0 (19)
Qué. autres	40.0	60.0	100.0 (15)
PSBGQ	0.0	0.0	100.0 (0)
CECQ	100.0	0.0	100.0 (1)
Total Qué.	43.8	56.2	100.0 (16)
B. St-L. Gasp.	80.0	20.0	100.0 (5)
Sag. Lac St-J.	80.0	20.0	100.0 (5)
Trois-Riv.	42.9	57.1	100.0 (7)
C. de l'Est	66.7	33.3	100.0 (3)
Outaouais	100.0	0.0	100.0 (2)
Nord-Ouest	50.0	50.0	100.0 (2)
C.-N. - N.-Q	50.0	50.0	100.0 (2)
Total	58.7	41.3	100.0 (63)

Tableau 259 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans+	Total
Mtl. autres	10.5	31.6	26.3	31.6	0.0	100.0 (19)
PSBGM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Mtl.	10.5	31.6	26.3	31.6	0.0	100.0 (19)
Qué. autres	13.3	46.6	13.3	13.3	13.3	100.0 (15)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (1)
Total Qué.	12.5	43.8	18.8	12.5	12.5	100.0 (16)
B. St-L. Gasp.	40.0	20.0	20.0	0.0	20.0	100.0 (5)
Sag. Lac St-J.	40.0	40.0	20.0	0.0	0.0	100.0 (5)
Trois-Riv.	57.1	0.0	42.9	0.0	0.0	100.0 (7)
C. de l'Est	33.3	33.3	0.0	33.3	0.0	100.0 (3)
Outaouais	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Nord-Ouest	0.0	0.0	75.0	25.0	0.0	100.0 (4)
C.-N. - N.-Q	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Total	20.6	30.2	28.6	15.9	4.8	100.0 (63)

Tableau 260 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience. *

	1 an	2-5	6-15	16-35	36ans+	Total
Mtl. autres	20.0	28.7	33.3	20.0	0.0	100.0 (15)
PSBGM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Mtl.	20.0	26.6	33.3	20.0	0.0	100.0 (15)
Qué. autres	28.6	42.9	14.3	7.1	7.1	100.0 (14)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
Total Qué.	26.7	46.7	13.3	6.6	6.6	100.0 (15)
B. St-L. Gasp.	50.0	25.0	0.0	0.0	25.0	100.0 (4)
Sag. Lac St-J.	25.0	25.0	25.0	25.0	0.0	100.0 (4)
Trois-Riv.	0.0	85.7	14.3	0.0	0.0	100.0 (7)
C. de l'Est	33.3	66.6	0.0	0.0	0.0	100.0 (3)
Outaouais	0.0	0.0	50.0	50.0	0.0	100.0 (2)
Nord-Ouest	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (3)
C.-N. - N.-Q.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	20.8	45.3	18.9	11.3	3.8	100.0 (53)

* sans les indéterminés

Tableau 261 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le diplôme le plus élevé.

	16 ans+	14-15	13 ans -	Indet.	Total
Mtl. autres	47.4	26.3	10.5	15.8	100.0 (19)
PSBGM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Mtl.	47.3	26.3	10.5	15.8	100.0 (19)
Qué. autres	26.7	13.3	40.0	20.0	100.0 (15)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0 (1)
Total Qué.	25.0	12.5	43.8	18.7	100.0 (16)
B. St-L. Gasp.	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (5)
Sag. Lac St-J.	20.0	80.0	0.0	0.0	100.0 (5)
Trois-Riv.	28.6	71.4	0.0	0.0	100.0 (5)
C. de l'Est	66.6	33.3	0.0	0.0	100.0 (3)
Outaouais	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Nord-Ouest	50.0	0.0	50.0	0.0	100.0 (2)
C.-N. - N.-Q.	50.0	0.0	50.0	0.0	100.0 (2)
Total	36.5	34.9	19.0	9.5	100.0 (63)

Tableau 262 : Personnel enseignant les techniques agricoles au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Ped.	Péd.&Acad.	Acad.	Indet.	Total
Mtl. autres	0.0	89.5	5.3	5.3	100.0 (19)
PSBGM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECM	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0
Total Mtl.	0.0	89.5	5.3	5.3	100.0 (19)
Qué. autres	6.7	73.3	0.0	20.0	100.0 (15)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
Total Qué.	2.0	11.1	0.0	3.0	100.0 (16)
B. St-L. Gasp.	0.0	20.0	80.0	0.0	100.0 (5)
Sag. Lac St-J.	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (5)
Trois-Riv.	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (7)
C. de l'Est	0.0	66.6	33.3	0.0	100.0 (3)
Outaouais	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Nord-Ouest	0.0	75.0	25.0	0.0	100.0 (4)
C.-N. - N.-Q.	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Total	3.2	79.4	11.1	6.3	100.0 (63)

PORTRAIT-SYNTHESE

Nous pouvons résumer les caractéristiques des enseignants en techniques agricoles à partir des deux champs d'intérêt autour desquels a gravité l'analyse, à savoir le sexe et les qualifications.

Il appert tout d'abord que les hommes sont en général plus âgés et plus expérimentés que les femmes. Ils s'avèrent également plus scolarisés que celles-ci. La plupart des enseignants possèdent à la fois des diplômes pédagogique et académique, mais ceci est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. Ceux-ci n'ont, une fois sur six, qu'une formation académique. Ces différents facteurs nous ont amené à penser que les deux groupes d'enseignants exerçaient des fonctions distinctes dans l'enseignement.

Dans le cas des techniques agricoles le lien entre la scolarité et le type de formation demeure difficile à percevoir puisqu'on retrouve presqu'autant d'individus dont la formation est mixte chez les "13 ans et moins" que chez les "16 ans et plus". Il semble que les différences, au niveau de la scolarité proviendraient surtout de la valeur des diplômes académiques. D'autre part, ce sont les enseignants pour qui la scolarité est égale ou supérieure à 14 ans qui manifestent le plus d'intérêt au cours dits isolés. Finalement les enseignants les plus scolarisés possèdent de 6 à 35 ans d'expérience, tandis que les nouveaux venus possèdent surtout des diplômes de 14-15 ans de scolarité. Quant à la formation mixte elle s'avère plus accentuée chez ceux qui ont de 6 à 35 ans d'expérience. Ce fait, associé à la scolarité de ce groupe, contribue à en faire la strate d'expérience qui

présente les meilleures qualifications. En dernier lieu, nous constatons que les diplômes strictement pédagogiques ou académiques ne sont présents que chez les jeunes enseignants.

CHAPITRE 13

PROFESSEURS DE TECHNIQUES DU TEXTILE

INTRODUCTION

Les techniques du textile constituent un domaine particulier au sein de l'enseignement professionnel au même titre que la famille des spécialités incluses dans "les services personnels familiaux et hospitaliers". Ce sont en effet les deux seuls champs d'enseignement, parmi toutes les disciplines offertes au niveau secondaire durant l'année 1969-70, où la population enseignante est composée presqu'entièrement de femmes. Ce fait, associé à une certaine connaissance du milieu, nous porte à croire que les étudiants inscrits aux programmes de formation des techniques du textile se destinent à des métiers qui s'adressent spécifiquement aux jeunes filles. Il suffit d'ailleurs de prendre connaissance des domaines de spécialisation proposés aux étudiants pour s'en convaincre: la couture pour dames, la couture pour hommes, la couture industrielle et la couture domestique. Ces métiers sont en grande partie envisagés comme des métiers féminins parce qu'ils sont peu valorisés et considérés peut-être aussi comme peu valorisants. Ils font partie de ces emplois auxquels les hommes n'aspirent pas parce qu'ils sont généralement associés à un travail méticuleux et sans avenir auquel les jeunes filles peuvent très bien s'adonner quelque temps avant de se marier ou même encore une fois mariées pour assurer un revenu d'appoint. Mais on n'en fait pas une carrière.

Cette conception du travail féminin, avec ce qu'elle véhicule de négatif, ne risque-t-elle pas de nuire au développement de ce secteur d'activité ? Plus précisément nous nous demandons si le peu de considération

manifesté envers certains métiers de femmes, de par leur caractère transitoire, affecte le recrutement du personnel chargé de leur apprentissage. Ceci peut se manifester par des qualifications généralement faibles (par rapport aux autres secteurs), par une certaine mobilité du personnel, l'incapacité à attirer et à retenir un personnel qualifié, une relative fermeture du marché (presque pas d'hommes), etc.

Avant de procéder à l'analyse proprement dite, signalons en dernier lieu que la population à laquelle nous nous intéressons présentement se compose de 269 individus, ce qui lui vaut une huitième place dans le secteur professionnel quant à l'importance de ses effectifs enseignants.

1.0 ANALYSE DU SEXE

Les enseignants dispensant l'enseignement des techniques du textile, en 1969-70, forment une population assez homogène. Sur 269 enseignants 249 sont de sexe féminin (92.6%) et les 20 autres de sexe masculin (7.4%). De par la prépondérance des femmes dans cette discipline d'enseignement, celles-ci donnent le ton à l'ensemble de la population. La présence des hommes constitue un fait marginal. C'est pourquoi nous y accorderons un intérêt particulier. Il s'avère fort intéressant de voir si leurs caractéristiques sont semblables ou différentes de celles des femmes, et si leur scolarité est sensiblement du même ordre que celle de leurs consoeurs.

1.1 Age

La moyenne d'âge de l'ensemble de la population se situe à 35.9 ans. Elle est de 35.8 ans chez les femmes et de 37.6 ans chez les hommes.

Les femmes s'avèrent en général plus jeunes que les hommes du fait qu'elles sont mieux représentées dans les catégories inférieures d'âge (19.7% d'entre elles ont moins de 25 ans vs 15.0% chez les hommes) et proportionnellement moins nombreuses dans les catégories supérieures à 44 ans (25.7% de "45 ans et plus" vs 30.0%, tableau 263).

Peut-on en déduire que les hommes jouissent d'une plus longue expérience de l'enseignement ? C'est ce que nous verrons dans les paragraphes qui vont suivre.

Tableau 263 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'âge.

	Masculin	Féminin	Total
24 ans -	15.0	19.7	19.4
25 - 29	20.0	17.3	17.5
30 - 44	35.0	37.3	37.2
45 - 59	25.0	22.9	23.0
60 ans +	5.0	2.8	3.0
Total	100.0 (20)	100.0 (249)	100.0 (269)

1.2 Expérience

Contrairement à ce que nous étions en droit d'attendre, l'expérience moyenne des enseignants masculins se révèle passablement plus faible que celle des enseignants féminins, i.e. 6.6 ans vs 11.3 ans (et de 10.9 ans pour l'ensemble). Il semble ainsi que les hommes s'aventurent plus âgés dans l'enseignement que les femmes. A moins qu'une scolarité élevée n'explique l'arrivée tardive des individus de sexe masculin dans l'enseignement, nous serons portés à croire que les hommes bénéficient d'une expérience plus diversifiée que leurs consoeurs (expérience provenant d'autres milieux de travail).

Mais avant de passer à la scolarité, examinons de plus près les résultats concernant l'expérience des deux groupes (tableau 264). Tout

d'abord, nous observons proportionnellement plus d'arrivants chez les hommes que chez les femmes (10.0% vs 4.4%) bien qu'en termes d'effectifs, la plupart des nouveaux enseignants soient de sexe féminin (11 individus sur 13).

Tableau 264 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon l'expérience.

	Masculin	Féminin	Total
1 an	10.0	4.4	4.8
2 - 5	40.0	24.1	25.3
6 - 15	25.0	26.5	26.4
16 - 35	10.0	19.7	19.0
36 ans +	0.0	2.4	2.2
Indet.	15.0	22.9	22.3
Total	100.0 (20)	100.0 (249)	100.0 (269)

Si l'on considère maintenant ceux qui ont cinq ans ou moins d'expérience, on constate que ceci demeure plus fréquent chez les hommes que chez les femmes (50.0% vs 28.5%). Par contre, dans les catégories équivalant à 16 ans ou plus d'expérience, les femmes sont beaucoup mieux représentées 22.1% vs 10.0%, i.e. 2 hommes par rapport à 5.5 femmes). Ces faits

nous portent à croire que les hommes commencent depuis quelques années seulement à s'aventurer dans ce secteur d'activité auquel les femmes sont plus familières.

Si tous les individus indéterminés quant à l'expérience étaient relocalisés dans les catégories pertinentes d'expérience, peut-être que les résultats seraient différents. Il est possible également qu'ils demeureraient inchangés. Nous devons toutefois nous satisfaire de la distribution obtenue malgré les lacunes réelles qu'elle présente.

1.3 Diplôme le plus élevé

Les trois quarts des enseignants en techniques du textile, soit 76.6%, détiennent des diplômes d'une valeur de 13 ans et moins de scolarité (tableau 265), et ce phénomène se manifeste encore plus chez les hommes que chez les femmes (80.0% vs 76.3%). Parallèlement ce sont les femmes qui détiennent les diplômes les plus élevés, c'est-à-dire ceux de 16 ans et plus de scolarité (4.8% vs 0.0% chez les hommes). Ce fait, anodin en soi, renverse l'équilibre des forces généralement observé au niveau secondaire. C'est peut-être le seul endroit où les femmes constituent d'une certaine façon l'élite d'un groupe spécifique. A quoi cela peut-il être attribuable ? Probablement au fait que les techniques du textile ne jouissent pas d'une popularité assez soutenue pour y attirer des hommes qualifiés tandis que les femmes, pour leur part, s'y sentent probablement plus à l'aise quelle que soit leur scolarité. Les hommes, qui pour ainsi dire y échouent, ne le font vraisemblablement pas par choix puisque leurs qualifications ne leur permettent

sans doute pas d'être très sélectifs quant à leur orientation professionnelle.

Tableau 265 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon le diplôme le plus élevé.

	Masculin	Féminin	Total
16 ans +	0.0	4.8	4.5
14 - 15	5.0	9.2	8.9
13 ans -	80.0	76.3	76.6
Indét.	15.0	9.6	10.0
Total	100.0 (20)	100.0 (249)	100.0 (269)

1.4 Nature des diplômes

Bien que la majorité des enseignants aient une scolarité peu élevée, la plupart d'entre eux se prévalent d'une formation mixte. En effet, 65.1% des enseignants des techniques du textile possèdent ce type de formation (tableau 266). Sur ce plan les hommes surpassent les femmes puisqu'ils possèdent cette formation dans une proportion de 85.0% (vs 63.5% chez les femmes). Autrement dit la plupart des enseignants ont l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires plus un an de pédagogie (Brevet C).

Tableau 266 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: sexe selon la nature des diplômes.

	Masculin	Féminin	Total
Péd.	0.0	29.7	27.5
Péd. & Acad.	85.0	63.5	65.1
Acad.	15.0	2.8	3.7
Indét.	0.0	4.0	3.7
Total	100.0 (20)	100.0 (249)	100.0 (269)

D'autre part, seules les femmes n'ont qu'une formation pédagogique (29.7%) alors que rares sont celles qui ne sont formées que sur le plan académique, ceci étant par contre plus fréquent chez les hommes (2.8% pour les femmes et 15.0% chez les hommes).

Quoiqu'il en soit, la valeur des diplômes détenus que ceux-ci soient pédagogiques ou académiques ou les deux à la fois ne dépasse guère 13 ans de scolarité dans 76.6% des cas. Autrement dit, de quelque nature que ce soit la formation, la scolarité demeure plutôt faible dans l'ensemble. Elle s'avère du même ordre que ce qu'on retrouve généralement à l'élémentaire durant l'année 1969-70.

2.0 ANALYSE DES QUALIFICATIONS

Nous connaissons désormais la distribution des effectifs enseignants dans les trois grandes catégories de scolarité. Nous nous souvenons ainsi que la plupart des professeurs en techniques du textile se situent à "13 ans et moins" de scolarité. Mais il est certaines relations que nous aimerions approfondir. En l'occurence la relation entre la scolarité et la nature de la formation des enseignants.

Toutefois pour apprécier les qualifications des enseignants, il nous faut également tenir compte de l'expérience qui en constitue un élément. C'est pourquoi nous désirons caractériser chaque strate d'expérience. Mais avant il nous faut considérer la composition de la population sur cet aspect, ceci nous permettant de situer les phénomènes dans un cadre précis. Durant l'année 1969-70, on compte 4.8% de nouveaux enseignants dans les techniques du textile, 25.3% ont de 2 à 5 ans d'expérience, 26.4% de 6 à 15 ans, 19.0% de 16 à 35 ans et finalement, 2.2% de la population possède 36 ans ou plus d'expérience.

2.1 Diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes

Le tableau 267 nous apporte des résultats d'un intérêt certain sur les qualifications des enseignants en techniques du textile. Lorsqu'on lit horizontalement les résultats concernant les diplômes à la fois pédagogique et académique , on observe une diminution graduelle de gauche à droite (91.7%, 79.2% et 62.6%). Nous serions ainsi portés à croire que la formation est d'autant plus mixte qu'elle correspond à des diplômes de 16 ans ou plus de scolarité.

Tableau 267 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon la nature des diplômes.

	16 ans+	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Péd	0.0	16.7	33.5	3.7	27.5
Péd. & Acad.	91.7	79.2	62.6	59.3	65.1
Acad.	8.3	4.2	3.9	0.0	3.7
Indét.	0.0	0.0	0.0	37.0	3.7
Total	100.0 (12)	100.0 (24)	100.0 (206)	100.0 (27)	100.0 (269)

Par ailleurs, les diplômes académiques sont plus nombreux chez "les 16 ans et plus" que dans les autres catégories de scolarité (8.3% vs 4.2% pour "les 14 - 15 ans" et 3.9% chez "les 13 ans et moins") alors que c'est l'inverse qui se produit dans le cas des diplômes pédagogiques seulement: inexistants chez ceux qui ont 16 ans ou plus de scolarité ils constituent la formation de 33.5% des individus dont la scolarité est de 13 ans ou moins.

On se rend ainsi compte que plus la formation comporte une dimension académique plus la valeur des diplômes est élevée. A l'inverse plus la formation tend à être pédagogique plus la valeur des diplômes tend à diminuer. Le tableau 268 illustre clairement ces deux tendances.

Tableau 268 : Le diplôme le plus élevé des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire, en 1969-70, selon que les diplômes sont pédagogiques ou académiques.

	16 ans +	14 - 15 ans	13 ans -	Total
Péd.	91.7	95.9	96.1	92.6
Acad.	100.0	83.4	66.5	68.8

2.2 Diplôme le plus élevé selon les cours isolés

Plus de la moitié (56.5%) des enseignants en techniques du textile se sont déjà inscrits à des cours isolés (tableau 269). Cette formule est plus populaire chez les individus dont la scolarité correspond à 13 ans et moins (i.e. 57.8%) qu'auprès des deux autres catégories d'enseignants (50.0%).

Tableau 269 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: diplôme le plus élevé selon les cours isolés.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Indét.	Total
Oui	50.0	50.0	57.8	55.6	56.5
Non	50.0	50.0	36.9	40.7	39.0
Indét.	0.0	0.0	5.3	3.7	4.5
Total	100.0 (12)	100.0 (24)	100.0 (206)	100.0 (27)	100.0 (269)

Ce mode d'acquisition de connaissance, bien que n'ayant aucun impact sur la scolarité, constitue un apport non négligeable aux qualifications des enseignants. Pour plusieurs sans doute, ces cours ont pu tenir lieu de cours de perfectionnement ou de recyclage et, dans le cas présent, la moitié des enseignants s'y sont déjà adonnés quelle que soit leur scolarité. Il est cependant dommage que nous ne puissions pas préciser de quels cours il s'agit. Cette limitation restreint la portée de la variable "cours isolés".

2.3 Expérience selon le diplôme le plus élevé

Comment se distribuent les diplômes dans les différentes classes d'expérience ? Chez les nouveaux venus, on remarque la prépondérance des diplômes de 14-15 ans (23.1% vs 8.9% chez l'ensemble de la population) alors qu'aucun d'entre eux ne possède un diplôme de 16 ans ou plus de scolarité (tableau 270). Ceux qui ont de 2 à 5 ans d'expérience sont également sur-représentés dans la catégorie de 14-15 ans de scolarité (11.8% vs 8.9% dans l'ensemble). En fait les diplômes de 14-15 ans de scolarité apparaissent plus fréquemment chez les jeunes enseignants que chez les plus âgés. Sur ce plan les professeurs des techniques du textile s'apparentent aux autres enseignants du niveau secondaire.

Quant aux enseignants dont l'expérience se situe entre 6 à 15 ans ou à 36 ans et plus, ils possèdent les plus faibles diplômes dans une proportion supérieure à l'ensemble de la population, i.e., respectivement 83.1% et 83.3% de "13 ans et moins" (vs 76.6% pour l'ensemble).

Tableau 270 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon le diplôme le plus élevé.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans+	Indét.	Total
16 ans +	0.0	1.5	2.8	11.8	0.0	5.0	4.5
14 - 15	23.1	11.8	7.0	7.8	16.7	5.0	8.9
13 ans -	76.9	76.5	83.1	74.5	83.3	70.0	76.6
Indét.	0.0	10.3	7.0	5.9	0.0	20.0	10.0
Total	100.0 (13)	100.0 (68)	100.0 (71)	100.0 (51)	100.0 (6)	100.0 (60)	100.0 (269)

En dernier lieu, soulignons que les enseignants les plus scolarisés au niveau des techniques du textile possèdent entre 16 et 35 ans d'expérience puisque 11.8% d'entre eux se prévalent d'une scolarité de 16 ans et plus. A noter que ce sont peut-être ceux qui ont bénéficié le plus des cours de perfectionnement soit parce qu'en cours de route ils ont senti le besoin de se recycler ou parce qu'ils avaient plus de facilité à le faire. Ou encore ce groupe d'enseignants a joué un rôle de pionnier dans ce domaine et possédaient au début de leur carrière des compétences supérieures, lesquelles leur garantissaient un certain "leadership".

2.4 Expérience selon la nature des diplômes

Comme nous l'avons déjà vu, la majorité des enseignants en techniques du textile (soit 65.1%) ont une formation à la fois pédagogique et académique (tableau 271). Mais ce sont surtout les individus dont l'expérience varie entre 1 et 5 ans et davantage ceux qui ont entre 16 et 35 ans d'expérience qui manifestent une plus grande tendance à posséder ces diplômes (respectivement 69.2% et 78.4% de ces sous-populations ont une formation pédagogique et académique).

Tableau 271 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: expérience selon la nature des diplômes.

	1 an	2-5	6-15	16-35	36 ans+	Indet.	Total
Péd.	15.4	20.6	36.6	19.6	50.0	31.7	27.5
Péd. & Acad.	69.2	69.1	63.4	78.4	50.0	51.7	65.1
Acad.	15.4	7.4	0.0	2.0	0.0	3.3	3.7
Indét.	0.0	2.9	0.0	0.0	0.0	13.3	3.7
Total	100.0 (13)	100.0 (68)	100.0 (71)	100.0 (51)	100.0 (6)	100.0 (60)	100.0 (269)

D'autre part les diplômes strictement pédagogiques sont surtout le fait des enseignants possédant une expérience de 6 à 15 ans ou de 36 ans et plus (respectivement 36.6% et 50.0% vs 27.5% pour l'ensemble.)

Finalement, seuls les enseignants qui jouissent d'une expérience égale ou inférieure à 5 ans ont acquis une formation strictement académique dans une proportion supérieure à l'ensemble de la population; on compte en effet 15.4% de ces diplômés chez les "1 an d'expérience" et 7.4% chez les "2 à 5 ans d'expérience" alors que ce type de diplômes se retrouve chez 3.7% de la population globale. Notons que sur ce point les enseignants en techniques du textile ne se différencient pas des autres catégories professionnelles du niveau secondaire. Partout les jeunes enseignants tendent à entrer de plus en plus avec une formation académique seulement.

Nous pouvons ainsi observer des différences appréciables entre les classes d'expérience tant sur le plan de la scolarité que sur le plan de la formation acquise. Là où il y a plus de diplômes de 14-15 ans de scolarité, il y a également plus de diplômes académiques seulement (1 à 5 ans d'expérience). Par contre là où les diplômes de 16 ans et plus de scolarité sont les plus fréquentes, la formation mixte l'est également (16 à 35 ans d'expérience). Et finalement là où les diplômes de 13 ans et moins de scolarité sont les plus populaires, la formation uniquement pédagogique s'avère plus répandue (6 à 15 ans d'expérience).

3.0 ANALYSE DES UNITES ADMINISTRATIVES

Les techniques du textile constituent une spécialité pour laquelle la région de Montréal se trouve fort bien représentée par rapport au reste de la province. Elle groupe en effet 57.1% des effectifs enseignants de ce secteur alors que sa représentation habituelle est de l'ordre de 50.0%. Par contre, la région de Québec qui rassemble généralement 17.0% des enseignants, ne totalise ici que 12.2% des effectifs. Cet avantage de la région de Montréal sur celle de Québec, en ce qui a trait à l'enseignement de techniques du textile, dépend probablement d'une forte localisation des industries de textiles dans la principale zone industrielle du Québec (i.e. Montréal).

Les régions du Saguenay - Lac St-Jean et de Trois-Rivières occupent le troisième rang quant à l'importance numérique des effectifs avec toutes deux 8.6% de la population. Suivent les régions du Bas - St-Laurent, Gaspésie et des Cantons de l'Est avec chacune 4.5% des effectifs, l'Outaouais (3.0%), le Nord-Ouest (1.1%) et la Côte-Nord - Nouveau-Québec (0.4%).

Pour la présente analyse nous ne pouvons certes commenter longuement les résultats des régions où la population comporte seulement quelques individus. Il devient en effet difficile de parler des caractéristiques d'une population quand on se trouve en présence de 12 individus ou même moins. On a plutôt l'impression de se retrouver en face de cas individuels. Ainsi, pour les variables où le calcul de la médiane n'est pas approprié, nous accorderons plus d'importance aux régions de Québec, de Montréal, du Saguenay-Lac St-Jean et de Trois-Rivières (qui comptent toutes plus de 20 enseignants).

Notons, d'autre part, qu'à l'intérieur des régions de Québec et de Montréal, la PSBGM et la CECQ ne jouent pas un grand rôle dans l'enseignement des techniques du textile, alors que la PSBGQ s'y est aucunement impliquée. Il n'y reste ainsi que les unités de "Montréal autres", de la CECM et de "Québec autres" à prendre en considération.

En raison des limitations inhérentes à la grandeur des populations, il serait audacieux de conduire une analyse détaillée sur les disparités régionales. La principale disparité entre les régions réside davantage au niveau du plus ou moins grand développement de l'enseignement des techniques du textile dans chaque région.

3.1 Sexe

Comme nous l'indique le tableau 272 , plusieurs régions ou unités comportent un personnel exclusivement féminin. Mais comme ce sont les régions de Montréal et de Québec qui, de par leur importance numérique (avec 69.3% des effectifs), donnent le ton à l'ensemble de la province ; leurs résultats affectent les résultats globaux. L'enseignement des techniques du textile est assumé dans ces deux régions par un personnel à 90.9% féminin et c'est en grande partie pour cette raison qu'au niveau provincial on compte 92.6% de femmes et pas davantage.

Outre les régions de Québec et de Montréal, certaines régions recrutent également un personnel masculin (Saguenay - Lac St-Jean, Trois-Rivières et Cantons de l'Est). Mais il n'y a finalement qu'à Québec et Montréal que ce phénomène a une certaine ampleur puisque dans les trois autres régions il ne s'agit que d'un individu.

Tableau 272 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon le sexe.

	Masculin	Féminin	Total
Mtl. autres	8.9	91.1	100.0 (101)
PSBGM	0.0	100.0	100.0 (4)
CECM	10.9	89.8	100.0 (49)
Total Mtl.	9.1	90.9	100.0 (154)
Qué. autres	9.7	90.3	100.0 (31)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	100.0	100.0 (2)
Total Qué.	9.1	90.9	100.0 (33)
B. St.-L Gasp.	0.0	100.0	100.0 (12)
Sag. Lac St-J.	4.3	95.7	100.0 (23)
Trois-Riv.	4.3	95.7	100.0 (23)
C. de l'Est	8.3	91.7	100.0 (12)
Outaouais	0.0	100.0	100.0 (8)
Nord-Ouest	0.0	100.0	100.0 (3)
C.-N. - N.-Q.	0.0	100.0	100.0 (1)
Total	7.4	92.6	100.0 (269)

Qu'est-ce qui peut attirer les hommes dans l'enseignement de cette discipline et plus précisément dans ces deux régions ? Nous croyons que cela est en partie attribuable à la proximité des industries du textile. Comme nous le savons les professeurs masculins ne sont pas très expérimentés dans l'enseignement bien que leur moyenne d'âge soit assez élevée (37.6 ans). Après quelques années passées dans l'industrie il est possible qu'ils aient trouvé dans l'enseignement un débouché intéressant.

3.2 Age

Par le biais de la moyenne d'âge nous pouvons observer des écarts sensibles d'une région à l'autre sur une des caractéristiques de leur personnel respectif.

La moyenne d'âge des enseignants de chaque unité administrative laisse voir des variations assez grandes qui vont de 21.0 ans dans le cas de la Côte-Nord - Nouveau-Québec jusqu'à 39.8 ans pour la CECM (tableau 273). C'est surtout en regard de l'expérience moyenne au niveau de chaque région que ces résultats trouveront leur véritable signification.

Attardons-nous toutefois un bref moment à quelques résultats détaillés afin de mieux saisir la source des écarts observés (tableau 274).

Les Cantons de l'Est se distinguent par un personnel très jeune puisque l'âge moyen se situe à 25.2 ans. On observe que 58.3% de la population y a moins de 24 ans, et que personne n'y est âgé de plus de 44 ans.

Tableau 273 : Age moyen des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70; par unité administrative.

CECM	39.8 ans
Mtl. autres	38.8 ans
Qué. autres	35.9 ans
Nord-Ouest	34.7 ans
Outaouais	34.6 ans
Trois-Riv.	32.3 ans
PSBGM	31.3 ans
CECQ	31.0 ans
Sag. Lac St-J.	30.6 ans
B. St-L. Gasp.	29.2 ans
C. de l'Est	25.2 ans
C.-N. - N.-Q	21.0 ans
Total	35.9 ans

Prenons un autre exemple cette fois-ci intermédiaire. La population y est relativement jeune mais plus âgée que dans les Cantons de l'Est. C'est le cas de Trois-Rivières où l'âge moyen est de 32.3 ans. On y retrouve 43.5% des enseignants à moins de 30 ans et 56.5% au-dessus de 30 ans, mais cependant 73.9% de la population appartient aux catégories d'âge allant de 20 à 45 ans.

Tableau 274 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'âge.

	24 ans -	25-29	30-44	45-59	60 ans +	Total
Mtl. autres	13.9	15.8	34.7	30.7	5.0	100.0 (101)
PSBGM	50.0	25.0	0.0	25.0	0.0	100.0 (4)
CECM	14.3	8.2	38.8	36.7	2.0	100.0 (49)
Total Mtl.	14.8	13.6	35.1	35.5	3.9	100.0 (154)
Qué. autres	12.9	19.4	48.4	16.1	3.2	100.0 (31)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	50.0	50.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Total Qué.	12.1	21.2	48.5	15.1	3.0	100.0 (33)
B. St-L. Gasp.	16.6	41.7	41.7	0.0	0.0	100.0 (12)
Sag. Lac St-J.	17.3	34.8	43.5	0.0	4.3	100.0 (23)
Trois-Riv.	26.1	17.4	39.1	17.4	0.0	100.0 (23)
C. de l'Est		16.7	25.0	0.0	0.0	100.0 (12)
Outaouais	50.0	0.0	25.0	25.0	0.0	100.0 (8)
Nord-Ouest	33.3	0.0	33.3	33.3	0.0	100.0 (3)
C.-N. - N.-Q.	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
Total	19.4	17.5	37.2	23.0	3.0	100.0 (269)

Un dernier cas où le personnel est de beaucoup plus âgé que dans les régions précédentes: l'exemple de la CECM où la moyenne d'âge est la plus élevée, i.e. de 39.8 ans. Ce fait se comprend aisément si l'on considère que 75.5% de la population est âgé de 30 à 60 ans.

Avant de songer à interpréter ces écarts, nous préférons prendre connaissance des données sur une variable connexe: l'expérience.

3.3 Expérience

La moyenne d'années d'expérience de l'ensemble de la population est de 10.9 ans. Elle passe de 2.0 ans pour la côte-Nord - Nouveau-Québec à 13.1 ans à la PSBGM (tableau 275). Toutefois en ce qui concerne la Côte-Nord - Nouveau-Québec il ne s'agit que d'un individu ce qui n'apparaît guère significatif.

Que se passe-t-il lorsqu'on compare les données sur l'âge et l'expérience dans l'enseignement ? Dans les régions où la moyenne d'âge est inférieure à 32.0 ans la moyenne d'années d'expérience est généralement inférieure à dix ans. Nous voulons parler de la PSBGM, de la CECQ ainsi que des régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean, des Cantons de l'Est et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Une unité fait exception à cette règle:"Québec autres" où l'âge moyen est de 35.9 et la moyenne d'années d'expérience de 9.0 ans. Il semble bien que dans cette unité les individus arrivent un peu plus âgés dans l'enseignement qu'ailleurs.

Tableau 275 : Expérience moyenne des enseignants en techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70, par unité administrative.

CECM	13.1 ans
Mtl. autres	12.8 ans
Outaouais	12.0 ans
Nord-Ouest	10.7 ans
Trois-Riv.	10.3 ans
CECQ	9.0 ans
Qué. autres	9.0 ans
B. St-L. Gasp.	6.9 ans
Sag. Lac St-J.	6.7 ans
C. de l'Est	5.8 ans
PSBGM	5.3 ans
C.N. - N.-Q.	2.0 ans
Total	10.9 ans

D'autre part, dans les régions où l'âge moyen est supérieur à 32.0 ans, l'expérience moyenne y est généralement supérieure à dix ans. Ceci est valable notamment pour les sous-populations de "Montréal autres", de la CECM, de Trois-Rivières, de l'Outaouais et du Nord-Ouest.

Ces faits nous indiquent qu'il y a une relation entre l'âge et l'expérience au niveau des régions. Toutefois ils n'apparaissent pas susceptibles de nous éclairer sur les raisons des écarts observés. Ainsi pourquoi

à Montréal (i.e.'Montréal autres' et CECM) les enseignants sont-ils beaucoup âgés et seulement un peu expérimentés qu'ailleurs (à Trois-Rivières par exemple) ? Ceci est sans doute relié à une plus longue tradition de l'enseignement des techniques du textile en raison de la proximité d'industries du textile. Il est également possible que les enseignants y soient un peu plus scolarisés que dans les autres régions ce qui les amènerait plus tard sur le marché du travail.

Les résultats détaillés concernant l'expérience apparaissent au tableau 276 .

3.4 Diplôme le plus élevé.

Quelles régions recrutent le personnel le plus qualifié sur le plan de la scolarité ? Bien que la plupart des enseignants en techniques du textile soient peu scolarisés (76.6% ont 13 ans ou moins de scolarité), la question conserve de l'intérêt du fait qu'elle peut contribuer à éclairer un facteur de disparité possible entre les régions.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne commenterons que brièvement les résultats des régions autres que Québec et Montréal.

Un fait nous frappe tout d'abord à la lecture du tableau 277 une certaine supériorité de la région de Montréal sur celle de Québec. En effet, bien que Montréal compte moins de "16 ans et plus" que Québec (5.8% vs 6.5%) elle comporte trois fois plus de "14-15 ans" que celle-ci (9.7% vs 3.2%) et également moins de "13 ans et moins" (71.4% vs 83.9%). A l'intérieur de la région de Montréal, la CECM accuse une bonne avance avec 10.2% de "16 ans et plus".

Tableau 276 : Personnel enseignant les techniques textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon l'expérience.*

	1 an	2-5	6-15	16-35	36ans +	Total
Mtl. autres	2.6	38.2	27.6	23.7	7.9	100.0 (76)
PSBGM	25.0	50.0	25.0	0.0	0.0	100.0 (4)
CECM	2.1	19.1	36.2	42.6	0.0	100.0 (47)
Total Mtl.	3.1	31.5	30.7	29.9	4.7	100.0 (127)
Qué. autres	12.5	25.0	50.0	12.5	0.0	100.0 (16)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	50.0	50.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Total Qué.	11.1	27.7	50.0	11.1	0.0	100.0 (18)
B. St-L. Gasp.	18.2	36.4	27.3	18.2	0.0	100.0 (11)
Sag. Lac St-J.	6.3	37.5	50.0	6.3	0.0	100.0 (16)
Trois-Riv.	6.7	20.0	53.3	20.0	0.0	100.0 (15)
C. de l'Est	27.3	45.5	9.1	18.2	0.0	100.0 (11)
Outaouais	0.0	42.9	28.6	28.6	0.0	100.0 (7)
Nord-Ouest	0.0	33.3	33.3	33.3	0.0	100.0 (3)
C.-N. - N.-Q.	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (1)
Total	6.2	32.5	34.0	24.4	2.9	100.0 (209)

* sans les indéterminés

Tableau 277 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon diplôme le plus élevé.

	16 ans +	14-15	13 ans -	Indet.	Total
Mtl. autres	3.0	10.9	70.3	15.8	100.0 (101)
PSBGM	25.0	25.0	25.0	25.0	100.0 (4)
CECM	10.2	6.1	77.6	6.1	100.0 (49)
Total Mtl.	5.8	9.7	71.4	13.0	100.0 (154)
Qué. autres	6.5	3.2	83.9	6.5	100.0 (31)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0 (2)
Total Qué.	6.1	3.0	84.8	6.1	100.0 (33)
B. St-L. Gasp.	8.3	0.0	91.7	0.0	100.0 (12)
Sag. Lac St-J.	0.0	8.7	91.3	0.0	100.0 (23)
Trois-Riv.	0.0	0.0	82.6	17.4	100.0 (23)
C. de l'Est	0.0	33.3	66.6	0.0	100.0 (12)
Outaouais	0.0	25.0	62.5	12.5	100.0 (8)
Nord-Ouest	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0 (3)
C.-N. - N.-Q.	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0 (1)
Total	4.5	8.9	76.6	10.0	100.0 (269)

Tout en se différenciant l'une de l'autre sur la scolarité, les régions de Québec et de Montréal se distinguent également quand on les compare au reste de la province. La région de Montréal occupe, en terme de rang, une position plus avantageuse que Québec. Comment cela peut-il s'expliquer ? Probablement, grâce à l'attrait que Montréal exerce généralement auprès de la population, à sa capacité d'attirer davantage de gens qualifiés que Québec.

Mais cette région, si l'on tient compte de tous les facteurs, n'est peut-être pas la plus scolarisée. Elle regroupe quand même 71.4% d'individus dont la scolarité est de 13 ans ou moins alors que deux autres régions en comptent proportionnellement moins: ce sont les régions des Cantons de l'Est et de l'Outaouais (respectivement 66.6% et 62.5% de "13 ans et moins"). A défaut de "16 ans et plus", celles-ci recrutent passablement de "14-15 ans" (33.3% dans les Cantons de l'Est et 25.0% dans l'Outaouais.)

La région du Bas St-Laurent - Gaspésie pour sa part, présente une configuration particulière: elle se compose d'un bon nombre d'individus dont la scolarité équivaut à 16 ans ou davantage (8.3%) mais elle joue uniquement sur les deux extrêmes. On n'y retrouve ensuite que des enseignants dont la scolarité se situe à 13 ans ou moins (91.7%). Cette situation lui vaut une place de second ordre, malgré tout supérieure à celle du Saguenay - Lac St-Jean et de Trois-Rivières.

Bref, on ne peut pas dire que la composition du personnel, sur le plan des qualifications, est semblable d'une région à l'autre. On note au contraire la présence de certaines disparités entre les régions.

3.5 Nature des diplômes

La variable "nature des diplômes" nous présente une autre dimension des qualifications du personnel oeuvrant dans chaque unité administrative. Nous connaissons la répartition globale des trois types de quelifications: 65.1% de diplômes pédagogique et académique , 27.5% de diplômes pédagogiques, et 3.7% de diplômes académiques. Cette configuration convient-elle à chaque région ou ne représente-t-elle qu'un portrait d'ensemble ?

Il semble que ces résultats globaux ne correspondent pas à la situation de chaque région (tableau 278). Prenons tout d'abord les régions de Québec et de Montréal. Les enseignants de la région de Montréal possèdent davantage que ceux de Québec une formation de type mixte (69.5% vs 54.5%) alors que Québec recrute plus de diplômés pédagogiques seulement que Montréal (36.4% vs 22.7%)et aussi plus de diplômés uniquement académiques (6.1% vs 3.2%). Et ici c'est à la CECM que la tendance à l'acquisition d'une formation de type mixte est la plus accentuée.

Que se passe-t-il dans les deux régions où l'on compte le moins d'individus dont la scolarité est de 13 ans et moins ? Bien que la scolarité nous soit apparue semblable dans les Cantons de l'Est et l'Outaouais, la formation n'y est pas du même ordre. L'Outaouais compte plus de diplômés pédagogiques seulement que les Cantons de l'Est (37.5% vs 16.7%) mais moins de diplômés mixtes que cette dernière (62.5% vs 83.3%).

Notons en dernier lieu que c'est dans la région du Saguenay - Lac St-Jean que la formation pédagogique seulement est la plus populaire (47.8% vs 27.5% pour l'ensemble) alors que la formation académique seulement l'est surtout dans "Québec autres" (6.5% vs 3.7% pour l'ensemble).

Tableau 278 : Personnel enseignant les techniques du textile au niveau secondaire en 1969-70: unités administratives selon la nature des diplômes.

	Péd.	Péd. & Acad.	Acad.	Indét.	Total
Mtl. autres	23.8	65.3	4.0	6.9	100.0 (101)
PSBGM	25.0	75.0	0.0	0.0	100.0 (4)
CECM	20.4	77.6	2.0	0.0	100.0 (49)
Total Mtl.	22.7	69.5	3.2	4.5	100.0 (154)
Qué. autres	32.3	58.1	6.5	3.2	100.0 (31)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CECQ	100.0	0.0	0.0	0.0	100.0 (2)
Total Qué.	36.4	54.5	6.1	3.0	100.0 (33)
B. St-L. Gasp.	25.0	75.0	0.0	0.0	100.0 (23)
Sag. Lac St-J.	47.8	47.8	4.3	0.0	100.0 (23)
Trois-Riv.	34.8	52.2	4.3	8.7	100.0 (23)
C. de l'Est	16.7	83.3	0.0	0.0	100.0 (12)
Outaouais	37.5	62.5	0.0	0.0	100.0 (8)
Nord-Ouest	0.0	100.0	0.0	0.0	100.0 (3)
C.-N. - N.-Q.	0.0	0.0	100.0	0.0	100.0 (37)
Total	27.5	65.1	3.7	3.7	100.0 (269)

D'autre part, la répartition des qualifications dans les différentes catégories d'expérience s'est établie comme suit: les diplômes de 16 ans et plus de scolarité appartiennent surtout aux enseignants dont l'expérience varie entre 16 et 35 ans, ceux de 14-15 ans aux moins expérimentés (i.e. 5 ans ou moins d'expérience), tandis que les diplômes de 13 ans et moins sont sur-représentés chez ceux qui ont de 6 à 15 ans ou 36 ans et plus d'expérience. Finalement, les diplômes strictement académiques ne sont populaires que chez les enseignants dont l'expérience est égale ou inférieure à 5 ans, alors que la formation de type mixte se retrouve principalement chez "les 16 à 35 ans" d'expérience.

L'analyse des unités administratives ne nous permet guère de déboucher sur une analyse raffinée des disparités régionales. On note en premier lieu que la présence d'hommes au sein du corps professoral n'est le fait que des régions de Québec et de Montréal. Il appert en second lieu que le lien global entre l'âge et l'expérience persiste au niveau de chaque région. Les enseignants les plus jeunes se retrouvent dans les Cantons de l'Est et les plus âgés à la CECM. Ces différences vont de pair avec les résultats concernant l'expérience; les enseignants des Cantons de l'Est se classent parmi les moins expérimentés, suivant la PSBGM et pour sa part la CECM compte le personnel le plus expérimenté. D'autre part, certaines régions affichent de meilleures qualifications que les autres. Ce sont les régions de Québec, de Montréal, des Cantons de l'Est et de l'Outaouais. Finalement, c'est dans les Cantons de l'Est que l'on retrouve le plus de diplômes mixtes, tandis que les diplômes pédagogiques seulement s'avèrent les plus populaires dans le

Saguenay - Lac St-Jean et que les diplômes strictement académiques sont les mieux représentés dans la sous-population de "Québec autres".

PORTRAIT-SYNTHESE

La majorité des enseignants en techniques du textile sont de sexe féminin et on remarque que les femmes et les hommes présentent des caractéristiques différentes. Les premières sont plus jeunes mais aussi plus expérimentées que les seconds. Cette apparente contradiction tient au fait que les hommes arrivent probablement plus tard dans l'enseignement que les femmes. On pourrait s'attendre à ce qu'ils soient plus scolarisés mais il n'en est rien. Seul un certain nombre de femmes se prévalent d'une scolarité de degré supérieur (16 ans et plus) tandis qu'une proportion plus forte d'hommes que de femmes se classe dans la catégorie de scolarité équivalente à 13 ans et moins. Quant aux diplômes détenus ils sont dans la plupart des cas à la fois pédagogique et académique; la formation de type mixte apparaît toutefois plus fréquemment chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs tous les hommes ont au moins une formation académique alors que chez les femmes c'est plutôt la formation pédagogique qui l'emporte.

Par ailleurs il semble que la formation soit plus souvent mixte quand elle est liée à une haute scolarité, et que plus elle comporte de l'académique plus elle correspond à une scolarité élevée, tandis que plus elle a tendance à être axée sur le pédagogique plus la valeur des diplômes tend à diminuer. La formule des cours isolés, populaire chez l'ensemble des enseignants en techniques du textile, se révèle convenir davantage aux enseignants dont la scolarité est faible.

CONCLUSION

CONCLUSION

On peut dégager de l'analyse du personnel enseignant qui précède certains faits saillants qui se prêtent à une réflexion sur les problèmes de la profession enseignante. D'abord au cours de la période étudiée, il y a eu une nette amélioration du degré moyen de scolarité des enseignants. De plus en plus, semble-t-il, on entre dans l'enseignement avec le minimum d'années de scolarité requis par les nouveaux règlements du Ministère formulés à la suite du rapport Parent. Parallèlement à l'accroissement de la scolarité, il y a eu une augmentation de la proportion d'hommes qui font carrière dans l'enseignement. Au niveau secondaire, les hommes sont maintenant majoritaires. Leur présence s'impose également de plus en plus au niveau élémentaire qui, dans notre culture, était depuis longtemps l'exclusivité des femmes.

La baisse du recrutement des ordres religieux,[1] doublée des difficultés que ceux-ci ont éprouvées à retenir leurs membres, a eu ses répercussions sur la composition du personnel enseignant. La proportion des laics s'est accrue et parallèlement on trouve dans l'enseignement plus de gens mariés. La croissance récente des effectifs scolaires a contribué au rajeunissement de la population enseignante. La baisse de la moyenne d'âge des enseignants ne s'est cependant pas accompagnée d'une diminution dans les années d'expérience comme on aurait pu s'y attendre. Pour

(1) Jean-Marc Lessard et Jean-Paul Montminy, "Les Religieuses du Canada: âge, recentement et persévérance!", Recherches Sociographiques, VIII, I, 1967, pp. 15-47.

des raisons que nous ne pouvons analyser ici, il semble que la durée moyenne de la carrière d'enseignant s'allonge; la profession retient ses membres sur une période moyenne plus longue. Cette observation nous force à constater que l'enseignement, comme carrière, a amorcé un mouvement de consolidation.

A première vue, les différentes tendances que nous avons observées dans l'étude des caractéristiques du personnel enseignant (accroissement de la longévité professionnelle) vont toutes dans le sens d'une plus grande professionnalisation des enseignants. Ces derniers, comme groupe, se sont rapprochés des caractéristiques des grandes professions, la médecine, le clergé, le droit et le professeur d'université. Du même coup, ces tendances sont une réponse positive aux voeux exprimés par la Commission Parent.

Est-ce que les enseignants sont en voie de devenir des professionnels comme ils l'ont réclamé si souvent ? Est-ce que les tendances que nous avons observées sont des indicateurs valides de la professionnalisation ou ceux d'un autre phénomène ?

Plusieurs auteurs ont tenté de définir les attributs, les caractéristiques d'une profession, et le processus de professionnalisation.[1]

---

(1) "The Professions", Daedalus, 92, 4, Automne 1963; Ernest Greenwood, "Attributes of a Profession", in Man Work, and Society, (ed) S. Nosow et W.H. Form, New-York, Basic Books, 1962, 207-18. William J. Goode, "Community within a Community": The Professions, in American Sociological Review, 22, 1957, 194-200; Amitai Etzioni (ed), The Semi-Professions and Their Organization, Free Press, 1969.

La liste des caractéristiques varie d'un auteur à l'autre, mais il existe un consensus sur les deux critères fondamentaux: 1) l'existence d'un corps de connaissances abstraites et 2) une orientation vers le service à la communauté.[1] Les connaissances doivent être en principe applicables à la solution des problèmes de la société et assez développées pour être ésotériques. Ce sont les membres de la profession qui créent ces connaissances et qui sont les seuls juges de leur validité. Les membres d'une profession doivent toujours placer l'intérêt de leur client au-dessus de leur propre intérêt.

A notre connaissance, aucune étude ne définit les enseignants comme des professionnels. Etzioni classe l'enseignement parmi les semi- professions.[2] Celles-ci par comparaison "aux" professions, requièrent une période d'apprentissage plus courte et ont un statut moins légitime; leurs connaissances spécialisées sont moins développées, leur droit à connaître la vie intime de leur client est moins reconnu et enfin leur autonomie vis-à-vis des contrôles de supérieurs est moins grande. Barber parlera à leur endroit de professions marginales.[3]

On peut dire que par leur orientation de service à la communauté, les enseignants se qualifient comme professionnels. Ils ne réussissent

---

(1) William J. Goode, "The Theoretical Limits of Professionalization, in Amitai Etzioni, op. cit. p. 277.

(2) Amitai Etzioni, op. cit. p.

(3) [illegible]edalus, op. cit. p.

cependant pas à répondre au critère exigeant la possession d'un ensemble bien développé et cohérent de connaissances spécialisées. Aussi il y a bien peu de chance que l'enseignement devienne prochainement une profession à cause justement du sous-développement scientifique de la pédagogie qui constitue les connaissances spécialisées des enseignants.

> "The school teacher (especially in the primary schools) has a similar relationship to her knowledge base, which is not so much the curriculum content - most adults believe that they could master that after a short period of study - but the technique and principles of pedagogy. This content is, however, relatively small in amount and shallow intellectually. More important, because the crucial matter here is the interaction of public and occupation, even in the area of teaching techniques the teacher is not thought to be a final arbiter. Most college - educated Americans believe they understand such techniques about as well as the average teacher. Nor does it seem likely that the body of pedagogic knowledge that is the teacher 's area of prime responsability will grow much over the next generation.[1]

Ce jugement porté sur les enseignants américains peut paraître dur, mais il nous semble juste et transposable intégralement au Québec. En effet, la pédagogie n'est pas encore une science. C'est, comme le dit Goode, "the art of applying a science which does not as yet exist."[2] Les professeurs d'université, de collège et même les spécialistes du 2ième cycle du niveau secondaire ont toujours boudé la pédagogie. Peut-être

---

(1) William J. Goode, The Theoretical limits of Professionalization, op. cit., p. 286.

(2) William J. Goode, "Encroachement, Charlatanism and the Emerging Professions: Psychology, Sociology, and Medecine." American Sociological Review, 25 (1960), p. 908.

la pédagogie avait-elle trop peu à leur offrir. Peut-être croyaient-ils justement que toute personne qui a fait des études universitaires peut comprendre autant que l'enseignant diplômé, les techniques pédagogiques, et les mettre en pratique ?

L'image de la pédagogie comme "quasi-science" n'est donc pas l'exclusivité des spécialistes. On a récemment demandé à quelque 1,000 étudiants de quatre collèges de la région de Québec d'évaluer le degré de difficultés des études universitaires préparatoires à l'enseignement.[1] Seulement 15.5% considéraient comme "difficiles" ou "très difficiles" ces études comparativement à un taux dépassant 90% pour la médecine et les sciences pures. Seules les Lettres avaient un taux inférieur à l'éducation et l'on sait qu'une grande partie de leurs diplômés s'orientent vers l'enseignement.

Dan C. Lortie analyse le problème dand des termes à peu près identiques.

> "No one ever died of a split infinitive" in a quip which throws the less - than - vital nature of teaching knowledge into relief. Nor can elementary teachers point to an arcane body of substantive or technical knowledge to assert professional status vis-à-vis the school board or the public-at - large. That which is taught in elementary school is presumed to be known by almost all adults, and teachers have not been able to convince many critics and more importantly, legislatures - that "methods courses" constitute a truly distinct and impressive body of knowledge. The subjects teachers themselves believe useful in teaching (e.g. child psychology) are primarity the property of others. Lacking the clear autonomy which leads to the assurance that professional knowledge will provide the basicsof action, teachers have not developed codified and systematic body of professional knowledge: Lacking that knowledge, their stance vis-à-vis laymen is, in turn, weakened."1

---

(1) Antoine Baby, Pierre W. Bélanger, Roland Ouellet, "L'orientation vers l'enseignement et les étudiants de l'enseignement collégial", Université Laval, 1969, Ronéo.

Une autre étude portant sur la population en général révélait que plus de 30% ne considéraient pas les enseignants comme professionnels.[2] Comme dans toute question d'évaluation sociale, c'est ce que les gens pensent qui finalement compte.

> "The critical point is that of evaluation by relevant publics; what the actuel state of professional knowledge in scientific terms, the relevant publics (clients, political agencies, and the like) believe that knowledge to be both essential and restricted to members of the professional group"3

La pédagogie pourrait être une science bien assise qu'il faudrait que la population croit que c'ést une science pour que les enseignants deviennent professionnels.

Si, comme nous venons de le souligner les enseignants ne sont pas des professionnels et s'ils ne peuvent accéder à ce statut que lorsque la pédagogie aura opéré une perçée scientifique, quel sens faut-il alors donner aux tendances que nous avons observées, tendances associées au processus de professionnalisation.

Il faut d'abord replacer cette évolution dans un contexte plus global. On a constaté un accroissement des années de scolarité des enseignants. Au même moment, dans l'ensemble de la population des progrès considérables étaient également réalisés. D'ailleurs il est difficile d'interpréter l'accroissement de la scolarité chez les enseignants comme un

---

(1) Dan C. Lortie, "The Balance of Control and Autonomy in Elementary School Teaching," in A. Etzioni, op. cit. p. 24.

(2) Pierre W. Bélanger, Jean-Yves Drolet, Roland Ouellet, "60,000 enseignants", Université Laval, 1968, Ronéo.

(3) Dan C. Lortie

prolongement de leur formation professionnelle spécifique. Pour les niveaux élémentaire et secondaire, les règlements du Ministère exigent des enseignants une plus longue formation générale dans des disciplines, mais non une plus longue formation spécialisée en pédagogie. Les enseignants possèdent plus d'années de scolarité mais la durée de leur formation pédagogique sauf pour certains enseignants qui n'en avaient aucune, n'en a pas été augmentée; au contraire, elle a peut-être diminué. Tout compte fait, ils sont probablement meilleurs professeurs mais ils le doivent surtout à une meilleure connaissance des matières à enseigner. C'est là une condition nécessaire d'une meilleure pédagogie, mais ce n'en est pas une condition suffisante.

Les professeurs de chimie, physique, littérature, etc, qui possèdent un diplôme universitaire dans la discipline qu'ils enseignent se voient déjà attribuer un statut du fait même de leur spécialisation dans une discipline. Ils sont probablement membres d'une association professionnelle dans leur discipline. Ils transfèrent ainsi leur statut de spécialiste à l'enseignement. Il semble donc que s'il y a eu une hausse de statut chez les enseignants, elle s'est faite par emprunt à d'autres disciplines plutôt que par des progrès en pédagogie.

Par ailleurs on constate qu'aucune occupation n'a jamais atteint le statut de profession, qui était composée d'une majorité de femmes. Au contraire, les professions traditionnelles jusqu'à récemment étaient réservées exclusivement aux hommes. Historiquement, l'enseignement dans les écoles publiques n'était pas une "occupation de femme" mais "d'hom-

me"[1]. Quand les lois d'instruction obligatoire ont forcé tous les enfants à fréquenter l'école, les enseignants ont été recrutés parmi la main-d'oeuvre disponible. Puisque les salaires étaient peu élevés et que l'engagement se faisait au niveau local, cette occupation convenait aux femmes pour qui le marché du travail était fermé. Cette occupation convenait au rôle et à la conception que notre culture se faisait de la femme.

L'accroissement de la proportion des hommes dans l'enseignement, et en particulier, au niveau élémentaire, peut être interprété autant comme une conséquence du changement dans la définition culturelle du rôle de la femme que comme un effet de la professionnalisation. Ce qu'on interprète comme une hausse du statut de l'enseignant pourrait être en réalité une hausse dans le statut de la femme.

Ce que nous avons appelé laicisation doit être vu également dans le contexte plus large des changements culturels au Québec.

Une des caractéristiques des professions, c'est sa faculté de retenir ses membres. Quand on devient médecin, on l'est pour la vie. Dans l'enseignement, les carrières sont courtes. Dans une étude américaine on a demandé aux nouveaux enseignants si dans cinq ans ils prévoyaient être encore dans l'enseignement. Plus de 50% s'attendaient d'avoir quitter l'enseignement.[2]

---

(1) André Labarrère - Paulé, Les Instituteurs - Presses de l'Université Laval, 1966.

(2) Ward S, Mason, The Beginning Teacher: Status and Career Orientation, Washington, U.S. Gov't Office Printing, 1961.

Une plus grande stabilité du personnel enseignant peut être un indice d'un engagement réel plus ferme dans la profession. Mais on pourrait y lire aussi le simple corollaire d'une présence plus grande d'hommes, d'un changement dans les conditions de travail ou encore une restriction dans les ouvertures sur le marché du travail.

Les diverses tendances observées dans les caractéristiques du personnel enseignant peuvent donc se prêter à plusieurs interprétations qui n'appuient pas nécessairement la thèse d'une plus grande professionnalisation. L'accroissement de la scolarité, qui constitue l'indicateur le plus sûr de ce phénomène, remplit cependant une condition nécessaire sinon suffisante d'un tel mouvement.

Les commentaires qui prédèdent ont porté sur l'ensemble du personnel enseignant. Mais, toute occupation qui cherche un statut de profession se caractérise par une composition très hétérogène de ses membres. Et si la plupart ne sont pas professionnels quant aux deux critères que nous avons retenus, les membres de l'élite le sont.

> "In occupations like social work or library work, probably two thirds or more of the members are pretty clearly only marginally professional. But the elite of these occupations, such as the director of a university library or the dean of a major university school of social work, are clearly professional. It is the elite of an emerging profession that takes the lead in pushing for the advancement of professionalism in its occupational group and in claiming public recognition of its new status."1

---

(1) Bernard Barber, Some Problems in the Sociology of the Professions, in Daedalus, op. cit. pp. 676-7.

Ces remarques portant sur le service social et la bibliothéconomie, s'appliquent également à l'enseignement. On peut cependant remettre en cause la stratégie même d'une élite qui vise à faire accéder au statut de professionnels ses 70,000 membres.

Les occupations qui ont accédé au statut de profession se sont spécialisés en délaissant les tâches les moins pertinentes à leur spécialité (dirty work) à d'autres groupes. L'enseignement n'a pas subi une telle différenciation de rôle, ou si elle l'a subie c'est par le haut au profit d'autres professions comme la médecine, le service social, la psychologie, l'orientation professionnelle etc. La spécialisation par matière constitue une différenciation du rôle mais elle est essentiellement horizontale, tout comme en médecine la distinction entre les spécialistes et les omnipraticiens.

Les associations professionnelles d'enseignants ont toujours résisté à l'idée de réduire l'activité de leurs membres à ce qui relevait de leur compétence spécifique et à confier à d'autres les tâches non strictement pédagogiques. La commission Parent n'a pas remis en question non plus la définition du rôle de l'enseignant. Au contraire elle a proposé de relever le niveau de professionalisation de tous les enseignants en allongeant la période de leur formation académique. Cette opération est coûteuse et difficile. Les nouveaux enseignants entrent dans l'enseignement avec le minimum requis d'années de scolarité, soit 14 ou 15 ans, et ce n'est qu'une fois leur carrière entreprise, semble-t-il, que par des études de perfectionnement, ils atteignent un niveau de formation idéal.

Présentement, il existe des forces structurelles qui poussent vers la différenciation du rôle d'enseignant, vers la stratification de la profession.

La population a probablement raison quand elle juge que toute personne ordinaire pourrait remplir la plupart des tâches que les enseignants se réservent. L'application possible de la technologie, pourrait éventuellement limiter le nombre de personnes responsables de l'enseignement proprement dit, de même que l'utilisation de nouvelles techniques comme le team teaching.

ANNEXES

ANNEXES A LA

DEUXIEME PARTIE

ANNEXE AU

CHAPITRE PREMIER

Tableau 1 : Personnel enseignant du secondaire de sexe féminin par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	48.9 (558)	48.4	51.2 (515)	+2.3	- 7.7
Nord-Ouest	50.4 (484)	48.9	48.8 (541)	-1.6	+11.8
CECM	52.3 (2351)	50.9	48.2 (2426)	-4.1	+ 3.2
C.N. - N.O.	44.4 (228)	42.2	45.8 (255)	+1.4	+11.8
B. St-L., Gasp.	47.0 (741)	44.5	45.2 (718)	-1.8	- 3.1
Mtl autres	45.1 (4835)	43.3	42.7 (4742)	-2.4	- 1.9
Outaouais	46.1 (535)	45.8	42.7 (545)	-3.4	+ 1.9
Trois-Riv.	45.3 (1291)	42.3	41.8 (1208)	-3.5	- 6.4
C. de l'Est	45.4 (657)	41.7	41.8 (686)	-3.6	+ 4.4
CECO	45.6 (280)	41.1	40.8 (294)	-4.8	+5.0
Qué. autres	43.4 (2181)	42.2	40.5 (2039)	-2.9	-6.5
Sag., L. St-J.	43.1 (852)	43.2	40.3 (822)	-2.8	-3.5
PSBGO	38.0 (11)	33.3	33.3 (9)	-4.7	-18.2
Total prov.	46.2 (15004)	44.4	43.6 (14802)	-2.6	- 1.3
E. abs. moyen	2.0	2.5	2.6		
E. proc. moyen	4.3	5.6	6.1		

Tableau 2 : Personnel enseignant du secondaire <u>marié</u>, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGO	59.3 (16)	56.7	66.7 (18)	+7.4	+12.5
PSBGM	57.1 (652)	60.1	57.8 (581)	+0.7	-10.9
CECO	48.5 (298)	55.4	56.4 (407)	+7.9	+36.6
Sag., L. St-J.	50.9 (1008)	56.3	55.7 (1136)	+4.8	+12.7
Mtl autres	51.2 (5492)	54.5	55.5 (6163)	+4.3	+12.2
C.N. - N.O.	47.9 (246)	50.0	55.3 (308)	+7.4	+25.2
C. de l'Est	48.0 (694)	51.9	53.8 (833)	+5.8	+20.0
Outaouais	48.4 (562)	53.0	52.0 (644)	+3.[illegible]	+18.1
Trois-Riv.	44.2 (1260)	48.7	51.9 (1500)	+7.7	+19.0
CECM	51.0 (2289)	51.3	51.7 (2606)	+0.7	+13.8
Nord-Ouest	44.4 (426)	47.8	49.9 (553)	+5.5	+29.8
B. St-L., Gasp.	38.8 (611)	45.1	47.5 (755)	+8.7	+23.6
Qué. autres	42.3 (2124)	45.0	45.7 (2303)	+3.4	+ 8.4
Total prov.	<u>48.2</u> (15678)	<u>51.6</u>	<u>52.5</u> (17827)	+4.3	+13.7
E. abs. moyen	2.7	3.2	2.6		
E. proc. moyen	5.6	6.1	4.9		

Tableau 3 : Personnel enseignant du secondaire laïc-célibataire, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECM	39.7 (1785)	40.8	40.9 (2058)	+1.2	+15.3
PSBGM	39.1 (446)	36.5	37.7 (379)	-1.4	-15.0
B. St-L., Gasp.	41.7 (656)	39.3	37.5 (595)	-4.2	- 9.3
CECO	35.3 (217)	34.7	35.1 (253)	-0.2	+16.6
Nord-Ouest	36.4 (349)	36.6	34.9 (387)	-1.5	+10.9
Qué. autres	35.3 (1772)	35.7	34.2 (1722)	-1.1	- 1.1
C.N. - N.O.	37.4 (192)	39.5	33.6 (187)	-3.8	- 2.6
PSBGO	40.7 (11)	43.3	33.3 (9)	-7.4	-18.2
Sag., L. St-J.	34.2 (676)	31.9	32.6 (665)	-1.6	- 1.6
Outaouais	32.0 (371)	30.0	32.5 (415)	+0.5	+11.8
Trois-Riv.	33.7 (961)	33.0	31.5 (909)	-2.2	- 5.4
Mtl autres	31.9 (3750)	31.4	30.5 (3387)	-1.4	- 1.0
C. de l'Est	27.2 (394)	26.7	25.1 (389)	-2.1	- 1.3
Total prov.	34.6 (11252)	34.1	33.5 (11356)	-1.1	+ 0.9
E. abs. moyen	2.9	3.4	2.8		
E. proc. moyen	8.4	9.8	8.1		

Tableau 4 : Personnel enseignant du secondaire d'état civil/état de vie "autre" par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	3.5 (40)	3.4	4.2 (42)	+0.7	+ 5.0
Qué. autres	1.2 (59)	0.6	2.8 (142)	+1.6	+140.6
Nord-Ouest	1.9 (18)	1.5	2.8 (31)	+0.9	+ 72.2
Mtl autres	1.9 (207)	1.6	2.7 (305)	+0.8	+ 47.3
C.N. - N.O.	1.4 (7)	0.3	2.5 (14)	+1.1	+ 50.0
Outaouais	2.0 (23)	1.9	2.4 (31)	+0.4	+ 34.8
CECM	2.0 (89)	1.5	2.3 (115)	+0.3	+ 29.2
C. de l'Est	2.8 (41)	1.5	2.2 (34)	-0.6	-17.1
B. St-L., Gasp.	0.9 (14)	0.7	1.8 (29)	+0.9	+107.1
Trois-Riv.	1.2 (33)	0.5	1.6 (42)	+0.4	+ 39.4
Sag., L. St-J.	1.3 (26)	0.7	1.5 (30)	+0.2	+ 15.4
CECO	0.5 (3)	0.9	1.4 (10)	+0.9	+233.3
PSBGO	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	1.7 (562)	1.3	2.4 (830)	+0.7	+ 47.7
E. abs. moyen	0.5	0.5	0.4		
E. proc. moyen	30.5	39.1	17.9		

Tableau 5 : Personnel enseignant du secondaire âgé de 15 à 19 ans, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L., Gasp.	2.2 (34)	3.2	1.5 (24)	-0.7	-29.4
Nord-Ouest	1.7 (16)	2.0	1.5 (17)	-0.2	+ 6.2
C. de l'Est	0.7 (10)	0.6	0.9 (14)	+0.2	+40.0
Trois-Riv.	1.9 (53)	1.1	0.8 (24)	-1.1	-54.7
CECM	0.8 (57)	0.5	0.7 (15)	-0.1	-59.5
CECQ	0.3 (2)	0.3	0.7 (5)	+0.4	+60.0
Qué. autres	1.1 (58)	0.8	0.6 (32)	-0.5	-44.8
Mtl autres	0.8 (82)	0.7	0.5 (54)	-0.3	-34.1
Sag., L. St-J.	1.2 (23)	0.7	0.5 (11)	-0.7	-52.2
Outaouais	0.9 (10)	0.6	0.4 (5)	-0.5	-50.0
PSBGM	0.2 (2)	0.1	0.2 (2)	0.0	0.0
C.N. - N.Q.	1.2 (6)	1.5	0.2 (1)	-1.0	-83.3
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	1.1 (342)	0.8	0.7 (224)	-0.4	-34.5
E. abs. moyen	0.4	0.6	0.3		
E. proc. moyen	30.1	56.4	26.4		

Tableau 6 : Personnel enseignant du secondaire âgé de 20 à 24 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Nord-Ouest	35.4 (340)	36.0	36.3 (403)	+0.9	+18.5
B. St-L., Gasp.	36.7 (577)	35.6	35.3 (560)	-1.4	- 2.9
C.N. - N.O.	31.5 (162)	34.0	33.8 (188)	+2.3	+16.0
Outaouais	31.5 (366)	29.8	32.3 (413)	+0.8	+12.8
Qué. autres	27.3 (1369)	27.8	27.6 (1390)	+0.3	+ 1.5
CECM	25.1 (1127)	24.9	27.3 (1286)	+2.1	+14.1
Sag., L. St-J.,	29.8 (590)	27.7	26.9 (548)	-2.9	- 7.1
Trois-Riv.	25.4 (723)	27.6	26.4 (763)	+1.0	+ 5.5
CECQ	20.0 (123)	24.4	24.1 (174)	+4.1	+41.5
C. de l'Est	23.2 (335)	24.2	24.0 (372)	+0.8	+11.0
Mtl autres	24.3 (2611)	24.0	23.2 (2582)	-1.1	- 1.1
PSBGQ	17.2 (5)	26.7	22.2 (6)	+5.0	+20.0
PSBGM	18.1 (206)	14.8	18.4 (185)	+0.3	-10.2
Total prov.	26.3 (8534)	26.2	26.3 (8915)	0.0	+ 4.5
E. abs. moyen	0.4	3.9	3.9		
E. proc. moyen	40.0	14.9	14.8		

Tableau 7 : Personnel enseignant du secondaire âgé de 25 à 29 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Sag., L. St-J.	29.9 (591)	31.7	31.6 (644)	+1.7	+ 9.0
CECM	26.7 (1203)	29.5	30.7 (1445)	+4.0	+20.1
Ouê. autres	28.3 (1418)	29.5	30.6 (1541)	+2.3	+ 8.7
C.N. - N.O.	32.5 (167)	25.9	30.5 (170)	-2.0	+ 1.8
PSBGO	20.7 (6)	30.0	29.6 (8)	+8.9	+33.3
B. St-L., Gasp.	26.4 (416)	28.0	29.3 (466)	+2.9	+12.0
Trois-Riv.	26.9 (766)	27.0	28.5 (822)	+1.6	+ 7.3
Mtl autres	25.5 (2739)	26.5	28.4 (3150)	+2.9	+15.0
C. de l'Est	28.4 (411)	27.0	27.2 (421)	-1.2	+ 2.4
Nord-Ouest	21.9 (210)	23.2	26.1 (290)	+5.2	+38.1
PSBGM	22.2 (253)	23.2	24.4 (245)	+2.2	- 4.7
CECQ	29.3 (180)	25.3	23.9 (172)	-5.4	- 4.4
Total prov.	26.6 (8632)	27.5	28.8 (9792)	+2.2	+13.4
E. abs. moyen	2.3	1.9	2.0		
E. proc. moyen	8.6	6.9	6.9		

Tableau 8 : Personnel enseignant du secondaire âgé de 30 à 44 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECO	38.6 (237)	35.1	37.7 (272)	- 0.9	+14.8
PSBGQ	34.5 (10)	30.0	37.0 (10)	+ 2.5	0.0
PSBGM	33.3 (380)	35.0	34.1 (343)	+ 0.8	- 9.7
Mtl autres	31.3 (3359)	32.2	32.6 (3620)	+ 1.3	+ 7.8
C. de l'Est	31.2 (451)	32.6	32.5 (503)	+ 1.3	+11.5
Sag., L. St-J.	28.2 (559)	29.8	31.5 (642)	+ 3.3	+14.8
Trois-Riv.	28.9 (822)	29.5	30.7 (886)	+ 1.8	+ 7.8
Qué. autres	29.5 (1480)	29.7	29.0 (1462)	- 0.5	- 1.2
CECM	31.3 (1409)	31.1	29.0 (1365)	- 2.3	- 3.1
Outaouais	28.9 (335)	28.7	27.6 (353)	- 1.3	+ 5.4
B. St-L., Gasp.	24.6 (387)	24.3	25.8 (410)	+ 1.2	+ 5.9
C.N. - N.O.	24.7 (127)	27.6	25.3 (141)	+ 0.6	+11.0
Nord-Ouest	25.1 (241)	25.3	23.4 (259)	- 1.7	+ 7.5
Total prov.	30.1 (9797)	30.7	30.6 (10388)	+ 0.5	+ 6.0
E. abs. moyen	3.0	2.6	3.1		
E. proc. moyen	9.9	8.5	10.1		

Tableau 9 : Personnel enseignant du secondaire âgé de 45 à 59 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	23.9 (273)	24.2	21.1 (212)	- 2.8	-22.3
C. de l'Est	13.2 (191)	13.4	13.7 (212)	+ 0.5	+11.0
Mtl autres	14.5 (1554)	13.5	12.8 (1420)	- 1.7	- 8.6
Outaouais	12.0 (139)	12.9	12.6 (161)	+ 0.6	+15.8
CECO	10.3 (63)	13.0	12.3 (89)	+ 2.0	+41.3
Trois-Riv.	13.2 (377)	12.6	11.8 (341)	- 1.4	- 9.5
PSBGO	27.6 (8)	13.3	11.1 (3)	-16.4	-62.5
Nord-Ouest	13.0 (125)	11.4	10.6 (118)	- 2.4	- 5.6
CECM	13.7 (606)	12.0	10.5 (495)	- 3.0	- 1.8
Qué. autres	11.1 (558)	10.3	9.9 (499)	- 1.2	-10.3
C.N. - N.Q.	8.2 (42)	9.6	8.3 (46)	+ 0.1	+ 9.5
Sag., L. St-J.	9.2 (182)	8.8	7.8 (159)	- 1.4	-12.6
B. St-L., Gasp.	8.4 (132)	7.3	6.5 (104)	- 1.9	-21.2
Total prov.	13.1 (4248)	12.4	11.5 (3919)	- 1.6	- 7.7
E. abs. moyen	2.0	1.7	1.9		
E. proc. moyen	15.3	13.7	16.5		

Tableau 10 : Personnel enseignant du secondaire âgé de 60 ans et plus par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Mtl autres	3.5 (379)	3.2	2.3 (258)	- 1.2	-31.9
Québec autres	2.7 (138)	2.0	2.0 (102)	- 0.7	-26.1
Outaouais	3.3 (39)	2.8	2.0 (25)	- 1.3	-35.9
Nord-Ouest	2.9 (28)	2.2	1.8 (20)	- 1.1	-28.6
Trois-Riv.	3.8 (108)	2.2	1.7 (49)	- 2.1	-54.6
CECM	2.6 (116)	1.9	1.6 (77)	- 1.0	-33.6
C.N. - N.Q.	1.9 (10)	1.5	1.6 (9)	- 0.3	-10.0
B. St-L., Gasp.	1.7 (28)	1.6	1.4 (23)	- 0.3	-17.9
Sag., L. St-J.	1.7 (34)	1.3	1.4 (28)	- 0.3	-17.6
C. de l'est	3.3 (48)	2.2	1.4 (22)	- 1.9	-54.2
PSBGM	2.3 (27)	2.7	1.3 (13)	- 1.0	-51.9
CECO	1.5 (9)	1.7	1.1 (8)	- 0.4	-11.1
PSBGO	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	3.0 (964)	2.4	1.9 (638)	- 1.1	-33.8
E. abs. moyen	0.7	0.6	0.3		
E. proc. moyen	63.0	25.0	15.8		

Tableau 11 : Personnel enseignant du secondaire possédant un an d'expérience par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Nord-Ouest	17.3 (166)	18.0	16.1 (179)	- 1.2	7.8
Outaouais	16.4 (190)	13.9	14.4 (184)	- 2.0	- 3.2
CECO	9.4 (58)	16.1	12.3 (89)	+ 2.9	+53.4
B. St-L., Gasp.	18.8 (295)	15.9	12.1 (192)	- 6.7	-34.9
C.N. - N.Q.	16.3 (84)	19.5	11.8 (66)	- 4.5	-21.4
Qué. autres	14.2 (714)	13.5	11.4 (573)	- 2.8	-19.7
Mtl autres	13.5 (1446)	13.6	10.7 (1186)	- 2.8	-18.0
CECM	14.2 (637)	13.3	10.3 (517)	- 3.9	-18.8
Sag., L. St-J.	17.5 (347)	13.7	10.3 (209)	- 7.2	-39.7
C. de l'Est	15.4 (222)	13.6	9.4 (145)	- 6.0	-34.7
Trois-Riv.	14.7 (418)	12.0	8.1 (235)	- 6.6	-43.7
PSBGM	8.5 (97)	7.0	6.7 (67)	- 1.8	-20.6
PSBGO	13.8 (4)	13.3	3.7 (1)	-10.1	-75.0
Total prov.	14.4 (4678)	13.6	10.7 (3643)	- 3.7	-22.1
E. abs. moyen	2.0	1.6	1.7		
E. proc. moyen	13.9	11.8	15.9		

Tableau 12 : Personnel enseignant du secondaire possédant de 2 à 5 ans d'expérience par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L., Gasp.	36.7 (578)	43.3	38.8 (616)	+2.1	+ 6.6
Nord-Ouest	38.2 (367)	39.3	38.1 (423)	0.0	+15.3
C.N. - N.Q.	41.3 (212)	44.8	37.5 (209)	-3.8	- 0.9
PSBGQ	24.1 (7)	36.7	37.0 (10)	+12.9	+30.0
Outaouais	36.6 (425)	37.7	35.2 (449)	-1.4	+ 5.6
CECO	27.9 (171)	29.6	34.8 (251)	+6.9	+46.8
Trois-Riv.	32.2 (917)	35.1	33.9 (980)	+1.7	- 6.0
Sag., L. St-J.	35.9 (711)	37.6	33.5 (683)	-2.4	- 3.9
Qué. autres	35.4 (1777)	35.7	33.1 (1665)	-2.3	- 6.3
Mtl autres	34.1 (3659)	34.5	32.8 (3642)	-1.3	- 0.5
CECM	32.2 (1447)	32.9	32.6 (1643)	+0.4	+ 13.5
C. de l'Est	30.4 (440)	33.0	30.4 (470)	0.0	+ 6.8
PSBGM	29.0 (331)	28.4	28.0 (281)	-1.0	-15.1
Total prov.	34.0 (11042)	35.1	33.4 (11322)	-0.6	+ 2.5
E. abs. moyen	3.0	3.5	2.1		
E. proc. moyen	8.8	10.0	6.3		

Tableau 13 : Personnel enseignant du secondaire possédant 6 à 15 ans d'expérience, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	36.3 (414)	37.0	35.2 (354)	- 0.9	-14.5
PSBGQ	41.4 (12)	40.0	33.3 (9)	- 8.1	-25.0
CECM	35.8 (1612)	36.6	32.7 (1647)	- 3.1	+ 2.1
Trois-Riv.	32.4 (924)	33.1	32.3 (934)	- 1.1	+ 1.1
Sag., L. St-J.	34.0 (672)	37.1	32.1 (654)	- 1.9	- 2.7
Qué. autres	34.3 (1722)	34.5	31.3 (1575)	- 2.0	- 8.5
B. St-L., Gasp.	29.7 (468)	29.0	30.7 (488)	+ 1.0	+ 4.3
Mtl autres	33.1 (3554)	33.6	30.5 (3389)	- 2.6	+ 8.6
C.N. - N.O.	31.5 (162)	23.8	30.2 (168)	- 1.3	+ 2.5
C. de l'Est	34.6 (501)	33.6	29.9 (463)	- 4.5	- 7.6
CECQ	39.6 (243)	33.2	28.7 (207)	-10.9	-14.8
Outaouais	28.0 (326)	29.5	25.8 (330)	- 3.0	+ 1.2
Nord-Ouest	27.0 (259)	26.2	24.4 (271)	- 2.6	+ 4.6
Total prov.	33.4 (10869)	33.7	30.9 (10489)	- 2.5	- 3.5
E. abs. moyen	2.6	3.2	1.9		
E. proc. moyen	7.8	9.5	6.1		

Tableau 14 : Personnel enseignant du secondaire possédant de 16 à 35 ans d'expérience par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	25.3 (289)	26.5	19.1 (192)	- 6.2	-33.6
CECQ	22.1 (136)	20.2	16.6 (120)	- 5.5	-11.8
C. de l'Est	17.5 (253)	17.6	16.1 (250)	- 1.4	- 1.2
Trois-Riv.	17.7 (504)	17.4	15.5 (449)	- 2.2	-10.9
Outaouais	17.0 (197)	16.7	14.6 (187)	- 2.4	- 5.1
Mtl autres	17.1 (1839)	16.2	14.2 (1576)	- 2.9	-14.3
CECM	15.9 (716)	15.6	14.0 (706)	- 1.9	- 1.4
Qué. autres	14.5 (728)	14.5	13.4 (676)	- 1.1	- 7.1
Nord-Ouest	16.7 (160)	15.3	13.0 (144)	- 3.7	-10.0
Sag., L. St-J.	11.9 (235)	10.7	10.7 (218)	- 1.2	- 7.2
B. St-L., Gasp.	13.4 (211)	10.8	10.3 (164)	- 3.1	-22.3
C.N. - N.O.	9.7 (50)	10.2	8.1 (45)	- 1.6	-10.0
PSBGQ	17.2 (5)	3.3	7.4 (2)	- 9.8	-60.0
Total prov.	16.4 (5323)	15.8	13.9 (4729)	- 2.5	-11.2
E. abs. moyen	2.4	2.4	2.0		
E. proc. moyen	14.6	15.2	14.4		

Tableau 15 : Personnel enseignant du secondaire, possédant 36 ans et plus d'expérience, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Nord-Ouest	0.8 (8)	0.7	3.9 (43)	+3.1	+437.5
Trois-Riv.	3.0 (86)	2.5	3.5 (101)	+0.5	+ 17.4
C. de l'Est	2.0 (29)	2.2	2.6 (40)	+0.6	+ 37.9
Mtl autres	2.1 (225)	2.0	2.3 (261)	+0.2	+ 16.0
Qué. autres	1.5 (77)	1.7	1.8 (90)	+0.3	+ 16.9
B. St-L., Gasp.	1.3 (20)	0.9	1.3 (21)	0.0	+ 5.0
CECM	1.9 (85)	1.6	1.2 (58)	-0.7	- 31.7
Outaouais	2.0 (23)	2.2	1.2 (15)	-0.8	- 34.8
PSBGM	0.9 (10)	1.2	1.0 (10)	+0.1	0.0
C.N. - N.O.	1.0 (5)	1.7	0.9 (5)	-0.1	0.0
Sag., L. St-J.	0.7 (14)	0.8	0.8 (17)	+0.1	+ 21.4
CECO	0.0 (6)	0.9	0.6 (4)	+0.6	- 33.3
PSBGO	3.5 (1)	6.7	0.0 (0)	-3.5	- 33.3
Total prov.	1.8 (589)	1.7	2.0 (665)	+0.2	+ 12.9
E. abs. moyen	0.5	0.5	1.0		
E. proc. moyen	27.8	29.4	50.0		

Tableau 16 : Personnel enseignant du secondaire né au Québec, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Nord-Ouest	84.0 (807)	84.4	95.1 (944)	+1.1	+17.0
Trois-Riv.	93.8 (2672)	93.9	94.0 (2714)	+0.2	+ 1.6
B. St-L., Gasp.	91.6 (1442)	92.3	93.6 (1486)	+2.0	+ 3.0
Sag., L. St-J.	92.8 (1837)	92.9	93.5 (1907)	+0.7	+ 3.8
Qué. autres	91.8 (4609)	92.2	91.7 (4618)	-0.1	+ 0.2
CECQ	88.4 (543)	87.8	87.9 (634)	-0.5	+16.8
C. de l'Est	86.7 (1254)	86.9	87.5 (1355)	+0.8	+ 8.1
C.N.-N.O.	80.7 (415)	71.2	81.5 (454)	+0.8	+ 9.4
CECM	82.3 (3704)	80.1	79.5 (4005)	-2.1	+ 8.1
Mtl. autres	78.3 (8404)	77.3	76.2 (8446)	-2.1	+ 0.5
Outaouais	75.5 (877)	75.3	74.1 (946)	-1.4	+ 7.9
PSBGM	41.1 (469)	40.1	38.3 (385)	-2.8	-17.9
PSBGQ	37.9 (11)	33.3	33.3 (9)	-4.6	-18.2
Total prov.	83.2 (27044)	82.5	82.3 (272924)	-0.9	+ 3.1
E. abs. moyen	5.7	7.2	7.7		
E. proc. moyen	7.0	8.7	9.3		

Tableau 17 : Personnel enseignant du secondaire au secteur public, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	100.0 (1141)	100.0	100.0 (1005)	0.0	-11.9
CECM	100.0 (4498)	100.0	100.0 (5037)	0.0	+12.0
CECQ	100.0 (614)	100.0	100.0 (721)	0.0	+17.4
PSBGO	100.0 (29)	100.0	100.0 (27)	0.0	- 6.9
B. St-L., Gasp.	96.6 (1520)	99.4	98.4 (1562)	+1.8	+ 2.8
Outaouais	93.9 (1090)	98.4	97.9 (1250)	+4.0	+14.7
Nord-Ouest	96.6 (927)	99.2	97.8 (1085)	+1.2	+17.0
C.N. - N.O.	96.8 (498)	99.1	97.5 (543)	+0.7	+ 9.0
Sag., L. St-J.	95.0 (1888)	97.9	97.4 (1985)	+2.4	+ 5.1
Trois-Riv.	92.5 (2601)	96.4	95.4 (2754)	+2.9	+ 5.9
C. de l'Est	90.2 (1307)	92.3	92.3 (1429)	+2.1	+ 9.3
Qué. autres	87.2 (4379)	91.3	87.2 (4393)	0.0	+ 0.3
Mtl autres	83.8 (8990)	87.5	85.7 (9517)	+1.9	+ 5.8
Total prov.	90.8 (29482)	93.6	92.2 (31308)	+1.4	+ 6.2
E. abs. moyen	5.1	4.7	5.3		
E. proc. moyen	5.6	5.0	5.7		

ANNEXE AU

CHAPITRE 2

Tableau 18 : Personnel enseignant de l'élémentaire de sexe féminin, par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L., Gasp.	95.1 (1876)	94.8	94.9 (1682)	-0.2	-10.3
Nord-Ouest	95.5 (1281)	95.4	94.2 (1150)	-1.3	-10.2
Sag., L. St-J.	92.7 (2135)	93.3	91.9 (2109)	-0.8	- 1.3
Trois-Riv.	92.8 (2696)	91.6	91.5 (2465)	-1.3	-28.9
Outaouais	92.7 (1528)	92.0	91.4 (1470)	-1.3	- 3.8
C.N. - N.O.	89.9 (812)	90.9	91.2 (840)	+1.3	+ 3.5
Qué. autres	90.6 (4830)	90.5	88.9 (4610)	-1.7	- 4.5
PSBGM	89.0 (1430)	87.9	88.7 (1320)	-0.3	- 7.6
C. de l'Est	88.6 (1379)	88.6	87.2 (1298)	-1.4	- 5.9
Mtl autres	87.9 (11009)	87.4	86.9 (10978)	-1.0	- 0.2
CECM	87.5 (4721)	87.4	86.7 (4632)	-0.8	- 1.9
CECO	75.6 (489)	76.3	75.4 (444)	-0.2	- 9.2
PSBGO	80.5 (33)	82.5	74.4 (29)	-6.1	-12.1
Total prov.	89.6 (34219)	89.3	88.6 (33027)	-1.0	- 3.5
E. abs. moyen	3.7	3.7	3.8		
E. proc. moyen	4.1	4.2	4.3		

Tableau 19 : Personnel enseignant de l'élémentaire marié par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Outaouais	58.1 (957)	63.5	66.7 (1073)	+8.6	+12.0
Nord-Ouest	54.3 (728)	59.9	59.4 (725)	+5.1	- 0.4
Mtl autres	49.2 (6162)	52.5	55.6 (7025)	+6.4	+14.1
C. de l'Est	44.3 (690)	50.1	53.3 (794)	+9.0	+15.1
C.N. - N.O.	43.9 (396)	50.1	52.4 (483)	+8.5	+21.7
PSBGM	48.3 (775)	52.3	51.7 (770)	+3.4	- 0.8
PSBGO	41.5 (17)	50.0	51.3 (20)	+9.8	+17.6
B. St-L., Gasp.	41.0 (809)	44.7	47.9 (850)	+6.9	+ 5.0
CECM	39.4 (2125)	43.8	46.1 (2460)	+6.7	+15.8
Sag., L. St-J.	37.4 (861)	42.5	46.1 (1057)	+8.7	+22.7
Trois-Riv.	34.4 (1000)	40.8	44.5 (1198)	+10.1	+20.0
CECO	32.3 (209)	35.1	38.7 (228)	+6.4	+ 9.1
Qué. autres	30.3 (1613)	34.9	37.5 (1944)	+7.2	+20.4
Total prov.	42.8 (16342)	47.6	50.0 (18627)	+7.2	+14.0
E. abs. moyen	7.1	7.5	7.0		
E. proc. moyen	16.5	15.8	13.9		

Tableau 20 : Personnel enseignant de l'élémentaire laic-célibataire par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	53.7 (22)	45.0	48.7 (19)	- 5.0	-13.7
Qué. autres	54.0 (2877)	50.5	47.7 (2474)	- 6.3	-14.1
CECQ	53.6 (347)	50.3	47.2 (278)	- 6.4	-19.8
CECM	51.4 (2774)	48.3	46.3 (2473)	- 5.1	-10.9
Sag., L. St-J.	53.6 (1235)	49.8	45.6 (1045)	- 8.0	-15.3
PSBGM	47.4 (762)	43.3	43.3 (644)	- 4.1	-15.3
B. St-L., Gasp.	46.3 (914)	43.3	41.1 (728)	- 5.2	-20.2
Trois-Riv.	50.3 (1462)	44.9	41.0 (1105)	- 9.3	-24.4
C.N. - N.Q.	45.5 (411)	40.7	38.5 (355)	- 7.0	-13.7
Mtl autres	39.2 (4905)	36.6	34.3 (4338)	- 4.3	-11.7
C. de l'Est	39.9 (621)	34.9	32.4 (483)	- 7.5	-22.3
Nord-Ouest	33.0 (443)	28.3	28.4 (347)	- 4.6	-21.6
Outaouais	30.6 (505)	26.8	24.1 (388)	- 6.5	-23.2
Total prov.	45.3 (17278)	41.8	39.4 (14677)	- 5.9	-15.1
E. abs. moyen	6.9	7.1	6.5		
E. proc. moyen	15.3	17.0	16.6		

Tableau 21 : Personnel enseignant de l'élémentaire d'état civil/état de vie "autre", par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	4.0 (65)	4.1	4.6 (69)	+0.6	+ 6.6
Outaouais	3.9 (64)	3.7	4.0 (64)	+0.1	+ 0.1
C. de l'Est	3.0 (47)	3.1	3.8 (57)	+0.8	+21.1
Mtl autres	3.2 (401)	2.5	3.7 (468)	+0.5	+16.7
Nord-Ouest	2.8 (37)	2.3	3.4 (42)	+0.6	+10.6
CECM	2.5 (135)	2.4	2.8 (152)	+0.3	+10.8
CECQ	1.9 (12)	1.7	2.7 (16)	+0.8	+29.4
Trois-Riv.	2.4 (70)	2.1	2.6 (70)	+0.2	+ 0.5
Qué. autres	2.0 (109)	1.7	2.4 (126)	+0.4	+16.8
B. St-L., Gasp.	2.0 (39)	1.9	2.4 (42)	+0.4	+ 7.8
Sag., L. St-J.	1.9 (44)	1.4	2.4 (56)	+0.5	+25.8
C.N. - N.O.	2.9 (26)	0.9	2.0 (18)	-0.9	-29.7
PSBGQ	4.9 (2)	5.0	0.0 (0)	-4.9	-100.0
Total prov.	2.8 (1051)	2.3	3.2 (1180)	+0.4	+12.3
E. abs. moyen	0.5	0.6	0.6		
E. proc. moyen	19.4	25.3	20.3		

Tableau 22 : Personnel enseignant de l'élémentaire âgé de 15 à 19 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Nord-Ouest	4.8 (65)	2.8	4.8 (59)	0.0	- 8.9
B. St-L., Gasp.	7.9 (156)	5.6	4.2 (74)	-3.7	-52.2
Sag., L. St-J.,	5.0 (115)	5.4	3.4 (79)	-1.6	-32.3
C.N.-N.O.	4.3 (39)	3.8	2.8 (26)	-1.5	-33.6
Qué. autres	4.1 (221)	2.9	2.2 (203)	-1.9	-47.8
Outaouais	3.3 (54)	2.5	2.1 (34)	-1.2	-37.9
PSBGM	4.2 (68)	3.2	1.9 (28)	-2.3	-58.1
Trois-Riv.	4.3 (126)	2.9	1.9 (52)	-2.4	-59.0
Mtl autres	3.6 (448)	2.7	1.6 (203)	-2.0	-55.1
C. de l'Est	3.7 (57)	2.7	1.3 (19)	-2.4	-66.4
CECM	2.6 (142)	1.8	0.9 (46)	-1.7	-65.7
CECQ	0.8 (5)	0.8	0.7 (4)	-0.1	-20.3
PSBGO	9.8 (4)	2.5	0.0 (0)	-9.8	-100.0
Total prov.	3.9 (1500)	2.9	2.0 (736)	-1.9	-50.9
E. abs. moyen	1.1	0.9	1.0		
E. proc. moyen	28.9	32.1	51.1		

Tableau 23 : Personnel enseignant de l'élémentaire âgé de 20 à 24 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	26.8 (11)	47.5	46.2 (18)	+19.4	+64.0
PSBGM	45.2 (726)	44.0	44.9 (668)	- 0.3	- 7.9
CECM	44.2 (2385)	39.3	36.5 (1950)	- 7.7	-18.3
Qué. autres	40.9 (2177)	36.9	34.0 (1764)	- 6.9	-19.1
Sag., L. St-J.	43.5 (1003)	39.1	33.3 (763)	-10.2	-23.8
C.N.- N.O.	39.6 (358)	36.5	32.5 (299)	- 7.1	-16.3
B. St-L., Gasp.	37.8 (746)	35.3	31.7 (562)	- 6.1	-24.6
Trois-Riv.	38.3 (1112)	36.0	31.3 (843)	- 7.0	-24.2
Mtl autres	34.5 (4321)	32.4	30.9 (3905)	- 3.6	- 9.6
C. de l'Est	34.8 (542)	30.6	29.6 (441)	- 5.2	-18.7
Nord-Ouest	32.9 (441)	29.7	25.6 (313)	- 7.3	-29.2
Outaouais	29.2 (481)	26.7	25.2 (405)	- 4.0	-15.8
CECQ	30.8 (199)	30.9	23.9 (141)	- 6.9	-29.4
Total prov.	38.0 (14502)	35.0	32.4 (12072)	- 5.6	-16.8
E. abs. moyen	4.0	3.4	3.2		
E. proc. moyen	10.6	9.8	9.9		

Tableau 24 : Personnel enseignant de l'élémentaire âgé de 25 à 29 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECO	27.7 (179)	27.8	32.1 (189)	+4.4	+ 5.5
C.N. - N.O.	25.5 (230)	27.0	29.3 (270)	+3.8	+17.2
Sag., L. St-J.	20.5 (473)	24.6	28.7 (658)	+8.2	+39.4
CECM	21.2 (1145)	25.8	28.0 (1496)	+6.8	+30.7
Qué. autres	20.1 (1070)	24.3	26.3 (1365)	+6.2	+27.3
B. St-L., Gasp.	18.0 (356)	22.2	26.0 (461)	+8.0	+29.8
Mtl autres	20.0 (2502)	23.0	24.7 (3116)	+4.7	+24.7
Nord-Ouest	21.3 (286)	23.9	24.2 (295)	+2.9	+ 3.4
C. de l'Est	18.2 (284)	21.1	23.3 (347)	+5.1	+22.4
PSBGO	24.4 (10)	15.0	23.1 (9)	-1.3	- 9.9
Trois-Riv.	18.4 (534)	21.1	22.9 (617)	+4.5	+15.4
Outaouais	18.2 (300)	20.9	20.7 (333)	+2.5	+11.0
PSBGM	14.1 (227)	18.2	19.1 (284)	+5.0	+25.6
Total prov.	19.9 (7596)	23.3	25.3 (9440)	+5.4	+24.3
E. abs. moyen	2.2	2.0	2.7		
E. proc. moyen	10.9	8.5	10.5		

Tableau 25 : Personnel enseignant de l'élémentaire âgé de 30 à 44 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECO	23.8 (154)	26.1	29.2 (172)	+5.4	+11.7
Nord-Ouest	22.6 (303)	26.0	29.0 (354)	+6.4	+16.8
Outaouais	24.5 (403)	26.2	28.7 (461)	+4.2	+14.3
C.N. - N.O.	21.2 (191)	24.5	27.5 (253)	+6.3	+32.3
Mtl autres	23.3 (2916)	25.5	26.6 (3360)	+3.3	+15.3
Sag., L. St-J.	20.4 (471)	21.0	24.8 (569)	+4.4	+21.0
Trois-Riv.	19.6 (570)	21.2	24.8 (669)	+5.2	+17.3
C. de l'Est	20.6 (321)	23.3	24.8 (369)	+4.2	+15.1
Qué. autres	19.5 (1038)	21.5	23.7 (1229)	+4.2	+18.3
B. St-L., Gasp.	19.7 (388)	21.4	22.5 (399)	+2.8	+ 2.6
CECM	16.8 (905)	18.7	20.1 (1075)	+3.3	+18.4
PSBGM	15.1 (242)	15.9	17.3 (257)	+2.2	+ 6.2
PSBGO	7.3 (3)	10.0	7.7 (3)	+0.4	+ 0.3
Total prov.	20.7 (7905)	22.4	24.6 (9170)	+3.9	+16.0
E. abs. moyen	1.8	2.2	2.4		
E. proc. moyen	8.6	9.9	9.7		

Tableau 26 : Personnel enseignant de l'élémentaire âgé de 45 à 59 ans par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	26.8 (11)	20.0	23.1 (9)	-3.7	-18.0
Outaouais	21.5 (355)	21.3	20.6 (332)	-0.9	- 6.5
C. de l'Est	19.8 (308)	19.9	18.7 (279)	-1.1	- 9.7
Trois-Riv.	16.5 (479)	16.4	16.4 (441)	-0.1	- 7.8
PSBGM	18.0 (289)	16.5	14.9 (223)	-1.2	-23.3
Nord-Ouest	15.4 (206)	15.4	14.5 (177)	-0.9	-14.3
Mtl autres	15.9 (1993)	15.0	14.3 (1804)	-1.6	- 9.2
B. St-L., Gasp.	14.5 (287)	14.2	14.0 (249)	-0.5	-13.2
CECO	16.2 (105)	13.9	13.6 (80)	-2.6	-23.6
CECM	13.2 (713)	12.9	12.9 (690)	-0.3	- 3.3
Qué. autres	13.6 (725)	12.8	12.4 (643)	-1.2	-11.3
Sag., L. St-J.	9.5 (218)	8.9	8.8 (202)	-0.7	- 7.8
C.N. - N.Q.	7.3 (66)	7.1	6.9 (64)	-0.4	- 3.6
Total prov.	15.1 (5755)	14.4	13.9 (5192)	-1.2	- 9.8
E. abs. moyen	2.9	3.0	2.7		
E. proc. moyen	19.4	20.5	19.6		

Tableau 27 : Personnel enseignant de l'élémentaire âgé de 60 ans et plus par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Outaouais	3.3 (55)	2.5	2.6 (42)	- 0.7	-23.1
Trois-Riv.	2.9 (83)	2.4	2.5 (67)	- 0.4	-20.1
C. de l'Est	2.9 (45)	2.4	2.1 (32)	- 0.8	-30.7
Mtl autres	2.7 (340)	2.4	1.9 (241)	- 0.8	-29.0
PSBGM	3.4 (54)	2.2	1.9 (28)	- 1.5	-48.2
Nord-Ouest	3.0 (40)	2.2	1.8 (22)	- 1.2	-45.4
CECM	2.0 (108)	1.6	1.6 (83)	- 0.4	-20.8
B. St-L., Gasp.	2.0 (40)	1.3	1.5 (26)	- 0.5	-32.6
Oué. autres	1.8 (98)	1.7	1.3 (68)	- 0.5	-29.7
C.N. - N.O.	2.1 (19)	1.2	1.0 (9)	- 1.1	-51.4
Sag., L. St-J.	1.0 (24)	1.0	0.8 (18)	- 0.2	-20.3
CECO	0.8 (5)	0.5	0.5 (3)	- 0.3	-43.1
PSBGO	4.9 (2)	5.0	0.0 (0)	- 4.9	-100.0
Total prov.	2.4 (913)	2.0	1.7 (639)	- 0.7	-30.0
E. abs. moyen	0.8	0.6	0.5		
E. proc. moyen	28.6	30.2	31.3		

Tableau 28 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant un an d'expérience par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGO	14.6 (6)	22.5	12.8 (5)	- 1.8	-20.5
PSBGM	14.4 (232)	11.8	10.2 (152)	- 4.2	-34.3
Nord-Ouest	8.4 (112)	6.9	9.7 (118)	1.3	- 5.1
CECM	9.1 (493)	7.1	7.7 (412)	- 1.4	-16.3
Qué. autres	8.3 (440)	5.9	7.3 (381)	- 1.0	-14.4
Mtl autres	8.3 (1083)	7.6	6.8 (864)	- 1.5	-17.3
C.[illegible] - N.O.	10.2 (92)	7.8	6.7 (62)	- 3.5	-33.0
Sag., L. St-J.	10.2 (235)	9.0	6.5 (149)	- 3.7	-36.6
B. St-L., Gasp.	10.9 (215)	7.8	6.3 (111)	- 4.6	-48.1
Trois-Riv.	7.6 (221)	5.3	5.7 (153)	- 1.9	-30.4
C. de l'Est	8.2 (128)	6.5	5.7 (85)	- 2.5	-33.5
Outaouais	7.8 (128)	5.6	5.3 (85)	- 2.5	-33.7
CECO	7.1 (46)	7.1	4.2 (25)	- 2.9	-46.1
Total prov.	8.9 (3386)	7.3	7.0 (2602)	- 1.9	-23.2
E. abs. moyen	1.0	0.9	1.1		
E. proc. moyen	11.6	12.0	16.1		

Tableau 29 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant de 2 à 5 ans d'expérience, par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	41.0 (658)	43.2	40.0 (596)	- 1.0	- 9.5
PSBGO	29.3 (12)	30.0	33.3 (13)	+ 4.0	+ 8.1
CECM	35.5 (1917)	32.8	28.5 (1522)	- 7.0	-20.6
Sag., L. St-J.	33.9 (780)	33.1	28.4 (652)	- 5.5	-16.6
C.N. - N.O.	33.6 (303)	34.7	27.9 (257)	- 5.7	-15.3
Mtl autres	30.9 (3874)	30.8	27.3 (3445)	- 3.6	-10.8
C. de l'Est	31.2 (486)	30.0	26.6 (396)	- 4.6	-18.5
Qué. autres	33.2 (1770)	32.3	26.5 (1372)	- 6.7	-22.3
B. St-L., Gasp.	31.2 (616)	31.4	26.1 (462)	- 5.1	-24.8
CECQ	28.0 (181)	28.3	24.4 (144)	- 3.6	-20.7
Outaouais	25.9 (427)	25.9	23.3 (374)	- 2.6	-12.2
Nord-Ouest	30.4 (408)	28.0	22.1 (270)	- 8.3	-33.8
Trois-Riv.	32.5 (944)	31.8	21.3 (574)	-11.2	-39.2
Total prov.	32.4 (12376)	31.8	27.0 (10077)	- 5.4	-18.6
E. abs. moyen	2.1	2.0	2.1		
E. proc. moyen	6.6	6.3	7.7		

Tableau 30 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant de 6 à 15 ans d'expérience par unité administrative, de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Sag., L. St-J.,	41.9 (966)	42.9	44.0 (1010)	+2.1	+ 4.6
CECM	38.2 (2064)	42.6	43.3 (2311)	+5.1	+12.2
Nord-Ouest	42.1 (564)	44.9	43.1 (526)	+1.0	- 6.8
B. St-L., Gasp.	41.3 (814)	43.4	43.0 (763)	+1.7	- 6.4
CECO	43.1 (279)	42.6	42.1 (248)	-1.0	-11.1
C.N. - N.O.	45.4 (410)	46.2	41.8 (385)	-3.6	- 6.1
Mtl autres	40.3 (5045)	41.1	40.6 (5135)	+0.3	+ 1.7
Qué. autres	38.6 (2058)	41.6	40.6 (2106)	+2.0	+ 2.3
Trois-Riv.	38.0 (1130)	40.1	39.5 (1063)	+1.5	- 3.6
Outaouais	43.0 (709)	43.2	39.0 (627)	-4.0	-11.5
C. de l'Est	36.7 (571)	38.8	38.9 (579)	+2.2	+ 1.4
PSBGM	25.2 (404)	27.0	27.1 (404)	+1.9	0.0
PSBGO	26.8 (11)	22.5	20.5 (8)	-6.3	-27.2
Total prov.	39.3 (14998)	41.2	40.7 (15165)	+1.4	+ 1.1
E. abs. moyen	2.5	1.9	1.6		
E. proc. moyen	6.4	4.7	4.0		

Tableau 31 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant de 16 à 35 ans d'expérience par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Outaouais	21.9 (361)	24.2	25.8 (415)	+3.9	+14.9
CECO	19.8 (128)	20.6	21.4 (126)	+1.6	- 1.6
C. de l'Est	21.6 (336)	22.9	20.9 (311)	-0.7	- 7.5
Trois-Riv.	19.1 (554)	19.9	20.0 (565)	+0.9	- 2.9
Mtl autres	19.0 (2373)	19.1	18.8 (2372)	-0.2	0.0
PSBGO	29.3 (12)	25.0	17.9 (7)	-11.4	-41.9
Qué. autres	18.4 (978)	18.7	17.7 (918)	-0.7	- 6.4
Nord-Ouest	18.0 (242)	18.8	17.3 (211)	-0.7	-12.5
B. St-L., Gasp.	15.6 (308)	16.5	16.4 (291)	+0.8	- 5.5
CECM	15.1 (817)	16.0	16.1 (860)	+1.0	+ 5.5
C.N. - N.O.	10.1 (91)	10.7	16.0 (147)	+5.9	+61.6
Sag., L. St-J.,	13.5 (311)	14.3	15.7 (360)	+2.2	+15.8
PSBGM	18.4 (296)	17.4	15.1 (225)	-3.3	-23.9
Total prov.	17.8 (6807)	18.4	18.3 (6808)	+0.5	0.0
E. abs. moyen	2.7	2.9	2.4		
E. proc. moyen	15.3	15.6	12.9		

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 32 : Personnel enseignant de l'élémentaire possédant 36 ans et plus d'expérience par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Trois-Riv.	2.8 (82)	2.9	8.5 (228)	+5.7	+181.5
Nord-Ouest	1.1 (15)	1.4	3.1 (38)	+2.0	+156.6
C. de l'Est	2.3 (36)	1.9	3.0 (44)	+0.7	+ 24.7
Outaouais	1.4 (23)	1.0	2.1 (33)	+0.7	+ 46.4
Mtl. autres	1.5 (187)	1.4	1.8 (228)	+0.3	+ 21.2
C.N. - N.O.	0.8 (7)	0.5	1.7 (16)	+0.9	+116.7
Qué. autres	1.5 (82)	1.5	1.6 (83)	+0.1	+ 21.2
CECM	2.0 (107)	1.5	1.5 (81)	-0.5	-25.8
PSBGM	1.0 (16)	0.7	1.1 (16)	+0.1	0.0
CECO	2.0 (13)	1.2	1.0 (6)	-1.0	-54.5
Sag., L. St-J.	0.5 (12)	0.7	0.9 (21)	+0.4	+79.2
B. St-L., Gasp.	1.0 (19)	0.9	0.8 (12)	-0.3	-37.1
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	1.6 (599)	1.4	2.2 (807)	+0.6	+34.7
E. abs. moyen	0.5	0.5	1.3		
E. proc. moyen	34.8	31.7	59.3		

Tableau 33 : Personnel enseignant de l'élémentaire né au Québec par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Trois-Riv.	97.6 (2835)	98.4	98.2 (2644)	+0.6	- 6.7
B. St-L., Gasp.	97.5 (1924)	97.6	97.9 (1735)	+0.4	- 9.8
Qué. autres	97.7 (5209)	98.1	97.5 (5057)	-0.2	- 2.9
CECQ	98.0 (634)	97.8	96.8 (570)	-1.2	-10.1
Sag., L. St-J.	95.7 (2205)	96.0	96.2 (2207)	+0.5	+ 0.7
C. de l'Est	94.7 (1475)	95.7	94.6 (1408)	-0.1	- 4.5
Nord-Ouest	92.5 (1240)	92.9	94.3 (1152)	+1.8	- 7.2
Outaouais	88.3 (1455)	88.6	89.1 (1432)	+0.8	- 1.5
C.N.- N.O	83.9 (758)	86.5	87.1 (802)	+3.2	+ 5.9
CECM	88.1 (4758)	87.5	86.4 (4617)	-1.7	- 2.9
Mtl autres	85.8 (10748)	86.0	85.4 (10789)	-0.4	+ 0.5
PSBGM	56.8 (913)	56.3	54.8 (816)	-2.0	-10.6
PSBGQ	61.0 (25)	47.5	56.4 (22)	-4.6	-12.1
Total prov.	89.5 (34179)	89.7	89.2 (33251)	-0.3	- 2.7
E. abs. moyen	5.4	5.4	5.4		
E. proc. moyen	6.0	6.0	6.1		

Tableau 34 : Personnel enseignant de l'élémentaire du secteur public par unité administrative de 1967-68 à 1969-70.

Unités Administratives	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Mtl autres	94.2 (11794)	94.1	94.5 (11944)	+0.3	+1.3
Qué. autres	95.8 (5104)	96.0	95.4 (4945)	-0.4	-3.1
PSBGM	100.0 (1606)	100.0	100.0 (1489)	0.0	-7.3
CECM	100.0 (5398)	100.0	100.0 (5342)	0.0	-1.0
CECQ	100.0 (647)	100.0	100.0 (589)	0.0	-9.0
PSBGO	100.0 (41)	100.0	100.0 (39)	0.0	-4.9
B. St-L., Gasp.	100.0 (1973)	100.0	100.0 (1773)	0.0	-10.1
Sag., L. St-J.	98.4 (2267)	98.3	98.4 (2258)	0.0	-0.4
Trois-Riv.	98.0 (2846)	98.1	97.9 (2636)	-0.1	-7.4
C. de l'Est	99.2 (1544)	99.4	99.3 (1479)	+0.1	-4.3
Outaouais	99.4 (1638)	99.4	99.3 (1596)	-0.1	-2.5
Nord-Ouest	98.5 (1321)	98.5	99.3 (1213)	+0.8	-8.2
C.N. - N.O.	88.6 (800)	88.1	87.5 (806)	-1.1	+0.7
Total prov.	96.9 (36979)	96.9	96.9 (36109)	0.0	-2.4
E. abs. moyen	2.8	2.8	3.0		
E. proc. moyen	2.9	2.9	3.1		

ANNEXE AU

CHAPITRE 3

Tableau 35 : Personnel enseignant de la maternelle de sexe masculin par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECO	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	2.1 (1)	+2.1	-
Outaouais	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	1.9 (2)	+1.9	-
Qué. autres	0.0 (0)	2.6	1.7	0.3	1.0 (4)	+1.0	-
Mtl autres	0.4 (2)	1.4	0.6	0.6	0.9 (10)	+0.5	+400.0
CECM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.6 (2)	+0.6	-
PSBGM	1.8 (2)	0.0	1.7	0.0	0.0 (0)	-1.8	-100.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-
B. St-L., Gasp.	2.6 (1)	1.9	1.6	0.0	0.0 (0)	-2.6	-100.0
Sag., L. St-J.	1.4 (1)	1.1	0.0	0.0	0.0 (0)	-1.4	-100.0
Trois-Riv.	1.3 (1)	0.0	1.5	0.0	0.0 (0)	-1.3	-100.0
C. de l'Est	4.9 (2)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	-4.9	-100.0
Nord-Ouest	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-
C.N. - N.O.	0.0 (0)	0.0	0.0	1.1	0.0 (0)	0.0	-
Total prov.	0.8 (9)	1.0	0.7	0.3	0.7 (19)	-0.1	+111.1
E. abs. moyen	1.1	0.9	0.7	0.3	0.7		
E. proc. moyen	136.1	91.0	100.7	104.3	100.0		

Tableau 36 : Personnel enseignant de la maternelle de sexe féminin par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	97.2 (106)	100.0	98.3	100.0	100.0 (88)	+2.8	-17.0
PSBGQ	100.0 (2)	100.0	100.0	100.0	100.0 (1)	0.0	-100.0
B. St-L., Gasp.	94.7 (36)	98.1	96.9	100.0	100.0 (124)	+5.3	+244.4
Sag., L. St-J.	98.6 (68)	97.8	99.3	100.0	100.0 (164)	+1.4	+141.2
Trois-Riv.	98.8 (79)	99.1	97.8	100.0	100.0 (203)	+1.2	+157.0
C. de l'Est	90.2 (37)	98.5	100.0	100.0	100.0 (116)	+9.8	+213.5
C.N. - N.O.	100.0 (34)	95.9	100.0	98.9	100.0 (88)	0.0	-100.0
CECM	98.0 (50)	9?.0	100.0	100.0	99.4 (342)	+1.4	+584.0
Qué. autres	98.9 (89)	96.7	98.3	99.7	99.0 (379)	+0.1	+325.8
Mtl autres	98.4 (489)	98.0	98.6	99.1	98.9 (1124)	+0.5	+129.9
Nord-Ouest	100.0 (11)	100.0	98.1	100.0	98.9 (87)	-1.1	+690.9
Outaouais	100.0 (19)	100.0	98.7	99.1	98.1 (105)	-1.9	+452.6
CECO	100.0 (46)	100.0	100.0	100.0	97.9 (47)	-2.1	+ 2.2
Total prov.	98.1 (1077)	98.3	98.7	99.5	99.2 (2368)	+1.1	+166.3
E. abs. moyen	2.3	1.1	0.9	0.4	0.7		
E. proc. moyen	2.4	1.1	0.9	0.5	0.7		

Tableau 37 : Personnel enseignant de la maternelle marié par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGO	50.5 (55)	47.3	51.7	56.9	62.5 (55)	+ 12.0	0.0
Outaouais	63.2 (12)	46.3	56.6	59.3	60.7 (65)	- 2.5	+ 441.7
Mtl autres	37.0 (184)	37.8	43.1	46.2	48.5 (551)	+ 11.5	+ 199.5
C. de l'Est	26.8 (11)	24.2	35.4	47.7	48.3 (56)	+ 21.5	+ 409.1
Nord-Ouest	36.4 (4)	23.1	24.1	34.4	38.6 (34)	+ 2.2	+ 750.0
CECO	8.7 (4)	12.2	22.4	25.5	37.5 (18)	+ 28.8	+ 350.0
Sag., L. St-J.	10.1 (7)	17.2	19.7	31.3	37.2 (61)	+ 27.1	+ 577.8
C.N. - N.O.	26.5 (9)	28.6	33.3	40.2	34.1 (30)	+ 7.6	+ 233.3
CECM	17.6 (9)	35.6	35.2	37.3	34.0 (117)	+ 16.4	+ 1200.0
Qué. autres	23.3 (21)	26.8	23.8	25.2	30.0 (115)	+ 6.7	+ 447.6
Trois-Riv.	12.5 (10)	15.9	19.0	28.5	28.6 (58)	+ 16.1	+ 480.0
B. St-L., Gasp.	15.8 (6)	13.5	25.0	23.9	25.8 (32)	+ 10.0	+ 433.3
PSBGO	0.0 (0)	0.0	50.0	50.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	30.7 (337)	31.9	35.9	39.6	41.2 (1192)	+ 10.5	+ 253.7
E. abs. moyen	13.4	10.7	10.3	9.6	8.9		
E. proc. moyen	44.1	33.6	28.6	24.4	21.6		

Tableau 38 : Personnel enseignant de la maternelle laïc-célibataire par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGO	50.0 (1)	50.0	0.0	50.0	100.0 (1)	+50.0	0.0
Trois-Riv.	78.8 (63)	77.6	73.7	65.7	65.5 (133)	-13.3	+111.1
B. St-L., Gasp.	55.3 (21)	65.4	59.4	63.7	65.3 (81)	+10.0	+285.7
Qué. autres	68.9 (62)	65.4	69.3	69.2	63.7 (244)	- 5.2	+293.5
CECM	78.4 (40)	60.6	62.9	61.8	61.9 (213)	-16.5	+432.5
Sag., L. St-J.	84.1 (58)	79.6	76.2	65.9	60.4 (99)	-23.7	+ 70.7
CECO	84.8 (39)	79.6	69.4	68.6	56.3 (27)	-28.5	- 30.8
C.N. - N.O.	70.6 (24)	59.2	52.4	44.8	55.7 (49)	-14.9	+104.2
Nord-Ouest	36.4 (4)	65.4	61.1	57.0	51.1 (45)	+14.5	+1025.0
C. de l'Est	63.4 (26)	59.1	53.7	45.9	46.6 (54)	-16.8	+107.7
Mtl autres	50.5 (251)	52.4	48.8	47.6	44.4 (504)	- 6.1	+100.8
Outaouais	21.1 (4)	48.1	40.8	37.0	34.6 (37)	+13.5	+825.0
PSBGM	44.0 (48)	49.1	44.8	40.5	34.1 (30)	- 9.9	- 37.5
Total prov.	58.7 (645)	59.3	56.7	54.6	52.5 (1517)	- 6.2	+135.2
E. abs. moyen	17.2	8.8	9.7	10.2	8.6		
E. proc. moyen	29.1	14.9	17.1	18.8	16.4		

Tableau 39 : Personnel enseignant de la maternelle d'état civil/état de vie "autre" par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Outaouais	10.5 (2)	5.6	2.6	2.8	4.7 (5)	-5.8	+150.0
Mtl autres	2.8 (14)	2.4	2.9	1.9	3.4 (39)	+0.6	+178.6
PSBGM	4.6 (5)	3.6	3.4	2.6	3.4 (3)	-1.2	- 40.0
Nord-Ouest	0.0 (0)	0.0	3.7	1.1	3.4 (3)	+3.4	-
CECM	3.9 (2)	1.9	1.3	0.9	2.9 (10)	-1.0	+400.0
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	2.1 (1)	+2.1	-
C. de l'Est	4.9 (2)	6.1	1.2	1.8	1.7 (2)	-3.2	0.0
B. St-L., Gasp.	2.6 (1)	1.9	3.1	0.9	1.6 (2)	+1.0	+100.0
Qué. autres	2.2 (2)	2.4	2.9	1.9	3.4 (5)	-0.9	+150.0
Trois-Riv.	0.0 (0)	0.0	0.7	0.5	1.0 (2)	+1.0	+200.0
Sag., L. St-J.	1.4 (1)	1.1	0.7	0.0	0.6 (1)	-0.8	0.0
PSBGQ	50.0 (1)	50.0	50.0	0.0	0.0 (0)	-50.0	-100.0
C.N. - N.Q.	0.0 (0)	4.1	3.2	2.3	0.0 (0)	0.0	0.0
Total Prov.	2.8 (31)	2.3	2.1	1.3	2.5 (73)	-0.3	+135.5
E. abs. moyen	2.2	1.8	1.2	0.8	1.2		
E. proc. moyen	79.9	77.3	59.0	61.7	49.4		

Tableau 40 : Personnel enseignant de la maternelle âgé de 15 à 19 ans par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Adm.	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C.N. - N.Q.	5.9	6.1	3.2	3.4	6.8	-0.9	
	(2)				(6)		+200.0
B. St-L.,	7.9	17.3	9.4	5.3	6.5	-1.4	
Gasp.	(3)				(8)		+166.7
Nord-Ouest	9.1	3.8	11.1	4.3	3.4	-5.7	
	(1)				(3)		+200.0
PSBGM	8.3	8.9	2.6	6.9	3.4	-4.9	
	(9)				(3)		- 66.7
CECM	2.9	2.9	1.9	0.0	3.2	-2.7	
	(3)				(11)		+266.7
Qué. autres	14.4	8.5	3.0	6.2	2.6	-11.8	
	(13)				(10)		- 23.1
Outaouais	5.3	7.4	7.9	6.5	1.9	-3.4	
	(1)				(2)		+100.0
Mtl autres	9.5	6.6	3.7	3.8	1.8	-7.7	
	(47)				(20)		- 57.4
Sag.,	30.4	21.5	15.6	3.4	1.8	-28.6	
L. St-J.	(21)				(3)		- 85.7
T.-R.	15.0	10.3	2.2	5.3	1.0	-14.0	
	(12)				(2)		- 83.3
CECQ	6.5	2.0	0.0	3.9	0.0	- 6.5	
	(3)				(0)		-100.0
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
	(0)				(0)		0.0
C. de l'Est	22.0	7.6	1.2	1.8	0.0	-22.0	
	(9)				(0)		-100.0
Total Prov.	11.4	8.1	4.5	4.1	2.4	- 9.0	
	(125)				(68)		- 45.6
E. abs. moyen	6.0	4.1	3.8	1.4	1.7		
E. proc. moyen	52.5	51.1	85.6	33.9	70.3		

Tableau 41 : Personnel enseignant de la maternelle âgé de 20 à 24 ans par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités adm.	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	Δ	% aug.
PSBGQ	0.0 (0)	50.0	0.0	50.0	100.0 (1)	+100.0	-
Sag., L. St-J.	47.8 (33)	59.1	56.5	63.1	61.6 (101)	+13.8	+206.1
Qué. autres	38.9 (35)	50.3	60.6	58.	59.0 (226)	+20.1	+545.7
CECM	54.9 (28)	51.9	52.2	52.4	55.5 (191)	+ 0.6	+582.1
Trois-Riv.	55.0 (44)	65.4	66.4	58.5	55.5 (133)	+10.5	+202.3
B. St-L., Gasp.	50.0 (19)	46.2	51.6	58.4	54.8 (68)	+ 4.8	+257.9
Nord-Ouest	18.2 (2)	65.4	51.9	53.8	51.1 (45)	+32.9	+2150.0
C. de l'Est	41.5 (17)	54.5	53.7	48.6	50.9 (59)	+ 9.4	+247.1
CECQ	56.5 (26)	57.1	51.0	49.0	50.0 (24)	- 6.5	- 7.7
Outaouais	26.3 (5)	44.4	36.8	42.6	46.7 (50)	+30.4	+900.0
Mtl autres	41.2 (205)	46.4	44.6	44.8	42.4 (482)	+ 1.2	+135.1
C.N. - N.Q.	55.9 (19)	46.9	42.9	35.6	42.0 (37)	-13.9	+ 94.7
PSBGM	23.9 (26)	26.8	35.3	30.2	30.7 (27)	+ 6.8	+ 3.8
Total Prov.	42.1 (462)	48.8	49.3	49.6	50.0 (1444)	+ 7.9	+212.6
E. abs. moyen	10.2	6.7	6.7	6.8	6.1		
E. proc. moyen	24.1	13.7	13.5	13.7	12.2		

Tableau 42 : Personnel enseignant de la maternelle âgé de 25 à 29 ans par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C. de l'Est	14.6 (6)	21.2	24.4	23.4	25.0 (29)	+10.4	+383.3
C.N. - N.O.	17.6 (6)	22.4	20.6	31.0	23.9 (21)	+ 6.3	+250.0
Outaouais	10.5 (2)	16.7	22.4	18.5	22.4 (24)	+11.9	+1100.0
Qué. autres	21.1 (19)	17.6	16.5	17.9	21.1 (81)	0.0	+326.3
B. St-L., Gasp.	26.3 (10)	17.3	17.2	20.4	21.0 (26)	- 5.3	+160.0
CECQ	17.4 (8)	22.4	26.5	23.5	20.8 (10)	+ 3.4	+ 25.0
PSBGM	17.4 (19)	19.6	12.9	14.7	20.5 (18)	+3.1	- 5.3
Mtl autres	13.1 (65)	13.3	17.4	18.5	20.4 (232)	+7.3	+256.9
CECM	17.6 (9)	21.2	20.1	23.6	20.3 (70)	+2.7	+677.8
Nord-Ouest	9.1 (1)	7.7	16.7	21.5	19.3 (17)	+10.2	+1600.0
Sag., L. St-J.	7.2 (5)	4.3	14.3	17.3	17.1 (28)	+9.9	+460.0
Trois-Riv.	7.5 (6)	5.6	11.7	13.0	13.3 (27)	+5.8	+350.0
PSBGO	50.0 (1)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	-50.0	-100.0
Total prov.	14.4 (158)	14.7	17.4	19.0	20.2 (583)	+ 5.8	+269.0
E. abs. moyen	4.6	5.8	3.4	3.6	2.2		
E. proc. moyen	32.2	39.4	19.7	18.7	10.9		

Tableau 43 : Personnel enseignant de la maternelle âgé de 30 à 44 ans par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
CECO	15.2 (7)	16.3	12.2	15.7	25.0 (12)	+ 9.8	+ 71.4
Mtl autres	22.9 (114)	20.2	20.0	21.1	24.4 (277)	+ 1.5	+143.0
Nord-Ouest	36.4 (4)	15.4	16.7	17.2	23.9 (21)	-12.5	+425.0
Outaouais	42.1 (8)	25.9	26.3	23.1	23.4 (25)	-18.7	+212.5
C. de l'Est	17.1 (7)	10.6	17.1	19.8	19.8 (23)	+ 2.7	+228.6
PSBGM	19.3 (21)	20.5	20.7	25.0	19.3 (17)	0.0	- 19.0
C.N. - N.O.	11.8 (4)	16.3	22.2	21.8	19.3 (17)	+ 7.5	+325.0
Trois-Riv.	11.3 (9)	11.2	12.4	18.8	16.7 (34)	+ 5.4	+277.8
CECM	17.6 (9)	15.4	17.6	17.9	16.3 (56)	- 1.3	+522.2
Sag., L. St-J.	7.[illegible] (5)	5.4	6.1	11.7	15.9 (26)	+ 8.7	+420.0
B. St-L., Gasp.	13.2 (5)	15.4	17.2	14.2	14.5 (18)	+ 1.3	+260.0
Qué. autres	16.7 (15)	18.3	16.9	13.2	14.4 (55)	- 2.3	+266.7
PSBGO	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	19.4 (213)	17.4	17.8	18.7	20.1 (581)	+ 0.7	+172.8
E. abs. moyen	7.9	4.1	3.8	3.0	3.7		
E. proc. moyen	41.3	23.8	21.1	16.2	18.2		

Tableau 44 : Personnel enseignant de la maternelle âgé de 45 à 59 ans par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	28.4 (31)	23.2	23.3	20.7	22.7 (20)	- 5.7	- 35.5
Mtl autres	10.7 (53)	10.2	10.4	8.8	9.0 (102)	- 1.7	+ 92.5
C.N. - N.O.	8.8 (3)	6.1	9.5	5.7	5.7 (5)	- 3.1	+ 66.7
Outaouais	5.3 (1)	3.7	5.3	7.4	5.6 (6)	+ 0.3	+500.0
CECM	2.0 (1)	8.7	7.5	5.7	4.7 (16)	+ 2.7	+1500.0
CECO	4.3 (2)	2.0	10.2	7.8	4.2 (2)	-0.1	0.0
C. de l'Est	4.9 (2)	4.5	2.4	4.5	3.4 (4)	-1.5	+100 0
Sag., L. St-J.	4.3 (3)	7.5	5.4	4.5	3.0 (5)	-1.3	+ 66.7
Trois-Riv.	10.0 (8)	7.5	5.1	3.4	2.5 (5)	-7.5	- 37.5
Qué. autres	6.7 (6)	5.2	2.2	2.8	1.8 (7)	-4.9	+ 16.7
B. St-L., Gasp.	2.6 (1)	3.8	4.7	1.8	1.6 (2)	-1.0	+100.0
Nord-Ouest	9.1 (1)	7.7	3.7	1.1	1.1 (1)	-8.0	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	10.3 (113)	9.1	8.4	6.8	6.1 (175)	-4.2	+ 54.9
E. abs. moyen	4.1	3.2	3.3	2.6	2.7		
E. proc. moyen	40.1	35.1	38.8	39.3	46.6		

Tableau 45 : Personnel enseignant de la maternelle âgé de 60 ans et plus par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	2.8 (3)	0.9	5.2	2.6	3.4 (3)	+0.6	0.0
C.N. - N.O.	0.0 (0)	0.0	1.6	2.3	2.3 (2)	+2.3	-
Mtl autres	2.4 (12)	1.1	3.9	3.0	1.8 (21)	+0.6	+75.0
B. St-L., Gasp.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	1.6 (2)	+1.6	-
Nord-Ouest	18.2 (2)	0.0	0.0	2.2	1.1 (1)	-17.1	-50.0
C. de l'Est	0.0 (0)	1.5	1.2	1.8	0.9 (1)	+ 0.9	-
Sag., L. St-J.	2.9 (2)	1.1	2.0	0.0	0.6 (1)	-2.3	-50.0
Qué. autres	2.2 (3)	0.0	0.9	1.1	0.5 (2)	-1.7	0.0
Trois-Riv.	1.3 (1)	0.0	2.2	1.0	0.5 (1)	-0.8	0.0
CECM	2.0 (1)	0.0	0.6	0.5	0.0 (0)	-2.0	-100.0
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
PSBGQ	50.0 (1)	50.0	50.0	0.0	0.0 (0)	-50.0	-100.0
Outaouais	10.5 (2)	1.9	1.3	1.9	0.0 (0)	-10.5	-100.0
Total prov.	2.4 (26)	0.8	2.6	1.8	1.2 (34)	- 1.2	+ 30.8
E. abs. moyen	3.2	0.7	1.6	1.0	0.7		
E. proc. moyen	135.5	90.4	61.1	51.7	61.9		

Tableau 46 : Personnel enseignant de la maternelle possédant un an d'expérience, par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
CECM	31.4 (16)	16.3	18.9	17.5 (37)	28.2 (97)
B. St-L., Gasp.	7.9 (3)	21.2	10.9	19.5 (22)	22.6 (28)
C.N. - N.O.	5.9 (2)	16.3	14.3	12.6 (11)	17.0 (15)
Trois-Riv.	25.0 (20)	27.1	19.7	20.3 (42)	16.3 (33)
PSBGM	7.3 (8)	14.3	12.1	12.9 (15)	14.8 (13)
Qué. autres	17.8 (16)	18.3	19.5	22.7 (81)	14.6 (56)
C. de l'Est	31.7 (13)	21.2	11.0	13.5 (15)	12.9 (15)
CECQ	15.2 (7)	14.3	12.2	23.5 (12)	12.5 (6)
Mtl autres	14.9 (74)	18.4	16.9	16.3 (176)	12.3 (140)
Nord-Ouest	18.2 (2)	11.5	18.5	19.4 (18)	10.2 (9)
Sag., L. St-J.	10.1 (7)	24.7	17.7	14.0 (25)	9.1 (15)
Outaouais	0.0 (0)	9.3	13.2	9.3 (10)	4.7 (5)
PSBGO	0.0 (0)	50.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
Total prov.	15.4 (169)	18.5	16.6	17.1 (464)	14.9 (432)
E. abs. moyen	7.8	4.1	3.0	3.6	4.8
E. proc. moyen	50.5	22.3	18.1	21.3	32.0

Tableau 47 : Personnel enseignant de la maternelle possédant de 2 à 5 ans d'expérience par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
PSBGQ	50.0 (1)	0.0	0.0	50.0 (1)	100.0 (1)
Sag., L. St-J.	43.5 (30)	54.8	53.7	52.0 (93)	51.2 (84)
CECQ	54.3 (25)	51.0	44.9	39.2 (20)	45.8 (22)
Qué. autres	40.0 (36)	47.1	48.9	45.7 (163)	45.4 (174)
C. de l'Est	36.6 (15)	50.0	53.7	46.8 (52)	44.8 (52)
Nord-Ouest	18.2 (2)	53.8	50.0	44.1 (41)	43.2 (38)
Trois-Riv.	41.3 (33)	48.6	55.5	49.3 (102)	41.4 (84)
Outaouais	36.8 (7)	40.7	31.6	40.7 (44)	39.0 (42)
CECM	41.2 (21)	47.1	42.8	40.6 (86)	39.0 (134)
B. St-L., Gasp.	55.3 (21)		57.8	45.1 (51)	38.7 (48)
Mtl autres	42.1 (209)	43.5	42.5	40.0 (432)	36.4 (414)
C.N. - N.O.	47.1 (16)	44.9	38.1	36.8 (32)	33.0 (29)
PSBGM	23.9 (26)	31.3	35.3	37.8 (38)	25.0 (22)
Total prov.	40.7 (447)	45.0	45.1	42.6 (1157)	39.6 (1144)
E. abs. moyen	6.5	4.2	6.8	3.9	4.2
E. proc. moyen	15.9	9.4	15.0	9.2	10.5

Tableau 48 : Personnel enseignant de la maternelle possédant de 6 à 15 ans d'expérience par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Outaouais	42.1 (8)	40.7	44.7	39.8 (43)	35.5 (38)
Nord-Ouest	36.4 (4)	26.9	27.8	32.3 (30)	35.2 (31)
Mtl autres	29.4 (146)	31.3	32.5	36.1 (390)	34.8 (395)
C. de l'Est	22.0 (9)	22.7	31.7	35.1 (39)	34.5 (40)
CECO	17.4 (8)	24.5	26.5	25.5 (13)	33.3 (16)
Sag., L. St-J.	10.1 (7)	14.0	26.5	32.4 (58)	32.3 (53)
PSBGM	40.4 (44)	34.8	32.8	31.0 (36)	31.8 (28)
B. St-L., Gasp.	28.9 (11)	23.1	26.6	31.0 (35)	31.5 (39)
C.N. - N.O.	29.4 (10)	36.7	41.3	46.0 (40)	30.7 (27)
Qué. autres	27.8 (25)	26.8	27.7	26.6 (95)	27.9 (107)
Trois-Riv.	17.5 (14)	19.6	18.2	25.6 (53)	27.1 (55)
CECM	19.6 (10)	30.8	32.7	36.3 (77)	26.7 (92)
PSBGO	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
Total prov.	27.4 (301)	28.7	30.8	33.4 (909)	31.9 (921)
E. abs. moyen	7.3	6.2	5.5	4.8	2.7
E. proc. moyen	26.5	21.5	17.8	14.5	8.5

Tableau 49 : Personnel enseignant de la maternelle possédant de 16 à 35 ans d'expérience par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
PSBGM	22.0 (24)	18.8	19.0	21.6 (25)	22.7 (20)
C.N. - N.O	2.9 (1)	2.0	4.8	3.4 (3)	10.2 (9)
Outaouais	21.1 (4)	9.3	10.5	10.2 (11)	8.4 (9)
Mtl autres	5.6 (28)	6.8	7.9	7.5 (81)	8.1 (92)
Nord-Ouest	9.1 (1)	7.7	3.7	4.3 (4)	6.8 (6)
CECQ	13.0 (6)	10.2	16.3	11.8 (6)	6.3 (3)
Qué. autres	4.4 (4)	7.8	3.9	5.0 (18)	4.2 (16)
CECM	2.0 (1)	5.8	5.7	5.7 (12)	4.1 (14)
Trois-Riv.	6.3 (5)	4.7	6.6	4.8 (10)	3.4 (7)
C. de l'Est	2.4 (1)	4.5	3.7	4.5 (5)	3.4 (4)
B. St-L., Gasp.	5.3 (2)	7.7	4.7	4.4 (5)	3.2 (4)
Sag., L. St-J.	1.4 (1)	5.4	2.0	1.7 (3)	1.8 (3)
PSBGQ	50.0 (1)	50.0	100.0	50.0 (1)	0.0 (0)
Total prov.	7.2 (79)	7.5	7.3	6.8 (184)	6.5 (187)
E. abs. moyen	4.4	1.9	3.3	2.7	2.4
E. proc. moyen	61.7	25.5	45.0	39.7	37.2

Tableau 50 : Personnel enseignant de la maternelle possédant 36 ans et plus d'expérience par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Trois-Riv.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	7.9 (16)
Outaouais	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	6.5 (7)
C.N. - N.O.	0.0 (0)	0.0	1.6	1.1 (1)	3.4 (3)
C. de l'Est	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	2.6 (3)
Qué. autres	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	1.3 (5)
Mtl autres	0.4 (2)	0.0	0.2	0.1 (1)	1.1 (12)
PSBGM	1.8 (2)	0.9	0.9	1.7 (2)	1.1 (1)
Sag., L. St-J.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.6 (1)
CECM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
B. St-L., Gasp.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
Nord-Ouest	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0 (0)
Total prov.	0.4 (4)	0.1	0.2	0.1 (4)	1.7 (48)
E. abs. moyen	0.4	0.2	0.3	0.2	2.0
E. proc. moyen	100.0	200.0	150.0	200.0	117.6

Tableau 51 : Personnel enseignant de la maternelle né au Québec par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
B. St-L., Gasp.	94.7 (36)	98.1	98.4	99.1	98.4 (122)	+3.7	+288.9
Qué. autres	90.0 (81)	95.4	93.5	96.4	96.9 (371)	+6.9	+358.0
Trois-Riv.	90.0 (72)	96.3	96.4	96.6	96.1 (195)	+6.1	+170.8
Sag., L. St-J.	94.2 (65)	93.5	96.6	96.6	95.1 (156)	+0.9	+140.0
Nord-Ouest	54.5 (6)	88.5	92.6	95.7	94.3 (83)	+39.8	+1283.3
CECQ	95.7 (44)	98.0	100.0	98.0	93.8 (45)	-1.9	+ 2.3
C. de l'Est	80.5 (33)	87.9	90.2	91.0	89.7 (104)	+9.2	+215.2
C.N. - N.Q.	82.4 (28)	75.5	81.0	79.3	86.4 (76)	+4.0	+171.4
CECM	82.4 (42)	77.9	78.6	82.1	85.8 (295)	+3.4	+602.4
Outaouais	63.2 (12)	81.5	82.9	84.3	83.2 (89)	+20.0	+641.7
Mtl autres	76.1 (378)	78.5	76.8	80.2	80.5 (914)	+ 4.4	+141.8
PSBGM	41.3 (45)	46.4	46.6	46.6	47.7 (42)	+6.4	- 6.7
PSBGQ	50.0 (1)	100.0	50.0	0.0	0.0 (0)	-50.0	-100.0
Total prov.	77.0 (845)	81.8	82.3	85.5	86.2 (2492)	+ 9.2	+194.9
E. abs. moyen	11.6	8.8	9.6	8.2	5.8		
E. proc. moyen	14.7	10.7	11.5	9.5	6.6		

Tableau 52 : Personnel enseignant de la maternelle né ailleurs au Canada par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGQ	50.0 (1)	0.0	0.0	50.0	100.0 (1)	+50.0	0.0
PSBGM	21.1 (23)	17.0	16.4	19.8	18.2 (16)	- 2.9	-30.4
Outaouais	10.5 (2)	13.0	10.5	13.0	12.1 (13)	+ 1.6	+550.0
C.N. - N.O.	11.8 (4)	16.3	11.1	9.2	6.8 (6)	+ 5.0	+ 50.0
Mtl autres	4.8 (24)	6.6	6.3	5.1	5.2 (59)	+ 0.4	+145.8
C. de l'Est	2.4 (1)	0.0	3.7	1.8	3.4 (4)	+ 1.0	+300.0
CECM	0.0 (0)	1.0	2.5	2.4	2.6 (9)	+ 2.6	-
Nord-Ouest	36.4 (4)	7.7	5.6	3.2	2.3 (2)	-34.1	- 50.0
Sag., L. St-J.	0.0 (0)	2.2	0.7	1.1	1.8 (3)	+ 1.8	-
Trois-Riv.	3.8 (3)	2.8	2.2	1.4	1.0 (2)	- 2.8	- 33.3
Qué. autres	3.3 (3)	0.7	3.5	1.1	0.5 (2)	- 2.8	- 33.3
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
B. St-L., Gasp.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.9	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	6.3 (69)	5.7	5.4	4.5	4.0 (117)	- 2.3	+ 69.6
E. abs. moyen	6.7	4.0	5.6	3.4	2.8		
E. proc. moyen	114.4	86.3	62.6	77.1	76.6		

Tableau 53 : Personnel enseignant de la maternelle né à l'étranger par unité administrative, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
PSBGM	37.6 (41)	36.6	37.1	33.6	34.1 (30)	- 3.5	- 26.8
Mtl autres	19.1 (95)	14.9	16.9	14.7	14.3 (163)	- 4.8	+ 71.6
CECM	17.6 (9)	21.2	18.9	15.6	11.6 (40)	- 6.0	+344.4
C. de l'Est	17.1 (7)	12.1	6.1	7.2	6.9 (8)	-10.2	+ 14.3
C.N. - N.O.	5.9 (2)	8.2	7.9	11.5	6.8 (6)	+ 0.9	+200.0
CECO	4.3 (2)	2.0	0.0	2.0	6.3 (3)	+ 2.0	+ 50.0
Outaouais	26.3 (5)	5.6	6.6	2.8	4.7 (5)	-21.6	0.0
Nord-Ouest	9.1 (1)	3.8	1.9	1.1	3.4 (3)	- 5.7	+200.6
Sag., L. St-J.	5.8 (4)	4.3	2.7	2.2	3.0 (5)	- 2.8	+ 25.0
Trois-Riv.	6.3 (5)	0.9	1.5	1.9	3.0 (6)	- 3.3	+ 20.0
Qué. autres	6.7 (6)	3.9	3.0	2.5	2.6 (10)	- 4.1	+ 66.7
B. St-L., Gasp.	5.3 (2)	1.9	1.6	0.0	1.6 (2)	- 3.7	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	50.0	50.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	16.8 (184)	12.5	12.3	10.1	9.7 (281)	- 7.1	+ 52.7
E. abs. moyen	7.8	7.5	8.2	6.6	4.1		
E. proc. moyen	47.2	58.8	66.8	65.8	49.6		

Tableau 54 : Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme académique seulement, de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
C.N. - N.O.	2.9 (1)	4.1	4.8	3.4	2.3 (2)	-0.6	100.0
CECM	0.0 (0)	0.0	2.5	0.5	1.5 (5)	+1.5	-
Mtl autres	2.8 (14)	3.3	4.2	4.7	1.0 (11)	-1.8	- 21.4
Qué. autres	2.2 (2)	2.0	0.4	0.8	0.5 (2)	-1.7	-
PSBGM	0.9 (1)	0.0	2.6	1.7	0.0 (0)	-0.9	-100.0
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
B. St-L., Gasp.	5.3 (2)	3.8	1.6	0.0	0.0 (0)	-5.3	-100.0
Sag., L. St-J.,	2.9 (2)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	-2.9	-100.0
Trois-Riv.	0.0 (0)	0.9	1.5	1.4	0.0 (0)	0.0	0.0
C. de l'Est	4.9 (2)	1.5	0.0	1.8	0.0 (0)	-4.9	-100.0
Outaouais	0.0 (0)	0.0	1.3	0.9	0.0 (0)	0.0	0.0
Nord-Ouest	9.1 (1)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	-9.1	-100.0
Total prov.	2.3 (25)	2.0	2.3	2.4	0.7 (20)	-1.6	- 20.0
E. abs. moyen	2.1	1.5	1.8	1.8	0.7		
E. proc. moyen	90.7	76.1	69.7	73.8	100.0		

Tableau 55 : Personnel enseignant de la maternelle possédant un diplôme administratif, par unité administrative de 1965-66 à 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	△	% aug.
Mtl autres	0.2 (1)	0.0	0.2	0.5	1.5 (17)	+1.3	+1600.0
Nord-Ouest	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	1.1 (1)	+1.1	-
C. de l'Est	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.9 (1)	+0.9	-
Outaouais	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.9 (1)	+0.9	-
Qué. autres	0.0 (0)	1.3	0.4	0.6	0.3 (1)	+0.3	-
CECM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.3 (1)	+0.3	-
PSBGM	0.9 (1)	0.9	0.9	0.9	0.0 (0)	-0.9	-100.0
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
B. St-L., Gasp.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Sag., L. St-J.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Trois-Riv.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
C.N. - N.O.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	0.2 (2)	0.2	0.2	0.4	0.8 (22)	+0.6	+1000.0
E. abs. moyen	0.2	0.3	0.2	0.3	0.6		
E. proc. moyen	91.8	142.2	93.8	95.3	72.3		

Tableau 56 : Personnel enseignant de la maternelle au secteur public par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.
PSBGM	100.0 (109)	100.0	100.0	100.0 (116)	0.0	+ 6.4
CECM	100.0 (51)	100.0	100.0	100.0 (212)	0.0	-100.0
PSBGO	100.0 (2)	100.0	100.0	100.0 (2)	0.0	0.0
CECO	100.0 (46)	100.0	100.0	100.0 (51)	0.0	+ 10.9
B. St-L., Gasp.	97.4 (37)	98.1	98.4	100.0 (113)	+2.6	+205.3
Sag., L. St-J.	97.1 (67)	97.8	98.0	98.9 (117)	+1.8	+164.2
C. de l'Est	85.4 (35)	90.9	92.7	97.3 (108)	+11.9	+208.6
Outaouais	68.4 (13)	98.1	97.4	97.2 (105)	+28.8	+707.8
Trois-Riv.	91.3 (73)	94.4	93.4	96.6 (200)	+5.3	+173.8
Nord-Ouest	63.6 (7)	92.3	9.44	95.7 (89)	+32.1	+1172.2
Qué. autres	86.7 (78)	91.5	92.2	94.4 (337)	+ 7.7	+ 331.9
Mtl autres	74.4 (370)	78.9	83.4	89.4 (1155)	+15.0	+ 212.4
C.N. - N.O.	94.1 (32)	75.5	77.8	78.2 (68)	-15.9	+ 112.7
Total prov.	84.5 (928)	88.0	90.2	92.8 (2521)	+ 8.3	+ 171.7
E. abs. moyen	10.6	16.2	6.6	13.2		
E. proc. moyen	24.1	19.4	7.3	14.2		

Tableau 57 : Personnel enseignant de la maternelle au secteur privé par unité administrative de 1965-66 à 1968-69.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.
C.N. - N.O.	5.9 (2)	24.5	22.2	21.8 (19)	+15.9	+845.5
Mtl autres	25.6 (127)	21.1	16.6	10.5 (136)	-15.1	+ 6.6
Qué. autres	13.3 (12)	8.5	7.8	5.6 (20)	- 7.7	+ 67.0
Nord-Ouest	36.4 (4)	7.7	5.6	4.3 (4)	-32.1	- 0.1
Trois-Riv.	8.8 (7)	5.6	6.6	3.4 (7)	- 5.4	- 0.03
Outaouais	31.6 (6)	1.9	2.6	2.8 (3)	-28.8	- 49.6
C. de l'Est	14.6 (6)	9.1	7.3	2.7 (3)	-90.0	- 79.7
Sag., L. St-J.	2.9 (2)	2.2	2.0	1.1 (2)	- 1.8	- 1.6
B. St-L., Gasp.	2.6 (1)	1.9	1.6	0.0 (0)	- 2.6	-100.0
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
CECM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
PSBGM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0
Total prov.	15.5 (170)	12.0	9.8	7.2 (196)	-8.3	+ 15.3
E. abs. moyen	10.4	10.8	6.6	5.4		
E. proc. moyen	104.6	65.4	66.8	73.3		

Ce volume doit être rendu à la dernière date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

E D U Q 8170263F

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME III (1)

PERSONNEL DE DIRECTION

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

D
264

E D U Q 8170263F

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME III (1)

PERSONNEL DE DIRECTION

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME III (1)

PERSONNEL DE DIRECTION

TABLE DES MATIERES

		PAGES
LISTE DES TABLEAUX		iii
INTRODUCTION		1 Vol. III (1)
	Evolution des caractéristiques du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69.	
CHAPITRE PREMIER	Analyse de la scolarité	22
CHAPITRE DEUXIEME	Analyse des diplômes administratifs	66
CHAPITRE TROISIEME	Analyse des disparités régionales	100
CHAPITRE QUATRIEME	Analyse des types de personnel de direction	162 Vol. III (2)
	1.0 Effectifs globaux	164
	2.0 Principaux et assistants-principaux	170
	3.0 Administrateurs pédagogiques	195
	4.0 Administrateurs péri-scolaires	215
	5.0 Administrateurs de soutien	236
CONCLUSION		243

ANNEXES

Annexe au Chapitre premier 261

Annexe au Chapitre deuxième 291

Annexe au Chapitre troisième 302

Annexe au Chapitre quatrième 326

- Tableaux sur les administrateurs péri-scolaires 327

- Tableaux sur les administrateurs de soutien 335

- Tableaux sur les administrateurs généraux 343

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page	
1.	Caractéristiques individuelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	15	Vol. III (1)
2.	Caractéristiques individuelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	16	
3.	Qualifications du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	18	
4.	Caractéristiques organisationnelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	20	
5.	Scolarité du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.	23	
6.	Scolarité du personnel de direction selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70	27	
7.	Effectifs du personnel de direction selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70	28	
8.	Proportion des laics (mariés et célibataires) dans le personnel de direction et dans les différentes catégories de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.	29	
9.	Scolarité du personnel de direction selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70	30	
10.	Médiane d'expérience des religieux et des laics dans le personnel de direction et dans le personnel enseignant en 1965-66 et en 1969-70	32	
11.	Moyenne d'âge et d'expérience pour l'ensemble du personnel de direction et pour le personnel de direction de chacune des catégories de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.	33	
12.	Personnel de direction possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70	34	

13. Scolarité du personnel de direction possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . 35

14. Scolarité du personnel de direction selon le lieu de naissance en 1969-70 37

15. Scolarité du personnel de direction selon la langue maternelle en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . 40

16. Répartition procentuelle des catégories de personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . 42

17. Scolarité du personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 43

18. Nature des diplômes du personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 47

19. Diplômes administratifs du personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité en 1965-66 1968-69 et 1969-70 47

20. Nature des diplômes du personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 48

21. Diplômes administratifs du personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . . . 48.

22. Expérience moyenne du personnel de direction selon la nature des diplômes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 50

23. Expérience médiane et âge médian du personnel de direction selon les diplômes administratifs en 1965-66 et 1968-69 50

24. Personnel de direction selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 52

25. Scolarité du personnel de direction selon le secteur en 1965-66 et 1969-70 53

26. Répartition des "16 ans et plus" des "14-15 ans" et des "13 ans et moins" dans chacune des régions administratives en 1969-70 57

27. Scolarité du personnel de direction selon les régions administratives en 1965-66 et 1969-70 . . . 59

28. Scolarité du personnel de direction des sous-régions de Montréal et de Québec en 1965-66 et 1969-70 62

29. Personnel de direction selon le diplôme administratif de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 68

30. Rapport du nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs sur le nombre total d'administrateurs pour 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 69

31. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 71

32. Personnel de direction et diplômés administratifs selon le sexe de 1965-66 à 1969-70 72

33. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70 74

34. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'âge moyen en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 75

35. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'expérience moyenne en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 76

36. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la citoyenneté en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 77

37. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le lieu de naissance en 1965-66 et 1969-70 77

38. Rapport entre le nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs et le nombre total d'administrateurs selon la citoyenneté pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70 78

39. Rapport entre le nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs et le nombre total d'administrateurs selon le lieu de naissance pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70 78

40. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la langue maternelle en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 79

41. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon les catégories du personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 81

42. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 82

42a. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la nature des diplômes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 84

43. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 85

44. Rapport entre le nombre de diplômés administratifs dans le personnel de direction et le nombre total de directeurs selon les secteurs pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70 86

45. Personnel de direction ayant ou non des diplômes administratifs selon les unités administratives en 1965-66 et 1969-70 88

46. Personnel de direction dans chacune des unités administratives, selon qu'il possède ou non un diplôme administratif en 1965-66 et 1969-70 90

47. Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux ayant un diplôme administratif en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 92

48. Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux, ayant un diplôme administratif selon le sexe en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 93

49. Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux, ayant ou non un diplôme administratif selon l'expérience moyenne en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 95

50. Scolarité des administrateurs selon qu'ils possèdent ou non un diplôme administratif en 1967-68 et 1969-70 96

51. Scolarité des enseignants de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire selon qu'ils possèdent ou non un diplôme administratif en 1967-68 et 1969-70 . . 96

52. Personnel de direction ayant un diplôme administratif selon le diplôme le plus élevé de 1967-68 à 1969-70 98

53. Personnel enseignant de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire ayant un diplôme administratif selon le diplôme le plus élevé de 1967-68 à 1969-70 98

54. Effectifs du personnel de direction par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 102

55. Clientèle scolaire (tous niveaux) par région administrative de 1965-66 à 1967-68 104

56. Nombre d'étudiants par directeur, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69 105

57. Les principaux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 110

58. Les assistants-principaux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 112

59. Les administrateurs pédagogiques par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 114

60. Personnel de direction de sexe masculin par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 . . . 117

61A. Rapport laic/religieux (X 100) pour le personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 120

61B. Rapport marié/laic-célibataire (X 100) pour le personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 122

62. Age moyen du personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 125

63. Moyenne d'expérience du personnel de direction par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 127

64. Personnel de direction occupant ce poste à temps partiel, par unité administrative de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70 129

65. Personnel de direction né à l'étranger, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 . . . 132

66. Personnel de direction né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 133

67. Personnel de direction de langue maternelle anglaise par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 137

68. Personnel de direction de langue maternelle autre, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 138

69. Personnel de direction possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 140

70. Personnel de direction possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 142

71. Personnel de direction possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 143

72. Personnel de direction possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 147

73. Personnel de direction possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 150

74. Personnel de direction possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 151

75. Personnel de direction postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70 154

76. Personnel de direction possédant un diplôme administratif, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 156

77. Personnel de direction du secteur privé, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 159

78. Catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 . . . . 165 Vol. III (2)

79. Administrateurs généraux et principaux de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 167

80. Pourcentage d'augmentation annuelle et bi-annuelle chez les différentes catégories de personnel de direction. 169

81. Pourcentage d'augmentation annuelle et bi-annuelle pour les administrateurs généraux et les principaux. 169

82. Proportion des principaux et des assistants-principaux selon le nombre d'élèves dans l'école en 1965-66 à 1968-69 173

83. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le sexe en 1965-66 et 1969-70 . . . 174

84. Effectifs des principaux et assistants-principaux selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 175

85. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70 176

86. Ratio religieux-laics chez les enseignants, les principaux les assistants-principaux et chez l'ensemble du personnel de direction en 1965-66 et 1968-69 . . . 177

87. Age moyen et expérience médiane du personnel de direction des principaux et des assistants-principaux en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 179

88. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70. 180

89. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon la langue maternelle en 1965-66 et 1969-70 180

90. Ratios assistant-principal/principaux selon la langue maternelle en 1965-66 et 1968-69 181

91. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le lieu de naissance en 1965-66 et 1969-70 183

92. Scolarité du personnel de direction, des principaux et des assistants-principaux en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 185

93. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon la nature des diplômes en 1965-66 et 1969-70 187

94. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux possédant des diplômes administratifs en 1965-66 et 1969-70 188

95. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le secteur en 1965-66 et 1969-70 189

96. Raitos assistants-principaux/principaux selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 190

97. Personnel de direction principaux et assistants-principaux selon les unités administratives en 1965-66 et 1969-70 192

98. Ratio assistant-principal/principaux selon les unités administratives en 1965-66 et 1968-69 . . 194

99. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 197

100. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon l'état civil/état de vie en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 198

101. Age moyen et expérience moyenne du personnel de direction et des administrateurs pédagogiques en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 200

102. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 200

103. Les "un an d'expérience" dans chacune des catégories de personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . . . 201.

104. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon la langue maternelle en 1969-70 202

105. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le lieu de naissance en 1969-70 204

106. Scolarité du personnel de direction et des administrateurs pédagogiques en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . . . 204.

107. Proportion des "14 ans et plus" de scolarité dans les différentes catégories de personnel de direction en 1969-70 205

108. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon la nature du diplôme en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 207

109. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques possédant des compétences administratives en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 208

110. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 209

111. Proportions des administrateurs pédagogiques dans le secteur public et privé en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 210

112. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon les régions administratives en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 212

113. Proportion des administrateurs pédagogiques parmi l'ensemble du personnel de direction dans chacune des régions administratives, en 1969-70 213

114. Proportion des administrateurs pédagogiques parmi l'ensemble du personnel de direction dans chacune des sous-régions de Montréal et de Québec en 1969-70 214

115. Personnel (administrateurs et autres professionnels) de chacun des services péri-scolaires en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 218

116. Ratio administrateur/autres professionnels pour chacun des services péri-scolaires en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 220

117. Ratio personnel (administrateur et autres professionnels de chacun des services péri-scolaires) - étudiants en 1966-67 et 1968-69 222

118. Les administrateurs de soutien selon les services en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 238

INTRODUCTION

L'objectif de ce volume est de dégager le portrait, sous plusieurs facettes, du personnel de direction entre les années 1965-66 et 1969-70. Or, ce portrait peut comporter de nombreux aspects; on peut même dire qu'il y a autant de facettes qu'il y a de caractéristiques susceptibles d'être utilisées. Evidemment, il ne s'agit pas d'employer toutes ces variables; il nous faut donc délimiter notre aire d'analyse.

Par ailleurs, ce portrait, bien qu'intéressant à constituer, n'a de valeur que s'il est rattaché à des problèmes précis. Il nous faudra donc privilégier certaines caractéristiques et les examiner plus attentivement à l'aide d'autres variables susceptibles de leur donner une signification.

Afin de ne retenir que les variables les plus pertinentes, nous nous sommes servis de différents instruments: les conclusions de notre analyse préliminaire, certaines recommandations du Rapport Parent, la dernière convention collective des enseignants, et enfin les normes administratives et les politiques existantes ou en voie de développement. Parmi les nombreux problèmes susceptibles d'être analysés, nous en avons retenu quatre (4) touchant les aspects suivants qui nous semblaient importants:

1. Les différents types de personnel de direction
2. La scolarité du personnel de direction

3. Les diplômes administratifs du personnel de direction

4. Les disparités régionales (régions administratives)

Dans les lignes qui suivent nous allons essayer de dégager l'importance de ces problèmes.

1. Différents types de personnel de direction

Lors de l'examen des différents codes de service où se retrouve ce personnel de direction nous nous sommes aperçus de l'hétérogénéité des services dans lesquels oeuvrait le personnel. Craignant pour le manque de précision d'une analyse qui ne s'en tiendrait qu'à une étude globale de ce personnel, nous avons résolu de procéder à une catégorisation du personnel de direction.

De façon plus précise, le problème se présente ainsi; nous sommes en présence d'un personnel où tous les individus ont un travail de même nature: un travail d'ordre administratif. Par contre, ce travail s'exerce dans des services différents. Certains de ces services sont relativement nouveaux, d'autres plus anciens; certains de ces services requièrent des individus dont les caractéristiques (âge, expérience, scolarité) sont différentes des caractéristiques d'individus oeuvrant dans d'autres services. Enfin, les divers services ne supposent pas toujours la même proximité de l'élève.

Notre première idée était de créer des catégories de personnel de direction selon un continuum de proximité de l'élève. Toutefois, le manque d'univocité des codes de fonctions nous a forcé à procéder autre-

ment. A titre d'exemple, le même code[1] regroupe ensemble et le président de la commission scolaire et le supérieur et la directrice de l'école d'infirmières.

Face à cette difficulté nous avons opté pour une catégorisation qui repose sur le regroupement des services. Grosso modo, dans la liste des services décrits dans les manuels de codification de SIMEQ, on remarquera qu'un certain nombre de services sont orientés vers la satisfaction de besoins d'ordre affectif et social (péri-scolaire); d'autres enfin s'attachent au bon fonctionnement matériel de l'école (services de soutien). Un tel type de regroupement nous a donné les catégories suivantes :

- <u>L'administrateur général</u>: c'est l'individu dont le travail se situe au niveau de l'élaboration des grandes lignes de la politique administrative et de la mise à exécution des projets approuvés par les commissaires.

- <u>L'administrateur pédagogique</u>: c'est l'individu dont le travail se situe au niveau de la direction, de la planification, du contrôle et de la coordination des différents services pédagogiques.

- <u>L'administrateur des services péri-scolaires</u>: c'est l'individu en charge des différents services professionnels offerts aux étudiants comme compléments aux services pédagogiques.

---

(1) Nous parlons de codes qui peuvent être retrouvés dans les manuels de codification des fonctions de SIMEQ. Ici, il s'agit du code (20-15)

- L'administrateur de soutien[1]: c'est l'individu en charge des différents services non professionnels offerts aux étudiants.

- Le principal et l'assistant-principal: ces deux dernières fonctions nous ont causé certains problèmes. On les classe parfois dans l'administration générale, parfois dans l'administration pédagogique. Face à cette ambiguité et considérant qu'ils regroupent une bonne partie du personnel de direction, nous n'avions d'autres choix que d'en faire une catégorie distincte. De plus, le fait que les individus de ces deux fonctions soient ceux qui se situent le plus près des élèves nous incite à les distinguer des autres types de personnel de direction. Enfin, en vertu du fait que les individus que l'on rencontre comme principaux ont des caractéristiques individuelles différentes des assistants-principaux même si la nature de leur travail est assez semblable, nous faisons une distinction entre ces deux fonctions.

Nous avions déjà constaté lors d'analyses antérieures, une ressemblance entre l'évolution des qualifications du personnel de direction et du personnel enseignant. Cette ressemblance semblait due au fait que les enseignants constituent une sorte de réservoir pour les directeurs. Toutefois, ces mêmes enseignants lorsqu'ils accèdent aux postes de direction semblent se cantonner dans des postes bien précis: la direction de l'éco-

---

(1) Le personnel de soutien est également appelé personnel de gérance dans les nouveaux documents du M.E. sur "La politique administrative et salariale".

le et l'assistance à la direction de l'école[1]: ces deux groupes d'individus sont parmi les plus importants numériquement parlant. C'est d'ailleurs chez eux qu'on rencontre le plus de ressemblance avec les enseignants. Ce sont également eux, peut-on croire, qui influencent le plus, en vertu de leur nombre, les qualifications des directeurs pour les faire se rapprocher des qualifications des enseignants.

Toutefois, les principaux et les assistants-principaux ne suffisent pas à épuiser le personnel de direction. Alors qu'ils ont surtout tendance à ressembler aux enseignants, les autres membres de la direction se rapprochent beaucoup plus du personnel appelé communément "personnel de compétences professionnelles".

On peut penser que les principaux et les assistants-principaux sont plus âgés et plus expérimentés que les autres individus regroupés sous le vocable personnel de direction: d'une part, parce qu'ils sont issus du personnel enseignant et qu'ils en émergent après un certain nombre d'années d'expérience; d'autre part, à cause de la nouveauté des services où se retrouvent les autres membres de la direction.

On peut penser également qu'un certain nombre d'individus dans ce personnel sont relativement plus scolarisés que les autres: par exemple les administrateurs de services comme la psychologie, l'orientation professionnelle, la pastorale. . . De même, il est fort plausible de croire que les administrateurs de soutien sont plus faiblement scolarisés.

---

(1) Il faudrait également tenir compte de certains postes comme celui de coordonnateur de matières; toutefois, ces postes ne sont occupés qu'à 50% du temps. Or, jusqu'en 1968-69, ces individus sont classés chez les enseignants par SIMEQ; ce n'est qu'en 1969-70 qu'ils apparaîtront dans le personnel de direction.

2. Scolarité du personnel de direction

Un des problèmes les plus cruciaux du système d'enseignement de la province de Québec est la qualification de ses membres. Avec le développement des services administratifs dans le domaine de l'éducation, on peut également se poser le problème des qualifications pour le type de personnel en charge de ces services. Toutefois, pour la période étudiée, il n'existe pas de critères précis et identifiables dans les règlementations du Ministère de l'Education en ce qui concerne les qualifications requises pour accéder aux postes de direction.

Jusqu'à tout récemment, ce qu'on voyait dans les "offres d'emplois" des journaux pour les postes administratifs étaient des critères empruntés au personnel enseignant. A cet effet, on sait que pour le personnel enseignant, on a défini à la suite du Rapport Parent des normes précises dans les règlements quatre (4) et cinq(5) du Ministère de l'Education. Nous serions donc justifiés d'utiliser ces mêmes critères pour évaluer les qualifications des membres de la direction.

Par ailleurs, le Ministère de l'Education a publié récemment des documents[1] portant sur sa "politique administrative et salariale" dans lesquels sont définis les critères d'admissibilité à l'exercice des fonctions administratives. Dans tous les cas, à l'exception du personnel de soutien où il n'y a aucun critère défini, et des principaux et assistants-principaux de l'élémentaire où on exige quinze (15) ans de scolarité, on

---

(1) Ministère de l'Education, "La politique administrative et salariale", documents # 1 et 2, 25 janvier 1972.

propose comme minimum un diplôme universitaire équivalent à seize (16) ans de scolarité. Même si ces critères n'existaient pas pour la période que nous considérons, nous les utiliserons quand même, comme des outils nous aidant à interpréter les résultats portant sur la scolarité des directeurs.

C'est donc avec l'ensemble de ces éléments que nous aborderons l'étude des qualifications du personnel de direction.

Lors de l'étude qui a donnée lieu au Rapport Parent, on avait constaté la faiblesse évidente des qualifications du personnel des institutions d'enseignement du Québec. Nous chercherons ici à évaluer l'évolution de la situation entre 1965-66 et 1969-70. Nous pourrons connaître le nombre exact de ceux qui ont "16 ans et plus", "14-15 ans" et "13 ans et moins" de scolarité, de même que l'évolution dans le temps de leurs principales caractéristiques. Nous serons également en mesure de voir s'il semble y avoir une évolution dans les critères de promotion en ce qui a trait à la scolarité des candidats aux divers postes administratifs.

Une attention toute spéciale sera portée aux relations existant entre la variable diplôme le plus élevé (scolarité) et nature des diplômes. On sait, en effet, qu'en plus de préconiser une hausse générale de la scolarité, les membres de la Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province de Québec ont valorisé la possession de diplômes à la fois pédagogique et académique. Nous serons ainsi en mesure d'évaluer les progrès réalisés depuis 1965-66.

3. Diplômes administratifs du personnel de direction

On a déjà fait remarquer que les qualifications du personnel de direction suivaient à peu près les mêmes tendances que celles du personnel enseignant. Ceci s'explique en partie par le fait que les enseignants constituent le réservoir où l'on puise un des types de personnel de direction. En effet, l'expérience dans l'enseignement semble être un des critères d'accessibilité à certains postes administratifs[1].

Par ailleurs, on peut se demander s'il ne serait point normal que l'on rencontre, chez les membres de la direction, un type de qualification propre au travail qu'ils ont à effectuer, lequel travail est sensiblement différent de celui des enseignants. Deux faits bien précis orientent notre réflexion dans ce sens; d'une part, il est de plus en plus courant de rencontrer dans les universités des programmes de formation des enseignants. D'autre part, la complexité de plus en plus poussée des institutions d'enseignement impose aux officiers scolaires d'aborder les problèmes de gestion de façon plus systématique. Les qualifications administratives constituent dans ce contexte un élément important des qualifications de ce personnel. Il convenait donc de créer une variable susceptible de cerner cette réalité.

C'est à l'aide de la variable "diplômes administratifs" que nous pourrons constituer le portrait de cette sous-population qui possède des qualifications administratives. Nous pourrons également comparer le portrait de ce sous-groupe à l'ensemble du personnel de direction. Une at-

(1) Convention collective des enseignants (30 juin 1968 au 1er juillet 1970), p. 30 (5-8.08).

tention particulière sera portée aux relations qui existent entre cette variable et les autres variables scolarité: diplôme le plus élevé, nature des diplômes.

Enfin, une comparaison sera tentée avec le personnel enseignant qui possède des qualifications administratives. En effet, si la tendance à recruter le personnel de direction chez les enseignants persiste, il apparaît important de retrouver chez le personnel enseignant un certain nombre d'individus avec des diplômes administratifs les rendant aptes à accéder aux postes administratifs. Autant il est important d'avoir un personnel de direction qualifié, autant il importe d'avoir une réserve adéquate. Toutefois, on ne peut que s'étonner de ne pas retrouver dans les documents du M.E. portant sur sa "politique administrative et salariale" et définissant les critères d'accessibilité aux postes de direction pour les années à venir, l'exigence d'une qualification administrative.

4. Les disparités régionales

L'objectif premier de cette partie est l'examen des différences pouvant exister dans les régions de la province et leur évolution dans le temps. En effet le but premier de la réforme scolaire au Québec est la démocratisation de l'enseignement. Un des éléments d'une vraie démocratisation est l'élimination des disparités régionales. Avec la variable

"régions administratives", nous sommes en mesure de saisir ce phénomène[1]: nous pourrons examiner, entre les régions, les différences dans les qualifications et les autres caractéristiques du personnel administratif.

Nous pourrons examiner l'influence de la réforme scolaire sur les disparités régionales d'un point de vue quantitatif d'abord. L'analyse de l'évolution des effectifs globaux, plus particulièrement par catégorie de personnel administratif, nous permettra de voir dans quelle mesure le nombre de directeurs s'adapte à l'accroissement de la clientèle scolaire, dans chacune des régions (ou unités). Elle nous permettra en même temps de vérifier à l'échelle de chaque région l'influence du regroupement scolaire d'une part, et de l'extension des services administratifs d'autre part.

Nous essaierons aussi de cerner et de voir évoluer les disparités régionales du point de vue qualitatif. Est-ce que les directeurs âgés et expérimentés se concentrent dans certaines régions? Y a -t-il des régions favorisées du point de vue de la scolarité de ses administrateurs?

On peut présumer que la promotion de l'école faite depuis le Rapport Parent et l'amélioration générale des conditions salariales dans le domaine de l'éducation ont joué dans le sens d'une augmentation aussi générale de la qualité du personnel attiré dans ce secteur d'activité. Il

---

(1) La définition des régions administratives retenue est celle du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Gouvernement du Québec. Cependant en raison de la forte concentration de population dans les régions de Montréal et de Québec, nous avons créé la variable "unités administratives", qui subdivise ces deux régions en trois sous-régions chacunes. Ainsi la région administrative de Montréal comprend les unités de "Montréal autres", de la CECM et de la PSBGM. Celle de Québec se subdivise en "Québec autres", CECQ et PSBGQ.

n'est pas certain cependant que ces facteurs aient contribué à la réduction des disparités régionales, étant donnée la présence d'autres facteurs, non monétaires ceux-là. D'une part, les régions urbaines présentent de plus grands avantages pour l'éducation, le loisir, le transport, etc. ... D'autre part, il est permis de penser que ces mêmes régions ont fait plus rapidement la réforme scolaire. Dès lors, si le jeu "normal" des forces d'attraits en présence tend à créer des disparités, des inégalités, il n'est pas sûr qu'il ne faille pas créer d'autres forces d'attraits (salaire) qui fassent équilibre avec les premières.

Dans l'analyse de ces quatre (4) problèmes[1], nous voulons attacher une attention particulière à d'autres questions toutes aussi importantes: y-a-t-il discrimination sexuelle (mise en relation de la variable sexe)? Y-a-t-il chez le personnel religieux une forte propension à occuper les postes de direction comparativement aux autres catégories d'état de vie (mise en relation des variables état civil/état de vie). Y-a-t-il rajeunissement ou vieillissement du personnel de direction et des différentes sous-populations (analyse des variables âge et expérience).

L'étude qui suit est descriptive: nous essaierons de dégager certains traits de la physionomie du personnel de direction. Cependant, ce portrait se veut également évolutif, en ce sens, notre étude sera dia-

---

(1) Bien sûr, il existe encore bien d'autres problèmes importants: 1° perfectionnement obtenu et postulé, 2° mobilité interne et externe, 3° commissions scolaires régionales et locales, etc. . . Ces problèmes ne seront toutefois pas analysés ici. On pourra retrouver les raisons qui nous ont amenés à agir ainsi dans CAPIEQ, Volume I.

chronique. La période étudiée s'étend entre 1965-66 et 1969-70 inclusivement. Toutefois, pour des raisons techniques, l'analyse évolutive ne pourra être faite rigoureusement que sur les quatre (4) premières années[1]. Nous tiendrons cependant compte de l'année 1969-70 pour voir si elle confirme ou infirme les tendances décelées pour les années antérieures. Enfin, tout au long de l'analyse certaines interprétations et explications seront tentées; en ce sens, cette étude n'est pas purement descriptive.

---

(1) On l'a déjà souligné auparavant l'année 1969-70 devra faire l'objet d'un traitement spécial étant donné le changement de codification survenu à SIMEQ en 1969-70 qui a fait passer plus de 2000 enseignants chez le personnel de direction. Il est inutile de dire que cette situation a eu des conséquences certaines sur les données de 1969-70 qui rendent impossibles une analyse évolutive sur cinq ans.

EVOLUTION DES ADMINISTRATEURS (1965-66 A 1969-70)

De 1965-66 à 1968-69, le personnel de direction s'est accru de 26.3% passant de 6,068 individus en 1965-66 à 7,666 en 1968-69. En 1969-70 à la suite, en partie, d'un changement de codification[1] qui a affecté plus de deux milles membres du système d'enseignement québécois, on retrouve 9,920 membres de la direction.

Le terme personnel de direction est une notion large qui recouvre plusieurs types d'administrateurs: les administrateurs généraux (trésorier, directeur général. .), pédagogiques (coordonnateurs, directeurs de l'enseignement. .), péri-scolaires (orienteurs, psychologues. .), et de soutien (directeurs des transports, du logement. .) ainsi que les principaux et les assistants-principaux. Parmi ces catégories ce sont les principaux en 1965-66 et les administrateurs pédagogiques en 1969-70 qui regroupent le plus d'individus. Pour leur part, les administrateurs péri-scolaires et le soutien ne regroupent qu'une infime partie des directeurs. Enfin, les assistants-principaux et les administrateurs généraux regroupent à peu près le même nombre d'individus. Pour 1969-70, la répartition procentuelle des différents types d'administrateurs est la suivante:

	%	Effectifs
Administrateurs pédagogiques	44.4	4,408
Principaux	32.6	3,229
Assistants-principaux	10.7	1,062
Administrateurs généraux	8.2	810
Administrateurs péri-scolaires	2.6	261
Administrateurs de soutien	1.4	140
Total	100.0	9,920

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 89-91

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES

De 1965-66 à 1969-70, on observe tout d'abord trois grandes tendances chez le personnel de direction:

1° Masculinisation;
2° Laicisation;
3° Rajeunissement;

1° Le personnel de direction compte de plus en plus d'hommes; en 1965-66, il en regroupait 52.8%, en 1968-69, on en dénombrait 62.6% et en 1969-70 on en retrouve 65.1% (tableau 1, A)

2° Le personnel de direction compte de plus en plus de laics; 50.8% en 1965-66, 68.8% en 1968-69 et 74.5% en 1969-70. Parmi les laics, ce sont les gens mariés qui sont les plus nombreux (tableau 1, B)

3° Le personnel de direction rajeunit et son expérience diminue (tableau 1, C et tableau 2, A); les moyennes d'âge et d'expérience rendent d'ailleurs très bien cette situation. Par ailleurs, on notera au tableau 1, C, la tendance à choisir de moins en moins d'administrateurs à leur première année d'expérience dans le système scolaire.

	Age	Expérience
1966-67[1]	43.7	20.6
1968-69	42.4	18.3
1969-70	40.2	17.2

(1) Nous n'avons pu obtenir de moyennes précises pour 1965-66.

Tableau 1: Caractéristiques individuelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SEXE					
Masculin	52.8	56.7	60.0	62.6	65.1
Féminin	46.1	42.6	39.5	37.3	34.7
Indét.	1.1	0.7	0.5	0.1	0.2
B- ETAT CIVIL/ETAT DE VIE					
Marié	38.8	43.4	49.4	54.6	59.1
Célib.	12.6	13.0	14.2	14.2	15.4
Religieux	46.2	41.7	34.5	29.8	23.2
Autres	2.4	1.8	1.8	1.3	2.3
C- EXPERIENCE					
1 an	4.9	3.9	2.9	2.7	1.0
2 - 5	6.4	8.6	8.8	9.8	10.1
6 - 15	26.4	24.8	29.3	32.0	34.7
16 - 35	50.1	51.0	49.6	47.6	38.8
36 ans +	11.7	11.4	9.4	7.8	5.5
Indét.	0.4	0.3	0.04	0	9.8
TOTAL	100.0 (6068)	100.0 (6434)	100.0 (7279)	100.0 (7666)	100.0 (9920)

A part ces grandes tendances, on remarquera que le personnel de direction travaille à temps plein (tableau 2,B) qu'il est de langue maternelle française (tableau 2, C) et enfin qu'on y retrouve de plus en plus de citoyens canadiens (tableau 2, D) et de gens nés au Québec (tableau 2, E).

Tableau 2: Caractéristiques individuelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - AGE					
24 ans -	1.9	3.0	1.8	1.6	3.0
25 - 29	6.6	8.0	9.6	11.0	15.4
30 - 44	39.3	40.1	44.1	46.5	47.3
45 - 59	42.9	41.7	37.9	35.3	30.2
60 ans +	9.3	7.1	6.6	5.6	4.2
B - STATUT D'EMPLOI*					
Temps plein	-	93.7	95.6	96.1	96.9
Temps partiel	-	3.5	2.6	3.5	1.9
Indét.	-	2.8	1.8	0.04	1.2
* Données non disponibles en 1965-66					
C - LANGUE MATERNELLE					
Française	85.2	86.7	85.9	86.7	83.2
Anglaise	12.1	11.5	12.0	11.6	14.5
Autre	2.7	1.8	2.1	1.7	2.2
D - CITOYENNETE					
Canadienne	89.2	94.8	96.1	97.1	95.3
Autre	10.8	5.2	3.9	2.9	4.7
E - LIEU DE NAISSANCE					
Québec	82.2	88.0	87.9	89.1	85.5
Ailleurs au Canada	5.5	5.0	5.6	5.3	6.3
A l'étranger	12.3	7.0	6.5	5.6	8.2
TOTAL	100.0 (6068)	100.0 (6439)	100.0 (7279)	100.0 (7666)	100.0 (9920)

- SCOLARITE

Pour ce qui est de la scolarité (diplôme le plus élevé), elle s'est sensiblement améliorée. En 1965-66, on comptait 32.3% de "16 ans et plus" alors qu'on en retrouve 39.6% en 1968-69 et 46.5% en 1969-70. Si l'on s'attarde aux "14 ans et plus" de scolarité, ceux-ci passent de 56% en 1965-66 à 65.1% en 1968-69 et à 81.6% en 1969-70. Enfin, alors qu'en 1965-66, on comptait plus du tiers des directeurs avec une scolarité de "13 ans et moins", il n'en reste plus que le quart en 1969-70 (tableau 3, A).

Quant au type de formation (nature des diplômes), on remarque que les directeurs tendent de plus en plus à allier une formation pédagogique et académique: 56% en 1965-66, 70% en 1968-69 et 84% en 1969-70. Quant à la formation exclusivement pédagogique, elle est de moins en moins présente. Enfin, ceux qui possèdent une formation uniquement académique restent stables, environ 6% pour toute la période (tableau 3, B).

Les qualifications administratives pour leur part, même si elles sont de plus en plus recherchées, restent le fait de très peu de directeurs: 15.3% en 1969-70 (tableau 3, C).

Tableau 3 : Qualifications du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - DIPL. LE PLUS ELEVE					
16 ans +	32.3	35.0	37.4	39.6	46.5
14 - 15	23.7	25.7	25.8	25.5	25.1
13 ans -	37.2	32.1	29.9	27.9	25.5
Indét.	6.8	7.3	6.9	7.0	2.9
B - NATURE DES DIPLOMES					
Péd.	34.4	26.4	23.7	21.2	8.2
Péd. + Acad.	56.0	64.3	67.6	70.0	84.0
Acad.	6.7	6.4	5.7	6.2	6.3
Indét.	2.8	2.9	2.9	2.6	1.6
C - DIPLOME ADMINISTRATIF					
Oui	3.2	6.5	10.3	13.2	15.3
Non	95.7	92.2	88.8	84.3	82.7
Indét.	1.1	1.2	0.9	2.5	1.9
Total	100.0 (6068)	100.0 (6439)	100.0 (7279)	100.0 (7666)	100.0 (9920)

- CARACTERISTIQUES ORGANISATIONNELLES

Les données du tableau 4, A montrent un net accroissement du secteur public et une baisse absolue du secteur privé. Cette situation est directement reliée à la disparition des collèges classiques et à la fusion de certaines institutions privées au secteur public.

Enfin la répartition du personnel de direction selon les unités administratives laisse voir une nette concentration à Montréal où on retrouve à peu près 50% des effectifs. Vient ensuite la région de Québec qui accapare toujours un peu plus de 15% des membres de la direction. Enfin, aucune des autres régions ne regroupent plus de 10% des effectifs et parmi celles-ci seules Trois-Rivières (7.3%) et Saguenay - Lac St-Jean (5.8%) regroupent plus de 5% des directeurs (tableau 4, B). A l'intérieur des régions de Montréal et de Québec, ce sont les sous-régions de "Montréal autres"[1], de "Québec autres"[2] et de la CECM qui regroupent le plus de directeurs.

---

(1) La sous-région "Montréal autres" est constituée de la région administrative de Montréal amputée de la CECM et de la PSBGM.

(2) La sous-région "Québec autres" est constituée de la région administrative de Québec moins la CECQ et la PSBGQ.

Tableau 4 : Caractéristiques organisationnelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SECTEUR					
Public	77.8	80.3	87.2	89.1	89.7
Privé	21.9	19.5	12.6	10.5	9.7
Indét.	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5
B - UNITES ADMINISTRATIVES					
Mtl autres	36.6	37.0	37.2	37.7	37.2
PSBGM	3.2	2.7	2.6	2.4	3.5
CECM	10.4	10.2	11.1	11.0	12.9
Total Mtl	50.2	49.9	50.9	51.1	53.5
Qué. autres	15.3	16.0	14.5	14.9	13.[illegible]
PSBGQ	0.08	0.06	0.04	0.06	0.1
CECQ	1.8	1.7	1.6	1.7	2.0
Total Qué.	17.1	17.7	16.1	16.6	15.7
B. St-L., Gasp.	4.3	4.7	4.6	4.7	4.2
Sag. L. St-J.	6.5	6.2	6.7	6.1	5.8
Trois-Riv.	8.7	8.8	8.2	7.9	7.3
C. de l'Est	4.3	4.0	4.2	4.1	4.3
Outaouais	3.7	3.7	4.0	4.4	4.3
Nord-Ouest	2.7	3.0	3.4	3.4	3.2
C.-N. - N.Q.	1.7	1.8	1.9	1.6	1.7
TOTAL	100.0 (6068)	100.0 (6439)	100.0 (7279)	100.0 (7666)	100.0 (9920)

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE DE LA SCOLARITE

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

L'analyse des effectifs du personnel de direction vient de nous montrer qu'entre 1965-66 et 1968-69, le personnel de direction avait augmenté de 26.3%. Ici, nous voulons reprendre cette augmentation à la lumière des catégorie de scolarité et essayer d'analyser l'accroissement des différentes catégories.

Trois remarques s'imposent toutefois avant de commencer: premièrement, en raison du changement de codification en 1969-70[1], seules les quatre premières années de la période sont comparables; ces quatre premières années ne comprennent aucun membre du personnel de direction qui exerce également une fonction d'enseignants. C'est donc dire que de 1965-66 à 1968-69, notre population de directeurs est sous-dénombrée. Deuxièmement, l'année 1969-70 pour sa part comprend tout le personnel de direction même ceux qui exercent une fonction d'enseignant; même si elle n'est pas comparable aux autres années, elle n'en constitue pas moins un point de repère intéressant qui nous permet de confirmer ou d'infirmer l'évolution des quatre années précédentes. Troisièmement, l'influence de ce changement de codification se vérifie en comparant les données de 1968-69 avec celles de 1969-70; dans le cas de la variable "diplôme le plus élevé", on remarquera que les trois catégories de scolarité ont été touchées; on notera toutefois que les changements sont beaucoup plus importants chez les "16 ans et plus" de scolarité. Comme on le verra plus loin, une bonne partie des individus touchés par ce changement de codification étaient

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 89-91

des coordonnateurs de matières[1], c'est-à-dire des individus en moyenne, hautement scolarisés dans la matière où ils sont impliqués.

Le tableau 5, nous donne l'évolution des différentes catégories de scolarité. En 1965-66, ce sont les "13 ans et moins" qui regroupent le plus d'individus (37.2%). Dès l'année suivante cependant, ils sont dépassés par les 16 ans et plus. Par la suite, l'écart entre les proportions de ces deux groupes va toujours en s'agrandissant en faveur des "16 ans et plus". Pendant ce temps, les 14-15 ans sont stables au niveau de leur représentation relative.

Tableau 5 : Scolarité du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
16 ans +	32.3 (1958)	35.0 (2251)	37.4 (2720)	39.6 (3035)	+7.3	46.5
14-15 ans	23.7 (1436)	25.7 (1657)	25.8 (1876)	25.5 (1952)	+1.8	25.1 (2494)
13 ans -	37.2 (2256)	32.1 (2064)	29.9 (2179)	27.9 (2142)	-9.3	25.5 (2532)

Ainsi, la scolarité du personnel de direction a augmenté de façon sensible durant la période que nous étudions: en 1965-66, 56% de ce personnel a plus de 13 ans de scolarité, en 1968-69, 65.1% et enfin, en 1969-70, 71.6%.

(1) Voir Chapitre Quatrième, p.196, note au bas de la page.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Toutefois, tout comme pour l'analyse de la scolarité du personnel enseignant, il nous faut un cadre pour situer ces évènements et leur donner leur signification. Pour la période que nous considérons, les seuls critères définis concernent le personnel enseignant et exigent au moins une scolarité de 14 ans pour enseigner[1].

Par ailleurs, le Ministère a publié récemment des textes sur sa "politique administrative et salariale"[2] où il est fait mention d'une exigence d'au moins 16 ans de scolarité pour accéder aux postes de direction sauf dans le cas des principaux et assistants-principaux de l'élémentaire à qui on demande 15 ans de scolarité. Cependant, la non validité de la variable niveau d'enseignement[3] qui nous empêche de bien cerner le personnel de ce niveau d'une part, et nos catégories de scolarité qui ne nous permettent pas de connaître le nombre exact de 15 ans de scolarité d'autre part, font en sorte que l'analyse qui suit est axée tout d'abord sur les "16 ans et plus" de scolarité puis sur les "14-15 ans". Il en résulte que nous nous en tiendrons à des remarques générales comme celles qui suivent pour l'année 1969-70.

- près de 50% du personnel de direction a "16 ans et plus" de scolarité contre 32.3% en 1965-66,
- 75% des directeurs ont plus de 13 ans de scolarité contre 56% en 1965-66,
- 25.5% des directeurs ont encore 13 ans et moins de scolarité en 1969-70.

---

(1) Règlements 4 et 5 du M.E.

(2) Ministère de l'Education, "La politique administrative et salariale", document # 2, 25 janvier 1972.

(3) CAPIEQ, Volume I, Annexe Manuel technique, pp. 171-172.

Comme le personnel de direction, du moins une partie de celui-ci, est issu du personnel enseignant, il faut comprendre que l'augmentation de la scolarité des directeurs est liée en partie à l'accroissement de la scolarité des enseignants; il faut également attribuer une certaine part au perfectionnement des administrateurs. D'autre part, si l'on pouvait analyser la scolarité des directeurs par niveaux d'enseignement, on s'apercevrait probablement que le personnel de direction des niveaux élémentaire et maternelle est moins scolarisé que le personnel des niveaux supérieurs tout comme les enseignants de la maternelle et de l'élémentaire sont également moins qualifiés. Cette situation ne s'explique pas seulement par le fait que les exigences à ces niveaux sont moindres mais également parce qu'on a toujours considéré ces niveaux comme qualitativement inférieurs.

Enfin, signalons que nous attacherons une importance spéciale aux "13 ans et moins", lorsque nous croiserons la variable "diplôme le plus élevé" avec les variables "âge et expérience"; à ce sujet, nous faisons l'hypothèse que les directeurs faiblement scolarisés sont âgés et passablement expérimentés.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.1 Sexe

Pendant que la proportion des hommes augmente dans le personnel de direction, celle des femmes diminue. A mesure qu'on avance dans le temps, l'écart entre la représentation des hommes et des femmes s'agrandit. Ainsi alors qu'en 1965-66, on avait à peu près 5 hommes pour 5 femmes, en 1968-69, on est rendu à 6 hommes pour 4 femmes et en 1969-70, il semble que l'on tende vers le rapport 7 hommes pour 3 femmes[1]. Face à cette situation, on peut se demander comment évolue la scolarité des hommes et des femmes.

Le tableau 6 répond à cette question en nous montrant que autant chez les hommes que chez les femmes la proportion de "16 ans et plus" a augmenté entre 1965-66 et 1968-69. Chez les "13 ans et moins", les résultats nous montrent que pendant que les hommes accusent une baisse relative, les femmes subissent une baisse absolue; toutefois, il n'en demeure pas moins que les femmes possédant "13 ans et moins" de scolarité constituent la plus grosse proportion du personnel de direction de sexe féminin alors que chez les hommes ce sont les "16 ans et plus" qui se caractérisent ainsi. Quant aux "14-15 ans", alors qu'ils occupaient une place plus importante chez les hommes que chez les femmes en 1965-66, en 1969-70, leur représentation est presque identique chez les deux sexes.

Il s'en suit qu'à mesure que le personnel de direction se masculinise, il se scolarise. Toutefois, les femmes participent également à cette hausse de scolarité par des hausses absolues dans les catégories supérieures de scolarité et par une baisse absolue chez les "13 ans et moins".

---

(1) Voir effectifs globaux, p.15

Dans un premier temps, on serait porté à croire que s'il y a plus d'hommes dans le personnel de direction, c'est parce que ceux-ci sont plus scolarisés; cette affirmation se vérifie d'ailleurs chez les trois catégories de scolarité. Cependant, lorsque l'on considère la répartition des effectifs selon le sexe dans la catégorie "13 ans et moins" de scolarité, on s'aperçoit qu'il y a de moins en moins de femmes avec une telle scolarité alors qu'on note chez les hommes une hausse absolue. Bref, si on est justifié de prendre les hommes parce qu'ils présentent des qualifications plus élevées, il apparaît significatif de constater qu'à scolarité faible mais égale les hommes ont de plus en plus de chance d'être choisis. Cette constatation a également été faite chez le personnel enseignant au niveau secondaire. Il ressort de ces observations aux différents niveaux que c'est l'ensemble du système d'enseignement qui est en train de se masculiniser. On peut dès lors se demander les conséquences d'une telle évolution.

Tableau 6 : Scolarité du personnel de direction selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	H	F	H	F	H	F
16 ans +	42.6 (1364)	20.6 (577)	49.2 (2361)	23.5 (673)	55.2 (3562)	30.1 (1038)
14-15 ans	28.4 (910)	18.5 (517)	25.1 (1203)	26.2 (749)	24.5 (1581)	26.4 (909)
13 ans -	21.1 (676)	60.0 (1565)	17.6 (846)	45.3 (1296)	17.2 (1108)	41.1 (1417)
TOTAL	100.0 (3205)	100.0 (2797)	100.0 (4796)	100.0 (2860)	100.0 (6453)	100.0 (3446)

2.2 Etat civil / état de vie

De 1965-66 à 1968-69, on assiste au niveau de l'ensemble du personnel de direction à une hausse des laics et à une baisse des religieux. Cette affirmation se vérifie également en 1969-70 (tableau 7).

Tableau 7 : Effectifs du personnel de direction selon l'état civil/ état de vie en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Marié	38.8 (2357)	54.6 (4189)	59.1 (5864)
Laic-Cél.	12.6 (763)	14.2 (1091)	15.4 (1526)
Religieux	46.2 (2801)	29.0 (2285)	23.2 (2297)
Total	100.0 (6068)	100.0 (7666)	100.0 (9920)

Parallèlement à cette montée des laics, on assiste à une augmentation de leurs effectifs au niveau de chacune des catégories de scolarité (tableau 8). Pendant ce temps, les religieux accusent une baisse absolue chez les "13 ans et moins". Dans les autres catégories, leurs effectifs augmentent; toutefois une hausse plus forte des laics fait en sorte que les religieux accusent des changements négatifs à leur représentation relative de ces catégories ("14-15 ans" et "16 ans et plus").

Tableau 8 : Proportion des laics (mariés et célibataires) dans le personnel de direction et dans les différentes catégories de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
16 ans +	51.9 (1016)	68.9 (2091)	74.2 (3419)
14-15 ans	59.8 (859)	67.7 (1321)	73.7 (1838)
13 ans -	44.7 (1009)	65.8 (1410)	74.7 (1891)
Proportion totale	51.4 (3120)	68.8 (5280)	74.5 (7390)

Pour l'ensemble de la période, la scolarité des différents groupes s'est haussée sensiblement. A cet égard, le tableau 9 nous le montre de façon éloquente: hausse des "16 ans et plus", baisse des "13 ans et moins" autant chez les laics (mariés et célibataires) que chez les religieux.

Ainsi, si en 1965-66, les laics étaient plus scolarisés que les religieux, en 1969-70, les religieux sont un peu plus scolarisés que les laics. La réduction du personnel religieux ayant surtout affecté les "13 ans et moins" pendant que les catégories supérieures augmentaient.

D'autre part, chez les laics, les directeurs mariés sont sensisiblement plus scolarisés que les célibataires.

Tableau 9 : Scolarité du personnel de direction selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66				1969-70			
	Marié	Laics	Célib.	Rel.	Marié	Laics	Célib.	Rel.
16 ans +	34.5 (814)	32.5 (1016)	26.5 (202)	32.7 (915)	48.0 (2817)	46.3 (3419)	39.4 (602)	48.2 (1108)
14-15 ans	27.7 (654)	27.5 (859)	26.9 (205)	19.9 (558)	24.2 (1421)	24.8 (1838)	27.3 (417)	26.0 (597)
13 ans -	29.3 (690)	32.3 (1009)	41.8 (319)	42.4 (1187)	24.3 (1426)	25.6 (1891)	30.5 (465)	24.7 (567)
TOTAL	100.0 (2357)	100.0 (3120)	100.0 (763)	100.0 (2801)	100.0 (5864)	100.0 (7390)	100.0 (1526)	100.0 (2297)

Dans l'analyse des catégories de personnel de direction[1], nous avons calculé un ratio religieux-laics pour le personnel enseignant, les principaux et les assistants-principaux, et pour l'ensemble du personnel de direction. L'analyse de ce ratio et de son évolution aurait dû nous montrer un rapport religieux-laics à peu près identique chez les deux personnels, s'il n'y avait pas de discrimination, les directeurs étant issus en grande partie du personnel enseignant. Au contraire, nous en sommes arrivés à la conclusion que les religieux étaient nettement sur-représentés dans le personnel de direction. De plus, même si cette sur-représen-

---

(1) Voir chapitre quatrième p. 177

tation demeurait stable chez l'ensemble du personnel de direction et chez les assistants-principaux, elle n'en continuait pas moins à s'accentuer chez les principaux.

La question que nous nous posions alors était de savoir si cette sur-représentation était le fait d'un privilège ou de qualifications plus élevées des religieux. L'analyse de la scolarité n'a laissé voir aucune différence significative qui pourrait expliquer la sur-représentation des religieux; dès lors, on peut se demander si les religieux n'ont pas plus de chance que les laics d'être choisis puisqu'à scolarité égale, les religieux sont sur-représentés dans le personnel de direction.

Cependant, comme l'expérience semble être un critère important pour accéder aux postes de direction, il nous faut vérifier si l'expérience ne joue pas ici comme facteur explicatif de cette sur-représentation des religieux dans le personnel de direction. Le tableau 10 nous indique clairement que les religieux dans le personnel de direction sont nettement plus expérimentés que les laics. De plus comme les directeurs sont issus pour une bonne part du personnel enseignant et que l'expérience est un critère important d'accession aux postes de direction[1], on remarquera qu'également chez les enseignants et ce à tous les niveaux, les religieux sont plus expérimentés que les laics. Ainsi, en dernier ressort l'expérience semble être un facteur qui expliquerait au moins en partie la sur-représentation des religieux dans le personnel de direction.

---

(1) Convention collective des enseignants, 30 juin 1968 au 1er juillet 1970, p. 30, art. 5-8, 03 et 5-8, 08.

Tableau 10 Médiane d'expérience des religieux et des laics dans le personnel de direction et dans le personnel enseignant en 1965-66 et en 1969-70

	P. Direction		P. Enseignant					
	"Tous niveaux"		Mater.		Elém.		Second.*	
	65-66	69-70	65-66	69-70	65-66	69-70	65-66	60-70
Marié	18.4	13.3	6.8	7.2	10.2	10.2	7.2	6.8
L.-Célib.	15.8	14.1	3.5	3.6	4.5	5.1	4.8	4.2
Religieux	23.4	24.0	9.3	9.5	14.3	16.2	16.0	19.4

* Douzième non incluse

Il serait intéressant ici de continuer cette analyse et d'essayer de dégager qui des religieux ou des laics est choisi à compétences égales et à expérience égale. Nous n'avons toutefois pas les données pour éclairer cette situation.

2.3 Age et expérience[1]

Dans l'analyse du personnel enseignant, on a observé plus d'une fois qu'il y avait une relation très forte entre l'âge et l'expérience. Cette observation se vérifie également chez le personnel de direction, comme on peut le constater au tableau 11.

Un certain nombre de conclusions se dégage de ce tableau: - Parallèlement à une baisse de l'expérience, on assiste à un rajeunissement du personnel de direction;

(1) A partir de 1967-68, l'expérience d'un individu est son expérience dans le système scolarie québécois. Avant 1967-68, l'expérience des individus comprenait également leur expérience en dehors du système d'enseignement. Dès lors lorsqu'on parlera des "un an d'expérience", on parlera de gens à leur première année d'expérience dans le système scolaire, lorsqu'on se situe entre 1967-68 et 1969-70. A ce sujet, Cf. CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre troisième, pp. 112-114.

Tableau 11 : Moyennes d'âge et d'expérience pour l'ensemble du personnel de direction et pour le personnel de direction de chacune des catégories de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	Expérience			Age		
	66-67	68-69	69-70*	66-67	68-69	69-70*
16 ans +	19.2	17.2	15.8	42.4	40.9	38.7
14-15 ans	20.1	19.1	17.4	42.6	41.7	39.8
13 ans -	24.3	21.1	19.6	46.3	43.9	42.5
P. de direction (Total)	20.6	18.3	17.2	43.7	42.4	40.2

* La forte variation dans les médianes d'âge et d'expérience entre 1968-69 et 1969-70, est dû au changement de codification des fonctions en 1969-70.

- Les plus jeunes sont les moins expérimentés et les plus scolarisés.

Nous reviendrons sur cette deuxième conclusion lors de l'analyse des variables scolarité. Pour le moment, nous allons nous attarder à une population bien précise du personnel de direction: les "un an d'expérience"[1].

L'examen du tableau 12 nous montre qu'on tend à engager de moins en moins dans le personnel de direction des individus à leur première année d'expérience. Cette affirmation se vérifie autant chez l'ensemble du personnel de direction que dans chacune des catégories de scolarité. Cette constatation, d'autre part, confirme le fait que l'expérience est un critère

---

(1) Les "un an d'expérience" regroupent les individus à leur première année d'expérience dans le système scolarie québécois à la fonction d'administrateur. Cette définition est valable à partir de 1967-68. Ces individus ont donc pu avoir de l'expérience comme administrateur en dehors du système scolaire, expérience qui n'est pas inclue ici, à partir de 1967-68.

prioritaire pour accéder aux postes de direction[1].

Tableau 12: Personnel de direction possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	65-66	68-69	69-70
16 ans +	6.1 (120)	2.2 (68)	1.1 (49)
14 - 15	3.6 (52)	1.4 (28)	1.2 (31)
13 ans -	2.8 (64)	2.6 (43)	0.9 (23)
Total	4.9 (299)	2.7 (207)	1.0 (105)

Par contre, parmi la population possédant un an d'expérience, on tend de plus en plus à prendre les plus scolarisés (tableau 13).

Toutefois, on ne peut en conclure pour autant que les nouveaux arrivants viennent hausser la scolarité du personnel de direction puisque en 1969-70, on retrouve 46.7% des "un an d'expérience" qui ont 16 ans et plus de scolarité proportion identique à la proportion des "16 ans et plus" dans le personnel de direction. De même lorsqu'on considère les

(1) Convention collective des enseignants, 30 juin 1968 au 1er juillet 1970, p. 30, art. 5-8, 05 et 5-8, 08.
La politique administrative et salariale, Document # 1, 25 janvier 1972, Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec.

Tableau 13: Scolarité du personnel de direction possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
16 ans +	40.1 (120)	32.9 (68)	46.7 (49)
14 - 15	17.4 (52)	13.5 (28)	20.5 (31)
13 ans -	21.4 (64)	20.8 (43)	21.9 (23)
Total	100.0 (299)	100.0 (207)	100.0 (105)

"14 ans et plus", on se rend compte que la proportion des "un an d'expérience" possédant une telle scolarité (76.2%) n'est que très peu supérieure à la proportion de l'ensemble du personnel de direction ainsi scolarisée (71.6%).

Ainsi, ce ne sont pas les "un an d'expérience" qui haussent la scolarité. Cette observation est en accord avec une constatation que nous avions déjà faite à savoir que c'est grâce au perfectionnement que les qualifications sont généralement haussées, dans un système qui d'une part permet et favorise le perfectionnement à temps partiel et qui d'autre part possède des normes "plutôt tolérantes" quant à la scolarité d'entrée dans l'enseignement.

Ces observations sont également en accord avec certains calculs des taux de rendement sur l'investissement dans le perfectionnement à

(1) Pour l'année 1968-69 en particulier mais également pour l'année 1965-66, la proportion des indéterminés est très élevée; c'est la raison d'ailleurs pour laquelle nous avons uniquement travaillé avec les données de 1969-70 dans l'examen de ce tableau. La proportion des indéterminés est le pourcentage manquant pour obtenir le 100% à chaque colonne.

temps partiel et à temps complet. Les étudiants à temps partiel obtiendraient un taux nettement supérieur au taux de rendement de ceux qui acquièrent une scolarité à temps plein soit avant leur entrée dans l'enseignement soit pendant qu'ils y sont[1].

Cependant, des nuances méritent d'être apportées; les "un an d'expérience" ne constituent qu'une portion des "arrivants" chez le personnel de direction. Il y a également tout ceux qui accèdent aux postes de direction à la suite d'une expérience acquise chez le personnel enseignant. Pour ces gens également, il serait intéressant de connaître leur degré de scolarité lorsqu'ils arrivent chez le personnel de direction. La variable mobilité interne c'est-à-dire la mobilité entre les diverses fonctions dans le système scolaire, nous aurait permis de cerner ce problème; toutefois, elle s'est avérée inutilisable[2].

2.4 Lieu de naissance

En 1965-66, 82.2% des membres de la direction sont nés au Québec; cette proportion grimpe à 89.1% en 1968-69 avant de retomber à 85.5%, en 1969-70[3]. Il semble donc que le personnel de direction est composé de plus en plus de Québécois: le changement négatif observé entre 1968-69 et 1969-70 quant à la proportion de directeurs nés au Québec étant dû en partie au changement de codification. A la suite de ce réaménagement du système de codification de SIMEQ, plus de deux milles (2000) enseignants sont passés dans le personnel de direction. Il en est résulté une augmentation

---

(1) Harvey Valérien, Economic Aspects of Teacher's Salaries, Chicago, Illinois, Mars 1967, pp. 133-140

(2) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 94-97.

(3) Voir page 16, tableau 2-E

des effectifs dans chacune des catégories de la variable lieu de naissance; toutefois, alors que les catégories "ailleurs au Canada" et "à l'étranger" accusaient des changements positifs dans leur représentation relative, la catégorie "nés au Québec" variait négativement. Il en résulte que parmi les individus touchés par le changement de codification, ceux nés au Québec semblaient être proportionnellement moins nombreux que ceux nés ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Au tableau 14, on peut observer la scolarité du personnel de direction selon le lieu d'origine en 1969-70. On notera que les gens nés hors du Québec sont sensiblement plus scolarisés que les directeurs nés au Québec. D'autre part, parmi les gens nés hors du Québec, ceux nés ailleurs au Canada sont plus scolarisés (82.5% de "14 ans et plus") que ceux nés à l'étranger (76.5% de "14 ans et plus").

Tableau 14 Scolarité du personnel de direction selon le lieu de naissance en 1969-70.

	Québec	Ailleurs Canada	A l'étranger
16 ans et plus	45.0	54.5	55.1
14-15 ans	25.3	28.0	21.4
13 ans et moins	27.1	16.5	16.2
Total	100.0 (8478)	100.0 (626)	100.0 (816)

Les données laissent donc voir que les directeurs nés hors du Québec représentent à peu près 15% de la population totale des directeurs. De même, il apparaît que cette sous-population de personnel de direction est sensiblement plus scolarisée que celle des directeurs nés au Québec.

Si on essaie de mieux comprendre qui sont ces individus nés hors du Québec on se rend compte que parmi ceux nés à l'étranger, on compte un certain nombre d'immigrants et un certain nombre d'individus n'ayant pas encore obtenu de ditoyenneté canadienne selon les règles établies à cet effet. En effet, en 1969-70, on compte 95.3% des directeurs qui sont citoyens canadiens[1]. Or lorsqu'on fait la sommation des catégories "nés au Québec" et "ailleurs au Canada" de la variable lieu de naissance, on obtient une proportion de 91.7% de citoyens canadiens; il en résulte donc une différence de 3.6% qui est constitué de gens nés à l'étranger et qui sont devenus aujourd'hui citoyens canadiens. Il serait intéressant ici de pouvoir dégager la scolarité des immigrants et de ceux qui ne sont pas encore citoyens canadiens.

D'autre part, parmi ceux nés ailleurs au Canada, on peut compter un certain nombre de francophones venant de diverses parties du Canada en particulier du Nouveau-Brunswick et un certain nombre d'anglophones qui sont entrés dans le système d'enseignement anglophone du Québec. Encore ici, il serait intéressant de pouvoir contrôler la scolarité de ces groupes de directeurs.

---

(1) Voir p. 16, tableau 2-D

Toutefois, ce qui reste intéressant c'est de retenir que les directeurs qui ne sont pas nés au Québec sont plus scolarisés. A ce sujet, on peut se demander si pour eux la scolarité n'aurait pas un poids plus important comme critère de promotion.

2.5 Langue maternelle

Pendant que les francophones regroupent un peu plus de 80% du personnel de direction, les anglophones constituent un peu moins de 15% de la population. Ainsi, lorsque nous étudions la scolarité des directeurs selon la langue maternelle, nous devrions à l'intérieur de chacune des catégories de scolarité retrouver à peu près les mêmes proportions de francophones et d'anglophones que celles que nous retrouvons à l'intérieur du personnel de direction. Tel n'est pas le cas cependant.

En effet, toute proportion gardée, les anglophones sont plus scolarisés que les francophones. La proportion des anglophones dans les 16 ans et plus et dans les 14-15 ans est supérieure à leur proportion dans le personnel de direction alors que leur proportion chez les 13 ans et moins est inférieure à leur même proportion dans le personnel de direction: alors que les anglophones représentent à peu près 15% du personnel de direction, ils ne représentent pas plus que 8.5% des 13 ans et moins en 1969-70[1].

Le tableau suivant nous donne la scolarité de ces deux populations. On notera que si pour toute la période les anglophones restent plus sco-

(1) Voir p. 16, tableau 2-C

larisés, les écarts à la fin de la période entre la scolarité des deux populations sont moindres qu'au départ. En 1965-66, 83.1% des anglophones ont "14 ans et plus de scolarité" contre 52.2% chez les francophones: par contre en 1969-70 on a 83.9% des anglophones et 69.2% des francophones avec cette scolarité.

Tableau 15: Scolarité du personnel de direction selon la langue maternelle en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	65-66		68-69		69-70	
	F	A	F	A	F	A
16 ans et plus	30.4	45.2	38.2	48.5	45.5	49.6
14-15 ans	21.8	37.9	24.2	35.3	23.7	34.3
13 ans et moins	41.6	10.0	31.0	8.7	27.7	14.8
Total	100.0 (5168)	100.0 (737)	100.0 (6645)	100.0 (892)	100.0 (8258)	100.0 (1442)

Cette plus forte scolarisation des anglophones se vérifie également chez les enseignants. On est donc amené à se demander les raisons de cette situation. Ne serait-ce pas dû à une plus grande importance accordée au critère de la scolarité comme critère de promotion dans le secteur anglophone? On est d'autant plus porté à poser cette question que la population enseignante francophone même si elle est moins scolarisée que la population anglophone n'en constitue pas moins un réservoir suffisant de gens scolarisés qui même dans le passé aurait pu fournir un personnel de direction lui-même plus scolarisé.

2.8 Catégories de personnel de direction

Les catégories les plus importantes en effectifs du personnel de direction sont les principaux et les administrateurs pédagogiques. Dès lors, au niveau de chacune des catégories de scolarité, ce sont ces deux types de personnel qui regroupent le plus d'individus. (tableau 16).

Au tableau 17 , nous pouvons observer la scolarité de nos différents groupes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70. On remarquera que la scolarité augmente dans tous les groupes durant la période étudiée. Par rapport à 1968-69, il y a un certain nombre de réaménagements qui surviennent en 1969-70, causés par le changement de codification.

Tableau 16 : Répartition procentuelle des catégories de personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	65-66	68-69	69-70*
A. général	12.9	9.8	8.2
A. péd.	25.8	29.9	44.4
A. péri-scolaire	2.2	3.0	2.6
A. soutien	0.9	1.2	1.4
Principal	48.5	43.2	32.5
Assistant principal	9.7	12.7	10.7
Total	100.0 (6068)	100.0 (7666)	100.0 (9920)

* Les résultats de 1970 sont affectés par le changement de codification.

En gros, on peut faire le classement suivant avec les catégories de direction: ce classement va du plus scolarisés au moins scolarisé; il porte sur l'année 1969-70; la proportion qu'on observe est celle des "14 ans et plus" dans chaque catégorie.

A. péri-scolaire	92.3%
A. pédagogique	77.5%
Ass. principal	71.5%
Princ'pal	65.8%
A. de soutien	35.0%

(1) Nous ne tenons pas compte dans ce tableau des administrateurs généraux.

Tableau 17: Scolarité du personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70(1)

	1965-66				1968-69				1969-70			
	16 ans+	14-15 ans	13 ans	Total	16 ans+	14-15 ans	13 ans	Total	16 ans+	14-15 ans	13 ans	Total
A. Péd.	44.9	21.7	23.2	100.0 (1568)	48.9	23.5	21.3	100.0 (2296)	52.8	24.7	20.2	100.0 (4408)
A. Péri-Sco.	66.9	22.6	0.8	100.0 (133)	77.8	14.1	2.6	100.0 (234)	71.6	20.7	5.7	100.0 (261)
A. soutien	22.6	5.7	49.1	100.0 (53)	14.0	10.8	31.2	100.0 (93)	22.1	12.9	48.6	100.0 (140)
Principal	24.5	25.2	47.8	100.0 (2942)	32.3	29.4	35.2	100.0 (3311)	37.8	28.0	32.6	100.0 (3229)
Ass. princ.	28.0	29.7	38.7	100.0 (589)	38.1	28.0	30.9	100.0 (978)	44.4	27.1	27.7	100.0 (1062)

Que les administrateurs péri-scolaires et les administrateurs pédagogiques soient les plus scolarisés cela n'est pas surprenant puisque les administrateurs péri-scolaires comprennent en bonne partie des individus qui ont des diplômes de niveau universitaire (psychologues, orienteurs, prêtres, médecin, etc. . .); de même, parmi les administrateurs pédagogiques on rencontre des bibliothécaires et des coordonnateurs de matières, c'est-à-dire des individus également fortement scolarisés.

Que les administrateurs de soutien soient peu scolarisés, cela non plus n'est pas surprenant puisque ceux-ci sont recrutés à même un personnel dit de métier dont la scolarité n'est en général pas très élevée.

Quant aux principaux et aux assistants-principaux, ils sont issus du personnel enseignant et ont une scolarité comparable à ce personnel.

Ainsi, chaque type de personnel de direction semble posséder le niveau de scolarité représentatif du personnel qu'il dirige, pas plus, pas moins. On peut toutefois se demander pourquoi il en est ainsi, étant donné les variations de scolarité qu'on rencontre dans le personnel dirigé. Pourquoi alors ne choisit-on pas comme administrateurs les gens les plus scolarisés?

A l'exception des administrateurs de soutien, on obtient une échelle de qualifications où la situation des catégories de direction est l'inverse de ce qu'elle est sur l'échelle d'autorité à l'intérieur de

l'école. Cette situation est peut-être une des cause des conflits qu'on rencontre dans l'école: confilts de rôle, conflits entre différents niveaux de professionnalisation. . .

On peut faire l'hypothèse qu'un certain nombre de problèmes originent surtout entre les principaux, les administrateurs péri-scolaires et les administrateurs pédagogiques: les premiers tentant d'appliquer et de faire respecter les différents objectifs ou règlements de l'école alors que les autres sont beaucoup plus tournés vers la norme de leur corporation (psychologues, orienteurs) ou de leur groupe professionnel (coordonnateurs du français). Face à ces différents conflits qui peuvent exister, une scolarité moindre de l'autorité en place, à une époque où les qualifications sont valorisées, face à des sujets plus scolarisés ne peut qu'envenimer bien souvent les problèmes.

Figure 1: Echelle de compétence et d'autorité à l'intérieur de l'école

Rang sur échelle d'autorité	Catégories	Rang sur échelle de scolarité
1	Principal	4
2	Assistant-principal	3
3	Administrateur pédagogique	2
4	Administrateur péri-scolaire	1

3,0 VARIABLES SCOLARITE

Entre 1965-66 et 1969-70, la proportion du personnel de direction qui possède une formation pédagogique et académique augmente sans cesse. Alors qu'en 1965-66, on avait 56% des directeurs avec de telles compétences, en 1968-69, on en retrouve 70% et en 1969-70, 84%[1]. Pendant ce temps, ceux qui possèdent des qualifications uniquement pédagogiques diminuent sans cesse; alors qu'en 1965-66, ils constituaient un peu plus que le tiers du personnel de direction, en 1968-69, ils sont moins que le quart et en 1969-70, ils sont moins de 10%. Pour leur part, malgré une augmentation de leurs effectifs, les diplômés académiques se maintiennent stables; pour l'ensemble de la période, ils regroupent à peu près 6% de la population.

Durant la même période, malgré une forte augmentation, la proportion des directeurs qui possèdent des diplômes administratifs reste très faible (15% en 1969-70).

Lorsqu'on examine ces résultats sous l'angle des catégories de scolarité, on s'aperçoit que la très grande majorité des "16 ans et plus" possèdent des diplômes pédagogiques et académiques; ces mêmes individus ont très peu tendance à acquérir des diplômes administratifs (tableaux 18 et 19).

---

(1) Voir p. 18 tableau 3-B

Tableau 18: Nature des diplômes du personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité en 1965-66 , 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Pédagogique	0	0	0.02
Pédagogique & Académique	94.6	95.4	95.5
Académique	5.4	4.6	4.5

Tableau 19: Diplômes administratifs du personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Diplômes administratifs	2.1	11.7	13.9

Par contre, lorsqu'on examine les "13 ans et moins" de scolarité on s'aperçoit que ces individus ont surtout des qualifications uniquement pédagogiques: de même, ils ont tendance à acquérir des diplômes administratifs, tendance plus forte du moins chez ces individus que chez les autres catégories de scolarité (tableaux 20 et 21).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 20: Nature des diplômes du personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Pédagogique	75.9	61.4	60.0
Pédagogique & Académique	16.8	31.0	37.1
Académique	7.3	7.7	2.8

Tableau 21: Diplômes administratifs du personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Diplômes Administratifs	4.1	17.7	20.9

Quant aux individus qui ont "14-15 ans" de scolarité, ils se rapprochent davantage de ceux qui ont une scolarité de "16 ans et plus"; c'est donc dire qu'ils possèdent surtout des diplômes pédagogiques et académiques mais dans une proportion moindre que les "16 ans et plus", et qu'ils ont moins tendance que les "13 ans et moins" à avoir des diplômes administratifs.

Enfin, on retrouve des diplômes académiques dans les trois catégories de scolarité, dans une proportion à peu près identique.

Pour le personnel de direction que nous analysons entre les années 1965-66 et 1969-70, on peut dégager les conclusions suivantes quant à leur scolarité:

- Plus un directeur est scolarisé, plus il aura tendance à avoir les deux types de diplômes et moins il aura tendance à posséder des diplômes administratifs.
- Moins un directeur est scolarisé, plus il aura tendance à avoir des diplômes uniquement pédagogiques et plus il aura tendance à acquérir des diplômes administratifs.

D'autre part, il y a possibilité de pousser plus loin l'analyse. Aux tableaux 22 et 23, nous avons mis en relation les variables nature des diplômes et diplômes administratifs avec les variables âge et expérience. Il ressort de cette comparaison que les individus les plus âgés ont tendance à posséder des diplômes uniquement pédagogiques et à acquérir des diplômes administratifs.

Comme on sait déjà que les "13 ans et moins" de scolarité sont âgés et expérimentés (tableau 11) et comme on sait qu'ils ont surtout tendance à avoir des diplômes uniquement pédagogiques et à acquérir des compétences administratives (tableaux 20 et 21), on peut dire que plus un membre de la direction est expérimenté (âgé), moins il sera scolarisé, plus il aura tendance à posséder des diplômes uniquement pédagogiques et

Tableau 22 : Expérience moyenne du personnel de direction selon la nature des diplômes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70[1].

	1966-67	1968-69	1969-70
Péd.	21.8	21.9	24.1
Péd. + Acad.	20.4	18.5	17.0
Acad.	10.6	8.8	9.4

Tableau 23 : Expérience médiane et âge médian du personnel de direction selon les diplômes administratifs en 1965-66 et 1968-69.

	1966-67		1968-69		1969-70	
	Expérience	Age	Expérience	Age	Expérience	Age
Diplômes Administratifs	23.0	45.3	21.5	43.9	20.5	42.9
Sans diplômes administratifs	20.1	43.5	17.9	42.1	16.5	39.7

(1) Nous n'avons pu obtenir les moyennes d'âge avec la variable nature des diplômes.

à acquérir des diplômes administratifs. L'inverse est également vrai à savoir que les plus jeunes sont plus scolarisés, qu'ils ont les deux types de diplômes et enfin qu'ils ont moins tendance à acquérir des diplômes administratifs.

L'analyse de la scolarité chez les enseignants débouchait à peu de chose près sur les mêmes conclusions. La seule exception vient du fait que les diplômes administratifs sont surtout acquis par les plus scolarisés. Cette situation nous permet de préciser certains points quant à ce type de compétence. Un premier point à éclaircir est le fait que les diplômes administratifs ne sont pas un critère d'accessibilité aux postes de direction. Cette situation explique pourquoi très peu d'enseignants en possèdent. Chez ces derniers, une bonne part des individus qui en possède sont en fait des professeurs des techniques commerciales, matières où le contenu de leur enseignement nécessite de telles qualifications. Chez les directeurs, on a vu que ceux qui en possèdent sont faiblement scolarisés et n'ont que des qualifications pédagogiques; dans un tel cadre, on peut faire l'hypothèse que les diplômes administratifs apparaissent beaucoup plus comme un moyen de pallier à de faibles qualifications. Ce faisant, on développe un type de compétences propres aux postes de direction.

4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

4.1 Secteur

De 1965-66 à 1969-70, le secteur privé décroit:

> *"Le nombre d'institutions privées est passé de 96 à 70 entre 1965-66 et 1968-69 à cause d'une part, de la création des CEGEP et d'autre part, de la fermeture de la section collégiale dans certaines institutions sans qu'il y ait eu pour autant fusion avec le collège public"(1)*

Pendant ce temps, on assiste à une hausse du secteur public. Pour les membres de la direction, il en résulte une hausse de ce personnel au secteur public et une baisse au secteur privé.

Tableau 24: Personnel de direction selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	Δ	% aug.	69-70
Public	77.8	89.1	+11.3	+44.6	89.8
Privé	21.9	10.5	-11.4	-39.4	9.7

A la suite de ces réaménagements, on peut se demander comment a évolué la scolarité dans ces deux secteurs. La réponse nous est fournie au tableau suivant.

(1) Thibault, Mariette, Les effectifs étudiants dans les collèges privés et les CEGEP, dans Prospectives, Vol. 4, no. 4, Montréal, Sept. 1968, pp. 360-361.

Tableau 25: Scolarité du personnel de direction selon le secteur en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66		1969-70	
	Public	Privé	Public	Privé
16 ans et plus	28.3 (1337)	46.5 (619)	46.0 (4095)	50.3 (485)
14-15 ans	24.4 (1152)	21.2 (282)	25.5 (2271)	22.6 (218)
13 ans et moins	42.4 (2003)	18.1 (251)	26.0 (2317)	20.6 (199)
Total	77.8 (4723)	21.9 (1331)	89.7 (8903)	9.7 (965)

Au secteur public, il y a une hausse effective de la scolarité entre 1965-66 et 1969-70. Ceci se vérifie par une augmentation des effectifs dans chacune des catégories de scolarité, augmentation plus forte cependant chez les "16 ans et plus" puis chez les "14-15 ans" et enfin chez les "13 ans et moins". Il s'ensuit un réaménagement au niveau de la représentation relative des catégories qui donne aux "16 ans et plus" la plus forte proportion d'individus comparativement aux "13 ans et moins" en 1965-66. Pendant ce temps, les "14-15 ans" sont plutôt stables.

Dans le secteur privé, on assiste à une baisse générale des effectifs des différentes catégories de scolarité. Malgré cela, on assiste à un

changement positif de la représentation relative de ces mêmes catégories. La situation semble dûe au nombre d'indéterminés quant à la scolarité. En 1965-66, il y a au secteur privé, 13.4% des gens classés indéterminés et 6.5% en 1969-70. En 1965-66, il n'y a que 85.8% des individus du privé classés dans les catégories de scolarité alors qu'en 1969-70, il y en a 93.5% soit, 7.7% de plus, ce qui équivaut à peu près à la différence entre les pourcentages d'indéterminés en 1965-66 et 1969-70. Ainsi, la scolarité du secteur public ou privé n'aurait guère bougé durant la période, moins en tout cas que ce que nous montre le tableau.

Au début de la période que nous étudions les directeurs du secteur privé étaient nettement plus scolarisés que ceux du secteur public. Cependant, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, l'écart diminue entre les deux secteurs. Des efforts de rattrapage ont donc été faits par le secteur public. Ce rattrapage a pu se faire de différentes façons; on peut dégager ici trois de ces façons:

1) L'embauchage d'un personnel plus compétent aux postes de direction et le perfectionnement de ceux qui étaient déjà en place.
2) Le passage de certains individus avec des qualifications élevées du secteur privé au secteur public.
3) Le fait que certaines institutions privées prennent un caractère public.

En terminant, soulignons que la plus forte scolarité du personnel de

direction du secteur privé, du moins au début, se comprend si l'on tient compte de deux éléments; tout d'abord, du fait que le privé correspond en gros aux niveaux secondaire et collégial (collèges classiques) alors que le secteur public correspondait surtout aux niveaux maternelle, élémentaire et secondaire. Même si en principe, il ne devrait pas y avoir de différences dans les qualifications des individus qui travaillent dans l'administration de l'un ou l'autre des niveaux, on sait par ailleurs qu'il en existe. L'analyse de la scolarité des enseignants des niveaux maternelle et élémentaire nous a montré que les qualifications de ceux qui oeuvrent à ces niveaux sont faibles[1]. Or, comme les enseignants constituent le réservoir où l'on puise principaux et assistants-principaux, et que le critère de la scolarité joue faiblement, on trouve une faible scolarité chez les membres de la direction du secteur public. D'ailleurs, on peut faire l'hypothèse que si l'on pouvait contrôler les résultats concernant la scolarité des directeurs en 1969-70, par la variable niveau d'enseignement, on s'apercevrait probablement que les directeurs de l'élémentaire sont toujours plus faiblement scolarisés que ceux du secondaire et du collégial (CEGEP).

4.2 Régions administratives

Comme pour le personnel enseignant, c'est la région de Montréal qui regroupe le plus de personnel de direction, soit un peu plus de 50%. La région de Québec suit avec un peu plus de 15%. Quant aux autres régions, aucune ne regroupe plus de 10% des effectifs du personnel de direction (tableau 26).

---

(1) CAPIEQ, Volume II, Partie I.

Pour chacune des catégories de scolarité c'est également la région de Montréal qui regroupe le plus d'individus: suit ensuite la région de Québec. Les autres régions ne regroupent jamais plus de 10% de la population dans chacune des catégories de scolarité. Toutefois, c'est chez les "16 ans et plus" que la région de Montréal regroupe le plus d'individus alors que c'est chez les "13 ans et moins" que la région de Québec en fait autant. A l'exception des Cantons de l'Est qui regroupent autant de "16 ans et plus" que de "14-15 ans" et la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec qui possèdent plus de "14-15 ans" que de "16 ans et plus" de scolarité, les autres régions ont toutes un pattern identique à celui de la région de Québec.

A ce point, on peut dégager une première conclusion à savoir que dans deux régions, Montréal et Cantons de l'Est, la concentration des "16 ans et plus" est plus forte que la concentration des autres catégories de scolarité. Or ces deux régions sont passablement urbanisées et de plus elles bénéficient d'un centre universitaire. Ces éléments sont à relier à la forte proportion de "16 ans et plus". Par contre, la région de Québec a un comportement très différent des précédentes quant à la scolarité tout en bénéficiant d'une urbanisation assez poussée et d'un centre universitaire. Nous verrons, un peu plus loin que cette contradiction s'estompe, lorsque nous subdiviserons la région de Québec en trois sous-régions pour mieux l'analyser.

Tableau 26 : Répartition des "16 ans et plus" des "14-15 ans" et des "13 ans et moins" dans chacune des régions administratives en 1969-70.

	16 ans +	14 - 15	13 ans -	Total
B. St-L., Gasp.	2.5	4.7	6.8	4.2 (416)
Sag., Lac St-J.	4.3	6.5	8.2	5.8 (579)
Québec	13.7	15.5	18.7	15.7 (1535)
Trois-Riv.	6.5	7.5	8.1	7.3 (723)
C. de l'Est	4.7	4.7	3.9	4.3 (428)
Montréal	61.0	51.7	42.7	53.5 (5309)
Outaouais	3.6	4.6	5.5	4.3 (426)
Nord-Ouest	2.4	3.1	4.4	3.2 (317)
C.-N. - N.Q.	1.3	2.4	1.8	1.7 (167)
Total	100.0 (4608)	100.0 (2494)	100.0 (2532)	100.0 (9920)

Pour l'instant nous allons nous attacher à la scolarité à l'intérieur des différentes régions. Au tableau 27 on retrouve la scolarité du personnel de direction dans les différentes régions.

A première vue, trois régions se dégagent: Montréal, Cantons de l'Est et Bas St-Laurent-Gaspésie. Dans le cas de Montréal et des Cantons

de l'Est, nous sommes en présence des régions les plus favorisées, c'est-à-dire celles qui possèdent la plus forte proportion de "16 ans et plus" et la plus faible proportion de "13 ans et moins". Quant au Bas St-Laurent - Gaspésie, nous sommes en présence de la région la plus défavorisée. Autre considération concernant ces trois régions: malgré une hausse de scolarité sensible, leur rang est resté le même par rapport à l'ensemble des régions administratives: en 1965-66, les régions de Montréal et des Cantons de l'Est étaient déjà favorisées alors que celle du Bas St-Laurent - Gaspésie était défavorisée. Cette remarque s'applique d'ailleurs à l'ensemble des régions; partout, la scolarité s'est élevée de sorte que la position relative des régions n'a guère changé entre 1965-66 et 1969-70.

Parmi les autres régions, il y en a trois qui se rapprochent de Montréal et des Cantons de l'Est à savoir les régions de l'Outaouais, de Trois-Rivières et de Québec qui ont toutes à peu près 40% de "16 ans et plus" et 30% de "13 ans et moins".[1] Ensuite, on retrouve les régions du Nord-Ouest et celle du Saguenay-Lac St-Jean, qui se rapprochent du Bas St-Laurent avec une proportion identique de "16 ans et plus" et de "13 ans et moins".

Quant aux régions de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, elles dérogent au pattern des autres régions avec une proportion à peu près identique de "16 ans et plus" et de "14-15 ans", proportions plus fortes que celle des "13 ans et moins". En ce sens elles se situent parmi les régions les plus scolarisées.

---

(1) En 1969-70

Tableau 27: Scolarité du personnel de direction selon les régions administratives en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66				1969-70			
	16 ans +	14-15	13-	Total	16+	14-15	13-	Total
B. St-L. Gasp.	19.8	19.8	55.7	100.0 (262)	28.1	27.9	41.1	100.0 (416)
Sag. L. St-J.	22.8	25.8	45.1	100.0 (395)	34.2	27.8	35.8	100.0 (579)
Québec	25.9	18.8	49.5	100.0 (1039)	40.6	24.9	30.4	100.0 (1555)
T-Rivières	26.3	26.5	40.5	100.0 (578)	41.5	25.7	28.4	100.0 (723)
C. de l'Est	36.0	26.1	28.0	100.0 (261)	50.2	24.0	22.9	100.0 (428)
Montréal	38.3	25.1	29.2	100.0 (3049)	52.9	24.2	20.4	100.0 (5309)
Outaouais	27.7	22.3	44.6	100.0 (324)	38.7	26.8	32.6	100.0 (426)
Nord-Ouest	22.6	18.9	53.4	100.0 (164)	35.3	24.3	35.3	100.0 (317)
C.N. - N.Q.	32.0	18.0	44.7	100.0 (103)	34.7	35.3	26.9	100.0 (167)

Si l'on tient compte de la proportion de "14 ans et plus" on obtient pour 1969-70 le classement suivant:

Montréal	77.1%
Cantons de l'Est	74.7%
C.N. - N.Q.	70.0%
Trois-Riv.	67.2%
Québec - Outaouais	65.5%
Sag. - Lac St-Jean	62.0%
Nord-Ouest	59.6%
B. St-L., Gasp.	56.0%

A l'exception de la région de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec, à mesure qu'on s'éloigne de Montréal, la scolarité diminue. Quant à la Côte-Nord et au Nouveau-Québec, il semble que le développement récent de cette région, alliée aux primes d'éloignement en font une région favorisée.

Pour pousser plus loin l'analyse, il apparaît intéressant d'aborder plus en détail les régions de Montréal et de Québec, du fait que ce sont ces deux régions qui regroupent le plus d'individus en 1969-70. Pour en savoir davantage sur la scolarité des directeurs de ces régions, nous les avons scindées en trois sous-régions chacune. Au tableau 28, on peut observer la scolarité des membres de la direction à l'intérieur de ces sous-régions.

Comme pour les régions administratives, l'année 1969-70, représente comparativement à l'année 1965-66 une amélioration de la scolarité dans l'ensemble des sous-régions.

Dans la région de Montréal, un certain nombre d'observation sautent aux yeux rapidement. Tout d'abord, il faut souligner la très forte proportion de "16 ans et plus" à la CECM et la très faible proportion de "13 ans et moins" à la PSBGM dès 1965-66. Par ailleurs, alors qu'en 1965-66 la sous-région de "Montréal autres" se classait troisième chez les "16 ans et plus" en 1969-70, elle dépasse la PSBGM. Si l'on tient compte des "14-15 ans" cette dernière sous-région reste la plus scolarisée en 1969-70 avec 90.5% de ses effectifs possédant au moins 14 ans de scolarité. Elle est suivie de la CECM avec 87.0% et de Montréal autres avec 72.6%.

Dans la région de Québec, la période de temps entre 1965-66 et 1969-70 amène un réaménagement complet des "16 ans et plus" en 1969-70 (tableau 28). D'autre part, si l'on tient compte des "14 ans et plus", c'est la PSBGQ qui vient en tête en 1969-70 avec 81.8% de ses effectifs; elle est suivie de la CECQ (72.4%) et de Québec autres (64.3%).

Nous sommes ainsi en mesure de reconstruire pour 1969-70, un classement des régions et sous-régions selon leur proportion de "14 ans et plus".

PSBGM	90.5%	Trois-Riv.	67.2%
CECM	87.0%	Outaouais	65.5%
PSBGQ	81.8%	Qué. autres	64.3%
C. de l'Est	74.7%	Sag., Lac St-J.	62.0%
Mtl autres	72.6%	Nord-Ouest	59.6%
CECQ	72.4%	B. St-L.,-Gasp.	56.0%
	Côte-Nord - Nouveau-Québec		70.0%

Tableau 28 : Scolarité du personnel de direction des sous-régions de Montréal et de Québec en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66				1969-70			
	16 +	14-15	13 -	Total	16 +	14-15	13 -	Total
Mtl autres	33.3	22.2	34.6	100.0 (2219)	49.3	23.3	24.5	100.0 (3687)
CECM	55.3	27.2	16.6	100.0 (197)	64.9	22.1	11.6	100.0 (1275)
PSBGM	39.6	50.8	8.1	100.0 (633)	47.6	42.9	8.9	100.0 (347)
Total Mtl	38.3 (1168)	25.1 (764)	29.2 (889)	100.0 (3049)	52.9 (2811)	24.2 (1289)	20.4 (1082)	100.0 (5309)
Qué. autres	26.1	17.4	50.2	100.0 (927)	39.5	24.8	31.2	100.0 (1341)
CECQ	24.3	29.0	44.9	100.0 (107)	47.3	25.1	25.6	100.0 (203)
PSBGQ	20.0	60.0	20.0	100.0 (5)	54.5	27.3	18.2	100.0 (11)
Total Qué.	25.9 (269)	18.8 (195)	49.5 (514)	100.0 (1039)	40.6 (632)	24.9 (387)	30.4 (473)	100.0 (1555)

Il semble que dans ce classement, les villes de Montréal et de Québec jouent un rôle prépondérant; il apparait donc intéressant de faire deux classements, l'un à partir de Montréal et l'autre de Québec.

AXE DE MONTREAL		AXE DE QUEBEC	
PSBGM	90.5%	PSBGQ	81.8%
CECM	87.0%	CECQ	72.4%
C. de l'Est	74.7%	Qué. autres	64.3%
Mtl autres	77.6%	Sag., Lac St-J.	62.0%
Trois-Riv.	76.2%	Nord-Ouest	59.6%
Outaouais	65.5%	B. St-L., Gasp.	56.0%
	Côte-Nord - Nouveau-Québec		70.0%

Qu'y remarque-t-on? Tout d'abord, l'axe de Montréal est plus scolarisé que celui de Québec. A ce sujet, il faut noter que l'axe de Montréal est plus urbanisé et industrialisé que l'axe de Québec; de même, l'accès aux centres éducatifs est plus facile et ces centres plus nombreux. Autre observation intéressante, c'est que dans les deux axes, ce sont deux sous-régions anglophones qui se classent premières (PSBGM et PSBGQ), immédiatement après, viennent deux sous-régions francophones urbaines (CECM et CECQ). Par la suite, à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains des deux axes, la scolarité diminue.

Dans tout ceci, la région de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec semble échapper à toute explication. Toutefois, lorsque l'on examine les moyennes d'âge et d'expérience du personnel de direction des différentes régions et sous-régions, on se rend compte que la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec possède le personnel le plus jeune et le moins expérimenté. Cette nouvelle donnée du problème permet de mieux comprendre ce qui s'y passe. D'une part, le développement de cette région et les primes d'éloignement ont

amené une population enseignante assez bien scolarisée; c'est d'ailleurs parmi ceux-ci qu'une partie des futurs directeurs seront choisis. D'autre part, alors que dans la majorité des commissions scolaires bien établies, on met surtout l'accent sur l'expérience pour engager les futurs administrateurs, il semble que dans cette région l'accent soit surtout mis sur la scolarité c'est du moins ce dont témoignent les demandes d'emplois parus dans les journaux, concernant l'embauchage du personnel de direction dans cette région: pour une région en développement, on désire un personnel jeune, dynamique et scolarisé.

Avant de terminer, une dernière remarque s'impose au sujet de la sous-région "Québec autres". Cette sous-région comprend entre autres la ville de Sainte-Foy; on peut donc faire l'hypothèse que s'il nous était possible de scinder à nouveau cette sous-région, on verrait que la ville de Ste-Foy se rapproche des sous-régions de la CECQ et de la PSBGQ alors que le restant de cette sous-région a un comportement semblable à celui du Saguenay-Lac St-Jean.

En conclusion, signalons que l'implantation de l'Université du Québec (Chicoutimi et Rimouski) pourrait jouer en faveur d'une augmentation de la scolarité dans les régions éloignées et par le fait même diminuer les disparités. Toutefois, au sujet de la diminution des disparités, rien n'est moins sûr; en effet, on a pu constater qu'entre 1965-66 et 1969-70, même si des efforts avaient été faits un peu partout, les disparités demeuraient stables quant à la scolarité du personnel de direction[1].

---

(1) Le Chapitre Troisième de ce volume analyse de façon plus détaillée les disparités régionales.

CHAPITRE DEUXIEME

ANALYSE DES DIPLOMES ADMINISTRATIFS

INTRODUCTION

Comme on l'a noté au chapitre précédent, l'expérience dans l'enseignement a toujours constitué jusqu'à aujourd'hui un critère prioritaire d'accessibilité aux postes de direction. Récemment cependant, le Ministère de l'Education a défini de façon explicite, la scolarité comme un critère prioritaire d'accessibilité aux postes de direction au même titre que l'expérience[1]. Dans l'avenir, l'expérience et la scolarité constitueront donc des critères qui devraient avoir un poids plus important dans la sélection des directeurs.

Dans ce chapitre, nous voulons aborder un troisième élément, la qualification administrative, dont on s'est déjà étonné qu'elle ne soit pas mentionnée comme critère explicite. Etant donné la nature du travail exécuté par le personnel de direction, la compétence administrative devrait selon nous constituer un critère explicite.

Dans les lignes qui suivent nous essaierons de caractériser la population qui possède des qualifications administratives; nous la regarderons évoluer et nous la comparerons avec le personnel de direction qui ne possède pas ces qualifications. De même, dans le but de vérifier la qualité du réservoir et également de voir si le diplôme administratif ne jouerait pas implicitement un rôle dans la sélection du personnel de direction[2], nous comparerons notre population de directeurs possédant cette

---

(1) Ministère de l'Education, La politique administrative et salariale, document # 2, 25 janvier 1972.

(2) Une coupure s'impose entre 1968-69 et 1969-70 due au changement de codification intervenu à SIMEQ en 1969-70. Pour plus de détails à ce sujet voir CAPIEQ, Volume I, Partie 2, Chapitre Deuxième, p. 89-91.

qualification administrative avec ceux qui chez les enseignants sont ainsi qualifiés.

L'analyse qui suit porte sur cinq ans; l'étude évolutive cependant n'englobera que les quatre premières années. Nous caractériserons les directeurs possédant ces qualifications sous trois angles différents: caractéristiques individuelles, scolarité et caractéristiques organisationnelles.

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Le nombre d'individus possédant des diplômes administratifs a augmenté de 424.3% entre 1965-66 et 1968-69. De cent quatre-vingt-treize (193) diplômés administratifs en 1965-66, on est passé à 1,012 en 1968-69; en 1969-70, on en retrouve 1,517 (tableau 29). Ceci représente un changement de +10.0 dans la représentation relative de cette catégorie pour la période allant de 1965-66 à 1968-69.

Tableau 29 : Personnel de direction selon le diplôme administratif de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Dipl. adm.	3.2 (193)	6.5 (421)	10.3 (749)	13.2 (1012)	+10.0	+424.3	15.3 (1517)
% aug. annuel	-	112.8%	77.8%	35.1%			49.9%
Sans dipl. adm.	95.7 (5808)	92.3 (5940)	88.8 (6464)	84.3 (6461)	- 11.4	+10.1	82.7 (8209)
Total	100.0 (6068)	100.0 (6439)	100.0 (7279)	100.0 (7666)	-	+26.3	100.0 (9920)

Si on s'arrête maintenant à l'accroissement annuel de ce type de diplôme, on s'aperçoit qu'en pourcentage, l'augmentation la plus forte se situe entre 1965-66 et 1966-67 alors qu'en effectifs, elle se situe entre 1968-69 et 1969-70, en premier lieu, suivi par celle qui se situe entre 1967-68 et 1968-69. Toutefois, l'augmentation entre les deux dernières années semble s'expliquer partiellement par la nouvelle codification en

1969-70 et par une exploration informatique plus exhaustive.

Cependant, il apparaît clairement qu'une tendance assez forte se dessine chez le personnel de direction à acquérir plus de diplômes administratifs (tableau 30).

Tableau 30 : Rapport du nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs sur le nombre total d'administrateurs pour 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
1/31.4	1/15.3	1/9.7	1/7.6	1/6.5

Alors qu'en 1965-66, 1/31.4 administrateur avait des diplômes administratifs, en 1968-69, il y en a 1/7.6. Toutefois, aussi accentuée que soit cette tendance, il n'en reste pas moins que seulement 13.2% des membres de la direction possèdent de tels diplômes en 1968-69. Or, si l'on admet que les diplômes administratifs constituent un élément important des compétences de ce personnel confronté quotidiennement avec des problèmes d'ordre administratif, on ne peut que constater une lacune. Celle-ci est d'autant plus évidente que notre définition de la variable "diplômes administratifs" est très large, puisqu'elle englobe des diplômes de différentes valeurs en termes de scolarité.

D'autre part, on peut se demander si cette situation n'est pas due au fait que la possession de diplômes administratifs ne constitue pas un critère prioritaire d'accessibilité aux postes de direction.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.1 Sexe

Le tableau 31 fait état de la répartition des diplômes administratifs selon le sexe. Bien que les hommes et les femmes voient leur représentation relative varier positivement, on constate qu'à partir de 1968-69 les femmes possèdent, proportionnellement, plus que les hommes, des qualifications administratives.

Au tableau 32, on peut suivre l'évolution des hommes et des femmes chez le personnel de direction et chez la population qui possède des compétences administratives.

Tableau 31 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	H	F	H	F	H	F
Oui	3.2 (101)	3.3 (91)	12.3 (589)	14.8 (423)	14.6 (940)	16.7 (575)
Non	95.6 (3065)	95.7 (2678)	85.6 (4106)	82.0 (2345)	83.2 (5371)	81.8 (2819)
Total	100.0 (3205)	100.0 (2797)	100.0 (4796)	100.0 (2860)	100.0 (6453)	100.0 (3446)

On voit ainsi que l'évolution des diplômes administratifs chez les hommes et chez les femmes est sensiblement la même que l'évolution des hommes et des femmes dans le personnel de direction. La seule différence no-

table vient du fait que la proportion des diplômes administratifs chez les femmes est sensiblement supérieure à la proportion des femmes dans le personnel de direction, sauf en 1966-67. Par contre, à l'exception de l'année 1966-67, c'est le phénomène inverse qu'on rencontre chez les hommes.

Tableau 32 : Personnel de direction et diplômés administratifs selon le sexe de 1965-66 à 1969-70.

	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
PERS. DIR.					
Masc.	52.8	56.7	60.0	62.6	65.1
Fém.	46.1	42.6	39.5	37.3	34.7
DIPL. ADM.					
Masc.	52.3	57.2	56.1	58.2	62.0
Fém.	47.2	42.5	43.5	41.8	37.9

Ces constatations nous amènent à nous demander pourquoi les femmes ont proportionnellement plus tendance que les hommes à posséder ce type de diplôme bien qu'elles accèdent moins qu'eux aux postes de direction. Comme il a été dit précédemment au chapitre premier, l'acquisition d'une compétence formelle en administration peut être un moyen de rehausser des qualifications plus faibles; à ce sujet, toujours au chapitre un, on a vu que

les femmes étaient moins scolarisées que les hommes. Par ailleurs, il est possible que le fait de détenir un diplôme administratif ait été, pour les femmes un critère de sélection, lorsqu'elles se sont retrouvées en concurrence avec des hommes dont les autres qualifications étaient équivalentes.

2.2 Etat civil/état de vie

Les mariés possèdent proportionnellement plus de diplômes administratifs que les laics célibataires ou que les religieux et ce, autant en 1965-66 qu'en 1969-70. Toutefois, la représentation relative de toutes les catégories d'état civil/état de vie connait une hausse au cours de la période considérée. La plus importante est sans doute celle des religieux qui passe de 1.6% en 1965-66 à 15.2% en 1969-70.

En 1969-70, la proportion de religieux détenant un diplôme administratif est identique à celle des laics, (15.2% vs 15.3%).

Il est d'autant plus intéressant d'observer ce phénomène si l'on sait que pour la même période, la proportion des religieux chez les membres de la direction diminue constamment, passant de 46.2% en 1965-66 à 23.2% en 1969-70. Pour la même période, les laics passent de 51.4% à 74.5%.

Ainsi, pendant que les religieux voient leur proportion diminuer dans le personnel de direction au profit des laics, ils accusent une plus forte hausse que ceux-ci dans la possession de diplômes administratifs. Dès lors, on peut penser que les religieux qui sont restés en place se seraient lancés à la poursuite de diplômes administratifs conscients de l'u-

tilité d'une telle qualification dans les postes administratifs.

Les célibataires ont aussi cherché à acquérir des diplômes administratifs, mais leur croissance dans ce sens est moins rapide que celle des religieux; de 3.8% en 1965-66, ils sont passés à 13.4% en 1969-70.

Tableau 33 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66				1969-70			
	Laics				Laics			
	Mariés		Célib.	Rel.	Mariés		Célib.	Rel.
Oui	4.9 (115)	4.6 (144)	3.8 (20)	1.6 (44)	15.8 (926)	15.3 (1130)	13.4 (204)	15.2 (350
Non	94.1 (2217)	94.4 (2946)	95.5 (729)	97.2 (2723)	81.8 (4797)	82.4 (6092)	84.9 (1295)	83.8 (1925)
Total	100.0 (2357)	100.0 (3120)	100.0 (763)	100.0 (2801)	100.0 (5864)	100.0 (7390)	100.0 (1526)	100.0 (2297)

2.3 Age et expérience

En 1966-67, les diplômés administratifs se distinguent du personnel de direction par leur âge moyen supérieur. De même, en 1968-69 et 1969-70, ils se caractérisent par un âge plus élevé que l'ensemble, et encore plus par rapport aux individus qui ne possèdent pas ce diplôme.

Tableau 34 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'âge moyen en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	1966-67	1968-69	1969-70
Oui	45.3	43.9	42.9
Non	43.5	42.1	39.7
Total	43.7	42.4	40.2

Ainsi, le diplôme administratif est le fait des plus âgés, malgré la tendance au rajeunissement qui se fait sentir; cette tendance est toutefois plus accentuée pour le personnel de direction qui n'a pas ce type de diplôme que pour celui qui en détient un.

Les classes de 30 à 44 ans et de 45 à 59 ans contiennent 90.7% des diplômés administratifs en 1965-66 et 83.8% en 1969-70[1]. Ce rajeunissement est accompagné par une baisse de l'expérience.

L'expérience moyenne évolue dans le même sens que l'âge moyen chez le personnel de direction qui détient un diplôme administratif et chez celui qui n'en possède pas. Encore une fois, la baisse de l'expérience moyenne est plus prononcée chez ce dernier. En 1969-70, 51.1% des diplômés administratifs se situent entre 16 et 35 ans d'expérience[2], après une baisse

(1) Voir annexe au Chapitre deuxième, tableau 45

(2) Voir annexe au Chapitre deuxième, tableau 46

relative de 11.6 par rapport à 1965-66.

On est ainsi amené à formuler l'hypothèse que le diplôme administratif est obtenu par perfectionnement; le nombre et la proportion d'individus ainsi qualifiés dans le personnel de direction augmentant à mesure qu'on monte dans les strates d'expérience, sauf à 36 ans et plus.

Tableau 35: Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'expérience moyenne en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	1966-67	1968-69	1969-70
Oui	23.1	21.5	20.5
Non	20.1	17.9	16.5
Total	20.3	18.3	17.2

2.4 Citoyenneté et lieu de naissance

Les membres du personnel de direction qui possèdent un diplôme administratif sont canadiens dans 90.2% des cas en 1965-66, dans 98.4% en 1968-69 et dans 97.6% en 1969-70[1]. La comparaison avec le personnel qui n'a pas de diplômes administratifs nous montre que les canadiens acquièrent plus de diplômes que les citoyens non-canadiens; la tendance s'accentue sans cesse dans ce sens.

(1) Voir annexe au Chapitre deuxième, tableau 49

Tableau 36: Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la citoyenneté en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	Canadienne	Autre	Canadienne	Autre	Canadienne	Autre
Oui	3.2 (174)	2.9 (19)	13.4 (996)	7.1 (16)	15.7 (1480)	8.0 (37)
Non	95.8 (5185)	95.0 (623)	84.2 (6261)	88.5 (200)	82.5 (7798)	88.4 (411)
Total	100.0 (5412)	100.0 (656)	100.0 (7440)	100.0 (226)	100.0 (9455)	100.0 (465)

Parmi les canadiens, on en retrouve 83.9% en 1965-66 et 94.2% en 1968-69 qui sont nés au Québec[1]. Moins de 5% originent d'ailleurs au Canada. Le tableau 37 nous permet d'affirmer que ce sont les enseignants nés au Québec qui possèdent surtout des diplômes administratifs.

Tableau 37: Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le lieu de naissance en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66			1969-70		
	Québec	Ailleurs au Canada	A l'étranger	Québec	Ailleurs au Canada	A l'étranger
Oui	3.2 (162)	2.7 (9)	2.9 (22)	16.5 (1400)	8.8 (55)	7.6 (62)
Non	95.8 (4781)	96.4 (319)	94.6 (708)	81.7 (6930)	87.8 (550)	89.3 (729)
Total	100.0 (4989)	100.0 (331)	100.0 (748)	100.0 (8478)	100.0 (626)	100.0 (816)

(1) Voir annexe au Chapitre deuxième, tableau 50

Comme on l'a vu au chapitre premier, les directeurs qui ne sont pas citoyens canadiens et ceux qui ne sont pas nés au Québec, se caractérisent par une scolarité élevée, du moins plus élevée que les directeurs canadiens nés au Québec. Or comme ce sont ceux qui ont une scolarité faible qui possèdent des diplômes administratifs, il ne faut pas se surprendre si les directeurs, qui sont citoyens canadiens et nés au Québec, possèdent proportionnellement plus de diplômes administratifs que les autres directeurs. Les tableaux 38 et 39 l'illustrent d'ailleurs très bien.

Tableau 38 : Rapport entre le nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs et le nombre total d'administrateurs selon la citoyenneté pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Canadienne	1/31.1	1/7.5	1/6.4
Autre	1/34.5	1/13.9	1/12.6

Tableau 39 : Rapport entre le nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs et le nombre total d'administrateurs selon le lieu de naissance pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Québec	1/30.7	1/7.2	1/6.1
Ailleurs au Canada	1/36.8	1/13.5	1/11.4
A l'étranger	1/34.0	1/14.8	1/13.1

2.5 Langue maternelle

La langue maternelle est le français pour 93.3% des diplômés administratifs en 1965-66, pour 95.4% d'entre eux en 1968-69 et en 1969-70, pour 92.9%[1]. Le tableau ci-après compare les proportions respectives de la langue maternelle, française et anglaise, des diplômés et des non-diplômés administratifs. On observe que les francophones sont proportionnellement plus nombreux que les anglophones à détenir le diplôme en question et leur représentation relative connait un changement plus fort que chez ces derniers.

Tableau 40 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la langue maternelle en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	F	A	F	A	F	A
Oui	3.5 (180)	1.2 (9)	14.5 (966)	4.5 (40)	17.1 (1409)	6.6 (95)
Non	95.5 (4935)	97.2 (716)	82.8 (5504)	93.9 (838)	81.2 (6709)	90.0 (1298)
Total	100.0 (5168)	100.0 (737)	100.0 (6645)	100.0 (892)	100.0 (8258)	100.0 (1442)

(1) Voir annexe au Chapitre deuxième, tableau 51

Selon la croyance populaire qui veut que les canadiens-anglais aient plus de compétences dans la gestion et l'administration que les canadiens-français, on s'attendait à retrouver plus de diplômes administratifs chez les gens dont la langue maternelle est l'anglais. En autant que la mesure que nous utilisons ici est un bon indice des compétences administratives, il semble ou que cette affirmation est fausse ou qu'elle est tellement vraie que les canadiens-français pour supléer à ce manque "inné" de qualités administratives ont dû faire l'acquisition de diplômes.

Par ailleurs, si on se refère à l'analyse de la scolarité du personnel de direction[1], on a vu que les francophones sont moins scolarisés que les anglophones; comme habituellement ce sont les moins scolarisés qui acquièrent un diplôme administratif la situation que nous décrivons ici n'est pas surprenante.

2.6 Catégories de personnel de direction

Les diplômes administratifs se distribuent principalement chez les principaux qui en détiennent 74.6% en 1965-66, 67.1% en 1968-69 et 55.8% en 1969-70. Cette baisse relative des diplômés administratifs chez les principaux est compensée par une hausse presque équivalente chez les administrateurs pédagogiques, qui passent de 11.9% à 24.7% au cours de la période. Toutefois, la comparaison entre les catégories de personnel de direction rend mieux compte de la possession des diplômes administratifs.

---

(1) Voir Chapitre premier, p. 21

Tableau 41 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon les catégories du personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66			1968-69			1969-70		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
A. Péd.	1.5	97.4	100.0 (1568)	8.0	88.8	100.0 (2296)	8.5	89.1	100.0 (4408)
A. Péri Scolaire	0.8	99.2	100.0 (133)	3.0	95.6	100.0 (234)	5.0	92.3	100.0 (261)
A. soutien	0.0	94.3	100.0 (53)	4.3	89.2	100.0 (93)	16.4	78.6	100.0 (140)
Principal	4.9	94.4	100.0 (2942)	20.5	77.5	100.0 (3311)	26.2	72.7	100.0 (3229)
Assistant Principal	1.4	97.8	100.0 (589)	9.0	88.8	100.0 (978)	13.7	84.0	100.0 (1062)

La comparaison des proportions respectives des diplômés administratifs chez chaque catégorie de personnel de direction en 1969-70, nous permet de faire un classement. Les principaux viennent en tête (26.2%), suivis par les administrateurs de soutien (16.4%) et par les assistants-principaux (13.7%). Si on se réfère à la scolarité de ces catégories de personnel, on constate que ce sont les trois catégories les moins scolarisées. On peut donc encore ici faire l'hypothèse que le diplôme administratif est un moyen de rehausser une scolarité déficiente. Par ailleurs, si l'on exclut le personnel de soutien, le classement s'établit exactement selon l'échelle d'autorité[1].

(1) Voir Chapitre premier, p.45

3.0 VARIABLES "SCOLARITE"

Les variables "scolarité" nous permettront de vérifier l'hypothèse que nous privilégions depuis le début de l'analyse des diplômés administratifs, à savoir si le diplôme administratif est un moyen de combler d'autres lacunes sur le plan pédagogique ou académique. Nous saurons ainsi combien d'années d'étude ont acquis les diplômés administratifs, quel type de formation ils ont préféré et aussi quelle tendance ils développent face aux cours isolés.

3.1 Diplôme le plus élevé

Le tableau suivant rend compte de la scolarité des diplômés administratifs et du personnel de direction qui n'a pas de diplôme administratif. De 1965-66 à 1968-69 et encore plus en 1969-70, la scolarité s'est améliorée pour l'ensemble du personnel.

Tableau 42 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66			1968-69			1969-70		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
16 ans +	21.2	32.8	32.3	35.0	41.1	39.8	42.1	47.6	46.5
14-15	30.1	23.5	23.7	24.3	25.8	25.5	21.7	25.8	25.1
13 ans -	47.7	36.9	37.2	37.5	25.8	27.9	34.9	23.4	25.5
Total	100.0 (193)	100.0 (5808)	100.0 (6068)	100.0 (1012)	100.0 (6461)	100.0 (7666)	100.0 (1517)	100.0 (8236)	100.0 (9920)

Cette amélioration de la scolarité affecte plus les diplômés administratifs que ceux qui ne possèdent pas ce diplôme. En 1965-66, près de la moitié de ces derniers (47.7%) avaient accumulé seulement 13 ans ou moins d'étude, alors qu'en 1969-70, environ la même proportion (42.1%) se retrouve à 16 ans et plus. Les diplômes administratifs ne diminuent effectivement à aucune catégorie de diplômes; cependant à 14-15 ans et surtout à 13 ans et moins, ils connaissent des baisses relatives importantes.

Pour sa part, le personnel de direction qui ne détient pas ce type de diplôme est plus scolarisé. De plus, tandis que les diplômes administratifs augmentent en effectifs à 13 ans et moins de 1965-66 à 1969-70, le personnel non-diplômé administrativement connait une baisse absolue. Ainsi, toute proportion gardée, autant en 1969-70 qu'en 1965-66, les diplômes administratifs sont détenus par le personnel de direction dont la scolarité est équivalente ou inférieure à 13 ans. Dans ce sens, nous pouvons dire que le diplôme administratif servirait en partie à compenser une scolarisation générale faible, et comme nous l'avons vu au sujet de l'expérience et de l'âge, il semble que ce diplôme ait été obtenu par perfectionnement.

3.2 Nature des diplômes

Les diplômés administratifs possèdent à la fois une formation académique et pédagogique qui va en s'accroissant au cours de la période. Ainsi, 50.8% d'entre eux se caractérisent par cette formation en 1965-66; en 1969-70, ils y atteignent 74.2%.

A l'exception de l'année 1965-66, les proportions de la formation mixte sont toujours plus élevées pour le personnel de direction qui détient un diplôme administratif que pour celui où il est absent.

Tableau 42 a : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la nature des diplômes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66			1968-69			1969-70		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Péd.	47.7	34.2	34.4	26.3	20.3	21.2	24.2	18.9	19.7
Péd. + Acad.	50.8	56.1	56.0	72.2	69.8	70.0	74.2	74.0	74.0
Acad.	1.6	6.8	6.7	1.5	6.9	6.2	1.6	5.2	4.7
Total	100.0 (193)	100.0 (5808)	100.0 (6068)	100.0 (1012)	100.0 (6461)	100.0 (7666)	100.0 (1517)	100.0 (8236)	100.0 (9920)

4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

4.1 Secteur

Chacun des deux secteurs, public et privé, augmentent ses effectifs de diplômés administratifs au cours de la période considérée. Toutefois, l'augmentation des diplômes administratifs est un peu plus que trois (3) fois plus forte dans le secteur public (459.3% que dans le secteur privé 133.3%). de 1965-66 à 1968-69.

Tableau 43 : Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Oui	1.6 (21)	3.6 (172)	6.1 (49)	14.1 (962)	6.0 (58)	16.4 (1456)
Non	96.8 (1288)	95.4 (4507)	90.2 (727)	83.6 (5709)	92.6 (894)	81.9 (7295)
Total	100.0 (1331)	100.0 (4723)	100.0 (806)	100.0 (6832)	100.0 (965)	100.0 (8903)

Au tableau 43, on voit que, toute proportion gardée, le secteur public englobe plus de diplômés administratifs que le secteur privé (6.0% vs 16.4%, en 1969-70), et celà pour toute la période.

Une autre façon de bien mettre en évidence ce qui se passe dans l'acquisition des diplômes administratifs selon le secteur est de dégager le rapport entre le nombre de diplômés administratifs dans le personnel de direction et le nombre total de directeurs selon chaque secteur.

Tableau 44 : Rapport entre le nombre de diplômés administratifs dans le personnel de direction et le nombre total de directeurs selon les secteurs pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Province	1/31.4	1/7.6	1/6.5
Secteur public	1/26.4	1/7.1	1/6.1
Secteur privé	1/61.3	1/16.4	1/16.6

Autant en 1965-66 qu'en 1968-69, le secteur public se retrouve au-dessus du ratio provincial et le secteur privé se retrouve en-dessous. Il serait intéressant ici de pousser l'analyse plus loin et d'essayer de dégager la valeur des compétences administratives du personnel de direction des deux secteurs. Toutefois, nous l'avons déjà dit ce travail est impossible car notre variable ne fait pas état du niveau de diplôme administratif acquis par le personnel de direction. Il peut s'agir d'une attestation de cours considéré comme recyclage et n'octroyant aucune année supplémentaire de scolarité ou d'une maîtrise en administration. Il est possible que l'un ou l'autre secteur soit favorisé à ce point de vue mais nous ne pouvons l'affirmer ici.

Par ailleurs, le secteur privé connait une diminution de ses effectifs de 1965-66 à 1969-70. Ainsi, il est possible de croire que l'augmentation des diplômés administratifs chez le personnel de direction dans ce secteur ait pu être causée par une préférence pour ceux qui détenaient un diplôme administratif au moment de choisir les membres du personnel de direction dont le nombre excédait le norme.

4.2 Régions administratives

L'étude des diplômes administratifs par régions nous permet d'accéder à une analyse des diplômes administratifs selon des subdivisions à la fois géographiques et administratives. Quelle est la région la mieux avantagée ou la moins bien avantagée quant à ce type de diplômes? Où se situent les plus fortes augmentations? Quelles sont les disparités inter-régionales?

A l'examen du tableau 45, on est d'abord frappé par les fortes proportions d'administrateurs qui détiennent ce diplôme dans la région de Montréal, surtout dans l'unité Montréal autres, et dans la région de Québec et plus précisément dans Québec autres. Ces deux régions groupent 54.4% des diplômes en administration en 1965-66, et 63.6% en 1969-70. Il ne faut pas s'étonner de ce résultat puisque Montréal et Québec totalisent plus de la moitié de la clientèle scolaire de la province . D'autre part, on remarque que ces deux régions, sauf pour Québec en 1969-70, contiennent proportionnellement plus de non-diplômés administratifs que de diplômés.

Cette situation prévaut aussi pour les Cantons de l'Est en 1965-66 et la Côte-Nord - Nouveau-Québec en 1965-66 et 1969-70. Dans les autres régions on retrouve la situation inverse.

Tableau 45 : Personnel de direction ayant ou non des diplômes administratifs selon les unités administratives en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66			1969-70		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Mtl autres	35.8	36.5	36.6	37.0	37.1	37.2
CECM	3.6	10.7	10.4	10.1	13.5	12.9
PSBGM	0.5	3.3	3.2	0.8	3.9	3.5
Mtl total	39.9	50.5	50.2	47.9	54.5	53.6
Qué. autres	12.4	15.3	15.3	14.3	13.4	13.5
CECQ	2.1	1.7	1.8	1.3	2.2	2.0
PSBGQ	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Qué. total	14.5	17.1	17.2	15.7	15.7	15.6
B. St-L., Gasp.	7.3	4.3	4.3	4.8	4.0	4.2
Sag., Lac St-J.	12.4	6.3	6.5	7.2	5.6	5.8
Trois-Riv.	10.9	8.7	8.7	9.4	6.9	7.3
C. de l'Est	3.1	4.4	4.3	4.5	4.2	4.3
Outaouais	6.7	3.6	3.7	5.2	4.2	4.3
Nord-Ouest	4.7	2.6	2.7	3.9	3.0	3.2
C.-N. - N.Q.	0	1.8	1.7	1.2	1.8	1.7
Total	100.0 (193)	100.0 (5808)	100.0 (6068)	100.0 (1517)	100.0 (8209)	100.0 (9920)

Toutefois, ce tableau ne rend compte que de la répartition des diplômés administratifs, et non de la grandeur de la population des directeurs compris dans chacune des régions et unités. Le tableau 46 fait état de la répartition proportionnelle des diplômés et des non-diplômés d'une région par rapport à l'autre.

Ainsi, il apparait que les régions qui contenaient proportionnellement moins de diplômés administratifs que de non-diplômés dans le tableau 45, englobent proportionnellement moins de diplômés en administration que les autres régions; il s'agit ici de Montréal, de Québec, des Cantons de l'Est et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec. Ces régions se placent toujours aux derniers rangs, en 1969-70 comme en 1965-66.

En se référant à la scolarité par régions administratives[1], on note que ces quatre dernières regroupent des proportions plus faibles de "13 ans et moins" que les autres régions, exception faite des Trois-Rivières. Ajoutons que Montréal, Québec et les Cantons de l'Est possèdent leurs centres d'études supérieures depuis longtemps et se caractérisent par une forte concentration de population. Cela n'est pas le cas de la Côte-Nord Nouveau-Québec qui attire, par son récent développement économique, des individus jeunes, moins expérimentés mais assez scolarisés[2].

C'est donc dans les régions éloignées que se localisent les diplômés administratifs.

---

(1) Voir Chapitre premier, page 55,

(2) Voir Chapitre deuxième, page 64.

Tableau 46 : Personnel de direction dans chacune des unités administratives, selon qu'il possède ou non un diplôme administratif en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66			1969-70		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Mtl autres	3.1 (69)	95.5 (2120)	100.0 (2219)	15.2 (561)	82.6 (3044)	100.0 (3687)
CECM	1.1 (7)	98.1 (621)	100.0 (633)	12.0 (153)	86.7 (1105)	100.0 (1275)
PSBGM	0.5 (1)	98.5 (194)	100.0 (197)	3.4 (12)	92.8 (322)	100.0 (347)
Mtl total	2.5 (77)	96.3 (2935)	100.0 (3249)	13.7 (726)	84.2 (4471)	100.0 (5308)
Qué. autres	2.6 (24)	95.9 (889)	100.0 (927)	16.2 (217)	82.2 (1103)	100.0 (1341)
CECQ	3.7 (4)	95.3 (102)	100.0 (107)	9.8 (20)	88.7 (180)	100.0 (203)
PSBGQ	0.0 (0)	100.0 (5)	100.0 (5)	9.1 (1)	90.9 (10)	100.0 (11)
Qué. total	2.7 (28)	95.3 (996)	100.0 (1039)	15.3 (238)	83.2 (1293)	100.0 (1555)
B. St-L., Gasp.	5.3 (14)	94.3 (247)	100.0 (262)	17.5 (73)	80.0 (333)	100.0 (416)
Sag., Lac St-J.	6.1 (24)	92.6 (366)	100.0 (395)	19.0 (110)	79.8 (462)	100.0 (579)
Trois-Riv.	4.0 (21)	95.3 (503)	100.0 (528)	19.6 (142)	78.3 (566)	100.0 (723)
C. de l'Est	2.3 (6)	97.3 (254)	100.0 (261)	16.4 (70)	81.5 (349)	100.0 (428)
Outaouais	5.8 (13)	93.8 (210)	100.0 (324)	18.5 (79)	80.3 (342)	100.0 (426)
Nord-Ouest	5.5 (9)	92.7 (152)	100.0 (164)	18.9 (60)	77.9 (247)	100.0 (317)
C.-N. - N.Q.	0.0 (0)	100.0 (103)	100.0 (103)	11.4 (19)	87.4 (146)	100.0 (167)
Total Prov.	3.2 (193)	95.7 (5808)	100.0 (6068)	15.3 (1517)	82.7 (8209)	100.0 (9920)

5.0 COMPARAISON: PERSONNEL ENSEIGNANT/PERSONNEL DE DIRECTION

Partant de ce que nous avons éconcé dans l'introduction, à savoir que le personnel enseignant constitue un réservoir où sont puisé certains membres de la direction, il apparaît intéressant de procéder à une comparaison entre ces deux personnels au point de vue des diplômes administratifs. A la suite d'une comparaison portant sur les effectifs de ces deux personnels qui possèdent des diplômes administratifs, nous avons retenu trois variables qui nous paraissent essentielles: sexe, expérience et diplôme le plus élevé. Enfin, mentionnons que cette comparaison se fera dans le temps avec les années 1967-68, 1968-69 et 1969-70, pour des raisons qui ont déjà été énoncées, à savoir l'invalidité des années 1965-66 et 1966-67 pour le personnel enseignant.

5.1 Effectifs globaux

Le tableau suivant nous donne la proportion de diplômés administratifs chez le personnel enseignant pour chaque niveau et chez le personnel de direction, de 1967-68 à 1969-70. L'examen de ce tableau révèle une augmentation des effectifs ainsi qu'une hausse de la représentation relative des diplômés administratifs pour les deux personnels à tous les niveaux.

Toute proportion gardée, le personnel de direction regroupe beaucoup plus d'individus qui détiennent un diplôme administratif que le personnel enseignant. Toutefois, le nombre effectif de ces diplômés, en 1969-70, chez le personnel enseignant, surpasse légèrement ce nombre chez

Tableau 47 : Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux ayant un diplôme administratif en 1967-68, 1968-69 et 1969-70.

	1967-68	1968-69	1969-70
Pers. Enseignant (3 niveaux)	0.8 (604)	1.1 (819)	2.6 (1964)
Maternelle	0.2 (4)	0.4 (10)	0.8 (22)
Elémentaire	0.2 (94)	0.4 (137)	1.1 (401)
Secondaire	1.5 (506)	1.9 (672)	4.5 (1541)
Pers. de direction	10.3 (749)	13.2 (1012)	15.3 (1517)

le personnel de direction. A l'intérieur du personnel enseignant, c'est surtout au secondaire que se concentrent les enseignants possédant des qualifications administratives. Cette situation se comprend si l'on voit qu'à ce niveau on offre le cours de techniques commerciales et administratives. Or les enseignants qui donnent ce cours sont qualifiés administrativement. Ce cours n'explique cependant que 27.7% des diplômés administratifs du secondaire, ce qui n'équivaut qu'à 21.7% du nombre total des diplômés administratifs chez le personnel enseignant, soit 427 individus. Pour les autres enseignants on peut penser que le diplôme administratif est considéré comme un moyen pouvant faciliter l'accession aux postes de direction, ou encore comme un moyen permettant de sortir de l'enseignement, des portes s'ou-

vrant de tous côtés aux administrateurs. Toutefois, cette hypothèse n'est pas vérifiable pour le moment. On peut cependant pousser plus loin l'analyse en essayant de comparer les diplômés administratifs de ces deux personnels selon un certain nombre de caractéristiques (sexe, expérience, scolarité).

5.2 Sexe

Chez le personnel enseignant, les individus de sexe masculin détiennent plus de diplômés administratifs que les personnes de sexe féminin, exception faite pour la maternelle, alors que la situation inverse se retrouve chez le personnel de direction.

Tableau 48: Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux, ayant un diplôme administratif selon le sexe en 1967-68, 1968-69 et 1969-70.

	1967-68		1968-69		1969-70	
	M	F	M	F	M	F
Pers. enseignant (3 niveaux)	2.0 (421)	0.3 (179)	2.2 (526)	0.6 (293)	4.6 (1087)	1.7 (875)
Maternelle	0.0 (0)	0.2 (4)	0.0 (0)	0.4 (10)	0.0 (0)	0.8 (22)
Elémentaire	1.2 (45)	0.2 (48)	1.2 (49)	0.3 (88)	2.9 (125)	0.8 (276)
Secondaire	2.2 (376)	0.8 (127)	2.4 (477)	1.2 (195)	5.0 (962)	3.9 (577)
Pers. de direction	9.6 (420)	11.3 (326)	12.3 ([illegible]89)	14.8 (423)	14.6 (940)	16.7 (575)

D'une année à l'autre, pour chacun des sexes et chez les deux personnels, les effectifs augmentent et la représentation relative connait une hausse. La croissance, vue sous ces deux angles, est plus forte du côté masculin que féminin chez les directeurs tandis que les enseignants marquent une croissance plus forte des femmes que des hommes. Il semble s'agir, dans les deux cas, d'un rattrapage.

5.4 <u>Expérience</u>

Précédemment, nous avons vu que les diplômés administratifs du personnel de direction ont une expérience moyenne plus élevée que le personnel de direction dans l'ensemble. Le tableau suivant compare l'expérience moyenne des diplômés administratifs du personnel enseignant et du personnel de direction.

L'examen de ce tableau révèle que l'expérience moyenne du personnel enseignant est beaucoup plus faible que celle du personnel de direction, autant chez les diplômés administratifs que chez ceux qui n'en possèdent pas. Ainsi, les diplômés administratifs ont à leur actif un nombre d'années d'expérience plus grand que les non-diplômés, qu'ils fassent partie du personnel de direction ou du personnel enseignant. Dès lors, l'hypothèse que nous avions émise à l'effet que le diplôme administratif ait été obtenu par le perfectionnement chez les membres de la direction vaut aussi pour les enseignants.

Tableau 49 : Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux, ayant ou non un diplôme administratif selon l'expérience moyenne en 1967-68, 1968-69 et 1969-70.

	1967-68		1968-69		1969-70	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pers. de direction	22.0	18.9	21.5	17.9	20.5	16.5
Pers. ens:						
- Maternelle	8.3	6.0	5.9	6.1	8.3	7.2
- Elémentaire	16.3	9.5	13.8	9.7	13.4	10.6
- Secondaire	9.7	8.8	9.9	8.8	9.2	9.0
- Douzième*	9.1	10.0	-	-	-	-

* Les données de la douzième sont incluses au secondaire pour 1968-69 et 1969-70.

5.4 Diplôme le plus élevé

Selon la variable "diplôme le plus élevé", le personnel enseignant ayant des diplômes administratifs semble plus scolarisé que le personnel de direction ainsi qualifié.

En effet, l'examen des tableaux 50 et 51 nous révèle que les diplômés administratifs du personnel de direction se distribuent en plus fortes proportions à 13 ans et moins de scolarité qu'à 16 ans et plus, tandis que les proportions des individus pareillement qualifiés chez le personnel enseignant sont plus fortes à 16 ans et plus d'étude qu'à 13 ans et moins.

Tableau 50: Scolarité des administrateurs selon qu'ils possèdent ou non un diplôme administratif en 1967-68 et 1969-70.

	1967-68			1969-70		
	16 +	14-15	13 -	16 +	14-15	13 -
Oui	8.1 (221)	11.2 (210)	13.7 (299)	13.9 (639)	13.2 (329)	20.9 (529)
Non	91.3 (2[illegible]83)	88.0 (1651)	85.6 (1865)	85.1 (3921)	85.2 (2124)	76.2 (1930)
Total	100.0 (2720)	100.0 (1876)	100.0 (2179)	100.0 (4608)	100.0 (2494)	100.0 (2532)

Tableau 51: Scolarité des enseignants de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire selon qu'ils possèdent ou non un diplôme administratif en 1967-68 et 1969-70.

	1967-68			1969-70		
	16 +	14-15	13 -	16 +	14-15	13 -
Oui	3.7 (370)	0.4 (74)	0.2 (89)	5.6 (800)	2.4 (544)	1.3 (524)
Non	95.3 (9623)	98.3 (14747)	99.5 (41837)	92.6 (13108)	95.1 (17719)	96.6 (37785)
Total	100.0 (10093)	100.0 (150[illegible]7)	100.0 (42039)	100.0 (14147)	100.0 (18639)	100.0 (39130)

Toutefois, la scolarité des diplômés en administration chez les membres de la direction s'améliore de 1967-68 à 1969-70, alors qu'elle se détériore chez les enseignants qui détiennent un diplôme administratif pour la même période (tableaux 52 et 53).

En résumé, cette comparaison fait ressortir des différences marquantes entre les diplômés administratifs des personnels enseignant et de direction, aux sujets du sexe et de la scolarité. Tandis que chez les enseignants les diplômes administratifs reviennent plus aux hommes qu'aux femmes, chez les directeurs, le sexe féminin est proportionnellement mieux représenté que le sexe masculin. Par ailleurs, les diplômés en administration sont plus scolarisés lorsqu'ils font partie du personnel enseignant que lorsqu'ils sont membres de la direction. Existe-t-il un lien entre la scolarité et le sexe? Nul ne peut le dire ici, étant donné qu'il nous est impossible pour le moment de croiser les trois variables qui répondraient à cette question. Enfin, l'expérience ne distingue que partiellement les enseignants des directeurs chez les diplômés administratifs bien que le diplômé possède toujours une expérience plus longue que le non-diplômé ou que l'ensemble du personnel dont il fait partie, qu'il soit enseignant ou directeur. L'enseignant qui possède une qualification administrative est toujours moins expérimenté que l'administrateur ainsi qualifié.

Tableau 52 : Personnel de direction ayant un diplôme administratif selon le diplôme le plus élevé de 1967-68 à 1969-70.

	1967-68	1968-69	1969-70
16 ans +	29.5 (221)	35.0 (354)	42.1 (639)
14-15 ans	28.0 (210)	24.3 (246)	21.7 (329)
13 ans -	39.9 (299)	37.5 (380)	34.9 (529)
Total	100.0 (749)	100.0 (1012)	100.0 (1517)

Tableau 53: Personnel enseignant de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire ayant un diplôme administratif selon le diplôme le plus élevé de 1967-68 à 1969-70.

	1967-68	1968-69	1969-70
16 ans +	61.3 (370)	54.6 (447)	40.7 (800)
14-15 ans	12.2 (74)	12.0 (98)	27.7 (544)
13 ans -	14.7 (89)	18.5 (152)	26.7 (524)
Total	100.0 (604)	100.0 (819)	100.0 (1964)

CHAPITRE TROISIEME

ANALYSE DES DISPARITES REGIONALES

INTRODUCTION

Le but premier de la réforme scolaire au Québec est la démocratisation de l'enseignement. Un des éléments d'une vraie démocratisation est l'élimination des disparités régionales. Nous tâcherons donc d'examiner ici l'évolution des différentes caractéristiques du personnel de direction pour chacune des régions ou unités administratives, afin de les comparer entre elles.

Cette analyse des disparités sera faite de deux points de vue: quantitatif et qualitatif. Du point de vue quantitatif, nous essaierons de cerner l'influence de l'évolution des effectifs scolaires et de l'extension des services administratifs sur le nombre et les catégories de directeurs. Du point de vue qualitatif, nous mesurerons les différences interrégionales quant au degré d'expérience ou de scolarité du personnel administratif. Nous pourrons ainsi cerner l'influence de facteurs tels que la promotion de l'école faite par le Rapport Parent et l'amélioration générale des conditions salariales dans le secteur de l'éducation sur les disparités régionales. Dans la mesure où l'influence de ces facteurs peut être étendue à toute la province, il n'est pas certain qu'ils aient contribué à une réduction des disparités, malgré une amélioration sensible et générale à travers tout le Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

1.0 EFFECTIFS GLOBAUX

Le premier aspect des disparités régionales que nous examinerons est celui de la quantité. Entre 1965-66 et 1968-69 le nombre d'individus occupant un poste administratif au sein des institutions d'enseignement du Québec est passé de 6068 à 7666, soit une augmentation de 26.3%. En 1969-70, selon une définition plus large cependant, ce nombre était de 9920[1]. Comme le montre le tableau 54 seuls le PSBGM (-6.6%) et le PSBGQ (0.0%) n'ont pas enregistré d'augmentation entre 1965-66 et 1968-69. Entre 1968-69 et 1969-70, les effectifs se sont accrus dans toutes les unités.

Les taux d'accroissement varient cependant d'une unité à l'autre. Cinq d'entre elles ont vu leur pourcentage d'augmentation 1965-66 à 1968-69 dépasser celui de la province. Ce sont dans l'ordre le Nord-Ouest (61.0%), l'Outaouais (51.8%), la région du Bas St-Laurent-Gaspésie (37.8%), la CECM (33.6%) et "Montréal autres" (30.3%). D'autre part au-dessous mais assez près de l'accroissement provincial on retrouve deux unités de la région de Québec, soit "Québec autres" avec 23.6% et la CECQ avec 20.6%. Toutes les autres unités ont une croissance inférieure à 20%.

Deux facteurs principaux peuvent être invoqués à titre d'explication de cette évolution: d'une part l'accroissement différentiel de la clientèle scolaire par unité administrative; d'autre part le développement de certains services, différent aussi selon l'unité.

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 89-91.

Tableau 54 : Effectifs du personnel de direction par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	% aug.	69-70
Mtl autres	2219	2382	2710	2891	+30.3	3687
CECM	633	659	806	846	+33.3	1275
PSBGM	197	174	187	184	- 6.6	347
Total Mtl.	3049	3215	3703	3921	+28.6	5309
Qué. autres	927	1029	1056	1142	+23.2	1341
CECQ	107	109	115	129	+20.6	203
PSBCQ	5	4	3	5	0.0	11
Total Qué.	1039	1142	1174	1276	+22.8	1555
B. St-L, Gasp.	262	305	336	361	+37.8	416
Sag., Lac St-J.	395	397	485	470	+19.0	579
Trois-Riv.	528	579	598	602	+14.0	723
C. de l'Est	261	259	306	313	+19.9	428
Outaouais	224	239	291	340	+51.8	426
Nord-Ouest	164	192	250	264	+61.0	317
C.-N. - N.-Q.	103	119	136	119	+15.5	167
Total prov.	6068	6439	7279	7666	+26.3	9920

Le tableau 55 contient les effectifs scolaires (tous niveaux) par région administrative de 1965-66 à 1968-69.[1] Les taux d'accroissement calculés pour cette période montrent que l'augmentation du nombre d'administrateurs déjà constaté dans toutes les régions correspond de fait à un accroissement aussi général des effectifs étudiants. Cette augmentation de la population scolaire a été de 11.9% pour la province; elle varie entre 8.2% (Cantons de l'Est) et 13.5% (Montréal).

D'autre part les taux d'accroissement du tableau 55 confirment également l'hypothèse de l'extension des services administratifs puisqu'ils sont tous inférieurs à ceux du personnel de direction du tableau 54 . Les ratios du tableau 56 illustrent bien cette évolution. Ils présentent le nombre d'étudiants par administrateur dans chacune des régions, de 1965-66 à 1968-69. Ce nombre a diminué partout, en particulier dans les régions du Nord-Ouest, de l'Outaouais et du Bas St-Laurent-Gaspésie. Or ces trois régions étaient celles dont les ratios étaient les plus élevés en 1965-66. En 1968-69, ils sont devenus les plus faibles. D'autre part, la région de Trois-Rivières, dont le ratio était le plus faible en 1965-66, n'a enregistré qu'une faible baisse entre 1965-66 et 1968-69. On assiste donc pour cette période à un resserrement des ratios "étudiant/directeurs" autour de la moyenne provinciale. La seule exception est celle de la Côte-Nord - Nouveau-Québec dont le ratio, presque identique à celui de la province en 1965-66, n'a diminué que de 4.7 alors que le second était réduit de 28.7.

---

(1) Les données sur la clientèle scolaire de l'année 1969-70 ne sont pas disponibles selon les régions administratives telles que définies par le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec.

Tableau 55 : Clientèle scolaire (tous niveaux) par région administrative de 1965-66 à 1967-68.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	% aug.
Montréal	773852	804136	837184	878464	+13.5
Québec	251770	263407	263583	275812	+ 9.5
B. St-L., Gasp.	75649	76786	79650	82780	+ 9.4
Sag., Lac St-J.	92937	94937	99041	103670	+11.5
Treis-Riv.	123831	127350	130605	135421	+ 9.4
C. de l'Est	64795	66481	67314	70130	+ 8.2
Outaouais	63275	65148	68093	71484	+13.0
Nord-Ouest	49167	51081	43281	55167	+12.2
C.-N. - N.-Q.	25735	25989	30830	29184	+13.4
Total prov.	151011	1575315	1629581	1702112	+11.9

Tableau 56 : Nombre d'étudiants par directeur, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△
Montréal	253.8	250.1	226.1	225.0	-29.8
Québec	242.3	230.7	224.5	216.2	-26.1
B. St-L., Gasp.	288.7	251.8	237.1	229.3	-59.4
Sag., Lac St-J.	235.3	239.1	204.2	220.6	-14.7
Trois-Riv.	234.5	223.8	218.4	225.0	- 9.5
C. de l'Est	248.3	256.7	220.0	224.1	-24.2
Outaouais	282.5	272.6	234.0	210.2	-72.3
Nord-Ouest	299.8	266.0	213.1	209.0	-90.8
C.-N. - N.-Q.	249.9	218.4	226.7	245.2	- 4.7
Total prov.	250.7	244.7	223.9	222.0	-28.7

La période de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 est donc marquée, en ce qui concerne le personnel de direction, par une amélioration générale du point de vue quantitatif. Dans toutes les régions administratives, l'augmentation des effectifs des administrateurs a été plus importante que l'augmentation du nombre d'étudiants. En 1965-66, le nombre d'élèves par membre de la direction était de 250.7 pour la province. En 1968-69, il était de 222.0. Cependant par rapport à cette moyenne provinciale, on pouvait distinguer une région nettement sous-représentée: la Côte-Nord - Nouveau-Québec avec 245.2. Les régions se trouvant dans la position la plus avantageuse étaient le Nord-Ouest (209.0) et l'Outaouais (213.1). Toutes les autres régions se trouvaient à l'intérieur d'un intervalle de 7.7 autour du ratio de la province.

2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.1 Catégories de personnel de direction[1]

Dans quelle mesure l'augmentation du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 est-elle liée au développement de certains services autrefois inexistants ou peu représentés dans le système scolaire québécois ? Cette évolution est-elle différente d'une unité administrative à l'autre ? Par exemple, y a-t-il des régions qui, à cause de leur éloignement des grands centres urbains, souffrent encore de sous-représentation à certains postes administratifs ? Pour tenter de répondre à ces questions, on a procédé à une catégorisation du personnel de direction en fonction de la nature du travail effectué par les individus concernés. Ces catégories sont l'administrateur général, l'administrateur pédagogique, l'administrateur des services péri-scolaires, l'administrateur des services de soutien, le principal et l'assistant-principal.

---

(1) Nous avons éliminé deux catégories de la description des disparités régionales: les administrateurs des services péri-scolaires et les administrateurs des services de soutien. Deux raisons, explicitées plus loin au chapitre quatrième du présent volume nous ont incité à agir de la sorte: la faiblesse des effectifs et la mise en doute de la valeur du recensement, surtout pour la seconde catégorie. Nous pouvons cependant retenir deux éléments concernant les données relatives à ces deux groupes de directeurs. D'une part, ce sont les deux catégories qui ont connu les plus forts pourcentages d'accroissement, tant au niveau provincial que régional. D'autre part, les différences interrégionales absolues sont faibles, pour toute la période étudiée: l'écart moyen absolu ne dépasse jamais 0.9. Les données concernant ces deux catégories apparaissent en annexe, tableaux 82 à 107 inclusivement.

A l'exception des administrateurs généraux, dont la valeur des données a été mise en doute,[1] l'évolution des effectifs et de l'importance relative de chacune de ces catégories a fait l'objet d'une analyse au niveau provincial dans le quatrième chapitre de ce volume. Nous examinerons ici cette évolution au niveau des unités administratives.

Les principaux

Les principaux constituent le groupe le plus important pour toutes les unités, autant en 1965-66 qu'en 1968-69. Comme le montre le tableau 57 [2], leur proportion n'est jamais inférieure à 40% de la population des directeurs pour les quatre premières années de la période étudiée. Elle dépasse même 50.0% dans dix unités en 1965-66 et dans trois en 1968-69.

---

(1) Voir plus loin, chapitre quatrième , pp. 166 . Voir aussi CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre troisième, pp.105-110. Les données concernant cette catégorie apparaissent en annexe, tableau 58.

(2) Dans le tableau 57 , ainsi que dans les tableaux qui suivent dans ce chapitre, les unités administratives apparaissent dans un ordre particulier basé sur les proportions de l'année 1968-69. Les proportions suivies d'une astérisque en 1969-70 sont celles des régions qui ont changé de "groupe" entre 1968-69 et 1969-70. Pour les détails concernant les principes de classement et de regroupement des unités administratives, voir CAPIEQ, Volume I, partie 1, chapitre quatrième, pp.46-49 Les mêmes remarques s'appliquent aux tableaux 58 à 81 en annexe au présent chapitre.

De 1965-66 à 1968-69, la population des principaux s'est accrue de 12.5% seulement au niveau provincial, contre une augmentation de 26.3% pour le total des directeurs. C'est d'ailleurs le taux d'accroissement le plus faible par comparaison avec les autres catégories. En ce qui concerne les unités administratives, seules "Montréal autres" (+30.0%) et la région de Trois-Rivières (+18.0%) ont enregistré des taux d'augmentation dépassant celui de la province. L'augmentation des effectifs scolaires, élevée dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières, rend compte de ces exceptions. Par contre le processus de regroupement entrepris depuis 1967-68 explique le faible accroissement ou la diminution du nombre des principaux dans les autres unités. Cette stabilisation des effectifs s'est d'ailleurs poursuivie en 1969-70. Comme l'indique le tableau 57 , les variations d'effectifs entre 1968-69 et 1969-70 sont toutes faibles.

Cette quasi stabilisation des effectifs a entraîné une diminution de l'importance relative des principaux de 5.3 au niveau provincial. Deux unités seulement ont enregistré une augmentation: le PSBGM (+6.6) et la région de Trois-Rivières (+1.6). La situation est demeurée stable dans "Montréal autres" (-0.1). Les régions les plus affectées sont celles où la proportion dépassait 60.0% en 1965-66, c'est-à-dire le PSBGQ, le Bas St-Laurent - Gaspésie, l'Outaouais et le Nord-Ouest. De sorte que les différences interrégionales se sont réduites de beaucoup: l'écart moyen absolu est passé de 7.6 à 2.6 entre 1965-66 et 1968-69.

Tableau 57 : Les principaux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGQ	80.0 (4)	50.0	65.7	60.0 (3)	-20.0	-25.0	27.3* (3)
PSBGM	47.2 (93)	51.7	51.3	53.8 (99)	+ 6.6	+ 6.5	26.8*
C.-N. - N.-Q.	56.3 (58)	42.0	47.8	52.9 (63)	- 3.4	+ 8.6	41.3 (69)
B. St-L., Gasp.	61.1 (160)	46.5	54.8	47.9 (173)	-13.2	+ 8.0	37.5 (156)
Trois-Riv.	45.4 (240)	43.8	49.3	47.0 (283)	+ 1.6	+18.0	38.7 (280)
C. de l'Est	52.9 (138)	49.4	46.1	44.7 (140)	- 8.2	+ 1.3	33.9 (145)
Qué. autres	51.0 (473)	44.9	52.3	44.4 (507)	- 6.6	+ 7.3	35.6 (478)
CECQ	56.1 (60)	51.4	49.6	44.2 (57)	-11.9	- 5.0	29.5 (60)
Outaouais	62.0 (139)	50.6	50.2	43.5 (148)	-18.5	+ 6.5	36.6* (156)
CECM	54.5 (345)	51.0	45.6	42.4 (359)	-12.1	+ 4.0	28.5* (363)
Sag., Lac St-J.	51.9 (205)	42.1	44.9	42.3 (199)	- 9.6	- 3.0	33.7 (195)
Nord-Ouest	63.4 (104)	46.3	46.8	41.3 (109)	-22.1	+ 4.9	35.0 (111)
Mtl. autres	40.6 (902)	37.0	43.7	40.5 (1171)	- 0.1	+30.0	30.4* (1120)
Total prov.	48.5 (2942)	43.1 (2774)	47.1 (3426)	43.2 (3311)	- 5.3	+12.5	32.5 (3229)
E. abs. m.	7.6	4.3	2.7	2.6			3.7
E. proc. m.	15.7	10.0	5.8	6.0			11.5

Enfin les proportions de l'année 1969-70, qui ont diminué fortement par rapport à celles de 1968-69, sont le reflet de l'influence du changement de codification des fonctions. En effet ce changement s'étant fait sentir presqu'exclusivement en faveur des administrateurs pédagogiques, les proportions des autres catégories sont toutes affectées.[1]

Les assistants-principaux

Le regroupement scolaire et la complexité de plus en plus grande des tâches administratives ont fait augmenter de 66.0% la population des assistants-principaux de la province. Cette évolution au niveau provincial se vérifie dans la presque totalité des unités administratives. Comme le montre le tableau 58 , seule la CECQ a subi une diminution d'effectifs de 1965-66 à 1968-69; seules cette unité et la région de l'Outaouais ont subi une réduction de leur proportion.

En 1965-66 cette proportion variait entre 4.2% (Bas St-Laurent-Gaspésie) et 25.4% (CECM). En 1968-69, elle se situait entre 6.2% (Outaouais) et 26.0% (CECM). Les augmentations les plus importantes concernent le PSBGM,"Québec autres" et le Bas St-Laurent-Gaspésie. La première a pu ainsi rejoindre les autres unités du secteur public des régions de Montréal et de Québec parmi les 20.0% et plus. Les deux autres unités avaient les pourcentages les plus faibles d'assistants-principaux en 1965-66.

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 105-111

Tableau 58 : Les assistants-principaux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
CECM	25.4 (161)	22.8	24.7	26.0 (220)	+ 0.6	+ 36.8	16.1 (205)
PSBGM	12.7 (25)	21.8	22.4	22.3 (41)	+ 9.6	+ 64.0	21.0 (73)
CECQ	24.3 (26)	22.9	21.7	20.1 (26)	- 4.2	- 0.3	8.9* (18)
PSBGQ	20.0 (1)	25.0	0.0	20.0 (1)	+ 0.0	0.0	9.1* (1)
C.-N. - N.-Q.	11.6 (12)	13.4	9.5	12.6 (15)	+ 1.0	+ 25.5	12.6 (21)
Nord-Ouest	11.6 (19)	10.4	12.4	12.5 (33)	+ 0.9	+ 73.5	9.8 (31)
Trois-Riv.	7.6 (40)	7.2	9.0	11.5 (69)	+ 3.9	+ 72.5	10.4 (75)
Sag., Lac St-J.	8.3 (33)	8.1	10.9	11.1 (52)	+ 2.8	+ 59.1	10.4 (60)
Mtl. autres	7.7 (171)	7.3	10.5	10.9 (316)	+ 3.2	+ 84.4	9.5 (351)
Qué. autres	5.6 (52)	5.3	7.0	10.6 (121)	+ 5.0	+133.2	9.9 (133)
Bas St-L. Gasp.	4.2 (11)	7.2	10.1	10.0 (36)	+ 5.8	+228.1	11.0 (46)
C. de l'Est	5.7 (15)	7.7	7.8	8.6 (27)	+ 2.9	+ 80.9	4.9 (21)
Outaouais	8.0 (18)	7.5	8.2	6.2 (21)	- 1.8	+ 17.6	6.3 (27)
Total prov.	9.7 (589)	9.7 (624)	11.9 (868)	12.7 (978)	+ 3.0	+ 66.0	10.7 (1062)
E. abs. m.	5.0	4.3	4.0	3.8			2.1
E. proc. m.	51.5	44.8	33.9	29.5			19.6

Donc de façon générale les écarts entre régions se sont réduits entre 1965-66 et 1968-69. Les différences sont cependant demeurées très nettes entre CECM, PSBGM, CECQ et PSBGQ d'une part, et les autres régions ou unités d'autre part. Tout se passe comme si ces unités déjà fortement structurées avaient pris de l'avance sur l'évolution générale.

Quant aux données de l'année 1969-70, elles semblent indiquer une poursuite des tendances de la période précédente au niveau des effectifs. diminution ou stabilité pour la CECM, la CECQ et le PSBGQ; poursuite de la hausse dans les autres unités, à la seule exception des Cantons de l'Est. Enfin les écarts moyens soulignent aussi la poursuite de la réduction des disparités régionales pour cette catégorie de personnel de direction.

Les administrateurs pédagogiques

Aussi bien en 1965-66 qu'en 1968-69, les administrateurs pédagogiques constituent le deuxième groupe en importance, exception faite de la CECM, de la CECQ et du PSBGQ en 1965-66, et du PSBGM, de la CECM et du PSBGQ en 1968-69. Pour ces unités, le groupe des administrateurs pédagogiques est ou bien inexistant, ou bien le troisième en importance. Comme l'indique le tableau 59 les effectifs de cette catégorie ont fortement augmenté dans presque toutes les unités. Seul le PSBGM a subi une diminution de 49.5% entre 1965-66 et 1968-69, de sorte que la proportion des administrateurs pédagogiques dans cette unité a baissé de 17.5 pour passer de la deuxième à la troisième en importance. D'autre part, la seule

Tableau 59 : Les administrateurs pédagogiques par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Outaouais	19.2	23.0	30.2	34.7	+15.5		46.5*
	(43)			(118)		+174.3	(198)
Mtl. autres	32.0	31.4	33.6	34.5	+ 2.5		47.5*
	(710)			(999)		+ 40.5	(1353)
Sag., Lac St-J.	27.8	30.7	35.0	32.8	+ 5.0		47.3
	(1[illegible])			(154)		+ 40.4	(274)
Nord-Ouest	17.7	21.3	25.2	31.1	+13.4		40.1
	(29)			(82)		+182.8	(127)
Qué. autres	22.0	25.1	27.2	28.1	+ 6.1		39.2*
	(204)			(321)		+ 57.4	(526)
C. de l'Est	26.8	17.4	27.8	28.1	+ 1.3		44.1
	(70)			(88)		+ 25.7	(189)
Trois-Riv.	29.3	27.4	30.3	27.2	- 2.1		36.0*
	(155)			(164)		+ 5.8	(260)
CECQ	13.1	16.5	19.1	27.1	+14.0		51.7*
	(14)			(35)		+149.4	(105)
B. St-L., Gasp.	17.9	25.2	22.9	27.1	+ 9.2		38.5*
	(47)			(98)		+108.6	(160)
C.N. - N.Q.	17.5	19.3	26.5	21.0	+ 3.5		34.7
	(18)			(25)		+ 38.6	(58)
PSBGM	38.1	24.7	19.2	20.6	-17.5		47.3*
	(75)			(38)		- 49.5	(164)
CECM	13.4	16.5	21.7	20.4	+ 7.0		46.1*
	(85)			(173)		+103.5	(588)
PSBGQ	0.0	25.0	33.3	20.0	+20.0		54.5*
	(0)			(1)		-	(6)
Total prov.	25.8	26.3	29.3	29.9	+ 4.1		44.4
	(1568)	(1696)	(2132)	(2296)		+ 46.4	(4408)
E. abs. m.	6.6	5.2	4.2	4.0			4.6
E. proc. m.	25.6	19.7	14.5	13.3			10.4

diminution de proportion enregistrée en dehors du PSBGM l'a été dans la région de Trois-Rivières (-2.1), où l'accroissement des effectifs a été le plus faible (+5.8). La diminution des effectifs du PSBGM s'explique probablement par une diminution des effectifs étudiants pour cette unité. On a d'ailleurs déjà constaté la réduction de 6.6% du nombre global des directeurs.

Quant à la faible représentation des administrateurs pédagogiques dans les unités publiques des régions de Montréal et de Québec, les données de l'année 1969-70 nous en fournissent une explication. On a déjà souligné que le changement de codification des fonctions entre 1968-69 et 1969-70 a surtout affectée les administrateurs pédagogiques. Les données du tableau 59 montrent d'ailleurs une forte augmentation de proportion pour cette catégorie dans toutes les unités administratives. Or ces agumentations sont surtout importantes pour la CECQ, le PSBGQ, la CECM et le PSBGM. Les proportions des deux premières unités, dépassant 50.0% passent nettement au-dessus de la moyenne provinciale, tandis que celles des deux unités de la région de Montréal se retrouvent autour de cette même proportion provinciale. Il n'y a donc pas à douter du fait que la sous-représentation des administrateurs pédagogiques dans les unités publiques de ces deux régions entre 1965-66 et 1968-69 n'est qu'apparente. Les individus occupant les fonctions d'administrateurs pédagogiques en même temps que celles d'enseignant dans ces unités semblent y avoir été proportionnellement plus nombreux que dans les autres régions.

Les unités véritablement sous-représentées à cette catégorie seraient donc "Québec autres", Trois-Rivières, le Bas St-Laurent - Gaspésie, et surtout la Côte-Nord - Nouveau-Québec.

2.2 Sexe

Le tableau 60 indique que déjà en 1965-66, la proportion de directeurs de sexe masculin dépassaient 50% dans huit unités administratives sur treize, avec un pourcentage de 49.9% pour la région du Saguenay-Lac St-Jean. Entre 1965-66 et 1968-69, deux phénomènes se sont produits: d'une part il y a eu masculinisation générale du personnel de direction et d'autre part il y a eu resserrement des proportions des unités administratives autour de la moyenne provinciale pour les deux catégories de la variable sexe.[1]

Entre 1965-66 et 1968-69, toutes les unités administratives ont connu une augmentation des effectifs du sexe masculin, exception faite du PSBGM, où la diminution a été très faible, soit 1.5%. En général, l'augmentation a été d'autant plus forte que la proportion de personnel masculin était faible au départ. Ainsi la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie a vu ses effectifs de sexe masculin augmenter de 132.6%, soit l'augmentation la plus forte, alors qu'en 1965-66 son pourcentage de sexe masculin était le plus faible de la province (34.0%). D'autre part les effectifs de sexe féminin ont diminué dans six unités, et sont restés stables dans

---

(1) Les données concernant le sexe féminin ont été reportées en annexe, au tableau 61.

Tableau 60 : Personnel de direction de sexe masculin par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGQ	60.0 (3)	75.0	100.0	100.0 (5)	+40.0	+ 66.7	81.8
PSBGM	68.0 (134)	70.7	72.2	71.7 (132)	+ 3.7	- 1.5	63.1* (219)
Mtl. autres	57.7 (1281)	60.9	64.2	66.3 (1918)	+ 8.6	+ 49.6	67.5* (2489)
Outaouais	54.9 (123)	58.6	62.5	66.2 (225)	+11.3	+ 82.9	67.1 (286)
CECM	57.0 (361)	62.4	60.2	63.0 (533)	+ 6.0	+ 47.6	66.3 (845)
CECQ	53.3 (57)	54.1	56.5	62.8 (81)	+ 9.5	+ 42.1	62.6 (127)
C. de l'Est	52.9 (138)	54.0	55.5	61.3 (192)	+ 8.4	+ 39.1	62.8 (269)
Trois-Riv.	50.7 (268)	55.5	57.3	58.5 (352)	+ 7.8	+ 31.3	62.9* (455)
Sag., Lac St-J.	49.9 (197)	57.2	57.7	58.3 (274)	+ 8.4	+ 39.1	64.9* (376)
Qué. autres	44.3 (411)	48.3	54.2	57.7 (659)	+13.4	+ 60.3	62.0 (831)
B. St-L. Gasp.	34.0 (89)	42.6	51.2	57.3 (207)	+23.3	+132.6	59.6 (248)
Nord-Ouest	41.5 (68)	51.6	55.2	57.2 (151)	+15.7	+122.1	62.8 (199)
C.-N. - N.-Q.	41.7 (43)	47.9	58.8	56.3 (67)	+14.6	+ 55.8	59.9 (100)
Total prov.	52.8 (3205)	56.7	60.0	62.6 (4796)	+ 9.8	+ 49.7	65.0 (6453)
E. abs. m.	6.1	4.9	3.6	3.6			2.5
E. proc. m.	11.6	8.8	6.0	5.8			3.8

deux autres tandis que les augmentations dans les unités restantes ont toutes été beaucoup plus faibles que l'augmentation des effectifs masculins. Ainsi, les pourcentages masculins ont augmenté dans toutes les unités. Ainsi en 1968-69, la proportion minimum de personnel de sexe masculin était passée à 56.3% (Côte-Nord - Nouveau-Québec).

Les indices de disparités du tableau 60 indiquent d'autre part que cette masculinisation se fait dans le sens d'un rapprochement des unités administratives quant à la structure par sexe de leur personnel de direction. L'écart moyen absolu est passé de 6.1 en 1965-66 à 3.6 en 1968-69. La tendance s'est poursuivie en 1969-70, alors que l'écart est passé à 2.5, soit seulement 3.8% de la proportion provinciale.

Il est presque impossible de déterminer tous les facteurs pouvant expliquer la prépondérance du sexe masculin aux postes de direction. Cependant il est permis de penser que le plus haut degré de scolarisation des individus de sexe masculin déjà souligné ailleurs dans ce volume[1] y est pour quelque chose. Ce même facteur peut expliquer aussi la présence plus importante de directeurs de sexe masculin dans les régions plus urbanisées de Montréal, de Québec et des Cantons de l'Est (tableau 60). C'est dans ces régions que se concentrent aussi les individus les plus scolarisés.

D'autre part la promotion de l'école faite par le Rapport Parent, les exigences de plus en plus grandes des tâches administratives et sans

---

(1) Voir chapitre premier, pp. 26-27.

aucun doute une amélioration des conditions salariales sont quelques-uns des facteurs pouvant rendre compte de la présence de plus en plus grande d'hommes au sein du monde de l'enseignement.

2.3 Etat civil/ état de vie

Entre 1965-66 et 1968-69, la proportion des directeurs mariés est passée de 38.8% à 54.6% pour la province, celle des laics-célibataires de 12.6% à 14.2% et celle des religieux de 46.2% à 29.8%.[1] De fait la période de 1965-66 à 1968-69 est caractérisée par la laicisation du personnel de direction, et celà pour toutes les unités administratives.[2] Elle est aussi marquée du côté des laics par l'augmentation de la proportion des personnes mariées par rapport aux célibataires.

La laicisation a été d'autant plus forte qu'elle est le résultat d'une augmentation des effectifs laics (mariés et célibataires) face à une diminution des effectifs religieux. Le calcul du rapport laic/religieux (tableau 61A) montre qu'en 1965-66, sept unités administratives avaient une proportion de religieux supérieure à celle des laics. Les régions de Montréal et de l'Outaouais étaient les seules à avoir un rapport nettement supérieur à cent, indiquant une plus forte proportion de laics. La région du Bas-St-Laurent - Gaspésie, l'unité de "Québec autres", les régions de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est possédaient à peu

---

(1) Les données pour chacune des catégories de la variable état civil/ état de vue apparaissent aux tableaux 62 à 65 en annexe.

(2) Il faut évidemment exclure de cette remarque les PSBGM et PSBGQ, où il n'y a pas de religieux.

Tableau 61 A: Rapport laic/religieux (X 100) pour le personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70. 1

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
CECM	319.7	334.6	413.5	561.1	+241.4	721.7
Outaouais	134.5	190.0	252.2	331.9	+197.4	439.8
Mtl. autres	143.0	171.5	241.1	293.6	+150.6	386.0
CECQ	101.9	113.9	133.6	242.9	+141.0	477.2*
Sag., Lac St-J.	94.8	117.7	173.0	231.5	+136.7	324.8
Nord-Ouest	92.7	108.7	184.7	215.9	+123.2	274.7
C.-N. - N.-Q.	92.1	114.7	221.4	163.5	+ 71.4	211.7
B. St-L Gasp.	41.9	71.8	105.7	144.2	+102.3	220.7
C. de l'Est	57.7	82.7	100.0	139.6	+ 81.9	176.3
Trois-Riv.	52.6	76.0	92.6	128.3	+ 75.7	169.5
Qué. autres	51.6	73.3	96.2	119.4	+ 67.8	168.0
PSBGM 2	-	-	-	-	-	-
PSBGQ 2	-	-	-	-	-	-
Total prov.	104.3	132.9	177.3	223.0	+118.7	306.1
E. abs. m.	48.5	54.7	71.7	88.5		103.4
E. proc. m.	46.5	41.2	40.5	39.7		42.6

(1) Laic: mariés et laics célibataires

(2) Ces unités ne contiennent pas de religieux

près deux fois plus de religieux que de laics aux postes administratifs. La représentation était à peu près égale dans les autres unités.

Entre 1965-66 et 1968-69, les effectifs laics ont augmenté dans toutes les unités (sauf pour le PSBGM) (tableaux 62 et 63 en annexe). Du côté des religieux, on enregistrait une diminution d'effectif (tableau 64 en annexe), ou une stabilité (Nord-Ouest). De sorte que la représentation relative des religieux diminuait énormément au profit de la proportion des laics: la proportion des religieux diminuait de 8.5 points pour la CECM, et de 27.6 points pour la région du Bas-St-Laurent - Gaspésie. Cette évolution des effectifs a eu pour effet de faire passer le rapport laic/religieux au-dessus de cent pour toutes les unités. Des changements se sont ainsi faits dans le sens d'un rapprochement des structures d'état de vie des unités. L'écart procentuel moyen, calculé sur le rapport laic/religieux, et qui passe pour la période de 46.5 à 39.7 indique cependant que ce rapprochement a été assez faible. De fait les unités de "Québec autres", Bas St-Laurent-Gaspésie, Trois-Rivières et Cantons de l'Est, bien qu'ayant vu leur proportion de laics dépasser celle des religieux n'en ont pas moins enregistré parmi les plus faibles augmentations de leur rapport laic/religieux.

Du côté de laics d'autre part, on assiste pour la période à une augmentation de l'importance des directeurs mariés par rapport aux célibataires. Alors que déjà en 1965-66 la proportion des administrateurs mariés dépassait celle des célibataires dans toutes les unités (tableau 61 B), le rapport marié/laic-célibataire a augmenté dans toutes les unités,

Tableau 61 B: Rapport Marié/laic-célibataire (X 100) pour le personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Outaouais	527.0	450.4	484.2	650.0	+123.0	650.9
C. de l'Est	490.2	508.2	469.4	646.8	+156.6	578.0
Nord-Ouest	542.5	415.2	248.6	516.4	- 26.1	561.8
Mtl. autres	354.0	383.5	405.1	443.7	+ 89.7	428.8*
Trois-Riv.	317.3	349.5	358.7	441.7	+124.4	436.5*
C.-N. - N.-Q.	326.2	231.3	304.7	412.7	+ 86.5	459.2*
Qué. autres	311.1	307.8	389.9	378.9	+ 67.7	439.8
B. St-L., Gasp.	177.7	268.5	312.3	362.2	+184.5	318.0
PSBGM	295.6	281.8	287.6	317.9	+ 22.3	243.5*
CECQ	232.2	255.8	356.6	291.6	+ 59.4	237.7*
Sag., Lac St-J.	228.5	299.2	300.6	285.5	+ 57.0	329.3
CECM	207.8	250.0	216.3	233.1	+ 25.3	274.9*
PSBGQ	400.0	300.0	(1)	(1)	-	349.5*
Total prov.	307.9	333.8	347.1	383.5	+ 75.6	383.8
E. abs. m.	99.9	75.3	57.9	107.0		113.1
E. proc. m.	32.4	22.6	16.7	27.9		29.5

(1) Cette unité ne contient pas de laics célibataires.

exception faite de la région du Nord-Ouest, où la baisse a été relativement faible (-26.1 points par rapport à un indice de 542.5 en 1965-66). Cette situation est le résultat d'un pourcentage d'augmentation des effectifs mariés supérieur à celui des célibataires, et portant déjà sur des effectifs plus élevés (la région du Nord-Ouest fait évidemment exception).

Les emplois administratifs dans le système d'éducation du Québec deviendraient donc des emplois d'hommes mariés, en partie à cause d'une meilleure rémunération de ces postes. Cependant si les phénomènes de laicisation et d'augmentation de la proportion des directeurs mariés sont généralisés le rapprochement structurel des unités administratives de ce point de vue est assez lent.

Les données pour l'année 1969-70 confirment d'ailleurs les tendances déjà soulignées de laicisation au profit surtout des directeurs mariés. Le rapport laic/religieux continue d'augmenter dans toutes les unités administratives (tableau 61). La situation est moins claire dans le cas du rapport marié/laic-célibataire. Cependant à l'exception du PSBGM et du PSBGQ, les rapports pour l'année 1969-70 restent tous supérieurs à ceux de 1965-66.

2.4 Age et Expérience

On a déjà signalé au début de cette partie la forte augmentation des effectifs du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70, par suite d'une augmentation des effectifs scolaires d'une part, et d'une

extension des services administratifs d'autre part. Face à cette évolution, on doit s'attendre à un rajeunissement dans le personnel de direction. Pressé de combler des postes nouveaux, on va chercher des individus de plus en plus jeunes et de moins en moins expérimentés.

De fait la période 1965-66 à 1968-69 est marquée par deux phénomènes principaux en ce qui concerne l'évolution de la structure par âge du personnel de direction. On note d'une part un rajeunissement de la population, et cela pour toutes les unités administratives. Ce rajeunissement s'est fait pour la plus grande partie au profit des catégories d'âges 25-29 ans et surtout 30-44 ans, la première ayant de façon générale le plus fort pourcentage d'augmentation d'effectifs, la seconde la plus grande augmentation de son importance relative en terme de proportion de la population tous âges.

D'autre part, la période étudiée est marquée par une stabilité des disparités inter-unités. Ce phénomène est compréhensible: l'analyse de l'évolution de la structure par âge des populations concernées, au niveau des catégories d'âges, montre que les changements qui se sont produits sont sensiblement du même type que toutes les unités, en même temps que du même ordre de grandeur en termes relatifs, c'est-à-dire par rapport à la répartition initiale de la population.

Le tableau 62 montre que de 1965-66 à 1968-69, l'âge moyen des directeurs de la province est passé de 45.3 ans à 42.4 ans soit une diminution importante de 2.9 ans. En 1965-66, il variait entre 41.8 ans (<u>Côte-Nord - Nouveau-Québec</u>) et 50.0 ans (<u>PSBGO</u>). Entre 1965-66 et 1968-69,

la moyenne d'âge a diminué dans toutes les unités. Cette diminution a été importante puisqu'elle varie entre 1.2 ans (PSBGM) et 4.3 ans (Bas St-Laurent - Gaspésie et l'Outaouais). De sorte qu'en 1968-69, la moyenne d'âge se situait entre 39.6 ans (Côte-Nord - Nouveau-Québec) et 46.3 ans (PSBGM).

Si l'on excepte le PSBGQ, dont les effectifs et les proportions des plus de 25 ans sont demeurés stables, cette réduction de l'âge moyen des directeurs est le résultat d'une augmentation générale des effectifs et de l'importance relative des 25 à 44 ans, et d'une diminution ou d'une faible augmentation des effectifs des 45 ans et plus.[1] L'importance relative de ces derniers a été réduite dans toutes les unités administratives. Les effectifs des 60 ans et plus ont diminué dans toutes les unités.

Le tableau 62 présente les régions et les unités administratives selon un classement autour de la moyenne provinciale en 1968-69. Le sens des disparités interrégionales est très net: ce sont les régions les plus urbanisées de Montréal, de Québec et des Cantons de l'Est qui ont les populations les plus vieilles. Et à l'intérieur même des deux premières régions, ce sont les unités publiques du PSBGM, du PSBGQ, de la CECQ et de la CECM qui ont la moyenne d'âge la plus élevée. Toutes les autres régions, à la seule exception de Trois-Rivières, se retrouvent à moins de 1.2 ans de la moyenne provinciale. D'autre part l'étendue des disparités

(1) Les données par groupe d'âges apparaissent en annexe, aux tableaux 66 à 70 inclusivement.

Tableau 62 : Age moyen du personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
PSBGM	47.5	47.0	46.9	46.3	- 1.2	44.3
PSBGQ	50.0	41.3	48.3	45.2	- 4.8	43.3
CECQ	45.8	45.2	45.5	43.8	- 2.0	39.3*
CECM	46.0	45.4	44.0	43.2	- 2.8	41.0
C. de l'Est	44.8	44.1	44.5	43.0	- 1.8	40.3
Mtl. autres	45.2	43.4	43.3	42.7	- 2.5	40.1
Qué. autres	46.1	43.6	43.7	42.6	- 3.5	40.5
Trois-Riv.	46.4	44.6	44.1	42.4	- 4.0	41.6*
Outaouais	45.1	43.0	41.3	40.8	- 4.3	39.0*
Sag., Lac St-J.	43.2	42.2	41.4	40.2	- 3.0	38.8
Nord-Ouest	44.1	41.9	41.4	40.2	- 3.9	38.3
B. St-L., Gasp.	44.4	42.1	41.5	40.1	- 4.3	38.2
C.-N. - N.-Q.	41.8	40.8	37.5	39.6	- 2.2	37.3
Total prov.	45.3	43.7	43.2	42.4	- 2.9	40.2
E. abs. m.	1.1	1.2	1.7	1.2		1.2
E. proc. m.	2.3	2.7	3.9	2.7		2.9

s'est maintenue entre 1965-66 et 1968-69. L'écart absolu moyen est passé de 1.1 à 1.2 entre ces deux années. L'écart entre les moyennes du PSBGM et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec est passé de 5.7 ans à 6.7 ans. Les données pour l'année 1969-70 indiquent la même stabilité des écarts: l'écart absolu moyen est demeuré à 1.2 ans. Elles indiquent aussi la poursuite du rajeunissement de la population des directeurs.

Il ne fait aucun doute qu'il existe un lien étroit entre l'évolution de la structure par âge et l'expérience. On peut faire l'hypothèse que les régions urbanisées ont un personnel de direction plus âgé parce qu'elles sont en mesure d'attirer des individus plus expérimentés, soit que leurs efforts de recrutement aillent dans ce sens, soit que l'offre d'emploi y soit particulièrement forte. D'autre part, les régions éloignées, en particulier celles de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, du Nord-Ouest et du Bas St-Laurent - Gaspésie se retrouvent dans la situation inverse. L'offre d'emploi y étant moins grande, les critères de sélection y sont nécessairement moins sévères. Ces régions se contenteront d'un personnel moins expérimenté. Et les jeunes administrateurs y verront des possibilités plus grandes d'accès à des postes qu'ils ne pourraient pas obtenir dans les régions urbaines, et surtout dans des unités aussi fortement structurées que celles du secteur public de Montréal et de Québec. Nous examinerons donc maintenant la répartition des unités administratives selon leur structure d'expérience.

Les données du tableau 63 confirment les hypothèses émises quant à l'évolution de la structure par âge des différentes unités administrati-

Tableau 63 : Moyenne d'expérience du personnel de direction par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
PSBGM	25.2	25.3	24.6	24.3	- 0.9	20.7
CECQ	25.5	24.4	23.3	21.7	- 3.8	17.0*
CECM	23.0	24.1	22.5	21.2	- 1.8	19.0
PSBGQ	25.4	19.0	25.0	20.4	- 5.0	16.3*
Trois-Riv.	21.3	21.5	20.3	19.2	- 2.1	19.2*
C. de l'Est	20.3	21.5	18.9	[illegible]	- 1.8	17.0
Qué. autres	20.8	20.2	19.7	18.3	- 2.5	17.4
Mtl. autres	19.1	19.2	18.4	17.7	- 1.4	16.3
Sag., Lac St-J.	19.7	19.3	18.5	17.1	- 2.6	16.2
B. St-L. Gasp.	18.7	18.3	17.4	16.8	- 1.9	16.0*
Outaouais	20.9	19.2	17.5	16.4	- 4.5	16.4*
C.N. - N.Q.	18.0	17.4	14.9	16.1	- 1.9	14.1
Nord-Ouest	19.6	17.0	16.6	15.8	- 3.8	16.0
Total prov.	20.4	20.3	19.3	18.3	- 2.1	17.2
E. abs. m.	1.5	2.0	2.0	1.6		1.1
E. proc. m.	7.4	9.9	10.4	8.6		6.7

ves.[1] D'une part elles indiquent un rajeunissement général de la population des directeurs. Au niveau provincial, la moyenne d'expérience est passée de 20.4 ans en 1965-66 à 18.3 ans en 1968-69 et à 17.2 ans en 1969-70. La diminution entre 1965-66 et 1968-69 a donc été de 2.1 ans. Pour les unités administratives, cette réduction varie entre 0.9 (PSBGM) et 5.0 (PSBGQ). D'autre part les indices de disparités inter-unités indiquent une stabilité entre 1965-66 et 1968-69 et une légère réduction en 1969-70. Pour ces trois années, l'écart moyen absolu est passé de 1.5 à 1.6 puis à 1.1 et l'écart moyen relatif de 7.4 à 8.6 et à 6.7. Enfin, comme dans le cas de l'âge, les unités pouvant être qualifiées de vieilles sont celles du secteur public des régions de Montréal et de Québec. Bien que plus près de la moyenne provinciale, les régions de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est se retrouvent au-dessus de cette dernière en 1968-69. Les régions dont les moyennes d'expérience sont les plus faibles sont l'Outaouais, la Côte-Nord - Nouveau-Québec et le Nord-Ouest.

2.5 Statut d'emploi

Pour toute la période étudiée, la proportion des administrateurs occupant cette fonction à temps partiel ne dépasse jamais 7.8% (Nord-Ouest 1966-67). En 1968-69, elle atteint 5.7% pour "Québec autres", et 3.4% pour la même unité en 1969-70 (tableau 64).[2]

---

(1) Les données par catégories d'expérience ont été reportées en annexe, aux tableaux 71 à 75 inclusivement.

(2) Pour la catégorie "temps plein" voir annexe, tableau 76.

Tableau 64 : Personnel de direction occupant ce poste à temps partiel, par unité administrative de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Qué. autres	4.8 (49)	4.1	5.7 (115)	+0.9	+ 31.8	3.4 (46)
Nord-Ouest	7.8 (15)	6.0	5.3 (14)	-2.5	- 6.6	0.9* (3)
Mtl. autres	4.0 (95)	2.1	4.0 (115)	0.0	+ 21.4	2.2 (81)
B. St-L. Gasp.	3.6 (11)	3.0	3.9 (14)	+0.3	+ 28.2	1.7 (7)
Trois-Riv.	2.6 (15)	4.7	3.3 (20)	+0.7	+ 34.3	3.6* (26)
C. de l'Est	3.9 (10)	2.9	3.2 (10)	-0.7	- 0.8	1.9
Sag. Lac St-J.	3.5 (14)	2.9	3.0 (14)	-0.5	+ 1.5	0.9 (5)
C.-N. - N.-Q.	4.2 (5)	4.4	2.5 (3)	-1.7	- 40.5	3.0* (5)
CECQ	2.7 (3)	1.7	1.5 (2)	+1.2	- 34.3	0.0 (0)
Outaouais	2.1 (5)	1.0	1.5 (5)	-0.6	+ 1.6	1.4* (6)
CECM	0.1 (1)	0.2	0.3 (3)	+0.2	+285.1	0.1 (2)
PSBGM	0.6 (1)	0.0	0.0 (0)	-0.6	-100.0	0.0 (0)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)
Total prov.	3.5 (224)	2.6	3.4 (265)	-0.1	+ 18.3	1.9 (189)
E. abs.m.	1.3	1.4	1.3			1.0
E. proc. m.	36.2	53.3	36.7			52.7

Les indices évolutifs du tableau 64 étant influencés par la fluctuation du pourcentage d'indéterminés, nous ne nous y arrêterons pas. On remarquera cependant que les pourcentages de temps partiels les plus faibles pour toutes les années concernent les unités du secteur public des régions de Montréal et de Québec. Il est donc possible que les régions moins urbanisées se voient dans l'obligation d'utiliser des individus à temps partiel pour les tâches administratives, faute d'effectifs pouvant s'y consacrer à plein temps. La présence de petites écoles dans ces régions jouerait dans le même sens, en particulier pour les catégories d'administrateurs péri-scolaire et de services de soutien.

2.6 Lieu de naissance et citoyenneté

En 1965-66, la très grande majorité du personnel de direction de la province était québécoise de naissance, soit 82.2%; 12.3% étaient nés à l'étranger, contre 5.4% seulement ailleurs au Canada. En ce qui concerne la proportion d'individus nés au Québec, cinq (5) unités administratives étaient inférieures à la moyenne québécoise, soit l'Outaouais (73.7%), "Montréal autres" (78.8%), les Cantons de l'Est (80.8%), la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (81.5%) et enfin le PSBGM (53.3%).[1]

Si on exclut le PSBGQ, dont les effectifs sont trop faibles pour que leur répartition soit significative, toutes les unités administratives

---

(1) Voir annexe au chapitre troisième, tableau 77.

ont vu leur personnel de direction né au Québec augmenter en nombre de 1965-66 à 1968-69. Le pourcentage d'augmentation varie entre 46.9% (Trois-Rivières) et 108.6% (CECM). En plus de la CECM, trois autres unités ont subi une augmentation supérieure à 100%, soit la région de l'Outaouais (107.7%) la CECQ (103.3%) et la région du Nord-Ouest (105.2%).

D'autre part le nombre de directeurs nés à l'étranger a diminué pour toutes les unités, diminution variant entre 18.3% (Nord-Ouest) et 88.9% (Bas St-Laurent - Gaspésie) (tableau 65). Enfin les personnes nées au Canada, mais en dehors du Québec ont augmenté dans sept unités sur treize. L'augmentation la plus forte s'est faite dans la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec (86.6%) alors que la région de Trois-Rivières subissait la diminution la plus forte (-39.2%) (tableau 66).

Quant à l'évolution de la répartition de la population des directeurs selon les trois catégories de la variable "lieu de naissance", les changements d'effectifs se sont traduits par:

1) Une augmentation générale du pourcentage des directeurs nés au Québec, variant autour de 7 ou 8%
2) Une diminution quasi générale de la proportion des directeurs nés à l'étranger, variant elle aussi autour de 8%
3) Une variation très faible de la proportion des personnes nées ailleurs au Canada (exception faite des régions du Nord-Ouest et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec).

Tableau 65 : Personnel de direction né à l'étranger, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGM	24.4	18.4	16.6	16.3	+8.1		24.2
	(48)			(30)		-37.6	(85)
Mtl. autres	14.9	10.1	10.1	8.9	-6 0		11.2*
	(330)			(259)		-22.2	(415)
C. de l'Est	14.2	10.4	10.4	4.5	-9.7		7.5
	(37)			(14)		-62.0	(32)
CECM	10.6	4.8	4.3	4.4	-6.2		7.6
	(67)			(37)		-44.5	(97)
C.-N. -N.-Q.	10.7	7.6	8.1	4.2	-6.5		7.8
	(11)			(5)		-54.7	(13)
Outaouais	12.0	5.4	4.5	3.8	-8.2		4.9*
	(27)			(13)		-51.9	(21)
Nord-Ouest	6.7	3.1	3.2	3.4	-3.3		4.1*
	(11)			(9)		-18.3	(13)
Qué. autres	8.8	4.2	3.1	3.2	-5.6		5.0*
	(82)			(37)		-55.2	(67)
CECQ	9.3	1.8	3.5	2.3	-7.0		4.9
	(10)			(3)		-70.2	(10)
Trois-Riv.	10.6	4.4	2.2	2.1	-8.5		5.0
	(56)			(13)		-77.4	(36)
Sag. Lac St-J.	9.1	3.8	3.1	1.7	-7.4		2.9
	(36)			(8)		-77.8	(17)
B. St-L. Gasp.	9.9	2.3	1.5	0.8	-9.1		2.2
	(26)			(3)		-88.9	(9)
PSBCQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		9.1*
	(0)			(0)		0.0	(1)
Total prov.	12.3	7.0	6.5	5.6	-6.7		8.2
	(738)			(431)		-42.4	(816)
E. abs. m.	2.5	3.0	3.2	2.6			3.0
E. proc. m.	20.3	43.3	50.0	46.9			36.7

Tableau 66 : Personnel de direction né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGM	22.3	25.9	26.2	22.8	- 0.5		18.1
	(44)			(42)		- 4.5	(63)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	20.0	+20.0		45.4
	(0)			(1)		-	(5)
Outaouais	14.3	11.7	14.4	15.0	+ 0.7		14.5
	(32)			(51)		+59.2	(62)
C.-N. - N.-Q.	7.8	11.8	10.3	12.6	+ 4.8		13.8
	(8)			(15)		+86.6	(23)
Mtl. autres	6.3	6.4	7.6	6.9	+ 0.6		8.6
	(141)			(200)		+42.7	(316)
Nord-Ouest	8.5	6.8	6.0	5.3	- 3.2		6.0
	(14)			(14)		+ 0.4	(19)
CECM	4.6	3.8	4.8	3.8	- 0.8		4.6
	(29)			(32)		+10.4	(59)
B. St-L. Gasp.	2.3	2.6	2.4	3.0	+ 0.7		3.1
	(6)			(11)		+79.7	(13)
C. de l'Est	5.0	3.1	2.0	2.9	- 2.1		5.1
	(13)			(9)		-30.4	(22)
CECQ	3.7	1.8	2.6	2.3	- 1.4		2.0*
	(4)			(3)		-25.1	(4)
Sag. Lac St-J.	2.0	2.0	1.8	2.3	+ 0.3		2.2
	(8)			(11)		+36.8	(13)
Qué. autres	1.5	1.3	1.3	0.8	- 0.7		1.6
	(14)			(9)		-34.3	(22)
Trois-Riv.	1.5	1.0	1.0	0.8	- 0.7		0.7
	(8)			(5)		-39.2	(5)
Total prov.	5.4	5.0	5.6	5.2	- 0.2		6.3
	(331)			(403)		+21.8	(626)
E. abs. m.	2.9	3.3	3.6	3.6			3.9
E. proc. m.	55.2	65.5	63.4	68.7			62.2

Cependant, malgré l'augmentation généralisée de la proportion des directeurs nés au Québec, les disparités régionales n'en ont pas moins augmenté pour les trois catégories de la variable, au cours de la période, comme l'indique le calcul de l'écart moyen relatif. Ceci est dû au fait qu'il n'y a pas eu phénomène de rattrapage de la part des unités à "faible" pourcentage d'individus nés au Québec en 1965-66. Malgré leur conformité à la tendance générale décrite ci-haut, ce sont ces mêmes unités qui ont subi soit les plus faibles diminutions de leur proportion de nés à l'étranger, soit les plus fortes augmentations de canadiens nés en dehors du Québec. Ce sont d'ailleurs les mêmes unités qu'en 1965-66 qui se retrouvent en 1968-69 en-dessous du pourcentage provincial de directeurs nés au Québec.

D'ailleurs la répartition des directeurs selon les trois catégories de la variable "lieu de naissance" est étroitement liée soit à la composition ethnique, soit à la situation géographique des régions administratives. Avec la Côte-Nord - Nouveau-Québec et l'Outaouais, ce sont les unités de "Montréal autres", du PSBGQ et du PSBGM qui ont les plus faibles pourcentages de directeurs nés au Québec. L'absence de la CECM n'explique probablement pas son caractère à la fois francophone et catholique. Quant aux PSBGM et PSBGQ, leur sur-représentation en directeurs nés "ailleurs au Canada" s'explique par leur caractère anglophone (tableau 66). Dans le cas de l'Outaouais, la présence d'une forte minorité anglophone d'une part, et la proximité de la province de l'Ontario d'autre part rend probablement compte de sa sur-représentation à la même catégorie.

Le cas de "Montréal autres" et de la Côte-Nord - Nouveau-Québec pourraient s'expliquer pour leur part par la présence d'une forte minorité non francophone, composée à la fois d'individus de langue maternelle anglaise et autre. Cette hypothèse rendrait d'ailleurs compte du fait que l'unité de "Montréal autres", en même temps que le PSBGM, sont sur-représentés aux deux catégories de "nés à l'étranger" (tableau 65) et de "nés ailleurs au Canada" (tableau 66) à la fois.

Quant aux données sur la citoyenneté, elle ne relèvent pas de disparités importantes entre unités administratives. D'ailleurs les données d'avant 1969-70 sont peu fiables.[1] Celles de l'année 1969-70 indiquent que le personnel de direction était à plus de 95% de citoyenneté canadienne pour la province. La proportion minimum était de 91.9% (PSBGM).

2.7 Langue maternelle

En 1965-66, les directeurs de langue maternelle française constituaient 85.2% de la population des administrateurs de la province.[2] Entre 1965-66 et 1968-69, leurs effectifs ont augmenté de 28.6%. Pendant ce temps les effectifs non francophones demeuraient stables: les anglophones augmentaient de 20.6% (tableau 67) tandis que les autres diminuaient

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre troisième, page 117. Les données sur la variable citoyenneté ont été reportées en annexe, tableaux 78 et 79.

(2) Les données sur la langue maternelle française apparaissent en annexe, tableau 80.

de 20.2% (tableau 68). De sorte que l'importance relative des francophones augmentait de 1.5 alors que celle des anglophones diminuait de 0.5 pour se situer à 11.6%, et celle des autres de 1.0, pour ne plus représenter que 1.7%. Les données de 1969-70 ne font voir que de faibles variations par rapport à ces proportions.

Quant à la position relative des unités administratives par rapport à la proportion provinciale, elle n'a pas varié pour toute la période pour les catégories anglophone et francophone, et elle a peu varié pour la catégorie autre. Ce phénomène n'est pas surprenant puisque la répartition de la population des directeurs selon la langue maternelle, comme pour les variables lieu de naissance et citoyenneté, est étroitement liée à la structure ethnique ou linguistique de chacune des unités ou régions administratives.

Ainsi, comme le montre le tableau 67 , les unités dont le pourcentage de directeurs anglophones dépasse celui du Québec sont celles de Montréal, du PSBGQ, de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, des Cantons de l'Est et de l'Outaouais. On a déjà signalé la présence d'importantes minorités anglophones dans ces régions.

Quant à la proportion d'administrateurs de langue maternelle autre, le tableau 68 montre qu'on les retrouve surtout dans la région cosmopolite de Montréal et dans celle des Cantons de l'Est où ils sont cependant peu nombreux (8 en 1968-69) et en nette régression absolue (-26.8%) et relative (-1.7).

Tableau 67 : Personnel de direction de langue maternelle anglaise par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGQ	100.0	100.0	100.0	100.0	0.0		90.9
	(5)			(5)		0.0	(10)
PSBGM	91.4	91.9	93.6	90.8	-0.6		89.0
	(180)			(167)		- 7.2	(309)
Mtl. autres	14.0	14.3	15.9	15.4	+1.4		19.4
	(311)			(446)		+43.3	(714)
CECM	15.2	15.3	13.4	13.3	-1.9		13.0
	(96)			(113)		+16.9	(166)
C.-N. - N.-Q.	9.7	10.9	12.5	12.6	+2.9		14.4
	(10)			(15)		+50.1	(24)
C. de l'Est	9.6	12.0	11.1	12.1	+2.5		16.6
	(25)			(38)		+51.2	(71)
Outaouais	13.8	13.4	11.3	11.5	-2.3		14.8
	(31)			(39)		+26.5	(63)
CECQ	4.7	2.7	5.2	4.6	-0.1		4.9
	(5)			(6)		+18.0	(10)
B. St-L. Gasp.	4.2	3.6	5.1	3.6	-0.6		4.6
	(11)			(13)		+18.1	(19)
Nord-Ouest	7.3	5.7	4.0	3.0	-4.3		3.1
	(12)			(8)		-33.8	(10)
Sag. Lac. St-J.	3.5	2.8	2.1	2.5	-1.0		2.2
	(14)			(12)		-15.0	(13)
Qué. autres	1.3	1.6	1.9	1.9	+0.6		1.7
	(12)			(22)		+80.1	(23)
Trois-Riv.	1.3	1.0	1.3	1.3	0.0		1.4
	(7)			(8)		+14.0	(10)
Total prov.	12.1	11.5	12.0	11.6	-0.5		14.5
	(737)			(892)		+20.6	(1442)
E. abs. m.	5.6	5.6	5.4	5.4			7.1
E. proc. m.	46.5	48.4	45.3	46.8			48.9

Tableau 68 : Personnel de direction de langue maternelle autre, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGM	5.6 (11)	3.4	3.2	5.4 (10)	-0.2	- 9.9	6.3 (22)
CECM	4.3 (27)	2.9	3.2	3.9 (33)	-0.4	+ 21.2	4.8 (61)
C. de l'Est	4.2 (11)	3.5	5.5	2.5 (8)	-1.7	-28.6	2.1 (9)
Mtl. autres	2.8 (62)	2.6	2.9	2.0 (58)	-0.8	- 6.9	2.5 (92)
Nord-Ouest	1.2 (2)	0.5	1.2	1.5 (4)	+0.3	+101.2	0.6* (2)
Outaouais	1.3 (3)	0.8	0.3	0.9 (3)	-0.4	+ 5.1	0.9* (4)
CECQ	0.0 (0)	0.9	0.8	0.8 (1)	+0.8	-	0.5* (1)
Sag. Lac St-J.	0.5 (2)	0.7	1.2	0.8 (4)	+0.3	+ 90.4	1.0 (6)
C.-N. - N.-Q.	2.9 (3)	1.7	1.5	0.8 (1)	-2.1	-68.1	1.2 (2)
Qué. autres	2.0 (19)	0.6	0.6	0.5 (6)	-1.5	-69.2	0.5 (7)
Trois-Riv.	2.8 (15)	0.7	0.2	0.2 (1)	-2.6	-91.9	1.4* (10)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
B. St-L. Gasp.	1.9 (5)	0.6	0.9	0.0 (0)	-1.9	-100.0	1.0* (4)
Total prov.	2.7 (163)	1.8	2.1	1.7 (129)	-1.0	-20.2	2.2 (220)
E. abs. m.	1.2	1.1	1.4	1.0			1.2
E. proc. m.	43.8	58.0	66.6	61.2			55.8

3.0 VARIABLES SCOLARITE

3.1 Diplôme le plus élevé

Avec la variable expérience, les variables scolarité constituent les indices les plus importants pour l'analyse des disparités inter-régionales du point de vue des qualifications. La première de ces variables est celle du diplôme le plus élevé, c'est-à-dire du niveau de scolarité, qui a déjà été traitée en détail au chapitre premier du présent volume. Pour situer dans un cadre précis l'analyse des qualifications du personnel de direction, nous retiendrons les critères utilisés dans l'analyse de la scolarité au chapitre premier.[1]

Les tableaux 69,70 et 71 présentent les effectifs et les proportions d'administrateurs selon les trois catégories de la variable "diplôme le plus élevé", de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70. Pour la province de Québec, la période 1965-66 à 1968-69 est caractérisée par une diminution des effectifs (-5.1%) et de l'importance relative (-9.3) des 13 ans et moins de scolarité (tableau 69), un accroissement des effectifs des 14-15 ans (+35.9%) et de leur proportion (+1.8) (tableau 70), et une augmentation importante de 16 ans et plus (+55.0% et +7.3). Comme pour les enseignants on assiste donc à une nette augmentation de la scolarité des administrateurs.

---

(1) Voir chapitre permier, p. 24.

Tableau 69 : Personnel de direction possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
B. St-L. Gasp.	55.7 (146)	52.1	47.3	44.0 (159)	-11.7	+ 8.8	41.1 (171)
Sag. Lac St-J.	45.1 (178)	37.5	40.4	38.7 (182)	- 6.4	+ 2.1	35.8 (207)
Nord-Ouest	53.0 (87)	37.0	38.8	36.7 (97)	-16.3	+11.5	35.3 (112)
Qué. autres	50.2 (465)	42.9	37.4	33.8 (386)	-16.4	-17.1	31.2 (419)
Outaouais	44.6 (100)	40.2	37.4	33.8 (115)	-10.8	15.0	32.6* (139)
C.-N. - N.-Q.	44.7 (46)	44.5	32.3	31.9 (38)	-12.8	-17.6	26.9 (45)
Trois-Riv.	40.5 (214)	35.3	33.3	31.7 (191)	- 8.8	-10.8	28.4 (205)
CECQ	44.8 (48)	37.6	34.8	27.9 (36)	-16.9	-24.9	25.6 (52)
Mtl. autres	34.6 (768)	29.1	26.3	23.1 (760)	-11.5	- 1.0	24.5 (903)
C. de l'Est	28.0 (73)	25.5	24.8	22.4 (70)	- 5.6	- 4.1	22.9 (98)
PSBGQ	20.0 (1)	0.0	0.0	20.0 (1)	0.0	0.0	18.2* (2)
CECM	16.6 (105)	13.0	12.8	12.3 (104)	- 4.3	- 1.0	11.6 (148)
PSBGM	8.1 (16)	3.4	1.1	1.6 (3)	- 6.5	-81.6	8.9 (31)
Total prov.	37.2 (2256)	32.0	29.9	27.9 (2142)	- 9.3	- 5.1	25.5 (2532)
E. abs. m.	10.3	9.0	8.3	8.1			6.4
E. proc. m.	27.5	28.2	28.5	30.6			25.0

Quant aux unités administratives, l'amélioration est aussi générale. Le tableau 69 indique que pour toutes les unités la réduction de la proportion des 13 ans et moins de scolarité a été importante, si l'on excepte la stabilité du PSBGQ qui ne contenait d'ailleurs que 20.9% de ses faibles effectifs dans cette catégorie en 1965-66. Pour les autres unités, la diminution varie entre 4.3 (CECM) et 16.9 (CECQ). Les données pour l'année 1969-70 se situent généralement dans la poursuite de cette tendance. La proportion des 13 ans et moins n'augmente que faiblement dans l'unité de "Montréal autres" (24.5% en 1969-70 contre 23.1% en 1968-69) et dans la région des Cantons de l'Est (22.9% vs 22.4%). L'augmentation pour le PSBGM est plus importante (8.9% vs. 1.6%), mais se situe à un niveau très faible en terme de proportions. Aucune de ces unités n'a changé de catégorie par rapport à la proportion provinciale entre ces deux années.

D'ailleurs les indices de disparités interrégionales indiquent que le rapprochement des unités a été faible. Donc, malgré une amélioration générale de la situation, l'ordre des unités administratives n'a pas changé pour toute la période. En se basant sur leur classification de 1968-69 par rapport à la proportion provinciale, on se rend compte que la proportion de 13 ans et moins est d'autant plus forte qu'on s'éloigne des grands centres urbains de Montréal et de Québec. Les unités les plus avantagées sont celles du secteur public de Montréal, soit le PSBGM et la CECM. Viennent ensuite l'unité du PSBGQ, la région des Cantons de l'Est, et les unités de "Montréal autres" et de la CECQ. Toutes ces régions possèdent des centres universitaires importants. Les régions les plus défavorisées sont les

Tableau 70 : Personnel de direction possédant 14 et 15 ans de scolarité, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGM	50.8 (100)	57.5	54.0	52.2 (96)	+ 1.4	- 4.0	42.9 (149)
PSBGQ	60.0 (3)	75.0	66.7	40.0 (2)	-20.0	- 33.3	27.3* (3)
C.-N. - N.-Q.	18.4 (19)	23.5	30.1	36.1 (43)	+17.7	+126.7	35.3 (59)
Trois-Riv.	26.5 (140)	28.5	27.1	29.1 (175)	+ 2.6	+ 25.2	25.7* (186)
Sag. Lac St-J.	25.8 (102)	33.5	27.4	27.0 (127)	+ 1.2	+ 24.5	27.8* (161)
C. de l'Est	26.0 (68)	25.1	26.8	26.8 (84)	+ 0.8	+ 23.6	24.5 (105)
CECQ	29.0 (31)	30.3	26.9	26.3 (34)	- 2.7	+ 9.3	25.1 (51)
Outaouais	22.3 (50)	20.5	25.1	24.7 (84)	+ 2.4	+ 68.1	26.8 (114)
Nord-Ouest	18.9 (31)	21.9	22.0	24.6 (65)	+ 5.7	+109.5	24.3 (77)
Qué. autres	17.4 (161)	22.1	24.7	24.2 (276)	+ 6.8	+ 71.3	24.8 (333)
Mtl. autres	22.2 (492)	24.0	23.7	23.6 (685)	+ 1.4	+ 79.0	23.3 (858)
CECM	27.2 (172)	27.0	25.2	23.3 (197)	- 3.9	+ 14.5	22.1* (282)
B. St-L. Gasp.	19.8 (52)	21.0	23.2	23.3 (84)	+ 3.5	+ 62.1	27.9* (116)
Total prov.	23.7 (1436)	25.7	25.8	25.5 (1952)	+ 1.8	+ 35.9	25.1 (2494)
E. abs. m.	3.6	3.5	1.8	2.4			2.2
E. proc. m.	15.1	13.6	7.1	9.7			8.9

Tableau 71 : Personnel de direction possédant 16 ans et plus de scolarité, par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
CECM	55.3 (350)	58.1	60.5	62.2 (526)	+ 6.9	+ 50.3	64.9 (828)
Mtl. autres	33.3 (740)	37.1	41.5	46.2 (1199)	+12.9	+133.7	49.3 (1818)
PSBGM	39.6 (78)	38.5	44.4	46.2 (85)	+ 6.6	+ 89.6	47.6 (165)
CECQ	24.3 (26)	29.3	37.4	41.1 (53)	+16.8	+103.9	47.3 (96)
C. de l'Est	36.0 (94)	39.0	37.6	40.2 (126)	+ 4.2	+ 33.9	50.2 (215)
PSBGQ	20.0 (1)	25.0	33.3	40.0 (2)	+20.0	+100.0	54.5 (6)
Outaouais	27.7 (62)	28.4	32.6	35.6 (121)	+ 7.9	+ 95.1	38.7 (165)
Trois-Riv.	26.3 (139)	29.5	32.6	34.7 (209)	+ 8.4	+ 50.4	41.5 (300)
Qué. autres	26.1 (242)	28.3	29.9	33.8 (386)	+ 7.7	+ 59.5	39.5 (530)
Nord-Ouest	22.6 (37)	31.8	30.0	28.8 (76)	+ 6.2	+105.1	35.3 (112)
Sag. Lac St-J.	22.8 (90)	23.2	27.0	27.6 (130)	+ 4.8	+ 44.0	34.2 (198)
B. St-L. Gasp.	19.8 (52)	22.9	22.3	25.5 (92)	+ 5.7	+ 77.5	28.1 (117)
C.-N. - N.-Q.	32.0 (33)	26.9	29.4	25.2 (30)	- 6.8	- 9.0	34.7 (58)
Total prov.	32.3 (1958)	34.9	37.4	39.6 (3035)	+ 7.3	+ 55.0	46.5 (4608)
E. abs. m.	7.7	8.1	8.3	9.9			9.0
E. proc. m.	23.7	23.1	21.7	23.7			19.4

régions les plus éloignées de ces centres, soit le Bas St-Laurent - Gaspésie, le Saguenay - Lac St-Jean et le Nord-Ouest.

Les autres unités ou régions se situent autour de la proportion provinciale. Deux cas méritent d'être signalés. D'abord la forte proportion de 13 ans et moins de "Québec autres" (33,8%) peut surprendre à première vue étant donnée son appartenance à la région de Québec. Notons cependant qu'en dehors des quelques villes adjacentes à Québec, comprises dans cette unité, son territoire est fortement rural. Ensuite l'écart favorisant la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec par rapport aux autres régions éloignées est sûrement dû à la forte présence d'un personnel administratif jeune, donc mieux scolarisé,[1] dans cette partie du Québec en pleine expansion démographique et économique.

Les tableaux 70 et 71 montrent cependant que ce faible pourcentage de 13 ans et moins dans la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec est davantage due à la présence d'une forte proportion de 14-15 ans que de 16 ans et plus. En effet le tableau 70 montre que cette région fait partie, en compagnie des PSBGM et PSBGQ et de Trois-Rivières, des régions surreprésentées à la catégorie des "14-15 ans". Par contre c'était en 1968-69 la région qui possédait la plus faible proportion de 16 ans et plus, avec 25.2%, contre 62.2% pour la CECM (tableau 72).

En ce qui concerne les 16 ans et plus de scolarité, la CECM se distinguait nettement des autres unités en 1968-69 avec une proportion de 62.2%,

(1) Voir chapitre premier, p. 64.

dépassant de 22.6 la proportion provinciale de 39.6%. Les données de 1969-70 indiquent d'une part que la CECM a conservé cette nette suprématie, et que d'autre part toutes les autres unités administratives ont vu la tendance à l'accroissement de l'importance des 16 ans et plus de scolarité se maintenir. Enfin malgré l'amélioration générale de la situation, ce sont toujours les régions urbanisées, déjà plus favorisées au départ, qui conservent pour toute la période la suprématie sur les régions éloignées, handicapées entre autre par l'absence d'institut de formation supérieure sur leur territoire.

Les régions plus urbanisées, et à l'intérieur de ces régions les unités du secteur public, surtout anglophone, sont donc doublement favorisée du point de vue expérience et niveau de scolarité de leur personnel. Cette situation peut sembler contradictoire par rapport au lien déjà signalé au chapitre premier entre faible scolarité et forte expérience. Tel n'est pas le cas: il apparaît clairement que les unités ou régions les plus avantagées avaient pris de l'avance sur la réforme scolaire, leur permettant ainsi d'allier en fin de période un personnel à la fois mieux scolarisé et plus expérimenté. Cette avance rend compte enfin du maintien des disparités inter-régionales, malgré une amélioration sensible de la situation à travers toute la province. Il sera intéressant de mesurer dans l'avenir l'influence de la présence de l'université du Québec dans l'est de la province.

3.2 Nature des diplômes

En 1965-66, la proportion des directeurs possédant un diplôme pédagogique et académique regroupait 56.0% de la population de la province. En 1968-69 cette proportion s'était élevée à 70.0%. En 1969-70, elle était de 84.0%. D'autre part la proportion des administrateurs possédant une formation pédagogique seulement est passée de 34.4% à 21.2%, puis à 8.2% seulement pour ces trois même années. De leur côté les diplômés académiques sont demeurés stables en terme de proportion, autour de 6% .

De façon générale toutes les unités administratives ont suivi ce pattern provincial. Le tableau 72 montre que les effectifs des diplômés pédagogiques et académiques se sont accrus dans toutes les unités administratives, aussi bien entre 1965-66 et 1968-69 qu'entre 1968-69 et 1969-70. Leur importance relative a aussi fortement augmenté partout: l'accroissement de leur proportion entre 1965-66 et 1968-69 se situe en général entre 13.0 et 16.0. Quant aux indices de disparités, ils reflètent un léger rapprochement des unités administratives pour cette catégorie de la variable. L'écart moyen absolu est passé de 8.9 à 6.9 entre 1965-66 et 1968-69, l'écart procentuel moyen correspondant étant passé de 15.8 à 9.9. En 1969-70, ces deux écarts étaient de 5.3 et 6.3.

Malgré ce faible rapprochement, la distribution des unités autour de la moyenne provinciale n'a pas varié sur toute la période si l'on fait exception du PSBGQ, dont les faibles effectifs rendent d'ailleurs les variations de proportion peu significatives. Si, comme dans le cas de la variable

Tableau 72 : Personnel de direction possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGM	75.1 (148)	85.0	89.3	91.3 (168)	+16.2	+ 13.5	97.1 (337)
CECM	83.8 (524)	85.1	86.7	86.8 (734)	+ 4.0	+ 40.1	93.9 (1197)
PSBCQ	40.0 (2)	75.0	66.7	80.0 (4)	+40.0	+100.0	100.0 (11)
CECQ	43.9 (47)	55.0	62.6	72.9 (94)	+29.0	+100.2	84.7 (172)
Mtl. autres	56.1 (1246)	65.4	69.9	71.7 (2072)	+15.6	+ 66.5	85.0 (3135)
C. de l'Est	57.5 (150)	64.5	63.1	70.9 (222)	+13.4	+ 47.9	85.7 (367)
Trois-Riv.	54.3 (287)	67.3	66.7	70.1 (422)	+15.8	+ 47.2	80.4 (581)
C.-N. - N.-Q.	53.4 (55)	54.6	64.7	66.4 (79)	+13.0	+ 43.7	80.2 (134)
Qué. autres	48.6 (451)	55.8	58.8	63.2 (722)	+14.6	+ 60.2	78.9 (1058)
Outaouais	48.7 (109)	52.3	61.5	62.0 (211)	+13.3	+ 93.2	78.9* (336)
Nord-Ouest	45.7 (75)	58.3	59.2	60.6 (160)	+14.9	+113.5	69.7 (221)
Sag. Lac St-J.	44.8 (177)	59.2	59.2	60.2 (283)	+15.4	+ 59.9	83.4* (483)
B. St-L. Gasp.	39.7 (104)	48.2	52.1	53.7 (194)	+14.0	+ 86.4	71.6 (298)
Total prov.	56.0 (3401)	64.3	67.6	70.0 (5365)	+14.0	+ 57.7	84.0 (8330)
E. abs. p.	8.9	8.3	7.5	6.9			5.3
E. proc. m.	15.8	13.0	11.1	9.9			6.3

précédente, on utilise comme critère les objectifs du Rapport Parent au sujet du personnel enseignant, on devra considérer comme favorisées les unités à fortes proportions de diplômés académiques et pédagogiques. Comme dans le cas précédent, ce sont les régions les plus urbanisées qui se retrouvent au-dessus de la proportion provinciale, et plus encore les unités du secteur public de Montréal et de Québec. Cette situation ne doit pas nous surprendre puisqu'on a déjà signalé le lien entre la possession des deux types de diplômes et une scolarité de 14 ans et plus.[1] Ce qu'il faut souligner ici c'est la tendance des disparités inter-régionales, et en particulier dans le cas des régions se situant aux extrêmes, à se maintenir malgré une amélioration toujours sensible de la situation dans toutes les régions. Par exemple la région du Bas St-Laurent - Gaspésie, dont la proportion était de 39.7% en 1965-66, est passée à 53.7% en 1968-69 et à 71.6% en 1969-70. Mais son écart par rapport à la proposition provinciale s'est maintenu à 16.3 de 1965-66 à 1968-69, et il était de 12.4 en 1969-70. La région du Nord-Ouest se trouve dans la même situation.

On doit cependant souligner l'amélioration très nette en 1969-70 pour deux régions qui possédaient parmi les plus faibles proportions de diplômés pédagogiques et académiques durant les quatre premières années de la période: L'Outaouais et surtout le Saguenay - Lac St-Jean. Entre 1968-69 et 1969-70, la proportion de la région de l'Outaouais est passée de 62.0% à 83.4%. Il est impossible de savoir quelle part de cette amélioration peut être attribuée au changement de définition de population entre ces deux

---

(1) Voir chapitre premier, p. 49.

années.[1] Nous verrons cependant un peu plus loin l'influence qu'a pu avoir dans ces régions le perfectionnement du personnel administratif.[2]

Les tableaux 72 et 73 montrent que c'est presque exclusivement aux dépends des directeurs possédant une formation pédagogique seulement que s'est faite l'augmentation de l'importance relative des administrateurs possédant les deux types de diplômes. Alors que la proportion de ces derniers a augmenté de 14.0 pour la province, la réduction des premiers a été de 13.2 entre 1965-66 et 1968-69, tandis que l'importance relative des diplômes académiques passait de 6.7% à 6.2%. En ce qui concerne les unités administratives, la diminution des effectifs et des proportions des diplômés pédagogiques a été générale et importante. Il faut attribuer cette évolution à l'augmentation aussi générale du niveau de scolarité. Les individus appartenant à cette catégorie sont les moins scolarisés, c'est-à-dire qu'ils possèdent en grande majorité 13 ans et moins de scolarité.[3] Or nous avons déjà noté à la variable précédente la réduction générale de ces derniers.

Du côté des diplômés académiques seulement (tableau 74), l'évolution varie d'une région administrative à l'autre. En général leur proportion a peu varié. Mais il y a des exceptions: ce sont le Bas St-Laurent - Gaspésie (+5.2) et le Nord-Ouest (+5.0), qui ont connu de fortes augmentations

---

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième, pp. 89-91.

(2) Voir plus loin: variable "perfectionnement postulé" .

(3) Voir chapitre premier, pp. 48 - 49.

Tableau 73 : Personnel de direction possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
B. St-L. Gasp.	53.8 (141)	42.3	36.3	32.4 (117)	-21.4	-17.0	16.1 (67)
Sag. Lac St-J.	45.6 (180)	33.0	33.4	30.8 (145)	-14.8	-19.6	9.2* (53)
Outaouais	42.4 (95)	36.4	31.3	27.0 (92)	-15.4	- 3.3	14.6* (62)
Qué. autres	42.3 (392)	34.4	31.4	26.7 (305)	-15.6	-22.2	10.9 (146)
C.-N. - N.-Q.	36.9 (38)	32.8	25.9	26.0 (31)	-10.9	-18.6	10.1 (17)
Nord-Ouest	48.2 (79)	26.6	26.8	25.7 (68)	-22.5	-14.2	15.8* (50)
CECQ	52.3 (56)	37.6	33.9	23.2 (30)	-29.1	-46.5	10.8 (22)
Trois-Riv.	36.0 (190)	24.8	24.1	21.9 (132)	-14.1	-30.6	10.5 (76)
PSBGQ	60.0 (3)	25.0	33.3	20.0 (1)	-40.0	-66.7	0.0* (0)
Mtl. autres	31.0 (689)	24.0	21.0	19.2 (555)	-11.8	-19.3	7.0 (257)
C. de l'Est	29.5 (77)	22.8	19.9	14.7 (46)	-14.8	-40.2	5.4* (23)
CECM	14.8 (94)	11.7	10.5	10.3 (87)	- 4.5	- 7.0	2.6 (33)
PSBGM	20.8 (41)	12.6	9.1	7.6 (14)	-13.2	-65.9	1.4 (5)
Total prov.	34.4 (2088)	26.4	23.7	21.2 (1623)	-13.2	-22.3	8.2 (811)
E. abs. m.	10.0	7.3	6.6	5.8			3.8
E. proc. m.	29.0	27.6	28.0	27.3			46.7

Tableau 74 : Personnel de direction possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
C.-N. - N.-Q.	6.8 (7)	11.8	6.6	11.8 (4)	+5.4	- 42.2	7.2* (12)
B. St-L. Gasp.	5.0 (13)	7.9	8.0	10.2 (37)	+5.2	+181.1	11.1 (46)
C. de l'Est	8.0 (21)	5.4	9.1	8.3 (26)	+0.3	+ 24.4	7.9* (34)
Outaouais	5.8 (13)	5.0	6.2	7.9 (27)	+2.1	+106.7	5.6 (24)
Sag. Lac St-J.	6.8 (27)	6.0	5.1	7.2 (34)	+0.4	+ 26.0	6.6 (38)
Qué. autres	6.6 (61)	7.8	6.1	6.8 (78)	+0.2	+ 26.9	7.6 (102)
Nord-Ouest	1.8 (3)	7.3	7.6	6.8 (18)	+5.0	+508.1	9.8* (31)
Mtl. autres	8.6 (190)	7.0	6.0	6.5 (189)	-2.1	- 1.5	7.0 (257)
Trois-Riv.	9.1 (48)	5.8	6.0	6.3 (38)	-2.8	- 21.1	6.9 (50)
CECQ	2.8 (3)	5.5	3.5	3.1 (4)	+0.3	+ 33.5	3.9 (8)
CECM	2.0 (13)	2.4	2.3	2.2 (19)	+0.2	+ 47.0	3.1 (39)
PSBGM	3.0 (6)	2.3	1.6	1.1 (2)	-1.9	- 65.8	1.2 (4)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)
Total prov.	6.7 (407)	6.4	5.7	6.2 (476)	-0.5	- 17.0	6.3 (623)
E. abs. m.	2.0	1.6	1.5	1.9			1.8
E. proc. m.	29.8	25.9	26.0	30.0			28.1

d'effectifs (respectivement 181,1% et 508,1%). Dans le second cas, les données de 1969-70 indiquent aussi une forte augmentation par rapport à 1968-69; les effectifs de cette catégorie y passent de 18 à 31 individus, et les proportions de 6.8% à 9.8% (contre 6.3% pour la province en 1969-70). Ces deux régions défavorisées ne semblent donc pas en mesure d'attirer des administrateurs possédant les deux types de formation dans la même proportion que les régions urbaines et doivent combler une partie de leurs postes avec des administrateurs possédant une formation académique seulement. Par ailleurs, le fait de choisir des diplômés académiques plutôt que pédagogiques doit être relié au plus haut degré de scolarité des premiers par rapport aux seconds.

3.3 Perfectionnement postulé

Avec les deux variables précédentes, nous avons constaté que malgré une amélioration sensible et générale de la situation à travers la province, les disparités régionales tendent à se maintenir. Le perfectionnement constitue un moyen de lutter contre ces disparités, par l'augmentation du niveau de scolarité du personnel déjà en place. Les données que nous possédons sur le perfectionnement ont malheureusement une valeur limitée: nous ne pourrons utiliser que celles concernant le perfectionnement postulé. Elles ne nous indiquent cependant pas dans quelle mesure ce perfectionnement est obtenu[1].

---

(1) Pour la variable "perfectionnement obtenu", voir CAPIEQ, Volume I, partie 2, Chapitre deuxième, pp.98-99.

Malgré cette limite, les données du tableau 75 constituent à première vue une note quelque peu encourageante. Si on y examine le classement des unités et régions administratives en fonction de leur proportion en 1968-69, on voit que parmi celles où l'on postule le plus de perfectionnement, on retrouve deux régions faiblement scolarisées: le Saguenay - Lac St-Jean et le Bas St-Laurent - Gaspésie où près de 40% des administrateurs se situent dans cette catégorie. A l'autre bout de l'échelle on retrouve les unités publiques des régions de Montréal et de Québec. Alors qu'en 1968-69, 33.0% des directeurs de la province postulaient du perfectionnement, les mêmes proportions variaient entre 13.6% (PSBGM) et 27.9% (CECQ) pour ces unités.

Cette situation n'est encourageante qu'à première vue. D'abord il est sûr que plus une région est scolarisée, moins le besoin de postuler du perfectionnement se fait sentir. Deuxièmement, la proportion de directeurs postulant du perfectionnement a diminué dans toutes les régions entre 1966-67 et 1968-69. Au niveau provincial, cette réduction a été de 4.5. En ce qui concerne les unités, elle varie entre 0 (Outaouais) et 11.7 (Côte-Nord - Nouveau-Québec.) Les proportions de 1969-70, mêmes si elles indiquent une amélioration quasi générale par rapport à 1968-69, n'en sont pas moins presque toutes inférieures à celles de 1966-67 dans les régions peu scolarisées. Enfin la région du Nord-Ouest, une des moins scolarisées de la province, est une des plus affectées par cette réduction. Entre 1966-67 et 1968-69, sa proportion dépassait de très peu le pourcentage provincial. Entre ces deux années, sa réduction a été une des plus élevée (-7.4). En 1969-70, elle était de 32.8%, contre 36.0% pour la province.

Tableau 75 : Personnel de direction postulant du perfectionnement, par unité administrative, de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Sag. Lac St-J.	46.1 (183)	41.6	41.9 (197)	- 4.2	+ 7.6	45.6 (264)
Trois-Riv.	46.7 (266)	41.5	41.7 (251)	- 5.0	- 5.5	38.2* (276)
Outaouais	39.7 (95)	36.8	39.7 (135)	0.0	+42.3	43.2 (184)
B. St-L. Gasp.	46.2 (141)	34.5	39.6 (143)	- 6.6	+ 1.5	46.4 (193)
Qué. autres	41.5 (427)	39.8	38.5 (440)	- 3.0	+ 3.0	39.7* (533)
C. de l'Est	38.2 (99)	37.2	36.1 (113)	- 2.1	+ 4.2	40.2 (172)
C.-N. - N.-Q.	47.0 (56)	35.3	35.3 (40)	-11.7	-28.5	41.9* (70)
Nord-Ouest	41.1 (79)	33.2	33.7 (89)	- 7.4	+12.7	32.8 (104)
Mtl. autres	34.3 (818)	32.4	29.7 (858)	- 4.6	+ 5.0	33.2 (1224)
CECQ	30.3 (33)	32.2	27.9 (36)	- 2.4	+ 9.0	36.0 (73)
CECM	28.1 (185)	29.4	23.9 (202)	- 4.2	+ 9.2	31.4* (401)
PSBGQ	25.0 (1)	0.0	20.0 (1)	- 5.0	6.0	18.2 (2)
PSBGM	17.8 (31)	14.4	13.6 (25)	- 4.2	-19.2	21.6 (75)
Total prov.	37.5 (2412)	34.6	33.0 (2530)	- 4.5	+ 4.9	36.0 (3571)
E. abs. m.	6.0	3.3	5.3			4.9
E. proc. m.	16.1	9.4	16.0			13.6

3.4 Diplômes administratifs

La dernière variable "scolarité" veut examiner les qualifications administratives du personnel de direction. On a déjà noté au chapitre deuxième du présent volume la très forte augmentation des effectifs du personnel de direction possédant ce type de compétence. Entre 1965-66 et 1968-69 le nombre de ceux qui ont un diplôme administratif est passé de 193 à 1012, soit un accroissement de 424.3%. En 1969-70, leur nombre était de 1517. Cependant, malgré cette forte augmentation, leur proportion n'était que de 13.2% en 1968-69 et 15.3% en 1969-70. C'est très faible, si l'on tient compte de la nature du travail des individus concernés, et de la définition très large que nous avons donné à la variable.

Le tableau 76 montre que l'augmentation des effectifs des directeurs possédant des diplômes administratifs a été importante dans toutes les unités administratives, si l'on excepte le PSBCQ où ils sont absents de 1965-66 à 1968-69. Pour les autres unités, l'augmentation varie entre 229.1% (CECQ) et 1078.5% (CECM). Les effectifs sont passés de 0 à 12 pour la Côte-Nord - Nouveau-Québec. L'augmentation des proportions a été aussi générale, allant de 1.7 (PSBCM) à 13.6 (Trois-Rivières). Les effectifs de 1969-70 sont partout supérieurs à 1968-69; la seule baisse de proportion a été enregistrée à la CECQ, où elle est passée de 10.1% à 9.8% entre ces deux années.

On constate d'autre part que le pourcentage de diplômés administratifs demeure faible pour toutes les unités administratives. Il ne dépasse pas 17.6% (Saguenay - Lac St-Jean) pour les quatre premières années, et son

Tableau 76 : Personnel de direction possédant un diplôme administratif, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Sag. Lac St-J.	6.1 (24)	14.6	14.6	17.6 (83)	+11.5	+243.3	19.0 (110)
Trois-Riv.	[illegible] (21)	7.4	12.2	17.6 (106)	+13.6	+401.7	19.6 (142)
Nord-Ouest	5.5 (9)	9.9	13.2	14.8 (39)	+ 9.3	+333.2	18.9* (60)
Outaouais	5.8 (13)	[illegible]	13.0	14.7 (50)	+ 8.9	+284.7	18.5* (79)
Qué. autres	2.6 (24)	6.2	11.1	14.4 (164)	+11.8	+701.2	16.2 (217)
Mtl. autres	3.1 (69)	6.4	10.4	13.0 (376)	+ 9.9	+446.4	15.2 (561)
B. St-L. Gasp.	5.3 (14)	5.9	9.5	13.0 (47)	+ 7.7	+237.9	17.5 (73)
C. de l'Est	2.3 (6)	6.9	9.5	11.5 (36)	+ 9.2	+499.6	16.3 (70)
CECQ	3.7 (4)	8.2	8.7	10.1 (13)	+ 6.4	+229.1	9.8 (20)
C.-N. - N.-Q.	0.0 (0)	3.4	7.3	10.1 (12)	+10.1	-	11.4 (19)
CECM	1.1 (7)	2.0	6.3	9.7 (82)	+ 8.6	+1078.5	12.0 (153)
PSBGM	0.5 (1)	1.1	2.1	2.2 (4)	+ 1.7	+311.0	3.4 (12)
PSBCQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	9.1 (1)
Total prov.	3.2 (193)	6.5	10.3	13.2 (1012)	+10.0	+424.3	15.3 (1517)
E. abs. m.	1.7	2.3	2.1	2.3			3.0
E. proc. m.	52.7	36.4	20.9	16.8			19.6

maximum reste inférieur à 20% en 1969-70. Quant à la position relative des unités administratives, elle ne varie pratiquement pas pour toute la période. De façon générale, le classement des unités est à l'inverse du degré de scolarisation: les unités aux proportions les plus faibles sont, à l'exception de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, les plus urbanisées. En 1968-69 le pourcentage de diplômés administratifs ne dépasse pas 10.1% (CECQ) pour les unités du secteur public de Montréal et de Québec, alors qu'il atteint 17.6% pour le Saguenay - Lac St-Jean et Trois-Rivières, et 14.8% pour le Nord-Ouest. En 1969-70, le Nord-Ouest et l'Outaouais ont rejoint le Saguenay - Lac St-Jean et Trois-Rivières parmi les régions sur-représentées.

Deux facteurs expliquent cette situation. D'abord ce sont les directeurs les moins scolarisés qui tendent le plus à acquérir une qualification administrative. Ce lien a déjà été souligné aux chapitres premier et deuxième de ce volume. D'autre part, des programmes de formation administrative ont pu être instituée dans certaines régions. Le cas est certain pour le Saguenay - Lac St-Jean où de tels cours ont débuté dès 1964-65.

4.0 VARIABLE ORGANISATIONNELLE

4.1 Secteur

Le nombre d'institutions privées est passé de 96 en 1965-66 à 70 en 1968-69. Les deux principales causes de cette diminution sont la création des CEGEP, mais aussi la fermeture de la section collégiale dans certaines institutions sans qu'il y ait eu pour autant fusion avec le collège public[1]. C'est ainsi qu'entre 1965-66 et 1968-69, les effectifs du personnel de direction au secteur privé ont diminué de près de 40.0%, tandis que ceux du secteur public augmentaient de 44.7%[2].

D'autre part le secteur public s'est fortement développé pendant la même période: création des CEGEP, ouvertures de polyvalentes et de maternelles publiques. Cette double conjoncture a fait que la proportion des administrateurs du secteur privé est passée de 21.9% à 10.5% entre 1965-66 et 1968-69. Comme le montre le tableau 77, la réduction des effectifs du secteur privé a été importante et générale. Mises à part évidemment les unités entièrement publiques des régions de Montréal et de Québec, le pourcentage de diminution varie entre 31.1% (Québec autres) et 78.5% (Bas St-Laurent - Gaspésie). La diminution de proportion se situe entre 2.7 (Côte-Nord - Nouveau-Québec) et 17.1 (Cantons de l'Est).

---

(1) THIBAULT, M. "Les effectifs étudiants dans les collèges privés et les CEGEP", dans *Prospectives*, vol. 4, no. 4, Montréal, sept. 1968, pp. 360-361.

(2) Les données concernant le secteur public apparaissent en annexe, tableau 81.

Tableau 77 : Personnel de direction du secteur privé, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Mtl. autres	32.2 (715)	29.9	20.5	16.9 (489)	-15.3	-31.6	15.6* (576)
Qué. autres	25.2 (234)	23.4	15.6	14.1 (161)	-11.1	-31.1	16.4* (220)
C.-N. - N.-Q.	13.6 (14)	16.0	7.3	10.9 (13)	- 2.7	-74.0	15.6 (26)
C. de l'Est	26.0 (68)	17.4	11.4	8.9 (28)	-17.1	-58.9	9.6 (41)
Sag. Lac St-J.	18.5 (73)	16.1	7.2	7.6 (36)	-10.9	-51.1	4.5 (26)
Trois-Riv.	24.2 (128)	15.1	13.5	7.5 (45)	-16.7	-64.7	6.8 (49)
Outaouais	13.4 (30)	11.7	5.1	4.7 (16)	- 8.7	-46.8	2.8 (12)
Nord-Ouest	10.4 (17)	17.2	2.4	3.4 (9)	- 7.0	-47.4	1.3 (4)
B. St-L. Gasp.	16.0 (42)	8.8	5.0	2.5 (9)	-13.5	-78.5	2.6 (11)
PSBGM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
CECM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
CECQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
Total prov.	21.9 (1331)	19.5	12.6	10.5 (806)	-11.4	-39.4	9.7 (965)
E. abs. m.	9.2	8.0	6.7	5.4			6.2
E. proc. m.	42.0	40.8	53.5	51.8			64.2

En 1968-69, trois unités seulement conservaient une proportion d'administrateurs supérieure à 10% dans le secteur privé: c'étaient "Montréal autres" (16.9%) et "Québec autres" (14.1%) deux unités enfermant les banlieux des deux plus importants centres urbains du Québec, accompagnées de la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec, une région à la fois éloignée de ces centres et en plein développement. En 1969-70, ces trois unités conservaient leur suprématie, tout en ne dépassant pas 16.4%.

Dir. gén. de la Planification

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

FIN

E D U Q 81702636

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME III (2)

PERSONNEL DE DIRECTION

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

D
265

E D U Q 81702636

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME III (2)

PERSONNEL DE DIRECTION

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME III (2)

PERSONNEL DE DIRECTION

TABLE DES MATIERES

		PAGES
LISTE DES TABLEAUX		iii
INTRODUCTION		1 Vol. III (1)
	Evolution des caractéristiques du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69.	
CHAPITRE PREMIER	Analyse de la scolarité	22
CHAPITRE DEUXIEME	Analyse des diplômes administratifs	66
CHAPITRE TROISIEME	Analyse des disparités régionales	100
CHAPITRE QUATRIEME	Analyse des types de personnel de direction	162 Vol. III (2)
	1.0 Effectifs globaux	164
	2.0 Principaux et assistants-principaux	170
	3.0 Administrateurs pédagogiques	195
	4.0 Administrateurs péri-scolaires	215
	5.0 Administrateurs de soutien	236
CONCLUSION		243

ANNEXES

Annexe au Chapitre premier 261

Annexe au Chapitre deuxième 291

Annexe au Chapitre troisième 302

Annexe au Chapitre quatrième 326

- Tableaux sur les administrateurs péri-scolaires 327

- Tableaux sur les administrateurs de soutien 335

- Tableaux sur les administrateurs généraux 343

LISTE DES TABLEAUX

Tableau		Page	
1.	Caractéristiques individuelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	15	Vol. III (1)
2.	Caractéristiques individuelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	16	
3.	Qualifications du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	18	
4.	Caractéristiques organisationnelles du personnel de direction de 1965-66 à 1969-70	20	
5.	Scolarité du personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.	23	
6.	Scolarité du personnel de direction selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70	27	
7.	Effectifs du personnel de direction selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70	28	
8.	Proportion des laics (mariés et célibataires) dans le personnel de direction et dans les différentes catégories de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.	29	
9.	Scolarité du personnel de direction selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70	30	
10.	Médiane d'expérience des religieux et des laics dans le personnel de direction et dans le personnel enseignant en 1965-66 et en 1969-70	32	
11.	Moyenne d'âge et d'expérience pour l'ensemble du personnel de direction et pour le personnel de direction de chacune des catégories de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.	33	
12.	Personnel de direction possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70	34	

13. Scolarité du personnel de direction possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . 35

14. Scolarité du personnel de direction selon le lieu de naissance en 1969-70 37

15. Scolarité du personnel de direction selon la langue maternelle en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . 40

16. Répartition procentuelle des catégories de personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . 42

17. Scolarité du personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 43

18. Nature des diplômes du personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 47

19. Diplômes administratifs du personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité en 1965-66 1968-69 et 1969-70 47

20. Nature des diplômes du personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 48

21. Diplômes administratifs du personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . . . 48.

22. Expérience moyenne du personnel de direction selon la nature des diplômes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 50

23. Expérience médiane et âge médian du personnel de direction selon les diplômes administratifs en 1965-66 et 1968-69 50

24. Personnel de direction selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 52

25. Scolarité du personnel de direction selon le secteur en 1965-66 et 1969-70 53

26. Répartition des "16 ans et plus" des "14-15 ans" et des "13 ans et moins" dans chacune des régions administratives en 1969-70 57

27. Scolarité du personnel de direction selon les régions administratives en 1965-66 et 1969-70 . . . 59

28. Scolarité du personnel de direction des sous-régions de Montréal et de Québec en 1965-66 et 1969-70 62

29. Personnel de direction selon le diplôme administratif de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 68

30. Rapport du nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs sur le nombre total d'administrateurs pour 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 69

31. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 71

32. Personnel de direction et diplômés administratifs selon le sexe de 1965-66 à 1969-70 72

33. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70 74

34. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'âge moyen en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 75

35. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon l'expérience moyenne en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 76

36. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la citoyenneté en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 77

37. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le lieu de naissance en 1965-66 et 1969-70 77

38. Rapport entre le nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs et le nombre total d'administrateurs selon la citoyenneté pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70 78

39. Rapport entre le nombre d'administrateurs avec diplômes administratifs et le nombre total d'administrateurs selon le lieu de naissance pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70 78

40. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la langue maternelle en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 79

41. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon les catégories du personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 81

42. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la scolarité en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 82

42a. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon la nature des diplômes en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 84

43. Personnel de direction ayant ou non un diplôme administratif selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 85

44. Rapport entre le nombre de diplômés administratifs dans le personnel de direction et le nombre total de directeurs selon les secteurs pour 1965-66, 1968-69 et 1969-70 86

45. Personnel de direction ayant ou non des diplômes administratifs selon les unités administratives en 1965-66 et 1969-70 88

46. Personnel de direction dans chacune des unités administratives, selon qu'il possède ou non un diplôme administratif en 1965-66 et 1969-70 90

47. Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux ayant un diplôme administratif en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 92

48. Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux, ayant un diplôme administratif selon le sexe en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 93

49. Personnel de direction et personnel enseignant par niveaux, ayant ou non un diplôme administratif selon l'expérience moyenne en 1967-68, 1968-69 et 1969-70 95

50. Scolarité des administrateurs selon qu'ils possèdent ou non un diplôme administratif en 1967-68 et 1969-70 96

51. Scolarité des enseignants de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire selon qu'ils possèdent ou non un diplôme administratif en 1967-68 et 1969-70 . . 96

52. Personnel de direction ayant un diplôme administratif selon le diplôme le plus élevé de 1967-68 à 1969-70 98

53. Personnel enseignant de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire ayant un diplôme administratif selon le diplôme le plus élevé de 1967-68 à 1969-70 98

54. Effectifs du personnel de direction par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 102

55. Clientèle scolaire (tous niveaux) par région administrative de 1965-66 à 1967-68 104

56. Nombre d'étudiants par directeur, par région administrative, de 1965-66 à 1968-69 105

57. Les principaux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 110

58. Les assistants-principaux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 112

59. Les administrateurs pédagogiques par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 114

60. Personnel de direction de sexe masculin par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 . . . 117

61A. Rapport laic/religieux (X 100) pour le personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 120

61B. Rapport marié/laic-célibataire (X 100) pour le personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 122

62. Age moyen du personnel de direction par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 125

63. Moyenne d'expérience du personnel de direction par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 127

64. Personnel de direction occupant ce poste à temps partiel, par unité administrative de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70 129

65. Personnel de direction né à l'étranger, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 . . . 132

66. Personnel de direction né ailleurs au Canada, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 133

67. Personnel de direction de langue maternelle anglaise par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 137

68. Personnel de direction de langue maternelle autre, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 138

69. Personnel de direction possédant 13 ans et moins de scolarité par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 140

70. Personnel de direction possédant 14 et 15 ans de scolarité par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 142

71. Personnel de direction possédant 16 ans et plus de scolarité par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 143

72. Personnel de direction possédant un diplôme pédagogique et académique par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 147

73. Personnel de direction possédant un diplôme pédagogique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 150

74. Personnel de direction possédant un diplôme académique seulement, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 151

75. Personnel de direction postulant du perfectionnement par unité administrative, de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70 154

76. Personnel de direction possédant un diplôme administratif, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 156

77. Personnel de direction du secteur privé, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 159

78. Catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 . . . . 165 Vol. III (2)

79. Administrateurs généraux et principaux de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70 167

80. Pourcentage d'augmentation annuelle et bi-annuelle chez les différentes catégories de personnel de direction. 169

81. Pourcentage d'augmentation annuelle et bi-annuelle pour les administrateurs généraux et les principaux. 169

82. Proportion des principaux et des assistants-principaux selon le nombre d'élèves dans l'école en 1965-66 à 1968-69 173

83. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le sexe en 1965-66 et 1969-70 . . . 174

84. Effectifs des principaux et assistants-principaux selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 175

85. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70 176

86. Ratio religieux-laics chez les enseignants, les principaux les assistants-principaux et chez l'ensemble du personnel de direction en 1965-66 et 1968-69 . . . 177

87. Age moyen et expérience médiane du personnel de direction des principaux et des assistants-principaux en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 179

88. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70. 180

89. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon la langue maternelle en 1965-66 et 1969-70 180

90. Ratios assistant-principal/principaux selon la langue maternelle en 1965-66 et 1968-69 181

91. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le lieu de naissance en 1965-66 et 1969-70 183

92. Scolarité du personnel de direction, des principaux et des assistants-principaux en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 185

93. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon la nature des diplômes en 1965-66 et 1969-70 187

94. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux possédant des diplômes administratifs en 1965-66 et 1969-70 188

95. Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le secteur en 1965-66 et 1969-70 189

96. Raitos assistants-principaux/principaux selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 190

97. Personnel de direction principaux et assistants-principaux selon les unités administratives en 1965-66 et 1969-70 192

98. Ratio assistant-principal/principaux selon les unités administratives en 1965-66 et 1968-69 . . 194

99. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 197

100. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon l'état civil/état de vie en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 198

101. Age moyen et expérience moyenne du personnel de direction et des administrateurs pédagogiques en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 200

102. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 200

103. Les "un an d'expérience" dans chacune des catégories de personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . . . 201.

104. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon la langue maternelle en 1969-70 202

105. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le lieu de naissance en 1969-70 204

106. Scolarité du personnel de direction et les administrateurs pédagogiques en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 . . . . 204.

107. Proportion des "14 ans et plus" de scolarité dans les différentes catégories de personnel de direction en 1969-70 205

108. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon la nature du diplôme en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 207

109. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques possédant des compétences administratives en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 208

110. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 209

111. Proportions des administrateurs pédagogiques dans le secteur public et privé en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 210

112. Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon les régions administratives en 1965-66, 1968-69 et 1969-70 212

113. Proportion des administrateurs pédagogiques parmi l'ensemble du personnel de direction dans chacune des régions administratives, en 1969-70 213

114. Proportion des administrateurs pédagogiques parmi l'ensemble du personnel de direction dans chacune des sous-régions de Montréal et de Québec en 1969-70 214

115. Personnel (administrateurs et autres professionnels) de chacun des services péri-scolaires en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 218

116. Ratio administrateur/autres professionnels pour chacun des services péri-scolaires en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 220

117. Ratio personnel (administrateur et autres professionnels de chacun des services péri-scolaires) - étudiants en 1966-67 et 1968-69 222

118. Les administrateurs de soutien selon les services en 1966-67, 1968-69 et 1969-70 238

CHAPITRE QUATRIEME

ANALYSE DES CATEGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous voulons analyser le personnel de direction selon les services où ils se retrouvent. Dans ce but, nous avons procédé à une catégorisation de ce personnel en regroupant entre eux les administrateurs des services dont les objectifs sont identiques.[1] Cette catégorisation nous a permis d'obtenir six types d'administrateurs: l'administrateur général, l'administrateur pédagogique, l'administrateur péri-scolaire, l'administrateur de soutien,[2] le principal et l'assistant-principal.

Après avoir analysé les effectifs de ces différentes catégories et les avoir vu évoluer ensemble, nous essaierons de caractériser chacune de ces catégories. Ce travail sera fait par comparaisons continuelles avec d'une part, l'ensemble du personnel de direction et d'autre part, les autres catégories de personnel de direction.

L'analyse porte ici sur cinq années; toutefois, comme dans les chapitres précédents, nous ne pourrons pas tenir compte de l'année 1969-70 dans l'analyse évolutive, en particulier pour les administrateurs pédagogiques.[3]

---

(1) Voir introduction

(2) Egalement appelé personnel de gérance

(3) Ces derniers constituent le groupe d'administrateurs le plus directement touché par ce changement de codification. Quant aux autres catégories, elles ne sont affectées que de façon mineure.

Enfin signalons que les principaux, les assistants-principaux et les administrateurs pédagogiques sont analysés plus longuement et plus en détail que les autres catégories. Pour ces dernières catégories, nous nous contenterons dans le cas des administrateurs péri-scolaires et de soutien d'une analyse des effectifs et d'une rapide description des caractéristiques; quant aux administrateurs généraux, nous ne ferons que présenter les tableaux pour l'année 1969-70. La plus ou moins grande valeur des données de ces trois dernières catégories nous a amené à agir de la sorte.

1.0 EFFECTIFS DES CATEGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Dans l'analyse des effectifs globaux, nous avons vu que l'accroissement des différents personnels (enseignant, direction) avait surtout été forte avant 1967-68; cette situation semblait s'expliquer par l'augmentation de la clientèle scolaire d'une part et par le développement de certains services dans le système scolaire d'autre part. Par contre à partir de 1968-69, il semble que les effectifs des différents personnels croissent moins rapidement. Dans certains cas on est même près de la stabilité. A son tour cette quasi stabilité semble s'expliquer par la diminution de la clientèle scolaire à certains niveaux (élémentaire) et par la mise en place de certains mécanismes administratifs visant l'efficacité (école plus grande, regroupement scolaire.)

Nous voulons ici reprendre cette analyse et essayer de voir si elle se dégage également à partir d'une analyse des catégories de personnel de direction. Auparavant, nous procéderons à une rapide description de chacune de ces catégories. Cette analyse des effectifs de chacune des catégories sera reprise et poussée plus loin au début de l'analyse de chacune des catégories de ce personnel.

Globalement, pour la période considérée, le personnel de direction a connu une hausse de 26.3%, passant de 6,068 en 1965-66 à 7,666 membres de la direction en 1968-69 (tableau 78). Cette augmentation

Tableau 78 : Catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
A. général	12.9 (738)	16.9 (1090)	7.6 (556)	9.8 (754)	-3.1	- 3.7	8.2 (810)
A. pédagogique	25.8 (1568)	26.3 (1696)	29.3 (21 2)	29.9 (2296)	+4.1	+46.5	44.4 (4408)
A péri-scolaire	2.2 (133)	3.0 (193)	3.0 (217)	3.0 (234)	+0.8	+75.9	2.6 (261)
A. soutien	0.9 (53)	1.0 (62)	1.1 (80)	1.2 (93)	+0.3	+75.4	1.4 (140)
Principal	48.5 (2942)	43.1 (2774)	47.1 (3426)	43.2 (3311)	-5.3	+12.5	32.6 (3229)
Assistant-principal	9.7 (589)	9.7 (624)	11.9 (868)	12.7 (978)	+3.0	+66.0	10.7 (1062)
Total	100.0 (6068)	100.0 (6439)	100.0 (7279)	100.0 (7666)	---	+26.3	100.0 (9920)

globale est le résultat d'une augmentation chez toutes les catégories de personnel de direction, à l'exception des administrateurs généraux qui accusent une baisse de 3.7%. Parmi les autres catégories, seuls les principaux ont une augmentation (12.5%) inférieure au pourcentage d'augmentation global (26.3%) du personnel de direction.

Ce sont les administrateurs péri-scolaires (75.9%) et les administrateurs de soutien (75.5%) qui connaissent les plus fortes augmentations.

Toutefois, malgré les fortes augmentations que connaissent les administrateurs péri-scolaires et de soutien, il n'en résulte guère de grands changements au niveau de la représentation relative de ces catégories comme on peut le constater au tableau 78 parce qu'ils forment une petite population. Au contraire, ce sont les autres catégories qui sont les plus affectées au niveau de leur représentation relative, en particulier les principaux et les administrateurs pédagogiques. Alors que les premiers constituaient 48.5% de la population en 1965-66, ils ne regroupent plus en 1968-69 que 43.2% des effectifs; quant aux administrateurs pédagogiques, de 25.8% en 1965-66, ils sont passés à 29.9% en 1968-69.

Deux catégories en particulier semblent poser un problème au niveau de leur évolution; il s'agit des administrateurs généraux et des principaux. Cette difficulté s'estompe cependant lorsque l'on fait la sommation de ces deux catégories (tableau 79).

Tableau 79 : Administrateurs généraux et principaux de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
A. Généraux	12.9 (783)	16.9 (1090)	7.6 (556)	9.8 (754)	- 3.1	- 3.7	8.2 (810)
Principaux	48.5 (2942)	43.1 (2774)	47.1 (3426)	43.2 (3311)	- 5.3	-12.5	32.6 (3229)
A. Généraux et principaux	61.4 (3725)	60.0 (3864)	54.7 (3982)	53.0 (4065)	- 8.4	- 9.1	40.8 (4039)

Considérant l'évolution de ces deux catégories, nous nous sommes aperçus que la hausse constatée en 1966-67 chez les administrateurs généraux et la baisse qui s'ensuivait en 1967-68 correspondaient chez les principaux à une baisse en 1966-67 et à une hausse en 1967-68. Après avoir exploré les diverses hypothèses explicatives concernant ces fluctuations, et après avoir vérifié auprès de SIMEQ la correspondance entre ces deux termes et la réalité qu'ils sont sensés recouvrir, nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu des changements au niveau de la codification: des individus devant être classés dans la catégorie "principal" ont ainsi été classés chez les administrateurs généraux en 1966-67; en 1967-68, ils ont été replacé chez les principaux.[1] Toutefois, bien que ces explications nous éclairent sur l'évolution des principaux, elles ne nous renseignent guère sur l'évolution des administrateurs généraux dont les

(1) Voir CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre troisième, pp. 105-110.

données semblent très peu vraisemblables, en particulier pour les trois premières années.

Quant à l'hypothèse que nous formulions au début, il semble qu'elle se vérifie pour toutes les catégories de personnel de direction, eu égard aux administrateurs généraux. Le tableau 80 nous donne les pourcentages d'augmentation annuelle et biannuelle pour les différentes catégories considérées. On verra ainsi que les taux d'augmentation annuelle avant 1967-68 sont plus élevés que l'augmentation annuelle entre 1967-68 et 1968-69. Sauf pour les administrateurs péri-scolaires qui connaissent leur plus forte augmentation entre 1965-66 et 1966-67, les autres catégories ont toutes leur plus forte augmentation entre 1966-67 et 1967-68. Les observations vérifient amplement l'hypothèse dégagée plus haut. Cette hypothèse se vérifie également pour les données des principaux et des administrateurs généraux lorsque l'on en fait la sommation (tableau 81).

La forte augmentation des administrateurs péri-scolaires en 1966-67 correspond comme nous le verrons plus loin à la mise sur pied dès 1966-67 des services d'orientation. De même, la montée des administrateurs pédagogiques et des assistants principaux bien que due en partie à l'augmentation des effectifs scolaires a également d'autres causes. Ainsi parallèlement à la montée des effectifs scolaires, le rôle d'administrateur pédagogique (superviseur, coordonnateur de matières) a pris de plus en plus d'importance avec l'avènement des spécialistes de matières et l'augmentation de la taille des écoles. Quant aux assistants-principaux, l'importance prise par la direction d'école a nécessité que ce poste déjà créé soit rempli.

Tableau 80 : Pourcentage d'augmentation annuelle et bi-annuelle chez les différentes catégories de personnel de direction.

	66-67/65-66	67-68/66-67	68-69/67-68	67-68/65-66
A. général	+39.2	-48.9	+35.6	-29.0
A. pédagogique	+ 8.2	+25.7	+ 7.7	+35.9
A. péri-scolaire	+45.1	+12.4	+ 7.8	+63.2
A. de soutien	+17.0	+29.0	+16.3	+50.9
Principal	- 5.7	+23.5	- 3.4	+16.5
Ass. Principal	+ 6.0	+39.1	+12.7	+47.4
Total	+ 6.1	+13.1	+ 5.3	+20.0

Tableau 81 : Pourcentage d'augmentation annuelle et bi-annuelle pour les administrateurs généraux et les principaux.

	66-67/65-66	67-68/66-67	68-69/67-68	67-68/65-66
A. général et principal	3.7	3.1	2.1	6.9

2.0 LES PRINCIPAUX ET LES ASSISTANTS-PRINCIPAUX

2.1.0 Effectifs globaux

Les principaux forment avec les administrateurs pédagogiques[1] les deux catégories les plus nombreuses de personnel de direction[2]. Toutefois, de 1965-66 à 1968-69, leur taux d'accroissement n'est que de 12.5%; ce taux, tout en étant le plus faible, est le seul inférieur au taux d'augmentation de l'ensemble du personnel de direction (26.3%).

Cette augmentation de 12.5% mérite d'être décomposée pour mieux dégager ce qui s'est produit. De 1965-66 à 1967-68, on assiste à une augmentation des principaux de l'ordre de 16.5%; par contre, de 1967-68 à 1968-69, on observe une baisse de 3.4%[3], baisse qui se continue en 1969-70. Cette situation vérifie l'hypothèse générale que nous formulions dans l'analyse des effectifs globaux: la hausse entre 1965-66 et 1967-68 s'expliquant par l'augmentation de la clientèle scolaire et la construction de nouvelles écoles nécessitées par cette augmentation de la clientèle scolaire. Par contre, de 1967-68 à 1969-70, on a essayé de rationaliser le système scolaire en regroupant des écoles.

Comme conséquence, on assiste à une diminution absolue des principaux. Une autre conséquence que nous pourrons vérifier plus loin, est l'augmentation du nombre d'assistants principaux due également à ce regroupement.

---

(1) Voir section suivante de ce chapitre

(2) Voir tableau 78

(3) Voir tableau 80

Au sujet des assistants-principaux, même s'ils sont beaucoup moins nombreux que les principaux, leur accroissement est toutefois supérieure (66.0%). Bien qu'ils croissent pour chaque année de la période que nous étudions, leur augmentation est beaucoup plus forte avant 1967-68 (47.4% pour les trois premières années) pour des raisons que nous avons rapportées plus haut. Par contre, le phénomène du regroupement aura un effet inverse chez cette catégorie de personnel que l'effet qu'on a souligné sur les principaux; à cause du regroupement les assistants-principaux continuent à augmenter en 1968-69 (tableau 78).

Ainsi, alors qu'en 1965-66, un principal sur cinq était aidé dans ses tâches par un assistant-principal, en 1968-69, un principal sur 3.2 a un aide. Enfin en 1969-70, le ratio se situe à 3.1.

Le tableau suivant nous permet de vérifier les propos précédents; on verra qu'en 1965-66 la proportion des principaux dans les petites écoles est beaucoup plus forte qu'en 1968-69; de même, la proportion des principaux dans les grosses écoles est beaucoup plus faible en 1965-66 qu'en 1968-69.

Quant aux assistants-principaux, dans les petites écoles, 1968-69 représente soit une stabilisation soit une baisse peu sensible, si ce n'est pour les écoles où on retrouve de 400 à 599 élèves. Dans les écoles plus importantes numériquement, on assiste à une hausse de leurs effectifs.

Avant de terminer l'analyse des effectifs globaux de ces deux catégories de personnel de direction, soulignons que le type d'explication

que nous avons donné ici, reste partiel. En effet, parallèlement aux deux causes que nous avons mentionnées à savoir l'augmentation de la clientèle scolaire et le phénomène du regroupement, il s'est effectué un changement dans la conception du travail des principaux et des assistants-principaux. De "préfet de discipline" qu'il était ou semblait être dans l'école traditionnelle, on insiste maintenant beaucoup plus pour en faire un administrateur; cette diversification des tâches a rehaussé le prestige des administrateurs. Des cours de niveaux universitaires en administration scolaire même s'ils ne sont pas encore considérés comme des pré-requis indispensables semblent de plus en plus importants pour l'exercice de ces fonctions. Le passage de "préfet de discipline" à administrateur fait en sorte que les tâches augmentent et se complexifient de sorte que ceci suppose l'aide de quelqu'un, l'assistant-principal. Bref, ce changement dans la conception du rôle du principal explique également l'augmentation des effectifs chez les assistants-principaux.

En terminant, soulignons que si nous avons séparé ces deux catégories de personnel aux tâches quasi de même nature, c'est que nous croyons que les principaux ont des caractéristiques différentes des assistants-principaux ce que nous allons analyser dans les pages suivantes.

Tableau 82 : Proportion des principaux et des assistants principaux selon le nombre d'élèves dans l'école en 1965-66 à 1968-69.

	PRINCIPAUX		ASSISTANTS-PRINCIPAUX	
	65-66	68-69	65-66	68-69
224 et moins	24.3	18.2	5.9	6.3
225 - 399	37.7	34.9	9.3	7.1
400 - 599	21.6	23.8	23.1	14.7
600 - 799	9.6	12.1	28.7	27.7
800 - 999	4.1	5.0	19.0	16.1
1000 - 1199	1.3	2.4	8.0	9.7
1200 - 1799	0.8	2.1	4.2	13.1
1800 - 2399	0.2	0.6	0.7	2.5
2400 - 2999	0.1	0.1	--	1.5
3000 et plus	0.03	0.6	0.7	0.9
Indet.	0.2	0.1	0.3	0.1
Total	100.0 (2942)	100.0 (3311)	100.0 (539)	100.0 (978)

2.2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

2.2.1 Sexe

En 1965-66 chez les assistants-principaux et jusqu'en 1967-68 chez les principaux, le personnel est majoritairement féminin. Passées ces années, il devient majoritairement masculin comme l'ensemble du personnel de direction. Toutefois, les principaux et les assistants-principaux comptent proportionnellement plus de femmes que l'ensemble du personnel de direction. De même, parmi les autres catégories de personnel de direction ce sont les principaux suivis des assistants-principaux qui comptent le plus de femmes.

Tableau 83 : Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le sexe en 1965-66 et 1969-70.

	65-66			69-70		
	P.D.*	P.	A.-P.	P.D.	P.	As-P.
Homme	52.8	46.2	46.2	65.1	54.8	59.3
Femme	46.1	53.5	53.7	34.7	45.1	40.4
Total	100.0 (6068)	100.0 (2742)	100.0 (589)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1062)

* P.D. Personnel de direction
P. Principaux
As. P. Assistants-principaux

Par ailleurs, entre les principaux et les assistants-principaux, ce sont les derniers qui semblent se "masculiniser" le plus rapidement.

Il semble donc qu'à travers le regroupement, facteur que nous avons évoqué pour expliquer la baisse des effectifs chez les principaux et la hausse parallèle chez les assistants-principaux, il y ait eu une préférence accordée aux hommes. D'une part, chez les assistants-principaux, en pleine croissance, on a opté plus souvent pour les hommes que pour les femmes tandis que chez les principaux alors que les effectifs des hommes augmentent, ceux des femmes diminuent (tableau 84).

Tableau 84 : Effectifs des principaux et assistants-principaux selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	PRINCIPAUX			ASSISTANTS-PRINCIPAUX		
	65-66	68-69	69-70	65-66	68-69	69-70
Homme	1360	1748	1769	272	569	630
Femme	1573	1561	1456	316	407	429
Total	2942	3311	3229	589	978	1062

2.2.2 Etat civil/état de vie

Le tableau 85 nous montre une laïcisation beaucoup plus rapide des assistants-principaux. Ces derniers d'ailleurs se laïcisent plus rapidement également que l'ensemble du personnel de direction, ce qui n'est pas le cas des principaux. Parmi les autres catégories de personnel de

direction, les assistants-principaux se situent, autant en 1965-66 qu'en 1969-70, bon deuxième derrière les administrateurs de soutien pour ce qui regarde la proportion de laics qu'ils regroupent.

Quant aux principaux, en 1969-70, il n'y a que les administrateurs péri-scolaires qui comptent plus de religieux qu'eux dans leur rang.

Tableau 85 : Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon l'état civil/état de vie en 1965-66 et 1969-70

	65-66		69-70	
	P.	As. P.	P.	As. P.
Laics	48.5	62.5	64.1	81.9
Religieux	50.0	36.0	33.5	16.5
Total	100.0 (2942)	100.0 (589)	100.0 (3229)	100.0 (1062)

Parmi les laics, les gens mariés sont les plus nombreux. Encore ici, les assistant; principaux comptent proportionnellement plus de célibataires que les principaux et que l'ensemble du personnel de direction. D'ailleurs, ce sont les assistants-principaux qui, toute proportion gardée, comptent le plus de célibataires parmi toutes les catégories de direction.

D'autre part, comme les principaux et les assistants-principaux sont issus de l'enseignement, il apparaît intéressant de calculer des

ratios religieux/laics chez les principaux et les assistants-principaux, et, de les comparer à des mesures identiques chez les enseignants.

Le tableau 86 montre une tendance générale du système d'enseignement à se laiciser. Eu égard aux principaux, les autres catégories voient toutes leur ratio religieux-laics diminuer. Toutefois, ce ratio diminue beaucoup plus rapidement chez les enseignants que chez les membres de la direction. Chez ce dernier groupe, les ratios calculés pour les principaux et les assistants principaux laissent voir deux phénomènes inverses. Pendant que le ratio des principaux augmente, celui des assistants-principaux diminue.

Tableau 86 : Ratio religieux-laics chez les enseignants, les principaux les assistants-principaux et chez l'ensemble du personnel de direction en 1965-66 et 1968-69.

	1965-66	1968-69
Enseignants	1/4.8	1/7.5
Principaux	1/3.0	1/1.6
Assistants-principaux	1/1.7	1/4.7
Personnel de direction (Total)	1/1.1	1/2.3

Comme le personnel de direction et de façon toute particulière les principaux et les assistants-principaux sont issus du personnel enseignant, on aurait pu s'attendre à retrouver un rapport religieux-laics

à peu près semblable chez les enseignants et chez les directeurs. Au contraire, les ratios du tableau montre que les religieux sont nettement sur-représentés. De plus, si cette sur-representation diminue chez l'ensemble du personnel de direction et chez les assistants-principaux, elle s'accentue chez les principaux.

Dans l'analyse de la scolarité du personnel de direction, on a vu que cette situation trouvait son explication non pas dans les qualifications qui sont à peu près égales chez les laics et les religieux, mais dans l'expérience plus élevée des religieux.[1] L'expérience dans l'enseignement ayant toujours prévalu sur les qualifications comme critère d'accessibilité aux postes de direction.

2.2.3 Age et expérience

Le tableau 87 nous montre que comme l'ensemble du personnel de direction, les principaux et les assistants-principaux voient leur moyenne d'âge et d'expérience diminuer, ils rajeunissent; d'autre part, alors que les principaux sont plus âgés et plus expérimentés que l'ensemble du personnel de direction, les assistants-principaux sont moins âgés et moins expérimentés; il n'y a qu'en 1966-67 que la moyenne d'expérience des assistants-principaux est plus élevée que celle de l'ensemble du personnel de direction (21.5 vs. 20.6).

---

(1) Voir chapitre premier, p. 31-32

Tableau 87 : Age moyen et expérience médiane du personnel de direction des principaux et des assistants-principaux en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	AGE			EXPERIENCE		
	66-67	68-69	69-70	66-67	68-69	69-70
P. direction	43.7	42.4	40.2	20.6	18.3	17.2
Principaux	45.9	44.6	43.8	25.0	22.7	17.6
As-Principaux	42.3	39.8	39.5	21.5	17.7	16.4

En 1969-70 comme en 1965-66, les principaux et les assistants-principaux constituent les catégories de personnel les plus expérimentés. Du point de vue de l'âge, il n'y a que les administrateurs de soutien qui sont plus vieux qu'eux.

Si l'on s'attarde aux "un an d'expérience", on remarquera que d'une part la proportion de ceux-ci n'a jamais été très forte chez les principaux et les assistants-principaux et que d'autre part, cette proportion tend à diminuer sans cesse. Cette situation s'explique en partie par le fait que l'expérience est un critère prioritaire d'accessibilité aux postes de principal et assistant-principal.(tableau 88).

2.2.4 Langue maternelle

Le tableau 89 montre qu'on retrouve proportionnellement plus de principaux de langue maternelle française et plus d'assistants-principaux de langue maternelle anglaise.

Tableau 88 . Personnel de direction, principaux et assistants-principaux possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70

	65-66	68-69	69-70
P. direction	4.9 (299)	2.7 (207)	1.1 (105)
Principaux	1.4 (40)	0.6 (21)	0.3 (9)
As-Principaux	1.5 (9)	1.0 (10)	0.3 (3)

Tableau 89 : Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon la langue maternelle en 1965-66 et 1969-70

	65-66			69-70		
	P.D.	P.	As. P.	P.D.	P.	As. P.
Française	85.2	86.2	80.6	83.2	85.3	78.7
Anglaise	12.1	12.6	17.6	14.5	13.3	19.2
Total	100.0 (6068)	100.0 (4942)	100.0 (589)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1062)

Il aurait été intéressant de procéder au calcul d'un ratio principal/assistants-principaux selon la variable organisationnelle langue de l'école; toutefois, les données concernant cette variable ne sont pas utilisables[1]. On peut pallier à cette lacune en calculant un ratio selon la variable "langue maternelle"; nous aurons ainsi une idée approximative de la situation. Le calcul de ce ratio repose sur le postulat que les gens de la langue maternelle française travaillent dans le système francophone et ceux de la langue maternelle anglaise, dans le système anglophone, ce qui n'est pas tout à fait exact. Bref, l'analyse reposant sur la variable langue maternelle, ne sera pas aussi précise que si on pouvait disposer de la variable langue de l'école.

Le tableau 90 nous donne les résultats concernant ce ratio.

Tableau 90 : Ratios assistant-principal/principaux selon la langue maternelle en 1965-66 et 1968-69.

	1965-66	1968-69	1969-70
Français	1/5.4	1/3.6	1/3.3
Anglais	1/3.6	1/2.7	1/2.1

Pour la période considérée, les ratios des deux groupes augmentent; cependant, le ratio des gens de langue maternelle française reste toujours plus bas que celui des gens de langue maternelle anglaise. Il semble donc

(1) CAPIEQ, Volume I, Annexe Manuel technique, p. 172.

plausible de voir dans ces chiffres un reflet du décalage entre les deux systèmes dans la consolidation des clientèles scolaires dans des écoles à dimensions plus grandes. De plus, ces chiffres suggèrent l'existence de l'une des trois conditions suivantes:

1) si les écoles anglophones et francophones ont des clientèles scolaires à peu près semblables, les anglophones offrent vraisemblablement de meilleurs services.
2) si les écoles anglophones ont des clientèles scolaires plus nombreuses elles se doivent d'être mieux équipées pour satisfaire des besoins plus grands;
3) si les anglophones ont des clientèles scolaires moins nombreuses, ils sont nettement privilégiés au plan des ressources affectées à l'administration.

Nous ne possédons malheureusement aucune statistique nous permettant de préciser une des réponses possibles.

2.2.5 Lieu de naissance

Le tableau 91 montre qu'en 1965-66 les assistants-principaux comptaient plus de gens nés au Québec que les principaux et moins de gens nés ailleurs au Canada ou à l'étranger. Toutefois, dès 1966-67, c'est la situation inverse qu'on observe.

Comparés au personnel de direction, les principaux et les assistants principaux comptent proportionnellement plus de gens nés au Québec que l'ensemble du personnel de direction.

Tableau 91 : Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon le lieu de naissance en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66			1969-70		
	P.D.	P.	AS.P.	P.D.	P.	AS.P.
Québec	82.2	83.6	85.1	85.5	89.5	87.5
Ailleurs au Canada	5.5	5.7	5.4	6.3	5.0	6.3
A l'étranger	12.3	10.7	9.5	8.2	5.5	6.2
Total	100.0 (6068)	100.0 (2942)	100.0 (589)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1062)

Comparativement aux autres catégories de personnel de direction, les principaux et les assistants-principaux ne sont devancés que par les administrateurs de soutien pour ce qui est de la proportion de gens nés au Québec.

2.3.0 VARIABLES SCOLARITE

2.3.1 Le diplôme le plus élevé

On sait déjà que la scolarité du personnel de direction a augmenté de 1965-66 à 1969-70[1]. Cette tendance se vérifie également chez les principaux et les assistants-principaux (tableau 92). Chez les principaux comme chez les assistants-principaux, la proportion des "16 ans et plus" augmente pendant que celle des "13 ans et moins" diminue. Toutefois, les principaux sont, en 1969-70 comme en 1965-66, moins scolarisés que les assistants-principaux; cette affirmation se vérifie tout d'abord en observant "les 16 ans et plus" de scolarité: ces derniers sont plus nombreux chez les assistants-principaux que chez les principaux durant toute la période. D'autre part, les "13 ans et moins" sont moins nombreux chez les assistants-principaux que chez les principaux, constatation qui vaut également pour toute la période. Enfin, la proportion des "14 ans et plus" est toujours plus forte chez les assistants-principaux que chez les principaux (tableau 92).

Comparés à l'ensemble du personnel de direction, alors que les principaux sont moins scolarisés, les assistants principaux ont une scolarité à peu près semblable.

Quant à la comparaison entre la scolarité des différentes catégories de personnel de direction, elle a déjà été faite au chapitre premier; par ordre décroissant, du plus scolarisé au moins scolarisé, on ob-

---

(1) Voir chapitre premier, p.24

Tableau 92 : Scolarité du personnel de direction, des principaux et des assistants-principaux en 1965-66, 1968-69 et 1969-70

	1965-66			1968-69			1969-70		
	P.D.	P.	As.P.	P.D.	P.	As.P.	P.D.	P.	As.P.
16 ans et plus	32.3	24.5	28.0	39.6	32.3	38.1	46.5	37.8	44.4
14-15 ans	23.7	25.2	29.7	25.5	29.4	28.0	25.1	28.0	27.1
13 ans et moins	37.2	47.8	38.7	27.9	35.2	30.9	25.5	32.6	27.7
Total	100.0 (6068)	100.0 (2942)	100.0 (589)	100.0 (7666)	100.0 (3311)	100.0 (978)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1062)

tient le classement suivant: Administrateur péri-scolaire, Administrateur pédagogique, assistant-principal, principal,administrateur de soutien. On avait vu à ce moment que le classement des différentes catégories étaient complètement inversé, sauf pour l'administrateur de soutien, selon qu'on examinait l'échelle de qualification ou d'autorité.

On peut déjà à ce stade-ci, à partir des conclusions qui ont été dégagées de l'analyse de la scolarité du personnel de direction[1], prévoir que les assistants principaux seront proportionnellement plus nombreux à posséder les deux types de formation et moins nombreux à posséder des qualifications administratives.

2.3.2 <u>La nature des diplômes</u>

Comme nous l'avions prévu au paragraphe précédent, les assistants-principaux sont proportionnellement plus nombreux à posséder les deux types de formation que les principaux. Pour ce qui est des diplômes uniquement pédagogiques, les principaux en possèdent plus que les assistants-principaux; dans les deux cas toutefois, on assiste à des baisses absolues. Quant aux diplômes exclusivement académiques, il n'y a jamais plus que 2% des effectifs de ces deux groupes qui en possèdent (tableau 93).

Comparés à l'ensemble du personnel de direction, les assistants-principaux sont plus nombreux que ceux-ci et les principaux moins nombreux à posséder les deux types de formation. Par rapport à l'ensemble

---

(1) Voir chapitre premier, p. 49

Tableau 93 : Personnel de direction, principaux et assistants-principaux selon la nature des diplômes en 1965-66 et 1969-70

	65-66			69-70		
	P.D.	P.	As.P.	P.D.	P.	As.P.
Péd.	34.4	49.1	39.5	8.2	14.5	8.0
Péd + Acad.	56.0	48.3	57.0	84.0	83.3	89.2
Acad.	6.7	1.3	1.5	6.3	1.5	2.6
Total	100.0 (6068)	100.0 (2442)	100.0 (589)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1[illegible]62)

des catégories de personnel de direction, les assistants-principaux sont les plus nombreux à posséder des qualifications académiques et pédagogiques; ils sont suivis dans ce domaine des administrateurs pédagogiques. Quant aux principaux, ils occupent l'avant-dernier rang devant les administrateurs de soutien.

2.3.3. Diplômes administratifs

On sait que malgré une forte augmentation des qualifications administratives, peu de membres de la direction en possèdent en 1969-70 (15.3%). Cette situation se vérifie également chez les principaux et les assistants-principaux. Toutefois, alors que les principaux comptent dans leur rang proportionnellement plus de diplômés administratifs que l'ensemble du

personnel de direction, chez les assistants-principaux, c'est la situation inverse qui prévaut.

Tableau 94 : Personnel de direction, principaux et assistants-principaux possédant des diplômes administratifs en 1965-66 et 1969-70.

	65-66	69-70
P. direction	3.2 (193)	15.3 (1517)
Principaux	4.9 (144)	26.2 (847)
As. Principaux	1.3 (8)	13.7 (146)

Parmi les diverses catégories du personnel de direction, les principaux avec plus du quart de leurs effectifs ainsi qualifiés en 1969-70 se classent bon premier dans la possession de qualifications administratives. Quant aux assistants-principaux, ils viennent au troisième rang, derrière les administrateurs de soutien.

2.4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

2.4.1 Secteur

Plus de 90% des principaux et des assistants-principaux font partie du secteur public pour la période considérée. De fait, toute proportion gardée, on rencontre plus de principaux et d'assistants-principaux dans le secteur public. Il sera intéressant plus loin de comparer ces résultats avec ceux des autres catégories de personnel de direction dans les deux secteurs.

Tableau 95 : Personnel de direction, principaux et assistants principaux selon le secteur en 1965-66 et 1969-70.

	65-66			69-70		
	P.D.	P.	As.P.	P.D.	P.	As.P.
Public	77.8	95.0	95.4	89.7	92.8	95.0
Privé	21.9	5.0	4.4	9.7	7.0	4.6
Total	100.0 (6068)	100.0 (2942)	100.0 (589)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1062)

Si l'on fait le rapport entre les principaux et les assistants-principaux dans les deux secteurs, on pourra pousser plus loin l'analyse.

Tableau 96 : Ratios assistants-principaux/principaux selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
Public	1/5.0	1/3.3	1/3.0
Privé	1/5.7	1/5.4	1/4.6
Total	1/5.0	1/3.2	1/3.1

Même si les ratios des deux secteurs augmentent, celui du public reste toujours plus élevé que celui du privé. D'une part, on peut considérer le ratio du secteur public comme un indice de la plus grande efficacité de ce secteur; d'autre part, si l'on tient compte que les écoles du secteur privé sont généralement moins grandes, l'affirmation précédente perd de sa valeur.

2.4.2 Régions Administratives

On a vu dans la présentation des effectifs globaux[1] que la région

---

(1) Voir p. 19-20

de Montréal regroupait 50% du personnel de direction et celle de Québec un peu plus de 15%; quant aux autres régions, elles n'accaparaient jamais plus de 10% du personnel de direction.

Au tableau suivant, on présente une comparaison entre les principaux, les assistants-principaux et l'ensemble du personnel de direction pour chacune des régions et sous-régions administratives. Dans la région de Montréal, la proportion d'assistants-principaux est toujours plus forte que la proportion de principaux. A l'intérieur de cette région, ce phénomène se vérifie également pour les sous-régions de la CECM et de la PSBGM. Dans les autres régions ou sous-régions, c'est l'inverse qu'on rencontre: la proportion de principaux étant toujours supérieure à celle des assistants-principaux. Il y a cependant trois exceptions à cette règle soit les sous-régions de "Québec autres" et PSBGQ ainsi que la région de la Côte-Nord - Nouveau-Québec en 1965-66 et la sous-région de la PSBGQ en 1969-70.

Ainsi, en 1969-70, parmi toutes les régions et sous-régions, il n'y en a que trois dont la proportion de principaux est inférieure ou égale à la proportion d'assistants-principaux. Parmi ces trois sous-régions, deux sont anglophones PSBGM et PSBGQ l'autre est la CECM. Il semble que cette situation soit due à l'existence d'écoles plus grosses dans ces sous-régions: sur un territoire donné, il semble que plus les écoles sont grosses (en effectifs scolaires), moins les principaux sont nombreux et plus les assistants-principaux sont nombreux. Par le fait même le ratio de

Tableau 97 : Personnel de direction principaux et assistants-principaux selon les unités administratives en 1965-66 et 1969-70.

	1965-66			1969-70		
	P.D.	P.	As. P.	P.D.	P.	As.P.
Mtl autres	36.6	30.7	29.0	37.2	34.7	33.1
CECM	10.4	3.2	27.3	12.9	11.2	19.3
PSBGM	3.2	3.2	4.2	3.5	2.9	6.9
Mtl total	50.2	45.5	60.6	53.5	48.8	59.2
Qué. autres	15.3	16.1	16.1	13.5	14.8	12.5
CECQ	1.8	2.0	2.0	2.1	1.9	1.7
PSBGQ	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Qué. total	17.1	18.2	13.4	15.7	16.7	14.3
B. St-L., Gasp.	4.3	5.4	1.9	4.2	4.8	4.3
Sag., Lac St-J.	6.5	7.0	5.6	5.8	6.0	5.6
Trois-Riv.	8.7	8.1	6.8	7.3	8.7	7.1
C. de l'Est	4.3	4.7	2.5	4.3	4.5	2.0
Outaouais	3.7	4.7	3.0	4.3	4.8	2.5
Nord-Ouest	2.7	3.5	3.2	3.2	3.4	2.9
C.N. - N.Q.	1.7	2.0	2.0	1.7	2.1	2.0
Total	100.0 (6068)	100.0 (2042)	100.0 (589)	100.0 (9920)	100.0 (3229)	100.0 (1602)

ces unités est relativement plus élevé que celui des autres régions et sous-régions (tableau 98).

D'autre part, le fait qu'on rencontre plus de grosses écoles dans les sous-régions de la CECM et PSBGM montre que ces unités sont plus avancées dans le regroupement et dès lors fonctionnent avec un degré relativement plus élevé d'efficacité peut-on croire.

Tableau 98 : Ratio assistant-principal/principaux selon les unités administratives en 1965-66 et 1968-69.

	1965-66	1968-69	1969-70
Mtl autres	1/5.3	1/3.7	1/3.5
CECM	1/2.5	1/1.2	1/1.2
PSBGM	1/3.7	1/2.4	1/1.5
Mtl total	1/3.6	1/2.8	1/2.5
Qué. autres	1/9.1	1/4.2	1/3.2
CECQ	1/2.3	1/2.2	1/3.3
PSBGQ	1/4.0	1/3.0	1/3.0
Qué. total	1/6.8	1/3.8	1/3.6
Bas St-L., Gasp.	1/14.5	1/4.8	1/3.4
Sag., Lac St-J.,	1/6.2	1/3.8	1/3.3
Trois-Riv.	1/6.0	1/4.1	1/3.7
C. de l'Est	1/9.2	1/5.2	1/6.9
Outaouais	1/7.7	1/7.0	1/5.8
Nord-Ouest	1/5.5	1/3.3	1/3.6
C.N. - N.Q.	1/4.8	1/4.2	1/3.3
Province	1/5.0	1/3.2	1/3.1

3.0 LES ADMINISTRATEURS PEDAGOGIQUES

L'administrateur pédagogique, c'est l'individu dont le travail se situe au niveau de la direction, de la planification, du contrôle et de la coordination des différents services pédagogiques. Dans le cas de la présente étude, ces services sont l'administration pédagogique, l'enseignement (cours réguliers et enfance inadaptée), les enseignements spéciaux, les examens, la bibliothèque, les loisirs et l'éducation physique[1], les techniques audio-visuelles[2].

Dans la présente section, nous nous proposons de décrire cette catégorie de personnel de direction selon les caractéristiques individuelles, scolaires et organisationnelles. Nous comparerons au besoin ce personnel avec l'ensemble du personnel de direction ou encore avec certaines catégories de ce même personnel pour mieux préciser l'évolution des administrateurs pédagogiques.

3.10 Effectifs des administrateurs pédagogiques

Pour la période considérée, les administrateurs pédagogiques se situent au quatrième rang en ce qui concerne les pourcentages d'augmentation (46.5%). Cette augmentation a amené un changement de + 4.1 dans la représentation relative de cette catégorie. En ce qui regarde la proportion d'individus qu'il regroupe, leur position n'a pas changé; ils se situent en 1965-66 (25.8%) comme en 1968-69 (29.9%) bon deuxième immédiatement derrière les principaux (tableau 78).

---

(1) Il s'agit des coordonnateurs ou des superviseurs de cette matière

(2) Voir annexe au Volume I

Ces résultats doivent cependant être nuancés[1]. Malgré cela, l'analyse des caractéristiques des administrateurs pédagogiques n'en est pas pour autant invalidée; toutefois, tout au long de l'analyse nous devrons continuellement nous référer à 1969-70, l'année qui semble la plus fidèle à la réalité, pour voir la vraisemblance des proportions de chacune des dimensions des variables étudiées. D'autre part, les pourcentages d'augmentation perdent ici toute leur signification.

---

(1) On a déjà souligné qu'un changement dans la codification des fonctions avait amené des changements importants chez les différents personnels en 1969-70 (Voir volume I). Lorsque l'on considère les effectifs des administrateurs pédagogiques en 1969-70, il semble que l'on soit en présence du groupe qui a surtout été touché par ce changement de codification; de 29.9% (2296) administrateurs pédagogiques qu'ils étaient en 1968-69, on en retrouve 44.4% (4408) en 1969-70, soit une augmentation de 2,212 administrateurs pédagogiques en un an. Cette constatation nous incite à faire certaines précisions sur les données obtenues pour les quatre années précédentes.

Force nous est de constater que la population que nous avons pour les années précédant 1969-70 est sous-dénombrée; en effet, il est fort plausible de croire que des 2212 administrateurs pédagogiques supplémentaires, un bon nombre d'entre eux occupaient déjà ce poste avant 1969-70. Cette affirmation, en fait, s'appuie sur notre hypothèse générale qui se vérifie depuis le début, à savoir que les augmentations importantes se situent de 1965-66 à 1967-68; à partir de 1968-69, on a plutôt une légère hausse voire une stabilisation des effectifs. Toutefois, nous ne pouvons absolument pas savoir de façon précise la proportion d'administrateurs pédagogiques non inclus dans le personnel de direction avant 1969-70. Par contre quelques hypothèses sont possibles.

Ainsi en 1969-70, l'ensemble du personnel de direction augmente de 2,254 et les administrateurs pédagogiques de 2,112 soit 93.6% de l'augmentation globale. Ce simple calcul nous permet de formuler l'hypothèse suivante à savoir que la population d'administrateurs pédagogiques qui a été dénombrée pour les quatre années précédentes constitue à peu près 50% de la population totale des administrateurs pédagogiques. Cette hypothèse est inférée à partir du 93.6% calculé en 1969-70 et à partir de notre hypothèse générale selon laquelle il semble que les augmentations dans le système scolaire québécois se situe avant 1967-68. Suivant ceci le pourcentage de différence qu'on peut évaluer à 50% en 1968-69 devrait diminuer continuellement à mesure que l'on recule dans le temps c'est-à-dire qu'on se rapproche de 1965-66.

3.2.0 VARIABLES INDIVIDUELLES

3.2.1 Sexe

Comme le personnel de direction dans son ensemble, les administreteurs pédagogiques sont majoritairement des hommes: pour les quatre premières années considérées, on retrouve à peu près sept hommes pour trois femmes soit la même répartition qu'en 1969-70.(tableau 99).

Tableau 99 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le sexe en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	P.D.*	A.P.*	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
Masculin	52.8	67.7	62.6	72.1	65.1	70.8
Féminin	46.1	31.0	37.3	27.7	34.7	29.1
Total	100.0 (6068)	100.0 (1568)	100.0 (7666)	100.0 (2296)	100.0 (9920)	100.0 (4408)

P.D. - Personnel de direction

A.P. - Administrateurs pédagogiques

Parmi les autres catégories de personnel de direction, les administrateurs pédagogiques se situent derrière les administrateurs de soutien (93.6%) et les administrateurs péri-scolaires (82.8%) et devant les principaux (54.8%) et les assistants-principaux (59.3%) pour ce qui est de la proportion d'hom-

mes dans leur rang en 1969-70.

3.2.2 Etat civil/état de vie

Les administrateurs pédagogiques se laicisent de plus en plus entre 1965-66 et 1969-70: alors qu'en 1965-66, on y rencontrait 60.5% de laics, en 1968-69, on en rencontre 75.6% et en 1969-70, 81.6%. Comparativement à l'ensemble du personnel de direction, les administrateurs pédagogiques comptent en 1969-70 et ont toujours compté proportionnellement plus de laics que de religieux dans leur rang que l'ensemble du personnel de direction (tableau 100).

Parmi les autres catégories de personnel de direction, les administrateurs pédagogiques se situent derrière les administrateurs de soutien (85.7%) et les assistants principaux (81.9%) et devant les principaux (64.0%) et les administrateurs péri-scolaire (52.5%) pour ce qui regarde la proportion de laics qu'ils retiennent dans leur rang.

Tableau 100 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon l'état civil / état de vie en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
Laics	51.4	60.5	68.8	75.6	74.4	81.6
Religieux	46.2	36.7	29.8	23.0	23.2	16.1
Total	100.0 (6068)	100.0 (1568)	100.0 (7666)	100.0 (2296)	100.0 (9920)	100.0 (4408)

Par ailleurs, parmi les laïcs, ce sont les gens mariés qui sont les plus nombreux. En 1965-66, ils représentent 47% des administrateurs pédagogiques alors que les célibataires n'en constituent que 13.5%; en 1968-69, on obtient les résultats suivants: 61.4% de gens mariés vs 14.2% de célibataires. Enfin, en 1969-70 la répartition est la suivante: 64.5% de gens mariés vs 17.1% de célibataires.

Si d'une part, les administrateurs pédagogiques regroupent proportionnellement plus de laïcs mariés que l'ensemble du personnel de direction, la proportion des célibataires dans les deux groupes est presqu'identique.

3.2.3 Age et expérience

Le tableau 101 montre que les administrateurs pédagogiques sont plus jeunes et moins expérimentés que l'ensemble du personnel de direction. De plus, comme le personnel de direction, leurs moyennes d'âge et d'expérience diminuent; bref, entre 1965-66 et 1969-70, les administrateurs pédagogiques comme le personnel de direction rajeunissent.

En 1969-70, il n'y a que les administrateurs péri-scolaires qui ont une moyenne d'âge (36.9 ans) inférieure aux administrateurs pédagogiques. Quant à l'expérience, toujours en 1969-70, les administrateurs de soutien (17.3 ans) comme les administrateurs péri-scolaires (11.4 ans) ont des moyennes d'expérience inférieures à celles des administrateurs pédagogiques.

Tableau 101 : Age moyen et expérience moyenne du personnel de direction et des administrateurs pédagogiques en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
Age	43.7	40.4	42.4	39.9	40.2	37.4
Expérience	20.6	16.5	18.3	15.6	17.2	14.2

Enfin, si l'on s'attarde aux "un an d'expérience", on remarquera (tableau 102) que comme chez l'ensemble du personnel de direction, on tend de moins en moins à embaucher des individus à leur première année d'expérience dans les écoles. Toutefois, il n'en demeure pas moins que les administrateurs pédagogiques constituent la catégorie de personnel de direction où on retrouvait et où on retrouve encore en 1969-70, le plus de "un an d'expérience" (tableau 103).

Tableau 102 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques possédant un an d'expérience en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
A. pédagogique	7.5 (117)	3.0 (58)	1.5 (66)
P. direction	4.9 (299)	2.7 (207)	1.1 (105)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 103 : Les "un an d'expérience" dans chacune des catégories de personnel de direction en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
A. pédagogique	39.1 (117)	32.9 (68)	66.7 (66)
A. Péri-scolaire	6.4 (19)	6.3 (13)	2.9 (3)
A. de soutien	1.3 (4)	8.7 (18)	4.8 (5)
Principaux	13.4 (40)	10.1 (21)	4.8 (5)
A. principaux	3.0 (9)	4.8 (10)	2.9 (3)
A. généraux*	-	-	18.1 (19)
Total	100.0 (299)	100.0 (207)	100.0 (105)

* Les données des administrateurs généraux ne sont valides qu'en 1969-70.

3.2.4 Langue maternelle

A la variable langue maternelle, les administrateurs pédagogiques répondent dans 84.6% des cas en 1965-66 et 88.8% en 1968-69 qu'ils sont de langue maternelle française. En 1969-70 par contre 82.3% disent qu'ils sont de langue maternelle française et 15.1% de langue maternelle anglaise. Ce renversement des proportions en 1969-70 où on obtient moins d'administrateurs pédagogiques de langue maternelle française, est dû partiel-

lement au changement de codification. Si ce changement a eu un tel impact sur les données c'est que parmi les personnes touchées par cette nouvelle codification, il y avait proportionnellement plus de gens dont la langue maternelle était l'anglais que le français. Ainsi, la représentation relative de la population dont la langue maternelle est l'anglais est inférieure à ce qu'elle devrait normalement être avant 1969-70.

Il en résulte que la représentation relative des catégories de la variable langue maternelle dans le cas des administrateurs pédagogiques n'est guère valable avant 1969-70. Pour cette dernière année, on s'aperçoit que la répartition des administrateurs pédagogiques selon la langue maternelle est à peu près identique à la répartition de l'ensemble du personnel de direction selon la langue maternelle, selon cette même variable.

Tableau 104 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon la langue maternelle en 1969-70.

	P. direction	A. pédagogique
Française	82.3	83.2
Anglaise	15.1	14.5
Total	100.0 (4408)	100.0 (9920)

3.2.5 Le lieu de naissance

Comme pour la variable langue maternelle, nous nous en tiendrons ici qu'à l'année 1969-70; en effet, ici également le changement de codification survenu à SIMEQ en 1969-70 amène un réaménagement complet de la représentation relative des diverses catégories de la variable lieu de naissance: les catégories "ailleurs au Canada" et "à l'étranger" s'en trouvent affectés assez considérablement pour infirmer les tendances qu'on pouvait déceler avec les données des années précédentes.

En 1969-70, la représentation relative des diverses catégories de la variable lieu de naissance pour les administrateurs pédagogiques laissent voir une représentation sensiblement différente que la représentation que l'on obtient pour l'ensemble du personnel de direction. On voit au tableau que les administrateurs nés au Québec sont proportionnellement moins nombreux dans les services pédagogiques que dans l'ensemble du personnel de direction tandis que ceux nés "ailleurs au Canada" ou "à l'étranger" sont plus nombreux.

Comparativement aux autres catégories de personnel de direction, les administrateurs pédagogiques constituent la catégorie où l'on rencontre le moins de gens nés au Québec en 1969-70. Par ailleurs, c'est dans cette catégorie qu'on rencontre le plus de gens nés "à l'étranger". Enfin ils se situent au deuxième rang, immédiatement derrière la catégorie des administrateurs généraux pour ce qui est des gens nés "ailleurs au Canada".

Tableau 105 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le lieu de naissance en 1969-70.

	P. direction	A. pédagogiques
Québec	85.5	82.1
Ailleurs au Canada	6.3	7.2
A l'étranger	8.2	10.6
Total	100.0 (9920)	100.0 (4408)

3.3.0 VARIABLES SCOLARITE

3.3.1 Le diplôme le plus élevé

Parallèlement à une augmentation de la scolarité chez l'ensemble du personnel de direction, on assiste à une semblabie augmentation chez les administrateurs pédagogiques. Toutefois, ces derniers étaient et restent plus scolarisés que l'ensemble du personnel de direction (tableau 106).

Tableau 106 : Scolarité du personnel de direction et des administrateurs pédagogiques en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
16 ans +	32.3	44.9	39.6	48.9	46.5	52.8
14-15 ans	23.7	21.7	25.5	23.5	25.1	23.7
13 ans -	37.2	23.2	27.9	21.3	25.5	20.2
Total	100.0 (6068)	100.0 (1568)	100.0 (7666)	100.0 (2296)	100.0 (9920)	100.0 (4408)

Comparativement aux autres catégories, les administrateurs pédagogiques occupaient le second rang parmi les autres catégories de personnel de direction en ce qui concerne la proportion de "14 ans et plus" qu'ils regroupent en 1969-70.

Tableau 107 : Proportion des "14 ans et plus" de scolarité dans les différentes catégories de personnel de direction en 1969-70.

A. Péri-scolaires	92,3%
A. pédagogiques	77,5%
Ass.-principaux	71,5%
Principaux	65,8%
A. généraux	62,2%
A. de soutien	35,0%

Le fait que cette catégorie de personnel comprenne les coordonnateurs ou superviseurs de matières expliquent en partie cette scolarité plus élevée que chez les autres catégories. En effet, celui qui est appelé à prendre en mains la supervision d'une matière est habituellement un spécialiste dans cette matière: très souvent, il possède même un premier diplôme universitaire dans cette matière.

On peut dès maintenant percevoir la distribution des résultats pour les variables nature des diplômes et diplômes administratifs. En

effet, lors de l'analyse de la scolarité du personnel de direction[1], certaines relations se sont dégagées. Ainsi, plus la proportion des "16 ans et plus" est élevée plus la proportion de gens ayant les deux types de diplômes est forte et plus la proportion des gens ayant des diplômes administratifs est faible. Inversement, plus il y a de treize et moins, plus il y a de diplômes uniquement pédagogiques et plus il y a de diplômes administratifs. Comme les administrateurs pédagogiques sont passablement scolarisés, il faut s'attendre à ce qu'ils aient dans une forte proportion des diplômes pédagogiques et académiques et qu'ils aient très peu de diplômes administratifs.

3.3.2 <u>La nature du diplôme</u>

Même si on ne peut croiser les variables "diplôme le plus élevé" et "nature des diplômes" dans un même tableau, on peut tout de même noter que la proportion d'administrateurs pédagogiques possédant les deux types de diplômes s'accroit sans cesse de 1965-66 à 1969-70. Parallèlement, la proportion de ceux qui n'ont qu'un type de formation diminue (tableau 108).

Par ailleurs, comparés au personnel de direction, (tableau 108) les administrateurs pédagogiques sont proportionnellement plus nombreux à posséder des diplômes pédagogiques et académiques et uniquement académiques alors qu'ils sont proportionnellement moins nombreux à posséder des qualifications exclusivement pédagogiques.

---

(1) Voir Chapitre premier, p. 49

Tableau 108 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon la nature du diplôme en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1966-67		1968-69		1969-70	
	P.D.	A. P.	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
Pédagogique	34.4	17.2	21.2	12.9	8.2	4.7
Péd. + Acad.	56.0	65.6	70.0	77.3	84.0	86.8
Académique	6.7	13.1	6.2	8.7	6.3	7.5
Total	100.0 (6068)	100.0 (1568)	100.0 (7666)	100.0 (2296)	100.0 (9920)	100.0 (4408)

Parallèlement à l'accroissement des deux types de formation de 1965-66 à 1969-70, on a vu à la variable précédente que les administrateurs pédagogiques possédant "16 ans et plus" et "14-15 ans" de scolarité avaient eux aussi augmenté. Ainsi, en 1969-70, on a 86.8% des administrateurs pédagogiques qui ont une formation pédagogique et académique et 77.5% qui ont "14 ans et plus" de scolarité.

Enfin, en 1969-70, les administrateurs pédagogiques se situent au deuxième rang pour ce qui est de la proportion d'individus possédant les deux types de formation, derrière les assistants-principaux.

3.3.3 Le diplôme administratif

Même si la proportion d'administrateurs pédagogiques possédant des compétences administratives s'est accrue durant la période que nous étudions, ces derniers restent peu nombreux à en posséder (8.5% en 1969-70) (tableau 109). A ce sujet, ils sont d'ailleurs proportionnellement moins nombreux que l'ensemble du personnel de direction.

Tableau 109 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques possédant des compétences administratives en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66	1968-69	1969-70
A. pédagogiques	1.5 (23)	8.0 (184)	8.5 (375)
P. direction	3.2 (193)	13.2 (1012)	15.3 (1517)

Le seul groupe qui possède proportionnellement moins de diplômes administratifs que les administrateurs pédagogiques est celui des administrateurs péri-scolaires; c'est d'ailleurs cette catégorie qui est la plus scolarisée.

Il semble que l'analyse de la scolarité des administrateurs pédagogiques soit conforme aux conclusions du chapitre premier (scolarité du personnel de direction): les administrateurs pédagogiques constituent une des catégories de directeurs les plus scolarisés; parallèlement,

elle est parmi celle qui compte le plus d'administrateurs avec les deux types de formation et le moins avec des qualifications administratives.

3.4.0 VARIABLES ORGANISATIONNELLES

3.4.1 Secteur

En 1965-66, six (6) administrateurs pédagogiques sur dix (10) sont au secteur public alors qu'en 1968-69 on en retrouve près de neuf (9) sur dix (10). Cette tendance est confirmée en 1969-70. Une tendance semblable existe chez l'ensemble du personnel de direction; cependant, ces limites de variations sont moins fortes. Près de huit (8) directeurs sur dix (10) en 1965-66 et neuf (9) directeurs sur dix (10) en 1968-69 sont au public (tableau 110).

Tableau 110 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon le secteur en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
Public	77.8	61.7	89.1	86.9	89.7	89.7
Privé	21.9	38.3	10.5	12.7	9.7	9.6
Total	100.0 (6068)	100.0 (1568)	100.0 (7666)	100.0 (2296)	100.0 (9920)	100.0 (4408)

Etant donné que nos deux populations sont de taille différente, les résultats précédents ne sont guère précis. Il nous faut donc étudier les administrateurs pédagogiques dans chacun des secteurs (tableau 111).

Tableau 111 : Proportions des administrateurs pédagogiques dans le secteur public et privé en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
A. péd.	20.5	45.1	29.2	36.1	44.4	43.6
Total	100.0 (4723)	100.0 (1331)	100.0 (6832)	100.0 (806)	100.0 (8903)	100.0 (965)

Il apparait très difficile de considérer les années avant 1969-70 puisque le changement de codification de 1969-70, touche 2000 personnes au public soit près de la moitié de la population et 200 personnes à peu près au secteur privé soit là aussi pas loin de 50% de la population. Or tous ces individus exerçaient déjà leur fonction durant les années qui ont précédé 1969-70.

Ainsi, seule l'année 1969-70 semble utilisable; elle nous révèle que dans les deux secteurs ce sont les administrateurs pédagogiques qui regroupent le plus de monde et de façon identique, à peu près 44% de la population.

3.4.2 Régions administratives

On a vu dans la présentation des effectifs que la région de Montréal regroupait 50% du personnel de direction et celle de Québec un peu plus de 15%; quant aux autres régions elles n'accaparaient jamais plus de 10% du personnel de direction.

Au tableau suivant, on présente une comparaison entre les administrateurs pédagogiques et l'ensemble du personnel de direction dans chaque région. On voit ainsi que dans certaines régions la proportion d'administrateurs pédagogiques est plus forte que celle de l'ensemble des directeurs qu'on y retrouve; dans d'autres régions, cette proportion est moins forte ou identique. Enfin pour certaines régions, il y a des variations d'une année à l'autre.

Ces résultats ne sont toutefois pas très éclairant étant donné que nous travaillons avec des populations de taille différente. A cet effet, le tableau 113 est beaucoup plus clair; on y voit la proportion de directeurs que chacune des régions retient comme administrateurs pédagogiques en 1969-70.

Ainsi, 47.3% du personnel de direction de la région du Saguenay-Lac St-Jean sont administrateurs pédagogiques; c'est cette région qui, toute proportion gardée, compte le plus d'administrateurs pédagogiques. Elle est suivie de près de la région de Montréal (47.2%) et de l'Outaouais (46.5%). Les régions qui en comptent le moins sont celles du Bas St-Laurent - Gaspésie (38.5%), de Trois-Rivières (36%) et de la Côte-Nord - Nou-

veau-Québec (34.7%).

Tableau 112 : Personnel de direction et administrateurs pédagogiques selon les régions administratives en 1965-66, 1968-69 et 1969-70.

	1965-66		1968-69		1969-70	
	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.	P.D.	A.P.
B.St-L., Gasp.	4.3	3.0	4.7	4.3	4.2	3.6
Sag., Lac St-J.	6.5	7.0	6.1	6.7	5.8	6.2
Québec	17.1	13.9	16.6	15.5	15.7	14.4
Trois-Riv.	8.7	9.9	7.8	7.1	7.3	5.5
C. de l'Est	4.3	4.5	4.1	3.8	4.3	4.3
Montréal	50.2	55.5	51.1	52.7	53.5	56.8
Outaouais	3.7	2.7	4.4	5.1	4.3	4.5
Nord-Ouest	2.7	1.8	3.4	3.6	3.2	2.9
C.-N. - N.Q.	1.7	1.1	1.5	1.1	1.7	1.3
Total	100.0 (6068)	100.0 (1568)	100.0 (7666)	100.0 (2296)	100.0 (9920)	100.0 (4408)

Tableau 113 : Proportion des administrateurs pédagogiques parmi l'ensemble du personnel de direction dans chacune des régions administratives, en 1969-70.

	%	Effectifs
Bas St-L., Gasp.	38,5	160
Sag., Lac St-J.	47,3	274
Québec	41,0	637
Trois-Riv.	36,0	260
C. de l'Est	44,2	189
Montréal	47,2	2505
Outaouais	46,5	198
Nord-Ouest	40,1	127
C.-N. - N.Q.	34,7	58
Total	44,4	4408

Etant donnée la forte concentration dans les régions de Montréal surtout puis de Québec, il est intéressant d'examiner plus en profondeur les administrateurs pédagogiques de ces deux régions.

Alors que les diverses sous-régions de la région de Montréal comptent, toute proportion gardée, le même nombre d'administrateurs pédagogiques ou à peu près, qu'on en rencontre dans l'ensemble de la région, dans

Tableau 114 : Proportion des administrateurs pédagogiques parmi l'ensemble du personnel de direction dans chacune des sous-régions de Montréal et de Québec en 1969-70.

Mtl autres	47.5 (1753)
CECM	46.1 (588)
PSBGM	47.3 (164)
Mtl total	47.2 (2505)
Qué. autres	39.2 (526)
CECQ	51.7 (105)
PSBGQ	54.5 (6)
Qué. total	41.0 (637)

la région de Québec, il y a un net décalage entre les deux sous-régions urbaines qui comptent plus d'administrateurs pédagogiques que la sous-régions rurale de "Québec autres".

4.0 L'ADMINISTRATEUR DES SERVICES PERI-SCOLAIRES

L'administrateur des services péri-scolaires, c'est l'individu en charge des différents services professionnels offerts aux étudiants comme complément aux services pédagogiques. Dans le cas de la présente étude, ces services sont l'orientation scolaire, le service social, le culte et la pastorale, la santé et la psychologie [1].

Les services péri-scolaires regroupent un personnel peu nombreux; cette situation alliée au fait que les données concernant ces administrateurs semblent souffrir de lacunes évidentes nous ont amené à nous en tenir qu'à une présentation des résultats concernant les principales caractéristiques de ces individus; les données touchant ce personnel sont d'ailleurs présentées sous toute réserve.

Par contre, l'étroite relation entre le processus éducatif et son complément, les services péri-scolaires, ainsi que l'influence que ces services peuvent avoir sur la qualité de la vie à l'école nous ont amené à nous attarder un peu plus longuement sur l'évolution des effectifs de ce personnel.[2]

Dans une première partie, nous nous attarderons aux effectifs globaux; nous dégagerons d'abord un ratio entre ces administrateurs et les autres professionnels de ces services; par la suite, nous nous attacherons à mettre en relief un ratio entre ces professionnels (administrateurs et autres professionnels) et les étudiants. Dans une deuxième par-

---

(1) Le service des loisirs et de l'éducation physique fait aussi partie des services péri-scolaires. Toutefois, les données concernant ce service sont inutilisables.

(2) Le rapport Parent s'est également attardé à ces services (Tome III, Chapitre XXVIII et XXII).

tie, nous procéderons à une description rapide des caractéristiques de ce personnel.

4.1 Analyse des effectifs globaux des administrateurs péri-scolaires

Les administrateurs péri-scolaires ne représentent qu'une infime partie du personnel de direction: 2.2% (133) en 1965-66 et 3% (234) en 1968-69. Parmi toutes les catégories de personnel de direction, c'est le groupe qui connaît le plus fort pourcentage d'augmentation, soit 75.9% (tableau 78).

Nous ne retenons pas les données de 1969-70 à cause des difficultés qu'elles présentent. Dans le tableau 78, on retrouve 261 administrateurs péri-scolaires en 1969-70 alors qu'ici lorsque l'on fait la sommation, par services, des administrateurs on ne compte que 232 individus à la tête de ces services. Cette première difficulté est un exemple de l'état des données de ce personnel.

Bien que ce groupe ait connu le plus fort pourcentage d'augmentation parmi toutes les catégories, on ne peut que constater son faible développement en 1968-69. D'autre part, loin de présager une amélioration de l'efficacité et de la qualité des services, cette augmentation semble beaucoup plus due à l'accroissement de la population scolaire. Malgré cette forte augmentation, on ne compte que 234 administrateurs péri-scolaires en 1968-69.

Pour pousser plus loin l'étude des services péri-scolaires, nous allons tour à tour tenir compte de la répartition des administrateurs dans chacun des services péri-scolaires, du nombre d'autres professionnels oeuvrant avec ces administrateurs dans les différents services et du nombre d'étudiants qui en constituent la clientèle.

Le tableau suivant nous donne le nombre d'administrateurs dans chacun des services, le nombre d'autres professionnels et le nombre total de professionnels (administrateurs et autres professionnels) oeuvrant dans ces services pour les années 1966-67, 1968-69 et 1969-70. (tableau 115).

On voit rapidement que ce sont les services du culte et de la pastorale ainsi que celui de l'orientation qui sont les mieux pourvus en personnel. Les autres services sont relativement peu développés. Ainsi, il n'y a pas plus que 53 professionnels dans le service social en 1969-70 soit moins d'un par commission scolaire régionale. Il en est de même pour le service de la santé.

Il est d'autre part possible de calculer un ratio administrateur péri-scolaire / autres professionnels de ces services lequel pourrait nous servir d'indice d'efficacité ou de bureaucratisation de ces services.(tableau 116) mais étant donné l'état des résultats, ce ratio nous servira d'indice de la valeur des données.

Si le ratio concernant l'ensemble des services péri-scolaires ne présentent aucune difficulté, il n'en est plus de même lorsque l'on s'attarde aux ratios de chacun des services. Pour trois services, service

Tableau 115: Personnel (administrateurs et autres professionnels) de chacun des Services Péri-scolaires en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	ADMINISTRATEURS			AUTRES PROFESSIONNELS			TOTAL		
	66-67	68-69	69-70**	66-67	68-69	69-70	66-67	68-69	69-70
Orientation	54	66	83	403	701	713	457	767	796
Service Social	6	10	9	44	32	44	50	42	53
Culte et Pastorale	107	128	106	536	518	492	643	646	598
Santé	18	17	21	20	19	12	38	36	33
Psychologie	8	13	13	37	48	88	45	61	101
TOTAL:	193	234	232	1040	1318	1349	1233	1552	1581

* Nous ne tenons pas compte du service "Loisirs et Education physique" dans cette analyse. Les données concernant ce personnel montrent de nombreuses irrégularités.

** Même si nous avons fortement mis en doute les données concernant les administrateurs en 1969-70, nous les présentons quand même pour illustrer nos propos.

social, culte et pastorale et psychologie, l'évolution du ratio est identique: à la suite d'une hausse du ratio entre 1966-67 et 1968-69, on assiste à une baisse entre 1969-70. Pour bien comprendre l'allure de ces ratios, il faut continuellement retourner à l'évolution des effectifs des administrateurs et des autres professionnels (tableau 115).

Ainsi, pour le service social, la hausse que l'on constate est due à la diminution du nombre d'autres professionnels dans ce service. Or, cette diminution est fort peu probable; elle est beaucoup plus due à une lacune dans le dénombrement de ces effectifs. Par la suite, la baisse qui s'ensuit s'explique par une augmentation des effectifs des autres professionnels et une stabilisation chez les effectifs des cadres.

Pour le service culte et pastorale, la hausse entre 1966-67 et 1968-69 est le résultat à la fois d'une augmentation des cadres dans ce service et d'une diminution des autres professionnels. Entre 1968-69 et 1969-70, on constate une baisse qui reflète une diminution et chez les administrateurs et chez les autres professionnels de ces services. Encore ici, on peut mettre en doute l'évolution des effectifs concernant les autres professionnels de ce service; une augmentation des effectifs ou tout au moins une stabilisation aurait été plus plausible.

Quant au service de psychologie, la hausse constatée s'explique par une augmentation plus forte des administrateurs entre 1966-67 et 1968-69. Par la suite, la baisse enregistrée entre 1968-69 et 1969-70 est le résultat d'une hausse des autres professionnels pendant que les administrateurs de ce service demeuraient stables.

Tableau 116: Ratio administrateur / autres professionnels pour chacun des services péri-scolaires en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	1966-67	1968-69	1969-70
Orientation	1/7.5	1/12.6	1/8.6
Service social	1/7.3	1/ 3.2	1/4.9
Culte et Pastorale	1/5.0	1/ 4.0	1/4.6
Santé	1/1.1	1/ 1.1	1.8/1
Psychologie	1/4.6	1/ 3.7	1/6.8
TOTAL:	1/5.4	1/ 5.6	1/5.8

Le ratio-global accuse une baisse pour la période s'étendant de 1966-67 à 1969-70. Alors qu'en 1966-67, il fallait un administrateur pour 5.4 autres professionnels dans les services péri-scolaires, en 1968-69, il en faut un pour 5.6 et en 1969-70, un pour 5.8. Cette baisse des ratios suggère l'idée d'une efficacité plus grande dans ces services. Par efficacité, nous entendons ici l'idée qui veut que pour un moindre coût, on donne un service identique. Ainsi, un administrateur peut accomplir un travail efficace avec quatre personnes sous ses ordres. Ce travail peut conserver la même efficacité lorsqu'il a huit personnes à sa charge; à ce moment cependant, pour une même qualité de service, le coût sera réduit. C'est dans ce sens très précis que nous comprenons ce terme ici. De façon parallèle, nous assisterons à une bureaucratisation

croissante à mesure que le service grandira en effectifs.

Pour sa part, l'évolution du service d'orientation est différente des autres services. Entre 1966-67 et 1968-69, c'est une baisse que l'on constate alors qu'entre 1968-69 et 1969-70, c'est une hausse qui se produit. Dans le premier cas, l'explication se retrouve au niveau de l'augmentation des autres professionnels de ce service, dans le second cas, c'est au niveau de l'augmentation des administrateurs de ce service que se trouve l'explication.

Quant au service de la santé, les données que SIMEQ nous a fournies sont sujets à de forts doutes. D'une part, en 1966-67 et 1968-69, ce service comprend autant d'administrateurs que d'autres professionnels, d'autre part, en 1969-70, on dénombre plus d'administrateurs que d'autres professionnels.

Après avoir déjà mis en doute les données de 1969-70, l'analyse des ratios "administrateur / autres professionnels" des services péri-scolaires nous a fait formuler de nombreux doutes sur les dénombrements des années précédentes à l'exception toutefois du service orientation.

Si le ratio administrateur / autres professionnels des services péri-scolaires nous donne une idée plus précise de la valeur des données, le ratio professionnel (administrateurs et autres professionnels de ces services) / étudiants peut préciser encore cette idée. Le tableau nous donne ce ratio pour chacun des services.[1]

---

(1) Les effectifs étudiants utilisés pour calculer ces ratios ont été pris dans les publications du Ministère "Statistiques de l'enseignement en 1966-67 et en 1968-69".

Même si depuis le début, nous avons souligné à quelques reprises la possibilité d'un sous-dénombrement des effectifs des différents services, nous présentons quand même les ratios calculés avec ces données. En effet, l'importance du ratio est de nous donner un ordre de grandeur; c'est un indice. Cet indice nous montre clairement que le nombre d'individus affectés à ces services peut difficilement et dans certains cas (santé, psychologie, service social) cela est tout à fait impossible, répondre aux besoins du milieu. Comme ces données sont fort possiblement sous-dénombrées, le lecteur pourra toujours diviser le dénominateur de tous les ratios par deux c'est-à-dire doubler le nombre de professionnels; même à ce moment, il obtiendra un indice qui lui indiquera que ces services doivent difficilement répondre aux besoins des individus.

Tableau 117: Ratio personnel (administrateur et autres professionnels de chacun des services péri-scolaires) - étudiants en 1966-67 et 1968-69.

	1966-67	1968-69
Orientation	1/ 1,114.3	1/ 833.8
Service social	1/10,184.	1/15,226.2
Culte et Pastorale	1/ 791.9	1/ 990.0
Santé	1/13,400.3	1/17,764.
Psychologie	1/11,315.8	1/10,483.6
TOTAL:	1/ 413.0	1/ 412.0

Ainsi, malgré la forte croissance des services péri-scolaires, ceux-ci restent peu développés tout compte fait. Cependant, cette affirmation reste à nuancer.

Si l'on considère ces services comme des "compléments" aux services pédagogiques, il peut sembler que l'on ait atteint un niveau de développement acceptable. Cependant, cette façon de considérer les services péri-scolaires tend de plus en plus à disparaître pour faire place à une conception beaucoup plus "autonome" de ces services.

Cette nouvelle conception tend beaucoup plus à considérer les services péri-scolaires, non plus comme des compléments aux services pédagogiques, mais beaucoup plus comme des services à part entière référant à des objectifs propres liés au développement de la personne: objectifs d'ordre affectif et social par opposition aux objectifs pédagogiques qui sont surtout d'ordre cognitif.

Sous l'éclairage de cette deuxième perspective les résultats précédents montrent un sous-développement évident de ces services.

4.2 Principales caractéristiques des administrateurs péri-scolaires.

La description des principales caractéristiques des administrateurs péri-scolaires est tirée de tableaux qu'on retrouvera en annexe . Comme de nombreux doutes ont déjà été émis quant à la valeur du dénombrement de ce personnel, nous présentons ces résultats sous toute réserve.

- Caractéristiques individuelles.

Les administrateurs péri-scolaires sont des hommes: pour toute

la période, on y compte à peu près 85% d'hommes. Par contre, du point de vue de l'état civil/l'état de vie, on y rencontre autant de religieux que de laïcs et parmi ceux-ci, plus de laïcs mariés que de laïcs célibataires. La forte proportion de religieux semble pour sa part, se concentrer surtout dans le service culte et pastorale.

En général, les administrateurs péri-scolaires sont peu expérimentés: très peu ont plus de 15 ans d'expérience. De plus, leur moyenne d'expérience passe de 13.3 ans à 9.1 ans entre 1965-66 et 1968-69. Comparés au personnel de direction, ils sont nettement moins expérimentés: la moyenne d'expérience de l'ensemble du personnel de direction évoluant entre 20.3 ans et 18.3 ans durant la même période.

Parallèlement à cette baisse de l'expérience, on assiste à un rajeunissement des administrateurs péri-scolaires, leur moyenne d'âge passant de 42 ans à 38 ans entre 1965-66 et 1968-69. Ce rajeunissement est, ici aussi, parallèle à celui de l'ensemble du personnel de direction; toutefois, comme ils étaient moins expérimentés, les administrateurs péri-scolaires restent plus jeunes que l'ensemble du personnel de direction, la moyenne d'âge de ces derniers passant de 45.3 ans à 42 ans entre 1965-66 et 1968-69.

Quant aux autres variables individuelles, les tableaux de l'annexe[1] montrent que les administrateurs péri-scolaires sont des citoyens canadiens nés au Québec, de langue maternelle française travaillant à temps plein.

---

(1) Voir annexe au Chapitre quatrième, 4.0

- Scolarité.

Les administrateurs péri-scolaires sont très scolarisés en 1969-70, on y compte 71.6% de "16 ans et plus" et 92.3% de "14 ans et plus". Cette situation s'explique par le fait que la majorité d'entre eux sont des professionnels possédant des études universitaires. Quant à la nature du diplôme, en 1969-70, 98.1% des administrateurs péri-scolaires possèdent une formation académique. Parmi ceux-ci, 84.7% allient à cette formation académique, des qualifications pédagogiques. Enfin, malgré qu'on soit en présence d'administrateurs, il n'y a jamais plus de 5% de cette population qui possèdent des qualifications administratives.

- Caractéristiques organisationnelles.

Selon le secteur, on rencontre proportionnellement plus d'administrateurs péri-scolaires dans le secteur privé que dans le secteur public.

Enfin, du point de vue des disparités régionales, même s'il y a concentration de ce personnel dans la région de Montréal, toute proportion gardée, cette région n'est pas la mieux servie. Au contraire, elle se classe au cinquième rang quant à l'importance des administrateurs péri-scolaires dans son personnel de direction, dernière les régions de Trois-Rivières qui est première, du Nord-Ouest, de la Cote-Nord et du Nouveau-Québec, de Québec et juste avant les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean et de l'Outaouais.

Pages
Manquantes
225 à 234

- Scolarité.

Les administrateurs péri-scolaires sont très scolarisés en 1969-70, on y compte 71.6% de "16 ans et plus" et 92.3% de "14 ans et plus". Cette situation s'explique par le fait que la majorité d'entre eux sont des professionnels possédant des études universitaires. Quant à la nature du diplôme, en 1969-70, 98.1% des administrateurs péri-scolaires possèdent une formation académique. Parmi ceux-ci, 84.7% allient à cette formation académique, des qualifications pédagogiques. Enfin, malgré qu'on soit en présence d'administrateurs, il n'y a jamais plus de 5% de cette population qui possèdent des qualifications administratives.

- Caractéristiques organisationnelles.

Selon le secteur, on rencontre proportionnellement plus d'administrateurs péri-scolaires dans le secteur privé que dans le secteur public.

Enfin, du point de vue des dispar .és régionales, même s'il y a concentration de ce personnel dans la région de Montréal, toute proportion gardée, cette région n'est pas la mieux servie. Au contraire, elle se classe au cinquième rang quant à l'importance des administrateurs péri-scolaires dans son personnel de direction, derrière les régions de Trois-Rivières qui est première, du Nord-Ouest, de la Cote-Nord et du Nouveau-Québec, de Québec et juste avant les régions du Bas St-Laurent - Gaspésie, du Saguenay - Lac St-Jean et de l'Outaouais.

5.0 L'ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE SOUTIEN

L'administrateur des services de soutien, c'est l'individu en charge des différents services non-professionnels offerts aux étudiants. Dans le cas de la présente étude, ces services sont le transport, l'alimentation, le logement, l'équipement scolaire et les autres entreprises auxiliaires.

Nous avons jugé bon pour diverses raisons de ne pas nous attarder à l'analyse de ce personnel. En fait, on peut distinguer trois raisons qui ont affecté cette décision:

1. le peu d'importance numérique de ce personnel
2. le problème du dénombrement de ce personnel
3. le lien plus ou moins étroit de ce personnel avec le processus éducatif

Il résulte de ceci que nous nous contenterons d'une brève présentation de ce personnel dans les pages qui suivent. Le contenu de cette présentation consiste d'une part en une discussion des première et deuxième raisons énumérées ci-haut et d'autre part, en une rapide description des principales caractéristiques de ce personnel.

5.1 Effectifs globaux

5.1.1 Le peu d'importance numérique de ce personnel

Les administrateurs de soutien ne représentent qu'une infime partie du personnel de direction; 0.9% (53) en 1965-66, 1.2% (93) en 1968-69 et 1.4% (140) en 1969-70. Parmi les autres groupes d'administrateurs, les ad-

ministrateurs de soutien connaissent le deuxième plus fort pourcentage d'augmentation, soit 75.4%, entre 1965-66 et 1968-69[1].

Que les administrateurs de soutien soient peu nombreux et qu'ils ne représentent qu'une faible proportion des membres de la direction, cela s'admet assez facilement si l'on tient compte que pour certains services, les postes ne sont pas toujours comblés au niveau des commissions scolaires:

> ". . . Il est à noter que seulement 32 commissions scolaires régionales ont un poste de directeur de l'équipement"[2].

et que dans d'autres cas, les postes à remplir sont offerts par contrat à l'entreprise privée (par exemple: les postes du service de l'alimentation). Malgré cela, on aurait pu s'attendre à retrouver un plus grand nombre d'administrateurs de soutien. Il s'ensuit qu'il est fort possible qu'il y ait eu un sous-dénombrement de ces effectifs.

5.1.2 Problème du dénombrement de ce personnel

Ces doutes prennent de plus en plus de force, lorsque l'on considère la répartition par service de ce personnel. Ayant pu obtenir de telles données pour les années 1966-67, 1968-69 et 1969-70, nous les reproduirons au tableau suivant:

---

(1) Voir tableau 78

(2) Caron P. et Ayotte R., Les Cadres des Commissions Scolaires Régionales, Etudes et Recherches # 2-19, Direction générale de la planification, Ministère de l'Education, août 1971, p. 8

Tableau 118: Les Administrateurs de soutien selon les services en 1966-67, 1968-69 et 1969-70.

	1966-67	1968-69	1969-70
Transports	12	21	22
Alimentation	3	4	4
Logement	3	5	11
A. entreprises auxiliaires	8	1	3
Equipement scolaire	36	62	100
TOTAL:	62	93	140

Le tableau nous montre que c'est le service de l'équipement scolaire qui regroupe le plus d'administrateurs de soutien. Son accroissement est d'ailleurs fort plausible si l'on tient compte que ce service constitue vraisemblablement un des secteurs qui a connu le plus de développement avec la construction de nouvelles écoles et l'aménagement de nouveaux locaux.

Quant aux autres services, ils semblent vraiment peu développés d'après ces chiffres. Qu'il n'y ait que quatre administrateurs dans le service de l'alimentation en 1969-70, cela semble très peu possible[1]. De même l'évolution des effectifs au service "autres entreprises auxiliaires" soulève des points d'interrogations. A cet effet, les don-

(1) On peut toutefois faire l'hypothèse que ce service est en grande partie administré par l'entreprise privée.

nées que l'on obtient semblent être beaucoup plus le reflet d'un défaut dans la cueillette des données que le reflet de l'évolution des effectifs de ce service.

Les différents points qui viennent d'être relevés même s'ils nous laissent entrevoir un sous-dénombrement, ne nous permettent cependant pas de préciser le nombre d'individus sous-dénombrés. Nous n'avons aucun moyen d'ailleurs de découvrir cette proportion d'individus sous-dénombrés.

Ces doutes quant à la valeur du dénombrement de ce personnel, alliés à ce que nous disions auparavant, soit le peu d'importance de cette catégorie d'administrateurs nous incitent à renoncer à une analyse détaillée de ce personnel. Dans les lignes qui suivent nous procèderons tout de même à une brève description des principales caractéristiques de ce personnel. Le lecteur pourra toujours se référer à l'annexe pour consulter les tableaux portant sur cette catégorie de personnel de direction.

5.1.3 <u>Principales caractéristiques des adminsitrateurs de soutien</u>

Comme pour les administrateurs péri-scolaires, la description des principales caractéristiques des administrateurs de soutien est tirée de tableaux qu'on retrouvera en annexe. Ici également, ces résultats sont présentés sous toute réserve.

- <u>Caractéristiques individuelles</u>

Les administrateurs de soutien sont des hommes (93.6% en

1969-70), mariés (82.1% en 1969-70) dont la langue maternelle est le français et qui travaillent à temps plein. Comme on pouvait s'y attendre ces administrateurs sont des citoyens canadiens nés au Québec.

Du point de vue de l'âge et de l'expérience ces administrateurs ont un comportement assez originale. Nous sommes en effet en présence du groupe d'administrateurs le plus âgé et le moins expérimenté. Cette situation s'explique par le fait que d'une part les administrateurs de soutien accèdent à leurs postes après avoir occupé d'autres emplois, donc ils sont âgés et d'autre part par le fait que les services de soutien sont relativement nouveaux et en plein développement. Par contre, tout comme le personnel de direction, ils rajeunissent et voient leur expérience diminuée durant la période qui nous intéresse: entre 1966-67 et 1968-69 , leur moyenne d'âge passe de 46.4 ans à 45.0 ans et leur moyenne d'expérience de 13.6 ans à 7.4 ans.

- Scolarité.

Les administrateurs de soutien sont très peu scolarisés: près de 50% ont "13 ans et moins" de scolarité en 1969-70. De plus, pour chacune des années considérées, on compte toujours un fort pourcentage d'indéterminés (plus de 15%); or, on peut faire l'hypothèse que les individus dont la scolarité est indéterminée, sont effectivement peu scolarisés. Quant au type de formation, les administrateurs de soutien ont surtout une formation académique (85% en 1969-70). Si on décompose ce pourcentage, on s'aperçoit qu'en 1969-70, 27.1% ont uniquement une formation académique et 57.9% allient une formation pédagogique à leur formation académique. Enfin, très peu ont des compétences administratives.

- Caractéristiques organisationnelles.

On retrouve proportionnellement autant d'administrateurs de soutien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Selon les régions administratives, même si c'est dans la région de Montréal que se concentre surtout ce personnel, toute proportion gardée, cette région n'est pas la mieux favorisée. Au contraire, elle se classe au septième rang quant à l'importance de ces administrateurs dans l'ensemble du personnel de direction derrière les régions du Bas St-Laurent Gaspésie qui est première, Nord-Ouest, Trois-Rivières, Québec, Outaouais, Saguenay-Lac St-Jean, et juste avant les Cantons de l'Est et la Cote-Nord Nouveau-Québec. Cette dernière région selon les données de SIMEQ n'a aucun administrateur de soutien à son service en 1969-70, ce qui est pour le moins surprenant.

CONCLUSION

CONCLUSION

Si on considère que même les problèmes touchant le nombre d'administrateurs peuvent difficilement s'analyser sans référence à la qualité des services administratifs et de l'enseignement que les étudiants reçoivent, c'est en définitive par référence indirecte à la qualité que se sont définis les deux pôles importants de l'analyse du personnel de direction: 1° la répartition et l'évaluation dans le temps des effectifs; 2° l'analyse des caractéristiques de qualification du personnel de direction dans ses diverses composantes organisationnelles et individuelles.

1. LA CROISSANCE DU SYSTÈME ET LA TAILLE DES EFFECTIFS EN PERSONNEL DE DIRECTION.

On ne saurait remonter trop loin dans le temps pour retrouver dans l'ensemble du Québec une administration scolaire ne reposant effectivement pour ainsi dire que sur le maître lui-même, l'organisation scolaire n'ayant évolué que tardivement à partir de l'unité "classe" jusqu'aux grandes unités régionalisées, en passant par le regroupement de petits districts scolaires en organisations de plus grande taille. Ce phénomène du regroupement est d'ailleurs dans sa phase la plus importante à l'élémentaire.

La prise en main du système scolaire par le Ministère de l'Education a donné lieu à de nombreuses dispositions visant à en rationaliser le développement. Dans ce contexte, il est normal de voir évoluer les effectifs du personnel de direction avec ceux des étudiants et des enseignants même si on peut déceler un décalage de temps entre ces deux phénomènes. L'analyse présentée dans ce rapport révèle cependant une évo-

lution différente de ce modèle. En effet, on constate que l'augmentation du personnel de direction est proportionnellement plus élevée que celle des enseignants et des étudiants. Pourquoi en est-il ainsi? S'agit-il de nouveaux services ajoutés ou d'une amélioration de la qualité des services existants ou des deux à la fois? Il est normal dans le développement d'un système scolaire d'observer une sur-représentation chez le personnel administratif qui se corrige à mesure que le système évolue vers sa taille optimum. On peut s'attendre cependant à ce qu'on appelle les économies d'échelle ne soient plus possible au delà d'une certaine taille.

Quant aux fusions et regroupements, ils peuvent contribuer à hausser aussi bien qu'à baisser ces effectifs administratifs? Si d'une part, les services administratifs des unités regroupées sont sous-développés, la fusion s'accompagnera en général d'un accroissement du personnel administratif, ce qui constitue une amélioration des services. Cela est souvent d'ailleurs un argument en faveur des regroupements. D'autre part, dans le cas d'un développement déjà satisfaisant des unités regroupées, il sera souvent difficile de réaliser des économies d'échelle à cause des constraintes empêchant les réductions de personnel. On peut d'ailleurs dans ce cas encore en profiter pour améliorer les services administratifs ou pour justifier ainsi l'augmentation ou la non-réduction des coûts.

La structure du système scolaire n'ayant pas terminé sa phase de stabilisation et les statistiques analysées ici étant très restreintes pour éclairer le phénomène du rapport entre la quantité d'administrateurs

et la taille on ne devra voir dans les présents commentaires qu'un effort pour soulever quelques questions qui gagneraient à être investiguées plus à fond dans d'autres études.

Malgré les défauts imputés aux données concernant plusieurs catégories du personnel de direction on peut surtout avec les catégories "principaux" et "assistants-principaux", amorçer une discussion et poser même des hypothèses concernant le problème de la taille des organismes scolaires et sa relation avec le nombre des administrateurs qu'elle utilise. Ces indices sont discernables dans les comparaisons entre régions à prédominance urbaine et les autres qui se distinguent du point de vue de la concentration des effectifs étudiants.

Ainsi on peut discerner à Montréal l'influence des grands ensembles scolaires en retrouvant dans cette région une proportion plus forte d'assistants-principaux que dans les autres régions. Toute proportion gardée, il y a moins de principaux à Montréal. Par ailleurs, pourquoi trouve-t-on dans les régions où se situent surtout les grands ensembles, une quantité d'administrateurs proportionnellement plus forte qu'ailleurs? Ne devrait-on pas au contraire y trouver les indices d'économies d'échelle qu'on observe dans d'autres grands systèmes scolaires canadiens et américains[1]. Ou bien s'agit-il de cas où la taille dépasse le seuil optimal soit pour les écoles ou pour l'ensemble de la Commission Scolaire?

---

(1) Coleman, Peter. The Perils of Bigness: the Case against Large School Districts, Educational Administration Quarterly, vol. VIII, no. 2, pp. 58-78.

Car il ne faut oublier que la taille optimum varie pour ce secteur comme pour d'autres à un seuil qui dépend des caractéristiques globales, ici provinciales, des systèmes concernés[2].

Dans cette perspective se peut-il que certains organismes tels la C.E.C.M. et la P.S.B.G.M. auraient dépassé la taille leur permettant les économies de ce genre? A tout événement, les journaux faisaient écho récemment d'une enquête-maison mise sur pied par la C.E.C.M. sur le sujet. En effet, y disait-on, il semble que la C.E.C.M. possède des normes de fonctionnement au niveau du personnel administratif qui sont différentes de celles du Ministère de l'Education et seule une étude détaillée de la situation permettra d'éclairer le problème. S'agit-il d'effort pour entrer dans le rang des normes du Ministère de l'Education ou d'une étude visant à comprendre les raisons pour lesquelles la C.E.C.M. dépasse les normes, auquel cas cette étude possède un intérêt très large, on semblait malheureusement opter pour se plier aux normes provinciales plutôt que de chercher à voir si ce n'était pas la C.E.C.M. qui était à l'avant-garde.

En effet, est-ce que la C.E.C.M. a dû accroître le nombre de ses effectifs en personnel administratif dans un effort pour pallier les problèmes qu'entraîne généralement le gigantisme: perte de contact avec la

---

(2) On trouvera dans l'article ci-haut quelques exemples des dimensions optimales observées. Quant au Québec une étude faite dans le cadre d'un cours par des étudiants de Laval montre que la taille des régionales ayant entraîné le moindre coût au poste "administration générale" se situe entre 6,000 et 8,000 étudiants.

base: enseignants, étudiants, parents, contribuables? Le problème est-il lié, dans ces systèmes possédant une avance dans la réforme, au défaut d'ajustement des effectifs à la résorption démographique (PSBGM)?

Il serait important pour le reste du système scolaire qui n'est pas au même stade, du moins en ce qui concerne les problèmes de taille, de pouvoir comprendre ce phénomène afin d'en éviter les effets négatifs. Le Ministère de l'Education trouverait peut-être qu'au lieu de forcer l'ajustement aux normes, il faut corriger la norme déterminant les effectifs en personnel administratif. Ne se pourrait-il pas en effet que l'excroissance de cette dimension dans les grands systèmes servent à corriger les dysfonctions entraînées par les problèmes du gigantisme?

Serait-il surprenant de découvrir par exemple que pour maintenir à un niveau acceptable "d'humanisation" la distribution des services éducatifs dans des grandes écoles ou Commissions Scolaires dépassant une certaine taille, on doive avoir recours à proportionnellement plus de personnel de direction que dans de plus petites unités? A cet égard n'est-il pas permis de se demander si à qualité égale d'administrateurs, ce ne serait pas des écoles ou des Commissions Scolaires où on respecte les normes du Ministère de l'Education le plus strictement que viennent surtout les cris d'alarme au secondaire.

Le système d'éducation du Québec, à la veille d'atteindre sa phase de stabilisation et après avoir bénéficié des avantages de la centralisation, commence à sentir de plusieurs parts des effectifs négatifs, non intentionnels mais prévisibles de cette phase. Même si elle amorçe

une phase de décentralisation on sent les hésitations de l'autorité provinciale devant un des objets de tension de notre époque: le conflit entre la centralisation des objectifs et la participation locale.

C'est avec circonspection que le Ministère de l'Education doit aborder les problèmes de détermination d'effectifs en personnel de direction. Il doit s'inspirer d'études réalisées dans le milieu même où les problèmes se présentent et adopter des normes d'efficacité faisant plus de place à l'aspect humain de l'entreprise qu'aux contraintes de la technologie.

2. LA PROFESSIONNALISATION DES ADMINISTRATEURS SCOLAIRES.

Comme le mentionnent les études sur le développement des professions, le processus de professionnalisation comporte un certain nombre de conditions. Une de ces conditions qui touche le sujet de l'analyse des caractéristiques du personnel de direction est l'utilisation commune à un groupe professionnel d'un ensemble de connaissances distinctes. Il ne s'agit pas ici de discuter longuement l'existence très connue d'un champ de connaissances propres à l'administration dont l'administration scolaire participe. Ce n'est pas non plus la place pour discuter à savoir si les administrateurs scolaires se regroupent dans ce qu'on est convenu d'appeler une profession, une semi-profession ou un métier. Nous voulons tout au plus poser l'interrogation suivante: est-il possible de distinguer, comme groupe professionnel, le personnel de direction du personnel enseignant, dans l'état actuel du développement du système scolaire québécois? Les données présentées dans ce volume sont bien limitées pour répondre à cette question, c'est pourquoi l'interrogation dépasse les limites de cette étude.

Mais n'est-il pas logique de croire que si le personnel de direction scolaire constituait un groupe professionnel distinct on devrait le percevoir par l'aspect unique des compétences qu'il partage. En termes de nos données on devrait donc s'attendre à trouver des indications du développement de la professionnalisation des administrateurs en observant leurs qualifications académiques.

Autant à l'examen des qualifications par le biais du diplôme le

plus élevé qu'à celui de la nature de la formation on constate que le personnel de direction ressemble au personnel enseignant. Cela est vrai globalement et aussi à l'examen des catégories. En effet, c'est le cas même dans les catégories de personnel de direction dont les responsabilités sont plus éloignées du processus éducatif lui-même à l'exception du service de soutien. L'examen des changements dans le temps présente cependant des indications d'une évolution vers une différenciation du personnel administratif au plan de la variable diplôme le plus élevé. En effet, c'est le personnel de direction qui présente les pourcentages les plus marquants d'augmentation des diplômes de 16 ans et plus et de diminution des 13 ans et moins, et cela même par référence au groupe d'enseignants du secondaire, les plus actifs sur ce plan. On note donc que, même au plan des qualifications de base, le personnel de direction semble devoir se distinguer progressivement du groupe dont il est issu. Il ne semble pas cependant que ceci soit encore attribuable surtout à une qualification plus élevée avant la promotion.

C'est cependant au plan de la qualification spécialisée qu'on devrait percevoir une distinction plus nette. Encore là on se rend compte que nous ne sommes qu'au début de la phase de différenciation et d'éclosion du groupe professionnel des administrateurs. En effet, même si les administrateurs possèdent des qualifications administratives en nombre plus important et qu'ils progressent plus vite sur cette voie, on ne retrouve en fin de période qu'une très faible proportion du personnel avec une qualification spécialisée et distinctive en administration.

Est-ce à dire que ni les titulaires de ces postes, ni les autorités ne valorisent ce type de qualification? On a déjà noté à cet effet que les qualifications académiques ne semblent pas tenir le poids le plus important dans les critères de promotion aux fonctions administratives scolaires. S'agit-il d'une contradiction du système scolaire qui semble s'acheminer par ailleurs vers une survalorisation de la scolarisation formelle et du diplôme? Est-ce plutôt un processus d'adaptation plus lent mais non moins sûr à la norme nord-américaine, ou une résistance ancrée dans des valeurs qui fait une meilleure place à d'autres aspects de la compétence et à d'autres modes d'acquisition de cette compétence? S'il s'agissait de cette dernière manifestation ce serait tant mieux et on serait mal venu de prêcher la course à la qualification académique et l'obtention du diplôme, alors que les sociétés à systèmes scolaires plus développés montrent une tendance récente à rajuster le poids accordé à la scolarisation. Cela ne veut pas dire qu'il faille rejeter la formation en administration par mode de scolarisation formelle, car il existe indéniablement des connaissances formellement organisées qui, intériorisées par un candidat dont les autres qualités sont par ailleurs égales, peuvent contribuer puissamment à développer sa compétence dans l'exercice des fonctions d'administrateurs.

3. LES COMPETENCES DES ADMINISTRATEURS ET LEUR PERFECTIONNEMENT.

S'il est difficile de distinguer les administrateurs scolaires par une qualification académique singulière est-ce que cela signifie qu'ils sont encore ce qu'il est convenu d'appeler des super-pédagogues qui utilisent les mêmes connaissances et qui exercent les mêmes fonctions que les autres éducateurs mais à un niveau plus large de perspective et hiérarchiquement plus élevé? Certes aucune donnée de la présente étude ne peut éclairer ce problème et il manque d'analyses portant sur les fonctions et comportements du personnel de direction. Mais il y a suffisamment de changements en cours dans notre système pour suggérer une évolution presque générale au-delà du modèle du super-pédagogue. Bien sûr qu'au niveau des catégories telles les principaux, les assistants-principaux et les administrateurs pédagogiques, il demeure des relans du comportement de super-pédagogue, mais ils pourraient en définitive ne constituer qu'un système de défenses développé par des directeurs incapables d'apprendre les dimensions propres aux tâches administratives et en conséquence d'y définir leur rôle carrément par delà le groupe enseignant.

Est-ce que le fait de constater chez le personnel de direction du Québec un bas niveau de qualification générale et spécialisée peut justifier de conclure en un manque de compétences des administrateurs en place et à une qualité inférieure de l'administration pour l'ensemble du système? Même si le processus de professionnalisation n'est pas parvenu à un stade très avancé, et cela justement à cause du bas niveau de formalisation des conditions régissant ces secteurs d'activités, il faut se garder d'entrete-

nir des velléités de conclusions négatives. Car s'il est vrai que l'évaluation d'un service par références aux intrants peut avoir une relation plutôt mince avec le produit, ce devrait être d'autant plus le cas dans la situation où se trouve le personnel de direction du Québec avec des qualifications académiques les moins prédictives du succès en administration. Une critique théorique du bas niveau de qualification ne peut être bien utile puisqu'il s'agit vraiment de se demander pourquoi les administrateurs ne possèdent pas une formation spécifique adaptée aux fonctions spécialisées qui leur sont dévolues. Même si une foule de facteurs sont susceptibles de contribuer à l'explication de ce phénomène, dont certains sont mieux connus que d'autres, nous ne voulons mentionner que quatre aspects qui sont souvent oubliés: le rôle auto-régulateur du système, les retards de la planification, le manque de sensibilité sociale des universités, l'état de l'administration scolaire qui fait une plus large place à l'art qu'à la science.

On aurait tenté d'imposer une norme de qualification spécialisée en administration aux candidats aux postes de direction qu'on n'aurait pu réussir, tant l'équipement pour former les administrateurs était sous-développé et impossible à implanter rapidement. Pendant ce temps les critères de recrutement et de promotion ont fait une plus large place à l'expérience et à la connaissance du milieu ainsi qu'aux autres qualités personnelles des candidats. Dans un contexte où très peu de candidats diplômés en administration eussent été disponibles, peut-on affirmer qu'une insistance plus forte sur la qualification eût donné de meilleurs résultats?

Les retards apportés à planifier le développement des ressources humaines en administrateurs scolaires constituent, quant à eux, le reflet des priorités du Ministère de l'Education qui a sans doute jugé que la réforme scolaire pouvait progresser d'emblée dans le sens des objectifs en concentrant les énergies sur les tâches à faire dans le système plutôt qu'en conduisant des tâches parallèles de formation spécialisée. Il s'agissait d'une stratégie de développement qui ne pourrait être évaluée qu'en tenant compte des contraintes existantes.

Quant au manque de sensibilité sociale des institutions de formation il n'y a certes pas que les administrateurs scolaires qui en ont subi les effets. Dans le cas de ces derniers, cependant ils ont souvent présenté leurs besoins de perfectionnement aux universités qui ont omis d'y répondre ou qui l'ont fait de façon partielle avec la rigidité des critères d'admission et le cloisonnement traditionnel de leurs facultés et départements. Seules quelques tentatives sont venues jusqu'à maintenant répondre aux besoins immenses du perfectionnement du personnel de direction.

Il nous semble clair qu'un des éléments importants ayant assuré le succès de l'administration scolaire depuis les débuts de la réforme tient à la large place faite à l'art dans l'administration, ce qui est d'autant plus vrai pour l'administration scolaire au Québec qui est fondée très largement sur des décisions personnelles, des contingences historiques et des caractéristiques propres à l'environnement du système.

En effet, si l'administration avait comporté une plus forte dimension essentiellement fondée sur la science elle n'eût pu traverser dans cet-

te forme les changements des dernières années, car les ressources nécessaires n'eussent pas été disponibles.

Quel avenir est réservé au développement du groupe professionnel des administrateurs scolaires au Québec? Avec la complexification des fonctions et l'apparition de besoins nouveaux, les effectifs du personnel de direction en milieu scolaire devraient croître en volume et les fonctions en difficulté. Les problèmes économiques et financiers, de gestions, de ressources humaines, de maîtrise de l'information, ainsi que les problèmes politiques naissants sur de multiples fronts ne sont que quelques uns des aspects qui accroîtront les tensions du monde administratif scolaire.

Ces facteurs, ainsi qu'une sensibilisation plus grande au fait que les problèmes de l'administration scolaire ne sont pas uniques mais partagent de larges points communs avec les problèmes d'administration des autres secteurs d'activités, contribueront à faire évoluer l'administration scolaire dans le sens de l'administration scientifique. En réponse à ces problèmes le système évoluera normalement vers une reconnaissance de la formation spécifique en administration, cela dans la mesure où la qualité de la gestion pourra témoigner du lien étroit entre cette formation et la performance de l'administrateur. On reconnaîtra donc qu'à qualités personnelles égales, la qualification dans le domaine est désirable.

Il nous semble donc important qu'une stratégie nouvelle de développement des ressources en administrateurs soit préparée dès maintenant et que le Ministère de l'Education joue fermement et lucidement son rôle de

responsable d'un plan, où tous les organismes publics, privés ou universitaires sont appelés à jouer ensemble un rôle engagé et responsable. Car il est bien évident qu'il faut mettre un terme, face aux besoins impérieux, au laisser aller, au cloisonnement et à la désorganisation qui existe présentement. C'est dans un climat ouvert cependant que le Ministère de l'Education doit jouer ce rôle en soumettant le plan à la critique et en donnant à toutes les institutions une chance égale de participer à la réalisation selon sa formule propre et les particularités de ses ressources.

Dans cette perspective peut-on tirer de l'analyse des caractéristiques du personnel de direction des éléments pouvant servir de guide pour l'orientation des politiques de formation, de recrutement, de promotion, de recyclage et de perfectionnement de ces professionnels? En autant que le bas niveau de qualification académique est un indice de formation générale tronquée et que l'absence de qualifications strictement administratives va nuire de plus en plus aux possibilités de développement personnel des administrateurs en place et à leur capacité de découvrir et de régler les problèmes, il apparaît clairement que le perfectionnement doit contenir des dimensions propres à parfaire et mettre à jour la formation générale en même temps qu'elle doit apporter une formation théorique et technique en administration. Voilà cependant une tâche gigantesque qui exige une mise en oeuvre de toute l'imagination et la bonne volonté disponibles. Car en plus de la détermination à réaliser l'objectif il faut trouver les moyens de le réaliser sans exiger un montant de ressources qui empêchent de procéder rapidement.

Mais comment affronter des besoins si vastes dans l'état actuel des ressources disponibles pour cette tâche? On ne pourra surement pas relever ce défi avec les programmes couramment mis de l'avant par les universités qui se cantonnent au niveau d'une maîtrise destinée à un nombre infime d'étudiants. En termes d'impact social à courte échéance cette approche nous semble manquer de réalisme. Car la grande majorité du personnel de direction possède actuellement un diplôme qui ne lui permet pas l'admission au niveau de la maîtrise et souvent même pas au niveau du baccalauréat. Ces derniers ont besoin et ont droit à un programme de perfectionnement qui puisse rapidement les doter des outils conceptuels et techniques modernes de l'administration ainsi que d'attitudes propres à rehausser leurs possibilités d'apprentissage sur le tas, c'est à-dire de tirer le maximum d'enseignement des expériences vécues.

Notons ici la nécessité de mettre en oeuvre les divers potentiels qu'ils soient dans les universités ou ailleurs et de permettre toute la flexibilité possible dans les modes d'approche. En même temps que le milieu s'ouvre à des formules diverses il se présente d'une part des dangers d'atomisation et de laxisme dans les standards des unités de perfectionnement offerts. D'autre part beaucoup d'individus n'ayant pu compléter des études universitaires aspirent à un perfectionnement conduisant à ce diplôme convoité. Pour peu que les universités s'ouvrent à des formules nouvelles, on devrait voir les normes d'admission faire une large place aux formes diverses d'apprentissage et d'acquisition des connaissances et des compétences. L'attribution de crédits et de diplômes par équivalence devrait

être possible et même très répandue. Quant à l'auto-instruction, comment ne pas s'étonner que la société véhicule les nouvelles valeurs de "l'éducation continue" et ne puisse trouver le moyen de récompenser les autodidactes par des crédits? Pourquoi les lectures professionnelles personnelles vaudraient-elles moins que certaines lectures "écoutées" dans des conditions souvent impropres à l'apprentissage sinon celle de l'agressivité?

Il nous apparaît que le lecteur de ce rapport, tout surpris et inquiet qu'il puisse être à l'examen du niveau de qualification académique du personnel de direction et de l'absence de qualification en administration, devrait être encore plus angoissé par le souci de contribuer à la mise sur pied d'un vaste projet de perfectionnement des administrateurs scolaires. Car ces derniers sont pour la plupart victime d'un système qui n'a pas favoriser le développement maximum de leur potentiel intellectuel. Ils partagent d'ailleurs avec leurs collègues des administrations municipales et de la santé l'insigne honneur d'avoir traversé et de faire face encore aujourd'hui aux transformations les plus importantes de la société québécoise en essuyant le maximum de critiques.

ANNEXES

ANNEXE

AU

CHAPITRE PREMIER

PERSONNEL DE DIRECTION POSSEDANT "16 ANS ET PLUS" DE SCOLARITE DE 1965-66 A 1969-70

1.0 Variables individuelles

Tableau 1: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon le sexe de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Masculin	69.7 (1364)	72.2	74.6	77.8 (2361)	+8.1 +8.1	77.3 (3562)
Féminin	29.5 (577)	27.5	25.1	22.2 (673)	-7.3	22.5 (1038)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 2: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon l'état civil/état de vie de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Marié	41.6 (814)	45.5	51.8	57.1 (1733)	+16.5	61.1 (2817)
Célib.	10.3 (202)	10.2	11.4	11.8 (358)	+ 1.5	13.1 (602)
Religieux	46.7 (915)	43.6	36.0	30.7 (933)	-16.0	24.0 (1108)
Autres	1.4 (27)	0.7	0.8	0.4 (11)	- 1.0	1.8 (81)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 3: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon l'expérience de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
1 an	6.1 (120)	2.6	2.2	2.2 (68)	-3.9	1.0 (46)
2 - 5	8.2 (160)	10.0	9.4	9.1 (276)	+0.9	10.5 (486)
6 - 15	32.0 (626)	29.2	33.9	38.1 (1158)	+6.1	83.4 (3842)
16 - 35	47.3 (926)	51.5	48.9	45.2 (1373)	-2.1	-
36 ans +	6.0 (117)	6.6	5.6	5.3 (160)	-0.7	-
Total	0.4 (9)	0.4	-	-	-0.4	5.1 (234)

Tableau 4: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon l'âge de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	Δ	69-70
24 ans -	0.9 (16)	1.3	0.8	0.7 (21)	-0.1	1.9 (90)
25 - 29	7.5 (147)	8.4	10.7	10.9 (331)	+3.4	16.0 (737)
30 - 44	48.4 (947)	47.8	51.4	54.8 (1664)	+6.4	54.3 (2503)
45 - 59	38.1 (746)	38.2	33.4	30.4 (922)	-7.7	25.2 (1162)
60 ans +	5.2 (102)	4.4	3.8	3.2 (97)	-2.0	2.5 (116)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 5: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon le statut d'emploi de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66*	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Temps plein	-	94.0 (2116)	96.4	96.9 (2940)	+6.9	97.7 (4503)
Temps partiel	-	3.1 (70)	1.9	2.7 (81)	-0.4	1.4 (63)
Indét.	-	2.9 (65)	1.7	0.5 (14)	-2.4	0.9 (42)
Total	-	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)		100.0 (4608)

* Données non disponibles en 1965-66.

Tableau 6: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon la langue maternelle de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Française	80.1 (1569)	83.4	82.2	83.7 (2539)	+3.6	81.5 (3756)
Anglaise	17.0 (333)	14.7	15.4	14.3 (433)	-2.7	15.5 (715)
Autre	2.9 (56)	1.9	2.4	2.1 (63)	-0.8	3.0 (137)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 7: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon la citoyenneté de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Canadienne	90.2 (1767)	95.0	96.0	96.7 (2936)	+6.5	94.5 (4354)
Autres	9.8 (191)	5.0	4.0	3.3 (99)	-6.5	5.5 (254)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 8: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon le lieu de naissance de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Québec	79.7 (1561)	85.2	84.9	86.9 (2636)	+7.2	82.8 (3817)
Ailleurs au Canada	7.9 (155)	7.1	7.6	6.5 (198)	-1.4	7.4 (341)
A l'étranger	12.4 (242)	7.7	7.5	6.6 (201)	-5.8	9.8 (450)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 9: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon les catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Administrateur général	13.6 (267)	16.7	6.8	9.0 (274)	-4.6	8.1 (372)
Administrateur pédagogique	35.9 (704)	34.5	37.8	37.0 (1123)	+1.1	50.5 (2327)
Administrateur péri-scolaire	4.5 (69)	5.8	5.6	6.0 (182)	-1.5	4.0 (187)
Administrateur de soutien	0.6 (12)	0.5	0.4	0.4 (13)	+0.2	0.7 (31)
Principal	36.8 (721)	32.7	32.7	35.2 (1070)	-1.6	26.5 (1220)
Assistant-principal	8.4 (165)	9.6	12.1	12.3 (373)	+3.9	10.2 (471)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

2.0 Variables scolarité

Tableau 10: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon la nature des diplômes de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Péd.	-	-	0.03	-	-	0.02 (1)
Péd. + Acad.	94.6 (1852)	94.7	95.0	95.4 (2894)	+0.8	95.5 (4399)
Acad.	5.4 (106)	5.3	5.0	4.6 (141)	-0.8	4.5 (208)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

Tableau 11: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon les diplômes administratifs de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Oui	2.1 (41)	4.4	8.1	11.7 (354)	+9.6	13.9 (639)
Non	97.3 (1906)	94.5	91.2	87.4 (2653)	-9.9	85.1 (3921)
Indét.	0.6 (11)	1.1	0.6	0.9 (28)	+0.3	1.0 (48)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)	-	100.0 (4608)

3.0 Variables organisationnelles

Tableau 12: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon le secteur de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Public	68.3 (1337)	72.8	84.2 (2290)		+15.9	88.9 (4095)
Privé	31.6 (619)	27.0	15.7 (428)		-15.9	10.5 (485)
Indét.	0.1 (2)	0.2	0.1 (2)		-	0.6 (28)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)			100.0 (4608)

Tableau 13: Personnel de direction possédant "13 ans et plus" de scolarité selon les unités administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Mtl autres	37.8 (740)	39.3	39.1	39.5 (188)	+1.7	39.5 (1818)
CECM	17.9 (350)	17.0	17.9	17.3 (526)	-0.6	18.0 (828)
PSBGM	4.0 (78)	3.0	3.1	2.8 (85)	-1.2	3.6 (165)
Total Mtl	59.7 (1168)	59.3	60.1	59.6 (1810)	-0.1	61.0 (2811)
Qué. autres	12.4 (242)	12.9	11.[illegible]	12.7 (386)	+0.3	11.5 (530)
CECQ	1.3 (26)	1.4	1.6	1.7 (53)	+0.4	2.1 (96)
PSBGQ	0.1 (1)	0.04	0.03	0.1 (2)	-	0.1 (6)
Total Qué.	13.7 (269)	14.4	13.2	14.5 (441)	+0.8	13.7 (632)

Tableau 14: Personnel de direction possédant "16 ans et plus" de scolarité selon les régions administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
B. St-L. Gasp.	2.7 (52)	3.1	2.8	3.0 (92)	+0.3	2.5 (117)
Sag., L. St-J.,	4.6 (90)	4.1	4.8	4.3 (130)	-0.3	4.3 (198)
Québec	13.7 (269)	14.4	13.2	14.5 (441)	+0.8	13.7 (632)
Trois-Riv.	7.1 (139)	7.5	7.2	6.9 (209)	-0.2	6.5 (300)
C. de l'Est	4.8 (94)	4.5	4.2	4.2 (126)	-0.6	4.7 (215)
Montréal	59.7 (1168)	59.3	60.1	59.6 (1810)	-0.1	61.0 (2811)
Outaouais	3.2 (62)	3.0	3.5	4.0 (121)	+0.8	3.6 (165)
Nord-Ouest	1.9 (37)	2.7	2.8	2.5 (76)	+0.5	2.4 (112)
C.N. - N.Q.	1.7 (33)	1.4	1.5	1.0 (30)	-0.7	1.3 (58)
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)		100.0 (4608)

PERSONNEL DE DIRECTION POSSEDANT "14-15 ANS" DE SCOLARITE DE 1965-66 A 1969-70

1.0 Variables individuelles

Tableau 15: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon le sexe de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Masculin	63.4 (910)	61.4	61.9	61.6 (1203)	-1.8	63.4 (1581)
Féminin	36.0 (517)	38.2	37.6	38.4 (749)	+2.4	36.4 (749)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

Tableau 16: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon l'état civil/état de vie de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Marié	45.5 (654)	46.2	49.5	53.0 (1034)	+7.5	57.0 (1421)
Célib.	14.3 (205)	14.0	15.1	14.7 (287)	+0.4	16.7 (417)
Religieux	38.9 (558)	38.5	34.1	31.1 (608)	-7.8	23.9 (597)
Autres	1.3 (19)	1.3	1.3	1.2 (23)	-0.1	2.4 (59)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

Tableau 17: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon l'expérience de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	Δ	69-70
1 an	3.6 (52)	2.8	1.3	1.4 (28)	-2.2	1.5
2 - 5	6.8 (98)	9.0	8.5	9.4 (184)	+2.6	11.7
6 - 15	26.5 (380)	22.1	24.8	27.3 (534)	+0.8	81.7
16 - 35	54.9 (789)	57.9	57.9	54.9 (1071)	-	-
36 ans +	7.9 (113)	8.1	7.4	6.9 (135)	-1.0	
Total	100.0 (1958)	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)		100.0 (4608)

Tableau 18: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon l'âge de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
24 ans -	1.9 (28)	2.7	2.3	2.1 (41)	+0.2	4.3 (107)
25 - 29	7.9 (113)	8.1	9.1	12.0 (235)	+4.1	17.9 (447)
30 - 44	44.7 (652)	45.2	45.7	45.7 (892)	+1.0	42.5 (1059)
45 - 59	40.9 (587)	40.1	39.0	36.8 (718)	-4.1	31.9 (795)
60 ans +	4.6 (66)	3.8	3.9	3.4 (66)	-1.2	3.4 (86)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

Tableau 19: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon le statut d'emploi de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Temps plein	-	94.6 (1568)	97.0	97.4 (1901)	+2.8	97.8 (2440)
Temps partiel	-	2.9 (48)	1.6	2.4 (47)	-0.5	1.2 (31)
Indét.	-	2.5 (41)	1.4	0.2 (40)	-2.3	0.9 (23)
Total	-	100.0 (2251)	100.0 (2720)	100.0 (3035)		100.0 (4608)

Tableau 20: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon la langue maternelle de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Française	78.6 (1129)	81.2	81.4	82.5 (1611)	+3.9	78.5 (1959)
Anglaise	19.4 (279)	17.3	16.8	16.1 (315)	-3.3	19.8 (494)
Autre	1.9 (28)	1.5	1.8	1.3 (26)	-0.6	1.6 (41)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

Tableau 21: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon la citoyenneté de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Canadienne	89.4 (1284)	95.1	96.5	97.4 (1902)	+8.0	96.0 (2393)
Autres	10.6 (152)	4.9	3.5	2.6 (50)	-8.0	4.0 (101)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

Tableau 22: Personnel de direction "14-15 ans" de scolarité selon le lieu de naissance de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Québec	81.7 (1173)	88.1	88.0	89.2 (1741)	+7.5	86.0 (2144)
Ailleurs au Canada	5.8 (84)	5.1	5.9	6.0 (117)	+0.2	7.0 (175)
A l'étranger	12.5 (179)	6.8	6.2	4.8 (94)	-7.7	7.0 (175)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

Tableau 23: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon les catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Administrateur général	10.2 (147)	11.2	4.7	6.2 (121)	-4.0	5.3 (132)
Administrateur pédagogique	23.7 (340)	24.5	26.0	27.6 (539)	+3.9	43.7 (1090)
Administrateur péri-scolaire	2.1 (30)	2.9	2.3	1.7 (33)	-0.4	2.2 (54)
Administrateur de soutien	0.2 (3)	0.2	0.4	0.5 (10)	+0.3	0.7 (18)
Principal	51.6 (714)	49.8	53.7	49.9 (976)	-1.7	36.3 (905)
Assistant-principal	12.2 (175)	11.4	12.9	14.0 (274)	+1.8	11.5 (288)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)	-	100.0 (2494)

2.0 Variables scolarité

Tableau 24: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon la nature des diplômes de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Péd.	23.3 (334)	17.0	16.4	14.4 (281)	-8.9	6.3 (157)
Péd. + Acad.	69.7 (1001)	75.1	77.1	78.7 (1537)	+9.0	86.2 (2150)
Acad.	7.0 (101)	8.0	6.4	6.9 (134)	-0.1	7.5 (187)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)	-	100.0 (2494)

Tableau 25: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon les diplômes administratifs de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Oui	4.0 (58)	9.7	11.2	12.6 (246)	+8.6	13.2 (329)
Non	94.8 (1362)	89.4	88.0	85.5 (1669)	-9.3	85.2 (2124)
Inconnu	1.1 (16)	0.9	0.8	1.9 (37)	+0.8	1.6 (41)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)	-	100.0 (2494)

3.0 Variables organisationnelles

Tableau 26: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon le secteur de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Public	80.2 (1152)	83.0	88.5 (1660)		+8.3	91.1 (2271)
Privé	19.6 (282)	16.9	11.5 (216)		-8.1	8.7 (218)
Autres	0.1 (2)	-	-		-	0.2 (5)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)			100.0 (2494)

Tableau 27: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon les unités administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Mtl autres	34.3 (492)	34.5	34.9	35.1 (685)	+0.8	34.4 (858)
CECM	12.0 (172)	10.7	10.8	10.1 (197)	-1.9	11.3 (282)
PSBGM	7.0 (100)	6.0	5.4	4.9 (96)	-2.1	6.0 (149)
Mtl total	34.3 (492)	34.5	34.9	35.1 (685)	+0.8	34.4 (858)
Qué. autres	11.2 (161)	13.7	13.9	14.1 (276)	+2.9	13.4 (333)
CECQ	2.2 (31)	2.0	1.7	1.7 (34)	-0.5	2.0 (51)
PSBGQ	0.2 (3)	0.2	0.1	0.1 (2)	-0.1	0.1 (3)
Qué. total	11.2 (161)	13.7	13.9	14.1 (276)	+2.9	13.4 (333)

Tableau 28: Personnel de direction possédant "14-15 ans" de scolarité selon les régions administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
B. St-L., Gasp.	3.6 (52)	3.9	4.2	4.3 (84)	+0.7	4.7 (116)
Sag., Lac St-J.	7.1 (102)	8.0	7.1	6.5 (127)	-0.6	6.5 (161)
Québec	13.6 (195)	15.9	15.7	16.0 (312)	+2.4	15.5 (387)
Trois-Riv.	9.7 (140)	9.8	8.6	9.0 (175)	-0.7	7.5 (186)
C. de l'Est	4.7 (68)	3.9	4.4	4.3 (84)	-0.4	4.2 (105)
Montréal	53.2 (764)	51.3	51.1	50.1 (978)	-3.1	51.7 (1289)
Outaouais	3.5 (50)	2.9	3.9	4.3 (84)	+0.8	4.6 (114)
Nord-Ouest	2.2 (31)	2.5	2.9	3.3 (65)	+1.1	3.1 (77)
C.N. - N.Q.	1.3 (19)	1.7	2.2	2.2 (43)	+0.9	2.4 (59)
Total	100.0 (1436)	100.0 (1657)	100.0 (1876)	100.0 (1952)		100.0 (2494)

PERSONNEL DE DIRECTION POSSEDANT "13 ANS ET MOINS" DE SCOLARITE DE 1965-66 A 1969-70

1.0 Variables individuelles

Tableau 29: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon le sexe de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Masculin	30.0 (676)	34.6	37.5	39.5 (846)	+9.5	43.8 (1108)
Féminin	69.4 (1565)	65.0	62.1	60.5 (1296)	-8.9	56.0 (1417)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 30: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon l'état civil/état de vie de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Marié	30.6 (690)	34.7	42.7	48.2 (1035)	+17.6	56.3 (1426)
Célib.	14.1 (319)	15.7	17.5	17.6 (377)	+ 3.5	18.4 (465)
Religieux	52.6 (1187)	47.2	37.2	32.2 (689)	-20.4	22.4 (567)
Autres	2.7 (60)	2.3	2.6	2.0 (43)	-0.7	2.9 (74)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 31: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon l'expérience de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
1 an	2.8 (64)	1.9	2.1	2.0 (43)	-2.1	0.7
2 - 5	3.6 (81)	4.5	5.4	6.7 (143)	+3.4	7.0
6 - 15	21.2 (478)	21.9	26.7	27.8 (595)	+63.9	85.1
16 - 35	52.2 (1178)	50.8	49.0	50.3 (1078)	-52.2	-
36 ans +	19.8 (447)	20.2	16.7	13.2 (283)	-19.8	-
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 32: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon l'âge de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
21 ans -	0.2 (4)	0.8	0.04	0.1 (2)	-0.1	0.2 (5)
25 - 29	5.1 (115)	7.2	9.2	10.2 (219)	+5.1	12.2 (310)
30 - 44	29.4 (663)	29.3	34.3	38.0 (814)	+8.6	40.2 (1018)
45 - 59	49.3 (1113)	48.2	43.6	40.4 (866)	-8.9	36.9 (935)
60 ans +	13.7 (310)	11.9	10.6	9.1 (195)	-4.6	7.3 (184)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 33: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon le statut d'emploi de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Temps plein	-	95.2 (1964)	95.7	96.5 (2066)	+1.3	95.9 (2429)
Temps partiel	-	2.5 (52)	2.5	3.1 (66)	+0.6	2.8 (71)
Indét.	-	2.3 (48)	1.8	0.5 (10)	-1.8	1.2 (30)
Total	-	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 34: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon la langue maternelle de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Française	95.3 (2150)	96.6	95.6	96.0 (2057)	+0.7	90.4 (2289)
Anglaise	3.3 (74)	2.9	3.7	3.6 (78)	+0.3	8.5 (214)
Autre	1.4 (32)	0.5	0.6	0.3 (7)	-1.1	.1 (29)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 35: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon la citoyenneté de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Canadienne	48.0 (2024)	89.7	96.2	97.7 (2113)	+8.9	98.6 (2459)
Autre	10.3 (232)	3.8	2.3	1.4 (29)	-8.9	2.9 (73)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)		100.0 (2532)

Tableau 36: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon le lieu de naissance de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Québec	87.2 (1967)	93.6	93.9	94.9 (2033)	+7.7	90.7 (2297)
Ailleurs au Canada	2.9 (66)	2.8	3.1	3.2 (69)	+0.3	4.1 (103)
A l'étranger	9.9 (223)	3.6	2.9	1.9 (4)	-8.0	5.2 (132)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 37: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon les catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Administrateur général	10.2 (231)	14.6	5.5	7.0 (150)	-3.2	8.2 (208)
Administrateur pédagogique	16.1 (363)	17.3	21.4	22.8 (488)	+6.7	35.2 (891)
Administrateur péri-scolaire	0.04 (1)	0.3	0.3	0.3 (1)	+0.3	0.6 (15)
Administrateur de soutien	1.1 (26)	1.1	1.3	1.3 (29)	+0.2	2.7 (68)
Principal	62.4 (1407)	56.6	59.3	54.5 (1167)	-7.9	41.6 (1054)
Assistant-principal	10.1 (228)	10.1	12.2	14.1 (302)	+4.0	11.6 (294)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

2.0 Variables "scolarité"

Tableau 38: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon la nature du diplôme de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Péd.	75.9 (1712)	67.2	63.7	61.4 (1315)	-14.5	25.3 (641)
Péd. + Acad.	16.8 (380)	26.6	30.4	31.0 (663)	+14.2	66.2 (1676)
Acad.	7.3 (164)	6.2	5.9	7.7 (164)	+ 0.4	8.5 (215)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

Tableau 39: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon les diplômes administratifs de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Oui	4.1 (92)	7.5	13.7	17.7 (380)	+13.6	20.9 (529)
Non	95.1 (2145)	91.8	85.6	77.9 (1668)	-17.2	76.2 (1930)
Inconnu	0.8 (19)	0.8	0.7	4.4 (94)	- 3.6	2.9 (73)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)		100.0 (2532)

3.0 Variables organisationnelles

Tableau 40: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scola.ité selon le secteur 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Public	88.8 (2002)	89.7	92.9 (2024)		+4.1	91.5 (2317)
Privé	11.1 (251)	10.1	6.9 (150)		-4.2	7.9 (199)
Autres	0.1 (2)	0.2	0.2 (3)		+0.1	0.6 (16)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)		-	100.0 (2532)

Tableau 41: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon les unités administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
Mtl autres	34.0 (768)	33.6	34.8	35.5 (760)	+1.5	35.7 (903)
CECM	4.7 (105)	4.2	4.7	4.9 (104)	+0.2	5.8 (148)
PSBGM	0.7 (16)	0.3	0.1	0.1 (3)	+0.6	1.2 (31)
Mtl total	39.4 (889)	38.1	39.7	40.5 (867)	-3.1	42.7 (1082)
Qué. autres	20.6 (465)	21.4	18.1	18.0 (386)	+2.6	16.5 (419)
CECQ	2.1 (48)	2.0	1.8	1.7 (36)	-0.4	2.1 (52)
PSBGQ	0.04 (1)	-	-	0.04 (1)	-	0.1 (2)
Qué. total	22.8 (514)	23.4	20.0	19.7 (423)	+2.4	18.7 (473)

Tableau 42: Personnel de direction possédant "13 ans et moins" de scolarité selon les régions administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	69-70
B. St-L., Gasp.	6.5 (146)	7.7	7.3	7.4 (159)	+0.8	6.8 (171)
Sag., L. St-J.,	7.9 (178)	7.2	9.0	8.5 (182)	+1.1	8.2 (207)
Québec	22.8 (514)	23.4	26.0	19.7 (423)	-3.1	18.7 (473)
Trois-Riv.	9.5 (214)	9.7	9.1	8.9 (191)	-0.6	8.1 (205)
C. de l'Est	3.2 (73)	3.2	3.5	3.3 (70)	+0.1	3.9 (98)
Montréal	39.4 (889)	38.1	39.7	40.5 (867)	+1.1	42.7 (1082)
Outaouais	4.4 (100)	4.7	5.0	5.4 (115)	+1.0	5.5 (139)
Nord-Ouest	3.9 (87)	3.4	4.5	4.5 (97)	+0.6	4.4 (112)
C.N. - N.Q.	2.0 (46)	2.6	2.0	1.8 (38)	-0.2	1.8 (45)
Total	100.0 (2256)	100.0 (2064)	100.0 (2179)	100.0 (2142)	-	100.0 (2532)

ANNEXE

AU

CHAPITRE DEUXIEME

PERSONNEL DE DIRECTION POSSEDANT DES DIPLOMES ADMINISTRATIFS DE 1965-66 A 1969-70

1.0 Variables individuelles

Tableau 43: Diplômes administratifs du personnel de direction selon le sexe de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Masculin	52.3 (101)	57.2	56.1	58.2 (589)	+5.9	+483.2	62.0 (940)
Féminin	47.2 (91)	42.5	43.5	41.8 (423)	-5.4	+342.8	37.9 (575)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 44: Diplômes administratifs du personnel de direction selon l'état civil/état de vie de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Marié	59.6 (115)	57.0	57.5	59.5 (602)	-0.1	+423.5	61.0 (926)
Célib.	15.0 (29)	13.5	13.2	13.4 (136)	-1.6	+369.0	13.4 (204)
Religieux	22.8 (44)	27.8	27.4	25.9 (262)	+3.1	+493.2	23.1 (350)
Autres	2.6 (5)	1.7	1.9	1.2 (12)	-1.4	+140.0	2.4 (37)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 45: Diplômes administratifs du personnel de direction selon l'âge de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
20 - 24	0.5 (1)	0.5	0.4	0.3 (3)	-0.2	+ 200.0	0.7 (11)
25 - 29	3.1 (6)	4.0	5.1	6.7 (68)	+3.6	+1033.3	9.8 (149)
30 - 44	43.5 (84)	40.9	44.9	46.5 (471)	+3.0	+460.7	44.9 (681)
45 - 59	47.2 (91)	49.6	44.6	41.4 (419)	-5.8	+360.4	38.9 (590)
60 ans +	5.7 (11)	4.8	5.1	5.0 (51)	-0.7	+333.3	5.5 (84)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 46 Diplômes administratifs du personnel de direction selon l'expérience de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
1 an	1.6 (3)	1.9	0.9	0.9 (9)	-0.7	+200.0	1.0 (15)
2 - 5	3.6 (7)	3.6	4.3	4.6 (47)	+1.0	+571.4	5.6 (85)
6 - 15	22.8 (44)	17.8	21.4	25.5 (258)	+2.7	+486.4	26.2 (397)
16 - 35	62.7 (121)	65.8	63.7	59.6 (603)	-3.1	+398.3	51.1 (775)
36 ans +	9.3 (18)	10.7	9.7	9.4 (95)	+0.1	+427.8	7.8 (119)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)	-	+424.3	100.0 (1517)

Tableau 47: Diplômes administratifs du personnel de direction selon le statut d'emploi de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70.

	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Temps plein	97.9 (412)	98.3	98.5 (997)	+0.6	+142.0	98.8 (1495)
Temps partiel	1.4 (6)	0.8	1.3 (13)	-0.1	+116.6	0.9 (14)
Total	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+423.4	100.0 (1517)

Tableau 48: Personnel de direction aynnt ou non un diplôme administratif selon le statut d'emploi à temps partiel de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70.

	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Oui	3.5 (224)	2.6	3.5 (268)		19.6 +19.6	1.9 (189)
Non	1.4 (6)	0.8	1.3 (13)	-0.1	+116.6	0.9 (14)

Tableau 49: Diplômes administratifs du personnel de direction selon la citoyenneté de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Canadienne	90.2 (174)	95.0	96.8	98.4 (996)	+8.2	+472.4	97.6 (1480)
Autre	9.8 (19)	5.0	3.2	1.6 (16)	-8.2	- 15.7	2.4 (37)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 50: Diplômes administratifs du personnel de direction selon le lieu de naissance de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Québec	83.9 (162)	88.1	91.5	94.2 (953)	+10.3	+488.3	92.3 (1400)
Ailleurs au Canada	4.7 (9)	4.3	3.6	3.0 (30)	-1.7	+233.3	3.6 (55)
A l'étranger	11.4 (22)	7.6	4.9	2.9 (29)	-8.5	+ 31.8	4.1 (62)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 51: Diplômes administratifs du personnel de direction selon la langue maternelle de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Française	93.3 (180)	94.1	93.3	95.4 (960)	+2.1	+436.7	92.9 (1409)
Anglaise	4.7 (9)	5.0	4.9	4.0 (40)	-0.7	+344.9	6.3 (95)
Autres	2.1 (4)	0.9	1.7	0.6 (6)	-1.5	+ 50.0	0.8 (13)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 52: Diplômes administratifs du personnel de direction selon les catégories de personnel de direction de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Administrateur général	8.8 (17)	7.1	3.7	4.9 (50)	+3.9	+194.1	7.4 (113)
Administrateur pédagogique	11.9 (23)	14.5	16.4	18.2 (184)	+6.3	+700.0	24.7 (375)
Administrateur péri-scolaire	0.5 (1)	0.9	0.9	0.7 (7)	+0.2	+600.0	0.8 (13)
Administrateur de soutien	0	0.2	0.1	0.4 (4)	+0.4	-	1.5 (23)
Principal	74.6 (144)	71.7	71.7	67.1 (679)	-7.5	+371.5	55.8 (847)
Assistant-principal	4.1 (8)	5.5	7.1	8.7 (88)	+4.6	+1000.0	9.6 (146)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)	-	+424.3	100.0 (1517)

2.0 Variables "scolarité"

Tableau 53: Diplômes administratifs du personnel de direction selon le diplôme le plus élevé de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
16 ans +	21.2 (41)	23.5	29.5	35.0 (354)	+13.8	+763.4	42.1 (639)
14 - 15	30.1 (58)	38.2	28.0	24.3 (246)	- 5.8	+324.1	21.7 (329)
13 ans -	47.7 (92)	36.6	39.9	37.5 (380)	-10.2	+313.0	34.9 (529)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)	-	+423.4	100.0 (1517)

Tableau 54: Diplômes administratifs du personnel de direction selon la nature des diplômes de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Péd.	47.7 (92)	31.8	29.4	26.3 (266)	+21.4	+189.1	24.2 (367)
Péd. + Acad.	50.8 (98)	67.2	69.0	72.2 (731)	+21.4	+645.9	74.2 (1126)
Acad.	1.6 (3)	1.0	1.6	1.5 (15)	+ 0.1	+400.0	1.6 (24)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)	-	+423.4	100.0 (1517)

3.0 Variables organisationnelles

Tableau 55: Diplômes administratifs du personnel de direction selon le secteur de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Public	89.1 (172)	91.2	92.9	95.1 (962)	+6.0	+459.3	96.0 (1456)
Privé	10.9 (21)	8.6	7.1	4.8 (49)	-6.1	+133.3	3.8 (58)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+424.3	100.0 (1517)

Tableau 56: Diplômes administratifs du personnel de direction pour les régions de Montréal et Québec de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Mtl autres	35.8 (69)	36.3	37.5	37.2 (372)	+1.4	+439.1	37.0 (561)
CECM	3.6 (7)	3.1	6.8	8.1 (82)	+4.5	+1071.4	10.1 (153)
PSBGM	0.5 (1)	0.5	0.5	0.4 (4)	-0.1	+300.0	0.8 (12)
Mtl total	39.9 (77)	39.9	44.9	45.7	+5.8	+500.0	47.9 (726)
Qué. autres	12.4 (24)	15.2	15.6	16.2 (164)	+3.8	+583.3	14.3 (217)
CECQ	2.1 (4)	2.1	1.3	1.3 (13)	-0.8	+225.0	1.3 (20)
PSBGQ	-	-	-	-	-	-	0.1 (1)
Qué. total	14.5 (28)	17.3	17.0	17.5 (177)	+3.0	+532.1	15.7 (238)

Tableau 57: Diplômes administratifs du personnel de direction selon la région administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66*	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
B. St-L., Gasp.	7.3 (14)	4.3	4.3	4.6 (47)	-2.7	+235.7	4.8 (73)
Sag., L. St-J.	12.4 (24)	13.8	9.5	8.2 (83)	-4.2	+245.8	7.2 (110)
Québec	14.5 (28)	17.3	17.0	17.5 (177)	+3.0	+532.1	15.7 (238)
Trois-Riv.	10.9 (21)	10.0	9.7	10.5 (106)	-0.4	+404.8	9.4 (142)
C. de l'Est	3.1 (6)	4.3	3.9	3.6 (36)	+0.5	+500.0	4.6 (70)
Mtl	39.9 (77)	39.9	44.9	45.7 (462)	+5.8	+500.0	47.8 (726)
Outaouais	6.7 (13)	5.0	5.1	4.9 (50)	-1.8	+284.6	5.2 (79)
Nord-Ouest	4.7 (9)	4.5	4.4	3.9 (39)	-0.8	+333.3	3.9 (60)
C.N. - N.Q.	0	1.0	1.3	1.2 (12)	+1.2	-	1.2 (19)
Total	100.0 (193)	100.0 (421)	100.0 (749)	100.0 (1012)		+423.4	100.0 (1517)

* La différence pour obtenir 100% est due aux indéterminés de la variable régions administratives. La proportion de ces indéterminés est de 0.5%.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

ANNEXE

AU

CHAPITRE TROISIEME

Tableau 58: Les administrateurs généraux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
C. de l'Est	11.1 (22)	22.4	13.7	14.0 (44)	+2.9	+51.3	14.0 (60)
Qué. autres	18.5 (172)	21.0	9.0	12.5 (143)	-6.0	-16.8	10.7 (143)
Outaouais	8.5 (19)	16.3	7.6	12.0 (41)	+3.5	+114.3	7.5* (32)
C.N. - N.Q.	11.6 (12)	18.5	9.5	10.9 (13)	-0.7	+ 8.6	6.6 (11)
Mtl autres	16.7 (371)	20.1	8.4	10.2 (296)	-6.5	-20.4	9.2 (331)
Nord-Ouest	5.5 (9)	14.1	9.2	9.8 (26)	+4.3	+186.8	7.9 (25)
Trois-Riv.	15.0 (79)	16.9	7.7	9.6 (58)	-5.4	-27.0	8.6 (62)
B. St-L., Gasp.	13.3 (35)	18.0	7.4	9.1 (33)	-4.2	- 5.7	6.5 (27)
Sag., L. St-J.	8.3 (33)	14.9	4.5	8.5 (40)	+0.2	+21.9	5.2* (30)
CECM	2.0 (13)	5.1	3.7	5.9 (50)	+3.9	+294.3	5.3 (68)
CECQ	1.9 (2)	2.7	4.3	4.6 (6)	+2.7	+191.9	5.9 (12)
PSBGM	0.5 (1)	0	2.1	2.2 (4)	+1.7	+311.0	2.3 (8)
PSBGQ	0.0 (0)	0	0	0.0 (0)	0.0	-	9.1* (1)
Total prov.	12.9 (783)	16.9 (1090)	7.6 (556)	9.8 (754)	-3.1	- 3.7	8.2 (810)
E. abs. m.	4.8	4.3	2.0	2.0			2.0
E. proc. m.	37.6	25.2	26.7	20.3			24.4

Tableau 59: Les administrateurs des services péri-scolaire par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Sag. L. St-J.	2.8 (11)	3.5	3.1	4.5 (21)	+1.7	+91.2	2.2*
Qué. autres	2.4 (22)	2.9	3.0	3.7 (42)	+1.3	+89.9	2.7* (36)
Trois-Riv.	1.9 (10)	3.3	2.8	3.5 (21)	+1.6	+110.0	4.4* (32)
CECQ	3.7 (4)	5.5	5.2	3.1 (4)	-0.6	+ 1.0	2.0 (4)
B. St-L., Gasp.	2.3 (6)	2.0	3.9	3.0 (11)	+0.7	+79.9	2.4 (10)
Mtl autres	1.9 (43)	2.8	2.5	2.9 (85)	+1.0	+98.9	2.8 (102)
CECM	2.8 (18)	3.2	2.6	2.7 (23)	-0.1	+28.9	1.6* (21)
Nord-Ouest	1.2 (2)	3.6	3.6	2.6 (7)	+1.4	+248.8	4.1* (13)
C.N. - N.Q.	2.9 (3)	6.7	6.6	2.5 (3)	-0.4	0.0	3.6* (6)
Outaouais	1.8 (4)	2.5	2.4	2.3 (8)	+0.5	+93.9	1.6 (7)
C. de l'Est	3.1 (8)	3.1	3.9	2.2 (7)	-0.9	-14.9	2.1* (9)
PSBGM	0.5 (1)	0.6	3.7	1.1 (2)	+0.6	+105.5	2.3 (8)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
Total prov.	2.2 (133)	3.0 (193)	3.0 (217)	3.0 (234)	+0.8	+75.9	2.6 (261)
E. abs. m.	0.6	0.9	0.9	0.5			0.8
E. proc. m.	27.7	29.6	31.1	17.1			28.8

Tableau 60: Les administrateurs des services de soutien par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
B. St-L., Gasp.	1.1 (3)	1.0	0.9	2.8 (10)	+1.7	+250.7	3.8 (16)
Nord-Ouest	0.6 (1)	4.2	2.8	2.6 (7)	+2.0	+597.6	2.8 (9)
CECM	1.7 (11)	1.4	1.6	2.5 (21)	+0.8	+ 96.5	2.3 (30)
C. de l'Est	0.4 (1)	0.0	0.6	2.2 (7)	+1.8	+559.6	0.9* (4)
Trois-Riv.	0.7 (4)	1.4	0.8	1.2 (7)	+0.5	+ 95.5	1.9 (14)
Outaouais	0.4 (1)	0.0	1.4	1.2 (4)	+0.8	+355.4	1.4 (6)
Mtl autres	1.0 (22)	0.8	1.2	0.8 (24)	-0.2	+ 4.2	0.7 (26)
CECQ	0.9 (1)	0.9	0.0	0.8 (1)	-0.1	+ 7.2	2.0 (4)
Sag., L. St-J.	0.7 (3)	0.7	1.4	0.8 (4)	+0.1	+ 36.0	1.2 (7)
Qué. autres	0.4 (4)	0.8	0.5	0.7 (8)	+0.3	+115.6	1.7 (23)
PSBGM	1.0 (2)	1.1	1.1	0.0 (0)	-0.1	-100.0	0.3 (1)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0
C.N. - N.Q.	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
Total prov.	0.9 (53)	1.0 (62)	1.1 (80)	1.2 (93)	+0.3	+75.5	1.4 (140)
E. abs. m.	0.4	0.7	0.6	0.7			0.8
E. proc. m.	43.1	73.1	55.2	62.0			58.2

Tableau 61: Personnel de direction de sexe féminin de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
C.N. - N.Q.	55.3 (57)	51.3	40.4	43.7 ([illegible])	-11.6	+ 8.8	40.1 (67)
Nord-Ouest	58.5 (96)	48.4	44.8	42.8 (113)	-15.7	+17.2	37.2 (118)
B. St-L., Gasp.	64.5 (169)	57.0	48.2	42.6 (154)	-21.9	- 8.9	39.7 (165)
Qué. autres	54.1 (502)	51.2	45.4	42.2 (482)	-11.9	- 3.8	37.6 (505)
Sag., L. St-J.,	49.6 (196)	42.1	41.0	41.5 (195)	- 8.1	0.0	34.5* (200)
Trois-Riv.	47.9 (253)	43.9	42.5	41.4 (249)	- 6.5	- 1.2	36.8* (266)
C. de l'Est	46.4 (121)	45.2	42.8	38.6 (121)	- 7.8	0.0	36.0 (154)
CECM	41.7 (264)	37.3	39.6	36.4 (308)	- 5.3	+18.6	33.7 (430)
CECQ	46.7 (50)	44.9	42.6	36.4 (47)	-10.3	- 4.0	37.4* (76)
Outaouais	44.2 (99)	41.0	37.4	33.8 (115)	-10.4	+16.2	[illegible] (140)
Mtl autres	41.3 (916)	38.0	35.3	33.6 (972)	- 7.7	+ 6.3	32.4 (1195)
PSBGM	31.5 (62)	29.3	27.8	28.3 (52)	- 3.2	-16.1	36.9* (128)
PSBGQ	40.0 (2)	25.0	0.0	0.0 (0)	-40.0	-100.0	18.2 (2)
Total prov.	46.1 (2797)	42.6	39.5	37.3 (2860)	- 8.8	+ 2.5	34.7 (3446)
E. abs. m.	5.9	5.0	3.4	3.7			2.4
E. proc. m.	12.7	11.7	8.5	10.1			6.8

Tableau 62: Personnel de direction marié par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGQ	80.0 (4)	75.0	100.0	100.0 (5)	+2.0	-25.0	63.6* (7)
PSBGM	73.6 (145)	71.3	72.2	74.4 (137)	+0.8	- 5.5	69.4 (241)
Outaouais	46.9 (105)	52.7	58.1	65.0 (221)	+18.1	+110.4	69.0 (294)
Mtl autres	44.6 (991)	48.7	55.5	59.9 (1731)	+15.3	+ 75.0	62.6 (2310)
C.N. - N.Q.	34.9 (36)	37.0	51.5	48.7 (58)	+13.8	+ 61.2	55.1 (92)
CECM	50.5 (320)	54.5	54.3	58.5 (495)	+ 8.0	+ 54.8	63.5 (810)
Nord-Ouest	39.6 (65)	41.1	56.8	56.8 (150)	+17.2	+130.9	61.8 (196)
CECQ	34.6 (37)	37.6	43.5	51.9 (67)	+17.3	+ 80.8	56.1 (114)
Sag., L. St-J.	32.9 (130)	39.8	46.6	51.1 (240)	+18.2	+ 84.8	57.3 (332)
C. de l'Est	29.9 (78)	37.1	39 9	49.8 (156)	+19.9	+ 99.7	52.6* (225)
B. St-L., Gasp.	18.3 (48)	29.8	38.1	46.0 (166)	+27.7	+246.4	51.2 (213)
Trois-Riv.	25.7 (136)	33.2	37.3	45.5 (274)	+19.8	+101.9	50.2 (363)
Qué. autres	25.2 (234)	31.7	38.6	42.8 (489)	+17.2	+109.2	49.7 (667)
Total prov.	38.8 (2357)	43.4	49.4	54.6 (4189)	+15.8	+ 77.7	59.1 (5864)
E. abs. m.	8.7	7.8	6.8	6.2			5.6
E. proc. m.	22.6	18.0	13.8	11.4			9.5

Tableau 63: Personnel de direction laic-célibataire par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
CECM	24.3 (154)	21.8	25.1	25.1 (212)	+0.8	+38.0	23.1 (295)
PSBGM	24.9 (49)	25.3	25.1	23.4 (43)	-1.5	-12.2	28.5 (99)
Sag., L. St-J.	14.4 (57)	13.3	15.5	17.9 (84)	+3.5	+47.9	17.4 (101)
CECO	14.9 (16)	14.7	12.2	17.8 (23)	+2.9	+44.0	23.6* (48)
B. St-L., Gasp.	10.3 (27)	11.1	12.2	12.7 (46)	+2.4	+69.9	16.1 (67)
C.N. - N.O.	10.7 (11)	16.0	16.9	11.8 (14)	+1.1	+27.4	12.0 (20)
Mtl autres	12.6 (280)	12.7	13.7	13.5 (391)	+0.9	+39.6	14.6 (540)
Qué. autres	8.1 (85)	10.3	9.9	11.3 (129)	+3.2	+71.9	11.3 (152)
Nord-Ouest	7.3 (12)	9.9	14.0	11.0 (29)	+3.7	+142.6	11.0* (35)
Trois-Riv.	8.1 (43)	9.5	10.4	10.3 (62)	+2.2	+ 45.0	11.5 (83)
Outaouais	8.9 (20)	11.7	12.0	10.0 (34)	+1.1	+ 70.5	10.6 (45)
C. de l'Est	6.1 (16)	7.3	8.5	7.7 (24)	+1.6	+ 51.4	9.1 (39)
PSBGQ	20.0 (1)	25.0	0.0	0.0 (0)	-20.0	-100.0	18.2* (2)
Total prov.	12.6 (763)	13.0	14.2	14.2 (1091)	+1.6	+ 43.0	15.4 (1526)
E. abs. m.	4.1	2.9	3.3	4.0			4.2
E. proc. m.	32.1	22.6	22.9	27.9			27.3

Tableau 64: Personnel de direction religieux par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Qué. autres	64.5	57.3	50.4	45.3	-19.2		36.3
	(598)			(517)		-13.5	(487)
Trois-Riv.	64.2	56.2	51.5	43.5	-20.7		36.4
	(339)			(262)		-22.7	(263)
C. de l'Est	62.4	53.7	48.4	41.2	-21.2		35.0
	(163)			(129)		-20.8	(150)
B. St-L., Gasp.	68.3	57.0	47.6	40.7	-27.6		30.5*
	(179)			(147)		-18.0	(127)
C.N. - N.O.	49.5	46.2	30.9	37.0	-12.5		31.7
	(51)			(44)		-13.6	(53)
Nord-Ouest	50.6	46.9	34.0	31.4	-19.2		26.5
	(83)			(83)		0.0	(84)
Sag., L. St-J	49.9	45.1	35.9	29.8	-20.1		23.0
	(197)			(140)		-28.9	(133)
CECQ	48.6	45.9	41.7	28.7	-19.9		16.7
	(52)			(37)		-28.8	(34)
Mtl autres	40.0	35.8	28.7	25.0	-15.0		20.0
	(888)			(723)		-18.6	(736)
Outaouais	41.5	33.9	27.8	22.6	-18.9		18.1
	(93)			(77)		-17.3	(77)
CECM	23.4	22.8	19.2	14.9	- 8.5		12.0
	(148)			(126)		-14.9	(153)
PSBGM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
	(0)			(0)		0.0	(0)
PSBGQ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
	(0)			(0)		0.0	(0)
Total prov.	46.2	41.7	34.5	29.8	-16.4		23.1
	(2001)			(2285)		-18.4	(2297)
E. abs. m.	11.0	9.8	9.1	8.0			7.6
E. proc. m.	23.8	23.5	26.5	26.9			32.7

Tableau 65: Personnel de direction d'état civil/état de vie "autre", par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
C.N. - N.Q.	4.8 (5)	0.8	0.7	2.5 (3)	-2.3	-39.8	1.2* (2)
Outaouais	2.7 (6)	1.7	2.1	2.3 (8)	-0.4	+29.3	2.3* (10)
PSBGM	1.5 (3)	3.4	2.7	2.2 (4)	+0.7	+37.0	2.0* (7)
Mtl autres	2.7 (60)	2.7	2.1	1.6 (46)	-1.1	-22.8	2.7 (101)
CECM	1.7 (11)	0.9	1.4	1.5 (13)	-0.2	+17.9	1.3* (17)
CECO	1.9 (2)	1.8	2.6	1.5 (2)	-0.4	- 4.8	3.4* (7)
Sag., L. St-J.	2.8 (11)	1.8	2.1	1.3 (6)	-1.5	-44.8	2.2 (13)
C. de l'Est	1.5 (4)	1.9	3.3	1.3 (4)	-0.2	+ 3.9	3.3* (14)
Trois-Riv.	1.9 (10)	1.0	0.8	0.7 (4)	-1.2	-58.0	1.9* (14)
Nord-Ouest	2.4 (4)	2.1	3.2	0.7 (2)	-1.7	-53.0	0.6 (2)
Qué. autres	2.1 (20)	0.7	1.0	0.6 (7)	-1.5	-64.8	2.6* (35)
B. St-L., Gasp.	3.0 (8)	2.0	2.1	0.5 (2)	-2.5	-77.0	2.2* (9)
PSBGO	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	18.2* (2)
Total prov.	1.8 (147)	1.8	1.8	1.3 (101)	-0.5	-31.3	2.3 (233)
E. abs. m.	0.6	0.5	0.7	0.5			0.7
E. proc. m.	26.5	27.3	39.9	38.9			28.4

Tableau 66: Personnel de direction âgés de 20 à 24 ans par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	Δ	% aug.	69-70
B. St-L., Gasp.	3.8 (10)	2.9	0.9	4.1 (15)	+0.3	+48.7	4.3 (18)
Outaouais	0.4 (1)	1.7	2.7	2.9 (10)	+2.5	+1000.4	3.0* (13)
Nord-Ouest	1.2 (2)	7.8	3.2	2.6 (7)	+1.4	+ 248.8	5.0 (16)
C. de l'Est	0.8 (2)	0.0	2.3	2.5 (8)	+1.7	+ 274.8	4.0* (17)
C.N. - N.Q.	3.9 (4)	3.4	6.6	2.5 (3)	-1.4	- 25.9	5.4 (9)
Sag., L. St-J.	2.5 (10)	2.0	1.8	1.7 (8)	-0.8	- 19.1	3.8 (22)
Mtl autres	2.0 (45)	2.9	1.9	1.5 (44)	-0.5	- 2.3	3.1 (114)
Trois-Riv.	1.3 (7)	0.7	1.8	1.5 (9)	+0.2	+31.6	1.2* (9)
Oué. autres	2.7 (25)	3.0	1.9	1.2 (14)	-1.5	-45.2	2.4 (32)
CECM	0.1 (1)	1.4	0.6	0.8 (7)	+0.7	+969.2	1.8 (23)
CFCQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.8 (1)	+0.8	-	4.4* (9)
PSBGM	0.5 (1)	0.6	0.5	0.0 (0)	-0.5	-100.0	1.1 (4)
PSBGQ	0.0 (0)	25.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	9.1* (1)
Total prov.	1.8 (108)	2.1	1.8	1.6 (126)	-0.2	+16.7	2.9 (287)
E. abs. m.	1.2	1.4	1.1	0.8			1.2
E. proc. m.	66.6	68.0	58.7	49.8			41.4

Tableau 67: Personnel de direction âgé de 25 à 29 ans par unité administrative, de 1965-66 à 1967-68 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Nord-Ouest	11.0 (18)	10.4	16.4	17.4 (46)	+6.4	+154.6	20.2 (64)
C.N. - N.O.	9.7 (10)	14.3	22.0	14.3 (17)	+4.6	+ 70.3	20.3 (34)
Outaouais	9.4 (21)	9.6	13.7	14.1 (48)	+4.7	+127.7	22.1 (94)
B. St-L., Gasp.	8.4 (22)	11.1	15.8	13.6 (49)	+5.2	+123.1	20.7* (86)
Qué. autres	6.7 (62)	9.6	10.4	12.8 (146)	+6.1	+135.4	15.9 (214)
Sag., L. St-J.	7.8 (31)	11.1	10.9	12.1 (57)	+4.3	+ 84.6	15.7 (91)
C. de l'Est	8.8 (23)	7.3	10.4	12.1 (38)	+3.3	+ 64.9	14.7 (63)
Mtl autres	2.4 (165)	8.3	9.7	11.3 (327)	+3.9	+ 98.9	16.4 (605)
Trois-Riv.	4.2 (22)	5.8	7.3	10.3 (62)	+6.1	+179.6	13.3 (96)
CECM	2.5 (16)	3.3	3.5	5.0 (42)	+2.5	+167.3	9.8 (125)
CECO	4.7 (5)	3.7	4.3	3.9 (5)	-0.8	+ 0.04	12.8* (26)
PSBGM	0.5 (1)	0.0	0.5	1.6 (3)	+1.1	+198.9	7.2 (25)
PSBGO	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)
Total prov.	6.6 (401)	8.0	9.6	10.9 (840)	+4.3	+109.5	15.3 (1523)
E. abs. m.	2.3	2.8	4.2	3.1			3.2
E. proc. m.	34.6	34.7	43.7	28.0			20.5

Tableau 68: Personnel de direction âgé de 30 à 44 ans par unité administ[illegible]tive, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Sag., L. St-J.,	44.3 (175)	45.3	49.7	52.8 (248)	+8.5	+41.8	51.6 (299)
CECM	41.7 (264)	37.8	47.8	51.5 (436)	+9.8	+65.1	52.9 (84)
C.N. - N.Q.	43.7 (45)	40.3	42.6	51.3 (61)	+7.6	+35.6	50.3 (84)
Trois-Riv.	36.7 (194)	40.9	44.3	48.3 (291)	+11.6	+50.1	45.9 (332)
B. St-L., Gasp.	41.2 (108)	43.9	47.3	48.2 (174)	+ 7.0	+61.2	47.1 (196)
CECQ	36.4 (39)	39.4	42.6	45.7 (59)	+ 9.3	+51.4	51.7* (105)
Mtl autres	39.8 (884)	41.1	43.6	45.5 (1316)	+ 5.7	+48.9	46.4 (1711)
Nord-Ouest	36.6 (60)	35.9	40.8	45.4 (120)	+ 8.8	+99.7	45.4 (144)
Outaouais	34.8 (78)	39.3	45.7	45.3 (154)	+10.5	+97.6	43.4* (185)
C. de l'Est	39.8 (104)	38.6	40.5	43.8 (137)	+ 4.0	+32.0	47.9 (185)
Qué. autres	36.7 (340)	38.3	41.6	43.7 (499)	+ 7.0	+46.7	45.9* (616)
PSBGQ	40.0 (2)	50.0	33.3	40.0 (2)	0.0	0.0	35.4 (4)
PSBGM	34.5 (68)	33.9	37.4	38.6 (71)	+4.1	+ 4.5	38.3 (133)
Total prov.	39.3 (2383)	40.1	44.0	46.5 (3568)	+7.2	+49.7	47.2 (4688)
E. abs. m.	2.7	2.0	2.5	2.7			2.5
E. proc. m.	7.0	5.1	5.6	5.7			5.3

Tableau 69: P[illegible]sonnel de direction âgé de 45 à 59 ans par unité administrative, [illegible] 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGO	60.0 (3)	25.0	66.7	60.0 (3)	0.0	0.0	54.5 (6)
PSBGM	61.9 (122)	62.1	58.8	58.7 (108)	-3.2	-11.4	51.0 (177)
CECO	57.0 (61)	54.1	51.3	46.3 (60)	-10.5	- 1.6	29.1* (59)
CECM	49.8 (315)	51.9	43.3	38.1 (322)	-11.7	+ 2.2	32.1 (410)
Qué. autres	40.9 (379)	38.6	37.6	35.5 (405)	- 5.4	+ 6.9	29.9 (401)
C. de l'Est	41.0 (107)	42.8	36.9	35.5 (111)	- 5.5	+ 3.8	29.0 (124)
Mtl autres	40.9 (908)	39.9	38.0	35.0 (1011)	- 5.9	+11.5	29.4 (1084)
Outaouais	41.5 (93)	38.1	33.0	34.1 (116)	- 7.4	+24.7	27.7 (118)
Trois-Riv.	46.2 (244)	45.0	37.9	34.0 (205)	-12.2	-16.1	33.5* (242)
B. St-L., Gasp.	35.5 (93)	25.7	28.0	30.2 (109)	- 5.3	+17.2	25.0 (104)
Sag., L. St-J.	39.0 (154)	36.3	33.0	30.2 (142)	- 8.8	- 7.2	26.4 (153)
Nord-Ouest	43.9 (72)	38.0	33.6	29.5 (78)	-14.4	+ 8.2	25.9 (82)
C.N. - N.O.	36.9 (38)	37.0	26.5	27.7 (33)	- 9.2	-13.3	19.8 (33)
Total prov.	42.9 (2603)	41.7	37.9	35.2 (2703)	- 7.7	+ 3.8	30.2 (2993)
E. abs. m.	4.6	5.0	5.1	3.7			3.2
E. proc. m.	10.6	12.1	13.3	10.5			10.4

Tableau 70: Personnel de direction âgé de 60 ans et plus par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Qué. autres	12.6 (117)	9.4	8.5	6.8 (78)	-5.8	-33.5	5.7* (76)
Mtl autres	9.8 (217)	7.5	6.8	6.7 (193)	-3.1	-10.9	4.6 (170)
C. de l'Est	9.2 (24)	8.5	9.1	6.1 (19)	-3.1	-20.5	4.4 (19)
Trois-Riv.	11.2 (59)	6.8	8.5	5.6 (34)	-5.6	-43.0	5.9* (43)
Nord-Ouest	7.3 (12)	6.8	6.0	4.9 (13)	-2.4	- 8.1	3.5 (43)
CECM	5.7 (36)	5.3	4.8	4.6 (39)	-1.1	- 7.9	4.2 (43)
C.N. - N.Q.	5.8 (6)	4.2	2.2	4.2 (5)	-1.6	-16.3	4.2 (7)
B. St-L., Gasp.	11.1 (29)	6.2	8.0	3.9 (14)	-7.2	-51.6	2.6 (11)
Outaouais	13.8 (31)	9.6	4.8	3.2 (11)	-10.6	-64.8	3.5* (15)
CECQ	1.9 (2)	1.8	1.7	3.1 (4)	- 1.2	-96.7	2.0 (4)
Sag., L. St-J.,	6.1 (24)	4.8	4.5	3.0 (14)	- 3.1	-41.5	2.4 (14)
PSBGM	2.5 (5)	2.9	2.7	1.1 (2)	- 1.4	-58.9	2.3 (8)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)
Total prov.	*9.3* (564)	*7.1*	*6.6*	*5.5* (426)	-3.8	-24.5	*4.2* (421)
E. abs. m.	2.9	1.9	2.1	1.4			1.1
E. proc. m.	31.0	26.1	32.4	24.5			25.1

Tableau 71: Personnel de direction possédant un an d'expérience, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Nord-Ouest	4.3 (7)	10.9	4.8	3.4 (9)	-0.9	+27.3	1.3*
Outaouais	4.9 (11)	7.1	5.5	3.2 (11)	-1.7	- 0.9	0.9 (4)
Trois-Riv.	2.3 (12)	2.8	2.2	3.1 (19)	+0.8	+53.7	0.4* (3)
Mtl autres	6.0 (134)	4.2	2.9	2.9 (85)	-3.1	-37.0	1.4 (52)
Qué. autres	6.2 (58)	3.6	2.5	2.7 (31)	-3.5	-46.4	0.9 (12)
CECM	1.9 (12)	2.0	1.7	2.5 (21)	+0.6	+75.9	0.4* (5)
B. St-L., Gasp.	6.1 (16)	3.3	1.5	2.5 (9)	-3.6	-43.5	2.2* (9)
C. de l'Est	10.3 (27)	2.3	6.9	2.5 (8)	-7.8	-70.9	1.4 (6)
Sag., L. St-J.	3.8 (15)	5.3	3.1	2.3 (11)	-1.5	-28.0	1.0 (6)
C.N. - N.O.	4.8 (5)	2.5	7.3	1.7 (2)	-3.1	-59.1	1.2* (2)
CECO	0.0 (0)	1.8	0.9	0.8 (1)	+0.8		1.0* (2)
PSBGM	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)
Total prov.	4.9 (299)	2.8	2.9	2.7 (207)	-2.2	-30.8	1.1 (105)
E. abs. m.	1.9	1.8	1.7	0.5			0.4
E. proc. m.	38.9	64.2	58.6	18.5			36.4

Tableau 72: Personnel de direction possédant de 2 à 5 ans d'expérience, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
C.N. - N.O	8.7 (9)	14.3	17.6	18.5 (22)	+9.8	+145.7	13.2 (22)
Nord-Ouest	7.9 (13)	13.0	14.0	16.7 (44)	+8.8	+240.3	15.1 (48)
B. St-L., Gasp.	9.2 (24)	8.5	12.5	15.5 (56)	+6.3	+132.1	13.2 (55)
Outaouais	7.6 (17)	12.1	13.4	14.4 (49)	+6.8	+187.6	14.1 (60)
C. de l'Est	4.2 (11)	6.2	9.8	12.8 (40)	+8.6	+265.5	11.0 (47)
Mtl autres	7.0 (156)	9.2	9.7	10.3 (298)	+3.3	+ 91.7	11.0 (405)
Qué. autres	8.5 (79)	11.7	7.9	9.9 (113)	+1.4	+ 43.5	9.0 (121)
Sag., L. St-J.	7.6 (30)	8.1	9.1	9.0 (42)	+1.4	+ 40.9	11.1 (64)
Trois-Riv.	6.2 (33)	7.2	8.0	7.8 (47)	+1.6	+ 43.4	9.3 (67)
CECM	1.7 (11)	3.8	3.6	4.7 (40)	+3.0	+269.5	7.0 (89)
CECO	1.9 (2)	1.8	2.6	1.5 (2)	-0.4	0.0	10.9* (22)
PSBGM	1.0 (2)	1.1	0.5	1.1 (2)	+0.1	0.0	3.2 (11)
PSBGO	0.0 (0)	25.0	0.0	0.0 (0)	0.0	0.0	18.2* (2)
Total prov.	6.4 (391)	8.6	8.8	9.8 (755)	+3.4	+93.1	10.2
E. abs. m.	2.1	3.0	3.2	4.0			2.1
E. proc. m.	32.8	34.9	36.1	40.8			20.6

Tableau 73: Personnel de direction possédant de 6 à 15 ans d'expérience, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Sag., L. St-J.,	27.6 (109)	25.7	30.5	36.6 (172)	+9.0	+57.8	37.3 (216)
Outaouais	28.1 (63)	24.3	30.2	36.5 (124)	+8.4	+97.2	35.4* (151)
B. St-L., Gasp.	29.0 (76)	33.1	35.4	34.9 (126)	+15.9	+153.1	37.7 (157)
Mtl autres	30.3 (672)	29.0	31.5	34.1 (987)	+ 3.8	+ 46.6	36.5 (1347)
C.N. - N.O.	29.1 (30)	26.9	34.5	33.6 (40)	+ 4.5	+ 33.4	40.7* (68)
Oué. autres	22.6 (210)	23.3	31.2	32.9 (376)	+10.3	+ 79.3	34.5 (463)
Nord-Ouest	27.4 (45)	23.9	32.0	32.9 (87)	+ 5.5	+ 93.3	34.7 (110)
CECO	15.9 (17)	9.3	23.5	31.0 (40)	+15.1	+135.1	32.5 (66)
C. de l'Est	22.6 (59)	25.9	25.2	30.3 (95)	+ 7.7	+ 60.8	34.1 (146)
Trois-Riv.	26.5 (140)	21.8	26.9	29.4 (177)	+ 2.9	+ 26.5	29.7* (215)
CECM	22.6 (143)	14.4	21.6	23.7 (201)	+ 1.1	+ 40.2	31.7 (404)
PSBGM	10.6 (21)	10.9	13.4	15.2 (28)	+ 4.6	+ 33.9	29.7 (97)
PSBGO	20.0 (1)	0.0	0.0	0.0 (0)	-20.0	-100.0	27.3 (3)
Total prov.	26.4 (1603)	24.8	29.3	32.0 (2453)	+5.6	+53.0	34.7 (3443)
E. abs. m.	3.3	4.4	3.7	2.8			
E. proc. m.	12.5	13.7	12.6	8.8			

Tableau 74: Personnel de direction possédant de 16 à 35 ans d'expérience par unité administrative de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGQ	60.0	50.0	66.7	100.0	+40.0		36.4*
	(3)			(5)		+66.7	(4)
PSBGM	80.7	79.3	78.6	76.1	- 4.6		58.8
	(159)			(140)		-11.9	(204)
CECM	61.0	65.8	61.8	60.0	- 1.0		47.9
	(386)			(508)		+31.5	(611)
CECQ	66.3	63.3	60.0	57.4	- 8.9		43.8
	(71)			(74)		+ 4.4	(89)
Trois-Riv.	51.3	55.5	51.3	50.2	- 1.1		43.3
	(271)			(302)		+11.6	(313)
Sag., L. St-J.	51.1	50.4	49.7	46.6	- 4.5		35.9
	(202)			(219)		+ 8.5	(208)
Mtl autres	45.6	46.0	47.5	45.4	- 0.2		36.2
	(1013)			(1313)		+29.7	(1336)
Qué. autres	46.6	47.5	46.6	45.4	- 1.2		36.6
	(432)			(519)		+20.0	(491)
C. de l'Est	49.0	53.7	47.7	43.8	- 5.2		35.3
	(128)			(137)		+ 7.2	(151)
Nord-Ouest	52.4	44.3	42.4	40.9	-11.5		35.0*
	(86)			(108)		+25.6	(111)
Outaouais	43.3	43.9	42.9	40.0	- 3.3		34.7*
	(97)			(136)		+40.2	(148)
B. St-L., Gasp.	47.7	46.5	41.7	39.9	- 7.8		32.0
	(125)			(144)		+15.3	(133)
C.N. - N.Q.	50.5	51.3	35.3	38.6	-11.9		28.1
	(52)			(46)		-11.7	(47)
Total prov.	50.1	50.9	49.6	47.6	- 2.5		38.8
	(3041)			(3651)		+20.1	(3846)
E. abs. m.	4.6	5.6	5.9	5.9			
E. proc. m.	8.2	11.0	11.9	12.4			

Tableau 75: Personnel de direction possédant 36 ans et plus d'expérience par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
C. de l'Est	13.4 (35)	11.6	10.1	10.5 (33)	-2.9	-6.0	6.5 (28)
Trois-Riv.	13.1 (69)	12.6	11.5	9.5 (57)	-3.6	-17.3	7.5 (54)
CECO	14.9 (16)	3.8	13.0	9.3 (12)	-5.6	-24.8	3.9* (8)
Qué. autres	15.7 (146)	13.6	11.7	9.0 (103)	-6.7	-29.4	6.4 (86)
CECM	12.2 (77)	14.0	11.3	8.9 (76)	-3.3	- 2.5	6.8* (87)
PSBGM	7.6 (15)	8.6	7.5	7.6 (14)	0.0	- 6.6	4.6 (16)
C.N. - N.O.	6.8 (7)	5.0	5.1	7.6 (9)	+0.8	+29.1	3.0* (5)
Mtl autres	10.6 (235)	10.9	8.3	7.2 (208)	-3.4	-11.5	4.7 (175)
B. St-L.,	8.0 (21)	8.5	8.9	7.2 (26)	-0.8	+24.0	5.0 (21)
Nord-Ouest	7.3 (12)	7.3	6.8	6.1 (16)	-1.2	34.5	5.0* (16)
Outaouais	15.6 (35)	11.7	7.9	5.9 (20)	-9.7	-20.0	5.6* (24)
Sag., L. St-J.	9.6 (38)	8.8	7.4	5.5 (26)	-4.1	-31.8	3.8 (22)
PSBGO	20.0 (1)	25.0	33.3	0.0 (0)	-20.0	-100.0	9.1* (1)
Total prov.	11.7 (710)	11.4	91.4	7.8 (600)	-3.9	-15.5	5.5 (543)
E. abs. m.	2.8	2.8	2.1	1.4			
E. proc. m.	24.0	24.6	22.3	17.9			

Tableau 76: Personnel de direction occupant ce poste à temps plein, par unité administrative, de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGO	100.0	100.0	100.0	0.0		100.0
	(4)		(5)		+ 25.0	(11)
CECM	97.0	99.2	99.2	+ 2.2		99.4
	(639)		(839)		+ 31.3	(1268)
PSBGM	93.7	98.9	98.9	+ 5.2		99.7
	(163)		(182)		+ 11.6	(346)
Outaouais	97.1	98.6	98.5	+ 1.4		97.2*
	(232)		(335)		+ 44.3	(414)
CECO	95.4	98.3	98.4	+ 3.0		98.0*
	(104)		(127)		+ 22.1	(199)
C.N. - N.O.	90.7	94.1	97.5	+ 6.8		96.4*
	(108)		(116)		+ 7.5	(161)
C. de l'Est	95.0	94.8	96.5	+ 1.5		97.0
	(246)		(302)		+ 22.8	(415)
Sag.,	92.9	995.2	96.4	+ 3.5		98.4*
L. St-J.	(369)		(453)		+ 22.8	(590)
Trois-Riv.	95.4	94.5	96.2	+ 0.8		95.4*
	(543)		(579)		+ 6.7	(690)
B. St-L.,	94.4	95.8	95.8	+ 1.4		95.2*
Gasp.	(288)		(346)		+ 20.1	(396)
Mtl autres	92.8	95.2	95.7	+ 2.9		96.7
	(2211)		(2768)		+ 25.2	(3564)
Nord-Ouest	90.6	92.8	93.9	+ 3.3		97.8*
	(174)		(248)		+ 42.5	(310)
Oué. autres	92.5	94.0	93.6	+ 1.1		94.7
	(552)		(1069)		+ 12.3	(1270)
Total prov.	93.7	95.6	96.1	+ 2.4		96.9
	(6035)		(7369)		+ 22.1	(9614)
E. abs. m.	1.9	1.7	1.4			1.1
E. proc. m.	2.0	1.7	1.5			[illegible].2

Tableau 77: Personnel de direction né au Québec, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	Δ	% aug.	69-70
Trois-Riv.	87.9 (464)	94.5	96.8	97.0 (584)	+9.1	+46.9	94.3* (682)
B. St-L., Gasp.	87.8 (230)	95.1	96.1	96.1 (347)	+8.3	+71.3	94.7* (394)
Qué. autres	98.6 (831)	94.5	95.5	96.0 (1096)	+6.4	+50.8	93.4* (1252)
Sag., L. St-J.	88.9 (351)	94.2	95.0	95.9 (451)	+7.0	+56.3	94.8* (549)
CECQ	86.9 (93)	96.3	93.9	95.3 (123)	+8.4	+103.3	93.1* (189)
C. de l'Est	80.8 (211)	86.5	87.6	92.6 (290)	+11.8	+ 77.4	87.4 (374)
CECM	84.8 (537)	91.3	90.8	91.8 (777)	+ 7.0	+108.6	87.8 (1119)
Nord-Ouest	84.7 (139)	90.1	90.8	91.3 (241)	+ 6.6	+105.2	89.9 (285)
Mtl autres	78.8 (1746)	83.4	82.4	84.1 (2432)	+ 5.3	+ 69.1	80.2* (2956)
C.N. - N.O.	81.5 (84)	80.7	81.6	83.2 (99)	+ 1.7	+ 56.0	78.4 (131)
Outaouais	73.7 (165)	82.8	81.1	81.2 (276)	+ 7.5	+107.7	80.5 (343)
PSBGQ	100.0 (5)	100.0	100.0	80.0 (4)	-20.0	- 0.1	45.4 (5)
PSBGM	53.3 (105)	55.7	57.2	60.9 (112)	+ 7.6	+89.4	57.3 (199)
Total prov.	82.2 (4989)	88.0	87.9	89.1 (6832)	+ 6.9	+36.9	85.5 (8478)
E. abs. m.	4.4	5.3	5.6	5.6			6.2
E. proc. m.	5.4	6.1	6.5	6.3			7.3

Tableau 78: Personnel de direction de citoyenneté canadienne, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGO	100.0 (5)	100.0	100.0	100.0 (5)	0.0	0.0	100.0 (11)
B. St-L., Gasp.	90.8 (238)	98.4	98.5	99.4 (359)	+8.6	+50.8	98.1 (408)
Trois-Riv.	88.6 (468)	95.6	97.8	98.8 (595)	+10.2	+27.1	96.8* (700)
CECM	90.7 (574)	96.5	98.0	98.5 (833)	+ 7.8	+45.1	96.9* (1235)
Nord-Ouest	92.1 (151)	97.9	97.2	98.1 (259)	+ 6.0	+71.5	97.2* (308)
Qué. autres	90.7 (841)	96.2	97.7	98.0 (1119)	+ 7.3	+33.1	96.3 (1291)
C. de l'Est	86.6 (226)	92.3	92.1	97.8 (306)	+11.2	+35.4	94.8 (406)
Outaouais	87.9 (197)	94.6	97.2	97.6 (332)	+ 9.7	+68.5	97.4* (415)
Sag., L. St-J.	89.4 (353)	95.5	96.5	97.6 (459)	+ 8.2	+29.9	96.9 (561)
PSBGM	88.3 (174)	94.8	95.7	96.7 (178)	+ 8.4	+ 2.3	91.9* (319)
C.N. - N.O.	87.4 (90)	92.4	93.4	96.6 (115)	+ 9.2	+27.7	94.6 (158)
CECO	86.0 (92)	98.2	98.3	96.4 (127)	+10.4	+35.1	98.0 (199)
Mtl autres	88.6 (1967)	92.9	94.4	95.1 (2753)	+ 6.6	+40.0	93.4 (3444)
Total prov.	89.2 (5412)	[illegible]	96.1	97.0 (7440)	+ 7.8	+37.5	95.3 (9455)
E. abs. m.	1.6	2.0	1.9	1.1			1.7
E. proc. m.	1.8	2.1	2.0	1.2			1.8

Tableau 79: Personnel de direction de citoyenneté non-canadienne, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Mtl autres	11.3 (252)	7.1	5.6	4.8 (138)	-6.5	-44.7	6.6 (243)
C.N. - N.Q.	12.6 (13)	7.6	6.6	3.4 (4)	-9.2	-68.8	5.4 (9)
PSBGM	11.7 (23)	5.2	4.3	3.3 (6)	-8.4	-73.7	8.1* (28)
Sag., L. L. St-J.	10.6 (42)	4.5	3.5	2.3 (11)	-8.3	-74.2	1.9 (8)
Outaouais	12.0 (27)	5.4	2.7	2.3 (8)	-9.7	-70.9	2.6* (11)
C. de l'Est	13.4 (35)	7.7	7.8	2.2 (7)	-11.2	-80.3	5.1 (22)
Qué. autres	9.3 (86)	3.8	2.3	2.0 (23)	-7.3	-73.5	3.7 (50)
Nord-Ouest	7.9 (13)	2.1	2.8	1.9 (5)	-6.0	-61.3	2.8* (9)
CECM	9.3 (59)	3.5	2.0	1.5 (13)	-7.8	-78.4	3.1* (40)
CECQ	14.0 (15)	1.8	1.7	1.5 (2)	-12.5	-87.1	2.0 (4)
Trois-Riv.	11.4 (60)	4.4	2.2	1.2 (7)	-10.2	-88.0	3.2* (23)
B. St-L., Gasp.	9.2 (24)	1.6	1.5	0.5 (2)	-8.7	-92.5	1.9 (8)
PSBGQ	0.0 (0)	0.0	0.0	0.0 (0)	0.0	-	0.0 (0)
Total prov.	10.8 (656)	5.2	3.9	2.9 (226)	-7.9	-65.5	4.7 (465)
E. abs. m.	1.6	2.0	1.9	1.2			1.6
E. proc. m.	14.9	37.9	48.5	41.4			35.2

Tableau 80: Personnel de direction de langue maternelle française, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Trois-Riv.	95.8	98.2	98.5	98.5	+2.7		97.2
	(506)			(593)		+17.2	(703)
Qué. autres	96.6	97.8	97.5	97.5	+0.9		97.8
	(896)			(1114)		+24.3	(1311)
Sag.,	95.9	96.5	96.7	96.6	+0.7		96.8
L. St-J.	(379)			(454)		+19.9	(560)
B. St-L.,	93.9	95.7	94.0	96.4	+2.5		94.5
Gasp.	(246)			(348)		+41.5	(393)
Nord-Ouest	91.5	93.7	94.8	95.4	+3.9		96.2
	(150)			(252)		+67.8	(192)
CECO	95.3	96.3	93.9	94.6	-0.7		94.6
	(102)			(122)		+19.7	(192)
Outaouais	84.8	85.8	88.3	87.6	+2.8		84.3
	(190)			(298)		+56.8	(359)
C.N. - N.O.	87.4	87.4	86.0	86.5	-0.9		84.4
	(90)			(103)		+14.3	(141)
C. de l'Est	86.2	84.5	83.3	85.3	-0.9		81.3
	(225)			(267)		+18.7	(348)
CECM	80.6	81.8	83.4	82.7	+2.7		82.2
	(510)			(700)		+37.1	(1048)
Mtl autres	83.2	83.1	81.2	82.6	-0.6		78.1
	(1846)			(2387)		+29.3	(2881)
PSBGM	3.0	4.6	3.2	3.8	+0.8		4.6
	(6)			(7)		+18.3	(16)
PSBGO	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
	(0)			(0)		0.0	(0)
Total prov.	85.2	86.7	85.9	86.7	+1.5		83.2
	(5168)			(6645)		+28.6	(8258)
E. abs. m.	6.1	6.4	6.5	6.3			8.0
E. proc. m.	7.1	7.4	7.6	7.3			9.6

Tableau 81: Personnel de direction du secteur public, par unité administrative, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

Unités Administratives	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
PSBGM	100.0 (197)	100.0	100.0	100.0 (184)	0.0	-6.6	100.0 (347)
CECM	100.0 (635)	100.0	100.0	100.0 (846)	0.0	33.6	100.0 (1275)
CECO	100.0 (107)	100.0	100.0	100.0 (129)	0.0	20.6	100.0 (203)
PSBGO	100.0 (5)	100.0	100.0	100.0 (5)	0.0	-	100.0 (11)
B. St-L., Gasp.	84.0 (220)	[illegible]1.1	94.9	97.5 (352)	+13.5	+59.9	97.4 (405)
Nord-Ouest	89.6 (147)	82.8	97.6	96.6 (255)	+ 7.0	+73.6	98.7 (313)
Outaouais	86.6 (194)	88.3	94.8	95.3 (324)	+ 8.7	+67.0	97.2 (414)
Trois-Riv.	75.6 (399)	84.9	86.3	92.5 (557)	+16.9	+39.5	93.2 (674)
Sag., L. St-J.	81.5 (322)	83.9	92.8	92.1 (433)	+10.6	+34.5	95.5 (553)
C. de l'Est	73.9 (193)	82.6	88.6	90.4 (283)	+16.5	+46.7	90.4 (387)
C.N. - N.O.	86.4 (89)	84.0	92.6	89.1 (106)	+ 2.7	+19.1	84.4 (141)
Qué. autres	74.5 (691)	76.2	84.4	85.5 (977)	+11.0	+41.4	82.6* (1107)
Mtl autres	67.3 (1493)	69.7	79.0	82.4 (2381)	+15.1	+59.5	83.3* (3073)
Total prov.	77.8 (4723)	80.3	87.2	89.1 (6832)	+11.3	+44.7	89.7 (8903)
E. abs. m.	9.4	8.1	6.9	5.6			6.7
E. proc. m.	12.1	10.1	7.9	6.3			7.5

ANNEXE

AU

CHAPITRE QUATRIEME

1.0 Variables individuelles

Tableau 82: Les administrateurs péri-scolaires selon le sexe, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Masculin	85.0 (113)	86.5	85.7	87.2 (204)	+2.2	+80.5	82.8 (216)
Féminin	11.3 (15)	13.0	13.8	12.4 (29)	+1.1	+93.3	16.5 (43)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+73.9	100.0 (261)

Tableau 83: Les administrateurs péri-scolaires selon l'état civil/état de vie, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Marié	36.1 (48)	29.5	35.9	34.6 (81)	-1.5	+68.8	37.5 (98)
Célib.	9.8 (13)	12.4	12.4	9.4 (22)	-0.4	+96.2	14.9 (39)
Religieux	50.4 (67)	57.5	51.2	55.1 (129)	+4.7	+92.5	44.4 (116)
Autres	3.8 (5)	0.5	0.5	0.9 (2)	-2.7	-60.0	3.1 (8)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+75.9	100.0 (261)

Tableau 84: Les administrateurs péri-scolaires selon l'expérience, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
1 an	14.3	10.4	6.5	5.6	-8.7		1.1
	(19)			(13)		+8.3	(3)
2 - 5	29.3	30.1	30.4	33.8	+4.5		23.8
	(39)			(79)		+102.6	(62)
6 - 15	33.8	37.3	42.4	44.0	+10.2		38.7
	(45)			(103)		+128.9	(101)
16 - 35	17.3	19.7	19.4	15.8	- 1.5		19.9
	(23)			(37)		+ 60.9	(52)
36 ans +	1.5	2.1	1.4	0.9	- 0.4		0.8
	(2)			(2)		-	(2)
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	-		100.0
	(133)	(193)	(217)	(234)		+75.9	(261)

Tableau 85: Les administrateurs péri-scolaires selon l'âge, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
24 ans -	0	6.3	3.2	3.8 (9)	3.8	0	3.8 (10)
25 - 29	15.8 (21)	15.5	22.1	20.5 (48)	+4.7	+128.6	22.6 (59)
30 - 44	53.4 (71)	56.0	56.7	55.6 (130)	+2.2	+ 83.1	54.4 (142)
45 - 59	23.3 (31)	20.7	15.2	16.2 (38)	-7.1	+ 22.6	16.5 (43)
60 ans +	7.5 (10)	1.6	2.8	3.8 (9)	-3.7	- 10.0	2.7 (7)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (233)	-	+75.9	100.0 (261)

Tableau 86: Les administrateurs péri-scolaires selon le statut d'emploi, de 1966-67 à 1968-69 et 1969-70.

	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Temps plein	83.9 (162)	90.3	88.9 (208)	+5.0	+28.4	94.3 (246)
Temps partiel	11.9 (23)	6.9	9.8 (23)	-2.1	-	4.2 (11)
Indét.	4.1 (8)	2.8	1.3 (3)	-2.8	+62.5	1.5 (4)
Total	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	75.9 +75.9	100.0 (261)

Tableau 87: Les administrateurs péri-scolaires selon la langue maternelle, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Française	88.0 (117)	95.3	90.8	92.7 (217)	+4.7	+85.5	88.5 (231)
Anglaise	5.3 (7)	3.6	8.7	6.8 (16)	+1.5	+128.6	9.2 (24)
Autre	6.8 (9)	1.0	0.5	0.4 (1)	-6.4	-88.9	2.3 (6)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+75.9	100.0 (261)

Tableau 88: Les administrateurs péri-scolaires selon la citoyenneté, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Canadienne	81.2 (108)	96.9	98.6	97.9 (229)	+16.7	+112.0	97.3 (254)
Autre	18.8 (25)	3.1	1.4	2.1 (5)	-16.7	+ 80.0	2.7 (7)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+ 75.9	100.0 (261)

Tableau 89: Les administrateurs péri-scolaires selon le lieu de naissance, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Québec	78.2 (104)	93.3	88.5	92.3 (216)	+14.1	+107.7	85.8 (224)
Ailleurs au Canada	2.2 (3)	3.1	8.3	3.4 (8)	+ 1.2	+140.0	6.1 (16)
A l'étranger	19.5 (26)	3.6	3.2	4.3 (10)	-15.2	-61.5	8.0 (21)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+75.9	100.0 (261)

2.0 Variables "scolarité"

Tableau 90: Les administrateurs péri-scolaires selon le diplôme le plus élevé, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
16 ans +,	66.9 (69)	67.9	70.5	77.8 (182)	-10.9	+ 163.8	71.6 (187)
14 - 15	22.6 (30)	24.9	20.3	14.1 (33)	- 8.5	+ 10.0	20.7 (54)
13 ans -	0.8 (1)	3.1	2.8	2.6 (6)	1.8	+ 500.0	5.7 (15)
Rejets	9.8 (13)	4.1	6.5	5.6 (13)	- 4.2	-	- -
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+ 75.9	100.0 (261)

Tableau 91: Les administrateurs péri-scolaires selon la nature du diplôme, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Péd.	-	1.0 q	0.9	0.8 (2)	+0.8	-	1.1 (3)
Péd. + Acad.	78.9 (105)	80.3	81.6	81.6 (191)	+2.7	+81.9	84.7 (221)
Acad.	17.3 (23)	18.6	15.7	16.2 (38)	-1.1	+65.2	65.2 (35)
Indét.	3.7 (5)	[illegible]	1.8	1.3 (3)	-2.4	-40.0	0.8 (2)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+75.9	100.0 (261)

3.0 Variables organisationnelles

Tableau 92: Les administrateurs péri-scolaires selon le diplôme administratif, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Oui	0.7 (1)	2.1	3.2	3.0 (7)	+2.3	+600.0	5.0 (13)
Non	99.2 (132)	97.4	96.3	96.6 (226)	-2.6	+ 71.2	92.3 (241)
Inconnu	-	0.5	0.5	0.4 (1)	+0.4	-	2.7 (7)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+ 75.9	100.0 (261)

Tableau 93: Les administrateurs péri-scolaires selon le secteur, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Public	69.9 (93)	74.1	85.3	87.2 (204)	+17.3	+119.4	84.3 (220)
Privé	30.1 (40)	25.9	14.7	12.8 (30)	-17.3	- 25.0	15.7 (41)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+ 75.9	100.0 (261)

Tableau 94: Les administrateurs péri-scolaires selon les régions administratives, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
B. St-L., Gasp.	4.5 (6)	3.1	6.0	4.7 (11)	+0.2	+83.3	3.8 (10)
Sag., L. St-J.	8.3 (11)	7.2	6.9	9.0 (21)	+0.7	+90.9	5.0 (13)
Québec	19.5 (26)	18.6	17.5	19.6 (46)	+0.1	+76.9	15.3 (40)
Trois-Riv.	7.5 (10)	9.8	7.8	9.0 (21)	+1.5	+110.0	12.3 (32)
C. de l'Est	6.0 (8)	4.1	5.5	3.0 (7)	-3.0	-12.5	3.4 (9)
Montréal	46.6 (62)	46.1	44.7	47.0 (110)	+0.4	+77.4	50.2 (131)
Outaouais	3.0 (4)	3.1	3.2	3.4 (8)	+0.4	+100.0	2.7 (7)
Nord-Ouest	1.5 (2)	3.6	4.1	3.0 (7)	+1.5	+250.0	5.0 (13)
C.N. - N.O.	2.2 (3)	4.1	4.1	1.3 (3)	-0.9	-	2.3 (6)
Total	100.0 (133)	100.0 (193)	100.0 (217)	100.0 (234)	-	+75.9	100.0 (261)

LES ADMINISTRATEURS DE SOUTIEN DE 1965-66 A 1969-70

1.0 Variables individuelles

Tableau 95: Les administrateurs de soutien selon le sexe, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Masculin	77.4 (41)	95.2	92.5	95.7 (89)	+18.3	+117.1	93.6 (131)
Féminin	11.3 (6)	4.8	7.5	4.3 (4)	- 7.0	- 33.3	5.0 (7)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+ 75.4	100.0 (140)

Tableau 96: Les administrateurs de soutien selon l'état civil/état de vie, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Marié	66.0 (35)	83.9	77.5	90.3 (84)	+24.3	+140.0	82.1 (115)
Célib.	1.9 (1)	3.2	3.8	4.3 (4)	+ 2.4	+300.0	3.6 (5)
Religieux	17.0 (9)	9.7	12.5	3.2 (3)	-14.8	- 66.6	10.7 (15)
Autres	15.1 (8)	3.2	6.3	2.2 (2)	-12.8	-75.0	3.6 (5)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+75.4	100.0 (140)

Tableau 97: Les administrateurs de soutien selon l'expérience, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	—	% aug.	69-70
1 an	7.5	29.0	31.3	19.4	+11.9		3.6
	(4)			(18)		+350.0	(5)
2 - 5	9.4	12.9	27.5	48.4	+37.0		15.0
	(5)			(45)		+800.0	(21)
6 - 15	28.3	19.4	17.5	15.1	-13.2		17.9
	(15)			(14)		- 6.7	(25)
16 - 35	45.3	29.0	17.5	15.1	-30.2		16.4
	(24)			(14)		- 41.7	(23)
36 ans +	9.4	9.7	6.3	2.2	- 7.2		2.9
	(5)			(2)		[illegible]	(4)
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	-		100.0
	(53)	(62)	(80)	(93)		+ 75.4	(140)

Tableau 98: Les administrateurs de soutien selon l'âge, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
24 ans -	0	1.6	1.3	1.1 (1)	+1.1	-	0
25 - 29	0	1.6	2.5	4.3 (4)	+4.3	-	7.1
30 - 44	30.2 (16)	41.9	40.0	40.9 (38)	+10.7	+137.5	45.7 (64)
45 - 59	50.9 (27)	43.5	43.8	46.2 (43)	- 4.7	+ 59.3	40.7 (57)
60 ans +	18.9 (10)	11.3	12.5	7.5 (7)	-11.4	- 30.0	6.4 (9)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+ 75.4	100.0 (140)

Tableau 99: Les administrateurs de soutien selon le statut d'emploi, de 1966-67 1968-69 et 1969-70.

	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Temps plein	93.5 (58)	96.3	97.8 (91)	+4.3	+56.9	94.3 (132)
Temps partiel	6.5 (4)	3.8	1.1 (1)	-5.4	-75.0	3.6 (5)
Indét.	-	-	1.1 (1)	-	-	2.1 (3)
Total	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+75.4	100.0 (140)

Tableau 100: Les administrateurs de soutien selon la langue maternelle, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Française	71.7 (38)	85.5	85.0	93.5 (87)	+21.8	+128.9	92.1 (129)
Anglaise	15.1 (8)	14.5	12.5	4.3 (4)	-10.8	- 50.0	5.0 (7)
Autre	13.2 (7)	-	2.5	2.1 (2)	-11.1	- 71.4	2.8 (4)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+ 75.4	100.0 (140)

Tableau 101: Les administrateurs de soutien selon la citoyenneté, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Canadienne	84.9 (45)	98.4	96.3	98.9 (92)	+14.0	+104.4	95.7 (134)
Autre	15.1 (8)	1.6	3.8	1.1 (1)	-14.0	- 87.5	4.3 (6)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+75.4	100.0 (140)

Tableau 102: Les administrateurs de soutien selon le lieu de naissance, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Québec	71.7 (38)	85.5	88.8	94.6 (88)	+23.9	+131.6	92.1 (129)
Ailleurs au Canada	11.3 (6)	8.1	5.0	2.2 (2)	- 9.1	- 66.6	1.4 (2)
A l'étranger	17.0 (9)	6.5	6.3	3.2 (3)	-13.8	- 66.6	6.4 (9)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+ 75.4	100.0 (140)

2.0 Variables "scolarité"

Tableau 103: Les administrateurs de soutien selon le diplôme le plus élevé, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
16 ans +	22.6	19.4	12.5	14.0	-8.6		22.1
	(12)			(13)		+8.3	(31)
14 - 15	5.7	6.5	8.8	10.8	+5.1		12.9
	(3)			(10)		+233.3	(18)
13 ans -	49.1	35.5	35.0	31.2	-17.9		48.6
	(26)			(29)		+ 11.5	(68)
Rejets	22.6	38.7	43.8	44.1	+21.5		16.4
	(12)			(41)		+241.7	(23)
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	-		100.0
	(53)	(62)	(80)	(93)		+ 75.4	(140)

Tableau 104: Les administrateurs de soutien selon la nature des diplômes, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Péd.	13.2	8.1	6.3	8.6	-4.6		4.3
	(7)			(8)		+ 14.3	(6)
Péd. + Acad.	39.6	50.0	47.5	43.0	+ 3.4		57.9
	(21)			(40)		+ 90.5	(81)
Acad.	37.7	25.8	25.0	24.7	-13.0		27.1
	(20)			(23)		+ 15.0	(38)
Indét.	9.4	16.1	21.2	23.6	+ 14.2		10.7
	(5)			(22)		+ 14.2	(15)
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	-		100.0
	(53)	(62)	(80)	(93)		+ 75.4	(140)

3.0 Variables organisationnelles

Tableau 105: Les administrateurs de soutien selon le diplôme administratif, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Oui	-	1.6	1.2	4.3 (4)	+4.3	-	16.4 (23)
Non	94.3 (50)	95.2	93.7	89.2 (83)	-5.1	+106.0	78.6 (110)
Inconnu	5.7 (3)	3.2	5.0	6.4 (6)	+0.7	+100.0	5.0 (7)
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+ 75.4	100.0 (140)

Tableau 106: Les administrateurs de soutien selon le secteur, de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
Public	79.2 (42)	82.3	85.0	93.5 (87)	+14.3	+107.1	92.9 (130)
Privé	20.8 (11)	17.7	13.8	6.5 (6)	-14.3	+ 45.5	7.1 (10)
Autre	-	-	1.3	-	-	-	-
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+ 75.4	100.0 (140)

Tableau 107: Les administrateurs de soutien selon les régions administratives de 1965-66 à 1968-69 et 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	△	% aug.	69-70
B. St-L., Gasp.	5.7 (3)	4.8	3.7	10.7 (10)	+5.0	+233.3	11.4 (16)
Sag., L. St-J.	5.7 (3)	4.8	8.7	4.3 (4)	-1.4	+ 33.3	5.0 (7)
Québec	9.4 (5)	14.5	6.2	9.7 (9)	+0.3	+ 80.0	19.3 (27)
Trois-Riv.	7.5 (4)	12.9	6.2	7.5 (7)	-	+ 75.0	10.0 (14)
C. de l'Est	1.9 (1)	-	2.5	7.5 (7)	+5.6	+600.0	2.8 (4)
Montréal	66.0 (35)	50.0	58.7	48.4 (45)	-17.6	+ 28.6	40.7 (57)
Outaouais	1.9 (1)	-	5.0	4.3 (4)	+ 3.4	+300.0	4.3 (6)
Nord-Ouest	1.9 (1)	12.9	8.7	7.5 (7)	+ 5.6	+600.0	6.4 (9)
C.N. - N.O.	-	-	-	-	-	-	-
Total	100.0 (53)	100.0 (62)	100.0 (80)	100.0 (93)	-	+75.4	100.0 (140)

ADMINISTRATEURS GENERAUX (1969-70)

1.0 Variables individuelles

Sexe

Masculin	71.9	(582)
Féminin	27.8	(225)
Indét.	0.3	(3)
Total	100.0	(810)

Expérience

1 an	2.3	(19)
2 - 5	12.1	(98)
6 - 15	29.0	(235)
16 - 35	23.1	(187)
36 ans +	4.4	(36)
Indét.	29.0	(235)
Total	100.0	(810)

Etat civil/état de vie

Marié	61.5	(498)
Célib.	11.7	(95)
Religieux	24.0	(194)
Autres	2.8	(23)
Total	100.0	(810)

Age

24 ans -	2.3	(19)
25 - 29	14.0	(113)
30 - 44	39.6	(321)
45 - 59	36.8	(298)
60 ans +	7.3	(59)
Total	100.0	(810)

Statut d'emploi

Temps plein	87.3	(707)
Temps partiel	8.1	(66)
Indét.	4.6	(37)
Total	100.0	(810)

Langue maternelle

Française	83.1	(673)
Anglaise	13.4	(109)
Autre	3.4	(28)
Total	100.0	(810)

Lieu de naissance

Québec	83.7	(678)
Ailleurs au Canada	7.3	(59)
A l'étranger	9.0	(73)
Total	100.0	(810)

Citoyenneté

Canadienne	94.8	(768)
Autre	5.2	(42)
Total	100.0	(810)

2.0 **Variables scolarité**

Diplôme le plus élevé

16 ans +	45.9	(372)
14 - 15	16.3	(132)
13 ans -	25.7	(208)
Rejets	12.1	(98)
Total	100.0	(810)

Nature des diplômes

Péd.	5.3	(43)
Péd. + Acad.	68.4	(554)
Acad.	17.8	(144)
Indét.	8.5	(69)
Total	100.0	(810)

Diplômes administratifs

Oui	13.9	(113)
Non	84.2	(682)
Indét.	1.8	(15)
Total	100.0	(810)

3.0 Variables organisationnelles

Secteur

Public	72.3	(586)
Privé	26.9	(218)
Indét.	0.7	(6)
Total	100.0	(810)

Régions administratives

B. St-L., Gasp.	3.3	(27)
Sag., L. St-J.	3.7	(30)
Québec	19.2	(156)
Trois-Riv.	7.6	(62)
C. de l'Est	7.4	(60)
Mtl	50.2	(407)
Outaouais	3.9	(32)
Nord-Ouest	3.1	(25)
C.N. - N.O.	1.3	(11)
Total	100.0	(810)

Dir. gén. de la Planification

Ce volume doit être rendu à la dernière date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

ED 0 0 81702638

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUEBEC

VOLUME IV

PERSONNEL "AUTRES PROFESSIONNELS"

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

0
366

E D U Q 8170263H

C A P I E Q

CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL
DES
INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT
DU
QUEBEC

VOLUME IV

PERSONNEL "AUTRES PROFESSIONNELS"

Rapport de recherche
préparé par:
Une équipe de chercheurs de la Faculté
des Sciences de l'Education sous la direction de M. Valérien Harvey
à la demande de
La Direction Générale de l'Enseignement
Supérieur du Ministère de l'Education

Université Laval

Août 1972

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Ce texte constitue la première édition du rapport final du projet CAPIEQ.

Le rapport peut être cité en référence, cependant toute citation textuelle requiert la permission du responsable du projet.

Des copies de cette édition préliminaire sont disponibles sur requête adressée à Monsieur Gaston Denis, directeur, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Education, édifice G, Hôtel du Gouvernement, Québec.

RESPONSABLES DE LA RECHERCHE

Valérien Harvey, directeur

Pierre W. Bélanger, conseiller

Gilles Roy, chercheur associé

Louise Martin-Roy, chercheur associé

Claude St-Germain, chercheur associé

Francine Bédard, assistant de recherche

Réjeanne Gauthier, assistant de recherche

Lise Samson, assistant de recherche

Pauline Ostiguy, secrétaire

Loraine Boily, secrétaire

Francine Arsenault, secrétaire

VOLUME IV

PERSONNEL "AUTRES PROFESSIONNELS"

TABLE DES MATIERES

	PAGES
LISTE DES TABLEAUX	ii
INTRODUCTION	1
EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL "AUTRES PROFESSIONNELS" DE 1965-66 à 1969-70.	3
TYPES D'AUTRES PROFESSIONNELS	16
L'ORIENTATION	19
CONCLUSION	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau — Page

1. Ratio personnel "autres professionnels"/étudiants de 1965-66 à 1969-70. 4

2. Caractéristiques individuelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70. 6

3. Caractéristiques individuelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70. . . . 8

4. Caractéristiques individuelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70 . . . 9

5. Qualifications du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70. 11

6. Qualifications du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70. 12

7. Caractéristiques organisationnelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70. . . 14

8. Types de personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70 17

9. Ratio professionnel du service d'orientation/étudiants de 1965-66 à 1969-70 19

10. Caractéristiques individuelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70. . . 22

11. Caractéristiques individuelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70 . . 23

12. Caractéristiques individuelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70. . 24

13. Qualifications des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70 27

14. Scolarité des professionnels des services "culte et pastorale", pédagogiques et pédagogiques auxiliaires de 1965-66 à 1969-70 . . . 28

15. Expérience moyenne des professionnels des services "culte et pastorale", pédagogiques et pédagogiques auxiliaires de 1965-66 à 1969-70 . 29

16. Caractéristiques organisationnelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70 30

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

INTRODUCTION

L'objectif de ce volume était au départ identique à celui des deux volumes précédents: esquisser le portrait des "autres professionnels",[1] sous plusieurs facettes, pour la période s'étendant entre 1965-66 et 1969-70.

Cependant l'absence de validité de plusieurs données nous a incités à réorganiser le texte en fonction d'objectifs plus restreints. Ces défauts ont déjà été notés au volume I et deviendront encore plus évidents pour le lecteur, à la lecture des pages suivantes. Nous nous en tiendrons donc à regret à une analyse sommaire en espérant qu'elle pourra contribuer à l'amélioration de la qualité des statistiques portant sur ce personnel.

Nous présenterons tout d'abord l'évolution des grandes caractéristiques de cette population: ceci nous permettra par ailleurs de formuler un certain nombre de questions sur l'exhaustivité du dénombrement de ce personnel. Nous aborderons ensuite l'analyse des effectifs des différents types "D'autres professionnels". Ce faisant nous serons en mesure de préciser nos doutes sur la valeur des données et même d'invalider certaines catégories de ce personnel. Dans un troisième temps, nous aborderons l'analyse détaillée d'un des types "d'autres professionnels", à savoir

---

(1) Par "autres professionnels", nous entendons le personnel de compétence professionnelle qui n'est ni enseignant ni administrateur; pour une définition plus technique de ce personnel, voir annexe au volume I

celui affecté aux services de l'orientation. Cette catégorie a été retenue pour plusieurs raisons: tout d'abord, signalons que le personnel d'orientation constitue la catégorie de personnel "autres professionnels" la plus nombreuse; par ailleurs ces professionnels prennent de plus en plus d'importance dans le système scolaire québécois de par leur insertion dans le processus éducatif. Notons également que le Rapport Parent leur a consacré de nombreuses pages[1]. Enfin, comme dernière justification, les données concernant ce personnel nous sont apparues cohérentes.

Comme le lecteur pourra le remarquer tout au long des analyses qui vont suivre, nous nous attacherons à montrer les raisons qui nous ont incités à limiter l'étude de ce personnel. Bref, derrière l'analyse des caractéristiques et parallèlement, il y a une analyse de la validité des données.

---

(1) Rapport Parent, Tome III, 1966, Chap. XXVIII.

1.0 EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DU PERSONNEL "AUTRES PROFESSIONNELS" DE 1965-66 à 1969-70.

De 1965-66 à 1969-70 inclusivement, le personnel "autres professionnels" a connu une augmentation de 100.9%, passant de 1,420 individus en 1965-66 à 2,853 en 1969-70. Cette augmentation s'explique d'abord par l'augmentation de la clientèle scolaire puis par le développement et l'amélioration des services dans lesquels oeuvrent ces individus. Par ailleurs, il faut ici également tenir compte du changement de codification survenu à SIMEQ en 1969-70, changement qui est venu gonfler les effectifs. Par ailleurs, aussi forte que soit l'augmentation de ce personnel, il est permis de se poser quelques questions sur la valeur exacte du dénombrement de ses effectifs.

On peut soulever une première interrogation lorsque l'on considère que les taux d'accroissement les plus forts se situent aux années extrêmes de notre période: 26.9% entre 1965-66 et 1966-67 et 30.9% entre 1968-69 et 1969-70. S'il est possible de rendre compte de l'augmentation globale des "autres professionnels" pour la période s'étendant entre 1965-66 et 1969-70 en faisant intervenir des facteurs tels que l'augmentation de la clientèle scolaire, le développement et l'amélioration des services, ces facteurs apparaissent toutefois impuissants à rendre compte des hausses observées aux années extrêmes.[1]

---

(1) En 1969-70, on peut faire intervenir le changement de codification de SIMEQ; toutefois, cet élément n'explique qu'une partie de l'accroissement. Il reste donc toujours une certaine proportion inexpliquée. Quant au premier intervalle, entre 1965-66 et 1966-67, on peut faire l'hypothèse d'une amélioration de la cueillette des données.

Le calcul d'un ratio "autre professionnel"/étudiants va nous permettre de mieux saisir cette évolution et peut-être de rendre compte plus facilement de la validité des données.

Tableau 1: Ratio personnel "autres professionnels"/étudiants[1] de 1965-66 à 1969-70.

65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
1/350.5	1/294.9	1/275.5	1/290.4	1/204.6

L'évolution du ratio laisse voir que les plus fortes variations se situent aux années extrêmes. Or, ces variations ne s'expliquent pas par des diminutions dans les effectifs des clientèles scolaires; il s'agit donc d'augmentations qui ont affecté l'évolution des effectifs de notre personnel. On peut se demander ici si ces augmentations sont bien réelles ou si elles ne sont tout simplement pas le reflet de la cueillette des données. De toute façon, nous reviendrons plus loin sur ce problème.

Pour le moment, peu importe l'ordre de grandeur de cet accroissement, il nous faut retenir que les effectifs du personnel "autres professionnels" ont crû entre 1965-66 et 1969-70. Dans les pages qui suivent nous allons nous attacher à décrire l'évolution des principales caractéristiques de ce personnel.

---

(1) Dans le calcul de ce ratio, nous n'avons tenu compte que de la clientèle scolaire du secondaire et du collégial. Or, comme les services de ces professionnels s'adressent aussi aux clientèles de l'élémentaire et de la maternelle, les ratio du tableau 1 seraient donc plus faibles et de beaucoup, si les effectifs étudiants de ces niveaux étaient entrés dans le calcul de cette mesure.

1.1 Caractéristiques individuelles

On remarquera qu'en 1969-70, pour plusieurs variables, il survient des incohérences dans les proportions, qui bien souvent sont contraires à ce que laissait présager l'évolution des quatre (4) premières années. Il ne fait aucun doute que cette situation trouve son explication, en partie du moins, dans le changement de codification des fonctions survenu à SIMEQ[1] cette année-là.

Néanmoins, de 1965-66 à 1969-70, la répartition des sexes des "autres professionnels" est restée stable; en 1965-66 comme en 1969-70, nous sommes en présence d'un personnel majoritairement masculin (tableau 2,A). Pour la même période cependant, le personnel s'est nettement laicisé; pendant que les gens mariés et célibataires augmentaient les religieux accusaient une baisse absolue. Ainsi alors qu'en 1965-66, la moitié du personnel était composé de religieux, en 1969-70, il n'en reste qu'un peu plus du quart (tableau 2,B).

Par ailleurs pour la même période, on assiste à une diminution des moyennes d'âge (tableau 3,A) et d'expérience (tableau 2,C): cette situation est l'indice d'un rajeunissement de ce personnel. Ce rajeunissement allié à la faible baisse de la moyenne d'expérience nous amène à penser que le personnel "autres professionnels" est de plus en plus stable.

	AGE	EXPERIENCE
1966-67	38.5	11.5
1968-69	37.3	10.7
1969-70	35.9	11.3

(1) CAPIEQ, Volume I, partie 2, chapitre deuxième pp. 89-91

Tableau 2: Caractéristiques individuelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SEXE					
Masculin	64.9	67.0	67.0	68.0	63.8
Féminin	32.6	32.4	32.5	32.0	35.9
Indét.	2.5	0.6	0.5	0.0	0.3
B - ETAT CIVIL/ETAT DE VIE					
Marié	27.2	33.5	37.4	43.0	45.6
Célib.	19.2	18.3	21.5	21.0	23.4
Religieux	49.8	46.2	39.3	34.6	28.1
Autres	3.8	1.9	1.8	1.4	2.9
C - EXPERIENCE					
1 an	17.7	15.4	12.3	10.9	6.1
2 - 5	26.3	28.0	32.2	32.0	26.5
6 - 15	27.3	28.8	31.1	33.4	32.2
16 - 35	17.8	21.7	19.5	20.1	17.7
36 +	5.2	5.3	4.7	3.6	3.5
Indét.	5.7	0.8	0.2	0.0	14.0
Total	100.0 (1420)	100.0 (1802)	100.0 (2048)	100.0 (2179)	100.0 (2853)

L'examen des autres variables nous montre que les autres professionnels travaillent de plus en plus à temps plein (tableau 3,B) qu'ils sont citoyens canadiens (tableau 3, C) et nés au Québec (tableau 4,A). Enfin, les proportions "d'autres professionnels" de langue anglaise et française, ne varient guère durant la période (tableau 4,B).

Tableau 3: Caractéristiques individuelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - AGE					
24 ans -	10.0	10.4	11.3	10.8	12.8
25 - 29	15.5	17.2	20.8	23.2	25.9
30 - 44	41.6	41.3	39.8	40.5	37.8
45 - 59	24.2	25.3	22.6	20.3	19.7
60 ans +	8.7	5.8	5.5	5.2	3.8
B - STATUT D'EMPLOI*					
Temps plein	-	79.5	81.7	82.7	90.1
Temps partiel	-	17.9	17.2	16.8	8.4
Indét.	-	2.6	1.1	0.5	1.5
C - CITOYENNETE					
Canadienne	87.9	94.0	94.7	95.4	93.6
Autre	12.1	6.0	5.3	4.6	6.4
TOTAL	100.0 (1420)	100.0 (1802)	100.0 (2048)	100.0 (2179)	100.0 (2853)

* Les données de 1965-66 ne sont pas disponibles

Tableau 4: Caractéristiques individuelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - LIEU DE NAISSANCE					
Québec	81.8	85.5	85.2	85.4	83.4
Ailleurs au Canada	4.6	5.6	6.2	6.3	6.2
A l'étranger	13.6	8.9	8.6	8.3	10.4
B - LANGUE MATERNELLE					
Français	83.8	84.1	83.6	83.8	82.4
Anglais	10.8	12.5	13.1	13.7	14.8
Autre	5.4	3.4	3.3	2.5	2.8
TOTAL	100.0 (1420)	100.0 (1802)	100.0 (2048)	100.0 (2179)	100.0 (2853)

1.2 Scolarité

De 1965-66 à 1969-70, comme chez le personnel enseignant et le personnel de direction, on assiste chez les "autres professionnels" à une amélioration générale de la scolarité.

Cette constatation se vérifie par une augmentation des "16 ans et plus" (tableau 5,A) des diplômés pédagogiques et académiques (tableau 5,B) ainsi que du nombre de ceux qui possèdent des diplômes administratifs (tableau 5,C) qui ont suivi des cours isolés (tableau 6,A) et qui postulent du perfectionnement (tableau 6,B). Ainsi, sur ce plan, l'évolution des "autres professionnels" n'est pas tellement différente de celle des autres personnels. Par ailleurs, on se serait attendu à retrouver un personnel "autres professionnels" plus scolarisé, habitués que nous sommes à relier les fonctions qu'on y retrouve à des grades universitaires. Cependant, cette situation qui apparait à ce niveau nous permet d'introduire l'idée de l'hétérogénéité de ce personnel. En effet, la plupart des catégories de ce personnel comporte une assez large diversité dans les fonctions exercées laquelle diversité implique même une hiérarchie entre des postes de techniciens et d'autres de professionnels proprement dit: ce phénomène est marqué par une différenciation dans la scolarité.

Tableau 5: Qualifications du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - DIPLOME LE PLUS ELEVE					
16 ans +	44.9	47.3	49.3	51.6	51.8
14 - 15	27.3	28.5	28.5	27.1	26.4
13 ans -	16.0	15.6	14.7	15.3	18.8
Indét.	11.8	9.6	7.5	6.0	3.0
B - NATURE DES DIPLOMES					
Péd.	9.6	10.4	10.3	9.9	14.2
Péd. + Acad.	61.5	65.5	66.2	67.8	73.0
Acad.	23.2	20.3	20.7	20.1	10.8
Indét.	5.7	3.8	2.9	2.2	2.0
C - DIPLOMES ADMINISTRATIFS					
Oui	0.8	1.3	2.2	3.0	4.6
Non	98.2	97.6	96.9	94.3	93.8
Indét.	1.0	1.1	0.9	2.7	1.6
TOTAL	100.0 (1420)	100.0 (1802)	100.0 (2048)	100.0 (2179)	100.0 (2853)

Tableau 6: Qualifications du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - COURS ISOLES					
Oui	21.8	20.0	21.7	21.3	29.6
Non	71.8	71.6	72.3	72.3	67.2
Indét.	6.4	8.4	6.0	6.4	3.2
B - PERFECTIONNEMENT POSTULE*					
Oui	-	26.3	26.1	26.8	31.8
Non	-	73.7	73.9	73.2	68.2

* Les données de 1965-66 ne sont pas disponibles.

1.3 Caractéristiques organisationnelles

Les données du tableau 7,A montrent un net accroissement du secteur public et une baisse absolue du secteur privé. Cette situation est identique à celle que l'on constatait chez le personnel de direction.

Enfin, la répartition de ce personnel selon les unités administratives est presque identique à celle des autres personnels. Ainsi Montréal regroupe toujours plus de 50%, Québec entre 15% et 20% tandis qu'aucune des autres régions ne retient plus de 10% des effectifs, si ce n'est Trois-Rivières durant les deux premières années de la période. D'ailleurs en 1969-70, parmi ces régions, il n'y a que Trois-Rivières qui regroupe plus de 5% des effectifs. A l'intérieur des régions de Montréal et de Québec, ce sont les sous-régions de "Montréal autres"[1], de "Québec autres"[2] et de la CECM qui regroupent le plus individus.

---

(1) La sous-région "Montréal autres" est constituée de la région de Montréal amputée de la CECM et de la PSBGM.

(2) La sous-région "Québec autres" est constituée de la région de Québec moins la CECQ et la PSBGQ.

Tableau 7: Caractéristiques organisationnelles du personnel "autres professionnels" de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SECTEUR					
Public	75.3	82.1	89.5	92.9	92.4
Privé	24.6	17.9	10.5	6.6	7.5
Indét.	0.1	0.0	0.0	0.5	0.1
B - UNITES ADMINISTRATIVES					
Mtl autres	34.4	32.7	32.5	32.7	32.2
CECM	11.2	11.9	14.2	15.9	15.4
PSBGM	4.6	6.2	6.6	5.1	5.6
Mtl total	50.2	50.8	53.3	53.7	53.2
Qué. autres	14.2	14.4	14.1	15.1	14.2
CECQ	3.3	2.1	2.7	3.2	6.4
PSBGQ	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Qué. total	17.5	16.6	16.9	18.4	20.7
B. St-L., Gasp.	3.7	4.3	3.6	4.0	3.6
Sag., L. St-J.	7.1	6.6	6.4	5.0	4.9
Trois-Riv.	10.7	10.9	9.0	7.2	6.2
C. de l'Est	4.1	3.3	3.5	4.0	3.9
Outaouais	2.9	3.8	3.9	4.2	3.5
Nord-Ouest	1.6	2.4	2.1	2.7	2.3
C.N. - N.O.	1.4	1.2	1.3	0.8	1.7
Indét.	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0
TOTAL	100.0 (1420)	100.0 (1802)	100.0 (2048)	100.0 (2179)	100.0 (2853)

1.4 Conclusion

De façon générale, les résultats concernant les caractéristiques des "autres professionnels" ne se différencient guère de ceux des autres personnels du système scolaire. Une des raisons d'une telle situation est probablement liée au fait que les résultats globaux ne laissent pas transparaître ce qu'il y a de spécifique à ce personnel. Le personnel "autres professionnels" est un personnel hétérogène; il existe plusieurs types de professionnels dans ce personnel. Nous sommes ainsi devant une situation identique à celle que nous avions rencontrée chez le personnel de direction où il y avait plusieurs types d'administrateurs. Il apparaît donc intéressant de nous arrêter quelques instants sur ce point précis malgré l'utilisation restreinte que nous devons faire de ces résultats.

2.0 TYPES "D'AUTRES PROFESSIONNELS"

L'examen des différents types "d'autres professionnels" va nous permettre d'une part d'approfondir notre connaissance de ce personnel et d'autre part de préciser les doutes que nous avons déjà formulés sur la valeur des données de ce personnel.

L'examen du tableau 8 nous montre que parallèlement à l'augmentation des effectifs chez le personnel "autres professionnels", les effectifs de chacune des catégories ont augmenté , à l'exception de ceux de la catégorie "affraires sociales".

Par ailleurs, cette catégorie avec celles des "loisirs et éducation physique" et des "autres professionnels de l'administration générale" laissent voir une évolution de ses effectifs qui est pour le moins surprenante et qui semble être beaucoup plus le reflet de la qualité de la cueillette des données que le miroir de la réalité. Quant aux autres catégories, elles semblent toutes évoluer de façon cohérente c'est-à-dire que nous n'avons aucune raison de mettre en doute les données qui les caractérisent.

Parmi ces catégories cependant, il y en a deux, "psychologie" et "autres professionnels des services de soutien" qui comptent très peu d'effectifs. Dans le cas des services de soutien, on compte, en 1969-70, moins d'un professionnel par Commissions scolaires régionales. Toutefois, ces chiffres semblent plausibles dans l'hypothèse où les services dans lesquels oeuvrent ces individus sont confiés à l'entreprise privée.

Tableau 8: Types de personnel "autres professionnels"[1] de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
Orientation	314	404	573	701	713
Psychologie	9	37	41	48	88
Affaires sociales	57	64	63	51	56
Culte et Pastorale	446	536	568	518	492
Loisirs et Education physique	10	5	14	7	67
Autres professionnels - Administration générale	58	103	55	80	100
Autres professionnels - Administration pédagogique	43	99	153	213	579
Autres professionnels - Services péd. auxiliaires	430	498	490	496	588
Autres professionnels - services de soutien	5	8	17	19	24
Indéterminés	58	48	74	46	146
Total	1420	1802	2048	2179	2853

Si on s'attache aux catégories "services pédagogiques", "autres cadres de l'administration pédagogique" et "autres cadres des services pédagogiques auxiliaires" on voit que la plus forte augmentation du personnel de ces deux services se situe entre 1968-69 et 1969-70 et s'expliquerait partiellement par le changement de codification.

(1) Voir annexe au Volume I , pp. 162-163

Deux autres catégories n'ont pas encore été analysées soit l'orientation et la pastorale. Nous nous attacherons plus longuement sur la première catégorie dans la partie suivante. Quant au service "culte et pastorale", on ne peut malheureusement pas dire si la baisse que l'on observe à partir de 1968-69 est attribuable à une diminution dans la demande pour ce type de services aux étudiants ou bien s'il s'agit d'un ajustement du nombre de postes à la norme.

Ainsi, tenant compte des doutes que nous avons formulés quant à la valeur des données des différentes catégories, nous n'en retiendrons que quatre (4) pour les points suivants. Nous analyserons d'abord en détail les caractéristiques des professionnels du service orientation pour les raisons déjà apportées; ce faisant, nous présenterons les qualifications des professionnels de trois (3) services: culte et pastorale, autres professionnels de l'administration pédagogique, autres professionnels des services pédagogiques auxiliaires. Les professionnels des autres services seront ignorés soit parce que leurs données ne semblent pas dignes de foi, ou que leurs effectifs sont faibles.

3.0 L'ORIENTATION[1]

Le nombre de conseillers d'orientation travaillant dans le système scolaire québécois a plus que doublé entre 1965-66 et 1969-70, passant de 314 à 713 (tableau 8). Cette augmentation s'explique d'une part par l'augmentation de la clientèle scolaire d'autre part par le développement de ce service à certains endroits où il n'existait pas et enfin par l'amélioration quantitative de services déjà existant. Le calcul d'un ratio conseiller d'orientation/étudiants nous en apprend davantage sur l'évolution quantitative de ces professionnels.

Tableau 9: Ratio[2] professionnel du service d'orientation/étudiants[3] de 1965-66 à 1969-70.

65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
1/1494	1/1260	1/965	1/912	1/821

---

(1) Ce service est composé des professionnels suivants: l'orienteur, le psycho-pédagogue, le psychométricien, le psychotechnicien, le professeur d'information professionnelle (voir Manuel de codification des fonctions de SIMEQ).

(2) Le calcul de ce ratio est fait, avec la clientèle scolaire du secondaire et du collégial. Dès lors, si les clientèles scolaires des deux niveaux inférieurs étaient entrées dans le calcul de cette mesure, nous aurions alors obtenu un ratio beaucoup plus faible. Toutefois, les résultats qui apparaissent au tableau 9 sont assez éloquents pour nous permettre de comprendre la situation dans les services d'orientation.

(3) Les statistiques sur la clientèle scolaire proviennent de SIMEQ.

Le tableau 9 nous montre que malgré le fort développement connu par ce service, il semble qu'on soit encore loin de répondre adéquatement aux besoins des individus avec un ratio d'un professionnel pour 821 élèves. Toutefois, cette affirmation reste à nuancer. Si l'on considère ce service comme un complément aux services pédagogiques, il semble que l'on ait atteint un niveau de développement acceptable. Toutefois, cette conception tend de plus en plus à disparaître pour faire place à une conception beaucoup plus "autonome" de ces services. Cette nouvelle conception vise de plus en plus à considérer un service comme l'orientation, non plus comme un complément mais beaucoup plus comme un service à part entière référant à des objectifs propres liés au développement de la personne: objectifs d'ordre affectif et social par opposition aux objectifs pédagogiques qui sont surtout d'ordre cognitifs. C'est sous l'éclairage de cette deuxième perspective qu'il est possible d'affirmer que le service d'orientation peut difficilement répondre aux besoins des étudiants avec un ratio de 1 professionnel pour 821 étudiants en 1969-70.

Par ailleurs, on peut se demander si la forte augmentation qu'a connu le service d'orientation a eu des influences dans la composition de ce personnel; c'est à cette question que nous allons répondre dans les lignes qui suivent.

3.1 Caractéristiques individuelles

Le service d'orientation semble participer aux grandes tendances qui se sont révélées lors de l'analyse des autres personnels. En effet, on y compte de plus en plus d'hommes (tableau 10, A) et de moins en moins de religieux (tableau 10, B). Parmi les laics, on rencontre de plus en plus de gens mariés.

Sur le plan de l'âge et de l'expérience, l'allure des moyennes rend ambigüe l'explication de ce qui s'y passe. Par contre, si nous recourons aux médianes, nous nous apercevons que les professionnels du service d'orientation rajeunissent et sont de plus en plus expérimentés; bref, comme partout ailleurs dans le système, il y aurait une stabilisation du personnel en place.

	AGE		EXPERIENCE	
	moyenne	médiane	moyenne	médiane
66-67	32.2	29.6	9.3	5.9
68-69	32.0	29.4	8.9	6.7
69-70	32.4	29.3	9.4	7.1

Quant aux autres caractéristiques, les conseillers d'orientation travaillent de plus en plus à temps plein (tableau 11,B), on y rencontre par ailleurs de plus en plus de citoyens canadiens et de gens nés au Québec (tableau 11,C et 12,A). Quant à la langue maternelle, on retrouve de plus en plus dans ce service d'individus dont la langue maternelle est le français (tableau 12, B).

Tableau 10: Caractéristiques individuelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SEXE					
Masculin	71.0	73.0	72.6	-	74.3
Féminin	25.8	26.2	26.5	-	25.4
Indét.	3.2	0.8	0.9	-	0.3
* Données non disponibles en 1968-69					
B - ETAT CIVIL/ETAT DE VIE					
Marié	49.7	57.7	60.7	-	64.9
Célib.	30.9	30.7	28.8	-	25.1
Religieux	15.0	10.4	9.1	-	8.1
Autres	4.4	1.2	1.4	-	1.8
* Données non disponibles en 1968-69					
C - EXPERIENCE					
1 an	17.5	15.6	12.7	11.6	8.2
2 - 5	26.8	34.7	37.3	36.1	35.5
6 - 15	33.1	27.2	30.4	34.8	32.8
16 - 35	16.9	19.1	17.1	16.4	16.1
36 ans +	2.2	2.2	2.3	1.1	2.1
TOTAL	100.0 (314)	100.0 (404)	100.0 (573)	100.0 (701)	100.0 (713)

Tableau 11: Caractéristiques individuelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - AGE					
24 ans -	18.1	20.3	20.4	18.7	18.2
25 - 29	25.2	32.4	35.1	35.7	37.0
30 - 44	40.1	33.9	29.8	31.4	29.5
45 - 59	11.8	12.4	13.4	13.3	13.9
60 ans +	4.8	1.0	1.2	1.0	1.4
B - STATUT D'EMPLOI*					
Temps plein	-	92.8	92.8	92.6	96.9
Temps partiel	-	5.9	6.1	7.0	2.7
Indét.	-	1.3	1.1	0.4	0.4
* Données non disponibles en 1965-66					
C - CITOYENNETE					
Canadienne	84.7	94.6	95.5	96.0	96.1
Autre	15.3	5.4	4.5	9.0	3.9
TOTAL	100.0 (314)	100.0 (404)	100.0 (573)	100.0 (701)	100.0 (713)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Tableau 12: Caractéristiques individuelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - LIEU DE NAISSANCE					
Québec	78.3	82.9	84.1	85.7	87.1
Ailleurs au Canada	5.4	8.7	8.2	7.1	5.5
A l'étranger	16.2	8.4	7.7	7.1	7.4
B - LANGUE MATERNELLE					
Française	77.7	82.2	81.0	80.2	83.7
Anglaise	16.2	15.1	16.6	18.5	15.0
Autre	6.1	2.7	2.4	1.3	1.3
TOTAL	100.0 (314)	100.0 (404)	100.0 (573)	100.0 (701)	100.0 (713)

3.2 Scolarité

Les professionnels du service d'orientation sont, en 1969-70, parmi le personnel le plus scolarisé: plus de 90% d'entre eux ont 14 ans et plus de scolarité (personnel de direction: 71.6% de 14 ans et plus et enseignant du secondaire: 68.5%). Toutefois, l'évolution des proportions des catégories de scolarité pour les années antérieures à 1969-70, est assez surprenante (tableau 13, A) puisqu'on y voit la catégorie "16 ans et plus" diminuée et la catégorie "13 ans et moins" augmentée.

Les professionnels de ce service possèdent surtout les deux types de formation (tableau 13, B) et ont très peu tendance à posséder des diplômes administratifs, qualifications pourtant utiles si jamais ils sont appelés à diriger le service d'orientation.

Pour permettre aux lecteurs de se faire une idée générale des distinctions entre les qualifications des gens du service d'orientations et les professionnels d'autres services nous présentons, sous toute réserve, les résultats portant sur la scolarité (tableau 14) et l'expérience (tableau 15) des professionnels des services "culte et pastorale", "administration pédagogique" et "services pédagogiques auxiliaires".

3.3 Caractéristiques organisationnelles

Selon les variables organisationnelles, la situation des professionnels de ce service est identique à celle des autres personnels.

Ainsi, ils travaillent de plus en plus au secteur public (tableau 16, A). Par ailleurs, Montréal regroupe toujours 50% des effectifs, Québec

entre 15% et 20% alors que dans les autres régions on ne rencontre jamais plus de 10% de ces individus (tableau 16, B).

De façon générale, on peut dire que les professionnels de ce service n'échappent pas aux grandes tendances qui ont eu cours ces dernières années dans le système scolaire.

Tableau 13: Qualifications des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A- DIPLOME LE PLUS ELEVE					
16 ans +	70.7	67.6	60.0	60.9	65.5
14 - 15	21.0	24.0	30.4	29.0	25.8
13 ans -	6.1	5.7	7.5	7.8	7.7
Indét.	2.2	2.7	2.1	1.3	1.0
B - NATURE DES DIPLOMES					
Péd.	9.9	10.4	8.9	10.1	10.4
Péd. + Acad.	83.8	86.1	84.8	83.3	85.5
Acad.	4.4	2.2	5.6	6.4	3.1
C - DIPLOMES ADMINISTRATIFS					
Oui	1.0	1.2	3.3	4.7	4.9
Non	99.0	98.0	96.5	93.5	94.1
Indét.	0.0	0.8	0.2	1.8	1.0
TOTAL	100.0 (314)	100.0 (404)	100.0 (573)	100.0 (701)	100.0 (713)

Tableau 14 : Scolarité des professionnels des services "culte et pastorale", pédagogiques et pédagogiques auxiliaires de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - CULTE ET PASTORALE					
16 ans +	48.4	53.7	61.6	68.3	67.9
14 - 15	38.1	35.4	29.6	24.9	21.7
13 ans -	0.2	0.0	1.6	0.6	4.9
Indét.	13.3	10.9	7.2	6.2	5.5
TOTAL	100.0 (446)	100.0 (536)	100.0 (568)	100.0 (518)	100.0 (492)
B - ADMINISTRATION PEDAGOGIQUE					
16 ans +	30.2	35.4	43.1	48.4	50.1
14 - 15	20.9	32.3	24.8	24.4	30.2
13 ans -	38.5	29.3	26.8	23.0	18.8
Indét.	10.4	3.0	5.3	4.2	0.9
TOTAL	100.0 (43)	100.0 (99)	100.0 (153)	100.0 (213)	100.0 (579)
C - SERVICES PEDAGOGIQUES AUXILIAIRES					
16 ans +	23.8	25.1	24.5	22.6	30.6
14 - 15	29.5	31.5	33.5	34.3	34.2
13 ans -	33.6	31.2	32.0	34.7	32.3
Indét.	13.1	12.2	10.0	8.4	2.9
TOTAL	100.0 (420)	100.0 (498)	100.0 (490)	100.0 (496)	100.0 (588)

Tableau 15 : Expérience moyenne des professionnels des services "culte et pastorale", pédagogiques et pédagogiques auxiliaires de 1965-66 à 1969-70.

	66-67	67-68	68-69	69-70
Culte et pastorale	7.4	7.8	8.2	8.7
Adm. pédagogique	17.3	17.4	15.0	13.1
Services pédagogiques auxiliaires	17.1	16.3	15.8	16.0

Tableau 16 : Caractéristiques organisationnelles des professionnels du service d'orientation de 1965-66 à 1969-70.

	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70
A - SECTEUR					
Public	86.9	92.3	94.6	-	97.3
Privé	12.7	7.4	5.4	-	2.5
Indét.	0.4	0.3	0.0	-	0.2
* Données non disponibles en 1968-69					
B - UNITES ADMINISTRATIVES					
Mtl autres	36.3	33.2	37.9	35.0	34.8
CECM	5.7	10.6	9.2	13.8	14.2
PSBGM	7.0	6.7	6.6	6.4	2.9
Mtl total	49.0	50.5	53.7	55.2	51.9
Qué. autres	15.9	16.3	13.4	13.5	16.0
CECQ	3.2	2.0	2.6	3.3	4.5
PSBGQ	0.0	0.2	0.2	0.1	0.1
Qué. total	19.1	18.5	16.2	16.9	20.6
B. St-L., Gasp.	4.4	4.2	3.3	4.7	4.1
Sag. L. St-J.,	5.4	5.9	6.6	4.0	4.5
Trois-Riv.	9.9	8.2	7.9	8.0	8.1
C. de l'Est	3.5	2.5	2.3	2.8	3.2
Outaouais	4.8	5.7	6.1	4.3	4.5
Nord-Ouest	1.3	3.2	2.8	3.6	2.4
C.N. - N.Q.	0.6	1.2	1.0	0.4	0.7
TOTAL	100.0 (314)	100.0 (404)	100.0 (573)	100.0 (701)	100.0 (713)

5.0 CONCLUSION

Comme le lecteur a pu le constater la présentation et la discussion des résultats concernant le personnel "autres professionnels" ont été sommaires. Les raisons d'une telle situation ont déjà été énumérées dans le texte:

- incohérences dans l'évolution des données
- doutes quant à la valeur exacte du dénombrement
- faibles effectifs de certaines catégories.

Malgré toutes ces restrictions, il nous est apparu quand même utile de présenter les résultats globaux de ce personnel comme les résultats de certaines catégories.

Cette façon de procéder permet d'une part d'exposer plus clairement les doutes que nous formulions sur la valeur des données tout en exposant au lecteur les grandes caractéristiques de ce personnel. Sur ce dernier point, signalons que les proportions des différentes caractéristiques peuvent réfléter adéquatement la réalité même si elles reposent sur un recensement incomplet.

Le lecteur sensible aux défauts que présentent cette ensemble de données ainsi qu'à l'intérêt que peut comporter l'existence d'une analyse plus complète des résultats concernant ce personnel est peut-être en mesure d'apporter sa contribution à l'amélioration de la qualité de l'information dans ce secteur.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION

Dir. gén. de la Planification

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA PLANIFICATION